

7.2.75

ŒUVRES

DE

MICHELET

MEMBRE DE L'INSTITUT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE,

CHEF DE LA SECTION HISTORIQUE AUX ARCHIVES DU ROYAUME

TOME PREMIER.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES

ŒUVRES CHOISIES DE VICO.

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES ET SYNCHRONIQUES DE L'HISTOIRE MODERNE

Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1840

II

OEUVRES

DE

M. MICHELET.

ŒUVRES

DE

M. MICHELET

MEMBRE DE L'INSTITUT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE,

CHEF DE LA SECTION HISTORIQUE AUX ARCHIVES DU ROYAUME.

TOME PREMIER.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES

OEUVRES CHOISIES DE VICO

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES ET SYNCHRONIQUES DE L'HISTOIRE MODERNE.

Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE

1840

INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE

UNIVERSELLE.



OEUVRES

DE

MICHELET

MEMBRE DE L'INSTITUT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE ROYAL DE FRANCE,

CHEF DE LA SECTION HISTORIQUE AUX ARCHIVES DU ROYAUME

TOME PREMIER.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES

OEUVRES CHOISIES DE VICO

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES ET SYNCHRONIQUES DE L'HISTOIRE MODERNE

Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE

1840

II

OEUVRES

DE

M. MICHELET.

ŒUVRES

DE

M. MICHELET

MEMBRE DE L'INSTITUT,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE,

CHEF DE LA SECTION HISTORIQUE AUX ARCHIVES DU ROYAUME.

TOME PREMIER.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE UNIVERSELLE

DISCOURS D'OUVERTURE PRONONCÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES

OEUVRES CHOISIES DE VICO

HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES ET SYNCHRONIQUES DE L'HISTOIRE MODERNE.

Bruxelles.

MELINE, CANS ET COMPAGNIE.

LIBRAIRIE, IMPRIMERIE, FONDERIE.

1840

INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE

UNIVERSELLE.

PRÉFACE.

Ce petit livre pourrait aussi bien être intitulé : *Introduction à l'histoire de France*; c'est à la France qu'il aboutit. Et le patriotisme n'est pour rien en cela. Dans sa profonde solitude, loin de toute influence d'école, de secte ou de parti, l'auteur arrivait, et par la logique et par l'histoire, à une même conclusion : c'est que sa glorieuse patrie est désormais le pilote du vaisseau de l'humanité. Mais ce vaisseau vole aujourd'hui dans l'ouragan; il va si vite, si vite, que le vertige prend aux plus fermes, et que toute poitrine en est oppressée. Que puis-je dans ce beau et terrible mouvement? Une seule chose : le comprendre; je l'essayerai du moins. Mais il part de haut et de loin; ce ne serait pas trop de l'histoire du monde pour expliquer la France. Peut-être aurai-je le temps d'exposer ailleurs ce que je ne puis qu'indiquer aujourd'hui. Je voudrais, dans ce rapide passage, obtenir quelques moments du tourbillon qui nous entraîne, seulement ce qu'il en faut pour l'observer et le décrire; qu'il m'emporte après, et me brise s'il veut!

Paris, 1er avril 1831.

INTRODUCTION

A

L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

Avec le monde a commencé une guerre qui doit finir avec le monde, et pas avant; celle de l'homme contre la nature, de l'esprit contre la matière, de la liberté contre la fatalité. L'histoire n'est pas autre chose que le récit de cette interminable lutte.

Dans les dernières années, la fatalité semblait prendre possession de la science comme du monde. Elle s'établissait paisiblement dans la philosophie et dans l'histoire. La liberté a réclamé dans la société; il est temps qu'elle réclame aussi dans la science. Si cette introduction atteignait son but, l'histoire apparaîtrait comme l'éternelle protestation, comme le triomphe progressif de la liberté.

Sans doute la liberté a ses limites; je ne songe pas à les contester : je ne les sens que trop dans l'action absorbante de la nature physique sur l'homme, mieux encore au trouble que ce monde ennemi jette en moi. Eh! qui n'a pas cent fois, au milieu des menaces et des séductions dont il nous obsède, maudit, nié la liberté?... *Elle se meut pourtant*, comme disait Galilée; en moi, quoi que je fasse, je trouve quelque chose qui ne veut pas céder, qui n'accepte le joug ni de l'homme, ni de la nature, qui ne se soumet qu'à la raison, à la loi, qui ne connaît point de paix entre soi et la fatalité. Dure à jamais le combat! il constitue la dignité de l'homme et l'harmonie même du monde.

Et il durera, n'en doutons pas, tant que la volonté humaine se roidira contre les influences de race et de climat; tant qu'un Byron pourra sortir de l'industrielle Angleterre pour vivre en Italie, et mourir en Grèce; tant que les soldats de la France iront, au nom de la liberté du monde, camper indifféremment vers la Vistule ou vers le Tibre [1].

Ce qui doit nous encourager dans cette lutte sans fin, c'est qu'au total la partie nous est favorable. Des deux adversaires, l'un ne change pas, l'autre change et devient plus fort. La nature reste la même, tandis que chaque jour l'homme prend quelque avantage sur elle. Les Alpes n'ont pas grandi, et nous avons frayé le Simplon. La vague et le vent ne sont pas moins capricieux, mais le vaisseau à vapeur fend la vague sans s'informer du caprice des vents et des mers.

Suivez d'orient en occident, sur la route du soleil et des courants magnétiques du globe, les migrations du genre humain; observez-le dans ce long voyage de l'Asie à l'Europe, de l'Inde à la France, vous voyez à chaque station diminuer la puissance fatale de la nature, et l'influence de race et de climat devenir moins tyrannique. Au point de départ, dans l'Inde, au berceau des races et des religions, *the womb of the world*, l'homme est courbé, prosterné sous la toute-puissance de la nature. C'est un pauvre enfant sur le sein de sa mère, faible et dépendante créature, gâté et battu tour à tour, moins nourri qu'enivré d'un lait trop fort pour lui. Elle le tient languissant et baigné d'un air humide et brûlant, parfumé de puissants aromates. Sa force, sa vie, sa pensée, y succombent. Pour être multiplié à l'excès et comme dédaigneusement prodigué, l'homme n'en est pas plus fort; la puissance de vie et de mort est égale dans ces climats. A Bénarès, la terre donne trois moissons par an. Une pluie d'orage fait d'une lande une prairie. Le roseau du pays, c'est le bambou de soixante pieds de haut; l'arbre, c'est le figuier indien qui, d'une seule racine, donne une forêt. Sous ces végétaux monstrueux vivent des monstres. Le tigre y veille au bord du fleuve, épiant l'hippopotame qu'il atteint d'un bond de dix toises; ou bien un troupeau d'éléphants sauvages vient en fureur à travers la forêt, pliant, rompant les arbres à droite et à gauche. Cependant

[1] Ceci était écrit en janvier 1830. Je n'ai pas eu le courage de l'effacer.

des orages épouvantables déplacent des montagnes, et le choléra-morbus moissonne les hommes par millions.

Ainsi, rencontrant partout des forces disproportionnées, l'homme accablé par la nature n'essaye pas de lutter, il se livre à elle sans condition. Il prend et reprend encore cette coupe enivrante où Siva verse à pleins bords la mort et la vie; il y boit à longs traits; il s'y plonge, il s'y perd; il y laisse aller son être, et il avoue, avec une volupté sombre et désespérée, que Dieu est tout, que tout est Dieu, qu'il n'est rien lui-même qu'un accident, un phénomène de cette unique substance. Ou bien, dans une patiente et fière immobilité, il conteste l'existence à cette nature ennemie, et se venge par la logique de la réalité qui l'écrase.

Ou bien encore, il fuit vers l'Occident, et commence vers la Perse le long voyage et l'affranchissement progressif de la liberté humaine.

« En Perse, dit le jeune Cyrus dans Xénophon, l'hiver et l'été existent en même temps. » Un air sec et léger dégage la tête des pesantes vapeurs qui l'alourdissaient dans l'Inde. La terre, aride à la surface, cache dans son sein mille sources vives qui semblent appeler l'industrie agricole. Ici, la liberté s'éveille et se déclare par la haine de l'état précédent : les dieux de l'Inde deviennent des *dives*, des démons; les sacrées images sont désormais des idoles; plus de statues, plus d'art. Ainsi se présente dès son origine le génie iconoclaste des peuples héroïques. A cette divinité multiple qui, dans la confusion de ses formes infinies, prostituait l'esprit à la matière; à cette sainteté impie d'un monde dieu, succède le dualisme de la lumière pure et intelligente, de la lumière immonde et corporelle. La première doit vaincre, et sa victoire est le but marqué à l'homme et au monde. La religion s'adressant à l'homme intérieur, le sacerdoce n'apparaît que pour montrer son impuissance. Les sectateurs du magisme fêtent annuellement le massacre des mages. Nous ne trouvons plus ici la patience de l'Indien, qui ne sait se venger de son oppresseur qu'en se tuant sous ses yeux.

La Perse est le commencement de la liberté dans la fatalité. La religion choisit ses dieux dans une nature moins matérielle, mais encore dans la nature : c'est la lumière, le feu, le feu céleste, le soleil. L'Azerbidjan est la terre de feu. La chaleur féconde et homicide des bords de la Caspienne rappelle l'Inde, à laquelle nous croyions avoir échappé. Le sentiment de l'instabilité universelle donne au Persan une indifférence qui enchaîne son activité naturelle. La Perse est la plus grande route du genre humain; les Tartares d'un côté, les Arabes de l'autre, tous les peuples de l'Asie ont logé, chacun à son tour, dans ce caravansérai. Aussi les hommes de ce pays n'ont guère pris la peine d'élever des constructions solides. Dans la moderne Ispahan, comme dans l'antique Babylone, on bâtit en brique; les maisons sont de légers kiosques, des pavillons élégants, espèces de tentes dressées pour le passage; on n'habite point celle de son père; chacun s'en bâtit une, qui meurt avec le propriétaire. Ils ne gardent pas même d'aliments pour le lendemain; ce qui reste le soir, on le donne aux pauvres. Ainsi, à son premier élan, l'activité humaine retombe découragée et expire dans l'indifférence. L'homme cherche l'oubli de soi dans l'ivresse. Ici l'enivrement n'est point, comme dans l'Inde, celui de la nature; l'ivresse est volontaire. Le Persan trouve dans le froid opium les rêves d'une vie fantastique, et, à la longue, le repos de la mort.

La liberté humaine, qui ne meurt pas, poursuit son affranchissement de l'Égypte à la Judée, comme de l'Inde à la Perse. *L'Égypte est le don du Nil;* c'est le fleuve qui a apporté de l'Éthiopie, non-seulement les hommes et la civilisation, mais la terre elle-même. Le grand Albuquerque conçut, au seizième siècle, le projet d'anéantir l'Égypte. Il suffisait pour cela de détourner le Nil dans la mer Rouge; le sable du désert eût bientôt enseveli la contrée. Tous les étés, le fleuve, descendant des monts inconnus, vient donner la subsistance annuelle. L'homme qui assistait à cette merveille précaire, à laquelle tenait sa vie même, était d'avance vaincu par la nature. La génération, la fécondité, la toute-puissante Isis domina sa pensée, et le retint courbé sur son sillon. Cependant, la liberté trouva déjà moyen de se faire jour; l'Égypte, comme l'Inde, la rattacha au dogme de l'immortalité de l'âme. La personnalité humaine, repoussée de ce monde, s'empara de l'autre. Quelquefois, dans cette vie même, elle se souleva contre la tyrannie des dieux. Les deux frères Chéops et Chéphrem, qui défendirent les sacrifices, et furent maudits des prêtres, passent pour les fondateurs des Pyramides, ces tombeaux qui devaient éclipser tous les temples. Ainsi, le plus grand monument de ce monde fatal de l'Égypte est la protestation de l'humanité.

Mais la liberté humaine ne s'est point reposée avant d'avoir atteint dans sa fuite les montagnes de la Judée. Elle a sacrifié les *viandes et les oignons* de l'Égypte, et quitté sa riche vallée pour les roches du Cédron et les sables de la mer Morte. Elle a maudit le veau d'or égyptien, comme la Perse avait brisé les idoles de l'Inde. Un seul dieu, un seul temple. Les juges, puis les rois, dominent le sacerdoce. Héli et Samuel veulent faire régner le

prêtre, et n'y parviennent pas. Les chefs du peuple sont les forts qui l'affranchissent de l'étranger; un Gédéon et ses trois cents; un Aod, qui combat des deux mains; un Samson, qui enlève sur ses épaules les portes des villes ennemies; un David, qui n'hésite point à manger les pains de proposition. Et à côté du génie héroïque, le sacerdoce voit la liberté humaine lui susciter un plus formidable ennemi dans l'ordre même des choses religieuses. Les voyants, les prophètes s'élèvent du peuple, et communiquent avec Dieu sans passer par le temple. La nature, chez les Perses, prolongeait, non sans combat, son règne dans la religion; elle est détrônée chez les juifs. La lumière elle-même devient ténèbres à l'avénement de l'esprit; la dualité cède à l'unité. Pour ce petit monde de l'unité et de l'esprit, un point suffit dans l'espace, entre les montagnes et les déserts. Il n'est placé dans l'Orient que pour le maudire. Il entend avec une égale horreur retentir par-dessus l'âpre Liban les chants voluptueux d'Astarté, et les rugissements de Moloch. Qu'au Midi vienne la horde errante de l'Arabe, sans demeure et sans loi, Israël reconnaît Ismaël pour son frère, mais ne lui tend pas la main. Périsse l'étranger; la ville sainte ne s'ouvrira pas. Il lui suffit de garder dans son tabernacle ce dépôt sans prix de l'unité, que le monde reviendra lui demander à genoux, quand il aura commencé son œuvre dans l'Occident par la Grèce et par Rome.

Si, dans l'histoire naturelle, les animaux d'ordre supérieur, l'homme, le quadrupède, sont les mieux *articulés*, les plus capables des mouvements divers que leur activité leur imprime; si, parmi les langues, celles-là l'emportent qui répondent par la variété de leurs inflexions, par la richesse de leurs tours, par la souplesse de leurs formes, aux besoins infinis de l'intelligence, ne jugerons-nous pas aussi qu'en géographie, certaines contrées ont été dessinées sur un plan plus heureux, mieux découpées en golfes et ports, mieux limitées de mers et de montagnes, mieux percées de vallées et de fleuves, mieux *articulées*, si je l'ose dire, c'est-à-dire plus capables d'accomplir tout ce qu'en voudra tirer la liberté. Notre petite Europe, si vous la comparez à l'informe et massive Asie, combien n'annonce-t-elle pas à l'œil plus d'aptitude au mouvement? Dans les traits même qui leur sont communs, l'Europe a l'avantage. Toutes deux ont trois péninsules au midi, l'épais carré de l'Espagne et de l'Arabie, la longue arête de l'Italie et de l'Indostan, avec leur grand fleuve au nord, et leur île au midi; enfin, ce tourbillon d'îles et de presqu'îles qu'on appelle ici la Grèce, là-bas la seconde Inde. Mais la triste Asie regarde l'Océan, l'infini; elle semble attendre du pôle austral un continent qui n'est pas encore. Les péninsules que l'Europe projette au midi, sont des bras tendus vers l'Afrique; tandis qu'au nord elle ceint ses reins, comme un athlète vigoureux, de la Scandinavie et de l'Angleterre. Sa tête est à la France, ses pieds plongent dans la féconde barbarie de l'Asie. Remarquez sur ce corps admirable les puissantes nervures qui se prolongent des Alpes aux Pyrénées, aux Crapaks, à l'Hémus; et cette imperceptible merveille de la Grèce dans la variété heurtée de ses monts et de ses torrents, de ses caps et ses golfes, dans la multiplicité de ses courbes et de ses angles, si vivement et si spirituellement accentués. Regardez-la en face de la ligne immobile et directe de l'uniforme Égypte; elle s'agite et scintille sur la carte, vrai symbole de la mobilité dans notre mobile Occident.

L'Europe est une terre libre : l'esclave qui la touche est affranchi; ce fut le cas pour l'humanité, fugitive de l'Asie. Dans ce monde sévère de l'Occident, la nature ne donne rien d'elle-même; elle impose comme loi nécessaire l'exercice de la liberté. Il fallut bien se serrer contre l'ennemi, et former cette étroite association qu'on appelle *la cité*.

Ce petit monde, enfermé de murailles, absorba dans son unité artificielle la famille et l'humanité. Il se constitua en une éternelle guerre contre tout ce qui resta dans la vie naturelle de la tribu orientale. Cette forme sous laquelle les Pélasges avaient continué l'Asie en Europe, fut effacée par Athènes et par Rome. Dans cette lutte se caractérisent les trois moments de la Grèce : elle attaque l'Asie dans la guerre de Troie, la repousse à Salamine, la dompte avec Alexandre. Mais elle la dompte bien mieux en elle-même, et dans les murs mêmes de la cité. Elle dompte l'Asie, lorsqu'elle repousse, avec la polygamie, la nature sensuelle qui s'était maintenue en Judée même, et déclare la femme compagne de l'homme. Elle dompte l'Asie, lorsque réduisant ses idoles gigantesques aux proportions de l'humanité, elles les rend à la fois susceptibles de beauté et de perfectionnement. Les dieux se laissent à regret tirer du ténébreux sanctuaire de l'Inde et de l'Égypte, pour vivre au jour et sur la place publique. Ils descendent de leur majestueux symbolisme et revêtent la pensée vulgaire. Jusque-là ils contenaient l'état dans leur immensité. En Grèce, il leur faut devenir citoyens, quitter l'infini pour adopter un lieu, une patrie, se faire petits pour tenir dans la cité. Ici sont les dieux doriens, là ceux de l'Ionie; ils se classent d'après leurs adorateurs. Mais voyez, en récompense, combien ils profitent dans la société du peuple, comme ils suivent le progrès rapide de l'humanité. La Pallas de l'Iliade est une déesse sanguinaire et farouche, qui se bat avec Mars, et le blesse d'une pierre. Dans

l'Odyssée, elle est la voix même de l'ordre et de la sagesse, réclamant pour l'homme auprès du père des dieux.

Et voilà ce qui fit la Grèce belle entre les choses belles. Placée au point intermédiaire où le divin est divin encore et déjà humain, où se dégageant de la nature fatale la fleur de la liberté vient à s'épanouir, la Grèce est restée pour le monde le type du moment de la beauté, de la beauté physique, et encore immobile; l'art grec n'a guère passé la statuaire. Ce moment dans la littérature, c'est Hérodote, Platon et Sophocle; moment court, irréparable, que la sagesse virile du genre humain ne peut regretter, mais qui lui revient toujours en mémoire avec le charme du premier amour.

Ce petit monde porte dans sa beauté même sa condamnation. Il faut que la beauté passe, que la grâce du jeune âge fasse place à la maturité, que l'enfant devienne homme. Quand Aristote a précisé, prosaïsé, codifié la science grecque; quand Alexandre a dispersé la Grèce de l'Hellespont à l'Indus, tout est fini. Le fils de Philippe rêvait que le monde était une cité *dont sa phalange était la citadelle*. La cité grecque est trop étroite pour que le rêve s'accomplisse; il faut un monde plus large, qui réunisse les caractères de la tribu et de la cité; il faut que les dieux mobiles de la Grèce prennent un caractère plus grave, il faut qu'ils sortent de l'art qui les retient dans la matière, qu'ils s'affranchissent du destin homérique dans lequel pèse encore sur eux la main de l'Asie; il faut que la femme quitte le gynécée pour être en effet délivrée de la servitude. Sur les ruines du monde grec, dispersé, dévasté, reste son élément indestructible, son atome, d'après lequel nous le jugerons, comme on classe le cristal brisé par son dernier noyau; ce noyau, c'est l'individu sous la forme du stoïcisme, ramassé en soi, appuyé sur soi, ne demandant rien aux dieux, ne les accusant point, ne daignant pas même les nier.

Le monde de la Grèce était un pur combat; combat contre l'Asie, combat dans la Grèce ellemême, lutte des Ioniens et des Doriens, de Sparte et d'Athènes. La Grèce a deux cités : c'est-à-dire que la cité y est incomplète. La grande Rome enferme dans ses murs les deux cités, les deux races, étrusque et latine, sacerdotale et héroïque, orientale et occidentale, patricienne et plébeienne; la propriété foncière et la propriété mobilière, la stabilité et le progrès, la nature et la liberté.

La famille reparaît ici dans la cité; le foyer domestique des Pélasges est rallumé sur l'autel de Vesta. Le dualisme de la Perse est reproduit; mais il a passé des dieux aux hommes, de l'abstraction à la réalité, de la métaphysique religieuse au droit civil. La présence de deux races dans les mêmes murs, l'opposition de leurs intérêts, le besoin d'équilibre, commence cette guerre légale par-devant le juge, dont la forme fait l'objet de la jurisprudence. L'héroïsme guerrier de la Perse et de la Grèce, cette jeune ardeur de combat devient ici plus sage, et consent à n'employer dans la cité d'autre arme que la parole. Dans ce duel verbal, comme dans la guerre des conquêtes, les adversaires sont éternellement le *possesseur* et le *demandeur*. Le premier a pour lui l'autorité, l'ancienneté, la loi écrite; ses pieds posent fortement sur la terre dans laquelle il est enraciné. L'autre, athlète mobile, a pour arme l'interprétation; le temps est de son parti. Et le juge, emporté par le temps, n'aura d'autre travail que de sauver la lettre immobile, en y introduisant l'esprit toujours nouveau. Ainsi, la liberté ruse avec la fatalité; ainsi le droit va s'humanisant par l'équivoque.

Rome n'est point un monde exclusif. A l'intérieur, la cité s'ouvre peu à peu aux plébéiens; à l'extérieur, au Latium, à l'Italie, à toutes les provinces. De même que la famille romaine se recrute par l'adoption, s'étend et se divise par l'émancipation, la cité adopte des citoyens, puis des villes entières sous le nom de *municipes*, tandis qu'elle se reproduit à l'infini dans ses colonies; sur chaque conquête, elle dépose une jeune Rome qui représente sa métropole.

Ainsi, tandis que la cité grecque, colonisant, mais n'adoptant jamais, se dispersait et devait, à la longue, mourir d'épuisement, Rome gagne et perd avec la régularité d'un organisme vivant; elle aspire, si je l'ose dire, les peuples latins, sabins, étrusques, et, devenus Romains, elle les respire au dehors dans ses colonies.

Et elle assimila ainsi tout le monde. La barbarie occidentale, Espagne, Bretagne et Gaule, la civilisation orientale, Grèce, Égypte, Asie, Syrie, tout y passa à son tour. Le monde sémitique résistait : Carthage fut anéantie, la Judée dispersée. Tout le reste fut élevé malgré soi à l'uniformité de langues, de droit, de religion; tous devinrent, bon gré, mal gré, Italiens, Romains, sénateurs, empereurs. Après les Césars, romains et patriciens, les Flaviens ne sont plus qu'Italiens; les Antonins, Espagnols ou Gaulois; puis, l'Orient réclamant ses droits contre l'Occident, paraissent les empereurs africains et syriens, Septime, Caracalla, Héliogabale, Alexandre-Sévère; enfin les provinciaux du centre, les durs paysans de l'Illyrie, les Aurélien et les Probus, les barbares mêmes, l'Arabe Philippe et le Goth Maximin. Avant que l'empire soit envahi, la pourpre impériale a été déjà conquise par toutes les nations.

Cette magnifique adoption des peuples fit longtemps croire aux Romains qu'ils avaient accompli l'œuvre de l'humanité. *Capitoli immobile saxum... res romanæ, perituraque regna...* Rome se trompa comme Alexandre, elle crut réaliser la cité universelle, éternelle. Et cependant les barbares, les chrétiens, les esclaves, protestaient, chacun à leur manière, que Rome n'était pas la cité du monde, et rompaient diversement cette unité mensongère.

Le monde héroïque de la Grèce et de Rome, laissant les arts de la main aux vaincus, aux esclaves, ne poursuivit pas loin cette victoire de l'homme sur la nature qu'on appelle l'industrie. Les vieilles races industrielles, les Pélasges et d'autres tribus furent asservies, et périrent. Puis, périrent, entre les vainqueurs eux-mêmes, les tribus inférieures, achéennes, etc. Puis, dans les vainqueurs des vainqueurs, Doriens, Ioniens, Romains, les pauvres périrent à leur tour. Celui qui a, aura davantage; celui qui manque, aura toujours moins, si l'industrie ne jette un pont sur l'abîme qui sépare le pauvre et le riche. L'économie fit préférer le travail des esclaves, c'est-à-dire des choses, à celui des hommes; l'économie fit traiter ces choses comme choses; si elles périssaient, le maître en rachetait à bon marché, et y gagnait encore. Les Syriens, Bythiniens, Thraces, Germains et Gaulois, approvisionnèrent longtemps les terres avides et meurtrières de la Grèce et de l'Italie. Cependant le cancer de l'esclavage gagnait de proche en proche; et peu à peu, rien ne put le nourrir. Alors la dépopulation commença et prépara la place aux barbares, qui devaient venir bientôt d'eux-mêmes aux marchés de Rome, mais libres, mais armés, pour venger leurs aïeux.

Longtemps avant cette dissolution matérielle et définitive de l'empire, une puissante dissolution morale le travaillait au dedans. La Grèce et l'Orient, que Rome avait cru asservir, l'avaient elle-même envahie et soumise. Dès les guerres de Philippe et d'Antiochus, les dieux élégants d'Athènes s'étaient, sous les noms des vieilles divinités latines, insinués dans les temples de Rome, et avaient occupé les autels des dieux vainqueurs. Le Romain barbare se mit à étudier la Grèce. Il en adopta la langue, en imita la littérature, relut le Phédon à Utique, mourut à Philippes en citant Euripide, ou s'écria en grec sous le poignard de Brutus. L'expression littéraire de cette Rome hellénisée est le siècle d'Auguste; son fruit fut Marc-Aurèle, l'idéal de la morale antique.

Derrière la Grèce, s'avançait à cette conquête intellectuelle de Rome, le monde oriental qui s'était fondu avec la Grèce dans Alexandrie. La translation de l'empire dans l'Orient, qui réussit à Constantin, avait été, de bonne heure, tentée par Antoine. Il voulut faire d'une ville orientale la capitale du monde. Cléopâtre jurait : Par les lois que je dicterai dans le Capitole. Il fallut, pour que l'Orient accomplit cette parole, qu'il eût auparavant conquis l'Occident par la puissance des idées. Alexandrie fut du moins le centre de ce monde ennemi de Rome, le foyer où fermentèrent toutes les croyances, toutes les philosophies de l'Asie et de l'Europe, la Rome du monde intellectuel.

Ces croyances, ces religions n'entrèrent pas sans peine dans Rome. Elle avait repoussé avec horreur dans les bacchanales la première apparition du culte orgiastique de la nature. Et voilà qu'un moment après, les prêtres fardés de Cybèle amènent le lion de la bonne déesse, étonnant le peuple de leurs danses frénétiques, de leurs grossiers prestiges, se tailladant les bras et les jambes, et se faisant un jeu de leurs blessures. Leur dieu, c'est l'équivoque Athis, dont ils fêtent par des rires et des pleurs la mort et la résurrection. Puis arrive le sombre Sérapis, autre dieu de la vie et de la mort. Et cependant sous le Capitole, sous le trône même de Jupiter, le sanguinaire Mithra creuse sa chapelle souterraine, et régénère l'homme avide d'expiation, dans le bain immonde du hideux taurobole. Enfin un secte sortie des Juifs, et rejetée d'eux, célèbre aussi la mort et la vie; son Dieu est mort du supplice des esclaves; Tacite ne sait que dire de l'association nouvelle. Il ne connaît les chrétiens que pour avoir illuminé de leurs corps en flamme les fêtes et les jardins de Néron.

La différence était cependant profonde entre le christianisme et les autres religions orientales de la vie et de la mort. Celles-ci plongeaient l'homme dans la matière, elles prenaient pour symbole le signe obscène de la vie et de la génération. Le christianisme embrassa l'esprit, embrassa la mort. Il en adopta le signe funèbre. La vie, la nature, la matière, la fatalité, furent immolées par lui. Le corps et la chair, divinisés jusque-là, furent marqués dans leurs temples mêmes du signe de la consomption qui les travaille. On aperçut avec horreur le ver qui les rongeait sur l'autel. La liberté, affamée de douleur, courut à l'amphithéâtre, et savoura son supplice.

J'ai baisé de bon cœur la croix de bois qui s'élève au milieu du Colysée, vaincu par elle. De quelles étreintes la jeune foi chrétienne dut-elle la serrer, lorsqu'elle apparut dans cette enceinte entre les lions et les léopards! Aujourd'hui encore, quel que soit l'avenir, cette croix, chaque jour plus solitaire, n'est-elle pas pourtant l'unique asile de l'âme religieuse? L'autel a perdu ses honneurs, l'humanité s'en éloigne peu à peu; mais je vous en prie, oh! dites-le-moi, si vous le savez, s'est-il élevé un autre autel?

Dans l'arène du Colysée se rencontrèrent le chrétien et le barbare, représentants de la liberté pour l'Orient et pour l'Occident. Nous sommes nés de leur union, et nous, et tout l'avenir.

« Je vois devant moi le gladiateur étendu. Sa » tête sur sa main s'affaisse par degrés. Les dernières » gouttes de son sang s'échappent lentement... Déjà » l'arène tourne autour de lui... il entend encore » les barbares acclamations... Il a entendu, mais » ses yeux, son cœur, étaient bien loin. Il voyait » sa hutte sauvage près du Danube, et ses enfants » qui se jouaient, et leur mère... Lui égorgé pour » le passe-temps de Rome!... Il faut qu'il meure, » et sans vengeance! Levez-vous, hommes du » Nord!... » S'écroulent l'Empire, et le cirque, et cette ville enivrée de sang!

Alaric assurait qu'une impulsion fatale l'entraînait contre Rome. Il la saccagea et mourut. Le premier ban des barbares, Goths, Bourguignons, Hérules, révérèrent la majesté mystérieuse de la ville qu'on ne violait pas impunément. Celui même qui se vantait que l'herbe ne poussait jamais où avait passé son cheval, tourna bride, et sortit de l'Italie. Les premiers barbares furent intimidés ou séduits par la cité qu'ils venaient détruire. Ils composèrent avec le génie romain, et maintinrent l'esclavage. A eux n'appartenait pas la restauration du monde.

Ensuite vinrent les Francs [1], enfants d'Odin, furieux de pillage et de guerre, avides de blessures et de mort, comme les autres de fêtes et de banquets, impatients d'aller boire la bière au Walhalla, dans le crâne de leurs ennemis. Ceux-là marchaient presque nus au combat, se jetaient dans une barque pour tourner l'Océan, du Bosphore à la Batavie. Sous leur domination farouche et impitoyable, l'esclavage domestique ne laissa pas de disparaître; le servage lui succéda; le servage fut déjà une délivrance pour l'humanité opprimée.

Ces barbares apportaient une nature vierge à l'Église. Elle eut prise sur eux. Les Goths et Bourguignons, qui ne voyaient qu'un homme en Jésus, n'avaient reçu du christianisme ni sa poésie, ni sa forte unité. Le Franc adopta l'homme Dieu, adopta Rome purifiée, et se fit appeler César. Le chaos tourbillonnant de la barbarie, qui, dès Attila, dès Théodoric, voulait se fixer et s'unir, trouva son centre en Charlemagne.

Cette unité, matérielle et mensongère encore, dura une vie d'homme, et, tombant en poudre, laissa sur l'Europe l'aristocratie épiscopale, l'aristocratie féodale, couronnées du pape et de l'empereur. Merveilleux système dans lequel s'organisèrent et se posèrent en face l'un de l'autre l'empire de Dieu et l'empire de l'homme. La force matérielle, la chair, l'hérédité, dans l'organisation féodale; dans l'Église, la parole, l'esprit, l'élection. La force partout, l'esprit au centre, l'esprit dominant la force. Les hommes de fer courbèrent devant le glaive invisible la roideur de leurs armures; le fils du serf put mettre le pied sur la tête de Frédéric Barberousse. Et non-seulement l'esprit domina la force, mais il l'entraîna. Ce monde de la force, subjugué par l'esprit, s'exprima par les croisades, guerre de l'Europe contre l'Asie, guerre de la liberté sainte contre la nature sensuelle et impie. Toutefois, il lui fallut pour but immédiat, un symbole matériel de cette opposition; ce fut la délivrance du tombeau de Jésus-Christ. Tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, partirent sans armes, sans vivres, sans vaisseaux, bien sûrs que Dieu les nourrirait, les défendrait, les transporterait au delà des mers. Et les petits enfants aussi, dit un contemporain, suivaient dans des chariots, et à chaque ville dont ils apercevaient de loin les murs, ils demandaient dans leur simplicité : N'est-ce pas là Jérusalem?

Ainsi s'accomplit en mille ans ce long miracle du moyen âge, cette merveilleuse légende dont la trace s'efface chaque jour de la terre, et dont on douterait dans quelques siècles, si elle ne s'était fixée et comme cristallisée pour tous les âges dans les flèches, et les aiguilles, et les roses, et les arceaux sans nombre des cathédrales de Cologne et de Strasbourg, dans les cinq mille statues de marbre qui couronnent celle de Milan. En contemplant cette muette armée d'apôtres et de prophètes, de saints et de docteurs échelonnés de la terre au ciel, qui ne reconnaîtra la cité de Dieu, élevant jusqu'à lui la pensée de l'homme?... Chacune de ces aiguilles qui voudraient s'élancer, est une prière, un vœu impuissant arrêté dans son vol par la tyrannie de la matière. La flèche, qui jaillit au ciel d'un si prodigieux élan, proteste auprès du Très-Haut que la volonté du moins n'a pas manqué. Autour rugit le monde fatal du paganisme, grimaçant en mille figures équivoques de bêtes hideuses, tandis qu'au pied les guerriers barbares restent pétrifiés dans l'attitude où les a surpris l'enchantement de la parole chrétienne; l'éternité ne leur suffira pas pour en revenir.

Le charme s'est pourtant rompu pour le genre humain. Le dernier mot du christianisme dans l'art, la cathédrale de Cologne est restée inachevée. Ces nefs immenses se sont trouvées trop étroites pour l'envahissement de la foule. Du peuple s'est levé

[1] Les idées qui suivent sur le caractère des Francs, ont été légèrement modifiées par l'auteur dans d'autres ouvrages. Il a cru aussi devoir expliquer la théorie de la p. 15 *sur Satan*.

d'abord un homme noir, un légiste, contre l'aube du prêtre, et il a opposé le droit au droit. Le marchand est sorti de son obscure boutique pour sonner la cloche des communes et barrer au chevalier sa rue tortueuse. Cet homme enfin (était-ce un homme?), qui vivait sur la glèbe à quatre pattes, s'est redressé avec un rire terrible, et, sous leurs vaines armures, a frappé d'un boulet niveleur le noble seigneur et son magnifique coursier.

La liberté a vaincu, la justice a vaincu. Le monde de la fatalité s'est écroulé. Le pouvoir spirituel lui-même avait abjuré son titre en invoquant le secours de la force matérielle. Le triomphe progressif du *moi*, le vieil œuvre de l'affranchissement de l'homme, commencé avec la profanation de l'arbre de la science, s'est continué. Le principe héroïque du monde, la liberté, longtemps maudite et confondue avec la fatalité sous le nom de *Satan*, a paru sous son vrai nom. L'homme a rompu peu à peu avec le monde naturel de l'Asie, et s'est fait, par l'industrie, par l'examen, un monde qui relève de la liberté. Il s'est éloigné du dieu nature de la fatalité, divinité exclusive et marâtre qui choisissait entre ses enfants, pour arriver au dieu pur, au dieu de l'âme, qui ne distingue point l'homme de l'homme, et leur ouvre à tous, dans la société, dans la religion, l'égalité de l'amour et du sein paternel.

Comment s'est accompli dans l'Europe le travail de l'affranchissement du genre humain? Dans quelle proportion y ont contribué chacune de ces personnes politiques qu'on appelle des États, la France et l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne?

Le monde, depuis les Grecs et les Romains, a perdu cette unité visible qui donne un caractère si simple et si dramatique à l'histoire de l'antiquité. L'Europe moderne est un organisme très-complexe, dont l'unité, dont l'âme et la vie, n'est pas dans telle ou telle partie prépondérante, mais dans leur rapport et leur agencement mutuel, dans leur profond engrènement, dans leur intime harmonie. Nous ne pouvons dire ce qu'a fait la France, ce qu'elle est et sera, sans interroger sur ces questions l'ensemble du monde européen. Elle ne s'explique que par ce qui l'entoure. Sa personnalité est saisissable pour celui-là seul qui connaît les autres États qui la caractérisent par leur opposition.

Le monde de la civilisation est gardé à ses deux *portes*, vers l'Afrique et l'Asie, par les Espagnols *et les Slaves*, voués à une éternelle croisade, chrétiens barbares opposés à la barbarie musulmane. Ce monde a pour ses deux pôles, au sud et au nord, l'Italie et la Scandinavie. Sur ces points extrêmes pèse lourdement la fatalité de race et de climat.

Au centre s'étend l'indécise Allemagne. Comme l'Oder, comme le Wahal, ces fleuves vagues qui la limitent si mal à l'orient et à l'occident, l'Allemagne aussi a cent fois changé ses rivages, et vers la Pologne et vers la France. Qu'on suive, si l'on peut, dans la Prusse et la Silésie, dans la Suisse, la Lorraine et les Pays-Bas, les capricieuses sinuosités que décrit la langue germanique. Quant au peuple, nous le retrouvons partout. L'Allemagne a donné ses Suèves à la Suisse et à la Suède, à l'Espagne ses Goths, ses Lombards à la Lombardie, ses Anglo-Saxons à l'Angleterre, ses Francs à la France. Elle a nommé et renouvelé toutes les populations de l'Europe. Langue et peuple, l'élément fécond a partout coulé, pénétré.

Aujourd'hui même que le temps des grandes migrations est passé, l'Allemand sort volontiers de son pays; il y reçoit volontiers l'étranger. C'est le plus hospitalier des hommes. Entrez sous ce toit pointu, dans cette laide maison de bois bariolée; asseyez-vous hardiment près du feu, ne craignez rien, vous obligez votre hôte. Telle est la partialité des Allemands pour l'étranger. L'Autrichien, le Souabe, si maltraités par nos soldats, pleuraient souvent au départ des Français. Dans telle cabane enfumée, vous trouverez tous les journaux de la France. L'Allemand sympathise avec le monde; il aime, il adopte les modes, les idées des autres peuples, sauf à en médire.

Le caractère de cette race, qui devait se mêler à tant d'autres, c'est la facile abnégation de soi. Le vassal se donne au seigneur; l'étudiant, l'artisan, à leurs corporations. Dans ces associations, le but intéressé est en seconde ligne; l'essentiel, ce sont les réunions amicales, les services mutuels, et ces rites, ces symboles, ces initiations qui constituent pour les associés une religion de leur choix. La table commune est un autel où l'Allemand immole l'égoïsme; l'homme y livre son cœur à l'homme, sa dignité et sa raison à la sensualité. Risibles et touchants mystères de la vieille Allemagne, baptême de la bière, symbolisme sacré des forgerons et des maçons, graves initiations des tonneliers, des charpentiers; il reste bien peu de tout cela, mais, dans ce qui subsiste, on retrouve cet esprit sympathique et désintéressé.

Rien d'étonnant si c'est en Allemagne que nous voyons pour la première fois l'homme se faire l'*homme* d'un autre, mettre ses mains dans les siennes et jurer de mourir pour lui. Ce dévouement sans intérêt, sans condition, dont se rient les peuples du Midi, a pourtant fait la grandeur de la race germanique. C'est par là que les vieilles

bandes des conquérants de l'Empire, groupées chacune autour d'un chef, ont fondé les monarchies modernes. Ils lui donnaient leur vie, à ce chef de leur choix; ils lui donnaient leur gloire même. Dans les vieux chants germaniques tous les exploits de la nation sont rapportés à quelques héros. Le chef concentre en soi l'honneur du peuple, dont il devient le type colossal. La force, la beauté, la grandeur, tous les nobles faits d'armes s'accumulent en Siegfrid, en Dietrich, en Frédéric Barberousse, en Rodolphe de Hapsbourg. Leurs fidèles compagnons ne se sont rien réservé.

Au-dessus du seigneur, au-dessus des comtes et des ducs, et des électeurs, et de l'Empereur, au sommet de toute hiérarchie, l'Allemagne a placé la femme (*Frau*). *Velleda*, dit Tacite, *fut adorée vivante*. Un vieux minnesinger place la femme sur *un trône avec douze étoiles pour couronne, et la tête de l'homme pour marchepied.* Si la poésie est une affaire de cœur, c'est ici. Les minnelieder sont pleins de larmes enfantines, de cette douleur abandonnée qui se trouble elle-même, et ne peut plus s'exprimer. Vous ne rencontrerez là ni *jongleurs*, ni *gai savoir*, pas davantage la frivole dialectique des *cours d'amour*. L'objet de ces chants, c'est la femme idéale, c'est la Vierge, qui leur fait oublier Dieu et les saints. C'est encore la verdure et les fleurs; ils ne tarissent pas sur ce dernier sujet. Cette poésie puérile et profonde tout ensemble se laisse aller à l'attraction magnétique de la nature, qu'elle finira par diviniser. Mélange admirable de force et d'enfance, le génie allemand m'apparaît dans ce Parceval d'Eschenbach, ce puissant chevalier que les soins d'une mère timide ont retenu dans l'innocence et la touchante imbécillité du jeune âge. Il échappe et se rend à la ville des miracles à travers les forêts et les déserts. Mais un oiseau blessé laisse tomber sur la neige trois gouttes de sang; le héros revoit dans ces couleurs la blancheur et l'incarnat de sa bien-aimée. Il s'arrête, il rêve immobile. Il contemple dans la réalité présente l'idéal qui remplit sa pensée. Malheur à qui veut finir le songe; il renverse sans bouger de place les chevaliers qui viennent tour à tour pour l'en arracher.

Ainsi éclate d'abord dans le dévouement féodal, dans l'amour et la poésie, l'abnégation et le profond désintéressement du génie allemand. Trompé par le fini, il s'adresse à l'infini; s'il s'est immolé à son seigneur, à sa dame, que refusera-t-il à son Dieu? Rien, pas même sa moralité, sa liberté. Il jettera tout dans cet abîme, il confondra l'homme dans l'univers, l'univers en Dieu. Préparé par le mysticisme protestant, il adoptera sans peine le panthéisme de Schelling, et l'adultère de la matière et de l'esprit sera de nouveau consommé. Où sommes-nous, grand Dieu? nous voilà replongés dans l'Inde; aurions-nous fait en vain ce long voyage? A ce terme se manifeste, avec ses conséquences immorales, la sympathie universelle, ou l'universelle indifférence du génie germanique. Viennent toute religion, toute philosophie, toute histoire, l'auteur du Faust, le Faust contemporain les réfléchira, les absorbera dans l'océan de sa poésie.

Oui, l'Allemagne, c'est l'Inde en Europe, vaste, vague, flottante et féconde, comme son Dieu, le Protée du panthéisme. Tant qu'elle n'a pas été serrée et encadrée par les fortes barrières des monarchies qui l'environnent, la tribu indo-germanique a débordé, découlé par l'Europe, et l'a changée en se changeant. Livrée alors à sa mobilité naturelle, elle ne connaissait ni murs, ni ville. « Chaque famille, dit Tacite, s'arrête où la retient son caprice, un bois, un pré, une fontaine. » Mais, à mesure que, derrière, s'accumulaient les flots d'une autre Barbarie, Slaves, Avares et Hongrois, tandis qu'à l'occident la France se fermait, il fallut se serrer pour ne pas perdre terre, il fallut bâtir des forts, *inventer* les villes. Il fallut se donner à des ducs, à des comtes, se grouper en cercles, en provinces. Jetée au centre de l'Europe pour champ de bataille à toutes les guerres, l'Allemagne s'attacha, bon gré, mal gré, à l'organisation féodale, et resta barbare pour ne pas périr. C'est ce qui explique ce merveilleux spectacle d'une race toujours jeune et vierge, qu'on aperçoit engagée comme par enchantement dans une civilisation transparente, comme un liquide vivement saisi reste fluide au centre du cristal imparfait. De là, ces bizarres contrastes, qui font de l'Allemagne un pays monstrueusement diversifié. Des États de vingt millions d'hommes, d'autres de vingt mille. Le morcellement infini, le droit infiniment varié des seigneuries féodales; et à côté une grande monarchie disciplinée comme un régiment. Des villes d'hier, toutes blanches, nivelées, alignées, tirées à angles droits, ennuyeuses et maussades petites Londres. D'autres, comme la bonne Nuremberg, où les maisons, grotesquement peintes, prêchent toujours aux passants les paroles du saint Évangile; ou bien, pour unir tous les contrastes, de savantes bibliothèques au milieu des forêts, et les cerfs venant boire sous le balcon des électeurs. Ces oppositions extérieures ne font qu'exprimer celles des mœurs. L'esclavage de la glèbe, les communes du moyen âge, tout se trouve dans ce curieux musée, où chaque pas dans l'espace vous fait voyager dans le temps. Dans plusieurs provinces, la femme y est servante, comme elle l'était du guerrier barbare, ce qui ne l'empêche pas d'être déifiée par le génie idéal de la chevalerie.

De toutes ces contradictions, la plus forte est celle qui maintient, sous le joug du moyen âge, un peuple curieux d'innovations et enthousiaste de l'étranger. Avec si peu de ténacité, une telle perpétuité d'usages et de mœurs! Certes, ce qui manque à l'Allemagne, ce n'est point la volonté du changement, de l'indépendance. Que de fois elle s'est soulevée, mais c'était pour retomber bientôt. Le vieux génie saxon, éternelle opposition politique de l'Allemagne, la fierté farouche des tribus scandinaves, tout le Nord proteste contre la tendance panthéistique des provinces méridionales; il refuse de perdre sa personnalité en un homme, en Dieu ou dans la nature. Cette prétention du Nord se déploie avec une magnifique ostentation. En Islande, les dieux mourront comme nous. L'homme les a précédés; l'univers s'est taillé des membres d'un géant. *A qui crois-tu?* disait Saint-Olaf à un de ses guerriers. *Je crois à moi*, répondit-il. D'où vient donc que ce génie superbe retombe toujours si vite, en religion au mysticisme, au despotisme en politique. La Suède, le champion de la liberté protestante sous Gustave-Adolphe, s'est soumise aux Roses-Croix. Qui parla plus haut que Luther contre la tyrannie de Rome? mais ce fut pour anéantir la doctrine du libre arbitre. Du vivant de Luther, à sa table même, commença le mysticisme qui devait triompher en Bœhme. Kant mit sur son étendard les mots: *Critique et liberté;* l'Allemagne entendit être enfin libre et forte, et pour mieux s'assurer de soi, elle se serra dans les entraves d'un effrayant formalisme; mais cette nature glissante échappait toujours, par l'art et par le sentiment, par Gœthe et par Jacobi. Alors vint Fichte, inflexible stoïcien, ardent patriote. Il prit pour affranchir l'homme le seul moyen qui restait : il supprima le monde, comme il eût voulu délivrer l'Allemagne en supprimant la France. Vaines espérances des hommes! La philosophie de Fichte, les chants de Kœrner, et 1814, aboutirent au sommeil, sommeil inquiet, sans doute. L'Allemagne se laissa endormir au panthéisme de Schelling, et si le Nord en sortit par Hegel, ce fut pour violer l'asile sacré de la liberté humaine, pour pétrifier l'histoire. Le monde social devint un dieu entre leurs mains, mais un dieu immobile, insensible, tout propre à consoler, à prolonger la léthargie nationale.

Non, la grande, la savante, la puissante Allemagne n'a pas le droit de mépriser la pauvre Italie qu'elle écrase. Au moins, celle-ci peut alléguer la langueur du climat, les forces disproportionnées des conquérants, la longue désorganisation. Donnez-lui le temps à cette ancienne maîtresse du monde, à cette vieille rivale de la Germanie. Ce qui a fait l'humiliation de l'Italie comme peuple, ce qui l'a soumise à la molle et disciplinable Allemagne, c'est précisément l'indomptable personnalité, l'originalité indisciplinable qui, chez elle, isole les individus.

Cet instinct d'abnégation que nous avons trouvé en Allemagne, est étranger à l'Italie. En cela, comme en tout, l'opposition des deux peuples est tranchée. L'Italien n'a garde de s'abdiquer lui-même, et de se perdre avec Dieu et le monde dans un même idéalisme. Il fait descendre Dieu à lui, il le matérialise, le forme à son plaisir, y cherche un objet d'art. Il fait de la religion, et souvent de bonne foi, un objet de gouvernement. Elle lui apparaît dans tous les siècles sous un point de vue d'utilité pratique. La divination des Étrusques était un art de surprendre aux dieux la connaissance des intérêts de la terre, une partie de la politique et de la jurisprudence. Les prières et les formules angurales sont de véritables contrats avec les dieux. L'augure cherche les termes les plus précis, ne promet rien de trop, ne s'engage pas, prend ses précautions contre l'autre partie. Il ne craint pas de fatiguer les dieux d'interrogations et de stipulations nouvelles. Pour trouver les plus beaux raisins, pour rattraper un oiseau perdu, on prenait le *lituus*, et l'on traçait les lignes sacrées.

Le droit canonique, comme le droit augural, s'appliquait au gouvernement de ce monde. On sait avec quel art l'église de Rome atteignit et régla toutes les actions des hommes, comme matière du péché. La théologie fut enfermée, bon gré, mal gré, dans la jurisprudence; les papes furent des légistes. Nous savons ici les choses de Dieu, leur écrivait un roi de France, mieux que vous autres gens de loi.

L'Italie est le seul peuple qui ait eu une architecture civile, aux époques diverses où les autres nations ne connaissaient que l'architecture religieuse. Le mot *pontifex* signifie constructeur de ponts. Les monuments étrusques, différents en cela de ceux de l'Orient, ont tous un but d'utilité pratique. Ce sont des murs de villes, des aqueducs, des tombeaux; on parle moins de leurs temples. L'Italie du moyen âge bâtit beaucoup d'églises, mais c'étaient les lieux où se tenaient les assemblées politiques. Tandis que l'Allemagne, l'Angleterre et la France, n'élevaient que des édifices religieux, l'Italie faisait des routes, des canaux. Aussi l'Allemagne devança l'Italie dans la construction de ses prodigieuses cathédrales. Jean Galeas Sforza fut obligé de demander des architectes à Strasbourg, pour fermer les voûtes de la cathédrale de Milan.

Si l'individualité italienne ne se donne pas à Dieu sans condition, combien moins à l'homme! Vous

trouverez dans l'Italie du moyen âge, plus d'une image de la féodalité, les lourdes armures, les puissants coursiers, les forts châteaux, jamais ce qui constitue la féodalité elle-même, la foi de l'homme en l'homme. L'héroïsme italien est de nature plus haute. Que lui importe un homme périssable, une chair mortelle, et ce cœur qui bientôt ne battra plus; il sait mourir, quoiqu'il n'aille pas chercher la mort, mais mourir pour une idée. Je sais dans telle forteresse tel homme qui, au milieu des plus rudes épreuves, gardera jusqu'à la mort le secret de la liberté. Tout autre dévouement est simplicité, enfance aux yeux des compatriotes de Machiavel. La recherche aventureuse des périls inutiles, la déification de la femme, la religion de la fidélité, la rêverie enthousiaste du monde féodal, tout cela excite en eux un rire inextinguible. Leur poëme chevaleresque est la satire de la chevalerie, l'*Orlando furioso*. Point d'association industrielle ni militaire, si ce n'est pour un but précis, pour un intérêt, pour une idée.

Le génie italien est un génie passionné, mais sévère, étranger aux vagues sympathies. Ce n'est point le monde naturel de la famille, de la tribu, c'est le monde artificiel de la cité. Circonscrit par la nature dans les vallées de l'Apennin, isolé par des fleuves peu navigables, il s'enferme encore dans des murs. Il y règne loin de la nature dans des palais de marbre, où il vit d'harmonie, de rhythme et de nombre; s'il en sort, c'est pour se bâtir dans ses *villa* des jardins de pierre. Et d'abord, il se caractérise par l'harmonie de la vie civile, par la législation, par la jurisprudence. Après tant d'invasions barbares, l'indestructible droit romain reparaît à Bologne et par toute l'Italie. Les subtilités de Tribonien sont subtilisées par Accurse et Barthole. A côté des juristes, reviennent les mathématiciens. Cardan et Tartaglia continuent Architas et Pythagore. Leur géométrie abstraite est reçue dans la géométrie concrète de l'architecture, l'art de la cité matérielle, comme la législation est l'art de la cité morale. A Rome, à Florence, la figure humaine, dans les tableaux, reproduit la sévérité, quelquefois la sécheresse architecturale. Ce n'est guère qu'au nord, dans le coloris vénitien, dans la grâce lombarde, que la peinture consent à humaniser l'homme. Pour la nature, elle osera rarement se montrer dans les tableaux. Peu de paysages, peu de poésie descriptive en Italie.

La poésie s'y inspire du génie de la cité. Sans doute dans ce pays tout homme chante; le climat y délie toute langue. Mais le vrai poëte italien, c'est l'architecte de la cité invisible, dont les cercles symboliques sont la scène de la *Divina Commedia*. Dante est l'expression complète de l'idée italienne du rhythme, du nombre; il a mesuré, dessiné, chanté son enfer. C'est encore sous la forme harmonique de la cité, que l'histoire de l'humanité apparut au fondateur de la philosophie de l'histoire, le Dante de l'âge prosaïque de l'Italie, Giambatista Vico. Dans la dualité du *corso* et du *ricorso*, dans la triplicité des âges, dans la beauté géométrique de sa forme, la *Scienza nuova* me représente le génie rhythmique de l'Étrurie et de la Grèce pythagoricienne.

Lors même qu'il sort de la cité, l'Italien en transporte, en imprime partout l'image. On sait avec quel soin sévère la religion étrusque et la politique romaine mesuraient et orientaient les champs. Partout l'*agrimensor* et l'augure venaient, derrière les légions conquérantes, calquer la colonie nouvelle sur la forme sacrée de la métropole. Tandis que, chez les nations germaniques, l'homme s'attache à son champ, s'y enracine, et aime à tirer son nom de sa terre; l'Italien lui donne le sien; il n'y voit qu'un rapport de plus avec la cité, qu'une matière d'intérêt civil. Le juriste, le stratégiste, viendront reconnaître la terre pour en régler ou déplacer les limites, pour transférer ou maintenir la propriété selon les moyens divers de leur art.

La mère de la tactique comme de la jurisprudence, c'est l'Italie. La guerre est devenue une science entre les mains des *condottieri* italiens, les Alberic, les Sforza, les Malatesta de la Romagne, les Braccio, les Baglioni, les Piccinino de l'Ombrie. L'Italie fournit le Levant d'ingénieurs. Les fondateurs de l'architecture militaire sont des Italiens. Le premier capitaine de l'antiquité, César, appartient à l'Italie; le premier des temps modernes, fut un homme de race italienne, adopté par la France. Quand nous ignorerions l'origine de Napoléon, le caractère à la fois poétique et pratique de son génie, la beauté sévère de son profil, ne feraient-ils pas reconnaître le compatriote de Machiavel et de Dante?

Il est temps d'en finir avec ces ridicules déclamations sur la mollesse du caractère italien. Voulez-vous juger la valeur italienne par la populace de Naples? Jugez donc la France par les *canuts* de Lyon. Laissons les gentlemen anglais et les poëtes allemands aller chercher à la table des Italiens de Rome et de Milan, des inspirations de mépris sublime et de colère généreuse. N'ont-ils pas aussi insulté la Grèce au tombeau, la veille de sa résurrection? Hommes légers et cruels, qui confondez sous le même opprobre les lazzaroni et les romagnols, les héros et les lâches, avez-vous donc oublié l'armée italienne de Bonaparte, et tant de faits d'armes des Piémontais? Et naguère encore, ceux que vous accusez de ne pas savoir tirer l'épée

pour leur pays, n'ont-ils pas su mourir pour vous [1]?

L'Italie a changé, dit-on, et l'on croit avec un mot avoir expliqué et justifié ses malheurs. Et moi, je soutiens qu'aucun peuple n'est resté plus semblable à lui-même. J'ai déjà marqué, dans ce qui précède, la perpétuité du génie italien, des temps anciens aux temps modernes. Il me serait trop facile de la suivre dans une foule de détails moins importants.

Le costume est presque le même, au moins dans le peuple. Je vois partout le *venetus cucullus*, l'aiguille d'acier dans les cheveux des femmes, les colliers, les anneaux, comme à Pompéi; jusqu'aux sandales et au *pileus*, que vous retrouverez vers Fondi.

La nourriture est analogue. Dans les villes, mêmes rues étroites. Les Thermopoles sous le nom de cafés. Le prandium à midi, et la sieste et la promenade du soir. En tout temps, même foule autour de l'improvisateur, qu'il s'appelle Stace, Dante, ou Sgricci. On rencontre dans les *filosofi* de Naples, les *litterati* en plein vent, les Ennianistes de l'antiquité. Seulement l'Arioste et lo Tasso ont pris la place d'Ennius.

Dans les campagnes, même système de culture. La charrue est celle même que décrit Virgile. En Toscane, les bestiaux sont comme autrefois renfermés et nourris de feuillage, de peur qu'ils ne blessent les vignes et les oliviers. Ailleurs, ils poursuivent leur éternel voyage des montagnes aux plaines de Rome et de la Pouille, et de la plaine à la montagne.

Chaque province est restée fidèle à son génie. Naples est toujours grecque, quoi qu'aient fait les barbares. Le type sauvage des Brutiens s'est manifestement conservé à *San-Giovanni in fiore*. Les Napolitains sont toujours bruyants et grands parleurs. Naples est une ville d'avocats. Dès l'antiquité il y avait à Naples des combats de musique. Le génie philosophique de la grande Grèce n'a-t-il pas revécu dans Telesio, dans Campanella et dans l'infortuné Bruno?

Au midi, l'idéalisme, la spéculation et les Grecs; au nord, le sensualisme, l'action et les Celtes. Les charpentiers, les menuisiers, les colporteurs, les maçons, viennent de Novarre, de Como, de Bergame. Bergame, patrie d'Arlequin, est celle aussi du vieux comique Cecilius Statius.

Même perpétuité dans les contrées du centre, dans Rome et dans l'Étrurie. Le caractère cyclopéen n'est pas plus frappant dans les murs de Volterra que dans les édifices de Florence, dans les masses du palais Pitti. La roideur de l'art étrusque reparaît dans Giotto et jusque dans Michel-Ange. Mais je compte mieux montrer ailleurs l'identité de l'Étrurie dans tous les âges.

Lorsque le barbare Sylla eut dévasté l'Étrurie, il choisit une place dans la vallée de l'Arno, y fonda une ville, et la nomma d'après le nom mystérieux de Rome. Ce nom connu des seuls patriciens, et qu'il était défendu de prononcer, était *Flora*. Il appela la ville nouvelle *Florentia*. Florence a répondu à l'augure. Le poëme des antiquités de l'Italie primitive, l'Énéide, venait de la colonie étrusque de Mantoue, et c'est à un Toscan, à un Florentin qu'est dû le poëme des antiquités du moyen âge, la Divine Comédie. L'Italie est le pays des traditions et de la perpétuité historique. *Questa provincia*, dit Machiavel, avec sa force et sa gravité ordinaire, *pare nata a risuscitare la cose morte*.

Au centre de la péninsule, le peuple n'a pas changé davantage. Ceux-ci n'ont jamais été propres ni à l'art ni à la science. La plupart des écrivains illustres de Rome, Catulle, Virgile, Horace, Ovide, Lucain et Juvénal, Cicéron, Tite-Live, Sénèque et les Pline, une foule d'autres moins illustres, lui sont venus d'autres contrées. De même au moyen âge. Son théologien, son artiste, sont deux étrangers, saint Thomas d'Aquin, Raphaël d'Urbin. A Rome toutefois vous trouverez la satire amère et mordante, le rire tragique. Lucile et Juvénal étaient Romains de naissance; Salvator Rosa et Monti l'ont été d'adoption.

La véritable vocation du Romain, c'était l'action politique. Ne pouvant plus agir, il rêve. Contemplez cette race monumentale dans les rues et sur les places publiques, vous serez frappé de sa fierté. Ce sont les bas-reliefs de la colonne Trajane, qui sont descendus et qui marchent. Pour rien au monde, le Romain ne fera œuvre servile. Il faut qu'il vienne des hommes des Abbruzzes pour recueillir les moissons ou réparer les routes, des Bergamasques, pour porter les fardeaux. Sa femme ne daignera recoudre

[1] Parmi les étrangers qui ont combattu pour la liberté de la France dans les journées de juillet 1830, on comptait un assez grand nombre d'Italiens; on nous en signale seulement quelques-uns: « M. Giannona (l'auteur de l'*Exilé*) s'est toujours montré aux endroits les plus dangereux; M. Bonnizzi a été blessé au bras gauche; M. Libri a commencé la première journée avec un bâton; dans la seconde, il a conquis un fusil sur un soldat; et dans la troisième, il a complété son équipement en désarmant un officier supérieur; M. Libri n'a pas quitté le premier rang de nos braves pendant soixante heures. » (*Voy.* le journal *le Temps*, numéros du 30 juillet au 1er août. *Voy.* aussi *la Revue française*, novembre 1829.)

les trous de son manteau; il faut un juif pour le raccommoder. La seule exportation de Rome, c'est la terre même, les haillons et les antiquités.

Comme au temps où Juvénal nous montre le préteur et le tribun recueillant la *sportula* de porte en porte, le Romain d'aujourd'hui mendie noblement. Sa nourriture est toujours le porc. Les charcutiers et les bouchers sont presque les seules boutiques à Rome. Toujours sensuel et cruel, il se contente de combats de taureaux, faute de gladiateurs. Accusez-le de férocité si vous voulez; mais de faiblesse, non : son couteau répondrait. Son couteau ne le quitte pas. Le coup de couteau est un geste naturel et fréquent à Rome. Il faut voir aussi avec quelle joie furieuse il place le feu sous la peau du cheval de course. Son cri de carnaval est un cri de sang et de nivellement : *Mort au seigneur abbé! mort à la belle princesse!* Il ne criait pas plus fort : Les chrétiens aux lions! Et il faut dire aussi qu'il y a dans l'air de cette ville quelque chose d'orageux, d'immoral et de frénétique. Au milieu des plus étourdissants contrastes, parmi les monuments de tous les âges, égyptiens, étrusques, grecs, romains, au rendez-vous de toutes les races du monde, vous entendez toutes les langues excepté l'italienne; plus d'étrangers que de Romains, et des rois dans la foule. La tête tourne, le vertige gagne; je ne m'étonne pas que tant d'empereurs, qui voyaient tout cela tourbillonner à leurs pieds, soient devenus fous.

Une ressemblance plus triste encore entre les temps anciens et les temps modernes, c'est la solitude des environs de Rome et en général des campagnes d'Italie. Quel que fût le génie agricole des anciens Latins, on voit que, dès le temps de la république, une partie de la contrée était laissée en prairies (*prata Mucia, Quintia*, etc.). Caton recommande le pâturage comme le meilleur emploi de la terre. Ce conseil fut suivi. Il dispensait les propriétaires de résider sur leurs terres, de faire travailler les pauvres; il leur suffisait de quelques esclaves. Il en advint à l'Italie comme à l'Angleterre au temps d'Henri VIII, où l'on disait que *les moutons avaient mangé les hommes*. La désolation s'étendit. César fut déjà chargé de dessécher les Marais-Pontins. Strabon, Pline et Tacite se plaignent de la *mala aria*. Et Lucain put dire sans exagération : *Urbs nos una capit.*

Ce mot est la condamnation de l'Italie. Le désert de Rome, aussi isolée sur la terre que Venise au milieu des eaux, est le triste symbole des maux qu'a faits cette vie urbaine (*urbanitas*), dans laquelle s'est toujours complu le génie italien. L'Italie a vu deux fois se reproduire dans les villes étrusques de l'antiquité, dans les villes guelfes du moyen âge, le premier développement de l'industrie, et la domination des cités sur les campagnes. Deux fois aussi, contre l'industrie productrice, s'est élevée l'industrie destructrice, la guerre, qui a dévoré les campagnes, épuisé les villes; la guerre comme métier et calcul; la guerre vivant d'elle-même, Rome dans l'antiquité, au moyen âge les *condottieri*.

La pauvre Italie a peu changé, et c'est là sa ruine. Elle a subi constamment la double fatalité de son climat et du système étroit de société dans laquelle elle est concentrée. Ce système a desséché et amaigri le cœur de l'Italie (*Italum robur*); je veux dire Rome et l'ancien Samnium. Dès le temps d'Honorius, la Campanie *heureuse* avait elle-même été abandonnée sans culture. Les Germains, ennemis des cités, semblaient devoir rendre l'importance aux campagnes qu'ils se partageaient. Il n'en fut pas ainsi. Les hommes du Nord foudirent comme neige sur cette terre ardente. Les cités italiennes absorbèrent les Goths en moins d'un siècle. Les Lombards, la race la plus énergique de l'Allemagne, n'y tinrent pas deux cents ans. A en juger par la physionomie du peuple et par la langue, l'influence des invasions germaniques fut tout extérieure. Les barbares ont cru souvent avoir soumis l'Italie; mais ils ont introduit peu de mots tudesques dans cet idiome indomptable. En vain le parti allemand ou gibelin, s'organisant sous la forme féodale, dressa ses châteaux sur les montagnes, et arma les campagnes contre les cités. Les châteaux furent détruits, les campagnes absorbées par les villes, les villes isolées par la dépopulation des campagnes, nivelées par le radicalisme de l'Église romaine, du parti guelfe, et des tyrans; elles perdirent avec l'aristocratie gibeline tout esprit militaire, et la contrée se trouva livrée aux étrangers. Depuis ce temps, la tête de l'Italie, qui dans l'antiquité était au midi, dans la grande Grèce, a passé au nord, et se trouve aujourd'hui dans la Romagne, le Milanais et le Piémont, parties celtiques de l'Italie. C'est dire assez que l'Italie a peu d'espoir d'originalité, et que longtemps du moins elle regardera la France.

Ainsi dans l'Europe même, que semblait s'être réservée la liberté, la fatalité nous poursuit. Nous l'avons trouvée dans le monde de la tribu et dans celui de la cité, dans l'Allemagne et dans l'Italie. Là comme ici, la liberté morale est prévenue, opprimée par les influences locales de races et de climats. L'homme y porte également dans son aspect le signe de la fatalité. La contrée se réfléchit en lui; vous diriez un miroir. L'Allemagne est toute dans la figure de l'Allemand; l'œil bleu-pâle comme un ciel douteux, le poil blond ou fauve comme la biche de l'Odenwald. Les années même ne suffisent pas toujours pour caractériser ses formes. Vous

retrouvez souvent dans la forte jeunesse, jusque dans l'âge mur, la molle et incertaine beauté de l'enfance. Ainsi l'homme se confond avec la nature qui l'environne. — L'Italien semble mieux s'en détacher. Son œil profond et sa vive pantomime promettent une personnalité forte; mais cet œil ardent flotte et rêve. Le regard est souvent mobile à faire peur; ces cheveux noirs comme les vins du Midi, ce teint profondément bruni, accusent le fils de la vigne et du soleil, et le replongent dans la fatalité dont il avait paru affranchi.

Ces puissantes influences locales, identifiant l'homme à sa terre, l'attachant au moins de cœur et d'esprit à sa montagne, à sa vallée natale, le maintiennent dans un état d'isolement, de dispersion, d'hostilité mutuelle. La vieille opposition *de la Saxe et de l'Empire* subsiste obstinément à travers les âges. Chacune même des deux moitiés n'est pas homogène. Le Hessois hait le Franconien, le Franconien le Bavarois, celui-ci l'Autrichien. Le Grec de la Calabre, le Celte de Milan, ne sont pas plus éloignés l'un de l'autre que le fils de l'âpre Samnium et celui de la molle Étrurie. Cette diversité de provinces et de villes s'exprime par la dérision mutuelle, par la création d'un comique local, par l'opposition du bergamasque Arlequin et du Polichinelle napolitain, du saxon Eulenspiegel, et de l'autrichien Hanswurtz.

Dans de telles contrées, il y aura juxtà-position de races diverses, jamais fusion intime. Le croisement des races, le mélange des civilisations opposées, est pourtant l'auxiliaire le plus puissant de la liberté. Les fatalités diverses qu'elles apportent dans ce mélange, s'y annulent et s'y neutralisent l'une par l'autre. En Asie, surtout avant le mahométisme, les races isolées en tribus dans des contrées diverses, superposées en castes dans les mêmes contrées, représentent chacune des idées distinctes, ne communiquent guère et se tiennent à part. Races et idées, tout se combine et se complique en avançant vers l'Occident. Le mélange, imparfait dans l'Italie et l'Allemagne, inégal dans l'Espagne et dans l'Angleterre, est en France égal et parfait. Ce qu'il y a de moins simple, de moins naturel, de plus artificiel, c'est-à-dire de moins fatal, de plus humain et de plus libre dans le monde, c'est l'Europe; de plus européen, c'est ma patrie, c'est la France.

L'Allemagne n'a pas de centre, l'Italie n'en a plus. La France a un centre; une et identique depuis plusieurs siècles, elle doit être considérée comme une personne qui vit et se meut. Le signe et la garantie de l'organisme vivant, la puissance de l'assimilation, se trouve ici au plus haut degré: la France française a su attirer, absorber, identifier les Frances anglaise, allemande, espagnole, dont elle était environnée. Elle les a neutralisées l'une par l'autre, et converties toutes à sa substance. Elle a amorti la Bretagne par la Normandie, la Franche-Comté par la Bourgogne; par le Languedoc, la Guyenne et la Gascogne; par le Dauphiné, la Provence. Elle a méridionalisé le Nord, septentrionalisé le Midi; a porté au second le génie chevaleresque de la Normandie, de la Lorraine; au premier la forme romaine de la municipalité toulousaine, et l'industrialisme grec de Marseille.

La France française, le centre de la monarchie, le bassin de la Seine et de la Loire, est un pays remarquablement plat, pâle, indécis. Lorsque, des pics sublimes des Alpes, des vallées sévères du Jura, des coteaux vineux de la Bourgogne, vous tombez dans les campagnes uniformes de la Champagne et de l'Ile-de-France, au milieu de ces fleuves vagues et sales, de ces villes de craie et de bois, l'âme est saisie d'ennui et de dégoût. Vous voyez bien de grasses campagnes, de bonnes fermes et de bons bestiaux. Mais cette image prosaïque d'aisance et de bien-être ferait regretter la pauvre Suisse et jusqu'à la désolation de la campagne de Rome. Quant aux hommes, ne leur demandez ni les saillies de la Gascogne, ni la grâce provençale, ni l'âpreté conquérante et chicaneuse de la Normandie, encore moins la persistance de l'Auvergnat et l'opiniâtreté du Breton. Il en est, toute proportion gardée, de nos provinces éloignées comme de l'Italie et de l'Allemagne méridionale, comme de tous les pays divisés par des montagnes et d'âpres vallées; l'homme plus isolé, dépourvu des puissants secours de la division du travail et de la communication des idées, est souvent plus ingénieux, plus original, mais aussi moins exercé à comparer, moins cultivé, moins humanisé, moins *social*. L'homme de la France centrale vaut moins comme individu; mais la masse y vaut mieux. Son génie propre est précisément dans ce que les étrangers, les provinciaux même, appellent insignifiance et indifférence, et qu'on doit plutôt nommer une aptitude, une capacité, une réceptivité universelle. Le caractère du centre de la France est de ne présenter aucune des originalités provinciales, de participer à toutes et de rester neutre, d'emprunter à chacune tout ce qui n'exclut pas les autres, de former le lien, l'intermédiaire entre toutes, au point que chacune puisse à volonté reconnaître en lui sa parenté avec tout le reste. C'est là la supériorité de la France centrale sur les provinces, de la France entière sur l'Europe.

Cette fusion intime de race constitue l'identité de notre nation, sa personnalité. Examinons quel est le génie propre de cette unité multiple, de cette

personne gigantesque composée de trente millions d'hommes.

Ce génie, c'est l'action, et voilà pourquoi le monde lui appartient. C'est un peuple d'*hommes de guerre*, et d'*hommes d'affaires*, ce qui, sous tant de rapports, est la même chose. La guerre des subtilités juridiques, que nous devions nous en vanter ou non, nous y primons, il faut le dire; le procureur est français de nation. Avant que les légistes entrassent aux affaires, la théologie, la scolastique y donnaient accès. Paris fut alors pour l'Europe la capitale de la dialectique. Son Université vraiment universelle se partageait en *notions*. Tout ce qu'il y avait d'illustre au monde venait s'exercer dans cette gymnastique. L'Italien Dante, et l'Espagnol Raymond Lulle, entouraient la chaire de Duns Scot. Des leçons d'un seul professeur sortirent deux papes et cinquante évêques. Là éclatait, autant qu'aux croisades ou aux guerres des Anglais, le génie batailleur de la nation. D'effroyables mêlées de syllogismes avaient lieu sur la limite des deux camps ennemis de l'île et de la montagne, du Parvis et de Sainte-Geneviève, de l'église et de la ville, de l'autorité et de la liberté. De là partaient en expédition les chevaliers errants de la dialectique, comme ce terrible Abailard qui démonta Guillaume de Champeaux, Anselme de Laon, et jeta le gant à l'Église en défiant saint Bernard.

Le goût de l'action et de la guerre, l'*épée rapide*, l'argument et le sophisme toujours prêts, sont les caractères communs aux peuples celtiques. La valeur et la dialectique hibernoise ne sont pas moins célèbres que celles de la France. Ce qui est particulier à celle-ci, ce qu'elle a par-dessus tous les peuples, c'est le génie social, avec ses trois caractères en apparence contradictoires, l'acceptation facile des idées étrangères, l'ardent prosélytisme qui lui fait répandre les siennes au dehors, la puissance d'organisation qui résume et codifie les unes et les autres.

On sait que la France se fit italienne au seizième siècle, anglaise à la fin du dix-huitième siècle. En revanche, au dix-septième, au nôtre, elle francisa les autres nations. Action, réaction; absorption, résorption, voilà le mouvement alternatif d'un véritable organisme. Mais de quelle nature est l'action de la France, c'est ce qui mérite d'être expliqué. L'amour des conquêtes est le prétexte de nos guerres, et nous-mêmes y sommes trompés. Toutefois le prosélytisme en est le plus ardent mobile. Le Français veut surtout imprimer sa personnalité aux vaincus, non comme sienne, mais comme type du bon et du beau; c'est sa croyance naïve. Il croit, lui, qu'il ne peut rien faire de plus profitable au monde que de lui donner ses idées, ses mœurs et ses modes. Il y convertira les autres peuples l'épée à la main, et après le combat, moitié fatuité, moitié sympathie, il leur exposera tout ce qu'ils gagnent à devenir Français. Ne riez pas; celui qui veut invariablement faire le monde à son image, finira par y parvenir. Les Anglais ne trouvent que simplicité dans ces guerres sans conquêtes, dans ces efforts sans résultat matériel. Ils ne voient pas que nous ne manquons le but mesquin de l'intérêt immédiat, que pour en atteindre un plus haut et plus grand. L'assimilation universelle à laquelle tend la France, n'est point celle qu'ont rêvée, dans leur politique égoïste et matérielle, l'Angleterre et Rome. C'est l'assimilation des intelligences, la conquête des volontés: qui jusqu'ici y a mieux réussi que nous? Chacune de nos armées en se retirant a laissé derrière elle une France. Notre langue règne en Europe, notre littérature a envahi l'Angleterre sous Charles II, l'Italie et l'Allemagne au dernier siècle; aujourd'hui, ce sont nos lois, notre liberté si forte et si pure, dont nous allons faire part au monde. Ainsi va la France dans son ardent prosélytisme, dans son instinct sympathique de fécondation intellectuelle.

La France importe, exporte avec ardeur de nouvelles idées, et fond en elle les unes et les autres avec une merveilleuse puissance. C'est le peuple législateur des temps modernes, comme Rome fut celui de l'antiquité. De même que Rome avait admis dans son sein les droits opposés des races étrangères, l'élément étrusque, et l'élément latin, la France a été, dans sa vieille législation, germanique jusqu'à la Loire, romaine au midi de ce fleuve. La révolution française a marié les deux éléments dans notre Code civil.

La France agit et raisonne, décrète et combat; elle remue le monde; elle fait l'histoire et la raconte. L'histoire est le compte rendu de l'action. Nulle part ailleurs vous ne trouverez de mémoires, d'histoire individuelle, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni en Italie. Ceci souffre peu d'exceptions. Dans l'Italie du moyen âge, la vie de l'homme était celle de la cité. La morgue anglaise est trop forte pour que la personnalité se soumette à rendre compte de soi. La nature modeste de l'Allemand ne lui permet pas d'attacher tant d'importance à ce qu'il a pu faire. Lisez les notes informes qu'a dictées Gœtz *à la main de fer*; comme il s'efface volontiers, comme il avoue ses mésaventures. L'Allemagne est plus faite pour l'épopée que pour l'histoire; elle garde la gloire pour ses vieux héros, et dédaigne volontiers le présent. Le présent est tout pour la France. Elle le saisit avec une singulière vivacité. Dès qu'un homme a fait, a vu quelque chose, vite il l'écrit. Souvent il l'exagère. Il faut voir dans les vieilles chroniques tout ce que font

nos gens. Il y a déjà longtemps qu'on accuse les Français de *gaber*. Mais il est juste de dire que cet esprit d'exagération est souvent désintéressé. Il dérive du désir habituel de produire un effet; en d'autres termes, il est le résultat du génie oratoire et rhéteur, qui est un défaut et une puissance de notre caractère national.

Résignons-nous : la littérature de la France, c'est l'éloquence et la rhétorique, comme son art est la mode; toutes deux également occupées à parer, à exagérer la personnalité. La rhétorique et l'éloquence, dont elle est tour à tour l'art et l'abus, parlent pour les autres, la poésie pour elle-même. L'éloquence ne peut naître que dans la société, dans la liberté. La nature pèse sur le poëte. La poésie en est l'écho fatal, le son que rend l'humanité frappée par elle. L'éloquence est la voix libre de l'homme s'efforçant d'amener à la pensée commune la libre volonté de son semblable. Aussi ce peuple est-il, entre tous, le peuple rhéteur et prosateur.

La France est le pays de la prose. Que sont tous les prosateurs du monde à côté de Bossuet, de Pascal, de Montesquieu et de Voltaire? Or, qui dit la prose, dit la forme la moins figurée et la moins concrète, la plus abstraite, la plus pure, la plus transparente; autrement dit, la moins matérielle, la plus libre, la plus commune à tous les hommes, la plus *humaine*. La prose est la dernière forme de la pensée, ce qu'il y a de plus éloigné de la vague et inactive rêverie, ce qu'il y a de plus près de l'action. Le passage du symbolisme muet à la poésie, de la poésie à la prose, est un progrès vers l'égalité des lumières; c'est un nivellement intellectuel. Ainsi de la mystérieuse hiérarchie des castes orientales, sort l'aristocratie héroïque; de celle-ci la democratie moderne. Le génie démocratique de notre nation n'apparaît nulle part mieux que dans son caractère éminemment prosaïque, et c'est encore par là qu'elle est destinée à élever tout le monde des intelligences à l'égalité.

Ce génie démocratique de la France n'est pas d'hier. Il apparaît confus et obscur, mais non pas moins réel, dès les premières origines de notre histoire. Longtemps il grandit, à l'abri et sous la forme même du pouvoir religieux. Avant les Romains, avant César, je vois le sacerdoce gaulois, rival des chefs des clans, surgir, non pas de la naissance et de la chair, mais de l'initiation, c'est-à-dire de l'esprit, de l'égalité. Les Druides, sortis du peuple, s'allient au peuple des villes contre l'aristocratie. Après l'invasion des barbares, après l'organisation féodale, le Romain, le vaincu, c'est-à-dire le peuple, est représenté par le prêtre, élu du peuple, homme de l'esprit contre l'homme de la terre et de la force. Celui-ci, enraciné, localisé dans son fief, et, par là même, dispersé sur le territoire, tend à l'isolement, à la barbarie. Le prêtre, comme le serf, à la classe duquel il appartient souvent, regarde vers le pouvoir central et royal. Droit abstrait et divin du roi et du prêtre; droit concret et humain du seigneur engagé dans sa terre. L'étroite association des deux premiers caractérise les rois les plus populaires de chacune des trois races : le bon Dagobert, Louis le Bon ou le Débonnaire, le bon Robert, enfin saint Louis. Le type du roi de France est un saint. Le prêtre et le roi favorisent également l'affranchissement des serfs; tout homme qui échappe à la servitude locale de la terre, leur appartient, appartient au pouvoir central, abstrait, spirituel. Prêtres et rois s'avisent enfin d'affranchir des villes entières, de créer les communes, et de chercher en elles une armée antiféodale. Alors le peuple, qui, jusque-là, n'arrivait à la liberté que dans la personne du prêtre, apparaît pour la première fois sous sa forme propre.

Mais le prêtre et le monarque se repentirent bientôt d'avoir suscité la turbulente liberté des communes, qui tournait contre eux. Les rois arrêtèrent l'émigration rapide des laboureurs, qui fuyaient les campagnes pour se réfugier derrière les murs des villes. Ils ajournèrent ainsi la chute de la féodalité. Il fallait qu'elle pérît, mais par eux et pour eux d'abord, c'est-à-dire, au profit du pouvoir central. En même temps que tombent les priviléges locaux des communes vers le règne de Philippe le Bel, commencent les états généraux. Le prêtre, sortant toujours du peuple, mais peu à peu séparé de lui par l'intérêt de corps, siége comme ministre auprès du roi, et pendant cinq siècles, de Suger à Fleury, règne alternativement avec le légiste.

Si le prêtre fût resté peuple, il eût régné seul et en son propre nom; la féodalité eût fait place à une démagogie sacerdotale. Si la liberté des villes eût prévalu, si les communes eussent subsisté, la France couverte de républiques ne fût jamais devenue une nation; il lui serait arrivé ce qu'a éprouvé l'Italie; les villes auraient absorbé les campagnes désertées par leurs habitants.

Grâce à la lente extinction de la féodalité, la France s'est trouvée forte dans les campagnes, comme l'Allemagne; forte dans les villes, comme l'Italie, vivante et féconde comme la tribu, une et harmonique comme la cité. Un pouvoir central, merveilleusement puissant, s'y est formé par l'alliance du droit abstrait du roi et du prêtre, contre le droit concret et local des seigneurs. Le nom du prêtre et du roi, représentants de ce qu'il y avait

de plus général, c'est-à-dire de divin dans la pensée nationale, a prêté au droit obscur du peuple, comme une enveloppe mystique dans laquelle il a grandi et s'est fortifié. Et un matin, se trouvant grand et fort, il a rejeté les langes de son berceau. Le droit divin du roi et du prêtre n'existait qu'à condition d'exprimer la pensée divine, c'est-à-dire l'idée générale du peuple.

Sous la forme sacerdotale et monarchique qu'il a portée si longtemps, on pouvait entrevoir que ce peuple, organisé contre les nobles par les rois et les prêtres, n'en conservait pas moins un instinct indépendant des uns et des autres. Pour adversaire du chef de la féodalité, de l'Empereur, la France élève et soutient le pontife de Rome, jusqu'à ce qu'elle puisse l'amener à Avignon et confisquer le pontificat. C'était, au douzième siècle, un dicton en Provence : *J'aimerais mieux être prêtre que de faire telle chose.* Même esprit de liberté en politique sous les formes de la monarchie absolue. L'idéal historique et la jactance habituelle de la nation, fut d'être le *royaume des Francs.* De bonne heure, le roi de France est présenté comme un roi citoyen; lisez Comines et Machiavel. Ses parlements lui résistent; lui-même ordonne qu'on lui *désobéisse sous peine de désobéissance;* admirable contradiction. La monarchie y est l'arme nationale contre l'aristocratie, la route abrégée du nivellement. Tant que l'aristocratie est puissante, toute tentative contre la monarchie échouera; Marcel pourra agiter les communes, la Jacquerie soulever les campagnes. Les libertés privilégiées doivent périr sous la force centralisante, qui doit tout broyer pour tout égaler.

Ce long nivellement de la France par l'action monarchique est ce qui sépare profondément notre patrie de l'Angleterre, à laquelle on s'obstine à la comparer. L'Angleterre explique la France, mais par opposition.

L'orgueil humain personnifié dans un peuple, c'est l'Angleterre. J'ai déjà marqué l'enthousiasme que l'homme du Nord s'inspire à lui-même, surtout dans cette vie effrénée de courses et d'aventures que menaient les vieux Scandinaves. Que sera-ce lorsque ces barbares seront transplantés dans cette île puissante, où ils s'engraisseront du suc de la terre et des tributs de l'Océan? Rois de la mer, du monde sans lois et sans limites, réunissant la dureté sauvage du pirate danois, la morgue féodale du lord, fils des Normands... Combien faudrait-il entasser de Tyrs et de Carthages pour monter jusqu'à l'insolence de la titanique Angleterre?

Ce monde de l'orgueil subit pour peine expiatoire ses propres contradictions. Composé de deux principes hostiles, l'industrie et la féodalité, l'égoïsme d'isolement et l'égoïsme d'assimilation, il s'accorde en un point, l'acquisition et la jouissance de la richesse. L'or lui a été donné comme le sable. Qu'il s'assouvisse et se soûle, s'il peut. Mais non, il veut jouir et savoir qu'il jouit; il se retranche dans l'étroite prudence du *confortable.* Et cependant, au milieu de ce monde matériel qu'il tient et qu'il savoure, la nausée vient bientôt. Alors tout est perdu ; l'univers s'était concentré en l'homme, l'homme dans la jouissance du réel, et la réalité lui manque. Ce ne sont pas des pleurs, des cris efféminés qui s'élèvent, mais des blasphèmes, des rugissements contre le ciel. La liberté sans Dieu, l'héroïsme impie, en littérature l'*école satanique*, annoncée dès la Grèce dans le Prométhée d'Eschyle, renouvelée par le doute amer d'Hamlet, s'idéalise elle-même dans le Satan de Milton. Elle s'écrie avec lui : *Mal, sois mon bien !* Mais elle retombe avec Byron dans le désespoir : *Bottomless perdition.*

Cet inflexible orgueil de l'Angleterre y a mis un obstacle éternel à la fusion des races comme au rapprochement des conditions. Condensées à l'excès sur un étroit espace, elles ne s'y sont pas pour cela mêlées davantage. Et je ne parle pas de ce fatal *remora* de l'Irlande que l'Angleterre ne peut ni traîner, ni jeter à la mer. Mais dans son île même, le Gallois chante, avec le retour d'Arthur et de Bonaparte, l'humiliation prochaine de l'Angleterre. Y a-t-il si longtemps que les Highlanders combattirent encore les Anglais à Culloden? L'Écosse suit sans l'aimer, mais parce qu'elle y trouve son compte, la dominatrice des mers. Enfin, même dans la vieille Angleterre, *the old England*, le fils robuste du Saxon, le fils élancé du Normand, ne sont-ils pas toujours distincts? Si vous ne rencontrez plus le premier courant les bois avec l'arc de Robin-Hood, vous le trouverez brisant les machines ou sabré à Manchester par la *Yeomanry.*

Sans doute l'héroïsme anglais devait commencer la liberté moderne. En tout pays, c'est d'abord par l'aristocratie, par l'héroïsme, par l'ivresse du moi humain, que l'homme s'affranchit de l'autorité. Les aristocraties guerrières et iconoclastes de la Perse et de Rome apparaissent comme un véritable protestantisme après l'Inde et l'Étrurie. Ainsi commence en ce monde ce que le sacerdoce appelle l'esprit du mal, Satan, Ahriman, le principe critique et négatif, *celui qui dit toujours : Non.* Quand l'aristocratie guerrière a commencé par l'orgueil de la force la révolte du genre humain, l'œuvre se continue par l'orgueil du raisonnement individuel, par le génie dialectique. Celui-ci sort vite de l'aristocratie; il descend dans la masse; il appartient à tous. Mais nulle part il ne prend plus de force que

dans les pays déjà nivelés par le sacerdoce et la monarchie.

Ainsi s'est révélé au bout de l'Occident ce mystère que le monde avait ignoré : l'héroïsme n'est pas encore la liberté. Le peuple héroïque de l'Europe est l'Angleterre, le peuple libre est la France. Dans l'Angleterre, dominés par l'élément germanique et féodal, triomphent le vieil héroïsme barbare, l'aristocratie, la liberté par privilége. La liberté, sans l'égalité, la liberté injuste et impie n'est autre chose que l'insociabilité dans la société même. La France veut la liberté dans l'égalité [1], ce qui est précisément le génie social. La liberté de la France est juste et sainte. Elle mérite de commencer celle du monde, et de grouper pour la première fois tous les peuples dans une unité véritable d'intelligence et de volonté.

L'égalité dans la liberté, cet idéal dont nous devons approcher de plus en plus sans jamais y toucher, devait être atteinte de plus près par le plus mixte des peuples, par celui en qui les fatalités opposées de races et de climats se seraient le mieux neutralisées l'une par l'autre ; par un peuple fait pour l'action, mais non pour la conquête ; par un peuple qui voulût l'égalité pour lui et pour le genre humain. Il fallait que ce peuple eût en même temps le génie du morcellement et celui de la centralisation ; la substitution des départements aux provinces explique ma pensée. La révolution française, matérialiste en apparence dans sa division départementale qui nomme les contrées par les fleuves, n'en efface pas moins les nationalités de provinces qui, jusque-là, perpétuaient les fatalités locales au nom de la liberté.

Il fallait que ce génie contradictoire en apparence du morcellement et de la centralisation se reproduisît dans notre langue, qu'elle fût éminemment propre à analyser, à résumer les idées. Cette double puissance constitue le génie aristotélique, qui met en poussière les agrégations naturelles et fatales, et tire de cette poussière des agrégations artificielles qui forment peu à peu le patrimoine de la raison humaine ; patrimoine légitime que la liberté a gagné à la sueur de son front.

Toutefois, avouons-le, le peuple, le siècle où tombent en même temps l'aristocratie et le sacerdoce, où le vieil ordre de la fatalité s'enfonce et se dissipe dans une poussière tourbillonnante, certes, ce peuple et ce moment ne sont pas ceux de la beauté. Le plus mélangé des peuples, et à une époque où tout se mêle, n'est pas fait pour plaire au premier aspect.

La France n'est point une race comme l'Allemagne ; c'est une nation. Son origine est le mélange, l'action est sa vie. Tout occupée du présent, du réel, son caractère est vulgaire, prosaïque. L'individu tire sa gloire de sa participation volontaire à l'ensemble ; il peut dire, lui aussi : *Je m'appelle légion*. Chercherez-vous là la personnalité superbe de l'Anglais, ou le calme, la pureté, le chaste recueillement de l'Allemagne ? Demandez donc aussi le gazon de mai à la route poudreuse où la foule a passé tout le jour.

Mélange, action, savoir-faire, tout cela ne se concilie guère, il faut le dire, avec l'idée d'innocence, de dignité individuelle. Ce génie libre et raisonneur dont la mission est la lutte, apparaît sous les formes peu gracieuses de la guerre, de l'industrie, de la critique, de la dialectique. Le rire moqueur, la plus terrible des négations, n'embellit pas les lèvres où il repose. Nous avons grand besoin de la physionomie pour ne pas être un peuple laid. Quoi de plus grimaçant que notre premier regard sur le monde du moyen âge. Le Gargantua de Rabelais fait frémir, à côté de la noble ironie de Cervantès et du gracieux badinage de l'Arioste.

Je ne sais pourtant si aucun peuple mêlé à la vie, engagé dans l'action autant que la France, aurait mieux gardé sa pureté. Voyez au contraire comme les races non mélangées boivent avidement la corruption. Le machiavélisme, plus rare en Allemagne, y atteint souvent un excès dont au moins le bon sens nous préserve. Nous avons, nous, le privilége d'entrer dans le vice sans nous y perdre, sans que le sens se déprave, sans que le courage s'énerve, sans être entièrement dégradés. C'est que dans le plaisir du mal, ce qui nous plaît le plus, c'est d'agir, c'est de nous prouver à nous-mêmes que nous sommes libres, par l'abus de la liberté. Aussi rien n'est perdu ; nous revenons par le bon sens à l'idée de l'ordre.

Notre vertu, à nous, ce n'est pas l'innocence, l'ignorance du mal, cette grâce de l'enfance, cette vertu sans moralité ; c'est l'expérience, c'est la science, mère sérieuse de la liberté. Le bien sortant ainsi de l'expérience est fort et durable ; il dérive non de l'aveugle sympathie, mais de l'idée d'ordre. Il sort de la sensibilité incertaine et mobile pour entrer dans le domaine immuable de la raison.

Il sera pardonné beaucoup à ce peuple pour son noble instinct social. Il s'intéresse à la liberté du monde ; il s'inquiète des malheurs les plus lointains. L'humanité tout entière vibre en lui. Dans cette vive sympathie est toute sa gloire et sa beauté. Ne regardez pas l'individu à part ; contemplez-le dans

[1] Est-il besoin de dire qu'il s'agit de l'égalité des droits, ou plutôt de l'égalité des moyens d'arriver aux lumières et à l'exercice des droits politiques qui doit y être attaché.

la masse et surtout dans l'action. Dans le bal ou la bataille, aucun ne s'électrise plus vivement du sentiment de la communauté, qui fait le vrai caractère d'homme. Les nobles faits, les paroles sublimes, lui viennent naturellement; des mots qu'il n'avait jamais sus, il les dit. Le génie divin de la société délie sa langue. C'est surtout dans le péril, lorsqu'un soleil de juillet illumine la fête, que le feu répond au feu, que jaillissent et rejaillissent la balle et la mort; alors la stupidité devient éloquente, la lâcheté brave; cette poussière vivante se détache, scintille, et devient merveilleusement belle. Une brûlante poésie sort de la masse et roule avec le glas du tocsin et l'écho des fusillades, du Panthéon au Louvre, et du Louvre au pont de la Grève. De la Grève? Non. Au pont d'Arcole. Et puisse ce mot s'entendre en Italie!

Ce que la révolution de juillet offre de singulier, c'est de présenter le premier modèle d'une révolution sans héros, sans noms propres; point d'individu en qui la gloire ait pu se localiser. La société a tout fait. La révolution du quatorzième siècle s'expia et se résuma dans la Pucelle d'Orléans, pure et touchante victime qui représenta le peuple et mourut pour lui. Ici pas un nom propre; personne n'a préparé, n'a conduit; personne n'a éclipsé les autres. Après la victoire, on a cherché le héros, et l'on a trouvé tout un peuple.

Cette merveilleuse unité ne s'était pas encore présentée au monde. Il s'est rencontré cinquante mille hommes d'accord à mourir pour une idée. Mais ceux-là n'étaient que les braves, une foule d'autres combattaient de cœur; la subite élévation du drapeau tricolore par toute la France a exprimé l'unanimité de plusieurs millions d'hommes. Cet élan si impétueux n'a pas été désordonné. On s'accorda sans s'être entendus. Par-dessus l'action et le tumulte s'éleva l'idée de l'ordre. Dans l'absence momentanée d'un gouvernement, d'un chef visible, apparut l'invisible souverain du monde, le droit et la loi. Au milieu d'un si grand trouble, pas un meurtre, pas un vol ne fut commis pendant les trois jours. Dans d'autres temps, on eût vu ici un miracle; aujourd'hui nous n'y voyons que l'œuvre de la liberté humaine; mais quoi de plus divin que l'ordre dans la liberté?

Ce moment unique, qui me revient toujours en mémoire, soutient mon espérance et me donne foi aux destinées morales et religieuses de ma patrie. Au milieu de l'agitation universelle qui nous environne, je crois au repos de l'avenir. Car enfin ce peuple s'est uni un jour dans une pensée commune; l'idée divine de l'ordre a lui à ses yeux. Ce n'est pas en vain que l'on a une fois entrevu cet éclair céleste.

Ayons espoir et confiance, de quelque agitation que soit encore remplie la belle et terrible époque où notre vie s'est rencontrée. C'est la péripétie d'une tragédie où la victime est tout un monde. Époque de destruction, de dissolution, de décomposition, d'analyse et de critique. C'est en philosophie, par l'analyse logique, dans l'ordre social, par cette autre analyse de révolutions et de guerres, que l'homme passe d'un système à un autre; qu'il dépouille une forme pour en revêtir une autre qui donne toujours plus à l'esprit; mais ce n'est pas sans un cruel effort, sans un douloureux déchirement qu'il s'arrache à la fatalité au sein de laquelle il est resté si longtemps suspendu; la séparation saigne aussi au cœur de l'homme. Cependant il faut bien qu'elle ait lieu, que l'enfant quitte sa mère; qu'il marche de lui-même; qu'il aille en avant. Marche donc, enfant de la Providence. Marche; tu ne peux t'arrêter; Dieu le veut! Dieu le veut! c'était le cri des croisades.

Ce dernier pas loin de l'ordre fatal et naturel, loin du dieu de l'Orient, en est un vers le dieu social qui doit se révéler peu à peu dans notre liberté même. Mais s'il est un moment où le premier disparaît et s'efface, où l'autre tarde à paraître, un moment où les hommes croient, comme Werner, voir sur l'autel le Christ en pleurs avouer lui-même qu'il n'y a point de dieu, dans quelle agonie de désespoir tombera ce monde orphelin? Demandez à l'infortuné Byron.

Comment du fond de cet abîme allons-nous remonter vers Dieu?

L'humanité, nous l'avons dit, procède éternellement de la décomposition à la composition, de l'analyse à la synthèse. Dans l'analyse, tous les rapports disparaissent, tous les liens se brisent, l'unité sociale et divine devient insensible. Mais peu à peu les rapports reparaissent dans la science et dans la société, l'unité revient dans la cité, dans la nature. Ce monde, naguère en poudre, se reconstitue et refleurit d'une création nouvelle où l'homme reconnaît, plus belle et plus pure, l'image de l'ordre divin. Aujourd'hui la science en est à l'analyse, à la minutieuse observation des détails; c'est par là seulement que son œuvre peut commencer. La société achève un laid et sale ouvrage de démolition : elle déblaye le sol encombré des débris du monde fatal qui s'est écroulé. Ce travail nous paraît long sans doute. Voilà bientôt quarante ans qu'il a commencé. Hélas! c'est plus d'une vie d'homme. Mais c'est peu dans la vie d'une nation. Tranquillisons-nous donc, et prenons courage; l'ordre reviendra tôt ou tard, au moins sur nos tombeaux.

L'unité, et cette fois la libre unité, reparaissant dans le monde social; la science ayant, par l'obser-

vation des détails, acquis un fondement légitime pour élever son majestueux et harmonique édifice, l'humanité reconnaîtra l'accord du double monde, naturel et civil, dans l'intelligence bienveillante qui en a fait le lien. Mais c'est surtout par le sens social qu'elle reviendra à l'idée de l'ordre universel. L'ordre une fois senti dans la société limitée de la patrie, la même idée s'étendra à la société humaine, à la république du monde.

L'Athénien disait : Salut, cité de Cécrops ! Et toi, ne diras-tu pas : Salut, cité de la Providence!

Le christianisme a constitué l'homme moral ; il a posé dans l'égalité devant Dieu un principe qui devait plus tard trouver dans le monde civil une application féconde. Cependant les circonstances qui entourèrent son berceau, l'ont rendu moins favorable à l'action commune, à la vie sociale, qu'à la contemplation inactive et solitaire. Lorsqu'il parut, Dieu était encore captif dans le matérialisme et la sensualité païenne ; l'homme était emprisonné dans l'étroite enceinte de la cité antique. Le christianisme délivra l'homme en brisant la cité, affranchit Dieu en brisant les idoles. A ce moment unique, l'homme, entrevoyant pour la première fois sa patrie divine, languit pour elle d'un incurable amour, croisa les bras et les yeux vers le ciel, attendit le moment de s'y élancer. *Quand sera-ce, grand Dieu ?...* Ouvrier impatient et paresseux, qui vous asseyez et réclamez votre salaire avant le soir, vous demandez le ciel, mais qu'avez-vous fait de la terre que Dieu vous a confiée? Suffit-il pour dompter la matière de briser des images, de jeûner, de fuir au désert? Vous devez lutter et non fuir, la regarder en face cette nature ennemie, la connaître, la subjuguer par l'art, en user pour la mépriser. Vous avez dissous la cité antique, la cité étroite et envieuse qui repoussait l'humanité, et, des ruines de cette Babel, vous vous êtes dispersés par le monde. Vous voilà divisés en royaumes, en monarchies, parlant vingt langues diverses. Que devient la cité universelle et divine, dont la charité chrétienne vous avait donné le pressentiment, et que vous aviez promis de réaliser ici-bas?

Si le sens social doit nous ramener à la religion, l'organe de cette révélation nouvelle, l'interprète entre Dieu et l'homme, doit être le peuple social entre tous. Le monde moral eut son Verbe dans le christianisme, fils de la Judée et de la Grèce ; la France expliquera le Verbe du monde social que nous voyons commencer.

C'est aux points de contact des races, dans la collision de leurs fatalités opposées, dans la soudaine explosion de l'intelligence et de la liberté, que jaillit de l'humanité cet éclair céleste qu'on appelle le Verbe, la parole, la révélation. Ainsi, quand la Judée eut entrevu l'Égypte, la Chaldée et la Phénicie, au point du plus parfait mélange des races orientales, l'éclair brilla sur le Sinaï, et il en resta la pure et sainte unité. Quand l'unité juive se fut fécondée du génie de la Perse et de l'Égypte grecque, l'unité s'épanouit, et elle embrassa le monde dans l'égalité de la charité divine. La Grèce μυθοτόκος, mère du mythe et de la parole, expliqua la bonne nouvelle ; il ne fallut pas moins que la merveilleuse puissance analytique de la langue d'Aristote pour dire aux nations le verbe du muet Orient.

Au point du plus parfait mélange des races européennes, sous la forme de l'égalité dans la liberté, éclate le verbe social. Sa révélation est successive ; sa beauté n'est ni dans un temps ni dans un lieu. Il n'a pu présenter la ravissante harmonie par laquelle le verbe moral éclata en naissant : le rapport de Dieu à l'individu était simple ; le rapport de l'humanité à elle-même dans une société divine, cette translation du ciel sur la terre, est un problème complexe, dont la longue solution doit remplir la vie du monde ; sa beauté est dans sa progression infinie.

C'est à la France qu'il appartient et de faire éclater cette révélation nouvelle et de l'expliquer. Toute solution sociale ou intellectuelle reste inféconde pour l'Europe, jusqu'à ce que la France l'ait interprétée, traduite, popularisée. La réforme du Saxon Luther, qui replaçait le Nord dans son opposition naturelle contre Rome, fut démocratisée par le génie de Calvin. La réaction catholique du siècle de Louis XIV fut proclamée devant le monde par le dogmatisme superbe de Bossuet. Le sensualisme de Locke ne devint européen qu'en passant par Voltaire, par Montesquieu qui assujettit le développement de la société à l'influence des climats. La liberté morale réclama au nom du sentiment par Rousseau, au nom de l'idée par Kant ; mais l'influence du Français fut seule européenne.

Ainsi chaque pensée solitaire des nations est révélée par la France. Elle dit le Verbe de l'Europe, comme la Grèce a dit celui de l'Asie. Qui lui mérite cette mission? C'est qu'en elle, plus vite qu'en aucun peuple, se développe, et pour la théorie et pour la pratique, le sentiment de la généralité sociale.

A mesure que ce sentiment vient à poindre chez les autres peuples, ils sympathisent avec le génie français, ils deviennent France ; ils lui décernent, au moins par leur muette imitation, le pontificat de la civilisation nouvelle. Ce qu'il y a de plus jeune et de plus fécond dans le monde, ce n'est point l'Amérique, enfant sérieux qui imitera longtemps;

c'est la vieille France, renouvelée par l'esprit. Tandis que la civilisation enferme le monde barbare dans les serres invincibles de l'Angleterre et de la Russie, la France brassera l'Europe dans toute sa profondeur. Son intime union sera, n'en doutons point, avec les peuples de langues latines, avec l'Italie et l'Espagne, ces deux îles qui ne peuvent s'entendre avec le monde moderne que par l'intermédiaire de la France. Alors nos provinces méridionales reprendront l'importance qu'elles ont perdue.

L'Espagne résistera longtemps. La profonde démagogie monacale qui la gouverne, la ferme à la démocratie modérée de la France. Ses moines sortent de la populace et la nourrissent. Si pourtant ce peuple, rassuré du côté de la France, reprend son génie d'aventure, c'est par lui que la civilisation occidentale atteindra l'Afrique, déjà si bien nivelée par le mahométisme.

L'Italie, celtique de race dans les provinces du Nord, l'Italie préparée à la démocratie par le génie antiféodal de l'Église et du parti guelfe, appartient de cœur à la France, qui ne lui demande pas plus aujourd'hui. Ces deux contrées sont sœurs; même génie pratique : Salerne et Montpellier, Bourges et Bologne, n'avaient-elles pas un esprit commun? L'économie politique, née en France, a retenti en Italie. Il y a un double écho dans les Alpes. La fraternité des deux contrées fortifiera le sens social de l'Italie, et suppléera à ce qu'elle laissera toujours à désirer pour l'unité matérielle et politique. Chef de cette grande famille, la France rendra au génie latin quelque chose de la prépondérance matérielle qu'il eut dans l'antiquité, de la suprématie spirituelle qu'il obtint au moyen âge. Dans les derniers temps, le traité de famille qui unissait la France, l'Italie et l'Espagne, dans une alliance fraternelle, était une vaine image de cette future union qui doit les rapprocher dans une communauté de volontés et de pensées. Mais la vraie figure de cette union future de l'Italie et de la France, c'est Bonaparte. Ainsi Charlemagne figura matériellement l'unité spirituelle du monde féodal et pontifical qui se préparait. Les grandes révolutions ont d'avance leurs symboles prophétiques.

Quiconque veut connaître les destinées du genre humain doit approfondir le génie de l'Italie et de la France. Rome a été le nœud du drame immense dont la France dirige la péripétie. C'est en nous plaçant au sommet du Capitole, que nous embrasserons, du double regard de Janus, et le monde ancien qui s'y termine, et le monde moderne, que notre patrie conduit désormais dans la route mystérieuse de l'avenir.

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS.

Introduction... et non pas *esquisse*. — Une esquisse doit représenter tous les grands traits de l'objet. Une introduction promet seulement une méthode, un fil pour guider celui qui veut faire une étude de cet objet; elle peut négliger beaucoup de choses qui devraient trouver place même dans une simple esquisse.

Page 9. — *Entre l'esprit et la matière... interminable lutte.* — Je félicite de tout mon cœur les nouveaux apôtres qui nous annoncent la bonne nouvelle d'une pacification prochaine. Mais j'ai peur que le traité n'aboutisse simplement à matérialiser l'esprit. Le panthéisme industriel qui croit commencer une religion, ignore deux choses; d'abord, qu'une religion tant soit peu viable part toujours d'un élan de la liberté morale, sauf à finir dans le panthéisme, qui est le tombeau des religions; en second lieu, que le dernier peuple du monde chez lequel la personnalité humaine consentira à s'absorber dans le panthéisme, c'est la France. Le panthéisme est chez soi en Allemagne, mais ici...

Page 9. — *De la liberté et de la fatalité.* — Je prends ce dernier mot au sens populaire, et je place sous cette dénomination générale tout ce qui fait obstacle à la liberté. — Comment coexistent-elles? Demandez à la philosophie, qui, peut-être, sur ce point, devrait avouer plus nettement son impuissance.

Page 9. — *Dans la philosophie et dans l'histoire.* — Ce reproche ne peut être adressé à M. Guizot. Il a respecté la liberté morale, plus qu'aucun historien de notre époque; il n'asservit l'histoire ni au fatalisme de races, ni au fatalisme d'idées; un esprit aussi étendu repousse naturellement toute solution exclusive. — Le grand ouvrage que nous promet M. Villemain (*Vie de Grégoire VII*), sera de même, nous en sommes sûrs d'avance, éloigné d'une doctrine qui tend à pétrifier l'histoire. Un grand écrivain est incapable de fausser et briser la vie pour la faire entrer, bon gré, mal gré, dans des formules.

Page 9. — Selon M. Ampère, ces *courants magnétiques* expliquent la chaleur de la superficie du globe mieux qu'aucune autre hypothèse; ils sont dirigés en général de l'est à l'ouest.

Page 9. — *Puissants aromates.* — Voyez dans Chardin (t. IV, p. 43, édit. de Langlès, 1811), avec quelle prodigalité on use des parfums aux Indes; aux noces d'une princesse de Golconde, en 1679, on en versait deux ou trois bouteilles sur chacun des conviés.

Page 9. — *Multiplié à l'excès.* — Laknot, ancienne capitale du Bengale, contenait, en 1538, douze cent mille familles, d'après l'Ayen-Acbery.

Page 9. — *Un troupeau d'éléphants sauvages vient en fureur.* — Voir le drame de Sakontala.

Page 10. — *Mille sources vives.* — Un vizir du Korazan (Bactriane) trouva, dans les registres de la province, qu'il y avait eu autrefois quarante-deux mille kerises ou canaux souterrains. — *Chaleur féconde et homicide... J'ai vu dans un songe du matin l'ange de la mort qui fuyait sans chaussure et des pieds et des mains, loin de la ville de Raga. Je lui dis : Et toi aussi, tu fuis!* Voir, pour cette citation d'un poëte persan, et pour tous les détails qui suivent, Chardin, t. II, p. 413; t. III, p. 405; t. IV, p. 57, 58, 125, 127. — Voir aussi le magnifique ouvrage de Porter (Ker Porter's travels, 1818, 2 vol. in-4°), le seul qui mérite de faire autorité sous le rapport de l'art.

Page 10. — *En se tuant sous ses yeux.* — Asiatic Researches, III, 344; V, 268.

PAGE 10.—*Dans la fatalité même.*—Das Heldenbuch von Iran aus dem Schah Nameh des Firdussi von J. Gœrres (1820). Einleitung.

PAGE 10. — *Le don du Nil.* — Hérod. II, 5. Ὅτι Αἴγυπτος... ἐστι Αἰγυπτίοισι ἐπίκτητός τε γῆ καὶ δῶρον τοῦ ποταμοῦ.

PAGE 10.—*Le grand Albuquerque...* —Commentarios do grando Alfonso de Alboquerque, capitan general dà India, etc., 1576, in-fol., par le fils même d'Albuquerque. — Voir aussi l'Asia Portugueza de Barros, et ses continuateurs.

PAGE 11.—*Qui combat des deux mains... qui n'hésite point à manger les pains de proposition.*—Juges, chap. III, v. 15.—Rois, liv. I, chap. XXI.

PAGE 12. — *Réclamant pour l'homme auprès du père des Dieux...*

Ζεῦ πάτερ, ἠδ' ἄλλοι μάκαρες θεοὶ αἰὲν ἐόντες,
Μήτις ἔτι πρόφρων ἀγανὸς καὶ ἤπιος ἔστω
Σκηπτοῦχος βασιλεύς, μηδὲ φρεσὶν αἴσιμα εἰδώς,
Ἀλλ' αἰεὶ χαλεπός τ' εἴη, καὶ αἴσυλα ῥέζοι.
Ὡς οὔτις μέμνηται Ὀδυσσῆος θείοιο
Λαῶν οἷσιν ἄνασσε, πατὴρ δ' ὣς ἤπιος ἦεν...

ODYSS. E.

PAGE 12. — *Rome*, etc. — Le développement et les preuves de tout ceci se placent plus naturellement dans mon *Histoire Romaine*.

PAGE 12.—*Le monde sémitique résistait...*—Voyez dans le 1er vol. de l'*Histoire Romaine*, liv. II, chap. II, le tableau de la longue lutte du monde sémitique et du monde indo-germanique.

PAGE 13. — *Relut le Phédon à Utique, mourut à Philippes en citant Euripide, ou s'écria en grec sous le poignard de Brutus.*—Voyez dans Plutarque les vies de Caton et de Brutus, et dans Suétone celle de César.

PAGE 13.—*Rome avait repoussé les Bacchanales.*—Cette invasion de Rome par les idées de la Grèce et de l'Orient fait un des principaux objets du troisième livre de mon Histoire Romaine (IIIe liv. *Dissolution de la Cité*, ch. II).

PAGE 13.—*Le sombre Sérapis, autre dieu de la vie et de la mort.* — Adrien écrivait : « Ceux qui adorent Sérapis sont chrétiens, et ceux qui se disent évêques du Christ sont consacrés à Sérapis... Ils (eux d'Alexandrie) n'ont qu'un Dieu, auquel rendent hommage les chrétiens, les juifs et toutes les nations. » Lettre d'Adrien dans *Vopiscus*. Saturnin. chap. VIII.—Voyez la dissertation de M. Guignaut, à la suite du t. V de la trad. de Tacite, par M. Burnouf.

PAGE 13. — *Sous le Capitole... Le sanguinaire Mithra...* — Le fameux bas-relief mithriaque de la villa Borghèse, qui se trouve aujourd'hui au Louvre, avait été consacré dans le souterrain qui conduisait à travers le mont Capitolin du Champ-de-Mars au Forum. — *Du hideux taurobole...* Voyez le mémoire de M. Lajart, et la *Symbolique* de Creuzer, notes de M. Guignaut.

PAGE 13.—*La liberté, affamée de douleur, courut à l'amphithéâtre, et savoura son supplice...* — Nous avons entre autres lettres de saint Ignace, évêque d'Antioche, celle qu'il écrivit aux chrétiens de Rome qui voulaient le délivrer et le priver ainsi de la couronne du martyre : « J'ai l'espoir de vous saluer bientôt sous les fers du Christ, pourvu que j'aie le bonheur de consommer ce que j'ai commencé si heureusement. Ce que je crains, c'est que votre charité ne me fasse tort. Je ne retrouverai jamais une occasion pareille d'arriver à Dieu; si vous me favorisez de votre silence, je suis à lui... Vous n'êtes point envieux; vous enseignez les autres. Je ne veux qu'accomplir vos enseignements. Laissez-moi devenir la pâture des bêtes; je suis le froment de Dieu; que je puisse, broyé sous leurs dents, être trouvé le vrai pain de Dieu... Oh! puissé-je jouir des bêtes qu'on me prépare... Je vous écris vivant, mais avide et amoureux de la mort (ὀναίμην τῶν θηρίων τῶν ἐμοὶ ἡτοιμασμένων... ζῶν γὰρ γράφω ὑμῖν, ἐρῶν τοῦ ἀποθανεῖν). » Cette lettre, dont la critique a établi l'authenticité, n'est pas du nombre des lettres apocryphes du même Père (*SS. Patrum qui temporibus apostolicis floruerunt, Barnabæ, Clementis, Hermæ, Ignatii, Polycarpi opera.* Recensuit J. Clericus, Amstelodami, 1724, in-fol.; p. 25-30).

PAGE 14. — *Je vois devant moi le gladiateur expirant...* — Childe-Harold. IV, 191-2.

I see before me the gladiator lie :
He leans upon his hand — his manly brow
Consents to death! but conquers agony,
And his droop'd head sinks gradually low —
And through his side the last drops, ebbing slow
From the red gash, fall heavy, one by one,
Like the first of a thunder-shower; and now
The arena swims around him — he is gone,
Ere ceased the inhuman shout which hail'd the wretch who won.

He heard it, but he heeded not — his eyes
Were with his heart, and that was far away
He reck'd not of the life he lost nor prize,
But where his rude hut by the Danube lay
There were his young barbarians all at play,
There was their Dacianmother — he, their sire,
Butcher'd to make a Roman holiday —
All this rush'd with his blood — shall he expire,
And unavenged? — Arise! ye Goths, and glut your ire!

. . . .

While stands the Coliseum, Rome shall stand;
When falls the Coliseum, Rome shall fail;
And when Rome falls — the world...

PAGE 14. — *Du Bosphore à la Batavie.* — Sur l'établissement des Francs aux bords du Pont-Euxin, et leur retour dans le pays des Bataves, v. *Panegyr. vet.* V, 18 et Zozim. I, p. 66.

Page 14. — *Sous leur domination farouche et impitoyable, l'esclavage...* — Il est visible que les Francs n'accordèrent pas au propriétaire d'esclaves une protection aussi spéciale que les Bourguignons et les Visigoths. — Voyez dans le tome IV de la Collection des Historiens de France, *lex Burgundionum*, tit. XXXIX; et *lex Visigothorum*, lib. III, tit. II, §§ 3, 4, 5; tit. III, § 9.— Lib. V, tit. IV, §§ 17, 18, 21; tit. VII, §§ 2, 3; 10, 11, 13, 14, 16, 17, 20, 21. — Lib. VI, tit. III, 6, tit. IV, 1, 9, 11; tit. V, 9, 20. — Lib. VII, tit. I, § 6; tit. II, § 21; tit. III, §§ 1, 2, 4. — Lib. IX, tit. I.

Page 14. — *N'est-ce pas là Jérusalem?...*—Videres mirum quiddam; ipsos infantulos, dùm obviàm habent quælibet castella vel urbes, si hæc esset Jerusalem ad quam tenderent, rogitare. *Guibert*, lib. I.

Page 14. — *Les arceaux sans nombre des cathédrales...* — Vers l'an 1000, le monde du moyen âge, étonné d'avoir survécu à cette époque, pour laquelle on lui annonçait depuis si longtemps sa destruction (*adventante mundi vespero*, etc.), se mit à l'ouvrage avec une joie enfantine, et renouvela la plupart des édifices religieux. — C'était, dit un contemporain, comme si le monde, se secouant lui-même, et rejetant ses vieux lambeaux, eût revêtu la robe blanche des églises; *erat enim instar ac si mundus ipse excutiendo semet, rejectâ vetustate passim candidam ecclesiarum vestem indueret*. Rad. Glaber, III, 4.

Page 14. — *Les cinq mille statues de marbre qui couronnent celle de Milan.*—Ce nombre étonnant m'a été garanti par le savant et exact écrivain auquel nous devons la description de cette cathédrale. (Sioria e descrizione del Duomo di Milano, esposte da Gaetano Franchetti. Milano, 1821. In-folio.)— Voyez aussi l'ouvrage colossal de Boisserée sur la cathédrale de Cologne. Pour que rien ne manquât à la ressemblance, la description est restée inachevée comme le monument.

Page 15.— *Un homme noir, un légiste contre l'aube du prêtre.* — C'est au milieu du treizième siècle que l'influence des hommes de loi éclate dans la législation jusque-là toute féodale et ecclésiastique. Saint Louis et Frédéric II donnent presque en même temps leurs codes, où le droit romain se montre, pour la première fois, ouvertement en face du droit féodal. Dans les *Établissements*, les Pandectes sont citées pédantesquement, et souvent mal comprises. C'est à ces légistes qu'il faut vraisemblablement attribuer la conduite ferme du pieux Louis IX à l'égard de la cour de Rome. Cependant, j'avoue que ce cortége de procureurs me semble faire un peu ombre au poétique tableau du saint roi, rendant à ses sujets une justice patriarcale sous le chêne de Vincennes. Peu à peu ces légistes devinrent les maîtres, ils régnèrent au quatorzième siècle. Ce fut l'un de ces *chevaliers en loi*, Guillaume de Nogaret, qui se chargea de porter à Boniface VIII le soufflet de Philippe le Bel. Toute la chrétienté en fut indignée. « Je vois, s'écrie Dante, entrer dans Anagni l'homme des fleurs de lis (*lo fiordaliso*), et Christ captif dans son vicaire. Je le vois de nouveau insulté et moqué, je le vois abreuvé de fiel et de vinaigre, et mis à mort entre des brigands.» *Purgat.* XX, 86. J'ai rapporté plus bas tout le morceau dans l'italien.

(Allemagne). Quelle que soit la sévérité du jugement que l'on va lire, le lecteur ne doit pas m'accuser de partialité contre la bonne et savante Allemagne, aux travaux de laquelle j'ai tant d'obligation, et où j'ai des amis si chers. Personne ne rend plus que moi justice à la touchante bonté, à la pureté adorable des mœurs de l'Allemagne, à l'omniscience de ses érudits, au vaste et profond génie de ses philosophes. Sous la restauration, le public français commençait à se faire leur disciple docile, et recevait patiemment ce qu'on daignait lui révéler de ce mystérieux pays; encore peu d'années, et peut-être la France était conquise par les idées de l'Allemagne du nord, comme l'Italie l'a été par les armes de l'Allemagne du midi. Cependant quelle que soit sa supériorité scientifique, ce pays a-t-il aujourd'hui assez d'élan et d'originalité pour prétendre entraîner la France? Le chef de sa littérature a quatre-vingts ans; tout ce qui lui reste de ses grands hommes, Schelling et Hegel, Gœrres et Creuzer, sont des hommes déjà murs, et ont donné leur fruit. Si vous exceptez deux hommes jeunes et pleins d'espérances, Gans et Otfried Muller, l'Allemagne ne présente guère qu'un grand atelier d'érudition et de critique, un immense laboratoire d'éditions, de recensions, d'animadversions, etc. C'est un peuple d'érudits supérieurement dressés et disciplinés; l'avenir décidera de ce que vaut cette supériorité de discipline en guerre et en littérature.

Page. 15. — *Le plus hospitalier des hommes.* — Au moyen âge, et dans la haute antiquité du Nord, l'hôte exige une condition du pèlerin, du chauteur, du messager, du mendiant (mots souvent synonymes), c'est qu'il réponde à quelque question énigmatique. Odin, déguisé en pèlerin, propose aussi des questions à ses hôtes; il a voyagé quarante-deux fois parmi les peuples et sous autant de noms différents. *Alors vint un pauvre voyageur, qui voulait aller au saint sépulcre; il avait nom Tragemund, et connaissait soixante-douze royaumes* (Chant allemand de l'*Habit décousu ou du roi Orendel*). Voyez les questions du pèlerin dans le *Tragemundeslied*, et la dissertation de J. Grimm sur ce chant (Altdeutsche Wælder, 7 Heft. 1813).

La tradition de saint André, dont la Légende dorée fait mention, s'en rapproche par la forme. Le diable, sous la figure d'une jolie femme, s'était glissé chez un évêque, et voulait le séduire. Tout à coup un pèlerin se présente à la porte, frappe à coups redoublés et appelle à grands cris. L'évêque demande à la femme s'il faut recevoir l'étranger. Qu'on lui propose, répondit-elle, une question difficile : s'il sait y répondre, qu'il soit admis; sinon, qu'il soit repoussé comme ignorant et indigne de paraître en présence de l'évêque. Qu'on lui demande ce que Dieu a fait de plus admirable dans les petites choses. Le pèlerin répond : L'excellence et la variété des figures. La femme dit alors : Qu'on lui propose une seconde question plus difficile. Eu quel point la terre est plus élevée que le ciel? Le pèlerin répond : Dans l'empyrée où repose le corps de Jésus-Christ (*comme chair et par conséquent comme terre*). Eh

bien! dit la femme, qu'on lui propose une troisième question très-difficile et très-obscure, afin que l'on sache s'il est digne de s'asseoir à la table de l'évêque. Quelle est la distance de la terre au ciel? Alors le pèlerin dit au messager : Retourne à celui qui t'envoie, et fais-lui cette demande à lui-même, car il s'y connaît mieux que moi, il a mesuré l'espace quand il a été précipité dans l'abîme, et moi je ne suis jamais tombé du ciel. Le messager, saisi de frayeur, avait à peine apporté la réponse, que le malin disparut. — On retrouve une histoire toute semblable dans les Sagas du Nord.

Page 15. — *La table commune est un autel.* — La table a aussi un caractère sacré chez les peuples celtiques, témoin la fameuse table ronde d'Arthur. Mais c'est surtout dans l'Allemagne et le Nord, que l'homme se livre avec un abandon irréfléchi à ces agapes barbares, où, désarmé par l'ivresse, il se remet sans défense à la foi de ses compagnons. Ces habitudes intempérantes sont constatées dans les lois de Norwége : *Les chefs de famille doivent juger à jeun; si l'un d'eux a trop mangé ou trop bu, point de jugement pour ce jour.* (Magnusar Konongs laga-baetirs gula-things-lang, sive jus commune Norvegicum. Havniæ; 1817, in-4°. C'est une réforme des lois antiques donnée par le roi Magnus, en 1274, dans l'île Guley. La Norwége a suivi ce Code pendant cinq siècles).

Page 15. — *Baptême de la bière. Risibles et touchants mystères de la vieille Allemagne... Symbolisme sacré... Graves initiations.*—Ce sujet si peu connu mérite d'être traité avec quelque détail. J'insisterai particulièrement sur les associations des chasseurs, et sur celles des artisans.

Grimm a recueilli deux cent cinq cris de chasse (Alt. Wælder, III, 3, 4, 5e Waidsprüche und Jægerschreie). Mœser prétend en avoir connu plus de sept cent cinquante. La langue de la chasse, telle que ces cris et chants nous l'ont conservée, est infiniment variée et poétique. Les chasseurs reconnaissent à la trace, non-seulement l'espèce, mais aussi le sexe, l'âge, la fécondité des animaux, avec une précision qui nous étonne. Ils avaient soixante-douze signes pour distinguer les traces d'un cerf, la plupart de ces signes avaient un nom. Sous ce rapport extérieur, la langue des chasseurs et des bergers allemands est déjà une langue poétique, puisqu'elle a une foule de mots qui sont autant d'images. Les contrées montagneuses du Tyrol, de la Suisse, du Palatinat et de la Souabe, sont les plus riches en pareilles expressions.

Les demandes et les réponses des ouvriers voyageurs ont, avec celles des chasseurs, une ressemblance intime et incontestable; vous y retrouvez les couleurs et les nombres symboliques (3, 7). A son langage, à ses répliques sages, prudentes et précises, l'hôte, le compagnon ouvrier ou chasseur, reconnaît son confrère, voit qu'il est avec son semblable, et qu'il peut se fier à lui; les bandes de brigands même qui, par le braconnage, ont un rapport avec les chasseurs, se sont fait une langue pleine de mots poétiques, qu'ils ont su conserver depuis un temps infini. Les anciens joeic, héros et nains, échangent des questions et se demandent des signes. De même, les compagnons voyageurs et chasseurs ont représenté tout le côté poétique et joyeux de leur genre de vie par des formules régulières, tour à tour instructives et plaisantes, dont le sens profond et sérieux est déguisé par la bonne humeur.

— Bon chasseur, qu'as-tu senti aujourd'hui? *R.* Un noble cerf et un sanglier; que puis-je désirer de mieux? — Bon chasseur, dis-moi : quel est le meilleur temps pour toi? *R.* La neige et le dégel, c'est le meilleur temps.— Dis-moi, bon chasseur, que doit faire le chasseur de bon matin quand il se lève? *R.* Il doit prier Dieu pour que la journée soit heureuse et plus heureuse que jamais; il doit prendre son limier par la laisse, pour découvrir les meilleures traces, il doit vivre selon Dieu, et jamais il n'aura de malheur.—Bon chasseur, dis-moi pourquoi le chasseur est appelé maître chasseur? *R.* Un chasseur adroit et sûr de son coup, obtient, des princes et des seigneurs, la faveur d'être appelé maître dans les sept arts libéraux (*Freien Kunst*).

— Dis-moi, mon bon chasseur, où donc as-tu laissé ta belle et gentille demoiselle? *R.* Je l'ai laissée sous un arbre majestueux, sous le vert feuillage, et j'irai l'y rejoindre. Vive la jeune fille à la robe blanche, qui me souhaite tous les jours bonheur et prospérité! Tous les jours, avec la rosée, je la revois à la même place; quand je suis blessé, c'est la belle fille qui me guérit. Je souhaite au chasseur (*dit-elle*) bonheur et santé : puisse-t-il trouver un bon cerf!

— Dis-moi, bon chasseur, comment le loup parle au cerf en hiver. *R.* Sus, sus, enfant sec et maigre, tu passeras par mon gosier; je vais t'emporter dans la forêt sauvage.

— Bon chasseur, dis-moi gentiment, ce qui fait rentrer le noble cerf de la plaine dans la forêt? *R.* La lumière du jour et la clarté de l'aurore.—Bon chasseur, dis-moi, qu'a fait le noble cerf sorti du bois dans la plaine? *R.* Il a foulé l'avoine et le seigle, et les paysans sont furieux.

— Bon valet de chasse, fais ton devoir, et je te donnerai ton droit de chasseur; sois actif et alerte, tu seras mon valet favori.—Debout, traînards et paresseux, qui voudriez vous reposer encore. Toi, chasseur prudent, arrange les instruments, fais l'ouvrage de ton père; toi, fier chasseur, tu conduiras ma meute au bois; et toi, jeune piqueur, qu'as-tu senti? *R.* Bonheur et santé seront notre partage. Je sens un cerf et un sanglier; il vient de passer devant moi : mieux vaudrait l'avoir pris.

— Bon chasseur, sans te fâcher, où courent-ils donc maintenant? *R.* Ils courent par la plaine et par les chemins; tant mieux pour le commun gibier; malheur au noble cerf. Entends-tu la réponse de mon chien; ils chassent par monts et par vaux. Ils sont sur la bonne voie; je les entends donner du cor; ils vont tuer le noble cerf. Oui, que Dieu nous favorise; que le noble cerf soit couché sur son flanc; que leur cor nous annonce la prise du cerf, et nous allons y courir à grands cris : que Dieu nous prête vie à tous.

Debout, debout, cellérier et cuisinier; préparez aujourd'hui encore une bonne soupe et un baril de vin, afin que nous puissions tous vivre en joie.

— Dis-moi, gentil chasseur, où trouves-tu la première trace du noble cerf? *R.* Quand le noble cerf quitte le corps de sa mère et s'élance dans la feuillée et sur le

gazon. — Dis-moi, gentil chasseur, quelle est la plus haute trace? *R.* Quand le noble cerf équarrit sa noble ramure, et qu'il en frappe les branches, quand il a renversé le feuillage avec sa noble couronne.

— Dis-moi, d'une façon gentille et polie, quel est le plus fier, le plus élevé, et le plus noble des animaux? — Je vais te le dire : le noble cerf est le plus fier, l'écureuil est le plus haut, et le lièvre est regardé comme le plus noble; on le reconnaît à sa trace. — Bon chasseur, dis-moi bien vite quel est le salaire du chasseur? *R.* Je vais te le dire tout de suite; le temps est beau, alors tous les chasseurs sont gais et contents; le temps est clair et serein, alors tous les chasseurs boivent du bon vin : ainsi je reste avec eux aujourd'hui et toujours. — Dis-moi bien, bon chasseur, quels seraient, pour mon prince ou mon seigneur, les gens les plus inutiles. *R.* Un chasseur bien mis qui ne rit pas, un limier qui trotte et ne prend rien, un lévrier qui se repose, ce sont-là les gens inutiles. — Dis-moi, bon chasseur, ce qui précède le noble cerf dans le bois? *R.* Son haleine brûlante va devant lui dans le bois. — Dis-moi ce que le noble cerf a fait dans cette eau limpide et courante? *R.* Il s'est rafraîchi, il a ranimé son jeune cœur. — Bon chasseur, dis-moi, qui fait au noble cerf sa corne si jolie? *R.* Ce sont les petits vers qui font au noble cerf sa corne si jolie. — Dis-moi, bon chasseur, ce qui rend la forêt blanche, le loup blanc, la mer large, et d'où vient toute sagesse? *R.* Je vais te le dire : la vieillesse blanchit le loup, et la neige les forêts, l'eau agrandit la mer, et toute sagesse vient des belles filles.

Debout, debout, seigneurs et dames (*et plus loin :* vous toutes, jolies demoiselles), allons voir un noble cerf. Debout, seigneurs et dames, comtes et barons, chevaliers, pages, et vous aussi bons compagnons qui voulez avec moi aller dans la forêt. Debout, au nom de celui qui créa la bête sauvage et l'animal domestique. Debout, debout, frais et bien dispos comme le noble cerf; debout, frais et contents comme des chasseurs. Debout, sommelier, cuisinier.

Voyez-le courir, chasseurs, c'est un noble cerf, j'en réponds. Il court, il hésite (*wanks und schwanks*), le pauvre enfant ne songe plus à sa mère; il court au delà des chemins et des pâturages; Dieu conserve ma belle amie. Le noble cerf traverse le fleuve et la vallée; que j'aime la bouche vermeille de mon amie. Voyez, le noble cerf fait un détour; je voudrais tenir par la main ma belle amie. Le noble cerf court au delà des chemins; je voudrais reposer sur le sein de ma belle amie. Le noble cerf franchit la bruyère; que Dieu protége ma belle amie à la robe blanche. Le noble cerf court sur la rosée; que j'aime à voir ma belle amie.

(Les chasseurs boivent après avoir atteint le cerf.) — Chasseur, dis-moi, bon chasseur, de quoi le chasseur doit se garder? *R.* De parler et de babiller; c'est la perte du chasseur.

— Bon chasseur, gentil chasseur, dis-moi quand le noble cerf se porte le mieux? *R.* Quand les chasseurs sont assis et boivent la bière et le vin, le cerf a coutume de très-bien se porter.

Quand les chasseurs s'informent de leurs chiens. Pourrais-tu me dire, bon chasseur, si tu as vu courir ou entendu aboyer mes chiens? *R.* Oui, bon chasseur, ils sont sur la bonne voie, je t'en réponds; ils étaient trois chiens, l'un était blanc, blanc, blanc, et poursuivait le cerf de toutes ses forces; l'autre était fauve, fauve, fauve, et chassait le cerf par monts et par vaux, le troisième était rouge, rouge, rouge, et chassait le noble cerf jusqu'à la mort.

Quand on donne la curée au chien, le chasseur lui dit : Compagnon, brave compagnon, tu chassais bien le cerf aujourd'hui, quand il franchissait la plaine et les chemins, aussi nous a-t-il cédé les droits du chasseur. Oh! oh! compagnon, honneur et merci! N'est-ce pas un beau début? Les chasseurs peuvent maintenant se réjouir, ils boivent le vin du Rhin et du Necker. Grand merci, mon fidèle compagnon, honneur et merci.

Les artisans, beaucoup plus étroitement liés que les chasseurs, n'admettaient de nouveaux membres dans leurs corporations qu'en leur faisant subir des initiations solennelles dont on aimera peut-être à trouver ici la forme : *Extrait du livre de Frisius, correcteur à Altenburg, vers* 1700 (Altdeutsche Wælder, durch die Brüder Grimm., 3 Heft. Cassel, 1815).

Réception d'un compagnon forgeron. — L'apprenti doit paraître devant les compagnons le jour où ils se réunissent à l'auberge. Les discours et les opérations qui ont lieu sont de trois sortes : 1° souffler le feu; 2° ranimer le feu; 3° instruire.

On place une chaise au milieu de la chambre, un ancien se passe autour du cou un essuie-main, dont les bouts retombent dans une cuvette placée sur la table. Celui qui veut souffler le feu, se lève et dit : Qu'il me soit permis d'aller chercher ce qu'il faut pour souffler le feu... Une fois, deux fois, trois fois, qu'il me soit permis d'ôter aux compagnons leurs serviettes et leurs cuvettes... Compagnons, que me reprochez-vous?

Réponse : Les compagnons te reprochent beaucoup de choses, *tu boites, tu pues*[1]; si tu peux trouver quelqu'un qui *boite et qui pue* davantage, lève-toi et pends-lui au cou tes sales lambeaux.

Le compagnon fait semblant de chercher, et l'on introduit celui qui veut se faire recevoir. Dès que l'autre l'aperçoit, il lui pend sa serviette au cou et le place sur une chaise. L'ancien dit alors à l'apprenti : Cherche trois parrains qui te fassent compagnon... Alors on ranime le feu. Le filleul dit à son parrain : Mon parrain, combien veux-tu me vendre l'honneur de porter ton nom? *R.* Un panier d'écrevisses, un morceau de bouilli, une mesure de vin, une tranche de jambon, moyennant quoi nous pourrons nous réjouir...

Instruction : Mon cher filleul, je vais t'apprendre bien des coutumes du métier, mais tu pourrais bien savoir déjà plus que je n'ai moi-même appris et oublié. Je vais te dire en tous cas quand il fait bon voyager. Entre Pâques et Pentecôte, quand les souliers sont bien cousus et la bourse bien garnie, on peut se mettre en

[1] Deux mots allemands qui sonnent à peu près de même, et qu'on retrouve toujours ensemble dans les vieilles chansons pour désigner en général ce qui est déplaisant. Ainsi dans un rans (*Recueil de J.-R. Wyss*, Berne, 1826) :

Tryb yhs, allsamma :
Die hinket, die stinket, etc

route. Prends honnêtement congé de ton maître, le dimanche à midi après le dîner; jamais dans la semaine; ce n'est pas la coutume du métier qu'on quitte l'ouvrage au milieu d'une semaine. Dis-lui : Maître, je vous remercie de m'avoir appris un métier honorable; Dieu veuille que je vous le rende à vous ou aux vôtres, un jour ou l'autre. Dis à la maîtresse : Maîtresse, je vous remercie de m'avoir blanchi gratis; si je reviens un jour ou l'autre, je vous payerai de vos peines... Va trouver ensuite tes amis et tes confrères, et dis-leur : Dieu vous garde; ne me dites point de mauvaises paroles. Si tu as de l'argent, fais venir un quart de bière, et invite tes amis et tes confrères... Quand tu seras à la porte de la ville, prends trois plumes dans ta main et souffle-les en l'air. L'une s'envolera par-dessus les remparts, l'autre sur l'eau, la troisième devant toi. Laquelle suivras-tu?

Si tu suivais la première par delà les remparts, tu pourrais bien tomber, et tu en serais pour ta jeune vie, ta bonne mère en serait pour son fils, et nous pour notre filleul; ça ferait donc trois malheurs. Si tu suivais la seconde au-dessus de l'eau, tu pourrais te noyer, etc... Non, ne sois pas imprudent, suis celle qui volera tout droit, et tu arriveras devant un étang où tu verras une foule d'hommes verts assis sur le rivage, qui te crieront : Malheur! malheur!

Passe outre; tu entendras un moulin qui te dira sans s'arrêter : En arrière, en arrière! Va toujours jusqu'à ce que tu sois au moulin. As-tu faim, entre dans le moulin et dis : Bonjour, bonne mère, le veau a-t-il encore du foin? Comment va votre chien? La chatte est-elle en bonne santé? Les poules pondent-elles beaucoup? Que font les filles, ont-elles beaucoup d'amoureux? Si elles sont toujours honnêtes, tous les hommes les rechercheront. — Eh! dira la bonne mère, c'est un beau fils bien élevé; il s'inquiète de mon bétail et de mes filles! Elle ira chercher une échelle pour monter dans la cheminée et te décrocher un saucisson; mais ne la laisse pas monter, monte toi-même, et descends-lui la perche. Ne sois pas assez grossier pour prendre le plus long et le fourrer dans ton sac; attends qu'elle te le donne. Quand tu l'auras reçu, remercie et va-t'en. Il pourrait se trouver là une hache de meunier, que tu regarderais en pensant que tu voudrais bien faire un pareil outil, mais le meunier penserait que tu veux la prendre : ne regarde pas plus longtemps, car les meuniers sont gens inhospitaliers. Ils ont de longs cure-oreilles; s'ils t'en donnaient sur les oreilles, tu en serais pour ta jeune vie, ta bonne mère, etc.

En allant plus loin tu te trouveras dans une forêt épaisse, où les oiseaux chanteront, petits et grands, et tu voudras t'égayer comme eux; alors tu verras venir à cheval un brave marchand habillé de velours rouge, qui te dira : Bonne fortune, camarade! pourquoi si gai? —Eh! diras-tu, comment ne serais-je pas gai, puisque j'ai sur moi tout le bien de mon père?—Il pensera que tu as dans tes poches quelques deux mille thalers, et te proposera un échange. N'en fais rien, ni la première, ni la seconde fois. S'il insiste une troisième fois, alors change avec lui, mais fais bien attention, ne *lui donne pas ton habit* le premier, laisse-le donner le sien. Car si tu lui donnais le tien d'abord, il pourrait se sauver au galop; il a quatre pieds, tu n'en as que deux, et tu ne pourrais l'attraper. Après l'échange, va toujours et ne regarde point derrière toi. Si tu regardais et qu'il s'en aperçût, il pourrait penser que tu l'as trompé, il pourrait revenir, te poursuivre, et mettre ta vie en danger : continue ton chemin.

Plus loin tu verras une fontaine... bois et ne salis point l'eau, car un autre bon compagnon pourrait venir qui ne serait point fâché de boire... Plus loin tu verras une potence : seras-tu triste ou gai?

Mon filleul, tu ne dois être ni gai ni triste, ni craindre d'être pendu, mais tu dois te réjouir d'être arrivé dans une ville ou dans un village. Si c'est dans une ville, et que l'on te demande aux portes d'où tu viens, ne dis pas que tu viens de loin; dis toujours *d'ici près*, et nomme le plus prochain village. C'est l'usage en beaucoup d'endroits que les gardes ne laissent entrer personne; on dépose son paquet à la porte et l'on va chercher le signe. — Va donc à l'auberge [1] demander le signe au père des compagnons. Dis en entrant : Bonjour, bonne fortune, que Dieu protége l'honorable métier; maîtres et compagnons, je demande le père.

Si le père est au logis, dis-lui : Père, je voudrais vous prier de me donner le signe des compagnons pour prendre mon paquet à la porte de la ville. Alors le père te donnera pour signe un fer à cheval ou bien un grand anneau, et tu pourras faire entrer ton paquet. Dans ton chemin tu rencontreras un petit chien blanc avec une jolie queue frisée. Eh! diras-tu, je voudrais bien attraper ce petit chien et lui couper la queue, ça me ferait un beau plumet. — Non, mon filleul, n'en fais rien, tu pourrais perdre ton signe en le lui jetant, ou bien le tuer, et tu perdrais un métier honorable... Quand tu seras revenu chez le père, à l'auberge, dis-lui : Je voudrais vous prier, en l'honneur du métier, de m'héberger moi et mon paquet. Le père te dira : Pose ton paquet : mais prends bien garde et ne le pends pas au mur, comme les paysans pendent leurs paniers; place-le joliment sous l'établi; si le père ne perd pas ses marteaux, tu ne perdras pas non plus ton paquet...

Le soir, quand on va se mettre à table, reste près de la porte; si le père compagnon te dit : Forgeron, viens et mange avec nous. N'y va pas si vite; s'il t'invite une seconde fois, vas-y et mange. Si tu coupes du pain, coupe d'abord doucement un petit morceau, qu'on s'aperçoive à peine de ta présence, et à la fin coupe un bon gros morceau, et rassasie-toi comme les autres...

Quand le père boira à ta santé, tu peux boire aussi. S'il y a beaucoup à boire, bois beaucoup; s'il y a peu, bois peu; mais si tu as beaucoup d'argent, bois tout et demande si l'on pourrait avoir un commissionnaire, dis que tu veux aussi payer une canette de bière... Quand viendra la nuit, demande si le bon père a besoin d'un forgeron qui dorme bien? Le père te répondra : Je dors bien moi-même : je n'ai pas besoin d'un forgeron pour cela. Le lendemain quand tu seras levé de bonne heure, le père te dira : Forgeron, que signifiait donc ce vacarme (*nu motin*)? Réponds : Je n'en sais rien; les chats s'y battent, et je n'ose rester au lit.

L'ancien dira alors : Celui dont le nom ne se trouve

[1] Chaque métier avait son auberge chez un vieux compagnon.

point dans nos lettres, dans les registres de la société, celui-là doit se lever et comparaître devant la table des maîtres et compagnons; qu'il donne un gros pour frais d'écriture, un bon *pour-boire* au secrétaire, et on l'inscrira comme moi-même, comme tout autre bon compagnon, parce que tels sont les usages et les coutumes du métier, et que les usages et les coutumes du métier doivent être conservés, soit ici, soit ailleurs... Que personne ne parle des coutumes et des histoires du métier, de ce qu'ont pu faire à l'auberge maîtres et compagnons, jeunes ou vieux.

Réception d'un compagnon tonnelier.—On demande d'abord la permission d'introduire dans l'assemblée le jeune homme qui doit être reçu compagnon, et qu'on appelle *Tablier de Peau de Chèvre*. Lorsqu'il est introduit, le compagnon qui doit le *raboter*, parle ainsi:

Que le bonheur soit parmi vous! Que Dieu honore l'honorable compagnie, maîtres et compagnons! Je le déclare avec votre permission, quelqu'un, je ne sais qui, me suit avec une peau de chèvre, un meurtrier de cerceaux, un gâte-bois, un batteur de pavés, un traître à la compagnie; il avance sur le seuil de la porte, il recule, il dit qu'il n'est pas coupable, il entre avec moi, il dit qu'après avoir été *raboté*, il sera bon compagnon comme un autre. Je le déclare donc, chers et gracieux maîtres et compagnons, *Peau de Chèvre*, ici présent, est venu me trouver, et m'a prié de vouloir bien le *raboter* selon les coutumes du métier, et de bénir son nom d'honneur, puisque c'est l'usage de la compagnie. J'ai bien pensé qu'il trouverait beaucoup de compagnons plus anciens qui ont plus oublié dans les coutumes du métier, que moi, jeune compagnon, je ne puis avoir appris, mais je n'ai point voulu le refuser. J'ai consenti, car ce refus eût été ridicule, et c'était lui faire commencer bien mal ses voyages. Je vais donc le *raboter* et l'instruire, comme mon parrain m'a instruit; ce que je ne saurai lui dire, il pourra l'apprendre dans ses voyages. Mais je vous prie, maîtres et compagnons, si je me trompais d'un ou plusieurs mots dans l'opération, de ne point m'en savoir mauvais gré, mais de bien vouloir me corriger et m'instruire.

Avec votre permission je ferai trois questions: je demande pour la première fois: S'il est un maître ou compagnon qui sache quelque chose sur moi, ou sur *Peau de Chèvre* ici présent, ou sur son maître? Que celui-là se lève et fasse maintenant sa déclaration... S'il sait quelque chose sur mon compte, je me soumettrai à la discipline de l'honorable compagnie, comme c'est la coutume; s'il sait quelque chose sur *Peau de Chèvre* ici présent, alors celui-ci ne sera pas tenu digne d'être reçu compagnon par moi et par toute l'honorable compagnie; mais s'il s'agit de son maître, le maître se laissera punir aussi comme c'est la coutume... Avec votre permission je vais monter sur la table.

L'apprenti entre alors dans la chambre avec son parrain, il porte un tabouret sur ses épaules, et se place avec le tabouret sur la table, les autres compagnons s'approchent l'un après l'autre, et lui retirent chacun trois fois le tabouret pour le faire tomber sur la table, mais le parrain lui prête secours et le retient en haut par les cheveux; c'est ce qu'on nomme *raboter*; puis on le consacre à plusieurs reprises avec de la bière.

Le parrain dit: Vous le voyez, la tête que je tiens est creuse comme un sifflet; elle a bien une bouche vermeille qui mange de bons morceaux, et boit de bons coups... C'est ici comme ailleurs l'usage et la coutume du métier, que celui qu'on *rabote* doit avoir, outre son parrain, deux autres compères *raboteurs*: regarde donc tous les compagnons et choisis-en deux qui te servent de compères... Comment veux-tu t'appeler de ton nom de rabot? Choisis un joli nom, court, et qui plaise aux jeunes filles. Celui qui porte un nom court plaît à tout le monde, et tout le monde boit à sa santé un verre de vin ou de bière... Maintenant donne pour l'argent de baptême ce qu'un autre a donné, et les maîtres et compagnons seront contents de toi.

— Avec votre permission, maître N....., je vous demanderai si vous répondez que votre apprenti sache son métier? A-t-il bien taillé, bien coupé le bois et les cerceaux? A-t-il été souvent boire le vin et la bière, et courir les belles filles? A-t-il bien joué et bien joûté (*geturniret*)? A-t-il dormi longtemps, peu travaillé, souvent mangé et allongé les dimanches et fêtes? A-t-il fait ses années d'apprentissage, comme il convient à un bon apprenti? *R.* Oui. — As-tu tout appris? *R.* Oui.

Eh! ça n'est pas possible, regarde autour de toi ces maîtres et ces compagnons; il y en a de bien braves et de bien vieux, cependant aucun d'eux ne sait tout, et tu voudrais tout savoir? Tu es loin de ton compte. Prétends-tu passer maître? — Oui. — Tu dois d'abord être compagnon. Veux-tu voyager? — Oui.

... Sur ton chemin tu verras d'abord un tas de fumier, et dessus, des corbeaux noirs qui crieront: Il part! il part! Que faire? faudra-t-il reculer ou passer outre? Réponds oui ou non... Tu dois passer outre, et dire en toi-même: Noirs corbeaux, vous ne serez pas mes prophètes. Plus loin, devant un village, trois vieilles femmes te regarderont et diront: Ah! jeune compagnon, retournez sur vos pas, car au bout d'un quart de mille vous arriverez dans une grande forêt où vous vous perdrez, et l'on ne pourra savoir où vous êtes... Retourneras-tu? *R.* Oui. — Eh! non, n'en fais rien; il serait ridicule à toi de t'en laisser conter par trois vieilles femmes. Au bout du village tu passeras devant un moulin qui dira: En arrière! en arrière! Que feras-tu? Voilà trois espèces de conseillers, d'abord les corbeaux; puis les trois vieilles femmes, et maintenant le moulin: il t'arrivera sans doute un grand malheur. Faut-il reculer ou passer outre? *R.* Oui. — Poursuis ta route et dis: Moulin, va ton train, et j'irai mon chemin... Plus loin, tu arriveras dans la grande et immense forêt dont les trois vieilles femmes t'ont parlé, forêt immense et sombre; tu pâliras de crainte en la traversant, mais il n'y a pas d'autre chemin; les oiseaux chanteront, grands et petits, un vent piquant et glacial soufflera sur toi, les arbres s'agiteront, *wink et wank*, *klink et klank*, ils craqueront comme s'ils allaient tomber les uns sur les autres, et tu seras dans un grand danger. Ah! diras-tu, si j'étais resté chez ma mère! car enfin un arbre pourrait t'écraser en tombant, et tu en serais pour ta jeune vie, ta mère pour son fils, et moi pour mon filleul. Tu seras donc forcé de retourner? ou bien veux-tu passer outre?... tu le dois.

Au sortir de la forêt, tu te trouveras dans une belle prairie, où tu verras s'élever un beau poirier couvert de belles poires jaunes, mais l'arbre sera bien haut... Reste quelque temps dessous et tends la bouche, s'il vient un vent frais, les poires tomberont dans ta bouche à foison... Est-ce là ce qu'il faut faire? (L'apprenti répond oui, et on le *rabote* en lui tirant les cheveux comme il faut.)... N'essaye pas de monter sur l'arbre, le paysan pourrait venir et te rouer de coups; les paysans sont des gens grossiers qui frappent deux ou trois fois à la même place. Écoute, je vais te donner un conseil: Tu es un jeune compagnon robuste : prends le tronc de l'arbre et secoue-le fortement, les poires tomberont en grand nombre... Vas-tu les ramasser toutes? *R.* Oui.— Eh! non pas, tu dois en laisser quelques-unes et te dire : Qui sait? peut-être à son tour un brave compagnon, traversant la forêt, viendra jusqu'à ce poirier; il voudrait bien manger des poires, mais il ne serait pas assez fort pour secouer l'arbre, ce serait donc lui rendre un bon service que de lui préparer des provisions.

En continuant ton chemin, tu viendras près d'un ruisseau coupé par un pont fort étroit, et sur ce pont tu rencontreras une jeune fille et une chèvre; mais le pont sera si étroit que vous ne pourrez manquer de vous heurter. Comment feras-tu? Eh bien, pousse dans l'eau la jeune fille et la chèvre, et tu pourras passer à ton aise: Qu'en dis-tu? *R.* Oui. — Eh! non pas, je vais te donner un autre conseil; prends la chèvre sur tes épaules, la jeune fille dans tes bras, et passe avec ton fardeau; vous arriverez tous trois de l'autre côté, tu pourras alors prendre la jeune fille pour ta femme, car il te faut une femme, et tu pourras tuer la chèvre, sa chair est bonne pour le repas de noce; sa peau te fournira un bon tablier ou une musette pour réjouir ta femme... (L'apprenti est raboté de nouveau.)

Plus loin tu verras la villa; quand tu en seras près, arrête-toi quelques moments, mets des souliers et des bas propres... Demande l'auberge tenue par un maître, vas-y tout droit, salue tout le monde, et dis : Père des compagnons, je voudrais vous prier de m'héberger en l'honneur du métier, moi et mon paquet, de souffrir que je m'asseye sur votre banc et que je mette mon paquet dessous; je vous prie, ne me faites pas asseoir devant la porte, je me conduirai selon les usages du métier, comme il convient à un honnête compagnon.

Le père te dira : Si tu veux être un bon fils, entre dans la chambre et dépose ton paquet au nom de Dieu. Si tu vois la mère en entrant dans la chambre, dis-lui : Bonsoir, bonne mère. Si le père a des filles, appelle-les *sœurs*, et les compagnons *frères*. En plusieurs endroits ils ont de belles chambres, avec des bois de cerfs attachés au mur; pends ton paquet à l'un de ces bois; s'il a plu, et que tu sois mouillé, pends ton manteau près du poêle, comme aussi tes souliers et tes bas, et fais-les bien sécher, pour être le lendemain frais et dispos, prêt à partir; le feras-tu? *R.* Oui. — Eh! non pas; si le père a bien voulu t'héberger, entre dans la chambre, dépose ton paquet sous le banc près de la porte, assieds-toi sur le banc, et te tiens coi.

Quand le soir viendra, le père te fera conduire à ton lit; mais si la sœur veut monter pour t'éclairer... afin que tu n'aies pas peur... prends garde. Quand tu es arrivé en haut, et que tu vois ton lit, remercie-la, souhaite-lui une bonne nuit, et dis-lui qu'elle descende pour l'amour de Dieu, que tu seras bientôt couché.

Le matin, quand il fait jour et que les autres se lèvent, tu peux rester au lit, jusqu'à ce que le soleil t'éclaire, personne ne viendra te secouer, et tu peux dormir à ton aise; qu'en dis-tu? *R.* Oui. — Eh! non pas, mais si tu t'aperçois qu'il est temps de se lever, lève-toi, et quand tu entreras dans la chambre, souhaite le bonjour au père, à la mère, aux frères et aux sœurs; ils te demanderont peut-être comment tu as dormi; raconte-leur ton rêve pour les faire rire.

As-tu envie de travailler en ville... tantôt c'est l'ancien, tantôt c'est le frère, d'autres fois c'est toi-même qui dois te chercher de l'ouvrage; selon l'usage différent des lieux. Va trouver l'ancien, et dis : Compagnon, je voudrais vous prier, selon les usages et coutumes du métier, de vouloir bien me trouver de l'ouvrage, je désire travailler ici : l'ancien répondra : Compagnon, je m'en occuperai... Maintenant tu vas sortir pour boire de la bière, ou pour voir les belles maisons de la ville... N'est-ce pas. *R.* Oui. — Eh! non pas, tu dois retourner à l'auberge, jusqu'à ce que l'ancien revienne, car il vaut mieux que tu attendes, que de te faire attendre par lui. Mais, dans l'intervalle, tu verras sur ton chemin trois maîtres : le premier a beaucoup de bois et de cerceaux; le second a trois belles filles, et donne de la bière et du vin; le troisième est un pauvre maître; chez lequel travailleras-tu? Si tu travailles chez le premier, tu deviendras un vigoureux cercleur; chez le second qui donne de la bière et du vin, et qui a de belles filles, tu serais heureux, comme on dit; on y fait de beaux cadeaux, on y boit bien, on saute avec les belles filles. Et chez le pauvre maître?... J'entends, tu voudrais faire fortune. Chez lequel veux-tu travailler? Tu ne dois mépriser personne, tu dois travailler chez le pauvre comme chez le riche... L'ancien te dira à son retour : Compagnon, j'ai cherché de l'ouvrage et j'en ai trouvé. Réponds : Compagnon, attendez, je vais faire venir une canette de bière. Mais si tu n'as pas d'argent, dis-lui : Compagnon, pour le moment je ne suis pas en fonds, mais si nous nous retrouvons aujourd'hui ou demain, je saurai bien vous prouver ma reconnaissance.

Le maître te donnera ton ouvrage et tes outils. Après avoir travaillé quelques moments, tes outils ne couperont plus. Maître, diras-tu, je ne sais pas si c'est que les outils ne veulent pas couper, ou que je n'ai pas de goût au travail; tournez-moi la meule pour que j'aiguise mes outils. Le feras-tu? *R.* Oui. — Eh! non pas. Si tu te mets à l'ouvrage, et qu'il y ait avec toi beaucoup de compagnons, tu ne dois pas être piqué de ce que le maître ne te met pas tout de suite au-dessus d'eux : si le maître voit que tu travailles bien, il saura bien te mettre à ta place.

Demande aux compagnons s'ils vont tous à l'auberge, et ce que le nouveau venu doit mettre à la masse : ils t'en instruiront... L'ancien te dira : Un gros, ou bien neuf liards, selon la coutume. A l'auberge, l'ancien dira : C'est ici comme ailleurs la coutume du métier qu'on se rassemble à l'auberge tous les quinze jours, et que chacun donne le denier de la semaine. Si la mère

a bien garni ta bourse, prends de l'argent et jette-le sur la table, si bien qu'il saute à la figure de l'ancien, et dis : Voilà pour moi, rendez-moi de la monnaie. Le feras-tu? *R.* Oui. — Eh! non pas; prends l'argent dans ta main droite; place-le bien honnêtement devant l'ancien, et dis : Avec votre permission, voilà pour moi; ne demande pas ta monnaie, l'ancien saura bien te la rendre, si tu as donné plus qu'il ne te faut... (Alors on le *rabote* pour la troisième fois.)

Si l'ancien te dit : Compagnon, fais plaisir aux maîtres et compagnons, et va chercher de la bière; tu ne dois pas refuser. Si tu rencontres une jeune fille ou un bon ami, tu lui donneras de ta bière, entends-tu? *R.* Oui. — Eh! non pas; si tu veux faire une honnêteté à quelqu'un, prends ton argent et dis : Va boire à ma santé; quand les compagnons se seront séparés, j'irai te rejoindre; autrement, tu serais puni. A la fin du repas, lève-toi de table et crie au feu! les autres viendront l'éteindre... — Le parrain rentre alors, et dit : Je le déclare avec votre permission, maîtres et compagnons; tout à l'heure je vous amenais une *Peau de Chèvre*, un meurtrier de cerceaux, un gâte-bois, un batteur de pavés, traître aux maîtres et compagnons; maintenant j'espère vous amener un brave et honnête compagnon... Mon filleul, je te souhaite bonheur et prospérité dans ton nouvel état et dans tes voyages, que Dieu te soit en aide sur la terre et sur l'eau. Si tu vas aujourd'hui ou demain dans un endroit où les coutumes du métier ne soient pas en vigueur, travaille à les établir; si tu n'as pas d'argent, tâche d'en gagner, fais respecter les coutumes du métier, ne souffre point qu'elles s'affaiblissent, fais plutôt recevoir dix braves compagnons qu'un mauvais, là où tu pourras les trouver; si tu ne les trouves point, prends ton paquet et va plus loin.

Alors l'apprenti doit courir dans la rue en criant *au feu!* les compagnons viennent et lui font une aspersion d'eau froide assez abondante. Enfin vient le repas; on le couronne, on lui donne la place d'honneur, et l'on boit à sa santé.

Pour achever de faire connaître l'esprit des compagnons allemands, nous ferons connaître, d'après le bel ouvrage de Gœrres (Volksbucher), plusieurs de leurs livres populaires.

Couronne d'honneur des Meuniers, revue et augmentée, ou Explication complète de la vraie nature du Cercle, dédiée à la compagnie des Meuniers, par un garçon meunier, nommé Georges Bohrmann, donné en présent à ses compagnons pour qu'ils conservent de lui un bon souvenir. On a fait imprimer ses vers et ses écrits parce que, comme le dit Sirack, à l'œuvre on connaît l'artisan. Imprimé dans cette année (ce titre est en vers). — Écrit en Misnie. — Le meilleur livre qu'ait produit en Allemagne l'esprit de corporation. — Esprit de simplicité calme et digne; versification facile. Une première gravure en bois représente un cercle avec des sentences mystiques; l'explication nous apprend ensuite que tout a été créé par le cercle. A la seconde figure, l'auteur essaye de nous montrer le monde dans la croix. Vient ensuite une histoire de la profession des meuniers d'après la sainte Écriture, puis un dialogue satirique, puis un voyage poétique et une description des meilleurs moulins de Lusace, Silésie, Moravie, Hongrie, Bohême, Thuringe, Franconie; admiration et souhaits pour Nuremberg. — Il place en forme de triangle les noms des trois meilleurs meuniers qui aient existé. Enfin il termine dévotement par Dieu, l'*architecte du monde*, et par une conclusion à la louange de l'état du meunier. — Livre connu seulement, à ce qu'il semble, dans le nord de l'Allemagne.

Quelques belles nouvelles formules de l'honorable corps des Charpentiers, qu'ils ont coutume de prononcer après avoir achevé un nouveau bâtiment, en attachant le bouquet ou la couronne en présence d'un grand nombre de spectateurs, publié pour la première fois en cette année. Cologne et Nuremberg. — La maison est considérée comme l'image mystique de l'église visible. — Cérémonie du bouquet placé sur la maison terminée. — Discours à prononcer du haut du toit.

Coutumes de l'honorable métier des Boulangers; comment chacun doit se conduire à l'auberge et à l'ouvrage. Imprimées pour le mieux, à l'usage de ceux qui se préparent aux voyages. Nuremberg.

Origine, antiquité et gloire de l'honorable compagnie des Pelletiers. Description exacte de toutes les formules observées depuis longtemps d'après les statuts de la corporation, dans les engagements, initiations et réceptions de maître, comme aussi de la manière dont on examine les compagnons. Le tout fidèlement décrit par Jacob Wahrmund (bouche véridique), *imprimé pour la première fois.* — Les pelletiers et les mégissiers se vantent d'avoir eu pour premier compagnon Dieu lui-même, attendu qu'il est dit dans l'Écriture sainte que Dieu fit à Adam et Ève un habit de peau, honneur que n'ont point les autres compagnies. Le candidat doit être enfant très-légitime.

Le génie symbolique des livres de compagnonnage forme un contraste avec l'*Eulenspiegel*, le livre populaire des paysans allemands :

Eulenspiegel (miroir de hibou) *ressuscité, histoire surprenante et merveilleuse de Till Eulenspiegel, fils d'un paysan, natif du pays de Braunschweig, traduite du saxon en bon haut allemand, revue et augmentée de quelques figures; ouvrage très-divertissant, suivi d'un appendice très-gai; le tout bien rehaussé et bien recuit. Cologne et Nuremberg.* — Esprit de grosse malice. C'est l'esprit du paysan du Nord personnifié; Eulenspiegel fréquente toutes les classes, fait tous les métiers; c'est le fou du peuple, par contraste avec les fous des princes. — La première édition parut en 1483. A la Réforme, l'Eulenspiegel de la quatrième édition de Strasbourg fut, comme l'Allemagne, moitié catholique et moitié protestant; en cette dernière qualité il se moque des papes et des prêtres. Il fut traduit en français, en vers iambiques latins, et plus tard en plusieurs autres langues. — Ce livre réussit auprès des paysans de l'intérieur de la Suisse, ces robustes montagnards chez qui la chair est si forte et si puissante, et qui s'accommodent assez des obscénités d'Eulenspiegel. — On dit que le héros du livre exista en effet, et mourut en 1350. On montrerait encore son tombeau sous les tilleuls, à Mœllen, près Lubeck. La pierre porterait gravés une chouette et un miroir; la chouette désigne le caractère malicieux, gourmand et voleur d'Eulenspiegel.

A côté de ce livre national se place l'*Histoire de*

Faust. Elle est tirée d'un ouvrage plus volumineux, dont voici le titre : *Première partie des péchés et des vices affreux et abominables, comme aussi des prodiges surprenants que le docteur Joannes Faustus, fameux magicien, archisorcier, a opérés par sa magie jusqu'à sa fin terrible. Hambourg*, 1599. — Les dépositions d'une foule de témoins oculaires prouvent l'existence de Faust à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième. Contemporain et ami de Paracelse, de Cornélius-Agrippa. Mélanchton (dans ses lettres), Conrad, Gessner, Manlius *in Collectaneis locorum Communium*, parlent de Faust. Vidmann cite les paroles de Luther à son sujet. L'abbé Tritheim, dans ses *Lettres familières*, le traite de fat et d'imposteur : *N'a-t-il pas osé dire que si les volumes d'Aristote et de Platon périssaient tous avec leur philosophie, il les rendrait au monde par son génie, comme Esdras retrouva les livres saints dans sa mémoire!* — Chaque époque avait eu son Faust, auquel les contemporains attribuaient toujours quelque chose de surnaturel; tous vinrent se réunir dans le véritable et dernier Faust, qui dès lors fut le chef de tous les sorciers précédents, perfectionna le grand œuvre et fit plus encore. Faust est donc plutôt un livre qu'une personne; tout ce que l'histoire de sa vie raconte de ses tours de sorcellerie était depuis des siècles dans la tradition, et l'image de Faust fut seulement imprimée comme un cachet sur le recueil universel. — L'écrit de Vidmann se fonde sur un manuscrit autographe de Faust, que les trois fils d'un docteur célèbre de Leipsick trouvèrent dans sa bibliothèque. Ce manuscrit pourrait bien être de Waiger ou Wagner, disciple de Faust, à qui son maître rend témoignage en ces termes : « *Discret, plein de malice et de ruse, ayant assez d'esprit, passant pour muet à l'école avec les boulangers et les bouchers, mais parlant fort bien au logis; bâtard au demeurant.* » Il le fit son héritier, lui laissa tous ses livres, et lui dit avant sa mort : *Je t'en prie, ne révèle que longtemps après ma mort mon art et mes opérations, alors tu rassembleras les faits avec soin pour en composer une histoire; ton esprit familier, le coq de bruyère, t'aidera dans ce travail, et te rappellera ce que tu aurais oublié; car on voudra connaître mon histoire écrite de ta main.*

La littérature populaire de l'Allemagne se ferme par la Réforme, ou plutôt elle se concentre alors dans le seul Luther, l'écrivain le plus populaire qui ait existé. Immédiatement avant cette époque (vers 1500), on distingue deux poëtes, le cordonnier Hans Sachs, et le prédicateur impérial Murner. Je ne parle pas de Sebastian Brant, conseiller de Maximilien, l'auteur du *Vaisseau des fous* (Narrenschiff), qui eut si peu de mérite et tant de succès, et qui, peut-être, servit de modèle aux *Emblemata* d'Alciat. Brant place au premier rang, parmi les fous, les amis de l'imprimerie, *qui*, dit-il, *doit tomber bientôt dans le mépris*.

Hans Sachs est plus intéressant (Voyez ses œuvres, réimprimées à Nuremberg, 1781, 5 vol. in-8°, sa vie par Ranisch, et les ouvrages de Wagenseil, Schœber, Hirsch, Dunkel, Will et Riederer). Sa vie, peu féconde en événements, n'en est pas moins propre à faire connaître les mœurs et la singulière culture des artisans de l'Allemagne à cette époque. — Né en 1494 d'un tailleur de Nuremberg, envoyé à sept ans aux écoles latines, à quinze en apprentissage chez un cordonnier, à dix-sept en voyage à Ratisbonne, Passau, Salzbourg, Inspruck, où il est employé comme chasseur de l'empereur Maximilien (*Soin inutile de la femme*, 1er vol. de ses œuvres, et 4e vol., p. 294, éd. 1590). Puis il alla à Munich, s'arrêta à Wurtzbourg et à Francfort, puis à Coblentz, Cologne et Aix. — Son maître de poésie avait été Léonard Nunnenbek, tisserand de Nuremberg; sur sa route, il apprit un grand nombre de rhythmes, et, parvenu dans la haute Autriche, il embrassa la résolution de se dévouer aux lettres; (2me vol. *les dons des Muses*) il tint peu après à Francfort sa première école. Après avoir visité encore Leipsick, Lubeck, Osnabruck, Vienne, Erfurth, il revint à Nuremberg, âgé de 22 ans (1516), d'après le désir de son père. — Reçu maître cordonnier, il se maria en 1519, fit d'abord, dans un faubourg, un petit commerce, et retourna encore peu après à la foire de Francfort. Il vécut heureux avec sa Cunégonde plus de quarante ans, en eut deux fils et cinq filles, qui moururent tous avant lui. Il se remaria en 1561 (5me vol. *Kunstlichen frauen lob*). A l'âge de 76 ans, il perdit l'usage de ses facultés, et mourut à 82 ans, en 1576.

En 1523, il donna un panégyrique de la Réforme, sous le titre suivant : *Le Rossignol de Wittemberg, qu'on entend aujourd'hui partout*. Dans la gravure en bois, on voit un rossignol entre le soleil, la lune et divers animaux; sur une montagne, un agneau avec un étendard de victoire. Tout à la fin : *Christus amator. Papa peccator*. Un père Spée en donna une réfutation sous le titre : *A moi, contre le rossignol!* — Hans Sachs écrivit aussi sur la Réforme des dialogues en prose, 1524. Le premier est intitulé : *Dispute entre un chanoine et un cordonnier, où l'on défend la parole de Dieu et une existence chrétienne. Hans Sachs. MDXXIIII.* La gravure représente, entre autres personnages, un cordonnier qui tient une paire de pantoufles à la main.

Le plus curieux des ouvrages d'Hans est celui dont nous allons donner l'analyse. Voy. page 290 de l'in-8°, 1781, et page 161 de l'in-24, 1821. *Une courte et joyeuse pièce de carnaval, à trois personnages, savoir : Un bourgeois, un paysan et un homme noble. Les Gâteaux creux.* Le titre est vague, et la moralité placée à la fin n'a aucun rapport avec la pièce. L'auteur crut peut-être devoir entourer de ces précautions un ouvrage où il donnait l'avantage au paysan sur les autres ordres, en présence des bourgeois de Nuremberg, et cela à une époque où la révolte presque universelle des paysans d'Allemagne excitait contre eux la plus violente animosité. La pièce n'est point datée, contre l'usage de l'auteur; mais l'allusion au nom de Gœtz von Berlichingen, général des paysans soulevés, indique qu'elle fut probablement composée après 1525.

Le paysan veut s'asseoir avec le bourgeois pour prendre part à la joie de la fête; celui-ci le repousse avec insulte; et le paysan, après une généalogie burlesque, ajoute : « Du côté de ma mère je suis un Gœtz (Gœtz pour Klotz, une souche, une bûche). C'est pourquoi ceux qui me connaissent me nomment Gœtz Tœlp Frits. Maintenant que vous savez qui je suis, recevez-

moi pour convive, et laissez-moi m'asseoir à table. — *Le bourgeois :* Hors d'ici, imbécile! ne vois-tu pas venir un noble? Que veux-tu faire ici avec nous? — *Le noble :* Que fais-tu ici, Tœlp Fritz? Ne peux-tu trouver une auberge dans le village sans venir ici avec les bourgeois. — *Le bourgeois :* C'est ce que je lui disais, chevalier. — *Le paysan :* Dois-je vous dire à tous deux ce que j'ai dans l'âme? — *Le noble :* Parle, Tœlp, sans cela tu étoufferais. Tu es bien un vrai paysan. — *Le paysan :* Qui vous ouvrirait les veines de paysans que vous avez, pourrait bien vous saigner à mort. — *Le noble :* Entendez-vous ce cheval? Qu'on le jette du haut de l'escalier. — *Le paysan :* Comprenez du moins ma pensée. Adam, comme nous le dit notre curé, a été notre père à tous; nous sommes tous ses enfants. — *Le noble :* Oui, mais il y a bien de la différence. Noé eut trois fils : l'un qui était un coquin, s'appelait Cham, et c'était un paysan. De Sem et de Japhet descendent les races de la bourgeoisie et de la noblesse.— *Le paysan :* J'avais encore entendu dire que la noblesse venait de la vertu, que jadis les nobles protégeaient les veuves, les orphelins, et défendaient les pauvres voyageurs. Chevalier, est-ce encore votre usage? — *Le noble :* Et toi, dis-moi, n'était-ce pas aussi le vôtre dans les temps anciens, à vous autres paysans, d'êtres simples, justes et pieux? aujourd'hui vous n'êtes plus que des fripons, des scélérats; vous avez la bouche dure, vous ne vous laissez pas conduire... Toi, tu n'es qu'un malotru; moi, je suis noble de race. J'ai toujours des provisions sans travail, j'ai des revenus et des rentes. Je suis élégant et poli quand je vais à la cour des princes. —*Le paysan :* Ma politesse à moi, c'est de labourer, de semer, de moissonner, de battre le grain, de couper le foin, d'arracher les herbes, et tant d'autres travaux par lesquels je vous nourris tous deux... Oh! je sais bien comment vous vivez l'un et l'autre. Dites-moi, noble seigneur, votre cheval n'a-t-il jamais sur une route mordu la poche d'un marchand? »

Le paysan prouve ensuite, par des raisons burlesques, qu'il est plus heureux que le noble et le bourgeois; ce que sans doute les véritables paysans n'auraient point accordé. Suivent beaucoup de détails de mœurs assez curieux sur les costumes, les jeux du peuple et les aliments des différentes classes de la société. Le noble, convaincu, finit par dire : « Morbleu, le paysan dit vrai. Viens, je veux faire le carnaval avec toi. Nous verserons bravement, nous boirons, nous jouerons à qui mieux mieux. — *Le bourgeois conclut :* Mes bons seigneurs, ne nous accusez point, si nous sommes restés longtemps avec ce paysan grossier : il ne pouvait être plus poli; comme dit le vieux proverbe : Mettez un paysan dans un sac, les bottes passeront toujours. En vivant avec les gens grossiers, on devient grossiers comme eux; il faut donc que les jeunes gens, etc. Hans Sachs vous souhaite une bonne nuit. »

Rien n'est plus opposé au génie d'Hans Sachs que celui de Murner. Le cordonnier de Nuremberg vise à l'élégance, parle toujours de fleurs et de bocages, et tombe souvent dans la fadeur. Murner, docteur, prédicateur, poëte lauréat, affecte la grossièreté pour se faire entendre du peuple. Ses satires mordantes (la *compagnie des fripons*, et la *conjuration des fous*, Schelmenzunft, Narrenbeschwœrung), inspirées par la corruption mercantile de Strasbourg, n'ont rien qui fasse penser à la vieille Allemagne. Nous n'en citerons que les passages suivants.

« Il y en a qui veulent décider de ce qui se fait dans l'Empire, juger où l'Empereur en est avec l'Allemagne ou l'Italie, et pourtant, à bien examiner, personne ne le leur commande. *A qui les Vénitiens empruntent-ils? Comment veulent-ils vendre? Comment le pape tient-il maison? Pourquoi le Français ne reste-il pas dans l'alliance du roi des Romains?* Que nous mangions ou que nous buvions, nous déplorons la puissance de *ce rusé* (Louis XII), *qui veut nous faire la queue; le roi d'Aragon ne veut pas trop bien récompenser ceux de Venise; le Turc passe la mer*, ce qui nous chagrine fort le cœur; sans parler des *villes de l'Empire qui nous ont fait ceci et cela, mais ce ne sera point sans vengeance!...* Mon bon ami, songe à tes affaires; laisse les villes impériales pour villes impériales; bois plutôt de bon vin; l'Empire n'en perdra aucune ville.—... Avoir peu et dépenser beaucoup, écarter les mouches des seigneurs, fourrer à la dérobée dans son manteau, jeter des pierres dans les fenêtres, écrire de petits libelles anonymes, pousser ensemble avec des mensonges, se grimer dans l'habit de prêtre... Est-ce ma faute, si je les place ici. Je suis pour cette année secrétaire de la *compagnie des fripons*. Qu'ils en choisissent un autre. »

PAGE 15. — *Se faire l'HOMME d'un autre...* Est-il permis à un vassal de cracher, tousser, éternuer ou se moucher en présence de son seigneur? ne mérite-t-il pas punition pour ne pas s'être tenu droit, ou avoir chassé les mouches en sa présence? Le *Jus feudale Alemanicum* pose ces deux questions. — Cette dépendance servile dans la forme était ordinairement anoblie par la sincérité du dévouement; il éclate d'une manière touchante dans ces vers d'Harmann de Aue : « Ma joie ne fut jamais sans inquiétude jusqu'au jour où je cueillis pour moi les fleurs du Christ que je porte aujourd'hui (les insignes de la croisade); depuis que la mort m'a privé de mon seigneur, il entre pour la meilleure part dans ma joie, et la moitié de mon pèlerinage est pour lui. » *Gœrres. Recueil des Minnesinger.* Citations de la préface.

Grimm (*über den altdeutschen Meistergesang*, 1811) a fort bien établi que généralement le poete, comme la chevalier, était l'*homme* du prince, et subsistait de ses présents. La poésie louangeuse était, à ce qui semble, un service féodal, comme celui de l'ost et du plaid. Voici des vers où un meistersinger s'efforce de provoquer par des louanges mêlées de reproche la générosité du pauvre et *chevaleresux* empereur, Rodophe de Habsbourg. « Le roi des Romains ne donne rien, et pourtant il est riche comme un roi; il ne donne rien, mais il est brave comme un lion; il ne donne rien, mais il est très-chaste; il ne donne rien, mais sa vie est irréprochable. — Il ne donne rien, mais il aime Dieu et respecte la vertu des femmes; il ne donne rien, mais jamais homme n'eut un plus beau corps; il ne donne rien, mais il est sans taches; il ne donne rien, mais il est sage et pur. — Il ne donne rien, mais il juge avec équité; il ne

donne rien, mais il aime l'honneur et la fidélité; il ne donne rien, mais il est plein de vertus; hélas! il ne donne rien à personne! Que dirai-je encore? il ne donne rien, mais c'est un héros plein de grâces et de prestesse : il ne donne rien, le roi Rodolphe, quoi qu'on puisse dire et chanter à sa louange. »

Page 16. — Frau... *La Vierge*... Il peut être curieux de mesurer tout le chemin qu'avait fait l'idéal de la femme germanique, depuis le paganisme du Nord jusqu'au temps du christianisme et de la chevalerie, qui la placèrent sur l'autel même, et la montrèrent transfigurée à la droite de Dieu. D'abord dans le Niaisaga, la femme est belle d'une pureté farouche; elle est élevée par un guerrier qui veille sur elle toute sa vie, et qui tue, sans pitié, l'époux trop peu respectueux pour sa fille d'adoption. Deux fois la vierge fatale coûte ainsi la vie à son époux. Dans les Nibelungen, la femme charme son barbare amant par sa force autant que par sa beauté. « Divers bruits s'élevaient sur le Rhin; sur le Rhin, disait-on, il y a plus d'une belle fille; Gunther le roi puissant voulut en obtenir une, et le désir s'accrut dans le cœur du héros. — Une reine avait son empire sur la mer; de l'aveu commun, elle n'eut point de semblable; elle était d'une beauté démesurée (*diu was unmazen schœne*), puissante était la force de ses membres; elle défiait au javelot les rapides guerriers qui briguaient son amour. — Elle lançait au loin la pierre, et la ramassait d'un seul bond. Celui qui la priait d'amour, devait sans pâlir vaincre à trois jeux la noble femme; vaincu dans une joute, il payait de sa tête. — Mille fois elle était sortie vierge de ces combats. Sur le Rhin un héros bien fait l'apprit, qui tourna tous ses pensers vers la belle femme; avec lui les héros payèrent de leur tête. — Un jour le roi était assis avec ses hommes; ils agitaient de quelle femme leur maître pourrait faire son épouse et la reine d'un beau pays. — Le chef du Rhin dit alors : « Je veux descendre jusqu'à la mer, jusqu'à Brunhild, quoi qu'il m'arrive; pour son amour je risquerai ma vie, et la perdrai si elle n'est ma femme. » — Et moi je vous en détournerai, dit Sigfried. Cette reine a des mœurs si barbares! qui prétend à son amour joue gros jeu; et je vous donne sur ce voyage un avis franc et sincère. — Jamais, dit le roi Gunther, femme ne fut si forte et si hardie; je voudrais de mes mains dompter son corps dans la lutte. — Doucement, vous ne connaissez pas sa force. Fussiez-vous quatre, vous ne sortiriez pas sains et saufs de sa terrible colère : renoncez à votre envie, je vous le conseille en ami, et si vous ne voulez mourir, ne courez point, pour son amour, une chance si affreuse. — Quelle que soit sa force, je ne renonce pas à mon voyage; allons chez Brunhild, quoi qu'il m'arrive; pour sa beauté prodigieuse, on doit tout oser, et quoique Dieu me réserve, suivez-moi sur le Rhin. » *Der Nibelungen Lied*, édition de 1820.

Nous avons traduit le morceau dans toute sa naïveté barbare. M. le baron d'Eckstein, qui a donné dans le Catholique de belles et éloquentes traductions des Nibelungen, me semble en avoir adouci quelquefois le caractère rude et fruste, sans doute par ménagement pour la timidité du goût français.

Peu à peu l'idéal de la femme s'épure. La femme de la chair subsiste sous le nom de Weib, tandis que s'en dégage la femme de l'esprit, la femme morale, Frau. L'un des plus célèbres meistersinger, Frauenlob, reçut ce nom pour avoir dans maint combat poétique soutenu cette distinction, et célébré tour à tour dans des chants d'amour et dans des hymnes les dames de ce monde et les dames du paradis. Celles d'ici-bas témoignèrent au panégyriste de la femme une tendre reconnaissance; elles voulurent faire elles-mêmes les funérailles de leur poëte. La pierre sépulcrale que l'on voit encore dans la cathédrale de Mayence, les représente portant le cercueil de celui qu'elles avaient inspiré si longtemps et fait tant pleurer.

Page 16. — *La Vierge*... — Voy. Grimm, *Alt. W.*, introd. *à la Forge d'Or* (poëme en l'honneur de la Vierge), de Conrad de Wurtzburg, très-curieux pour les mythes chrétiens du moyen âge. « Une des idées qui reviennent le plus dans nos meistersinger, dit le savant éditeur, c'est la comparaison de l'incarnation de Jésus-Christ avec *l'aurore d'un nouveau soleil*. Toute religion avait eu son soleil dieu, et, dès le quatrième siècle, l'Église occidentale célèbre la naissance de Jésus-Christ au jour où le soleil remonte, au 25 décembre, c'est-à-dire au jour où l'on célébrait la naissance du *soleil invincible*. C'est un rapport évident avec le soleil dieu Mithra (Creuzer, Symbolik, II, 220; Jablonski, opus III, 346, seq.). — On lit encore dans nos poëtes que Jésus à sa naissance reposait sur le sein de Marie, comme un oiseau qui, le soir, se réfugie dans une fleur de nuit éclose au milieu de la mer. Quel rapport remarquable avec le mythe de la naissance de Brama, enfermé dans le lis des eaux, le lotus, jusqu'au jour où la fleur fut ouverte par les rayons du soleil, c'est-à-dire par Vischnou lui-même, qui avait produit cette fleur (Voyez Mayer et Kanne)! Le Christ, le nouveau jour, est né de la nuit, c'est-à-dire de Marie la Noire, dont les pieds reposent sur la lune, et dont la tête est couronnée de planètes comme d'un brillant diadème (Voyez les tableaux d'Albert Dürer). Ainsi reparaît, comme dans l'ancien culte, cette grande divinité, appelée tour à tour Maïa Bhawani, Isis, Cérès, Proserpine, Persephone. Reine du ciel, elle est la nuit d'où sort la vie, et où toute vie se replonge; mystérieuse réunion de la vie et de la mort. Elle s'appelle aussi la rosée, et dans les mythes allemands, la rosée est considérée comme le principe qui reproduit et redonne la vie. Elle n'est pas seulement la nuit, mais comme mère du soleil, elle est aussi l'aurore devant qui les planètes brillent et s'empressent, comme pour *Persephone*. Lorsqu'elle signifie la terre comme Cérès, elle est représentée avec la gerbe de blé, de même que Cérès a sa couronne d'épis : elle est Persephone, la graine de semence; comme cette déesse, elle a sa faucille; c'est la demi-lune qui repose sous ses pieds. Enfin, comme la déesse d'Éphèse, la triste Cérès et Proserpine, elle est belle et brillante, et cependant sombre et noire, selon l'expression du Cantique des Cantiques : *Je suis noire, mais pleine de charmes; le soleil m'a brûlée* (le Christ). Encore aujourd'hui, l'image de la mère de Dieu est noire à Naples, comme à Einsiedeln en Suisse. Elle unit ainsi le jour et la nuit, la joie

avec la tristesse, le soleil et la lune (chaleur, humidité), le terrestre et le céleste.

Page 16. — *Les fleurs*… — Les minnesinger chantent les fleurs sans jamais se lasser, et commencent toujours par parler de la beauté des forêts et de leurs joyeux concerts. On pourrait, à l'exemple de l'Edda, qui appelle avec tant de grâce l'hiver, *le deuil, la souffrance, et la misère des oiseaux*, comprendre le sujet de la plupart des chants d'amour en deux classes, l'été et l'hiver : la joie, le réveil, la vie des oiseaux et des fleurs, et le deuil, la langueur, le sommeil et la mort des fleurs et des oiseaux. — Sur la signification des fleurs et des feuilles, voy. Grimm, Altd. W. 4 Heft, d'après un manuscrit du quinzième siècle, dont l'auteur était peut-être du pays de Cologne, des bords de la Moselle, ou bien encore de la Flandre, de la Champagne, de la Picardie, patrie des *Rederiker* ou *Rhétoriciens* du moyen âge, qui parlaient aussi beaucoup des fleurs. Nous trouvons ici des règles fixes et positives sur la manière dont les amants portaient les feuilles et les fleurs, par leur choix, ou par l'ordre de leurs dames. — « *Chêne.* Celui qui porte des feuilles de chêne, annonce par là sa force, et fait entendre que rien ne peut rompre sa volonté. Mais s'il les porte par l'ordre de sa dame, c'est un signe qu'il ne faut point s'attaquer à lui, car le bois de chêne est plus dur que tout autre bois. — *Bouleau.* Celui qui se choisit de lui-même un seul maître, et souffre volontiers les châtiments qu'il lui impose, qu'ils soient doux ou rigoureux, celui-là doit porter le bouleau sans feuilles ; celui à qui l'on ordonne de les porter doit comprendre par là qu'on ne veut pas lui montrer trop de rigueur, et que, cependant, on veut toujours le tenir sous la verge. — *Châtaignier.* Celui à qui son amour devient de jour en jour plus cher et qui plaît à sa dame, celui-là doit porter des châtaignes qui sont piquantes, et plus elles sont piquantes, mieux elles valent. — *La bruyère.* Celui qui choisit la bruyère avec ses feuilles et ses fleurs, montre que son cœur aime la solitude comme la bruyère qui naît volontiers dans les lieux déserts, et n'habite point dans le voisinage des autres plantes. S'il reçoit l'ordre de la porter, c'est un avis pour lui de n'avoir des sentiments que pour sa belle, de bien veiller sur lui, et de placer en haut lieu son amour et sa joie, comme la bruyère qui s'élève avec ses semblables sur les montagnes et sur les rochers, quoique peu noble par elle-même. — *Bluet.* Celui dont le cœur volage ne sait point lui-même où il doit s'arrêter et fixer son inconstance, celui-là doit porter des bluets, jolie fleur bleue, mais qui blanchit et ne sait point conserver sa couleur. — *Rose.* Celui qui aime en son amie la crainte du péché et l'innocence, et qui la défend contre lui-même, celui-là doit porter la rose avec ses épines.

Page 16. — *Puérile et profonde*… — Voyez le charmant recueil intitulé : *des Knaben Wunderhorn*, le cor merveilleux de l'enfant. La plupart de ces chants populaires, si doux, si inspirés de calme et de solitude, me restent dans le cœur et dans l'oreille, à l'égal des plus délicieux chants de berceau que j'aie entendus jamais sur les genoux de ma mère. Je n'ose en rien traduire.

Page 34. — *Le Parceval d'Eschenbach*… — Dût le lecteur en sourire, je citerai tout au long le morceau de Grimm (Alt. W. 1 h.) sur le Parceval. « Le noble héros, dont la jeunesse simple et naïve comme l'enfance, sans cesse enfermée et tenue sous les yeux d'une mère trop craintive, résiste encore à la voix secrète qui l'appelle tous les jours plus fortement au service de Dieu ; Parceval est piqué des reproches de Sigunen, et se rend dans la ville des miracles, à travers les forêts et les déserts. Un matin, au point du jour, la neige lui cache son chemin, il dirige son cheval à travers les buissons et les pierres ; bientôt la blanche forêt brille aux rayons du soleil, il approche d'une plaine où venait de s'abattre une troupe d'oies sauvages : un faucon fond sur elles et en blesse une ; elle s'élève dans les airs, mais de ses blessures tombent sur la neige trois larmes de sang ; objet de douleur pour Parceval et pour son amour. — Lorsqu'il vit sur la neige toute blanche ces gouttes de sang, il se dit : Qui donc avec tant d'art a peint ces vives couleurs! Condviramurs, cette couleur peut se comparer à la tienne. Dieu me protége, il veut que je trouve ici ton image. Dieu soit loué, et toutes ses créatures! Condviramurs, voilà ton incarnat! La neige prête au sang sa blancheur, et le sang rougit la neige. C'est l'image de ton beau corps. Les yeux du héros sont humides de pleurs, il songe au jour où deux larmes coulaient sur les joues de Condviramurs, et la troisième sur son menton. — Cette comparaison secrète l'occupe et l'absorbe tout entier, il ne sait plus ce qui se passe autour de lui, il reste immobile dans son attitude rêveuse, comme s'il dormait. Un chevalier envoyé vers lui l'appelle, il ne répond point, ne bouge pas ; enfin celui-ci le pousse rudement en bas de son cheval. En se relevant, il marche sur les gouttes de sang et ne les voit plus ; alors il revient à lui-même, renverse le chevalier importun, puis, sans perdre une seule parole, il retourne vers les gouttes de sang, et les contemple de nouveau.

» Un second chevalier n'est pas plus heureux.

» Le troisième est plus sage ; voyant que Parceval ne répond pas à son salut poli et discret, il comprend qu'il est sous le charme de l'amour, et cherche sur quel objet sont arrêtés ses regards immobiles. Il prend alors une fleur sauvage et la laisse tomber sur les gouttes de sang. A peine la fleur les a-t-elles couvertes et cachées, que le héros revient à lui-même, et demande seulement avec douleur qui lui a ravi sa dame!

» C'est nous montrer d'une manière à la fois touchante et singulière combien il aime la femme qu'il a voulu quitter lui-même, pour Dieu et la chevalerie. Dans un monde désert et lointain, un souvenir d'elle le surprend tout à coup comme un songe pénible auquel la force seule peut l'arracher. A la même place où il a vu les gouttes sur la neige, s'élève la tente où il revoit cinq ans après son épouse chérie, dormant dans sa couche avec deux enfants jumeaux qu'il ne connaissait pas encore. Sous les trois gouttes de sang, il reconnaît les trois larmes qu'il avait vues un jour sur le visage de Condviramurs ; il ne savait pas qu'elles lui prédisaient aussi sa femme avec deux enfants dans ses bras, comme trois perles brillantes…

» Dans l'ancien poëme français de Chrétien de Troyes, Ganvin, l'ami du héros, ne jette pas de fleurs sur les

gouttes de sang. La neige se fond insensiblement aux rayons du soleil; déjà deux gouttes se sont effacées, et Parceval est moins rêveur : la troisième disparait peu à peu, et Gauvin croit qu'il est temps de le saluer. C'est l'image du temps, à la fois cruel et bienfaisant, qui, paisible comme le soleil, dissipe comme lui les joies et les douleurs de l'homme. »

Suit l'indication d'une foule de passages relatifs à l'opposition du rouge (naissance), du blanc (vie, pureté), et du noir (mort).

Page 16. — *Avec ses conséquences immorales.* — En attaquant ces conséquences et le danger de cette doctrine pour la liberté, je ne m'en dissimule point le caractère profondément poétique. Il faut le dire, cet hymen de l'esprit et de la matière, de l'homme et de la nature, les agrandit et les enchante l'un par l'autre. *L'esprit divin*, dit Schelling, *dort dans la pierre, rêve dans l'animal, est éveillé dans l'homme.* L'homme est le verbe du monde, la nature ayant conscience d'elle-même, et reconnaissant son identité, il s'y retrouve en toute chose, et sent à son tour respirer en lui l'univers; partout la vie réfléchit la vie. *Ne vivent-ils pas ces monts et ces étoiles? Les ondes, n'est-il pas en elles un esprit? Et ces grottes en pleurs n'ont-elles pas un sentiment dans leurs larmes silencieuses?* (Byron.) Lorsque, préoccupé de ces idées, on parcourt les forêts et les vallées désertes, c'est je ne sais quelle douceur, quelle sensualité mystique d'ajouter à son être l'air, les eaux et la verdure, ou plutôt de laisser aller sa personnalité à cette avide nature qui l'attire et qui semble vouloir l'absorber. La voix de la sirène est si douce, que vous la suivriez, comme le pêcheur de Gœthe, dans la source limpide et profonde, ou, comme Empédocle, au fond de l'Etna. *O mihi tùm quàm molliter ossa quiescant!*

C'est une chose merveilleuse à quel point cette doctrine s'est emparée de la rêveuse Allemagne, et infiltrée dans toute sa littérature. Vous en retrouverez l'influence dans presque tous les livres, dans l'art, dans la critique, dans la philosophie, dans les chansons. J'en connais une d'étudiants qui est fort belle; mais j'aime encore mieux citer la suivante composée en France dans la guerre de 1815. Au milieu de l'ardeur de la jeunesse, et de l'ivresse des combats, la pensée philosophique arrive bon gré, mal gré. « Rien au monde de plus gai, de plus rapide, que nous autres hussards sur le champ de bataille. L'éclair brille, le tonnerre gronde; rouges comme la flamme, nous tirons sur l'ennemi; le sang roule dans nos yeux, nous faisons tomber la grêle. — On nous crie : Hussards, tirez tous vos pistolets, frappez, le sabre à la main, fendez celui qui se trouve là. Vous ne comprenez pas le français! que ça ne vous inquiète pas! il ne parle plus sa langue quand vous lui coupez la tête. — Si le fidèle camarade restait sur le champ de bataille, les hussards ne s'en plaindraient pas. Le corps pourrit au tombeau, l'habit reste au monde, l'âme s'exhale en l'air, sous la voûte azurée. »

Page 16. — *Un bois, un pré, une fontaine.* — Ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi; ut fons, ut campus, ut nemus placuit, etc. Taciti germ. 16.

Page 16. — *La bonne Nuremberg...* — Cette coutume d'orner les maisons de belles sentences tirées de l'Écriture, est répandue par toute l'Allemagne. J'ai cité Nuremberg, parce que nulle ville n'a mieux conservé son aspect antique. C'est le Pompeï du moyen âge.

Page 16. — *Les cerfs venant boire sous le balcon des électeurs.* — J'ai cédé ici à une double tentation, au plaisir de parler de cette charmante petite ville d'Heidelberg, qui laisse à tous ceux qui l'ont visitée tant de souvenirs et de regrets, et d'en parler dans les termes mêmes d'un grand écrivain qui m'est bien cher, le traducteur d'Herder, l'auteur du *Voyage en Grèce*, Edgar Quinet.

Page 17. — *Que de fois l'Allemagne s'est soulevée! mais c'était pour retomber bientôt...* — Si l'on veut une image de ceci, il n'en est pas de plus fidèle que le Rhin. Vrai symbole du génie de la contrée, il en réfléchit l'histoire, tout aussi bien que les arbres et les rochers de ses rives. Sorti comme un torrent de la nuit des Alpes, il s'endort dès le lac de Constance. Il s'élance de nouveau par un lit déchiré de rochers, s'emporte et tombe furieux à Schaffouse; sa chute fait trembler la Souabe et la Suisse. Ne craignez rien; il est déjà calmé. Il roule alors, large et profond comme les Nibelungen dont il traverse le théâtre. Resserré à Bingen, le fleuve héroïque perce sa route entre des géants de basalte, à travers tous les châteaux qui dominent ses rives, et qui quelquefois semblent être descendus armés de toutes pièces pour lui défendre le passage (*à Pfalz*).

Enfin, quand il a salué l'inachevable cathédrale de Cologne, las et désabusé des nobles efforts, il se laisse aller le long des plaines prosaïques des Pays-Bas, et si ses rives retentissent encore, c'est d'une déclamation de quelque Rederiker flamand, du champ uniforme d'un Baenkelsænger, d'un poëte charpentier ou forgeron, qui va martelant son œuvre de Cologne jusqu'à la Hollande. Le Rhin arrive ainsi en face de l'Océan, et s'y évanouit sans regret. C'est encore ici l'image de l'Allemagne se résignant à s'absorber dans l'unité absolue de Schelling. Heureuse de se reposer dans l'infini, elle fait entendre en Gœthe et Gœrres un dernier son poétique.

Page 17. — *En Islande, les dieux mourront comme nous...* — Voyez Gelers Schewedens Geschichte. Il n'existe encore qu'un volume de la traduction allemande. J'attends aussi avec une vive impatience la publication de l'important ouvrage de M. J.-J. Ampère, sur la *Littérature du Nord*. Ce livre préparé par tant de voyages et d'études variées et profondes, va révéler tout un monde au public français.

Page 17. — *Du vivant de Luther, à sa table même, commença le mysticisme...* — On connaît peu Luther. Avec ce col de taureau, cette face colérique (voyez les beaux portraits de Lucas Cranach), et cette violence furieuse dans le style, c'était une âme tendre, très-sensible à la musique, aussi accessible à l'amitié qu'à l'amour. Rien ne lui fut plus douloureux que de voir jusque dans sa maison ses disciples les plus chéris abandonner

sa doctrine, ou plutôt la pousser à ses conséquences extrêmes avec une inflexible logique. Dans ses attaques contre Rome, il avait écrit : *Périsse la loi! vive la grâce!* Pouvait-il se plaindre après cela que les luthériens inclinassent au mysticisme? Lui-même, dans la première moitié de sa vie, avait été prodigieusement mystique.

PAGE 17. — *Qui devait triompher en Bœhme...* — Cordonnier à Gœrlitz, mort en 1624. Saint-Martin a traduit trois de ses ouvrages : *L'Aurore naissante, les Trois Principes*, et *la Triple Vie* ou *l'Éternel Engendrement sans origine*. 1802. Il se proposait de traduire les cinquante volumes de Bœhme. Plusieurs passages de ce théosophe sont de la plus haute poésie ; par exemple, tout le commencement du deuxième volume des *Trois Principes*.

Je ne puis m'empêcher de terminer ces notes sur l'Allemagne, en citant quelques vues de madame de Staël, toutes frappantes de sagacité et de justesse. Ces observations sur la société allemande d'aujourd'hui reçoivent une merveilleuse confirmation de l'ancienne littérature de ce peuple, que l'auteur n'a pas connue. — « C'est un certain bien-être physique, qui, dans le midi de l'Allemagne, fait rêver aux sensations, comme dans le nord aux idées. L'existence végétative du midi de l'Allemagne a quelques rapports avec l'existence contemplative du nord : il y a du repos, de la paresse et de la réflexion dans l'une et l'autre. — Les farces tyroliennes, qui amusent à Vienne les grands seigneurs comme le peuple, ressemblent beaucoup plus à la bouffonnerie des Italiens qu'à la moquerie des Français. — Celui qui ne s'occupe pas de l'univers, en Allemagne, n'a vraiment rien à faire. — Il faut, pour que les hommes supérieurs de l'un et de l'autre pays atteignent au plus haut point de perfection, que le Français soit religieux, et que l'Allemand soit un peu mondain. — Il y a plus de sensibilité dans la poésie anglaise, et plus d'imagination dans la poésie allemande. Les Allemands, plus indépendants en tout, parce qu'ils ne portent l'empreinte d'aucune institution politique, peignent les sentiments comme les idées, à travers des nuages : on dirait que l'univers vacille devant leurs yeux, et l'incertitude même de leurs regards multiplie les objets dont leur talent peut se servir. — On a vu souvent, chez les nations latines, une politique singulièrement adroite dans l'art de s'affranchir de tous les devoirs; mais on peut le dire à la gloire de la nation allemande, elle a presque l'incapacité de cette souplesse hardie, qui fait plier toutes les vérités pour tous les intérêts, et sacrifie tous les engagements à tous les calculs. — Les poêles, la bière et la fumée de tabac, forment autour des gens du peuple, en Allemagne, une sorte d'atmosphère lourde et chaude dont ils n'aiment pas à sortir. Quand le climat n'est qu'à demi rigoureux, et qu'il est encore possible d'échapper aux injures du ciel par des précautions domestiques, ces précautions mêmes rendent les hommes plus sensibles aux souffrances physiques de la guerre. — L'imagination, qui est la qualité dominante de l'Allemagne, artiste et littéraire, inspire la crainte du péril, si l'on ne combat pas ce mouvement naturel par l'ascendant de l'opinion et l'exaltation de l'honneur. — Les Français, opposés en ceci aux Allemands, considèrent les actions avec la liberté de l'art, et les idées avec l'asservissement de l'usage. — Comme il y a chez les Allemands plus d'imagination que de vraie passion (dans l'amour), les événements les plus bizarres s'y passent avec une tranquillité singulière ; cependant, c'est ainsi que les mœurs et le caractère perdent toute consistance ; l'esprit paradoxal ébranle les institutions les plus sacrées, et l'on n'y a sur aucun sujet des règles assez fixes. »

PAGE 17. — ITALIE. — *Celle-ci peut alléguer la langueur du climat, les forces disproportionnées des conquérants*, etc. — Mais la meilleure excuse de cette malheureuse contrée, c'est que sa fatale beauté a toujours irrité les désirs et le brutal amour de tous les peuples barbares. Les géants de glace que la nature a placés à ses portes, comme pour la défendre, ne lui ont servi de rien. Les conquérants n'ont jamais été rebutés par l'extrême difficulté du passage. Naguère encore, on descendait le mont Cenis par une pente si rapide, qu'elle portait le traîneau du voyageur à deux lieues en dix minutes.

On peut franchir les Alpes de côté, par la Savoie et par l'Allemagne, ou au centre par la Suisse. Ce dernier passage, celui du Simplon, est court et brusque. Du triste Valais où vous laissez les hommes du Nord, les chalets de bois bariolés, vous tombez à Milan, au milieu du bruit, de la brillante lumière, de l'agitation italienne, au milieu des orangers et des maisons de marbre. Le Simplon est la porte triomphale de l'Italie. L'artiste et le poëte choisiront ce passage. L'historien entrera plutôt par l'orient ou l'occident ; ce sont en effet les deux routes que les armées et les grandes émigrations ont suivies. Les Gaulois, Hannibal, Bonaparte; une foule d'armées françaises passèrent par le mont Cenis ou le Saint-Bernard ; les Goths d'Alaric et de Théodoric, les Allemands d'Othon le Grand, de Frédéric Barberousse, et de tant d'empereurs, entrèrent par les défilés du Tyrol.

Aujourd'hui encore, lorsqu'on voit cette terrible barrière des Alpes, on frémit en songeant à ce que les hommes ont autrefois osé et souffert pour pénétrer dans ce jardin des Hespérides. Hannibal, entré dans les Alpes avec cinquante mille hommes, en sortit avec vingt-cinq mille. N'importe, toutes les nations du monde ont voulu camper à leur tour sur cette terre, jouir de ses fruits et de son ciel, sauf à y trouver leur tombeau. Les Gaulois y cherchaient la vigne, les Normands le citronnier. Louis XII et François Ier y usèrent leur vie et leur peuple pour recouvrer *leur belle fiancée*, comme ils appelaient Naples ou Milan. Les Goths croyaient y retrouver leur Asgard, la cité mystérieuse et fortunée d'où, selon eux, leurs ancêtres avaient été exilés. Alaric assurait qu'une invincible fatalité l'entraînait vers Rome, en sortant de laquelle il devait mourir.

C'est qu'en effet la nature a placé sur cette terre d'invincibles séductions : *Je me persuade*, dit Gœthe (Mémoires), *que j'y suis né, et que j'y reviens après un voyage en Groënland pour la pêche de la baleine.* — Kennst du das land, etc.,

Connais-tu le pays où, sous un noir feuillage,
Brille comme un fruit d'or le fruit du citronnier? etc.

(Gœthe. Wilhelmmeister. Dans l'élégante traduction de M. Toussenel).

C'est encore une des séductions de l'Italie, que presque partout le péril s'y trouve à côté du plaisir. A peine échappé aux glaciers et aux avalanches, vous rencontrez les îles Borromées et les enchantements du lac Majeur. Les riches plaines du Pô sont à peine protégées par des digues contre les envahissements du plus fougueux des fleuves. La Maremme de Toscane, la campagne de Rome sont aussi remarquables par leur fertilité que par leur insalubrité meurtrière. *Dans la Maremme*, dit le proverbe toscan, *on s'enrichit en un an, et l'on meurt en six mois.*—Le Vésuve... (Voy. mon *Histoire Romaine*, chap. II).

PAGE 17. — *L'Italien fait descendre Dieu à lui, y cherche un objet d'art...* et dans les cérémonies même du culte, il y réussit souvent avec un génie admirablement dramatique. A Messine, le jour de l'Assomption, la Vierge, portée par toute la ville, cherche son fils, comme la déesse de la Sicile antique cherchait Proserpine. Enfin, quand elle est au moment d'entrer dans la grande place, on lui présente tout à coup l'image du Sauveur. Elle tressaille et recule de surprise, et douze oiseaux qui s'envolent de son sein portent à Dieu l'effusion de la joie maternelle.—Comment le cruel M. Blunt n'a-t-il vu là qu'une momerie ridicule? (Vestiges of ancient manners and customs discoverable in modern Italy and Sicily; by the reverent John James Blunt, fellow of John's college, Cambridge, and late one of the travelling bachelors of that university. London. J. Murray, 1823; in-8°, pag. 158).

PAGE 17. — *Les prières et les formules augurales sont de véritables contrats avec les Dieux...* — On lit dans les inscriptions : Ædem tempestatibus dedit *meritò*... Pompeius votum *meritò* Minervæ.—*Solvere* vota indique l'accomplissement d'un contrat. — La formule du vœu d'un *Ver sacrum* (Tit. Liv., lib. XXII), et celle du consul Licinius contre Antiochus (T. L. XXXVI), sont de véritables contrats avec Jupiter.—Servius ad Æn. III (ad versum : Da pater augurium). — *Legum dictio* appellatur, cùm condictio ipsius augurii certâ nuncupatione verborum dicitur, quali conditione augurium peracturus sit... tunc enim quasi *legitimo* jure *legem* adscribit.—Varron nous a conservé la formule augurale par laquelle on choisit l'emplacement du Capitole (dans mon *Histoire Romaine*, liv. I).

PAGE 17. — *Pour trouver les plus beaux raisins, pour rattraper un oiseau perdu...* Cic. de Divinatione. —Ainsi, chez ces Romains dont on vante la gravité, la religion fut souvent un objet aussi peu sérieux qu'elle l'est pour les Italiens d'aujourd'hui.

PAGE 17. — *Les papes furent des légistes... mieux que vous autres gens de loi.* — Ce mot est de Philippe de Valois qui, en 1333, envoyait au pape Jean XXII la décision de l'université de Paris, sur une question de dogme : Mandans sibi à latere, quatenùs sententiam magistrorum de Parisiis, qui melius sciunt quid debet teneri et credi in fide quàm juristæ et alii clerici, qui parùm aut nihil sciunt de theologiâ, approbaret, etc. Cont. chron. Guil. de Nangis, p. 97. Le roi alla plus loin, selon Pierre d'Ailly (Concil. eccl. Gall. 1406); il fit dire au pape qui favorisait l'opinion condamnée par l'université : « qu'il se révoquast, ou qu'il le feroit ardre. »

PAGE 17.—*Pontifex...*—Pontifices ego à ponte arbitror; nam ab iis Sublicius est factus primùm, et restitutus sæpe, cum ideo sacra et uls et cis Tiberim non mediocri ritu fiant. Varro, de Linguâ lat. IV. 15.

PAGE 17.—*Les monuments étrusques...* — Voyez le grand ouvrage d'Inghirami, l'Atlas de Micali (l'Italia avanti, etc.), *Die Etrusker, von Otfried Müller*, etc.

PAGE 17. — *Beaucoup d'églises, mais c'étaient les lieux où se tenaient les assemblées...*, et le théâtre d'une foule de crises politiques. Julien de Médicis et Jean Galeas Sforza furent poignardés dans des églises. — Entre autres passages qui font vivement sentir ce caractère politique des églises du moyen âge, voyez dans notre Ville-Hardoin l'admirable scène où les envoyés des croisés implorent à genoux et avec larmes, le secours du peuple de Venise assemblé dans Saint-Marc. On pourrait citer aussi une foule de passages des Villani. — Le Duomo de Pise, Santa-Maria del fiore à Florence, et toutes les vieilles églises italiennes dont je me souviens, n'ont pas de tribunes : c'est que de là on eût dominé l'assemblée du peuple souverain.

PAGE 17.—*Architectes de Strasbourg, pour fermer les voûtes de la cathédrale de Milan.*—La lettre autographe existe, datée de 1481. Voy. Fiorillo, t. I.

PAGE 18.—*Jamais ce qui constitue la féodalité elle-même, la foi de l'homme en l'homme.* — Voyez dans l'histoire romaine et au moyen âge, avec quelle facilité les clients et les vassaux se tournent contre leurs patrons et leurs seigneurs.

PAGE 18.—*Il sait mourir... mais mourir pour une idée...* — Je ne puis m'empêcher de rapporter ici (Voy. Sismondi, Rép. it., t. XI, ch. 84, 1476) l'admirable récit du meurtre de Galeas Sforsa, qui a été dicté entre la question et le supplice, par le jeune Girolamo Olgiati, l'un de ceux qui avaient fait le coup. Les Milanais ne pouvaient plus endurer cet exécrable tyran qui se plaisait à faire enterrer ses victimes toutes vivantes, ou à les faire mourir lentement en les nourrissant d'excréments humains. Trois jeunes gens, Olgiati, Lampugnani et Visconti (celui-ci était prêtre), jurèrent de venger leurs injures et de délivrer la patrie. Leur première conférence eut lieu dans le jardin de la basilique de Saint-Ambroise : « J'entrai ensuite dans le temple ; je me jetai aux pieds de la statue du saint pontife, et lui adressai cette prière : Grand saint Ambroise, soutien de cette ville, espérance et gardien du peuple de Milan, si le projet que tes concitoyens ont formé, pour repousser d'ici la tyrannie, l'impureté et des débauches monstrueuses, est digne de ton approbation, sois-nous favorable au milieu des dangers que nous courons pour

délivrer notre pays. Après avoir prié, je retournai auprès de mes compagnons, et je les exhortai à prendre courage, les assurant que je me sentais rempli d'espérance et de force, depuis que j'avais invoqué le saint protecteur de notre patrie. Pendant les jours qui suivaient, nous nous exerçâmes à l'escrime avec des poignards, pour acquérir plus d'agilité, et nous accoutumer à l'image du péril que nous allions braver... La sixième heure de la nuit avant le jour de saint Étienne, désigné pour l'exécution, nous nous rassemblâmes encore une fois, comme pouvant ne plus nous revoir. Nous arrêtâmes l'heure, le rôle de chacun, et tous les détails de l'exécution, autant qu'on pouvait prévoir. Le lendemain, de grand matin, nous nous rendîmes dans le temple de saint Étienne; nous suppliâmes ce saint de favoriser la grande action que nous devions accomplir dans son sanctuaire, et de ne point s'indigner si nous souillions de sang ses autels, puisque ce sang devait accomplir la délivrance de la ville et de la patrie. A la suite des prières qui sont contenues dans le rituaire de ce premier des martyrs, nous en récitâmes une autre qu'avait composée Charles Visconti; enfin, nous assistâmes au service de la messe, célébrée par l'archiprêtre de cette basilique; puis je me fis donner les clefs de la maison de cet archiprêtre pour nous y retirer. » Les conjurés étaient dans cette maison auprès du feu, car un froid violent les avait fait sortir de l'église, lorsque le bruit de la foule les avertit de l'approche du prince. C'était le lendemain de Noël, 26 décembre 1476. Galeas, qui semblait retenu par des pressentiments, ne s'était déterminé qu'à regret à sortir de chez lui. Il marchait cependant à la fête, entre l'ambassadeur de Ferrare et celui de Mantoue. Jean-André Lampugnani s'avança au-devant de lui, dans l'intérieur même du temple, jusqu'à la pierre des Innocents. De la main et de la voix il écartait la foule. Quand il fut tout près de lui, il porta la main gauche, comme par respect, à la toque que Galeas tenait à la main; il mit un genou en terre, comme s'il voulait lui présenter une requête, et en même temps de la droite, dans laquelle il tenait un court poignard caché dans sa manche, il le frappa au ventre, de bas en haut. Olgiati, au même instant, le frappa à la gorge et à la poitrine, Visconti à l'épaule et au milieu du dos. Sforza tomba entre les bras des deux ambassadeurs qui marchaient à ses côtés, en criant: *Ah Dieu!* Les coups avaient été si prompts, que ces ambassadeurs eux-mêmes ne savaient pas encore ce qui s'était passé. Au moment où le duc fut tué, un violent tumulte s'éleva dans le temple: plusieurs tirèrent leurs épées; les uns fuyaient, d'autres accouraient, personne ne connaissait encore le but ni les forces des conjurés. Mais les gardes et les courtisans, qui avaient reconnu les meurtriers, s'animèrent bientôt à leur poursuite. Lampugnani, en voulant sortir de l'église, se jeta dans un groupe de femmes qui étaient à genoux; leurs habits s'engagèrent dans ses éperons: il tomba, et un écuyer maure du duc l'atteignit et le tua. Visconti fut arrêté un peu plus tard, et fut aussi tué par les gardes. Olgiati sortit de l'église et se présenta chez lui; mais son père ne voulut pas le recevoir, et lui ferma les portes de sa maison. Un ami lui donna une retraite, où il ne fut pas longtemps en sûreté. Il était, dit-il lui-même, sur le point d'en sortir, et d'appeler le peuple à une liberté que les Milanais ne connaissaient plus, lorsqu'il entendit les vociférations de la populace, qui traînait dans la boue le corps déchiré de son ami Lampugnani: glacé d'horreur, et perdant courage, il attendit le moment fatal où il fut découvert. Il fut soumis à une effroyable torture; et c'était avec le corps déchiré, et les os disloqués, qu'il composa la relation circonstanciée de sa conspiration qu'on lui demandait, et qui nous est restée. Il la termine en ces termes:

« A présent, sainte mère de notre Seigneur, et vous, ô princesse Bonne! (*la veuve de Galeas*) je vous implore pour que votre clémence et votre bonté pourvoient au salut de mon âme. Je demande, seulement, qu'on laisse à ce corps misérable assez de vigueur pour que je puisse confesser mes péchés suivant les rites de l'Église, et subir ensuite mon sort. »

Olgiati était alors âgé de vingt-deux ans; il fut condamné à être tenaillé et coupé, vivant, en morceaux. Au milieu de ces atroces douleurs, un prêtre l'exhortait à se repentir. « Je sais, reprit Olgiati, que j'ai mérité, par beaucoup de fautes, ces tourments, et de plus grands encore, si mon faible corps pouvait les supporter. Mais quant à la belle action pour laquelle je meurs, c'est elle qui soulage ma conscience: loin de croire que j'ai, par elle, mérité ma peine, c'est en elle que je me confie pour espérer que le juge suprême me pardonnera mes autres péchés. Ce n'est point une cupidité coupable qui m'a porté à cette action, c'est le seul désir d'ôter du milieu de nous un tyran que nous ne pouvions plus supporter. Si je devais dix fois revivre pour périr dix fois dans les mêmes tourments, je n'en consacrerais pas moins tout ce que j'ai de sang et de forces à un si noble but. » Le bourreau, en lui arrachant la peau de dessus la poitrine, lui fit pousser un cri, mais il se reprit aussitôt. « Cette mort est dure, dit-il en latin, mais la gloire en est éternelle! *Mors acerba, fama perpetua, stabit vetus memoria facti.* » (Confessio Hieronymi Olgiati morientis, apud Ripamontium, Hist. médiol. l. VI, p. 649.)

PAGE 18. — *Génie passionné, mais sévère... monde artificiel de la cité...* — Je n'ignore pas les objections qu'on peut tirer de l'état actuel de l'Italie; mais je dois ici caractériser chaque peuple par l'ensemble de son développement et de son histoire. Aujourd'hui même tout ce que j'ai dit subsiste pour qui ne voit pas toute l'Italie dans la douceur florentine, la sensualité milanaise, et la langueur de la baie de Naples.

PAGE 18. — *L'indestructible droit romain...* — Voyez dans le 3e vol. de Gans (Erbrecht), avec quelle puissance ce droit a lutté contre l'esprit des Goths, des Lombards et des Francs. L'influence même des papes l'a moins modifié qu'on ne serait tenté de le croire. Le catholicisme, dit l'ingénieux auteur, est en Italie comme un dôme vu de tout le pays, vers lequel on se tourne quand on veut prier, et qu'on ne remarque plus quand on fait autre chose. — L'ouvrage que prépare M. Forti (de Florence), nous fera connaître d'une manière plus complète encore le curieux développement du droit romain sous la forme italienne du moyen âge. Je place la plus grande espérance dans les travaux de ce jeune

et savant jurisconsulte. Ce n'est pas en vain qu'on porte dans ses veines le sang des Sismondi.

Page 18.—*Cardan et Tartaglia...*, et page 19, *Campanella et l'infortuné Bruno.*—Nulle part la destinée n'a été plus cruelle pour le génie qu'en Italie. Cela s'explique par la contradiction d'une forte personnalité, froissée et brisée sous le joug de la cité ou de l'Église. On sait les infortunes du Dante, et l'inélégante et douloureuse épitaphe qu'il s'est faite lui-même pour son tombeau de Ravenne :

Hic condor Dantes, patriis extorris ob oris,
Quem genuit parvi Florentia mater amoris.

Tous les grands hommes de l'Italie ont su, comme lui, ce que c'est *que de monter et descendre l'escalier de l'étranger, et goûté combien il y a de sel dans le pain d'autrui.*—Campanella, ce moine héroïque qui voulait armer tous les couvents de la Calabre, et traitait avec les Turcs pour délivrer son pays des Espagnols, passa vingt-sept ans dans un cachot. Les sonnets qu'il y composa, et que nous avons encore, montrent combien la captivité avait été impuissante pour briser cette âme forte. Il parvint enfin à en sortir, se réfugia en France, et y mourut ami du cardinal Richelieu, qui le consultait souvent dans son couvent de la rue Saint-Honoré.

Tartaglia reçut ce nom ridicule (*tartaglia*, qui bégaye), parce qu'à l'âge de douze ans, il fut sabré par les Français au sac de Brescia, dans une église où sa mère avait cru trouver un asile. Le coup fendit la lèvre; s'il eût porté plus haut, c'était fait du restaurateur des mathématiques.

Cardan, entre autres infortunes, eut celle de voir son fils exécuté comme empoisonneur. La vie de cet homme extraordinaire, écrite par lui-même, est inférieure pour le style, mais non pour l'intérêt des observations psychologiques, aux Confessions de saint Augustin, de Montaigne et de Rousseau.

Que dire de l'existence douloureuse et de la mort horrible du pauvre Giordano Bruno? On ne peut voir sans émotion, dans un portrait contemporain, la douce et souffrante figure (Voy. en tête de sa Vie, par Siiber et Rixner) de cet homme que l'on traqua par toute l'Europe comme une bête sauvage. Après avoir erré de Genève à Wittemberg, et de Paris à Londres, le pauvre Italien voulut encore revoir le soleil de sa patrie, et se fit prendre à Venise. On sait qu'il fut condamné comme athée à Rome, et périt sur le bûcher. On pouvait blâmer dans sa doctrine une tendance immorale; mais comment l'accuser d'athéisme? Cet athée nous a laissé une foule de poésies religieuses, entre autres un beau sonnet dans le genre de Pétrarque, *à l'amour*. Par ce mot il entend toujours l'amour divin.

Page 18. — *Coloris vénitien, grâce lombarde...* — La Lombardie, celtique d'origine, placée entre la France et l'Italie, entre le mouvement et la beauté, s'exprime en peinture par *la beauté du mouvement*, par la grâce. — L'école vénitienne se distingue par le coloris, les écoles florentine et romaine par le dessin; ainsi la peinture va de Venise à Naples perdant de son caractère concret et se spiritualisant pour ainsi dire; elle atteint dans Salvator Rosa le plus haut degré d'abstraction et de spiritualisation. Les tableaux de ce grand artiste n'ont ni l'éclat du coloris, ni la sévérité du dessin, mais ils sont pleins de vie et de traits ingénieux.—L'école de Bologne, venue après toutes les autres, est un admirable éclectisme.

L'art italien a perdu de bonne heure le génie symbolique, étouffé presque à sa naissance par le sentiment de la forme, par l'adoration de la beauté physique. L'Allemagne, au contraire, ne voit dans l'art qu'un symbolisme; tout entière à l'idée, elle traite la forme comme un accessoire. De là cette honnête laideur répandue presque partout dans l'art allemand; mais le charme de la beauté morale y est souvent si pénétrant, que l'âme dément le jugement des yeux. Quand l'Allemagne unit la forme et l'idée, elle égale alors ou surpasse l'Italie. Qui décidera entre les vierges de Cologne et celles du *Campo-Santo* de Pise?

Je n'ai conservé de l'Italie aucun souvenir, aucun regret plus vif que de cette ville de Pise. Florence est bien splendide, Rome bien majestueuse et bien tragique; mais avec tout cela il me semble qu'il serait doux de vivre et de mourir à Pise, et de dormir au Campo-Santo. Ce n'est pas seulement, je l'avoue, parce que la terre en a été apportée de Jérusalem sur je ne sais combien de galères : mais cette architecture arabe est si légère, ces marbres noirs et blancs s'harmonisent si doucement par leurs belles teintes jaunâtres avec le ciel et la verdure; et cette tour de marbre se penche avec un air si compatissant sur la pauvre vieille ville qui n'a conservé rien autre de sa splendeur. Ah! les pierres ont là un sentiment et une vie. Dans ce cloître, où tant de figures mystiques me regardaient d'un œil scrutateur, je remarquai, entre les antiques tombeaux étrusques et ceux des croisés italiens, la statue pensive de l'Allemand Henri VII, le chevaleresque et religieux empereur qui fut empoisonné dans la communion, et mourut plutôt que de rejeter l'hostie.

Page 18. — *L'agrimensor et l'augure mesuraient et orientaient les champs... le juriste et le stratégiste.* —Voy. mon Histoire Romaine, et le Recueil de Gœsius. — Au jugement de Sylla lui-même, Marius était un des plus habiles agriculteurs du monde.

Page 18. — *L'Italien donne son nom à sa terre.* — Villæ Tullianæ à Tusculum, Formies, Arpinum, Calvi, Puteoli, Pompeii, etc. Aujourd'hui l'on recherche curieusement les ruines de ces villas de Cicéron. La villa Manzoni n'excitera pas moins l'intérêt des voyageurs à venir.

Page 18. — *Les fondateurs de l'architecture militaire...* — Castriotto et Félix Paciotto, du duché d'Urbin, qui construisirent les fameuses citadelles d'Anvers et de Turin. — On connaît le grand ouvrage classique sur l'architecture militaire du Bolonais Marchi. — Un autre Bolonais, Ant. Alberti, donna la première idée des cadastres.

Page 18. — *Jugez donc aussi la France par les*

canuts de Lyon. — C'est le nom qu'on donne dans cette ville à cette race dégénérée qui végète dans les manufactures, surtout dans celles de soie.

PAGE 19. — *La perpétuité du génie italien, des temps anciens aux temps modernes.* — Voyez sur ce sujet l'ouvrage de Bluat, cité plus haut, et celui de Carlo Denina (in-8°, 1807, Milan). — On peut consulter aussi la lettre du docteur Middleton, à la suite de la *Conformité des cérémonies* du P. Mussard. Amsterdam, 1744, 2 vol. in-12.

PAGE 19. — *Le costume est presque le même...* — Juv., Sat. XIV, 186; III, 170. — Plin., Hist. N. IX, XXXIII, 1. — *Rues étroites...* Juv. III, 236. — *Prandium à midi, la sieste et la promenade du soir...* Suet., Aug., 78. — Plin. Jun., ep. III, 5. — Plin., Hist. N. VII, 44; X, 8. — Mart. VI, 77, 10. — Suet. Aug. 43. — Colum. præf.

PAGE 19. — *L'improvisateur... qu'il s'appelle Stace, Dante ou Sgricci...* Juven. VII, 85. — On montre encore, en face de la cathédrale de Florence, la pierre où s'asseyait Dante au milieu du peuple (*Sasso di Dante*). J'en veux à ceux qui ont mis cette pierre vénérable parmi les dalles d'un trottoir : il faut se détourner pour ne pas marcher dessus. Dante déclamait encore ses vers, ainsi que Pétrarque, au *Poggio imperiale*, à la porte de la ville, du côté de Rome.

PAGE 19. — *Les filosofi de Naples... les litterati en plein vent...* F.-J.-L. Meyer. Darstellungen aus Italien, 1784-5? — Suet. de ill. gr. — Aul. G. II, 5.

PAGE 19. — *La charrue est celle que décrit Virgile...* — *L'incumbere aratro* a toujours été mis en pratique. Une médaille d'Enna représente le laboureur monté sur une planche au-dessus du soc pour l'enfoncer par son poids. Hunter's medals, plat. 25.

PAGE 19. — *Le type sauvage des Brutiens...* — Séjour d'un officier français en Calabre, 1820, p. 242. — Si l'on en croyait le témoignage du comte de Zurlo, cité par Niebuhr, le grec serait encore parlé aujourd'hui aux environs de Locres. Il est bien entendu qu'il ne s'agit point des colonies albanaises.

PAGE 19. — *Au midi, l'idéalisme, la spéculation et les Grecs; au nord, la sensualisme, l'action et les Celtes...* — Voy. plus bas une des notes relatives à la France. — On reproche entre autres choses aux Italiens d'être bruyants et grands parleurs; ceci ne peut guère s'appliquer qu'aux Italiens du Nord et du Midi, c'est-à-dire aux Celtes de la Lombardie, et aux Grecs du royaume de Naples.

PAGE 19. — *Bergame, patrie d'Arlequin...* — Arlequin et Polichinelle peuvent prétendre à une antiquité bien autrement reculée, s'il est vrai qu'on a trouvé des figurines tout à fait analogues dans les hypogées étrusques.

PAGE 19. — *Le nom mystérieux de Rome...* — Le nom mystérieux de Rome était *Eros* ou *Amor;* le nom sacerdotal, *Flora* ou *Anthusa;* le nom civil, *Roma*. Voy. Plin., H. N. III, 5; Munter, De occulto urbis Romæ nomine, n° 1 de ses Mémoires sur les antiquités.

PAGE 19. — *Questa provincia pare nata a risuscitare le cose morte...* — Machiav. Arte della guerra. L. VIII, sub fin.

PAGE 20. — *La seule exportation de Rome, c'est la terre, les haillons et les antiquités...* — Je parle de la pouzzolane qu'on vient chercher de loin à Rome, et dont on fait un ciment inaltérable. On exporte aussi beaucoup de chiffons, qui servent à envelopper pendant l'hiver les arbres délicats, vignes et orangers. — Quant aux antiquités, il y a à Rome un marché où les paysans viennent à jour fixe vendre ce qu'ils ont trouvé en fouillant la terre pendant la semaine. Les médailles, figurines, etc., s'y vendent comme les fruits, les légumes et autres produits du sol.

PAGE 20. — *Le préteur et le tribun recueillant la sportula de porte en porte....* — On sait que c'était la corbeille d'aliments que les grands de Rome faisaient distribuer à leur porte aux clients qui venaient les saluer... Voy. Martial III, 7, 2. Suet. Claud. 32, et le beau passage de Juvénal :

Nunc sportula primo
Limine parva sedet, turbæ rapienda togatæ.
Ille tamen faciem priùs inspicit, et trepidat ne
Suppositus venias, ac falso nomine poscas.
Agnitus accipies; jubet à præcone vocari
Ipsos Trojugenas, nam vexant limen et ipsi
Nobiscum : da Prætori, da deinde Tribuno.
Sed libertinus prior est : prior, inquit, ego adsum, etc.

PAGE 20. — *Toujours le porc...* — Polybe parle déjà du grand nombre de porcs qu'on élevait en Italie, *soit pour la consommation journalière, soit pour les provisions de guerre* (lib. II). — La viande dont on faisait plus tard des distributions au peuple, était fournie par les troupeaux de porcs à l'entretien desquels les empereurs réservaient les forêts de chênes de la Lucanie.

PAGE 20. — *De combats de taureaux.* — Ce n'est guère qu'à Rome, à Spolète et dans la Romagne, que le peuple prend plaisir à ces combats. Ils sont inconnus à Naples, malgré le long séjour des Espagnols. Remarquons en passant que, dans cette dernière ville, toute corrompue qu'elle est, le meurtre est aussi rare qu'il est commun à Rome. Naples a toujours quelque chose de la douceur du sang grec.

PAGE 20. — *Le coup de couteau est un geste naturel à Rome...* — Un abbé tue un homme; le peuple s'écrie : *Poverino! ha ammazzato un uomo!* la compassion est pour le meurtrier. Après une fête, Meyer trouva à l'hôpital de la Consolation cent soixante hommes blessés de coups de couteau.

PAGE 20. — *Mort au seigneur abbé...* — Che la bella principezza sia ammazata! che il signore abate sia am-

mazzato! — *Et des rois dans la foule...* Je ne parle pas seulement d'illustres voyageurs, comme le roi actuel de Bavière et tant d'autres; mais des rois habitants de Rome, de Christine, des Stuarts, du prince Henri de Prusse, des Napoléons, etc. — Rome est toujours un lieu de refuge. — Ses églises sont ouvertes aux brigands, comme l'asile de Romulus. — La rencontre d'un cardinal sauve un condamné du supplice, comme autrefois celle d'une Vestale... — *Qu'il y a dans l'air de cette ville quelque chose d'orageux, d'immoral et de frénétique...* Hoffmann a placé à Rome le théâtre de quelques-uns de ses contes fantastiques.

PAGE 20. — *Urbanitas... Solitude des environs de Rome... La guerre vivant d'elle-même.* Voy. sur tout ceci mon Histoire Romaine. — *César fut déjà chargé de dessécher les marais Pontins* (Dion. Plut. Suet. 44. Cicéron se moque de l'entreprise, Philipp. 5).

Pour terminer ces rapprochements entre l'Italie ancienne et celle des temps modernes, nous ajouterons quelques détails sur certaines croyances qui se sont perpétuées. — Les gens de la campagne de Rome craignent toujours la magicienne Circé, et ne risquent guère de pénétrer dans l'antre du Circeio (Bonstetten, Voyage sur le théâtre de l'Énéide). — Les Romains savent bien que la belle Tarpéia est au fond d'un vieux puits du Capitole, assise et toute couverte de diamants (Niebuhr). J'avoue que j'ai cherché inutilement sur les lieux le puits et la tradition. — Tous les Sabelliens, et surtout les Marses, interprétaient les présages, en consultant particulièrement le vol des oiseaux. Les Marses charmaient les serpents et guérissaient leurs morsures. Aujourd'hui les jongleurs viennent encore des mêmes contrées à Rome et à Naples. — Les *Giravoli* des environs de Syracuse prétendent, comme les anciens Psylles, guérir la morsure des serpents par leur salive. Ils portent un serpent dans leurs mains comme les statues d'Esculape et d'Hygie. — Le peuple du royaume de Naples attribue aujourd'hui à San Domenico di Cullino, ce que ses ancêtres attribuaient à Médée (Micali, Italia, etc., et Grimaldi, Annali del R. di Napoli, t. IV, p. 328, 38).

Dans l'ancienne Rome, quatre cent vingt temples; dans la moderne, plus de cent cinquante églises. Le temple de Vesta est maintenant l'église de la Madone du Soleil; celui de Romulus et Rémus est devenu l'église de Côme et Damien, frères jumeaux. On croit que le temple de Salus a fait place à l'église de San Vitale. Près de Lavinium (Pratica), est la chapelle de S. Anna Petronilla, sur le même bord du Numicius, où se précipita Anna Perenna, sœur de Didon, qui revint, sous la forme d'une vieille femme, nourrir le peuple romain sur le mont Sacré. Dans le Forum Boarium, près de la place de l'Ara Maxima, où l'on jurait (Mebercle), se trouve l'église de Santa-Maria in Cosmedin, mieux connue du peuple sous le nom de Bocca della Verita.

PAGE 20. — *Le parti allemand ou gibelin...* — Si un guelfe veut se faire tyran, dit Matteo Villani, il faut qu'il change et se fasse gibelin.

PAGE 20. — *Le radicalisme de l'Église romaine...* — J'espère un jour prouver et éclaircir ce que je me contente d'énoncer ici.

PAGE 21. — *Fatalités locales de races et de climats...* — Le principe si fécond de la persistance des races a été, je crois, mis pour la première fois dans tout son jour par le D. Edwards. J'espère que, tôt ou tard, cet illustre physiologiste exposera avec plus d'étendue ses idées sur le croisement des races. Lui seul peut-être est capable d'élever cette partie de la physiologie à une forme scientifique, parce que seul il tiendra compte d'un élément trop négligé de ceux qui se livrent à ces études. L'anatomie et la chimie combinées ne sont pas encore la physiologie. D'éléments identiques sortent des produits divers; le mystère de la vie propre et originale varie les résultantes à l'infini. De la combinaison de l'hydrogène et du carbone résultent l'huile et le sucre. Du mélange celto-latino-germanique sortent la France et l'Angleterre.

FRANCE. PAGE 21. — *Originalités provinciales...* — J'ai toujours trouvé un spectacle attachant dans ces générations incessamment renouvelées, que l'enseignement fait comparaître chaque année devant mes yeux, qui bientôt m'échappent et s'écoulent, et pourtant me laissent chacune quelque intéressant souvenir. A l'École Normale surtout ce spectacle me frappait vivement. Les élèves qui nous venaient de toutes les provinces, et qui en représentaient si naïvement les types, offraient dans leur réunion un abrégé de la France. C'est alors que j'ai commencé à mieux comprendre les nationalités diverses dont se compose celle de mon pays. Pendant que je contais à mes jeunes auditeurs les histoires du temps passé, leurs traits, leurs gestes, les formes de leur langage me représentaient à leur insu une autre histoire bien autrement vraie et profonde. Dans les uns je reconnaissais les races ingénieuses du Midi, ce sang romain ou ibérien de la Provence et du Languedoc, par lequel la France se lie à l'Italie et à l'Espagne, et qui doit un jour réunir sous son influence tous les peuples de langue latine. D'autres me représentaient cette dure race celtique, l'élément résistant de l'ancien monde, ces têtes de fer avec leur poésie vivace et leur nationalité insulaire sur le continent. Ailleurs je retrouvais ce peuple conquérant et disputeur de la Normandie, le plus héroïque des temps héroïques, le plus industrieux de l'époque industrielle. Quelques-uns, dans leur instinct historique, caractérisaient la bonne et forte Flandre, pays de beaux faits et de beaux récits, qui donnait tour à tour à Constantinople des historiens et des empereurs. D'autre part, les yeux bleus et les têtes blondes me faisaient songer avec espoir à cette Allemagne française, jetée comme un pont entre deux civilisations et deux races. Enfin l'absence de caractère indigène, les traits indécis, la prompte aptitude, la capacité universelle, me signalaient Paris, la tête et la pensée de la France.

PAGE 22. — *L'épée rapide...* — C'est le Gernot des Nibelungen. — Partout où il y a des coups d'épées à donner et à recevoir, je parierai qu'il y a un Français. A la Bataille de Nicopolis, les croisés prisonniers trou-

vèrent près de Bajazet un Picard, qui, avant d'être avec les Turcs, avait servi Tamerlan. Aujourd'hui, le général des armées de la Cochinchine est un de nos compatriotes. — Le Français est ce *méchant enfant* que caractérisait la bonne mère de Duguesclin, *celui qui bat toujours les autres*. Dans l'histoire de nos mouvements populaires, on a oublié un élément essentiel qui n'appartient qu'à ce pays, le *gamin*. Laissez grandir cet enfant insouciant et intrépide; s'il n'est énervé de trop bonne heure, ce polisson pourra sauver la patrie. — A une époque militaire, formé, discipliné, trempé comme l'acier, par la fatigue et par l'action de tous les climats, le *gamin* finit par devenir le terrible soldat de la garde, le *grognard* de Bonaparte, jugeant son chef et le suivant toujours. Dans les deux types du *gamin* et du *grognard* est tout le génie militaire de la France.

Page 22. — *C'est le peuple législateur des temps modernes...* — La science du droit a deux patries, Rome et la France; deux époques, le second siècle et le seizième; deux maitres, Papinien et Cujas. Du temps de ce dernier, les Allemands se découvraient quand on prononçait son nom (Voy. sa vie par Berryat-Saint-Prix). De nos jours, chez le même peuple, l'*École historique* a relevé les autels de Cujas. — Dès le treizième siècle, la France était regardée avec l'Italie, comme le pays du droit. Un vieux poete allemand qui a parcouru tous les pays *welches* et infidèles, énumère les singularités de chaque contrée : *Je n'ai pas voulu*, dit-il, *étudier la magie sous les nécromanciens de Dol; mais pour Vienne en Dauphiné, je dirois combien il y a de légistes* (Le Tanhuser, cité par Gœrres. Alt. Volks-Und-Meisterlieder, aus den H. der Heidelberger Bibliothek. 1817).

Page 22. — *Il faut voir dans les vieilles chroniques tout ce que font* nos gens... Voy. par exemple l'*Histoire de Jean de Paris, roi de France*, imprimée à Troyes, ainsi que tant d'autres livres populaires. C'est probablement la plus forte gasconnade que possède aucun peuple.

Page 23. — *La littérature de la France, c'est l'éloquence et la rhétorique... Peuple rhéteur et prosateur.* — Tout cela est vrai en général. La poésie d'images manque à la France; mais je suis loin de lui refuser la poésie de mouvements qui est encore de l'éloquence.

Je ne puis quitter ce sujet sans remarquer combien les anciens avaient été frappés de l'instinct rhéteur et du caractère bruyant des Gaulois. *Nata in vanos tumultus gens* (Tit. Liv. à la prise de Rome). Les crieurs publics, les trompettes, les avocats, étaient souvent Gaulois. *Insuber, id est, mercator et præco* (Cic. fragm. or. in Pisonem). Voyez aussi tout le discours *pro Fonteio. Pleraque Gallia duas res industriosissimè persequitur, virtutem bellicam et argutè loqui* (Cato in Charisio? Je cite de mémoire.) Ἀπειληταὶ, καὶ ἀνατατικοὶ, καὶ τετραγῳδημένοι. Diod. Sic. lib. VI. — Dans les assemblées politiques des Gaulois, les orateurs s'obstinaient souvent à ne point céder la parole. Alors, un huissier, après avoir deux fois commandé le silence, s'approchait du récalcitrant, l'épée à la main, et lui coupait un pan de sa saie, assez grand pour que le reste devînt inutile — (ὅσον ἄχρηστον ποιῆσαι τὸ λοιπόν. Strab. VI, p. 197).

Les *Rederiker* ou *rhétoriciens* des Pays-Bas imitaient la France, et non l'Allemagne (Grimm. über die Meistergesang). La Belgique avoua par ce mot même ce que la France pensait, sans se l'expliquer : la littérature, c'est la rhétorique. Dans les *chambres* des rhétoriciens, le poëte était mis à genoux, et devait terminer son œuvre avant de se relever. Ces conditions ridicules montrent, ainsi que la métrique prodigieusement compliquée des troubadours, que les uns et les autres étaient, avant tout, préoccupés du mérite de la difficulté vaincue.

Page 23. — *Louis le Débonnaire...* — « Encore, écrivait Charles le Chauve en parlant de ses frères, s'ils m'avaient cité au tribunal des évêques, mes juges naturels. » Sans les invasions des Normands qui obligèrent la France de prendre un caractère militaire et féodal, la domination des évêques continuait.

Page 23. — *Prêtres et rois s'avisent de créer les communes, et de chercher en elles une armée antiféodale...* — Tùm communitas in Franciâ popularis statuta est à præsulibus, ut presbyteri comitarentur regi ad obsidionem vel pugnam, cum vexillis et parochianis omnibus. Orderic. Vital. pag. 836. ed. Duchesne.

Page 23. — *En même temps que tombent les priviléges locaux des communes, commencent les états généraux...* — Députés du tiers état appelés à l'assemblée des barons, en 1302. De 1320 à 1375, suppression des communes de Laon, Soissons, Meulan, Tournai, Douai, Péronne, Neuville, Roye, etc.

Page 24. — *Pour adversaire du chef de la féodalité, de l'Empereur, la France élève et soutient le pontife de Rome...* — En 1162, l'archevêque de Cologne, chancelier de Frédéric Barberousse, haranguant la diète assemblée à Besançon, appelait les rois de France et d'Angleterre, *rois provinciaux*. Saxo Gramm. l. 14. — L'empereur Henri VI eût voulu exiger du roi de France un serment de fidélité. Innoc. III, ep. 64. — Les moines d'Allemagne jouaient dans les couvents une pièce, où tous les rois de la terre se soumettaient à l'Empereur; le roi de France résistait avec le secours de l'antechrist. Thesaur. Anecdot., t. II, p. III, page 187.

Page 24. — *Confisquer la pontificat...* — Voyez plus haut, dans une des notes relatives à l'Italie, quelle tyrannie Philippe le Bel et Philippe de Valois exercèrent sur les papes, pendant leur séjour à Avignon. La maison de France, qui disposait de l'autorité du saint-siége, qui possédait le royaume de Naples, et réclamait celui d'Arragon, excitait alors la haine et la jalousie de toute l'Europe. Édouard Ier et Édouard III furent regardés comme les vengeurs de la chrétienté. On peut juger de l'animosité des Italiens par le fameux morceau de Dante où il fait parler Hugues Capet. Le poëte pousse la violence aveugle de l'invective, jusqu'à faire dire au fondateur de la troisième race qu'il était fils d'un boucher de Paris.

I' fui la radice della mala pianta
Che la terra Cristiana tutta aduggia,
Si che buon frutto rado se ne schianta.

Ma se Doaggio, Guanto, Lilla et Bruggia
Potesser, tosto ne saria vendetta :
Ed i' la cheggio a lui che tutto giuggia.

Chiamato fui di là Ugo Ciapetta :
Di me son nati i Filippi, et i Luigi
Per cui novellamente è Francia retto :

Figliuol fui d'un beccajo di Parigi,
Quando li regi antichi venner meno
Tutti, fuor ch'un renduto in panni bigi,

Trovami stretto nelle mani il freno
Del governo del regno et tanta possa
Di nuovo acquisto, e sì d'amici pieno,

Ch'alla corona vedova promossa
La testa di mio figlio fu, dal quale
Cominciar di costor le sacrate ossa.

Mentre che la gran dote Provenzale
Al sangue mio non tolse la vergogna,
Poco valea, ma pur non facea male.

Lì cominciò con forza et con menzogna
La sua rapina; et poscia per ammenda
Ponti et Normandi presse e la Guascogna.

Carlo venne in Italia et per ammenda
Vittima fe' di Corradino, et poi
Ripinse al ciel Tommaso per ammenda.

Tempo vegg'io non molto dopo ancoi,
Che tragge un altro Carlo fuor di Francia
Per far conoscer meglio et se et i suoi.

Senz'arme n'esce, et solo con la lancia
Con la qual giostrò Giuda, et quella ponta,
Sì ch'a Fiorenza fa scoppiar la pancia.

Quindi non terra, ma peccato ed onta
Guadagnerà per se, tanto più grave
Quanto più lieve simil danno conta.

L'altro che già uscì preso di nave,
Veggio vender sua figlia et patteggiarne,
Come fanno i Corsar dell' altre schiave.

O avarizia che puoi tu più farne,
Poi ch' hai il sangue mio a te sì tratto
Che non si cura della propria carne?

Perchè men paja il mal futuro e'l fatto,
Veggio in Alagna entrar lo fiordaliso,
E nel vicario suo Cristo esser catto.

Veggiolo un'altra volta esser deriso :
Veggio rinnovellar l'aceto e'l fele,
E tra vivi ladroni essere anciso.

Veggio'l nuovo Pilato sì crudele
Che ciò nol sazia, ma senza decreto
Porta nel tempio le cupide vele.

O signor mio, quando sarò io lieto
A veder la vendetta che nascosa
Fa dolce l'ira tua nel tuo segreto?

(Dante. *Purg.* xx.)

Page 24. — *C'était au douzième siècle un dicton en Provence...* — Voy. Sismondi, Littératures du midi de l'Europe.

Page 24. — *Le roi de France est présenté comme un roi citoyen.* — « En France, dit Fleury, tous les particuliers sont libres (*il veut dire, sans doute, en comparaison du reste de l'Europe*); point d'esclavage; liberté pour domiciles, voyages, commerce, mariages, choix de profession, acquisitions, dispositions de biens, successions. » — Voici un passage très-singulier de Machiavel, où il juge de même : « Il y a eu beaucoup de rois et très-peu de bons rois : j'entends parmi les souverains absolus, au nombre desquels on ne doit point compter les rois d'Égypte, lorsque ce pays, dans les temps les plus reculés, se gouvernait par les lois; ni ceux de Sparte; *ni ceux de France,* dans nos temps modernes, le gouvernement de ce royaume étant, de notre connaissance, le plus tempéré par les lois. » Disc. sopr. Tit. Liv. I, c. 8. — « Le royaume de France, dit-il ailleurs, est heureux et tranquille, parce que le roi est soumis à une infinité de lois qui font la sûreté des peuples. *Celui qui constitua ce gouvernement* voulut que les rois disposassent à leur gré des armes et des trésors; mais, pour le reste, il les soumit à l'empire des lois. » Disc. I, 16. — Comines, liv. V, c. 19. « Y a-t-il roi ni seigneur sur terre qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses sujets, sans octroi et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie et violence?... Notre roi est le seigneur du monde, qui la moins a cause d'user de ce mot : *J'ai privilège de lever sur mes sujets ce qui me plaît,* car ni lui ni autre l'a : et ne lui font nul honneur ceux qui ainsi le dient, pour le faire estimer plus grand. »

Page 24. — *De désobéir sous peine de désobéissance...* — Cet ordre, donné par Louis XII au parlement, a été renouvelé plus d'une fois en d'autres termes. Cela n'est point contradictoire. Il y a dans un même prince, deux personnes : le roi et l'homme. Le premier défendait d'obéir au second.

Page 24. — *L'Angleterre explique la France, mais par opposition...* — Voy. dans l'*Histoire de la Guerre de la Péninsule,* par le général Foy, tom. I[er], un tableau admirablement contrasté des armées française et anglaise.

Page 24. — *L'orgueil humain personnifié... les races n'y sont pas mêlées, ni les conditions rapprochées... l'école satanique...* — La formule la plus vraie d'un objet très-complexe, doit négliger de nombreuses exceptions; c'est parce qu'elle néglige les exceptions, qu'elle est une formule et une formule vraie. L'Angleterre s'efforce certainement de sortir de l'état que j'ai décrit; mais la peine qu'elle a pour y parvenir, prouve mes assertions. La prise en considération du bill de réforme a été décidée par la majorité *d'une seule voix...* En religion, je vois bien que l'Angleterre fait d'incroyables efforts pour croire. Les uns se cramponnent à la lettre, à la Bible; les autres se laissent conduire à l'esprit, au travers des déserts et des précipices. Les nations elles-

mêmes se trompent souvent sur l'état de leur foi religieuse. A coup sûr, le siècle de Louis XIV croyait croire; Bossuet triomphait dans la chaire, mais derrière le triomphateur murmurait le triste Pascal qui seul avait la pensée du temps, et voyait toujours l'abîme entre Montaigne et Voltaire. — Pour l'Angleterre, sa pensée est constatée par son invariable prédilection pour les trois poëtes que j'ai nommés. Sa poésie a trois actes, *le doute*, *le mal*, *et le désespoir*. Shakespeare ouvre la terrible trilogie. Dès que l'Angleterre se reconnaît, après les guerres de France, celles des Roses, et la Réforme, son premier cri est une amère ironie sur ce monde. Shakespeare réfléchit l'univers, moins Dieu. Placée aux extrémités de l'Occident, l'Angleterre a moins ressenti qu'aucun peuple le souffle oriental. Sa littérature est la plus occidentale, la plus *héroïque*, c'est-à-dire la plus vouée à l'orgueil du *moi*. Le développement occidental a atteint son terme dans Fichte, Byron, et la révolution française. Le moment du retour va commencer. Déjà la race germanique venue de l'Inde, y est retournée sur les vaisseaux de l'Angleterre. Bonaparte, si français, si italien, sympathise pourtant déjà avec l'Orient, surtout avec le radicalisme mahométan. — La fatalité a poussé l'humanité d'Orient en Occident, aujourd'hui nous revenons par notre volonté vers l'Orient. L'Inde anglaise fera pour l'Asie, ce que l'Inde antique a fait pour l'Europe.

Page 24. — *Cette vie effrénée de courses et d'aventures.., rois de la mer, du monde sans lois et sans limites...* — La possession de l'élément aride (ἀτρυγέτοιο θαλάσσης) a toujours donné cet orgueil farouche. Il éclate dans Eschyle; mais l'individu était trop serré dans la cité grecque pour qu'il atteignît tout son développement. Ajoutez que la marine grecque était fort timide; eux qui ne perdaient guère la terre de vue, qui apercevaient un beau temple à chaque promontoire, étaient sans cesse avertis des dieux. Au contraire, sur l'Océan sans bornes, sans témoin... le pirate de Byron, et le premier volume de Thierry (*Conquête de l'Angleterre*, etc.), sont le vrai commentaire de tout ceci.

Page 24. — *L'égoïsme...* — L'égoïsme se produit tantôt par l'avidité des jouissances, tantôt par l'orgueil qui les dédaigne. De là la tendance si prosaïque de l'industrialisme anglais, à côté d'une poésie si sublime. — Ceci explique pourquoi dans la molle Toscane, dans l'industrielle Florence, s'éleva Michel-Ange, dont l'inspiration semble avoir été la colère et le dédain.

Page 24. — *Mal, sois mon bien...* —

> Evil, be thou my good!...
> Down to bottomless perdition...
>
> Milton, *Paradise lost*. B. IV, v. 110; B. I, v. 17.

Page 24. — *Le Gallois chante avec le retour d'Arthur et de Bonaparte...* — Voy. Thierry, Conquête de l'Angleterre, 4e vol.

Page 24. — *Les aristocraties guerrières et iconoclastes de la Perse et de Rome...* — Plutarque (Vie de Numa) nous apprend que les Romains n'adorèrent point d'images dans les premiers siècles. — J'ai indiqué ailleurs quelques autres analogies de la Perse et de Rome.

Page 24. — *Celui qui dit toujours: Non...* — Voy. le discours du Schah?... dans Saint-Martin, Histoire d'Arménia.

Page 25. — *Vulgaire, prosaïque... je m'appelle légion...* — Ceux qui trouveront ceci un peu dur, doivent se rappeler que dans notre langue et dans nos mœurs, c'est un ridicule inexpiable d'être ce qu'on appelle *original*.

Page 25. — *Comme les races non mélangées boivent avidement la corruption...* — Pour ne citer qu'un exemple, voyez comme nos Mérovingiens s'abâtardissent en peu de temps. Ils en viennent au point que les derniers meurent presque tous à vingt ans.

Page 26. — *Et puisse ce mot s'entendre en Italie...* — Il y a été trop entendu peut-être. Infortunée Bologne! dans quel état ce livre va-t-il vous trouver en passant les Alpes? Hélas! une ville française de cœur! pour qui Dante rêvait la suprématie de l'esprit et du langage dans l'Italie!

Page 26. — *Que l'enfant quitte sa mère...* — Voici le sombre et décourageant tableau que trace de ce moment solennel l'Ossian de la philosophie allemande :

« Après le dernier éclat jeté par la peinture, après » que Shakespeare eut fermé la porte du ciel, vint pour » longtemps le repos des morts. L'Antechrist était né... » La terre s'était suspendue au ciel comme le nourris» son au sein de sa mère; devenue forte, il était temps » qu'elle s'en séparât; la réformation se chargea de la » sevrer. L'esprit de la terre en fouille aujourd'hui les » entrailles partagées entre l'or et le fer; il y cherche » le bézoard qui doit le guérir; la pâleur de la mort est » sur son visage; les douleurs travaillent ses os; comment songerait-il aux chants et aux sons de la lyre?... » Il est touchant de voir que les poëtes ne veulent point » céder; toute feuille a jauni; chaque souffle des vents » en jonche la terre, et l'enfant de la poésie, s'obsti» nant sur son rameau, chante toujours ses plaintes, ses » espérances; et le soleil s'abaisse toujours davantage, » et les nuits deviennent de plus en plus longues, et les » froides et sombres puissances entrent de plus en plus » dans la vie... »

Page 26. — *Comme Warner...* — C'est plutôt, je crois, Jean-Paul (Richter).

Page 26. — *Voilà quarante ans qu'il a commencé...* — Il faut croire que pendant cette période si agitée, le temps n'a pas été perdu, même pour le bien-être. En 1789, la vie moyenne était de 28 ans et 3/4; en 1831, elle est de 31 ans et demi (*Annuaire du bureau des longitudes*, 1831).

Page 26. — *L'ordre reviendra...* — Nulle part plus de propriétaires qu'ici; nulle part des prolétaires plus libres

dans leur activité, et par conséquent plus à même de cesser d'être prolétaires; nulle part le besoin et l'instinct de la centralisation à un si haut degré. Faite pour agir sur le monde, la France aura plus longtemps qu'aucun peuple un pouvoir central; plus qu'aucun autre, elle est une personne politique; l'action exige la personnalité; la personnalité n'existe pas sans l'unité; nouvelle garantie pour l'ordre public.

PAGE 27. — *L'Athénien disait : Salut! cité de Cécrops!...* — Je restitue ici le passage dans son entier. C'est peut-être le plus beau de Marc-Aurèle : *Πᾶν μοι συναρμόζει, ὃ σοι εὐάρμοστόν ἐστι, ὦ κόσμε· οὐδέν μοι πρόωρον, οὐδὲ ὄψιμον, τὸ σοὶ εὔκαιρον· πᾶν καρπὸς, ὃ φέρουσιν αἱ σαὶ ὧραι, ὦ φύσις· ἐκ σοῦ πάντα, ἐν σοὶ πάντα, εἰς σὲ πάντα. Ἐκεῖνος μέν φησι, πόλι φίλη Κέκροπος· σὺ δὲ οὐκ ἐρεῖς, ὦ πόλι φίλη Διός;* — O monde, tout ce qui s'harmonise avec toi s'harmonise avec moi! Pour moi, rien trop tôt, rien trop tard, qui soit à temps pour toi. O nature! quoi qu'apportent tes saisons, c'est toujours un fruit. Tout de toi, tout en toi, tout pour toi! L'autre disait : *Chère cité de Cécrops!* et toi, ne diras-tu pas : *O chère cité de Jupiter!* (Lib. IV, 23.)

PAGE 27. — *Le verbe social...* — Le monde ancien avait légué pour testament au monde moderne deux mots d'une admirable profondeur : *La science est la démonstration de la foi* (Saint Clément d'Alexandrie). — *L'homme, c'est la liberté* (Proclus). La destinée de l'homme fut d'aller par la liberté de la foi à la science. Or, la science elle-même, c'est le plus puissant moyen de la liberté; la science popularisée, est le moyen de la liberté égale, de l'égalité libre, idéal dont le genre humain approchera de plus en plus; mais qu'il n'atteindra jamais, de sorte qu'une autre vie soit toujours nécessaire pour achever le développement de l'homme.

PAGE 28. — *C'est en nous plaçant au sommet du Capitole...* — Cette belle image appartient à l'éloquent et ingénieux auteur de l'*Histoire du Droit de Succession*, que j'ai déjà cité (*Gans, Erbrecht*, 1er vol.).

PAGE 28. — *Le génie de l'Italie et de la France... Rome est le nœud du drame...* Cette publication sera immédiatement suivie de celle de mon histoire d'Italie (première partie, *République romaine*). Qu'on me permette à cette occasion de faire connaître l'unité d'esprit qui a présidé jusqu'ici à mes travaux, et qu'on me pardonne si je suis obligé de dire un mot de moi. Dès qu'il s'agit de méthode, les questions s'agrandissent. Peu importent les individus.

Entré de bonne heure dans l'Enseignement (dès 1817) sans avoir eu l'avantage de suivre les cours de l'École Normale, il m'a bien fallu choisir moi-même une route. Bonne ou mauvaise, ma direction m'appartient. La nécessité où je me trouvai d'enseigner successivement, et souvent à la fois, la philosophie, l'histoire et les langues, me rendit sensible et toujours présente l'union intime des études d'idées et des études de faits, de l'idéal et du réel. Dans le premier enthousiasme que ce point de vue ne pouvait manquer d'inspirer à un jeune homme, j'avais conçu et préparé un *Essai sur l'histoire de la civilisation trouvée dans les langues*. Mais mes travaux sérieux et suivis n'ont commencé qu'en 1824, par un discours sur *l'Unité des sciences qui font l'objet de l'enseignement classique* (imprimé, mais non publié). — En 1827, je donnai en même temps un travail sur la philosophie de l'histoire, et quelques essais d'histoire ou de critique (*Principes de la philosophie de l'histoire, traduits de la* Scienza Nuova *de Vico; Précis de l'Histoire moderne; Vie de Zénobie*, dans la Biographie universelle, etc.); j'en fis autant en 1831 : le petit essai philosophique qui termine cette note, sera suivi de divers travaux historiques d'une plus grande étendue. (L'*Histoire de la République romaine*, le *Précis d'Histoire de France*, et les deux premiers volumes de l'*Histoire de France*, ont paru depuis.)

Personne ne méconnaîtra la liaison qui existe entre la publication de Vico et celle-ci. Dans la philosophie de l'histoire, Vico s'est placé entre Bossuet et Voltaire qu'il domine également. Bossuet avait resserré dans un cadre étroit l'histoire universelle, et posé une borne immuable au développement du genre humain. Voltaire avait nié ce développement, et dissipé l'histoire comme la poussière au vent, en la livrant à l'aveugle hasard. Dans l'ouvrage du philosophe italien, a lui pour la première fois sur l'histoire, le dieu de tous les siècles et de tous les peuples, la Providence. Vico est supérieur même à Herder. L'humanité lui apparaît, non sous l'aspect d'une plante qui, par un développement organique, fleurit de la terre sous la rosée du ciel, mais comme système harmonique du monde civil. Pour voir l'homme, Herder s'est placé dans la nature; Vico dans l'homme même, dans l'homme s'humanisant par la société. C'est encore par là que mon vieux Vico est le véritable prophète de l'ordre nouveau qui commence, et que son livre mérite le nom qu'il osa lui donner : *Scienza Nuova*.

FIN DES NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

DISCOURS
D'OUVERTURE

PRONONCÉ

A LA FACULTÉ DES LETTRES,

LE 9 JANVIER 1834.

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

A LA FACULTÉ DES LETTRES,

LE 9 JANVIER 1831.

Messieurs,

C'est une chose grave de parler d'histoire dans un lieu si profondément historique. Ces murs qui me rappellent tant de souvenirs, cet auditoire réuni de toutes les parties de la France, m'accablent et troublent ma parole; en ce moment unique, en cet étroit espace, l'histoire m'apparaît immense et variée, dans toute la complexité des lieux et des temps. — Dès le treizième siècle, dès le règne de saint Louis, le nom de Sorbonne rappelle la grande école de la France, disons mieux, celle du monde; tout ce que le moyen âge eut d'illustre a siégé sur ces bancs. La subtilité hibernoise de Duns Scott, l'ardeur africaine de Raymond Lulle, l'idéaliste poésie de Pétrarque, tout s'y rencontra. Ceux qui ne purent reposer nulle part, l'auteur de la *Jérusalem*, et celui de la Divine Comédie, l'*Exilé de Florence*, le contemplateur errant des trois mondes, ils s'arrêtèrent ici un instant. Au dix-septième siècle, cette enceinte renouvelée par Richelieu fut témoin des premiers essais du Platon chrétien, de Mallebranche, et des rudes combats d'Arnaud. A deux pas de cette maison, furent élevés Fénélon, Molière et Voltaire. A l'ombre des murs extérieurs de cette chapelle, dans l'obscurité d'une petite rue voisine, écrivirent Pascal et Rousseau. Ici même, un étudiant, un jeune homme de vingt-cinq ans, M. Turgot, posa dans une thèse les véritables bases de la philosophie de l'histoire. L'histoire, messieurs, celle de la philosophie, de la littérature, des événements politiques, avec quel éclat elle a été récemment professée dans cette chaire, la France ne l'oubliera jamais. Qui me rendra le jour où j'y vis remonter mon illustre maître et ami, ce jour où nous entendîmes pour la seconde fois cette parole simple et forte, limpide et féconde, qui, dégageant la science de toute passion éphémère, de toute partialité, de tout mensonge de fait ou de style, élevait l'histoire à la dignité de la loi?

Telle a été, messieurs, des temps les plus anciens jusqu'au nôtre, la noble perpétuité des traditions qui s'attachent au lieu où nous sommes. Cette maison est vieille; elle en sait long, quelque blanche et rajeunie qu'elle soit; bien des siècles y ont vécu; tous y ont laissé quelque chose. Que vous la distinguiez ou non, la trace reste, n'en doutez pas. C'est comme dans un cœur d'homme! Hommes et maisons, nous sommes tous empreints des âges passés. Nous avons en nous, jeunes hommes, je ne sais combien d'idées, de sentiments antiques, dont nous ne nous rendons pas compte. Ces traces des vieux temps, elles sont en notre âme, confuses, indistinctes, souvent importunes. Nous nous trouvons savoir ce que nous n'avons pas appris; nous avons mémoire de ce que nous n'avons pas vu; nous ressentons le sourd prolongement des émotions de ceux que nous ne connûmes pas. On s'étonne du sérieux de ces jeunes visages. Nos pères nous demandent pourquoi, dans cet âge de force, nous marchons pensifs et courbés. C'est que l'histoire est en nous, les siècles pèsent, nous portons le monde.

Je voudrais, messieurs, analyser avec vous ces éléments complexes, qui nous gênent d'autant plus que nous les démêlons à peine, saisir tout ce qu'il y a d'antique dans celui qui est né d'hier, m'expliquer à moi, homme moderne, ma propre naissance, me raconter mes longues épreuves pendant les cinq derniers siècles, reconnaître ce pénible et ténébreux passage par où, après tant de fatigues, je suis parvenu au jour de la civilisation, de la liberté.

Grave, solennel, laborieux sujet! il s'agit de dire comment l'homme, perdu dans l'obscure impersonnalité du moyen âge, s'est révélé à soi-même, comment l'individu a commencé de compter pour quelque chose et d'exister en son propre nom. Plus d'esclave, plus de serf! l'esclave, c'est désormais la matière, domptée, asservie par l'industrie humaine. L'antiquité rabaissa l'homme au rang de chose; l'âge moderne élève la nature, elle l'ennoblit par l'art, elle l'humanise. Une société plus juste s'appuie sur la base de l'égalité. L'ordre civil est fondé, la liberté conquise... et qu'on vienne nous l'arracher!...

Ce qu'il en a coûté à nos pères, pour nous amener là! l'histoire aura beau faire, nous ne le saurons jamais. Tant d'efforts, de sang, de ruines!... On a bien tenu compte des moments dramatiques, des combats, des révolutions; mais les longs siècles de souffrance; les misères extrêmes du peuple, ses jeûnes sans fin, ses effroyables douleurs pendant les guerres des Anglais, pendant les guerres de religion, dans la guerre de Trente ans, dans celles de Louis XIV, ce qu'on en a dit est bien peu de chose. Nous jouissons de tout, nous les derniers venus. Tous les siècles ont travaillé pour nous. Le quatorzième, le quinzième, nous ont assuré une patrie; ils ont sué la sueur et le sang; ils ont chassé l'Anglais; il nous ont fait la France. Le seizième, pour nous donner la liberté religieuse, a subi cinquante ans d'horribles petites guerres, d'escarmouches, d'embûches, d'assassinats, la guerre à coups de poignard, à coups de pistolet. Le dix-huitième la fit à coups de foudre, et cependant il créait la société où nous vivons encore; création soudaine; le père n'y plaignit rien; où quelque chose manquait, il s'ouvrait la veine, et donnait à flots de son sang... Ainsi, chaque âge contribua; tous souffrirent, combattirent, sans s'inquiéter si cela leur profiterait à eux-mêmes. Ils moururent sans prévoir... Nous qui savons, messieurs, nous qui cueillons les fruits de leur labeur, bénissons-les, et travaillons de telle sorte que nous soyons bénis à notre tour « de ceux qui appelleront ce temps *le temps antique.* »

Ce fut une solennelle époque dans l'histoire que l'an 1300, ce moment où Boniface VIII proclama son jubilé, comme pour signaler par cette pompeuse solennité la fin de la domination pontificale sur l'Europe. Il y eut grande foule à Rome; on compta les pèlerins par cent mille, et bientôt il n'y eut plus moyen de compter; ni les maisons ni les églises ne suffirent à les recevoir; ils campèrent par les rues et les places sous des abris construits à la hâte, sous des toiles, sous des tentes, et sous la voûte du ciel. On eût dit que les temps étant accomplis, le genre humain venait par-devant son juge dans la vallée de Josaphat. Le grand poëte du moyen âge, Dante était alors à Rome; ce spectacle ne fut pas perdu pour lui. Le pape avait appelé à Rome tous les vivants; le poëte convoqua dans son poëme tous les morts; il fit la revue du monde fini, le classa, le jugea. Le moyen âge, comme l'antiquité, comparut devant lui. Rien ne lui fut caché. Le mot du sanctuaire fut dit et profané. Le sceau fut enlevé, brisé; on ne l'a pas retrouvé depuis. Le moyen âge avait vécu; la vie est un mystère, qui périt lorsqu'il achève de se révéler. La révélation, ce fut la *Divina Commedia,* la cathédrale de Cologne, les peintures du Campo-Santo de Pise. L'art vient ainsi terminer, fermer une civilisation, la couronner, la mettre glorieusement au tombeau.

Ce vieux monde, qui s'éteignait alors, avait vécu sur deux idées d'ordre, le saint pontificat romain, le saint-empire romain, deux hiérarchies universelles, deux ordres, deux absolus, deux infinis. Deux infinis ensemble, c'est chose absurde. Un ordre double, c'est désordre. Combien, en fait, les deux hiérarchies étaient-elles troublées, c'est ce que personne n'ignore; mais enfin cette fiction légale avait mis quelque simplicité dans la vie. Le baron relevait sans difficulté du comte, le comte du roi; le roi lui-même ne méconnaissait pas dans l'empereur la tête du monde féodal. Chacun savait sa place, la route était prévue, tracée d'avance. On naissait, on mourait dans un ordre prescrit. Si la vie était triste et dure, il y avait du moins pour la mort un bon oreiller.

Aussi, lorsque tout cela s'ébranla, lorsque l'édifice où l'on s'était établi pour l'éternité se mit à chanceler, l'humanité n'eut garde de se réjouir. Elle ne vit pas en cela, comme nous pourrions croire, un affranchissement. Ce fut une immense tristesse. Chacun joignit les mains, et dit : Que deviendrons-nous?

Ce fut, messieurs, comme si une planète hostile s'approchant de la nôtre, en suspendant les lois, en troublant l'harmonie, vous voyiez cette maison trembler, le sol remuer, les montagnes s'émouvoir, le Mont-Blanc descendre et se mettre en marche au-devant des Pyrénées.

D'abord les deux figures colossales, le pape et l'empereur, se heurtèrent front contre front; le monde fit cercle autour. Il y eut là des choses étranges. Ces deux représentants de l'Europe chrétienne mirent bas toute religion, et renièrent. Le chef du saint empire appelle les Sarrasins contre les chrétiens, les établit en Italie, en face de Rome; il alla donner la main au soudan; il écrivit, telle est du moins la tradition, le livre des Trois im-

posteurs, Moïse, Mahomet et Jésus-Christ. De l'autre côté, le pape, le prêtre, le pacifique, prit le glaive, jeta l'étole, et fit de sa crosse une massue; il vendit les clefs et la mitre, il se vendit lui-même à la France, pour tuer l'empereur. Il le tua, mais il en mourut, laissant dans la plaie son aiguillon et sa vie.

Un signe grave de mort, c'est le soin dont les deux adversaires se travaillent à cette époque pour constater qu'ils sont en vie. Jamais ils n'ont crié plus haut, jamais ils n'ont élevé de plus superbes prétentions; ils s'agitent, déclament et gesticulent en furieux du fond de leurs sépulcres. Leurs partisans répètent fièrement des paroles de démence, dont on frémit alors; bravades de la mort, insolence du néant. D'un côté, Barthole proclame que toute âme est soumise à l'empereur, que le monde spirituel est à lui, comme le temporel, qu'il est *la loi vivante*. « Non, réplique le défenseur du pape, le frère Augustinus Triumphus, l'autorité infinie, *immense*, c'est celle du pape; *immense*, je veux dire, sans nombre, poids, ni mesure. Le pape, c'est plus qu'un homme, plus qu'un ange, puisqu'il représente Dieu. » Et si Barthole insiste, les moines, poussés à bout, lui diront « qu'entre le soleil de la papauté et la lune de l'Empire, il y a cette différence, que la terre étant sept fois plus grande que la lune, le soleil huit fois plus grand que la terre, le pape est tout juste quarante-sept fois plus grand que l'empereur. »

Quoi qu'on pense de cette étrange arithmétique, quelle que soit entre les concurrents la grandeur relative, tous deux sont alors bien petits. C'est le moment où le premier résigne dans sa Bulle d'or les principaux droits de l'Empire; dans cette dernière comédie, les électeurs le débarrassent respectueusement de son pouvoir; ils lui dressent une table haute de six pieds, ils le servent à table, mais sur cette table ils lui font signer son abaissement et leur grandeur. Le temps n'est pas loin où ce maître du monde engagera ses chevaux aux marchands qui ne voudront plus lui faire crédit, et s'enfuira de peur d'être retenu par les bouchers de Worms. Pauvre dignité impériale, elle va traîner son orgueilleuse misère, fugitive avec Charles IV, captive avec Maximilien; celui-ci servira le roi d'Angleterre à cent écus par jour, jusqu'à ce qu'il rétablisse ses affaires par un mariage, et que sa femme le nourrisse.

Le pape, d'autre part, n'est ni moins fier, ni moins humilié. Souffleté en Boniface VIII par son bon ami le roi de France, il est venu se mettre à sa discrétion. Le Gascon Bertrand de Gott, pour devenir Clément V, pactise secrètement dans cette sombre forêt de Saint-Jean d'Angely; il y baise, les uns disent la griffe du diable; les autres, la main de Philippe le Bel. Tel est le marché satanique : les Templiers périront, et avec eux la mémoire des croisades; Boniface VIII sera flétri; le pape déclarera que le pape peut faillir; autrement dit, la papauté se tuera elle-même; le juge se condamnera; l'immuable aura reculé.

Ce qu'il y a encore de dur dans la pénitence du pape, c'est qu'il est forcé par le roi de France de continuer à maudire l'empereur qu'il ne hait plus. » Hélas! disait Benoît XII aux Impériaux qui demandaient l'absolution, le roi de France ne le voudra pas. Il m'a déjà menacé de me traiter plus mal que Boniface VIII. » Philippe de Valois tenait en effet le pape et la papauté; il avait contre elle son Université, sa Sorbonne. Il fit un instant craindre à Jean XXII de le faire brûler comme hérétique. « Pour les choses de la foi, lui écrivait-il, nous avons ici des gens qui savent tout cela mieux que vous autres légistes d'Avignon. »

Voilà, messieurs, dans quelles misères tombèrent les deux grandes puissances qui, au moyen âge, avaient représenté le droit : le saint-empire et le saint pontificat. L'idée du droit placé naguère dans les deux représentants des pouvoirs temporel et spirituel, où va-t-elle se transporter? L'homme est lâché hors de la route antique, le sentier tracé disparaît à ses yeux, il se trouve obligé de se guider et de voir pour soi. La pensée soutenue jusque-là, jusqu'alors persuadée qu'elle ne pouvait aller d'elle-même, la voilà laissée comme orpheline; il lui faut, seulette et timide, cheminer par sa propre voie dans ce vaste désert du monde.

Elle chemine; à côté d'elle marchent les nouveaux guides qui veulent la conduire. Ceux-ci, Franciscains, Dominicains, parlent encore au nom de l'Église. Ce sont des moines, mais des moines voyageurs, mendiants. Ils n'ont rien de la sombre austérité du moyen âge; l'humanité n'a rien à craindre; ils lui font un petit chemin de fleurs; s'il y a un mauvais pas, ils jettent sous ses pieds leur manteau. Lestes et facétieux prédicateurs, ils charment l'ennui du voyage spirituel. Ils savent de belles histoires, ils les content, les chantent, les jouent, les mettent en action. Ils en ont pour tout rang, pour tout âge. La foi, élastique en leurs mains, s'allonge, s'accourcit à plaisir. Tout est devenu facile. Après la loi juive, la loi chrétienne; après le Christ, saint François. Saint François et la Vierge remplacent tout doucement Jésus-Christ. Les plus hardis de l'ordre annoncent que le Fils a fait son temps. C'est maintenant le tour du Saint-Esprit. Ainsi, le christianisme sert de forme et de véhicule à une philosophie antichrétienne. L'autorité est ruinée par ceux qu'elle avait institués ses défenseurs.

Tandis que ces moines entraînent le peuple dans

leur mysticisme vagabond, les juristes, immobiles sur leurs sièges, ne poussent pas moins au mouvement. Ceux-ci, âmes damnées des rois, fondateurs du despotisme monarchique, ne semblent pas d'abord pouvoir être comptés parmi les libérateurs de la pensée. Enfoncés dans leur hermine, ils ne parlent qu'au nom de l'autorité; ils ressuscitent les procédures de l'Empire, la torture, le secret des jugements. Ils somment l'esprit humain de marcher droit par l'itinéraire du droit romain. Ils lui montrent dans les Pandectes la route nécessaire. Rien de plus, rien de moins. C'est la *raison écrite*. Si l'humanité se hasarde de demander autre chose, ils n'entendent pas, ils ne comprennent pas, ils secouent la tête : *Nihil hoc ad edictum prœtoris*. Ces gens-là ont traversé le moyen âge sans en tenir compte. Depuis Tribonien, ils ne datent plus. Ce sont les Sept dormants qui se sont couchés sous Justinien, et se réveillent au onzième siècle. Quand le monde pontifical et féodal invoque le temps comme autorité, les jurisconsultes sourient, ils lui demandent son âge; cette jeune antiquité de quelques siècles leur fait pitié. Leur religion, c'est Rome aussi, mais la Rome du droit; celle-ci les rend hardis contre l'autre; un des leurs s'en va froidement *appréhender au corps* le successeur des apôtres. Cette lutte, commencée par un soufflet, ils la continuent poliment pendant cinq cents ans au nom des libertés de l'Église gallicane. Ils mettent tout doucement la féodalité en pièces avec leur succession romaine, qui morcelle les fiefs. Ils relèvent la monarchie de Justinien. Ils prouvent doctement aux rois que tout droit est aux rois; ils nivellent tout sous un maître.

Dans leur démolition du monde pontifical et féodal, les légistes procèdent avec méthode. D'abord ils défendent l'empereur contre le pape, puis ils poussent le roi de France contre le pape et l'empereur. Il ne tient pas à eux qu'en celui-ci ne soit coupée la tête du monde féodal. Ce monde s'en va en morceaux. Quand la France s'élève par la ruine de l'Empire, qui s'était dit son suzerain, quand le roi de France, transfiguré de Dieu au diable, de saint Louis à Philippe le Bel, commence, sous la direction des juristes, à réclamer la suzeraineté universelle, son vassal d'Angleterre répond pour tous; il réplique brutalement : *Non*. Que dis-je? il a l'insolence de jeter par terre son seigneur : C'est moi, dit-il, qui suis roi de France.

Alors commence une furieuse guerre. Elle commence entre deux rois, elle continue entre deux peuples. C'est la forte et petite Angleterre qui vient secouer rudement la France endormie. Le sommeil est profond après ce long enchantement du moyen âge. Pour arriver jusqu'au peuple, il faut que l'Anglais passe à travers la noblesse. Celle-ci, battue à Crécy, prise et rançonnée à Poitiers, s'enferme dans ses châteaux; l'Anglais ne peut l'en tirer, les plus outrageuses provocations suffisent à peine. Cinq ou six fois elle refuse la bataille avec des armées doubles et triples. Alors l'Anglais s'en prend à l'homme du peuple, au paysan; il lui coupe arbres, vignes, l'affame, le bat, lui brûle sa maison, lui tue son porc, lui prend sa femme, donne aux chevaux la moisson en herbe... Il en fait tant, que le *bonhomme Jacques* se réveille, ouvre les yeux, se tâte, et remue les bras. Furieux de misère et n'ayant rien à perdre, il se rue contre son seigneur, qui l'a si mal défendu, il lui casse ses sabots sur la tête; cela s'appelle *la Jacquerie*. Jacques a senti sa force. Les étrangers revenant, il sent de plus son droit, il s'avise que le bon Dieu est du parti français. Alors les femmes même s'en mêlent, elles jettent leur quenouille, et mènent les hommes à l'ennemi. Cette fois, Jacques s'appelle *Jeanne*; c'est *Jeanne la Pucelle*.

La France a aux Anglais une grande obligation. C'est l'Angleterre qui lui apprend à se connaître elle-même. Elle est son guide impitoyable dans cette douloureuse initiation. C'est le démon qui la tente et l'éprouve, qui la pousse l'aiguillon dans les reins par les cercles de cet enfer de Dante, qu'on appelle l'histoire du quatorzième siècle. Il y eut là, messieurs, un temps bien dur. D'abord une guerre atroce entre les peuples, et, en même temps, une autre guerre, celle de la fiscalité entre le gouvernement et le peuple; l'administration naissante vivant au jour le jour de confiscations, de fausse monnaie, de banqueroute; le fisc arrachant au peuple affamé de quoi payer les soldats qui le pillent. L'or, redevenu le dieu du monde, comme au temps de Carthage, et l'exécrable impiété des mercenaires antiques renouvelée dans les condottieri de toutes nations.

De temps à autre, quelques mots jetés par les historiens nous font entrevoir tout un monde de douleur. « A cette époque, dit l'un d'eux, il ne restait pas hors des lieux fortifiés une maison debout, de Laon jusqu'en Allemagne. » « En l'année 1348, dit négligemment Froissard, il y eut une maladie, nommée épidémie, dont bien la tierce partie du monde mourut. »

Et tout en effet semblait se mourir. A la sérieuse inspiration des grands poëmes chevaleresques succédait la dérision obscène des fabliaux. Le monde n'avait plus de goût qu'aux licencieux écrits de Boccace. La poésie semblait laisser la place au conte, à l'histoire, l'idéal à la réalité. Entre Joinville et Froissard apparaît le froid et judicieux Villani.

Ce triomphe universel de la prose sur la poésie, qui, après tout, n'annonçait qu'un progrès vers la maturité, vers l'âge viril du genre humain, on crut y voir un signe de mort. Tous s'imaginèrent, comme avant l'an 1000, que le monde allait finir. Plusieurs se hasardèrent à prédire l'époque précise. D'abord ce devait être en l'an 1260; puis l'on obtint un sursis jusqu'en 1303, jusqu'en 1335; mais, en 1360, le monde était sûr de sa fin; il n'y avait plus de rémission.

Rien ne finissait pourtant; tout continuait, mais tout semblait s'obscurcir et s'enfoncer dans les ténèbres; le monde s'effrayait, il ne savait pas que par la nuit il allait au jour. De là ces vagues tristesses qui n'ont jamais su se comprendre elles-mêmes. De là les molles douleurs de Pétrarque, et ces larmes intarissables qu'il regarde puérilement tomber une à une dans la source de Vaucluse. Mais c'est à l'auteur de la *Divine Comédie* qu'il est donné de réunir tout ce qu'il y a alors en l'homme de trouble et d'orage. Délaissé par le vieux monde, et ne voyant pas l'autre encore, descendu au fond de l'enfer, et distinguant à peine les douteuses lueurs du purgatoire, suspendu entre Virgile qui pâlit et Béatrix qui ne vient pas, tout ce qu'il laisse derrière, lui paraît renversé, à contre-sens. La pyramide infernale lui semble porter sur la pointe. Cependant, par cette pointe, les deux mondes se touchent, celui des ténèbres et celui du jour. Encore un effort, la lumière va reparaître; et le poëte, ayant franchi ce pénible passage, pourra s'écrier : « La douce teinte du saphir oriental qui flotte dans » la sérénité d'un air pur a réjoui le regard con- » solé; j'en suis sorti de cette morte vapeur, qui » contristait mon cœur et mes yeux. »

Messieurs, ne désespérez jamais. De nos jours, comme au temps de Dante, vous entendrez souvent des paroles de tristesse et de découragement. On vous dira que le monde est vieux, qu'il pâlit chaque jour, que l'idée divine s'éclipse ici-bas. N'en croyez rien; pour moi, si je pensais qu'il en fût ainsi, jamais je n'aurais entrepris de vous raconter cette triste histoire, jamais je ne serais monté dans cette chaire. Non, messieurs, au milieu des variations de la forme, quelque chose d'immuable subsiste. Ce monde où nous vivons est toujours la cité de Dieu. L'ordre civil, si chèrement acheté par nous, est divin de justice et de moralité. La puissance du sacrifice n'est pas éteinte. Ce siècle n'est pas plus qu'un autre déshérité de dévouement. Le droit éternel a ses fidèles qui le suivent jusqu'à la mort. De nos jours, nous en avons connu qui couronnèrent une vie pure d'une fin héroïque. Nous n'avons pas connu ceux qui, aux siècles antiques, donnèrent leur vie pour leur foi. Mais pourtant, nous aussi, nous avons vu, touché des martyrs. Leurs reliques ne sont ni à Rome, ni à Jérusalem; elles sont au milieu de nous, dans nos rues, sur nos places; chaque jour nous nous découvrons devant leurs tombeaux.

Quels que soient nos doutes, nos incertitudes, dans ces âges de transition, croyons fermement au progrès, à la science, à la liberté. Marchons hardiment sur cette terre, elle ne nous manquera pas; la main de Dieu ne lui manque pas à elle-même. Nous sommes toujours, croyez-le bien, environnés de la Providence. Elle a mis en ce monde, comme on l'a remarqué pour le système solaire, une force curative et réparatrice qui supplée les irrégularités apparentes. Ce que nous prenons souvent pour une défaillance est un passage nécessaire, une crise périodique qui a ses exemples et qui revient à son temps.

C'est à l'histoire qu'il faut se prendre, c'est le fait que nous devons interroger, quand l'idée vacille et fuit à nos yeux. Adressons-nous aux siècles antérieurs; épelons, interprétons ces prophéties du passé; peut-être y distinguerons-nous un rayon matinal de l'avenir. Hérodote nous conte que, je ne sais quel peuple d'Asie, ayant promis la couronne à celui qui le premier verrait poindre le jour, tous regardaient vers le levant; un seul, plus avisé, se tourna du côté opposé; et, en effet, pendant que l'orient était encore enseveli dans l'ombre, il aperçut vers le couchant les lueurs de l'aurore qui blanchissait déjà le sommet d'une tour!

OEUVRES CHOISIES

DE VICO

PRÉCÉDÉES

D'UNE INTRODUCTION SUR SA VIE ET SES OUVRAGES

PAR M. MICHELET.

AVANT-PROPOS.

J'avais donné déjà l'ouvrage de Vico [1]; je donne aujourd'hui Vico lui-même, je veux dire, sa vie, sa méthode, le secret des transformations par lesquelles passa ce grand esprit. On les retrouvera toutes, soit dans le Mémoire qu'il a écrit sur sa vie, soit dans les autres opuscules dont ce volume contient la traduction ou l'extrait.

La méthode suivie par Vico est d'autant plus importante à observer qu'il n'est peut-être aucun inventeur dont on puisse moins indiquer les précédents. Avant lui, le premier mot n'était pas dit; après lui, la science était, sinon faite, au moins fondée; le principe était donné, les grandes applications indiquées.

Ce principe, quel est-il? Le frontispice qu'on a sous les yeux en est la traduction pittoresque. C'est le même que Vico plaça en tête de la seconde édition de la *Scienza nuova* (1730).

La femme, à tête ailée, dont les pieds posent sur le globe et sur l'autel qui le soutient, c'est la philosophie, la métaphysique. Ce globe est le monde social fondé sur la religion du mariage et des tombeaux, autrement dit sur la perpétuité des familles; c'est ce qu'indique la torche, la pyramide, etc. La philosophie sociale s'élance du monde, comme pour remonter vers Dieu son auteur [2]. De l'œil divin part un rayon qui, se réfléchissant en elle, va frapper, illuminer la statue de l'aveugle Homère, représentant du génie populaire, de la poésie instinctive des nations, d'où leur civilisation doit sortir. La statue, vieille et lézardée, porte sur une base ruineuse; il semble que le rayon la détruise en l'éclairant. C'est qu'en effet, cet Homère dans lequel on a cru voir un homme, doit périr comme homme, fondre au flambeau de la nouvelle critique; disons mieux, il va plutôt grandir, il va devenir un être collectif, une école de poëtes, de rapsodes, d'homérides; que dis-je une école? un peuple, le peuple grec, dont les rapsodes n'ont fait que répéter, moduler les traditions poétiques.

Le poëte grec n'est ici qu'un exemple. Autant vaudrait tout poëte primitif de tout autre peuple; autant tel ou tel des législateurs antiques. Numa ou Lycurgue, Minos ou Hermès, pourrait figurer

[1] Voir, plus loin, Principes de la Philosophie de l'histoire, traduits de la *Scienza nuova*.

[2] L'idée première de cette image emblématique est platonicienne et dantesque. Elle semble empruntée aux vers du Paradis : « Comme l'oiseau, dans sa feuillée » chérie, impatient de la nuit qui le prive de voir sa » couvée et d'aller lui quérir la pâture, il devance » l'heure, sort des rameaux, attend, et regarde d'ar» dent désir, pour qu'enfin vienne l'aurore. Telle Celle » que j'aime se dressait attentive... Moi, la voyant sus» pendue et avide, je restais comme celui qui voudrait » bien encore, et qui cependant jouit de l'espoir... (*Parad.*, c. XXIII). — Je regardai les yeux de Celle qui *em» paradise* ma pensée; et comme un homme qui voit dans » un miroir l'image d'un flambeau avant le flambeau » même, il se retourne, il compare, et voit la flamme » et le miroir s'accorder comme en un chant l'air et » les paroles; ainsi je fus frappé, etc. » (*Ibid.*, c. XXVIII).

ici comme Homère. Les législations, les religions sont, aussi bien que les littératures, l'ouvrage, l'expression de la pensée des peuples. Ici je demande la permission de me citer un instant moi-même.

« Le mot de la *Scienza nuova* est celui-ci : l'*humanité est son œuvre à elle-même.* Dieu agit sur elle, mais par elle. L'humanité est divine, mais il n'y a point d'homme divin. Ces héros mythiques, ces Hercules dont le bras sépare les montagnes, ces Lycurgues et ces Romulus, législateurs rapides, qui, dans une vie d'homme, accomplissent le long ouvrage des siècles, sont les créations de la pensée des peuples. Dieu seul est grand. Quand l'homme a voulu des hommes-dieux, il a fallu qu'il entassât des générations en une personne, qu'il résumât en un héros les conceptions de tout un cycle poétique. A ce prix, il s'est fait des idoles historiques, des Romulus et des Numa. Les peuples restaient prosternés devant ces gigantesques ombres. Le philosophe les relève et leur dit : Ce que vous adorez, c'est vous-mêmes, ce sont vos propres conceptions... Ces bizarres et inexplicables figures qui flottaient dans les airs, objet d'une puérile admiration, redescendent à notre portée. Elles sortent de la poésie pour entrer dans la science. Les miracles du génie individuel se classent sous la loi commune. Le niveau de la critique passe sur le genre humain. Ce radicalisme historique ne va pas jusqu'à supprimer les grands hommes. Il en est sans doute qui dominent la foule, de la tête ou de la ceinture; mais leur front ne se perd plus dans les nuages. Ils ne sont pas d'une autre espèce; l'humanité peut se reconnaître dans toute son histoire, une et identique à elle-même. » (Hist. Rom., t. 1, p. 6 de la 2e édition.)

La science sociale date du jour où cette grande idée a été exprimée pour la première fois. Jusque-là, l'humanité croyait devoir ses progrès aux hasards du génie individuel. Les révoultions de la politique, de la religion, de l'art, étant rapportées à l'inexplicable supériorité de quelques hommes, il ne restait qu'à admirer sans comprendre, l'histoire était un spectacle infécond, tout au plus une fantasmagorie amusante. Les faits apparaissaient comme individuels et sans généralité, on ne pouvait en dégager des lois, en tirer des inductions.

Quelle est l'influence de l'individu? jusqu'à quel point l'homme mythique, l'homme collectif, l'homme individuel, peuvent-ils être considérés comme expression, comme symbole d'une civilisation, d'une époque? c'est là une question grave. La science, la morale, la religion, y sont engagées. Ce n'est pas dans cette petite préface que nous pouvons traiter ce grand sujet. Peut-être ailleurs essayerons-nous de dire ce que c'est que symbolisme, de fixer la critique de ce principe dangereux et fécond, d'expliquer comment les deux écoles, symbolique, antisymbolique, celle qui généralise, celle qui individualise, se combattant, se contrôlant, s'équilibrant l'une l'autre, sont également nécessaires à la science, dont leur balancement fait la vie, comme l'équilibre de la vie commune et de l'individuelle fait la vie de la nature.

Revenons. Le Mémoire biographique de Vico présentera à bien des lecteurs moins d'intérêt que peut-être ils n'en attendent [1]. La vie d'un grand inventeur n'est guère que l'histoire de ses idées. Point d'aventures, peu d'anecdotes. Vico ne sortit guère de Naples. Il naquit, il vieillit pauvre, dans les fonctions obscures de l'enseignement; heureux et reconnaissant, lorsque les grands, les gouverneurs espagnols ou autrichiens lui faisaient l'honneur insigne de lui commander un discours, une épitaphe, un épithalame. Qu'un esprit si indépendant ait montré tant de respect et d'admiration pour la puissance, c'est un contraste qui pourra étonner ceux qui ne connaissent pas l'Italie.

Humilité vaniteuse, glorioles académiques, éloges splendides d'une foule d'illustres inconnus : c'est là ce qu'on retrouverait dans la vie de tous les lettrés de cette époque. Au milieu de ces misères, dont il se croit lui-même préoccupé sérieusement, on distingue que sa seule affaire est la poursuite de sa grande idée. Il faut voir comme il partit de loin, comme il gravit péniblement des pieds et des mains l'âpre et solitaire sentier de sa découverte, s'élevant chaque jour à une région inconnue, ne rencontrant nul autre émule à surpasser que soi-même, se mo-

[1] Nous reproduisons le discours préliminaire de la première édition sur la vie et les ouvrages de Vico, au risque de répéter quelques détails biographiques qu'on retrouvera dans la Vie de Vico, écrite par lui-même.

difiant, et, comme dit Dante, *transhumanant* à mesure qu'il moutait; comment enfin, lorsqu'il eut monté, qu'il se retourna et s'assit, il se trouva avoir, en une vie d'homme, escaladé toute une science.

Le malheur, c'est qu'arrivé là, il se trouvait seul; personne ne pouvait plus comprendre. L'originalité des idées, l'étrangeté du langage, l'isolait également. Généralisant ses généralités, formulant, concentrant ses formules, il employait les dernières comme locutions connues. Il lui était arrivé le contraire des Sept dormants. Il avait oublié la langue du passé, et ne savait plus parler que celle de l'avenir. Mais si c'était alors trop tôt, aujourd'hui, peut-être, c'est déjà bien tard. Pour ce grand et malheureux génie, le temps n'est jamais venu.

Vico a eu trop souvent le tort d'effacer sa route à mesure qu'il avançait. De là, l'apparente étrangeté de ses résultats. Cependant sa belle et ingénieuse polémique contre l'école de Descartes, contre l'abus de la méthode géométrique, contre l'esprit critique qui menaçait de sécher et détruire toute littérature, tout art, tout génie d'invention, cette partie négative n'a pas moins d'originalité que l'autre; elle la prépare et s'y lie étroitement. Dans ses Discours, Vico attaque le *criterium* cartésien du sens individuel. Dans l'essai sur l'Unité du principe du droit, dans le petit livre sur la Philosophie des langues, enfin, dans la Science nouvelle, il revendique les droits du sens commun du genre humain. Nous venons de marquer ici le progrès général de sa méthode; mais combien de vues ingénieuses nous pourrions indiquer dans les détails! Le jugement sur Dante, l'appréciation des mérites et des défauts de la langue française, les réflexions sur l'éducation, si applicables encore aujourd'hui et si admirables de simplicité et de profondeur, suffiraient pour montrer tout ce qu'il y a de bon sens dans le génie.

DISCOURS

SUR

LE SYSTÈME ET LA VIE DE VICO.

Dans la rapidité du mouvement critique imprimé à la philosophie par Descartes, le public ne pouvait remarquer quiconque restait hors de ce mouvement. Voilà pourquoi le nom de Vico est encore si peu connu en deçà des Alpes. Pendant que la foule suivait ou combattait la réforme cartésienne, un génie solitaire fondait la philosophie de l'histoire. N'accusons pas l'indifférence des contemporains de Vico; essayons plutôt de l'expliquer, et de montrer que la *Science nouvelle* n'a été si négligée pendant le dernier siècle, que parce qu'elle s'adressait au nôtre.

Telle est la marche naturelle de l'esprit humain: connaître d'abord et ensuite juger, s'étendre dans le monde extérieur et rentrer plus tard en soi-même, s'en rapporter au sens commun et le soumettre à l'examen du sens individuel. Cultivé dans la première période par la religion, par la poésie et les arts, il accumule les faits dont la philosophie doit un jour faire usage. Il a déjà le sentiment de bien des vérités, il n'en a pas encore la science. Il faut qu'un Socrate, un Descartes, viennent lui demander de quel droit il les possède, et que les attaques opiniâtres d'un impitoyable scepticisme l'obligent de se les approprier en les défendant. L'esprit humain, ainsi inquiété dans la possession des croyances qui touchent de plus près son être, dédaigne quelque temps toute connaissance que le sens intime ne peut lui attester; mais dès qu'il sera rassuré, il sortira du monde intérieur avec des forces nouvelles, pour reprendre l'étude des faits historiques: en continuant de chercher le vrai il ne négligera plus le vraisemblable, et la philosophie, comparant et rectifiant l'un par l'autre, le sens individuel et le sens commun, embrassera dans l'étude de l'homme celle de l'humanité tout entière.

Cette dernière époque commence pour nous. Ce qui nous distingue éminemment, c'est, comme nous disons aujourd'hui, notre *tendance historique*. Déjà nous voulons que les faits soient vrais dans leurs moindres détails; le même amour de la vérité doit nous conduire à en chercher les rapports, à observer les lois qui les régissent, à examiner enfin si l'histoire ne peut être ramenée à une forme scientifique.

Ce but dont nous approchons tous les jours, le génie prophétique de Vico nous l'a marqué longtemps d'avance. Son système nous apparaît au commencement du dernier siècle, comme une admirable protestation de cette partie de l'esprit humain qui se repose sur la sagesse du passé, conservée dans les religions, dans les langues et dans l'histoire, sur cette sagesse vulgaire, mère de la philosophie, et trop souvent méconnue d'elle. Il était naturel que cette protestation partît de l'Italie. Malgré le génie subtil des Cardan et des Jordano Bruno, le scepticisme n'y étant point réglé par la Réforme dans son développement, n'avait pu y obtenir un succès durable ni populaire. Le passé, lié tout entier à la cause de la religion, y conservait son empire. L'Église catholique invoquait sa perpétuité contre les protestants, et par conséquent recommandait l'étude de l'histoire et des langues. Les sciences qui, au moyen âge, s'étaient réfugiées et confondues dans le sein de la religion, avaient ressenti en Italie, moins que partout ailleurs, les bons et les mauvais effets de la division du travail; si la plupart avaient fait moins de progrès, toutes étaient restées unies. L'Italie méridionale particulièrement conservait ce goût d'universalité, qui avait caractérisé le génie de la grande Grèce. Dans l'antiquité, l'école pythagoricienne avait allié la métaphysique et la géométrie, la morale et la politique, la musique et la poésie. Au treizième siècle, l'*ange de l'école* avait parcouru le cercle des

connaissances humaines pour accorder les doctrines d'Aristote avec celles de l'Église. Au dix-septième, enfin, les jurisconsultes du royaume de Naples restaient seuls fidèles à cette définition antique de la jurisprudence : *scientia rerum divinarum atque humanarum.* C'était dans une telle contrée qu'on devait tenter pour la première fois de fondre toutes les connaissances qui ont l'homme pour objet dans un vaste système, qui rapprocherait l'une de l'autre l'histoire des faits et celle des langues, en les éclairant toutes deux par une critique nouvelle, et qui accorderait la philosophie et l'histoire, la science et la religion.

Néanmoins on aurait peine à comprendre ce phénomène, si Vico lui-même ne nous avait fait connaître quels travaux préparèrent la conception de son système (*Vie de Vico, écrite par lui-même*). Les détails que l'on va lire sont tirés de cet inestimable monument; ceux qui ne pouvaient entrer ici ont été rejetés dans l'appendice du discours.

Jean-Baptiste Vico, né à Naples, d'un pauvre libraire, en 1668, reçut l'éducation du temps; c'était l'étude des langues anciennes, de la scolastique, de la théologie et de la jurisprudence. Mais il aimait trop les généralités pour s'occuper avec goût de la pratique du droit. Il ne plaida qu'une fois, pour défendre son père, gagna sa cause, et renonça au barreau; il avait alors seize ans. Peu de temps après, la nécessité l'obligea de se charger d'enseigner le droit aux neveux de l'évêque d'Ischia. Retiré pendant neuf années dans la belle solitude de Vatolla, il suivit en liberté la route que lui traçait son génie, et se partagea entre la poésie, la phisosophie et la jurisprudence. Ses maîtres furent les jurisconsultes romains, le divin Platon, et ce Dante avec lequel il avait lui-même tant de rapport par son caractère mélancolique et ardent. On montre encore la petite bibliothèque d'un couvent où il travaillait, et où il conçut peut-être la première idée de la *Science nouvelle.*

« Lorsque Vico revint à Naples (c'est lui-même » qui parle), il se vit comme étranger dans sa pa» trie. La philosophie n'était plus étudiée que dans » les Méditations de Descartes, et dans son Discours » sur la méthode, où il désapprouve la culture de » la poésie, de l'histoire et de l'éloquence. Le pla» tonisme qui, au seizième siècle, les avait si heu» reusement inspirées, qui, pour ainsi dire, avait » alors ressuscité la Grèce antique en Italie, était » relégué dans la poussière des cloîtres. Pour le » droit, les commentateurs modernes étaient préfé» rés aux interprètes anciens. La poésie, corrompue » par l'afféterie, avait cessé de puiser aux torrents » de Dante, aux limpides ruisseaux de Pétrarque. » On cultivait même peu la langue latine. Les scien» ces, les lettres étaient également languissantes. »

C'est que les peuples, pas plus que les individus, n'abdiquent impunément leur originalité. Le génie italien voulait suivre l'impulsion philosophique de la France et de l'Angleterre, et il s'annulait lui-même. Un esprit vraiment italien ne pouvait se soumettre à cette autre invasion de l'Italie par les étrangers. Tandis que tout le siècle tournait des yeux avides vers l'avenir, et se précipitait dans les routes nouvelles que lui ouvrait la philosophie, Vico eut le courage de remonter vers cette antiquité si dédaignée, et de s'identifier avec elle. Il ferma les commentateurs et les critiques, et se mit à étudier les originaux, comme on l'avait fait à la renaissance des lettres.

Fortifié par ces études profondes, il osa attaquer le cartésianisme, non-seulement dans sa partie dogmatique qui conservait peu de crédit, mais aussi dans sa méthode que ses adversaires mêmes avaient embrassée, et par laquelle il régnait sur l'Europe. Il faut voir dans le discours où il compare la méthode d'enseignement suivie par les modernes à celle des anciens [1], avec quelle sagacité il marque les inconvénients de la première. Nulle part les abus de la nouvelle philosophie n'ont été attaqués avec plus de force et de modération : l'éloignement pour les études historiques, le dédain du sens commun de l'humanité, la manie de réduire en art ce qui doit être laissé à la prudence individuelle, l'application de la méthode géométrique aux choses qui comportent le moins une démonstration rigoureuse, etc. Mais, en même temps, ce grand esprit, loin de se ranger parmi les détracteurs aveugles de la réforme cartésienne, en reconnaît hautement le bienfait : il voyait de trop haut pour se contenter d'aucune solution incomplète : « Nous devons beau» coup à Descartes, qui a établi le sens individuel » pour règle du vrai; c'était un esclavage trop avilis» sant, que de faire tout reposer sur l'autorité. Nous » lui devons beaucoup pour avoir voulu soumettre » la pensée à la méthode; l'ordre des scolastiques » n'était qu'un désordre. Mais vouloir que le juge» ment de l'individu règne seul, vouloir tout assu» jettir à la méthode géométrique, c'est tomber dans » l'excès opposé. Il serait temps désormais de pren» dre un moyen terme; de suivre le jugement in» dividuel, mais avec les égards dus à l'autorité;

[1] Il y propose le problème suivant : *Ne pourrait-on pas animer d'un même esprit tout le savoir divin et humain, de sorte que les sciences se donnassent la main, pour ainsi dire, et qu'une université d'aujourd'hui représentât un Platon ou un Aristote, avec tout le savoir que nous avons de plus que les anciens?*

» d'employer la méthode, mais une méthode diverse » selon la nature des choses [1]. »

Celui qui assignait à la vérité le double *criterium* du sens individuel et du sens commun, se trouvait dès lors dans une route à part. Les ouvrages qu'il a publiés depuis, n'ont plus un caractère polémique. Ce sont des discours publics, des opuscules, où il établit séparément les opinions diverses qu'il devait plus tard réunir dans son grand système. L'un de ces opuscules est intitulé : *Essai d'un système de jurisprudence, dans lequel le droit civil des Romains serait expliqué par les révolutions de leur gouvernement.* Dans un autre, il entreprend de prouver que *la sagesse italienne des temps les plus reculés peut se découvrir dans les étymologies latines.* C'est un traité complet de métaphysique, trouvé dans l'histoire d'une langue [2]. On peut néanmoins faire sur ces premiers travaux de Vico une observation qui montre tout le chemin qu'il avait encore à parcourir pour arriver à la *Science nouvelle :* c'est qu'il rapporte la sagesse de la jurisprudence romaine, et celle qu'il découvre dans la langue des anciens Italiens, au génie des jurisconsultes ou des philosophes, au lieu de l'expliquer, comme il le fit plus tard, par la sagesse instinctive que Dieu donne aux nations. Il croit encore que la civilisation italienne, que la législation romaine, ont été importées en Italie, de l'Égypte ou de la Grèce.

Jusqu'en 1719, l'unité manqua aux recherches de Vico; ses auteurs favoris avaient été jusque-là Platon, Tacite et Bacon, et aucun d'eux ne pouvait la lui donner : « Le second considère l'homme tel » qu'il est, le premier tel qu'il doit être; Platon » contemple l'honnête avec la sagesse spéculative; » Tacite observe l'utile avec la sagesse pratique. » Bacon réunit ces deux caractères (*cogitare, videre*). Mais Platon cherche dans la sagesse vul» gaire d'Homère, un ornement plutôt qu'une base » pour sa philosophie; Tacite disperse la sienne à » la suite des événements; Bacon, dans ce qui re» garde les lois, ne fait pas assez abstraction des » temps et des lieux pour atteindre aux plus hautes » généralités. Grotius a un mérite qui leur man» que; il enferme dans son système le droit uni» versel, la philosophie et la théologie, en les ap» puyant toutes deux sur l'histoire des faits, vrais » ou fabuleux, et sur celle des langues. »

La lecture de Grotius fixa ses idées et détermina la conception de son système. Dans un discours prononcé en 1719, il traita le sujet suivant : « Les » éléments de tout le savoir divin et humain peu» vent se réduire à trois, *connaître, vouloir, pouvoir.* Le principe unique en est l'intelligence. » L'œil de l'intelligence, c'est-à-dire la raison, » reçoit de Dieu la lumière du vrai éternel. Toute » science vient de Dieu, retourne à Dieu, est en » Dieu [3]. » Et il se chargeait de prouver la fausseté de tout ce qui s'écarterait de cette doctrine. C'était, disaient quelques-uns, promettre plus que Pic de la Mirandole, quand il afficha ses thèses *de omni scibili.* En effet Vico n'avait pu, dans un discours, montrer que la partie philosophique de son système, et avait été obligé d'en supprimer les preuves, c'est-à-dire toute la partie philologique. S'étant mis ainsi dans l'heureuse nécessité d'exposer toutes ses idées, il ne tarda pas à publier deux essais intitulés : *Unité de principe du droit universel,* 1720; — *Harmonie de la science du jurisconsulte* (*De constantiâ jurisprudentis*), c'est-à-dire, accord de la philosophie et de la philologie, 1721. Peu après (1722) il fit paraître des notes sur ces deux ouvrages, dans lesquels il appliquait à Homère la critique nouvelle dont il y avait exposé les principes.

Cependant ces opuscules divers ne formaient pas un même corps de doctrine; il entreprit de les fondre en un seul ouvrage qui parut, en 1725, sous le titre de : *Principes d'une science nouvelle, relative à la nature commune des nations, au moyen desquels on découvre de nouveaux principes du droit naturel des gens.* Cette première édition de la *Science nouvelle* est aussi le dernier mot de l'au-

[1] *Réponse à un article du journal littéraire d'Italie* où l'on attaquait le livre *De antiquissimâ Italorum sapientiâ ex originibus linguæ latinæ eruendâ.* 1711.

[2] Cet ouvrage est le seul dont Vico n'ait point transporté les idées dans la *Science nouvelle.* On le trouvera traduit dans cette édition.

[3] Omnis divinæ atque humanæ eruditionis elementa tria, nosse, velle, posse; quorum principium unum mens; cujus oculus ratio; cui æterni veri lumen præbet Deus...—Hæc tria elementa, quæ tam existere, et nostra esse, quàm nos vivere certò scimus, unâ illâ re, de quâ omninò dubitare non possumus, nimirùm cogitatione explicemus : quod quò faciliùs faciamus, hanc tractationem universam divido in partes tres : quarum primâ omnia scientiarum principia à Deo esse : in secundâ, divinum lumen, sive æternum verum per hæc tria, quæ proposuimus elementa omnes scientias permeare : easque omnes unâ arctissimâ complexione colligatas alias in alias dirigere, et cunctas ad Deum ipsarum principium revocare : in tertiâ, quidquid usquàm de divinæ ac humanæ eruditionis principiis scriptum, dictumve sit, quod cum his principiis congruerit, verum; quod dissenserit, falsum esse demonstremus. Atque adeò de divinarum atque humanarum rerum notitiâ hæc agam tria, de origine, de circulo, de constantiâ; et ostendam, origine, omnes à Deo provenire; circulo, ad Deum redire omnes; constantiâ, omnes constare in Deo, omnesque eas ipsas præter Deum tenebras esse et errores.

teur, si l'on considère le fond des idées. Mais il en a entièrement changé la forme dans les autres éditions publiées de son vivant. Dans la première, il suit encore une marche analytique[1]. Elle est infiniment supérieure pour la clarté. Néanmoins c'est dans celles de 1730 et de 1744 que l'on a toujours cherché de préférence le génie de Vico. Il y débute par des axiomes, en déduit toutes les idées particulières et s'efforce de suivre une méthode géométrique que le sujet ne comporte pas toujours. Malgré l'obscurité qui en résulte, malgré l'emploi continuel d'une terminologie bizarre que l'auteur néglige souvent d'expliquer, il y a dans l'ensemble du système, présenté de cette manière, une grandeur imposante, et une sombre poésie qui fait penser à celle de Dante. Nous avons traduit, en l'abrégeant, l'édition de 1744; mais, dans l'exposé du système que l'on va lire, nous nous sommes souvent rapproché de la méthode que l'auteur avait suivie dans la première, et qui nous a paru convenir davantage à un public français.

Dans cette variété infinie d'actions et de pensées, de mœurs et de langues que nous présente l'histoire de l'homme, nous retrouvons souvent les mêmes traits, les mêmes caractères. Les nations les plus éloignées par les temps et par les lieux, suivent dans leurs révolutions politiques, dans celles du langage, une marche singulièrement analogue. Dégager les phénomènes réguliers des accidentels, et déterminer les lois générales qui régissent les premiers; tracer l'histoire universelle, éternelle, qui se produit dans le temps sous la forme des histoires particulières, décrire le cercle idéal dans lequel tourne le monde réel, voilà l'objet de la nouvelle science. Elle est tout à la fois la philosophie et l'histoire de l'humanité.

Elle tire son unité de la religion, principe producteur et conservateur de la société. Jusqu'ici on n'a parlé que de théologie naturelle; la science nouvelle est une théologie sociale, une démonstration historique de la Providence, une histoire des décrets par lesquels, à l'insu des hommes et souvent malgré eux, elle a gouverné la grande cité du genre humain. Qui ne ressentira un divin plaisir en ce corps mortel, lorsque nous contemplerons ce monde des nations, si varié de caractères, de temps et de lieux, dans l'uniformité des idées divines?

Les autres sciences s'occupent de diriger l'homme et de le perfectionner; mais aucune n'a encore pour objet la connaissance des principes de la civilisation d'où elles sont toutes sorties. La science qui nous révélerait ces principes, nous mettrait à même de mesurer la carrière que parcourent les peuples dans leurs progrès et leur décadence, de calculer les âges de la vie des nations. Alors on connaîtrait les moyens par lesquels une société peut s'élever ou se ramener au plus haut degré de civilisation dont elle soit susceptible, alors seraient accordées la théorie et la pratique, les savants et les sages, les philosophes et les législateurs, la sagesse de réflexion avec la sagesse instinctive; et l'on ne s'écarterait des principes de cette science de l'*humanisation*, qu'en abdiquant le caractère d'homme, et se séparant de l'humanité.

La science nouvelle puise à deux sources : la philosophie, la philologie. La philosophie contemple le vrai par la raison; la philologie observe le réel; c'est la science des faits et des langues. La philosophie doit appuyer ses théories sur la certitude des faits; la philologie, emprunter à la philosophie ses théories pour élever les faits au caractère de vérités universelles éternelles.

Quelle philosophie sera féconde? celle qui relèvera, qui dirigera l'homme déchu et toujours débile, sans l'arracher à sa nature, sans l'abandonner à sa corruption. Ainsi nous fermons l'école de la science nouvelle aux stoïciens qui veulent la mort des sens, aux épicuriens qui font des sens la règle de l'homme; ceux-là s'enchaînent au destin, ceux-ci s'abandonnent au hasard; les uns et les autres nient la Providence. Ces deux doctrines isolent l'homme, et devraient s'appeler philosophies *solitaires*. Au contraire, nous admettons dans notre école les philosophes politiques, et surtout les platoniciens, parce qu'ils sont d'accord avec tous les législateurs sur nos trois principes fondamentaux : existence d'une Providence divine, nécessité de

[1] Vico a très-bien marqué lui-même les progrès de sa méthode : « Ce qui me déplait dans mes livres sur le droit universel (*De juris uno principio*, et *De constantiâ jurisprudentis*), c'est que j'y pars des idées de Platon et d'autres grands philosophes, pour descendre à l'examen des intelligences bornées et stupides des premiers hommes qui fondèrent l'humanité païenne, tandis que j'aurais dû suivre une marche toute contraire. De là les erreurs où je suis tombé dans certaines matières... — Dans la première édition de la Science nouvelle, j'errais, sinon dans la matière, au moins dans l'ordre que je suivais. Je traitais des principes des idées, en les séparant des principes des langues, qui sont naturellement unis entre eux. Je parlais de la méthode propre à la Science nouvelle, en la séparant des principes des idées et des principes des langues. » *Additions à une préface de la Science nouvelle, publiées avec d'autres pieces inédites de Vico, par M. Antonio Giordano*, 1818. Ajoutons à cette critique, que, dans la première édition, il conçoit pour l'humanité l'espoir d'une perfection stationnaire. Cette idée, que tant d'autres philosophes devaient reproduire, ne reparait plus dans les éditions suivantes.

modérer les passions et d'en faire des vertus humaines, immortalité de l'âme. Ces trois vérités philosophiques répondent à autant de faits historiques : institution universelle des religions, des mariages et des sépultures. Toutes les nations ont attribué à ces trois choses un caractère de sainteté; elles les ont appelées ***humanitatis commercia*** (Tacite), et par une expression plus sublime encore, ***fœdera generis humani.***

La philologie, science du réel, science des faits historiques et des langues, fournira les matériaux à la science du vrai, à la philosophie. Mais le réel, ouvrage de la liberté de l'individu, est incertain de sa nature. Quel sera le *criterium*, au moyen duquel nous découvrirons dans sa mobilité le caractère immuable du vrai?... le sens commun, c'est-à-dire le jugement irréfléchi d'une classe d'hommes, d'un peuple, de l'humanité; l'accord général du sens commun des peuples constitue la sagesse du genre humain. Le sens commun, la sagesse vulgaire, est la règle que Dieu a donnée au monde social.

Cette sagesse est une, sous la double forme des actions et des langues, quelque variées qu'elles puissent être par l'influence des causes locales, et son unité leur imprime un caractère analogue chez les peuples les plus isolés. Ce caractère est surtout sensible dans tout ce qui touche le droit naturel. Interrogez tous les peuples sur les idées qu'ils se font des rapports sociaux, vous verrez qu'ils les comprennent tous de même sous des expressions diverses; on le voit dans les proverbes, qui sont les maximes de la sagesse vulgaire. N'essayons pas d'expliquer cette uniformité du droit naturel en supposant qu'un peuple l'a communiqué à tous les autres. Partout il est indigène, partout il a été fondé par la Providence dans les mœurs des nations.

Cette identité de la pensée humaine, reconnue dans les actions et dans le langage, résout le grand problème de la sociabilité de l'homme, qui a tant embarrassé les philosophes; et si l'on ne trouvait point le nœud délié, nous pourrions le trancher d'un mot : *Nulle chose ne reste longtemps hors de son état naturel; l'homme est sociable, puisqu'il reste en société.*

Dans le développement de la société humaine, dans la marche de la civilisation, on peut distinguer trois âges, trois périodes : âge divin ou théocratique, âge héroïque, âge humain ou civilisé. A cette division répond celle des temps obscurs, fabuleux, historiques. C'est surtout dans l'histoire des langues que l'exactitude de cette classification est manifeste. Celle que nous parlons a dû être précédée par une langue métaphorique et poétique, et celle-ci par une langue hiéroglyphique ou sacrée.

Nous nous occuperons principalement des deux premières périodes. Les causes de cette civilisation dont nous sommes si fiers, doivent être recherchées dans les âges que nous nommons barbares, et qu'il serait mieux d'appeler religieux et poétiques; toute la sagesse du genre humain y était déjà dans son ébauche et dans son germe. Mais lorsque nous essayons de remonter vers des temps si loin de nous, que de difficultés nous arrêtent! La plupart des monuments ont péri, et ceux même qui nous restent ont été altérés, dénaturés par les préjugés des âges suivants. Ne pouvant expliquer les origines de la société, et ne se résignant point à les ignorer, on s'est représenté la barbarie antique d'après la civilisation moderne. Les vanités nationales ont été soutenues par la vanité des savants qui mettent leur gloire à reculer l'origine de leurs sciences favorites. Frappé de l'heureux instinct qui guida les premiers hommes, on s'est exagéré leurs lumières, et on leur a fait honneur d'une sagesse qui était celle de Dieu. Pour nous, persuadés qu'en toute chose les commencements sont simples et grossiers, nous regarderons les Zoroastre, les Hermès et les Orphée moins comme les auteurs que comme les produits et les résultats de la civilisation antique, et nous rapporterons l'origine de la société païenne au sens commun qui rapprocha les uns des autres les hommes encore stupides des premiers âges.

Les fondateurs de la société sont pour nous ces cyclopes dont parle Homère, ces géants par lesquels commence l'histoire profane aussi bien que l'histoire sacrée. Après le déluge, les premiers hommes, excepté les patriarches ancêtres du peuple de Dieu, durent revenir à la vie sauvage, et, par l'effet de l'éducation la plus dure, reprirent la taille gigantesque des hommes antédiluviens. (*Nudi ac sordidi in hos artus, in hæc corpora, quæ miramur, excrescunt.* TACITI *Germ.*)

Ils s'étaient dispersés dans la vaste forêt qui couvrait la terre, tout entiers aux besoins physiques, farouches, sans loi, sans dieu. En vain la nature les environnait de merveilles; plus les phénomènes étaient réguliers, et par conséquent dignes d'admiration, plus l'habitude les leur rendait indifférents. Qui pouvait dire comment s'éveillerait la pensée humaine?... Mais le tonnerre s'est fait entendre, ses terribles effets sont remarqués; les géants effrayés reconnaissent la première fois une puissance supérieure, et la nomment Jupiter; ainsi dans les traditions de tous les peuples, *Jupiter terrasse les géants.* C'est l'origine de l'idolâtrie, fille de la crédulité, et non de l'imposture, comme on l'a tant répété.

L'idolâtrie fut nécessaire au monde, *sous le rap-*

port social : quelle autre puissance que celle d'une religion pleine de terreurs, aurait dompté le stupide orgueil de la force, qui jusque-là isolait les individus? — *sous le rapport religieux :* ne fallait-il pas que l'homme passât par cette religion des sens, pour arriver à celle de la raison, et de celle-ci à la religion de la foi?

Mais comment expliquer ce premier pas de l'esprit humain, ce passsge critique de la brutalité à l'humanité? Comment, dans un état de civilisation aussi avancé que le nôtre, lorsque les esprits ont acquis par l'usage des langues, de l'écriture et du calcul, une habitude invincible d'abstraction, nous replacer dans l'imagination de ces premiers hommes plongés tout entiers dans les sens, et comme ensevelis dans la matière? Il nous reste heureusement sur l'enfance de l'espèce et sur ses premiers développements le plus certain, le plus naïf de tous les témoignages : c'est l'enfance de l'individu.

L'enfant admire tout, parce qu'il ignore tout. Plein de mémoire, imitateur au plus haut degré, son imagination est puissante en proportion de son incapacité d'abstraire. Il juge de tout d'après lui-même, et suppose la volonté partout où il voit le mouvement.

Tels furent les premiers hommes. Ils firent de toute la nature un vaste corps animé, passionné comme eux. Ils parlaient souvent par signes; ils pensèrent que les éclairs et la foudre étaient les signes de cet être terrible. De nouvelles observations multiplièrent les signes de Jupiter, et leur réunion composa une langue mystérieuse, par laquelle il daignait faire connaître aux hommes ses volontés. L'intelligence de cette langue devint une science, sous les noms de divination, théologie mystique, mythologie, muse.

Peu à peu tous les phénomènes de la nature, tous les rapports de la nature à l'homme, ou des hommes entre eux, devinrent autant de divinités. Prêter la vie aux êtres inanimés, prêter un corps aux choses immatérielles, composer des êtres qui n'existent complétement dans aucune réalité, voilà la triple création du monde fantastique de l'idolâtrie. Dieu, dans sa pure intelligence, crée les êtres par cela qu'il les connaît; les premiers hommes, puissants de leur ignorance, créaient à leur manière par la force d'une imagination, si je puis le dire, toute matérielle. *Poëte* veut dire *créateur;* ils étaient donc poëtes, et telle fut la sublimité de leurs conceptions qu'ils s'en épouvantèrent eux-mêmes, et tombèrent tremblants devant leur ouvrage. (*Fingunt simul creduntque.* TACITE.)

C'est pour cette poésie *divine* qui créait et expliquait le monde invisible, qu'on inventa le nom de *sagesse*, revendiqué ensuite par la philosophie. En effet, la poésie était déjà pour les premiers âges une philosophie sans abstraction, toute d'imagination et de sentiment. Ce que les philosophes *comprirent* dans la suite, les poëtes l'avaient *senti;* et si, comme le dit l'École, *rien n'est dans l'intelligence qui n'ait été dans le sens*, les poëtes furent le *sens* du genre humain, les philosophes en furent l'*intelligence* [1].

Les signes par lesquels les hommes commencèrent à exprimer leurs pensées furent les objets mêmes qu'ils avaient divinisés. Pour dire *la mer*, ils la montraient de la main; plus tard ils dirent *Neptune*. C'est *la langue des dieux* dont parle Homère. Les noms des trente mille dieux latins recueillis par Varron, ceux des Grecs, non moins nombreux, formaient le vocabulaire *divin* de ces deux peuples. Originairement la langue *divine* ne pouvant se parler que par actions, presque toute action était consacrée; la vie n'était pour ainsi dire qu'une suite d'*actes muets de religion*. De là restèrent dans la jurisprudence romaine, les *acta legitima*, cette pantomime qui accompagnait toutes les transactions civiles. Les hiéroglyphes furent l'écriture propre à cette langue imparfaite, loin qu'ils aient été inventés par les philosophes pour y cacher les mystères d'une sagesse profonde. Toutes les nations barbares ont été forcées de commencer ainsi, en attendant qu'elles se formassent un meilleur système de langage et d'écriture. Cette langue muette convenait à un âge où dominaient les religions; elles veulent être respectées, plutôt que *raisonnées*.

Dans l'âge *héroïque*, la langue *divine* subsistait encore, la langue *humaine* ou articulée commençait; mais cet âge en eut de plus une qui lui fut propre; je parle des emblèmes, des devises, nouveau genre de signes qui n'ont qu'un rapport indirect à la pensée. C'est cette langue que *parlent* les armes des héros; elle est restée celle de la discipline militaire. Transportée dans la langue articulée, elle dut donner naissance aux comparaisons, aux métaphores, etc. En général la métaphore fait le fond des langues.

Le premier principe qui doit nous guider dans la recherche des étymologies, c'est que la marche des idées correspond à celle des choses. Or, les degrés de la civilisation peuvent être ainsi indiqués : *Forêts, cabanes, villages, cités* ou sociétés de citoyens, *académies* ou sociétés de savants; les hommes habitent d'abord les *montagnes*, ensuite les *plaines*, enfin les *rivages*. Les idées et les per-

[1] *Philosophie est une poésie sophistiquée.* MONTAIGNE, liv. v, p. 216, édit. Lefebvre.

fectionnements du langage ont dû suivre cet ordre. Ce principe étymologique suffit pour les langues indigènes, pour celles des pays barbares qui restent impénétrables aux étrangers, jusqu'à ce qu'ils leur soient ouverts par la guerre ou par le commerce. Il montre combien les philologues ont eu tort d'établir que la signification des langues est arbitraire. Leur origine fut naturelle; leur signification doit être fondée en nature. On peut l'observer dans le latin, langue *plus héroïque*, moins raffinée que le grec; tous les mots y sont tirés par figures d'objets agrestes et sauvages.

La langue *héroïque* employa pour noms communs des noms propres ou des noms de peuples. Les anciens Romains disaient un *Tarentin* pour un homme parfumé. Tous les peuples de l'antiquité dirent un *Hercule* pour un héros. Cette création des caractères idéaux, qui semblerait l'effort d'un art ingénieux, fut une nécessité pour l'esprit humain. Voyez l'enfant; les noms des premières personnes, des premières choses qu'il a vues, il les donne à toutes celles en qui il remarque quelque analogie. De même les premiers hommes, incapables de former l'idée abstraite du *poëte*, du *héros*, nommèrent tous les héros du nom du premier héros, tous les poëtes, etc. Par un effet de notre amour instinctif de l'uniformité, ils ajoutèrent à ces premières idées des fictions singulièrement en harmonie avec les réalités, et peu à peu les noms de *héros*, de *poëte*, qui d'abord désignaient tel individu, comprirent tous les caractères de perfection qui pouvaient entrer dans le type idéal de l'*héroïsme*, de la *poésie*. Le *vrai poétique*, résultat de cette double opération, fut plus vrai que le *vrai réel*; quel héros de l'histoire remplira le *caractère héroïque* aussi bien que l'Achille de l'Iliade?

Cette tendance des hommes à placer des types idéaux sous des noms propres, a rempli de difficultés et de contradictions apparentes les commencements de l'histoire. Ces types ont été pris pour des individus. Ainsi toutes les découvertes des anciens Égyptiens appartiennent à un Hermès; la première constitution de Rome, même dans cette partie morale qui semble le produit des habitudes, sort tout armée de la tête de Romulus; tous les exploits, tous les travaux de la Grèce héroïque composent la vie d'Hercule; Homère, enfin, nous apparaît seul sur le passage des temps héroïques à ceux de l'histoire, comme le représentant d'une civilisation tout entière. Par un privilège admirable, ces hommes prodigieux ne sont pas lentement enfantés par le temps et par les circonstances; ils naissent d'eux-mêmes, et ils semblent créer leur siècle et leur patrie. Comment s'étonner que l'antiquité en ait fait des dieux?

Considérez les noms d'Hermès, de Romulus, d'Hercule et d'Homère, comme les expressions de tel caractère national à telle époque, comme désignant les types de l'esprit inventif chez les Égyptiens, de la société romaine dans son origine, de l'héroïsme grec, de la poésie populaire des premiers âges chez la même nation, les difficultés disparaissent, les contradictions s'expliquent; une clarté immense luit dans la ténébreuse antiquité.

Prenons Homère, et voyons comment toutes les invraisemblances de sa vie et de son caractère deviennent, par cette interprétation, des convenances, des nécessités. *Pourquoi tous les peuples grecs se sont-ils disputé sa naissance*, l'ont-ils revendiqué pour citoyen? c'est que chaque tribu retrouvait en lui son caractère, c'est que la Grèce s'y reconnaissait, c'est qu'elle était elle-même Homère.—*Pourquoi des opinions si diverses sur le temps où il vécut?* c'est qu'il vécut en effet pendant les cinq siècles qui suivirent la guerre de Troie, dans la bouche et dans la mémoire des hommes.— *Jeune, il composa l'Iliade*... La Grèce, jeune alors, toute ardente de passions sublimes, violente, mais généreuse, fit son héros d'Achille, le héros de la force. *Dans sa vieillesse, il composa l'Odyssée*... La Grèce, plus mûre, conçut, longtemps après, le caractère d'Ulysse, le héros de la sagesse.—*Homère fut pauvre et aveugle*... dans la personne des rapsodes, qui recueillaient les chants populaires, et les allaient répétant de ville en ville, tantôt sur les places publiques, tantôt dans les fêtes des dieux. Alors, comme aujourd'hui, les aveugles devaient mener le plus souvent cette vie mendiante et vagabonde; d'ailleurs la supériorité de leur mémoire les rendait plus capables de retenir tant de milliers de vers.

Homère n'étant plus un homme, mais désignant l'ensemble des chants improvisés par tout le peuple et recueillis par les rapsodes, se trouve justifié de tous les reproches qu'on lui a faits, et de la bassesse d'images, et des licences, et du mélange des dialectes. Qui pourrait s'étonner encore qu'il ait élevé les hommes à la grandeur des dieux, et rabaissé les dieux aux faiblesses humaines? le vulgaire ne fait-il pas les dieux à son image?

Le génie d'Homère s'explique aussi sans peine; l'incomparable puissance d'invention qu'on admire dans ses caractères, l'originalité sauvage de ses comparaisons, la vivacité de ses peintures de morts et de batailles, son pathétique sublime, tout cela n'est pas le génie d'un homme, c'est celui de l'âge héroïque. Quelle force de jeunesse n'ont pas alors l'imagination, la mémoire, et les passions qui inspirent la poésie?

Les trois principaux titres d'Homère sont désormais mieux motivés: c'est bien le fondateur de la

civilisation en Grèce, le père des poëtes, la source de toutes les philosophies grecques. Le dernier titre mérite une explication : les philosophes ne tirérent point leurs systèmes d'Homère, quoiqu'ils cherchassent à les autoriser de ses fables, mais ils y trouvérent réellement une occasion de recherches, et une facilité de plus pour exposer et populariser leurs doctrines.

Cependant on peut insister : *en supposant qu'un peuple entier ait été poëte, comment put-il inventer les artifices du style, ces épisodes, ces tours heureux, ce nombre poétique?...* Et comment eût-il pu ne pas les inventer? Les tours ne vinrent que de la difficulté de s'exprimer; les épisodes, de l'inhabileté qui ne sait pas distinguer et écarter les choses qui ne vont pas au but. Quant au nombre musical et poétique, il est naturel à l'homme; les bègues s'essayent à parler en chantant; dans la passion, la voix s'altère et approche du chant. Partout les vers précédèrent la prose.

Passer de la poésie à la prose, c'était abstraire et généraliser, car le langage de la première est tout concret, tout particulier. La poésie elle-même, quoiqu'elle sortit alors de l'usage vulgaire, reçut aussi les expressions générales; aux noms propres, qui, dans l'indigence des langues, lui avaient servi à désigner les caractéres, elle substitua des noms imaginaires, et conçut des caractères purement idéaux; ce fut là le commencement de son troisiéme âge, de l'âge *humain* de la poésie.

L'origine de la religion, de la poésie et des langues étant découverte, nous connaissons celle de la société païenne. Les poëmes d'Homère en sont le principal monument. Joignez-y l'histoire des premiers siècles de Rome, qui nous présente le meilleur commentaire de l'histoire fabuleuse des Grecs; en effet, Rome ayant été fondée lorsque les langues vulgaires du Latium avaient fait de grands progrès, l'héroïsme romain, jeune encore, au milieu de tant de peuples déjà mûrs, s'exprima en langue vulgaire, tandis que celui des Grecs s'était exprimé en langue héroïque.

Le commencement de la religion fut celui de la société. Les géants, effrayés par la foudre qui leur révèle une puissance supérieure, se réfugient dans les cavernes. L'état bestial finit avec leurs courses vagabondes; ils s'assurent d'un asile régulier, ils y retiennent une compagne par la force, et la famille a commencé. Les premiers pères de famille sont les premiers prêtres; et comme la religion compose encore toute la sagesse, les premiers sages; maîtres absolus de leur famille, ils sont aussi les premiers rois; de là le nom de *patriarches* (pères et princes). Dans une si grande barbarie, leur joug ne peut être que dur et cruel; le Polyphème d'Homère est, aux yeux de Platon, l'image des premiers pères de famille. Il faut bien qu'il en soit ainsi, pour que les hommes domptés par le gouvernement de la famille se trouvent préparés à obéir aux lois du gouvernement civil qui va succéder. Mais ces rois absolus de la famille sont eux-mêmes soumis aux puissances divines, dont ils interprètent les ordres à leurs femmes et à leurs enfants; et comme alors il n'y a point d'action qui ne soit soumise à un dieu, le gouvernement est en effet théocratique.

Voilà l'âge d'or, tant célébré par les poëtes, l'âge où les dieux règnent sur la terre. Toute la vertu de cet âge, c'est une superstition barbare qui sert pourtant à contenir les hommes, malgré leur brutalité et leur orgueil farouche. Quelque horreur que nous inspirent ces religions sanguinaires, n'oublions pas que c'est sous leur influence que se sont formées les plus illustres sociétés du monde, l'athéisme n'a rien fondé.

Bientôt la famille ne se composa pas seulement des individus liés par le sang. Les malheureux qui étaient restés dans la promiscuité des biens et des femmes, et dans les querelles qu'elle produisait, voulant échapper aux insultes des violents, recoururent aux autels des forts, situés sur les hauteurs. Ces autels furent les premiers asiles, *vetus urbes condentium consilium*, dit Tite-Live. Les forts tuaient les violents et protégeaient les réfugiés. Issus de Jupiter, c'est-à-dire, nés sous ses auspices, ils étaient héros par la naissance et par la vertu. Ainsi se forma le caractère idéal de l'Hercule antique; les héros étaient *héraclides*, enfants d'Hercule, comme les sages étaient appelés enfants de la sagesse, etc.

Les nouveaux venus, conduits dans la société par l'intérêt, non par la religion, ne partagèrent pas les prérogatives des héros, particulièrement celle du mariage solennel. Ils avaient été reçus à condition de servir leurs défenseurs comme esclaves; mais, devenus nombreux, ils s'indignèrent de leur abaissement, et demandèrent une part dans ces terres qu'ils cultivaient. Partout où les héros furent vaincus, ils leur cédèrent des terres qui devaient toujours relever d'eux; ce fut la première *loi agraire*, et l'origine des *clientèles* et des *fiefs*.

Ainsi s'organisa la cité : les pères de famille formèrent une classe de *nobles*, de *patriciens*, conservant le triple caractère de rois de leur maison, de prêtres et de sages, c'est-à-dire, de dépositaires des auspices. Les réfugiés composèrent une classe de *plébéiens*, *compagnons*, *clients*, *vassaux*, sans autre droit que la jouissance des terres qu'ils tenaient des nobles.

Les cités héroïques furent toutes gouvernées aristocratiquement; les rois des familles soumirent leur empire domestique à celui de leur ordre. Les

principaux de l'ordre héroïque furent appelés *rois* de la cité, et administrèrent les affaires communes, en ce qui touchait la guerre et la religion.

Ces petites sociétés étaient essentiellement guerrières (πόλις, πόλεμος). *Étranger* (*hostis*), dans leur langage, est synonyme d'*ennemi*. Les héros s'honoraient du nom de brigands, (*Voyez* Thucydide), et exerçaient en effet le brigandage ou la piraterie. A l'intérieur, les cités héroïques n'étaient pas plus tranquilles. Les anciens nobles, dit Aristote (*Politique*), juraient une éternelle inimitié aux plébéiens. L'histoire romaine nous le confirme : les plébéiens combattaient pour l'intérêt des nobles, à leurs propres dépens, et ceux-ci les ruinaient par l'usure, les enfermaient dans leurs cachots particuliers, les déchiraient de coups de fouet. Mais l'amour de l'honneur, qui entretient dans les républiques aristocratiques cette violente rivalité des ordres, cause en récompense dans la guerre une généreuse émulation. Les nobles se dévouent au salut de la patrie, auquel tiennent tous les priviléges de leur ordre. Les plébéiens, par des exploits signalés, cherchent à se montrer dignes de partager les priviléges des nobles. Ces querelles, qui tendent à établir l'égalité, sont le plus puissant moyen d'agrandir les républiques.

Pour compléter ce tableau des âges divin et héroïque, nous rapprocherons l'histoire du droit civil de celle du droit politique. Dans la première, nous retrouvons toutes les vicissitudes de la seconde. Si les gouvernements résultent des mœurs, la jurisprudence varie selon la forme du gouvernement. C'est ce que n'ont vu ni les historiens, ni les jurisconsultes ; ils nous expliquent les lois, nous en rappellent l'institution sans en marquer les rapports avec les révolutions politiques ; ainsi ils nous présentent les faits isolés de leurs causes. Demandez-leur pourquoi la jurisprudence antique des Romains fut entourée de tant de solennités, de tant de mystères ; ils ne savent qu'accuser l'imposture des patriciens.

Au premier âge, le droit et la raison, c'est ce qui est ordonné d'en haut, c'est ce que les dieux ont révélé par les auspices, par les oracles et autres signes matériels. Le droit est fondé sur une autorité divine. Demander la moindre explication serait un blasphème. Admirons la Providence qui permit qu'à une époque où les hommes étaient incapables de discerner le droit, la raison véritable, ils trouvassent dans leur erreur un principe d'ordre et de conduite. La jurisprudence, la science de ce droit divin, ne pouvait être que la connaissance des rites *religieux* ; la justice était tout entière dans l'observation de certaines pratiques, de certaines cérémonies. De là le respect superstitieux des Romains pour les *acta legitima* ; chez eux, les noces, le testament étaient dits *justa*, lorsque les cérémonies requises avaient été accomplies.

Le premier tribunal fut celui des dieux ; c'est à eux qu'en appelaient ceux qui recevaient quelque tort, ce sont eux qu'ils invoquaient comme témoins et comme juges. Quand les jugements de la religion se régularisèrent, les coupables furent dévoués, anathématisés ; sur cette sentence, ils devaient être mis à mort. On la prononçait contre un peuple aussi bien que contre un individu ; les guerres (*pura et pia bella*) étaient des jugements de Dieu. Elles avaient toutes un caractère de religion ; les hérauts qui les déclaraient, dévouaient les ennemis, et appelaient leurs dieux hors de leurs murs ; les vaincus étaient considérés comme sans dieux ; les rois, traînés derrière le char des triomphateurs romains, étaient offerts au Capitol à Jupiter Férétrien, et de là immolés.

Les duels furent encore une espèce de jugements des dieux. *Les républiques anciennes*, dit Aristote dans sa Politique, *n'avaient pas de lois judiciaires pour punir les crimes et réprimer la violence*. Le duel offrait seul un moyen d'empêcher que les guerres individuelles ne s'éternisassent. Les hommes ne pouvant distinguer la cause réellement juste, croyaient juste celle que favorisaient les dieux. Le *droit héroïque* fut celui de la force.

La violence des héros ne connaissait qu'un seul frein : le respect de la parole. Une fois prononcée, la parole était pour eux sainte comme la religion, immuable comme le passé (*fas*, *fatum*, de *fari*). Aux actes religieux qui composaient seuls toute la justice de l'âge divin, et qu'on pourrait appeler *formules d'actions*, succédèrent des *formules parlées*. Les secondes héritèrent du respect qu'on avait eu pour les premières, et la superstition de ces formules fut inflexible, impitoyable : *uti lingua nuncupassit, ita jus esto* (Douze tables). Agamemnon a prononcé qu'il immolerait sa fille ; il faut qu'il l'immole. Ne crions pas comme Lucrèce, *Tantum relligio potuit suadere malorum !...* Il fallait cette horrible fidélité à la parole dans ces temps de violence ; la faiblesse soumise à la force avait à craindre de moins ses caprices. — L'équité de cet âge n'est donc pas l'*équité naturelle*, mais l'*équité civile* ; elle est dans la jurisprudence ce que la *raison d'État* est en politique, un principe d'utilité, de conservation pour la société.

La sagesse consiste alors dans un usage habile des paroles, dans l'application précise, dans l'appropriation du langage à un but d'intérêt. C'est là la sagesse d'Ulysse ; c'est celle des anciens jurisconsultes romains avec leur fameux *cavere*. *Répondre sur le droit*, ce n'était pour eux autre chose que précautionner les consultants, et les préparer à cir-

constancier devant les tribunaux le cas contesté, de manière que les formules d'actions s'y rapportassent de point en point, et que le préteur ne pût refuser de les appliquer. — Imitées des formules religieuses, les formules légales de l'âge héroïque furent enveloppées des mêmes mystères : le secret, l'attachement aux choses établies sont l'âme des républiques aristocratiques.

Les formules religieuses, étant toutes en action, n'avaient rien de général ; les formules légales dans leurs commencements n'ont rapport qu'à un fait, à un individu ; ce sont de simples exemples d'après lesquels on juge ensuite les faits analogues. La loi, toute particulière encore, n'a pour elle que l'autorité (*dura est, sed scripta est*) ; elle n'est pas encore fondée en principe, en *vérité*. Jusque-là, il n'y a qu'un droit civil ; avec l'âge *humain* commence le droit naturel, le droit de l'humanité raisonnable. La justice de ce dernier âge considère le mérite des faits et des personnes ; une justice aveugle serait faussement impartiale ; son égalité apparente serait en effet inégalité. Les exceptions, les privilèges sont souvent demandés par l'équité naturelle ; aussi les gouvernements humains savent faire plier la loi dans l'intérêt de l'égalité même.

A mesure que les démocraties et les monarchies remplacent les aristocraties héroïques, l'importance de la loi civile domine de plus en plus celle de la loi politique. Dans celles-ci tous les intérêts privés des citoyens étaient renfermés dans les intérêts publics ; sous les gouvernements *humains*, et surtout sous les monarchies, les intérêts publics n'occupent les esprits qu'à propos des intérêts privés ; d'ailleurs les mœurs s'adoucissant, les affections particulières en prennent d'autant plus de force, et remplacent le patriotisme.

Sous les gouvernements *humains*, l'égalité que la nature a mise entre les hommes en leur donnant l'intelligence, caractère essentiel de l'humanité, est consacrée dans l'égalité civile et politique. Les citoyens sont dès lors égaux, d'abord comme souverains de la cité, ensuite comme sujets d'un monarque qui, distingué seul entre tous, leur dicte les mêmes lois.

Dans les républiques populaires bien ordonnées, la seule inégalité qui subsiste est déterminée par le cens : Dieu veut qu'il en soit ainsi, pour donner l'avantage à l'économie sur la prodigalité, à l'industrie et à la prévoyance sur l'indolence et la paresse. — Le peuple pris en général veut la justice ; lorsqu'il entre ainsi dans le gouvernement, il fait des lois justes, c'est-à-dire généralement bonnes.

Mais peu à peu les États populaires se corrompent. Les riches ne considèrent plus leur fortune comme un moyen de supériorité légale, mais comme un moyen de tyrannie ; le peuple, qui sous les gouvernements héroïques ne réclamait que l'égalité, veut maintenant dominer à son tour ; il ne manque pas de chefs ambitieux qui lui présentent des lois populaires, des lois qui tendent à enrichir les pauvres. Les querelles ne sont plus légales : elles se décident par la force. De là des guerres civiles au dedans, des guerres injustes au dehors. Les puissances s'élèvent dans le désordre ; et l'anarchie, la pire des tyrannies, force le peuple de se réfugier dans la domination d'un seul. Ainsi le besoin de l'ordre et de la sécurité fonde les monarchies. Voilà la *loi royale* (pour parler comme les jurisconsultes) par laquelle Tacite légitime la monarchie romaine sous Auguste : *Qui cuncta discordiis fessa sub imperium unius accepit.*

Fondées sur la protection des faibles, les monarchies doivent être gouvernées d'une manière populaire. Le prince établit l'égalité, au moins dans l'obéissance ; il humilie les grands, et leur abaissement est déjà une liberté pour les petits. Revêtu d'un pouvoir sans bornes, il consulte non la loi, mais l'équité naturelle. Aussi la monarchie est-elle le gouvernement le plus conforme à la nature, dans les temps de la civilisation la plus avancée.

Les monarques se glorifient du titre de cléments, et rendent les peines moins sévères ; ils diminuent cette terrible puissance paternelle des premiers âges. La bienveillance de la loi descend jusqu'aux esclaves ; les ennemis même sont mieux traités, les vaincus conservent des droits. Le droit de citoyen, dont les républiques étaient si avares, est prodigué ; et le pieux Antonin veut, selon le mot d'Alexandre, que le monde soit une seule cité.

Voilà toute la vie politique et civile des nations, tant qu'elles conservent leur indépendance. Elles passent successivement sous trois gouvernements. La législation divine fonde la monarchie domestique, et commence l'*humanité* ; la législation héroïque ou aristocratique forme la cité, et limite les abus de la force ; la législation populaire consacre dans la société l'égalité naturelle, la monarchie enfin doit arrêter l'anarchie, et la corruption publique qui l'a produite.

Quand ce remède est impuissant, il en vient inévitablement du dehors un autre plus efficace. Le peuple corrompu était esclave de ses passions effrénées ; il devient esclave d'une nation meilleure qui le soumet par les armes, et le sauve en le soumettant. Car ce sont deux lois naturelles : *Qui ne peut se gouverner, obéira*, — et, *au meilleur l'empire du monde.*

Que si un peuple n'était secouru dans ce misérable état de dépravation ni par la monarchie ni par la conquête, alors, au dernier des maux, il

faudrait bien que la Providence appliquât le dernier des remèdes. Tous les individus de ce peuple se sont isolés dans l'intérêt privé; on n'en trouvera pas deux qui s'accordent, chacun suivant son plaisir ou son caprice. Cent fois plus barbares dans cette dernière période de la civilisation qu'ils ne l'étaient dans son enfance! la première barbarie était de nature, la seconde est de réflexion; celle-là était féroce, mais généreuse; un ennemi pouvait fuir ou se défendre; celle-ci, non moins cruelle, est lâche et perfide; c'est en embrassant qu'elle aime à frapper. Aussi ne vous y trompez pas; vous voyez une foule de corps, mais si vous cherchez des *âmes humaines*, la solitude est profonde; ce ne sont plus que des bêtes sauvages.

Qu'elle périsse donc cette société par la fureur des factions, par l'acharnement désespéré des guerres civiles; que les cités redeviennent forêts, que les forêts soient encore le repaire des hommes, et qu'à force de siècles, leur ingénieuse malice, leur subtilité perverse disparaissent sous la rouille de la barbarie. Alors stupides, abrutis, insensibles aux raffinements qui les avaient corrompus, ils ne connaissent plus que les choses indispensables à la vie; peu nombreux, le nécessaire ne leur manque pas; ils sont de nouveau susceptibles de culture; avec l'antique simplicité l'on verra bientôt reparaître la piété, la véracité, la bonne foi, sur lesquelles est fondée la justice, et qui font toute la beauté de l'ordre éternel établi par la Providence.

C'est après ces épurations sévères que Dieu renouvela la société européenne sur les ruines de l'empire romain. Dirigeant les choses humaines dans le sens des décrets ineffables de sa grâce, il avait établi le christianisme en opposant la vertu des martyrs à la puissance romaine, les miracles et la doctrine des Pères à la vaine sagesse des Grecs. Mais il fallait arrêter les nouveaux ennemis qui menaçaient de toutes parts la foi chrétienne et la civilisation, au nord les Goths ariens, au midi les Arabes mahométans, qui contestaient également à l'auteur de la religion son divin caractère.

On vit renaître l'âge *divin* et le gouvernement théocratique. On vit les rois catholiques revêtir les habits de diacre, mettre la croix sur leurs armes, sur leurs couronnes, et fonder des ordres religieux et militaires pour combattre les infidèles. Alors revinrent les guerres pieuses de l'antiquité (*pura et pia bella*); mêmes cérémonies pour les déclarer: on appelait hors des murs d'une ville assiégée les saints, protecteurs de l'ennemi, et l'on cherchait à dérober leurs reliques. — Les jugements divins reparurent sous le nom de *purgations canoniques;* les duels en furent une espèce, quoique non reconnue par les canons. — Les brigandages et les représailles de l'antiquité, la dureté des servitudes héroïques se renouvelèrent, surtout entre les infidèles et les chrétiens. — Les *asiles* du monde ancien se rouvrirent chez les évêques, chez les abbés; c'est le besoin de cette protection qui motive la plupart des constitutions de fiefs. Pourquoi tant de lieux escarpés ou retirés portent-ils des noms de saints? c'est que les chapelles y servaient d'asiles. — L'*âge muet* des premiers temps du monde se représenta, les vainqueurs et les vaincus ne s'entendaient point; nulle écriture en langue vulgaire. Les signes hiéroglyphiques furent employés pour marquer les droits seigneuriaux sur les maisons et sur les tombeaux, sur les troupeaux et sur les terres. Ainsi, nous retrouvons au moyen âge la plupart des caractères observés déjà dans la plus haute antiquité.

Quand toutes les observations qui précèdent sur l'histoire du genre humain ne seraient point appuyées par le témoignage des philosophes et des historiens, des grammairiens et des jurisconsultes, ne nous conduiraient-elles pas à reconnaître dans ce monde *la grande cité des nations fondée et gouvernée par Dieu même?* — On élève jusqu'au ciel la sagesse législative des Lycurgue, des Solon, et des décemvirs, auxquels on rapporte la police tant célébrée des trois plus glorieuses cités, des plus signalées par la vertu civile; et pourtant combien ne sont-elles pas inférieures en grandeur et en durée à la république de l'univers!

Le miracle de sa constitution, c'est qu'à chacune de ses révolutions, elle trouve dans la corruption même de l'état précédent les éléments de la forme nouvelle qui peut la sauver. Il faut bien qu'il y ait là une sagesse au-dessus de l'homme...

Cette sagesse ne nous force pas par des lois positives, mais elle se sert, pour nous gouverner, des usages que nous suivons librement. Répétons donc ici le premier principe de la science nouvelle : les hommes ont fait eux-mêmes le monde social, tel qu'il est; mais ce monde n'en est pas moins sorti d'une intelligence, souvent contraire, et toujours supérieure aux fins particulières que les hommes s'étaient proposées. Ces fins, d'une vue bornée, sont pour elle les moyens d'atteindre des fins plus grandes et plus lointaines. Ainsi les hommes isolés encore veulent le plaisir brutal, et il en résulte la sainteté des mariages et l'institution de la famille; — les pères de famille veulent abuser de leur pouvoir sur leurs serviteurs, et la cité prend naissance; — l'ordre dominateur des nobles veut opprimer les plébéiens, et il subit la servitude de la loi, qui fait la liberté du peuple; — le peuple libre tend à secouer le frein de la loi, et il est assujetti à un monarque; le monarque croit assurer son trône en

dégradant ses sujets par la corruption, et il ne fait que les préparer à porter le joug d'un peuple plus vaillant; — enfin quand les nations cherchent à se détruire elles-mêmes, elles sont dispersées dans les solitudes... et le phénix de la société renaît de ses cendres.

Tel est l'exposé bien incomplet sans doute de ce vaste système; nous l'abandonnons aux méditations de nos lecteurs. Il serait trop long de suivre Vico dans les applications ingénieuses qu'il a faites de ses principes. Nous ajouterons seulement quelques mots pour faire connaître quel fut le sort de l'auteur et de l'ouvrage.

La Science nouvelle eut quelques succès en Italie, et la première édition fut épuisée en trois ans. Plusieurs grands personnages, entre autres le pape Clément XII, écrivirent à Vico des lettres flatteuses. Des savants de Venise, qui voulaient réimprimer la Science nouvelle dans cette ville, lui persuadèrent d'écrire lui-même sa vie pour qu'on l'insérât dans un *Recueil des vies des littérateurs le plus distingués de l'Italie*. Mais dans le reste de l'Europe, le grand ouvrage de Vico ne produisit aucune sensation. Leclerc, qui avait rendu compte du livre *De uno universi juris principio* dans la *Bibliothèque universelle*, ne parla point de la Science nouvelle. Le Journal de Trévoux en fit une simple mention. Le journal de Leipsick inséra un article calomnieux qui avait été envoyé de Naples.

Employé fréquemment par les vice-rois espagnols ou autrichiens à composer des discours, des vers, des inscriptions pour les occasions solennelles, Vico n'en resta pas moins dans l'indigence où il était né. Il ne suppléait à l'insuffisance des appointements de la chaire de rhétorique qu'il occupait à l'université de Naples, qu'en donnant chez lui des leçons de langue latine. Au moment même où il achevait la Science nouvelle, il concourut pour une chaire de droit, et il échoua.

Dans cette position pénible, il faisait toute sa consolation du soin d'élever ses deux filles, qu'il aimait beaucoup, et dont l'aînée réussit dans la poésie italienne. C'était, dit l'éditeur des opuscules de Vico, auquel un fils du grand homme a transmis ces détails, c'était un spectacle touchant de voir le philosophe jouer avec ses filles aux heures que lui laissaient d'ennuyeux devoirs. Un ami qui le trouvait un jour avec elles ne put s'empêcher de répéter ce passage du Tasse : *C'est Alcide qui, la quenouille en main, amuse de récits fabuleux les filles de Méonie*. Ce bonheur domestique était lui-même mêlé d'amertume. Un de ses enfants fut atteint d'une maladie longue et cruelle. Un autre devint, par sa mauvaise conduite, la honte de sa famille, et Vico fut obligé de demander qu'il fût enfermé.

A l'avénement de la maison de Bourbon, sa condition sembla s'améliorer; il fut nommé historiographe du roi, et obtint que son fils Gennaro Vico, dont on connaissait le mérite et la probité, lui succédât comme professeur; mais ces faveurs venaient bien tard. Il languissait déjà sous le poids de l'âge et des plus douloureuses infirmités. Enfin, ses forces diminuant tous les jours, il resta quatorze mois sans parler et sans reconnaître ses propres enfants. Il ne sortit de cet état que pour s'apercevoir de sa mort prochaine, et, après avoir rempli le devoir d'un chrétien, il expira en récitant le psaumes de David, le 20 janvier 1744. Il avait soixante et seize ans accomplis.

Ne quittons point cet homme rare sans apprendre de lui-même comment il supporta ses malheurs : « Qu'elle soit à jamais louée, dit-il dans une lettre, » cette Providence qui, lors même qu'elle semble à » nos faibles yeux une justice sévère, n'est qu'a» mour et que bonté. Depuis que j'ai fait mon grand » ouvrage, je sens que j'ai revêtu un nouvel homme. » Je n'éprouve plus la tentation de déclamer contre » le mauvais goût du siècle, puisqu'en me repous» sant de la place que je demandais, il m'a donné » l'occasion de composer la *Science nouvelle*. Le » dirai-je? je me trompe peut-être, mais je voudrais » bien ne pas me tromper : la composition de cet » ouvrage m'a animé d'un esprit héroïque qui me » met au-dessus de la crainte de la mort et des calom» nies de mes rivaux. Je me sens assis sur une » roche de diamant, quand je songe au jugement » de Dieu qui fait justice au génie par l'estime du » sage!... 1726. »

Nous rapporterons encore, quoi qu'il en coûte, les dernières lignes qui soient sorties de sa plume : « Maintenant Vico n'a plus rien à espérer au monde. » Accablé par l'âge et les fatigues, usé par les cha» grins domestiques, tourmenté de douleurs con» vulsives dans les cuisses et dans les jambes, en » proie à un mal rongeur qui lui a déjà dévoré une » partie considérable de la tête, il a renoncé en» tièrement aux études, et a envoyé au père Louis» Dominique, si recommandable par sa bonté et » par son talent dans la poésie élégiaque, le manu» scrit des notes sur la première édition de la Science » nouvelle, avec l'inscription suivante :

AU TIBULLE CHRÉTIEN
AU PÈRE LOUIS DOMINIQUE
JEAN BAPTISTE VICO
POURSUIVI ET BATTU
PAR LES ORAGES CONTINUELS D'UNE FORTUNE ENNEMIE
ENVOIE CES DÉBRIS INFORTUNÉS DE LA SCIENCE NOUVELLE
PUISSENT ILS TROUVER CHEZ LUI UN PORT UN LIEU DE REPOS.

[Après avoir rappelé les obstacles, les contradictions qu'il rencontra, il ajoute ce qui suit :] « Vico bénissait ces adversités qui le ramenaient à » ses études. Retiré dans sa solitude comme dans un » fort inexpugnable, il méditait, il écrivait quelque » nouvel ouvrage, et tirait une noble vengeance de » ses détracteurs. C'est ainsi qu'il en vint à trouver » la *Science nouvelle*... Depuis ce moment il crut » n'avoir rien à envier à ce Socrate, dont Phèdre » disait :

« L'envie le condamna vivant, mais sa cendre » est absoute. Que l'on m'assure sa gloire, et je ne » refuse point sa mort! [1] »

[1] Cujus non fugio mortem, si famam assequar,
Et cedo invidiæ, dummodo absolvar cinis.

VIE DE VICO

ÉCRITE PAR LUI-MÊME.

Il signor Jean-Baptiste Vico uaquit à Naples, l'an 1668 [1], de parents honnêtes qui laissèrent une très-bonne réputatiou. Le père était d'uue humeur gaie, la mère d'un tempérament fort mélancolique, et le natnrel de leur fils se ressentit de cette double influence. Dès sa première enfance une extrême vivacité le rendit euuemi du repos, mais à l'âge de sept ans il tomba d'uue échelle et resta bien cinq heures saus connaissance. Il eut la partie droite du crâne fracassée, saus aucune lésion au péricrâne, et perdit beancoup de sang par les trous nombreux et profonds de la tumeur qu'avait occasionuée la chute. Alarmé de cette fracture et de ce long évanouissement, le chirurgien prédit qu'il mourrait ou qu'il resterait imbécile. Mais la prédiction, Dieu merci, ue se vérifia point; et, guéri de sa blessure, Vico devint mélancoliquo et ardent, caractère des esprits inventifs et profonds dans lesquels éclate un génie subtil, mais qui, du reste, sont trop réfléchis pour aimer le brillant et le faux.

Après une convalesceuce de trois années il rentra dans la classe de grammaire, et comme il expédiait rapidement tous ses devoirs, son père, prenaut cette facilité pour de la négligence, s'enquit un jour du maître si son fils travaillait eu bon écolier. Sur sa réponse affirmative, il le pria de lui doubler sa tâche; mais celui-ci s'excusa sur ce qu'il n'avait qu'une mesure, qu'un seul écolier ne pouvait réclamer tous les soins et que la classe supérieure était trop forte. Vico, présent à l'entretien, ne consultant que son courage, pria le maître de lui accorder la permission d'y passer, prêt à suppléer à sa faiblesse par un redoublement d'ardeur. Il céda, plutôt pour éprouver ce que pouvait une jeune intelligence, que dans l'espoir d'un succès réel; mais, à son grand étonuement, il trouva son maître dans son écolier.

Ce premier guide venant à lui mauquer, il fut confié à un second; mais il resta peu de temps avec lui, son père ayant été conseillé de l'euvoyer chez les jésuites, qui l'admirent dans leur seconde classe. Charmé de ses dispositions, son maître l'opposa successivement à trois de ses plus forts élèves. Par ses *diligences*, comme disent ces pères, ou, si l'on aimo mieux, par un surcroît de travail, il fit perdre courage au premier; le second, pour avoir voulu rivaliser de zèle, tomba malade; le troisième, qui était bien vu de la compaguie, passa à la première classe, en récompense de ses succès, sans cependant que les pères eussent lu ui liste ni rapport, pour me servir de leurs expressions. Sensible à cette injustice, et apprenant que le second semestre n'était qu'une répétition du premier, il quitta lo collége, s'enferma chez lui, et apprit dans Alvarez ce que les jésuites enseignaient dans la premièro classe et dans le cours des humanités. Le mois d'octobre suivant il étudia la logique. C'était la belle saison, et il ne se mettait que vers le soir à sa petite table; mais il arrivait que sa bonne mère, sortie de sou premier sommeil, le priait affectueusement de se coucher, et s'apercevait plus d'une fois qu'il avait travaillé jusqu'au jour, preuve certaine quo, croissant à la fois en âge et en science, il soutiendrait avec honneur sa réputation do savant.

Le sort lui donna pour maître le jésuite Antouio del Balzo, de la secte des uominaux. Déjà il avait appris, dans les écoles, qu'un bon sommoliste est un profond philosophe, et que le meilleur traité de la Somme était de Pietro Ispano; il en fit donc une étude approfondie. Balzo venant ensuite à lui désigner Paolo Veneto comme le plus subtil commentateur de la Somme, il voulut aussi profiter de cet auteur. Mais trop faible encore pour saisir les développements de cette logique stoïcienne, il faillit s'y égarer, et ne l'abandonna cependant qu'à son grand regret. Découragé (tant il est dangereux d'appliquer les jeunes gens à des sciences au-dessus do leur âge), il déserta l'étude et fut dix-huit mois sans s'y livrer. Je n'adopterai pas ici la fiction que

[1] Et non en 1670, comme il le dit lui-même. L'éditeur de ses opuscules a rectifié cette date d'après les registres de naissance.

Descartes n'a si adroitement insinuée dans sa Méthode, au sujet de ses études, que pour élever sa philosophie et ses mathématiques sur les ruines de toute autre science divine et humaine; mais avec l'ingénuité et la franchise qui sied à l'historien, j'exposerai l'ordre et la succession de toutes les études de Vico, pour mieux indiquer comment sa destinée littéraire fut telle, et non pas autre.

Grâce à cette heureuse direction imprimée d'abord à sa jeunesse, il était comme un coursier généreux qu'on laisserait, après l'avoir dressé pour le combat, paître librement dans les prairies. S'il entend le son de la trompette guerrière, sa belliqueuse ardeur se réveille, il appelle le cavalier prêt à s'élancer vers le champ de bataille; ainsi, à l'occasion d'une célèbre académie *degli infuriati*, rétablie après plusieurs années à Saint-Lorenzo, et où plusieurs savants distingués vivaient dans une communauté scientifique avec les premiers avocats, les sénateurs et les nobles de la ville, Vico, cédant à son génie, reprit une carrière interrompue et rentra dans l'arène. Tel est le précieux avantage que procurent aux États ces sociétés. Les jeunes gens, dont l'âge n'est qu'ardeur et confiance, se passionnent ainsi pour l'étude, avides des éloges et de la gloire qui, dans un âge où l'esprit plus mûr recherche le solide et l'utile, sera la digne récompense de leur mérite réel. Vico reprit ensuite, avec plus de zèle que jamais, l'étude de la philosophie sous le père Giuseppe Ricci, autre jésuite, homme d'un esprit pénétrant, scotiste, mais au fond zénoniste. Il aimait à lui entendre dire que les substances abstraites ont plus de réalité que les modes de Balzo le nominal, laissant ainsi prévoir qu'il aurait à son tour une prédilection marquée pour la philosophie de Platon, dont Scot a le plus approché parmi les scolastiques, et qu'il traiterait des *points* de Zénon d'après une tout autre doctrine que celle des interprètes infidèles d'Aristote; c'est ce qu'a prouvé sa métaphysique. Il trouvait cependant que Ricci expliquait trop minutieusement la différence de l'être et de la substance dans l'ordre de leur gradation métaphysique. Aussi, toujours avide de nouvelles connaissances, apprenant que le père Suarez traitait, avec la supériorité d'un vrai métaphysicien, de tout ce qu'on peut savoir en philosophie; qu'en outre son exposition était claire et facile, il quitta de nouveau l'école et s'enferma chez lui une année entière pour étudier cet auteur.

Une seule fois il se permit d'aller à l'université royale, et, par une heureuse inspiration, il entra dans la classe de D. Felice Aquadies, premier lecteur en droit, au moment où ce professeur distingué portait sur Vulteius le jugement suivant : qu'il était le meilleur commentateur des Institutes. Ces paroles que Vico grava dans sa mémoire déterminèrent dans ses études un ordre meilleur. En effet, son père ayant bientôt résolu de l'appliquer à l'étude du droit, le voisinage et la célébrité du professeur firent tomber son choix sur D. Francesco Verde; mais Vico ne suivit que deux mois ses leçons qui toutes roulaient sur la pratique la plus minutieuse du droit civil et du droit canonique; et comme il ne pouvait en saisir les principes, habitué déjà par la métaphysique à généraliser, à ne juger des particularités qu'à l'aide d'axiomes ou de maximes, il déclara à son père qu'il suspendrait ses leçons, persuadé que Verde ne lui apprenait rien; et mettant à profit les paroles d'Aquadies, il le pria de demander une copie de Vulteius à Nicolao Maria Giannattasio, docteur en droit, peu connu au barreau, mais très-versé dans la bonne jurisprudence, et qui, à force de temps et de soins, s'était fait en ce genre une bibliothèque très-précieuse de livres d'érudition. Prévenu par l'immense réputation dont Verde jouissait dans le public, le père de Vico fut fort surpris, mais, en homme sage, il voulut complaire à son fils, il demanda le Vulteius à Giannattasio auquel il se souvint d'en avoir livré anciennement un exemplaire (le père de Vico était libraire). Giannattasio voulut apprendre du fils le motif de cette demande; et, sur la réponse de Vico, que les leçons de Verde n'étaient qu'un exercice de mémoire, et que l'esprit souffrait d'être condamné à l'inaction, le digne homme, bon juge en cette matière, fut si charmé de trouver dans un jeune homme cette raison virile, qu'il osa prédire les succès de Vico, et ne lui prêta pas, mais lui donna et le Vulteius et les Institutions canoniques d'Henricus Canisius. Ce dernier auteur paraissait à Giannattasio le meilleur interprète du droit canonique. Ainsi, Aquadies et Giannattasio, une bonne parole et une bonne action firent entrer Vico dans la route du droit civil et ecclésiastique.

Lors donc qu'il eut étudié les institutes du droit civil et canonique, d'après ces textes mêmes, et sans s'inquiéter du programme légal des cinq années de droit, il voulut pratiquer le barreau. Pour seconder ses vues, le sénateur D. Carlo Antonio de Rosa, homme d'une probité reconnue, l'adressa à un honnête avocat, Fabrizio del Vecchio, qui mourut pauvre dans un âge avancé. Comme Vico cherchait l'occasion de se faire aux formes juridiques, le hasard voulut qu'un procès fût intenté à son père dans le sacré conseil. Vico, à l'âge de seize ans, sut le conduire; et, avec l'assistance de Fabrizio del Vecchio, il le soutint en cour de Rote avec tant de succès qu'il gagna sa cause, et mérita les éloges de Pier Antonio Cœvari, savant jurisconsulte, conseiller de Rote; même, au sortir de l'audience,

il fut embrassé par Francesco Antonio Aquilante, vieil avocat attaché à ce tribunal, et qu'il avait eu pour adversaire.

Mais il arrive souvent que des hommes bien dirigés dans le reste, s'égarent misérablement dans certaines études, faute d'un esprit de méthode générale et systématique, tournent à certains égards dans un cercle vicieux, pour n'être point dirigés par un esprit de méthode générale dont les rapports soient toujours constants. Ainsi, Vico présenta d'abord ses idées sous une forme incertaine, dans son livre *De nostri temporis studiorum ratione*, et leur donna plus tard un développement complet dans l'ouvrage *De universi juris uno principio*, etc., dont le *De constantiâ jurisprudentis* n'est qu'un appendice. Son esprit, d'une trempe toute métaphysique, cherchait à saisir la vérité dans son expression la plus générale, et, par une transition graduée du genre à l'espèce, la poursuivait ainsi jusque dans ses dernières divisions. Mais alors cet esprit, jeune encore, répandait en quelque sorte sa végétation luxuriante dans toutes les divagations de la poésie moderne, donnait dans les écarts les plus exagérés de cette littérature, qui n'aime que l'absurde et le faux. Une visite rendue au P. Giacomo Lubrano, jésuite d'une immense érudition, et prédicateur en vogue à cette époque de décadence, fortifia chez lui ce mauvais goût. Pour savoir s'il avait fait des progrès en poésie, Vico soumit à sa critique une canzone sur la rose. Cette pièce plut tellement au jésuite, du reste homme de cœur et de mérite, que, malgré la gravité de son âge et sa haute réputation d'éloquence, il ne put s'empêcher de réciter à son tour à un jeune homme qu'il voyait pour la première fois une de ses idylles sur le même sujet. L'application aux subtilités de l'école avait engendré chez Vico l'amour de cette poésie, amie du faux, qui se plaît ridiculement à le mettre en saillie pour produire un effet de surprise, et qui, par cela même, déplaît aux esprits graves, et séduit les jeunes et faibles imaginations. L'on pourrait même dire que c'est une distraction presque nécessaire à des jeunes gens, dont l'esprit glacé par l'étude de la métaphysique, a besoin, pour ne pas s'engourdir et se dessécher entièrement, de se réchauffer et de prendre l'essor, de peur que la froide sévérité d'une raison trop précoce ne les rende incapables de produire.

Le tempérament de Vico, assez délicat, était menacé d'étisie, et la modicité de sa fortune ne lui permettait pas de satisfaire un désir ardent de vaquer à ses études; il avait surtout en horreur le tumulte du barreau, lorsqu'une heureuse circonstance lui fit rencontrer dans une bibliothèque monseigneur l'évêque d'Ischia, G.-B. Rocca, jurisconsulte des plus distingués, comme on le voit par ses ouvrages. Il eut avec lui, sur la bonne méthode à suivre pour l'enseignement du droit, un entretien dont monseigneur fut si charmé, qu'il l'engagea à diriger ses neveux dans cette étude. Ils habitaient, sous un ciel pur, un château délicieusement situé sur les terres d'un de ses frères, D. Domenico Rocca (passionné pour ce même genre de poésie, et qui fut plus tard pour lui un généreux Mécène); il serait traité comme son propre fils, le bon air du pays rétablirait bientôt sa santé, et il aurait tout le loisir nécessaire pour se livrer à ses goûts.

C'est ce qui arriva. Un séjour de neuf années lui permit de terminer en partie ses études, et de pénétrer surtout dans les sources des institutions civiles et religieuses. A l'occasion du droit canonique, il s'engagea dans la discussion du dogme, et se trouva pour ainsi dire dans le cœur de la doctrine catholique, sur les matières de la grâce, guidé précisément par le livre de Richard, théologien de Sorbonne, qu'il avait heureusement apporté de la librairie de son père. Par une démonstration géométrique, la doctrine de saint Augustin s'y trouve placée comme terme moyen entre deux extrêmes, Calvin et Pélage.

La manie de faire des vers lui était toujours d'un grand préjudice, lorsque, dans une bibliothèque du château où se trouvaient recueillies les œuvres des mineurs de l'observance, il lui tomba heureusement sous la main un livre à la fin duquel se trouvait une critique ou apologie d'une épigramme, d'un chanoine de l'ordre, homme de mérite, du nom de Massa. Il y traitait des nombres poétiques les plus heureux dont Virgile s'était servi de préférence. Vico fut saisi d'une telle admiration qu'il se passionna pour l'étude de la poésie latine en commençant par ce prince des poëtes. Dès lors son genre de versification moderne venant à lui déplaire, il se mit à étudier la langue toscane dans les premiers auteurs. Bocace pour la prose, Dante et Pétrarque pour la poésie. Il lisait alternativement Cicéron et Bocace, Dante et Virgile, Horace et Pétrarque, curieux de juger impartialement en quoi ils diffèrent et de combien la langue latine l'emporte sur l'italienne. Les meilleurs ouvrages étaient aussi lus trois fois; la première pour en saisir l'unité, la seconde pour en observer la liaison et la suite, la troisième pour noter les idées noblement conçues et les expressions remarquables; ce qu'il faisait sur le livre même, sans se créer un répertoire de lieux communs et de phraséologie. Il croyait qu'une telle méthode facilitait l'emploi de ces formes, lorsqu'on se les rappelait à propos, et que c'était l'unique moyen de bien imaginer et de bien rendre.

Lisant ensuite dans l'Art poétique d'Horace que la philosophie morale ouvre à la poésie la source de

richesse la plus abondante, il fit une étude sérieuse des anciens moralistes grecs, choisissant d'abord Aristote, qu'il avait vu citer le plus souvent dans ses livres élémentaires de droit. Dans cette étude, il observa bientôt que la jurisprudence romaine n'est qu'un art d'enseigner l'équité par une foule de préceptes minutieux sur l'application du droit naturel, préceptes que les jurisconsultes tiraient des motifs de la loi et de l'intention du législateur; mais la science du juste, enseignée par les moralistes, repose sur un petit nombre de vérités éternelles, expression métaphysique d'une justice idéale qui, dans les travaux de la cité dont elle est comme l'architecte, ordonne aux deux justices particulières (la commutative et la distributive), la dispensation de l'utile selon deux mesures invariables, l'arithmétique et la géométrique. Il comprit dès lors qu'on n'apprend dans les écoles que la moitié de la science du droit. Aussi dut-il se livrer de nouveau aux recherches métaphysiques; et les principes d'Aristote, qu'il avait puisés dans Suarez, ne lui étant d'aucun profit, sans qu'il pût en pénétrer le motif, il se mit à lire Platon, sur sa réputation de prince des philosophes. Fortifié par cette lecture, il comprit alors pourquoi la métaphysique d'Aristote ne lui avait pas plus servi pour appuyer la morale, qu'elle n'avait servi à Averroès, dont le commentaire ne rendit les Arabes ni plus humains ni plus policés. Elle conduit en effet à reconnaître un principe physique qui est la matière d'où se tirent les formes particulières, et assimile Dieu à un potier qui travaille en dehors de lui. Mais Platon ramène à un principe physique, à l'idée éternelle, qui tire d'elle-même et crée la matière, et ressemble à un germe qui produit de lui-même l'œuf de la génération. Conformément à cette métaphysique, Platon donne pour base à sa morale l'idéal de la justice, et c'est de là qu'il part pour fonder sa République, sa législation idéales. Aussi, mécontent d'Aristote qui ne lui était d'aucun secours pour l'intelligence de la morale, Vico chercha à se pénétrer des principes de Platon, et dès lors s'éveilla dans son esprit, et presque à son insu, la première conception d'un droit idéal éternel, en vigueur dans la cité universelle, cité renfermée dans la pensée de Dieu, et dans la forme de laquelle sont instituées les cités de tous les temps et de tous les pays. Voilà la république que Platon devait déduire de sa métaphysique; mais il ne le pouvait pas, ignorant la chute du premier homme.

Les ouvrages philosophiques de Platon, d'Aristote et de Cicéron, dont le but est de diriger l'homme social, lui inspirèrent peu de goût pour la morale des stoïciens et des épicuriens, qui lui parut une morale de solitaire : les seconds, en effet, se renferment dans la molle oisiveté des jardins d'Épicure, et les premiers, tout entiers dans leurs théories, se proposent l'impossible. Vico s'occupa bientôt après de la physique d'Aristote, de celle d'Épicure, et enfin de celle de René Descartes. Cette étude lui fit goûter la physique de Timée, adoptée par Platon, et qui explique le monde par une combinaison numérique; en même temps il se garda bien de mépriser la physique des stoïciens, qui se compose de points; ces deux systèmes ne diffèrent point en substance, comme il chercha plus tard à le prouver, dans son livre *De antiquissimâ Italorum sapientiâ*, mais il ne put admettre ni comme hypothèse, ni comme système, la physique mécanique d'Épicure et de Descartes, toutes deux essentiellement fausses.

Observant ensuite qu'Aristote et Platon appuyaient souvent de preuves mathématiques les assertions de la philosophie, il voulut étudier la géométrie, et alla jusqu'à la cinquième proposition d'Euclide. Mais Vico trouvait plus facile d'embrasser dans un même genre métaphysique l'ensemble des vérités particulières, que de saisir partiellement toutes ces quantités géométriques. Il apprit ainsi à ses dépens que les intelligences élevées à l'universalité de la métaphysique, réussissent difficilement dans une étude qui ne convient qu'aux esprits minutieux. Il cessa donc de s'y livrer, et chercha plutôt dans la lecture assidue des orateurs, des historiens et des poëtes, d'heureux rapprochements qui pussent lier entre eux les faits les plus éloignés. C'est là tout le secret de l'éloquence.

C'est avec raison que les anciens regardaient la géométrie comme une étude propre aux enfants, une logique qui leur convient dans un âge où ils ont d'autant moins de peine à saisir les particularités et à les disposer dans un ordre successif, qu'ils en ont davantage à s'élever aux généralités. Et quoique Aristote lui-même eût déduit le syllogisme de la méthode géométrique, il convient et même affirme que l'on doit enseigner aux enfants les langues, l'histoire et la géométrie, comme plus propres à exercer leur mémoire, leur imagination et leur esprit. D'où l'on peut facilement comprendre quel pernicieux effet, quel désordre doivent produire aujourd'hui dans l'enseignement de la jeunesse, ces deux méthodes suivies quelquefois sans discernement. D'abord les jeunes gens sont à peine sortis de la classe de grammaire, que la philosophie s'ouvre pour eux par l'étude de la logique, dite d'Arnaud, où se traitent avec rigueur les questions les plus ardues des sciences supérieures, tellement au-dessus de ces jeunes intelligences. Leurs facultés devraient plutôt être spécialement développées par différents exercices : la mémoire, par l'étude des langues;

l'imagination, par la lecture des poëtes, des historiens et des orateurs; le jugement, par la géométrie linéaire, espèce de peinture dont les nombreux éléments fortifient la mémoire, dont les figures délicates embellissent l'imagination, et qui enfin exerce le jugement, forcé de parcourir toutes ces lignes et de choisir les seules nécessaires à l'expression d'une grandeur voulue. Ces exercices divers produiraient dans l'âge de la raison une sagesse parlante, un esprit vif et pénétrant. La logique moderne, au contraire, fait que les jeunes gens se livrent trop tôt à la critique, c'est-à-dire qu'ils jugent avant d'apprendre, contre la marche naturelle de l'esprit qui apprend d'abord, juge ensuite, et enfin raisonne; aussi l'aridité et la sécheresse règnent dans leurs discours; ils veulent toujours juger sans jamais produire. Que si dans la jeunesse, lorsque l'imagination est plus active, ils suivaient l'exemple de Vico, qui, sur le conseil de Cicéron, se mit à étudier les topiques, s'ils s'adonnaient à cet art de l'invention, ils prépareraient ainsi tout ce qui doit servir plus tard à appuyer le jugement, car on ne peut juger d'une chose si on ne connaît d'abord tout ce qu'elle contient; or c'est de la topique qu'il faut l'apprendre. Par ce moyen naturel, les jeunes gens deviendraient des philosophes et des orateurs.

L'autre méthode se sert de l'algèbre pour leur donner une connaissance élémentaire des grandeurs; elle comprime ainsi leurs nobles élans, glace leur imagination, épuise leur mémoire, rend l'esprit paresseux et ralentit le jugement: ces quatre facultés sont cependant très-nécessaires au perfectionnement de ce que l'humanité a de plus précieux; l'imagination pour la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, la poésie, l'éloquence; la mémoire pour l'étude des langues et de l'histoire, le génie pour l'invention, et le jugement pour la prudence. Or cette algèbre me paraît une invention des Arabes pour ramener à volonté les signes naturels des grandeurs à de certains chiffres devenus les signes des nombres; ces signes qui, chez les Grecs et les Romains, étaient des lettres, et offraient chez ces deux peuples, lorsque du moins ils se servaient des majuscules, certaines lignes géométriquement régulières, les Arabes les ont réduits à des chiffres très-petits. L'algèbre borne les vues de l'esprit, qui ne voit alors que ce qui est immédiatement sous ses yeux, elle trouble la mémoire qui, attentive au nouveau chiffre, ne s'occupe plus du premier, elle appauvrit l'imagination devenue inactive, et rend le jugement incapable de deviner. Aussi, les jeunes gens qui ont consacré beaucoup de temps à cette étude, une fois rentrés dans le monde, s'aperçoivent, à leur grand regret, qu'ils ont perdu de leur aptitude pour les usages de la vie pratique. Pour être de quelque utilité, et n'offrir aucun de ces inconvénients, l'algèbre devrait servir de complément aux mathématiques, et n'être mise en usage qu'avec la sobriété des Romains, qui, dans les nombres, n'avaient recours au point que pour l'expression des sommes immenses. Alors si, dans la recherche d'une quantité demandée, l'esprit fatigué désespérait d'arriver par la synthèse, on pourrait recourir aux oracles de l'analyse. En effet, quelle que puisse être la justesse de ses procédés, mieux vaut s'habituer à l'analyse métaphysique, et dans chaque question remonter aux sources du vrai absolu. Descendant ensuite graduellement d'un genre à l'autre, ayant soin de rejeter tout ce qui, dans chaque espèce, n'offre point la chose elle-même, on arrive enfin à une dernière différence qui offre essentiellement ce que l'on désirait connaître. Mais revenons à notre sujet.

Vico vit bientôt que tout le secret de la méthode géométrique consiste à bien définir d'abord tous les termes dont on doit se servir dans la démonstration, à établir ensuite quelques axiomes que soit obligé d'admettre celui avec qui l'on raisonne, à obtenir de lui, s'il est besoin, mais toujours avec discrétion, quelques concessions naturelles pour en déduire des conséquences auxquelles on ne pourrait autrement arriver, et à l'aide de ces données, procéder successivement des vérités les plus simples et les mieux prouvées aux vérités plus composées, en ayant soin de n'affirmer aucune de ces dernières avant de lui avoir fait subir une complète analyse. Il crut que cette connaissance des procédés géométriques lui servirait simplement à savoir les employer s'il avait jamais besoin de recourir à ce mode de démonstration, et c'est ce qu'il fit en effet d'une manière rigoureuse dans son ouvrage *De universi juris uno principio*, ouvrage qui parut au signor Jean Leclerc composé avec l'enchaînement sévère de la méthode mathématique, comme on le dira en son lieu.

Pour constater avec ordre les progrès de Vico dans la philosophie, il est besoin de se reporter en arrière. Lorsqu'il partit de Naples, on commençait à étudier Épicure dans le système de Gassendi; et deux ans après il apprit que la jeunesse embrassait cette doctrine avec enthousiasme. Il voulut donc l'étudier dans le poëme de Lucrèce, et cette lecture lui apprit qu'Épicure, niant que l'esprit soit d'une autre substance que le corps, et bornant ainsi ses idées par ce défaut de bonne métaphysique, avait dû admettre comme principe de sa philosophie le corps organisé et divisé en parties multiformes, qui se composaient elles-mêmes d'autres parties entre lesquelles il n'existait point de vide; et que,

pour cette raison, il supposait indivisibles (atomes) : philosophie tout au plus bonne pour les enfants et les femmelettes. Tout ignorant qu'il est en géométrie, Épicure arrive, par une assez bonne méthode, à bâtir sur cette physique mécanique une métaphysique toute sensuelle, telle précisément que pourrait être celle de Locke, et une morale fondée sur le plaisir, propre uniquement à des hommes qui vivraient dans la solitude, comme il le recommande en effet à ses sectateurs. Enfin, pour rendre justice entière à Épicure, Vico, en suivant ses principes, voyait avec quelque plaisir le développement des formes dans le monde du corps, mais il ne pouvait se défendre d'un sentiment de pitié, en voyant la dure nécessité que s'était imposée ce philosophe de tomber dans les absurdités les plus grossières, pour expliquer la marche et les actes de l'entendement humain. Ce lui fut un puissant motif de se rattacher encore plus à la doctrine de Platon qui, de la forme même de notre esprit, et sans hypothèse aucune, s'élève à l'idée éternelle et l'établit comme principe des choses, s'appuyant sur la conscience que nous avons de certaines vérités immuables qui, déposées dans notre intelligence, ne peuvent être méconnues ou niées, et conséquemment ne viennent point de nous. Du reste, nous sentons en nous la liberté d'agir, nous déterminons par la pensée tout acte du corps, et par suite nous agissons dans le temps, c'est-à-dire quand nous voulons, nous agissons avec connaissance de cause, et nous avons en nous les motifs de nos actions. Ainsi, l'esprit contient les images, la mémoire garde les souvenirs, et le cœur enfante les désirs, cette source de passions et de sensations : odeurs, saveurs, couleurs, sons, toucher, toutes choses contenues en nous; mais pour les vérités éternelles, qui ne viennent point de nous et ne sont point dans la dépendance du corps, nous devons les rapporter au même principe qui a tout produit, à l'idée éternelle, incorporelle, qui connaît, veut et crée tout dans le temps, et qui contient en elle et soutient tout ce qu'elle crée. Sur ce principe de philosophie, Platon établit en métaphysique que les substances abstraites ont plus de réalité que les substances corporelles, et il en déduit une morale favorable aux progrès de la civilisation. L'école de Socrate, d'où sortirent les plus grandes lumières de la Grèce dans les arts de la guerre et de la paix, applaudit à la physique de Timée qui, à l'exemple de Pythagore, compose le monde de nombres, abstraction plus élevée que les points dont Zénon se servit pour expliquer la formation de l'univers. C'est ce que Vico a prouvé dans sa métaphysique, ainsi qu'on pourra le voir.

Il apprit bientôt après que la physique expérimentale était à la mode, et que partout on parlait de Robert Boyle. Elle lui parut devoir être utile à la médecine, mais il se garda bien de s'occuper d'une science qui ne servait de rien à la philosophie de l'homme, et dont la langue était barbare. Il se livra de préférence à l'étude de la jurisprudence romaine qui se fonde sur la philosophie des mœurs et sur la connaissance de la langue et du gouvernement de Rome, dont les auteurs latins peuvent seuls donner l'intelligence.

Vers la fin du temps qu'il passa dans la solitude, et qui dura bien neuf années, il sut que la physique de Descartes avait fait oublier tout autre système. Il brûlait du désir de la connaître : déjà, il en avait pris une idée dans la Philosophie naturelle de Regius, que, parmi d'autres livres, il avait emporté avec lui de la librairie de son père. Sous ce faux titre, Descartes avait commencé à publier son système à Utrecht. Vico étudia cet ouvrage après son Lucrèce. Regius était médecin, philosophe et sans autre connaissance que celle des mathématiques, et Vico le supposa en métaphysique aussi ignorant qu'Épicure, qui n'avait jamais voulu apprendre les mathématiques. Regius, en effet, part d'un faux principe en admettant des corps tout formés, et il ne diffère en ce point du philosophe grec, que par la divisibilité dont les bornes sont dans les atomes chez ce dernier, tandis que Descartes fait ses trois éléments divisibles à l'infini. Épicure met le mouvement dans le vide, et Descartes dans le plein. Le premier commence la formation de ses mondes infinis en supposant que les atomes ont décliné accidentellement du mouvement de haut en bas, que leur imprimait leur poids et gravité. Le second commence à former ses innombrables tourbillons par l'impulsion communiquée à une masse de matière inerte qui n'est point encore divisée, mais que cette impulsion divise en une infinité de cubes et force à se mouvoir en ligne droite, tandis que sa masse la sollicite au repos; elle ne peut cependant se mouvoir dans son entier, mais bien dans ses cubes qui tournent chacun sur eux-mêmes. De même que la déclinaison accidentelle des atomes d'Épicure livre le monde au hasard, il semblait aussi à Vico que la nécessité où sont les molécules primitives de Descartes, de se mouvoir en ligne droite, offrait un système favorable aux fatalistes. Il se félicita de son sentiment, lorsque, rendu à Naples, il apprit que la physique de Regius était de Descartes, et que l'on avait commencé à étudier les Méditations métaphysiques de ce dernier. Descartes, en effet, était très-avide de gloire. D'abord, bâtissant une physique sur un plan semblable à celui d'Épicure, il en fit professer les principes dans une des plus célèbres universités, celle d'Utrecht, et cela par un médecin, de manière

à se faire une réputation parmi les professeurs de médecine. Ensuite il traça les quelques premières lignes d'une métaphysique platonicienne, où il s'efforce d'établir deux genres de substances, l'une étendue, l'autre intelligente, soumettant ainsi la matière à un agent supérieur qui ne soit point matériel, tel que le dieu de Platon. Son intention était d'établir un jour son empire dans les cloîtres, où, depuis le onzième siècle, on avait introduit la métaphysique d'Aristote, bien qu'elle eût servi aux impies sectateurs d'Averroès; mais comme elle dérivait de celle de Platon, le christianisme la plia facilement aux sens religieux de ce dernier, et dirigea les esprits par ses principes, comme il les avait dirigés, jusqu'au onzième siècle, par ceux de Platon.

Vico revint à Naples au moment où la physique de Descartes était prônée avec le plus de chaleur, particulièrement par le signor Gregorio Calo Preso, ardent cartésien, qui aimait beaucoup Vico. Cependant la philosophie de Descartes ne présente pas, dans ses diverses parties, l'unité d'un système. Sa physique demanderait une métaphysique qui n'admît qu'un seul genre de substance, substance corporelle, agissant par nécessité, comme celle d'Épicure agit par hasard. Aussi bien Descartes s'accorde à dire avec Épicure que les formes innombrables et variées des corps n'ont aucune réalité substantielle, mais ne sont que des modifications de la substance. Sa métaphysique n'a produit aucune morale favorable à la religion chrétienne; le peu qu'il a écrit à ce sujet ne pouvant en constituer une. Son traité des passions se rattache moins à la morale qu'à la médecine. Le père Mallebranche lui-même n'a pu déduire des principes de Descartes un système de morale chrétienne, et les pensées de Pascal ne sont que des lumières éparses. Sa métaphysique n'a pas non plus fondé de logique particulière, celle d'Arnaud étant disposée sur le plan d'Aristote. Enfin, elle n'a servi de rien à la médecine, car l'anatomie n'a point trouvé dans la nature l'homme de Descartes. Ainsi, comparativement, la philosophie d'Épicure, lequel ne savait rien en mathématiques, est plus propre que celle de Descartes à être systématisée. D'après ces observations, Vico sentait avec plaisir que si la lecture de Lucrèce avait déterminé son goût pour la métaphysique de Platon, celle de Regius la fortifiait.

Ces diverses physiques servaient en quelque sorte de distraction à Vico, lorsqu'il avait sérieusement médité la métaphysique platonicienne. Elles fournissaient carrière à son imagination poétique, qu'il exerçait souvent aussi à composer des canzoni. Fidèle à sa première habitude d'écrire en italien, il cherchait de plus à emprunter aux Latins leurs traits les plus brillants, avec l'art des meilleurs poëtes de la Toscane. C'est ainsi qu'à l'imitation du panégyrique du grand Pompée, placé par Cicéron dans son discours *Pro lege Maniliâ*, le plus noble de tous les discours latins de ce genre, il composa, dans le genre de Pétrarque, un panégyrique en trois canzoni à la louange de l'électeur Maximilien de Bavière; ces canzoni ont été recueillies dans la *Scelta di poeti italiani del signor Lippi*, imprimée à Lucques en 1709. Dans celui du signor Acampora *De poeti napolitani*, imprimé à Naples, en 1701, se trouve une autre canzone sur le mariage de la signora D. Ippolita Cantelmi de Duchi di Popoli, avec D. Vinnezo Carafa duc de Bruzzano, et maintenant prince de Rocella; il l'avait composée sur le modèle de la charmante élégie de Catulle :

Vesper adest, etc.

Il lut ensuite que Torquato Tasso avait aussi imité cette pièce, dans une canzone sur le même sujet, et il se félicita de ne l'avoir pas su plus tôt, car, dans sa vénération pour un si grand poëte, il n'aurait jamais osé se livrer à cette composition et n'y aurait pris aucun plaisir. De plus, sur l'idée de la grande année de Platon, d'où Virgile avait tiré sa brillante églogue :

Sicelides musæ, etc.,

Vico composa une autre canzone sur le mariage du duc de Bavière avec la princesse Thérèse de Pologne : elle est insérée dans le premier volume de la *Scelta de poeti napolitani*, du signor Albano, imprimée à Naples en 1723.

Avec cette direction d'idées et ces connaissances, Vico revint à Naples, comme étranger dans sa propre patrie, au moment où les hommes de lettres les plus distingués prônaient avec chaleur la physique de Descartes. Celle d'Aristote, par suite de ses défauts et des altérations excessives que lui avaient fait subir les scolastiques, n'était plus qu'une sorte de roman. La métaphysique qui, dans le seizième siècle, avait élevé si haut les Ficin, Pie de la Mirandole, les deux Augustins Nifo et Steuco, les Giacopi Mazzoni, les Alexandri Piccolomini, les Mattée Acquavive, les Franceschi Patrizi, et qui avait secondé la poésie, l'histoire et l'éloquence, au point que la Grèce, avec toute sa science et sa faconde, paraissait renaître en Italie, cette métaphysique ne semblait plus bonne qu'à se renfermer dans les cloîtres. On empruntait simplement à Platon quelques traits, pour les adapter à la poésie ou pour faire preuve d'une mémoire érudite. L'on condamnait la scolastique, et l'on se plaisait à lui substituer les éléments

d'Euclide; les fréquentes variations des systèmes de physique avaient réduit la médecine au scepticisme. Les médecins commençaient à avouer l'acatalepsie ou l'impossibilité absolue de saisir la véritable nature des maladies; ils s'en tenaient à la médecine expectante, sans déterminer les caractères, ni appliquer les remèdes efficaces. La doctrine de Gallien, qui, étudiée conjointement avec la langue et la philosophie grecques, avait produit tant de médecins incomparables, était alors tombée dans un souverain mépris, par l'ignorance de ses partisans. Les anciens interprètes du droit civil étaient déchus, dans nos académies, de leur haute réputation, dont semblaient avoir hérité les critiques modernes, et cela ne tournait qu'au détriment du barreau; car, si ceux-ci sont nécessaires pour la critique des lois romaines, les premiers le sont aussi pour la topique légale dans les causes douteuses. Le très-savant signor D. Carlo Buragna avait bien remis en honneur la bonne poésie, mais il l'avait resserrée dans des limites trop étroites, se bornant à imiter Giovanni della Casa, sans puiser la délicatesse ou la force aux sources grecques ou latines, aux limpides ruisseaux de Pétrarque ou au torrent profond de Dante. Le très-érudit signor Lionardo de Capoue avait restauré la belle langue toscane dans sa grâce et son élégance; mais malgré ces deux qualités, on n'avait point de discours animé par l'art des Grecs, par leur habileté à caractériser les mœurs, ou empreint de la grandeur et du pathétique romains. Enfin, le signor Tommaso Cornelio, savant latiniste, avait, par la pureté de ses progymnases, frappé d'étonnement l'esprit de la jeunesse, plutôt qu'il n'avait ranimé son zèle pour l'étude de la langue latine. Aussi Vico bénit le ciel de n'avoir point encore eu à jurer sur la parole du maître, et rendit grâce à ses forêts où, guidé par son bon génie, il avait, sans préférence d'école, presque achevé le cours de ses études, loin des villes où le goût littéraire change comme les modes, tous les deux ou trois ans. Chacun négligeait alors l'étude de la bonne prose latine. Vico résolut de s'y livrer avec d'autant plus d'ardeur. Apprenant que Cornelio n'était pas fort en grec, qu'il n'avait pas travaillé la langue toscane, et qu'il n'aimait que peu ou point la critique; ayant en outre observé que les polyglottes, par cela même qu'ils savent plusieurs langues, n'en parlent aucune avec pureté; que les critiques ne peuvent jamais connaître les beautés, habitués qu'ils sont à noter plutôt les défauts, il se détermina à abandonner le grec et la langue toscane, il ne voulut jamais apprendre le français, et il se concentra uniquement dans le latin. Comme il avait déjà remarqué que la publication des lexiques et des commentaires avait contribué à la décadence de la langue latine, il évita de se servir jamais de ces livres, ne se permettant que le nomenclateur de Junius, pour l'intelligence des mots techniques, et il lut les auteurs latins sans le secours des notes, cherchant à en pénétrer le sens avec une critique philosophique, à l'exemple des auteurs latins du seizième siècle, parmi lesquels il admirait Paul Jove pour son éloquence, Navagero pour la délicatesse qui caractérise le peu qui nous reste de lui, et pour le goût et l'élégance exquise qui nous fait tant regretter la perte de son histoire.

Ainsi Vico vivait non-seulement étranger, mais inconnu dans sa patrie. Ces idées, ces habitudes d'un solitaire, ne l'empêchaient pas de révérer de loin comme les dieux de la sagesse les vétérans illustres de la littérature, et de porter une noble et généreuse envie aux jeunes gens assez heureux pour pouvoir s'entretenir avec eux. Il fit connaissance de deux hommes de marque. Le premier fut le frère des signori Francesco et Gennajo, hommes immortels, D. Gaetano di Andrea, théatin, depuis évêque et mort en odeur de sainteté. A la suite d'un entretien que, dans une bibliothèque, Vico eut avec lui sur l'histoire de la collection des canons, le père lui demanda s'il était marié. Vico lui dit qu'il ne l'était pas; Gaetano lui demanda encore s'il voulait se faire théatin, et Vico répondit qu'il n'était point de noble origine. Qu'importe? dit le père, on obtiendra la dispense de Rome. Alors Vico, craignant de se lier, se tira d'embarras en avouant que ses parents étaient vieux et pauvres, qu'il était leur unique espoir; mais le père ayant objecté que les hommes de lettres étaient plutôt à charge qu'utiles à leurs familles, Vico finit par dire qu'il en serait tout autrement de lui; d'où le père conclut que ce n'était point la vocation de Vico.

L'autre personne fut le signor D. Giuseppe Lucina, homme d'une immense érudition grecque, latine, toscane, et très-versé dans toutes les sciences humaines et divines. Ayant apprécié le mérite du jeune Vico, il s'affligeait gracieusement de ce que la ville ne savait point le mettre à profit, lorsqu'il s'offrit à lui une occasion de le pousser. Le signor D. Nicolo Caravita, qui, par la pénétration de son esprit, la sévérité de son jugement et la pureté de son style, était le premier avocat du barreau et se montrait un zélé protecteur des lettres, voulut publier un recueil de pièces à la louange du seigneur comte de S. Stefano, vice-roi de Naples, et à l'occasion de son départ; ce recueil, le premier de ce genre qui, de nos jours, ait paru à Naples, devait être imprimé en peu de jours. Lucina, qui était en haute réputation, lui proposa Vico pour le discours qui devait être mis en tête de cet ouvrage. La proposition acceptée, il vint trouver Vico et lui

fit sentir tout l'avantage qu'il y aurait pour lui à avoir un titre auprès de ce protecteur des lettres, qui bientôt en effet en fut un très-zélé pour Vico. Celui-ci ne demandait pas mieux, et comme il avait renoncé à la langue toscane, il composa pour ce recueil un discours latin dont l'impression fut confiée aux soins de Giuseppe Roselli, en 1696. Il commença ainsi à se créer une réputation littéraire. Le signor Gregorio Calapreso, dont nous avons déjà fait une mention honorable, avait coutume de l'appeler comme on nommait autrefois Épicure, *αυτοδιδάσκαλος*, le maître de soi-même. Plus tard, à l'occasion de la pompe funèbre de D. Caterina d'Aragon, mère du signor duc de Medina-Celi, vice-roi de Naples, trois oraisons funèbres devant être prononcées, le très-érudit signor Carlo Rossi composa la première en grec; D. Emmanuel Cicatelli, célèbre orateur sacré, la seconde en italien, et Vico composa en latin la troisième, imprimée avec les autres pièces, dans un volume in-folio, en 1697.

Peu de temps après, la mort du professeur rendit vacante la chaire de rhétorique. Elle rapportait annuellement cent scudi; de plus un petit casuel, produit des droits que percevait le professeur sur les certificats attestant l'aptitude des élèves à l'étude du droit. Le signor Caravita l'engagea à concourir, et Vico s'y refusant, parce qu'il avait échoué quelques mois auparavant dans une demande de secrétaire de la ville, Caravita lui reprocha avec bienveillance son peu d'esprit (il en manquait en effet pour tout ce qui touchait aux intérêts de la vie), et lui dit de se préparer à l'examen, que pour lui il se chargerait de la demande. Vico se présenta au concours et choisit pour son texte les premières lignes de Quintilien sur le chapitre si étendu *De statibus caussarum*, et se renfermant dans l'étymologie et la distinction de la nature des causes, il fit preuve de critique et d'une grande érudition grecque et latine, et remporta ainsi la majorité des suffrages.

Cependant le seigneur duc de Medina-Celi, vice-roi de Naples, avait rendu aux lettres l'éclat qu'elles avaient perdu depuis le règne d'Alfonse d'Aragon; il avait réussi à fonder une académie, où se trouvait réunie la fleur des hommes de lettres; on y était admis sur la proposition de D. Federico Pappacoda, chevalier napolitain, littérateur d'un goût exquis et excellent appréciateur des gens de lettres, et sur celle de D. Nicolo Caravita. Ainsi la belle littérature commençait à être en honneur parmi la noblesse. Jaloux d'être compté au nombre de ces académiciens, Vico s'adonna entièrement à la culture des lettres.

On dit que la fortune est l'amie de la jeunesse. En effet les jeunes gens choisissent, à leur gré, les arts et les professions qui fleurissent lorsqu'ils entrent dans le monde. Mais le monde de sa nature aime à varier ses goûts d'année en année, et les jeunes gens vieillissent riches d'un savoir qui n'est plus de mode ni d'usage. Aussi, tout à coup, s'opéra-t-il dans Naples un changement complet dans les lettres; et lorsque l'on croyait voir rétablie pour longtemps la bonne littérature du seizième siècle, le départ du vice-roi amena un nouvel ordre de choses qui, contre toute attente, ruina cette littérature. Les écrivains les plus distingués qui, deux ou trois ans auparavant, soutenaient que la métaphysique devait être confinée dans les cloîtres, se prirent de passion pour elle, l'étudiant, non plus dans Platon, avec le secours des Ficin, auteurs dont le seizième siècle avait tiré tant de fruits, mais dans les Méditations de Descartes, d'où est sorti son livre de la Méthode. Dans ce livre il blâme l'étude des langues, celle des orateurs, des historiens et des poëtes, il leur préfère sa métaphysique, sa physique et ses mathématiques, et réduit ainsi la littérature aux connaissances des Arabes. Quelque savants, quelque profonds que pussent être ceux qui s'étaient longtemps occupés de physique atomistique, d'expériences et de machines, les Méditations de Descartes durent leur sembler trop obscures pour que leur esprit, peu dégagé des sens, pût approfondir cet ouvrage. Aussi était-ce un éloge que de dire d'un philosophe : Il entend les Méditations de Descartes. A cette époque Vico voyait souvent le signor D. Paolo Doria, chez le signor Caravita, dont la maison était le rendez-vous des gens de lettres. Ce Doria, aussi distingué comme homme du monde que comme philosophe, était le seul avec lequel Vico pût parler métaphysique; et ce que Doria admirait dans Descartes de sublime, de grand, de nouveau, paraissait à Vico vieux et commun chez les platoniciens. Mais dans les raisonnements de Doria il apercevait un esprit qui brillait souvent de l'éclat divin de Platon; et dès ce moment ils furent unis par les liens d'une confiante et noble amitié.

Jusqu'alors Vico avait admiré sur tous les autres auteurs Platon et Tacite. Le second, doué d'une singulière pénétration métaphysique, contemple l'homme tel qu'il est; le premier, tel qu'il doit être. Platon, avec son universalité scientifique embrasse toutes les formes de la vertu qui composent l'idéal de la sagesse humaine. Tacite descend au détail de toutes les règles de l'utilité pratique, de sorte que l'homme honnête se puisse toujours diriger vers le bien, à travers toutes les chances du hasard et de la perversité humaine. Cette admiration, cette manière d'envisager ces deux grands auteurs, était,

dans l'esprit de Vico, comme l'idée première du plan sur lequel il devait composer une histoire idéale et éternelle, dont les phases servissent de types aux révolutions de l'histoire universelle de tous les temps. Se réglant sur certains caractères éternels que présente le mouvement social dans la naissance, l'établissement et la décadence des peuples, il se créait le sage do Platon et celui de Tacite, dont l'un aurait la sagesse spéculative et l'autre la sagesse pratique.

Alors seulement il vint à connaître les ouvrages de Bacon, homme vraiment incomparable, qui réunissait les deux sagesses, la théorique et la pratique, comme profond philosophe et grand ministre d'État. Et pour ne point parler des ouvrages dans lesquels il a été égalé ou surpassé, son livre *De argumentis scientiarum* nous le montre si grand, que, s'il est vrai de dire que Platon est le prince des philosophes grecs, et que les Grecs n'ont pas de Tacite, on peut ajouter qu'il manquait aux Grecs et aux Latins un Bacon, un homme qui pût voir ce qui reste à faire, qui indiquât les défauts de ce qui est fait, qui enfin rendit justice à toutes les sciences, leur conseillant de déposer chacune leur tribut dans le trésor commun de la république des lettres. Or, Vico ayant résolu d'avoir toujours devant les yeux ces trois auteurs, soit qu'il méditât ou qu'il écrivît, arriva peu à peu à dégager les idées qui se produisirent dans le livre *De universi juris uno principio*, etc.

De là vint que, dans ses discours d'ouverture à l'université royale, il traita habituellement des sujets généraux empruntés à la métaphysique et appliqués aux usages de la vie civile. Dans les six premiers, il parlait du but des études; dans le sixième et dans le septième, de la méthode qu'on doit y suivre. Les trois premiers traitaient des fins de l'homme, les deux autres surtout des fins du citoyen, et le sixième des fins du chrétien.

Le premier discours, prononcé le 18 octobre 1699, est une exhortation à développer, à exercer toutes les facultés de l'intelligence divine, qui est en nous, en méditant cette maxime : *Suam ipsius cognitionem ad omnem doctrinarum orbem brevi absolvendum maximo cuique esse incitamento*. Il prouve que l'intelligence est proportionnellement le dieu de l'homme, comme Dieu est l'intelligence du monde; il fait voir les merveilles de nos facultés, sensations, imagination, mémoire, esprit de constitution. Il montre comment, à l'aide de forces divines, promptitude, facilité, efficacité, elles accomplissent au même moment des choses très-diverses et très-nombreuses. Il observe aussi que les enfants bien organisés et sans vices, ont déjà, à trois ou quatre ans, tout en balbutiant, appris le vocabulaire complet de leur langue maternelle. Que Socrate fit moins descendre la morale du ciel, qu'il ne nous y éleva. Que le génie de tant d'inventeurs mis au rang des dieux, n'est autre que celui de chacun de nous. Qu'on doit s'étonner qu'il y ait tant d'ignorants, car la fumée n'est pas plus contraire aux yeux, que l'ignorance et l'erreur à l'esprit. Que l'on doit surtout blâmer la négligence; car chacun pouvant s'instruire de tout, sa volonté seule l'en empêche, puisqu'il est vrai que, dans l'élan d'une volonté forte, nous faisons des choses que nous admirons ensuite, non comme notre ouvrage, mais comme celui d'un Dieu : d'où il conclut que, si en peu d'années, un jeune homme n'a point parcouru tout le cercle des sciences, c'est, ou qu'il n'a point voulu, ou qu'il a échoué, faute de maître ou de bonne méthode, ou qu'enfin il ne s'est point proposé pour but de ses études de cultiver son âme comme une espèce de divinité.

Le second discours, prononcé en 1700, porte que nous devons former notre âme à la vertu, selon les vérités contenues dans l'intelligence. Le texte est le suivant : *Hostem hosti infensiorem infestioremque, quam stultum sibi, esse neminem*. Il nous montre l'univers comme une grande cité, où Dieu condamne les insensés à se déclarer eux-mêmes la guerre, en vertu d'une loi ainsi conçue : « Cette loi contient autant de titres tracés par le doigt de Dieu qu'il y a de classes d'êtres. Lisons le titre qui concerne l'homme : Le corps de l'homme sera mortel; son âme sera immortelle. L'homme naîtra pour la vérité et la vertu, c'est-à-dire pour moi. L'esprit discernera le vrai d'avec le faux; les sens ne le séduiront pas; la raison protégera, dirigera, commandera; les passions obéiront; l'homme ne devra l'estime qu'à ses bonnes qualités, et le bonheur qu'à sa vertu et à sa constance. Si quelque insensé, par corruption, par négligence ou par légèreté, enfreint cette loi, coupable au premier chef, qu'il se fasse à lui-même une guerre cruelle. » Puis vient la description pathétique de cette guerre intérieure. On voit par là qu'il méditait depuis longtemps la thèse qu'il devait soutenir plus tard sur le droit universel.

Le troisième discours, prononcé en 1701, sert comme d'appendice aux deux premiers, et a pour texte : « Tout artifice, toute intrigue, doivent être bannis de la république des lettres, si l'on veut acquérir des connaissances véritables et non factices, solides et non pas vaines. »

Le quatrième discours, prononcé en 1704, a pour texte : « Quiconque veut trouver dans l'étude le profit et l'honneur, doit travailler pour la gloire, c'est-à-dire pour le bien général. » Il attaque les faux savants, qui ne cherchent que l'intérêt, veulent paraître ce qu'ils ne sont pas, et, une fois satisfaits

dans leur égoïsme, se relâchent, et mettent tout en œnvre pour conserver la réputation de savants. Vico avait déjà prononcé la moitié de son disconrs, lorsque arriva le signor D. Felice Lanxina Ulloa, président du sacré conseil, et le Caton des ministres espagnols. Vico, pour lui faire honnenr, donna un tour nonvean à son disconrs, et il sut, en le résumant, le rattacher à ce qni lni restait à dire, avec la même vicacité d'esprit, dont fit preuve Clément XI, lorsque, n'étant qne simple abbé, et parlant en italien dans l'académie *degli Umoristi*, il changea de texte ponr rendre bommage au cardinal d'Étrées son protectenr, et commença près d'Innocent XII cette hante fortune qni devait l'élever au pontificat.

Dans le cinqnième disconrs, prononcé en 1705, il établit qne les époques de gloire et de puissance pour les sociétés ont été celles où fleurirent les lettres. Il le pronve ensuite par de fortes raisons, et le confirme par une snite d'exemples. Dans l'Assyrie, les Chaldéens furent les premiers savants du monde, et ce fut là que s'éleva la première monarchie puissante. Lorsque les lettres étaient plus florissantes qne jamais dans la Grèce, la monarehie des Perses s'écroula sous Alexandre. Rome affermit l'empire dn monde par la ruine de Carthage sons les anspices de Scipion, dont les profondes études en philosophie, en éloqnence et en poésie, sont prouvées par les inimitables comédies qu'il composa de concert avec son ami Lélius, et qu'il fit publier sous le nom de Térence qui, sans doute, y avait mis quelque peu du sien. Sous Auguste s'établit la monarchie romaine, lorsque la langue latine prêtait la dignité de ses formes à la littérature grecque. L'époque la plus brillante ponr les Goths, en Italie, fnt le règne de Théodorie, dirigé par son ministre, le savant Cassiodore. Sous Charlemagne se releva l'empire romain en Allemagne, lorsque les lettres, entièrement éteintes dans les cours de l'Occident, se rsuimèrent avec les Alcnin. Homère fit Alexandre qni brûlait d'égaler la valeur d'Achille; et Jules-César s'enhardit aux grandes entreprises, animé par l'exemple d'Alexaodre. Ainsi ces deux grands capitaines, qui ont laissé entre eux la supériorité indécise, sont deux élèves d'un héros d'Homère. Deux cardinaux, à la fois grands philosophes et théologiens, et dont l'un fut en outre grand orateur sacré, Ximénès et Richelieu, affermirent le premier la monarebie d'Espagne, l'autre celle de France. Le Turc a établi sa puissance sur les barbares, en écoutant nn savant moine, l'impie Sergius, qui dicta au stupide Mabomet la loi de cet empire. Tandis que les Grecs se répandaient dans l'Asie et dans toutes les contrées barbares, les Arabes cultivaient la métaphysique, les mathématiques, l'astronomie, la médecine, et avec tout ce savoir, qni n'était cependant pas le produit de la civilisation la plus raffinée, ils élevérent à la gloire des conquêtes les fiers et sauvages Almanzor. Les Turcs étendirent bientôt sur les Arabes un empire d'où les lettres étaient bannies, et qui se serait ainsi écroulé de lui-même, si les perfides ehrétiens de la Grèce, et plus tard ceux de l'Italie, ne les eussent instruits de temps à autre dans la tactique et la discipline militaire.

Dans le sixième discours, prononcé en 1707, Vico traite à la fois et du but et de l'ordre des études. La connaissaoce de notre nature déchue doit nous exciter à embrasser dans nos études, dit-il, l'universalité des arts et des sciences, et nous indiquer l'ordre naturel dans lequel nons les devons apprendre. Il fait rentrer son anditeur en lui-même, observant que l'homme, en punition du péché, est divisé avec lui-même de langue, d'esprit et de cœur. En effet, la langue ne seconde pas toujours, et trahit souvent les idées, au moyen desquelles l'bomme veut et ne peut communiquer avec ses semblables; l'esprit enfante mille opinions différentes, nées de la diversité des goûts et des sentiments qui empêchent les hommes de s'accorder; et enfin, par suite de la corrnption du cœur, l'uniformité des vices est loin de pouvoir concilier les bommes. Il prouve donc que l'on doit guérir cette eorrnption par la vertu, la scienee et l'éloquenee, trois choses qui établissent l'identité de sentiment parmi les hommes. — Il examine ensuite l'ordre que l'on doit suivre dans les études, et prouve que si les langues ont contribué le plus puissamment à former la société, nos études doivent commencer par elles; car elles sont dn ressort de la mémoire, faenlté spéciale de l'enfance. Que les enfants, inhabiles à se diriger par le raisonnement, doivent se régler sur des exemples qni les excitent, et dont puisse s'empreindre lenr vive imagination, autre faculté prodigieuse à leur âge. Il faut ensuite leur faire étudier l'histoire fabuleuse et la véritable, car les enfants, sans être privés dn raisonnement, manquent de matières pour l'exereer : qu'ils l'exercent donc en l'appliquant à la seience des mesures; elles exigent de la mémoire et de l'imagination, et épuisent la trop grande activité de cette dernière faculté, dont l'excès est la première source de nos erreurs et de nos misères. Dans la première jennesse les sens dominent, ils entraînent la rsison; il fant done les appliqner anx sciences physiques qui portent à la contemplation de l'nnivers, et doivent s'aider des mathématiques pour l'explication du système dn monde. Ainsi les vastes idées des corps physiques et les idées plus délicates des lignes et des nombres, les disposent par les notions

de l'être et de l'unité à comprendre l'infini abstrait de la métaphysique; et par l'étude des facultés de leur intelligence, ils se préparent à la connaissance de l'âme. Éclairés par les vérités éternelles, ils en aperçoivent la corruption, et cherchent à la guérir dans un âge où ils ont déjà reconnu les excès de leurs jeunes passions. Lorsqu'ils sentent que la morale païenne est naturellement insuffisante, bien qu'elle affaiblisse et dompte l'amour-propre (φιλαυτία), lorsque la métaphysique leur a appris en outre que l'infini est plus certain que le fini, l'esprit que le corps, Dieu que l'homme, car l'homme ignore comment il se meut, comment il sent et connaît, ils doivent alors se disposer à recevoir avec humilité les révélations de la théologie, d'où dérive toute la morale; purifiés par elle, ils peuvent se livrer enfin à l'étude de la jurisprudence chrétienne.

On voit par le premier discours de Vico, par ceux qui suivirent, et surtout par le dernier, qu'il méditait un grand et nouveau système propre à unir dans un seul principe toutes les sciences humaines et divines. Or, les sujets qu'il avait traités s'éloignaient trop de ce but. Il se félicita donc de n'avoir pas fait paraître ses discours, persuadé qu'il ne fallait pas surcharger de nouveaux livres la république des lettres déjà accablée, et que l'on ne devait publier que les ouvrages remplis d'importantes découvertes et d'utiles inventions. Mais, en 1708, l'université royale ayant résolu de célébrer publiquement, et d'une manière solennelle, l'ouverture des études, et d'en faire hommage au roi par un discours qui fût prononcé en présence du cardinal Grimani, vice-roi de Naples, Vico eut l'heureuse idée d'exprimer à cette occasion un vœu digne de figurer parmi tous ceux qu'a émis Bacon dans son *Novum organum*. Il traita des avantages et des inconvénients de notre manière d'étudier, en la comparant à celle des anciens dans toutes les parties de la science : il dit par quels moyens on pourrait parer aux inconvénients de la nôtre, ou, lorsqu'il serait impossible de le faire, comment on pourrait les compenser par les avantages que présenterait la méthode des anciens, si bien qu'une université de nos jours fût, comme un seul Platon, riche de toutes les connaissances que nous avons de plus que les anciens. Ainsi, toutes les sciences humaines et divines, identiques dans leur esprit et dans leurs rapports, présenteraient un ensemble systématique, et se donneraient la main sans que l'une fît tort à l'autre. Cette dissertation sortit, in-12, la même année, des presses de Felice Mosca. Le sujet est une esquisse de l'ouvrage qu'il composa plus tard *De universi juris uno principio*; le livre *De constantiâ jurisprudentis* en est un appendice.

Vico ayant pour but de se créer un titre auprès de l'université dans l'enseignement de la jurisprudence, ne se contentait pas d'en donner des leçons aux jeunes gens; il cherchait aussi à dévoiler le secret des anciens jurisconsultes romains, et il donna l'essai d'un système de jurisprudence pour interpréter les lois civiles, selon l'esprit du gouvernement romain. A ce sujet, monseigneur Vincenzo Vidania, préfet royal des études, homme très-versé dans les antiquités romaines, surtout en ce qui concerne les lois, lequel était alors à Barcelone, combattit, dans une dissertation très-honorable pour Vico, l'assertion de ce dernier, que les jurisconsultes romains avaient tous été patriciens. Vico lui répondit d'abord personnellement et le fit de nouveau par-devant le public, dans son ouvrage *De universi juris*, etc., à la fin duquel se trouve la dissertation du très-illustre Vidania et la réponse de Vico. Mais Henri Brenckman, savant jurisconsulte hollandais, lut avec plaisir les considérations de Vico sur la jurisprudence; et pendant le séjour qu'il fit à Florence pour y prendre connaissance du manuscrit des Pandectes, il en parla d'une manière honorable au signor Antonio di Rinaldo de Naples, venu à Florence pour y plaider la cause d'un grand seigneur napolitain. Cette dissertation de Vico, publiée et augmentée de tout ce qu'il n'avait pu dire en présence du cardinal, afin de ne pas abuser d'un temps si précieux pour les princes, lui valut une invitation du signor Domenico d'Aulisio, premier lecteur en droit à la classe du soir, homme universel dans les langues et les sciences. Il avait toujours vu Vico de mauvais œil, non qu'il l'eût mérité, mais parce qu'il n'aimait pas les hommes de lettres qui avaient pris contre lui le parti de Capoa, dans une grande dispute littéraire élevée à Naples longtemps auparavant, et qu'il est inutile de rapporter ici. A un concours des aspirants aux chaires de droit, il appela Vico, le fit asseoir auprès de lui, et lui dit qu'il avait lu sa petite brochure (une dispute de préséance avec le premier lecteur en droit canon l'empêchait d'assister aux ouvertures), ajoutant qu'il le croyait homme dont chaque page donnerait matière à de gros volumes. Cette politesse et cette bienveillance d'un homme d'ailleurs si rude dans ses manières et si sobre de louanges, firent comprendre à Vico toute la magnanimité d'Aulisio à son égard, et il se lia dès lors avec ce savant distingué, d'une étroite amitié, qui dura toute leur vie.

Cependant la lecture du livre de Bacon, *De sapientiâ veterum*, traité plus ingénieux et savant que vrai, le porta à rechercher les principes de la science dans les étymologies plutôt que dans les fables des poëtes; il avait en outre l'autorité de Platon qui, dans son Cratyle, a recherché les mêmes

principes dans les origines de la langue grecque. Mécontent des étymologies des grammairiens, il s'appliqua à tirer les siennes des origines des mots latins. En effet, la science italique fleurit de bonne heure dans l'école de Pythagore, plus profonde que celles qui s'établirent plus tard dans la Grèce même. [Voyez ci-dessous la traduction du livre *De Italorum sapientiâ*, etc., etc., etc.]

Un jour que, dans la maison du signor D. Lucio di Sangro, Vico parlait de ses principes physiques avec le signor Doria, il fit remarquer que les physiciens, en admirant les singulières propriétés de l'aimant, ne réfléchissaient point que nous les retrouvons ordinairement dans le feu : en effet, les trois propriétés les plus surprenantes de l'aimant sont : d'attirer le fer, de lui communiquer sa vertu magnétique, et de se diriger vers le pôle. Or, rien n'est plus commun que de voir les matières inflammables prendre feu à distance, le feu en tournoyant produire la flamme qui nous donne la lumière, et la flamme se diriger vers son zénith ; de sorte que si l'aimant était aussi rare que la flamme, et la flamme aussi dense que l'aimant, l'aimant ne se dirigerait pas vers le pôle, mais vers son zénith, et la flamme non plus vers son zénith, mais vers le pôle : que serait-ce si l'aimant ne se dirigeait vers le pôle, que parce qu'il est la partie la plus élevée du ciel vers laquelle il puisse tendre? On peut même l'observer dans les pointes magnétiques placées au bout de quelques aiguilles un peu longues, tandis qu'elles se dirigent vers le pôle; on les voit s'efforcer vers leur zénith, si bien que sous ce rapport déterminé par les voyageurs en différents lieux où cette élévation serait plus forte, l'aimant pourrait donner une juste appréciation des latitudes, recherche si précieuse pour porter la géographie à sa perfection.

Cette idée plut beaucoup au signor Doria, et Vico la poussa plus loin pour l'appliquer à la médecine. Ces mêmes Égyptiens qui désignaient la nature par la pyramide, adoptèrent la théorie médico-mécanique du rare et du dense, théorie que le savant Prosper Alpino a enrichie des trésors de son érudition. D'autre part Vico s'apercevait que personne n'avait fait usage de la théorie du chaud et du froid, tels que les définit Descartes, le froid comme un mouvement du dehors en dedans, et le chaud de dedans en dehors. Pour établir un système de médecine d'après ce système, il croyait que les fièvres ardentes pouvaient être produites par le mouvement de l'air dans les veines, du centre du cœur à la périphérie, mouvement qui s'opposait à la juste dilatation des vaisseaux sanguins, couverts du côté opposé au dehors; tandis que les fièvres malignes seraient occasionnées par le mouvement de l'air dans les vaisseaux sanguins du dehors en dedans, mouvement qui dilaterait d'une manière disproportionnée ces vaisseaux couverts du côté opposé au dedans : de sorte que le cœur, centre du corps dans l'animal, venant à manquer de l'air si nécessaire au mouvement et à la santé de ce corps, concentrerait le sang, cause première des fièvres malignes. C'est là le *quid divini* qu'Hippocrate disait occasionner ces sortes de fièvres. Toute la nature fournit à l'appui la matière de conjectures raisonnables : en effet, le froid et le chaud concourent également à la génération des choses; le froid fait germer le blé ensemencé, fait naître les vers dans les cadavres, et d'autres petits insectes dans les lieux humides et obscurs; enfin, un froid ou une chaleur excessive produisent également des gangrènes, mal que l'on guérit en Suède avec de la glace. On a aussi remarqué, dans les fièvres malignes, que le corps était froid au toucher et que des sueurs colliquatives donnaient une trop grande dilatation aux vaisseaux excrétoires. Dans les fièvres ardentes, le corps est au contraire brûlant et âpre au toucher, preuve que les vaisseaux sont extérieurement contractés. Ne serait-ce pas pour cette raison que les Latins auraient réduit toutes leurs maladies à ce dernier terme *ruptum*, et qu'il y aurait eu en Italie un ancien système médical attribuant tous les maux à un vice des solides qui aurait enfin abouti à ce qu'ils appellent eux-mêmes *corruptum?*

S'appuyant ensuite sur les raisons exposées dans cette brochure, qu'il ne publia pas, Vico chercha à établir cette physique sur une métaphysique analogue, et guidé par les origines des mots latins, il dégagea les points de Zénon des altérations du péripatétisme, soutenant que ces points sont la seule hypothèse possible pour descendre de l'abstrait au corps, comme la géométrie est le seul moyen scientifique pour s'élever du corps à l'abstrait. Et après avoir établi que le point n'a pas de partie, ce qui était créer le principe infini de l'extension abstraite, il en conclut que si le point sans étendue forme la ligne par son prolongement, il y a aussi une substance infinie qui, par son prolongement, c'est-à-dire la génération, produit tous les être finis. Ainsi Pythagore voulut que le monde fût formé des nombres (qui sont encore plus abstraits que les lignes), mais l'unité n'est point un nombre, elle engendre le nombre et se trouve indivisible dans tous les impairs : ce qui a fait dire à Aristote que l'essence est indivisible comme les nombres, et que la diviser c'est la détruire; il en est de même du point, qui se trouve contenu également dans des lignes d'une étendue inégale : ainsi, par exemple, la diagonale et la latérale d'un carré, lignes

d'ailleurs incommensurables, sont coupées (*par des parallèles*) en même nombre de points correspondants, et représentent l'hypothèse d'une substance inétendue qui se trouve contenue également dans des corps d'une grandeur inégale. A cette métaphysique ferait suite la logique des stoïciens, laquelle, dans ses raisonnements, s'appuyait du sorite, sorte d'argumentation qui offre assez de rapports avec la méthode géométrique. Et si la physique, qui établit le coin comme principe de toutes les formes corporelles, produit en géométrie le triangle pour première figure composée, et pour première figure simple le cercle, symbole de la perfection de Dieu, il serait facile d'en déduire la physique des Égyptiens, qui désignèrent la nature par une pyramide solide, à quatre faces triangulaires; l'on y rattacherait même la théorie médicale du rare et du dense des Égyptiens, sur laquelle Vico a écrit une brochure de quelques feuilles sous le titre : *de Æquilibrio corporis animantis*, en l'adressant au signor Domenico d'Aulisio, un des hommes les plus instruits en médecine. Il a même plus d'une fois traité ce sujet avec le signor Lucantonio Porzio. Ces discussions le mirent en crédit auprès de ce dernier, et lui valurent une amitié qu'il cultiva jusqu'à la mort de ce philosophe italien, le dernier de l'école de Galilée. Porzio avait coutume de dire à ses amis que les idées de Vico exerçaient sur lui une sorte de tyrannie.

Des deux parties, la métaphysique seule fut imprimée in-12 à Naples, en 1710, par Felice Mosca; elle était dédiée au signor D. Paolo Doria, comme premier livre *De antiquissimâ Italorum sapientiâ ex linguæ latinæ originibus eruenda*. Vico mentionne dans cet ouvrage la dispute élevée entre les journalistes de Venise et l'auteur. En 1711, il en fut publié à Naples une réponse, et en 1712 une réplique, par ce même Mosca. Au reste cette dispute, soutenue des deux côtés honorablement, fut loyalement terminée. L'éloignement que Vico avait déjà éprouvé pour les étymologies des grammairiens, était un signe que dans ses derniers ouvrages il trouverait l'origine des langues en les rattachant à un principe commun, principe d'où il tira une Étymologique universelle pour toutes les langues anciennes et modernes. Le peu de plaisir qu'il prenait à la lecture de Bacon, qui cherche la sagesse des anciens dans les fictions des poëtes, fut un autre signe que Vico trouverait à la poésie d'autres principes que ceux que les Grecs, les Latins, et bien d'autres encore, lui avaient jusqu'alors supposés. De là sortirent d'autres principes mythologiques qui font de ces fables l'expression historique des premières et antiques républiques grecques; il en déduit toute l'histoire fabuleuse des républiques héroïques.

Peu de temps après, le signor D. Adriano Carafa, duc de Traetto, qui, pendant plusieurs années, l'avait employé pour ses travaux littéraires, le pria, d'une manière honorable, d'écrire la vie du maréchal Antonio Carafa, son oncle; et Vico, ami de la vérité, voulut bien y consentir, après avoir reçu une copie excellente des mémoires véridiques que le duc avait conservés. Ses occupations journalières ne lui laissaient que la nuit pour travailler à cet ouvrage. Il y consacra deux années, une à mettre en ordre des matériaux épars et confus, l'autre à composer l'histoire. Pendant tout ce temps il fut cruellement affecté de spasmes dans le bras gauche. Le soir, ainsi que chacun pouvait le voir, il n'avait sur sa table que ces mémoires, comme s'il eût écrit dans sa langue maternelle. Il composait au milieu du bruit de la maison, souvent même en conversant avec ses amis. Toutefois il sut concilier la dignité du sujet avec le respect dû au prince et celui que réclame la vérité. L'ouvrage sortit des presses de Felice Mosca, en un superbe volume in-4°, et ce fut aussi le premier livre qui fut imprimé à Naples, dans le goût de la typographie hollandaise. Le pape Clément XI, à qui le duc en avait envoyé un exemplaire, qualifia l'ouvrage du nom d'histoire immortelle, dans un bref qu'il écrivit au duc pour le remercier. Le même livre concilia à Vico l'estime et l'amitié d'un littérateur très-distingué, le signor Gian Vincenzo Gravina, dans l'intimité duquel il vécut toujours.

Pour se disposer à écrire cette vie, Vico fut obligé de lire le Traité de Grotius *De jure belli et pacis*, et il reconnut alors qu'il devait ajouter cet auteur aux trois autres qu'il s'était proposés. Platon fait servir la sagesse vulgaire d'Homère à orner plutôt qu'à fortifier sa philosophie; Tacite fait de la métaphysique, de la morale, de la politique, à l'occasion des faits, tels qu'ils lui arrivent à travers les temps, épars, confus et sans système. Bacon voit que les sciences humaines et divines ont besoin de pousser plus loin leurs investigations, et que le peu de découvertes qu'elles ont faites doit encore être corrigé; mais, pour ce qui concerne les lois, il n'embrasse point assez dans ses Canons tout l'ensemble de la cité, toute l'étendue des temps et la généralité des nations. Mais Grotius a réuni dans un système de droit universel toute la philosophie, et appuyé sa théologie sur l'histoire des faits ou fabuleux, ou certains, et sur celle des trois langues hébraïque, grecque et latine, les seules des langues savantes de l'antiquité qui nous aient été transmises par la religion chrétienne. Vico fit une étude bien plus approfondie de cet ouvrage de Grotius, après qu'on lui eut demandé quelques notes pour une nouvelle édition du droit de la guerre et de la paix, et Vico

les donna moins pour expliquer Grotius, que pour réfuter les commentaires que Gronovius avait écrits pour complaire à un gouvernement républicain, et non par amour de la justice. Il avait déjà écrit ses notes sur le premier livre et la moitié du second, lorsqu'il s'arrêta, réfléchissant qu'il convenait peu à un chrétien d'orner de notes l'ouvrage d'un hérétique.

Avec ces études, ces connaissances et ces quatre auteurs qu'il admirait plus que tous, en tâchant de les soumettre à l'esprit de la religion catholique, Vico comprit enfin qu'il n'avait pas encore paru dans la république des lettres un système qui conciliât la meilleure des philosophies, celle de Platon, subordonnée au christianisme, avec une philologie qui obligeât à l'étude des deux histoires, celle des langues et celle des faits, de manière que l'histoire des langues tirât sa certitude de l'histoire des faits, et qu'un tel système pût mettre en harmonie et les maximes des sages des académies, et les actions des sages des républiques; et alors se présenta tout à coup à lui ce qu'il avait cherché dans ses premiers discours d'ouverture, ébauché dans sa dissertation *De nostri temporis studiorum ratione*, et déjà poli dans sa métaphysique. Enfin, en 1719, à une ouverture publique et solennelle des études, il se proposa de traiter ce sujet : « Tous les éléments du savoir divin et humain se réduisent à trois, connaître, vouloir, pouvoir : leur principe unique est l'esprit ; l'œil de l'esprit est la raison qui reçoit de Dieu la lumière du vrai éternel. » Ensuite il divisa ainsi sa proposition : « Ces trois éléments dont nous pouvons affirmer l'existence avec autant de certitude que nous pouvons affirmer la nôtre, nous les expliquerons par la pensée, seule chose dont nous ne puissions douter. Pour plus grande facilité, je diviserai en trois parties le développement de cette idée : I. Les principes de toute science viennent de Dieu. II. La divine lumière, ou le vrai éternel, pénètre dans toutes les sciences selon les trois modes que nous avons indiqués; toutes les sciences sont étroitement liées, leurs rapports sont intimes, et toutes ramènent à Dieu, leur principe commun. III. Tout ce qui dans le monde a pu jamais être dit ou écrit sur les principes des sciences humaines et divines sera vrai, s'il se rapporte à ces principes; faux, si ce rapport n'existe pas. Or, toute connaissance des choses divines ou humaines porte sur deux points, leur origine, leur marche et leur essence; et je montrerai que toute origine vient de Dieu, que toute marche ramène à Dieu, que toute essence est en Dieu, et que tout enfin, hors Dieu, n'est que ténèbres et erreur. » Il parla plus d'une heure sur ce sujet; mais beaucoup de gens trouvèrent que la troisième partie de la proposition semblait promettre plus que tenir; c'était, disait-on, promettre plus que Pic de la Mirandole lorsqu'il afficha ses thèses *De omni scibili*, puisqu'il en exclut une partie de la philologie, et la plus importante, celle qui traite des religions, des langues, des lois, des mœurs, des pouvoirs, du commerce, des empires, des gouvernements, des ordres, etc. Vico, pour démontrer la possibilité d'un pareil système et en donner une idée, publia à ce sujet, 1720, quelques notions préliminaires que tous les savants de l'Italie et de l'étranger eurent dans les mains, et que plusieurs ultramontains jugèrent d'une manière défavorable. Je ne parlerai point des censeurs qui, lorsque l'ouvrage parut au milieu des applaudissements, finirent par se joindre aux autres pour en faire l'éloge. Il signor Anton Salvini, l'ornement de l'Italie, adressa à Vico quelques objections philologiques dans une lettre qu'il écrivit au signor Francesco Valletta, savant distingué et digne héritier de la célèbre bibliothèque Vallettiana laissée par le signor Giuseppe, son oncle. Vico y répondit avec politesse dans son ouvrage de la Costanza della filosofia. D'autres objections philosophiques de Wlric Uber et de Christian Thomasius, savants distingués de l'Allemagne, lui furent transmises par Louis, baron de Gheminghen ; mais il y avait répondu d'avance, comme on peut le voir à la fin de l'ouvrage *De constantiâ jurisprudentis*.

Lorsque, en 1720, parut, sous le titre *De uno universi juris principio et fine uno* (imprimé in-4°, chez Felice Mosca), le premier ouvrage à l'appui de sa dissertation, Vico apprit que quelques inconnus avaient fait des objections orales, et qu'une autre personne en avait fait aussi dans le secret. Mais aucune d'elles ne détruisait le système; toutes, portant sur de simples particularités, étaient une conséquence des vieilles opinions qu'il attaquait. Vico, qui ne voulait point avoir l'air de se créer des ennemis pour avoir le plaisir de les battre, répondit à ces critiques, sans les nommer, dans son livre publié plus tard *De constantiâ jurisprudentis* : ainsi inconnus, si jamais le livre leur tombait entre les mains, ils auraient compris, seuls et dans le secret, qu'une réponse leur avait été faite. L'année suivante, 1721, sortit in-4° des presses du même Mosca, l'autre volume *De constantiâ jurisprudentis*, où il donne des preuves plus détaillées de la troisième partie de sa dissertation, la divisant en deux parties, *De constantiâ philosophiæ*, *De constantiâ philologiæ*; cette seconde partie contient un chapitre où l'on cherche à ramener la philologie à des principes scientifiques, et dont le titre, *Nova scientia tentatur*, déplut à quelques personnes. Mais comme la promesse faite par Vico, dans la troisième partie de sa dissertation, n'était vaine ni sous le

rapport philosophique, ni sous le rapport philologique; qu'en outre, le système était appuyé par plusieurs découvertes importantes de choses nouvelles, et contraires à l'opinion des savants de tous les temps, l'ouvrage fut simplement accusé de manquer d'harmonie. Mais cette harmonie fut attestée au monde par le témoignage public des savants les plus distingués de la ville, qui tous l'approuvèrent; leurs éloges peuvent être lus à la fin de l'ouvrage même.

Cependant Jean Leclerc écrivit à Vico la lettre suivante : « Illustre écrivain, le noble magistrat, comte Wildestein, m'a transmis, il y a quelques jours, votre ouvrage *De origine juris et philologiæ*. J'étais à Utrecht, et j'ai pu à peine le parcourir. Forcé par quelques affaires de retourner à Amsterdam, je n'ai pas eu le temps de plonger à plaisir dans cette source limpide. Cependant, quoique à la hâte, mon œil a pu saisir mille traits d'une philosophie et d'une philologie admirables, qui me fourniront l'occasion de prouver à nos savants du Nord que l'on trouve chez les Italiens, aussi bien que chez eux, et la pénétration et la doctrine; que les vôtres découvrent même dans la science plus de vérités sublimes que les habitants de nos climats glacés. Demain je reviendrai à Utrecht pour y rester quelques semaines, et me rassasier de votre ouvrage, dans cette retraite où je suis moins dérangé qu'à Amsterdam. Lorsque j'aurai bien saisi l'esprit de ce livre, je prouverai, dans la deuxième partie du dix-huitième volume de ma *Bibliothèque antique et moderne*, tout le cas que l'on doit en faire. Salut, illustre auteur, comptez-moi au nombre des dignes admirateurs de votre profonde érudition. Écrit à la hâte, à Amsterdam, le 8 septembre 1722. »

Si cette lettre fit plaisir aux hommes distingués qui avaient bien présumé de l'ouvrage de Vico, elle déplut singulièrement à ceux qui en avaient jugé d'une manière différente. Ils se flattaient que ce n'était là qu'un éloge secret de Leclerc, et que, lorsqu'il en porterait un jugement public dans sa *Bibliothèque*, il opinerait comme eux. Ils ajoutaient qu'il était impossible que cet ouvrage de Vico eût forcé Leclerc à chanter la palinodie, à dire le contraire de ce qu'il répétait depuis cinquante ans : qu'on ne fait point en Italie des ouvrages qui, pour l'esprit et l'érudition, puissent être comparés à ceux de l'étranger.

Cependant Vico, pour prouver qu'il tenait à l'estime des gens distingués, sans toutefois se la proposer pour but de ses travaux, lut les deux poëmes d'Homère pour y faire une application de ses principes de philologie; et à l'aide de quelques formules mythologiques qu'il s'était créées, il leur donna un aspect bien différent de celui sous lequel on les avait envisagés jusqu'alors. Il les montre comme un double tissu divin qui contient deux sujets, deux groupes d'histoire grecque conformes à la division de Varron : l'histoire des temps obscurs et celle des temps héroïques. En 1722, ces observations sur Homère et ces formules sortirent, in-4°, des presses de Mosca sous ce titre : *Jo. Baptistæ Vici notæ in duos libros alterum De universi juris principio, alterum De constantiâ jurisprudentis.*

Peu de temps après, la chaire du premier lecteur en droit, du matin, devint vacante; moins importante que celle du soir, elle ne rapportait que six cents scudi. Vico crut pouvoir l'obtenir. Il se fondait sur ses titres en matière de jurisprudence, titres que nous venons de rapporter, et sur les services rendus à l'université, dont il était le membre le plus ancien, car il tenait sa chaire de Charles II. D'ailleurs, comment avait-il vécu dans sa patrie? les travaux de son esprit avaient honoré ses compatriotes, il avait été utile à plusieurs, et n'avait fait de tort à personne. La veille, selon l'usage, on ouvrit l'ancien digeste où se tiraient au sort les questions de droit; les trois suivantes échurent à Vico : *De rei vindicatione*, *De peculio* et *De præscriptis verbis*. Or, comme ces trois textes fournissaient de nombreux développements, Vico, pour faire preuve de promptitude et de facilité, quoiqu'il n'eût jamais professé le droit, pria monsignor Vidania, préfet des études, de vouloir bien lui en désigner un sur lequel il se proposait de faire sa leçon au bout de vingt-quatre heures. Le préfet s'en excusa; alors Vico choisit la dernière loi, parce que, disait-il, elle était de Papinien, celui de tous les jurisconsultes qui avait le plus grand sens. Il fallait définir le nom des lois, l'un des points les plus difficiles en matière de droit; il sentait du moins qu'il y aurait de l'audace et de l'ignorance à l'accuser d'avoir fait un tel choix; ce sujet est si difficile, que Cujas, en définissant les noms des lois, s'enorgueillit à juste titre, en disant : Venez apprendre auprès de moi; et il estime Papinien le premier des jurisconsultes romains, par cela seul qu'il a mieux que personne donné d'excellentes et nombreuses définitions. Les concurrents comptaient bien sur quatre difficultés, quatre écueils contre lesquels devait échouer Vico; tous étaient persuadés qu'il commencerait par une longue et pompeuse énumération de ses services envers l'université; quelques-uns, qui connaissaient sa portée, s'attendaient à ce qu'il développât son texte d'après ses principes de droit universel et qu'il excitât les murmures de l'assemblée en s'écartant des lois établies pour le concours.

Le plus grand nombre, qui regardaient les professeurs de droit comme les seuls maîtres en cette faculté, sachant que la loi en question avait été traitée par Hotman, avec une érudition profonde, s'imaginaient que Vico suivrait Hotman dans sa leçon, ou que Fabrot ayant attaqué les commentaires des premiers interprètes de cette loi, sans que personne lui eût répondu, Vico aurait suivi la même marche sans oser la combattre. Mais la dissertation de Vico réussit au delà de toute attente, car, après une courte, grave et touchante invocation, il récita aussitôt le premier paragraphe de la loi, dans lequel il renferma sa glose; et après cet énoncé sommaire, après une division aussi nouvelle dans ces sortes de discussions qu'elle était familière aux jurisconsultes romains (qui vont toujours répétant : *Ait lex, Ait senatus consultum, Ait prætor*), Vico fit usage d'une semblable formule, *Ait jurisconsultus*, et interpréta une à une et successivement toutes les paroles de la loi, pour qu'on ne pût l'accuser, ce qui arrive souvent dans ces sortes de concours, de s'être écarté du texte. Il aurait fallu être tout à fait ignorant pour chercher à déprécier son discours sous prétexte qu'il avait choisi le commencement d'un chapitre, car les lois dans les Pandectes ne sont point disposées dans l'ordre classique des Institutes; et comme il avait d'abord cité Papinien, il aurait bien pu citer encore d'autres jurisconsultes qui, dans un autre sens et d'autres termes, auraient donné la définition de l'action dont il s'agissait. Ensuite, par l'interprétation des paroles, il explique la définition de Papinien, l'éclaircit par les citations de Cujas, et la montre conforme à celle des interprètes grecs. Immédiatement après il s'attaque à Fabrot, et prouve combien sont légères et subtiles ses accusations contre Paolo di Castro, contre les anciens interprètes étrangers, enfin contre Alciat. Dans l'ordre de ces accusations intentées par Fabrot, ayant d'abord nommé Hotman avant Cujas, il l'abandonna ensuite pour défendre Alciat, et après lui Cujas. Averti de son erreur, il se hâta de dire : Ma mémoire en défaut m'a fait nommer Cujas avant Hotman, mais Cujas une fois absous, je passerai à la défense d'Hotman. Il s'était bien promis de faire servir Hotman à ce concours! mais au moment où il allait entamer cette défense, l'heure sonna pour la fin de la leçon.

Il l'avait préparée cette leçon la veille jusqu'à cinq heures du soir, s'entretenant avec ses amis et au milieu du bruit que faisaient ses enfants, car c'était ainsi sa coutume de lire, d'écrire et de méditer. Il l'avait résumée en un sommaire d'une page. Il l'exposa avec la même facilité que s'il eût professé le droit toute sa vie, avec une telle abondance de paroles qu'un autre aurait eu pour deux heures à parler, se servant toujours des mots les plus fleuris d'une jurisprudence élégante, des termes techniques grecs, et pour les expressions consacrées par l'école, préférant toujours le mot grec au barbare. Une seule fois la difficulté du mot προγεγραμμένων le fit hésiter; mais il ajouta : Ne soyez point surpris de cette hésitation; l'αντιτυπία du mot m'a seule arrêté; de sorte que cette hésitation même parut à beaucoup de personnes d'un bel effet, puisqu'il l'avait rachetée par un autre mot grec si expressif et si élégant. Le lendemain il écrivit son discours tel qu'il l'avait prononcé, et en distribua des exemplaires, entre autres personnes, au signor D. Domenico Caravita, premier avocat des cours suprêmes, et digne fils du signor D. Nicolo : il n'avait pu assister au concours.

Vico pouvait agir ainsi en conséquence de ses services et du mérite de sa leçon qui, applaudie universellement, lui avait fait espérer d'obtenir la chaire. Mais lorsqu'il eut appris le fâcheux événement, pour qu'on ne pût l'accuser de fierté ou de fausse délicatesse, s'il ne faisait aucune démarche, s'il ne sollicitait point, et ne remplissait les autres devoirs que la bienséance exige des candidats, il céda au conseil et à l'autorité du signor D. Domenico Caravita, homme sage, et pour lui très-bienveillant, lequel lui conseilla de se retirer. Et, en effet, Vico alla déclarer avec noblesse qu'il se désistait de ses prétentions.

Cet échec ne permettait plus à Vico d'espérer une place convenable dans sa patrie; mais il en fut consolé par le jugement de Jean Leclerc qui, dans la seconde partie du dix-huitième volume de sa *Bibliothèque ancienne et moderne*, écrit à l'article 8, comme s'il avait entendu les reproches que quelques-uns adressaient à Vico :

[Suit l'article de Leclerc.]

Vico répondit ainsi à la lettre particulière de Leclerc, et au jugement inséré par ce savant dans son journal.

« A l'illustre Jean Leclerc, Jean-Baptiste Vico S. P. D.

» Savant illustre, les bruits qui couraient sur la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser l'année dernière, ont fait à Naples diverses impressions. Les honnêtes et savants littérateurs qui applaudissaient à nos recherches sur les origines de la civilisation, ont été charmés de voir appuyer le sentiment qu'ils avaient émis sur le livre en question, par un homme qui, de l'aveu de tous, est le chef de la république des lettres. En France, en Allemagne, en Italie, plusieurs critiques, chacun selon l'objet de ses études, mettent en commun leurs travaux pour rédiger leurs gazettes

scientifiques; seul, vous les éclipsez, tout en vous délassant des fatigues d'une érudition plus laborieuse. Les nôtres étaient certains que le jugement favorable émis par vous, dans la lettre que vous nous aviez adressée, se trouverait confirmé dans votre *Bibliothèque ancienne et moderne*.

» Pour nos demi-savants et les hommes de rien qui sont incapables de vous apprécier, mais qui respectent votre réputation, et sont obligés de lui rendre hommage, ils se consolaient d'avoir émis de faux jugements sur notre système, se flattant que la précipitation avait seule dicté les vôtres; et qu'ensuite découvrant que mes principes étaient ou futiles, ou faux, ou seulement spécieux, vous apprendriez sans doute au monde savant qu'ils n'avaient que peu ou point de valeur. De ce nombre étaient les philologues qui n'ont étudié la philosophie que pour faire preuve de mémoire; ceux-là vous refuseraient le savoir qu'ils s'arrogent, plutôt que de souffrir qu'un seul mot des anciens fût soupçonné d'être faux ou corrompu par la tradition. A ces philologues sont naturellement opposés les philosophes qui, croyant, par les règles de la méthode, pouvoir connaître toute vérité, négligent, abhorrent même la philologie, et qui, sous le nom de philosophes, vrais Scythes, vrais Arabes, proscrivent dans leur barbarie la science que nous ont léguée les anciens et que l'étude a remise en honneur. Enfin tiennent le milieu entre ces deux extrêmes, ces légistes, ces avocats bavards qui ignorent ou la philologie ou la philosophie, et souvent l'une et l'autre. Les premiers ont une érudition assez variée, mais ne connaissent rien à la métaphysique, qui circule dans toutes les parties de notre ouvrage, comme la vie dans les organes; par défaut de nature et par défaut d'études géométriques, ils sont inhabiles à suivre les longs raisonnements qui en forment en quelque sorte le tissu. Les seconds, au contraire, métaphysiciens subtils, peuvent avoir assez de méthode géométrique, mais ils n'ont rien de l'érudition qui nous a fourni les éléments du système. Pour les derniers, privés du secours de la philologie et de la philosophie, fiers de leur intelligence et ayant mauvaise opinion de la mienne, lorsque, après boire, et presque endormis, ils prenaient dédaigneusement nos livres, ils n'y comprenaient rien ou n'y lisaient que des choses nouvelles pour leur ignorance. Aussi ne manquaient-ils pas de m'accuser, l'un de renverser audacieusement les règles de la grammaire, l'autre de lier maladroitement les principes de la science humaine et ceux de la religion du Christ, plusieurs de sophistiquer, d'innover dans les principes du droit, tous d'être obscur et impénétrable.

» Enfin, est arrivée ici la deuxième partie du dixhuitième volume de votre *Bibliothèque ancienne et moderne*, où vous donnez une analyse simple et générale de notre système, émettant un jugement favorable et donnant à ceux qui peuvent lire cet ouvrage, quatre conseils bien sages; de lire attentivement, de lire sans interruption, et plusieurs fois, puis de réfléchir. Ce qui nous a été le plus agréable, c'est que vous qualifiez du titre d'érudits ceux qui nous ont prodigué leurs éloges; et certes, cet honneur est partagé par plusieurs de nos concitoyens et des savants les plus distingués de l'Italie. Jugez d'après tout ceci avec quelle effusion de cœur je dois vous rendre grâces, à vous qui, m'assurant l'immortalité, proclamez σοφοὺς mes nobles admirateurs et comptes mes détracteurs au nombre des sots. Je vous envoie les notes écrites pour mes deux ouvrages, où sont expliqués les deux poëmes d'Homère d'après nos principes, enfin quelques formules mythologiques que je crois utiles à l'interprétation des anciens poëtes et des commencements fabuleux des histoires grecque et romaine. Si elles sont utiles en effet, c'est ce que votre jugement m'apprendra. Salut, digne ornement de la république des lettres et mon plus ferme appui... Ecrit à Naples, le 15 octobre 1725. » — A cette lettre Vico joignit les notes sur son livre du Droit universel, et il les envoya par un vaisseau hollandais, qui se trouvait dans la rade de Naples, et qui devait partir pour Amsterdam; mais il ne put savoir si elles avaient été remises.

Voici maintenant qui fera mieux comprendre que Vico était né pour la gloire de sa patrie, de l'Italie, puisque c'est là, et non à Maroc, qu'il est né. Tout autre, après le revers dont on a parlé, aurait pour toujours renoncé aux lettres; lui, il ne se repentit jamais de les avoir cultivées, il ne cessa point de travailler à d'autres ouvrages, et il en avait déjà composé un en deux livres qui auraient fourni la matière de deux volumes in-4°. Dans le premier, il recherchait les principes du droit naturel des gens dans ceux de la civilisation des peuples; il y était déterminé par les invraisemblances, les erreurs et l'absurdité des systèmes que d'autres avant lui avaient plutôt conçus que raisonnés: par une suite nécessaire, il expliquait le développement des usages et de la civilisation par une certaine chronologie rationelle des temps obscurs et des temps fabuleux des Grecs, qui nous ont laissé tout ce que nous avons de l'antiquité païenne. Déjà l'ouvrage avait été revu par le signor D. Julio Torno, savant théologien de l'église de Naples, lorsqu'il réfléchit que si ces preuves négatives plaisent à l'imagination, elles n'ont aucun attrait pour l'intelligence, puisqu'elles ne servent en rien au déve-

loppement de l'esprit humain. D'ailleurs un revers de fortune ne lui permettait plus de les faire imprimer, et s'y croyant toutefois obligé par un point d'honneur, puisqu'il en avait annoncé la publication, il concentra son esprit dans de profondes méditations pour créer une méthode positive, dont la concision produirait encore plus d'effet.

A la fin de 1725, il fit imprimer à Naples, par Felice Mosca, un livre in-12, petit-texte, de douze feuilles seulement, sous ce titre : *Principj di una scienza nuova d'intorno alla natura delle nazioni, per li quali si ritrovano altri principj del diritto naturale delle genti.* Et il l'adressa aux universités de l'Europe, par une épître dédicatoire. Il y développa, dans toute son étendue, ce principe que dans ses ouvrages précédents il n'avait fait qu'indiquer d'une manière confuse. Il y prouvait en même temps qu'il est nécessaire, même dans une critique toute humaine, de commencer la recherche de ces origines par celles de l'histoire sacrée, puisque les philosophes et les philologues ont démontré qu'il était impossible d'en constater le progrès dans les premiers auteurs des nations païennes. Il sut mettre grandement à profit ce jugement que Jean Leclerc avait porté sur son ouvrage précédent : « Dans les principales époques que l'auteur indique succinctement depuis le déluge jusqu'à la guerre de Troie, tout en parcourant les événements divers qui se succédèrent pendant cet espace de temps, il fait plusieurs observations sur un grand nombre de matières, et rectifie quelques erreurs vulgaires qui avaient échappé aux plus habiles. » En effet, Vico découvre dans son nouvel ouvrage une science nouvelle, qui, à l'aide d'une nouvelle critique, lui sert à connaître et juger les auteurs et fondateurs des nations, d'après les traditions vulgaires des nations qu'ils ont fondées ; et ce n'est que mille ans après qu'arrivent les écrivains dont la critique ordinaire fait usage. Au flambeau de sa nouvelle critique, Vico découvre, bien différentes de ce qu'on les a supposées jusqu'ici, les origines de tous les principes des sciences et des arts, origines dont la connaissance est indispensable pour raisonner avec clarté et parler avec propriété du droit naturel des gens. Il divise ensuite ces principes, principes des idées, principes des langues, et les premiers lui servent à découvrir d'autres principes historiques d'astronomie et de chronologie, ces deux yeux de l'histoire. De là découlent enfin les principes de l'histoire universelle qui nous avaient manqué jusqu'ici. Il découvre encore d'autres principes historiques de la philosophie : et d'abord, une métaphysique du genre humain, c'est-à-dire une théologie naturelle de toutes les nations, en vertu de laquelle chaque peuple s'est créé lui-même naturellement ses premiers dieux par un certain instinct naturel que l'homme a de la divinité. La crainte de la divinité porta les fondateurs des nations à s'unir pour la vie avec certaines femmes. Ce fut la première société humaine, celle des mariages. Voilà le grand principe de la théologie des gentils, celui de la poésie des poëtes théologiens, les premiers de tous, et celui enfin de toute la civilisation païenne. Cette métaphysique lui révéla une morale, et par suite, une politique commune à toutes les nations. Il fonda sur cette politique la jurisprudence du genre humain, laquelle est variée en de certaines périodes. En effet, comme les nations vont toujours développant les idées qui sont propres à leur nature, par suite de ce développement, les gouvernements changent aussi ; Vico prouve que leur dernière forme est la monarchie, au sein de laquelle se reposent enfin les nations. C'est ainsi qu'il remplit le vide immense qui existe dans les commencements de l'histoire universelle, qu'on ne fait partir que de Ninus, fondateur de la monarchie assyrienne.

Dans la partie des langues, il découvre d'autres principes de la poésie, du chant et des vers, et il démontre que tout a dû naître par la nécessité d'une nature uniforme chez toutes les nations primitives. A l'aide de ces principes, il découvre la véritable origine des images héroïques (armoiries, etc.) ; c'est la langue muette de toutes les nations primitives, une poésie en langage non articulé. Il découvre ensuite d'autres principes de la science du blason, qu'il trouve être les mêmes que ceux de la numismatique. C'est ainsi que dans une succession de quatre mille ans d'une souveraineté non interrompue, il observe les origines héroïques des maisons d'Autriche et de France. L'un des résultats de cette découverte de l'origine des langues, c'est de leur trouver certains principes qui leur sont communs à toutes ; pour donner un exemple, il indique les vraies *causes de la langue latine*, et il laisse aux érudits le soin d'appliquer cette méthode à toutes les langues. Il donne l'idée d'une Étymologique commune à toutes les langues naturelles ; d'une autre Étymologique des mots d'origine étrangère, pour développer enfin l'idée d'une Étymologique universelle de la langue du droit naturel des gens. Au moyen de ces principes des idées et des langues, j'ai presque dit de la philosophie et de la philologie du genre humain, il déroule le tableau d'une histoire idéale, éternelle, conforme à l'idée de la providence, idée qui, comme tout l'ouvrage le démontre, a dominé la formation du droit des gens. C'est dans le cadre de cette histoire éternelle que viennent se placer successivement toutes les histoires particulières des nations, dans l'ordre de

leur naissance, de leur progrès, de leur force, de leur décadence et de leur fin.

Les Égyptiens, qui reprochaient aux Grecs d'ignorer l'antiquité, leur disant qu'ils étaient toujours dans l'enfance, fournissent à Vico les deux grandes divisions des temps anciens, subdivisées, l'une en trois époques, l'âge des dieux, l'âge des héros, l'âge des hommes; l'autre de même en trois parties, séparées par autant de siècles et dans lesquelles se parlèrent trois langues, la langue divine et muette des hiéroglyphes ou caractères sacrés, la langue symbolique ou métaphorique des héros, et la langue littérale, langue de convention accommodée aux besoins de la vie. Il prouve ainsi que la première époque et la première langue doivent se rapporter à la famille, qui, chez toutes les nations, dut nécessairement exister avant la cité; les pères, sous le gouvernement des dieux, étaient les souverains qui réglaient toutes les choses humaines par le moyen des auspices. Les mythes des Grecs fournissent à Vico l'explication simple et naturelle de l'histoire de cet âge. Il y observe que les dieux de l'Orient, comptés depuis par les Chaldéens au nombre des constellations, passèrent de Phénicie en Grèce, ce qui arriva, selon lui, après les temps d'Homère, et trouvèrent chez les Grecs, comme plus tard chez les Latins, les noms des dieux prêts à les accueillir. Ensuite il démontre que cet état de choses, quoique à des époques et sous des noms différents, se représente chez les Latins, chez les Grecs et chez les Assyriens.

Il prouve ensuite que la seconde époque, dans laquelle se parlait la langue symbolique, fut celle des premiers gouvernements civils, qu'il identifie aux règnes héroïques des nobles, appelés par les anciens, Héraclides, et à qui les premiers peuples attribuaient une origine divine, tandis que ces nobles attribuaient aux peuples une origine bestiale. Il montre sans peine que cette histoire nous a été exposée par les Grecs dans le caractère de leur Hercule de Thèbes, sans contredit le plus grand de tous les héros grecs : de lui descendent les Héraclides, qui gouvernent le royaume de Sparte, royaume aristocratique, à n'en point douter, et soumis à deux rois. Or, les Égyptiens et les Grecs ont également observé un Hercule chez tous les peuples, comme Varron put lui-même en compter quarante environ chez les Latins. Vico prouve ainsi qu'après les dieux les héros ont régné chez toutes les nations païennes pendant une longue période de l'antiquité grecque, lorsque les Curètes sortirent de ce pays pour aller en Crète, dans la Saturnie ou Italie, et enfin en Asie; ces Curètes étaient les Quirites latins, au nombre desquels étaient les Quirites romains; ce nom signifie, hommes armés de lances dans les assemblées. Ainsi le droit des Quirites fut le droit de toutes les nations héroïques. Après avoir démontré ce qu'il y a d'invraisemblable à ce que la loi des douze tables soit venue d'Athènes, il prouve que trois principes de droit naturel des nations héroïques du Latium, introduits et observés dans Rome, et consacrés plus tard par la loi des douze tables, garantissaient les deux mobiles du gouvernement romain, la vertu et la justice, en temps de paix dans les lois, en temps de guerre dans les conquêtes; sans quoi, l'histoire romaine des temps antiques, envisagée avec les idées actuelles, serait encore plus incroyable que l'histoire fabuleuse des Grecs. Telle est la méthode qui lui fait découvrir les vrais principes de la jurisprudence romaine.

Il démontre enfin que la troisième époque, l'âge des hommes et des langues vulgaires, vient dans un temps où les idées humaines sont développées; elle est uniforme chez tous les peuples. La civilisation se produit alors sous la forme des gouvernements humains, c'est-à-dire, comme il le prouve, du gouvernement populaire et du gouvernement monarchique. A cette époque appartiennent les jurisconsultes romains sous les empereurs. Il fait voir ainsi que les monarchies sont les derniers gouvernements dans lesquels se reposent les nations. Les sociétés n'ont pu commencer par des rois *monarques*, tels que ceux d'aujourd'hui, pas plus que la fraude et la force n'ont pu fonder les nations, comme on l'a supposé jusqu'ici. A l'aide de ces découvertes et d'autres moins importantes, mais très-nombreuses, il explique la formation du droit des gens, et désigne les époques certaines et le mode régulier dans lesquels se formèrent les usages générateurs de ce droit, religions, langues, dominations, commerces, ordres, empires, lois, armes, jugements, peines, guerres, paix, alliances, et s'appuyant sur ces époques et sur ce mode de formation, il en explique l'éternelle propriété, en vertu de laquelle l'époque et le mode devaient être tels et non pas autres. Il observe toujours des différences essentielles entre les Hébreux et les païens : les Hébreux, dès le principe, adoptèrent les pratiques d'une justice éternelle, et y restèrent fermement attachés. Mais les nations païennes, dirigées par les décrets absolus d'une providence divine, ont parcouru avec une constante uniformité les trois espèces de droit, qui correspondent aux trois époques et aux trois langues, distingués par les Égyptiens : le droit divin sous le gouvernement du vrai Dieu chez les Hébreux, et des faux dieux chez les païens; le droit héroïque ou le droit des héros, qui tiennent le milieu entre les dieux et les hommes; et le droit humain, ou le droit de la nature humaine

entièrement développée et reconnue égale dans tous. C'est sous le régime de ce dernier droit que peuvent naître les philosophes qui, par leurs raisonnements, l'établissent sur les maximes d'une justice éternelle.

C'est en cela qu'ont erré Grotius, Selden et Puffendorf, qui, faute d'appliquer une critique éclairée aux auteurs et fondateurs des nations, leur ont attribué une sagesse métaphysique, sans s'apercevoir qu'un maître divin, la Providence, avait appris aux Gentils la sagesse vulgaire, devenue, plusieurs siècles après, la source de la sagesse métaphysique; ils ont ainsi confondu le droit naturel des nations, droit sorti de leurs usages mêmes, avec le droit naturel des philosophes qui l'ont fondé sur le raisonnement, sans distinction du peuple élu de Dieu. Ce même défaut de critique avait porté les interprètes érudits du droit romain à s'appuyer sur la fiction des lois venues d'Athènes, pour introduire dans la jurisprudence romaine, et contre l'esprit de cette même jurisprudence, celui des philosophes, principalement des stoïciens et des épicuriens, dont les principes sont contraires et à la jurisprudence et à la civilisation humaine.

Cet ouvrage de Vico, si glorieux pour la religion catholique, procura à l'Italie l'avantage de ne point envier à la Hollande, à l'Angleterre, à l'Allemagne protestante, les trois principes de cette science, qui, de nos jours, et dans le sein de la véritable Église, ont été reconnus comme les principes de toute l'érudition humaine et divine des païens. Aussi Vico fut-il assez heureux pour voir son livre accueilli par l'éminentissime cardinal Lorenzo Corsini, auquel il l'avait dédié; il en reçut même cet éloge éminent : « Ouvrage qui, pour la dignité antique du style, et la solidité de la doctrine, fait seul connaître dans les parties les plus difficiles de la science, qu'en Italie vivent toujours et le génie de l'éloquence, et l'heureuse hardiesse de l'invention. Je m'en réjouis, j'en félicite la noble patrie de l'auteur.»

Dès que la Science nouvelle eut été publiée, l'auteur s'empressa de l'envoyer à Jean Leclerc par la voie plus sûre de Livourne, il y joignit une lettre et en fit un paquet pour être expédié à Joseph Attias, un de ses amis qu'il avait connu à Naples. C'était un juif qui passait pour être fort instruit dans la langue sainte, comme le prouve son édition de l'*Ancien Testament*, qui est très-estimée dans le monde savant. Attias se chargea gracieusement de la commission, et répondit à Vico :

« Je ne saurais vous exprimer tout le plaisir que m'a fait éprouver la réception de votre affectueuse lettre; elle me rappelle mon heureux séjour dans cette ville délicieuse : il suffira de dire que j'y ai toujours été comblé d'obligeance et de grâce par les savants les plus distingués, par vous surtout qui avez poussé la courtoisie jusqu'à me faire part de vos précieux et sublimes ouvrages. Aussi, n'ai-je pas manqué de m'en vanter et à mes amis et aux gens de lettres que j'ai fréquentés dans mes voyages en Italie et en France. J'enverrai le paquet et la lettre de Jean Leclerc à un de mes amis à Amsterdam, qui les lui remettra en main propre. Je m'acquitterai d'un devoir en remplissant la commission dont vous me chargez. Je vous remercie de votre attention délicate pour l'exemplaire que vous me donnez. Je l'ai lu dans une société d'amis, et nous avons admiré la sublimité du sujet et l'originalité des idées qui, selon l'expression de Leclerc, outre le charme et l'utilité qu'elles offrent au lecteur attentif, suggèrent à l'esprit une foule de pensées étranges et sublimes. » Vico n'eut point de réponse à sa lettre, soit que Leclerc fût mort, soit que la vieillesse l'eût fait renoncer à toute correspondance littéraire.

Au milieu de ces études sévères, Vico eut plus d'une occasion de s'exercer dans des genres moins sérieux. A l'arrivée du roi Philippe V à Naples, le signor Seraphino Biscardi, d'abord excellent avocat et depuis grand chancelier, le chargea, de la part du duc d'Ascalona, de composer, en sa qualité de professeur royal d'éloquence, un discours pour féliciter le roi sur sa venue. A peine en fut-il averti huit jours d'avance, et il se vit ainsi obligé de l'écrire et de le faire imprimer presque en même temps. C'est un volume in-12, portant le titre de : *Panegyricus Philippo V, Hispaniarum regi inscriptus*. Le royaume étant rentré sous la domination autrichienne, le comte Wirrigo de Daun, généralissime des armées impériales en Italie, lui adressa, par cette lettre flatteuse, la demande suivante :

« Très-illustre signor Jean-Baptiste Vico, professeur titulaire des études royales de Naples, S. M. catholique (D. G.) m'ayant ordonné de faire célébrer les funérailles des signori D. Giuseppe Capece et D. Carlo di Sangro, avec une pompe digne de sa royale magnificence et de l'éminent mérite des chevaliers défunts; le P. D. Benedetto Laudatti, prieur bénédictin, a été chargé de composer les oraisons funèbres. Quant aux inscriptions funéraires, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de les confier à votre talent reconnu. Outre l'honneur que vous acquerra cette œuvre importante, je puis vous assurer de ma vive reconnaissance pour vos nobles efforts. Je désire vous être utile en toute occasion, et j'espère que le ciel vous favorisera... Je suis de V. S., très-illustre signor, l'affectionné serviteur, comte de Daun. Au palais de Naples, le 11 octobre 1707. »

Ainsi Vico composa les inscriptions, les emblèmes, les sentences et la relation de ces funérailles. Le P. prieur Laudatti, homme de mœurs antiques et très-versé dans la théologie et le droit canon, récita les oraisons funèbres. Elles furent imprimées, en un magnifique in-folio, aux dépens du trésor royal, sous le titre de : *Acta funeris Caroli Sangrii et Josephi Capycii*. Peu de temps après, Vico fut chargé par le comte Charles Borromée, vice-roi, de composer d'autres inscriptions, à l'occasion des funérailles célébrées dans la chapelle royale à la mort de l'empereur Joseph. Sa mauvaise fortune voulut que sa réputation littéraire fût alors attaquée; mais cette attaque non méritée lui valut un honneur qu'il est du moins permis au sujet d'une monarchie de désirer. Le cardinal Wolfang de Scratembac, vice-roi, le chargea, à l'occasion des funérailles de l'impératrice Éléonore, de composer les inscriptions suivantes. Et il les conçut avec un art si admirable que chacune d'elles, prise séparément, offre un sens complet, et que toutes ensemble forment une oraison funèbre. Celle qui devait s'inscrire sur le côté extérieur de la porte de la chapelle royale, est une espèce d'exorde. La première des quatre qui devaient être inscrites sur les quatre côtés intérieurs de la chapelle, contient l'éloge. La seconde fait sentir la grandeur de la perte. La troisième éveille la douleur. La quatrième et dernière offre la consolation. (*Suivent les inscriptions.*)

On ne fit point usage de ces inscriptions; mais à peine le premier jour des funérailles était-il écoulé, que Vico reçut un message du signor D. Nicolo d'Afflitto, noble chevalier napolitain (d'abord éloquent avocat, et alors auditeur de l'armée, qui, honoré de l'estime et de la confidence intime du cardinal, mourut regretté de tous les gens de bien, et victime d'un zèle infatigable). Il priait Vico de se trouver chez lui le soir pour qu'il pût lui rendre une visite. Il lui dit : J'ai interrompu, pour venir ici, une affaire très-importante que je traitais avec le vice-roi, et je rentrerai immédiatement au palais pour la reprendre. Pendant la conversation, qui fut très-courte, il ajouta : Le cardinal m'a témoigné combien il était affligé d'une disgrâce que vous aviez si peu méritée. Vico lui répondit : Je rends mille grâces au cardinal de cette générosité, noble caractère des grands; elle honore un sujet dont la plus grande gloire est d'obéir à son prince.

Après toutes ces occasions de deuil, une joyeuse circonstance s'offrit à lui dans le mariage du signor Giambattista Filomarino, chevalier aussi distingué par sa piété et sa générosité, que par la gravité de ses mœurs et son esprit cultivé, avec donna Maria-Vittoria Caracciolo, de la famille des marquis de S. Eramo. Dans le recueil des pièces faites à cette occasion, et imprimées in-4°, se trouve un épithalame de Vico dont l'idée est neuve, et un monologue dramatique intitulé *Junon à la danse*. Junon, déesse des mariages, y parle seule, et invite les grands dieux à danser. Vico, sans s'écarter du sujet, y expose quelques principes de la mythologie historique si bien développée dans la Science nouvelle.

Sur ces mêmes principes, il composa une canzone pindarique en vers libres; il y trace l'histoire de la poésie depuis son origine jusqu'à nos jours. Cette pièce est dédiée à la haute et respectable dame Marina della Torre, noble génoise, duchesse de Carignan. Alors, quoique interrompue pendant tant d'années, l'étude qu'il avait faite étant jeune des écrivains vulgaires, lui permit, dans un âge plus avancé, de composer deux discours en leur langue, et de déployer toute la magnificence de cette langue dans la *Scienza nuova*. Le premier des deux discours fut l'oraison funèbre d'Anna d'Aspramonte, comtesse d'Althan, mère du vice-roi cardinal d'Althan. Il la composa en mémoire d'un bienfait qu'il avait reçu du signor D. Francesco Santoro, alors secrétaire du royaume. Il était juge de la Lieutenance civile, et commissaire dans la cause d'un gendre de Vico, cause qui devait se plaider à la Rota, chambres assemblées. Le mercredi de deux semaines successives, le signor D. Antonio Caracciolo, marquis del Amorosa, alors président de la Lieutenance, et qui, par son intégrité et sa prudence dans l'administration de la cité, mérita de plaire à quatre vice-rois, se transporta à la Rota, pour y favoriser Vico. Le signor Santoro exposa la cause avec tant de clarté et d'exactitude, qu'il épargna à Vico un développement des faits qui eût ralenti la marche du procès, et eût permis à la partie adverse de l'embrouiller encore. Vico improvisa un plaidoyer abondant, et sut trouver, dans un acte d'un notaire vivant, trente-six présomptions de fausseté; il les réduisit à certains chefs, les disposa avec ordre, pour mieux les retenir, et en fit un exposé si passionné, que tous les juges (telle fut leur extrême bonté), n'ouvrirent pas la bouche, et ne levèrent même pas les yeux pendant tout le temps qu'il parla. A la fin du plaidoyer, le président se sentit vivement ému, et cherchant à couvrir cette émotion par la gravité naturelle à un si grand magistrat, il laissa cependant percer sa compassion pour l'accusé et son mépris pour l'accusateur; de sorte que le tribunal acquitta l'accusé sans que la fausseté de l'accusation eût été juridiquement prouvée. Telle fut l'occasion de ce discours de Vico; il se trouve dans le recueil des pièces que le signor Santoro fit imprimer lui-même, in-4°.

Dans ce discours, à propos des deux fils de cette

sainte princesse, qui combattirent dans la guerre de la succession d'Espagne, il fait une digression moitié prosaïque, moitié poétique. Tel en effet doit être le style de l'historien, d'après le sentiment que Cicéron a émis dans ses courtes et substantielles observations sur la manière d'écrire l'histoire; elle doit, dit-il, employer *verba ferme poetarum*, sans doute afin de maintenir les historiens dans cette antique possession qui leur est pleinement assurée par la *Scienza nuova*, où Vico prouve que les premiers historiens des nations furent les poëtes. Dans ce discours, il embrasse toute la guerre de la succession d'Espagne : les causes, les conseils, les occasions, les faits, les conséquences, et, dans chacun de ces points, il la compare à la seconde guerre punique, la plus grande qui ait jamais été faite. Le prince D. Giuseppe Caracciolo, de la famille des marquis de S. Eramo, chevalier de très-bonnes manières, de beaucoup de sagesse et d'un goût exquis, disait fort gracieusement, en parlant de cette digression, qu'il voulait l'enfermer dans un grand volume de papier blanc qui porterait ce titre au dos : *Historia della guerra dell' Europa fatta per la monarchia d'Ispagna.*

L'autre discours fut l'oraison funèbre de donna Aogiola Cimini, marquise de la Petrella, femme aussi spirituelle que sage, dont la noble conduite, dont les conversations, pleines de dignité avec les savants, respiraient et inspiraient, pour ainsi parler, le sentiment des vertus morales et civiles; ceux qui conversaient avec elle étaient portés naturellement, et sans s'en apercevoir, à la respecter avec amour et à l'aimer avec respect. Vico développa ce texte : Elle a enseigné par l'exemple de sa vie la douce austérité de la vertu. Dans ce discours, Vico voulut éprouver si la délicatesse des Grecs pouvait s'allier à la pompe latine, et si l'italien était susceptible de ces deux qualités. On le trouve dans un recueil, in-4°. Les premières lettres y sont gravées sur cuivre avec des emblèmes de l'invention de Vico, et qui font allusion au sujet. L'introduction a été faite par le P. D. Roberto Sostegni, chanoine florentin de Latran, homme dont les connaissances littéraires et les manières aimables firent les délices de Florence; mais il était d'une humeur très-colérique, qui lui occasionna de fréquentes maladies, et il mourut enfin d'un dépôt de bile formé dans le flanc droit. Il fut regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Il savait si bien se modérer qu'on l'aurait cru naturellement très-doux. Élève de l'illustre abbé Anton Maria Salvini, il avait appris les langues orientales et le grec; il était très-fort en latin, surtout en poésie latine : s'il écrivait en toscan, son style était nerveux comme celui del Casa; en fait de langues vivantes, il connaissait, indépendamment du français, devenu presque la langue commune, l'anglais, l'allemand, et même un peu le turc. Il y avait dans sa prose de l'enchaînement et de l'élégance. Telle était sa bonté pour Vico, qu'il disait publiquement que la lecture du livre *De uno juris principio*, l'avait déterminé à venir à Naples. Vico fut le premier qu'il voulut y connaître; et il a entretenu avec lui des rapports très-intimes.

Vers ce temps, le comte Gianartico di Portia, frère du cardinal Leandro di Portia, aussi distingué par ses talents que par sa noblesse, eut l'idée de faire connaître à la jeunesse, pour la diriger dans ses études, la vie littéraire des hommes célèbres; il daigna compter Vico au nombre des huit Napolitains jugés dignes de cet honneur; nous ne nommerons pas ces huit, pour ne pas offenser les autres savants que le comte a négligés, n'ayant pas eu, sans doute, occasion de les connaître. De Venise, par la voie de Rome et l'entremise de l'abbé Giuseppe Luigi Esperti, il écrivit une lettre très-honorable au signor Lorenzo Cicarelli, le priant de lui procurer la vie de cet auteur. Vico, prétextant son humble position, eut la modestie de se refuser plusieurs fois à l'écrire; mais il s'y disposa enfin, vaincu par les manières aimables et les vives instances de Cicarelli, et, comme on le voit, il l'écrivit en philosophe, réfléchissant sur les causes naturelles et morales, sur l'influence de la fortune et sur les inclinations ou les aversions qu'il eut dans sa jeunesse pour telle étude plutôt que pour telle autre. Il apprécia les heureuses et les fâcheuses circonstances qui avancèrent ou retardèrent ses progrès, et ses efforts pour se créer les principes de droit qui devaient plus tard fournir les idées de son dernier ouvrage, la *Scienza nuova*. Il prouve ainsi que telle et non pas autre avait dû être sa destinée littéraire.

Cependant la *Scienza nuova* acquit de la célébrité par toute l'Italie, et surtout à Venise. L'ambassadeur de cette ville, à Naples, avait retiré tous les exemplaires qui restaient chez Felice Mosca, et avait recommandé à ce dernier de lui porter tous ceux qu'il pourrait se procurer encore, à cause des nombreuses demandes que lui faisait Venise. Cet ouvrage y était si rare, que le petit volume in-12 de douze feuilles se vendit deux écus, et même plus.

Trois ans après cette publication, Vico sut qu'à la poste, où il n'allait jamais, étaient trois lettres à son adresse. L'une du P. Carlo Lodoli des mineurs de l'observance, théologien de la sérénissime république de Venise; elle était datée du 15 janvier 1728, et sept courriers étaient partis depuis qu'elle se trouvait à la poste. Cette lettre l'invitait à publier une seconde édition de cet ouvrage à Venise. En voici la teneur.

« Votre livre si profond des *Principj d'una Scienza nuova*, etc., est ici dans toutes les mains : plus on le lit, plus est grande l'admiration et l'estime que l'on professe pour son auteur. Il se répand, on le loue, et sa réputation toujours croissante le fait rechercher davantage. Comme on ne le trouve plus ici, on en fait venir de Naples quelque nouvel exemplaire; mais l'éloignement rend la chose difficile, et quelques personnes ont résolu de le faire imprimer à Venise. Je suis aussi de cet avis, et j'ai cru qu'il serait d'abord convenable de m'entendre avec vous, monsieur, pour savoir si cela vous serait agréable, et si vous n'auriez pas quelques additions ou changements à y faire. Dans ce cas, je vous prierais, de vouloir bien me les communiquer. »

Le père appuya sa demande d'une autre lettre de l'abbé Antonio Conti, noble vénitien très-versé dans la physique et les mathématiques. Il possédait une vaste érudition; ses voyages, entrepris dans le but d'étendre ses connaissances, l'avaient mis en haute réputation de savoir auprès de Newton, de Leibnitz et d'autres savants de nos jours; enfin, sa tragédie de *César* l'avait rendu fameux en Italie, en France et en Angleterre. Ce Conti, avec une affabilité égale à sa noblesse et à ses talents, lui écrivit, en date du 3 janvier 1729 :

« Vous ne pouviez, monsieur, trouver un correspondant plus versé dans tous les genres d'études que le très-révérend père Lodoli, qui s'offre à faire imprimer votre livre. J'ai été un des premiers à goûter le projet, et à le faire goûter à mes amis. Tous conviennent que nous n'avons en italien aucun livre qui contienne plus d'érudition et de philosophie, aucun plus original. J'en ai fait passer en France un petit extrait, pour apprendre aux Français qu'on peut ajouter et changer beaucoup aux idées que l'on a sur la chronologie, la mythologie, la morale et la jurisprudence, que ce peuple a surtout étudiée. Les Anglais seront obligés au même aveu, en lisant votre livre. Une nouvelle impression et un caractère plus facile, rendront cet ouvrage universel. Il est temps, monsieur, que vous y ajoutiez tout ce que vous croiriez propre à en fortifier l'érudition, ou à en développer des idées qui ne sont qu'indiquées. Je vous conseillerais de mettre en tête une préface qui, en exposant vos principes, offrirait le système harmonique qui en dérive, et qui peut s'étendre même aux choses futures, toutes dépendantes des lois de l'histoire éternelle, dont l'idée est si sublime et si féconde. »

L'autre lettre, restée à la poste, était du comte Gio. Artilo di Portia, dont nous avons parlé, et frère du cardinal Leandro di Portia, aussi illustre par sa noblesse que par ses connaissances en littérature. Il lui écrivait dans le même sens, à la date du 14 décembre 1724.

Vico se mit avec ardeur à écrire ses notes et ses commentaires. Pendant deux années environ que dura ce travail, il arriva que le comte de Portia lui écrivit son projet de publier la vie littéraire des savants les plus distingués de l'Italie. Son intention, comme nous l'avons déjà dit, était de découvrir ainsi une méthode plus sûre, et plus propre à hâter les progrès de la jeunesse. Vico avait été prié d'y ajouter la sienne comme modèle (et le comte l'avait déjà); de toutes celles qu'il avait reçues, elle était la seule qui eût entièrement cadré avec son dessein. Vico, qui lui avait recommandé, en la lui envoyant, de la mettre à la fin de ce glorieux recueil, le conjura de ne pas l'imprimer séparément, lui faisant observer qu'il n'atteindrait pas son but, et que l'auteur, sans l'avoir mérité, serait en butte aux traits de l'envie. Le comte persista dans son projet. Vico après une première protestation adressée à Rome, en adressa une seconde à Venise par le père Lodoli. Mais le comte lui-même avait appris à ce dernier que l'impression avançait, il l'avait aussi appris du P. Calogera, qui a également imprimé cette vie dans le premier tome de sa *Raccolta degli opuscoli eruditi*.

Vers la même époque, on lui fit, au sujet de la *Scienza nuova*, une injustice qui se trouve consignée dans les Nouvelles littéraires des actes de Leipsick, du moi d'août 1727. On y tait le vrai titre du livre (ce qui est manquer au devoir le plus important d'un nouvelliste littéraire), car on dit simplement *Scienza nuova*, sans expliquer de quelle matière traite cette science. On l'annonce faussement sous un format in-8°, tandis que l'ouvrage est in-12. Le critique ment encore au sujet de l'auteur, en disant qu'un Italien de ses amis lui a certifié que c'est un abbé de Casa Vico, qui a des fils, des filles, et même des petits-fils : qu'il a fait un système ou plutôt un roman du droit naturel des gens; ainsi le critique confond le droit (*historique*) des gens dont il s'agit, avec celui des philosophes, dont traitent nos théologiens moralistes. Ce qu'il donne ainsi pour le sujet de la *Scienza nuova*, n'en est qu'un corollaire. Il prétend que l'auteur est parti de principes différents de ceux qu'ont jusqu'ici reconnus les philosophes, en quoi il dit vrai sans le vouloir; car ce ne serait pas, sans cela, une science nouvelle. Il fait remarquer que l'ouvrage est accommodé à l'esprit de l'Église catholique romaine, comme si l'idée de la Providence divine, qui lui sert de base, n'appartenait point à la religion chrétienne et même à toute religion; le critique s'accuse ainsi lui-même d'épicuréisme ou de spinosisme, et ne voit pas qu'il

donne à Vico le plus bel éloge, celui d'être homme religieux. Il observe que l'auteur s'efforce d'attaquer la doctrine de Grotius, de Puffendorf, et il ne parle pas du troisième chef de cette doctrine, de Selden, apparemment parce que, selon lui, l'hébraïsant Selden vise plus à l'esprit qu'à la vérité. Il termine en disant que les Italiens ont accueilli avec plus de tiédeur que d'enthousiasme un ouvrage qui cependant, à trois années de sa publication, était devenu rare, et dont les exemplaires, si on en trouvait, étaient vendus très-cher, comme nous l'avons déjà dit. C'était un Italien qui, par un mensonge impie, voulait ainsi faire croire à des hommes de lettres, à des protestants de Leipsick, que l'Italie ne goûtait point un livre conforme à la doctrine catholique. Vico répondit par un petit *in-12*, intitulé, *Notæ in acta Lipsiensia*, au moment même où, par suite d'un ulcère gangreneux à la gorge (mal qu'il avait ignoré jusqu'alors), il était contraint par le signor Domenico Vitolo, médecin très-habile, de risquer, à soixante ans, la cure périlleuse des fumigations de cinabre, qui, si par malheur elles attaquent les nerfs, déterminent l'apoplexie, même chez les jeunes gens. Dans sa réponse, Vico s'appuie d'une foule de raisons péremptoires, pour traiter de *vagabond inconnu* celui qui avait ourdi cette imposture. Vico traite les journalistes de Leipsick avec politesse, comme on doit traiter les littérateurs d'une nation si célèbre; et il les avertit de se garder de ce faux ami qui perd ceux dont il a surpris l'estime, en les mettant dans le cas d'avouer qu'ils insèrent des critiques sans ouvrir les livres critiqués. Il exhorte celui qui traite ainsi ses amis plus mal que ses ennemis, qui diffame son pays et trahit les nations étrangères, à ne plus vivre avec les hommes, mais avec les bêtes féroces de l'Afrique. Il avait résolu d'envoyer à Leipsick un exemplaire de la *Scienza* avec cette lettre adressée au signor Burchard Menkenius, directeur du journal et premier ministre du roi actuel de Pologne. Mais bien que cette lettre eût été écrite avec tous les égards possibles, Vico réfléchissant que c'était reprocher en face à ces savants d'avoir manqué à leurs devoirs, puisqu'ils achètent journellement les livres sortis de toutes les presses de l'Europe, et doivent par conséquent bien les connaître, Vico eut la politesse de ne pas l'envoyer.

Comme, en répondant aux journalistes de Leipsick, Vico devait leur parler de la réimpression qui se faisait de son ouvrage à Venise, il écrivit au P. Lodoli pour en obtenir la permission. Ce fut alors que les imprimeurs de Venise, comme savants et amateurs, lui firent demander, par son imprimeur Mosca, tous ses ouvrages publiés et inédits, sous prétexte d'en enrichir leur musée, comme ils disaient; mais en effet pour en faire une édition, dont ils espéraient que la *Scienza nuova* assurerait le débit. Vico, pour leur faire comprendre qu'il les connaissait, leur écrivit que, de toutes les faibles productions de son génie fatigué, la *Scienza nuova* était la seule qu'il eût voulu laisser au monde, et qu'ils ne devaient pas ignorer qu'on la réimprimait à Venise.

Enfin, au mois d'octobre 1729, le père Lodoli reçut à Venise les corrections, les annotations et les commentaires faits pour la *Scienza nuova;* ils étaient entièrement terminés et formaient un manuscrit d'environ trois cents feuilles. Or, la presse ayant deux fois annoncé que la *Scienza nuova* se réimprimait à Venise avec les additions, celui qui trafiquait de cette réimpression voulut traiter avec Vico comme avec un homme qui devait nécessairement imprimer chez lui. Vico, par un sentiment de fierté personnelle, réclama tout ce qu'il avait envoyé à Venise, et cette restitution eut enfin lieu six mois après, lorsqu'on avait déjà imprimé la moitié de l'ouvrage.

Ne trouvant ni à Naples, ni ailleurs, personne qui voulût l'imprimer à ses frais, Vico suivit un nouveau plan, le plus convenable de tous, et que pourtant il n'eût pas trouvé, sans cette nécessité. On verra qu'il était entièrement opposé au premier, si on le compare au livre qui avait déjà paru. En effet, tout ce que les premières annotations offraient de vague et de diffus, par la nécessité où l'on s'était mis de suivre pas à pas la marche de l'ouvrage, se trouve ici présenté d'une manière plus complète, avec ordre et unité dans les vues, ce qui, joint au mérite d'une expression laconique, fait que le livre, avec les additions, n'offre qu'une augmentation de trois feuilles.

Ainsi, en très-peu de temps, Vico seul, et tout accablé d'infirmités, se vit dans l'obligation de méditer et de faire imprimer cet ouvrage avec des améliorations et additions auxquelles il en ajouta d'autres encore, pour de louables motifs qui sont exprimés dans la lettre suivante :

Lettre à Son Excellence D. Francesco Spinelli, prince de Scala.

« Je rends mille grâces à V. Ex., car à peine depuis trois jours lui ai-je fait tenir, par mon fils, un exemplaire de la *Scienza nuova*, nouvellement imprimée, que V. Ex. en a déjà achevé la lecture, y consacrant le temps si précieux qu'elle donne aux sublimes méditations de la philosophie ou à l'étude des meilleurs écrivains et surtout des écrivains de la Grèce. Telle est la merveilleuse pénétration de votre esprit : l'avoir lue d'une seule haleine, c'est pour V. Ex. l'avoir pénétrée dans toute

sa profondeur, l'avoir embrassée dans toute son étendue. Ma modestie passera sous silence les jugements favorables que V. Ex., avec cette grandeur d'âme si familière aux personnes de son rang, a portés sur cet ouvrage. Je me tiendrai singulièrement honoré de la bonté avec laquelle elle a daigné m'indiquer les endroits où elle avait observé des erreurs que, pour me rassurer, elle dit être échappées à ma mémoire, et ne pouvoir nuire en rien au but proposé, etc. »

Dans le temps où Vico préparait et publiait la seconde édition de la *Scienza nuova*, on élut un nouveau pape, le cardinal Corsini, auquel, avant sa promotion, avait été dédiée la première édition de ce livre; il était naturel que l'auteur lui fît de même hommage de la seconde; sa sainteté la reçut, et comme on lui écrivit que son neveu, le cardinal Neri Corsini, allait remercier l'auteur pour l'exemplaire qu'il leur a envoyé sans y joindre de lettre, elle voulut qu'il fût répondu en son nom à Vico par la lettre suivante: « Très-illustre signor, votre première édition des *Principj d'una Nuova Scienza*, avait déjà obtenu tous les éloges de notre auguste seigneur, alors cardinal. Aujourd'hui qu'elle reparaît brillante d'un nouvel éclat et de toute l'érudition dont l'a enrichie votre sublime esprit, sa très-clémente Sainteté lui fait le meilleur accueil; elle a voulu vous honorer de ces lignes, en apprenant que je me disposais moi-même à vous remercier pour le livre que vous m'avez fait offrir et que j'estime autant qu'il le mérite. Agréez mes offres de service en toute circonstance, et que Dieu vous protége. De votre seigneurie, l'affectionné, Neri, cardinal Corsini. — Rome 6 janvier 1731. »

Comblé de tant d'honneur, Vico n'avait plus rien à espérer au monde. Accablé par l'âge et les fatigues, usé par les chagrins domestiques, tourmenté par des douleurs convulsives dans les bras et dans les jambes, en proie à un mal rongeur qui lui a déjà dévoré une partie considérable de la tête, il renonce entièrement aux études et envoie au père Louis Dominique, si recommandable par sa bonté et par son talent dans la poésie élégiaque, le manuscrit des notes sur la première édition de la *Scienza nuova*, avec l'inscription suivante:

AU TIBULLE CHRÉTIEN
AU PÈRE LOUIS DOMINIQUE
JEAN BAPTISTE VICO
POURSUIVI ET BATTU
PAR LES ORAGES CONTINUELS D'UNE FORTUNE ENNEMIE
ENVOIE CES DÉBRIS INFORTUNÉS DE LA SCIENCE NOUVELLE
PUISSENT ILS TROUVER CHEZ LUI UN PORT UN LIEU DE REPOS.

Dans son enseignement, Vico s'intéressait vivement aux progrès de la jeunesse, et pour la désabuser ou l'empêcher de tomber dans les erreurs des faux docteurs, il ne craignit pas de s'exposer à la haine des savants. Il ne parlait jamais de l'éloquence sans l'appuyer des préceptes de la sagesse, dont elle n'est, disait-il, que l'expression. Il ajoutait que son enseignement, en dirigeant les esprits, devait tendre à les rendre universels. En s'exprimant sur tel sujet particulier, il savait si bien conduire son discours, qu'il paraissait animé de l'esprit de toutes les sciences qui avaient quelque rapport à son objet. C'est dans ce sens qu'il avait dit dans son discours *De ratione studiorum*, qu'un Platon (pour citer un illustre exemple) était chez les anciens, comme une de nos universités, dirigée par un seul système. Ainsi il parlait tous les jours avec autant d'éclat, avec une érudition aussi profonde et un esprit aussi varié, que si des savants étrangers eussent assisté à son cours. Il était porté à la colère, et il fit tous ses efforts pour ne pas s'y livrer en écrivant, et il avouait publiquement que son défaut était de s'emporter, par suite d'une sensibilité excessive, contre les erreurs d'esprit ou de système, ou contre les mauvais procédés de ses rivaux en littérature, tandis qu'il aurait dû, en vrai philosophe, en chrétien, les dissimuler et y compatir.

Du reste, s'il eut de l'aigreur contre ceux qui cherchaient à le diffamer, il témoigna toujours de l'obligeance à ceux qui professaient une juste estime pour sa personne et pour ses ouvrages, et c'étaient les plus honnêtes gens et les plus instruits de la ville. Les demi-savants, les faux savants, le traitaient de fou, ou avec plus de politesse, d'extravagant, d'esprit obscur et paradoxal. La malignité l'accablait d'éloges. Les uns prétendaient que Vico était bon à instruire la jeunesse, lorsqu'elle avait terminé ses études, comme si Quintilien avait tort de désirer que les Alexandre fussent dès le berceau confiés à un Aristote. D'autres lui prodiguaient un éloge qui, pour être plus flatteur, n'en était pas moins nuisible: c'est qu'il était capable de diriger plutôt les maîtres. Vico bénissait ces adversités qui le ramenaient à ses études. Retiré dans sa solitude comme dans un fort inexpugnable, il méditait, il écrivait quelque nouvel ouvrage, et tirait une noble vengeance de ses détracteurs. C'est ainsi qu'il en vint à trouver la Science nouvelle. Depuis ce moment il crut n'avoir rien à envier à ce Socrate, au sujet duquel le bon Phèdre exprime ce vœu magnanime:

Cujus non fugio mortem, si famam assequar
Et cedo invidiæ, dum modò absolvar cinis.

« Que l'on m'assure sa gloire, et j'accepte sa mort. Que l'envie me condamne vivant, pourvu qu'on absolve ma cendre. »

APPENDICE

DE

LA VIE DE VICO.

Vico avait dit lui-même à un ami *que le malheur le poursuivrait jusqu'au tombeau*. Cette triste prophétie fut réalisée. A sa mort, les professenrs de l'nniversité s'étaient rassemblés ebez lui, selon l'usage, pour accompagner leur collègue à sa dernière demeure. La confrérie de Sainte-Sophie, à laquelle tenait Vico, devait porter le corps. Il était déjà descendu dans la cour et exposé. Alors commença nne vive altercation entre les membres de la congrégation et les professeurs, qni prétendaient également an droit de porter les coins du drap mortuaire. Les deux partis s'obstinant, la congrégation se retira et laissa le cadavre. Les professeurs ne pouvant l'enterrer senls, il fallut le remonter dans la maison. Son malbenreux fils, l'âme navrée, s'adressa au chapitre de l'église métropolitaine, et le fit enterrer enfin dans l'église des Pères de l'Oratoire (*detta de' Gerolamini*) qn'il fréqnentait de son vivant, et qu'il avait choisie lui-même pour le lieu de sa sépulture.

Les restes de Vico demeurèrent négligés et ignorés jusqn'en 1789. Alors son fils Gennaro lui fit graver, dans un coin écarté de l'église, une simple épitaphe. L'Arcadie de Rome, dont Vico était membre, lui avait érigé un monument. Le possesseur actnel du château de Cilento, a mis une inscription à sa mémoire dans une bibliothèque peu considérable du couvent de Sainte-Marie de la Pitié, où il travaillait ordinairement pendant son séjour à Vatolla.

Nous avons parlé du peu d'impression que prodnisit sur le public l'apparition du système de Vico. Lorsque parurent les livres *De uno juris principio* et *De constantiâ jurisprudentis*, l'ouvrage, dit-il lui-même, n'éprouva qu'une critique, c'est qu'on ne le comprenait pas.

Lorsque la *Science nouvelle* parut en 1725, elle fut attaquée par les protestants et par les catholiques. Tandis qu'un Damiano Romano accusait le système de Vico d'être contraire à la religion, le journal de Leipsiek insérait nn article envoyé par un autre compatriote de Vico, dans lequel on lui reprochait d'avoir *approprié son système au goût de l'Église romaine*. Vico accepte ce dernier reproche, mais il ajoute nn mot remarquable: *N'est-ce pas un caractère commun à toute religion chrétienne, et même à toute religion, d'être fondée sur le dogme de la Providence*. Recueil des Opuscules, t. I[er], p. 141.—L'accusation de Damiano a été reproduite en 1821, par M. Colangelo [1].

[1] Damiano Romano. Défense bistorique des lois grecques venues à Rome, contre l'opinion moderne de M. Vico, 1736, in-4°.—Quatorze Lettres sur le troisième principe de la Science nouvelle, relatif à l'origine du langage; ouvrage dans lequel on montre, par des preuves tirées tant de la pbilosophie qoe de l'histoire sacrée et profane, qoe toutes les conséquences de ce principe sont *fausses et erronées*, 1749. — Dans la préface de son premier onvrage, il reconnait que Vico a mérité l'immortalité; dans le secood, fait après la mort de Vico, il l'appelle plagiaire, etc. Il croit proover d'abord que le système de Vico n'est pas nooveau, et dans cette partie, malgré la diffosion et le pédantisme, l'ouvrage est assez corieox, en ce qo'il rapproche de Vico les aoteurs qui ont pu le mettre sor la voie. — Il soutient ensoite que ce système est erroné, et particolièrement contraire à la religion chrétienne. Le critique bienveillant rappelle à cette occasioo l'hérésie d'on Alméricos (p. 139), dont on jeta les cendres au veot.

M. Colaogelo. *Essai de quelques considérations sur la Science nouvelle*, dédié à M. Loois de Médici, ministre des finances. 1821.

Qoelqoes admirateors de Vico oot appuyé ces injustes accusations, qu'ils regardaient comme aotant

On a vu comment Vico abandonna la méthode analytique qu'il avait suivie d'abord, pour donner à son livre une forme synthétique. Dans la seconde édition (1730), il part souvent des idées de la première comme de principes établis, et les exprime en formules qu'il emploie ensuite sans les expliquer.

Dans la dernière édition (1744), l'obscurité et la confusion augmentent. On ne peut s'en étonner lorsqu'on sait comment elle fut publiée. L'auteur arrivait au terme de sa vie et de ses malheurs ; depuis plusieurs mois il avait perdu connaissance. Il paraît que son fils Gennaro Vico rassembla les notes qu'il avait pu dicter depuis l'édition de 1730, et les intercala à la suite des passages auxquels elles se rapportaient le mieux, sans entreprendre de les fondre avec le texte auquel il n'osait toucher.

La plupart des retranchements que nous nous sommes permis, portent sur ces additions.

Quoique nous n'ayons point traduit le morceau considérable, intitulé : *Idée de l'ouvrage*, et que nous ayons abrégé de moitié la *Table chronologique*, nous n'avons réellement rien retranché du 1er livre. Tout ce que nous avons passé dans la table, se trouve placé ailleurs, et plus convenablement. Quant à l'*Idée de l'ouvrage*, Vico avoue lui-même, en tête de l'édition de 1730, qu'il y avait mis d'abord une sorte de préface qu'il supprima, et qu'il écrivit cette explication du frontispice pour remplir exactement le même nombre de pages.

C'est sur le second livre que portent les principaux retranchements. Le plus considérable des morceaux que nous n'avons pas cru devoir traduire, est une explication historique de la mythologie grecque et latine. Il comprend, dans le deuxième volume de l'édition de Milan (1803), les pages 101-107, 120-138, 147-156, 159, 165-171, 179, 182-185, 216-223, 235-238, 239-240, 254-268. Nous en avons rejeté l'extrait à la fin de la traduction. Pour ne point juger cette partie du système avec une injuste sévérité, il faut rappeler qu'au temps de Vico, la science mythologique était encore frappée de stérilité par l'opinion ancienne qui ne voyait que des démons dans les dieux du paganisme, ou renfermée dans le système presque aussi infécond de l'apothéose. Vico est un des premiers qui aient considéré des divinités comme autant de symboles d'idées abstraites.

Les autres retranchements du livre II, comprennent les pages 7-12, 40-46, 49, 69-71, 90-92, 188-192, 210, et en grande partie 286-288. Ceux des derniers livres ne portent que sur les pages 78-9, 81-2, 84, 133, 138-140, 143-4.

Vico mentionne, dans la bibliographie qu'on vient de lire, à l'époque de leur publication, tous ses ouvrages importants. — 1708. *De nostri temporis studiorum ratione.* — 1710. *De antiquissimâ Italorum sapientiâ ex originibus linguæ latinæ eruendâ*; trad. en italien, 1816, Milan. — 1716. *Vita di Maresciallo Antonio Caraffa.* — 1721. *De uno juris universi principio. De constantiâ jurisprudentis.* — Enfin les trois éditions de la *Scienza nuova*, 1725, 1730, 1744. La première a été réimprimée, en 1817, à Naples, par les soins de M. Salvatore Galotti. La dernière l'a été, en 1801, à Milan ; à Naples, en 1811 et en 1816, ou 1818? 1821? Elle a été traduite en allemand par M. W. E. Weber, Leipsick, 1822. — Pour compléter cette liste, nous n'aurons qu'à suivre l'éditeur des Opuscules de Vico. M. Carlantonio de Rosa, marquis de Villa-Rosa, les a recueillis en quatre volumes in-8° (Naples, 1818). Nous avons trouvé quelques omissions dans ce recueil : entre autres celle de quelques notes faites par Vico sur l'Art poétique d'Horace. Ces notes peu remarquables ne portent point de date. Elles ont été publiées récemment. — Les pièces inédites, publiées en 1818, par M. Antonio Giordano, se trouvent dans le recueil de M. de Rosa.

Le premier volume du recueil des Opuscules contient plusieurs écrits en prose italienne. Le plus curieux est le mémoire de Vico sur sa vie. L'estimable éditeur, descendant d'un protecteur de Vico, y a joint une addition de l'auteur, qu'il a retrouvée dans ses papiers, et a complété la vie de Vico d'après les détails que lui a transmis le fils même du grand homme. Rien de plus touchant que les pages XV et 158-168 de ce volume. Nous en avons donné un extrait. Les autres pièces sont moins importantes. — 1715. Discours sur les repas somptueux des Romains, prononcé en présence du duc de Medina-Celi, vice-roi. — Oraison funèbre d'Anne-Marie d'Aspremont, comtesse d'Althan, mère du vice-roi. Beaucoup d'originalité. Comparaison remarquable entre la guerre de la succession d'Espagne et la seconde guerre punique. — 1727. Oraison funèbre d'Angiola Cimini, marquise de la Petrella. L'argument est très-beau : *Elle a enseigné par l'exemple de sa vie la douceur et l'austérité* (il soave austero) *de la vertu.*

d'éloges. Dans le désir d'ajouter Vico à la liste des philosophes du dix-huitième siècle, ils ont prétendu qu'il avait obscurci son livre à dessein, pour le faire passer à la censure. Cette tradition, dont on rapporte l'origine à Genovesi, a passé de lui à Galanti son biographe, et ensuite à M. de Angelis. Les personnes qui ont le plus étudié Vico, MM. de Angelis et Jannelli, n'y ajoutent aucune foi, et la lecture du livre suffit pour la réfuter.

Le second volume renferme quelques opuscules et un grand nombre de lettres, en italien. Le principal opuscule est la *Réponse à un article du journal littéraire d'Italie*. C'est là qu'il juge Descartes avec l'impartialité que nous avons admirée plus haut. Dans deux lettres que contient aussi ce volume (au père de Vitré, 1726, et à D. Francesco Solla, 1729), il attaque la réforme cartésienne, et l'esprit du 18e siècle, souvent avec humeur, mais toujours d'une manière éloquente. Deux morceaux sur Dante ne sont pas moins curieux. On y trouve l'opinion reproduite depuis par Monti, que l'auteur de la Divine Comédie est plus admirable encore dans le Purgatoire et le Paradis que dans l'Enfer si exclusivement admiré. — 1730. Pourquoi les orateurs réussissent mal dans la poésie.— De la grammaire. — 1720. Remercîment à un défenseur de son système. Dans cette lettre curieuse, Vico explique le peu de succès de la *Science nouvelle*. On y trouve le passage suivant : « Je suis né dans cette ville, et j'ai eu affaire à bien des gens pour mes besoins. Me connaissant dès ma première jeunesse, ils se rappellent mes faiblesses et mes erreurs. Comme le mal que nous voyons dans les autres nous frappe vivement, et nous reste profondément gravé dans la mémoire, il devient une règle d'après laquelle nous jugeons toujours ce qu'ils peuvent faire ensuite de beau et de bon. D'ailleurs je n'ai ni richesses ni dignités; comment pourrais-je me concilier l'estime de la multitude? » etc. — 1725. Lettre dans laquelle il se félicite de n'avoir pas obtenu la chaire de droit, ce qui lui a donné le loisir de composer la *Science nouvelle*.—Lettre fort belle sur un ouvrage qui traitait de la morale chrétienne, à Mgr. Muzio Gaëta. — Lettre au même, dans laquelle il donne une idée de son livre *De antiquâ sapientiâ Italorum*. « Il y a quelques années que j'ai travaillé à un système complet de métaphysique. J'essayais d'y démontrer que l'homme est dieu dans le monde des grandeurs abstraites, et que Dieu est géomètre dans le monde des grandeurs concrètes, c'est-à-dire dans celui de la nature et des corps. En effet, dans la géométrie l'esprit humain part du point, chose qui n'a point de parties, et qui, par conséquent, est infinie; ce qui faisait dire à Galilée que quand nous sommes réduits au point, il n'y a plus lieu ni à l'augmentation, ni à la diminution, ni à l'égalité... Non-seulement dans les problèmes, mais aussi dans les théorèmes, connaître et faire, c'est la même chose pour le géomètre comme pour Dieu. »

Les réponses des hommes de lettres auxquels écrit Vico, donnent une haute idée du public philosophique de l'Italie à cette époque. Les principaux sont Muzio Gaëta, archevêque de Bari; un prédicateur célèbre, Michelangelo, capucin; Nicolo Concina, de l'ordre des Prêcheurs, professeur de philosophie et de droit naturel, à Padoue, qui enseignait plusieurs parties de la doctrine de Vico; Tommaso Maria Alfani, du même ordre, qui assure avoir été comme ressuscité après une longue maladie, par la lecture d'un nouvel ouvrage de Vico; le duc de Laurenzano, auteur d'un ouvrage sur le bon usage des passions humaines; enfin l'abbé Antonio Conti, noble vénitien, auteur d'une tragédie de César, et qui était lié avec Leibnitz et Newton. Vico était aussi en correspondance avec le célèbre Gravina, avec Paolo Doria, philosophe cartésien, avec Aulisio, professeur de droit, à Naples, qui savait neuf langues, et qui écrivit sur la médecine, sur l'art militaire et sur l'histoire. D'abord ennemi de Vico, Aulisio se réconcilia avec lui après la lecture du discours : *De nostri temporis studiorum ratione*. Nous n'avons ni les lettres qu'il écrivit à ces trois derniers, ni leurs réponses.

Dans le troisième volume des Opuscules, Vico offre une preuve nouvelle que le génie philosophique n'exclut point celui de la poésie. Ainsi sont dérangées sans cesse les classifications rigoureuses des modernes. Quoi de plus subtil, et en même temps de plus poétique que le génie de Platon? Vico présente aussi, par ce double caractère, une analogie remarquable avec l'auteur de la Divine Comédie.

Mais c'est dans sa prose, c'est dans son grand poëme philosophique de la *Science nouvelle*, que Vico rappelle la profondeur et la sublimité de Dante. Dans ses poésies, proprement dites, il a trop souvent sacrifié au goût de son siècle. Trop souvent son génie a été resserré par l'insignifiance des sujets officiels qu'il traitait. Cependant plusieurs de ces pièces se font remarquer par une grande et noble facture. Voyez particulièrement l'exaltation de Clément XII, le panégyrique de l'électeur de Bavière, Maximilien Emmanuel; la mort d'Angela Cimini; plusieurs sonnets, pages 7, 9, 190, 195; enfin, un épithalame dans lequel il met plusieurs des idées de la *Science nouvelle* dans la bouche de Junon.

Nous ne nous arrêterons que sur les poésies où Vico a exprimé un sentiment personnel. La première est une élégie qu'il composa à l'âge de vingt-cinq ans (1693); elle est intitulée : *Pensées de mélancolie*. A travers les *concetti* ordinaires aux poëtes de cette époque, on y démêle un sentiment vrai : « Douces images du bonheur, venez encore » aggraver ma peine! Vie pure et tranquille, plai» sirs honnêtes et modérés, gloire et trésors acquis » par le mérite, paix céleste de l'âme (et ce qui

» est plus poignant à mon cœur) amour dont l'a- » mour est le prix, douce réciprocité d'une foi sin- » cère!... » Longtemps après, sans doute de 1720 à 1730, il répond par un sonnet à un ami qui déplorait l'ingratitude de la patrie de Vico. « Ma » chère patrie m'a tout refusé!... Je la respecte et » la révère. Utile et sans récompense, j'ai trouvé » déjà dans cette pensée une noble consolation. » Une mère sévère ne caresse point son fils, ne le » presse point sur son sein, et n'en est pas moins » honorée... » La pièce suivante, la dernière du recueil de ses poésies, présente une idée analogue à celle du dernier morceau qu'il a écrit en prose. (*Voy.* la fin du *Discours.*) C'est une réponse au cardinal Filippo Pirelli, qui avait loué la *Science nouvelle* dans un sonnet. « Le destin s'est armé » contre un misérable, a réuni sur lui seul tous » les maux qu'il partage entre les autres hommes, » et a abreuvé son corps et ses sens des plus cruels » poisons. Mais la Providence ne permet pas que » l'âme qui est à elle soit abandonnée à un joug » étranger. Elle l'a conduit, par des routes écar- » tées, à découvrir son œuvre admirable du monde » social, à pénétrer dans l'abîme de sa sagesse les » lois éternelles par lesquelles elle gouverne l'hu- » manité. Et grâce à vos louanges, ô noble poëte, » déjà fameux, déjà *antique* de son vivant, il vivra » aux âges futurs, l'infortuné Vico! »

Le quatrième volume renferme ce que Vico a écrit en latin. La vigueur et l'originalité avec lesquelles il écrivait en cette langue, eût fait la gloire d'un savant ordinaire.

1696. *Pro auspicatissimo in Hispaniam reditu Francisci Benavidii S. Stephani comitis atque in regno Neap. Pro rege oratio.* — **1697.** *In funere Catharinæ Aragoniæ Segorbiensium ducis oratio.* — **1702.** *Pro felici in Neapolitanum solium aditu Philippi V, Hispaniarum novique orbis monarchæ oratio.* — 1708. *De nostri temporis studiorum ratione oratio ad litterarum studiosam juventutem, habita in R. Neap. Academiâ.* — **1738.** *In Caroli et Mariæ Amaliæ utriusque Siciliæ regum nuptiis oratio.* — *Oratiuncula pro adsequendâ laureâ in utroque jure.* — *Carolo Borbonio utriusque Siciliæ Regi R. Neap. Academia.* — *Carolo Borbonio utriusque Siciliæ Regi epistola.*

1729. *Vici vindiciæ sive notæ in acta eruditorum Lipsiensia mensis augusti A.* 1727, *ubi inter nova litteraria unum extat de ejus libro, cui titulus: Principj d'una scienza nuova d'intorno alla commune natura delle nazioni.* Cet article, où l'on reproche à Vico d'avoir *approprié son système au goût de l'Église romaine*, avait été envoyé par un Napolitain. La violence avec laquelle Vico répond à un adversaire obscur, ferait quelquefois sourire si l'on ne connaissait la position cruelle où se trouvait alors l'auteur. « Lecteur impartial, dit-il en » terminant, il est bon que tu saches que j'ai dicté » cet opuscule au milieu des douleurs d'une mala- » die mortelle, et lorsque je courais les chances » d'un remède cruel qui, chez les vieillards, déter- » mine souvent l'apoplexie. Il est bon que tu saches » que depuis vingt ans j'ai fermé tous les livres, » afin de porter plus d'originalité dans mes recher- » ches sur le droit des gens; le seul livre où j'ai » voulu lire, c'est le sens commun de l'humanité. » Ce qui rend cet opuscule précieux, c'est qu'en plusieurs endroits Vico déclare que le sujet propre de la Science nouvelle, c'est *la nature commune aux nations*, et que son système du droit des gens n'en est que le principal corollaire.

1708. *Oratio cujus argumentum, hostem hosti infensiorem infestioremque quam stultum sibi esse neminem.* Nul n'a d'ennemi plus cruel et plus acharné que l'insensé ne l'est de lui-même. — **1732.** *De mente heroicâ oratio habita in R. Neap. academiâ.* L'héroïsme dont parle Vico est celui d'une grande âme, d'un génie courageux qui ne craint point d'embrasser dans ses études l'universalité des connaissances, et qui veut donner à sa nature le plus haut développement qu'elle comporte. Nulle part il ne s'est plus abandonné à l'enthousiasme qu'inspire la science considérée dans son ensemble et dans son harmonie. Cet ouvrage, qui semble porter l'empreinte d'une composition très-rapide, est surtout remarquable par la chaleur et la poésie du style. (*Voy.* plus bas.) L'auteur avait cependant soixante-quatre ans.

Ajoutez à cette liste des ouvrages latins de Vico, un grand nombre de belles inscriptions. Voici l'indication des plus considérables : Inscriptions funéraires en l'honneur de D. Joseph Capece et D. Carlo de Sangro, 1707, faites par ordre du comte de Daun, général des armées impériales dans le royaume de Naples. — Autre en l'honneur de l'empereur Joseph, 1711, faite par ordre du vice-roi, Charles Borromée. — Autre en l'honneur de l'impératrice Éléonore, faite par ordre du cardinal Wolfang de Scratembac, vice-roi.

Nous avons déjà nommé la plupart des auteurs qui ont mentionné Vico. Journal de Trévoux, 1726, septembre, page 1742. — Journal de Leipsick, 1727, août, page 383. — Bibliothèque ancienne et moderne de Leclerc, tome XVIII, partie II, pag. 426. — Damiano Romano. — Duni? Governo civile. — Cesarotti (sur Homère). — Parini (dans ses cours à Milan). — Joseph de Cesare. — Pensées de Vico sur... 18...? — Signorelli. — Romagnosi (de Parme). —

L'abbé Talia. Lettres sur la philosophie morale, 1817, Padoue.—Colangelo.—*Bibliotheca analitica, passim.*—Joignez-y Herder, dans ses opuscules, et Wolf dans son *Musée des Sciences de l'antiquité* (tome I[er], page 555). Ce dernier n'a extrait que la partie de la Science nouvelle relative à Homère.—Aucun Anglais, aucun Écossais, que je sache, n'a fait mention de Vico, si ce n'est l'auteur d'une brochure récemment publiée sur l'état des études en Allemagne et en Italie.— En France, M. Salfi est le premier qui ait appelé l'attention du public sur la Science nouvelle, dans son *Éloge de Filangieri*, et dans plusieurs numéros *de la Revue Encyclopédique*, t. II, p. 540; t. VI, p. 364; t. VII, p. 343. —Voy. aussi *Mémoires du comte Orloff sur Naples*, 1821, t. IV, p. 439, et t. V, p. 7.

Vico n'a point laissé d'école; aucun philosophe italien n'a saisi son esprit dans tout le siècle dernier; mais un assez grand nombre d'écrivains ont développé quelques-unes de ses idées. Nous donnons ici la liste des principaux.

Genovesi (né en 1712, mort en 1769). N'ayant pu me procurer que deux des nombreux ouvrages de ce disciple illustre de Vico (les *Institutions* et la *Dicéosine*), je donne les titres de tous les livres qu'il a faits, en faveur de ceux qui seraient à même de faire de plus amples recherches. — Leçons d'économie politique et commerciale. — Méditations philosophiques (sur la religion et la morale), 1758. —Institutions de métaphysique à l'usage des commençants. — Lettre académique (sur l'utilité des sciences, contre le paradoxe de J.-J. Rousseau), 1764. — Logique à l'usage des jeunes gens, 1766 (divisée en cinq parties : *emendatrice, inventrice, giudicatrice, ragionatrice, ordonatrice.* On estime le dernier chapitre, *Considérations sur les sciences et les arts*). — Traité des sciences métaphysiques, 1764 (divisé en cosmologie, théologie, anthropologie). — Dicéosine, ou science des droits et des devoirs de l'homme, 1767; ouvrage inachevé. C'est surtout dans le troisième volume de la Dicéosine que Genovesi expose des idées analogues à celles de Vico.

Filangieri (né en 1752, mort en 1788). Quoique cet homme célèbre n'ait rien écrit qui se rattache au système de Vico, nous croyons devoir le placer dans cette liste. A l'époque de sa mort prématurée, il méditait deux ouvrages; le premier eût été intitulé : *Nouvelle science des sciences*; le second : *Histoire civile, universelle et perpétuelle.* Il n'est resté qu'un fragment très-court du premier, et rien du second. J'ai cherché inutilement ce fragment.

Cuoco (mort en 1822). Voyage de Platon en Italie. Ouvrage très-superficiel et qui exagère tous les défauts du Voyage d'Anacharsis. Les hypothèses historiques de Vico ont souvent chez Cuoco un air plus paradoxal encore, parce qu'on n'y voit plus les principes dont elles dérivent. Ce sont à peu près les mêmes idées sur l'*Histoire éternelle*, sur l'Histoire romaine en particulier, sur les douze tables, sur l'âge et la patrie d'Homère, etc. Au moment où les persécutions égarèrent la raison du malheureux Cuoco, il détruisit un travail fort remarquable, dit-on, sur le système de la Science nouvelle.

L'infortuné Mario Pagano (né en 1750, mort en 1800), est de tous les publicistes celui qui a suivi de plus près les traces de Vico. Mais quel que soit son talent, on peut dire que, dans ses *Saggi politici*, les idées de Vico ont autant perdu en originalité que gagné en clarté. Il ne fait point marcher de front, comme Vico, l'histoire des religions, des gouvernements, des lois, des mœurs, de la poésie, etc. Le caractère religieux de la Science nouvelle a disparu. Les explications physiologiques qu'il donne à plusieurs phénomènes sociaux, ôtent au système sa grandeur et sa poésie, sans l'appuyer sur une base plus solide. Néanmoins les *Essais politiques* sont encore le meilleur commentaire de la Science nouvelle. Voici les points principaux dans lesquels il s'en écarte : 1° Il pense avec raison que la *seconde barbarie*, celle du moyen âge, n'a pas été aussi semblable à la première que Vico paraît le croire. 2° Il estime davantage la sagesse orientale. 3° Il ne croit pas que *tous* les hommes, après le déluge, soient tombés dans un état de brutalité complète. 4° Il explique l'origine des mariages, non par un sentiment religieux, mais par la jalousie. Les plus forts auraient enlevé les plus belles, auraient ainsi formé les premières familles et fondé la première noblesse. 5° Il croit qu'à l'origine de la société, les hommes furent, non pas agriculteurs, comme l'ont cru Vico et Rousseau, mais chasseurs et pasteurs.

Chez tous les écrivains que nous venons d'énumérer, les idées de Vico sont plus ou moins modifiées par l'esprit français du dernier siècle. Un philosophe de nos jours me semble mieux mériter le titre de disciple légitime de Vico. C'est M. Cataldo Jannelli, employé à la bibliothèque royale de Naples, qui a publié, en 1817, un ouvrage intitulé : *Essai sur la nature et la nécessité de la science des choses et histoires humaines.* Nous n'entreprendrons pas de juger ce livre remarquable. Nous observerons seulement que l'auteur ne semble pas tenir assez de compte de la perfectibilité de l'homme. Il compare trop rigoureusement l'humanité à un individu, et croit qu'elle aura sa vieillesse comme sa jeunesse et sa virilité (page 58).

Il ne nous reste qu'à donner la liste des princi-

paux auteurs français, anglais et allemands qui ont écrit sur la philosophie de l'histoire. Lorsque nous n'étions pas sûr d'indiquer avec exactitude le titre de l'ouvrage, nous avons rapporté seulement le nom de l'auteur.

France. Bossuet. Discours sur l'histoire universelle, 1681. — Voltaire. Philosophie de l'histoire. Essai sur l'esprit et les mœurs des nations, commencé en 1740, imprimé en 1765. — Turgot. Discours sur les avantages que l'établissement du christianisme a procurés au genre humain. Autre sur les progrès de l'esprit humain. Essais sur la géographie politique. Plan d'histoire universelle. Progrès et décadences alternatives des sciences et des arts. Pensées détachées. Ces divers morceaux sont ce que nous avons de plus original et de plus profond sur la philosophie de l'histoire. L'auteur les a écrits à l'âge de vingt-cinq ans, lorsqu'il était au séminaire, de 1750 à 1754. Voy. le second volume des œuvres complètes, 1810.—Condorcet. Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain; écrit en 1793, publié en 1799.—Mme de Staël, *passim*, et surtout dans son ouvrage sur la Littérature considérée dans ses rapports avec les institutions politiques.—Walckenaër. Essai sur l'histoire de l'espèce humaine. — Cousin. De la philosophie de l'histoire, dans ses Fragments philosophiques; écrit en 1818, imprimé en 1826. — Michelet. Introduction à l'histoire universelle, etc., 2e édit., 1834.

Angleterre. Ferguson. Essai sur l'histoire de la société civile, 1767; trad. — Millar. Observations sur les distinctions de rang dans la société, 1771. — Kames. Essais sur l'histoire de l'homme, 1773. —Dunbar. Essais sur l'histoire de l'humanité, 1780. —Price... 1787.—Priestley. Discours sur l'histoire; traduits.

Allemagne. Iselin. Histoire du genre humain, 1764.—Herder. Idées philosophiques sur l'histoire de l'humanité, 1772 (traduit par Edgard Quinet. 1827). — Kant. Idée de ce que pourrait être une histoire universelle, considérée dans les vues d'un citoyen du monde (traduit par Villiers dans le Conservateur, tome II, an VIII). Autres opuscules du même, sur l'identité de la race humaine, sur le commencement de l'histoire du genre humain, sur la théorie de la pure religion morale, etc. (traduits dans le même volume du Conservateur, ou dans les Archives philosophiques et littéraires, tome VIII). — Lessing. Éducation du genre humain, 1786. — Meiners. Histoire de l'humanité, 1786. Voyez aussi ses autres ouvrages, *passim*. — Carus. Idées pour servir à l'histoire du genre humain. — Ancillon. Essais philosophiques, ou nouveaux mélanges, etc., 1817. *Voy.* Philosophie de l'histoire, dans le premier volume; perfectibilité, dans le second (écrit en français).

Ajoutez à cette liste un nombre infini d'ouvrages dont le sujet est moins général, mais qui n'en sont pas moins propres à éclairer la philosophie de l'histoire; tels que l'Histoire de la culture et de la littérature en Europe, par Eichorn; la Symbolique de Creutzer, trad. par Guignant, etc.

EXTRAITS

DE

DIVERS OPUSCULES

OU

LETTRES DE VICO.

Après la *Science nouvelle* et les trois traités de Vico dont on trouvera plus loin l'extrait ou la traduction, le plus important de ses ouvrages est un discours prononcé à l'ouverture de l'académie de Naples, en 1708. C'est là qu'il attaque la nouvelle critique dans son application à toutes les sciences. Nulle part il ne l'apprécie avec autant de modération et de justice.

Ce discours est intitulé : de la *Méthode suivie de notre temps dans les études*. L'auteur compare cette méthode à celle des anciens, et balance les inconvénients et les avantages qui sont propres à chacune d'elles.

De nostri temporis studiorum ratione, 1708, etc. — *Après avoir exalté dans un morceau fort ingénieux toutes les découvertes des modernes, il entre dans l'examen des inconvénients que leur méthode peut présenter.*

Parlons d'abord de la critique par laquelle commencent aujourd'hui les études ; de crainte que la vérité première dont elle fait son point de départ, ne soit mêlée de faux, ou du moins ne soit soupçonnée d'en contenir, elle rejette avec le faux les vérités d'un ordre secondaire, et tout ce qui n'est que vraisemblable. On a tort de commencer ainsi par la critique ; c'est le sens commun que l'on doit former en premier lieu chez les jeunes gens, de crainte qu'arrivés à la pratique de la vie, ils ne se jettent dans l'extraordinaire et dans le bizarre ; or, si la science sort du vrai et l'erreur du faux, c'est du vraisemblable que résulte le sens commun. Le vraisemblable tient comme le milieu entre le vrai et le faux ; ordinairement c'est le vrai, le faux rarement. C'est pourquoi il est bien à craindre que le sens commun qu'on devrait développer avec tant de soin chez les jeunes gens, ne soit étouffé en eux par la critique.

En outre, le sens commun est la règle de l'éloquence, comme celle de tout autre genre d'habileté. Il est donc à craindre que notre critique ne rende les jeunes gens peu propres à l'éloquence. — Les critiques modernes placent leur vérité première hors de toutes les images corporelles. Mais pour les jeunes gens un tel précepte est prématuré; leur faculté distinctive, c'est l'imagination, comme la raison est celle des vieillards; on ne doit point étouffer en eux une faculté qui a toujours passé pour l'indice du plus heureux naturel. La mémoire aussi, qui n'est guère que l'imagination, doit être cultivée avec soin dans les enfants, chez lesquels cette faculté seule est déjà puissante. Gardons-nous d'émousser le génie des arts qui s'appuient sur l'imagination ou sur la mémoire, tels que la peinture, la poésie, l'art oratoire, ou la jurisprudence. La critique, instrument commun de tous les arts, de toutes les sciences, ne doit jamais en gêner la culture. Ces inconvénients n'avaient point lieu chez les anciens qui, généralement, faisaient de la géométrie la logique des enfants; s'attachant à suivre la direction de la nature, ils enseignaient aux enfants la science qu'on ne peut bien apprendre sans imagination ; de sorte que par des progrès insensibles, ils habituaient ces jeunes esprits à l'exercice de la raison.

De nos jours la critique est seule cultivée, et la topique (ou art d'inventer), qui devrait la précéder, est négligée entièrement. C'est encore une

erreur : l'invention des choses précède naturellement le jugement que l'un porte de leur vérité; la topique doit donc précéder la critique. La première nous habituant à parcourir successivement les *lieux* qui peuvent nous fournir des raisons, nous rend capables d'apercevoir sur-le-champ, dans chaque cause, tous les moyens de persuader. Écoutez nos critiques lorsqu'un leur propose une question douteuse : je verrai, disent-ils, j'examinerai. — [*Mais, dira-t-on, en parcourant tous les moyens de persuasion, on en rencontre de légers, de frivoles.*] — L'éloquence doit se régler sur l'esprit des auditeurs; c'est par ces frivolités que Cicéron régna au barreau, dans le sénat, surtout à la tribune; et il n'en fut pas moins l'orateur le plus digne de la majesté de l'empire romain. Lequel croire, d'Arnauld, qui regarde la topique comme inutile à l'éloquence, ou de Cicéron, qui déclare que c'est surtout par la topique qu'il est devenu éloquent. D'autres décideront entre eux; pour nous, juges impartiaux, nous dirons que si la critique donne au discours la vérité, la topique lui donne l'abondance. On peut remarquer dans la philosophie ancienne que les sectes les plus éloignées de la critique moderne exposérent leurs doctrines avec le plus de développement. Les stoïciens, qui, comme nos modernes, font de l'esprit humain la règle du vrai, présentent plus que tous les autres de sécheresse et de maigreur. Les épicuriens, qui rapportent aux sens le jugement du vrai, ont de la clarté et un peu plus de développement. Les anciens académiciens, qui disaient, d'après Socrate, *qu'ils savaient pour toute chose qu'ils ne savaient rien*, avaient dans leurs discours l'abondance des neiges, l'impétuosité des torrents. C'est que les stoïciens et les épicuriens soutenaient les uns et les autres un seul côté de la dispute; Platon penchait tour à tour vers le côté qui lui paraissait le plus vraisemblable; et Carnéade défendait tour à tour les deux opinions opposées. — Le vrai est un, les choses vraisemblables sont nombreuses, les fausses infinies en nombre. Aussi, chacune des deux manières, prise exclusivement, est vicieuse : la topique saisit souvent le faux, la critique néglige le vraisemblable. Pour éviter l'un et l'autre défaut, il faudrait, à mon avis, que les jeunes gens apprissent d'abord toutes les sciences et tous les arts pour enrichir les *lieux* de la topique; pendant ce temps ils se fortifieraient par le sens commun en se préparant à l'habileté pratique, et particulièrement à l'éloquence; ils cultiveraient l'imagination et la mémoire au profit des arts qui s'appuient sur ces deux facultés; enfin ils s'occuperaient de la critique, soumettraient à leur jugement tout ce qu'on leur aurait appris, et s'exerceraient à discuter le pour et le contre sur chaque question. Ainsi ils seraient à la fois éclairés par la vérité dans la théorie, habiles dans la pratique, abondants dans l'éloquence, pleins d'imagination pour cultiver la poésie et la peinture, et capables d'appliquer une forte mémoire aux travaux de la jurisprudence. En outre, il n'y aurait pas à craindre qu'ils devinssent légers et téméraires, comme ceux qui discutent les choses en même temps qu'ils les apprennent, et ils n'auraient pas non plus la docilité superstitieuse de ceux qui ne regardent comme vrai que ce que le maître a dit.

Arnauld lui-même, qui réprouve la marche que je viens d'indiquer, peut l'appuyer d'une preuve nouvelle. Il a rempli la logique de Port-Royal d'exemples tirés de toute espèce de connaissances. Comment comprendre ces exemples si l'on n'a longtemps étudié les sciences et les arts d'où ils sont tirés. Ainsi, en enseignant la logique en dernier lieu, on évite encore un autre inconvénient : celui dans lequel tombe Arnauld, de donner des exemples, peut-être utiles, mais qu'on ne peut faire comprendre; quant à ceux des partisans d'Aristote, les leurs seraient compris, qu'ils ne resteraient pas moins inutiles.

Vico montre ensuite combien la méthode géométrique appliquée à la physique est capable de la frapper de stérilité. « Les physiciens modernes, *dit-il, et ceci ne peut s'entendre que des cartésiens qui régnaient alors en Italie*, agissent comme des gens qui auraient hérité un palais où tout a été prévu pour la commodité et la magnificence, et où il ne s'agit plus que de bien distribuer le mobilier, et d'y faire de temps en temps quelques changements légers que la mode peut demander... Gardons-nous de nous y tromper, ces méthodes modernes, cet emploi continuel du sorite, qui, dans la géométrie, sont les vrais moyens de démonstration, deviennent vicieux, insidieux même, lorsque les choses ne comportent point de démonstration. C'est le reproche que l'on faisait aux stoïciens, qui se servaient de cette arme dans la dispute. Tout ce qu'on nous présente en physique comme des vérités démontrées géométriquement, n'est que simple vraisemblance. C'est bien la méthode de la géométrie, mais non plus la même force de démonstration. En géométrie nous démontrons, parce que nous créons. Pour pouvoir démontrer en physique, il faudrait pouvoir créer. C'est en Dieu seul que se trouvent les véritables *formes* des choses auxquelles se rapporte leur *nature*. De plus, cette méthode, qui nous habitue à passer d'une idée à celle qui en est la plus voisine, sans laisser d'intermédiaire, rend incapable de saisir des rapprochements entre des choses très-éloignées et très-différentes.

Quant à l'analyse algébrique, il faut avouer que,

grâce à ses applications, et aux énigmes de la géométrie, nos modernes sont devenus autant d'OEdipes. Mais n'oublions pas que la facilité énerve l'esprit, que la difficulté l'aiguise. La géométrie n'arrête l'esprit que pour lui donner plus de force et de vivacité lorsqu'il redescend à la pratique. L'analyse, au contraire, semblable à la sibylle dans laquelle un dieu agit et parle comme à son insu, fait son calcul, et attend si l'équation qu'elle cherche se trouvera obtenue [1]. Si l'analyse est un art de *deviner*, prenons garde que les jeunes gens n'y aient trop souvent recours, comme à une sorte de machine; *nec deus interait, nisi dignus vindice nodus inciderit*.

La médecine moderne, contraire en cela à celle des anciens, croit connaître les causes des maladies, et néglige d'en observer les symptômes précurseurs. Bacon a reproché aux partisans de Galien d'employer le syllogisme dans leurs pronostics sur les causes des maladies; je n'approuve pas plus le sorite si usité chez les modernes. Ni l'un ni l'autre ne nous apprennent rien de nouveau, puisqu'ils ne font que développer, dans une seconde proposition, ce qui était déjà contenu dans la première. Le principal instrument de la médecine doit être l'induction. Elle ne doit point cultiver exclusivement la thérapeutique des modernes, mais aussi l'hygiène des anciens, qui comprend la gymnastique et la diurétique.

Mais le plus grand inconvénient de nos études modernes, c'est qu'elles cultivent les sciences naturelles aux dépens des sciences morales, et qu'elles négligent surtout la partie de la morale qui nous fait connaître les affections de l'âme humaine, les caractères propres aux vices, aux vertus, et la diversité des mœurs, selon l'âge, le sexe, la condition, la fortune, la famille, ou la patrie des individus; étude difficile, mais également utile pour former à la pratique des affaires et à l'éloquence. Aussi, avons-nous presque abandonné les grandes et nobles études de la politique. Les modernes n'ont qu'un but dans leurs travaux, la connaissance de la vérité. Ils cherchent la nature des choses, parce qu'elles semblent certaines; ils négligent la nature de l'homme, parce qu'elle est incertaine à cause de sa liberté. Mais ce genre d'études rend les jeunes gens également incapables d'agir avec prudence dans la vie civile, de passionner leur style et de le teindre des mœurs qu'ils auraient observées.

La reine des affaires humaines, c'est l'*occasion*; joignez-y le *choix* entre les choses qu'elle présente. Or, quoi de plus incertain?... On ne peut donc juger des actions des hommes d'après la règle droite et inflexible de la raison, mais plutôt employer dans ce jugement la règle lesbienne, qui suit la forme sur laquelle on l'applique. C'est en cela que la science diffère de la prudence. Ceux qui excellent dans la science suivent une même cause dans les nombreux effets qu'elle peut avoir dans la nature. Ceux-là sont prudents, qui recherchent les causes nombreuses d'un même fait, pour trouver par conjecture quelle est la véritable. La science considère les vérités les plus hautes et les plus générales; la sagesse, les vérités d'un ordre inférieur. Aussi distingue-t-on les caractères du sot, de l'ignorant habile, du savant inhabile et de l'homme sage. Le sot ne voit dans la vie ni les vérités les plus hautes, ni celles de détail; l'ignorant habile voit les secondes, mais non les premières; le savant inhabile juge des secondes par les premières; le sage s'élève des vérités de détail aux vérités générales. Les vérités générales sont éternelles; tout ce qui est particulier peut à chaque instant devenir faux. Les vérités éternelles sont au-dessus de la nature; il n'est rien dans la nature qui ne soit mobile et sujet au changement. Or le bon et l'utile s'accordent avec le vrai; les effets du second sont ceux du premier.

Le sot, qui ne connaît ni les vérités générales ni les particulières, porte immédiatement la peine de son imprudence. L'ignorant habile, qui s'attache aux vérités particulières sans connaître le vrai en général, tire aujourd'hui avantage de son adresse et de ses ruses, mais elles lui nuiront demain. Le savant inhabile, qui va des vérités générales droit aux particularités, perce sa route à travers les obstacles et les détours de la vie humaine. Mais le sage, qui marche dans ce sentier oblique et incertain, en prenant pour guide le vrai éternel, ne craint point de prendre un circuit, lorsque la ligne droite est impraticable; il cherche dans ses desseins l'utilité la plus lointaine que la nature humaine puisse prévoir. C'est donc à tort qu'on mettrait à l'usage de la prudence la manière de juger ce qui est propre à la science. On estimerait les actions humaines d'après la droite raison, tandis que les hommes peu sensés pour la plupart, suivent le caprice ou le hasard, et non la sagesse. Faute d'avoir cultivé le sens commun, indifférents au vraisemblable, s'en tenant au vrai, au vrai seul, ils s'inquiètent peu si le reste des hommes pense de même et voit la vérité où ils la placent.

Mais, dira-t-on, vous voulez donc former des

[1] Rousseau dit en parlant de l'application de l'algèbre à la géométrie : « Je n'aimais point cette manière d'opérer sans voir ce qu'on fait; et il me semblait que résoudre un problème de géométrie par les équations, c'était jouer un air en tournant une manivelle. » *Confessions*, liv. VI. (*N. du T.*)

courtisans plutôt que des philosophes? Vous voulez qu'ils négligent le vrai pour l'apparence? A Dieu ne plaise! je veux qu'ils aient égard à ce qui leur semble le vrai, et qu'ils suivent l'honnête ou du moins ce que tous jugent tel.

La nouvelle méthode est plus faite pour les esprits des Français que pour ceux des Italiens. La langue française, avec ses nombreux substantifs et son défaut d'inversion, manque de flexibilité. La versification française, avec ses alexandrins qui vont deux à deux, a peu de majesté et de mouvement. Mais cette langue, si peu propre au style orné et sublime, convient à celui de la philosophie. Abondante en substantifs, et surtout en substantifs qui expriment des abstractions, elle effleure toujours les généralités. Aussi est-elle éminemment propre au genre didactique, parce que les arts et les sciences s'attachent aux généralités les plus élevées. S'il est vrai que les esprits sont formés par les langues, bien plus qu'ils ne les forment, on conviendra que cette nouvelle critique qui semble toute spirituelle, que cette analyse qui dégage de tout caractère corporel le sujet de la science, ne pouvaient prendre naissance que chez le peuple qui parle la plus subtile de toutes les langues, la plus susceptible d'abstraction.

Vico pense que la critique et la physique moderne nuiront peu à la poésie, pourvu qu'on ne les enseigne pas aux enfants de trop bonne heure. En effet, la poésie, comme la philosophie, s'occupe de la recherche du vrai. Le poëte ne s'écarte des formes ordinaires du vrai que pour en créer une image plus excellente; il n'abandonne la nature incertaine que pour suivre la nature constante; il ne se permet la fiction qu'afin d'être mieux dans la vérité. Ce n'était pas sans raison que les stoïciens regardaient Homère comme leur maître. La géométrie elle-même n'est pas sans rapport avec la poésie : des deux côtés, les données sont imaginaires, la vérité est dans la déduction.

Un des inconvénients de notre système d'études, c'est que nous avons réduit en art une foule de choses qui devraient être abandonnées à la prudence, à l'habileté pratique. La prudence prend conseil des circonstances, qui sont en nombre infini, et qui par conséquent échappent à toute prévoyance. Aussi rien de plus inutile dans la pratique que ces préceptes généraux... Les arts de ce genre, ceux de la rhétorique, de la poésie, de l'histoire, doivent se contenter, comme les hermés que les anciens plaçaient dans les carrefours, de nous indiquer la route et le but; la route c'est la philosophie, le but c'est la contemplation de la nature dans sa plus haute perfection. Lorsque la philosophie était seule cultivée, et qu'elle renfermait en quelque sorte tous les arts dans son sein, les écrivains les plus illustres ont fleuri dans ces trois genres, chez les Grecs, chez les Latins et chez les modernes.

Pour prouver l'inconvénient de réduire en art les choses qui doivent être abandonnées en grande partie à la prudence, il esquisse l'histoire de la jurisprudence romaine. Les idées les plus importantes que présente ce morceau remarquable ont été plus tard reproduites avec plus d'originalité encore au commencement de son opuscule De juris uno principio et fine, *et surtout dans le quatrième livre de la* Science nouvelle. *Dans le discours dont nous donnons ici l'extrait, il rapporte tous les mystères de la jurisprudence romaine à la politique des patriciens. Voyez l'explication bien plus philosophe qu'il en donne ailleurs* (*Science nouvelle*, livre IV, chapitre III, *et passim.*) *Il rentre ensuite dans son sujet, en comparant les inconvénients et les avantages de l'ancienne jurisprudence et de la moderne.*

Il était utile sous la république romaine que la jurisprudence fût secrète; il a été utile sous l'empire et chez les modernes qu'elle ne le fût pas. Originairement tous connaissaient le droit public, le droit privé était un mystère; depuis, le contraire a eu lieu. Exercés d'abord dans l'étude du droit public, les jurisconsultes donnaient ensuite leurs consultations sur le droit privé; aujourd'hui on ne consulte sur les affaires publiques que ceux qui auparavant ont été éprouvés dans la jurisprudence. L'étude des trois sortes de droits (sacré, public et privé) était une autrefois; elle s'est divisée selon son objet. Le droit privé ne prévoyait que les cas généraux; maintenant il embrasse les faits les plus minutieux. Autrefois peu de lois, mais d'innombrables priviléges; aujourd'hui des lois tellement particulières, qu'elles semblent elles-mêmes des priviléges. La jurisprudence, d'abord générale, inflexible, était appelée avec raison *scientia justi;* aujourd'hui, flexible et particulière, elle est devenue *ars æqui*. Les jurisconsultes qui s'attachaient à la lettre, s'attachent maintenant à l'esprit de la loi; sous ce rapport le jurisconsulte fait maintenant ce que faisait autrefois l'orateur.

De cette révolution sont résultés divers avantages, divers inconvénients. C'est un avantage que la jurisprudence, partagée chez les Grecs entre la science du philosophe, l'érudition du légiste et l'art de l'orateur, partagée chez les Romains, avant l'Édit perpétuel, entre l'orateur et le jurisconsulte, ne forme plus aujourd'hui qu'une même doctrine. Mais c'est un inconvénient que la politique ne fasse plus partie de la jurisprudence, dont elle est la mère, et avant laquelle elle devrait être enseignée; il en était autrement chez les Grecs où les philosophes l'enseignaient, et chez les Romains où on l'apprenait par

la pratique même des affaires. — Aujourd'hui il faut moins d'éloquence pour que l'esprit triomphe de la lettre. Mais, en récompense, les lois n'ont plus le même caractère de sainteté; chaque exception que l'on obtient est un coup porté à leur autorité. — Nos jurisconsultes consultent plutôt l'équité que la rigueur du droit, afin de ménager les intérêts particuliers; les anciens Romains, rigides observateurs du droit, servaient mieux en cela ceux de la république. En faisant éprouver à un seul individu la rigueur du droit, on imprime à tous le respect des lois. — C'est un avantage chez les modernes que l'on passe du droit privé au droit public; le premier est comme une preuve où l'on risque moins de nuire à l'État. — C'en est un encore que les fonctions du jurisconsulte et de l'orateur soient réunies chez nous; nous traitons avec plus de gravité les causes de fait, celles de droit avec plus d'abondance et de développement. En récompense le droit lui-même est divisé. Le droit sacré est traité par les théologiens et les canonistes, le droit public par les conseillers des princes; les jurisconsultes n'ont conservé que le droit privé. — Mais il est dans le droit moderne un inconvénient qu'aucun avantage, à mon avis, ne peut balancer : c'est le nombre infini des lois qui pour la plupart ont un objet peu important. Leur nombre empêche de les observer; le peu d'importance de leur objet fait qu'on les méprise aisément, et ce mépris s'étend aux lois qui touchent les plus hauts intérêts. Chez les Romains, au contraire, le petit livre des Douze tables est la source de toute la jurisprudence, *fons omnis romani juris*. Et qu'on ne dise point que le grand nombre de nos lois est compensé par le grand nombre de privilèges qu'admettait leur législation. Les privilèges ne faisaient point exemple, on *devait* (je ne dis point, *on pouvait*) n'y avoir aucun égard dans les autres cas qui se présentaient. Au contraire, nos lois de détails étendent leur autorité par voie de conséquence.

Il montre ensuite qu'on doit ne pas se contenter d'étudier le droit romain en lui-même, comme les disciples d'Alciat, encore moins l'appliquer d'une manière forcée à la jurisprudence moderne, comme l'avaient fait auparavant les disciples d'Accurse. Il établit la nécessité de mettre en harmonie le droit avec la constitution politique des monarchies modernes, et indique quel secours le droit peut tirer de l'histoire. Il faut, *dit-il*, chercher la cause politique de chaque loi romaine, et examiner ce que peut en emprunter notre jurisprudence. Il faut comparer la monarchie romaine avec les nôtres... et définir les termes du droit d'une manière conforme à la nature de notre gouvernement. Qu'est-ce que le droit? l'art de protéger l'intérêt public. Qu'est-ce que le droit pris dans le sens du juste? l'utile. Qu'est-ce que le droit naturel? l'utilité de l'individu. Le droit des gens? l'utilité des nations. Le droit civil? l'utilité de la cité. Pourquoi un droit naturel? pour que l'homme vive. Pourquoi un droit des gens? pour que l'homme vive avec facilité et sûreté. Pourquoi un droit civil? pour que l'homme vive heureux. Quelle est la loi suprême que l'on doit toujours suivre dans l'interprétation des autres? la grandeur de la monarchie, le salut du prince, la gloire de l'un et de l'autre.

Après avoir donné les motifs politiques de plusieurs lois romaines (Voy. la *Science nouvelle*, livre II, et livre IV *passim*), *il ajoute ce qui suit :* Vous voyez que le temps de la jurisprudence rigoureuse est celui de l'accroissement de la république, qu'elle s'adoucit et se relâche avec la décadence de l'Empire. Cet adoucissement fut d'abord l'effet de la politique des empereurs, qui voulaient affermir leur autorité; puis un remède à l'affaiblissement que cette autorité éprouvait; enfin un mal qui en entraîna la ruine. En effet, la différence des agnats et des cognats étant détruite, le droit de gentilité étant éteint, les familles patriciennes perdirent leur fortune, virent la grandeur de leur nom s'évanouir et s'anéantir leur puissance. Lorsque la loi eut traité si favorablement les esclaves, le sang libre ne tarda pas à se mêler, à se corrompre. Le droit de cité une fois étendu à tous les sujets de l'Empire, l'amour de la patrie, l'enthousiasme du nom romain s'éteignirent dans les citoyens indigènes. La jurisprudence étant devenue entièrement favorable au droit privé, les citoyens crurent dès lors que le droit n'était que l'intérêt individuel, et ne se soucièrent plus de l'utilité publique. Le droit des Romains et des provinciaux ayant été confondu, les provinces devinrent des États presque indépendants, même avant l'invasion des barbares. Auparavant le peuple romain avait la gloire et la force de l'Empire, les alliés n'avaient que l'honneur de la fidélité; dès que l'égalité s'établit, la monarchie romaine s'affaiblit peu à peu, se démembra, et enfin fut détruite. Ainsi le relâchement de la jurisprudence fut la principale cause de la corruption de l'éloquence chez les Romains, et de la destruction de leur puissance.

Si le prince veut fortifier la sienne, il fera interpréter les lois romaines d'après les maximes de la politique; les juges suivront la même règle dans leurs jugements. Les orateurs s'efforcent toujours de donner l'avantage au droit privé sur le droit public; c'est au contraire le devoir des juges de faire triompher le droit public du droit privé. Par là la politique, qui est la philosophie du droit, sera de nouveau unie à la jurisprudence; les lois en paraî-

tront plus graves et plus saintes; on verra fleurir l'éloquence qui convient à la monarchie, éloquence supérieure à celle des orateurs de nos jours autant que le droit public l'emporte sur le droit privé en gravité, en importance, en majesté.

Après ces développements sur l'étude de la jurisprudence, Vico indique les derniers inconvénients que lui présente le système d'études des modernes. Les principaux se trouvent précisément dans les deux choses qui assurent notre supériorité sur les anciens, la multiplicité des modèles en tous genres, et la division du travail intellectuel. Ceux qui nous ont laissé les meilleurs modèles, n'en ont pas eu d'autres que la nature. Leurs imitateurs ne peuvent espérer de les surpasser, ni même de les égaler; les premiers venus ont pris, chacun dans son genre, ce que la nature présentait de mieux. Si la sculpture a moins réussi chez les modernes que la peinture, ne serait-ce pas parce que nous avons conservé l'Hercule, l'Apollon, et tant d'autres statues antiques, tandis que nous avons perdu la Vénus d'Apelle et l'Ialysus de Protogène? — L'imprimerie, du reste si utile, a eu l'inconvénient de multiplier indifféremment tous les livres, au lieu qu'auparavant on ne se donnait la peine de copier que les ouvrages excellents.

Pourquoi les anciens qui avaient, dans leurs gymnases, dans leurs thermes, dans leur champ de Mars, des espèces d'universités pour l'éducation du corps, n'en ont-ils pas aussi pour celle de l'âme? C'est que chez les Grecs un philosophe était à lui seul une université complète. Les Romains avaient encore moins besoin d'université, eux qui plaçaient la sagesse dans la seule jurisprudence, et qui apprenaient cette science dans la pratique des affaires publiques. Mais lorsque l'Empire succéda à la république, et que la jurisprudence, dévoilant ses mystères, s'étendit et se compliqua par la multitude des écrivains, par la division des sectes, par la variété des opinions, on fonda des académies où elle était enseignée, à Rome, à Béryte, à Constantinople. Combien n'avons-nous pas plus besoin encore des universités?... Dans les nôtres, chaque professeur enseigne la science dans laquelle il est le plus versé. Mais cet avantage entraîne avec lui un inconvénient; c'est la division, la scission des arts et des sciences, que la seule philosophie embrassait toutes autrefois, et qu'elle animait d'un même esprit. Les anciens philosophes présentaient une harmonie parfaite entre leurs mœurs, leur doctrine, et leur manière de l'exposer. Socrate qui professait *ne rien savoir*, n'avançait rien lui-même, mais pressait les sophistes par une suite de questions, comme s'il eût voulu apprendre d'eux quelque chose; et c'était de leurs réponses qu'il tirait ses inductions. Les stoïciens, qui faisaient de l'intelligence la règle du vrai, et prétendaient que le sage ne pense rien à la légère (*nihil opinari*), posaient d'abord des vérités incontestables, d'où ils descendaient, par une chaîne de vérités secondaires, jusqu'aux choses douteuses; leur arme, c'était le sorite. Aristote, qui établissait le sens et l'intelligence pour juges du vrai, se servait du syllogisme, il présentait les vérités sous une forme générale, pour en tirer avec certitude les choses spéciales qui étaient en question. Épicure enfin, qui rapportait aux sens la notion du vrai, n'accordait rien, ne demandait rien à ses adversaires, mais exposait les choses dans un style nu et simple. Mais aujourd'hui, nos élèves sont souvent exercés à la dialectique par un partisan d'Aristote, instruits dans la physique par un épicurien, dans la métaphysique par un cartésien. Ils apprennent la théorie de la médecine d'un disciple de Galien, la pratique d'un chimiste. Ils étudient les institutes d'après Accurse, le code d'après Alciat, les pandectes d'après quelque autre jurisconsulte; nul accord, nulle harmonie dans l'enseignement.

Il termine en s'excusant d'avoir entrepris de traiter un si vaste sujet. Professeur d'éloquence, il a été obligé de jeter un coup d'œil sur tous les arts, sur toutes les sciences. L'éloquence n'est autre chose que la sagesse qui parle d'une manière ornée, abondante, et conforme au sens commun de l'humanité.

Extrait d'un discours prononcé en 1707, *et cité par l'auteur dans sa Vie.* — C'est la peine du péché: les hommes sont séparés de langue, d'intelligence et de cœur. De langue: elle nous manque souvent, souvent elle trahit les idées par lesquelles l'homme voudrait s'unir à l'homme. D'esprit: telle est la variété des opinions qui naissent de la diversité des goûts, des sens, des sentiments dans lesquels aucun homme ne s'accorde avec son semblable. De cœur: par suite de sa corruption, la conformité même des vices ne peut concilier les hommes entre eux. Le remède à notre corruption, c'est la vertu, la science et l'éloquence; elles seules peuvent ramener les hommes à un sentiment uniforme.

Voilà pour la fin des études. Si l'on cherche maintenant l'ordre que l'on y doit suivre, on trouvera que, comme les langues ont été le plus puissant moyen de rendre stable la société humaine, c'est par les langues que les études doivent commencer. En effet, elles demandent surtout de la mémoire, et la mémoire est la faculté principale des enfants. Cet âge, où le raisonnement est faible encore, ne se règle que par les exemples, et pour faire impression, les exemples ont besoin de s'adresser à une

imagination vive comme celle des enfants. Occupons-les donc de l'étude de l'histoire, tant véritable que fabuleuse. Leur âge est déjà raisonnable, mais il n'a point de sujet sur lequel il puisse raisonner. Qu'ils apprennent à bien diriger cette faculté dans l'étude de la géométrie, qui demande aussi de la mémoire; qu'ils épuisent dans ses abstractions cette faculté en quelque sorte *matérielle et concrète* de l'imagination, qui, plus tard, ayant acquis toute sa force, devient la mère de toutes nos erreurs et de toutes nos misères. Qu'ils s'appliquent à la physique, et contemplent dans cette science l'univers matériel, en s'aidant des mathématiques pour la connaissance du système du monde. Qu'ensuite, sortant des vastes idées matérielles de la physique, des abstractions délicates des nombres et des lignes, ils se préparent à recevoir de la métaphysique la notion de l'infini abstrait, la science de l'être et de l'unité absolue. La connaissance que les jeunes gens acquièrent alors de l'intelligence, tourne leur attention vers leur âme; ils la voient corrompue, et naturellement cherchent dans la morale le remède à cette corruption, parvenus qu'ils sont déjà à un âge où ils commencent à sentir combien les passions peuvent égarer l'homme. Mais ils trouvent la morale païenne impuissante à réprimer l'amour du moi, et comme ils ont éprouvé dans la métaphysique que l'on comprend mieux l'infini que le fini, l'esprit que le corps, Dieu que l'homme, ils se trouvent préparés à recevoir, avec un esprit humble, la théologie révélée, d'où ils descendent à la morale chrétienne qui en dérive. C'est alors que leur âme, étant épurée en quelque sorte par ces études successives, ils peuvent être initiés à la jurisprudence chrétienne.

Réponse à un article d'un journal d'Italie, où l'on attaquait le livre *De antiquissimâ Italorum sapientiâ*, etc. — ... Ce que les cartésiens appellent en général la méthode, n'en est qu'une seule espèce, la méthode géométrique. Mais il y a autant de méthodes diverses qu'il peut y avoir de sujets proposés. Au barreau règne la méthode oratoire, la poétique dans les fictions, l'historique dans l'histoire, la géométrique dans la géométrie, dans le raisonnement la dialectique. Si la méthode géométrique est, comme ils le veulent, la quatrième opération de l'esprit, alors, ou le discours public, la fable, l'histoire, doivent suivre cette méthode, ou bien il n'est point d'opération de l'esprit à laquelle on puisse ramener l'art de les ordonner, de les disposer, ou enfin les autres méthodes réclameront contre ce privilége, la méthode oratoire prétendra être la cinquième, la poétique la sixième, l'historique la septième; puis viendront les méthodes propres à l'architecture, à la tactique, à la politique.

... Tout ce qui n'est ni nombre, ni mesure, ne peut être assujetti à la méthode géométrique. Cette méthode ne procède qu'après avoir préalablement défini les termes, établi ses axiomes, et fait agréer ses postulats. Cependant, en physique, il ne s'agit plus de définir les mots, mais les choses; on n'avance aucune proposition qui ne soit contredite, et l'on ne peut faire aucune convention hypothétique avec l'inflexible nature.

Il me semble donc que c'est une affectation peu digne d'un philosophe, de dire: *D'après la définition 1, selon le postulat 2, en vertu de l'axiome 3,...* de conclure avec les lettres solennelles Q. E. D. (*quod est demonstratum*); et, dans la réalité, de n'obliger l'esprit à reconnaître aucune vérité, mais de le laisser dans la même liberté de penser tout ce qui lui plaît, où il se trouvait auparavant. La véritable méthode géométrique agit sans se faire remarquer; lorsqu'elle fait tant de bruit, c'est signe qu'elle ne fait rien. Ainsi, dans un combat, le lâche crie sans frapper, l'homme de cœur se tait et porte des coups mortels. Ces charlatans, qui nous parlent tant de méthode dans les matières où la méthode ne peut forcer l'assentiment, et qui nous disent toujours, *Ceci est un axiome, cette proposition est démontrée*, me font l'effet d'un peintre qui mettrait sous les figures informes qu'il aurait tracées, *Ceci est un homme, un lion, un satyre.*

Avec la même méthode géométrique, Proclus démontre les principes de la physique d'Aristote; Descartes démontre les principes de la sienne, sinon opposés, au moins très-différents. Voilà des deux côtés de grands géomètres; on ne dira pas qu'ils n'ont pas su appliquer les règles de cette méthode.

La philosophie n'a jamais servi qu'à rendre les peuples chez lesquels elle fleurissait, plus habiles et plus sages, à les rendre plus pénétrants, plus capables de réflexion; les mathématiques servent à leur faire aimer l'ordre, l'harmonie, à leur donner le goût du beau. Aux mathématiciens, il appartient de chercher le vrai; les philosophes doivent se contenter du probable; c'est une loi fondamentale dans la science. Tant que cette distinction fut observée, la Grèce communiqua au monde les principes des sciences et des arts, et présenta dans les arts et dans la politique tous les prodiges du génie humain. Enfin s'éleva la secte stoïque dont l'ambition, franchissant les anciennes limites de la philosophie, envahit le domaine des mathématiques avec cette orgueilleuse maxime : Le sage ne pense rien que de certain, *sapientem nihil opinari*; et la république des lettres cessa de produire rien d'utile. C'est alors que naquit la secte des sceptiques, la plus inutile à la société humaine. Tout opposée qu'elle est à celle

des stoïciens, sa naissance n'en fait pas moins leur honte : les sceptiques ne se mirent à douter de tout, que parce qu'ils voyaient les stoïciens affirmer comme vraies les choses douteuses. Détruite par les barbares, la civilisation se releva en s'appuyant sur le principe indiqué plus haut. Les philosophes cherchèrent le probable, les mathématiciens le vrai, et l'on vit refleurir avec un nouvel éclat tous les arts, toutes les sciences qui font la gloire et la félicité de l'espèce humaine. Mais voilà que l'ordre naturel est troublé de nouveau, et que le probable envahit la place du vrai. Le mot de démonstration, donné légèrement à des raisonnements spécieux ou même manifestement faux, a détruit le saint respect de la vérité.

On voit déjà, et l'on verra mieux encore quels maux entraîne avec soi la manie de prendre le sens individuel pour règle du vrai; remarquons-en un seul ici. C'est qu'on a presque cessé de lire les philosophes anciens, sans songer que l'esprit le plus fécond ne laisse point de devenir stérile avec le temps, s'il n'est, pour ainsi dire, fertilisé par la lecture. Si l'on en lit encore quelqu'un, c'est dans une traduction. On regarde comme inutile l'étude des langues, sur l'autorité de Descartes. *Savoir le latin*, disait-il, *c'est en savoir autant que la servante de Cicéron*. Et il en pensait autant du grec. Cependant, n'est-ce pas par la lecture de leurs écrivains originaux que la plus grande nation, que la plus éclairée du monde, pouvaient nous communiquer leur esprit?

... Ils imaginent bien de nouvelles méthodes, mais ils ne font point de découvertes. Les faits, ils les empruntent aux expérimentalistes, et les adaptent à leurs méthodes. La méthode ne peut rien faire trouver, que dans les choses où elle peut disposer les éléments; c'est ce qui ne peut avoir lieu que dans les mathématiques, et qui est absolument impossible en physique.

Ce qui est encore pis, c'est qu'il s'est introduit un scepticisme fardé de vérité. Ils font des systèmes de chaque chose particulière, c'est-à-dire qu'il n'y a plus rien en quoi l'on s'accorde, rien à quoi l'on puisse ramener les choses particulières. Aristote remarque que c'est le défaut des esprits bornés de tirer de tout événement particulier des maximes générales pour la vie.

Sans doute nous devons beaucoup à Descartes, qui a établi le sens individuel pour règle du vrai, c'était un esclavage trop avilissant que de faire tout reposer sur l'autorité. Nous lui devons beaucoup pour avoir voulu soumettre la pensée à la méthode; l'ordre des Scolastiques n'était qu'un désordre. Mais vouloir que le jugement de l'individu règne seul, vouloir tout assujettir à la méthode géométrique, c'est tomber dans l'excès opposé. Il serait temps désormais de prendre un moyen terme; de suivre le jugement individuel, mais avec les égards dus à l'autorité; d'employer la méthode, mais une méthode diverse selon la nature des choses.

Autrement on s'apercevra trop tard que Descartes a fait comme ceux qui se sont frayé un chemin à la tyrannie en se déclarant les défenseurs de la liberté, et qui, une fois sûrs du pouvoir, ont fait peser sur le peuple une tyrannie plus insupportable que celle qu'ils avaient renversée. Il a fait négliger la lecture des autres philosophes en professant que, par les seules lumières naturelles, chaque homme peut savoir autant que les autres. Les jeunes gens se laissent facilement séduire à cette doctrine, parce qu'il est bien fatigant de tout lire, et qu'on aime à apprendre beaucoup de choses sous une forme abrégée. Mais Descartes lui-même, qui dissimule sa science avec tant de soin et d'habileté, était très-versé dans les matières philosophiques, et l'un des mathématiciens les plus illustres du monde; il vivait caché dans une solitude profonde, et, ce qui fait plus que tout le reste, il était doué d'un génie tel que chaque siècle n'en produit pas toujours. Un homme doué de tels avantages, peut suivre son sens propre, mais tout autre le peut-il? Qu'ils lisent (autant que l'a fait Descartes), Platon, Aristote, saint Augustin, Bacon et Galilée; qu'ils méditent autant que Descartes dans ses longues retraites, et le monde aura des philosophes comparables à Descartes. Mais avec la lecture de Descartes, et le secours de leurs lumières naturelles, ils ne pourront jamais l'égaler; Descartes aura établi sa domination sur eux, en suivant le conseil du machiavélisme : Détruire ceux par lesquels on s'est élevé.

1726. — *Lettre de Vico au père de Vitri, de la compagnie de Jésus*, publiée en 1817 dans la première édition de la *Science nouvelle*, réimprimée par les soins de M. Salvator Gallotti. 1 vol. p. 47—50, et dans le second vol. des *Opuscules*. — Vous me demandez des nouvelles littéraires pour vos pères de Trévoux. Je ne puis vous en donner qu'une de Naples, c'est qu'au jugement des personnes les plus sages, si la Providence, dont les voies sont incompréhensibles, n'y apporte un prompt remède, c'en est fait de la république des lettres. Qui peut songer sans indignation que, malgré l'importance de cette fameuse guerre de la succession d'Espagne, la plus grande peut-être depuis la seconde guerre punique, il ne s'est pas trouvé un souverain qui chargeât quelque plume habile de la consacrer à l'éternité en l'écrivant dans la langue latine, dans la langue de la religion et de la jurisprudence romaine, com-

munes à toute l'Europe? Quelle preuve plus évidente que les princes, loin d'encourager les progrès des lettres, ne leur accordent aucune protection, lors même que l'intérêt de leur gloire le demande? En voulez-vous une autre preuve? Dans la Grèce du siècle, dans votre France, la célèbre bibliothèque du cardinal Dubois n'a pas trouvé un acheteur qui conservât dans son ensemble cette précieuse collection, et il a fallu la vendre divisée à des marchands hollandais.

Dans toutes les sciences, le génie des Européens semble épuisé. Les études sévères des langues classiques ont été poussées à leur terme par les écrivains du quinzième siècle, et par les critiques du seizième. L'Église catholique, qui se repose avec raison sur son antiquité et sa perpétuité, ne recommande d'autre traduction de la bible que la Vulgate, et cette préférence exclusive a assuré aux protestants la gloire des langues orientales. Dans les sciences théologiques, la polémique repose, la dogmatique ne demande plus rien. Les philosophes ont comme engourdi leur génie par la méthode cartésienne; ils s'en tiennent à *la perception claire et distincte*, et sans fatigue, sans dépense, ils y trouvent un équivalent à toutes les bibliothèques du monde. Aussi les systèmes de physique ne sont plus éprouvés par des observations et des expériences; les sciences morales ne sont plus étudiées; il suffit, dit-on, de la morale prescrite par l'Évangile. Les sciences politiques le sont encore moins; c'est une opinion reçue qu'il ne faut qu'une heureuse facilité d'intelligence et de la présence d'esprit pour conduire les affaires avec avantage. Quant au droit romain, la Hollande seule produit sur cette matière quelques ouvrages, et encore sans importance. La médecine, dominée par le scepticisme, s'abstient d'écrire, de peur d'affirmer.

Tel fut le sort des Grecs du Bas-Empire. Leur sagesse finit par se perdre dans l'étude d'une métaphysique inutile et même nuisible à la société, et dans celle d'une géométrie étrangère aux applications de la mécanique. Chez nous, comme autrefois chez eux, il faut que les hommes de lettres, esclaves du goût de leur siècle, abrégent ce que les autres ont pensé, plutôt que de l'approfondir et d'aller au delà. Il faut qu'ils composent des dictionnaires, des bibliothèques, des résumés, comme faisaient au dernier âge de la littérature grecque les Bayle et les Moréri de Constantinople; car on peut désigner ainsi les Photius, les Stobée et tant d'autres, avec leurs bibliothèques, leurs sylves, leurs choix ou églogues, qui répondent précisément aux résumés de notre époque.

1729. — *Lettre à D. Francesco Solla, publiée avec d'autres pièces inédites, par M. Antonio Giordano*, 1818, *et dans le second volume des Opuscules*. — La foule des savants de nos jours se porte vers les études qu'on regarde comme les seules qui soient sérieuses et graves; ce ne sont que méthodes, que règles critiques; mais ces méthodes sont de telle nature, qu'elles divisent et dispersent pour ainsi dire les forces de l'entendement, faculté destinée par la nature à saisir l'ensemble de chaque chose. Or, pour embrasser l'ensemble d'une chose, notre âme doit la considérer sous tous les rapports qu'elle peut jamais avoir avec le reste de l'univers, et saisir du premier coup d'œil la liaison secrète qui existe entre cette chose et celles qui en sont le plus éloignées; en quoi consiste la puissance du génie, père de toutes les inventions. C'est au moyen de la topique que nous pouvons acquérir de cette manière la connaissance de la vérité; et la topique est repoussée comme inutile par les philosophes du jour. Elle seule pourtant peut nous secourir dans les affaires pressantes qui ne permettent point de délibération; et comme la perception est une opération antérieure à celle du jugement, seule elle peut nous préparer une critique, qui, en proportion de sa certitude, est à la fois utile à la *science*, soit qu'il s'agisse d'expériences sur la nature, ou des inventions des arts; utile à la *sagesse pratique*, pour former des conjectures sur le jugement des choses faites, ou sur la conduite des choses à faire; utile enfin à l'*éloquence*, à laquelle elle fournit des preuves plus complètes et d'ingénieux rapprochements. Lorsque les savants ignoraient encore la nouvelle méthode, on a vu naître tout ce qu'il y a de grand et de merveilleux dans notre civilisation. Depuis, l'esprit humain semble stérilisé et frappé d'impuissance; plus d'invention digne d'être remarquée.

Des deux critiques propres aux modernes, l'une est la critique métaphysique, dont le point de départ est aussi le terme, à savoir, le scepticisme. Lorsque l'âme des jeunes gens est agitée par les orages des passions, et toute prête à céder à l'impulsion du vice, le scepticisme vient en quelque sorte étourdir leurs scrupules. En vain l'éducation domestique a commencé à pénétrer leurs âmes des préceptes du sens commun, que la sagesse philosophique aurait achevé d'y graver. Et quelle règle plus certaine pour la pratique que d'agir comme font les hommes d'un sens droit? Le scepticisme qui met en doute la vérité, lien commun de tous les hommes, les dispose à céder au premier motif d'intérêt et de plaisir que le sens propre leur fournira; et par là, de cet état de communauté sociale où nous vivons, il les rappelle à l'état solitaire, non plus à la solitude des animaux paisibles que leur

instinct porte à vivre en troupeaux, mais à l'isolement des animaux féroces qui se tiennent chacun dans leur caverne. La sagesse philosophique des esprits éclairés qui devraient diriger la sagesse vulgaire des peuples, ne fait plus que les pousser plus fortement à leur perte et à leur ruine.

L'autre critique est celle des érudits, incapable de donner la sagesse à ceux qui la cultivent. Mais cette analyse vraiment divine des pensées humaines, qui va écartant toutes celles qui n'ont point un enchaînement naturel, qui nous conduit par un étroit sentier de l'une à l'autre, et nous met en main le fil délié qui peut nous guider dans le labyrinthe du cœur de l'homme; qui nous donne une certitude, différente à la vérité de celle des mathématiques, mais sans laquelle la politique ne peut conduire les hommes, ni l'éloquence les entraîner; cette critique qui nous fait juger de la conduite de l'homme d'après les circonstances où il est placé, cette critique qui porte la certitude dans la chose la plus incertaine, dans les actes de la liberté humaine, et qui, par conséquent, est si utile à l'homme d'Etat et au moraliste, elle a été admirablement saisie par les Grecs; mais aujourd'hui elle est entièrement abandonnée; il faudrait pour l'appliquer se livrer à une étude profonde des poëtes, des historiens, des orateurs, et des langues grecque et latine. C'est surtout l'autorité de Descartes qui l'a fait abandonner; l'enthousiasme de sa méthode doit désormais tenir lieu de tout le reste. On veut, en quelques moments, et avec le moins de fatigue possible, savoir un peu de tout. On ne voit plus que méthodes, qu'abrégés, on n'estime les livres qu'en proportion de la facilité; et pourtant la facilité est aussi propre à affaiblir l'esprit que la difficulté à le fortifier... Ce qui prouve combien ces méthodes mathématiques transportées dans les autres sciences ont peu réussi à inspirer l'amour de l'ordre, c'est que l'on s'est mis à faire des dictionnaires des sciences, que dis-je? des dictionnaires de mathématiques; cependant il n'y a point d'étude plus décousue que celle que l'on peut faire dans un dictionnaire... On néglige les langues, qui sont pourtant le véhicule de l'esprit des nations; nous nous approprions cet esprit par l'étude des langues. On réprouve l'étude de la langue latine, qui est celle du droit romain, celle de notre religion. On condamne la lecture des orateurs, qui seuls peuvent nous apprendre comment doit parler la sagesse; la lecture des historiens, en qui seuls les princes peuvent espérer de trouver des conseillers véridiques, exempts de crainte et d'adulation; enfin la lecture des poëtes, sous prétexte qu'ils ne disent rien que des fables, et l'on ne réfléchit pas que les fables des grands poëtes sont des vérités plus voisines du vrai idéal, c'est-à-dire de la pensée de Dieu, que ne peuvent l'être les vérités racontées par les historiens et souvent altérées par le caprice, par la nécessité, par le hasard; quel personnage historique offre un caractère aussi vrai du général d'armée, que le Godefroi de la Jérusalem?

Comme si, en sortant des académies, les jeunes gens allaient trouver un monde tout géométrique et tout algébrique, on ne leur parle que d'évidence, de vérités démontrées, et l'on dédaigne le vraisemblable. Cependant le plus souvent le vraisemblable est aussi le vrai, puisque nous y trouvons une des règles du jugement les plus certaines, l'opinion de tous les hommes ou du plus grand nombre. Les politiques n'ont pas de règle plus sûre dans leurs délibérations, les généraux dans leurs entreprises, les orateurs et les juges dans les affaires du barreau, les médecins dans le traitement des maladies du corps, les casuistes dans le traitement de celles de l'âme; c'est enfin la règle sur la certitude de laquelle tout le monde se repose, dans les procès, dans les délibérations, dans les élections; tout s'y décide par l'unanimité, ou par la majorité.

Ce mépris du vraisemblable vient de l'enthousiasme qu'a inspiré le *criterium* du vrai, indiqué par Descartes. Ce *criterium*, qui est la perception claire et distincte, est plus incertain que celui d'Épicure, si l'on n'a soin de le définir; en effet, cette confiance dans l'évidence individuelle, que toute passion ne manque pas de produire, conduit aisément au scepticisme. Les sceptiques, méconnaissant les vérités qui naissent en nous, tiennent peu de compte de celles qu'il faut recueillir au dehors, pour arriver à la connaissance du vraisemblable, qui est fondé sur le sens commun, sur l'autorité du genre humain. C'est pour cela qu'ils désapprouvent les études nécessaires à l'acquisition de cette connaissance, celles de l'histoire, des langues, et de la littérature...

Vico se plaint ensuite amèrement de l'accueil peu favorable que la *Science nouvelle* a trouvé dans le monde savant, et il termine cette lettre remarquable en faisant allusion à des persécutions plus dangereuses que celles des critiques, mais sur lesquelles il ne nous reste aucun détail. — Vous êtes, dit-il à son protecteur, vous êtes du petit nombre des hommes éclairés qui, dans ce pays, soutiennent la *Science nouvelle* par l'autorité de leurs lumières, et sous la protection desquels l'auteur, accablé par la fortune, conserve encore la vie, la patrie et la liberté (*ed all' autor oppresso dalla fortuna difendono e la patria, e la vita, e la libertà*).

All' Abbate, poi monsignore Giuseppe Luigui Esperti Prelato domestico nella Corte di Roma,

sans date. — Mon livre ne pouvait réussir, dit-il, il prend pour point de départ l'idée de la Providence, pour principe la justice innée au genre humain, et il rappelle les hommes à une sévérité qu'ils haïssent. De nos jours le monde flotte à travers les orages moraux qu'élève le hasard d'Épicure, ou se laisse lier et fixer par la nécessité cartésienne. Pour régler la fortune, pour modérer le pouvoir de la nécessité, il faudrait tous les efforts d'un sage éclectisme. Aussi les hommes n'y songent-ils point. Pour que les livres plaisent, il faut, comme les habits, qu'ils soient conformes à la mode; et le mien explique l'homme social d'après ses caractères éternels... Ce serait un sujet digne d'occuper un homme bien au courant des affaires de la république des lettres, que *les causes secrètes et bizarres qui ont fait le succès des livres*. Gassendi trouva le public amolli par la lecture des romans, et comme énervé par une morale complaisante, et il s'entendit proclamer de son vivant le restaurateur de la philosophie, pour avoir fait du sens individuel le *criterium* du vrai, et placé le bonheur de l'homme dans les plaisirs du corps. — La morale chrétienne avait pris en France une rigidité particulière, en haine du probabilisme. Dans le Nord voisin de la France et dans une grande partie de l'Allemagne, le sens individuel s'était fait lui-même la règle divine de toute croyance. Descartes saisit l'occasion de mettre à profit ses admirables talents et ses études profondes, et il nous donne une métaphysique soumise à la nécessité; il établit pour règle du vrai l'idée qui nous vient de Dieu, sans jamais la définir; ce qui fait qu'entre les cartésiens eux-mêmes, l'*idée claire et distincte* pour l'un est souvent pour l'autre obscure et confuse. Par là Descartes obtint de son vivant le renom du plus grand des philosophes. C'est ce qui devait arriver dans un siècle de légèreté dédaigneuse où l'on veut paraître éclairé sans étude, et par un don de la nature. — L'Angleterre, incertaine dans ses croyances religieuses, et dans un siècle aussi sévère en théorie que dissolu dans la pratique, a produit, et devait produire ce Locke, qui entreprend d'adapter la métaphysique au goût du jour, et de marier l'épicuréisme et le platonisme.

Introduction de l'ouvrage intitulé : *De l'unité du principe et de la fin du droit universel*. — Toute jurisprudence s'appuie sur la raison et sur l'autorité; c'est au moyen de ces deux règles qu'elle approprie, qu'elle applique aux faits le droit établi. La raison a son principe dans la nécessité de la nature, l'autorité dans la volonté du législateur. La philosophie recherche les causes nécessaires des choses; l'histoire est comme un témoin qui dépose des actes de la volonté. Ainsi la jurisprudence universelle se compose de trois parties, savoir : philosophie, histoire, et en outre, un art particulier d'approprier le droit aux faits.

Chez les Athéniens, c'étaient les philosophes qui enseignaient les principes du droit, conformément aux dogmes de leurs sectes particulières. Ils dissertaient sur la vertu, sur la justice, sur l'uniformité de principes qui caractérise le sage; enfin, sur la législation et le gouvernement, c'est-à-dire sur ces parties de la philosohie qu'on appelle morale et politique, et qu'ils comprenaient sous le nom de *choses humaines*, par opposition à la partie de la philosophie qui traite de la nature de Dieu, et de l'intelligence de l'homme, des idées, etc.; notions qu'ils réunissaient sous le titre général de *choses divines*. De la connaissance des *choses divines* et des *choses humaines* résultait la *sagesse*; la sagesse que Platon appelle *celle qui perfectionne et accomplit l'homme* (*hominis consummatrix*), parce qu'en effet elle donne à la partie intelligente et à la partie morale de l'homme la perfection qui leur est propre, la connaissance de la vérité et la pratique de la vertu; la première conduit à la seconde: réunies, elles constituent la *sagesse*.

Ceux que les Grecs appelaient Πραγματικοί, praticiens ou légistes, connaissaient les lois, les jugements rendus, l'histoire de tout le droit athénien, et donnaient des renseignements à ceux qui leur en demandaient. Néanmoins la jurisprudence ne faisait point chez les Grecs un art, une profession particulière. La rhétorique en tenait lieu. Les orateurs plaidaient sans autre secours les causes de faits, qui sont les plus oratoires; pour celles de droit, instruits par les philosophes sur les principes du droit, par les légistes ou praticiens sur les lois et jugements relatifs à chaque affaire, ils les plaidaient en consultant surtout les règles de l'art oratoire, et songeaient moins à la vérité et à la justice qu'à l'intérêt particulier de chaque cause.

Il n'en fut pas de même chez les Romains. La magnanimité, résultat naturel de leurs mœurs, suppléait à la connaissance de la morale; l'usage des affaires, qu'ils acquéraient dans l'exercice de tant de magistratures, compensait leur ignorance des théories politiques; enfin, la religion tenait chez eux la place que la métaphysique occupait chez les Grecs. La jurisprudence était une doctrine mystérieuse, réservée aux seuls patriciens. Ils réunissaient la connaissance du droit et l'art de l'approprier, de l'appliquer à chaque cause, et le jurisconsulte romain était tout à la fois le philosophe, le légiste, l'orateur des Grecs.

Sous la république, peu de temps avant la première guerre punique, Tiberius Coruncanius com-

mença à enseigner aux jeunes patriciens l'art d'interpréter le droit, et, avec le temps, la jurisprudence devint une science propre aux Romains. Étrangère à l'ambition oratoire, aux séductions de l'éloquence, non moins grave que la philosophie, elle s'attachait à appliquer avec précision les règles de droit aux intérêts particuliers. Aussi, les jurisconsultes furent appelés les *sages* de Rome (Pomponius, *hist. du Droit*), et la jurisprudence est définie, dans Ulpien, par le mot *sagesse*. Mais alors la sagesse est prise dans un sens tout différent de celui qu'entendaient les Grecs : elle renferme les *choses divines*, c'est-à-dire les rites, les cérémonies religieuses, particulièrement la divination, et les *choses humaines*, c'est-à-dire toutes les choses profanes, soit publiques, soit privées; en sorte que la jurisprudence est, chez les Romains, la connaissance de tout le droit établi, divin et humain; de plus, la science du juste et de l'injuste, dans ce sens que le jurisconsulte sait appliquer le droit aux causes particulières.

Les jurisconsultes se sont encore approprié la science des étymologies, l'étude de la propriété des termes; c'est là le véritable flambeau du *droit fondé sur l'autorité*... Cette étude, chez les Grecs, dépendait de la philosophie, et était guidée par la raison plutôt que par l'autorité. Platon, dans son Cratyle, traite des étymologies; Aristote fait de l'interprétation des mots une partie de la logique; les stoïciens expliquaient souvent la nature des choses par des remarques sur les mots. Mais les grammairiens ont séparé cette science de la philosophie, et l'ont placée dans le domaine de l'autorité, en la considérant comme une histoire de mots; ils la possèdent maintenant par prescription. J'entends ici par *grammairiens* les critiques ou érudits; c'est le sens de ce mot dans Quintilien. Les continuelles excursions que les grammairiens et les jurisconsultes sont obligés de faire sur leurs domaines respectifs, montrent assez que la science de la signification des mots appartient véritablement à la philosophie du droit.

Le droit civil est ainsi défini dans Ulpien : *Un droit qui ne s'écarte pas en tout du droit naturel des gens, qui ne s'en rapproche pas en tout, mais qui tantôt y ajoute, tantôt en retranche.* Dans les parties où il s'en rapproche, il n'est autre que le droit naturel; dans celles où il s'en éloigne, il est proprement *civil*.

Tirer les principes du droit naturel des écrits des jurisconsultes, c'est ce qu'on ne peut faire sans danger. Même sous l'Empire, où ils interprétaient les lois d'après les lumières de la raison naturelle, ils y portaient toujours l'esprit de la législation civile. Voilà ce qui explique pourquoi, au lieu de cette clarté qui entoure les principes des autres sciences, on ne trouve que difficultés et contradictions dans les définitions que donnent les jurisconsultes du droit naturel. Tirer les principes de ce droit de quelques doctrines de la philosophie des Grecs, c'est un pur jeu d'esprit. Jamais leurs philosophes ne parlèrent de la justice et des lois d'une manière qui pût s'appliquer à la législation d'Athènes. D'après cela, quand même cette législation aurait été, comme on le veut, transportée dans celle des Douze Tables, on ne peut en inférer que les principes du droit romain doivent être cherchés dans la doctrine de quelque philosophe grec.

Les contradictions que l'on trouve ici entre les jurisconsultes viennent de ce qu'ils ont jusqu'ici appuyé la jurisprudence sur deux principes distincts, la raison et l'autorité, comme si l'autorité naissait du caprice et n'était pas elle-même fondée sur la raison. De là est venu, en général, le divorce de la philologie et de la philosophie; les philosophes n'ont jamais cherché les raisons qui justifiaient l'autorité, et les philologues considèrent comme de simples faits historiques les doctrines des philosophes.

Les anciens interprètes du droit ne l'ont considéré que sous un aspect philosophique; la philologie était alors ignorée. Par leur habileté à chercher la nature du juste dans les espèces innombrables que les faits leur présentent, ils ont mérité l'éloge de Grotius : *Ils apprennent à faire de bonnes lois, lors même qu'ils en interprètent de mauvaises.*

Les interprètes modernes, tout au contraire, épris des charmes de la littérature, ont éprouvé une sorte d'horreur pour la philosophie. C'est que la philosophie de leur siècle restait étrangère à cette élégance de style, dont ils faisaient l'objet de leur prédilection. Aussi leurs études philologiques ont dégagé l'histoire du droit romain de la rouille de la barbarie, l'ont replacée dans le jour de la vérité, mais n'en ont pas éclairé la philosophie.

Le seul Antoine Goveanus avait réuni l'étude de la philosophie et de la philologie; mais il ne s'est point appliqué sérieusement à la jurisprudence. Grotius, plus grave, ne parle point du droit civil des Romains, il traite du droit des gens; c'est le *jurisconsulte du genre humain*. Mais si l'on met ses principes à l'épreuve d'une analyse sévère, on trouve les raisonnements sur lesquels il les établit, spécieux, mais peut-être loin d'être invincibles.

Aussi entendons-nous répéter encore ce problème de Carnéade : *Existe-t-il une justice au monde?* Épicure, Machiavel, Hobbes, Spinosa et Bayle plus récemment, disent toujours : *La mesure du droit, c'est l'utilité; il varie selon le temps et le lieu; — Ce sont les faibles qui veulent qu'il y ait une jus-*

tice ; — Dans le souverain pouvoir, la justice est toujours du parti de la force (Tacite). De ces maximes, ils concluent que la crainte est le lien de la société humaine, que les lois sont une invention des puissants pour commander à la multitude ignorante.

Pour nous, nous établirons en principe que le droit, c'est la vérité éternelle, immuable en tout temps, en tout lieu. La science éternelle de la vérité est expliquée par la métaphysique, que l'on définit la *critique du vrai*. La métaphysique seule pourrait démontrer le droit de manière à nous ôter la malheureuse facilité d'examiner si le droit est juste. Elle nous donnerait les principes du droit, et concilierait ces principes d'une manière invariable. Nous y trouverions comme une règle éternelle, au moyen de laquelle nous pourrions mesurer combien le droit civil des Romains a ajouté au droit naturel des gens, combien il en a retranché, et ainsi les principes du premier se trouveraient éclaircis.

Ces réflexions m'avaient inspiré un ardent désir d'examiner si les principes de la jurisprudence pourraient être établis par la métaphysique de manière à former un heureux système de démonstrations. En feuilletant saint Augustin, je rencontrai (*Cité de Dieu*, livre IV, ch. 31) un passage de Varron dans lequel il dit que s'il eût eu le pouvoir de donner aux Romains les dieux qu'ils devaient adorer, il eût suivi l'idée, la FORMULE *prescrite par la nature elle-même;* il pensait sans doute à l'idée d'un Dieu unique, incorporel, infini. Ce mot fut pour moi un trait de lumière. Je compris que le droit naturel devait être la FORMULE, l'idée du vrai qui nous représente le vrai Dieu. Le vrai Dieu est le principe du vrai droit, de la véritable jurisprudence, comme il est celui de la véritable religion. N'est-ce pas pour cela que la jurisprudence chrétienne contenue dans les constitutions impériales, commence par un titre sur la *très-sainte Trinité et sur la foi catholique?* La jurisprudence est donc la connaissance véritable des choses divines et humaines. La métaphysique nous enseigne la critique du vrai, en nous donnant une notion véritable de Dieu et de l'homme. En conséquence, j'ai fait en sorte de tirer les principes de la jurisprudence, non des écrits des auteurs païens, mais de la véritable connaissance de la nature humaine, laquelle a son origine dans le vrai Dieu.

Après de longues et sérieuses méditations, j'ai enfin reconnu que les éléments de toute science divine et humaine étaient au nombre de trois : *connaître, vouloir, pouvoir*, dont le principe unique est l'intelligence; l'instrument, et comme l'œil de l'intelligence, c'est la raison, à laquelle Dieu fournit la lumière de la vérité éternelle.

Certains de la réalité de ces trois éléments, comme de notre propre existence, développons-les par la pensée, cette seule chose dont nous ne pouvons douter dans le monde. Pour faciliter ce travail, nous diviserons tout le système en trois parties : I. Les principes de toutes les sciences dérivent de Dieu. II. Par les trois éléments dont nous avons parlé, la vérité éternelle, ou lumière divine, pénètre toutes les sciences, les enchaîne de la manière la plus étroite, forme entre elles d'innombrables rapports, et les fait toutes remonter à Dieu, qui en est la source et l'origine. III. Tout ce qu'on a jamais dit ou écrit sur les principes des connaissances divines et humaines est vrai, s'il se rapporte à ces règles infaillibles; faux, s'il s'en écarte, comme nous entreprendrons de le démontrer.

En conséquence, relativement à la connaissance des choses divines et humaines, je traiterai trois points : leur origine, leur retour, leur rapport de situation. Par leur origine, elles sortent toutes de Dieu; par leur retour, elles remontent toutes vers Dieu; par leur situation, elles existent toutes en Dieu; sans Dieu, elles ne sont plus qu'illusion et faiblesse.

J'expliquerai préalablement le sens propre de deux mots : le *vrai* et le *certain* doivent être distingués aussi bien qu'on distingue ordinairement leurs contraires, le faux et le douteux. Le certain est aussi différent du vrai, que le douteux l'est du faux. Si ces mots n'étaient pas distincts, beaucoup de vérités qui sont douteuses, seraient à la fois douteuses et certaines, et tant de choses que l'on croit véritables seraient à la fois fausses et vraies.

Ce qui fait le vrai, c'est la conformité de la pensée avec la réalité; ce qui fait le certain, c'est une croyance exempte de doute. Cette conformité avec l'ordre réel des choses s'appelle et est en effet la raison; si l'ordre des choses est éternel, la raison l'est aussi, et produit le vrai éternel; si l'ordre des choses n'est point constant en tout temps, en tout lieu, il y aura dans les choses de la connaissance raison probable, dans celles de l'action raison vraisemblable. De même que le vrai résulte de la raison, le certain s'appuie sur l'autorité, soit sur l'autorité de notre expérience personnelle (αὐτοψία), soit sur celle du témoignage des autres hommes, lequel est appelé particulièrement autorité; de l'une ou de l'autre naît également la persuasion. Mais l'autorité elle-même dépend de la raison : car si le témoignage de nos sens ou des autres hommes n'est point faux, la persuasion sera véritable; s'il est faux, la persuasion sera fausse également; les préjugés se rapportent à ce dernier genre de persuasion.

Examinons maintenant si, en partant du principe (*la connaissance de l'Être suprême*) établi par

la nouvelle jurisprudence à l'époque où les hommes méditaient avec le plus d'ardeur sur la nature divine ; examinons, dis-je, si nous pourrons commencer, conduire et achever une véritable *Encyclopédie*, c'est-à-dire, comme l'étymologie l'indique, un cercle complet de science (*disciplinam verè rotundam*), une science universelle qui ne présente aucune solution dans la continuité, dans la liaison de ses parties. A cette science répond la jurisprudence selon la définition d'Ulpien, et selon l'interprétation des érudits modernes (Budée). Une telle science doit donner au jurisconsulte romain une constance, une uniformité de principes et de conduite, que le sage des Grecs n'eut jamais au même degré, etc.....

Le reste de l'ouvrage présente, au milieu de mille subtilités, un grand nombre d'idées ingénieuses. Page 25 : L'utilité est l'occasion, l'honnêteté (*honestas*) la cause du droit et de la société humaine. — Page 28 : La société naturelle qui unit les hommes est de deux genres, société ou communauté du vrai, communauté du juste. — Page 31 : Le *vrai* est le principe de tout droit naturel. Dans le langage du droit romain, *verum* se prend pour *æquum bonum*, ou *justum*. *Verè vivere* (Térence) pour vivre d'une manière conforme à la nature, c'est une locution vulgaire chez les Latins, et bien fondée en raison. — Pages 43, 52, et *passim* : Possession, tutelle, liberté, voilà les trois éléments du droit politique, comme du droit naturel. De la première dérive la monarchie civile comme la monarchie domestique ; de la seconde et de la troisième, considérées comme états nécessaires à différentes époques de la civilisation, dérivent les gouvernements aristocratiques et les gouvernements populaires. — Page 49 : La raison d'une loi en fait la *vérité*. La vérité est la qualité propre et inséparable du droit *nécessaire* ; la certitude est celle du droit *volontaire* (*du droit où l'on considère la volonté du législateur plus que la justice absolue*) ; mais elle est fondée elle-même médiatement sur quelque vérité. Dans toutes les fictions légales, lorsqu'elles appartiennent au droit *volontaire*, il y a toujours quelque fondement de vérité. La jurisprudence civile semble quelquefois s'écarter du droit naturel dans l'intérêt de la société ; mais en cela même elle y rentre sous quelque rapport. — Page 108 : L'ordre naturel des choses est comme l'esprit de la société, les lois n'en sont que la langue. Autant la pensée est plus vraie que la parole, autant l'ordre naturel des choses est plus raisonnable et plus constant que les lois. Le premier, établi par Dieu même, dicte toujours ce qui est juste ; mais nous altérons nous-mêmes la vérité que Dieu montre à notre intelligence par cette sagesse des sens qui n'est que folie, et l'imperfection du langage empêche souvent la loi de correspondre à l'ordre éternel. — Page 161 : Les préteurs modéraient sans cesse par des fictions légales la rigueur de la loi civile. On pourrait donc dire avec vérité, que de même que le droit civil en général est une imitation du droit des gens (*imitatio et fabula*), le droit des préteurs était, au fond, le droit naturel, sous l'image et le masque du droit civil (*sub juris civilis aliquâ personâ et imagine*).

De Constantia jurisprudentis (c'est-à-dire, de l'uniformité des principes qui caractérise le jurisconsulte, le sage, le philosophe-philologue). Chapitre xxxv de la seconde partie : « *Les Romains ont-ils emprunté quelque partie de la législation athénienne pour l'insérer dans les lois des Douze Tables ?* Passons en revue les rapprochements de Samuel Petit, de Saumaise et de Godefroi, entre les lois d'Athènes et celles de Rome. Ire Table. *Si les deux parties s'accordent avant le jugement, le préteur ratifiera cet accord.* Une loi semblable de Solon ratifiait les accords, comme on le voit par le discours de Démosthène contre Panthenetus. Mais les Romains avaient-ils besoin d'apprendre de Solon ce que la raison naturelle enseigne à tout le monde ? Rien n'est plus conforme à la raison naturelle, disent elles-mêmes les lois romaines, que de maintenir les accords. — *Le coucher du soleil terminera les jugements et fermera les tribunaux.* Petit observe que, selon la loi d'Athènes, les arbitres siégeaient aussi jusqu'au soleil couchant. Qui ne sait que les Romains, comme les Grecs, donnaient tout le jour aux affaires sans interruption, et s'occupaient le soir des soins du corps ? — IIe table. *On a le droit de tuer le voleur de jour qui se défend avec une arme, et le voleur de nuit même sans armes.* Même loi dans la législation de Solon (Démosthène contre Timocrate). Une loi semblable existait chez les Hébreux : il faudra donc conclure que Solon l'avait reçue des Hébreux, à une époque où les Grecs ignoraient l'existence des Hébreux, et même celle des empires assyriens, comme nous l'avons démontré. — VIIIe table. *Les confréries et associations peuvent se donner des lois et règlements, pourvu qu'ils ne soient point contraires aux lois de l'État.* Solon fit la même défense, selon la remarque de Saumaise et de Petit. Mais quelle est la société assez grossière, assez barbare pour ne pas faire en sorte que les corporations soient utiles à l'État, loin de combattre l'intérêt public, et de s'emparer du pouvoir ? — IXe table. *Point de priviléges, point de lois particulières.* Godefroi prétend que cette loi fut tirée de la législation de Solon, comme si, au temps des décemvirs, les Romains n'avaient pas appris à leurs dépens que les *priviléges*, ou lois particulières, sont funestes à la république, comme s'ils

n'avaient pu se souvenir que Coriolan, sans les prières de sa femme et de sa mère, aurait détruit Rome, pour se venger de la *loi particulière* qui l'avait frappé. »

Peut-on faire venir du pays le plus civilisé du monde ces lois cruelles qui condamnent à mort le juge prévaricateur, qui précipitent le parjure (*de falsis saxo dejiciendis*) de la roche Tarpéienne, qui condamnent au feu l'incendiaire, au gibet celui qui pendant la nuit a coupé les fruits d'un champ, ces lois qui partagent entre les créanciers le corps du débiteur insolvable? Est-ce là l'humanité des lois de Solon? — Reconnaît-on l'esprit athénien dans cette disposition par laquelle le malade appelé en jugement doit venir à cheval au tribunal du préteur? Sent-on le génie des arts qui caractérisait la Grèce, dans la formule *tigni juncti*, qui rappelle l'époque où les hommes se construisaient encore des huttes? — Mais il y a deux titres où l'on dit que les lois de Solon ont été simplement traduites par celles des Douze Tables. Le premier, *de jure sacro*, est mentionné par Cicéron au livre second des Lois : « Solon défendit par une loi le luxe des funérailles et les lamentations qui les accompagnaient; nos décemvirs ont inséré cette loi *presque dans les mêmes termes* dans la dixième table; la disposition relative aux trois robes de deuil, et presque tout le reste, appartient à Solon. »

Ce passage indique seulement que les Romains avaient adopté un genre de funérailles, non pas le même que celui des Athéniens, mais analogue; c'est ce que fait entendre Cicéron lui-même. Il n'y a donc pas à s'étonner si les décemvirs défendirent le luxe des funérailles, non pas dans les mêmes termes que Solon, mais *dans des termes à peu près semblables*. L'autre titre, *de jure prædiatorio*, était, selon Gaius, modelé sur une loi de Solon. Mais Godefroi lui-même montre ici l'ignorance de ceux qui ont transporté littéralement la loi de Solon dans les lois des décemvirs; et nous avons prouvé ailleurs que les Romains avaient tiré du droit des gens leur *jus prædiatorium*. — Mais, dira-t-on, Pline raconte que l'on éleva une statue à Hermodore dans la place des comices. Nous ne nions point l'existence d'Hermodore; nous accordons qu'il a pu *écrire*, rédiger quelques lois romaines (Scaevola *quasdam leges romanas*. Strabon. — *Fuisse decemviris legum ferendarum auctorem*. Pomponius); nous nions seulement qu'il ait *expliqué* aux Romains les lois de Solon. — Dans les fragments qui nous restent des Douze Tables, loin que nous trouvions rien qui ressemble aux lois d'Athènes, nous y voyons les institutions relatives aux mariages, à la puissance paternelle, toutes particulières aux Romains. Bien différent de celui d'Athènes, leur gouvernement est une aristocratie mixte, etc. — Il est curieux de voir combien les auteurs se partagent sur le lieu d'où les Romains tirèrent des lois étrangères. Tite-Live les fait venir d'Athènes et des autres villes de la Grèce, Denis d'Halicarnasse des villes de la Grèce, excepté Sparte, et des colonies grecques d'Italie, tandis que Trébonien rapporte aux Spartiates l'origine du droit non écrit; Tacite, pour ne rien hasarder, dit qu'on rassembla les institutions les plus sages que l'on put trouver dans tous les pays (*accitis quæ usquam egregia*). — Ne pourrait-on pas dire que cette députation fut simulée par le sénat pour amuser le peuple, et que ce mensonge, appuyé sur une tradition de deux cent cinquante ans, a été transmis à la postérité par Tite-Live et Denis d'Halicarnasse, tous deux contemporains d'Auguste, car aucun historien antérieur, ni grec ni latin, n'en a fait mention? Denis est un Grec, un étranger, et Tite-Live déclare qu'il n'écrit l'histoire avec certitude que depuis le commencement de la seconde guerre punique. — Il semblerait, d'après l'éloge que Cicéron donne aux Douze Tables, qu'il ne croyait point cette législation dérivée de celle des Grecs. C'est ce passage célèbre du livre de l'orateur où Cicéron parle ainsi sous le nom de Crassus : « Dussé-je révolter tout le monde, je dirai hardiment mon opinion : le petit livre des Douze Tables, source et principe de nos lois, me semble préférable à tous les livres des philosophes, et par son autorité imposante, et par son utilité... Vous trouverez, dans l'étude du droit, le noble plaisir, le juste orgueil de reconnaître la supériorité de nos ancêtres sur toutes les autres nations, en comparant nos lois avec celles de leur Lycurgue, de leur Dracon, de leur Solon. En effet, on a de la peine à se faire une idée de l'incroyable et ridicule désordre qui règne dans toutes les autres législations; et c'est ce que je ne cesse de répéter tous les jours dans nos entretiens, lorsque je veux prouver que les autres nations, et surtout les Grecs, n'approchèrent jamais de la sagesse des Romains. » *Cicéron. De l'Orateur, livre Ier. (Édition de M. Leclerc, tome III.)*

Jugement sur Dante. (*Opuscules*, 2e *vol.*) La Divine Comédie mérite d'être lue pour trois raisons : c'est l'histoire des temps barbares de l'Italie, la source des plus belles expressions du dialecte toscan, et le modèle de la poésie la plus sublime.

A l'époque où les nations commencent à se civiliser, et toutefois conservent encore l'esprit de franchise qu'ont ordinairement les barbares, par leur défaut de réflexion (la réflexion appliquée au mal est la mère unique du mensonge), alors, dis-je, les poëtes ne chantent que des histoires véritables. Ainsi, dans la *Science nouvelle*, nous avons établi

qu'Homère est le premier historien du paganisme. Ennius, qui a célébré les guerres puniques, a été incontestablement le premier historien des Romains. De même, notre Dante est le premier, ou l'un des premiers historiens de l'Italie. Dans la Divine Comédie, une seule chose est du poëte; c'est d'avoir placé les morts selon leurs mérites, dans l'enfer, le purgatoire, ou le paradis. Dante est l'Homère, ou, si l'on veut, l'Ennius du christianisme. Ses allégories répondent aux réflexions morales que l'on fait en lisant un historien, pour profiter des exemples d'autrui.

Si nous le considérons maintenant sous le rapport du langage, nous trouverons qu'on n'a pas expliqué d'une manière satisfaisante pourquoi il aurait emprunté des expressions à tous les dialectes de la langue italienne, comme on le croit communément.

Ce préjugé ne peut s'expliquer que d'une manière. Lorsque les savants du quinzième siècle se mirent à étudier la langue toscane telle qu'on l'avait parlée à Florence au treizième siècle, c'est-à-dire au siècle d'or de cette langue, ils remarquèrent dans la Divine Comédie une foule d'expressions qu'ils n'avaient point rencontrées chez les autres écrivains toscans. Retrouvant un grand nombre de ces expressions dans la bouche d'autres peuples italiens, ils crurent que Dante les avait recueillies chez ces peuples pour les placer dans son poëme. C'est précisément ce qui était arrivé à Homère, que tous les peuples de la Grèce revendiquèrent comme leur concitoyen, parce que chacun d'eux reconnaissait dans l'Iliade ou l'Odyssée les expressions particulières qui étaient encore en usage chez lui. Mais cette opinion est fausse pour deux raisons bien graves : la première, c'est qu'au treizième siècle, Florence dut se servir, au moins en grande partie, des mêmes expressions que toutes les autres cités d'Italie; autrement la langue italienne n'eût pas été commune aux Florentins. La seconde, c'est que dans ces siècles malheureux où l'on ne trouvait point d'écrivain en langue vulgaire dans les autres cités d'Italie (et en effet il ne nous en est point parvenu), la vie de Dante n'aurait pas suffi à apprendre les langues vulgaires de tant de peuples, pour s'en servir avec facilité dans sa Divine Comédie. L'académie de la Crusca devrait envoyer par toute l'Italie une liste de ces mots, de ces expressions, et faire prendre des informations dans les classes inférieures des villes, et surtout chez les paysans, qui conservent bien plus fidèlement les mœurs et le langage antiques que les nobles et les gens de cour; on verrait quels sont ceux qu'ils ont conservés, et dans quels sens ils les entendent; ce serait le moyen d'en avoir la véritable intelligence.

Enfin, Dante nous offre le modèle d'un poëte sublime. Mais c'est le caractère naturel de la poésie sublime, de ne pouvoir être apprise par aucun art. Homère n'a pas eu de Longin avant lui pour lui donner les règles du sublime. Pour puiser aux sources que nous indique Longin, il faut avoir reçu un don particulier du ciel. De ces sources, voici les plus sacrées, les plus profondes : c'est cette hauteur d'âme, qui, n'aimant que la gloire et l'immortalité, foule aux pieds tout ce qu'admirent la cupidité, l'ambition, la mollesse du vulgaire; c'est l'exercice des vertus publiques, de la magnanimité et de la justice; ainsi, sans aucun art, et par le seul effet de l'éducation instituée par Lycurgue, les Spartistes, auxquels la loi défendait d'apprendre à lire, laissaient échapper journellement des mots si nobles, si sublimes, que les plus grands poëtes s'honoreraient d'en trouver quelques-uns de semblables dans leurs épopées ou leurs tragédies. Mais ce qui explique particulièrement le caractère sublime de Dante, c'est que ce grand génie naquit à l'époque où la barbarie italienne subsistait encore dans son énergie. L'esprit humain est comme la terre, qui, lorsqu'elle est restée plusieurs siècles sans culture, étonne par sa fécondité. Voilà pourquoi vers la fin des temps barbares, on vit naître à la fois un Dante dans le genre sublime, un Pétrarque dans le délicat, un Bocace dans le gracieux.

Nous rapprochons de ce jugement un passage d'une lettre où Vico traite la même sujet : — Vous aimez Dante, monsieur, et cela par l'instinct de votre sens poétique, sans que personne vous en ait conseillé la lecture. Tandis que les jeunes gens, par suite de cette humeur enjouée qui est dans le sang à cette heureuse époque de la vie, n'aiment que les fleurs, les grâces légères, les rapprochements ingénieux, vous goûtez, avant l'âge, ce poëte divin qui semble inculte et grossier à la délicatesse de nos contemporains, et dont l'harmonie sévère choque souvent une oreille efféminée. Dante naquit au milieu de la barbarie la plus farouche du moyen âge, lorsque Florence était ensanglantée par les factions des Blancs et des Noirs, qui, s'étendant avec celles des Guelfes et des Gibelins, embrasèrent toute l'Italie. Après la confusion des langues, qui était résultée, pendant plusieurs siècles, de l'invasion des barbares, et dans laquelle les vainqueurs et les vaincus ne pouvaient s'entendre, au milieu de cette vie solitaire où les hommes nourrissaient des haines inextinguibles qu'ils léguaient à leurs descendants, les communications étaient rares et l'indigence du langage vulgaire dut longtemps forcer les hommes à s'exprimer par des gestes ou d'autres signes matériels. L'Église seule conserva une langue régulière,

celle d'Occident dans le latin, celle d'Orient dans le grec... (*D'après les principes de la* SCIENCE NOUVELLE, *il conclut de cette indigence du langage que les poëtes durent précéder les prosateurs*). Voulons-nous nous assurer que telle a dû être l'origine de la poésie? interrogeons le sentiment aussi bien que la réflexion, et songeons que maintenant encore, dans cette abondance du langage vulgaire où nous sommes nés, dès qu'on met son esprit dans les entraves du vers et de la rime, la difficulté de s'exprimer rend le langage poétique; plus le génie se trouve ainsi resserré, mieux il jaillit en traits sublimes.

Dans sa Divine Comédie, Dante fut inspiré par la colère. Il a déployé toute son imagination dans son Enfer, en chantant des colères implacables, telles que celle d'Achille, qui, à elle seule, remplit l'Iliade. Il s'y complaît à décrire d'épouvantables tourments, précisément comme, au temps où la Grèce était barbare et féroce, Homère peignit dans ses batailles tant d'images affreuses de blessures et de morts. Ce caractère atroce de leurs fables qui excitent la compassion des hommes civilisés, n'était qu'agréable à leurs auditeurs. Maintenant encore les Anglais, moins amollis par la délicatesse du siècle, aiment l'atrocité dans les tragédies; tel fut aussi sans doute, dans les commencements, le goût du théâtre grec, qui présentait aux spectateurs l'affreux repas de Thyeste, ou Médée mettant en pièces son frère ou ses fils.

Dans le Purgatoire où les peines les plus douloureuses sont endurées avec une inaltérable patience, dans le Paradis où les bienheureux goûtent une paix profonde et des joies infinies, nous admirons moins l'auteur de la Divine Comédie, habitués, que nous sommes, à la paix et à la douceur d'un âge civilisé; et c'est là qu'il est le plus admirable, pour s'être élevé à de telles conceptions dans un âge impatient de l'offense et de la douleur. Nous en dirons autant d'Homère. Nous estimons l'*Iliade* moins que le poëme où il célèbre la patience héroïque d'Ulysse.

Discours prononcé en 1700. *Nous laissons ce passage et le suivant en latin, pour qu'on puisse juger de la vigueur avec laquelle Vico maniait cette langue, surtout comme langue du droit.*

(Hostem hosti infensiorem quam stultum sibi esse neminem). — « Homo mortali corpore, ait Deus, » æterno animo esto : ad duas res, verum et honestum, sive adeò mihi uni nascitor : mens verum, » falsumque cognoscito : sensus menti ne imponunto : ratio vitæ auspicium, ductum, imperiumque habeto : cupiditates rationi ancillantor : » ne mens de rebus ex opinione, sed sui conscia » judicato : neve animus ex libidine, sed ratione » bonum amplectitor : bonis animi artibus æternam » sibi nominis claritudinem parato : virtute, et constantiâ humanam felicitatem indipiscitor : si quis » stultus sive per luxum, sive per ignaviam, sive » adeò per imprudentiam secùs faxit, perduellionis » reus sibi ipse bellum indicito. »

... Talibus stulti oppugnati armis, tanta vi debellati, quam amplissimâ, et pulcherrimâ privantur urbe? Eâ nimirum, quam non aratro designati ambiunt muri; sed *flammantia cœli mœnia* circumdant : quæ non mutabili lege fundata est; sed æterno regitur jure : in quâ non municipale sacrum, sed cœlum, sidereum Dei Opt. Max. templum, reseratur. Ejus urbis civitas non nisi Deo sapientibusque communis est : quandò ejus juris communionem non principali beneficio, non liberis, non nave, non militiâ homines, sed sapientiâ consequuntur. Etenim (attendite, per vestram fidem) jus, quo hæc maxima civitas fundata est, divina ratio est, toti mundo, et partibus ejus inserta, quæ omnia permeans mundum continet, et tuetur. Hæc in Deo est, et sapientia divina dicitur; a solo sapiente cognoscitur, et sapientia humana appellatur. Quis igitur non, quod olim Mutius; *Civis romanus sum*, sed, quod multo est grandius, magnificentiusque, *Mundi civis sum,* potest dicere, nisi solus sapiens, qui de rebus superis, inferisque, divinis, humanis, universis vera cogitare, et disserere sciat?

(1732. *De mente heroïcâ*)... — Ne vos iucautos iste sive invidus, sive ignavus circumveniat rumor : hoc beatissimo sæculo, quæ in re litterariâ effecta dari unquam potuerant, jam omnia absoluta, consummata, perfecta esse, ut in eâ nihil ultra desiderandum supersit. Falsus rumor est, qui a pusilli animi litteratis differtur. Mundus enim juvenescit adhuc; nam septingentis, non ultra ab hinc annis, quorum tamen quadringentos barbaries pererrit, quot nova inventa? quot novæ artes, quot novæ scientiæ excogitatæ... Quomodo tam repente humani ingenii natura effœta est, ut alia inventa æquè egregia sint desperanda? Ne despondeatis animum, generosi auditores; innumera restant adhuc, et forsan his, quæ numeravimus, majora et meliora. In magno enim naturæ sinu, in magno artium imperio ingentia humano generi profutura bona in medio posita sunt, quæ haetenùs jacent neglecta, quia haetenùs ad ea mens heroïca animum non advertit. *Magnus Alexander* in Ægyptum delatus uno suo magno oculorum obtutu isthmum vidit, qui Erythræum a mari Mediterraneo dividit, et qua Nilus in Mediterraneum effluit, et Africa Asiaque continentur; et dignum reputavit, ubi suo nomine urbem fundaret Alexandriam; quæ statim et Africæ, et Asiæ,

et Europæ, totius Mediterranei maris, et Oceani, Indiarumque commerciis celebratissima fuit. Sublimis *Galilæus* Venerem corniculatam observavit, et de mundano systemate admiranda detexit. Observavit ingens *Cartesius* lapidis à fundà jacti motum, et novum systema physicum est meditatus. *Christopharus Columbus* ventum ab occidentali Oceano in os sibi adspirantem sensit; et eo Aristotelis argumento, ventos à terrà gigni, alias ultrà Oceanum esse terras conjecit, et novum terrarum orbem detexit. Magnus *Hugo Grotius*, unum illud Livii dictum *Sunt quædam pacis, et belli jura*, graviter advertit; ac *De jure belli et pacis* admirabiles libros edidit; à quibus si aliqua expunxeris, incomparabiles non immeritò dixeris. Quibus illustribus argumentis, quibus exemplis amplissimis, adolescentes ad optima maxima nati, mente heroïcâ, ac proindè magno animo litterarum studiis incumbite; integram sapientiam excolite, rationem humanam universam perficite : divinam ferè vestrarum mentium celebrate naturam : æstuate deo, quo pleni estis : sublimi spiritu audite, legite, lucubrate : herculeas subite ærumnas; quibus exantlatis, ab vero Jove Opt. Max. vestrum divinum genus optimo jure probetis : atque adeo vos heroes asserite, aliis genus humanum ingentibus commodis ditaturi. Quæ amplissima in universam humanam societatem merita facili negocio et divitiæ, et opes, et honores, et potentia in hàc vestrâ republicâ consequentur : quæ tamen si cessaverint, non manebitis; et cum Senecâ, æquo animo, hoc est, non elato, si advenerint, excipietis; nec demisso, si abierint, resignabitis stultæ furentique fortunæ : et contenti eritis eo divino, et immortali beneficio, quod Deus Opt. Max., qui nobis, ut principio diximus, in universum genus humanum diligentiam jubet, vestrûm aliquos præcipuos delegisset, per quos suam in terris gloriam explicarit.

De Parthenopeâ conjuratione nono Kalendas octobris anno MDCCI, à J. B. Vico, regio eloquentiæ professore conscripta. — A la mort de Charles II, l'empereur Léopold tenta de faire soulever les Napolitains en faveur de son plus jeune fils l'archiduc Charles. A cet effet il envoya à Rome Charles Sangrio et J. Caraffa pour s'entendre avec quelques nobles Napolitains réfugiés dans cette ville. Mais Caraffa se laissa gagner par l'ambassadeur d'Espagne; Sangrio, renonçant à ses desseins, retourna en Autriche. Toutefois, avant de quitter Rome, il fit part à Jérôme et Joseph Capece de ses anciens projets; Joseph Capece, homme plein de courage et d'audace, haïssait mortellement les Espagnols. Il avait été longtemps enfermé en punition d'un meurtre qu'il avait commis en présence même du vice-roi, et dans sa prison il avait appris l'allemand; il partait pour la Belgique, quand les ouvertures de Sangrio le firent retourner à Naples. Ces nobles essayèrent de soulever, par la promesse de l'abolition des dîmes, la populace de Naples, qui les soutint quelque temps et finit par les abandonner.

Ce petit ouvrage manuscrit de Vico, dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Ballanche, présente moins d'intérêt que n'en promet le nom de l'auteur. C'est une laborieuse imitation des formes oratoires de Tite-Live. Nulle émotion patriotique.

Notæ in acta eruditorum Lipsiensia. — On rendit compte de la manière suivante de la *Scienza nuova* dans les *Acta eruditorum* de Leipsick (août 1727) :

« Il a paru à Naples un livre intitulé : *Principj d'una Scienza nuova*, in-8°. Quoique l'auteur cache son nom aux érudits, cependant nous avons su, par un Italien de nos amis, que c'est un abbé napolitain, appelé Vico. L'auteur a mis en avant dans ce livre un nouveau système de droit naturel, ou plutôt une fiction tirée de principes tout différents de ceux que les philosophes ont admis jusqu'à ce jour, et plus accommodée à l'esprit de l'Église romaine. Il a pris beaucoup de peine pour combattre les doctrines de Grotius et de Puffendorf; cependant il donne plus à son imagination qu'à la vérité; il succombe sous la masse des hypothèses qu'il entasse. Aussi a-t-il été reçu des Italiens même avec plus de froideur que d'applaudissements. »

Vico publia deux ans après une réponse à cet article, intitulée : *Notæ in acta eruditorum Lipsiensia*, avec cette épigraphe tirée de Tacite : *Quibus unus metus si intelligere viderentur*. Il traite le critique anonyme, qu'il désigne ailleurs comme un Italien, du nom de *vagabond inconnu* (ignotus erro).

« Le sujet propre de la Science nouvelle, qui est la nature des nations, est laissé dans un *vaste silence*... Ce n'est pas le Droit naturel qui est le premier sujet de cette science, comme le croit le critique, c'est la *Nature commune des nations*; d'où sort et se répand également chez tous les peuples une connaissance constante et universelle des choses divines et humaines; de là se découvre un nouveau système de droit naturel qui est *un des principaux corollaires de cette science*.

» Pourquoi dit-il que je m'écarte des principes reçus de tous les philosophes? Serait-ce que *Grotius* et *Puffendorf*, en y ajoutant *Selden*, lui paraissent les seuls philosophes du monde, parce qu'aucun d'eux n'est catholique romain? Est-ce pour faire entendre que je ne suis point philosophe? Si c'est là sa pensée, il montre qu'il sait bien que je ne suis pas professeur de philosophie, mais de philo-

logie, d'éloquence, et qu'il croit avec le vulgaire que l'éloquence est chose toute séparée de la philosophie; ou bien encore il n'aura pas ouvert mon livre; car le but de ce livre c'est l'entreprise toute nouvelle de soumettre à la *philosophie*, la *philologie*, la connaissance de toutes les choses qui dépendent du libre arbitre, telles que langues, mœurs, actes de la paix et de la guerre, et de réduire la philologie, par des principes sûrs de philosophie, à la forme déterminée d'une science. M'attaque-t-il parce que dans mon système j'appuie le droit monarchique d'arguments nouveaux pour les philosophes; ou parce que j'ai fondé mon système sur le principe de la divine Providence? C'est ce que n'a pas fait Grotius, lui qui dit hautement que lors même qu'on supprimerait toute connaissance de Dieu, son système n'en subsisterait pas moins. Puffendorf reconnaît la Providence, mais avec l'hypothèse épicurienne d'un homme jeté dans ce monde sans aucune assistance divine. Accusé sur ce point par des hommes aussi doctes que pieux, il fut obligé de plaider sa cause dans une dissertation spéciale. Moi, je joins au dogme de la divine Providence cet autre principe que l'homme a le libre choix du bien et du mal; principes de philosophie sans lesquels il est impossible de parler de justice et de loi. Si c'est pour cela que *mon censeur* dit que je suis sorti de la route ordinaire des philosophes, Platon, qui établit toujours dans ses doctrines la divine Providence, et revendique pour l'homme le libre arbitre; Platon, ce philosophe divin, sera, par une licence qui approche du délire, rayé de la liste des philosophes.

» Que s'il en est ainsi, le censeur se trahit lui-même. Tout autre qu'un protestant ne ferait pas un reproche à notre système d'être *accommodé à l'esprit de l'Église romaine*; ce ne peut être qu'un disciple de Luther ou de Calvin, qui introduit les idées stoïciennes et le *fatum* dans la philosophie chrétienne et qui veut que dans le serf-arbitre de l'homme, la nécessité domine et opprime tout... — Et pourquoi n'accommoderais-je pas mon système à cette Église qui montre au doigt la vérité à ceux qui professent sa croyance. Elle m'a aidé à fonder un système accommodé à tout le genre humain; car elle m'a enseigné deux dogmes, celui de la divine Providence et celui du libre arbitre, que reconnaît tout le genre humain. Mais il est interdit aux sectateurs de Luther ou de Calvin de prendre la parole contre ces vérités. C'est ce qui arriva une fois à Théodore de Bèze, en Suisse, où il remplaça Calvin. Comme il avait prononcé un discours qui faisait perdre le cœur à tous ses auditeurs pour toute œuvre chrétienne, les magistrats défendirent de prêcher à l'avenir contre ces dogmes catholiques.

» Pourquoi n'a-t-il pas nommé Selden, le troisième des principaux auteurs qui aient traité de ces matières, lui dont je combats aussi les doctrines et les principes?... Je comprends. Selden ne lui semble pas philosophe, parce que, d'après le saint livre de la Genèse, il suppose une Providence. Pour lui, Cicéron non plus ne sera pas philosophe, puisqu'il déclare qu'il ne peut parler sur les lois avec Atticus, si celui-ci ne lui accorde que le sens commun persuade au genre humain que tout nous est dispensé avec justice par la Providence. Que Grotius voie, après un tel aveu de Cicéron, si son système peut subsister indépendamment de toute connaissance de la divinité! Que les savants interprètes du droit romain voient s'ils ont raison d'appeler malgré elles les sectes stoïcienne et épicurienne à la jurisprudence romaine, lorsque cette jurisprudence définit le droit naturel des gens, le *droit établi par la Providence divine*.

» Comment ose-t-il donc déclarer une guerre impie à la Providence, en refusant de compter parmi les philosophes, et Cicéron qui veut qu'on la considère, d'après le sentiment unanime des nations, comme un Dieu qui voit toutes les choses humaines, et Platon qui arrive par la raison à la définir l'ordre intelligent et libre de la nature. »

Vico termine cette violente réponse, par les paroles suivantes, qui en expliquent l'amertume :

« Sache, lecteur impartial, que je languissais dans une étuve, atteint d'une maladie mortelle et rapide, et sous le coup d'un remède dangereux qui peut produire l'apoplexie chez les vieillards, lorsque j'ai écrit cet opuscule; sache, de plus, que depuis près de vingt ans j'avais dit adieu à tous les livres pour travailler selon mes faibles moyens à la science du droit naturel des gens; pour cette science je voulus m'ensevelir dans la profonde et vaste bibliothèque du sens universel de l'humanité, pour y feuilleter les plus antiques auteurs des nations qui ont précédé les écrivains de plus de mille ans. *Hobbes* a voulu en faire autant, lui qui se vantait auprès des lettrés, ses amis, d'avoir formé de cette manière sa doctrine du prince; c'était, disait-il, dans ce trésor qu'il avait puisé sa philosophie. Il se trompait cependant, n'ayant pas tenu compte de la divine Providence, qui seule pouvait lui donner un flambeau pour parcourir ces sombres origines des choses humaines; il erre donc avec l'aveugle *hasard d'Épicure* dans la nuit ténébreuse de l'antiquité. Je combats dès l'abord ses doctrines et ses principes. »

Nous donnerons aussi un passage (p. 19) où Vico réfute ce reproche que lui avait adressé le critique : *ingenio magis indulget quàm veritati*. Il

soutient d'abord, en reproduisant des idées déjà exposées dans le *De antiquissimâ Italorum sapientiâ*, qu'on ne peut arriver à la vérité sans l'*ingenium* et sans l'*ingenii acumen*.

« ... Aristote nous donne la raison pour laquelle nous prenons plaisir aux *acuta dicta;* c'est que l'âme, qui, par sa nature, a faim et soif du vrai, apprend beaucoup de choses en un instant. Au contraire, les *arguta dicta* sont le produit d'une faible et pauvre imagination, qui ne fournit que les noms vides des choses ou de simples surfaces, et ne les recompose pas tout entières; ou encore qui présente tout à coup à l'esprit des choses absurdes et ineptes, lorsqu'il n'attendait rien que de raisonnable et de convenable. Il est alors joué et déçu dans son attente; les fibres du cerveau, préparées à recevoir quelque chose de convenable et de juste, se troublent et se confondent, et elles propagent ce mouvement tumultueux dans toutes les ramifications des nerfs; mouvement qui ébranle tout le corps et fait sortir l'homme de son assiette ordinaire. De là vient que les bêtes ne rient point, parce que leur sens est tout particulier et singulier, et que par conséquent elles ne peuvent porter leur attention que sur des objets isolés et singuliers, dont chacun est chassé et détruit par le premier qui vient se présenter. D'où l'on peut faire voir clairement que, par cela seul que la nature a refusé aux bêtes le sens de rire, elles sont privées de toute raison. C'est uniquement ceci qui constitue, chez le rieur, ce sentiment secret dont il ne se rend pas compte lorsqu'il accueille par le rire des choses sérieuses; il lui semble qu'alors il se sent homme. Mais le rire ne vient que de la faible nature de l'homme :

... Decipimur specie recti.

Car, d'après la nature du rire, telle que nous l'avons expliquée, ceux qui rient tiennent comme le milieu entre les hommes sérieux et graves, et les bêtes brutes. Je parle ici de ceux qui rient à tout propos et qu'on appelle *rieurs*, comme aussi de ceux qui excitent les autres à rire, et que l'on nomme railleurs (*derisores*). Les gens sérieux ne rient point, parce qu'ils considèrent mûrement une chose, et ne se laissent pas détourner par une autre; les bêtes ne rient point, parce qu'elles ne font aussi attention qu'à une chose; dès qu'une autre vient les toucher, elles s'y tournent tout entières. Au contraire, les rieurs ne considérant que légèrement une chose, s'en laissent facilement détourner par une autre. Les railleurs sont ceux qui s'éloignent le plus des hommes graves, et sont le plus rapprochés des bêtes, puisqu'ils défigurent l'apparence du vrai, et non-seulement la défigurent, mais la bouleversent, par une violence qu'ils se font à eux-mêmes et à leur intelligence; et, à la vérité, c'est de cela que parle le parasite Gnathon de la comédie :

... Postremo imperavi egomet mihi
Omnia assentari.

Ce qui est un en soi, ils le détournent et le plient à une autre chose; c'est une vérité que les poëtes ont déposée dans leurs fables; pour nous montrer que de telles gens sont comme intermédiaires entre l'homme et la bête, ils ont imaginé leurs satyres rieurs. La nature perverse des railleurs les laisse toujours pauvres du vrai divin, elle leur ferme toujours les trésors de la vérité; et lorsqu'ils s'applaudissent de leurs dérisions sur les choses sérieuses, alors s'applique à eux le mot de la sagesse divine : *Si sapiens fueris, tibi ipse fueris; si derisor tu solus damnum portabis.*

Cette explication de la nature du rire nous fait voir pourquoi les personnages ridicules dans les comédies nous causent un plus vif plaisir lorsqu'ils font sérieusement leurs sottises, et pourquoi la plaisanterie est souvent si froide, quand c'est en riant qu'on veut faire rire les spectateurs. Et certes, jamais une farce n'est plus plaisante que lorsque les mimes imitent, par leur physionomie, leur démarche et leur geste, des hommes sérieux et graves, et les livrent ainsi à la risée. Tout cela revient à dire enfin que le rire vient d'un piége qui est tendu à l'esprit humain, toujours avide du vrai, et il éclate d'autant plus, que l'imitation de la vérité est plus parfaite. C'est de là que Cicéron dit, avec autant d'élégance que de vérité : *Risûs sedem esse subturpe.*

DE

L'ANTIQUE SAGESSE

DE L'ITALIE

RETROUVÉE DANS LES ORIGINES DE LA LANGUE LATINE.

Tandis que je méditais les origines de la langue latine, j'en observai de si savantes dans un grand nombre d'expressions, qu'elles ne semblaient pas être le résultat de l'usage vulgaire, mais le signe de quelque doctrine intime et mystérieuse. Et certes, il est naturel qu'une langue soit riche en locutions philosophiques, si la philosophie est en honneur chez la nation qui la parle. Je pourrais rappeler moi-même que, de notre temps, lorsque la philosophie d'Aristote et la médecine de Galien étaient à la mode, les hommes les moins lettrés n'avaient à la bouche qu'*horreur du vide*, *antipathies* et *sympathies naturelles*, les *quatre humeurs* et leurs *qualités*, et cent expressions de cette espèce; puis, lorsque prévalut la physique moderne et que la médecine fut traitée comme un art empirique, on n'entendait parler que de circulation du sang, de coagulation, de *drogues* utiles et nuisibles, de pression atmosphérique, etc. Avant l'empereur Adrien, les mots d'*ens*, être, *essentia*, essence, *substantia*, substance, *accidens*, accident, étaient inusités chez les Latins, parce qu'on ne connaissait pas la Métaphysique d'Aristote. Depuis cette époque, elle attira l'attention des savants, et ces termes devinrent vulgaires. Ainsi, ayant remarqué que la langue latine abondait en locutions philosophiques, et que, d'un autre côté, l'histoire nous atteste que les anciens Romains, jusqu'au temps de Pyrrhus, ne songèrent qu'à l'agriculture et à la guerre, j'en induisais qu'ils avaient reçu ces termes de quelque autre nation éclairée, et qu'ils s'en servaient à l'aveugle. De ces nations éclairées dont ils auraient pu les recevoir, je n'en trouvais que deux, les Ioniens et les Étrusques. Quant à la science ionienne, il est inutile d'en parler longuement; l'on sait de quel éclat brilla l'école Italique. La science des Étrusques est attestée par leur profonde connaissance des cérémonies religieuses. Car la culture de la théologie civile annonce toujours la culture de la théologie naturelle; les rites sont toujours plus augustes là où l'on a conçu les idées les plus justes de la divinité; ainsi c'est dans le christianisme que les cérémonies sont le plus saintes, parce que c'est là qu'on trouve la doctrine la plus pure sur la nature de Dieu. L'architecture des Étrusques, la plus simple que l'on connaisse, fournit une preuve très-forte qu'ils devancèrent les Grecs dans la géométrie. Qu'une bonne et grande partie de la langue ionienne ait été importée chez les Latins, c'est ce dont témoignent les étymologies; il est constant que les Romains reçurent de l'Étrurie les cérémonies du culte des dieux, et en même temps les formules sacrées et les paroles pontificales. Je crois donc pouvoir conclure avec assurance que c'est chez ces deux nations qu'il faut chercher l'origine des expressions philosophiques des Latins; et j'ai résolu de retrouver, dans les origines de la langue latine, la sagesse antique de l'Italie : travail que personne, autant que je sache, n'a encore entrepris, mais qui mérite peut-être d'avoir provoqué le regret de Bacon. Platon, dans le Cratyle, essaya de retrouver, par la même voie, la sagesse antique des Grecs. Ainsi ce qu'ont fait Varron dans ses *Origines*, Jules Scaliger dans son *Traité des causes de la langue latine*, François Sanctius dans *la Minerve*, et Gaspard Scioppius dans les notes qu'il y a jointes, tout cela est très-différent de notre entreprise. Ces savants se sont proposé de tirer de la philosophie dans laquelle ils étaient très-versés, une explication des *causes* de la langue et de tout l'ensemble de son système : mais nous, sans nous assujettir aux opinions d'aucune école, nous rechercherons dans les origines mêmes des mots, quelle a été la philosophie de l'Italie antique.

LIVRE MÉTAPHYSIQUE

DÉDIÉ AU SEIGNEUR PAOLO MATTEO DORIA.

Je veux traiter dans ce premier livre des locutions qui me donnent lieu de retrouver par conjecture les opinions des anciens sages de l'Italie, sur la vérité première, sur Dieu et sur l'âme humaine. J'ai résolu de vous le dédier, seigneur Paolo Doria, ou plutôt de traiter ici, sous vos auspices, de la métaphysique, puisque, comme il convient à un philosophe si haut placé par son rang et par sa science, vous vous plaisez à ces hautes études, et que vous les cultivez avec autant de magnaminité que de sagesse. En effet, c'est une grande âme, celle qui, tout en admirant les pensées des autres philosophes, se confie encore plus en soi, et justifie cette confiance. D'autre part, c'est un signe de sagesse, que d'avoir, seul de tous les modernes, appliqué la vérité première aux usages de la vie humaine, en la faisant descendre, d'une part à la mécanique, et de l'autre à la science politique. Vous formez un prince pur de tous les artifices dans lesquels Tacite et Machiavel avaient élevé le leur; quoi de plus en harmonie avec la loi chrétienne, de plus désirable pour la prospérité de la chose publique! Ce sont là vos titres à la reconnaissance de tout homme à qui arrivera la seule renommée de votre illustre nom. J'y joins ce dont je vous suis seul redevable : la faveur avec laquelle vous m'avez toujours accueilli, les encouragements que j'ai reçus de vous plus que de tout autre, pour les études dont il s'agit ici. L'année dernière, j'avais tenu chez vous, après souper, quelques discours où, m'appuyant sur les origines mêmes de la langue latine, je faisais voir la nature dans un mouvement qui entraînait chaque chose, *per vim cunei*, suivant le rayon vers le centre du mouvement, et, par une force contraire, la repoussant du centre à la circonférence; je montrais que toutes choses naissent et meurent par une sorte de *systole* et de *diastole*. Alors, vous et d'autres savants de cette ville, Augustinus, Arianus, Hyacinthe de Christophoro et Nicolas Galitia, vous me donnâtes le conseil d'entreprendre cette démonstration par son principe, de sorte qu'elle apparût dans un ordre légitime et systématique. C'est pourquoi, entrant dans la voie des origines latines, j'ai élaboré cette métaphysique que je vous dédie à ce titre. Plus tard, je consacrerai à ces trois illustres personnages le fruit d'autres travaux, en témoignage de l'estime singulière que je leur porte.

CHAPITRE Ier. — DU VRAI ET DU FAIT.

Les mots *verum* et *factum*, le *vrai* et le *fait*, se mettent l'un pour l'autre chez les Latins, ou, comme dit l'École, se convertissent entre eux. Pour les Latins, *intelligere*, comprendre, est même chose que lire clairement et connaître avec évidence. Ils appelaient *cogitare* ce qui se dit en italien *pensare* et *andar raccogliendo;* ratio, *raison*, désignait chez eux une collection d'éléments numériques, et ce don propre à l'homme qui le distingne des brutes et constitue sa supériorité; ils appelaient ordinairement l'homme un animal *qui participe à la raison* (*rationis particeps*), et qui par conséquent ne la possède pas absolument. De même que les mots sont les signes des idées, les idées sont les signes et les représentations des choses. Ainsi, comme lire, *legere*, c'est rassembler les éléments de l'écriture, dont se forment les mots, l'intelligence (*intelligere*) consiste à assembler tous les éléments d'une chose, d'où ressort l'idée parfaite. On peut donc conjecturer que les anciens Italiens admettaient la doctrine suivante sur le vrai : Le vrai est le fait même, et par conséquent Dieu est la vérité première, parce qu'il est le premier *faiseur* (*factor*); la vérité infinie, parce qu'il a fait toutes choses; la vérité absolue, puisqu'il représente tous les éléments des choses, tant externes qu'internes, car il les contient. Savoir, c'est assembler les éléments des choses, d'où il suit que la pensée (*cogitatio*) est propre à l'esprit humain, et l'intelligence à l'esprit divin; car Dieu réunit tous les éléments des choses, tant externes qu'internes, puisqu'il les contient et que c'est lui qui les dispose; tandis que l'esprit humain, limité comme il l'est, et en dehors de tout ce qui n'est pas lui-même, peut rapprocher les points extrêmes, mais ne peut jamais tout réunir, en sorte qu'il peut bien penser sur les choses, mais non les *comprendre;* voilà pourquoi il participe à la raison, mais ne la possède pas. Pour éclaircir ces idées par une comparaison, le vrai divin est une image solide des choses, comme une figure plastique; le vrai humain est une image plane et sans profondeur, et telle qu'une peinture. Et de même que le vrai divin est parce que Dieu, dans l'acte même de sa connaissance, dispose et produit, de même le vrai humain est, pour les choses, où l'homme, dans la connaissance, dispose et crée pareillement. Ainsi la science est la connaissance de la manière dont la chose se fait, connaissance dans laquelle l'esprit fait lui-même l'objet, puisqu'il en recompose les éléments; l'objet est un solide relativement à Dieu qui comprend toutes choses, une surface pour l'homme qui ne comprend que les dehors. Ces points établis, pour les faire accorder plus aisément avec notre religion, il faut savoir que les anciens philosophes de l'Italie identifiaient le vrai et le fait, parce qu'ils croyaient le monde éternel; par suite les philosophes

païens honorèrent un Dieu qui agissait toujours *du dehors*, ce que rejette notre théologie. C'est pourquoi dans notre religion où nous professons que le monde a été créé de rien dans le temps, il est nécessaire d'établir une distinction, en identifiant le vrai créé avec le *fait*, et le vrai incréé avec l'*engendré* (genito). Ainsi l'Écriture sainte, avec une élégance vraiment divine, appelle *verbe* la sagesse de Dieu, qui contient en soi les idées de toutes choses et les éléments des idées elles-mêmes; dans ce verbe, le vrai est la compréhension même de tous les éléments de cet univers, laquelle pourrait former des mondes infinis; c'est de ces éléments connus et contenus dans la toute-puissance divine que se forme le verbe réel absolu, connu de toute éternité par le Père, et engendré par lui de toute éternité.

§ I. — De l'origine et de la vérité des sciences.

De ces idées des anciens sages de l'Italie touchant le vrai, et de la distinction qu'établit notre religion entre le *fait* et l'*engendré*, nous tirons d'abord cette conséquence, que si la parfaite vérité est en Dieu seul, nous devons tenir pour complétement vrai ce qui nous est révélé de Dieu, et ne pas chercher comment peut être vrai ce que nous ne pouvons comprendre en aucune manière. Ensuite nous pouvons remonter à l'origine des sciences humaines, et enfin obtenir une règle pour reconnaître celles qui sont vraies. Dieu sait tout, parce qu'il contient en soi les éléments dont il fait toutes choses; l'homme les divise pour les savoir; aussi la science humaine est comme une anatomie des ouvrages de la nature. En effet, si nous voulons prendre des exemples, elle a partagé l'homme en corps et âme, et l'âme en intelligence et volonté; elle a distingué du corps, ou, comme on dit, abstrait la figure et le mouvement, et de ces propriétés comme de toutes choses, elle a tiré l'être et l'un. La métaphysique considère l'être, l'arithmétique l'un et sa multiplication, la géométrie la figure et ses dimensions, la mécanique le mouvement du dehors, la physique le mouvement qui part du centre, la médecine étudie le corps, la logique la raison, la morale la volonté. Il est arrivé de cette anatomie des sciences comme de celle qui s'exerce journellement sur le corps humain : les anatomistes difficiles à contenter conservent bien des doutes sur la situation, la structure et les fonctions des parties, et craignent que la mort solidifiant les liquides, interrompant le mouvement, que le scalpel altérant ce qu'il divise, le véritable état des organes ne soit plus observable non plus que leurs fonctions. Cet être, cette unité, cette figure, ce mouvement, ce corps, cette intelligence, cette volonté, sont autres en Dieu, où ils ne font qu'un, autres dans l'homme, où ils sont divisés. Ils vivent en Dieu, et dans l'homme ils sont morts. Car si Dieu est éminemment toutes choses, comme parlent les théologiens chrétiens, et si la génération et la corruption perpétuelle des êtres ne le changent en rien, puisqu'elles ne l'augmentent ni ne le diminuent, les êtres finis et créés sont des modifications et des dispositions de l'être infini et éternel, en sorte que Dieu seul est vraiment l'*être*, et que tout le reste est de l'*être* à proprement parler.

Aussi Platon, lorsqu'il parle de l'être d'une manière absolue, veut faire entendre la Divinité. Mais qu'est-il besoin du témoignage de Platon, quand Dieu s'est défini lui-même : *Je suis celui qui suis, celui qui est*, tout le reste n'étant rien auprès de lui. Nos ascètes, nos métaphysiciens chrétiens proclament de même que les plus grands d'entre nous, quelle que soit la cause de leur grandeur, ne sont rien devant Dieu. Et comme Dieu est la seule véritable unité, parce qu'il est infini et que l'infini ne peut se multiplier, l'unité créée s'anéantit devant lui; et le corps comme tout le reste, parce que l'immense ne souffre point de mesure; le mouvement, qui est déterminé par le lieu, périt avec le corps; car c'est le corps qui remplit le lieu; notre raison humaine périt; car, puisque Dieu a en lui-même les objets de sa pensée, et qu'il a tout présent, ce qui est en nous raisonnement est œuvre en Dieu; enfin notre volonté fléchit; mais comme Dieu ne se propose d'autre fin que lui-même, et comme il est parfaitement bon, sa volonté est irrésistible.

Nous trouvons la trace de ces opinions dans des locutions latines; car le même mot *minuere* exprime à la fois diminution et division, pour dire que les choses divisées ne sont plus les mêmes qu'à l'état de composition, mais qu'elles sont amoindries, altérées, corrompues. Est-ce par cette raison que la méthode analytique, comme on l'appelle, qui procède par genres universaux et par syllogismes, et dont se servent les aristotéliciens, est convaincue d'impuissance; que la méthode des nombres qu'enseigne l'algèbre est une méthode de divination; que la méthode qui agit par le feu et la décomposition, celle de la chimie, est une méthode d'essai? L'homme, marchant par ces voies à la découverte de la nature, s'aperçut enfin qu'il ne pouvait y atteindre, parce qu'il n'avait pas en lui les éléments dont les choses sont formées, et cela par suite des limites étroites de son esprit, pour qui toute chose est en dehors et au delà; il sut alors utiliser ce défaut de son esprit, et par l'abstraction, comme on dit, il se créa deux éléments : un point qui pût

se représenter, et une unité susceptible de multiplication. Deux fictions. Car le point, si on le figure, n'est plus un point, et l'unité qu'on multiplie, n'est plus une unité. En outre, il partit de ces bases, comme il en avait le droit, pour aller jusqu'à l'infini, prolongeant les lignes dans l'immensité et poussant dans l'innombrable la multiplication de l'unité. De cette manière, il se construisit un monde de formes et de nombres qu'il pût embrasser tout entier. En prolongeant, divisant ou assemblant des lignes, en ajoutant, retranchant et combinant des nombres, il produit des choses infinies, parce qu'il connaît en lui-même des vérités infinies. Il faut de l'action, non pour les problèmes seuls, mais pour les théorèmes eux-mêmes, que l'on croit vulgairement appartenir à la contemplation pure. En effet, puisque l'esprit rassemble les éléments du vrai qu'il contemple, il est impossible qu'il ne fasse pas le vrai qu'il connaît. Or, comme le physicien ne peut définir les choses selon la vérité, c'est-à-dire assigner à chaque chose sa nature et la faire selon le vrai (ce qui est le privilége de Dieu), il définit les mots, et, à l'exemple de la divinité, il crée sans matière (comme Dieu crée de rien), le point, la ligne, la surface. Il désigne par le mot de point ce qui n'a pas de parties, par celui de ligne, la marche et la trace du point, ou la longueur sans largeur et sans profondeur; il appelle surface la rencontre de deux différentes lignes, qui font une largeur accompagnée de longueur sans profondeur. Ainsi, comme il lui est refusé de saisir les éléments dont les choses tirent leur réalité, il se crée des éléments nominaux, d'où sortent les idées par une déduction inattaquable.

Cela n'a pas échappé aux sages auteurs de la langue latine; nous savons que les Romains disaient indifféremment *quæstio nominis et definitionis*, question de nom et de définition; ils pensaient chercher la définition lorsqu'ils cherchaient ce que le mot réveillait dans l'esprit de tous. On voit par là qu'il en a été de la science humaine comme de la chimie. De même que celle-ci, en poursuivant un but frivole, a enfanté, sans le vouloir, un art très-utile à l'humanité, de même la curiosité humaine, en s'attachant à la recherche d'un vrai qui lui est interdit, a produit deux sciences très-utiles à la société, l'arithmétique et la géométrie, qui lui ont donné à leur tour la mécanique, la mère de tous les arts nécessaires à l'esprit humain. La science humaine est donc née du défaut de l'esprit humain, qui, dans son extrême limitation, reste en dehors de toutes choses, ne contient rien de ce qu'il veut connaître, et par conséquent ne peut faire la vérité à laquelle il aspire. Les sciences les plus certaines sont celles qui expient le vice de leur origine, et s'assimilent comme création à la science divine, c'est-à-dire celles où le vrai et le fait sont mutuellement convertibles.

De tout ce qui précède on peut conclure que le *criterium* du vrai, et la règle pour le reconnaître, c'est de l'avoir fait; par conséquent, l'idée claire et distincte que nous avons de notre esprit n'est pas un *criterium* du vrai, et qu'elle n'est pas même un *criterium* de notre esprit; car en se connaissant, l'âme ne se fait point, et puisqu'elle ne se fait point, elle ne sait pas la manière dont elle se connaît. Comme la science humaine a pour base l'abstraction, les sciences sont d'autant moins certaines qu'elles sont plus engagées dans la matière corporelle. Ainsi la mécanique est moins certaine que la géométrie et l'arithmétique, parce qu'elle considère le mouvement, mais réalisé dans des machines; la physique est moins certaine que la mécanique, parce que la mécanique considère le mouvement externe des circonférences, et la physique le mouvement interne des centres. La morale est moins certaine encore que la physique, parce que celle-ci considère les mouvements internes des corps, qui ont leur origine dans la nature, laquelle est certaine et constante, tandis que la morale scrute les mouvements des âmes, qui se passent à de grandes profondeurs, et qui proviennent le plus souvent du caprice, lequel est infini. En outre, en physique, les théories sont reçues pour vérités, du moment qu'on peut faire quelque chose qui s'y rapporte. C'est pour cela que les théories sur la nature passent pour les plus importantes, et sont accueillies de tout le monde avec la plus grande faveur, si on y ajoute des expériences qui offrent une imitation de la nature.

Pour tout dire en un mot, le vrai est convertible avec le bon, si ce qui est connu comme vrai tient son être de l'esprit par lequel il est connu, et que la science humaine imite ainsi la science divine, par laquelle Dieu, en connaissant le vrai, l'engendre *à l'intérieur* dans l'éternité, et le fait *à l'extérieur* dans le temps. Quant au *criterium* du vrai, c'est, pour Dieu, de communiquer la bonté aux objets de sa pensée (*vidit Deus, quòd essent bona*), de même c'est, pour les hommes, d'avoir fait le vrai qu'ils connaissent. Mais pour fortifier ces principes, il faut les assurer contre les attaques des dogmatiques et des sceptiques.

§ II. — De la vérité première selon les Méditations de René Descartes.

Les dogmatiques de notre temps révoquent en doute, avant d'entrer dans la métaphysique, toutes les vérités, non-seulement celles qui sont relatives à la vie pratique, comme les vérités de la morale

et de la mécanique, mais aussi les vérités physiques et même mathématiques. Ils enseignent que la seule métaphysique est celle qui nous donne une vérité indubitable, et que c'est de là que dérivent, comme de leur source, les vérités secondes par lesquelles se forment les autres sciences. Nulle de ces vérités qui appartiennent aux autres sciences ne peut se démontrer soi-même, et dans ces vérités secondes, autre chose est l'âme, autre chose le corps; elles ne savent rien avec certitude des sujets dont elles traitent. Ils estiment donc que la métaphysique donne aux autres sciences le fonds qui leur est propre. Aussi le grand *méditateur* [1] de cette philosophie veut que celui qui prétend être initié à ses mystères, se purifie avant d'approcher, non-seulement des croyances apprises, ou, comme on dit, des préjugés que, depuis l'enfance, il a conçus par les sens, mais encore de toutes les vérités que les autres sciences lui ont enseignées; et puisqu'il n'est pas en notre pouvoir d'oublier, il faut que son esprit soit, sinon comme une table rase, au moins comme un livre fermé qu'il ouvrira à un jour plus sûr. Ainsi la limite qui sépare les dogmatiques des sceptiques, ce sera la vérité première que doit nous découvrir la méthaphysique de Descartes. Et voici comment ce grand philosophe nous l'enseigne. L'homme peut révoquer en doute s'il sent, s'il vit, s'il est étendu, et enfin s'il est : pour le prouver, il a recours à l'hypothèse d'un génie trompeur qui pourrait nous décevoir, de même que, dans les Académiques de Cicéron, un stoïcien, pour prouver la même chose, a recours à une machine et suppose un songe envoyé par les dieux. Mais il est absolument impossible que personne n'ait conscience qu'il pense, et que de cette conscience il ne tire pas la certitude qu'il est. C'est pourquoi Descartes nous fait voir la vérité première dans ceci : *Je pense, donc je suis*. Remarquons que le Sosie de Plaute est ainsi amené, par Mercure qui avait pris sa forme, comme le génie trompeur de Descartes, ou le songe du stoïcien, à douter de sa propre existence, et ses Méditations le conduisent également à acquiescer à cette vérité première : « Certes, quand je l'envisage et que je reconnais » ma figure, c'est comme il m'est arrivé souvent » de regarder dans un miroir, il est bien semblable » à moi; même chapeau, même habit, tout pareil » à moi; jambe, pied, taille, cheveux, yeux, nez, » dents, lèvres, mâchoires, menton, barbe, cou, » tout en un mot; si le dos est couvert de cicatrices, » c'est la plus ressemblante des ressemblances; » mais pourtant quand je pense, je suis bien certainement comme j'ai toujours été. »

[1] Allusion aux Méditations de Descartes.

Mais le sceptique ne doute pas qu'il pense, il avoue même si bien la certitude de ce qui lui apparaît qu'il la défend par des chicanes ou des plaisanteries; il ne doute pas qu'il soit, et c'est dans l'intérêt de son bien-être qu'il suspend son assentiment, de crainte d'ajouter aux maux de la réalité, les maux de l'opinion. Mais s'il est certain de penser, il soutient que ce n'est que conscience et non pas science, rien autre chose qu'une connaissance vulgaire qui appartient au plus ignorant, à un Sosie, et non pas ce vrai rare et exquis dont la découverte exige tant de méditations d'un si grand philosophe. Savoir, c'est connaître la manière, la forme selon laquelle une chose se fait; or la conscience a pour objet ce dont nous ne pouvons démontrer la forme, si bien que dans la pratique de la vie, quand il s'agit de choses dont nous ne pouvons donner aucun signe, aucune preuve, nous donnons le témoignage de la conscience. Mais quoique le sceptique ait conscience qu'il pense, il ignore cependant les causes de la pensée, ou de quelle manière la pensée se fait; et il professerait aujourd'hui cette ignorance plus hautement encore, puisque dans notre religion on professe la séparation de l'âme humaine de toute corporéité. De là, ces ronces et ces épines où s'embarrassent et dont se blessent mutuellement les plus subtils métaphysiciens de notre temps, quand ils cherchent à découvrir comment l'esprit humain agit sur le corps et le corps sur l'esprit, attendu qu'il ne peut y avoir contact qu'entre des corps. Ces difficultés les forcent de recourir (toujours *è machinâ*) à une loi occulte de Dieu, par laquelle les nerfs excitent la pensée lorsqu'ils sont mis en mouvement par les objets externes, et la pensée tend les nerfs, lorsqu'il lui plaît d'agir. Ils imaginent donc l'âme humaine comme une araignée, immobile au centre de sa toile; dès que le moindre fil s'ébranle, l'araignée le ressent; dès que l'araignée, sans que la toile remue, pressent la tempête qui approche, elle met en mouvement tous les fils de la toile. Cette loi occulte, ils l'imaginent parce qu'ils ignorent la manière dont la pensée se fait : d'où le sceptique se confirmera dans sa croyance qu'il n'y a point de science de la pensée. Le dogmatique répliquera que le sceptique acquiert par la conscience de sa pensée la science de l'être, puisque de la conscience de la pensée naît la certitude inébranlable de l'existence. Et nul ne peut être certain qu'il est, s'il ne fait son être d'une chose dont il ne puisse douter. C'est pourquoi le sceptique n'est pas certain qu'il est, parce qu'il ne tire pas cela d'une chose absolument indubitable. Le sceptique répondra en niant que la conscience de la pensée puisse donner la science de l'être. Car il soutient que savoir c'est connaître les causes dont

une chose uatt; mais moi qui pense, je suis esprit et corps, et si la pensée était la cause qui me fait être, la pensée serait la cause du corps; or le corps c'est ce qui ne pense point. Que dis-je! c'est parce que je suis composé de corps et d'esprit, c'est pour cela que je pense, en sorte que c'est le corps et l'esprit réunis qui sont cause de la pensée; si je n'étais rien que corps, je ne penserais pas; si je n'étais qu'esprit, j'aurais l'intelligence proprement dite; car la pensée n'est pas la cause qui fait que je suis esprit, ce n'en est que le signe; or un signe n'est pas une cause; car un brave sceptique ne nierait point la certitude des signes, mais il nierait celle des causes.

§ III. — Contre les sceptiques.

Le seul moyen de renverser le scepticisme, c'est que nous prenions pour *criterium* de la vérité: *On est sûr du vrai qu'on a fait soi-même.* Les sceptiques vont répétant toujours que les choses leur semblent, mais qu'ils ignorent ce qu'elles sont réellement; ils avouent les effets, et par conséquent ils accordent que ces effets ont leurs causes; mais ils nient de savoir les causes parce qu'ils ignorent le genre ou la forme selon laquelle les choses se font. Admettez ces propositions, et rétorquez-les ainsi contre eux. Cette compréhension des causes, qui contient tous les genres ou toutes les formes sous lesquelles sont donnés tous les effets dont le sceptique confesse voir les apparences, mais dont il nie savoir l'essence réelle, cette compréhension des causes, c'est le premier vrai qui les comprend toutes, et où elles sont contenues jusqu'aux dernières; et puisqu'il les comprend toutes, il est infini et n'en exclut aucune; et puisqu'il les comprend toutes, il a la priorité sur le corps, qui n'est qu'un effet; par conséquent ce vrai est quelque chose de spirituel; autrement dit, c'est Dieu, le Dieu que nous confessons, nous autres chrétiens. C'est là le vrai sur lequel nous devons mesurer le vrai humain; puisque le vrai humain, c'est ce dont nous avons nous-mêmes ordonné les éléments, ce que nous contenons en nous, ce que nous pouvons, par la vertu de certains postulats, prolonger et poursuivre à l'infini. En ordonnant ces vérités, nous les connaissons et les faisons en même temps; voilà pourquoi nous possédons en ce cas le genre, ou la forme selon laquelle nous faisons.

CHAPITRE II. — DES GENRES OU DES IDÉES.

Lorsque les Latins disent *genus*, ils entendent forme; lorsqu'ils disent *species*, ils y attachent deux sens, celui d'*individu*, comme dit l'École, et celui d'apparence, *apparenza*. Quant aux genres, tous les philosophes pensent qu'ils sont infinis. Les anciens philosophes de l'Italie ont nécessairement dû croire que les genres sont des formes infinies, non pas en grandeur, mais en perfection, et que, comme infinis, ils ne résident qu'en Dieu, mais que les espèces, ou choses particulières, sont des images de ces formes. Et si pour l'ancienne philosophie italique, le vrai était la même chose que le fait, les genres ne devaient pas être pour elle les universaux de l'École, mais les formes mêmes. J'entends les formes métaphysiques, qui diffèrent autant des formes physiques que les formes plastiques diffèrent des formes séminales. La forme plastique, tandis qu'on forme quelque chose à son image, reste la même, et est toujours plus parfaite que ce qui est formé; mais la forme séminale, en se dévoppant chaque jour, change et se perfectionne; en sorte que les formes physiques et séminales sont formées sur les formes métaphysiques et plastiques.

Qu'on doive considérer les genres comme infinis, non pas en étendue, mais en perfection, c'est ce qui ressort de la comparaison de ces deux sortes de genres. La géométrie, que l'on enseigne par une méthode synthétique, c'est-à-dire par des formes, est parfaitement certaine dans ses opérations et dans ses résultats : partant des propositions les plus simples pour s'avancer à l'infini sur la foi de ses axiomes, elle enseigne la manière de combiner les éléments dont se forme le vrai qu'elle démontre; et si elle enseigne la manière de combiner les éléments, c'est que l'homme a en lui-même les éléments qu'elle enseigne. L'analyse, au contraire de la géométrie, quoiqu'elle donne un résultat certain, est cependant incertaine dans ses opérations, parce qu'elle part de l'infini, et descend de là aux choses les plus simples; or, dans l'infini il n'est rien qu'on ne puisse trouver; mais par quelle voie trouve-t-on, c'est ce qu'on ignore. Les arts qui enseignent le genre, ou la manière selon laquelle les choses se font, comme la peinture, la sculpture, la plastique, l'architecture, arrivent avec plus de certitude à leur fin, que ceux qui n'enseignent pas ce genre et cette manière, comme sont tous les arts qui procèdent par conjecture : rhétorique, politique, médecine, etc. Les premiers enseignent leur méthode de création, parce qu'ils ont pour objet des prototypes que l'esprit humain contient en soi; les seconds ne l'enseignent pas, parce que l'homme n'a pas en lui la forme des choses qu'il n'atteint que par conjecture. Et comme les formes sont indivisibles [1], il s'ensuit que plus les sciences ou les arts

[1] Une ligne plus ou moins longue, plus ou moins large,

s'élèvent au-dessus des genres[1], plus ils confondent les formes, et que plus ils s'enflent et se font magnifiques, moins ils sont utiles. Voilà pourquoi la physique d'Aristote est aujourd'hui en mauvais renom comme trop *générale*, aujourd'hui que la physique tire de l'emploi du feu et des machines tant d'effets semblables aux ouvrages *particuliers* de la nature. De même, on ne considère pas comme jurisconsulte celui qui garde fidèlement dans sa mémoire le droit positif, ou l'ensemble et la généralité des règles, mais celui qui discerne dans les causes avec un jugement pénétrant, les circonstances spéciales des faits, les cas d'exception où doit intervenir l'équité. Les meilleurs orateurs ne sont pas ceux qui divaguent à travers les lieux communs; ce sont, au jugement de Cicéron, et pour me servir de ses termes, ceux *qui hærent in propriis*. Les vrais historiens, ce ne sont pas ceux qui racontent les faits en gros en se bornant aux causes générales, mais ceux qui poursuivent les faits dans leurs dernières circonstances, et dévoilent les causes particulières. Dans les arts d'imitation, comme la peinture, la sculpture, la plastique, la poésie, la perfection c'est d'ajouter au type que l'on a pris dans la nature vulgaire, non pas de vulgaires circonstances, mais de nouvelles et de surprenantes; ou bien encore on emprunte le sujet à un autre artiste, pour l'embellir de traits nouveaux et plus poétiques, et de cette manière ou le fait sien. Or, on peut imaginer ces archétypes comme meilleurs les uns que les autres; les platoniciens ont pu construire leur échelle d'idées, et remonter de degrés en degrés, par des idées de plus en plus parfaites, jusqu'au Dieu très-bon, qui contient en soi les très-bonnes. Enfin la sagesse elle-même n'est autre chose qu'un art du beau et convenable (*solertia decori*), un art par lequel le sage parle et agit de telle manière, dans toute occurrence, que rien autre, pris d'ailleurs, n'y conviendrait aussi bien. Le sage discipline en quelque sorte sa propre pensée par un long et fréquent usage de l'honnête et de l'utile, de manière à recevoir telles qu'elles font en elles-mêmes, les images des choses qui se présentent à lui pour la première fois; ainsi il est également prêt, selon l'occasion, à parler et agir en toutes choses avec dignité, son âme est toujours préparée contre toute terreur inattendue. Or ces choses nouvelles, surprenantes, inattendues, les genres et les universaux ne les font pas prévoir. A cela revient assez bien le langage des écoles qui appellent les genres *matière métaphysique*, si on entend par là que l'esprit devient par les genres comme un sujet sans forme qui en recevra d'autant plus aisément les formes spécifiques; en effet, celui qui possède les genres, ou idées simples des choses, perçoit plus aisément les faits que celui qui s'est meublé l'esprit de formes particulières et qui s'en sert pour en juger d'autres également particulières; une chose à forme déterminée ne peut guère s'appliquer à une autre pareillement déterminée. Aussi c'est une méthode dangereuse que de prendre des exemples pour règle de ses jugements ou de ses délibérations; il n'arrive jamais, ou presque jamais que les circonstances coïncident en tout point. Voici donc en quoi consiste la différence entre la matière physique et la matière métaphysique. Quelque forme que revête la matière physique, elle revêt toujours la meilleure possible, puisque, par le chemin qu'elle suit, c'était la seule qu'elle pût rencontrer. Mais pour la matière métaphysique, puisque les formes particulières sont toutes imparfaites, c'est comme genre et idée qu'elle contient la meilleure.

Nous avons vu les avantages des formes, passons maintenant aux inconvénients des universaux.

Parler en termes très-généraux, c'est le propre des enfants ou des barbares. Dans la jurisprudence, c'est en suivant le droit positif même, c'est-à-dire l'autorité des règles, que l'on commet le plus d'erreurs. Dans la médecine, ceux qui vont droit en avant, en procédant par thèses, ont plus de souci de leur système que de leurs malades. Dans la pratique de la vie, en combien de fautes ne tombent pas ceux qui se font un système arrêté? Notre langue a emprunté l'expression grecque pour désigner ces hommes : *thematici*. Toutes les erreurs en philosophie viennent de l'homonymie, ou, selon le terme vulgaire, de l'équivoque, des équivoques, ce sont des noms communs à plusieurs choses; mais sans le genre, il n'y aurait pas d'équivoques; car les hommes ont une aversion naturelle pour l'homonymie. Dites à un enfant d'appeler Titius, sans vous expliquer davantage, quoiqu'il y ait deux personnages de ce nom ; l'enfant, par l'instinct de la nature qui cherche le particulier, demandera aussitôt : Lequel des deux Titius voulez-vous que j'appelle? Aussi je ne sais en vérité si les genres n'ont pas été cause d'autant d'erreurs pour les philosophes, que les sens l'ont été, pour le vulgaire, d'opinions fausses et de préjugés. Les genres, comme nous l'avons dit, confondent les formes, ou, comme on dit, rendent les idées confuses autant que les préjugés les obscurcissent. Toutes les disputes des écoles en philosophie, en médecine, en jurispru-

plus ou moins profonde, déforme une figure au point d'en faire méconnaître l'identité.

[1] Je ne parle pas de ceux de Platon, mais de ceux d'Aristote.

dence, toutes les contestations et les querelles dans la vie pratique, tout cela est sorti des genres, parce que des genres dérivent les équivoques qui sont, comme on dit, *ab errore*. En physique, ce sont les noms génériques de matière et de forme; en jurisprudence, le mot *juste*, avec sa largeur et son extension indéfinie; en médecine, les termes le *sain* et le *corrompu*, dont le sens a trop d'extension; dans la vie pratique, le mot *utile*, qui n'est pas défini. C'était aussi le sentiment des anciens philosophes de l'Italie; on en retrouve la trace dans la langue latine: *certum* a deux sens, ce qui est *prouvé* et *indubitable*, et celui de *propre*, qui s'oppose à commun, de manière à faire entendre que le particulier est certain, et le général douteux. Pour eux, vérité et équité, *verum* et *æquum*, étaient synonymes. En effet, l'équité se fait voir dans les circonstances spéciales du fait, comme la justice dans le genre même; d'où l'on voit que ce qui est exclusivement général est faux, et que le vrai c'est la dernière, la plus spécifique détermination des choses.

Les genres, comme dénominations, sont infinis; or l'homme n'est ni rien ni tout; il ne peut donc penser au néant que par négation du réel, et à l'infini que par négation du fini. Mais, dira-t-on, tout triangle a la somme de ses angles égale à deux angles droits; n'est-ce pas là une vérité infinie? sans doute, mais elle ne l'est pas pour moi; si elle l'est, c'est en ce sens, que j'ai dans l'esprit la forme d'un triangle auquel je reconnais cette propriété, et que cette forme me sert d'archétype pour toutes les autres. Que si l'on prétend que c'est là un genre infini, parce qu'à cet archétype de triangle se peuvent assimiler un nombre indéfini de triangles, je le veux bien, je leur abandonnerai volontiers le mot pourvu qu'ils m'accordent la chose. Mais c'est mal s'exprimer que de dire qu'une toise est infinie, parce qu'on peut s'en servir pour mesurer toutes les étendues.

CHAPITRE III. — DES CAUSES.

Les Latins confondent *caussa* avec *negotium*, cause avec opération, et ce qui naît de la cause, ils l'appellent effet, *effectus*. Ces locutions semblent s'accorder avec ce que nous avons établi sur le fait et le vrai. Car si le vrai, c'est ce qui est fait, prouver par les causes, c'est faire, et ainsi *caussa* et *negotium*, cause et opération, sont identiques, le fait et le vrai c'est même chose, savoir, un effet. Les causes dont on s'occupe le plus en physique sont la matière et la forme; dans la morale, c'est la cause finale, dans la métaphysique, la cause efficiente. Il est donc vraisemblable que les anciens philosophes de l'Italie pensèrent que c'est prouver par les causes que d'introduire l'ordre dans la matière, dans les éléments indigestes d'une chose, et de les faire passer de la dispersion à l'unité; ordre et union d'où résulte une forme certaine qui impose à la matière une nature spéciale et propre. Si cela est vrai, l'arithmétique et la géométrie, que l'on considère comme ne recourant jamais aux causes dans leurs démonstrations, prouvent véritablement par les causes. Et pourquoi ces sciences démontrent-elles par les causes? c'est qu'ici l'esprit humain contient les éléments des vérités, qu'il peut ordonner et harmoniser, et de l'arrangement desquels sort le vrai qu'il démontre; en sorte que la démonstration est une opération créatrice, et que le vrai est identique avec le fait. Et si nous ne pouvons prouver la physique par les causes, c'est que les éléments des choses de la nature sont hors de nous. Car, tout finis qu'ils sont, il n'en faut pas moins un pouvoir infini pour les disposer, les ordonner et en faire sortir leur effet. Si nous considérons la cause première, il ne faut pas moins de puissance pour produire une fourmi que pour créer tout cet univers; parce que pour la création de la fourmi comme pour la formation du monde, il faut également du mouvement; le mouvement tire le monde du néant et la fourmi de la matière.

Souvent, dans leurs livres ascétiques, les sages de notre religion, c'est-à-dire ceux qui se sont illustrés par leur connaissance de la Divinité comme par la sainteté de leur vie, ces sages remontent de la contemplation d'une fleur à la pensée de Dieu; parce qu'ils reconnaissent dans la formation de cette créature la puissance infinie. C'est ainsi que nous avons dit dans notre *Dissertation sur la méthode d'études suivie de notre temps*: « Nous démontrons les propositions géométriques, parce » que nous les faisons; si nous pouvions démontrer la physique, nous la ferions. » Il faut donc stigmatiser comme coupables d'une curiosité téméraire et impie, ceux qui essayent de prouver *à priori* le Dieu très-bon et très-grand. Ce n'est rien moins que se faire le Dieu de Dieu, et nier le Dieu qu'on cherche. La clarté du vrai métaphysique est comme celle de la lumière, que nous ne connaissons que par l'obscurité. Regardez longtemps et attentivement une fenêtre grillée, qui laisse arriver la lumière dans la chambre; puis tournez les yeux vers un corps absolument opaque, il ne vous semblera plus voir la lumière, mais un grillage lumineux. De même, le vrai métaphysique est absolument clair, il n'a point de limite, et point de forme qui le détermine, parce qu'il est le principe infini de toutes les formes; les choses physiques sont opaques, c'est-à-dire qu'elles ont une forme et des

limites, et c'est en ces choses que nous voyons la lumière du vrai métaphysique.

CHAPITRE IV. — DES ESSENCES OU DES VERTUS.

Ce que l'École nomme essence (*essentia*), les Latins l'appellent force, *vis*, et puissance, *potestas*. Tous les philosophes considèrent les essences comme éternelles et immuables. Aristote les regarde comme indivises; or, comme parle l'École, il les fait consister dans l'indivisible. D'un autre côté, Platon pense, après Pythagore, que la science a pour objet l'éternel et l'immuable. On peut en tirer cette conjecture que les anciens philosophes de l'Italie pensèrent que les essences sont indivises, et que ce sont les vertus éternelles et infinies de toutes choses; le vulgaire des Latins les appelait dieux immortels, les sages en faisaient un dieu souverain et unique. La métaphysique était la vraie science, parce qu'elle traitait des vertus éternelles. Maintenant on peut se demander si, de même qu'il y a du mouvement et de l'effort (ou vertu de mouvement), il n'y a pas aussi de l'étendue et une vertu d'extension; et si, de même que le corps et le mouvement sont le sujet propre de la physique, de même l'effort et la vertu d'extension n'est pas la matière spéciale de la métaphysique. En cela, illustre Paolo, c'est vous qui êtes mon premier guide, vous qui pensez que ce qui est acte dans la physique, est vertu dans la métaphysique.

§ I. — Du point métaphysique ou de l'effort.

Chez les Latins *punctum* et *momentum* avaient le même sens; or, *momentum*, c'est ce qui meut, et le point, comme le *momentum*, était, pour les Latins, quelque chose d'indivisible. Les anciens sages de l'Italie auraient-ils pensé qu'il y a une vertu indivisible d'extension et de mouvement? Cette doctrine aurait-elle passé, comme beaucoup d'autres, d'Italie en Grèce, où Zénon l'a prise et modifiée? Il ne semble pas que personne ait jamais eu d'idée plus juste de cette vertu indivisible d'extension et de mouvement que les stoïciens qui y ont appliqué l'hypothèse du point métaphysique. D'abord il est incontestable que la géométrie et l'arithmétique sont bien plus vraies, ou du moins présentent une bien plus haute apparence de vérité, que toutes les sciences qu'on appelle subalternes; et, d'un autre côté, il est très-vrai que la métaphysique est la source unique du vrai, qui descend de là aux autres sciences. Or chacun sait que les géomètres font partir du point leurs méthodes synthétiques, que de là ils marchent à la contemplation de l'infini, à l'aide de fréquents postulats qui leur permettent de prolonger des lignes à l'infini. Si l'on demande par quelle voie ce vrai ou cette espèce de vrai passe de la métaphysique dans la géométrie, cette voie n'est autre que celle où ce point nous donne un étroit accès. Car la géométrie emprunte à la métaphysique la vertu d'extension, vertu qui étant celle de l'objet étendu, le précède, et est par conséquent inétendue. De même que l'arithmétique prend dans la métaphysique la vertu du nombre, c'est-à-dire l'unité, qui, étant la vertu du nombre, n'est pas le nombre; ainsi que l'unité, qui n'est pas le nombre, engendre le nombre, de même le point, qui est inétendu, engendre l'étendue. En effet, lorsque le géomètre définit le point ce qui n'a pas de parties, ce n'est qu'une définition de mot; il n'y a point de choses qui n'ait point de parties et qu'on puisse cependant représenter soit mentalement, soit graphiquement; la définition de l'unité, en arithmétique, n'est pareillement que la définition d'un mot, puisqu'on suppose une unité susceptible de multiplication, ce qui ne peut convenir à une unité réelle. Mais l'école de Zénon considère cette définition du point comme très-réelle, en tant que le point a son type dans ce que l'esprit humain peut penser de la vertu indivisible d'extension et de mouvement. Aussi est-ce une erreur que cette opinion vulgaire selon laquelle la géométrie tire son sujet de la matière, et, comme dit l'École, l'en abstrait. Zénon pensait qu'aucune science ne traite de la matière avec plus d'exactitude et de justesse que la géométrie, mais de cette matière que lui fournit la métaphysique, c'est-à-dire de la vertu d'extension. Les démonstrations d'Aristote contre l'école de Zénon touchant les points métaphysiques, n'auraient pas tant d'autorité auprès des sectateurs du premier, si le point géométrique n'était pas, pour les stoïciens, un signe du point métaphysique, et le point métaphysique la vertu même du corps physique. On peut en dire autant pour Pythagore et ses disciples, de l'un desquels Platon nous a transmis les doctrines dans son Timée; lorsqu'ils appliquaient la théorie des nombres aux choses de la nature, ils ne voulaient pas dire que la nature fût véritablement faite de nombres; mais ils cherchaient à expliquer le monde extérieur par le monde qu'ils contenaient en eux. Il en est de même de Zénon et de sa secte, qui considérèrent les points comme les principes des choses.

On peut partager les philosophes de tous les temps en quatre classes : les premiers, géomètres illustres, qui déduisirent les principes physiques d'hypothèses mathématiques, Pythagore est de ce nombre; les seconds, savants en géométrie et appliqués à l'étude de la métaphysique, qui considérèrent les principes de la nature sans recourir à

aucune hypothèse, et qui parlèrent des choses de la nature en métaphysiciens; parmi eux est Aristote; les troisièmes, ignorants en géométrie et ennemis de la métaphysique, imaginèrent, pour former la matière, le corps simple étendu; ceux-ci bronchent dès leurs premiers pas dans l'explication des principes, mais ils ont été plus heureux dans les idées de détails sur les phénomènes particuliers de la nature; Épicure appartient à cette classe; d'autres enfin ont pris pour principe des choses le corps doué de quantité et de qualité; tels sont les anciens, qui ont donné comme tels, la terre, l'eau, l'air, le feu, soit un seul élément, soit deux, soit tous les quatre ensemble; tels aussi, parmi les modernes, sont les chimistes. Mais ceux-ci ne disent sur les principes rien qui ne soit digne du sujet; de leurs principes ils ne parviennent guère à tirer des explications satisfaisantes des phénomènes particuliers, si ce n'est dans un très-petit nombre de cas, où l'empirisme les a mieux guidés que la réflexion.

Zénon, grand métaphysicien, fit usage des hypothèses des géomètres; il expliqua par le point les principes des choses, comme Pythagore les expliquait par le nombre. Descartes, aussi grand géomètre que grand métaphysicien, s'est pourtant rapproché d'Épicure; les fautes qu'il commet dès les principes, sur le mouvement et la formation des éléments, sur le plein universel, comme Épicure sur le vide et la déclinaison des atomes, il les rachète par l'explication heureuse des phénomènes particuliers de la nature. Ceci résulte-t-il de ce qu'ils ne voient tous deux dans la nature que figure et lois mécaniques, et que les effets particuliers de la nature sont tous donnés sous la condition de la forme et du mouvement? D'autre part, ils devaient naturellement méconnaître les principes et les vertus essentielles, parce qu'il n'y a pas de figure dans l'immatériel, et rien de mécanique dans l'indéfini? Nous en avons assez dit pour faire comprendre la pensée de Zénon et lui donner quelque gravité. Entrons maintenant dans le fond même du sujet. La moindre parcelle d'étendue peut se diviser à l'infini, c'est ce qu'Aristote prouve par une démonstration géométrique. Mais Zénon n'en est pas ébranlé, et s'en sert au contraire pour soutenir ses points métaphysiques. En effet, il faut que la vertu de cette chose physique nous soit donnée dans la métaphysique; autrement, comment Dieu serait-il le comble de toutes les perfections? L'étendue est dans la nature; or, attribuer de l'étendue à Dieu, c'est blasphème, car nous mesurons l'étendue, et l'infini ne souffre pas de mesure. Mais que la vertu de l'étendue soit contenue en Dieu *éminemment*, comme parlent nos théologiens, c'est ce qu'on peut très-bien affirmer. Ainsi de même que l'effort est la vertu qui produit le mouvement, et qu'en Dieu, auteur de toutes choses, l'effort est repos; de même aussi, la matière première est la vertu d'extension, qui en Dieu, créateur de la matière, n'est rien que pur esprit. Il y a donc dans la métaphysique une substance qui est la vertu de divisibilité indéfinie de l'étendue. La division est une chose physique; la divisibilité, une vertu métaphysique; car la division est l'état actuel des corps; mais l'essence du corps, comme de toutes choses, consiste dans l'indivisible; et c'est ce qu'Aristote doit avouer, puisqu'il l'enseigne lui-même. Il me semble donc que les coups qu'Aristote adresse à Zénon, portent à faux, et que leurs doctrines s'accordent au fond. Le premier parle de l'acte, le second de la virtualité. Lorsque Aristote prouve la division des parties à l'infini par l'exemple de la diagonale qui se couperait aux mêmes points que la ligne latérale, quoique tous deux soient incommensurables, ce n'est pas le point qu'il divise, mais quelque chose d'étendu, puisqu'il le représente. Cette démonstration, comme celle des cercles concentriques que les rayons couperaient dans tous leurs points, celle des parallèles obliques à l'horizon qui couperaient une perpendiculaire sans jamais la diviser tout entière, toutes ces démonstrations, en un mot, sont fondées sur cette définition du point : *ce qui n'a point de parties*. Et toutes ces merveilles ne nous sont pas démontrées par une géométrie qui définisse le point, « une petite parcelle divisible à l'infini, » mais par une géométrie qui suppose l'indivisibilité du point, et part du point ainsi défini pour arriver à ces démonstrations surprenantes. C'est pourquoi Zénon ne trouve dans ces arguments qu'une confirmation de son opinion, bien loin qu'elle en soit ébranlée. Car de même que dans ce monde de formes que l'homme se fait à lui-même et dont l'homme est comme le dieu, ce nom, sujet d'une définition, cette chose imaginaire qui n'a point de parties, se trouve en égale quantité dans des étendues inégales, de même dans le monde véritable, dont Dieu est l'auteur, il y a une vertu indivisible d'extension qui, par cela même qu'elle est indivisible, existe également sous des étendues inégales. Ces vertus sont indéfinies, et, puisqu'elles sont indéfinies, il ne peut être question pour elles de quantité; on n'y peut concevoir pluralité ou minorité; elles ne souffrent pas le plus ni le moins.

Les démonstrations même qui établissent ces vérités, prouvent aussi que l'effort, ou la vertu motrice, chose métaphysique, est égale pour des mouvements inégaux. D'abord il est plus digne de la souveraine facilité d'exécution qui est dans le

Tout-Puissant, qu'il ait créé une matière qui fût à la fois puissance d'extension et mouvement, que de créer purement, par une double opération, la matière et le mouvement. La bonne métaphysique est favorable à cette opinion; car comme l'effort n'est pas quelque chose, mais un mode de quelque chose, je veux dire d'une matière, il faut qu'il ait été créé d'une même création avec cette matière. Cette idée est aussi d'accord avec la physique : car dès qu'il y a nature, ou, comme dit l'École, *être en fait*, tout se meut; auparavant, tout reposait en Dieu; la nature a donc commencé d'être par l'effort, ou la nature de l'effort consiste, comme dit l'École, dans le *devenir*. Car l'effort est intermédiaire entre le repos et le mouvement. Dans la nature, sont les choses étendues; avant toute nature, la chose qui n'admet aucune étendue, Dieu; donc entre Dieu et les objets étendus est une chose intermédiaire, inétendue, mais capable d'extension; c'est le point métaphysique. C'est là que ces choses trouvent leur mesure commune, ou, comme on dit, la *proportion* qui les exprime : repos, effort, mouvement; Dieu, matière, et corps étendu. Dieu, moteur de toutes choses, reste immobile en soi; la matière fait effort; les corps étendus sont mus; et de même que le mouvement est un mode du corps, le repos un attribut de Dieu, ainsi l'effort est la propriété du point métaphysique, et de même que le point métaphysique est une vertu indéfinie d'extension, qui est égale pour des étendues inégales, ainsi l'effort est une vertu motrice indéfinie, qui, sans sortir de l'égalité, donne lieu à des mouvements inégaux.

Descartes pose comme base de ses belles idées sur la réflexion et la réfraction des mouvements, que le mouvement diffère de ce qui le détermine, en sorte qu'il peut y avoir plus de mouvement pour un même mode de détermination ou quantité. D'où il conclut qu'il y a plus de mouvement dans les déterminations obliques que dans les déterminations directes. Par là il explique pourquoi un corps en mouvement oblique obéit dans le même temps à deux causes; l'une, sa pesanteur, qui le pousse directement de haut en bas; l'autre, sa direction, qui le fait tendre obliquement à l'horizon; ainsi, s'il tombe sur un plan impénétrable, il donne dans un même moment la résultante de deux causes, et réfléchit son mouvement suivant un angle égal à l'angle d'incidence; si, au contraire, il tombe sur un plan pénétrable, son mouvement se réfracte, et, selon la densité plus ou moins grande du milieu à travers lequel il passe, il s'écarte plus ou moins de la perpendiculaire qu'il décrirait s'il traversait un milieu d'une pénétrabilité uniforme. Descartes a donc aperçu cette vérité, que sous un même mode de détermination il peut y avoir plus ou moins de mouvement; mais il en a dissimulé la raison, parce qu'il est de l'avis d'Aristote contre Zénon; il dissimule, dis-je, que comme pour la diagonale et la latérale il y a une égale vertu d'extension, ainsi il y a une égale vertu motrice pour le mouvement perpendiculaire ou oblique à l'horizon.

La raison de tout ce que nous avons établi jusqu'ici, c'est, si je ne me trompe, qu'il y a des points et des efforts par où les choses commencent à poindre de leur néant, et que le plus petit et le plus grand sont à égale distance du rien. Par cette raison la géométrie tire sa vérité de la métaphysique, puis la réfléchit sur la métaphysique elle-même, c'est-à-dire qu'elle forme la science humaine sur le modèle de la science divine, et confirme ensuite la divine par l'humaine. Comme tout s'accorde avec ces vérités! le temps se divise, l'éternité est toute dans l'indivisible. S'il n'y avait point de mouvement, on n'aurait rien pour mesurer le repos. Tous les troubles de l'âme croissent et décroissent; le calme ne connaît pas de degrés. Des objets étendus se corrompent; les êtres immortels sont essentiellement indivisibles; le corps souffre la division; l'esprit n'admet pas le partage. Dans le point réside l'opportun; tout autour est répandu l'accident et le hasard. Le vrai est un et précis; le faux se présente partout; car la science ne se divise pas, et l'opinion engendre les sectes. La vertu n'est ni en deçà ni au delà; le vice divague sans limites; le juste est un, l'injuste innombrable; le bien par excellence dans toute chose est toujours placé dans l'indivisible. Ainsi, le monde physique est composé de choses imparfaites et divisibles à l'infini; le monde métaphysique est un monde d'idées, de choses parfaites, qui ont une efficace indéfinie.

Il y a donc dans la métaphysique un genre de choses à la fois inétendu et capable d'extension. C'est ce que ne voit pas Descartes, parce que, par une méthode analytique, il pose la matière comme créée, puis la divise. C'est ce que vit Zénon; il part synthétiquement pour venir à parler du monde des formes que l'homme se crée avec les points, du monde des solides, qui est l'ouvrage de Dieu. C'est ce que ne vit pas Aristote, parce qu'il transporte d'emblée la métaphysique dans la physique; aussi parle-t-il de la nature en langage métaphysique, par puissances et facultés. Descartes ne pouvait le voir davantage, lui qui porte d'emblée la physique dans la métaphysique, et parle de métaphysique en physicien, par actes et par formes. Il faut rejeter l'une et l'autre méthode; car si définir, c'est déterminer les limites des choses, et que les limites soient les extrémités de ce qui a forme, si tous les objets qui ont forme sont tirés de la matière par

mouvement, et par conséquent doivent être rapportés à une nature existant antérieurement; et si c'est mal agir, lorsqu'il y a une nature qui déjà nous offre l'acte, de définir les choses par les virtualités, c'est un tort aussi de caractériser les choses par des actes, avant que la nature existe et que les choses aient des formes. La métaphysique dépasse la physique, parce qu'elle traite des vertus et de l'infini; la physique est une partie de la métaphysique, parce qu'elle considère les formes et le limité. Mais comment cet infini peut-il descendre dans ce fini? lors même que Dieu nous l'enseignerait, nous ne pourrions le comprendre; si c'est le vrai de l'intelligence divine, c'est qu'elle le fait et le sait en même temps. L'esprit humain a des limites et une forme; par conséquent, il ne peut avoir l'intelligence de ce qui est sans limite et sans forme, il peut seulement le penser; c'est ce que nous dirions ainsi en italien: *Può andarle raccogliendo, ma non già raccorle tutte.* Mais cette pensée même, c'est un aveu de ce que les objets de la pensée n'ont pas de forme et sont sans limites. Ainsi donc connaître distinctement, c'est un défaut plutôt qu'une qualité; car c'est connaître les limites des choses. L'esprit divin voit les choses dans le soleil de sa vérité; c'est-à-dire que tandis qu'il voit les choses, il connaît une infinité de choses avec celle qu'il voit; l'esprit humain voit l'objet qu'il connaît distinctement, comme on voit la nuit à la lueur d'une lanterne, et, en le voyant, il perd de vue tout ce qui l'environne. Ainsi je souffre, sans reconnaître aucune forme de douleur; je ne connais pas la limite du malaise de l'âme; c'est une connaissance indéfinie, et par conséquent convenable à la nature de l'homme: l'idée de la douleur est pourtant vive et claire autant que rien au monde. Mais cette clarté du vrai métaphysique est semblable à la clarté de la lumière que nous ne voyons que par les corps opaques. Les vérités métaphysiques sont claires, parce qu'elles ne peuvent être renfermées dans aucune limite et distinguées par aucune forme; les vérités physiques sont les corps opaques qui nous font distinguer la lumière. Cette lumière méthaphysique, ou, selon le langage de l'École, ce passage de la virtualité à l'acte, est produit par un véritable effort, c'est-à-dire par une vertu motrice indéfinie, égale pour des mouvements inégaux; ce qui est le caractère du point, ou vertu indéfinie d'extension, égale pour des étendues inégales.

§ II. — Que les étendues ne font pas effort.
(*Extensa non conari.*)

Les étendues ne semblent avoir aucune puissance d'effort, soit que tout soit plein de corps de même genre qui se font mutuellement résistance avec une force égale, et que, dans ce plein absolu, aucune vertu motrice ne puisse se produire; soit que tout soit plein de corps de natures différentes, dont les uns résistent et les autres cèdent, car c'est ici qu'a lieu le véritable mouvement. Essayer de percer un mur avec le bras, ce n'est pas proprement un effort, mais c'est un mouvement des nerfs qui, de relâchés, deviennent tendus; de même le poisson se meut, lorsqu'il se serre contre la rive pour résister au courant. Cette tension est produite par les esprits animaux qui arrivent et se succèdent sans interruption; c'est donc un vrai mouvement qui ne cesse qu'au moment où les esprits animaux cessant d'affluer, les nerfs défaillent et se relâchent. En général, si l'effort est la vertu motrice des étendues, peut-elle, lorsqu'il y a obstacle, et lors même que l'obstacle est très-grand, peut-elle se développer encore, ou ne peut-elle jamais, et en aucun cas, se développer? Si elle se développe en quelque manière, c'est un véritable mouvement; si elle ne peut se développer, qu'est-ce que cette force toujours impuissante? Il ne peut y avoir de force qui ne se développe au moment même où elle est; à tout acte de force répond une tension ou un mouvement égal. Aussi, si nous parcourons tous les phénomènes de la nature, nous trouverons qu'ils naissent du mouvement et non pas de l'effort. La lumière même, qui semble se propager en un instant, se produit cependant, selon les meilleurs physiciens, d'une manière successive et par un véritable mouvement. Et plût à Dieu que la lumière se fît en un instant, pour que nous pussions montrer le plus brillant des ouvrages de la nature naissant du point même. Car si la lumière se produit en un instant, il faudra qu'on nous accorde qu'il y a dans la nature des effets du point, puisqu'un instant ne diffère pas d'un point. Si donc la lumière est une émission de globules qui se fait en un instant, les globules ne peuvent se propager sur une seule ligne qui ait de l'étendue, car les étendues sont déterminées par leurs extrémités, et les extrémités séparées par les intermédiaires; or les extrêmes et les intermédiaires se parcourent dans le temps et par un véritable mouvement. Ainsi, pour que la lumière se produisît par un pur effort et dans un seul instant, les globules devraient se propager en des points sans parties. Voilà donc une chose dans la nature qui n'aurait aucune étendue. Mais ces points, où l'on dit que se répand la lumière et que naissent les ténèbres, sont très-corporels, ils ne sont pas assez réduits pour le génie délié de la géométrie, ils ne sont pas assez dépouillés d'étendue pour la subtilité métaphysique.

Ainsi, dans la nature telle qu'elle est en sa réalité

où se trouvent des objets étendus de différents genres, impénétrables, ou pénétrables, il n'y a pas d'efforts, mais de véritables mouvements. Les phénomènes de la nature réelle ne doivent donc pas s'expliquer par vertus et puissances. Aujourd'hui ces explications par *sympathies* et *aversions naturelles*, par *desseins mystérieux de la nature* ou *qualités occultes*, tout cela, dis-je, est expulsé des écoles de physique. Il reste encore de la métaphysique le mot *effort*. Pour donner la dernière perfection au langage des choses naturelles, il faut renvoyer ce mot, comme le reste, aux écoles des métaphysiciens.

Pour nous résumer : La nature est mouvement ; la vertu motrice indéfinie qui produit ce mouvement, c'est l'effort ; l'effort est produit par l'intelligence infinie, immobile en soi, Dieu. Les œuvres de la nature se font par le mouvement, ils commencent d'être par l'effort ; en sorte que la formation des choses est le produit du mouvement, le mouvement de l'effort, et l'effort de Dieu.

§ III. — Que tous les mouvements sont composés.

Tout mode d'une chose composée est nécessairement composé ; car si le mode est la chose même dans tel état, et si la chose étendue a des parties, le mode d'une chose étendue n'est que plusieurs choses disposées de telle ou telle manière.

La figure est un mode composé, car elle est formée de trois lignes au moins ; le lieu est un mode composé, car il a au moins trois dimensions ; la situation est un mode composé, car c'est le rapport de plusieurs lieux ; le temps est un mode composé, car ce sont deux lieux dont l'un est en repos et l'autre se meut. C'est ce qu'ont bien reconnu les créateurs de la langue latine, qui emploient indifféremment les particules qui expriment le temps et celles qui expriment le lieu : *ibi* pour *tunc*, *indè* pour *posteà*, *usquàm*, *nusquàm* pour *unquàm* et *nunquàm*, etc. Il en est de même pour le mouvement, car il a pour éléments l'*undè*, le *quà* et le *quo*. En outre, comme tous les mouvements de l'air se font par rayonnement (*circumpulsa*), ils ne peuvent être simples et directs. Et bien que les corps, soit qu'ils tombent à travers l'atmosphère, soit qu'ils avancent sur la surface de la terre ou de la mer, paraissent décrire une ligne droite, elle n'est pas droite cependant ; car le *droit*, le *même* sont des choses métaphysiques. Je m'apparais comme étant toujours *le même* ; mais, augmenté et diminué à chaque instant, recevant et perdant tour à tour, je suis autre à chaque moment. De même le mouvement qui paraît droit, est à chaque instant tortueux. Mais si l'on prend son point de vue dans la géométrie, on accordera facilement la métaphysique avec la physique ; car c'est le seul légitime intermédiaire pour passer de l'une à l'autre de ces deux sciences. De même que les lignes brisées se composent de droites, ce qui fait que les lignes circulaires sont composées d'une infinité de droites, parce qu'elles contiennent une infinité de points ; de même les mouvements composés des étendues sont composés des efforts simples des points. Il n'y a, dans la nature, rien d'irrégulier ou d'imparfait ; le droit est au-dessus de la nature pour servir de règle à l'irrégulier. Mais ce qui prouve l'effort des étendues pour accomplir un mouvement en ligne droite, c'est que si le corps se mouvait librement, c'est-à-dire dans un milieu sans résistance, il décrirait une ligne droite à l'infini. Mais c'est une hypothèse inadmissible, parce que, tout en l'admettant, on ne peut définir le mouvement que comme changement de la proximité relative des corps. Or, quelle proximité peut-il y avoir dans le vide ? On dira peut-être qu'il faut considérer la proximité du lieu d'où le corps est parti ; mais alors que devient cet infini dont on parle ? Est-ce qu'il y a dans l'infini des différences de proximité et de longueur ? Si on l'admet, c'est faire comme ce scolastique qui admet des *espaces imaginaires*. Car c'est une idée pareille d'imaginer un espace vide depuis le plus haut point du ciel, et de se figurer qu'à partir de son point de départ le corps avance de plus en plus loin dans le vide infini. Ensuite, c'est une fiction que la nature même ne souffre point. En effet, les corps ne sont solides que parce qu'ils se meuvent dans le plein, et ils sont plus ou moins solides, selon qu'ils résistent plus ou moins aux autres corps, et qu'ils en éprouvent plus ou moins de résistance. Si cette résistance n'avait pas lieu, ils ne pourraient se mouvoir ni en ligne droite ni à l'infini ; mais de même que si on ôtait d'un lieu tout l'air qui y est contenu, les parois de ce lieu viendraient se choquer l'une contre l'autre, de même aussi un corps amené dans le vide s'y dissiperait. Les sages créateurs de la langue latine ont bien connu cette vérité, qu'il n'y a de droit qu'en métaphysique, et en physique que de l'irrégulier ; les Latins, dans la superstitieuse exactitude de leur langage, opposaient *nihil à rectè* ; ce qui fait entendre qu'au rien s'oppose le droit, le parfait, l'accompli, l'infini ; et que le fini, l'irrégulier, l'imparfait n'est quasi rien.

§ IV. — Que les étendues ne sont jamais en repos.

Le repos est chose métaphysique, le mouvement chose physique. La physique ne permet pas d'imaginer un corps laissé à lui-même, ou, comme on

dit, indifférent au mouvement et au repos. Car on ne peut imaginer quelque chose dans la nature et hors de la nature en même temps. Or, la nature est un mouvement par lequel les choses se forment, vivent, et se dissolvent, et à tout moment une chose se compose avec nous et une autre s'en sépare. Être composé, c'est être en mouvement. Le mouvement est un changement de distance, ou de situation, et il n'est point de moment où les corps voisins les uns des autres ne changent de situation; c'est un flux et un afflux continuel; la vie des choses est semblable à un fleuve qui paraît toujours le même, et roule sans cesse des eaux nouvelles. Il n'est donc rien dans la nature qui soit un seul instant dans les mêmes rapports de distance et conserve la même situation. Cette idée que les choses gardent toujours la forme dont elles ont été douées une fois, c'est une idée digne de l'École qui compte parmi les causes, des choses naturelles, ces desseins conservateurs de la nature. Quelle peut être la forme propre d'aucune chose dans la nature, puisqu'il n'est pas de moment où toute chose ne perde ou ne gagne? Ainsi la forme physique n'est qu'un changement perpétuel. Le repos absolu doit donc être entièrement banni de la physique.

§ V. — Que le mouvement est incommunicable.

Le mouvement n'est autre chose qu'un corps qui se meut; et si nous voulons nous exprimer avec toute la sévérité du langage métaphysique, ce n'est pas tant un *quid* qu'un *cujus;* c'est un mode du corps, qui ne peut se séparer, même en pensée, de la chose dont il est le mode. Ainsi, autant vaudrait parler de pénétration des corps que de communication du mouvement. Cette doctrine que le mouvement se communique de corps à corps, ne paraît pas moins répréhensible que cette autre sur les attractions et les mouvements, que l'horreur du vide a fait admettre dans les écoles. Dire que le projectile emporte avec lui toute l'impulsion de la main qui l'a lancé, cela me semble tout aussi absurde que de penser que l'air épuisé par la pompe attire l'eau après lui. Déjà une plus saine physique a établi, par de mémorables expériences, que ces prétendues attractions sont de véritables pressions de l'air, et on soutient comme irrécusable que tout mouvement naît d'une impulsion. Voilà les écueils où viennent se briser ceux qui pensent qu'il y a des corps en repos. Mais celui qui croit que tout se meut d'un mouvement perpétuel, et qu'il n'y a point de repos dans la nature, celui-là, lorsqu'un corps lui paraît en repos, ne croit pas sans doute qu'une main lui ait donné impulsion, mais il sait qu'il est en mouvement de quelque autre manière; qu'il n'est pas en notre puissance de rien mouvoir, mais que Dieu est l'auteur de tout mouvement, qu'il produit tout effort; or, c'est l'effort qui commence le mouvement; le mouvement en nous, c'est la détermination. Autres machines, autres déterminations. La machine commune de tous les mouvements est l'air, dont l'impulsion est donnée par la main de Dieu qui agit dans le monde sensible et qui meut toutes choses; le mouvement propre et différent de chaque chose lui est donné par une machine spéciale. Si tout mouvement a lieu dans l'espace et naît d'une impulsion, nous n'admettrons aucune différence entre le mouvement par lequel l'eau s'élève dans un siphon où elle est indubitablement poussée par l'air, et le mouvement par lequel un projectile est lancé à travers l'air libre. Bien plus, nous ne ferons pas de distinction entre les mouvements des projectiles et celui par lequel le feu flamboie, la plante croît et l'animal bondit dans les prés. Ce sont toujours des impulsions de l'air, et de même que le mouvement général de l'air devient, par le secours de machines particulières, le mouvement propre de la flamme, de la plante et de la bête, de même se détermine le mouvement propre des projectiles. Certainement la chaleur qu'une balle acquiert en se mouvant, ne lui est pas communiquée par une main, et pourtant il est certain, de toute certitude, que cette chaleur lui est propre. Or qu'est-ce que la chaleur, sinon du mouvement? La main est donc la machine propre du jet, par laquelle les nerfs sont déterminés à mouvoir le projectile; et l'impulsion de l'air, cette machine universelle, devient la machine propre du projectile; la chaleur lui est donc propre, et souvent le feu.

CHAPITRE V. — ANIMUS ET ANIMA.

Ces deux expressions *animus* et *anima* (animâ vivimus, animo sentimus), ont tant de justesse et d'élégance, que Lucrèce les revendique comme nées dans les jardins d'Épicure. Mais il faut remarquer que les Latins disent aussi *anima* pour *air*, la chose la plus mobile qui soit; et nous avons dit plus haut que c'est la seule chose qui se meut du mouvement commun à tous les corps, et que l'intervention de machines particulières rend ensuite propre à chacun. On peut donc conjecturer que les anciens philosophes de l'Italie définissaient l'*animus* et l'*anima* par le mouvement de l'air. Et, en effet, le véhicule de la vie c'est bien l'air, qui, inspiré et *transpiré*, meut le cœur et les artères, et, dans le cœur et les artères, le sang; ce mouvement du sang, c'est la vie même. Le véhicule de la sensation, c'est encore l'air, qui, s'insinuant dans les

nerfs, en agite les fluides, en distend, gonfle et ébranle les fibres. Maintenant l'air qui meut le sang dans le cœur et les artères s'appelle dans l'École *esprits vitaux;* et celui qui meut les nerfs, leur suc et leurs fibres, s'appelle *esprits animaux*. Or, le mouvement de l'esprit vital est bien plus rapide que celui de l'esprit animal; car dès que vous le voulez, vous levez le doigt; tandis qu'il faut beaucoup de temps, au moins le tiers d'une heure, comme quelques médecins l'ont prouvé, pour que le sang parvienne du cœur au doigt par la circulation du sang. De plus, les nerfs contractent les muscles du cœur et les dilatent tour à tour, systole et diastole qui entretient le mouvement perpétuel du sang; en sorte que c'est aux nerfs que le sang est redevable de son mouvement. Ainsi, ce mouvement mâle et actif de l'air qui se fait par les nerfs, c'est l'*animus;* ce mouvement efféminé du sang, et pour ainsi dire succube, c'est l'*anima*. Lorsque les Latins parlaient d'immortalité, ils l'attribuaient à l'*animus* et non à l'*anima*. Faut-il chercher l'origine de cette locution, en ce que ceux qui l'ont formée considéraient les mouvements de l'*animus* comme libres et volontaires, tandis qu'ils voyaient que les mouvements de l'*anima* ne peuvent se passer de cet instrument corruptible du corps, et que l'*animus* ayant ses mouvements libres, aspire à l'infini et par conséquent à l'immortalité? C'est une considération de si haute importance, que les métaphysiciens chrétiens trouvent aussi dans le libre arbitre le caractère qui distingue l'homme de la brute. Du moins, c'est dans cette tendance que les Pères de l'Église reconnaissent que l'homme est doué d'une âme immortelle, et que c'est par un Dieu immortel qu'il a été créé.

§ I. — De l'âme des bêtes.

Avec ce que nous avons dit s'accorde cette locution des Latins, qui appelle *brutes* les animaux dépourvus de raison; or, *brutum* était pour eux synonyme d'immobile, et cependant ils voyaient les brutes se mouvoir. Il faut donc nécessairement que les anciens philosophes d'Italie aient pensé que les brutes sont immobiles, autant qu'elles ne sont mises en mouvement que par des objets présents, comme se meut une machine; tandis que les hommes ont un principe interne de mouvement, c'est-à-dire l'*animus*, qui se meut librement.

§ II. — Du siége de l'âme.

L'ancienne philosophie italique plaça dans le cœur le siége et la demeure de l'âme. Car on disait vulgairement chez les Latins que la prudence est placée dans le cœur, que c'est dans le cœur qu'habitent les résolutions et les soins, que c'est du cœur que sort la pointe pénétrante de l'invention (acumen), *è pectore acetum*, pour dire comme Plaute. Remarquons aussi ces locutions, *cor hominis*, *excors* pour stupide, *vecors* pour l'homme en démence, *socors* pour esprit lent et paresseux, et au contraire, *cordatus* pour sage; c'est de là que P. Scipion Nasica reçut le nom de *Corculum*, parce que l'oracle le déclara le plus sage des Romains. Serait-ce que l'école italique aurait admis, avec toute l'antiquité, que les nerfs prennent naissance dans le cœur? et, de plus, qu'il nous semble que nous pensons dans la tête, parce que dans la tête sont les organes de deux sens, dont l'un, je veux dire l'ouïe, est le plus disciplinable de tous, et l'autre est le plus actif. Mais l'opinion qui fait naître les nerfs dans le cœur a été trouvée fausse par l'anatomie moderne; on a vu qu'ils se ramifient à partir du cerveau pour se distribuer dans tout le corps. Aussi les cartésiens placent l'âme comme en sentinelle dans la glande pinéale; c'est là, suivant eux, que tous les mouvements du corps lui sont transmis par les nerfs, et que, par ces mouvements, elle aperçoit les objets. Cependant on a vu des hommes, après une extraction du cerveau, vivre, se mouvoir et bien user de leur raison. Il n'est pas non plus vraisemblable que l'âme ait pour siége celle de toutes les parties du corps où il y a le plus de mucus et le moins de sang, et qui est par conséquent paresseuse et engourdie. La mécanique nous enseigne que dans une horloge les roues que le moteur touche de plus près sont les plus délicates et les plus mobiles; dans les plantes le siége de la vie est dans la semence, et c'est de là qu'elle se répand, par le tronc, dans les branches, et, par la souche, dans les racines. Serait-ce que les philosophes de l'Italie auraient observé que le cœur est, dans la génération des animaux, la première partie qui apparaisse et qu'on voie battre, et dans la mort, la dernière qu'abandonnent la chaleur et le mouvement? Est-ce parce que c'est dans le cœur qu'est la plus ardente flamme de la vie? est-ce parce que dans l'évanouissement, défaillance du cœur que nous appelons en italien *svenimento di cuore*, ils voyaient se suspendre non-seulement le mouvement des nerfs, mais encore celui du sang, et disaient du malade *animo deficere* et *animo male habere?* et qu'ils plaçaient dans le cœur le principe de l'*anima* ou de la vie, et aussi celui de l'*animus* ou de la raison? est-ce parce que le sage est celui qui pense le vrai et veut la justice, qu'ils placèrent dans les affections l'*animus*, et dans l'*animus* le *mens*, l'intelligence, *mens animi?* Certainement les deux foyers de toutes les

émotions violentes de l'âme, ou des affections, sont l'appétit concupiscible et l'appétit irascible, et le sang paraît être le véhicule du premier, et la bile celui du second; l'un et l'autre de ces liquides ont leur siége principal dans les viscères. Ils pensaient donc que le *mens* dépend de l'*animus*, parce que chacun pense selon qu'il est bien ou mal *animatus*; car les sentiments diffèrent sur des sujets identiques selon la diversité des dispositions. Aussi, se dépouiller de ses passions, c'est une préparation plus sûre encore pour la méditation du vrai, que de se dépouiller de ses préjugés; car vous ne détruirez jamais les préjugés tant que la passion restera; mais si la passion est éteinte, le masque que nous avions mis sur les objets tombe de lui-même, et les choses restent ce qu'elles sont.

§ III. — Formules sceptiques du droit romain.

Lorsque les Romains énonçaient leur sentence dans ces termes, *il semble*, *il paraît* (videri, parere) et prononçaient les serments sous la formule *ex animi sui sententia*, voulaient-ils faire entendre qu'ils ne pensaient pas que personne pût s'affranchir entièrement de toute espèce de passion, et n'employaient-ils pas ces formules scrupuleuses dans leurs jugements et leurs serments, de peur que, si les choses étaient autrement, ils ne se trouvassent parjures?

CHAPITRE VI. — SU MENS.

Mens est pour les Latins ce qu'est pour nous *pensiere;* et ils disaient que le *mens* est *donné* aux hommes, *dari, indi, immitti*. Il faut donc que ceux qui ont imaginé ces locutions aient cru que les idées sont créées et éveillées par Dieu dans l'*animus* des hommes; c'est pour cela qu'ils disaient *animi mens*, et qu'ils rapportaient à Dieu notre libre arbitre et notre empire sur les mouvements de l'âme; d'où cet adage: Chacun a pour Dieu son plaisir, *libido est suus cuique Deus*. Ce Dieu propre à chaque homme, semblerait être l'*intelligence active* des aristotéliciens, le *sens éthéré* des stoïciens, et le *démon* socratique. C'est ce qui a fourni le sujet de beaucoup de discussions très-ingénieuses aux plus subtils métaphysiciens de ce siècle. Mais si Malebranche, cet esprit si pénétrant, tient cette doctrine pour bonne, je m'étonne qu'il s'accorde avec Descartes sur la vérité première : *Je pense, donc je suis;* puisque d'après ce dogme, que Dieu crée les idées en moi, il devrait plutôt dire: Quelque chose pense en moi; donc ce quelque chose est; or, dans la pensée, je ne reconnais aucune idée de corps; donc, ce qui pense en moi est le plus pur esprit, c'est-à-dire, Dieu. Ou peut être l'âme est faite de telle sorte qu'une fois parvenue, en partant de l'indubitable, à la connaissance de Dieu, très-bon, très-grand, elle reconnaît pour faux cela même qu'elle avait cru hors de doute. Par suite, et en général, toutes les idées sur les créatures seraient comme fausses relativement à l'idée de l'Être suprême; parce qu'elles ont pour objets des choses qui, comparées à Dieu, ne semblent plus fondées sur le vrai, tandis que Dieu seul est l'objet d'une idée vraie, étant seul selon le vrai. En sorte que Malebranche, s'il eût voulu être conséquent dans sa doctrine, aurait dû enseigner que l'esprit humain (*mens*) reçoit de Dieu non-seulement la connaissance du corps auquel cet esprit est lié, mais la connaissance de soi-même; en sorte qu'il ne se pourrait connaître lui-même, s'il ne se connaissait en Dieu. En effet l'esprit se manifeste en pensant; or, Dieu pense en moi; donc, je connais en Dieu mon propre esprit. Telle devrait être la doctrine de Malebranche pour être conséquente à elle-même. Pour nous, ce que nous admettons, c'est que Dieu est le premier auteur de tous les mouvements, soit des corps, soit des âmes.

Mais voici les sirtes et les écueils. Comment Dieu peut-il être le moteur de l'âme humaine? Tant de choses mauvaises, tant de turpitudes, tant de faussetés, tant de vices! Comment accorder en Dieu la science souverainement vraie et absolue, et dans l'homme le libre choix de ses actes? Nous savons avec certitude que Dieu a la toute-puissance, l'omni-science, la bonté suprême; pour lui, penser est le vrai, vouloir est le bien; sa pensée est parfaitement simple et toujours présente; sa volonté, stable et irrésistible. Bien plus, comme nous l'enseigne la sainte Écriture, nul de nous ne peut aller *au Père, si le Père ne l'y traîne*. Et comment sommes-nous traînés, si c'est volontairement? Écoutons saint Augustin. « Nous voulons être entraînés, nous le voulons de grand cœur; c'est par le plaisir qu'il entraîne. » Quoi de mieux en harmonie avec la volonté divine, toujours conséquente à elle-même, et avec la liberté de l'homme? C'est ce qui fait que dans nos erreurs mêmes, nous ne perdons pas Dieu de vue, car ce qui nous attire dans le faux, c'est l'apparence du vrai, et dans le mal le semblant du bien. Nous ne voyons que du fini, nous nous sentons finis, mais c'est à l'infini que nous pensons. Il nous semble voir que le mouvement est produit par les corps, et transmis par les corps jusqu'à nous; mais ces productions mêmes et ces communications de mouvement nous montrent et nous prouvent que c'est Dieu, et Dieu esprit qui est l'auteur du mouvement. Nous voyons droit le tortu, un le multiple, identique le diffé-

rent, immobile le mobile; mais comme ni le droit, ni l'un, ni l'identique, ni l'immobile ne sont dans la nature, se tromper en tout cela, c'est par défaut d'attention, par illusion sur les créatures, contempler sans le savoir, dans des copies imparfaites, le Dieu très-bon, très-grand. — Ainsi, la métaphysique traite du vrai indubitable; parce qu'elle a pour objet ce dont on est toujours certain, même lorsqu'on doute, qu'on se trompe ou qu'on est trompé.

CHAPITRE VII. — DE LA FACULTÉ.

Facultas, c'est *faculitas*, d'où est dérivé *facilitas*, facilité; ce qui signifie la puissance, la capacité de faire sans peine et sans hésitation. C'est donc cette facilité, par laquelle la vertu passe à l'acte. *L'anima* est une vertu, la vision un acte, le sens de la vue une faculté. Aussi, la classification de l'École n'est pas sans élégance, elle appelle le sens, l'imagination, la mémoire, l'intelligence *des facultés de l'âme* (animæ). Mais cette élégance est gâtée quand l'École place dans les choses, les couleurs, les saveurs, les sons, le tact. Car si les sens sont des facultés, dans l'acte de la vision nous faisons les couleurs, dans celui du goût les saveurs, dans ceux de l'ouïe et du tact les sens, la chaleur et le froid. C'était le sentiment des anciens philosophes de l'Italie; la trace en est visible dans les mots *olere* et *olfacere*; la chose sentie est dite *olere*, et le sujet sentant *olfacere*, parce que le sujet (animans) crée l'odeur par l'odorat. L'imagination est la plus certaine des facultés, parce qu'en l'exerçant, nous créons les images des choses. De même le sens interne; c'est en remarquant la blessure, au sortir du combat, que l'on sent la douleur. Pareillement le véritable intellect est une faculté par laquelle, en comprenant quelque chose, nous la faisons vraie. Aussi l'arithmétique, la géométrie, et leur fille la mécanique, résident dans une faculté de l'homme; nous y démontrons le vrai parce que nous le faisons. Mais les choses physiques sont dans la faculté du Dieu tout-puissant, en qui seul la faculté est vraie, parce qu'elle est parfaitement libre, aisée et rapide; de sorte que ce qui est faculté en l'homme, est simple acte en Dieu; il suit de ce qui précède, que de même que l'homme en dirigeant sa pensée sur un objet, engendre les modes des choses, et leurs images, c'est-à-dire, le vrai humain, de même Dieu engendre, par sa pensée, le vrai divin, et fait le vrai créé. Si nous disons improprement en italien que les statues et les peintures sont les *pensées de leurs auteurs* (pensieri degli autori), on peut dire proprement que *tous les êtres sont des pensées de Dieu* (pensieri di Dio).

§ I. — Du sens.

Les Latins désignaient par *sensus* non-seulement les sens externes, comme par exemple la vue, et le sens interne qui se nommait *animi sensus*, comme la douleur, le plaisir, la tristesse, mais aussi les jugements, les délibérations, et même les vœux. *Ita sentio*, c'est ainsi que je juge; *stat sententia*, cela est résolu; *ex sententiâ evenit*, selon mon désir; et dans les formules: *ex animi tui sententiâ*. Serait-ce que les anciens philosophes de l'Italie auraient pensé avec les aristotéliciens que l'esprit humain ne perçoit rien que par les sens? ou, avec la secte d'Épicure, qu'il n'est rien que sens; ou, avec les platoniciens et les stoïciens, que la raison est un sens éthéré et très-pur? Et en effet, il n'y a aucune école païenne qui ait cru l'âme humaine pure de toute corporéité. Voilà pourquoi l'antiquité pensait que toute œuvre de l'esprit était sens; c'est-à-dire que tout ce que l'esprit peut faire ou souffrir n'est qu'un tact des corps. Mais notre religion nous apprend que l'esprit est absolument incorporel, et nos métaphysiciens prouvent à l'appui que, quand les organes corporels des sens sont mus par des corps, c'est Dieu qui, à cette occasion, les met en mouvement.

§ II. — *Memoria* et *phantasia*.

Les Latins appellent la mémoire *memoria*, lorsqu'elle garde les perceptions des sens, et *reminiscentia* quand elle les rend. Mais ils désignaient de même la faculté par laquelle nous formons des images, et qui s'appelle chez les Grecs *phantasia*, et chez nous *imaginativa*; car ce que nous disons vulgairement *imaginer*, les Latins le disaient *memorare*. Est-ce parce que nous ne pouvons imaginer que ce que nous nous rappelons, et nous ne nous rappelons que ce que nous avons perçu par les sens? Il n'y a pas de peintre qui ait jamais peint aucune espèce de plantes ou d'animaux qui ne se trouve dans la nature; les hippogriffes et les centaures ne sont que des êtres véritables mêlés en un tout fabuleux. Les poëtes n'imaginent pas non plus une vertu qui ne soit dans les choses humaines; mais après l'avoir prise dans la réalité, ils l'exaltent jusqu'à l'incroyable pour en faire un type sur lequel ils forment leurs héros. Aussi le Grecs disent-ils dans leur mythologie que les Muses, les vertus de l'imagination, sont les filles de Mémoire.

§ III. — De l'*ingenium*.

L'*ingenium* est la faculté d'amener à l'unité ce qui est séparé et divers; les Latins y joignent les

épithétes d'*acutum* et *obtusum;* deux expressions tirées du sanctuaire de la géométrie : l'aigu pénètre plus promptement et rapproche la diversité, puisqu'il unit deux lignes en un point sous un angle plus petit qu'un droit; mais l'obtus a plus de peine à entrer dans les choses, et laisse les choses diverses très-éloignées sur la base, comme les deux lignes qu'il unit en un point hors de l'angle droit. L'esprit sera donc *obtusum* quand il unit avec lenteur, *acutum* quand il unit rapidement. Lès Latins prennent l'un pour l'autre *ingenium* et *natura*. Est-ce parce que l'esprit humain est la nature de l'homme, ou parce que la fonction de l'*ingenium* c'est de saisir les relations des choses, de voir ce qui est convenable, décent, beau ou honteux, faculté qui est refusée aux brutes? est-ce parce que de même que la nature engendre les choses physiques, de même l'*ingenium* humain engendre les choses mécaniques? en sorte que Dieu est l'artisan de la nature, et l'homme le dieu de l'artificiel? Là où est la science, là est aussi le *scitum*, que les Italiens rendent avec non moins d'élégance par *ben' intenso et aggiustato*. Est-ce parce que la science consiste à faire que les choses se correspondent dans de belles proportions, ce qui n'est au pouvoir que des *ingeniosi?* C'est pour cela que la géométrie et l'arithmétique, qui en enseignent les moyens, sont les plus éprouvées de toutes les sciences, et que ceux qui y excellent sont appelés en italien *ingegnieri*, ingénieurs.

§ IV. — De la faculté certaine du savoir.

Ces réflexions nous donnent occasion de rechercher quelle est dans l'homme la faculté propre de savoir; car l'homme perçoit, juge, raisonne, mais souvent il a des perceptions fausses, il porte des jugements aveugles, il raisonne de travers. La philosophie grecque donna l'énumération suivante des facultés de savoir qui ont été données à l'homme, et des arts par lesquels chacune se gouverne; faculté de percevoir dirigée par la topique, de juger par la critique, de raisonner par la méthode. Pour la méthode, ils n'en ont pas donné les préceptes dans leurs ouvrages de dialectique, parce que les enfants l'apprenaient aisément en étudiant la géométrie. Hors de la sphère de la géométrie, l'antiquité pensait que l'ordre doit être confié à la prudence, qui ne se dirige par aucun art et qui est prudence par cela même. Les artisans seuls vous prescrivent de placer ceci dans un lieu, cela dans un autre, cela encore dans un troisième; manière d'agir moins propre à former un homme prudent qu'un ouvrier. Et si vous transportez la méthode géométrique dans la vie pratique :... *Nihilo plus agas, quam si des operam ut cum ratione insanias* (C'est vouloir déraisonner avec la raison). Et comme si l'on ne voyait pas régner dans les choses humaines le caprice, le fortuit, l'occasion, le hasard, vouloir marcher droit à travers les anfractuosisés de la vie, vouloir dans un discours politique suivre la méthode des géomètres, c'est vouloir n'y rien mettre d'*acutum*, ne rien dire que ce qui se trouve sous les pas de chacun, c'est traiter ses auditeurs comme des enfants à qui on ne donne point d'aliment qui ne soit mâché d'avance; c'est faire le pédagogue et non pas l'orateur.

Certes, je m'étonne de voir ceux qui vantent si fort la méthode géométrique dans l'éloquence civile, ne proposer pour modèle que Démosthène. Bientôt, s'il plaît à Dieu, Cicéron ne sera que confusion, désordre, chaos; Cicéron, en qui les doctes ont jusqu'à ce jour admiré tant d'ordre, tant de soin de l'arrangement et de l'harmonie, lui, dont les paroles se succèdent et s'enchaînent si bien, que ce qu'il dit en second lieu semble sortir de ce qu'il a dit d'abord, plutôt que venir de l'orateur. Mais Démosthène procède-t-il autrement que par hyperbate, comme le lui reproche Longin, le plus judicieux de tous les rhéteurs? J'ajouterai que c'est dans ce désordre même que la force de son éloquence, toute en enthymèmes, se bande comme une catapulte. Son habitude est de mettre d'abord le sujet en avant, pour avertir ses auditeurs de ce dont il s'agit : bientôt il se jette à côté dans une chose qui semble n'avoir rien de commun avec la question, pour distraire et fourvoyer ses auditeurs; à la fin, il rétablit le rapport entre ce qu'il vient de dire et le sujet qu'il s'est proposé; de sorte que les foudres de son éloquence tombent avec d'autant plus de puissance qu'on y est moins préparé. Il ne faut pas croire que toute l'antiquité se soit servie d'une méthode incomplète, parce qu'ils n'ont pas reconnu cette *quatrième* opération de l'esprit, pour compter comme on fait aujourd'hui. En réalité, ce n'est pas une quatrième opération, mais l'art qui s'applique à la troisième, l'art par lequel on ordonne les raisonnements. Aussi toute la dialectique, dans l'antiquité, se divisait en art d'inventer et art de juger. Les académiciens se renfermaient tout entiers dans l'invention, et les stoïciens dans le jugement. Les uns et les autres avaient tort, car il n'y a pas d'invention sans jugement, ni de jugement sûr sans invention.

En effet, comment l'idée claire et distincte de notre esprit sera-t-elle le *criterium* du vrai, s'il ne voit tout ce qui est dans la chose, tous ses attributs? Et comment peut-on être certain d'avoir tout vu, si l'on n'a pas discuté toutes les questions qui peuvent s'élever sur le sujet. Il faut d'abord

examiner si la chose est, pour ne pas discourir sur un néant; ensuite, ce qu'elle est, pour ne pas disputer sur un nom; puis quelle est sa quantité, soit en étendue, soit en poids, soit en nombre; sa qualité, et ici considérer la couleur, la saveur, la mollesse, la dureté et autres qualités tangibles; en outre il faut se demander quand la chose naît, combien elle dure, et en quels éléments elle se résout par la corruption; il faut y appliquer de même les autres catégories, et la comparer à toutes les choses avec lesquelles elle a quelque rapport, avec les causes dont elle naît, avec les effets qu'elle produit, avec les résultats de ses opérations, avec ce qui lui est semblable ou dissemblable, ou contraire, avec ce qui est plus grand ou plus petit, ou qui lui est égal. Aussi les catégories d'Aristote et les topiques sont entièrement inutiles. Si on y veut trouver du nouveau, on deviendra un lulliste ou un kirkérien, un homme qui connaît les lettres, mais qui ne sait point épeler pour lire dans le grand livre de la nature. Mais si on les considère comme des index, des tables de ce qu'il faut examiner sur un sujet pour en avoir une vue claire, rien de plus fécond pour l'invention; et c'est une source d'où peuvent sortir la faconde oratoire et l'observation profonde. Réciproquement, si l'on se fie, pour voir les choses, à l'*idée claire et distincte*, on sera facilement trompé, et l'on croira souvent connaître distinctement ce dont on n'aura qu'une notion confuse, parce qu'on n'aura pas connu tout ce qui est dans l'objet et qui le distingue des autres choses. Mais si l'on parcourt avec le flambeau de la critique tous les *lieux* de la topique, alors on sera sûr de connaître l'objet d'une manière claire et distincte; parce qu'on l'aura soumis à toutes les questions que l'on peut élever sur l'objet proposé, et dans cet examen successif la topique même est critique. En effet, les arts sont en quelque sorte les lois de la cité de l'intelligence (*reipublicæ litterariæ*). Ce sont les observations des savants sur la nature, qui se sont converties en régle de méthode. Celui qui fait une chose selon l'art, celui-là est sûr d'avoir pour lui le sentiment de tous les doctes; celui qui opère sans art se trompe, parce qu'il ne se fie qu'à sa nature personnelle.

Toi aussi, sage Paolo, tu es dans cette opinion, toi qui, en formant ton prince, ne lui prescris pas de s'engager tout d'abord dans la critique, mais qui as voulu qu'il fût longtemps imbu de bons exemples, avant d'apprendre à les juger. Et pourquoi cela, sinon afin que son génie s'épanouisse d'abord, et qu'on le cultive ensuite par l'art de penser et juger? Le divorce de l'invention et du jugement chez les Grecs n'est venu que du défaut de réflexion sur la faculté propre de savoir. Cette faculté est l'*ingenium*, par lequel l'homme a la capacité de contempler et de faire des objets semblables à ceux de sa contemplation. La première faculté qui se montre chez les enfants, où la nature est plus entière et moins altérée par la persuasion ou le préjugé, c'est celle de faire le semblable; ils appellent tous les hommes pères et toutes les femmes mères, et se plaisent à imiter :

> Ædificare casas, plaustello adjungere mures,
> Ludere par impar, equitare in arundine longâ.

Or c'est la similitude des mœurs qui engendre chez les nations le sens commun. Et ceux qui ont écrit sur les inventeurs, nous apprennent que tous les arts et toutes les commodités dont le travail a enrichi le genre humain ont été trouvés ou par hasard, ou par quelque similitude qu'indiquaient les animaux, ou qu'imaginait l'industrie des hommes. — Tout ce que nous venons de dire, la philosophie italique le connaissait, la langue nous l'atteste; ce qu'on appelle dans l'École *moyen terme*, ils l'appelaient *argumen* ou *argumentum*. *Argumen* vient de la même racine qu'*argutum* ou *acuminatum*. Or ceux-là sont *arguti* qui démêlent dans des choses très-diverses quelque rapport commun par lequel elles s'unissent; ils franchissent ce qui se trouve sous leurs pas, et vont chercher au loin des relations qui conviennent à leur sujet, ce qui est une preuve d'*ingenium*, et s'appelle *acumen*. Il faut donc de l'*ingenium* pour inventer, puisque, en général, trouver des choses nouvelles, c'est l'œuvre et l'opération, du seul *ingenium*, du génie. — Ainsi on peut conjecturer que les anciens philosophes de l'Italie faisaient peu de cas du syllogisme et du sorite, et se servaient, dans leurs recherches, de l'induction par analogie. C'est ce que confirme l'histoire; car la plus ancienne dialectique était l'induction et la comparaison des semblables, dont Socrate fut le dernier à faire usage; Aristote adopta ensuite le syllogisme, et Zénon le sorite. Celui qui se sert du syllogisme ne réunit pas des choses diverses, il tire plutôt une espèce subordonnée à un genre, du sein même de ce genre; celui qui emploie le sorite, rapproche les causes des causes en liant chacune à celle qui lui est la plus prochaine; se servir de l'une ou de l'autre de ces deux méthodes, ce n'est pas unir deux lignes en un angle plus petit qu'un droit, ce n'est que prolonger une seule ligne; c'est plutôt de la subtilité que de l'*acuïté*; remarquons cependant que l'emploi du sorite est aussi supérieur en subtilité à celui du syllogisme, que les genres sont grossiers en comparaison des causes particulières.

Au sorite des stoïciens répond la méthode géométrique de Descartes; méthode utile en géométrie,

où l'on peut définir des noms et poser des postulats comme possibles; mais dès qu'elle sort des trois dimensions et des nombres, elle ne peut guère servir à faire des découvertes, mais seulement à mettre en ordre ce qu'on a découvert. Votre exemple, docte Paolo, me confirmerait dans ce sentiment. Car pourquoi tant d'autres sont-ils si experts dans cette méthode, et ne peuvent-ils trouver les belles pensées auxquelles vous arrivez? Vous, c'est dans un âge avancé que vous avez pénétré dans ce que les lettres ont de plus intime; votre vie s'était passée dans des procès relatifs à la grande fortune que vous disputaient des princes et des hommes puissants de votre famille. Vous remplissez tout office libéral dans un siècle où la vie en est accablée; vous satisfaites à tout, et le jour et souvent bien avant dans la nuit; et vous avez bientôt fait autant de progrès dans ces études, qu'un autre en aurait fait qui s'y serait toujours tenu renfermé. Et que votre modestie ne rapporte pas à la méthode ce qui est le don de votre divin génie.

Concluons que ce n'est point la méthode géométrique qu'il faut introduire dans la physique, mais la démonstration elle-même. Les grands géomètres ont appliqué à la considération des principes physiques les principes mathématiques, comme, parmi les anciens, Pythagore et Platon, et, parmi les modernes, Galilée.

Ainsi on peut expliquer des phénomènes particuliers de la nature, par des expériences particulières qui soient des opérations particulières de géométrie. C'est à quoi se sont appliqués dans notre Italie le grand Galilée et d'autres illustres physiciens, qui, avant qu'on introduisît la méthode géométrique dans la physique, expliquèrent de cette manière d'innombrables et très-importants phénomènes de la nature. C'est là ce qui préoccupe uniquement les Anglais; aussi défendent-ils d'enseigner publiquement la physique par la méthode géométrique; et c'est ainsi qu'on peut faire avancer la physique. J'ai indiqué dans ma Dissertation sur les études de notre temps, comment on peut obvier par la culture du génie naturel, aux inconvénients de la physique; ce qui a peut-être fort étonné les gens préoccupés de la méthode. Car la méthode entrave le génie en se proposant pour but la facilité; elle assure la vérité, mais elle tue la curiosité. La géométrie n'aiguise pas le génie lorsqu'on enseigne selon la méthode, mais lorsque la force du génie lui fait traverser des régions tout autres, toutes différentes, montueuses, inégales. Aussi j'exprimais le désir qu'on l'enseignât par la synthèse et non par l'analyse, afin qu'on démontrât en construisant, c'est-à-dire qu'au lieu de trouver le vrai, nous le fissions. Car trouver c'est du hasard, faire c'est de l'industrie; aussi voulais-je qu'on enseignât cette science non par nombres et espèces, mais par figures, afin que si l'esprit recevait moins de culture de cet enseignement, du moins l'imagination s'affermît; l'imagination est l'œil du génie naturel, comme le jugement est l'œil de l'intelligence. Et les cartésiens qui ne sont cartésiens, comme vous le dites très-bien, Paolo, que selon la lettre et non selon l'esprit, pourraient remarquer qu'ils professent en réalité ce que nous venons d'avancer, bien qu'ils le nient de bouche; car à l'exception de ce premier vrai qu'ils demandent à la conscience (*je pense, donc je suis*), ils empruntent uniquement les vérités qui leur servent de règle pour le reste, à l'arithmétique et à la géométrie, c'est-à-dire au vrai que nous faisons; ils répètent sans cesse: « Que le vrai soit comme ces propositions, *trois et quatre font sept, la somme de deux côtés d'un triangle est toujours plus grande que la troisième;* » c'est-à-dire qu'il faut voir la physique du point de vue géométrique; or, cet axiome ne revient-il pas à celui-ci: « *La physique sera vraie pour moi, quand je l'aurai faite; de même que la géométrie est vraie pour les hommes, parce qu'ils la font.* »

CHAPITRE VIII. — DE L'OUVRIER SUPRÊME.

Avec ce que nous avons dit du *vrai* et du *fait*, avec ces propositions, que le vrai est la collection de tous les éléments de l'objet, de tous en Dieu, et dans l'homme des éléments externes; que le verbe de l'intelligence est propre en Dieu et impropre dans l'homme, et que la faculté se rapporte à ce que nous faisons bien et facilement, s'accordent ces quatre expressions latines, *Numen, Fatum, Casus* et *Fortuna*.

§ I. — *Numen.*

Ils appelaient *Numen* la volonté des dieux, ce qui donne à entendre que le Dieu très-bon et très-grand exprime sa volonté par le fait même, et l'exprime avec autant de célérité et d'aisance qu'il y en a dans un clin d'œil. Longin admire Moïse pour la manière digne et grande dont il parle de Dieu: *Dixit et facta sunt.* Les Latins exprimaient ces deux idées par un seul mot. En effet, la bonté divine n'a qu'à vouloir pour faire les choses qu'elle veut; et telle est la facilité de cette création que ces choses semblent naître d'elles-mêmes. Plutarque nous raconte que les Grecs admiraient la poésie d'Homère et les peintures de Nicomaque, parce qu'elles semblaient nées d'elles-mêmes plutôt que formées par l'art; je pense que c'est cette faculté créatrice qui a fait appeler divins les poëtes et les peintres. Ainsi, cette divine

facilité à faire est la nature; et dans l'homme, c'est cette vertu rare et précieuse, aussi difficile que vantée, que nous appelons *naturalezza;* ce que Cicéron tournerait par *genus suâ sponte fusum, et quodammodo naturale.*

§ II. — *Fatum* et *Casus.*

Dictum se prend chez les Latins pour *certum; certum* signifie déterminé; or *fatum* est la même chose que *dictum;* et *factum* et *verum* ont aussi pour synonyme *verbum.* Les Latins eux-mêmes, pour exprimer un effet accompli rapidement, disaient *dictum factum*, aussitôt dit que fait. En outre, ils appelaient *casus* la manière dont tournent et finissent les choses et les mots. Aussi les sages Italiens qui imaginèrent les premiers ces expressions, désignèrent l'ordre éternel des causes par le mot de *fatum*, et le résultat de cet ordre éternel par *casus;* ainsi les faits seraient des paroles de Dieu, et les événements les cas des mots avec lesquels Dieu parle; *fatum* serait la même chose que le fait; voilà pourquoi ils regardèrent le destin comme inexorable, parce que les faits ne peuvent pas ne pas être faits.

§ III. — *Fortuna.*

Les Latins disaient de la Fortune qu'elle était favorable ou contraire; et cependant *fortuna* vient de l'ancien mot *fortus*, qui signifiait bon. Aussi, par la suite, pour distinguer l'une de l'autre, ils disaient *fors fortuna.* Or la fortune est un Dieu qui opère par des causes déterminées, indépendamment de notre attente. L'ancienne philosophie italique aurait-elle donc pensé que tout ce que Dieu fait est bon, et que tout vrai, ou tout fait, est bon, et que nous, par notre injustice qui nous fait tourner les yeux sur nous-mêmes au lieu de les porter sur l'ensemble de l'univers, nous considérons comme un mal ce qui nous est contraire, mais bon dans son rapport au monde entier? Le monde sera donc une république naturelle, où Dieu, comme un monarque, a en vue le bien commun, où chacun, comme particulier, pense à son bien propre, et où le mal privé sera le bien public; et de même que dans une république fondée par les hommes, le salut du peuple est la loi suprême, de même dans cet univers établi par Dieu, la reine de toutes choses sera la fortune, ou la volonté de Dieu, en ce sens que toujours attentive au salut de l'ensemble, elle domine le bien privé, les natures particulières; et de même que le salut des particuliers doit céder au salut public, ainsi le bien de chacun sera subordonné au bien de l'univers; et de cette manière les choses qui semblent adverses dans la nature seront encore des biens.

CONCLUSION.

Voilà, très-sage Paolo Doria, une métaphysique convenable à la faiblesse humaine, qui n'accorde pas à l'homme toutes les vérités, et qui ne les lui refuse pas toutes, mais quelques-unes seulement; une métaphysique en harmonie avec la piété chrétienne, qui distingue le vrai divin du vrai humain, et ne propose pas la science humaine pour règle à la divine, mais qui règle l'humain sur le divin; une métaphysique qui seconde la physique expérimentale que l'on cultive maintenant avec tant de fruit pour l'humanité; car cette métaphysique nous apprend à tenir pour vrai dans la nature ce que nous reproduisons par des expériences.

Verare et *facere*, c'est la même chose (chap. I, § I); d'où il suit que Dieu sait les choses physiques et l'homme les choses mathématiques (§ II), et par conséquent il est également faux que les dogmatiques sachent tout, et que les sceptiques ne sachent rien (§ III). Les genres sont les idées parfaites par lesquelles Dieu crée absolument, et les imparfaites, au moyen desquelles l'homme fait le vrai par hypothèse (chap. II). Prouver par les causes au moyen de ces genres, c'est créer (chap. III). Mais comme Dieu déploie une vertu infinie dans la chose la plus petite, et comme l'existence est un acte et une chose physique, l'essence des choses est une vertu et une chose métaphysique, le sujet propre de le métaphysique (chap. IV). Ainsi, il y a dans la métaphysique un genre de choses qui est une vertu d'extension et de mouvement, et qui est égale pour des étendues et des mouvements inégaux; et cette vertu, c'est le point métaphysique, c'est-à-dire une chose que nous considérons par l'hypothèse du point géométrique (§ I); du sanctuaire même de la géométrie se tire la démonstration que Dieu est un esprit pur et infini; qu'inétendu, il fait les étendues, produit les efforts (§ II), combine les mouvements (§ III), et, toujours en repos (§ IV), meut cependant toutes choses (§ V). Dans l'*anima* de l'homme règne l'*animus* (chap. V), dans l'*animus* le *mens*, dans le *mens* Dieu (chap. VI). Le *mens*, en faisant attention, est créateur (chap. VII); le *mens* humain fait le vrai par hypothèse; et le *mens* divin le vrai absolu (§§ I, II, III). Le génie (*ingenium*) a été donné à l'homme pour savoir, autrement dit, pour faire (§ IV). Enfin vous avez un Dieu qui veut par son signe (chap. VIII) et par le fait même (§ I), qui fait par sa parole, c'est-à-dire par l'ordre éternel des causes, ce que notre ignorance appelle hasard

(*casus*) (§ II), et qu'au point de vue de l'intérêt nous nommons fortune (§ III).

Prenez sous votre patronage, je vous prie, ces idées de l'Italie antique sur les choses divines; cela vous appartient, vous, issu d'une si noble famille d'Italie, illustrée par tant d'actions mémorables, vous que vos lumières en métaphysique ont rendu célèbre par toute l'Italie.

PRINCIPES

DE

LA PHILOSOPHIE

DE L'HISTOIRE

TRADUITS DE LA *SCIENZA NUOVA* DE VICO.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Les principes de la Philosophie de l'Histoire dont nous donnons une traduction abrégée, ont pour titre original : Cinq Livres sur les principes d'une Science nouvelle, relative à la nature commune des nations, par Jean-Baptiste Vico, ouvrage dédié à S. S. (Clément XII). — Trois éditions ont été faites du vivant de l'auteur, dans les années 1725, 1730 et 1744. La dernière est celle qu'on a réimprimée le plus souvent, et que nous avons suivie.

« Ce livre, disait Monti, est une montagne aride » et sauvage qui recèle des mines d'or. » La comparaison manque de justesse. Si l'on voulait la suivre, on pourrait accuser dans la Science nouvelle, non pas l'aridité, mais bien un luxe de végétation. Le génie impétueux de Vico l'a surchargée, à chaque édition, d'une foule de répétitions sous lesquelles disparaît l'unité du dessein de l'ouvrage. Rendre sensible cette unité, telle devait être la pensée de celui qui, au bout d'un siècle, venait offrir à un public français un livre si éloigné, par la singularité de sa forme, des idées de ses contemporains. Il ne pouvait atteindre ce but qu'on supprimant, abrégeant ou transposant les passages qui en reproduisaient d'autres sous une forme moins heureuse, ou qui semblaient appelés ailleurs par la liaison des idées. Il a fallu encore écarter quelques paradoxes bizarres, quelques étymologies forcées, qui ont jusqu'ici décrédité les vérités innombrables que contient la Science nouvelle. Le jour n'est pas loin sans doute où, le nom de Vico ayant pris enfin la place qui lui est due, un intérêt historique s'étendra sur tout ce qu'il a écrit, et où ses erreurs ne pourront faire tort à sa gloire ; mais ce temps n'est pas encore venu.

Plusieurs personnes nous ont prodigué leurs secours et leurs conseils. Nous regrettons qu'il ne nous soit pas permis de les nommer toutes.

M. le chevalier de Angelis, auteur de travaux inédits sur Vico, a bien voulu nous communiquer la plupart des ouvrages italiens que nous avons extraits ou cités ; exemple trop rare de cette libéralité d'esprit qui met tout en commun entre ceux qui s'occupent des mêmes matières. On ne peut reconnaître une bonté si désintéressée, mais rien n'en efface le souvenir.

Des avocats distingués, MM. Renouard, Cœuret de Saint-George et Foncart, ont éclairé le traducteur sur plusieurs questions de droit. Mais il a été principalement soutenu dans son travail par M. Poret, professeur au collége Sainte-Barbe. Si cette première traduction française de la Science nouvelle résolvait d'une manière satisfaisante les nombreuses difficultés que présente l'original, elle le devrait en grande partie au zèle infatigable de son amitié.

PRINCIPES

DE

LA PHILOSOPHIE

DE L'HISTOIRE.

LIVRE PREMIER.

DES PRINCIPES.

ARGUMENT.

On ne peut déterminer quelles lois observe la civilisation dans son développement, sans remonter à son origine. L'auteur prouve d'abord la nécessité de suivre dans cette recherche une nouvelle méthode, par l'insuffisance et la contradiction de tout ce qu'on a dit sur l'histoire ancienne jusqu'à la seconde guerre punique (chap. I).—Il expose ensuite, sous la forme d'axiomes, les vérités générales qui font la base de son système (chap. II). — Il indique enfin les trois grands principes d'où part la Science nouvelle, et la méthode qui lui est propre (chap. III et IV).

CHAPITRE I. — TABLE CHRONOLOGIQUE. — Vaines prétentions des Égyptiens à une science profonde et à une antiquité exagérée. Le peuple hébreu est le plus ancien de tous. Division de l'histoire des premiers siècles en trois périodes. — 1. Déluge. Géants. Age d'or. Premier Hermès. — 2. Hercule et les Héraclides. Orphée. Second Hermès. Guerre de Troie. Colonies grecques de l'Italie et de la Sicile. — 3. Jeux olympiques. Fondation de Rome. Pythagore. Servius Tullius. Hésiode, Hippocrate et Hérodote. Thucydide; guerre du Péloponèse. Xénophon; Alexandre. Lois Publilia et Petilia. Guerre de Tarente et de Pyrrhus. Seconde guerre punique.

Dans ce chapitre, l'auteur jette en passant les fondements d'une critique nouvelle : 1° La civilisation de chaque peuple a été son propre ouvrage, sans communication du dehors; 2° on a exagéré la sagesse ou la puissance des premiers peuples; 3° on a pris pour des individus des êtres allégoriques ou collectifs (Hercule, Hermès).

CHAP. II. — AXIOMES. — 1-22. Axiomes généraux. 23-114. Axiomes particuliers. — 1-4. Réfutation des opinions que l'on s'est formées jusqu'ici sur les commencements de la civilisation.—5-15. Fondements du *vrai*. Méditer le monde social dans son idée éternelle.—16-22. Fondements du *certain*. Apercevoir le monde social dans sa réalité. — 23-28. Division des peuples anciens en hébreux et gentils. Déluge universel. Géants. — 28-38. Principes de la théologie poétique. — 31-40. Origine de l'idolâtrie, de la divination, des sacrifices.—41-46. Principes de la mythologie historique. — 47-62. Poétique. — 47-49. Principe des caractères poétiques. — 50-62. Suite de la poétique. Fable, convenance, pensée, expression, chant, vers.— 63-65. Principes étymologiques. — 66-96. Principes de l'histoire idéale. — 70-84. Origine des sociétés. — 84-96. Ancienne histoire romaine. — 97-103. Migrations des peuples. — 104-114. Principes du droit naturel.

CHAP. III. — TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX. — Religions et croyance à une Providence, mariages et modération des passions, sépultures et croyance à l'immortalité de l'ame.

CHAP. IV. — DE LA MÉTHODE. — Le point de départ de la Science nouvelle est la première pensée *humaine* que les hommes durent concevoir, à savoir, l'idée d'un Dieu.—Cette science emploie d'abord des preuves *philosophiques*, ensuite des preuves *philologiques*.

Les preuves *philosophiques* elles-mêmes sont ou théologiques ou logiques. La science nouvelle est une

démonstration historique de la *Providence*; elle trace le cercle éternel d'une *histoire idéale*, dans lequel tourne l'histoire réelle de toutes les nations. Elle s'appuie sur une *critique nouvelle*, dont le *criterium* est le *sens commun du genre humain*. Cette critique est le fondement d'un nouveau système du *droit des gens*.

Preuves philologiques, tirées de l'interprétation des fables, de l'histoire des langues, etc.

CHAPITRE PREMIER.

TABLE CHRONOLOGIQUE, OU PRÉPARATION DES MATIÈRES QUE DOIT METTRE EN OEUVRE LA SCIENCE NOUVELLE.

La table chronologique que l'on a sous les yeux [1] embrasse l'histoire du monde ancien, depuis le déluge jusqu'à la seconde guerre punique, en commençant par les Hébreux, et continuant par les Chaldéens, les Scythes, les Phéniciens, les Égyptiens, les Grecs et les Romains. On y voit figurer des hommes ou des faits célèbres, lesquels sont ordinairement placés par les savants dans d'autres temps, dans d'autres lieux, ou qui même n'ont point existé. En récompense nous y tirons des ténèbres profondes où ils étaient restés ensevelis, des hommes et des faits remarquables, qui ont puissamment influé sur le cours des choses humaines; et nous montrons combien les explications qu'on a données sur l'*origine de la civilisation*, présentent d'incertitude, de frivolité et d'inconséquence.

Mais toute étude sur la civilisation païenne doit commencer par un examen sévère des prétentions des nations anciennes, et surtout des Égyptiens, à une antiquité exagérée. Nous tirerons deux utilités de cet examen : celle de savoir à quelle époque, à quel pays il faut rapporter les commencements de cette civilisation; et celle d'appuyer par des preuves, humaines à la vérité, tout le système de notre religion, laquelle nous apprend d'abord que le premier peuple fut le peuple hébreu, que le premier homme fut Adam, créé en même temps que ce monde par le Dieu véritable.

Notre chronologie se trouve entièrement contraire au système de Marsham, qui veut prouver que les Égyptiens devancèrent toutes les nations dans la religion et dans la politique, de sorte que leurs rites sacrés et leurs règlements civils, transmis aux autres peuples, auraient été reçus des Hébreux avec quelques changements. Avant d'examiner ce qu'on doit croire de cette antiquité, il faut avouer qu'elle ne paraît pas avoir profité beaucoup aux Égyptiens. Nous voyons dans les Stromates de saint Clément d'Alexandrie, que les livres de leurs prêtres, au nombre de quarante-deux, couraient alors dans le public, et qu'ils contenaient les plus graves erreurs en philosophie et en astronomie. Leur médecine, selon Galien, *De Medicinâ mercuriali*, était un tissu de puérilités et d'impostures. Leur morale était dissolue, puisqu'elle permettait, qu'elle honorait même la prostitution. Leur théologie n'était que superstitions, prestiges et magie. Les arts du fondeur et du sculpteur restèrent chez eux dans l'enfance; et quant à la magnificence de leurs pyramides, on peut dire que la grandeur n'est point inconciliable avec la barbarie.

C'est la fameuse Alexandrie qui a ainsi exalté l'antique sagesse des Égyptiens. La cité d'Alexandre unit la subtilité africaine à l'esprit délicat des Grecs, et produisit des philosophes profonds dans les choses divines. Célébrée comme la *mère des sciences*, désignée chez les Grecs par le nom de *πόλις*, *la ville* par excellence, elle vit son Musée aussi célèbre que l'avaient été à Athènes l'académie, le lycée et le portique. Là s'éleva le grand prêtre Manéton, qui donna à toute l'histoire de l'Égypte l'interprétation d'une sublime théologie naturelle, précisément comme les philosophes grecs avaient donné à leurs fables nationales un sens tout philosophique (*Voy.* le commencement du livre II). Dans ce grand entrepôt du commerce de la Méditerranée et de l'Orient, un peuple si vaniteux [2], avide de superstitions nouvelles, imbu du préjugé de son antiquité prodigieuse et des vastes conquêtes de ses rois, ignorant enfin que les autres nations païennes avaient pu, sans rien savoir l'une de l'autre, concevoir des idées uniformes sur les dieux et sur les héros, ce peuple, dis-je, ne put s'empêcher de croire que tous les dieux des navigateurs qui venaient commercer chez lui, étaient d'origine égyptienne. Il voyait que toutes les nations avaient leur Jupiter et leur Hercule; il décida que son Jupiter Ammon était le plus ancien de tous, que tous les Hercules avaient pris leur nom de l'Hercule Égyptien.

Diodore de Sicile, qui vivait du temps d'Auguste, et qui traite les Égyptiens trop favorablement, ne leur donne que deux mille ans d'antiquité, encore a-t-il été réfuté victorieusement par

[1] Nous n'avons pas cru devoir la reproduire.

[2] *Gloriæ animalia*; et dans Tacite : *Gens novarum religionum avida*.

Giacomo Cappello dans son *Histoire sacrée et égyptienne*. Cette antiquité n'est pas mieux prouvée par le Pimandre. Ce livre que l'on a vanté comme contenant la doctrine d'Hermès, est l'œuvre d'une imposture évidente. Casaubon n'y trouve pas une doctrine plus ancienne que le platonisme, et Saumaise ne le considère que comme une compilation indigeste.

L'intelligence humaine, étant infinie de sa nature, exagère les choses qu'elle ignore, bien au delà de la réalité. Enfermez un homme endormi dans un lieu très-étroit, mais parfaitement obscur, l'horreur des ténèbres le lui fait croire certainement plus grand qu'il ne le trouvera en touchant les murs qui l'environnent. Voilà ce qui a trompé les Égyptiens sur leur antiquité.

Même erreur chez les Chinois, qui ont fermé leur pays aux étrangers, comme le firent les Égyptiens jusqu'à Psammétique, et les Scythes jusqu'à l'invasion de Darius, fils d'Hystape. Quelques jésuites ont vanté l'antiquité de Confucius, et ont prétendu avoir lu des livres imprimés avant Jésus-Christ; mais d'autres auteurs, mieux informés, ne placent Confucius que cinq cents ans avant notre ère, et assurent que les Chinois n'ont trouvé l'imprimerie que deux siècles avant les Européens. D'ailleurs la philosophie de Confucius, comme celle des livres sacrés de l'Égypte, n'offre qu'ignorance et grossièreté dans le peu qu'elle dit des choses naturelles. Elle se réduit à une suite de préceptes moraux dont l'observance est imposée à ces peuples par leur législation.

Dans cette dispute des nations sur la question de leur antiquité, une tradition vulgaire veut que les Scythes aient l'avantage sur les Égyptiens. Justin commence l'histoire universelle par placer même avant les Assyriens deux rois puissants, Tanaïs le Scythe, et l'égyptien Sésostris. D'abord Tanaïs part avec une armée innombrable pour conquérir l'Égypte, ce pays si bien défendu par la nature contre une invasion étrangère. Ensuite Sésostris, avec une armée non moins nombreuse, s'en va subjuguer la Scythie, laquelle n'en reste pas moins inconnue jusqu'à ce qu'elle soit envahie par Darius. Encore à cette dernière époque, qui est celle de la plus haute civilisation des Perses, les Scythes se trouvent-ils si barbares, que leur roi ne peut répondre à Darius qu'en lui envoyant des signes matériels, sans pouvoir même écrire sa pensée en hiéroglyphes. Les deux conquérants traversent l'Asie avec leurs prodigieuses armées, sans la soumettre ni aux Scythes ni aux Égyptiens. Elle reste si bien indépendante, qu'on y voit s'élever ensuite la première des quatre monarchies les plus célèbres, celle des Assyriens.

La prétention de ces derniers à une haute antiquité est plus spécieuse. En premier lieu, leur pays est situé dans l'intérieur des terres, et nous démontrerons dans ce livre que les peuples habitèrent d'abord les contrées méditerranées, et ensuite les rivages. Ajoutez qu'on regarde généralement les Chaldéens comme les premiers sages du paganisme, en plaçant Zoroastre à leur tête. De la tribu chaldéenne se forma, sous Ninus, la grande nation des Assyriens, et le nom de la première se perdit dans celui de la seconde. Mais les Chaldéens ont été jusqu'à prétendre qu'ils avaient conservé des observations astronomiques d'environ vingt-huit mille ans. Josèphe a cru à ces observations antédiluviennes, et a prétendu qu'elles avaient été inscrites sur deux colonnes, l'une de marbre, l'autre de brique, qui devaient les préserver du déluge ou de l'embrasement du monde. On peut placer les deux colonnes dans le musée de la crédulité.

Les Hébreux, au contraire, étrangers aux nations païennes, comme l'attestent Josèphe et Lactance, n'en connurent pas moins le nombre exact des années écoulées depuis la création. C'est le calcul de Philon, approuvé par les critiques les plus sévères, et dont celui d'Eusèbe ne s'écarte d'ailleurs que de quinze cents ans, différence bien légère en comparaison des altérations monstrueuses qu'ont fait subir à la chronologie les Chaldéens, les Scythes, les Égyptiens et les Chinois. Il faut bien reconnaître que les Hébreux ont été le premier peuple, et qu'ils ont conservé sans altération les monuments de leur histoire depuis le commencement du monde.

Après les *Hébreux*, nous plaçons les *Chaldéens* et les *Scythes*, puis les *Phéniciens*. Ces derniers doivent précéder les *Égyptiens*, puisque, selon la tradition, ils leur ont transmis les connaissances astronomiques qu'ils avaient tirées de la Chaldée, et qu'ils leur ont donné en outre les caractères alphabétiques, comme nous devons le démontrer.

Si nous ne donnons aux Égyptiens que la cinquième place dans cette table, nous ne profiterons pas moins de leurs antiquités. Il nous en reste deux grands débris, aussi admirables que leurs pyramides. Je parle de deux vérités historiques, dont l'une nous a été conservée par Hérodote : 1° Ils divisaient tout le temps antérieurement écoulé en trois âges, *âge des dieux*, *âge des héros*, *âge des hommes ;* 2° pendant ces trois âges, trois langues correspondantes se parlèrent, langue hiéroglyphique ou *sacrée*, langue symbolique ou *héroïque*, langue *vulgaire*, celle dans laquelle les hommes expriment, par des signes convenus, les besoins ordinaires de la vie. De même Varron, dans ce grand ouvrage *Rerum divinarum et humanarum*,

dont l'injure des temps nous a privés, divisait l'ensemble des siècles écoulés en trois périodes, *tempus obscur*, qui répond à l'âge divin des Égyptiens, *temps fabuleux*, qui est leur âge héroïque, enfin *tempus historique*, l'âge des hommes, dans la nomenclature égyptienne.

Des nations civilisées ou barbares, il n'en est aucune, selon l'observation de Diodore, ***qui ne se regarde comme la plus ancienne, et qui ne fasse remonter ses annales jusqu'à l'origine du monde.***

Les Égyptiens nous fourniront encore, à l'appui de ce principe, deux traditions de vanité nationale, savoir, que Jupiter Ammon était le plus ancien de tous les Jupiters, et que les Hercules des autres nations avaient pris leur nom de l'Hercule égyptien.

[*An du monde* 1656]. Le *déluge universel* est notre point de départ. La confusion des langues qui suivit eut lieu chez les enfants de Sem, chez les peuples orientaux. Mais il en fut sans doute autrement chez les nations sorties de Cham et de Japhet (ou Japet); les descendants de ces deux fils de Noé durent se disperser dans la vaste forêt qui couvrait la terre. Ainsi errants et solitaires, ils perdirent bientôt les mœurs humaines, l'usage de la parole, devinrent semblables aux animaux sauvages, et reprirent la taille gigantesque des hommes antédiluviens. Mais lorsque la terre desséchée put de nouveau produire le tonnerre par ses exhalaisons, les géants épouvantés rapportèrent ce terrible phénomène à un Dieu irrité. Telle est l'origine de tant de Jupiters qui furent adorés des nations païennes. De là la divination appliquée aux phénomènes du tonnerre, au vol de l'aigle, qui passait pour l'oiseau de Jupiter. Les Orientaux se firent une divination moins grossière; ils observèrent le mouvement des planètes, les divers aspects des astres, et leur premier sage fut Zoroastre. — Selon nous, toutes les nations sorties de Cham et de Japhet se créèrent leurs langues dans les contrées méditerranées, où elles s'étaient fixées d'abord; puis descendant vers les rivages, elles commencèrent à commercer avec les Phéniciens, peuple navigateur qui couvrit de ses colonies les bords de la Méditerranée et de l'Océan.

[*Ans du monde* 2000-2500.] Dès que les géants, quittant leur vie vagabonde, se mettent à cultiver les champs, nous voyons commencer l'*âge d'or* ou *âge divin* des Grecs, et quelques siècles après celui du Latium, l'*âge de Saturne*, dans lequel les dieux vivaient sur la terre avec les hommes.

Dans cet âge divin paraît d'abord le premier Hermès [1]. ***Les Égyptiens***, dit Jamblique, ***rapportaient à cet Hermès toutes les inventions nécessaires ou utiles à la vie sociale.*** C'est qu'Hermès ne fut point un sage, un philosophe divinisé après sa mort, mais le caractère idéal des premiers hommes de l'Égypte, qui, sans autre sagesse que celle de l'instinct naturel, y formèrent d'abord des familles, puis des tribus, et fondèrent enfin une grande nation. D'après la division des trois âges que reconnaissent les Égyptiens, Hermès devait être un dieu, puisque sa vie embrassait tout ce qu'on appelait l'*âge des dieux* dans cette nomenclature [2].

[*Ans du monde* 2500. 3223.] L'*âge héroïque* qui suit celui des dieux, est caractérisé par Hercule, Orphée est le second Hermès. L'Occident a ses Hercules, l'Orient ses Zoroastres qui présentent le même caractère. Autant de types idéaux des fondateurs des sociétés, et des poëtes théologiens. Si l'on s'obstine à ne voir que des hommes dans ces êtres allégoriques, que de difficultés se présentent [3]!

[*An du monde* 2820.] D'habiles critiques ont

[1] Est-il vrai que, dans cette période, Hermès ait porté d'Égypte en Grèce la connaissance des lettres et les premières lois? ou bien Cadmus aurait-il enseigné aux Grecs l'alphabet de la Phénicie? Nous ne pouvons admettre ni l'une ni l'autre opinion. — Les Grecs ne se servirent point d'hiéroglyphes comme les Égyptiens, mais d'une écriture alphabétique, encore ne l'employèrent-ils que bien des siècles après. — Homère confia ses poëmes à la mémoire des Rapsodes, parce que de son temps les lettres alphabétiques n'étaient point trouvées, ainsi que le soutient Josèphe contre le sentiment d'Appion. — Si Cadmus eût porté les lettres phéniciennes en Grèce, la Béotie, qui les eût reçues la première, n'eût-elle pas dû se distinguer par sa civilisation entre toutes les parties de la Grèce? — D'ailleurs quelle différence entre les lettres grecques et les phéniciennes? — Quant à l'introduction simultanée des lois et des lettres, les difficultés sont plus grandes encore. — D'abord le mot νομος ne se trouve nulle part dans Homère. — Ensuite, est-il indispensable que des lois soient écrites? n'en existait-il pas en Égypte avant Hermès, inventeur des lettres? dira-t-on qu'il n'y eût pas de lois à Sparte ou Lycurgue avait défendu aux citoyens l'étude des lettres? ne voit-on pas dans Homère un conseil des héros, βουλη, où l'on délibérait de vive voix sur les lois, et un conseil du peuple, αγορα, où on les publiait de la même manière. La Providence a voulu que les sociétés qui n'ont point encore la connaissance des lettres se fondent d'abord sur les usages et les coutumes, pour se gouverner ensuite par des lois, quand elles sont plus civilisées. Lorsque la barbarie antique reparut au moyen âge, ce fut encore sur des coutumes que se fonda le droit chez toutes les nations européennes.

[2] Les héros investis du triple caractère de chefs des peuples, de guerriers et de prêtres, furent désignés dans la Grèce par le nom d'*Héraclides*, ou enfants d'Hercule; dans la Crète, dans l'Italie et dans l'Asie Mineure, par celui de *Curètes* (*quirites* de l'inusité *quir*, *quiris*, lance).

[3] Orphée surtout, si on le considère comme un indi-

porté plus loin le scepticisme : ils ont pensé que la *guerre de Troie* n'avait jamais eu lieu, du moins telle qu'Homère la raconte; et ils ont envoyé à la Bibliothèque de l'Imposture les Dictys de Crète, et les Darès de Phrygie, qui en ont écrit l'histoire en prose, comme s'ils eussent été contemporains.

[*Vers* 2950.] Dans le siècle qui suit immédiatement la guerre de Troie, et à la suite des courses errantes d'Énée et d'Antenor, de Diomède et d'Ulysse, nous plaçons la *fondation des colonies grecques de l'Italie et de la Sicile.* C'est trois siècles avant l'époque adoptée par les chronologistes; mais ont-ils le droit de s'en étonner, eux qui varient de quatre cent soixante ans sur les temps où vécut Homère, l'auteur le plus voisin de ces événements. La fondation de ces colonies est du petit nombre des faits dans lesquels nous nous écartons de la chronologie ordinaire, mais nous y sommes contraints par une raison puissante. C'est que Syracuse et tant d'autres villes n'auraient pas eu assez de temps pour s'élever au point de richesse et de splendeur où elles parvinrent. Pendant ses guerres contre les Carthaginois, Syracuse n'avait rien à envier à la magnificence et à la politesse d'Athènes. Longtemps après, Crotone presque déserte fait pitié à Tite-Live, lorsqu'il songe au nombre prodigieux de ses anciens habitants.

[*An du monde* 3223.] Le *temps certain*, l'*âge des hommes* commence à l'époque où les *jeux olympiques*, fondés par Hercule, furent rétablis par Iphitus. Depuis le premier, on comptait les années par les récoltes; depuis le second, on les compta par les révolutions du soleil.

La *première olympiade* coïncide presque avec la *fondation de Rome* (776,753 ans avant J.-C.). Mais Rome aura pendant longtemps bien peu d'importance. Toutes ces idées magnifiques que l'on s'est faites jusqu'ici sur les commencements de Rome, et de toutes les autres capitales des peuples célèbres, disparaissent, comme le brouillard aux rayons du soleil, devant ce passage précieux de Varron, rapporté par saint Augustin dans la Cité de Dieu : *Pendant deux siècles et demi qu'elle obéit à ses rois, Rome soumit plus de vingt peuples, sans étendre son empire à plus de vingt milles.*

[*An du monde* 3290; de *Rome* 37.] Nous plaçons *Homère* après la fondation de Rome. L'histoire grecque, dont il est le principal flambeau, nous a laissé dans l'incertitude sur son siècle et sur sa patrie. On verra au livre III pourquoi nous nous écartons de l'opinion reçue sur ces deux points, et sur le fait même de son existence. — Nous élèverons les mêmes doutes sur celle d'*Ésope*, que nous considérons non comme un individu, mais comme un type idéal, et dont nous plaçons l'époque entre celle d'Homère et celle des sept sages de la Grèce.

[3468; 225.] *Pythagore*, qui vient ensuite, est, selon Tite-Live, contemporain de Servius Tullius; on voit s'il a pu enseigner la science des choses divines à Numa, qui vivait près de deux siècles auparavant. Tite-Live dit aussi que pendant ce règne de Servius Tullius, où l'intérieur de l'Italie était encore barbare, il eût été impossible que le nom même de Pythagore pénétrât de Crotone à Rome, à travers tant de peuples différents de langues et de mœurs. Ce dernier passage doit nous faire entendre combien devaient être faciles ces longs voyages dans lesquels Pythagore alla, dit-on, consulter en Thrace les disciples d'Orphée, en Perse

vidu, offre aux yeux de la critique l'assemblage de mille monstres bizarres. — D'abord il vient de Thrace, pays plus connu comme la patrie de Mars, que comme le berceau de la civilisation. — Ce Thrace sait si bien le grec qu'il compose en cette langue des vers d'une poésie admirable. — Il ne trouva encore que des bêtes farouches dans ces Grecs, auxquels, tant de siècles auparavant, Deucalion a enseigné la piété envers les dieux, dont Hellen a formé une même nation en leur donnant une langue commune, chez lesquels enfin règne depuis trois cents ans la maison d'Inachus. — Orphée trouve la Grèce sauvage, et en quelques années elle fait assez de progrès pour qu'il puisse suivre Jason à la conquête de la Toison d'or; la marine n'est point un des premiers arts dont s'occupent les peuples. — Dans cette expédition il a pour compagnons Castor et Pollux, frères d'Hélène, dont l'enlèvement causa la fameuse guerre de Troie. Ainsi, la vie d'un seul homme nous présente plus de faits qu'il ne s'en passerait en mille années !... Ce sont peut-être de semblables observations qui ont fait conjecturer à Cicéron, dans son livre sur la Nature des Dieux, qu'*Orphée n'a jamais existé*. Elles s'appliquent pour la plupart, avec la même force, à Hercule, à Hermès et à Zoroastre.

A ces difficultés chronologiques, joignez-en d'autres, morales ou politiques. Orphée, voulant améliorer les mœurs de la Grèce, lui propose l'exemple d'un Jupiter adultère, d'une Junon implacable qui persécute la vertu dans la personne d'Hercule, d'un Saturne qui dévore ses enfants! et c'est par ces fables capables de corrompre et d'abrutir le peuple le plus civilisé, le plus vertueux, qu'Orphée éleva les hommes, encore bruts, à l'humanité et à la civilisation.

Guidés par les principes de la Science nouvelle, nous éviterons ces terribles écueils de la *mythologie;* nous verrons que ces fables, détournées de leur sens par la corruption des hommes, ne signifiaient dans l'origine rien que de vrai, rien qui ne fût digne des fondateurs des sociétés. La découverte des caractères poétiques, des types idéaux, que nous venons d'exposer, fera luire un jour pur et serein à travers ces nuages sombres dont s'était voilée la *chronologie*.

les mages, les Chaldéens à Babylone, les gymnosophistes dans l'Inde, puis en revenant, les prêtres de l'Égypte, les disciples d'Atlas dans la Mauritanie, et les druides dans la Gaule, pour rentrer enfin dans sa patrie, riche de toute la *sagesse barbare* [1].

[*An du monde* 3468 ; *de Rome* 225.] *Servius Tullius* institue le cens, dans lequel on a vu jusqu'ici le fondement de la *liberté démocratique*, et qui ne fut, dans le principe, que celui de la *liberté aristocratique*.

[3500.] C'est l'époque où les Grecs trouvèrent leur écriture vulgaire (*voyez* plus bas). Nous y plaçons *Hésiode*, *Hérodote* et *Hippocrate*. — Les chronologistes déclarent sans hésiter qu'Hésiode vivait trente ans avant Homère, quoiqu'ils diffèrent de quatre siècles et demi sur le temps où il faut placer l'auteur de l'Iliade. Mais Velleius Paterculus et Porphyre (dans Suidas), sont d'avis qu'Homère précéda de beaucoup Hésiode. Quant aux trépieds consacrés par ce dernier en mémoire de sa victoire sur Homère, ce sont des monuments tels qu'en fabriquent de nos jours les faiseurs de médailles, qui vivent de la simplicité des curieux.—Si nous considérons, d'un côté, que la vie d'Hippocrate est toute fabuleuse, et que, de l'autre, il est l'auteur incontestable d'ouvrages écrits en prose et en caractères vulgaires, nous rapporterons son existence au temps d'Hérodote, qui écrivit de même en prose et dont l'histoire est pleine de fables.

[*An du monde* 3530.] *Thucydide* vécut à l'époque la mieux connue de l'histoire grecque, celle de la guerre du Péloponèse ; et c'est afin de n'écrire que des choses certaines qu'il a choisi cette guerre pour sujet. Il était fort jeune pendant la vieillesse d'Hérodote, qui eût pu être son père ; or il dit que, *jusqu'au temps de son père, les Grecs ne surent rien de leurs propres antiquités*. Que devaient-ils donc savoir de celles des barbares qu'ils nous ont seuls fait connaître ?.. Et que penserons-nous de celles des Romains, peuple tout occupé de l'agriculture et de la guerre, lorsque Thucydide fait un tel aveu au nom de ses Grecs, qui devinrent si tôt philosophes ? Dira-t-on que les Romains ont reçu de Dieu un privilége particulier ?

[*An du monde* 3553 ; *de Rome* 303.] L'époque de Thucydide est celle où Socrate fondait la morale, où Platon cultivait avec tant de gloire la métaphysique ; c'est pour Athènes l'âge de la civilisation la plus raffinée. Et c'est alors que les historiens nous font venir d'Athènes à Rome ces lois des *douze tables*, si grossières et si barbares. *Voyez* plus loin la réfutation de ce préjugé.

Les Grecs avaient commencé sous le règne de Psammétique à mieux connaître l'Égypte ; à partir de cette époque, les récits d'Hérodote sur cette contrée prennent un caractère de certitude. [3583] Ce fut de *Xénophon* qu'ils reçurent les premières connaissances exactes qu'ils aient eues de la Perse ; la nécessité de la guerre fit pour la Perse ce qu'avait fait pour l'Égypte l'utilité du commerce. Encore Aristote nous assure-t-il qu'avant la *conquête d'Alexandre* [3660] l'on avait débité bien des fables sur les mœurs et l'histoire des Perses.—C'est ainsi que la Grèce commença à avoir quelques notions certaines sur les peuples étrangers.

Deux lois changent à cette époque la constitution de Rome.

[3658 ; 416.] La loi *Publilia* est le passage visible de l'aristocratie à la démocratie. On n'a point assez remarqué cette loi, faute d'en savoir comprendre le langage.

[3661 ; 419.] La loi *Petilia, de nexu*, n'est pas

[1] Si nous en croyons ceux qui, aux applaudissements des savants, ont entrepris de nous faire connaître la succession des écoles de la *philosophie barbare*, Zoroastre fut le maître de Bérose et des Chaldéens, Bérose celui d'Hermès et des Égyptiens, Hermès celui d'Atlas et des Éthiopiens, Atlas celui d'Orphée, qui, de la Thrace, vint établir son école en Grèce. On sent ce qu'ont de sérieux ces communications entre les premiers peuples, qui, à peine sortis de l'état sauvage, vivaient ignorés même de leurs voisins, et n'avaient connaissance les uns des autres qu'autant que la guerre ou le commerce leur en donnait l'occasion.

Ce que nous disons de l'isolement des premiers peuples s'applique particulièrement aux Hébreux. — Lactance assure que Pythagore n'a pu être disciple d'Isaïe. — Un passage de Josèphe prouve que les Hébreux, au temps d'Homère et de Pythagore, vivaient inconnus à leurs voisins de l'intérieur des terres, et à plus forte raison aux nations éloignées dont la mer les séparait. — Ptolémée Philadelphe s'étonnant qu'aucun poëte, aucun historien n'eût fait mention des lois de Moïse, le juif Démétrius lui répondit que ceux qui avait tenté de les faire connaître aux Gentils, avaient été punis miraculeusement, tels que Théopompe qui en perdit le sens, et Théodecte qui fut privé de la vue. — Aussi Josèphe ne craint point d'avouer cette longue obscurité des Juifs, et il l'explique de la manière suivante : *Nous n'habitons point les rivages; nous n'aimons point à faire le négoce et à commercer avec les étrangers*. Sans doute la Providence voulait, comme l'observe Lactance, empêcher que la religion du vrai Dieu ne fût profanée par les communications de son peuple avec les Gentils. — Tout ce qui précède est confirmé par le témoignage du peuple hébreu lui-même, qui prétendait qu'à l'époque où parut la version des Septante, les ténèbres couvrirent le monde pendant trois jours, et qui, en expiation, observait un jeûne solennel, le 8 de tébet ou décembre. Ceux de Jérusalem détestaient les Juifs hellénistes qui attribuaient une autorité divine à cette version.

moins digne d'attention. Par cette loi, les nobles perdirent leurs droits sur la personne des plébéiens, dont ils étaient créanciers. Mais le sénat conserva son empire souverain sur toutes les terres de la république, et le maintint jusqu'à la fin par la force des armes.

[*An du monde* 3708; 489.] *Guerre de Tarente*, où les Latins et les Grecs commencent à prendre connaissance les uns des autres. Lorsque les Tarentins maltraitèrent les vaisseaux des Romains, et ensuite leurs ambassadeurs, ils alléguèrent pour excuse, selon Florus, qu'*ils ne savaient qui étaient les Romains, ni d'où ils venaient*. Tant les premiers peuples se connaissaient peu, à une distance si rapprochée, et lors même qu'aucune mer ne les séparait!

[3849; 452.] *Seconde guerre punique*. C'est en commençant le récit de cette guerre que Tite-Live déclare qu'*il va écrire désormais l'histoire romaine avec plus de certitude, parce que cette guerre est la plus mémorable de toutes celles que firent les Romains*. Néanmoins il avoue son ignorance sur trois circonstances essentielles : d'abord il ne sait sous quels consuls Annibal, vainqueur de Sagonte, quitta l'Espagne pour aller en Italie, ni par quelle partie des Alpes il exécuta son passage, ni quelles étaient alors ses forces; il trouve, sur ce dernier article, la plus grande diversité d'opinions dans les anciennes annales.

D'après toutes les observations que nous avons faites sur cette table, on voit que tout ce qui nous est parvenu de l'antiquité païenne jusqu'au temps où nous nous arrêtons, n'est qu'incertitude et obscurité. Aussi nous ne craignons pas d'y pénétrer comme dans un champ sans maître, qui appartient au premier occupant (*res nullius, quæ occupanti conceduntur*). Nous ne craindrons point d'aller contre les droits de personne, lorsqu'en traitant ces matières nous ne nous conformerons pas, ou que même nous serons contraires aux opinions que l'on s'est faites jusqu'ici sur les *origines de la civilisation*, et que par là nous les ramènerons à des *principes scientifiques*. Grâce à ces principes, les *faits de l'histoire certaine* retrouveront leurs *origines primitives*, faute desquelles ils semblent jusqu'ici n'avoir eu ni *fondement* commun, ni *continuité*, ni *cohérence*.

CHAPITRE II.

AXIOMES.

Maintenant, pour donner une forme aux *matériaux* que nous venons de préparer dans la table chronologique, nous proposons les *axiomes* philosophiques et philologiques que l'on va lire, avec un petit nombre de *postulats* raisonnables, et de *définitions* où nous avons cherché la clarté. Ainsi que le sang parcourt le corps qu'il anime, de même ces idées générales, répandues dans la *science nouvelle*, l'animeront de leur esprit dans toutes ses déductions sur la *nature commune des nations*.

1-22. AXIOMES GÉNÉRAUX.

1-4. Réfutation des opinions que l'on s'est formées jusqu'ici des commencements de la civilisation.

1. Par un effet de la nature infinie de l'intelligence de l'homme, lorsqu'il se trouve arrêté par l'ignorance, il se prend lui-même pour règle de tout.

De là deux choses ordinaires : *La renommée croît dans sa marche; elle perd sa force pour ce qu'on voit de près* (*fama crescit eundo; minuit præsentia famam*). La marche a été longue depuis le commencement du monde, et la renommée n'a cessé de produire les opinions magnifiques que l'on a conçues jusqu'à nous de ces antiquités que leur extrême éloignement dérobe à notre connaissance. Ce caractère de l'esprit humain a été observé par Tacite (Agricola) : *omne ignotum pro magnifico est;* l'inconnu ne manque pas d'être admirable.

2. Autre caractère de l'esprit humain : s'il ne peut se faire aucune idée des choses lointaines et inconnues, il les juge sur les choses connues et présentes.

C'est là la source inépuisable des erreurs où sont tombés toutes les nations, tous les savants, au sujet des commencements de l'*humanité*; les premières s'étant mises à observer, les seconds à raisonner sur ce sujet dans des siècles d'une brillante civilisation, ils n'ont pas manqué de juger, d'après leur temps, des premiers âges de l'humanité, qui naturellement ne devaient être que grossièreté, faiblesse, obscurité.

3. *Chaque nation, grecque ou barbare, a follement prétendu avoir trouvé, la première, les commodités de la vie humaine, et conservé les traditions de son histoire depuis l'origine du monde.* Ce mot précieux est de Diodore de Sicile.

Par là sont écartées à la fois les vaines prétentions des Chaldéens, des Scythes, des Égyptiens et des Chinois, qui se vantent tous d'avoir fondé la civilisation antique. Au contraire, Josèphe met les Hébreux à l'abri de ce reproche en faisant l'aveu magnanime qu'*ils sont restés cachés à tous les peuples païens*. Et en même temps l'histoire sainte nous représente le monde comme jeune, eu égard

à la vieillesse que lui supposaient les Chaldéens, les Scythes, les Égyptiens, et que lui supposent encore aujourd'hui les Chinois. Preuve bien forte en faveur de la vérité de l'histoire sainte.

A la vanité des nations, joignez celle des savants; ils veulent que ce qu'ils savent soit aussi ancien que le monde. Le mot de Diodore détruit tout ce qu'ils ont pensé de cette sagesse antique qu'il faudrait désespérer d'égaler; prouve l'imposture des oracles de Zoroastre le Chaldéen, et d'Anacharsis le Scythe, qui ne nous sont pas parvenus, du Pimandre de Mercure Trismégiste, des vers d'Orphée, des *vers dorés* de Pythagore (déjà condamnés par les plus habiles critiques); enfin découvre à la fois l'absurdité de tous les sens mystiques donnés par l'érudition aux hiéroglyphes égyptiens, et celle des allégories philosophiques par lesquelles on a cru expliquer les fables grecques.

5-15. Fondements du vrai.

(Méditer le monde social dans son idéal éternel.)

5. Pour être utile au genre humain, la philosophie doit relever et diriger l'homme déchu et toujours débile; elle ne doit ni l'arracher à sa propre nature, ni l'abandonner à sa corruption.

Ainsi sont exclus de l'école de la nouvelle science les stoïciens qui veulent la mort des sens, et les épicuriens qui font des sens la règle de l'homme; ceux-là s'enchaînant au destin, ceux-ci s'abandonnant au hasard et faisant mourir l'âme avec le corps; les uns et les autres niant la Providence. Ces deux sectes isolent l'homme et devraient s'appeler philosophies *solitaires*. Au contraire, nous admettons dans notre école les philosophes politiques, et surtout les platoniciens, parce qu'ils sont d'accord avec tous les législateurs sur trois points capitaux : existence d'une Providence divine, nécessité de modérer les passions humaines et d'en faire des vertus *humaines*, immortalité de l'âme. Cet axiome nous donnera les trois principes de la science [1].

6. La philosophie considère l'homme tel qu'il doit être; ainsi elle ne peut être utile qu'à un bien petit nombre d'hommes qui veulent vivre dans la république de Platon, et non ramper dans *la fange du peuple de Romulus* [2].

7. La législation considère l'homme tel qu'il est, et veut en tirer parti pour le bien de la société humaine. Ainsi de trois vices, l'orgueil féroce, l'avarice, l'ambition, qui égarent tout le genre humain, elle tire le métier de la guerre, le commerce, la politique (*la corte*), dans lesquels se forment le courage, l'opulence, la sagesse de l'homme d'État. Trois vices capables de détruire la race humaine produisent la félicité publique.

Convenons qu'il doit y avoir une Providence divine, une intelligence législatrice du monde : grâce à elle, les passions des hommes livrés tout entiers à l'intérêt privé, qui les ferait vivre en bêtes féroces dans les solitudes, ces passions mêmes ont formé la hiérarchie civile, qui maintient la société humaine.

8. Les choses, hors de leur état naturel, ne peuvent y rester, ni s'y maintenir.

Si, depuis les temps les plus reculés dont nous parle l'histoire du monde, le genre humain a vécu, et vit tolérablement en société, cet axiome termine la grande dispute élevée sur la question de savoir *si la nature humaine est sociable*, en d'autres termes *s'il y a un droit naturel;* dispute que soutiennent encore les meilleurs philosophes et les théologiens contre Épicure et Carnéade, et qui n'a point été fermée par Grotius lui-même.

Cet axiome, rapproché du septième et de son corollaire, prouve que l'homme a le libre arbitre, quoique incapable de changer ses passions en vertus, mais qu'il est aidé naturellement par la providence de Dieu, et d'une manière surnaturelle par la Grâce.

9. Faute de savoir le *vrai*, les hommes tâchent d'arriver au *certain*, afin que si l'*intelligence* ne peut être satisfaite par la *science*, la *volonté* du moins se repose sur la *conscience*.

10. La *philosophie* contemple la *raison*, d'où vient la *science du vrai;* la *philologie* étudie les actes de la liberté humaine, elle en suit l'*autorité;* et c'est de là que vient la conscience du *certain*. — Ainsi nous comprenons sous le nom de *philologues* tous les grammairiens, historiens, critiques, lesquels s'occupent de la connaissance des *langues* et des *faits* (tant des faits *intérieurs* de l'histoire des peu-

[1] Le principe du droit naturel est *le juste dans son unité*, autrement dit, l'unité des idées du genre humain concernant les choses dont l'utilité ou la nécessité est commune à toute la nature humaine. Le pyrrhonisme détruit l'*humanité*, parce qu'il ne donne point l'unité. L'épicuréisme la dissipe en quelque sorte, parce qu'il abandonne au sentiment individuel le jugement de l'utilité. Le stoïcisme l'anéantit, parce qu'il ne reconnaît d'utilité ou de nécessité que celle de l'âme, et qu'il méconnaît celle du corps; encore le *Sage* seul peut-il juger de celles de l'âme. La seule doctrine de Platon nous présente le *juste dans son unité;* ce philosophe pense qu'on doit suivre comme la règle du vrai ce qui semble *un*, ou *le même* à tous les hommes. Science nouvelle. Édition de 1725, réimprimée en 1817, page 74.

[2] *Dicit enim* (Cato) *tanquàm in Platonis πολιτεία, non tanquàm in Romuli fæce sententiam*. Cic. *ad Atticum*, lib. II. (*Note du Trad.*)

ples, comme lois et usages, que des faits *extérieurs*, comme guerres, traités de paix et d'alliance, commerce, voyages).

Le même axiome nous montre que les *philosophes* sont restés à moitié chemin en négligeant de donner à leurs *raisonnements* une *certitude* tirée de l'*autorité* des *philologues*; que les *philologues* sont tombés dans la même faute, puisqu'ils ont négligé de donner aux faits ce caractère de *vérité* qu'ils auraient tiré des *raisonnements philosophiques*. Si les philosophes et les philologues eussent évité ce double écueil, ils eussent été plus utiles à la société, et ils nous auraient prévenus dans la recherche de cette nouvelle science.

11. L'étude des actes de la *liberté humaine*, si incertaine de sa nature, tire sa certitude et sa détermination du *sens commun* appliqué par les hommes aux *nécessités* ou *utilités* humaines, *double source du droit naturel des gens* [1].

12. Le *sens commun* est un *jugement* sans *réflexion*, partagé par tout un ordre, par tout un peuple, par toute une nation, ou par tout le genre humain.

Cet axiome (avec la définition suivante) nous ouvrira une critique nouvelle relative aux *auteurs des peuples*, qui ont dû précéder de plus de mille ans les *auteurs de livres*, dont la critique s'est occupée jusqu'ici exclusivement.

13. Des idées uniformes nées chez des peuples inconnus les uns aux autres, doivent avoir un motif commun de vérité.

Grand principe, d'après lequel le sens commun du genre humain est le *criterium* indiqué par la Providence aux nations pour déterminer la certitude dans le droit naturel des gens. On arrive à cette certitude en connaissant l'unité, l'essence de ce droit auquel toutes les nations se conforment avec diverses modifications. (*Voy.* le 22e axiome.)

Le même axiome renferme toutes les idées qu'on s'est formées jusqu'ici du droit naturel des gens; droit qui, selon l'opinion commune, serait sorti d'une nation pour être transmis aux autres. Cette erreur est devenue scandaleuse par la vanité des Égyptiens et des Grecs, qui, à les en croire, ont répandu la civilisation dans le monde.

C'était une conséquence naturelle qu'on fit venir de Grèce à Rome la loi des Douze Tables. Ainsi le droit civil aurait été communiqué aux autres peuples par une prévoyance humaine; ce ne serait pas un droit mis par la divine Providence dans la nature, dans les mœurs de l'humanité, et ordonné par elle chez toutes les nations!

Nous ne cesserons, dans cet ouvrage, de tâcher de démontrer que le droit naturel des gens naquit chez chaque peuple en particulier, sans qu'aucun d'eux sût rien des autres; et qu'ensuite à l'occasion des guerres, ambassades, alliances, relations de commerce, ce droit fut reconnu commun à tout le genre humain.

14. La *nature* des choses consiste en ce qu'elles naissent en certaines circonstances, et de certaines manières. Que les circonstances se représentent les mêmes, les choses naissent les mêmes et non différentes.

15. Les *propriétés inséparables* du sujet doivent résulter de la modification avec laquelle, de la manière dont la chose est née, ces propriétés *vérifient* à nos yeux que la nature de la chose même (c'est-à-dire la manière dont elle est née) est telle, et non pas autre.

16-22. Fondements du certain.

(Apercevoir le monde social dans sa réalité.)

16. Les traditions vulgaires doivent avoir quelques *motifs publics de vérité*, qui expliquent comment elles sont nées, et comment elles se sont conservées longtemps chez des peuples entiers.

Assigner à ces traditions leurs véritables causes qui, à travers les siècles, à travers les changements de langues et d'usages, nous sont arrivées déguisées par l'erreur, ce sera un des grands travaux de la nouvelle science.

17. Les façons de parler vulgaires sont les témoignages les plus graves sur les usages nationaux des temps où se formèrent les langues.

18. Une langue ancienne qui est restée en usage doit, considérée avant sa maturité, être un grand monument des usages des premiers temps du monde.

Ainsi c'est du latin qu'on tirera les preuves philologiques les plus concluantes en matière de droit des gens; les Romains ont surpassé sans contredit tous les autres peuples dans la connaissance de ce droit. Ces preuves pourront aussi être recherchées dans la langue allemande, qui partage cette propriété avec l'ancienne langue romaine.

19. Si les lois des Douze Tables furent les coutumes en vigueur chez les peuples du Latium depuis l'âge de Saturne, coutumes qui, toujours mobiles chez les autres tribus, furent fixées par les Romains sur le bronze, et gardées religieusement par leur jurisprudence, ces lois sont un grand

[1] Le *droit naturel des gens* a, dans Vico, une signification très-étendue. Il comprend non-seulement les rapports des sociétés entre elles, mais même tous les rapports des individus entre eux. (*Note du Trad.*)

monument de l'ancien droit naturel des peuples du Latium.

20. Si les poëmes d'Homère peuvent être considérés comme l'histoire civile des anciennes coutumes grecques, ils sont pour nous deux grands trésors du droit naturel des gens considéré chez les Grecs.

Cette vérité et la précédente ne sont encore que des *postulats*, dont la démonstration se trouvera dans l'ouvrage.

21. Les philosophes grecs précipitèrent la marche naturelle que devait suivre leur nation ; ils parurent dans la Grèce lorsqu'elle était encore toute barbare, et la firent passer immédiatement à la civilisation la plus raffinée ; en même temps les Grecs conservèrent entières leurs histoires fabuleuses, tant divines qu'héroïques. La civilisation marcha d'un pas plus réglé chez les Romains ; ils perdirent entièrement de vue leur histoire *divine ;* aussi l'*âge des dieux*, pour parler comme les Égyptiens (*voy.* l'axiome 28), est appelé par Varron le *temps obscur* des Romains ; les Romains conservèrent dans la langue vulgaire leur histoire héroïque, qui s'étend depuis Romulus jusqu'aux lois Publilia et Petilia, et nous trouverons réfléchie dans cette histoire toute la suite de celle des héros grecs [1].

Nous trouvons encore, dans nos principes, une autre cause de cette marche des Romains, et peut-être cette cause explique plus convenablement l'effet indiqué. Romulus fonda Rome au milieu d'autres cités latines plus anciennes, il la fonda en ouvrant un asile, *moyen*, dit Tite-Live, *employé jadis par la sagesse des fondateurs de villes ;* l'âge de la violence durant encore, il dut fonder sa ville sur la même base qui avait été donnée aux premières cités du monde. La civilisation romaine partit de ce principe ; et comme les langues vulgaires du Latium avaient fait de grands progrès, il dut arriver que les Romains expliquèrent en langue vulgaire les affaires de la vie civile, tandis que les Grecs les avaient exprimées en langue héroïque. Voilà aussi pourquoi les Romains furent les *héros du monde*, et soumirent les autres cités du Latium, puis l'Italie, enfin l'univers. Chez eux l'héroïsme était jeune, lorsqu'il avait commencé à vieillir chez les autres peuples du Latium, dont la soumission devait préparer toute la grandeur de Rome.

22. Il existe nécessairement dans la nature une ***langue intellectuelle commune à toutes les nations ;*** toutes les choses qui occupent l'activité de l'homme en société y sont uniformément comprises, mais exprimées avec autant de modifications qu'on peut considérer ces choses sous divers aspects. Nous le voyons dans les proverbes ; ces maximes de la ***sagesse vulgaire*** sont entendues dans le même sens par toutes les nations anciennes et modernes, quoique, dans l'expression, elles aient suivi la diversité des manières de voir. — Cette langue appartient à la *Science nouvelle ;* guidés par elle, les philologues pourront se faire un ***vocabulaire intellectuel commun à toutes les langues mortes et vivantes.***

23-114 AXIOMES PARTICULIERS.

23-28. Division des peuples anciens en Hébreux et Gentils. — Déluge universel. — Géants.

23. L'histoire sacrée est plus ancienne que toutes les histoires profanes qui nous sont parvenues, puisqu'elle nous fait connaître, avec tant de détails et dans une période de huit siècles, l'état de nature sous les patriarches (*état de famille*, dans le langage de la *Science nouvelle*). Cet état dont, selon l'opinion unanime des politiques, sortirent les peuples et les cités, l'histoire profane n'en fait point mention, ou en dit à peine quelques mots confus.

24. Dieu défendit la divination aux Hébreux ; cette défense est la base de leur religion ; la divination au contraire est le principe de la société chez toutes les nations païennes. Aussi tout le monde ancien fut-il divisé en Hébreux et Gentils.

25. Nous démontrerons le ***déluge universel***, non plus par les preuves philologiques de Martin Scoock : elles sont trop légères ; ni par les preuves astrologiques du cardinal d'Alliac, suivi par Pic de la Mirandole : elles sont incertaines et même fausses ; mais par les faits d'une ***histoire physique*** dont nous trouverons les vestiges dans les fables.

26. Il a existé des ***géants*** dans l'antiquité, tels que les voyageurs disent en avoir trouvé de très-grossiers et de très-féroces à l'extrémité de l'Amérique, dans le pays des Patagons. Abandonnant les vaines explications que nous ont données les philosophes de leur existence, nous l'expliquerons par

[1] La vérité de ces observations nous est confirmée par l'exemple de la nation française. Elle vit s'ouvrir, au milieu de la barbarie du onzième siècle, cette fameuse école de Paris, où Pierre Lombard, *le maître des sentences*, enseignait la scolastique la plus subtile ; et d'un autre côté elle a conservé une sorte de poëme homérique dans l'histoire de l'archevêque Turpin, ce recueil universel des *Fables héroïques* qui ont ensuite embelli tant de poëmes et de romans. Ce passage prématuré de la barbarie aux sciences les plus subtiles a donné à la langue française une délicatesse supérieure à celle de toutes les langues vivantes ; c'est elle qui reproduit le mieux l'atticisme des Grecs. Comme la langue grecque, elle est aussi éminemment propre à traiter les sujets scientifiques.

des causes en partie physiques, en partie morales, que César et Tacite ont remarquées en parlant de la stature gigantesque des anciens Germains. Nous rapportons ces causes à l'*éducation* sauvage, et pour ainsi dire *bestiale*, des enfants.

27. L'histoire grecque, qui nous a conservé tout ce que nous avons des antiquités païennes, en exceptant celles de Rome, prend son commencement du *déluge et de l'existence des géants.*

Cette tradition nous présente la *division originaire du genre humain* en deux espèces, celle des géants et celle des hommes d'une stature naturelle, celle des Gentils et celle des Hébreux. Cette différence ne peut être venue que de l'éducation *bestiale* des uns, de l'éducation *humaine* des autres; d'où l'on peut conclure que les Hébreux ont eu une autre origine que celle des Gentils.

28-40. Principes de la théologie pratique. — Origine de l'idolâtrie, de la divination, des sacrifices.

28. Il nous reste deux grands débris des antiquités égyptiennes: 1° Les Égyptiens divisaient tout le temps antérieurement écoulé en trois âges, *âge des dieux, âge des héros, âge des hommes;* 2° Pendant ces trois âges, trois langues correspondantes se parlèrent, langue hiéroglyphique ou *sacrée*, langue symbolique ou *héroïque*, langue *vulgaire* ou *épistolaire*, celle dans laquelle les hommes expriment par des signes convenus les besoins ordinaires de la vie.

29. Homère parle dans cinq passages de ses poëmes d'une langue plus ancienne que l'héroïque dont il se servait, et il l'appelle langue des dieux. (*Voy.* livre II, chap. 6.)

30. Varron a pris la peine de recueillir trente mille noms de divinités reconnues par les Grecs. Ces noms se rapportaient à autant de besoins de la vie *naturelle, morale, économique* ou *civile* des premiers temps. — Concluons des trois traditions qui viennent d'être rapportées, que *partout la société a commencé par la religion.* C'est le premier des trois principes de la science nouvelle.

31. Lorsque les peuples sont *efforouchés* par la violence et par les armes, au point que les lois humaines n'auraient plus d'action, il n'existe qu'un moyen puissant pour les dompter, c'est la religion.

Ainsi dans l'*état sans lois* (*stato eslege*) la Providence réveilla dans l'âme des plus violents et des plus fiers une idée confuse de la divinité, afin qu'ils entrassent dans la vie sociale et qu'ils y fissent entrer les nations. Ignorants comme ils étaient, ils appliquèrent mal cette idée, mais l'effroi que leur inspirait la divinité telle qu'ils l'imaginèrent, commença à ramener l'ordre parmi eux.

Hobbes ne pouvait voir la société commencer ainsi parmi *les hommes violents et farouches* de son système, lui qui, pour en trouver l'origine, s'adresse au hasard d'Épicure. Il entreprit de remplir la grande lacune laissée par la philosophie grecque, qui n'avait point considéré l'*homme dans l'ensemble de la société du genre humain.* Effort magnanime auquel le succès n'a pas répondu [1].

32. Lorsque les hommes ignorent les causes naturelles des phénomènes, et qu'ils ne peuvent les expliquer par des analogies, ils leur attribuent leur propre nature, par exemple le vulgaire dit que l'*aimant aime le fer* (*voy.* l'axiome 1er).

33. La physique des ignorants est une métaphysique vulgaire, dans laquelle ils rapportent les causes des phénomènes qu'ils ignorent à la volonté de Dieu, sans considérer les moyens qu'emploie cette volonté.

34. L'observation de Tacite est très-juste : *Mobiles ad superstitionem perculsæ semel mentes.* Dès que les hommes ont laissé surprendre leur âme par une superstition pleine de terreurs, ils y rapportent tout ce qu'ils peuvent imaginer voir, ou faire eux-mêmes.

35. L'admiration est fille de l'ignorance.

36. L'imagination est d'autant plus forte, que le raisonnement est plus faible.

37. Le plus sublime effort de la poésie est d'animer, de passionner les choses insensibles. — Il est ordinaire aux enfants de prendre dans leurs jeux les choses inanimées, et de leur parler comme à des personnes vivantes. — Les hommes du monde enfant durent être naturellement des poëtes sublimes.

38. Passage précieux de Lactance, sur l'origine de l'idolâtrie : *Rudes initio homines Deos appellarunt, sive ob miraculum virtutis* (*hoc verò putabant rudes adhuc et simplices*); *sive, ut fieri solet, in admirationem præsentis potentiæ; sive ob beneficia, quibus erant ad humanitatem compositi.* Au commencement les hommes encore simples et grossiers divinisèrent de bonne foi ce qui excitait leur admiration, tantôt la vertu, tantôt une puissance secourable (la chose est ordinaire), tantôt la bienfaisance de ceux qui les avaient civilisés.

39. Dès que notre intelligence est éveillée par l'admiration, quel que soit l'effet extraordinaire que nous observions, comète, parélie, ou toute autre chose, la curiosité, fille de l'ignorance et mère de la science, nous porte à demander : Que signifie ce phénomène?

40. La superstition qui remplit de terreur l'âme des magiciennes, les rend en même temps cruelles et barbares; au point que souvent, pour célébrer

[1] La fin de cet alinéa est rejetée dans une note du chapitre III. (*Note du Trad.*)

leurs affreux mystères, elles égorgent sans pitié et déchirent en pièces l'être le plus innocent et le plus aimable, un enfant.

Voilà l'origine des sacrifices, dans lesquels la férocité des premiers hommes faisait couler le sang humain. Les Latins eurent leurs *victimes de Saturne* (Saturni hostiæ); les Phéniciens faisaient passer à travers les flammes les enfants consacrés à Moloch; et les Douze Tables conservent quelques traces de semblables consécrations. — Cette explication nous fera mieux entendre le vers fameux :

La crainte seule a fait les premiers dieux.

Les fausses religions sont nées de la crédulité, et non de l'imposture. — Elle répond aussi à l'exclamation impie de Lucrèce au sujet du sacrifice d'Iphigénie (*tant la religion put enfanter de maux!*). Ces religions cruelles étaient le premier degré par lequel la Providence amenait les hommes encore farouches, *les fils des Cyclopes et des Lestrigons*, à la civilisation des âges d'Aristide, de Socrate et de Scipion.

41-46. Principes de la Mythologie historique.

41-42. Dans cette période qui suivit le déluge universel, les descendants impies des fils de Noé retournèrent à l'état sauvage, se dispersèrent comme des bêtes farouches dans la vaste forêt qui couvrait la terre, et, par l'effet d'une éducation toute *bestiale*, redevinrent géants à l'époque où il tonna la première fois après le déluge. C'est alors que *Jupiter foudroie et terrasse les géants*. Chaque nation païenne eut son Jupiter. — Il fallut sans doute plus d'un siècle après le déluge pour que la terre moins humide pût exhaler des vapeurs capables de produire le tonnerre.

43. Toute nation païenne eut son Hercule, fils de Jupiter; le docte Varron en a compté jusqu'à quarante. — Voilà l'origine de l'héroïsme chez les premiers peuples, qui faisaient sortir leurs héros des dieux.

Cette tradition et la précédente qui nous montre d'abord tant de Jupiters, ensuite tant d'Hercules chez les nations païennes, nous indique que les premières sociétés ne purent se fonder sans religion, ni s'agrandir sans vertu. — En outre, si vous considérez l'isolement de ces peuples sauvages qui s'ignoraient les uns les autres, et si vous vous rappelez l'axiome, *Des idées uniformes nées chez des peuples inconnus entre eux doivent avoir un motif commun de vérité*, vous trouverez un grand principe, c'est que les premières fables durent contenir des vérités relatives à l'état de la société, et par conséquent être l'histoire des premiers peuples.

44. Les premiers sages parmi les Grecs furent les *poëtes théologiens*, lesquels, sans aucun doute, fleurirent avant les *poëtes héroïques*, comme Jupiter fut père d'Hercule.

Des trois traditions précédentes, il résulte que les nations païennes, avec leurs Jupiters et leurs Hercules, furent, dans leurs commencements, toutes poétiques, et que d'abord naquit chez elles la *poésie divine*, ensuite l'*héroïque*.

45. Les hommes sont naturellement portés à conserver dans quelque monument le souvenir des lois et institutions sur lesquelles est fondée la société où ils vivent.

46. Toutes les histoires des barbares commencent par des fables.

47-62. POÉTIQUE.

47-62. Principe des caractères poétiques.

47. L'esprit humain aime naturellement l'uniforme.

Cet axiome appliqué aux fables s'appuie sur une observation. Qu'un homme soit fameux en bien ou en mal, le vulgaire ne manque pas de le placer en telle ou telle circonstance, et d'inventer sur son compte des fables en harmonie avec son caractère : *mensonge de fait*, sans doute, mais *vérités d'idées*, puisque le public n'imagine que ce qui est analogue à la réalité. Qu'on y réfléchisse, on trouvera que le *vrai poétique* est *vrai méthaphysiquement*, et que le *vrai physique*, qui n'y serait pas conforme, devrait passer pour faux. Le véritable capitaine, par exemple, c'est le Godefroi du Tasse; tous ceux qui ne se conforment pas en tout à ce modèle, ne méritent point le nom de capitaine. Considération importante dans la poétique.

48. Il est naturel aux enfants de transporter l'idée et le nom des premières personnes, des premières choses qu'ils ont vues, à toutes les personnes, à toutes les choses qui ont avec elles quelque ressemblance, quelque rapport.

49. C'est un passage précieux que celui de Jamblique, *Sur les mystères des Égyptiens* : Les Égyptiens attribuaient à Hermès Trismégiste toutes les découvertes utiles ou nécessaires à la vie humaine.

Cet axiome et le précédent renverseront cette sublime théologie naturelle par laquelle ce grand philosophe interprète les mystères de l'Égypte.

Dans les axiomes 47, 48 et 49, nous trouvons le principe des caractères poétiques, lesquels constituent l'essence des fables. Le premier nous montre le penchant naturel du vulgaire à imaginer des fables et à les imaginer avec convenance. — Le

second nous fait voir que les premiers hommes qui représentaient l'enfance de l'humanité, étant incapables d'abstraire et de généraliser, furent contraints de créer les caractères poétiques, pour y ramener, comme à autant de modèles, toutes les espèces particulières qui auraient avec eux quelque ressemblance. Cette ressemblance rendait infaillible la convenance des fables antiques. Ainsi les Égyptiens rapportaient au type du *sage dans les choses de la vie sociale* toutes les découvertes utiles ou nécessaires à la vie, et comme ils ne pouvaient atteindre cette abstraction, encore moins celle de *sagesse sociale*, ils personnifiaient le genre tout entier sous le nom d'Hermès Trismégiste. Qui peut soutenir encore qu'au temps où les Égyptiens enrichissaient le monde de leurs découvertes, ils étaient déjà philosophes, déjà capables de généraliser ?

50-62. Fable, convenance, pensée, expression, etc.

50. Dans l'enfance, la mémoire est très-forte ; aussi l'imagination est vive à l'excès ; car l'imagination n'est autre chose que la mémoire avec extention, ou composition. — Voilà pourquoi nous trouvons un caractère si frappant de vérité dans les images poétiques, que dut former le monde enfant.

51. En tout les hommes suppléent à la nature par une étude opiniâtre de l'art ; en poésie seulement, toutes les ressources de l'art ne feront rien pour celui que la nature n'a point favorisé.—Si la poésie fonda la civilisation païenne, qui devait produire tous les arts, il faut bien que la nature ait fait les premiers poëtes.

52. Les enfants ont à un très-haut degré la faculté d'imiter; tout ce qu'ils peuvent déjà connaître, ils s'amusent à l'imiter. — Aux temps du monde enfant, il n'y eut que des peuples poëtes; la poésie n'est qu'imitation.

C'est ce qui peut faire comprendre pourquoi tous les arts de nécessité, d'utilité, de commodité, et même la plupart des arts d'agrément, furent trouvés dans les siècles poétiques, avant qu'il se formât des philosophes : les arts ne sont qu'autant d'imitations de la nature, une *poésie réelle*, si je l'ose dire.

53. Les hommes sentent d'abord, sans remarquer les choses senties; ils les remarquent ensuite mais avec la confusion d'une âme agitée et passionnée ; enfin, éclairés par une pure intelligence, ils commencent à réfléchir.

Cet axiome nous explique la formation des pensées poétiques. Elles sont l'expression des passions et des sentiments, à la différence des pensées philosophiques qui sont le produit de la réflexion et du raisonnement. Plus les secondes s'élèvent aux généralités, plus elles approchent du *vrai ;* les premières, au contraire, deviennent *plus certaines* (c'est-à-dire qu'elles peignent plus fidèlement), à proportion qu'elles descendent dans les particularités.

54. Les hommes interprètent les choses douteuses ou obscures qui les touchent, conformément à leur propre nature, et aux passions et usages qui en dérivent.

Cet axiome est une règle importante de notre mythologie. Les fables imaginées par les premiers hommes furent sévères comme leurs farouches inventeurs, qui étaient à peine sortis de l'indépendance bestiale pour commencer la société. Les siècles s'écoulèrent, les usages changèrent, et les fables furent altérées, détournées de leur premier sens, obscurcies dans les temps de corruption et de dissolution qui précédèrent même l'existence d'Homère. Les Grecs, craignant de trouver les dieux aussi contraires à leurs vœux, qu'ils devaient l'être à leurs mœurs, attribuèrent ces mœurs aux dieux eux-mêmes, et donnèrent souvent aux fables un sens honteux et obscène.

55. Étendez à tous les Gentils le passage suivant, où Eusèbe parle des seuls Égyptiens, il devient précieux : *Originairement la théologie des Égyptiens ne fut autre chose qu'une histoire mêlée de fables ; les âges suivants, qui rougissaient de ces fables, leur supposèrent peu à peu une signification mystique.* C'est ce que fit Manéthon, grand-prêtre de l'Égypte, qui prêta à l'histoire de son pays le sens d'une sublime *théologie naturelle.*

Les deux axiomes précédents sont deux fortes preuves en faveur de notre mythologie historique, et en même temps deux coups mortels portés au préjugé qui attribue aux anciens une sagesse impossible à égaler (*inarrivabile*). Ils renferment en même temps deux puissants arguments en faveur de la vérité du christianisme, qui, dans l'histoire sainte, ne présente aucun récit dont il ait à rougir.

56. Les premiers auteurs parmi les Orientaux, les Égyptiens, les Grecs et les Latins, les premiers écrivains qui firent usage des nouvelles langues de l'Europe, lorsque la barbarie antique reparut au moyen âge, se trouvent avoir été des poëtes.

57. Les muets s'expliquent par des gestes, ou par d'autres signes matériels, qui ont des rapports naturels avec les idées qu'ils veulent faire entendre.

C'est le principe des langues hiéroglyphiques, en usage chez toutes les nations dans leur première barbarie. C'est celui du *langage naturel qui s'est parlé jadis dans le monde,* si l'on s'en rapporte à la conjecture de Platon (*Cratyle*), suivi par Jam-

blique, par les stoïciens et par Origène (*contre Celse*). Mais comme ils avaient seulement deviné la vérité, ils trouvèrent des adversaires dans Aristote (περὶ ἑρμηνείας), et dans Galien (*de decretis Hippocratis et Platonis*); Publius Nigidius parle de cette dispute dans Aulu-Gelle. A ce *langage naturel* dut succéder le *langage poétique*, composé d'images, de similitudes et de comparaisons, enfin de traits qui peignaient les propriétés naturelles des êtres.

58. Les muets émettent des sons confus avec une espèce de chant. Les bègues ne peuvent délier leur langue qu'en chantant.

59. Les grandes passions se soulagent par le chant, comme on l'observe dans l'excès de la douleur ou de la joie.

D'après ces deux axiomes, si les premiers hommes du monde païen retombèrent dans un état de brutalité où ils devinrent *muets* comme les bêtes, on doit croire que les plus violentes passions purent seules les arracher à ce silence, et qu'*ils formèrent leurs premières langues en chantant*.

60. Les langues durent commencer par des *monosyllabes*. Maintenant encore, au milieu de tant de facilités pour apprendre le langage articulé, les enfants, dont les organes sont si flexibles, commencent toujours ainsi.

61. Le vers *héroïque* est le plus ancien de tous. Le vers spondaïque est le plus lent, et la suite prouvera que le vers héroïque fut originairement spondaïque.

62. Le vers *iambique* est celui qui se rapproche le plus de la prose, et l'iambe est un mètre rapide, comme le dit Horace.

Ces deux axiomes peuvent nous faire conjecturer que le développement des idées et des langues fut correspondant. Les sept axiomes précédents doivent nous convaincre que chez toutes les nations l'on parla d'abord en vers, puis en prose.

63-65. Principes étymologiques.

63. *L'âme est portée* naturellement *à se voir au dehors et dans la matière*; ce n'est qu'avec beaucoup de peine, et par la réflexion, qu'elle en vient à se comprendre elle-même. — Principe universel d'étymologie; nous voyons en effet, dans toutes les langues, les choses de l'âme et de l'intelligence exprimées par des métaphores qui sont tirées des corps et de leurs propriétés.

64. L'*ordre des idées* doit suivre l'*ordre des choses*.

65. Tel est l'ordre que suivent les choses humaines : d'abord les *forêts*, puis les *cabanes*, puis les *villages*, ensuite les *cités*, ou réunions de citoyens, enfin les *académies*, ou réunions de savants. — Autre grand principe étymologique, d'après lequel l'histoire des langues indigènes doit suivre cette série de changements que subissent les choses. Ainsi dans la langue latine, nous pouvons observer que tous les mots ont des *origines sauvages et agrestes* : par exemple, *lex* (*legere*, cueillir) dut signifier d'abord *récolte de glands*, d'où l'arbre qui produit les glands fut appelé *illex*, *ilex*; de même que *aquilex* est incontestablement *celui qui recueille les eaux*. Ensuite *lex* désigna la récolte des *légumes* (legumina) qui en dérivent leur nom. Plus tard, lorsqu'on n'avait pas de lettres pour écrire les lois, *lex* désigna nécessairement la réunion des citoyens, ou l'assemblée publique. La présence du peuple constituait *la loi* qui rendait les testaments authentiques, *calatis comitiis*. Enfin l'action de recueillir les lettres, et d'en faire comme un faisceau pour former chaque parole, fut appelée *legere*, lire.

66-86. Principes de l'histoire idéale.

66. Les hommes sentent d'abord le *nécessaire*, puis font attention à l'*utile*, puis cherchent la *commodité*; plus tard aiment le *plaisir*, s'abandonnent au *luxe*, et viennent enfin à *tourmenter leurs richesses* [1].

67. Le caractère des peuples est d'abord *cruel*, ensuite *sévère*, puis *doux* et bienveillant, puis *ami de la recherche*, enfin *dissolu*.

68. Dans l'histoire du genre humain, nous voyons s'élever d'abord des caractères *grossiers et barbares*, comme le Polyphème d'Homère; puis il en vient d'*orgueilleux et de magnanimes*, tels qu'Achille; ensuite de *justes et de vaillants*, des Aristides, des Scipions; plus tard nous apparaissent avec de nobles images de *vertus*, et en même temps *avec de grands vices*, ceux qui au jugement du vulgaire obtiennent la véritable gloire, les Césars et les Alexandres; plus tard des caractères *sombres*, *d'une méchanceté réfléchie*, des Tibères; enfin des *furieux* qui s'abandonnent en même temps à une *dissolution sans pudeur*, comme les Caligulas, les Nérons, les Domitiens.

La dureté des premiers fut nécessaire, afin que l'homme, obéissant à l'homme dans l'*état de famille*, fût préparé à obéir aux lois dans l'*état civil* qui devait suivre; les seconds, incapables de céder à leurs égaux, servirent à établir à la suite de l'état de famille les *républiques aristocratiques*; les troisièmes, à frayer le chemin à la *démocratie*; les quatrièmes, à élever les *monarchies*; les cinquièmes, à les affermir; les sixièmes, à les renverser.

[1] *Divitias suas trahunt, vexant.* Sallust. (*Note du Trad.*)

69. Les gouvernements doivent être conformes à la nature de ceux qui sont gouvernés. — D'où il résulte que l'école des princes, c'est la science des mœurs des peuples.

70-82. Commencements des sociétés.

70. Qu'on nous accorde la proposition suivante (la chose ne répugne point en elle-même, et plus tard elle se trouve vérifiée par les faits) : du *premier état sans loi et sans religion* sortirent d'abord un petit nombre d'hommes supérieurs par la force, lesquels fondèrent les *familles*, et à l'aide de ces mêmes familles commencèrent à cultiver les champs; la foule des autres hommes en sortit longtemps après en se *réfugiant* sur les terres cultivées par les premiers pères de famille.

71. *Les habitudes originaires*, particulièrement celle de l'indépendance naturelle, *ne se perdent point tout d'un coup*, mais par degrés et à force de temps.

72. Supposé que toutes les sociétés aient commencé par le culte d'une divinité quelconque, les *pères* furent sans doute, dans l'état de famille, les *sages* en fait de divination, les *prêtres* qui sacrifiaient pour connaître la volonté du ciel par les auspices, et les *rois* qui transmettaient les lois divines à leur famille.

73 et 76. C'est une tradition vulgaire que le *monde fut d'abord gouverné par des rois*, — que la *première forme de gouvernement fut la monarchie.*

74. Autre tradition vulgaire : *les premiers rois qui furent élus, c'étaient les plus dignes.*

75. Autre : *les premiers rois furent sages.* Le vain souhait de Platon était en même temps un regret de ces premiers âges pendant lesquels *les philosophes régnaient, où les rois étaient philosophes.*

Dans la personne des premiers pères se trouvèrent donc réunis la sagesse, le sacerdoce et la royauté. Les deux dernières supériorités dépendaient de la première. Mais cette sagesse n'était point la sagesse *réfléchie* (riposta), celle des philosophes, mais la *sagesse vulgaire* des législateurs. Nous voyons que, dans la suite, chez toutes les nations, les prêtres marchaient la couronne sur la tête.

77. Dans l'état de famille, les pères durent exercer un *pouvoir monarchique*, dépendant de Dieu seul, sur la personne et sur les biens de leurs *fils*, et, à plus forte raison, sur ceux des hommes qui s'étaient réfugiés sur leurs terres, et qui étaient devenus leurs *serviteurs*. Ce sont ces premiers monarques du monde que désigne l'Écriture sainte en les appelant *patriarches*, c'est-à-dire, *pères et princes*. Ce droit monarchique fut conservé par la loi des Douze Tables dans tous les âges de l'ancienne Rome : *Patri familias jus vitæ et necis in liberos esto*, le père de famille a sur ses enfants droit de vie et de mort; principe d'où résulte le suivant, *quidquid filius acquirit, patri acquirit*, tout ce que le fils acquiert, il l'acquiert à son père.

78. Les *familles* ne peuvent avoir été nommées d'une manière convenable à leur origine, si l'on n'en fait venir le nom de ces *famuli*, ou serviteurs des premiers pères de famille.

79. Si les premiers *compagnons*, ou *associés*, eurent pour but une *société d'utilité*, on ne peut les placer antérieurement à ces réfugiés qui, ayant cherché la sûreté près des premiers pères de famille, furent obligés pour vivre de cultiver les champs de ceux qui les avaient reçus.—Tels furent les véritables *compagnons des héros*, dans lesquels nous trouvons plus tard les *plébéiens* des cités héroïques, et en dernier lieu les *provinces soumises* à des peuples souverains.

80. Les hommes s'engagent dans des rapports de bienfaisance, lorsqu'ils espèrent retenir une partie du *bienfait*, ou en tirer une grande utilité; tel est le genre du bienfait que l'on doit attendre dans la vie sociale.

81. C'est un caractère des hommes courageux de ne point laisser perdre par négligence ce qu'ils ont acquis par leur courage, mais de ne céder qu'à la nécessité ou à l'intérêt, et cela peu à peu, et le moins qu'ils peuvent. Dans ces deux axiomes nous voyons les *principes éternels des fiefs*, qui se traduisent en latin avec élégance par le mot *beneficia*.

82. Chez toutes les nations anciennes nous ne trouvons partout que *clientèles* et *clients*, mots qu'on ne peut entendre convenablement que par *fiefs* et *vassaux*. Les feudistes ne trouvent point d'expressions latines plus convenables pour traduire ces derniers mots que *clientes* et *clientelæ*.

Les trois derniers axiomes avec les douze précédents (en partant du 70e), nous font connaître l'*origine des sociétés*. Nous trouvons cette origine, comme on le verra d'une manière plus précise, dans la nécessité imposée aux pères de famille par leurs serviteurs. Ce premier gouvernement dut être *aristocratique*, parce que les pères de familles s'unirent en corps politique pour résister à leurs serviteurs mutinés contre eux, et furent cependant obligés, pour les ramener à l'obéissance, de leur faire des concessions de terres analogues aux *feuda rustica* (*fiefs roturiers*) du moyen âge. Ils se trouvèrent eux-mêmes avoir assujetti leurs souverainetés domestiques (que l'on peut comparer aux *fiefs nobles*) à la *souveraineté de l'ordre* dont ils faisaient partie. Cette origine des sociétés sera prouvée par le fait, mais quand elle ne serait qu'une hypothèse, elle est si simple et si naturelle, tant

de phénomènes politiques s'y rapportent d'eux-mêmes, comme à leur cause, qu'il faudrait encore l'admettre comme vraie. Autrement il devient impossible de comprendre comment l'*autorité civile* dériva de l'*autorité domestique*; comment le patrimoine public se forma de la réunion des patrimoines particuliers; comment, à sa formation, la société trouva des éléments tout préparés dans un corps peu nombreux qui pût commander, dans une multitude de plébéiens qui pût obéir. Nous démontrerons qu'en supposant les familles composées seulement *de fils*, et non *de serviteurs*, cette formation des sociétés a été impossible.

83. Ces concessions de terres constituèrent la première *loi agraire* qui ait existé, et la nature ne permet pas d'en *imaginer*, ni d'en *comprendre* une qui puisse offrir plus de précision.

Dans cette loi agraire furent distingués les trois genres de possession qui peuvent appartenir aux trois sortes de personnes : *domaine bonitoire* appartenant aux Plébéiens, *domaine quiritaire* appartenant aux Pères, conservé par les armes, et par conséquent *noble*; *domaine éminent*, appartenant au corps souverain. Ce dernier genre de possession n'est autre chose que la souveraine puissance dans les républiques aristocratiques.

84-96. Ancienne histoire romaine.

84. Dans un passage remarquable de sa Politique, où il énumère les diverses sortes de gouvernements, Aristote fait mention de la *royauté héroïque*, où les rois, chefs de la religion, administraient la justice au dedans, et conduisaient les guerres au dehors.

Cet axiome se rapporte précisément à la royauté héroïque de Thésée et de Romulus. *Voyez* la vie du premier dans Plutarque. Quant aux rois de Rome, nous voyons Tullus Hostilius juge d'Horace [1]. Les rois de Rome étaient appelés rois des choses sacrées, *reges sacrorum*. Et même après l'expulsion des rois, de crainte d'altérer la forme des cérémonies, on créait un roi des choses sacrées; c'était le chef des féciaux, ou hérauts de la république.

85. Autre passage remarquable de la Politique d'Aristote : *Les anciennes républiques n'avaient point de loi pour punir les offenses et redresser les torts particuliers*; *ce défaut de lois est commun à tous les peuples barbares*. En effet les peuples ne sont barbares dans leur origine que parce qu'ils ne sont pas encore adoucis par les lois. — De là la *nécessité des duels et des représailles personnelles* dans les temps barbares, où l'on manque de *lois judiciaires*.

86. Troisième passage non moins précieux du même livre : *Dans les anciennes républiques, les nobles juraient aux plébéiens une éternelle inimitié*. Voilà ce qui explique l'orgueil, l'avarice, et la barbarie des nobles à l'égard des plébéiens, dans les premiers siècles de l'histoire romaine. Au milieu de cette prétendue liberté populaire que l'imagination des historiens nous montre dans Rome, ils *pressaient* [2] les plébéiens, et les forçaient de les servir à la guerre à leurs propres dépens; ils les enfonçaient, pour ainsi dire, dans un abîme d'usures; et lorsque ces malheureux n'y pouvaient satisfaire, ils les tenaient enfermés toute leur vie dans leurs prisons particulières, afin de se payer eux-mêmes par leurs travaux et leurs sueurs; là, ces tyrans les déchiraient à coups de verges comme les plus vils esclaves.

87. Les républiques aristocratiques se décident difficilement à la guerre, de crainte d'aguerrir la multitude des plébéiens.

88. Les gouvernements aristocratiques conservent les richesses dans l'ordre des nobles, parce qu'elles contribuent à la puissance de cet ordre. — C'est ce qui explique la clémence avec laquelle les Romains traitaient les vaincus; ils se contentaient de leur ôter leurs armes, et leur laissaient la jouissance de leurs biens (*dominium bonitarium*), sous la condition d'un tribut supportable. — Si l'aristocratie romaine combattit toujours les lois agraires proposées par les Gracques, c'est qu'elle craignait d'enrichir le petit peuple.

89. L'*honneur* est le plus noble aiguillon de la valeur militaire.

90. Les peuples, chez lesquels les différents ordres se disputent les *honneurs* pendant la paix, doivent déployer à la guerre une *valeur héroïque*; les uns veulent se conserver le privilége des honneurs, les autres mériter de les obtenir. Tel est le principe de l'*héroïsme* romain depuis l'expulsion des rois jusqu'aux guerres puniques. Dans cette période, les nobles se dévouaient pour leur patrie, dont le salut était lié à la conservation des priviléges de leur ordre; et les plébéiens se signalaient par de brillants exploits pour prouver qu'ils méritaient de partager les mêmes honneurs.

91. Les querelles dans lesquelles les différents ordres cherchent *l'égalité des droits*, sont pour les républiques le plus puissant moyen d'agrandissement.

Autre principe de l'*héroïsme* romain, appuyé

[1] Par l'intermédiaire des Duumvirs auxquels il délègue son pouvoir. (*Note du Trad.*)

[2] Ce mot est pris dans le sens anglais, *to press*. *Angariarono*. (*Note du Trad.*)

sur trois vertus civiles : *confiance magnanime des plébéiens*, qui veulent que les patriciens leur communiquent les droits civils, en même temps que ces lois dont ils se réservent la connaissance mystérieuse; *courage des patriciens*, qui retiennent dans leur ordre un privilége si précieux; *sagesse des jurisconsultes*, qui interprètent ces lois, et qui peu à peu en étendent l'utilité en les appliquant à de nouveaux cas, selon ce que demande la raison. Voilà les trois caractères qui distinguent exclusivement la jurisprudence romaine.

92. Les faibles veulent les lois; les puissants les repoussent; les ambitieux en présentent de nouvelles pour se faire un parti; les princes protégent les lois, afin d'égaliser les puissants et les faibles.

Dans sa première et sa seconde partie, cet axiome éclaire l'histoire des querelles qui agitent les aristocraties. Les nobles font de la connaissance des lois le *secret* de leur ordre, afin qu'elles dépendent de leurs caprices, et qu'ils les appliquent *aussi arbitrairement que des rois*. Telle est, selon le jurisconsulte Pomponius, la raison pour laquelle les plébéiens désiraient la loi des Douze Tables : *gravia erant jus latens, incertum, et manus regia*. C'est aussi la cause de la répugnance que montraient les sénateurs pour accorder cette législation : *mores patrios servandos; leges ferri non oportere*. Tite-Live dit, au contraire, que les nobles ne repoussaient pas les vœux du peuple, *desideria plebis non aspernari*. Mais Denis d'Halicarnasse devait être mieux informé que Tite-Live des antiquités romaines, puisqu'il écrivait d'après les mémoires de Varron, le plus docte des Romains [1].

Le troisième article du même axiome nous montre la route que suivent les ambitieux dans les États populaires pour s'élever au pouvoir souverain; ils secondent le désir naturel du peuple, qui, ne pouvant s'élever aux idées générales, veut une loi pour chaque cas particulier. Aussi voyons-nous que Sylla, chef du parti de la noblesse, n'eut pas plutôt vaincu Marius, chef du parti du peuple, et rétabli la république en rendant le gouvernement à l'aristocratie, qu'il remédia à la multitude des lois par l'institution des *quæstiones perpetuæ*.

Enfin le même axiome nous fait connaître dans sa dernière partie le secret motif pour lequel les empereurs, en commençant par Auguste, firent des *lois innombrables pour des cas particuliers*; et pourquoi chez les modernes tous les États monarchiques ou républicains ont reçu le corps du droit romain, et celui du droit canonique.

93. Dans les démocraties où domine une multitude avide, dès qu'une fois cette multitude s'est ouvert par les lois la porte des honneurs, la paix n'est plus qu'une lutte dans laquelle on se dispute la puissance, non plus avec les lois, mais avec les armes; et la puissance elle-même est un moyen de faire des lois pour enrichir le parti vainqueur; telles furent à Rome les lois agraires proposées par les Gracques. De là résultent à la fois des guerres civiles au dedans, des guerres injustes au dehors.

Cet axiome confirme par son contraire ce qu'on a dit de l'*héroïsme* romain pour tout le temps antérieur aux Gracques.

94. Plus les biens sont attachés à la personne, au corps du possesseur, plus la liberté naturelle conserve sa fierté; c'est avec le superflu que la servitude enchaîne les hommes.

Dans son premier article, cet axiome est un nouveau principe de l'*héroïsme* des premiers peuples; dans le second, c'est le *principe naturel des monarchies*.

95. Les hommes aiment d'abord à sortir de sujétion et désirent l'*égalité;* voilà les plébéiens dans les républiques aristocratiques, qui finissent par devenir des gouvernements populaires. Ils s'efforcent ensuite de *surpasser leurs égaux;* voilà le petit peuple dans les États populaires qui dégénèrent en oligarchies. Ils veulent enfin *se mettre au-dessus des lois;* et il en résulte une démocratie effrénée, une anarchie, qu'on peut appeler la pire des tyrannies, puisqu'il y a autant de tyrans qu'il se trouve d'hommes audacieux et dissolus dans la cité. Alors le petit peuple, éclairé par ses propres maux, y cherche un remède en *se réfugiant dans la monarchie*. Ainsi nous trouvons dans la nature cette *loi royale* par laquelle Tacite légitime la monarchie d'Auguste : *qui cuncta bellis civilibus fessa nomine principis sub imperium* ACCEPIT.

96. Lorsque la réunion des familles forma les premières cités, *les nobles* qui sortaient à peine de l'*indépendance de la vie sauvage*, ne voulaient point se soumettre au frein des lois, ni aux charges publiques; voilà les *aristocraties* où les nobles sont seigneurs. Ensuite les plébéiens étant devenus nombreux et aguerris, les nobles se soumirent, comme les plébéiens, aux lois et aux charges publiques; voilà les nobles dans les *démocraties*. Enfin pour s'assurer la vie commode dont ils jouissent, ils inclinèrent naturellement à se soumettre au gouvernement d'un seul; voilà les nobles sous la *monarchie*.

[1] Nous rejetons une longue digression sur la question de savoir si les lois des Douze Tables ont été transportées d'Athènes à Rome. Nous citons ailleurs un passage plus considérable d'un autre ouvrage de Vico sur le même sujet.

(*Note du Trad.*)

97-103. Migration des peuples.

97. Qu'on m'accorde, et la raison ne s'y refuse pas, qu'après le déluge, les hommes habitèrent d'abord sur les *montagnes*; il sera naturel de croire qu'ils descendirent quelque temps après dans les *plaines*, et qu'au bout d'un temps considérable, ils prirent assez de confiance pour aller jusqu'aux *rivages* de la mer.

98. On trouve dans Strabon un passage précieux de Platon, où il raconte qu'après les déluges particuliers d'Ogygès et de Deucalion, les hommes habitèrent *dans les cavernes des montagnes*, et il les reconnaît dans ces cyclopes, ces Polyphèmes, qui lui représentent ailleurs les premiers pères de famille; ensuite sur les *sommets* qui dominent les vallées, tels que Dardanus qui fonda Pergame, depuis la citadelle de Troie; enfin dans les *plaines*, tels qu'Ilus qui fit descendre Troie jusqu'à la plaine voisine de la mer, et qui l'appela Ilion.

99. Selon une tradition ancienne, Tyr, fondée d'abord *dans les terres*, fut ensuite assise sur le *rivage* de la mer de Phénicie; et l'histoire nous apprend que de là elle passa dans une *île* voisine, qu'Alexandre rattacha par une chaussée au continent.

Le postulat 97 et les deux traditions qui viennent à l'appui, nous apprennent que les peuples *méditerranés* se formèrent d'abord, ensuite les peuples *maritimes*.

Nous y trouvons aussi une preuve remarquable de l'antiquité du peuple hébreu, dont Noé plaça le berceau dans la Mésopotamie, contrée la plus *méditerranée* de l'ancien monde habitable. Là aussi se fonda la première monarchie, celle des Assyriens, sortis de la tribu chaldéenne, laquelle avait produit les premiers sages, et Zoroastre, le plus ancien de tous.

100. Pour que les hommes se décident à *abandonner pour toujours la terre où ils sont nés*, et qui naturellement leur est chère, il faut les plus extrêmes nécessités. Le désir d'acquérir par le commerce, ou de conserver ce qu'ils ont acquis, peut seul les décider à quitter leur patrie *momentanément*.

C'est le principe de la *transmigration des peuples*, dont les moyens furent, ou les *colonies maritimes des temps héroïques*, ou les *invasions des barbares*, ou les *colonies* les plus lointaines *des Romains*, ou celles *des Européens dans les deux Indes*.

Le même axiome nous démontre que les descendants des fils de Noé durent *se perdre et se disperser* dans leurs courses vagabondes, comme les bêtes sauvages, soit pour *échapper* aux animaux farouches qui peuplaient la vaste forêt dont la terre était couverte, soit en *poursuivant* les femmes rebelles à leurs désirs, soit en *cherchant* l'eau et la pâture. Ils se trouvèrent ainsi épars sur toute la terre, lorsque le tonnerre se faisant entendre pour la première fois depuis le déluge, les ramena à des pensées religieuses, et leur fit concevoir un Dieu, un Jupiter; principe uniforme des sociétés païennes qui eurent chacune leur Jupiter. S'ils eussent conservé des mœurs *humaines*, comme le peuple de Dieu, ils seraient, comme lui, restés en Asie; cette partie du monde est si vaste, et les hommes étaient alors si peu nombreux, qu'ils n'avaient aucune nécessité de l'abandonner; il n'est point dans la nature que l'on quitte par caprice le pays de sa naissance.

101. Les Phéniciens furent les premiers navigateurs du monde ancien.

102. Les nations encore barbares *sont impénétrables*; au dehors, il faut la *guerre* pour les ouvrir aux étrangers, au dedans l'intérêt du *commerce*, pour les déterminer à les admettre. Ainsi Psammétique ouvrit l'Égypte aux Grecs de l'Ionie et de la Carie, lesquels durent être célèbres après les Phéniciens par leur commerce maritime [1]. Ainsi dans les temps modernes les Chinois ont ouvert leur pays aux Européens.

Ces trois axiomes nous donnent le principe d'un *autre système d'étymologie pour les mots dont l'origine est certainement étrangère*, système différent de celui dans lequel nous trouvons l'*origine des mots indigènes*. Sans ce principe, nul moyen de connaître l'*histoire des nations transplantées par des colonies aux lieux où s'étaient établies déjà d'autres nations*. Ainsi Naples fut d'abord appelée *Sirène*, d'un mot syriaque, ce qui prouve que les Syriens, ou Phéniciens, y avaient d'abord fondé un comptoir. Ensuite elle s'appela *Parthenope*, d'un mot grec de la langue *héroïque*, et enfin *Neapolis* dans la langue grecque vulgaire; ce qui prouve que les Grecs s'y étaient établis ensuite, pour partager le commerce des Phéniciens. De même sur les rivages de Tarente il y eut une colonie syrienne appelée *Siri*, que les Grecs nommèrent ensuite *Polylée*; Minerve, qui y avait un temple, en tira le surnom de *Poliade*.

[1] C'est ce qui explique ces grandes richesses qui permirent aux Ioniens de bâtir le temple de Junon à Samos, et aux Cariens d'élever le tombeau de Mausole, qui furent placés au nombre des sept merveilles du monde. La gloire du commerce maritime appartient en dernier lieu à ceux de Rhodes, qui élevèrent à l'entrée de leur port le fameux colosse du Soleil.

(*Vico.*)

103. Je demande qu'on m'accorde, et on sera forcé de le faire, qu'il y ait eu *sur le rivage du Latium une colonie grecque*, qui, *vaincue et détruite par les Romains*, sera restée ensevelie dans les ténèbres de l'antiquité.

Si l'on n'accorde point ceci, quiconque réfléchit sur les choses de l'antiquité et veut y mettre quelque ensemble, ne trouve dans l'histoire romaine que sujets de s'étonner; elle nous parle d'*Hercule*, d'*Évandre*, d'*Arcadiens*, de *Phrygiens établis dans le Latium*, d'un *Servius Tullius* d'origine grecque, d'un *Tarquin l'Ancien*, fils du Corinthien Démarate, d'*Énée*, auquel le peuple romain rapporte sa première origine. *Les lettres latines*, comme l'observe Tacite, *étaient semblables aux anciennes lettres grecques;* et pourtant Tite-Live pense qu'au temps de Servius Tullius, le nom même de Pythagore, qui enseignait alors dans son école tant célèbre de Crotone, n'avait pu pénétrer jusqu'à Rome. Les Romains ne commencèrent à connaître les Grecs d'Italie qu'à l'occasion de la guerre de Tarente, qui entraîna celle de Pyrrhus et des Grecs d'outre-mer (*Florus*).

104-114. Principes du droit naturel.

104. Elle est digne de nos méditations, cette pensée de Dion Cassius : *la coutume est semblable à un roi, la loi à un tyran :* ce qui doit s'entendre de la coutume raisonnable, et de la loi qui n'est point animée de l'esprit de la raison naturelle.

Cet axiome termine par le fait la grande dispute à laquelle a donné lieu la question suivante : *Le droit est-il dans la nature, ou seulement dans l'opinion des hommes?* c'est la même que l'on a proposée dans le corollaire du huitième axiome : *La nature humaine est-elle sociable?* Si la coutume commande, comme un roi à des sujets qui veulent obéir, le droit naturel qui a été ordonné par la coutume, est né des mœurs humaines, résultant de la NATURE COMMUNE DES NATIONS. Ce droit conserve la société, parce qu'il n'y a chose plus agréable et par conséquent plus naturelle que de suivre les coutumes enseignées par la nature. D'après tout ce raisonnement, *la nature humaine*, dont elles sont un résultat, *ne peut être que sociable.*

Cet axiome, rapproché du huitième et de son corollaire, prouve que l'*homme n'est pas injuste par le fait de sa nature, mais par l'infirmité d'une nature déchue*. Il nous démontre le premier *principe du christianisme*, qui se trouve dans le caractère d'Adam, considéré avant le péché, et dans l'état de perfection où il dut avoir été conçu par son créateur. Il nous démontre par suite les *principes catholiques de la grâce*. La grâce suppose le libre arbitre, auquel elle prête un secours *surnaturel*, mais qui est aidé *naturellement* par la *Providence* (*voyez* le même axiome huitième et son second corollaire). Sur ce dernier article la religion chrétienne s'accorde avec toutes les autres. Grotius, Selden et Puffendorf devaient fonder leurs systèmes sur cette base et se ranger à l'opinion des jurisconsultes romains, selon lesquels le *droit naturel a été ordonné par la divine Providence*.

105. Le *droit naturel des gens* est sorti des *mœurs et coutumes* des nations, lesquelles se sont rencontrées dans *un sens commun*, ou manière de voir uniforme, et cela sans *réflexion*, sans prendre *exemple* l'une de l'autre.

Cet axiome, avec le mot de Dion Cassius qui vient d'être rapporté, établit que la Providence est *la législatrice du droit naturel des gens*, parce qu'elle est la *reine des affaires humaines*.

Le même axiome établit la différence qui existe entre le *droit naturel des Hébreux*, celui des *Gentils*, et des *philosophes*. Les Gentils eurent seulement les secours *ordinaires* de la Providence, les Hébreux eurent de plus les secours *extraordinaires* du vrai Dieu, et c'est le principe de *la division de tous les peuples anciens en Hébreux et Gentils*. Les philosophes, par leurs raisonnements, arrivèrent à l'idée d'un droit plus parfait que celui que pratiquaient les Gentils; mais ils ne parurent que deux mille ans après la fondation des sociétés païennes. Ces trois différences, inaperçues jusqu'ici, renversent les trois systèmes de Grotius, de Selden et de Puffendorf.

106. Les sciences doivent prendre pour point de départ l'époque où commence le sujet dont elles traitent [1].

107. *Les Gentes* (familles, tribus, clans) commencèrent avant les cités; du moins celles que les Latins appelèrent *gentes majores*, c'est-à-dire, *maisons nobles anciennes*, comme celles des *Pères* dont Romulus composa le sénat, et en même temps la cité de Rome. Au contraire, on appela *gentes minores*, les *maisons nobles nouvelles* fondées après les cités, telles que celles des *Pères* dont Junius Brutus, après avoir chassé les rois, remplit le sénat, devenu

[1] Cet axiome, placé ici à cause de son rapport *particulier* avec le droit des gens, s'applique *généralement* à tous les objets dont nous avons à parler. Il aurait dû être rangé parmi les *axiomes généraux*; si nous l'avons mis en cet endroit, c'est qu'on voit mieux dans le droit des gens que dans toute autre matière particulière, combien il est conforme à la vérité, et important dans l'application. (*Vico.*)

presque désert par la mort des sénateurs que Tarquin le Superbe avait fait périr.

108. Telle fut aussi la division des dieux : *Dii majorum gentium*, ou dieux consacrés par les familles avant la fondation des cités; et *dii minorum gentium*, ou dieux consacrés par les peuples, comme Romulus, que le peuple romain appela après sa mort *Dius Quirinus*.

Ces trois axiomes montrent que les systèmes de Grotius, de Selden et de Puffendorf, manquent dans leurs principes mêmes. Ils commencent par les *nations déjà* formées et composant dans leur ensemble le *société du genre humain*, tandis que l'*humanité* commença chez toutes les nations primitives à l'*époque où les familles étaient les seules sociétés et où elles adoraient les dieux* majorum gentium.

109. Les hommes à courtes vues prennent pour la justice ce qu'on leur montre rentrer dans les termes de la loi.

110. Admirons la définition que donne Ulpien de l'*équité civile : c'est une présomption de droit, qui n'est point connue naturellement à tous les hommes* (comme l'équité naturelle), *mais seulement à un petit nombre d'hommes, qui, réunissant la sagesse, l'expérience et l'étude, ont appris ce qui est nécessaire au maintien de la société*. C'est ce que nous appelons *raison d'État*.

111. La *certitude de la loi* est une *ombre* de la raison (*obscurezza*) *appuyée sur l'autorité*. Nous trouvons alors les lois *dures* dans l'application, et pourtant nous sommes obligés de les appliquer en considération de leur *certitude*. *Certum*, en bon latin, signifie *particularisé* (*individualitum*, comme dit l'École); dans ce sens, *certum* et *commune*, sont très-bien opposés entre eux.

La *certitude* est le principe de la *jurisprudence inflexible*, naturelle aux âges barbares et dont l'*équité civile* est la règle. Les barbares, n'ayant que des idées particulières, *s'en tiennent naturellement à cette certitude*, et sont satisfaits pourvu que les termes de la loi soient appliqués avec précision. Telle est l'idée qu'ils se forment du droit. Aussi la phrase d'Ulpien, *Lex dura est, sed scripta est*, s'exprimerait plus élégamment selon la langue et selon la jurisprudence, par les mots : *Lex dura est, sed certa est*.

112. Les hommes éclairés estiment conforme à la justice ce que l'impartialité reconnaît être utile dans chaque cause.

113. Dans les lois, le *vrai* est une lumière certaine dont nous éclaire la *raison naturelle*. Aussi les jurisconsultes disent-ils souvent *verum est*, pour *æquum est* (*voy.* les axiomes 9 et 10).

114. L'*équité naturelle de la jurisprudence humaine dans son plus plus grand développement* est une *pratique*, une application *de la sagesse aux choses de l'utilité*; car la *sagesse*, en prenant le mot dans le sens le plus étendu, n'est que la *science de faire des choses l'usage qu'elles ont dans la nature*.

Tel est le principe de la *jurisprudence humaine*, dont la règle est l'*équité naturelle*, et qui est inséparable de la civilisation. Cette jurisprudence, ainsi que nous le démontrerons est l'*école publique* d'où sont sortis les philosophes (*voy.* le livre IV, vers la fin).

Les six dernières propositions établissent que la *Providence a été la législatrice du droit naturel des gens*. Les nations devant vivre pendant une longue suite de siècles encore incapables de connaître la *vérité* et l'*équité naturelle*, la Providence permit qu'en attendant elles s'attachassent à la *certitude* et l'*équité civile*, qui suit religieusement l'expression de la loi; de façon qu'elles observassent la loi, même lorsqu'elle devenait *dure* et rigoureuse dans l'application, *pour assurer le maintien de la société humaine*.

C'est pour avoir ignoré les vérités énoncées dans ces derniers axiomes, que les trois principaux auteurs qui ont écrit sur le droit naturel des gens, se sont égarés comme de concert dans la recherche des principes sur lesquels ils devaient fonder leurs systèmes. Ils ont cru que les nations païennes, dès leur commencement, avaient compris l'*équité naturelle* dans sa perfection idéale, sans réfléchir qu'il fallut bien deux mille ans pour qu'il y eût des philosophes, et sans tenir compte de l'assistance particulière que reçut du vrai Dieu un peuple privilégié.

CHAPITRE III.

TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX.

Maintenant, afin d'éprouver si les propositions que nous avons présentées comme les *éléments* de la science nouvelle, peuvent donner forme aux *matériaux* préparés dans la table chronologique, nous prions le lecteur de réfléchir à tout ce qu'on a jamais écrit sur les principes du savoir divin et humain des Gentils, et d'examiner s'il y trouvera rien qui contredise toutes ces propositions, ou plusieurs d'entre elles, ou même une seule; chacune étant étroitement liée avec toutes les autres, en ébranler une, c'est les ébranler toutes. S'il fait cette comparaison, il ne verra certainement dans ce qu'on a écrit sur ces matières que des *souvenirs* confus, que les rêves d'une *imagination* déréglée; la *réflexion* y est restée étrangère, par l'effet des

deux vanités dont nous avons parlé (axiome 3.) La *vanité des nations*, dont chacune veut être la plus ancienne de toutes, nous ôte l'espoir de trouver les principes de la Science nouvelle dans les écrits des *philologues*; la *vanité des savants*, qui veulent que leurs sciences favorites aient été portées à leur perfection dès le commencement du monde, nous empêche de les chercher dans les ouvrages des *Philosophes*; nous suivrons donc ces recherches, comme s'il n'existait point de livres.

Mais dans cette nuit sombre dont est couverte à nos yeux l'antiquité la plus reculée, apparaît une lumière qui ne peut nous égarer; je parle de cette vérité incontestable : *le monde social est certainement l'ouvrage des hommes*; d'où il résulte que l'on en peut, que l'on en doit trouver les principes dans les modifications mêmes de l'intelligence humaine. Cela admis, tout homme qui réfléchit ne s'étonnera-t-il pas que les philosophes aient entrepris sérieusement de connaître le *monde de la nature*, que Dieu a fait et dont il s'est réservé la science, et qu'ils aient négligé de méditer sur ce *monde social*, que les hommes peuvent connaître, puisqu'il est leur ouvrage? Cette erreur est venue de l'infirmité de l'intelligence humaine : plongée et comme ensevelie dans le corps, elle est portée naturellement à percevoir les choses corporelles, et a besoin d'un grand travail, d'un grand effort pour se comprendre elle-même; ainsi l'œil voit tous les objets extérieurs, et ne peut se voir lui-même que dans un miroir.

Puisque *le monde social est l'ouvrage des hommes*, examinons en quelle chose ils se sont rapportés et *se rapportent toujours*. C'est de là que nous tirerons *les principes qui expliquent comment se forment, comment se maintiennent toutes les sociétés*, principes universels et éternels, comme doivent l'être ceux de toute science.

Observons toutes les nations barbares ou policées, quelque éloignées qu'elles soient de temps ou de lieu; elles sont fidèles à trois coutumes *humaines*: toutes ont une *religion* quelconque, toutes contractent des *mariages solennels*, toutes *ensevelissent* leurs morts. Chez les nations les plus sauvages et les plus barbares, nul acte de la vie n'est entouré de cérémonies plus augustes, de solennités plus saintes, que ceux qui ont rapport à la *religion*, aux *mariages*, aux *sépultures*. Si des idées uniformes chez des peuples inconnus entre eux doivent avoir un principe commun de vérité, Dieu a sans doute enseigné aux nations que partout la civilisation avait eu cette triple base, et qu'elles devaient à ces trois institutions une fidélité religieuse, de peur que le monde ne redevînt sauvage et ne se couvrît de nouvelles forêts. C'est pourquoi nous avons pris ces trois coutumes éternelles et universelles pour les *trois premiers principes de la science nouvelle*.

I. Qu'on n'oppose point au premier de nos principes le témoignage de quelques voyageurs modernes, selon lesquels les Cafres, les Brésiliens, quelques peuples des Antilles et d'autres parties du nouveau monde, vivent en société sans avoir aucune connaissance de Dieu [1]. Ce sont nouvelles de voyageurs, qui, pour faciliter le débit de leurs livres, les remplissent de récits monstrueux. Toutes les nations ont cru un Dieu, une Providence. Aussi dans toute la suite des temps, dans toute l'étendue du monde, on peut réduire à quatre le nombre des religions principales. Celles des Hébreux et des Chrétiens qui attribuent à la Divinité un esprit libre et infini; celle des idolâtres qui la partagent entre plusieurs dieux composés d'un corps et d'un esprit libre; enfin celle des Mahométans, pour lesquels Dieu est un esprit infini et libre dans un corps infini; ce qui fait qu'ils placent les récompenses de l'autre vie dans les plaisirs des sens.

Aucune nation n'a cru à l'existence d'un Dieu tout matériel, ni d'un Dieu tout intelligence sans liberté. Aussi les épicuriens qui ne voient dans le monde que matière et hasard, les stoïciens qui, semblables en ceci aux spinosistes, reconnaissent pour Divinité une intelligence infinie animant une matière infinie et soumise au destin, ne pourront raisonner de législation ni de politique. Spinosa parle de la société civile comme d'une société de marchands. Cicéron disait à l'épicurien Atticus qu'il ne pouvait raisonner avec lui sur la législation, à moins qu'il ne lui accordât l'existence d'une Providence divine. Dira-t-on encore que la secte stoïcienne et l'épicurienne s'accordent avec la jurisprudence romaine, qui prend l'existence de cette Providence pour premier principe?

II. L'opinion selon laquelle l'*union de l'homme et de la femme sans mariage solennel serait innocente*, est accusée d'erreur par les usages de toutes les nations. Toutes célèbrent religieusement les mariages, et semblent par là regarder les unions

[1] Bayle a sans doute été trompé par leurs rapports, lorsqu'il affirme, dans le traité de la Comète, *que les peuples peuvent vivre dans la justice sans avoir besoin de la lumière de Dieu*. Avant lui, Polybe avait dit : *Si les hommes étaient philosophes, il n'y aurait plus besoin de religion*. Mais s'il n'existait point de société, y aurait-il des philosophes? Or, sans les religions point de société. (*Vico.*)

Les trois dernières lignes sont tirées du second corollaire de l'axiome 31.

illégitimes comme une sorte de bestialité, quoique moins coupable. En effet, les parents dont le lien des lois n'assure point l'union, *perdent* leurs enfants, autant qu'il est en eux; le père et la mère pouvant toujours se séparer, l'enfant abandonné de l'un et de l'autre, doit rester exposé à devenir la proie des chiens, et si l'humanité publique ou privée ne l'élevait, il croîtrait sans qu'on lui transmît ni religion, ni langue, ni aucun élément de civilisation. Ainsi, de ce monde social embelli et policé par tous les arts de l'humanité, ils tendent à en faire la grande forêt des premiers âges, où, avant Orphée, erraient les hommes à la manière des bêtes sauvages, suivant au hasard la coupable brutalité de leurs appétits, où un amour sacrilége unissait les fils à leurs mères, et les pères à leurs filles.

III. Enfin, pour apprécier l'importance du troisième principe de la civilisation, qu'on imagine un État dans lequel les cadavres humains resteraient sur la terre sans *sépulture*, pour servir de pâture aux chiens et aux oiseaux de proie. Dès lors, les cités se dépeupleraient, les champs resteraient sans culture, et les hommes chercheraient les glands mêlés et confondus avec la cendre des morts. Aussi c'est avec raison qu'on a désigné les sépultures par cette expression sublime *fœdera generis humani*, et par cette autre expression moins élevée qu'emploie Tacite, *humanitatis commercia*. Toutes les nations païennes se sont accordées à croire que les âmes allaient errantes autour des corps laissés sans sépulture, et demeuraient inquiètes sur la terre; que par conséquent elles survivaient aux corps, et étaient *immortelles*. Les rapports des voyageurs modernes nous prouvent que maintenant encore plusieurs peuples barbares partagent cette croyance. La chose nous est attestée pour les Péruviens et les Mexicains, par Acosta; pour les peuples de la Virginie, par Thomas Aviot; pour ceux de la nouvelle Angleterre, par Richard Waitborn; pour ceux de la Guinée, par Hugues Linschotan, et pour les Siamois, par Joseph Scultenius. — Aussi Sénèque a-t-il dit : *Quum de immortalitate loquimur, non leve momentum apud nos habet consensus hominum aut timentium inferos, aut colentium; hac persuasione publica utor.*

CHAPITRE IV.

DE LA MÉTHODE.

Pour achever d'établir nos principes, il nous reste dans ce premier livre à examiner la méthode que doit suivre la Science nouvelle. Si, comme nous l'avons dit dans les axiomes, *la science doit prendre pour point de départ l'époque où commence le sujet de la science*, nous devons, pour nous adresser d'abord aux philologues, commencer aux cailloux de Deucalion, aux pierres d'Amphion, aux hommes nés des sillons de Cadmus, ou des chênes dont parle Virgile (*duro robore nati*). Pour les philosophes, nous partirons des grenouilles d'Épicure, des cigales de Hobbes, des *hommes simples et stupides* de Grotius, des *hommes jetés dans le monde sans soin ni aide de Dieu*, dont parle Puffendorf, des géants grossiers et farouches, tels que les Patagons du détroit de Magellan; enfin des *Polyphèmes* d'Homère, dans lesquels Platon reconnaît les premiers pères de famille. Nous devons commencer à les observer dès le moment où ils ont commencé à penser *en hommes*; et nous trouvons d'abord que, dans cette barbarie profonde, leur liberté bestiale ne pouvait être domptée et enchaînée que par l'*idée d'une divinité quelconque qui leur inspirât de la terreur*. Mais, lorsque nous cherchons comment cette première pensée *humaine* fut conçue dans le monde païen, nous rencontrons de graves difficultés. Comment descendre d'une nature cultivée par la civilisation à cette nature inculte et sauvage; c'est à grand'peine que nous pouvons la *comprendre*, loin de pouvoir nous la *représenter?*

Nous devons donc partir d'une notion quelconque de la divinité dont les hommes ne puissent être privés, quelque sauvages, quelque farouches qu'ils soient, et voici comment nous expliquons cette connaissance : *l'homme déchu, n'espérant aucun secours de la nature, appelle de ses désirs quelque chose de surnaturel qui puisse le sauver*; or, cette chose surnaturelle n'est autre que Dieu. Voilà la lumière que Dieu a répandue sur tous les hommes. Une observation vient à l'appui de cette idée, c'est que les libertins qui vieillissent, et qui sentent les forces naturelles leur manquer, deviennent ordinairement religieux.

Mais des hommes tels que ceux qui commencèrent les nations païennes, devaient, comme les animaux, ne penser que sous l'aiguillon des passions les plus violentes. En suivant une métaphysique vulgaire qui fut la théologie des poëtes, nous rappellerons (*voy.* les axiomes) *cette idée effrayante d'une divinité* qui borna et contint les *passions bestiales* de ces hommes perdus, et en fit des *passions humaines*. De cette idée dut naître le noble *effort propre à la volonté de l'homme*, de tenir en bride les mouvements imprimés à l'âme par le corps, de manière à les étouffer, comme il convient à l'*homme sage*, ou à les tourner à un meilleur

usage, comme il convient à l'*homme social*, au membre de la société [1].

Cependant, par un effet de leur nature corrompue, les hommes, toujours tyrannisés par l'égoïsme, ne suivent guère que leur intérêt: chacun voulant pour soi tout ce qui est utile, sans en faire part à son prochain, ils ne peuvent *donner à leurs passions la direction salutaire qui les rapprocherait de la justice.* Partant de ce principe, nous établissons que l'homme *dans l'état bestial, n'aime que sa propre conservation;* il prend femme, il a des enfants, et il aime sa conservation *en y joignant celle de sa famille;* arrivé à la vie civile, il cherche à la fois sa propre conservation et celle *de la cité* dont il fait partie, lorsque les empires s'étendent sur plusieurs peuples, il cherche avec sa conversation celle *des nations* dont il est membre; enfin quand les nations sont liées par les rapports des traités, du commerce et de la guerre, il embrasse dans un même désir sa conservation et *celle du genre humain.* Dans toutes ces circonstances, l'homme est principalement attaché à son intérêt particulier. Il faut donc que ce soit *la Providence* elle-même qui le retienne dans cet ordre de choses, et *qui lui fasse suivre dans la justice la société de famille, de cité, et enfin la société humaine.* Ainsi conduit par elle, l'homme incapable d'atteindre toute l'utilité qu'il désire, obtient ce qu'il en doit prétendre, et c'est ce qu'on appelle *le juste.* La dispensatrice du juste parmi les hommes, c'est la *justice divine,* qui, appliquée aux affaires du monde par la Providence, conserve la *société humaine.*

La *Science nouvelle* sera donc, sous l'un de ses principaux aspects, une *théologie civile de la Providence divine,* laquelle semble avoir manqué jusqu'ici. Les philosophes ont ou entièrement méconnu la Providence, comme les stoïciens et les épicuriens, ou l'ont considérée seulement dans l'ordre des choses physiques. Ils donnent le nom de *théologie naturelle* à la métaphysique dans laquelle ils étudient cet attribut de Dieu, et ils appuient leurs raisonnements d'observations tirées du *monde matériel;* mais c'était surtout dans l'*économie du monde civil* qu'ils auraient dû chercher les preuves de la Providence. La Science nouvelle sera, pour ainsi parler, *une démonstration de fait, une démonstration historique de la Providence,* puisqu'elle doit être une histoire des décrets par lesquels cette Providence a gouverné, à l'insu des hommes, et souvent malgré eux, la grande cité du genre humain. Quoique ce monde ait été créé *particulièrement* et *dans le temps,* les lois qu'elle lui a données n'en sont pas moins *universelles et éternelles.*

Dans la contemplation de cette Providence éternelle et infinie la Science nouvelle trouve des *preuves divines* qui la confirment et la démontrent. N'est-il pas naturel en effet que la Providence divine ayant pour instrument la *toute-puissance,* exécute ses décrets par des moyens aussi faciles que le sont les usages et coutumes suivis librement par les hommes... que, conseillée par la *sagesse infinie,* tout ce qu'elle dispose soit ordre et harmonie... qu'ayant pour fin son *immense bonté,* elle n'ordonne rien qui ne tende à un bien toujours supérieur à celui que les hommes se sont proposé? Dans l'obscurité jusqu'ici impénétrable qui couvre l'origine des nations, dans la variété infinie de leurs mœurs et de leurs coutumes, dans l'immensité d'un sujet qui embrasse toute les choses humaines, peut-on désirer des preuves plus sublimes que celles que nous offriront la *facilité* des moyens employés par la Providence, l'*ordre* qu'elle établit, la *fin* qu'elle se propose, laquelle fin n'est autre que la conservation du genre humain? Voulons-nous que ces preuves deviennent distinctes et lumineuses? Réfléchissons avec quelle *facilité* l'on voit naître les choses, par suite d'occasions lointaines, et souvent contraires aux desseins des hommes; et néanmoins elles viennent s'y adapter comme d'elles-mêmes; autant de preuves que nous fournit la *toute-puissance.* Observons encore dans l'*ordre* des choses humaines, comme elles naissent au temps, au lieu où elles doivent naître, comme elles sont différées quand il convient qu'elles le soient [2]; c'est l'ouvrage de la *sagesse infinie.* Considérons en dernier lieu si nous pouvons concevoir dans telle occasion, dans tel lieu, dans tel temps, quelques *bienfaits divins* qui eussent pu mieux conduire et conserver la société humaine, au milieu des besoins et des maux éprouvés par les hommes; voilà les preuves que nous fournit l'*éternelle bonté* de Dieu. — Ces trois sortes de preuves peuvent se ramener à une seule: Dans toute la série des choses possibles, notre esprit peut-il imaginer des causes plus nombreuses, moins nombreuses, ou autres, que celles dont le monde social est résulté?... Sans doute le lecteur

[1] Notre libre arbitre, notre volonté libre peut seule réprimer ainsi l'impulsion du corps... Tous les corps sont des agents nécessaires, et ce que les mécaniciens appellent *forces, efforts, puissances,* ne sont que les mouvements des corps, mouvements étrangers au sentiment. (*Vico.*)

[2] C'est en cela qu'Horace fait consister toute la beauté de l'ordre:

Ordinis hæc virtus erit et venus, aut ego fallor,
Ut jam nunc dicat, jam nunc debentia dici
Pleraque differat, et præsens in tempus omittat.
Hor., *Art poétique.* (*Vico.*)

éprouvera un plaisir divin en ce corps mortel, lorsqu'il *contemplera dans l'uniformité des idées divines ce monde des notions, par toute l'étendue et la variété des lieux et des temps.* Ainsi nous aurons prouvé, par le fait, aux épicuriens, que leur hasard ne peut errer selon la folie de ses caprices, et aux stoïciens, que leur chaîne éternelle des causes, à laquelle ils veulent attacher le monde, est elle-même suspendue à la main puissante et bienfaisante du Dieu très-grand et très-bon.

Ces preuves *théologiques* seront appuyées par une espèce de preuves *logiques* dont nous allons parler. En réfléchissant sur les commencements de la religion et de la civilisation païennes, on arrive à ces premières origines, au delà desquelles c'est une vaine curiosité d'en demander d'antérieures; ce qui est le caractère propre des principes. Alors s'expliquera la manière particulière dont les choses sont nées, autrement dit, leur *nature* (axiome 14); or l'explication de la nature des choses est le propre de la science. Enfin cette explication de leur nature se confirmera par l'observation des *propriétés éternelles* qu'elles conservent; lesquelles propriétés ne peuvent résulter que de ce qu'elles sont nées dans tel temps, dans tel lieu, et de telle manière, en d'autres termes, de ce qu'elles ont une telle nature (axiomes 14, 15).

Pour arriver à trouver cette nature des choses humaines, la Science nouvelle procède par une *analyse* sévère *des pensées humaines relatives aux nécessités ou utilités de la vie sociale, qui sont les deux sources éternelles du droit naturel des gens* (axiome 11). Ainsi considérée sous le second de ses principaux aspects, la Science nouvelle est une *histoire des idées humaines*, d'après laquelle semble devoir procéder la *métaphysique de l'esprit humain*. S'il est vrai que *les sciences doivent commencer au point même où leur sujet a commencé* (axiome 104), la métaphysique, cette reine des sciences, commença à l'époque où les hommes se mirent à penser *humainement*, et non point à celle où les philosophes se mirent à réfléchir sur les idées humaines.

Pour déterminer l'époque et le lieu où naquirent ces idées, pour donner à leur histoire la certitude qu'elle doit tirer de la *chronologie et de la géographie métaphysiques* qui lui sont propres, la Science nouvelle applique une *Critique* pareillement *métaphysique* aux fondateurs, aux *auteurs des nations*, antérieurs de plus de mille ans aux *auteurs de livres*, dont s'est occupé jusqu'ici la *critique philologique*. Le *criterium* dont elle se sert (axiome 13), est celui que la Providence divine a enseigné également à toutes les nations, savoir : *le sens commun du genre humain*, déterminé par la convenance nécessaire des choses humaines elles-mêmes (convenance qui fait toute la beauté du monde social). C'est pourquoi le genre de preuve sur lequel nous nous appuyons principalement, c'est que, telles lois étant établies par la Providence, la destinée des nations *a dû, doit* et *devra* suivre le cours indiqué par la Science nouvelle, quand même des mondes infinis en nombre naîtraient pendant l'éternité; hypothèse indubitablement fausse. De cette manière, la Science nouvelle trace le cercle éternel d'une *histoire idéale*, sur lequel tournent *dans le temps les histoires de toutes les nations*, avec leur naissance, leurs progrès, leur décadence et leur fin. Nous dirons plus : celui qui étudie la Science nouvelle, se raconte à lui-même cette histoire idéale, en ce sens que *le monde social étant l'ouvrage de l'homme*, et *la manière* dont il s'est formé devant, par conséquent, *se retrouver dans les modifications de l'âme humaine*, celui qui médite cette science s'en crée à lui-même le sujet. Quelle histoire plus certaine que celle où la même personne est à la fois l'acteur et l'historien? Ainsi la Science nouvelle procède précisément comme la géométrie, qui crée et contemple en même temps le monde idéal des grandeurs; mais la Science nouvelle a d'autant plus de réalité que les lois qui régissent les affaires humaines en ont plus que les points, les lignes, les superficies et les figures. Cela même montre encore que les preuves dont nous avons parlé sont d'une espèce *divine*, et qu'elles doivent, ô lecteur! te donner un plaisir *divin* : car pour Dieu, connaître et faire c'est la même chose.

Ce n'est pas tout; d'après la définition du *vrai* et du *certain*, que nous avons donnée plus haut, les hommes furent longtemps incapables de connaître le *vrai* et la *raison*, source de la *justice intérieure* [1], qui peut seule suffire aux intelligences. Mais en attendant, ils se gouvernèrent par la *certitude de l'autorité*, par le *sens commun du genre humain* (*criterium* de notre Critique métaphysique), sur le témoignage duquel se repose la

[1] Cette justice intérieure fut pratiquée par les Hébreux que le vrai Dieu éclairait de sa lumière, et auxquels sa loi défendait jusqu'aux pensées injustes, chose dont les législateurs mortels ne s'étaient jamais embarrassés. Les Hébreux croyaient en un Dieu tout esprit, qui scrute le cœur des hommes; les Gentils croyaient leurs dieux composés d'âme et de corps, et par conséquent incapables de pénétrer dans les cœurs. La justice intérieure ne fut connue chez eux que par les raisonnements des philosophes, lesquels ne parurent que deux mille ans après la formation des nations qui les produisirent. (*Vico.*)

conscience de toutes les nations (axiome 9). Ainsi, sous un autre aspect, la Science nouvelle devient une *philosophie de l'autorité*, source de la justice *extérieure*, pour parler le langage de la théologie morale. Les trois principaux auteurs qui ont écrit sur le droit naturel (Grotius, Selden et Puffendorf) auraient dû tenir compte de cette autorité, plutôt que de celles qu'ils tirent de tant de citations d'auteurs. Elle a régné chez les nations plus de mille ans avant qu'elles eussent des écrivains; ces écrivains n'ont donc pu en avoir aucune connaissance. Aussi Grotius, plus érudit et plus éclairé que les deux autres, combat les jurisconsultes romains presque sur tous les points; mais les coups qu'il leur porte ne frappent que l'air, puisque ces jurisconsultes ont établi leurs principes de justice sur la *certitude de l'autorité du genre humain*, et non sur l'*autorité des hommes déjà éclairés*.

Telles sont les preuves *philosophiques* qu'emploiera cette science. Les preuves *philologiques* doivent venir en dernier lieu; elles peuvent se ramener toutes aux sept classes suivantes : 1° Notre *explication des fables* se rapporte à notre système d'une manière naturelle, et qui n'a rien de pénible ou de forcé. Nous montrons dans les fables l'*histoire civile des premiers peuples*, lesquels se trouvent avoir été partout naturellement *poëtes*; 2° même accord avec les *locutions héroïques*, qui s'expliqueront dans toute la vérité du sens, dans toute la propriété de l'expression; 3° et avec les *étymologies des langues indigènes*, qui nous donnent l'histoire des choses exprimées par les mots, en examinant d'abord leur sens propre et originaire, et en suivant le progrès naturel du sens figuré, conformément à l'ordre des idées dans lequel se développe l'histoire des langues (axiomes 64, 65); 4° nous trouvons encore expliqué par le même système le *vocabulaire mental des choses relatives à la société*[1], qui, prises dans leur substance, ont été perçues d'une manière uniforme par le *sens* de toutes les nations, et qui, dans leurs modifications diverses, ont été diversement *exprimées* par les langues; 5° nous séparons le vrai du faux en tout ce que nous ont conservé les *traditions vulgaires* pendant une longue suite de siècles. Ces traditions ayant été suivies si longtemps, et par des peuples entiers, doivent avoir eu un motif commun de vérité (axiome 16); les *grands débris* qui nous restent de l'antiquité, jusqu'ici inutiles à la science, parce qu'ils étaient négligés, mutilés, dispersés, reprennent leur éclat, leur place et leur ordre naturels; 7° enfin tous les faits que nous raconte l'*histoire certaine* viennent se rattacher à ces antiquités expliquées par nous, comme à leurs causes naturelles. — Ces *preuves philologiques* nous font voir dans la *réalité* les choses que nous avons aperçues dans la méditation du monde *idéal*. C'est la méthode prescrite par Bacon : *cogitare, videre*. Les preuves *philosophiques* que nous avons placées d'abord, confirment par la *raison l'autorité* des preuves *philologiques*, qui à leur tour prêtent aux premières l'appui de leur *autorité* (axiome 10).

Concluons tout ce qui s'est dit en général pour *établir les principes de la Science nouvelle*. Ces principes sont *la croyance en une Providence divine*, *la modération des passions par l'institution du mariage*, et le dogme de l'*immortalité de l'âme* consacré par des *sépultures*. Son *criterium* est la maxime suivante : *Ce que l'universalité ou la pluralité du genre humain sent être juste, doit servir de règle dans la vie sociale*. La sagesse *vulgaire* de tous les législateurs, la sagesse *profonde* des plus célèbres philosophes s'étant accordées pour admettre ces principes et ce *criterium*, on doit y trouver les bornes de la raison humaine; et quiconque veut s'en écarter, doit prendre garde de s'écarter de l'humanité tout entière.

[1] *Voyez* l'axiome 22, et le second chapitre du IIe livre, corollaire relatif au mot *Jupiter*.

LIVRE DEUXIÈME.

DE LA SAGESSE POÉTIQUE.

ARGUMENT.

Frappé de l'idée que l'admiration exagérée pour la sagesse des premiers âges est le plus grand obstacle au progrès de la philosophie de l'histoire, l'auteur examine comment les peuples des temps poétiques *imaginèrent* la Nature, qu'ils ne pouvaient *connaître* encore. Il appelle cet ensemble des croyances antiques, *sagesse*, et non pas *science*, parce qu'elles se rapportaient généralement à un but pratique. Dans ce livre, il passe en revue toutes les idées que les premiers hommes se firent sur la logique et la morale, sur l'économie domestique et politique, sur la physique, la cosmographie et l'astronomie, sur la chronologie et la géographie. C'est en quelque sorte l'encyclopédie des peuples barbares. (M. Jannelli, *Delle cose humane*.)

CHAPITRE I. — SUJET DE CE LIVRE. — § I. Les fables n'ont point le sens mystérieux que les philosophes leur ont attribué. La Providence a mis dans l'instinct des premiers hommes les germes de civilisation que la réflexion devait ensuite développer. — § II. De la *sagesse* en général. Sens divers de ce mot à différentes époques. — § III. Exposition et division de la *sagesse poétique*.

CHAPITRE II. — DE LA MÉTAPHYSIQUE POÉTIQUE. — § I. Origine de la poésie, de l'idolâtrie, de la divination et des sacrifices. Certitude du déluge universel et de l'existence des géants. Les premiers peuples furent poëtes naturellement et nécessairement. La crédulité, et non l'imposture, fit les premiers dieux. — § II. Corollaires relatifs aux principaux aspects de la science nouvelle. Philosophie de la propriété, histoire des idées humaines, critique philosophique, histoire idéale éternelle, système du droit naturel des gens, origines de l'histoire universelle.

CHAPITRE III. — DE LA LOGIQUE POÉTIQUE. — § I. Définition et étymologie du mot *logique*. Les premiers hommes divinisèrent tous les objets, et prirent les noms de ces dieux pour signes ou symboles des choses qu'ils voulaient exprimer. — § II. Corollaires relatifs aux tropes, aux métamorphoses poétiques et aux monstres de la fable. Origine des principales figures. Ces figures du langage, ces créations de la poésie, ne sont point, comme on l'a cru, l'ingénieuse invention des écrivains, mais des formes nécessaires dont toutes les nations se sont servies à leur premier âge, pour exprimer leurs pensées. — § III. Corollaires relatifs aux *caractères poétiques* employés comme signes du langage par les premières nations. Solon, Dracon, Ésope, Romulus et autres rois de Rome, les décemvirs, etc. — § IV. Corollaires relatifs à l'origine des langues et des lettres, dans laquelle nous devons trouver celle des hiéroglyphes, des lois, des noms, des armoiries, des médailles, des monnaies. On n'a pu trouver jusqu'ici l'origine des langues, ni celle des lettres, parce qu'on les a cherchées séparément. Les premiers hommes ont dû parler successivement trois langues, l'*hiéroglyphique*, la *symbolique* et la *vulgaire*. Les langues vulgaires n'ont point une signification arbitraire. Ordre dans lequel furent trouvées les parties du discours dans la langue articulée ou vulgaire. — § V. Corollaires relatifs à l'origine de l'élocution poétique, des épisodes, du tour, du nombre, du chant et du vers. Ces ornements du style naquirent, dans l'origine, de l'indigence du langage. La poésie a précédé la prose. — § VI. Corollaires relatifs à la logique des esprits cultivés. La topique naquit avant la critique. Ordre dans lequel les diverses méthodes furent employées par la philosophie. Incapacité des premiers hommes de s'élever aux idées générales, surtout en législation.

CHAPITRE IV. — DE LA MORALE POÉTIQUE, et de l'origine des vertus *vulgaires* qui résultèrent de l'institution de la religion et des mariages. Caractère farouche et religions sanguinaires des hommes de l'âge d'or. Ces religions furent cependant nécessaires.

CHAPITRE V. — *Du gouvernement de la famille*, ou ÉCONOMIE *dans les âges poétiques*. — § I. De la famille composée des parents et des enfants, sans esclaves ni serviteurs. Éducation des âmes, éducation des corps. Les premiers pères furent à la fois les sages, les prêtres et les rois de leur famille. La sévérité du gouvernement de la famille prépara les hommes à obéir au gouvernement civil. Les premiers hommes, fixés sur les hauteurs, près des sources vives, perdirent par une vie plus douce la taille des géants. Communauté de l'eau, du feu, des sépultures. — § II. Des familles, en y comprenant non-

seulement les parents, mais les *serviteurs* (famuli). Cette composition des familles fut antérieure à l'existence des cités, et sans elle cette existence était impossible. Les hommes qui étaient restés sauvages se réfugient auprès de ceux qui avaient déjà formé des familles, et deviennent leurs *clients* ou *cassaux*. Premiers *héros* Origine des asiles, des fiefs, etc.—§ III. Corollaires relatifs aux contrats qui se font par le consentement des parties. Les premiers hommes ne pouvaient connaître les engagements de *bonne foi*. — Chez eux, les seuls contrats étaient ceux de *cens territorial*; point de *contrats de société*, point de *mandataires*.

Chapitre VI. — De la politique. — § I. Origine des premières républiques, dans la forme la plus rigoureusement aristocratique. Puissance sans borne des premiers pères de famille sur leurs enfants et sur leurs *serviteurs*. Ils sont forcés, par la révolte de ces derniers, de s'unir en corps politique. Les rois ne sont d'abord que de simples chefs. Premiers comices. Les *serviteurs*, investis par les nobles ou *héros* du *domaine bonitaire* des champs qu'ils cultivaient, deviennent les premiers *plébéiens*, et aspirent à conquérir, avec le droit des mariages solennels, tous les priviléges de la cité. — § II. Les sociétés politiques sont nées toutes de certains principes éternels des fiefs. Différence des *domaines bonitaire*, *quiritaire*, *éminent*. Le corps souverain des nobles avait conservé le dernier, qui était, dans l'origine, un droit général sur tous les fonds de la cité. Opposition des nobles et des plébéiens, des sages et du vulgaire, des citoyens et des hôtes ou étrangers. — § III. De l'origine du cens et du trésor public. Le cens était d'abord une redevance territoriale que les plébéiens payaient aux nobles. Plus tard il fut payé au trésor; cette institution aristocratique devint ainsi le principe de la démocratie. Observations sur l'histoire des *domaines*. — § IV. De l'origine des comices chez les Romains. Étymologie des mots *Curia*, *Quirites*, *Curetes*. Révolutions que subirent les comices.—§ V. Corollaire : c'est la divine providence qui règle les sociétés, et qui a ordonné le droit naturel des gens. — § VI. Suite de la politique *héroïque*. La navigation est l'un des derniers arts qui furent cultivés dans les temps héroïques. Pirateries et caractère inhospitalier des premiers peuples. Leurs guerres continuelles. — § VII. Corollaires relatifs aux antiquités romaines. Le gouvernement de Rome fut, dans son origine, plus aristocratique que monarchique, et malgré l'expulsion des rois, il ne changea point de caractère, jusqu'à l'époque où les plébéiens acquirent le droit des mariages solennels et participèrent aux charges publiques. — § VIII. Corollaire relatif à l'*héroïsme* des premiers peuples. Il n'avait rien de la magnanimité, du désintéressement et de l'humanité, dont le mot d'*héroïsme* rappelle l'idée dans les temps modernes.

Chapitre VII. — De la physique poétique. — § I. De la physiologie poétique. Les premiers hommes rapportèrent à diverses parties du corps toutes nos facultés intellectuelles et morales. Note sur l'incapacité de généraliser, qui caractérisait les premiers hommes. — § II. Corollaire relatif aux descriptions *héroïques*. Les premiers hommes rapportaient aux cinq sens les fonctions exterieures de l'âme. — § III. Corollaire relatif aux mœurs héroïques.

Chapitre VIII. — De la cosmographie poétique. — Elle fut proportionnée aux idées étroites des premiers hommes.

Chapitre IX.— De l'astronomie poétique.— Le ciel, que les hommes avaient placé d'abord au sommet des montagnes, s'éleva peu à peu dans leur opinion. Les dieux montèrent dans les planètes, les héros dans les constellations.

Chapitre X. — De la chronologie poétique. — Son point de départ. Quatre espèces d'anachronismes. Canon chronologique, pour déterminer les commencements de l'histoire universelle, antérieurement au règne de Ninus, d'où elle part ordinairement. L'étude du développement de la civilisation humaine prête une certitude nouvelle aux développements de la chronologie.

Chapitre XI.—De la géographie poétique.—§ I. Les diverses parties du monde ancien ne furent d'abord que les parties du petit monde de la Grèce. L'Hespérie en était la partie occidentale, etc. Il en dut être de même de la géographie des autres contrées. Les héros qui passent pour avoir fondé des colonies lointaines, Hercule, Évandre, Énée, etc., ne sont que des expressions symboliques du caractère des indigènes qui fondèrent ces villes.—§ II. Des noms et descriptions des cités *héroïques*. Sens et dérivés du mot *ara*.

Conclusion de ce livre.—Les poëtes théologiens ont été le *sens* (ou le *sentiment*), les philosophes ont été l'*intelligence* de l'humanité.

CHAPITRE PREMIER.

SUJET DE CE LIVRE.

§ I.

Nous avons dit dans les axiomes que *toutes les histoires des Gentils ont eu des commencements fabuleux*, que *chez les Grecs*, qui nous ont transmis tout ce qui nous reste de l'antiquité païenne, *les premiers sages furent les poëtes théologiens*, enfin que *la nature veut qu'en toute chose les commencements soient grossiers* : d'après ces données nous pouvons présumer que tels furent aussi les commencements de la *sagesse poétique*. Cette haute estime dont elle a joui jusqu'à nous est l'effet de

la *vanité des nations*, et surtout de celle *des savants*. De même que Manethon, le grand prêtre d'Égypte, interpréta l'histoire fabuleuse des Égyptiens par une haute *théologie naturelle*, les philosophes grecs donnèrent à la leur une interprétation *philosophique*. Un de leurs motifs était sans doute de déguiser l'infamie de ces fables, mais ils en eurent plusieurs autres encore. Le *premier* fut leur respect pour la religion : chez les Gentils, toute société fut fondée par les fables sur la religion. Le *second* motif fut leur juste admiration pour l'ordre social qui en est résulté, et qui ne pouvait être que l'ouvrage d'une sagesse surnaturelle. En *troisième* lieu, ces fables, tant célébrées pour leur sagesse et entourées d'un respect religieux, ouvraient mille routes aux recherches des philosophes, et appelaient leurs méditations sur les plus hautes questions de la philosophie. *Quatrièmement*, elles leur donnaient la facilité d'exposer les idées philosophiques les plus sublimes, en se servant des expressions des poëtes, héritage heureux qu'ils avaient recueilli. Un *dernier* motif, assez puissant à lui seul, c'est la facilité que trouvaient les philosophes à consacrer leurs opinions par l'autorité de la sagesse poétique et par la sanction de la religion. De ces cinq motifs, les deux premiers et le dernier impliquaient une louange de la sagesse divine, qui a ordonné le monde civil, et un témoignage que lui rendaient les philosophes, même au milieu de leurs erreurs. Le troisième et le quatrième étaient autant d'artifices salutaires que permettait la Providence, afin qu'il se formât des philosophes capables de la comprendre et de la reconnaître pour ce qu'elle est, un attribut du vrai Dieu. Nous verrons d'un bout à l'autre de ce livre, que tout ce que les poëtes avaient d'abord *senti* relativement à la *sagesse vulgaire*, les philosophes le *comprirent* ensuite relativement à *une sagesse plus élevée* (*riposta*); de sorte qu'on appellerait avec raison les premiers le *sens*, les seconds l'*intelligence* du genre humain. On peut dire de l'espèce ce qu'Aristote dit de l'individu : *Il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été auparavant dans le sens ;* c'est-à-dire que l'esprit humain ne comprend rien que les sens ne lui aient donné auparavant occasion de comprendre. L'*intelligence* pour remonter au sens étymologique, *inter legere*, *intelligere*, l'intelligence agit lorsqu'elle tire de ce qu'on a *senti* quelque chose qui ne tombe point sous les *sens*.

§ II. — De la sagesse en général.

Avant de traiter *de la sagesse poétique*, il est bon d'examiner en général ce que c'est que *sagesse*. La sagesse est la faculté qui domine toutes les doctrines relatives aux sciences et aux arts dont se compose l'humanité. Platon définit la sagesse *la faculté qui perfectionne l'homme*. Or l'homme, en tant qu'homme, a deux parties constituantes, l'esprit et le cœur, ou si l'on veut, l'*intelligence* et la volonté. La sagesse doit développer en lui ces deux puissances à la fois, la seconde par la première, de sorte que l'intelligence étant éclairée par la connaissance des choses les plus sublimes, la volonté fasse choix des choses les meilleures. Les choses les plus sublimes en ce monde sont les connaissances que l'entendement et le raisonnement peuvent nous donner relativement à Dieu ; les choses les meilleures sont celles qui concernent le bien de tout le genre humain ; les premières s'appellent divines, les secondes humaines ; la véritable sagesse doit donc donner la connaissance des choses divines, pour conduire les choses humaines au plus grand bien possible. Il est à croire que Varron, qui mérita d'être appelé le plus docte des Romains, avait élevé sur cette base son grand ouvrage *des choses divines et humaines*, dont l'injure des temps nous a privés. Nous essayerons dans ce livre de traiter le même sujet, autant que nous le permet la faiblesse de nos lumières et le peu d'étendue de nos connaissances.

La *sagesse* commença chez les Gentils par la *muse*, définie par Homère dans un passage très-remarquable de l'Odyssée, *la science du bien et du mal ;* cette science fut ensuite appelée *divination*, et c'est sur la défense de cette divination, de cette science du bien et du mal refusée à l'homme par la nature, que Dieu fonda la religion des Hébreux, d'où est sortie la nôtre. La *muse* fut donc proprement, dans l'origine, la science de la divination et des auspices, laquelle fut la *sagesse vulgaire* de toutes les nations, comme nous le dirons plus au long ; elle consistait à contempler Dieu dans l'un de ses attributs, dans sa providence ; aussi, de *divination*, l'essence de Dieu a-t-elle été appelée *divinité*. Nous verrons dans la suite que, dans ce genre de sagesse, les sages furent les *poëtes théologiens*, qui, à n'en pas douter, fondèrent la civilisation grecque. Les Latins tirèrent de là l'usage d'appeler *professeurs de sagesse* ceux qui professaient l'astrologie judiciaire. — Ensuite la *sagesse* fut attribuée aux hommes célèbres pour avoir donné des avis utiles au genre humain ; tels furent les sept sages de la Grèce. — Plus tard la *sagesse* passa dans l'opinion aux hommes qui ordonnent et gouvernent sagement les États, dans l'intérêt des nations. — Plus tard encore le mot *sagesse* vint à signifier la *science naturelle des choses divines*, c'est-à-dire la métaphysique, qui, cherchant à connaître l'intelligence de l'homme par la contemplation de Dieu,

doit tenir Dieu pour le régulateur de tout bien, puisqu'elle le reconnaît pour la source de toute vérité [1]. — Enfin la *sagessa* parmi les Hébreux, et ensuite parmi les chrétiens, a désigné la *science des vérités éternelles révélées par Dieu*; science qui, considérée chez les Toscans comme *science du vrai bien et du vrai mal*, reçut peut-être pour cette cause son premier nom, *science de la divinité*.

D'après cela nous distinguerons, à plus juste titre que Varron, trois espèces de *théologie : théologie poétique*, propre aux *poëtes théologiens*, et qui fut la *théologia civile* de toutes les nations païennes; *théologie naturelle*, celle des métaphysiciens; la troisième, qui, dans la classification de Varron, est la théologie poétique [2], est pour nous la *théologia chrétienne*, mêlée de la théologie civile, de la naturelle, et de la révélée, la plus sublime des trois. Toutes se réunissent dans la contemplation de la Providence divine; cette Providence, qui conduit la marche de l'humanité, voulut qu'elle partit de la *théologie poétique*, qui réglait les actions des hommes d'après certains signes sensibles, pris pour des avertissements du ciel; et que la *théologie naturelle*, qui démontre la Providence par des raisons d'une nature immuable et au-dessus des sens, préparât les hommes à recevoir la *théologie révélée*, par l'effet d'une foi surnaturelle et supérieure aux sens et à tous les raisonnements.

§ III. — Exposition et division de la sagesse poétique.

Puisque la métaphysique est la science sublime qui répartit aux sciences subalternes les sujets dont elles doivent traiter, puisque la sagesse des anciens ne fut autre que celle des *poëtes théologiens*, puisque les origines de toutes choses sont naturellement grossières, *nous devons chercher le commencement de la sagesse poétique dans une métaphysique informe*. D'une seule branche de ce tronc sortirent en se séparant, *la logique, la morale, l'économie et la politique poétique*; d'une autre branche sortit, avec le même caractère poétique, la *physique*, mère de la *cosmographie*, et par suite de l'*astronomie*, à laquelle la *chronologie* et la *géographie*, ses deux filles, doivent leur certitude. Nous ferons voir, d'une manière claire et distincte, comment les fondateurs de la civilisation païenne, guidés par leur théologie naturelle ou *métaphysique*, imaginèrent les dieux; comment, par leur *logique*, ils trouvèrent les langues, par leur *morale* produisirent les héros, par leur *économie* fondèrent les familles, par leur *politique* les cités; comment, par leur *physique*, ils donnèrent à chaque chose une origine divine, se créèrent eux-mêmes en quelque sorte par leur *physiologie*, se firent un univers tout de dieux par leur *cosmographie*, portèrent dans leur *astronomie* les planètes et les constellations de la terre au ciel, donnèrent commencement à la série des temps dans leur *chronologie*, enfin, dans leur *géographie*, placèrent tout le monde dans leur pays (les Grecs dans la Grèce, et de même des autres peuples). Ainsi la Science nouvelle pourra devenir une histoire des idées, coutumes et actions du genre humain. De cette triple source nous verrons sortir les principes de l'*histoire de la nature humaine*, principes identiques avec ceux de l'*histoire universelle*, qui semblent manquer jusqu'ici.

CHAPITRE II.

DE LA MÉTAPHYSIQUE POÉTIQUE.

§ I. — Origine de la poésie, de l'idolâtrie, de la divination et des sacrifices.

[L'auteur établit d'abord la certitude du déluge universel et de l'existence des géants. Les preuves les plus fortes qu'il allègue ont été déjà énoncées dans les axiomes 25, 26, 27. *Voyez* aussi le Discours préliminaire.]

C'est dans l'état de stupidité farouche où se trouvèrent les premiers hommes, que tous les philosophes et les philologues devaient prendre leur point de départ pour raisonner sur la sagesse des Gentils. Ils devaient interroger d'abord la science qui cherche ses preuves, non pas dans le monde extérieur, mais dans l'âme de celui qui la médite, je veux dire la métaphysique. Ce monde social étant indubitablement l'ouvrage des hommes, on pouvait en lire les principes dans les modifications de l'esprit humain.

[1] En conséquence la métaphysique doit essentiellement travailler au bonheur du genre humain dont la conservation tient au sentiment universel qu'ont tout les hommes d'une divinité douée de providence. C'est peut-être pour avoir démontré cette providence que Platon a été surnommé *le divin*. La philosophie qui enlève à Dieu un tel attribut, mérite moins le nom de philosophie et de *sagesse* que celui de *folie*. (*Vico*.)

[2] La théologie *poétique* fut chez les Gentils la même que la théologie *civile*. Si Varron la distingue de la théologie *civile* et de la théologie *naturelle*, c'est que, partageant l'erreur vulgaire qui place dans les fables les mystères d'une philosophie sublime, il l'a crue mêlée de l'une et de l'autre. (*Vico*.)

La *sagesse poétique*, la première sagesse du paganisme, dut commencer par une métaphysique, non point de raisonnement et d'abstraction, comme celle des esprits cultivés de nos jours, mais de sentiment et d'imagination, telle que pouvaient la concevoir ces premiers hommes, qui n'étaient que sens et imagination sans raisonnement. La métaphysique dont je parle, c'était leur *poésie*, faculté qui naissait avec eux. *L'ignorance est mère de l'admiration;* ignorant tout, ils admiraient vivement. Cette poésie fut d'abord *divine :* ils rapportaient à des dieux la cause de ce qu'ils admiraient. Voyez le passage de Lactance (axiome 38). *Les anciens Germains*, dit Tacite, *entendaient la nuit le soleil qui passait sous la mer d'occident en orient; ils affirmaient aussi qu'ils voyaient les dieux.* Maintenant encore les sauvages de l'Amérique divinisent tout ce qui est au delà de leur faible capacité. Quelles que soient la simplicité et la grossièreté de ces nations, nous devons présumer que celles des premiers hommes du paganisme allaient bien au delà. Ils donnaient aux objets de leur admiration une existence analogue à leurs propres idées. C'est ce que font précisément les enfants (axiome 37), lorsqu'ils prennent dans leurs jeux des choses inanimées, et qu'ils leur parlent comme à des personnes vivantes. Ainsi ces premiers hommes, qui nous représentent l'enfance du genre humain, créaient eux-mêmes les choses d'après leurs idées. Mais cette création différait infiniment de celle de Dieu : Dieu, dans sa pure intelligence, connaît les êtres et les crée, par cela même qu'il les connaît; les premiers hommes, puissants de leur ignorance, créaient à leur manière, par la force d'une imagination, si je puis dire, toute *matérielle*. Plus elle était matérielle, plus ses créations furent sublimes; elles l'étaient au point de troubler à l'excès l'esprit même d'où elles étaient sorties. Aussi les premiers hommes furent appelés *poëtes*, c'est-à-dire *créateurs*, dans le sens étymologique du mot grec. Leurs créations réunirent les trois caractères qui distinguent la haute poésie dans l'invention des fables, la sublimité, la popularité, et la puissance d'émotion qui rend plus capable d'atteindre le but qu'elle se propose, celui d'*enseigner au vulgaire à agir selon la vertu.* — De cette faculté originaire de l'esprit humain, il est resté une loi éternelle : les esprits une fois frappés de terreur, *fingunt simul creduntque*, comme le dit si bien Tacite.

Tels durent se trouver les fondateurs de la civilisation païenne, lorsqu'un siècle ou deux après le déluge, la terre desséchée forma de nouveaux orages, et que la foudre se fit entendre. Alors sans doute un petit nombre de géants dispersés dans les bois, vers le sommet des montagnes, furent épouvantés par ce phénomène dont ils ignoraient la cause, levèrent les yeux et remarquèrent le ciel pour la première fois. Or, comme en pareille circonstance il est dans la nature de l'esprit humain d'attribuer au phénomène qui le frappe ce qu'il trouve en lui-même, ces premiers hommes, dont toute l'existence était alors dans l'énergie des forces corporelles, et qui exprimaient la violence extrême de leurs passions par des murmures et des hurlements, se figurèrent le ciel comme un grand corps animé, et l'appelèrent Jupiter [1]. Ils présumèrent

[1] Avec l'idée d'un Jupiter, auquel ils attribuèrent bientôt une Providence, naquit le droit, *jus*, appelé *ious* par les Latins, et par les anciens Grecs Διαιόν, *céleste*, du mot Διός; les Latins dirent également *sub dio*, et *sub jove* pour exprimer *sous le ciel*. Puis, si l'on en croit Platon dans son Cratyle, on substitua par euphonie Δικαιον. Ainsi toutes les nations païennes ont contemplé le ciel, qu'elles considéraient comme Jupiter, pour en recevoir par les auspices des lois, des avis divins; ce qui prouve que le principe commun des sociétés a été *la croyance à une Providence divine*. Et pour en commencer l'énumération, *Jupiter* fut le *ciel* chez les Chaldéens, en ce sens qu'ils croyaient recevoir de lui la connaissance de l'avenir par l'observation des aspects divers et des mouvements des étoiles, et on nomma *astronomie* et *astrologie* la science des lois qu'observent les astres, et celle de leur langage; la dernière fut prise dans le sens d'astrologie judiciaire, et dans les lois romaines *Chaldéen* veut dire astrologue. — Chez les Perses, *Jupiter* fut le *ciel*, qui faisait connaître aux hommes les choses cachées; ceux qui possédaient cette science s'appelaient Mages, et tenaient dans leurs rites une verge qui répond au bâton augural des Romains. Ils s'en servaient pour tracer des cercles astronomiques, comme depuis les magiciens dans leurs enchantements. Le ciel était pour les Perses le temple de Jupiter, et leurs rois, imbus de cette opinion, détruisaient les temples construits par les Grecs. — Les Égyptiens confondaient aussi *Jupiter* et le *ciel*, sous le rapport de l'influence qu'il avait sur les choses sublunaires et des moyens qu'il donnait de connaître l'avenir; de nos jours encore ils conservent une divination vulgaire. — Même opinion chez les Grecs qui tiraient du ciel des θεωρηματα et des μαθηματα, en les contemplant des yeux du corps, et en les *observant*, c'est-à-dire, en leur obéissant comme aux lois de Jupiter. C'est du mot μαθηματα, que les astrologues sont nommés *mathématiciens* dans les lois romaines. — Quant à la croyance des Romains, on connaît le vers d'Ennius :

Aspice hoc sublime cadens, quem omnes invocent Jovem,

le pronom *hoc* est pris dans le sens de *cœlum*. Les Romains disaient aussi *templa cœli*, pour exprimer la région du ciel désignée par les augures pour prendre les auspices, et par dérivation, *templum* signifia tout lieu

que, par le fracas du tonnerre, par les éclats de la foudre, Jupiter *voulait leur dire quelque chose;* et ils commencèrent à se livrer à la *Curiosité, fille de l'Ignorance et mère de la Science* [qu'elle produit, lorsque l'admiration a ouvert l'esprit de l'homme]. Ce caractère est toujours le même dans le vulgaire : voient-ils une comète, une parélie, ou tout autre phénomène céleste, ils s'inquiètent et demandent *ce qu'il signifie* (axiome 39). Observent-ils les effets étonnants de l'aimant mis en contact avec le fer; ils ne manquent pas, même dans ce siècle de lumières, de décider que l'aimant a pour le fer une sympathie mystérieuse, et ils font ainsi de toute la nature un vaste corps animé, qui a ses sentiments et ses passions. Mais, à une époque si avancée de la civilisation, les esprits, même du vulgaire, sont trop détachés des sens, trop spiritualisés par les nombreuses abstractions de nos langues, par l'art de l'écriture, par l'habitude du calcul, pour que nous puissions nous former cette image prodigieuse de la *nature passionnée;* nous disons bien ce mot de la bouche, mais nous n'avons rien dans l'esprit. Comment pourrions-nous nous replacer dans la vaste imagination de ces premiers hommes dont l'esprit étranger à toute abstraction, à toute subtilité, était tout *émoussé* par les passions, *plongé* dans les sens et comme *enserell* dans la matière. Aussi, nous l'avons déjà dit, on *comprend* à peine aujourd'hui, mais on ne peut *imaginer* comment pensaient les premiers hommes qui fondèrent la civilisation païenne.

C'est ainsi que les premiers *poëtes théologiens* inventèrent la première fable *divine*, la plus sublime de toutes celles qu'on imagina; c'est ce Jupiter, *roi et père des hommes et des dieux*, dont la main lance la foudre; image si populaire, si capable d'émouvoir les esprits, et d'exercer sur eux une influence morale, que les inventeurs eux-mêmes crurent à sa réalité, la redoutèrent et l'honorèrent avec des rites affreux. Par un effet de ce caractère de l'esprit humain que nous avons remarqué d'après Tacite (*mobiles ad superstitionem perculsæ semel mentes*, axiome 23), dans tout ce qu'ils apercevaient, imaginaient ou faisaient eux-mêmes, ils ne virent que Jupiter, animant ainsi l'univers dans toute l'étendue qu'ils pouvaient concevoir. C'est ainsi qu'il faut entendre, dans l'histoire de la civilisation, le *Jovis omnia plena;* c'est ce Jupiter que Platon prit pour l'éther, qui pénètre et remplit toutes choses; mais les premiers hommes ne plaçaient pas leur Jupiter plus haut que la cime des montagnes, comme nous le verrons bientôt.

Comme ils parlaient par signes, ils crurent, d'après leur propre nature, que le tonnerre et la foudre étaient les signes de Jupiter. C'est de *nuere*, faire signe, que la volonté divine fut plus tard appelée *numen;* Jupiter commandait par signes, idée sublime, digne expression de la majesté divine. Ces signes étaient, si je l'ose dire, des *paroles réelles*, et la nature entière était la langue de Jupiter. Toutes les nations païennes crurent posséder cette langue dans la divination, laquelle fut appelée par les Grecs *théologia*, c'est-à-dire *science du langage des dieux*. Ainsi Jupiter acquit ce *regnum fulminis*, par lequel il est *le roi des hommes et des dieux*. Il reçut alors deux titres, *optimus* dans le sens de très-fort (de même que chez les anciens Latins, *fortis* eut le même sens que *bonus* dans des temps plus modernes); et *maximus*, d'après l'étendue de son corps, aussi vaste que le ciel.

De là tant de Jupiters dont le nombre étonne les philologues; chaque nation païenne eut le sien.

Originairement Jupiter fut en poésie un *caractère divin*, un *genre créé par l'imagination*, plutôt que par l'intelligence (*universale fantastico*), auquel tous les peuples païens rapportaient les choses relatives aux auspices. Ces peuples durent être tous poëtes, puisque la *sagesse poétique* commença par cette *métaphysique poétique* qui contemple Dieu dans l'attribut de sa Providence, et les premiers

découvert où la vue ne rencontre point d'obstacle (*neptunia templa*, la mer, dans Virgile).— Les anciens Germains, selon Tacite, adoraient leurs dieux dans les lieux sacrés qu'il appelle *lucos et nemora*, ce qui indique sans doute des clairières dans l'épaisseur des bois. L'Église eut beaucoup de peine à leur faire abandonner cet usage (V. *Concilia Stranctense et Bracharence*, dans le recueil de Bouchard). On en trouve encore aujourd'hui des traces chez les Lapons et chez les Livoniens. Les Perses disaient simplement le *Sublime* pour désigner *Dieu*. Leurs temples n'étaient que des collines découvertes où l'on montait de deux côtés par d'immenses escaliers; c'est dans la hauteur de ces collines qu'ils faisaient consister leur magnificence. Tous les peuples placent la beauté des temples dans leur élévation prodigieuse. Le point le plus élevé s'appelait, selon Pausanias, ἀετὸς, l'aigle, l'oiseau des auspices, celui dont le vol est le plus élevé. De là peut-être *pinnæ templorum*, *pinnæ murorum*, et en dernier lieu, *aquilæ* pour les créneaux. Les Hébreux adoraient dans le tabernacle *le Très-Haut* qui est au-dessus des cieux; et partout où le peuple de Dieu étendait ses conquêtes, Moïse ordonnait que l'on brûlât les bois sacrés, sanctuaires de l'idolâtrie.—Chez les chrétiens mêmes, plusieurs nations disent le *ciel* pour *Dieu*. Les Français et les Italiens disent *fasse le ciel*, *j'espère dans les secours du ciel;* il en est de même en espagnol. Les Français disent *bleu* pour *le ciel*, dans une espèce de serment *parbleu*, et dans ce blasphème impie *morbleu* (c'est-à-dire *meure le ciel*, en prenant ce mot dans le sens de *Dieu*). Nous venons de donner un essai du vocabulaire dont on a parlé dans les axiomes 13 et 22. (*Vico.*)

hommes s'appelèrent *poëtes théologiens*, c'est-à-dire *sages qui entendent le langage des dieux*, exprimé par les auspices de Jupiter. Ils furent surnommés *divins*, dans le sens du mot *devins*, qui vient de *divinari*, deviner, prédire. Cette science fut appelée *muse*, expression qu'Homère nous définit par *la science du bien et du mal*, qui n'est autre que la *divination* [1]. C'est encore d'après cette *théologie mystique* que les poëtes furent appelés par les Grecs *μυσται* [qu'Horace traduit fort bien par *les interprètes des dieux*] lesquels expliquaient les divins mystères des auspices et des oracles. Toute nation païenne eut une sibylle qui possédait cette science, on en a compté jusqu'à douze. Les sibylles et les oracles sont les choses les plus anciennes dont nous parle le paganisme.

Tout ce qui vient d'être dit s'accorde donc avec le mot célèbre,

. . . La crainte seule a fait les premiers dieux ;

mais les hommes ne s'inspirèrent pas cette crainte les uns aux autres; ils la durent à leur propre imagination (ce qui répond à l'axiome : *les fausses religions sont nées de la crédulité et non de l'imposture*). Cette origine de l'*idolâtrie* étant démontrée, celle de la *divination* l'est aussi ; ces deux sœurs naquirent en même temps. Les *sacrifices* en furent une conséquence immédiate, puisqu'on les faisait pour *procurare* (c'est-à-dire pour bien entendre) les auspices.

Ce qui nous prouve que la poésie a dû naître ainsi, c'est ce caractère éternel et singulier qui lui est propre : *le sujet propre à la poésie, c'est l'impossible, et pourtant le croyable* (*impossibile credibile*). Il est impossible que la matière soit esprit, et pourtant l'on a cru que le ciel, d'où semblait partir la foudre, était Jupiter. Voilà encore pourquoi les poëtes aiment tant à chanter les prodiges opérés par les magiciennes dans leurs enchantements; cette disposition d'esprit peut être rapportée au sentiment instinctif de la toute-puissance de Dieu, qu'ont en eux les hommes de toutes les nations.

Les vérités que nous venons d'établir renversent tout ce qui a été dit sur l'*origine de la poésie*, depuis Aristote et Platon jusqu'aux Scaliger et aux Castelvetro. Nous l'avons montré, c'est par un effet de la *faiblesse du raisonnement* de l'homme, que la poésie s'est trouvée si sublime à sa naissance, et qu'avec tous les secours de la philosophie, de la poétique et de la critique, qui sont venues plus tard, on n'a jamais pu, je ne dirai point surpasser, mais égaler son premier essor [2]. Cette découverte de l'origine de la poésie détruit le préjugé commun sur la profondeur de la sagesse antique, à laquelle les modernes devraient désespérer d'atteindre, et dont tous les philosophes, depuis Platon jusqu'à Bacon, ont tant souhaité de pénétrer le secret. Elle n'a été autre chose qu'une *sagesse vulgaire de législateurs* qui fondaient l'ordre social, et non point une *sagesse mystérieuse sortie du génie des philosophes profonds*. Aussi, comme on le voit déjà par l'exemple tiré de Jupiter, tous les *sens mystiques d'une haute philosophie* attribués par les savants aux fables grecques et aux hiéroglyphes égyptiens, paraîtront aussi choquants que le *sens historique* se trouvera facile et naturel.

§ II. — Corollaires relatifs aux principaux aspects de la science nouvelle.

1. On peut conclure de tout ce qui précède que, conformément au premier principe de la Science nouvelle, développé dans le chapitre de *la Méthode* (*l'homme n'espérant plus aucun secours de la nature, appelle de ses désirs quelque chose de surnaturel qui puisse le sauver*), la Providence permit que les premiers hommes tombassent dans l'erreur de craindre une fausse divinité, un Jupiter auquel ils attribuaient le pouvoir de les foudroyer. Au milieu des nuées de ces premiers orages, à la lueur de ces éclairs, ils aperçurent cette grande vérité, *que la Providence veille à la conservation du genre humain*. Aussi, sous un de ses principaux aspects, la Science nouvelle est d'abord une *théologie civile*, une explication raisonnée de la marche suivie par la Providence; et cette théologie commença par la sagesse *vulgaire* des législateurs qui fondèrent les sociétés, en prenant pour base la croyance d'un Dieu doué de providence; elle s'acheva par la sagesse plus élevée (*riposta*) des philosophes qui démontrent la même vérité par des raisonnements, dans leur théologie naturelle.

2. Un autre aspect principal de la Science nouvelle, c'est une *philosophie de la propriété* (ou *autorité* dans le sens primitif où les Douze Tables prennent ce mot [3]). La première propriété fut *divine :* Dieu s'appropria les premiers hommes peu nombreux, qu'il tira de la vie sauvage pour commencer la vie sociale. — La seconde propriété fut *humaine*,

[1] La défense de la divination faite par Dieu à son peuple fut le fondement de la véritable religion. (*Vico.*)

[2] Voilà pourquoi Homère se trouve le premier de tous les poëtes du genre *héroïque*, le plus sublime de tous, dans l'ordre du mérite comme dans celui du temps. (*Vico.*)

[3] On continua à appeler dans le droit, *nos auteurs*, ceux dont nous tenons un droit de propriété. (*Vico.*)

et dans le sens le plus exact; elle consista pour l'homme dans la possession de ce qu'on ne peut lui ôter sans l'anéantir, dans le libre *usage de sa volonté*. Pour l'intelligence, ce n'est qu'une puissance passive sujette à la vérité. Les hommes commencèrent, dès ce moment, à exercer leur liberté en réprimant les impulsions passionnées du corps, de manière à les étouffer ou à les mieux diriger, effort qui caractérise les agents libres. Le premier acte libre des hommes fut d'abandonner la vie vagabonde qu'ils menaient dans la vaste forêt qui couvrait la terre, et de s'accoutumer à une vie sédentaire, si opposée à leurs habitudes.—Le troisième genre de propriété fut celle *de droit naturel*. Les premiers hommes qui abandonnèrent la vie vagabonde occupèrent des terres et y restèrent longtemps; ils en devinrent seigneurs par droit d'occupation et de longue possession. C'est l'origine de tous les *domaines*.

Cette *philosophie* de *la propriété* suit naturellement la *théologie civile* dont nous parlions. Éclairée par les preuves que lui fournit la théologie civile, elle éclaire elle-même avec celles qui lui sont propres, les preuves que la philologie tire de l'histoire et des langues; trois sortes de preuves qui ont été énumérées dans le chapitre de la Méthode. Introduisant la certitude dans le domaine de la liberté humaine, dont l'étude est si incertaine de sa nature, elle éclaire les ténèbres de l'antiquité, et *donne forme de science à la philologie*.

3. Le troisième aspect est une *histoire des idées humaines*. De même que la *métaphysique poétique* s'est divisée en plusieurs sciences subalternes, *poétiques* comme leur mère, cette histoire des idées nous donnera l'origine informe des sciences pratiques cultivées par les nations, et des sciences spéculatives étudiées de nos jours par les savants.

4. Le quatrième aspect est une *critique philosophique* qui naît de l'histoire des idées mentionnée ci-dessus. Cette critique cherche ce que l'on doit croire sur les fondateurs ou auteurs des nations, lesquels doivent précéder de plus de mille ans les auteurs de livres, qui sont l'objet de la critique philologique.

5. Le cinquième aspect est une *histoire idéale éternelle* dans laquelle tournent les histoires réelles de toutes les nations. De quelque état de barbarie et de férocité que partent les hommes pour se civiliser par l'influence des religions, les sociétés commencent, se développent et finissent d'après les lois que nous examinerons dans ce second livre, et que nous retrouverons au livre IV, où nous suivons *la marche des sociétés*, et au livre V, où nous observons le *retour des choses humaines*.

6. Le sixième aspect est un système du *droit naturel des gens*. C'était avec le commencement des peuples que Grotius, Selden et Puffendorf devaient commencer leurs systèmes (axiome 106 : *les sciences doivent prendre pour point de départ l'époque où commence le sujet dont elles traitent*). Ils se sont égarés tous trois, parce qu'ils ne sont partis que du milieu de la route. Je veux dire qu'ils supposent d'abord un état de civilisation où les hommes seraient déjà éclairés par une *raison développée*, état dans lequel les nations ont produit les philosophes qui se sont élevés jusqu'à l'idéal de la justice. En premier lieu, Grotius procède indépendamment du principe d'une Providence, et prétend que son système donne un degré nouveau de précision à toute connaissance de Dieu. Aussi toutes ses attaques contre les jurisconsultes romains portent à faux, puisqu'ils ont pris pour principe la Providence divine, et qu'ils ont voulu traiter du *droit naturel des gens*, et non point du droit naturel des philosophes et des théologiens moralistes. — Ensuite vient Selden, dont le système suppose la Providence. Il prétend que le droit des enfants de Dieu s'étendit à toutes les nations, sans faire attention au caractère inhospitalier des premiers peuples, ni à la division établie entre les Hébreux et les Gentils; sans observer que les Hébreux ayant perdu de vue leur droit naturel dans la servitude d'Égypte, il fallut que Dieu lui-même le leur rappelât en leur donnant sa loi sur le mont Sinaï. Il oublie que Dieu, dans sa loi, défend jusqu'aux pensées injustes, chose dont ne s'embarrassèrent jamais les législateurs mortels. Comment peut-il prouver que les Hébreux ont transmis aux Gentils leur droit naturel, contre l'aveu magnanime de Josèphe, contre la réflexion de Lactance, citée plus haut? Ne connaît-on pas, enfin, la haine des Hébreux contre les Gentils, haine qu'ils conservent encore aujourd'hui dans leur dispersion? — Quant à Puffendorf, il commence son système par *jeter l'homme dans le monde, sans soin ni secours de Dieu*. En vain il essaye d'excuser, dans une dissertation particulière, cette hypothèse épicurienne. Il ne peut pas dire le premier mot en fait de droit, sans prendre la Providence pour principe[1]. — Pour nous, persuadés que l'idée du droit et l'idée d'une *Providence*

[1] *Nous rapprocherons de ce passage celui qui y correspond dans la première édition :* Grotius prétend que son système peut se passer de l'idée de la Providence. Cependant sans religion les hommes ne seraient pas réunis en nations... Point de physique sans mathématique; point de morale ni de politique sans métaphysique, c'est-à-dire sans démonstration de Dieu. — Il suppose le premier homme *bon*, parce qu'il n'était *pas mauvais*. Il com-

naquirent en même temps, nous commençons à parler du *droit* en parlant de ce moment où les premiers auteurs des nations conçurent l'idée de Jupiter. Ce droit fut d'abord *divin*, dans ce sens qu'il était interprété par la *divination*, science des auspices de Jupiter ; les auspices furent les *choses divines*, au moyen desquelles les nations païennes réglaient toutes les *choses humaines*, et la réunion des unes et des autres forme le sujet de la jurisprudence.

7. Considérée sous le dernier de ses principaux aspects, la Science nouvelle nous donnera les *principes et les origines de l'histoire universelle*, en partant de l'âge appelé par les Égyptiens *âge des dieux*, par les Grecs, *âge d'or*. Faute de connaître la *chronologie raisonnée de l'histoire poétique*, on n'a pu saisir jusqu'ici l'enchaînement de toute l'*histoire du monde païen*.

CHAPITRE III.

DE LA LOGIQUE POÉTIQUE.

§ I.

La *métaphysique*, ainsi nommée lorqu'elle contemple les choses dans tous les genres de l'être, devient *logique* lorsqu'elle les considère dans tous les genres d'expressions par lesquelles on les désigne ; de même la poésie a été considérée par nous comme une *métaphysique poétique*, dans laquelle les poëtes théologiens prirent la plupart des choses matérielles pour des êtres divins ; la même poésie, occupée maintenant d'exprimer l'idée de ces divinités, sera considérée comme une *logique poétique*.

Logique vient de λόγος. Ce mot, dans son premier sens, dans son sens propre, signifia *fable* (qui a passé dans l'italien *favella*, langage, discours) ; la fable, chez les Grecs, se dit aussi μῦθος, d'où les Latins tirèrent le mot *mutus* ; en effet, dans les *temps muets*, le discours fut *mental* ; aussi λόγος signifie *idée* et *parole*. Une telle langue convenait à des âges religieux (*les religions veulent être révérées en silence, et non pas raisonnées*). Elle dut commencer par des signes, des gestes, des indications matérielles dans un rapport naturel avec les idées : aussi λόγος, *parole*, eut en outre chez les Hébreux le sens d'*action*, chez les Grecs celui de *chose*. Μῦθος, a été aussi défini un *récit véritable*, un *langage véritable*[1]. Par *véritable*, il ne faut pas entendre ici *conforme à la nature des choses*, comme dût l'être la *langue sainte*, enseignée à Adam par Dieu même.

La première langue que les hommes se firent eux-mêmes fut toute d'imagination, et eut pour signes les substances mêmes qu'elle animait, et que le plus souvent elle divinisait. Ainsi Jupiter, Cybèle, Neptune, étaient simplement le ciel, la terre, la mer, que les premiers hommes, muets encore, exprimaient en les montrant du doigt, et qu'ils imaginaient comme des êtres animés, comme des dieux ; avec les noms de ces trois divinités, ils exprimaient toutes les choses relatives au ciel, à la terre, à la mer. Il en était de même des autres

pose le genre humain à sa naissance d'hommes *simples et débonnaires*, qui auraient été poussés par l'intérêt à la vie sociale; c'est dans le fait l'hypothèse d'Épicure.

Puis vient Selden, qui appuie son système sur le petit nombre des lois que Dieu dicta aux enfants de Noë. Mais Sem fut le seul qui persévéra dans la religion du Dieu d'Adam. Loin de fonder un droit commun à ses descendants et à ceux de Cham et de Japhet, on pourrait dire plutôt qu'il fonda un droit exclusif, qui fit plus tard distinguer les Juifs des Gentils...

Puffendorf, en jetant l'homme dans le monde *sans secours de la Providence*, hasarde une hypothèse digne d'Épicure, ou plutôt de Hobbes...

Écartant ainsi la Providence, ils ne pouvaient découvrir les sources de tout ce qui a rapport à l'économie du droit naturel des gens, ni celles des religions, des langues et des lois, ni celles de la paix et de la guerre, des traités, etc. De là deux erreurs capitales.

1. D'abord ils croient que leur droit naturel, fondé sur les théories des philosophes, des théologiens, et sur quelques-unes de celles des jurisconsultes, et qui est éternel dans son idée abstraite, a dû être aussi éternel dans l'usage et dans la pratique des nations. Les jurisconsultes romains raisonnent mieux en considérant ce droit naturel comme ordonné par la Providence, et comme éternel en ce sens, que sorti des mêmes origines que les religions, il passe comme elles par différents âges, jusqu'à ce que les philosophes viennent le perfectionner et le compléter par des théories fondées sur l'idée de la justice éternelle.

2. Leurs systèmes n'embrassent pas la moitié du droit naturel des gens. Ils parlent de celui qui regarde la conservation du genre humain, et ils ne disent rien de celui qui a rapport à la conservation des peuples en particulier. Cependant c'est le droit naturel établi séparément dans chaque cité qui a préparé les peuples à reconnaître, dès leurs premières communications, le sens commun qui les unit, de sorte qu'ils donnassent et reçussent des lois conformes à toute la nature humaine, et les respectassent comme dictées par la Providence. (*Vico.*)

[1] *C'est cette langue naturelle que les hommes ont parlée autrefois*, selon Platon et Jamblique. Platon a deviné plutôt que découvert cette vérité. De là l'inutilité de ses recherches dans le Cratyle, de là les attaques d'Aristote et de Galien. (*Vico.*)

dieux : ils rapportaient toutes les fleurs à Flore, tous les fruits à Pomone.

Nous suivons encore une marche analogue à celle de ces premiers hommes, mais c'est à l'égard des choses intellectuelles, telles que les facultés de l'âme, les passions, les vertus, les vices, les sciences, les arts; nous nous en formons ordinairement l'idée comme d'autant de *femmes* (la justice, la poésie, etc.), et nous ramenons à ces êtres fantastiques toutes les causes, toutes les propriétés, tous les effets des choses qu'ils désignent. C'est que nous ne pouvons exposer au dehors les choses intellectuelles contenues dans notre entendement, sans être secondés par l'imagination, qui nous aide à les expliquer et à les peindre sous une image humaine. Les premiers hommes (les *poëtes théologiens*), encore incapables d'abstraire, firent une chose toute contraire, mais plus sublime : ils donnérent des sentiments et des passions aux êtres matériels, et même aux plus étendus de ces êtres, au ciel, à la terre, à la mer. Plus tard, la puissance d'abstraire se fortifiant, ces vastes imaginations se resserrèrent, et les mêmes objets furent désignés par les signes les plus petits; Jupiter, Neptune et Cybèle devinrent si petits, si légers, que le premier vola sur les ailes d'un aigle, le second courut sur la mer, porté dans un mince coquillage, et la troisième fut assise sur un lion.

Les formes mythologiques (*mythologie*) doivent donc être, comme le mot l'indique, le *langage propre des fables*; les fables étant autant de genres dans la langue de l'imagination (*generi fantastici*), les formes mythologiques sont des *allégories* qui y répondent. Chacune comprend sous elle plusieurs espèces ou plusieurs individus. Achille est l'idée de la valeur, commune à tous les vaillants; Ulysse, l'idée de la prudence commune à tous les sages.

§ II. — Corollaires relatifs aux tropes, aux métamorphoses poétiques et aux monstres des poëtes.

1. Tous les premiers tropes sont autant de corollaires de cette logique poétique. Le plus brillant, et pour cela même le plus fréquent et le plus nécessaire, c'est la métaphore. Jamais elle n'est plus approuvée que lorsqu'elle prête du sentiment et de la passion aux choses insensibles, en vertu de cette métaphysique par laquelle les premiers poëtes animèrent les corps sans vie, et les douèrent de tout ce qu'ils avaient eux-mêmes de sentiment et de passion ; si les premières fables furent ainsi créées, toute métaphore est l'abrégé d'une fable. — Ceci nous donne un moyen de juger du temps où les métaphores furent introduites dans les langues. Toutes les métaphores tirées par analogie des objets corporels pour signifier des abstractions, doivent dater de l'époque où le jour de la philosophie a commencé à luire ; ce qui le prouve, c'est qu'en toute langue les mots nécessaires aux arts de la civilisation, aux sciences les plus sublimes, ont des origines agrestes. Il est digne d'observation que, dans toutes les langues, la plus grande partie des expressions relatives aux choses inanimées sont tirées par métaphore du corps humain et de ses parties, ou des sentiments et passions humaines. Ainsi *tête*, pour cime ou commencement, *bouche* pour toute ouverture, *dents* d'une charrue, d'un râteau, d'une scie, d'un peigne; *langue* de terre, *gorge* d'une montagne, une *poignée* pour un petit nombre, *bras* d'un fleuve, *cœur* pour le milieu, *veine* d'une mine, *entrailles* de la terre, *côte* de la mer, *chair* d'un fruit; le vent *siffle*, l'onde *murmure*, un corps *gémit* sous un grand poids. Les Latins disaient *sitire agros*, *laborare fructus*, *luxuriari segetes* ; et les Italiens disent *andar in amore la pianta*, *andar in pazzia le viti*, *lagrimare gli orni*, et *fronte*, *spalle*, *occhi*, *barbe*, *collo*, *gamba*, *piede*, *pianta*, appliqués à des choses inanimées. On pourrait tirer d'innombrables exemples de toutes les langues. Nous avons dit dans les axiomes, que l'*homme ignorant se prenait lui-même pour règle de l'univers;* dans les exemples cités ci-dessus, il se fait de lui-même un univers entier. De même que la métaphysique de la raison nous enseigne que, *par l'intelligence*, *l'homme devient tous les objets* (*homo intelligendo fit omnia*), la métaphysique de l'imagination nous démontre ici que l'*homme devient tous les objets faute d'intelligence* (*homo non intelligendo fit omnia*); et peut-être le second axiome est-il plus vrai que le premier, puisque l'homme, dans l'exercice de l'intelligence, étend son esprit pour saisir les objets, et que, dans la privation de l'intelligence, il fait tous les objets de lui-même, et par cette transformation devient à lui seul toute la nature.

2. Dans une telle logique, résultant elle-même d'une telle métaphysique, les premiers poëtes devaient tirer les noms des choses d'*idées sensibles et plus particulières*, voilà les deux sources de la *métonymie* et de la *synecdoque*. En effet, la métonymie *du nom de l'auteur pris pour celui de l'ouvrage*, vint de ce que l'auteur était plus souvent nommé que l'ouvrage; celle *du sujet pris pour sa forme et ses accidents* vint de l'incapacité d'abstraire du sujet les accidents et la forme. Celles de *la cause pour l'effet* sont autant de petites fables : les hommes s'imaginèrent les causes comme des *femmes* qu'ils revêtaient de leurs effets : ainsi l'*affreuse pauvreté*, la *triste vieillesse*, la *pâle mort*.

3. La *synecdoque* fut employée ensuite, à mesure que l'on s'éleva des particularités aux généralités, ou que l'on réunit les parties pour composer leurs entiers. Le nom de *mortel* fut d'abord réservé aux *hommes*, seuls êtres dont la condition mortelle dût se faire remarquer. Le mot *tête* fut pris pour l'*homme*, dont elle est la partie la plus capable de frapper l'attention. *Homme* est une abstraction qui comprend génériquement le corps et toutes ses parties, l'intelligence et toutes les facultés intellectuelles, le cœur et toutes les habitudes morales. Il était naturel que, dans l'origine, *tignum* et *culmen* signifiassent au propre une *poutre* et de la *paille;* plus tard, lorsque les cités s'embellirent, ces mots signifièrent tout l'édifice. De même le *toit* pour la maison entière, parce qu'aux premiers temps on se contentait d'un abri pour toute habitation. Ainsi *puppis*, la poupe, pour le vaisseau, parce que cette partie la plus élevée du vaisseau est la première qu'on voit du rivage; et chez les modernes on a dit une *voile*, pour un *vaisseau*. *Mucro*, la *pointe*, pour l'*épée;* ce dernier mot est abstrait et comprend génériquement la pomme, la garde, le tranchant et la pointe; ce que les hommes remarquèrent d'abord, ce fut la pointe qui les effrayait. On prit encore la matière pour l'ensemble de la matière et de la forme : par exemple, le *fer* pour l'*épée;* c'est qu'on ne savait pas encore abstraire la forme de la matière. Cette figure, mêlée de métonymie et de synecdoque, *tertia messis erat*, c'était la troisième moisson, fut, sans aucun doute, employée d'abord naturellement et par nécessité; il fallait plus de mille ans pour que le terme astronomique *année* pût être inventé. Dans le pays de Florence on dit toujours, pour désigner un espace de dix ans, *nous avons moissonné dix fois*. — Ce vers, où se trouvent réunies une métonymie et deux synecdoques,

Post aliquot mea regna videns mirabor aristas,

n'accuse que trop l'impuissance d'expression qui caractérisa les premiers âges. Pour dire *tant d'années*, on disait *tant d'épis*, ce qui est encore plus particulier que *moissons*. L'expression n'indiquait que l'indigence des langues, et les grammairiens y ont cru voir l'effort de l'art.

4. L'*ironie* ne peut certainement prendre naissance que dans les temps où l'on réfléchit. En effet, elle consiste dans un mensonge *réfléchi* qui prend le masque de la vérité. Ici nous apparaît un grand principe qui confirme notre découverte de l'*origine de la poésie;* c'est que les premiers hommes des nations païennes ayant eu la simplicité, l'ingénuité de l'enfance, *les premières fables ne purent contenir rien de faux*, et furent nécessairement, comme elles ont été définies, des *récits véritables*.

5. Par toutes ces raisons, il reste démontré que *les tropes*, qui se réduisent tous aux quatre espèces que nous avons nommées, ne sont point, comme on l'avait cru jusqu'ici, l'ingénieuse invention des écrivains, mais *des formes nécessaires dont toutes les nations se sont servies dans leur âge poétique, pour exprimer leurs pensées*, et que ces expressions, à leur origine, ont été employées dans leur sens propre et naturel. Mais à mesure que l'esprit humain se développa, à mesure que l'on trouva les paroles qui signifient des formes abstraites, ou des genres comprenant leurs espèces, ou unissant les parties en leurs entiers, les expressions des premiers hommes devinrent des figures. Ainsi, nous commençons à ébranler ces deux erreurs communes des grammairiens, qui regardent *le langage des prosateurs comme propre, celui des poëtes comme impropre;* et qui croient *que l'on parla d'abord en prose, et ensuite en vers*.

6. Les *monstres*, les *métamorphoses poétiques*, furent le résultat nécessaire de cette incapacité d'abstraire la forme et les propriétés d'un sujet, caractère essentiel aux premiers hommes, comme nous l'avons prouvé dans les axiomes. Guidés par leur logique grossière, ils devaient *mettre ensemble des sujets*, lorsqu'ils voulaient *mettre ensemble des formes*, ou bien *détruire un sujet pour séparer sa forme première de la forme opposée qui s'y trouvait jointe*.

7. La *distinction des idées* fit les *métamorphoses*. Entre autres phrases *héroïques* qui nous ont été conservées dans la jurisprudence antique, les Romains nous ont laissé celle de *fundum fieri*, pour *auctorem fieri;* de même que le fonds de terre soutient et la couche superficielle qui le couvre, et ce qui s'y trouve semé, ou planté, ou bâti, de même l'approbateur soutient l'acte qui tomberait sans son approbation; l'approbateur quitte le caractère d'un être qui se meut à sa volonté, pour prendre le caractère opposé d'une chose stable.

§ III. — Corollaires relatifs aux caractères poétiques employés comme signes du langage par les premières nations.

Le langage poétique fut encore employé longtemps dans l'âge historique, à peu près comme les fleuves larges et rapides qui s'étendent bien loin dans la mer, et préservent, par leur impétuosité, la douceur naturelle de leurs eaux. Si on se rappelle deux axiomes (48. *Il est naturel aux enfants de transporter l'idée et le nom des premières personnes, des premières choses qu'ils ont vues, à*

toutes les personnes, à toutes les choses qui ont avec elles quelque ressemblance, quelque rapport. — 49. *Les Égyptiens attribuoient à Hermès Trismégiste toutes les découvertes utiles* ou *nécessaires à la vie humaine*), on sentira que la langue poétique peut nous fournir, relativement à ces *caractères* qu'elle employait, la matière de grandes et importantes découvertes dans les choses de l'antiquité.

1. Solon fut un *sage*, mais de *sagesse vulgaire* et non de *sagesse savante* (*riposta*). On peut conjecturer qu'il fut chef du parti du peuple, lorsque Athènes était gouvernée par l'aristocratie, et que ce conseil fameux qu'il donnait à ses concitoyens (*connaissez vous vous-mêmes*), avait un sens politique plutôt que moral, et était destiné à leur rappeler l'égalité de leurs droits. Peut-être même *Solon n'est-il que le peuple d'Athènes considéré comme reconnaissant ses droits, comme fondant la démocratie.* Les Égyptiens avaient rapporté à Hermès toutes les découvertes utiles; les Athéniens rapportèrent à Solon toutes les institutions démocratiques. — De même, Dracon n'est que l'emblème de la sévérité du gouvernement aristocratique qui avait précédé [1].

2. Ainsi durent être attribués à Romulus toutes les lois relatives à la division des ordres; à Numa tous les réglements qui concernaient les choses saintes et les cérémonies sacrées; à Tullus Hostilius toutes les lois et ordonnances militaires; à Servius Tullius le seus, base de toute démocratie [2], et beaucoup d'autres lois favorables à la liberté populaire; à Tarquin l'Ancien, tous les signes et emblèmes, qui, aux temps les plus brillants de Rome, contribuèrent à la majesté de l'empire.

3. Ainsi durent être attribuées aux décemvirs, et ajoutées aux Douze Tables un grand nombre de lois que nous prouverons n'avoir été faites qu'à une époque postérieure. Je n'en veux pour exemple que la défense d'imiter le luxe des Grecs dans les funérailles. Défendre l'abus avant qu'il se fût introduit, c'eût été le faire connaître, et comme l'enseigner. Or, il ne put s'introduire à Rome qu'après les guerres contre Tarente et Pyrrhus, dans lesquelles les Romains commencèrent à se mêler aux Grecs. Cicéron observe que la loi est exprimée en latin, dans les mêmes termes où elle fut conçue à Athènes.

4. Cette découverte des caractères poétiques nous prouve qu'Ésope doit être placé dans l'ordre chronologique bien avant les sept sages de la Grèce. Les sept sages furent admirés pour avoir commencé à donner des préceptes de morale et de politique *en forme de maximes*, comme le fameux *Connaissez-vous vous-mêmes;* mais, auparavant, Ésope avait donné de tels préceptes *en forme de comparaisons et d'exemples*, exemples dont les poëtes avaient emprunté le langage à une époque plus reculée encore. En effet, dans l'ordre des idées humaines, on observe les *choses semblables* pour les employer d'abord comme *signes*, ensuite comme *preuves*. On prouve d'abord par l'*exemple*, auquel une chose semblable suffit, et finalement par l'*induction*, pour laquelle il en faut plusieurs. Socrate, père de toutes les sectes philosophiques, introduisit la dialectique par l'*induction*, et Aristote la compléta avec le *syllogisme*, qui ne peut prouver qu'au moyen d'une idée générale. Mais pour les esprits peu étendus encore, il suffit de leur présenter une *ressemblance* pour les persuader : Ménénius Agrippa n'eut besoin, pour ramener le peuple romain à l'obéissance, que de lui conter une fable dans le genre de celles d'Ésope.

Le petit peuple des cités héroïques se nourrissait de ces préceptes politiques dictés par la raison naturelle: *Ésope est le caractère poétique des plébéiens considérés sous cet aspect.* On lui attribua ensuite beaucoup de fables morales, et il devint le *premier moraliste*, de la même manière que Solon était devenu *le législateur* de la république d'Athènes. Comme Ésope avait donné ses préceptes *en forme de fables*, on le plaça avant Solon, qui avait donné les siens *en forme de maximes*. De telles fables durent être écrites d'abord *en vers héroïques*, comme plus tard, selon la tradition, elles le furent *en vers iambiques*, et enfin *en prose*, dernière forme sous laquelle elles nous sont parvenues. En effet, les vers iambiques furent pour les Grecs un langage intermédiaire entre celui des vers héroïques et celui de la prose.

[1] La plupart des lois dont les Athéniens et les Lacédémoniens font honneur à Solon et à Lycurgue, leur ont été attribuées à tort, puisqu'elles sont entièrement contraires au principe de leur conduite. Ainsi Solon institue l'aréopage, qui existait dès le temps de la guerre de Troie, et dans lequel Oreste avait été absous du meurtre de sa mère par la voix de Minerve (c'est-à-dire par le partage égal des voix). Cet aréopage, institué par Solon, le fondateur de la démocratie à Athènes, maintient dans toute sa sévérité le gouvernement aristocratique jusqu'au temps de Périclès. Au contraire on attribue à Lycurgue, au fondateur de la république aristocratique de Sparte, une loi agraire analogue à celle que les Gracques proposèrent à Rome. Mais nous voyons que, lorsque Agis voulut réellement introduire à Sparte un partage égal des terres, conforme aux principes de la démocratie, il fut étranglé par ordre des éphores. *Édition de* 1730, *pag.* 209.

[2] L'opinion de Montesquieu et de Vico sur le caractère des institutions de Servius Tullius a été suivie par Niebuhr.

(*N. du T.*)

5. De cette manière, on rapporta aux auteurs de la *sagesse vulgaire* les découvertes de la *sagesse* philosophique. Les Zoroastre en Orient, les Trismégiste en Égypte, les Orphée en Grèce, en Italie les Pythagore, devinrent, dans l'opinion, des *philosophes*, de *législateurs* qu'ils avaient été. En Chine, Confucius a subi la même métamorphose.

§ IV.—Corollaires relatifs à l'origine des langues et des lettres, laquelle doit nous donner celle des hiéroglyphes, des lois, des noms, des armoiries, des médailles, des monnaies.

Après avoir examiné la théologie des poètes ou *métaphysique poétique*, nous avons traversé la *logique poétique* qui en résulte, et nous arrivons à la *recherche de l'origine des langues et des lettres.*

Il y a autant d'opinions sur ce sujet difficile, qu'on peut compter de savants qui en ont traité. La difficulté vient d'une erreur dans laquelle ils sont tous tombés : ils ont regardé comme choses distinctes, l'origine des langues et celle des lettres, que la nature a unies. Pour être frappé de cette union, il suffisait de remarquer l'étymologie commune de γραμματική, *grammaire*, et de γράμματα, *lettres*, *caractères* (γράφω, *écrire*); de sorte que la *grammaire*, qu'on définit par l'*art de parler*, devrait être définie l'*art d'écrire*, comme l'appelle Aristote. — D'un autre côté, *caractères* signifie *idées, formes, modèles;* et certainement les *caractères poétiques* précédèrent *ceux de sons articulés.* Josèphe soutient contre Appion, qu'au temps d'Homère les lettres vulgaires n'étaient pas encore inventées. — Enfin, si les lettres avaient été dans l'origine des *figures de sons articulés* et non des signes arbitraires [1], elles devraient être uniformes chez toutes les nations, comme les sons articulés. Ceux qui désespéraient de trouver cette origine, devaient toujours ignorer que les premières nations *ont pensé au moyen des symboles ou caractères poétiques, ont parlé en employant pour signes les fables, ont écrit en hiéroglyphes,* principes certains qui doivent guider la philosophie dans l'étude des *idées humaines*, comme la philologie dans l'étude des *paroles humaines.*

Avant de rechercher l'origine des langues et des lettres, les philosophes et les philologues devaient se représenter les premiers hommes du paganisme comme concevant les objets par l'idée que leur imagination en personnifiait, et comme s'exprimant, faute d'un autre langage, par des gestes ou par des *signes matériels* qui avaient des rapports naturels avec les idées [2].

En tête de ce que nous avons à dire à ce sujet, nous plaçons la tradition égyptienne selon laquelle *trois langues* se sont parlées, correspondant, pour l'ordre comme pour le nombre, aux *trois âges* écoulés depuis le commencement du monde, *âges des dieux*, *des héros et des hommes*. La première langue avait été la *langue hiéroglyphique*, ou *sacrée*, ou *divine;* la seconde *symbolique*, c'est-à-dire employant pour caractères les *signes* ou *emblèmes héroïques;* la troisième *épistolaire*, propre à faire communiquer entre elles les personnes éloignées, pour les besoins présents de la vie. — On trouve dans l'Iliade deux passages précieux qui nous prouvent que les Grecs partagèrent cette opinion des Égyptiens. *Nestor*, dit Homère, *vécut trois âges d'hommes parlant diverses langues*. Nestor a dû être *un symbole de la chronologie*, déterminée par les trois langues qui correspondaient aux trois âges des Égyptiens. Cette phrase proverbiale, *vivre les années de Nestor*, signifiait, vivre autant que le monde. Dans l'autre passage, Énée raconte à Achille que *des hommes parlant diverses langues commencèrent à habiter Ilion depuis le temps où Troie fut rapprochée des rivages de la mer, et où Pergame en devint la citadelle*. — Plaçons à côté de ces deux passages la tradition égyptienne d'après laquelle *Thot* ou *Hermès aurait trouvé les lois et les lettres.*

A l'appui de ces vérités nous présenterons les suivantes : chez les Grecs, le mot *nom* signifia la même chose que *caractère* [3], et par analogie, les Pères de l'Église traitent indifféremment de *divinis*

[1] Vico semble adopter une opinion très-différente quelques pages plus loin.

(*N. du T.*)

[2] Par exemple, *trois épis*, ou l'*action de couper trois fois des épis*, pour signifier *trois années*. — Platon et Jamblique ont dit que cette langue, dont les expressions portaient avec elles leur sens naturel, s'était parlée autrefois. Ce fut sans doute cette langue *atlantique* qui, selon les savants, exprimait les idées par la nature même des choses, c'est-à-dire, par leurs propriétés naturelles. (*Vico.*)

[3] Le besoin d'assurer les terres à leurs possesseurs fut un des motifs qui déterminèrent le plus puissamment l'invention des *caractères* ou *noms* (dans le sens originaire de *nomina*, maisons divisées en plusieurs familles ou *gentes*). Ainsi Mercure Trismégiste, symbole poétique des premiers fondateurs de la civilisation égyptienne, inventa les *lois* et les *lettres;* et c'est du nom de Mercure, regardé aussi comme le Dieu des marchands, *mercatorum*, que les Italiens disent *mercare* pour marquer de *lettres* ou de *signes* quelconques les bestiaux et les autres objets de commerce (*robe da mercantare*) pour la distinction et la sûreté des propriétés. Qui ne s'étonnerait de voir subsister jusqu'à nos jours une telle conformité de pensée et de langage entre les nations? (*Vico.*)

caracteribus et *de divinis nominibus*. *Nomen* et *definitio* signifient la même chose, puisqu'en termes de rhétorique on dit *quæstio nominis* pour celle qui cherche la *définition* du fait, et qu'en médecine la partie qu'on appelle *nomenclature* est celle qui *définit* la nature des maladies. — Chez les Romains, *nomina* désigna d'abord, et dans son sens propre, les *maisons partagées* en *plusieurs familles*. Les Grecs prirent d'abord ce mot dans le même sens, comme le prouvent les noms patronymiques, les noms des pères, dont les poëtes, et surtout Homère, font un usage si fréquent. De même, les patriciens de Rome sont définis dans Tite-Live de la manière suivante : *qui possunt nomine ciere patrem*. Ces noms patronymiques se perdirent ensuite dans la Grèce, lorsqu'elle eut partout des gouvernements démocratiques; mais à Sparte, république aristocratique, ils furent conservés par les Héraclides. — Dans la langue de la jurisprudence romaine, *nomen* signifie *droit;* et en grec, νόμος, qui en est à peu près l'homonyme, a le sens de *loi*. De νόμος, vient νόμισμα, *monnaie*, comme le remarque Aristote, et les étymologistes veulent que les Latins aient aussi tiré de νόμος, leur *nummus*. Chez les Français, du mot *loi* vient *aloi*, titre de la monnaie. Enfin au moyen âge, la loi ecclésiastique fut appelée *canon*, terme par lequel on désignait aussi la redevance emphytéotique payée par l'emphytéote... Les Latins furent peut-être conduits par une idée analogue, à désigner par un même mot *jus*, le *droit* et l'*offrande* ordinaire que l'on faisait à Jupiter (les parties grasses des victimes). De l'ancien nom de ce dieu *Jous*, dérivèrent les génitifs *Jovis* et *juris*. — Les Latins appelaient les terres *prædia*, parce que, ainsi que nous le ferons voir, les premières terres cultivées furent les premières *prædæ* du monde. C'est à ces terres que le mot *domare*, dompter, fut appliqué d'abord. Dans l'ancien droit romain on les disait *manucaptæ*, d'où est resté *manceps*, celui qui est obligé sur immeuble envers le trésor. On continua de dire dans les lois romaines, *jura prædiorum*, pour désigner les servitudes qu'on appelle *réelles*, et qui sont attachées à des immeubles. Ces terres *manucaptæ* furent sans doute appelées d'abord *mancipia*, et c'est certainement dans ce sens qu'on doit entendre l'article de la loi des Douze Tables, *qui nexum faciet mancipiumque*. Les Italiens considérèrent la chose sous le même aspect que les anciens Latins, lorsqu'ils appelèrent les terres *poderi*, de *podere*, puissance; c'est qu'elles étaient acquises par la force; ce qui est encore prouvé par l'expression du moyen âge, *presas terrorum*, pour dire les *champs avec leurs limites*. Les Espagnols appellent *prendas* les entreprises courageuses; les Italiens disent *imprese* pour *armoiries*, et *termini* pour *paroles*, expression qui est restée dans la scolastique. Ils appellent encore les armoiries *insigne*, d'où leur vient le verbe *insignare*. De même Homère, au temps duquel on ne connaissait pas encore les lettres alphabétiques, nous apprend que la lettre de Prœtus contre Bellérophon fut écrite en *signes*, σήματα.

Pour compléter tout ceci, nous ajouterons trois vérités incontestables: 1° dès qu'il est démontré que les premières nations païennes furent *muettes* dans leurs commencements, on doit admettre qu'elles s'expliquèrent par des *gestes* ou des *signes matériels*, qui avaient un rapport naturel avec les idées; 2° elles durent assurer par des *signes* les *limites de leurs champs*, et conserver des *monuments durables de leurs droits;* 3° toutes employèrent la *monnaie*. — Toutes les vérités que nous venons d'énoncer nous donnent l'*origine des langues et des lettres*, dans laquelle se trouve comprise celle des *hiéroglyphes*, des *lois*, des *noms*, des *armoiries*, des *médailles*, des *monnaies*, et en général, de la *langue* que parla, de l'*écriture* qu'employa, dans son origine, le *droit naturel des gens* [1].

[1] Telle est l'origine des *armoiries*, et par suite des *médailles*. Les familles, puis les nations, les employèrent d'abord par nécessité. Elles devinrent plus tard un objet d'amusement et d'érudition. On a donné à ces *emblèmes* le nom d'*héroïques*, sans en bien sentir le motif. Les modernes ont besoin d'y inscrire des devises qui leur donnent un sens; il n'en était pas de même des emblèmes employés naturellement dans les temps héroïques; leur silence parlait assez. Ils portaient avec eux leur signification; ainsi *trois épis*, ou le *geste de couper trois fois des épis*, signifiait naturellement *trois années;* d'où il vint que *caractère* et *nom* s'employèrent indifféremment l'un pour l'autre, et que les mots *nom* et *nature* eurent la même signification, comme nous l'avons dit plus haut.

Ces *armoiries*, ces *armes* et *emblèmes des familles*, furent employés au moyen âge, lorsque les nations, redevenues muettes, perdirent l'usage du langage vulgaire. Il ne nous resta aucune connaissance des langues que parlaient alors les Italiens, les Français, les Espagnols et les autres nations de ce temps. Les prêtres seuls savaient le latin et le grec. En français *clerc* voulait dire souvent *lettré;* au contraire, chez les Italiens, *laico* se disait pour *illettré*, comme on le voit dans un beau passage de Dante. Parmi les prêtres mêmes, il y avait tant d'ignorance, qu'on trouve des actes souscrits par des évêques, où ils ont mis simplement la marque d'une croix, faute de savoir écrire leur nom. Parmi les prélats instruits, il y en avait même peu qui sussent écrire. Le père Mabillon, dans son ouvrage *de re diplomaticâ*, a pris le soin de reproduire par la gravure les signatures apposées par des évêques et des archevêques

Pour établir ces principes sur une base plus solide encore, nous devons attaquer l'opinion selon laquelle les hiéroglyphes auraient été inventés par les philosophes, pour y cacher les mystères d'une sagesse profonde, comme on l'a cru des Égyptiens. Ce fut pour toutes les premières nations une nécessité naturelle de s'exprimer en hiéroglyphes. A ceux des Égyptiens et des Éthiopiens nous croyons pouvoir joindre les caractères magiques des Chaldéens; les cinq présents, les *cinq paroles matérielles* que le roi des Scythes envoya à Darius fils d'Hystaspe; les pavots que Tarquin le Superbe abattit avec sa baguette devant le messager de son fils; les rébus de Picardie employés, au moyen âge, dans le nord de la France. Enfin les anciens Écossais (selon Boëce), les Mexicains et autres peuples indigènes de l'Amérique écrivaient en hiéroglyphes, comme les Chinois le font encore aujourd'hui.

1. Après avoir détruit cette grave erreur, nous reviendrons aux trois langues distinguées par les Égyptiens; et pour parler d'abord de la première, nous remarquerons qu'Homère, dans cinq passages, fait mention d'une langue plus ancienne que la sienne, qui est l'*héroïque*; il l'appelle *langue des dieux*. D'abord dans l'Iliade : *Les dieux*, dit-il, *appellent ce géant Briarée, les hommes Égéon;* plus loin, en parlant d'un oiseau, *son nom est Chalcis chez les dieux, Cymindis chez les hommes;* et au sujet du fleuve de Troie, *les dieux l'appellent Xanthe, et les hommes Scamandre*. Dans l'Odyssée, il y a deux passages analogues : *Ce que les hommes appellent Charybde et Scylla, les dieux l'appellent les Rochers errants;* l'herbe qui doit prémunir Ulysse contre les enchantements de Circé *est inconnue aux hommes, les dieux l'appellent moly*.

Chez les Latins, Varron s'occupa de la langue divine; et les trente mille dieux dont il rassembla les noms, devaient former un riche vocabulaire[1], au moyen duquel les nations du Latium pouvaient exprimer les besoins de la vie humaine, sans doute peu nombreux dans ces temps de simplicité, où l'on ne connaissait que le nécessaire. Les Grecs comptaient aussi trente mille dieux, et divinisaient les pierres, les fontaines, les ruisseaux, les plantes, les rochers, de même que les sauvages de l'Amérique déifient tout ce qui s'élève au-dessus de leur faible capacité. Les *fables divines* des Latins et des Grecs durent être pour eux les premiers hiéroglyphes, les caractères sacrés de cette langue divine dont parlent les Égyptiens.

2. La *seconde langue*, qui répond à l'*âge des héros*, se parla par symboles, au rapport des Égyptiens. A ces symboles peuvent être rapportés les *signes héroïques* avec lesquels écrivaient les héros, et qu'Homère appelle σήματα. Conséquemment, ces symboles durent être des métaphores, des images, des similitudes ou comparaisons qui, ayant passé depuis dans la *langue articulée*, font toute la richesse du style poétique.

Homère est indubitablement *le premier auteur de la langue grecque;* et puisque nous tenons des Grecs tout ce que nous connaissons de l'antiquité païenne, il se trouve aussi le premier auteur que puisse citer le paganisme. Si nous passons aux Latins, les premiers monuments de leur langue sont les fragments des *vers saliens*. Le premier écrivain latin dont on fasse mention est le *poëte* Livius Andronicus. Lorsque l'Europe fut retombée dans la barbarie, et qu'il se forma deux nouvelles langues, la première, que parlèrent les Espagnols, fut la langue *romane* (*di romanzo*), langue de la poésie *héroïque*, puisque les *romanciers* furent les *poëtes héroïques* du moyen âge. En France, le premier qui écrivit en langue vulgaire fut Arnauld Daniel Pacca, le plus ancien de tous les poëtes provençaux; il florissait au onzième siècle. Enfin l'Italie eut ses premiers écrivains dans les *rimeurs* de Florence et de la Sicile.

3. Le *langage épistolaire* (ou alphabétique), que l'on est convenu d'employer comme moyen de communication entre les personnes éloignées, dut être parlé originairement chez les Égyptiens, par les

aux actes des conciles de ces temps barbares; l'écriture en est plus informe que celle des hommes les plus ignorants d'aujourd'hui; et pourtant ces prélats étaient les chanceliers des royaumes chrétiens, comme aujourd'hui encore les trois évêques archichanceliers de l'Empire pour les langues allemande, française et italienne. Une loi anglaise accorde la vie au coupable digne de mort qui pourra prouver qu'il sait lire. C'est peut-être pour cette cause que plus tard le mot *lettré* a fini par avoir à peu près le même sens que celui de savant.—Il est encore résulté de cette ignorance de l'écriture, que dans les anciennes maisons il n'y a guère de mur où l'on n'ait gravé quelque figure, quelque emblème.

Concluons de tout ceci que ces *signes* divers, employés nécessairement par les nations *muettes* encore, pour assurer la distinction des propriétés, furent ensuite appliqués aux usages publics, soit à ceux de la paix (d'où proviennent les médailles), soit à ceux de la guerre. Dans ce dernier cas, ils ont l'usage primitif des hiéroglyphes, puisque ordinairement les guerres ont lieu entre des nations qui parlent des langues différentes et qui par conséquent sont *muettes* l'une par rapport à l'autre. (*Vico*.)

[1] La plupart des langues ont à peu près trente mille mots. Si l'on peut ajouter foi aux calculs de Héron dans son ouvrage sur la langue anglaise, l'Espagnol en aurait trente mille, le Français trente-deux mille, l'Italien trente-cinq mille, l'Anglais trente-sept mille. (*N. du T*).

classes inférieures d'un peuple qui dominait en Égypte, probablement celui de Thèbes, dont le roi, Ramsès, étendit son empire sur toute cette grande nation. En effet, chez les Égyptiens, cette langue correspondait à l'âge des *hommes;* et ce nom d'*hommes* désigne les classes inférieures chez les peuples héroïques (particulièrement au moyen âge, où *homme* devient synonyme de *vassal*) par opposition aux *héros*. Elle dut être adoptée *par une convention libre;* car c'est une règle éternelle que le langage et l'écriture vulgaire sont un droit des peuples. L'empereur Claude ne put faire recevoir par les Romains trois lettres qu'il avait inventées, et qui manquaient à leur alphabet. Les lettres inventées par le Trissin n'ont pas été reçues dans la langue italienne, quelque nécessaires qu'elles fussent.

La *langue épistolaire* ou *vulgaire* des Égyptiens dut s'écrire avec des lettres également *vulgaires*. Celles de l'Égypte ressemblaient à l'alphabet vulgaire des Phéniciens, qui, dans leurs voyages de commerce, l'avaient sans doute porté en Égypte. Ces caractères n'étaient autre chose que les *caractères mathématiques* et les *figures géométriques*, que les Phéniciens avaient eux-mêmes reçus des Chaldéens, les premiers mathématiciens du monde. Les Phéniciens les transmirent ensuite aux Grecs, et ceux-ci, avec la supériorité de génie qu'ils ont eue sur toutes les nations, employèrent ces formes géométriques comme formes des sons articulés, et en tirèrent leur alphabet vulgaire, adopté ensuite par les Latins [1]. On ne peut croire que les Grecs aient tiré des Hébreux ou des Égyptiens la *connaissance des lettres vulgaires*.

Les philologues ont adopté sur parole l'opinion que la signification des *langues vulgaires* est arbitraire. Leurs *origines ayant été naturelles*, leur *signification dut être fondée en nature*. On peut l'observer dans la *langue vulgaire* des Latins, qui a conservé plus de traces que la grecque, de son origine *héroïque*, et qui lui est aussi supérieure pour la force, qu'inférieure pour la délicatesse. Presque tous les mots y sont des *métaphores* tirées des objets naturels, d'après leurs propriétés ou leurs effets sensibles. En général, la *métaphore* fait le fond des langues. Mais les grammairiens, s'épuisant en paroles qui ne donnent que des idées confuses, ignorant les origines des mots qui, dans le principe, ne purent être que claires et distinctes, ont rassuré leur ignorance en décidant d'une manière générale et absolue *que les voix humaines articulées avaient une signification arbitraire*. Ils ont placé dans leurs rangs Aristote, Galien et d'autres philosophes, et les ont armés contre Platon et Jamblique.

Il reste cependant une difficulté. *Pourquoi y a-t-il autant de langues vulgaires qu'il existe de peuples?* Pour résoudre ce problème, établissons d'abord une grande vérité : par un effet de la *diversité des climats*, les peuples ont *diverses natures*. Cette variété de natures leur a fait voir sous *différents aspects* les choses utiles ou nécessaires à la vie humaine, et a produit la *diversité des usages*, dont *celle des langues* est résultée. C'est ce que les proverbes prouvent jusqu'à l'évidence. Ce sont des maximes pour l'usage de la vie, dont le *sens* est le même, mais dont l'*expression* varie sous autant de rapports divers qu'il y a eu et qu'il y a encore de nations [2].

D'après ces considérations, nous avons médité un *vocabulaire mental*, dont le but serait d'*expliquer toutes les langues*, en ramenant la *multiplicité de leurs expressions* à certaines *unités d'idées*, dont les peuples ont conservé le fond en leur donnant des formes variées, en les modifiant diversement. Nous faisons dans cet ouvrage un usage continuel de ce vocabulaire. C'est, avec une méthode différente, le même sujet qu'a traité Thomas Hayme dans ses dissertations *de linguarum cognatione*, et *de linguis in genere, et variarum linguarum, harmoniâ*.

De tout ce qui précède, nous tirerons le corollaire suivant : plus les langues sont *riches en locutions héroïques abrégées par les locutions vulgaires*,

[1] Nous avons déjà rapporté le passage où Tacite nous apprend *que les lettres des Latins ressembloient à l'ancien alphabet des Grecs*. Ce qui le prouve, c'est que les Grecs employèrent pendant longtemps les lettres majuscules pour figurer les nombres, et que les Latins conservèrent toujours le même usage. (*Vico.*)

[2] Les locutions *héroïques* conservées et abrégées dans la précision des langues plus récentes, ont bien étonné les commentateurs de la Bible, qui voient les noms des mêmes rois exprimés d'une manière dans l'Histoire sacrée, et d'une autre dans l'Histoire profane. C'est que le même homme est envisagé dans l'une, je suppose, sous le rapport de la figure, de la puissance, etc.; dans l'autre sous le rapport de son caractère, des choses qu'il a entreprises. Nous observons de même qu'en Hongrie la même ville a un nom chez les Hongrois, un autre chez les Grecs, un troisième chez les Allemands, un quatrième chez les Turcs. L'allemand, qui est une langue *héroïque*, quoique vivante, reçoit tous les mots étrangers en leur faisant subir une transformation. On doit conjecturer que les Latins et les Grecs en font autant, lorsqu'ils expriment tant de choses particulières aux barbares, avec des mots qui sonnent si bien en latin et en grec. Voilà pourquoi on trouve tant d'obscurité dans la géographie et dans l'histoire naturelle des anciens. (*Vico.*)

plus elles sont belles; et elles tirent cette beauté de la *clarté avec laquelle elles laissent voir leur origine*: ce qui constitue, si je puis le dire, leur véracité, leur fidélité. Au contraire, plus elles présentent un grand nombre de mots dont l'origine est cachée, moins elles sont agréables, à cause de leur obscurité, de leur confusion, et des erreurs auxquelles elle peut donner lieu. C'est ce qui doit arriver dans les langues *formées d'un mélange de plusieurs idiomes barbares*, qui n'ont point laissé de traces de leurs origines, ni des changements que les mots ont subis dans leur signification.

Maintenant, pour comprendre la formation de ces trois sortes de langues et d'alphabets, nous établirons le principe suivant : *les dieux, les héros et les hommes commencèrent dans le même temps*. Ceux qui imaginèrent les *dieux* étaient des *hommes*, et croyaient leur nature *héroïque* mêlée de la *divine* et de l'*humaine*. Les trois espèces de langues et d'écritures furent aussi contemporaines dans leur origine, mais avec trois différences capitales : la langue *divine* fut très-peu articulée, et presque entièrement *muette*; la langue des *héros*, *muette et articulée* par un mélange égal, et composée par conséquent de paroles vulgaires et de caractères héroïques, avec lesquels écrivaient les héros (σήματα, dans Homère); la langue des *hommes* n'eut presque rien de *muet*, et fut à peu près entièrement *articulée*. Point de langue vulgaire qui ait autant d'expressions que de choses à exprimer. — Une conséquence nécessaire de tout ceci, c'est que, dans l'origine, la langue *héroïque* fut extrêmement confuse, cause essentielle de l'obscurité des fables.

La langue articulée commença par l'*onomatopée*, au moyen de laquelle nous voyons toujours les enfants se faire très-bien entendre. Les premières paroles humaines furent ensuite les *interjections*, ces mots qui échappent dans le premier mouvement des passions violentes, et qui dans toutes les langues sont monosyllabiques. Puis vinrent les *pronoms*. L'interjection soulage la passion de celui à qui elle échappe, et elle échappe lors même qu'on est seul; mais les pronoms nous servent à communiquer aux autres nos idées sur les choses dont les noms propres sont inconnus ou à nous ou à ceux qui nous écoutent. La plupart des pronoms sont des monosyllabes dans presque toutes les langues. On inventa alors les *particules*, dont les *prépositions*, également monosyllabiques, sont une espèce nombreuse. Peu à peu se formèrent les *noms*, presque tous monosyllabiques dans l'origine. On le voit dans l'allemand, qui est une langue mère, parce que l'Allemagne n'a jamais été occupée par des conquérants étrangers. Dans cette langue, toutes les racines sont des monosyllabes.

Le nom dut précéder le *verbe*, car le discours n'a point de sens s'il n'est régi par un nom, exprimé ou sous-entendu. En dernier lien se formèrent les verbes. Nous pouvons observer, en effet, que les enfants disent des noms, des particules, mais point de verbes : c'est que les noms éveillent des idées qui laissent des traces durables; il en est de même des particules qui signifient des modifications. Mais les verbes signifient des mouvements accompagnés des idées d'antériorité et de postériorité, et ces idées ne s'apprécient que par le point indivisible du présent, si difficile à comprendre, même pour les philosophes. J'appuierai ceci d'une observation physique. Il existe ici un homme qui, à la suite d'une violente attaque d'apoplexie, se souvenait bien des noms, mais avait entièrement oublié les verbes.—Les verbes, qui sont des genres à l'égard de tous les autres, tels que *sum*, qui indique l'existence, verbe auquel se rapportent toutes les essences, c'est-à-dire tous les objets de la métaphysique; *sto*, *eo*, qui expriment le repos et le mouvement, auxquels se rapportent toutes les choses physiques; *do*, *dico*, *facio*, auxquels se rapportent toutes les choses d'action, relatives, soit à la morale, soit aux intérêts de la famille ou de la société; ces verbes, dis-je, sont tous des monosyllabes à l'impératif, *es*, *sta*, *i*, *da*, *dic*, *fac*; et c'est par l'impératif qu'ils ont dû commencer.

Cette *génération du langage* est conforme aux lois de la nature en général, d'après lesquelles les éléments, dont toutes les choses se composent et où elles vont se résoudre, sont indivisibles : elle est conforme aux lois de la nature humaine en particulier, en vertu de cet axiome : *Les enfants, qui, dès leur naissance, se trouvent environnés de tant de moyens d'apprendre les langues, et dont les organes sont si flexibles, commencent par prononcer des monosyllabes*. A plus forte raison doit-on croire qu'il en a été ainsi chez ces premiers hommes, dont les organes étaient très-durs, et qui n'avaient encore entendu aucune voix humaine. — Elle nous donne, en outre, *l'ordre dans lequel furent trouvées les parties du discours*, et conséquemment *les causes naturelles de la syntaxe*. Ce système semble plus raisonnable que celui qu'ont suivi Jules Scaliger et François Sanctius, relativement à langue latine : ils raisonnent d'après les principes d'Aristote, comme si les peuples qui trouvèrent les langues avaient dû préalablement aller aux écoles des philosophes.

§ V. — Corollaires relatifs à l'origine de l'élocution poétique, des épisodes, du tour, du nombre, du chant et du vers.

Ainsi se forma la *langue poétique*, composée

d'abord de symboles ou *caractères divins* et *héroïques*, qui furent ensuite exprimés en *locutions vulgaires*, et finalement écrits en *caractères vulgaires*. Elle naquit de l'*indigence du langage*, et de la nécessité de s'exprimer, ce qui se démontre par les ornements mêmes dont se pare la poésie, je veux dire les images, les hypotyposes, les comparaisons, les métaphores, les périphrases, les tours qui expriment les choses par leurs propriétés naturelles, les descriptions qui les peignent par les détails ou par les effets les plus frappants, ou enfin par des accessoires emphatiques et même oiseux.

Les *épisodes* sont nés dans les premiers âges de la *grossièreté des esprits*, incapables de distinguer et d'écarter les choses qui ne vont pas au but. La même cause fait qu'on observe toujours les mêmes effets dans les idiots, et surtout dans les femmes.

Les *tours* naquirent de la *difficulté de compléter la phrase par son verbe*. Nous avons vu que le verbe fut trouvé plus tard que les autres parties du discours. Aussi les Grecs, nation ingénieuse, employèrent moins de tours que les Latins, les Latins moins que les Allemands.

Le *nombre* ne fut introduit que tard dans la prose. Les premiers qui l'employèrent furent, chez les Grecs, Gorgias de Léontium, et chez les Latins, Cicéron. Avant eux, c'est Cicéron lui-même qui le rapporte, on ne savait rendre le discours nombreux qu'en y mêlant certaines *mesures poétiques*. Il nous sera très-utile d'avoir établi ceci, lorsque nous traiterons de l'*origine du chant et du vers*.

Tout ce que nous venons de dire semble prouver que, par une loi nécessaire de notre nature, le *langage poétique* a précédé celui de la *prose*. Par suite de la même loi, les fables, *universaux de l'imagination*, durent naître avant ceux du raisonnement et de la philosophie. Ces derniers ne purent être créés qu'au moyen de la prose. En effet, les poëtes ayant d'abord formé le langage poétique par l'*association des idées particulières*, comme on l'a démontré, les peuples formèrent ensuite la langue de la prose, en ramenant à un seul mot, comme les espèces au genre, les parties qu'avait mises ensemble le langage poétique. Ainsi cette phrase poétique usitée chez toutes les nations, *le sang me bout dans le cœur*, fut exprimée par un seul mot, *στόμαχος*, *ira*, colère. Les hiéroglyphes et les lettres alphabétiques furent aussi comme autant de genres auxquels on ramena la variété infinie des sons articulés. Cette méthode abrégée, appliquée aux mots et aux lettres, donna plus d'activité aux esprits et les rendit capables d'abstraire; ensuite purent venir les philosophes, qui, préparés par cette classification vulgaire des mots et des lettres, travaillèrent à celle des idées, et formèrent les *genres intelligibles*. Ne conviendra-t-on pas maintenant que, pour trouver l'origine des *lettres*, il fallait chercher en même temps celle des *langues*?

Quant au *chant* et au *vers*, nous avons dit dans nos axiomes, que, supposé que les hommes aient été d'abord muets, il commencèrent par prononcer les voyelles en chantant, comme font les muets; puis ils durent, comme les bègues, articuler aussi les consonnes en chantant[1]. Ces premiers hommes ne devaient s'essayer à parler que lorsqu'ils éprouvaient des passions très-violentes. Or, de telles passions s'expriment par un ton de voix très-élevé, qui multiplie les diphthongues et devient une sorte de chant. Ce premier chant vint naturellement de la difficulté de prononcer, laquelle se démontre par la cause et par l'effet. *Par la cause:* les premiers hommes avaient une grande dureté dans l'organe de la voix, et d'ailleurs bien peu de mots pour l'exercer[2]. *Par l'effet:* il y a dans la poésie italienne un grand nombre de retranchements; dans les origines de la langue latine, on trouve aussi beaucoup de mots qui durent être syncopés, puis étendus avec le temps. Le contraire arriva pour les répétitions de syllabes. Lorsque les bègues tombent sur une syllabe qui leur est facile à prononcer, ils s'y arrêtent avec une sorte de chant, comme pour compenser celles qu'ils prononcent difficilement. J'ai connu un excellent musicien qui avait ce défaut de prononciation; lorsqu'il se trouvait arrêté, il se mettait à chanter d'une manière fort agréable, et parvenait ainsi à articuler. Les Arabes commencent presque tous les mots par *al*, et l'on dit que les Huns furent ainsi appelés parce qu'ils commençaient tous les mots par *hun*. Ce qui prouve encore que les langues furent d'abord un *chant*, c'est ce que nous avons dit, qu'avant Gorgias et Cicéron, les prosateurs grecs et latins

[1] Ce qui le prouve, ce sont les diphthongues qui restèrent dans les langues, et qui durent être bien plus nombreuses dans l'origine. Ainsi les Grecs et les Français qui ont passé d'une manière prématurée de la barbarie à la civilisation, ont conservé beaucoup de diphthongues. Voyez la note de l'axiome 21. (*Vico.*)

[2] Maintenant encore, au milieu de tant de moyens d'apprendre à parler, ne voyons-nous pas les enfants, malgré la flexibilité de leurs organes, prononcer les consonnes avec la plus grande peine. Les Chinois, qui, avec un très-petit nombre de signes diversement modifiés, expriment en langue vulgaire leur cent vingt mille hiéroglyphes, parlent aussi en chantant. (*Vico.*)

employaient des nombres poétiques; au moyen âge, les Pères de l'Église latine en firent autant, et leur prose semble faite pour être chantée.

Le premier genre de *vers* dut être approprié à la langue, à l'âge des *héros* : tel fut le vers *héroïque*, le plus noble de tous. C'était l'expression des émotions les plus vives de la terreur ou de la joie. La poésie *héroïque* ne peint que les passions les plus violentes. Si le vers *héroïque* fut d'abord spondaïque on ne peut l'attribuer, comme le fait la tradition vulgaire, à l'effroi inspiré par le serpent Python; l'effroi précipite les idées et les paroles, plutôt qu'il ne les ralentit. En latin, *sollicitus* et *festinons* expriment la frayeur. La lenteur des esprits, la difficulté du langage, voilà ce qui dut rendre ce vers spondaïque; et il a conservé quelque chose de de ce caractère, en exigeant invariablement un spondée à son dernier pied. Plus tard, les esprits et les langues ayant plus de facilité, le dactyle entra dans la poésie; un nouveau progrès détermina l'emploi de l'iambe, *pes citus*, comme dit Horace. Enfin l'intelligence et la prononciation ayant acquis une grande rapidité, on commença de parler en prose, ce qui était une sorte de généralisation. Le vers iambique se rapproche tellement de la prose, qu'il échappait souvent aux prosateurs. Ainsi le chant uni aux vers devint de plus en plus rapide, en suivant exactement le progrès du langage et des idées. — Ces vérités philosophiques sont appuyées par la tradition suivante. L'histoire ne nous présente rien de plus ancien que les *oracles* et les *sibylles*; l'antiquité de ces dernières a passé en proverbe. Nous trouvons partout des sibylles chez les plus anciennes nations : or, on assure qu'elles chantaient leurs réponses en vers héroïques, et partout les oracles répondaient en vers de cette mesure. Ce vers fut appelé par les Grecs *pythien*, de leur fameux oracle d'Apollon Pythien. Les Latins l'appelèrent vers *saturnien*, comme l'atteste Festus. Ce vers dut être inventé en Italie dans l'*âge de Saturne*, qui répond à l'*âge d'or* des Grecs. Ennius, cité par le même Festus, nous apprend que les *faunes* de l'Italie rendaient en cette forme de vers leurs oracles, *fato*. Puis le nom de vers *saturnien* passa aux vers iambiques de six pieds, peut-être parce que ces derniers vers furent employés naturellement dans le langage, comme auparavant les vers *saturniens héroïques*. — Les savants modernes sont aujourd'hui divisés sur la question de savoir si la poésie hébraïque a une mesure, ou simplement une sorte de rhythme; mais Josèphe, Philon, Origène et Eusèbe tiennent pour la première opinion; et ce qui la favorise principalement, c'est que, selon saint Jérôme, le livre de Job, plus ancien que ceux de Moïse, serait écrit en vers héroïques depuis la fin du second chapitre jusqu'au commencement du quarante-deuxième. — Si nous croyons l'auteur anonyme de l'*Incertitude des sciences*, les Arabes ne connaissaient point l'écriture, et toutefois ils conservèrent leur ancienne langue, en retenant leurs poëmes nationaux jusqu'au temps où ils inondèrent les provinces orientales de l'empire grec.

Les Égyptiens écrivaient leurs épitaphes en *vers* et sur des colonnes appelées *siringi*, de *sir*, chant ou chanson. Du même mot vient sans doute le nom des *Sirènes*, êtres mythologiques célèbres par leur chant. Ce qui est plus certain, c'est que les fondateurs de la civilisation grecque furent les *poëtes théologiens*, lesquels furent aussi *héros* et chantèrent en *vers héroïques*. Nous avons vu que les premiers auteurs de la langue latine furent les poëtes sacrés appelés *saliens*; il nous reste des fragments de leurs vers, qui ont quelque chose du *vers héroïque*, et qui sont les plus anciens monuments de la langue latine. A Rome, les triomphateurs laissèrent des inscriptions qui ont une apparence de vers *héroïques*, telles que celles de Lucius Emilius Regillus,

Duello magno dirimendo, regibus subjugandis;

et celle d'Acilius Glabrion,

Fudit, fugat, prosternit maximas legiones.

Si on examine bien les fragments de la loi des Douze Tables, on trouvera que la plupart des articles se terminent par un vers adonique, c'est-à-dire par une fin de vers *héroïque*; c'est ce que Cicéron imita dans ses *Lois*, qui commencent ainsi :

Deos caste adeunto.
Pietatem adhibento.

De là vint, chez les Romains, l'usage mentionné par le même Cicéron. Les enfants chantaient la loi des Douze Tables, *tanquàm necessarium carmen*. Ceux des Crétois chantaient de même la loi de leur pays, au rapport d'Élien. — A ces observations joignez plusieurs traditions vulgaires. Les lois des Égyptiens furent les *poëmes* de la déesse Isis (Platon). Lycurgue et Dracon donnèrent leurs lois en *vers* aux Spartiates et aux Athéniens (Plutarque et Suidas). Enfin Jupiter dicta en *vers* les lois de Minos (Maxime de Tyr).

Maintenant revenons des lois à l'histoire. Tacite rapporte dans les Mœurs des Germains, que ce peuple conservait en *vers* les souvenirs des premiers âges; et dans sa note sur ce passage, Juste-Lipse dit la même chose des Américains. L'exemple

de ces deux nations, dont la première ne fut connue que très-tard des Romains, et dont la seconde a été découverte par les Européens il y a seulement deux siècles, nous donne lieu de conjecturer qu'il en a été de même de toutes les nations barbares, anciennes et modernes. La chose est hors de doute pour les anciens Perses et pour les Chinois. Au rapport de Festus, les guerres puniques furent écrites par Navius en *vers héroïques*, avant de l'être par Ennius; et Livius Andronicus, le premier écrivain latin, avait écrit dans un *poëme héroïque* appelé *la Romanide*, les annales des anciens Romains. Au moyen âge, les historiens latins furent des *poëtes historiques*, comme Gunterus, Guillaume de Pouille, et autres. Nous avons vu que les premiers écrivains dans les nouvelles langues de l'Europe avaient été des *versificateurs*. Dans la Silésie, province où il n'y a guère que des paysans, ils apportent en naissant le don de la *poésie*. En général, l'allemand conserve ses origines *héroïques*, et voilà pourquoi on traduit si heureusement en allemand les mots composés du grec, surtout ceux du langage poétique. Adam Rochemberg l'a remarqué, mais sans en comprendre la cause. Bernegger a fait de toutes ces expressions un catalogue, enrichi ensuite par George Christophe Peischer, dans son *Index de græcæ et germanicæ linguæ analogiâ*. La langue latine a aussi laissé des exemples nombreux de ces compositions formées de mots entiers, et les poëtes en continuant à se servir de ces mots composés, n'ont fait qu'user de leur droit. Cette facilité de composition dut être une propriété commune à toutes les langues primitives. Elles se créèrent d'abord des noms, ensuite des verbes, et lorsque les verbes leur manquèrent, elles unirent les noms eux-mêmes. Voilà les principes de tout ce qu'a écrit Morhof dans ses recherches sur la langue et la poésie allemande [1].

Nous croyons avoir victorieusement réfuté l'erreur commune des grammairiens qui prétendent que *la prose précéda les vers*, et avoir montré dans l'*origine de la poésie*, telle que nous l'avons découverte, l'*origine des langues* et celle *des lettres*.

§ VI. — Corollaires relatifs à la logique des esprits cultivés.

1. D'après tout ce que nous venons d'établir en vertu de cette *logique poétique*, relativement à l'origine des langues, nous reconnaissons que c'est avec raison que les premiers auteurs du langage furent réputés *sages* dans tous les âges suivants, puisqu'ils donnèrent aux choses *des noms conformes à leur nature*, et remarquables par la *propriété*. Aussi nous avons vu que, chez les Grecs et les Latins, *nom* et *nature* signifièrent souvent la même chose.

2. La *topique* commença avant la *critique*. La topique est l'art qui conduit l'esprit dans sa première opération, qui lui enseigne les aspects divers (*les lieux*, τόποι) que nous devons épuiser, en les observant successivement, pour connaître dans son entier l'objet que nous examinons. Les fondateurs de la civilisation humaine se livrèrent à une *topique sensible*, dans laquelle ils unissaient les propriétés, les qualités ou rapports des individus ou des espèces, et les employaient tout concrets à former leurs *genres poétiques*; de sorte qu'on peut dire avec vérité que le *premier âge* du monde s'occupa de la première opération de l'esprit.

Ce fut dans l'intérêt du genre humain que la Providence fit naître la *topique* avant la *critique*. Il est naturel de *connaître* d'abord les choses, et ensuite de les *juger*. La topique rend les esprits *inventifs*, comme la *critique* les rend *exacts*. Or, dans les premiers temps, les hommes avaient à trouver, à *inventer* toutes les choses nécessaires à la vie. En effet, quiconque y réfléchira trouvera que les choses utiles ou nécessaires à la vie, et même celles qui ne sont que de commodité, d'agrément ou de luxe, avaient déjà été trouvées par les Grecs, avant qu'il y eût parmi eux des philosophes. Nous l'avons dit dans un axiome : *Les enfants sont grands imitateurs; la poésie n'est qu'imitation, les arts ne sont que des imitations de la nature, qu'une poésie réelle*. Ainsi, les premiers peuples qui nous représentent l'*enfance* du genre humain, fondèrent d'abord le monde des arts; les philosophes, qui vinrent longtemps après, et qui nous en représentent la *vieillesse*, fondèrent le monde des sciences, qui compléta le système de la civilisation humaine.

3. Cette *histoire des idées humaines* est confirmée, d'une manière singulière, par l'*histoire de la philosophie* elle-même. La première méthode d'une philosophie grossière encore fut l'αὐτοψία, ou *évidence des sens*; nous avons vu, dans l'origine de la poésie, quelle vivacité avaient les sensations dans les âges poétiques. Ensuite vint Ésope, symbole des moralistes que nous appellerons vulgaires; Ésope, antérieur aux sept sages de la Grèce, employa des *exemples* pour raisonnements; et comme l'âge poétique durait encore, il tirait ces exemples de quelque fiction analogue, moyen plus puissant sur l'esprit du vulgaire que les meilleurs raisonnements abs-

[1] Nous trouvons ici une preuve de ce que nous avons avancé dans les axiomes : *Si les savants s'appliquent à trouver les origines de la langue allemande en suivant nos principes, ils y feront d'étonnantes découvertes.* (*Vico.*)

traits [1]. Après Ésope vint Socrate : il commença la dialectique par l'*induction*, qui couclut de plusieurs choses certaines à la chose douteuse qui est en question. Avant Socrate, la médecine, fécondant l'observation par l'induction, avait produit Hippocrate, le premier de tous les médecins pour le mérite comme pour l'époque, Hippocrate, auquel fut si bien dû cet éloge immortel : *Nec fallit quemquam, nec falsus ab ullo est*. Au temps de Platon, les mathématiques avaient, par le méthode de composition dite *synthèse*, fait d'immenses progrès dans l'école de Pythagore, comme on peut le voir par le Timée. Grâce à cette méthode, Athènes florissait alors par la culture de tous les arts qui font la gloire du génie humain, par la poésie, l'éloquence et l'histoire, par la musique et les arts du dessin. Ensuite vinrent Aristote et Zénou ; le premier enseigna le *syllogisme*, forme de raisonnement qui n'unit point les idées particulières pour former des idées générales, mais qui décompose les idées générales dans les idées particulières qu'elles renferment; quant au second, sa méthode favorite, celle du *sorite*, analogue à celle de nos modernes philosophes, n'aiguise l'esprit qu'en le rendant trop subtil. Dès lors la philosophie ne produisit aucun fruit remarquable pour l'avantage du genre humain. C'est donc avec raison que Bacon, aussi grand philosophe que profond politique, recommande l'*induction* dans son *Organum*. Les Anglais, qui suivent ce précepte, tirent de l'*induction* les plus grands avantages dans la philosophie expérimentale.

4. Cette *histoire des idées humaines* montre jusqu'à l'évidence l'erreur de ceux qui, attribuant, selon le préjugé vulgaire, une haute sagesse aux anciens, ont cru que Minos, Thésée, Lycurgue, Romulus et les autres rois de Rome, donnèrent à leurs peuples des lois *universelles*. Telle est la forme des lois les plus anciennes, qu'elles semblent s'adresser à un seul homme; d'un premier cas elles s'étendaient à tous les autres, car *les premiers peuples étaient incapables d'idées générales;* ils ne pouvaient les concevoir avant que les faits qui les appelaient se fussent présentés. Dans le procès du jeune Horace, la loi de Tullus Hostilius n'est autre chose que la sentence portée contre l'*illustre accusé* par les duumvirs qui avaient été créés par le roi pour ce jugement [2]. Cette loi de Tullus est un *exemple*, dans le sens où l'on dit *châtiments exemplaires*. S'il est vrai, comme le dit Aristote, que *les républiques héroïques n'avaient pas de lois pénales*, il fallait que les *exemples* fussent d'abord réels; ensuite vinrent les exemples *abstraits*. Mais lorsque l'on eut acquis des idées générales, ou reconnut que la propriété essentielle de la loi devait être l'*universalité;* et l'on établit cette maxime de jurisprudence : *Legibus, non exemplis est judicandum*.

CHAPITRE IV.

DE LA MORALE POÉTIQUE, ET DE L'ORIGINE DES VERTUS VULGAIRES QUI RÉSULTÈRENT DE L'INSTITUTION DE LA RELIGION ET DES MARIAGES.

La *métaphysique des philosophes* commence par éclairer l'âme humaine, en y plaçant l'idée d'un Dieu, afin qu'ensuite la logique, la trouvant préparée à mieux distinguer ses idées, lui enseigne les méthodes de raisonnement, par le secours desquelles la morale purifie le cœur de l'homme. De même la *métaphysique poétique* des premiers humains les frappa d'abord par la crainte de Jupiter, dans lequel ils reconnurent le pouvoir de lancer la foudre, et terrassa leurs âmes aussi bien que leurs corps, par cette fiction effrayante. Incapables d'atteindre encore une telle idée par le raisonnement, ils la conçurent par un sentiment faux dans la *matière*, mais vrai dans la *forme*. De cette *logique* conforme à leur nature sortit la *morale poétique*, qui d'abord les rendit *pieux*. La *piété* était la base sur laquelle la Providence voulait fonder les sociétés. En effet, chez toutes les nations, la piété a été généralement la mère des vertus domestiques et civiles; la religion seule nous apprend à les observer, tandis que la philosophie nous met en état d'en discourir.

La vertu commença par l'effort. Les géants enchaînés sous les monts, par la terreur religieuse que la foudre leur inspirait, *s'abstinrent* désormais d'errer à la manière des bêtes farouches, dans la vaste forêt qui couvrait la terre, et prirent l'habitude de mener une vie sédentaire dans leurs retraites cachées, en sorte qu'ils devinrent plus tard les fondateurs des sociétés. Voilà l'un de *ces grands bienfaits que dut au ciel le genre humain*, selon la tra-

[1] Comme le prouve le succès avec lequel Ménénius Agrippa ramena à l'obéissance le peuple romain. (*Vico.*)

[2] Selon Tite-Live, Tullus ne voulut point juger lui-même Horace, parce qu'il craignait de prendre sur lui l'odieux d'un tel jugement; explication tout à fait ridicule. Tite-Live n'a pas compris que dans un sénat *héroïque*, c'est-à-dire, aristocratique, un roi n'avait d'autre puissance que celle de créer des duumvirs ou commissaires pour juger les accusés; le peuple des cités héroïques ne se composait que de nobles auxquels l'accusé déjà condamné pouvait toujours en appeler. (*Vico.*)

dition vulgaire, *quand il régna sur la terre* par la religion des auspices. Par suite de ce premier *effort*, la vertu commença à poindre dans les âmes. Ils continrent leurs passions brutales, ils évitèrent de les satisfaire à la face du ciel qui leur causait un tel effroi, et chacun d'eux s'efforça d'entraîner dans sa caverne une seule femme dont il se proposait de faire sa compagne pour la vie. Ainsi la *Vénus humaine* succédant à la *Vénus brutale*, ils commencèrent à connaître la pudeur, qui, après la religion, est le principal lien des sociétés. Ainsi s'établit le *mariage*, c'est-à-dire *l'union charnelle faite selon la pudeur, et avec la crainte d'un Dieu*. C'est le second principe de la Science nouvelle, lequel dérive du premier (la croyance à une Providence).

Le *mariage* fut accompagné de trois solennités. — La première est celle des auspices de Jupiter, auspices tirés de la foudre qui avait décidé les géants à les observer. De cette divination, *sortes*, les Latins définirent le mariage, *omnis vitæ consortium*, et appelèrent le mari et la femme, *consortes*. En italien, on dit vulgairement que la fille qui se marie *prende sorte*. Aussi est-ce un principe du droit des gens, que *la femme suive la religion publique de son mari*. — La seconde solennité consiste dans le voile dont la jeune épouse se couvre, en mémoire de ce premier mouvement de pudeur qui détermina l'institution des mariages. — La troisième, toujours observée par les Romains, fut d'enlever l'épouse avec une feinte violence, pour rappeler la violence véritable avec laquelle les géants entraînèrent les premières femmes dans leurs cavernes.

Les hommes se créèrent, sous le nom de *Junon*, un symbole de ces *mariages solennels*. C'est le premier de tous les symboles divins, après celui de Jupiter...

Considérons le genre de vertu que la religion donna à ces premiers hommes : ils furent *prudents*, de cette sorte de prudence que pouvaient donner les auspices de Jupiter; *justes*, envers Jupiter, en le redoutant (Jupiter, *jus* et *pater*), et envers les hommes, en ne se mêlant point des affaires d'autrui. C'est l'état des géants, tels que Polyphème les représente à Ulysse, isolés dans les cavernes de la Sicile. Cette justice n'était, au fond, que l'isolement de l'état sauvage. Ils pratiquaient la *continence*, en ce qu'ils se contentaient d'une seule femme pour la vie. Ils avaient le *courage*, l'*industrie*, la *magnanimité*, les vertus de l'âge d'or, pourvu que nous n'entendions point par *âge d'or* ce qu'ont entendu dans la suite les poëtes efféminés. Les vertus du premier âge, à la fois *religieuses* et *barbares*, furent analogues à celles qu'on a tant louées dans les Scythes, qui enfonçaient un couteau en terre, l'adoraient comme un dieu, et justifiaient leurs meurtres par cette religion sanguinaire.

Cette morale des nations superstitieuses et farouches du paganisme produisit chez elles l'usage de *sacrifier aux dieux des victimes humaines*. Lorsque les Phéniciens étaient menacés de quelque grande calamité, leurs rois immolaient à Saturne leurs propres enfants (Philon, Quinte-Curce). Carthage, colonie de Tyr, conserva cette coutume. Les Grecs la pratiquèrent aussi, comme on le voit par le sacrifice d'Iphigénie [1]. Les sacrifices humains étaient en usage chez les Gaulois (César) et chez les Bretons (Tacite). Ce culte sacrilége fut défendu par Auguste aux Romains qui habitaient les Gaules, et par Claude aux Gaulois eux-mêmes (Suétone).

Les Orientalistes veulent que ce soient les Phéniciens qui aient répandu dans tout le monde les sacrifices de leur Moloch. Mais Tacite nous assure que les sacrifices humains étaient en usage dans la Germanie, contrée toujours fermée aux étrangers; et les Espagnols les retrouvèrent dans l'Amérique, inconnue jusque-là au reste du monde.

Telle était la barbarie des nations à l'époque même où les *anciens Germains voyaient les dieux sur la terre*, où les *anciens Scythes*, où les *Américains*, brillaient de ces *vertus de l'âge d'or* exaltées par tant d'écrivains. Les victimes humaines sont appelées, dans Plaute, *victimes de Saturne*, et c'est sous Saturne que les auteurs placent l'âge d'or du Latium; tant il est vrai que cet âge fut celui de la douceur, de la bénignité et de la justice! Rien n'est plus vain, nous devons le conclure de tout ce qui précède, que les fables débitées par les savants sur l'*innocence de l'âge d'or* chez les païens. Cette innocence n'était autre chose qu'une superstition fanatique qui, frappant les

[1] On s'étonnera peu de ce dernier événement, si l'on songe à l'étendue illimitée de la *puissance paternelle* des premiers hommes du paganisme, de ces Cyclopes de la fable. Cette puissance fut sans borne chez les nations les plus éclairées, telles que la grecque, chez les plus sages, telles que la romaine; jusqu'aux temps de la plus haute civilisation, les pères y avaient le droit de faire périr leurs enfants nouveau-nés. C'est ce qui doit diminuer l'horreur que nous inspire, dans la douceur de nos temps modernes, la sévérité de Brutus, condamnant ses fils, et de Manlius faisant périr le sien pour avoir combattu et vaincu au mépris de ses ordres. (*Vico*.)

premiers hommes de la crainte des dieux que leur imagination avait créés, leur faisait observer quelque devoir malgré leur brutalité et leur orgueil farouche. Plutarque, choqué de cette superstition, met en problème s'il n'eût pas mieux valu ne croire aucune divinité, que de rendre aux dieux ce culte impie. Mais il a tort d'opposer l'athéisme à cette religion, quelque barbare qu'elle pût être. Sous l'influence de cette religion se sont formées les plus illustres sociétés du monde; l'athéisme n'a rien fondé.

Nous venons de traiter de la morale du premier âge, ou *morale divine;* nous traiterons plus tard de la *morale héroïque.*

CHAPITRE V.

DU GOUVERNEMENT DE LA FAMILLE, OU ÉCONOMIE, DANS LES AGES POÉTIQUES.

§ I. — De la famille composée des parents et des enfants, sans esclaves ni serviteurs.

Les héros *sentirent,* par l'instinct de la nature humaine, les deux vérités qui constituent toute la science économique, et que les Latins conservèrent dans les mots *educere, educare,* relatifs, l'un à l'éducation de l'âme, l'autre à celle du corps. Nous parlerons d'abord de *la première de ces deux éducations.*

Les premiers *pères* furent à la fois les *sages,* les *prêtres* et les *rois* ou *législateurs* de leurs familles [1]. Ils durent être, dans la famille des *rois absolus,* supérieurs à tous les autres membres, et soumis seulement à Dieu. Leur pouvoir fut armé des terreurs d'une religion effroyable, et sanctionné par les peines les plus cruelles; c'est dans le caractère de Polyphème que Platon reconnaît les premiers pères de famille [2]. — Remarquons seulement ici que les hommes, sortis de leur liberté native, et domptés par la sévérité du *gouvernement de la famille,* se trouvèrent préparés à obéir aux lois du *gouvernement civil* qui devait lui succéder. Il en est resté cette loi éternelle, que les républiques seront plus heureuses que celle qu'imagina Platon, toutes les fois que les pères de famille n'enseigneront à leurs enfants que la religion, et qu'ils seront admirés des fils comme leurs *sages,* révérés comme leurs *prêtres,* et redoutés comme leurs *rois.*

Quant à la *seconde partie de la science économique,* l'éducation des corps, on peut conjecturer que, par l'effet des terreurs religieuses, de la dureté du gouvernement des pères de famille, et des ablutions sacrées, les fils perdirent peu à peu la taille des géants, et prirent la stature convenable à des hommes. Admirons la Providence, d'avoir permis qu'avant cette époque les hommes fussent des géants : il leur fallait, dans leur vie vagabonde, une complexion robuste pour supporter l'inclémence de l'air et l'intempérie des saisons; il leur fallait des forces extraordinaires pour pénétrer la grande forêt qui couvrait la terre, et qui devait être si épaisse dans les temps voisins du déluge...

La grande idée de la *science économique* fut réalisée dès l'origine, savoir : qu'il faut que les pères, par leur travail et leur industrie, laissent à leurs fils un patrimoine où ils trouvent une subsistance facile, commode et sûre, quand même ils n'auraient plus aucun rapport avec les étrangers, quand même toutes les ressources de l'état social viendraient à leur manquer, quand même il n'y aurait plus de cités; de sorte qu'en supposant les dernières calamités, les *familles subsistent,* comme *origine de nouvelles nations.* Ils doivent laisser ce patrimoine dans des lieux qui jouissent d'un *air sain,* qui possèdent des *sources* d'eaux vives, et dont la *situation,* naturellement *forte,* leur assure un asile dans le cas où les cités périraient; il faut enfin que ce patrimoine comprenne de *vastes campagnes* assez riches pour nourrir les malheureux qui, dans la ruine des cités voisines, viendraient s'y *réfugier,* les cultiveraient, et en reconnaîtraient le propriétaire pour *seigneur.* Ainsi la Providence ordonna l'état de famille, employant, non *la tyrannie des lois, mais la douce autorité des coutumes* (*voy.* axiome 104, le passage cité de Dion-Cassius). Les *forts,* les puissants des premiers âges, établirent leurs habitations au sommet des montagnes.

[1] C'est cette tradition vulgaire sur la sagesse des anciens qui a trompé Platon, et lui a fait regretter *les temps où les philosophes régnaient, où les rois étaient philosophes.* (*Vico.*)

[2] Cette tradition mal interprétée a jeté tous les politiques dans l'erreur de croire que la *première forme des gouvernements civils aurait été la monarchie.* Partant de cette erreur, ils ont établi pour principe de leur fausse science que *la royauté tirait son origine de la violence, ou de la fraude qui aurait bientôt éclaté en violence.* Mais à cette époque où les hommes avaient encore tout l'orgueil farouche de la liberté *bestiale,* cette simplicité grossière où ils se contentaient des productions spontanées de la nature pour aliments, de l'eau des fontaines pour boisson, et des cavernes pour abri pendant leur sommeil; dans cette égalité naturelle où tous les pères étaient souverains de leur famille, on ne peut comprendre comment la fraude ou la force eussent assujetti tous les hommes à un seul.

(*Vico.*)

Le latin *arces*, l'italien *rocce*, ont, outre leur premier sens, celui de *forteresses*.

Tel fut l'ordre établi par la *Providence*, pour commencer la société païenne. Platon en fait honneur à la *prévoyance* des premiers fondateurs des cités. Cependant, lorsque la barbarie antique, reparaissant au moyen âge, détruisait partout les cités, le même ordre assura le salut des *familles*, d'où sortirent les nouvelles nations de l'Europe. Les Italiens ont continué à dire *castella*, pour *seigneuries*. En effet, on observe généralement que les cités les plus anciennes, et presque toutes les capitales, ont été bâties au sommet des montagnes, tandis que les villages sont répandus dans les plaines. De là vinrent sans doute ces phrases latines; *summo loco*, *illustri loco nati*, pour dire les nobles; *imo, obscuro loco nati*, pour désigner les plébéiens : les premiers habitaient les cités, les seconds les campagnes.

C'est par rapport aux *sources vives* dont nous avons parlé, que les politiques regardent la *communauté des eaux* comme l'occasion de l'*union des familles*. De là les premières *associations* furent dites par les Grecs φρατρίαι (peut-être de φρέαρ, puits), comme les premiers *villages* furent appelés *pagi* par les Latins, du mot πηγή, fontaine. Les Romains célébraient les *mariages* par l'emploi solennel de l'*eau* et du *feu*; parce que les premiers mariages furent contractés naturellement par des hommes et des femmes qui avaient *l'eau et le feu en commun*, comme membres de la même famille, et dans l'origine comme frères et sœurs. Le dieu du foyer de chaque maison était appelé *lar*; d'où *focus laris*. C'était là que le père de famille sacrifiait aux dieux de la maison, *deivei parentum* (Loi des Douze Tables, *de parricidio*); comme parle l'Histoire sainte, *le Dieu de nos pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob*. De là encore la loi que propose Cicéron, *Sacra familiaria perpetua manento;* et les expressions si fréquentes dans les lois romaines, *filius familias in sacris paternis*, *sacra patria* pour la *puissance paternelle*. Ce respect du foyer domestique était commun aux barbares du moyen âge, puisque même au temps de Boccace, qui nous l'atteste dans sa *Généalogie des dieux*, c'était l'usage à Florence, qu'au commencement de chaque année, le père de famille, assis à son foyer, près d'un tronc d'arbre auquel il mettait le feu, jetât de l'encens et versât du vin dans la flamme; usage encore observé par le petit peuple de Naples, le soir de la vigile de Noël. On dit aussi *tant de feux*, pour tant de familles.

L'institution des *sépultures*, qui vint après celle des *mariages*, résulta de la nécessité de cacher des objets qui choquaient les sens. Ainsi commença la croyance universelle de l'*immortalité des âmes humaines*, appelées *dii manes*, et dans la loi des Douze Tables, *deivei parentum*...

Les *philologues* et les *philosophes* ont pensé communément que, dans ce qu'on appelle *l'état de nature*, les familles n'étaient composées que de *fils;* elles le furent aussi de *serviteurs* ou *famuli*, d'où elles tirèrent principalement ce nom. Sur cette *économie* incomplète ils ont fondé une fausse *politique*, comme la suite doit le démontrer. Pour nous, nous commencerons à traiter de la *politique* des premiers âges, en prenant pour point de départ ces *serviteurs* ou *famuli*, qui appartiennent proprement à l'étude de l'*économie*.

§ II.—Des familles composées de serviteurs, antérieures à l'existence des cités, et sans lesquelles cette existence était impossible.

Au bout d'un laps de temps considérable, plusieurs des géants impies qui étaient restés dans la *communauté des femmes et des biens*, et dans les querelles qu'elle produisait, *les hommes simples et débonnaires* dans le langage de Grotius, les *abandonnés de Dieu* dans celui de Puffendorf, furent contraints, pour échapper aux *violents* de Hobbes, de se réfugier aux autels des *forts*. Ainsi un froid très-vif contraint les bêtes sauvages à venir chercher un asile dans les lieux habités. Les chefs de famille, plus courageux parce qu'ils avaient déjà formé une première société, recevaient sous leur protection ces malheureux réfugiés, et tuaient ceux qui osaient faire des courses sur leurs terres. Déjà *héros par leur naissance*, puisqu'ils étaient nés de Jupiter, c'est-à-dire nés sous ses auspices, ils devinrent *héros par la vertu*. Dans ce dernier genre d'héroïsme, les Romains se montrèrent supérieurs à tous les peuples de la terre, puisqu'ils surent également

Parcere subjectis, et debellare superbos.

Les premiers hommes qui fondèrent la civilisation avaient été conduits à la société par la *religion* et par l'*instinct naturel de propager la race humaine*, causes honorables qui produisirent le mariage, *la première et la plus noble amitié du monde*. Les seconds qui entrèrent dans la société, y furent contraints par *la nécessité de sauver leur vie*. Cette société, dont l'*utilité* était le but, fut d'une *nature servile*. Aussi les réfugiés ne furent protégés par les héros qu'à une condition juste et raisonnable, celle de *gagner eux-mêmes leur vie en travaillant pour les héros, comme leurs serviteurs*. Cette condition analogue à l'esclavage, fut le modèle de celle

où l'on réduisit les prisonniers faits à la guerre, après la formation des cités.

Ces premiers serviteurs se nommaient, chez les Latins, *vernæ*, tandis que les fils des héros, pour se distinguer, s'appelaient *liberi*. Du reste, ces derniers n'avaient aucune autre distinction : *dominum ac servum nullis educationis deliciis dignoscas*. Ce que Tacite dit des Germains peut s'entendre de tous les premiers peuples barbares; et nous savons que, chez les anciens Romains, le père de famille avait droit de vie et de mort sur ses fils, et la propriété absolue de tout ce qu'ils pouvaient acquérir, au point que, jusqu'aux empereurs, les fils et les esclaves ne différaient en rien sous le rapport du *pécule*. Ce mot *liberi* signifia aussi d'abord *nobles*: les arts *libéraux* sont les arts nobles; *liberalis* répond à l'italien *gentile*. Chez les Latins, les maisons nobles s'appelaient *gentes*; ces premières *gentes* se composaient des seuls *nobles*, et les seuls *nobles* furent *libres* dans les premières cités.

Les serviteurs furent aussi appelés *clientes*, et ces *clientèles* furent la première image des fiefs, comme nous le verrons plus au long.

Sous le *nom* seul du *père de famille* étaient compris tous ses *fils*, tous ses *esclaves* et *serviteurs*. Ainsi, dans les temps héroïques on put dire avec vérité, comme Homère le dit d'Ajax, le *rempart des Grecs* (πύργος Ἀχαιῶν), que seul il combattait contre l'armée entière des Troyens : on put dire qu'Horace soutint seul sur un pont le choc d'une armée d'Étrusques; par quoi l'on doit entendre *Ajax, Horace, avec leurs compagnons* ou *serviteurs*. Il en fut précisément de même dans la *seconde barbarie* [dans celle du moyen âge]; quarante héros normands, qui revenaient de la terre sainte, mirent en fuite une armée de Sarrasins qui tenaient Salerne assiégée.

C'est à cette *protection* accordée par les héros à ceux qui se *réfugièrent* sur leurs terres, qu'un doit rapporter l'origine des *fiefs*. Les premiers furent d'abord des *fiefs roturiers personnels*, pour lesquels les *vassaux* étaient *vades*, c'est-à-dire obligés personnellement à suivre les héros partout où ils les menaient pour cultiver leurs terres, et plus tard, de les suivre dans les jugements (*rei* et *actores*). Du *vas* des Latins, du βας des Grecs, dérivèrent le *was* et le *wassus* employé par les feudistes barbares pour signifier *vassal*. Ensuite durent venir les *fiefs roturiers réels*, pour lesquels les vassaux durent être les premiers *prædes* ou *mancipes* obligés sur biens immeubles; le nom de *mancipes* resta propre à ceux qui étaient ainsi obligés envers le trésor public.

Nous venons de donner la première origine des *asiles*. C'est en ouvrant un asile que Cadmus fonde Thèbes, la plus ancienne cité de la Grèce. Thésée fonde Athènes en élevant l'*autel des malheureux*, nom bien convenable à ceux qui erraient auparavant, dénués de tous les biens divins et humains que la société avait procurés aux hommes pieux. Romulus fonde Rome en ouvrant un asile dans un bois, *vetus urbes condentium consilium*, dit Tite-Live. De là Jupiter reçut le titre d'*hospitalier*. *Étranger* se dit en latin *hospes*.

§ III.—Corollaires relatifs aux contrats qui se font par le simple consentement des parties.

Les nations héroïques, ne s'occupant que des choses nécessaires à la vie, ne recueillant d'autres fruits que les productions spontanées de la nature, ignorant l'usage de la monnaie, et étant pour ainsi dire *tout corps*, toute matière, ne pouvaient certainement connaître les contrats qui, selon l'expression moderne, se font *par le seul consentement*. L'ignorance et la grossièreté sont naturellement soupçonneuses; aussi les hommes ne pouvaient connaître les engagements *de bonne foi*. Ils assuraient toutes les *obligations*, en employant la *main*, soit en réalité, soit par fiction en ajoutant à l'acte la garantie des *stipulations solennelles*, de là ce titre célèbre dans la loi des Douze Tables : *Si quis nexum faciet mancipiumque, uti linguâ nuncupassit, ita jus esto*. Un tel état civil étant supposé, nous pouvons en inférer ce qui suit.

I. On dit que dans les temps les plus anciens les *achats* et les *ventes* se faisaient par *échange*, lors même qu'il s'agissait d'immeubles. Ces échanges ne furent autre chose que les cessions de terres faites au moyen âge, à charge de cens seigneurial (*livelli*). Leur utilité consistait en ce que l'une des parties avait trop de terres riches en fruits dont l'autre partie manquait.

II. Les *locations des maisons* ne pouvaient avoir lieu lorsque les *cités* étaient petites, et les habitations étroites. On doit croire plutôt que les propriétaires fonciers donnaient du terrain pour qu'on y bâtît; toute location se réduisait donc à un *cens* territorial.

III. Les *locations de terres* durent être emphytéotiques. Les grammairiens ont dit, sans en comprendre le sens, que *clientes* était *quasi colentes*. Ces locations de terres répondent aux *clientèles* des Latins.

IV. Telle fut sans doute la raison pour laquelle on ne trouve dans les anciennes archives du moyen âge, d'autres contrats que des *contrats de cens seigneurial* pour des maisons ou pour des terres, soit perpétuel, soit à temps.

V. Cette dernière observation explique peut-être

pourquoi l'emphytéose est un *contrat de droit civil*, c'est-à-dire *du droit héroïque des Romains*. A ce droit héroïque Ulpien oppose le *droit naturel des peuples civilisés* (*gentium humanarum*); il les appelle *civilisés* ou *humains*, par opposition aux barbares des premiers temps; et il ne peut entendre parler des *barbares* qui de son temps se trouvaient hors de l'empire, et dont par conséquent le droit n'importait point aux jurisconsultes romains.

VI. Les *contrats de société* étaient inconnus, par un effet de l'isolement naturel des premiers hommes. Chaque père de famille s'occupait uniquement de ses affaires, sans se mêler de celles des autres, comme Polyphème le dit à Ulysse dans l'Odyssée.

VII. Pour la même raison, il n'y avait point de *mandataires*. De là cette maxime qui est restée dans le droit civil : *nous ne pouvons acquérir par une personne qui n'est point sous notre puissance*, per extraneam personam acquiri nemini.

VIII. Le droit des nations *civilisées*, *humanarum*, comme dit Ulpien, ayant succédé aux droits des nations *héroïques*, il se fit une telle révolution, que le *contrat de vente*, qui anciennement ne produisait point d'action de garantie, si on n'avait point stipulé en cas d'éviction la cause pénale appelée *stipulatio duplæ*, est aujourd'hui le plus favorable de tous les contrats appelés *de bonne foi*, parce que naturellement elle doit y être observée sans qu'elle ait été promise.

CHAPITRE VI.

DE LA POLITIQUE POÉTIQUE.

§ 1.—Origine des premières républiques, dans la forme la plus rigoureusement aristocratique.

Les *familles* se formèrent donc de ces serviteurs (*famuli*) reçus sous la protection des héros. Nous avons déjà vu en eux les premiers membres d'une société politique (*socii*). Leur vie dépendait de leurs seigneurs, et par suite tout ce qu'ils pouvaient acquérir; droit terrible que les héros exerçaient aussi sur leurs enfants [1]. Mais les *fils de famille* se trouvaient, à la mort de leurs pères, affranchis de ce despotisme domestique, et l'exerçaient à leur tour sur leurs enfants. Dans le droit romain, tout citoyen affranchi de la *puissance paternelle*, est lui-même appelé *père de famille*. Les *serviteurs*, au contraire, étaient obligés de passer leur vie dans le même état de dépendance. Après bien des années, ils durent naturellement se lasser de leur condition, et se révolter contre les *héros*. Nous avons déjà indiqué dans les axiomes, d'une manière générale, que *les serviteurs avaient fait violence aux héros dans l'état de famille, et que cette révolution avait occasionné la naissance des républiques*. Dans une telle nécessité, les héros devaient être portés à s'unir en *corps politique*, pour résister à la multitude de leurs serviteurs révoltés, en mettant à leur tête l'un d'entre eux, distingué par son courage et par sa présence d'esprit; de tels chefs furent appelés *rois*, du mot *regere*, diriger. De cette manière, on peut dire avec Pomponius, *rebus ipsis dictantibus regna condita;* pensée profonde, qui s'accorde bien avec le principe établi par la jurisprudence romaine : *le droit naturel des gens a été fondé par la Providence divine* (*jus naturale gentium divinâ Providentiâ constitutum*). Les pères étant *rois et souverains* de leurs familles, il était impossible, dans la fière égalité de ces âges barbares, qu'aucun d'entre eux cédât à un autre; ils formèrent donc des *sénats régnants*, c'est-à-dire *composés d'autant de rois des familles*, et, sans être conduits par aucune sagesse humaine, ils se trouvèrent avoir uni leurs intérêts privés dans un intérêt commun, que l'on appela *patria*, sous-entendu *res*, c'est-à-dire *intérêt des pères*. Les nobles, seuls citoyens des premières *patries*, se nommèrent

[1] Aristote définit les fils, *des instruments animés de leurs pères;* et jusqu'au temps où la constitution de Rome devint entièrement démocratique, les pères de famille conservèrent dans son intégrité cette monarchie domestique. Dans les premiers siècles, ils pouvaient vendre leurs fils jusqu'à trois fois. Plus tard, lorsque la civilisation eut adouci les esprits, l'émancipation se fit par trois ventes fictives. Mais les Gaulois et les Celtes conservèrent toujours le même pouvoir sur leurs enfants et leurs esclaves. On a retrouvé les mêmes mœurs dans les Indes occidentales : les pères y vendaient réellement leurs enfants; et en Europe les Moscovites et les Tartares peuvent exercer quatre fois le même droit. Tout ceci prouve combien les modernes se sont mépris sur le sens du mot célèbre : *Les barbares n'ont point sur leurs enfants le même pouvoir que les citoyens romains.* Cette maxime des jurisconsultes anciens se rapporte aux nations vaincues par le peuple romain. La victoire leur ôtant tout droit *civil*, ainsi que nous le démontrerons, les vaincus conservaient seulement la puissance paternelle, donnée par la *nature*, les liens naturels du sang, *cognationes*, et d'un autre côté le *domaine naturel* ou *bonitaire ;* en tout cela, leurs obligations étaient simplement *naturelles*, *de jure naturali gentium*, en ajoutant, avec Ulpien, *humanarum*. Mais pour les peuples indépendants de l'empire, ces droits furent *civils*, et précisément les mêmes que ceux des citoyens romains.

(*Vico.*)

patriciens. Dans ce sens, on peut regarder comme vraie la tradition selon laquelle *on ne consultait que la nature dans l'élection des rois des premiers âges.* Deux passages précieux de Tacite, qu'on lit dans les Mœurs des Germains, appuient cette tradition et nous donnent lieu de conjecturer que l'usage dont il parle était celui de tous les premiers peuples. *Non casus, non fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ et propinquitates; duces exemplo potiùs quàm imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsunt.* Tels furent les premiers *rois.* Ce qui le prouve, c'est que les poëtes n'imaginèrent pas autrement Jupiter, *le roi des hommes et des dieux.* On le voit, dans Homère, s'excuser auprès de Thétis de n'avoir pu contrevenir à ce que les dieux avaient une fois déterminé dans le grand conseil de l'Olympe. N'est-ce pas là le langage qui convient au roi d'une aristocratie? En vain les stoïciens voudraient nous présenter ici *Jupiter* comme *soumis à leur destin;* Jupiter et tous les dieux ont tenu conseil sur les choses humaines, et les ont par conséquent déterminées par l'effet d'une *volonté libre.* Ce passage nous en explique deux autres, où les politiques croient à tort qu'Homère désigne la *monarchie :* c'est lorsque Agamemnon veut abaisser la fierté d'Achille, et qu'Ulysse persuade aux Grecs, qui se soulèvent pour retourner dans leur patrie, de continuer le siége de Troie. Dans les deux passages, il est dit qu'*un seul est roi :* mais dans l'un et l'autre il s'agit de la *guerre*, dans laquelle il faut toujours un seul chef, selon la maxime de Tacite : *eam esse imperandi conditionem, ut non aliter ratio constet, quam si uni reddatur.* Du reste, partout où Homère fait mention des héros, il leur donne l'épithète de *rois;* ce qui se rapporte à merveille au passage de la Genèse où Moïse, énumérant les descendants d'Ésaü, les appelle tous rois, *duces* (c'est-à-dire capitaines) dans la Vulgate. Les ambassadeurs de Pyrrhus lui rapportèrent qu'ils avaient vu à Rome un *sénat de rois.*

Sans l'hypothèse d'une révolte de *serviteurs*, on ne peut comprendre que les *pères* auraient consenti à assujettir leurs monarchies domestiques à la souveraineté de l'ordre dont ils faisaient partie. C'est la nature des hommes courageux (axiome 81) de sacrifier le moins qu'ils peuvent de ce qu'ils ont acquis par leur courage, et seulement autant qu'il est nécessaire pour conserver le reste. Aussi voyons-nous souvent dans l'histoire romaine combien les héros rougissaient *virtute parta per flagitium amittere.* Du moment qu'il est établi (nous l'avons démontré et nous le démontrerons mieux encore) que les gouvernements ne sont point nés de la fraude, ni de la violence d'un seul, peut-on, en embrassant tous les cas humainement possibles, imaginer d'une autre manière comment le *pouvoir civil* se forma par la réunion du *pouvoir domestique* des pères de famille, et comment le *domaine éminent* des gouvernements résulta de l'ensemble des *domaines naturels*, que nous avons déjà indiqués comme ayant été *ex jure optimo*, c'est-à-dire libres de toute charge publique ou particulière?

Les héros ainsi réunis en corps politique, et investis à la fois du pouvoir sacerdotal et militaire, nous apparaissent dans la Grèce sous le nom d'*Héraclides*, dans l'ancienne Italie, dans la Crète et dans l'Asie Mineure, sous celui de *Curètes.* Leurs réunions furent les comices, *curiata*, les plus anciens dont fassent mention l'histoire romaine. Sans doute on y assistait d'abord les armes à la main. Dans la suite, on n'y délibérait plus que sur les choses sacrées, dont les choses profanes avaient elles-mêmes emprunté le caractère dans les premiers temps. Tite-Live s'étonne de ce qu'au passage d'Annibal, de pareilles assemblées se tenaient dans les Gaules; mais nous voyons dans Tacite, que chez ces peuples les prêtres tenaient des assemblées analogues, *dans lesquelles ils ordonnaient les punitions, comme si les dieux eussent été présents.* Il était raisonnable que les héros se rendissent en armes à ces réunions, où l'on ordonnait le châtiment des coupables; la souveraineté des lois est une dépendance de la souveraineté des armes. Tacite dit aussi en général que les Germains traitaient tout armés des affaires publiques sous la présidence de leurs prêtres. On peut conjecturer qu'il en fut de même de tous les premiers peuples barbares.

D'après tout ce qu'on vient de dire, le droit des *Quirites* ou *Curètes* dut être le *droit naturel* des gens ou nations *héroïques* de l'Italie. Les Romains, pour distinguer leur droit de celui des autres peuples, l'appelèrent *jus Quiritum romanum.* Si cette dénomination avait eu pour origine la convention des Sabins et des Romains, si les seconds eussent tiré leur nom de *Cure*, capitale des premiers, ce nom eût été *Cureti* et non *Quirites;* et si cette capitale des Sabins se fût appelée *Cere*, comme le veulent les grammairiens latins, le mot dérivé eût été *Cerites*, expression qui désignait les citoyens condamnés par les censeurs à porter les charges publiques sans participer aux honneurs.

Ainsi les premières cités n'eurent pour citoyens que des nobles qui les gouvernaient. Mais ils n'auraient eu personne à qui commander, si l'intérêt commun ne les eût décidés à satisfaire leurs clients révoltés, et à leur accorder la *première loi agraire* qu'il y ait eu au monde. Afin de ne sacrifier que le moins possible de leurs priviléges, les héros ne leur accordèrent que le *domaine bonitaire* des

champs qu'ils leur assignaient. C'est une loi du droit naturel des gens, que le *domaine* suit la *puissance*. Or, les serviteurs ne jouissant d'abord de la vie que d'une manière précaire dans les asiles ouverts par les héros, il était conforme au droit et à la raison qu'ils eussent aussi un *domaine* précaire, et qu'ils en jouissent tant qu'il plairait aux héros de leur conserver la possession des champs qu'ils leur avaient assignés. Ainsi les serviteurs devinrent les premiers plébéiens (*plebs*) des cités héroïques, où ils n'avaient aucun privilége de citoyen. Lorsque Achille se voit enlever Briséis par Agamemnon, *c'est*, dit-il, *un outrage que l'on ne ferait pas à un journalier qui n'a aucun droit de citoyen*. Tels furent les *plébéiens* de Rome jusqu'à l'époque de la lutte dans laquelle ils arrachèrent aux patriciens le *droit des mariages*. La loi des Douze Tables avait été pour eux une seconde loi agraire par laquelle les nobles leur accordaient le *domaine quiritaire* des champs qu'ils cultivaient; mais puisque, en vertu du droit des gens, les étrangers étaient capables du *domaine civil*, les plébéiens, qui avaient la même capacité, n'étaient point encore citoyens, et à leur mort ils ne pouvaient laisser leurs champs à leur famille, ni *ab intestat*, ni *par testament*, parce qu'ils n'avaient pas les droits de *suité*, d'*agnation*, de *gentilité*, qui dépendaient des *mariages solennels*; les champs assignés aux plébéiens retournaient à *leurs auteurs*, c'est-à-dire aux nobles. Aussi aspirèrent-ils à partager les priviléges des mariages solennels; non que, dans cet état de misère et d'esclavage, ils élevassent leur ambition jusqu'à s'allier aux familles des nobles, ce qui se serait appelé *connubia cum patribus*. Ils demandèrent seulement *connubia patrum*, c'est-à-dire la faculté de contracter les mariages solennels, tels que ceux des *pères*. La principale solennité de ces mariages était les auspices publics (*auspicia majora*, selon Messala et Varron), ces auspices que les *pères* revendiquaient comme leur privilége (*auspicia esse sua*). Demander le *droit des mariages*, c'était donc demander le *droit de cité*, dont ils étaient le principe naturel; cela est si vrai, que le jurisconsulte Modestinus définit le mariage de la manière suivante : *Omnis divini et humani juris communicatio*. Comment définirait-on avec plus de précision le droit de cité lui-même?

§ II. — Les sociétés politiques sont nées toutes de certains principes éternels des fiefs.

Conformément aux principes éternels des fiefs que nous avons placés dans nos axiomes (80, 81), il y eut dès la naissance des sociétés trois espèces de propriétés ou *domaines*, relatives à trois espèces de *fiefs*, que trois classes de *personnes* possédèrent sur trois sortes de *choses* : 1° *Domaine bonitaire* des fiefs roturiers (ou *humains*, en prenant le mot d'*homme*, comme au moyen âge, dans le sens de *vassal*); c'est la propriété des fruits que les *hommes* ou *plébéiens*, ou *clients*, ou *vassaux*, tiraient des terres des *héros patriciens* ou *nobles*. 2° *Domaine quiritaire* des fiefs nobles, ou *héroïques*, ou militaires, que les héros se réservèrent sur leurs terres, comme droit de souveraineté. Dans la formation des républiques héroïques, ces fiefs souverains, ces souverainetés privées s'assujettirent naturellement à la *haute souveraineté des ordres héroïques régnants*. 3° *Domaine civil*, dans toute la propriété du mot. Les pères de famille avaient reçu les terres de la divine Providence, comme une sorte de fiefs *divins; souverains* dans l'état de famille, ils formèrent, par leur réunion, les *ordres régnants* dans l'état des cités. Ainsi prirent naissance les *souverainetés civiles*, soumises à Dieu seul. Toutes les puissances souveraines reconnaissent la Providence, et ajoutent à leurs titres de majesté, *par la grâce de Dieu;* elles doivent, en effet, avouer publiquement que c'est de lui qu'elles tiennent leur autorité, puisque, si elles défendaient de l'adorer, elles tomberaient infailliblement. Jamais il n'y eut au monde une nation d'*athées*, de *fatalistes*, ni d'*hommes qui rapportassent tous les événements au hasard*.

En vertu de ce droit de *domaine éminent* donné aux puissances civiles par la Providence, *elles sont maîtresses du peuple et de tout ce qu'il possède*. Elles peuvent disposer des personnes, des biens et du travail, elles peuvent imposer des taxes et des tributs, lorsqu'elles ont à exercer ce droit que j'appelle *domaine du fond public* (*dominio de' fundi*), et que les écrivains qui traitent du droit public appellent *domaine éminent*. Mais les souverains ne peuvent l'exercer que pour conserver l'État dans sa *substance*, comme dit l'École, parce qu'à sa conservation ou à sa ruine tiennent la ruine ou la conservation de tous les intérêts particuliers.

Les Romains ont connu, au moins par une sorte d'instinct, cette formation des républiques, d'après les principes éternels des fiefs. Nous en avons la preuve dans la formule de la revendication : *Aio hunc fundum meum esse ex jure Quiritium*. Ils attachaient cette action *civile* au *domaine du fond* qui dépend de la *cité* et dérive de la *force* pour ainsi dire *centrale* qui lui est propre. C'est par elle que tout citoyen romain est seigneur de sa terre par un *domaine indivis* (par une pure *distinction de raison*, comme dirait l'École). De là l'expression *ex jure Quiritium; Quirites*, ainsi qu'on l'a vu, signifiait d'abord les Romains armés de lances, dans les réunions publiques qui constituaient la

cité. Telle est la raison, inconnue jusqu'ici, pour laquelle les fonds et tous les biens vacants *reviennent* au fisc, c'est que tout patrimoine particulier est patrimoine public par indivis; tout propriétaire particulier manquant, le patrimoine particulier n'est plus désigné comme *partie*, et se trouve confondu avec la masse du *tout*. D'après la loi *Papia Poppea* (Des déshérences), le patrimoine du célibataire sans parents *revenait* au fisc, non comme héritage, mais comme pécule, *ad populum*, dit Tacite, *tanquam omnium parentem*...

Les premières cités se composèrent d'un *ordre* de nobles et d'une *foule* de peuples. De l'opposition de ces éléments résulta une loi éternelle, c'est que les plébéiens veulent toujours *changer l'état des choses*, les nobles *le maintenir*; aussi dans les mouvements politiques donne-t-on le nom d'*optimates* à tous ceux qui veulent maintenir l'ancien état des choses (d'*ops*, secours, puissance, entraînant une idée de stabilité).

Ici nous voyons naître une double division : 1. La première, des *sages* et du *vulgaire*. Les héros avaient fondé les États par la *sagesse des auspices*. C'est relativement à cette division que le vulgaire conserva l'épithète de *profane*, les nobles ou héros étant les prêtres des cités héroïques. Chez les premiers peuples, on ôtait le droit de cité par une sorte d'excommunication (*aquâ et igne interdicebantur*). 2. La seconde division fut celle de *civis*, citoyen, et *hostis*, hôte, étranger, ennemi; les premières cités se composaient des héros et de ceux auxquels ils avaient donné asile. Les *héros*, selon Aristote, *juraient une éternelle inimitié* aux plébéiens, *hôtes* des cités héroïques [1].

§ III. — De l'origine du cens et du trésor public (ærarium, *chez les Romains*).

Dans les anciennes républiques, le *cens* consistait en une redevance que les plébéiens payaient aux nobles pour les terres qu'ils tenaient d'eux. Ainsi le cens des Romains, dont on rapporte l'établissement à Servius Tullius, fut dans le principe une institution aristocratique.

Les plébéiens avaient encore à supporter les usures intolérables des nobles, et les usurpations fréquentes qu'ils faisaient de leurs champs; au point que, si l'on en croit les plaintes de Philippe, tribun du peuple, deux mille nobles finirent par posséder toutes les terres qui auraient dû être divisées entre trois cent mille citoyens. Environ quarante ans après l'expulsion de Tarquin le Superbe, la noblesse, rassurée par sa mort, commença à faire sentir sa tyrannie au pauvre peuple, et le sénat paraît avoir ordonné alors que les plébéiens payeraient au trésor public le *cens* qu'auparavant ils payaient à chacun des nobles, afin que le trésor pût fournir à leurs dépenses dans la guerre. Depuis cette époque, nous voyons le *cens* reparaître dans l'histoire romaine. Tite-Live prétend que les nobles *dédaignaient de présider au cens*; il n'a pas compris qu'ils repoussaient cette institution. Ce n'était plus le cens institué par Servius Tullius, lequel avait été le fondateur de l'aristocratie. Les nobles, par leur propre avarice, avaient déterminé l'institution du nouveau cens, qui devint, avec le temps, le principe de la démocratie.

L'inégalité des propriétés dut produire de grands mouvements, des révoltes fréquentes de la part du petit peuple. Fabius mérita le surnom de Maximus, pour les avoir apaisés par sa sagesse, en ordonnant que tout le peuple romain fût divisé en trois classes (sénateurs, chevaliers et plébéiens), dans lesquelles les citoyens se placeraient selon leurs facultés. Auparavant, l'ordre des sénateurs, composé entièrement de nobles, occupait seul les magistratures; les plébéiens riches purent entrer dans cet ordre. Ils oublièrent leurs maux en voyant que la route des honneurs leur était ouverte désormais. C'est ce changement, c'est la loi Publilia, qui établirent la démocratie dans Rome, et non la loi des Douze Tables, qu'on aurait apportée d'Athènes. Aussi Tite-Live, tout ignorant qu'il est de ce qui regarde la constitution ancienne de Rome, nous raconte que les nobles se plaignaient d'avoir plus perdu par la loi Publilia, que gagné par toutes les victoires qu'ils avaient remportées la même année [2].

Dans la démocratie, où le peuple entier constitue la cité, il arriva que le *domaine civil* ne fut plus ainsi appelé dans le sens de *domaine public*, quoiqu'il eût été appelé *civil* du mot de *cité*. Il se divisa entre tous les *domaines privés* des citoyens romains dont la réunion constituait la cité romaine. *Dominium optimum* signifia bien une pleine propriété, mais non plus *domaine par excellence* (domaine *éminent*). Le *domaine quiritaire* ne signifia plus un *domaine* dont le plébéien ne pouvait être expulsé sans que le noble dont il le tenait vînt pour le défendre et le maintenir en possession; il signifia un *domaine privé* avec faculté de *revendication*, à la différence du *domaine bonitaire*, qui se maintient par la seule possession.

[1] L'hospitalité héroïque entraîna aussi dans d'autres occasions l'idée d'inimitié : Pâris fut hôte d'Hélène, Thésée d'Ariane, Jason de Médée, Énée de Didon; ces enlèvements, ces trahisons étaient des actions *héroïques*.

[2] *Bernardo Segni* traduit ce qu'Aristote appelle une république démocratique, par *republica per censo*. (*Vico*.)

Les mêmes changements eurent lieu au moyen âge, en vertu des lois qui dérivent de la *nature éternelle des fiefs*. Prenons pour exemple le royaume de France, dont les provinces furent alors autant de souverainetés appartenant aux seigneurs qui relevaient du roi. Les biens des seigneurs durent originairement n'être sujets à aucune charge publique. Plus tard, par successions, par déshérences ou par confiscation pour rébellion, ils furent incorporés au royaume, et cessant d'être *ex jure optimo*, devinrent sujets aux charges publiques. D'un autre côté, les châteaux et les terres qui composaient le domaine particulier des rois, ayant passé, par mariage ou par concession, à leurs vassaux, se trouvent aujourd'hui assujettis à des taxes et à des tributs. Ainsi, dans les royaumes soumis à la même loi de succession, le domaine *ex jure optimo* se confondit peu à peu avec le *domaine privé*, sujet aux charges publiques, de même que le *fisc*, patrimoine des empereurs, alla se confondre avec le trésor ou *ærarium*.

§ IV. — De l'origine des comices chez les Romains.

Les deux sortes d'*assemblées héroïques* distinguées dans Homère, βουλή, ἀγορά, devaient répondre aux *comices par curies*, qui furent les premières assemblées des Romains, et à leurs comices *par tribus*. Les premiers furent dits *curiata* (*comitia*), de *quir*, *quiris*, lance [1]. Les *quirites*, *cureti*, hommes armés de lances, et investis du droit sacerdotal des augures, paraissaient seuls aux comices *curiata*.

Depuis que Fabius Maximus eut distribué les citoyens, selon leurs biens, en trois classes, *sénateurs*, *chevaliers*, *plébéiens*, les nobles ne formèrent plus un ordre dans la cité, et se partagèrent selon leur fortune, entre les trois classes. Dès lors on distingua le *patricien* du *sénateur* et du *chevalier*, le *plébéien* de l'*homme sans naissance* (*ignobilis*) ; *plébéien* ne fut plus opposé à *patricien*, mais à *sénateur* ou *chevalier* : ce mot désigna un citoyen *pauvre*, quelque *noble* qu'il pût être ; *sénateur*, au contraire, ne fut plus synonyme de *patricien*, mais il désigna le citoyen *riche*, même *sans naissance*. Depuis cette époque, on appela *comices par centuries* les assemblées dans lesquelles tout le peuple romain se réunissait dans ses trois classes pour décider des affaires publiques, et particulièrement pour voter sur les *lois consulaires*. Dans les *comices par tribus*, le peuple continua à voter sur les *lois tribunitiennes* ou *plébiscites* [ce qui pendant longtemps n'avait signifié que : lois communiquées au peuple, lois publiées devant les plébéiens, *plebi scita* ou *nota*, telle que la loi de l'éternelle expulsion des Tarquins, promulguée par Junius Brutus]. Pour la régularité des cérémonies religieuses, les comices par curies, où l'on traitait des choses sacrées, furent toujours les *assemblées des seuls chefs des curies ;* au temps des rois, où ces assemblées commencèrent, on y traitait de toutes les choses *profanes* en les considérant comme *sacrées*.

§ V. — Corollaire. C'est la divine Providence qui règle les sociétés, et qui a fondé le droit naturel des gens.

En voyant les sociétés naître ainsi dans l'*âge divin*, avec le gouvernement *théocratique*, pour se développer sous le gouvernement *héroïque*, qui conserve l'esprit du premier, on éprouve une admiration profonde pour la sagesse avec laquelle la Providence conduisit l'homme à un but tout autre que celui qu'il se proposait, lui imprima la crainte de la Divinité, et *fonda la société sur la religion*. La religion arrêta d'abord les géants dans les terres qu'ils occupèrent les premiers, et cette prise de possession fut l'origine de tous les droits de propriété, de tous les *domaines*. Retirés au sommet des monts, ils y trouvèrent, pour fixer leur vie errante, des lieux salubres, forts de situation, et pourvus d'eau, trois circonstances indispensables pour élever des cités. C'est encore la religion qui les détermina à former une union régulière et aussi durable que la vie, celle du *mariage*, d'où nous avons vu dériver le pouvoir paternel, et par suite tous les pouvoirs. Par cette union ils se trouvèrent avoir fondé les *familles*, berceau des sociétés politiques. Enfin, en ouvrant les *asiles*, ils donnèrent lieu aux *clientèles*, qui, par suite de la *première loi agraire* dont nous avons parlé, devaient produire les *cités*. Composées d'un ordre de nobles qui commandaient, et d'un ordre de plébéiens nés pour obéir, les cités eurent d'abord un gouvernement *aristocratique*. Rien ne pouvait être plus conforme à la nature sauvage et solitaire de ces premiers hommes, puisque l'esprit de l'aristocratie est la conservation des limites qui séparent les différents ordres au dedans, les différents peuples au dehors. Grâce à cette forme de gouvernement, les nations nouvellement entrées dans la civilisation, devaient rester longtemps sans communication extérieure, et oublier ainsi l'état sauvage et bestial d'où elles étaient sorties. Les hommes n'ayant encore que des idées particulières, et ne pouvant comprendre

[1] De même que les Grecs, du mot χείρ, la main, qui, par extension, signifie aussi *puissance* chez toutes les nations, tirèrent celui de κυρία, dans un sens analogue à celui du latin *curia*. (*Vico.*)

ce que c'est que le *bien commun*, la Providence sut, au moyen de cette forme de gouvernement, les conduire à s'unir à leur patrie, dans le but de conserver un objet d'intérêt privé, aussi important pour eux quo leur *monarchie domestique*; de cette manière, sans aucun dessein, ils s'accordérent dans cette généralité du bien social, qu'on appelle *république*.

Maintenant recourons à ces *preuves divines* dont on a parlé dans le chapitre de la Méthode; examinons combien sont naturels et simples les moyens par lesquels la Providence a dirigé la marche de l'humanité, rapprochons-en le nombre infini des phénomènes qui se rapportent aux quatre causes dans lesquelles nous verrons partout les éléments du monde social (les *religions*, les *mariages*, les *asiles* et la *première loi agraire*), et cherchons ensuite entro tous les cas humainement possibles, si des choses si nombreuses et si variées ont pu avoir des origines plus simples et plus naturelles. Au moment où les sociétés devaient nattre, les *matériaux*, pour ainsi parler, n'attendaient plus que la *forme*. J'appelle *matériaux* les religions, les langues, les terres, les mariages, les noms propres et les armes ou emblèmes, enfin les magistratures et les lois. Toutes ces choses furent d'abord *propres* à l'individu, *libres* en cela même qu'elles étaient individuelles, et, parce qu'elles étaient libres, capables de constituer de véritables républiques. Ces religions, ces langues, etc., avaient été propres aux premiers hommes, monarques de leur famille. En formant par leur union des corps politiques, ils donnérent naissance à la *puissance civile*, puissance *souveraine*, de même que dans l'état précédent celle des péres sur leurs familles n'avait relevé quo de Dieu. Cette *souveraineté civile*, considérée comme une personne, eut son *âme* et son *corps* : l'*âme* fut une compagnie de sages, tels qu'on pouvait en trouver dans cet état de simplicité, de grossiéreté. Les plébéiens représentèrent le *corps*. Aussi est-ce une loi éternelle dans les sociétés, que les uns y doivent tourner leur esprit vers les travaux de la politique, tandis que les autres appliquent leur corps à la culture des arts et des métiers. Mais c'est aussi une loi que l'*âme* doit toujours y commander, et le *corps* toujours servir.

Une chose doit augmenter encore notre admiration. La Providence, en faisant nattre les familles, qui, sans connattre le Dieu véritable, avaient au moins quelque notion de la Divinité, en leur donnant une religion, une langue, etc., qui leur fussent propres, avait déterminé l'existence d'un *droit naturel des familles*, que les *pères* suivirent ensuite dans leurs rapports avec leurs *clients*. En faisant nattre les républiques sous une forme aristocratique, elle transforma le *droit naturel des familles*, qui s'était observé dans l'état de nature, en *droit naturel des gens*, ou des peuples. En effet, les pères de famille qui s'étaient réservé leur religion, leur langue, leur législation particulière à l'exclusion de leurs clients, ne purent se séparer ainsi sans attribuer ces priviléges aux ordres souverains dans lesquels ils entrèrent; c'est en cela que consista la *forme si rigoureusement aristocratique des républiques héroïques*. De cette manière, le *droit des gens* qui s'observe maintenant entre les nations, fut, à l'origine des sociétés, une sorte de privilége pour les puissances souveraines. Aussi le peuple où l'on ne trouve point une puissance souveraine investie de tels droits, n'est point un peuple à proprement parler, et ne peut traiter avec les autres d'après les lois du droit des gens; une nation supérieure exercera ce droit pour lui.

§ VI. — Suite de la politique héroïque.

Tous les historiens commencent l'*âge héroïque* avec les courses navales de Minos et l'expédition des Argonautes; ils en voient la continuation dans la guerre de Troie, la fin dans les courses errantes des héros, qu'ils terminent au retour d'Ulysse. C'est alors que dut nattre Neptune, le dernier des douze grands dieux. La marine est, à cause de sa difficulté, l'un des derniers arts que trouvent les nations. Nous voyons dans l'Odyssée que, lorsque Ulysse aborde sur une nouvelle terre, il monte sur quelque colline pour voir s'il découvrira la fumée qui annonce les habitations des hommes. D'un autre côté, nous avons cité dans les axiomes ce que dit Platon sur l'*horreur que les premiers peuples éprouvèrent longtemps pour la mer*. Thucydide en explique la raison en nous apprenant que la *crainte des pirates empêcha longtemps les peuples grecs d'habiter sur les rivages*. Voilà pourquoi Homère arme la main de Neptune du *trident qui fait trembler la terre*. Ce trident n'était qu'un croc pour arrêter les barques; le poëte l'appelle *dent* par une belle métaphore, en ajoutant une particule qui donne au mot le sens superlatif.

Dans ces vaisseaux de pirates nous reconnaissons le *taureau*, sous la forme duquel Jupiter enléve Europe; le *Minotaure*, ou taureau de Minos, avec lequel il enlevait les jeunes garçons et les jeunes filles des côtes de l'Attique. Les antennes s'appelaient *cornua navis*. Nous y voyons encore le *monstre* qui doit dévorer Andromède, et le *cheval ailé* sur lequel Persée vient la délivrer. Les *voiles* du vaisseau furent appelées ses *ailes*, *alarum remigium*. Le *fil* d'Ariane est l'art de la naviga-

tion, qui conduisit Thésée à travers le *labyrinthe* des îles de la mer Égée.

Plutarque, dans sa Vie de Thésée, dit que les *héros* tenaient à grand honneur le nom de *brigands*, de même qu'au moyen âge, où reparut la barbarie antique, l'italien *corsale* était pris pour un *titre de seigneurie*. Solon, dans sa législation, permit, dit-on, les associations pour cause de *piraterie*. Mais ce qui étonne le plus, c'est que Platon et Aristote placent le *brigandage* parmi les espèces de *chasse*. En cela, les plus grands philosophes d'une nation si éclairée sont d'accord avec les barbares de l'ancienne Germanie, chez lesquels, au rapport de César, le *brigandage*, loin de paraître infâme, était regardé comme un *exercice de vertu*. Pour des peuples qui ne s'appliquaient à aucun art, c'était *fuir l'oisiveté*. Cette coutume barbare dura si longtemps chez les nations les plus policées, qu'au rapport de Polybe, les Romains imposèrent aux Carthaginois, entre autres conditions de paix, celle de ne point passer le cap de Péloro pour cause de commerce ou de *piraterie*. Si l'on allègue qu'à cette époque les Carthaginois et les Romains n'étaient, de leur propre aveu, que des barbares [1], nous citerons les Grecs eux-mêmes qui, au temps de leur haute civilisation, pratiquaient, comme le montrent les sujets de leurs comédies, ces mêmes coutumes qui font aujourd'hui donner le nom de *Barbarie* à la côte d'Afrique opposée à l'Europe.

Le principe de cet ancien droit de la guerre fut le caractère inhospitalier des *peuples héroïques*, que nous avons observé plus haut. Les *étrangers* étaient à leurs yeux d'*éternels ennemis*, et ils faisaient consister l'honneur de leurs empires à les tenir le plus éloignés qu'il était possible de leurs frontières; c'est ce que Tacite nous rapporte des Suèves, le peuple le plus fameux de l'ancienne Germanie. Un passage précieux de Thucydide prouve que les *étrangers* étaient considérés comme des *brigands*. Jusqu'à son temps [2], les voyageurs qui se rencontraient sur terre ou sur mer, se demandaient réciproquement s'ils n'étaient point des *brigands* ou des *pirates*, en prenant sans doute ce mot dans le sens d'*étrangers*. Nous retrouvons cette coutume chez toutes les nations barbares, au nombre desquelles on est forcé de compter les Romains, lorsqu'on lit ces deux passages curieux de la loi des Douze Tables: *Adversus hostem æterna auctoritas esto. — Si status dies sit, cum hoste venito* [3]. Les peuples civilisés eux-mêmes n'admettent d'étrangers que ceux qui ont obtenu une permission expresse d'habiter parmi eux.

Les *cités*, selon Platon, *eurent en quelque sorte dans la guerre leur principe fondamental;* la *guerre* elle-même, πόλεμος, tira son nom de πόλις, *cité*... Cette éternelle inimitié des peuples jette beaucoup de jour sur le récit qu'on lit dans Tite-Live, de la première guerre d'Albe et de Rome: *Les Romains*, dit-il, *avaient longtemps fait la guerre contre les Albains*, c'est-à-dire que les deux peuples avaient longtemps auparavant exercé réciproquement *ces brigandages* dont nous parlons. L'action d'*Horace* qui *tue sa sœur pour avoir pleuré Curiace*, devient plus vraisemblable si l'on suppose qu'il était, non son *fiancé*, mais son *ravisseur* [4]. Il est bien digne de remarque que, par ce genre de convention, *la victoire de l'un des deux peuples devait être décidée par l'issue du combat des principaux intéressés*, tels que les trois Horaces et les trois Curiaces dans la guerre d'Albe, tels que Pâris et Ménélas dans la guerre de Troie. De même, quand la barbarie antique reparut au moyen âge, les princes décidaient eux-mêmes les querelles nationales par des combats singuliers, et les peuples se soumettaient à ces sortes de jugements. Albe, ainsi considérée, fut la Troie latine, et l'Hélène romaine fut la sœur d'Horace.

Les *dix ans* [5] du siége de Troie, célébrés chez les Grecs [6], répondent, chez les Latins, aux *dix ans*

[1] Plaute dit dans plusieurs endroits, qu'il a traduit, en *langue barbare*, les comédies grecques... Marcus vertit barbarè. (*Vico.*)

[2] Οὐκ ἔχοντός πω αἰσχύνην τούτου τοῦ ἔργου (τοῦ ἁρπάζειν), φέροντος δέ τι καὶ δόξης μᾶλλον. Δηλοῦσι δέ τῶν τε ἠπειρωτῶν τινὲς ἔτι καὶ νῦν, οἷς κόσμος καλῶς τοῦτο δρᾶν, καὶ οἱ παλαιοὶ τῶν ποιητῶν τὰς πύστεις τῶν καταπλεόντων πανταχοῦ ὁμοίως ἐρωτῶντες εἰ λῃσταί εἰσιν· ὡς οὔτε ὧν πυνθάνονται ἀπαξιούντων τὸ ἔργον, οἷς τ' ἐπιμελὲς εἴη εἰδέναι, οὐκ ὀνειδιζόντων.

[3] On prend ordinairement dans ce passage le mot *hostis* dans le sens de l'*adverse partie;* mais Cicéron observe précisément à ce sujet que *hostis* était pris par les anciens Latins dans le sens de *peregrinus*. (*Vico.*)

[4] Comment expliquer cette prétendue alliance, quand Romulus lui-même, sorti du sang des rois d'Albe, vengeur de Numitor auquel il avait rendu le trône, ne put trouver de femmes chez les Albains. (*Vico.*)

[5] Le *nombre*, chose la plus abstraite de toutes, fut la dernière que comprirent les nations. Pour désigner un grand nombre, on se servit d'abord de celui de *douze*, de là les *douze* grands dieux, les *douze* travaux d'Hercule, les *douze* parties de l'as, les *douze* tables, etc. Les Latins ont conservé d'une époque où l'on connaissait mieux les nombres, leur mot *sexcenti*, et les Italiens, *centa*, et ensuite *cento e mille*, pour dire un nombre innombrable. Les philosophes seuls peuvent arriver à l'idée d'*infini*. (*Vico.*)

[6] Il est à croire qu'au temps de la guerre de Troie, le nom de Ἀχαιοι, *Achivi*, était restreint à une partie

du siége de Veies ; c'est un nombre fini pour le nombre infini des années antérieures, pendant lesquelles les cités avaient exercé entre elles de continuelles hostilités.

Les guerres éternelles des cités anciennes, leur éloignement pour former des ligues et des confédérations, nous expliquent pourquoi l'Espagne fut soumise par les Romains ; l'Espagne, dont César avouait que partout ailleurs il avait combattu pour l'empire, là seulement pour la vie ; l'Espagne, que Cicéron proclamait la mère des plus belliqueuses nations du monde. La résistance de Sagunte, arrêtant pendant huit mois la même armée qui, après tant de pertes et de fatigues, faillit triompher de Rome elle-même dans son Capitole, la résistance de Numance, qui fit trembler les vainqueurs de Carthage, et ne put être réduite que par la sagesse et l'héroïsme du triomphateur de l'Afrique, n'étaient-elles pas d'assez grandes leçons pour que cette nation généreuse unît toutes ses cités dans une même confédération, et fixât l'empire du monde sur les bords du Tage ? Il n'en fut point ainsi : l'Espagne mérita le déplorable éloge de Florus : *Sola omnium provinciarum vires suas, postquam victa est, intellexit.* Tacite fait la même remarque sur les Bretons, que son Agricola trouva si belliqueux : *Dum singuli pugnant, universi vincuntur.*

Les historiens, frappés de l'éclat des *entreprises navales des temps héroïques*, n'ont point remarqué *les guerres de terre*, qui se faisaient aux mêmes époques, encore moins la *politique héroïque* qui gouvernait alors la Grèce. Mais Thucydide, cet écrivain plein de sens et de sagacité, nous en donne une indication précieuse : *Les cités héroïques*, dit-il, *étaient toutes sans murailles*, comme Sparte dans la Grèce, comme Numance, la Sparte de l'Espagne ; *telle était*, ajoute-t-il, *la fierté indomptable et la violence naturelle des héros, que tous les jours ils se chassaient les uns les autres de leurs établissements.* Ainsi Amulius chassa Numitor, et fut chassé lui-même par Romulus, qui rendit Albe à son premier roi. Qu'on juge combien il est raisonnable de chercher un moyen de certitude pour la chronologie, dans les généalogies héroïques de la Grèce, et dans cette suite non interrompue des quatorze rois latins ! Dans les siècles les plus barbares du moyen âge, on ne trouve rien de plus inconstant, de plus variable, que la fortune des maisons royales. *Urbem Romam principio reges* HABUERE, dit Tacite à la première ligne des Annales. L'ingénieux écrivain s'est servi du plus faible des trois mots employés par les jurisconsultes pour désigner la possession, *habere, tenere, possidere.*

§ VII. — Corollaires relatifs aux antiquités romaines, et particulièrement à la prétendue monarchie de Rome, à la prétendue liberté populaire qu'aurait fondée Junius Brutus.

En considérant ces rapports innombrables de l'histoire politique des Grecs et des Romains, tout homme qui consulte la réflexion plutôt que la mémoire ou l'imagination, affirmera sans hésiter que, depuis les temps des rois jusqu'à l'époque où les plébéiens partagèrent avec les nobles le *droit des mariages solennels, le peuple de Mars se composa des seuls nobles*... On ne peut admettre que les plébéiens, que la tourbe des plus vils ouvriers, traités dès l'origine comme esclaves, eussent le droit d'élire les rois, tandis que les *Pères* auraient seulement sanctionné l'élection. C'est confondre ces premiers temps avec celui où les plébéiens étaient déjà une partie de la cité, et concouraient à élire les consuls, droit qui ne leur fut communiqué par les *Pères* qu'après celui des *mariages solennels*, c'est-à-dire au moins trois cents ans après la mort de Romulus.

Lorsque les philosophes ou les historiens parlent des *premiers temps*, ils prennent le mot *peuple* dans un sens *moderne*, parce qu'ils n'ont pu imaginer les *sévères aristocraties* des âges antiques ; de là deux erreurs dans l'acception des mots *rois* et *liberté*. Tous les auteurs ont cru que la *royauté romaine* était *monarchique*, que la *liberté* fondée par Junius Brutus était une *liberté populaire*. On peut voir à ce sujet l'inconséquence de Bodin.

Tout ceci nous est confirmé par Tite-Live, qui, en racontant l'institution du consulat par Junius Brutus, dit positivement qu'il n'y eut rien de changé dans la constitution de Rome (Brutus était trop sage pour faire autre chose que la ramener à la pureté de ses principes primitifs), et que l'existence de deux consuls annuels ne diminua rien de la puissance royale, *nihil quicquam de regiâ potestate deminutum.* Ces consuls étaient deux rois annuels d'une aristocratie, *reges annuos*, dit Cicéron dans le livre des Lois, de même qu'il y avait à Sparte des

du peuple grec, qui fit cette guerre ; mais ce nom s'étant étendu à toute la nation, on dit au temps d'Homère *que toute la Grèce s'était liguée contre Troie.* Ainsi nous voyons dans Tacite que ce nom de *Germanie*, étendu depuis à une vaste contrée de l'Europe, n'avait désigné originairement qu'une tribu qui, passant le Rhin, chassa les Gaulois de ses bords ; la gloire de cette conquête fit adopter ce nom par toute la *Germanie*, comme la gloire du siége de Troie avait fait adopter celui d'*Achivi* par tous les Grecs. (*Vico.*)

rois à vie, quoique personne ne puisse contester le caractère aristocratique de la constitution lacédémonienne. Les consuls, pendant leur *règne*, étaient, comme on sait, sujets à l'appel, de même que les rois de Sparte étaient sujets à la surveillance des éphores : leur *règne annuel* étant fini, les consuls pouvaient être accusés, comme on vit les éphores condamner à mort des rois de Sparte. Ce passage de Tite-Live nous démontre donc à la fois, et que la *royauté romaine fut aristocratique*, et que la *liberté fondée par Brutus ne fut point populaire*, mais particulière aux nobles; elle n'affranchit pas le peuple des patriciens, ses maîtres, mais elle affranchit ces derniers de la tyrannie des Tarquins.

Si la variété de tant de causes et d'effets observés jusqu'ici dans l'histoire de la république romaine, si l'influence continue que ces causes exercèrent sur ces effets, ne suffisent pas pour établir que la royauté chez les Romains eut un caractère aristocratique, et que la liberté fondée par Brutus fut restreinte à l'ordre des nobles, il faudra croire que les Romains, peuple grossier et barbare, ont reçu de Dieu un privilége refusé à la nation la plus ingénieuse et la plus policée, à celle des Grecs; qu'ils ont connu leurs antiquités, tandis que les Grecs, au rapport de Thucydide, ne surent rien des leurs jusqu'à la guerre du Péloponèse [1]. Mais quand on accorderait ce privilége aux Romains, il faudrait convenir que leurs traditions ne présentent que des souvenirs obscurs, que des tableaux confus, et qu'avec tout cela la raison ne peut s'empêcher d'admettre ce que nous avons établi sur les antiquités romaines.

§ VIII. — Corollaire relatif à l'héroïsme des premiers peuples.

D'après les principes de la *politique héroïque*, établis ci-dessus, l'*héroïsme des premiers peuples*, dont nous sommes obligés de traiter ici, fut bien différent de celui qu'ont imaginé les philosophes, imbus de leurs préjugés sur la sagesse merveilleuse des anciens, et trompés par les philologues sur le sens de ces trois mots, *peuple*, *roi* et *liberté*. Ils ont entendu par le premier mot, *des peuples où les plébéiens seraient déjà citoyens*; par le second, des *monarques*; par le troisième, *une liberté populaire*. Ils ont fait entrer dans l'héroïsme des premiers âges, trois idées naturelles à des esprits éclairés et adoucis par la civilisation : l'idée d'une *justice raisonnée*, et conduite par les maximes d'une morale socratique; l'idée de cette *gloire* qui récompense les bienfaiteurs du genre humain; enfin, l'idée d'un noble *désir de l'immortalité*. Partant de ces trois erreurs, ils ont cru que les rois et autres grands personnages des temps anciens s'étaient consacrés, eux, leurs familles, et tout ce qui leur appartenait, à adoucir le sort des malheureux, qui forment la majorité dans toutes les sociétés du monde.

Cependant cet Achille, le plus grand des héros grecs, Homère nous le représente sous trois aspects entièrement contraires aux idées que les philosophes ont conçues de l'héroïsme antique. Achille est-il *juste* quand Hector lui demande la sépulture en cas qu'il périsse, et que, sans réfléchir au sort commun de l'humanité, il répond durement : *Quel accord entre l'homme et le lion, entre le loup et l'agneau? Quand je t'aurai tué, je te dépouillerai, pendant trois jours je te traînerai lié à mon char autour des murs de Troie, et tu serviras ensuite de pâture à mes chiens.* Aime-t-il la *gloire*, lorsque, pour une injure particulière, il accuse les dieux et les hommes, se plaint à Jupiter de son rang élevé, rappelle ses soldats de l'armée alliée, et que, ne rougissant point de se réjouir avec Patrocle de l'affreux carnage que fait Hector de ses compatriotes, il forme le souhait impie que tous les Troyens et tous les Grecs périssent dans cette guerre, et que Patrocle et lui survivent seuls à leur ruine? Annonce-t-il le noble *amour de l'immortalité*, lorsque aux enfers, interrogé par Ulysse s'il est satisfait de ce séjour, il répond qu'il aimerait mieux vivre encore, et être le dernier des esclaves? Voilà le héros qu'Homère qualifie toujours du nom d'*irréprochable* (ἀμύμων) et qu'il semble proposer aux Grecs pour modèle de la vertu héroïque! Si l'on veut qu'Homère instruise autant qu'il intéresse, ce qui est le devoir du poëte, on ne doit entendre par ce héros *irréprochable*, que le plus orgueilleux, le plus irritable de tous les hommes; la vertu célébrée en lui, c'est la susceptibilité, la délicatesse du point d'honneur, dans laquelle les duellistes faisaient consister toute leur morale, lorsque la barbarie antique reparut au moyen âge, et que les romanciers exaltent dans leurs chevaliers errants.

Quant à l'histoire romaine, on appréciera les héros qu'elle vante, si l'on réfléchit à l'*éternelle inimitié* que, selon Aristote, les *nobles ou héros juraient aux plébéiens*. Qu'on parcoure l'âge de

[1] Nous avons observé dans la table chronologique que cette époque est pour l'histoire grecque celle de la plus grande lumière, comme pour l'histoire romaine l'époque de la seconde guerre punique; c'est alors que Tite-Live déclare qu'il écrit l'histoire avec plus de certitude; et pourtant il n'hésite point d'avouer qu'il ignore les trois circonstances historiques les plus importantes. *Voyez la table chronologique*. (*Vico*.)

la *vertu romaine*, que Tite-Live fixe au temps de la guerre contre Pyrrhus (*nulla ætas virtutum feracior*), et que, d'après Salluste (saint Augustin, Cité de Dieu), nous étendons depuis l'expulsion des rois jusqu'à la seconde guerre punique. Ce Brutus, qui immole à la liberté ses deux fils, espoir de sa famille; ce Scévola, qui effraye Porsenna et détermine sa retraite en brûlant la main qui n'a pu l'assassiner; ce Manlius qui punit de mort la faute glorieuse d'un fils vainqueur; ces Décius qui se dévouent pour sauver leurs armées; ces Fabricius, ces Curius, qui repoussent l'or des Samnites et les offres magnifiques du roi d'Épire; ce Régulus enfin, qui, par respect pour la sainteté du serment, va chercher à Carthage la mort la plus cruelle; que firent-ils pour l'avantage des infortunés plébéiens? Tout l'héroïsme des maîtres du peuple ne servait qu'à l'épuiser par des guerres interminables, qu'à l'enfoncer dans un abîme d'usure, pour l'ensevelir ensuite dans les cachots particuliers des nobles, où les débiteurs étaient déchirés à coups de verges, comme les plus vils des esclaves. Si quelqu'un tentait de soulager les plébéiens par une loi agraire, l'ordre des nobles accusait et mettait à mort le bienfaiteur du peuple. Tel fut le sort (pour ne citer qu'un exemple) de ce Manlius qui avait sauvé le capitole. Sparte, la ville *héroïque* de la Grèce, eut son Manlius dans le roi Agis; Rome, la ville *héroïque* du monde, eut son Agis dans la personne de Manlius: Agis entreprit de soulager le pauvre peuple de Lacédémone, et fut étranglé par les éphores; Manlius, soupçonné à Rome du même dessein, fut précipité de la roche Tarpéienne. Par cela seul que les nobles des premiers peuples se tenaient pour *héros*, c'est-à-dire pour des êtres d'une nature supérieure à celle des plébéiens, ils devaient maltraiter la multitude. En lisant l'histoire romaine, un lecteur raisonnable doit se demander avec étonnement que pouvait être cette *vertu* si vantée des Romains avec un orgueil si tyrannique? Cette *modération* avec tant d'avarice? cette *douceur* avec un esprit si farouche? cette *justice* au milieu d'une si grande inégalité?

Les principes qui peuvent faire cesser cet étonnement, et nous expliquer l'héroïsme des anciens peuples, sont nécessairement les suivants: I. En conséquence de l'éducation sauvage des géants dont nous avons parlé, l'*éducation des enfants* doit conserver chez les peuples héroïques cette sévérité, cette barbarie originaire; les Grecs et les Romains pouvaient tuer leurs enfants nouveau-nés; les Lacédémoniens battaient de verges leurs enfants dans le temple de Diane, et souvent jusqu'à la mort. Au contraire, c'est la sensibilité paternelle des modernes, qui leur donne en toute chose cette délicatesse étrangère à l'antiquité. — II. *Les épouses doivent s'acheter, chez de tels peuples, avec les dots héroïques*, usage que les prêtres romains conservèrent dans la solennité de leur mariage, qu'ils contractaient *coemptione et farre*. Tacite en dit autant des anciens Germains, auxquels cette coutume était probablement commune avec tous les peuples barbares. Chez eux, les femmes sont considérées par leurs maris comme nécessaires pour leur donner des enfants, mais du reste traitées comme esclaves. Telles sont les mœurs du nouveau monde et d'une grande partie de l'ancien. Au contraire, lorsque la femme apporte une dot, elle achète la liberté du mari, et obtient de lui un aveu public qu'il est incapable de supporter les charges du mariage. C'est peut-être l'origine des priviléges importants dont les empereurs romains favorisent les dots. — III. *Les fils acquièrent, les femmes épargnent pour leurs pères et leurs maris*; c'est le contraire de ce qui se fait chez les modernes. — IV. *Les jeux et les plaisirs sont fatigants*, comme la lutte, la course. Homère dit toujours Achille *aux pieds légers*. Ils sont en outre *dangereux*: ce sont des joutes, des chasses, exercices capables de fortifier l'âme et le corps, et d'habituer à mépriser, à prodiguer la vie. — V. *Ignorance complète du luxe, des commodités sociales, des doux loisirs.* — VI. *Les guerres sont toutes religieuses*, et par conséquent atroces. — VII. De telles guerres entraînent dans toute leur dureté *les servitudes héroïques*; les vaincus sont regardés comme des hommes sans dieux, et perdent non-seulement la liberté civile, mais la liberté naturelle. — D'après toutes ces considérations, les républiques doivent être alors *des aristocraties naturelles*, c'est-à-dire *composées d'hommes qui soient naturellement les plus courageux*; le gouvernement doit être de nature à réserver tous les honneurs civils à un petit nombre de nobles, de pères de famille, qui fassent consister le bien public dans la conservation de ce pouvoir absolu qu'ils avaient originairement sur leurs familles, et qu'ils ont maintenant dans l'État, de sorte qu'ils entendent le mot *patrie* dans le sens étymologique qu'on peut lui donner, *l'intérêt des pères* (*patria*, sous-entendu *res*).

Tel fut donc l'*héroïsme* des premiers peuples, telle la *nature morale* des héros, tels, leurs *usages*, leurs *gouvernements* et leurs *lois*. Cet *héroïsme* ne peut désormais se représenter, pour des causes toutes contraires à celles que nous avons énumérées, et qui ont produit deux sortes de gouvernements *humains*, les *républiques populaires* et les *monarchies*. Le héros digne de ce nom, caractère bien différent de celui des temps *héroïques*, est appelé par les souhaits des peuples affligés; les philosophes en *raisonnent*, les poëtes l'*imaginent*, mais la nature

des sociétés ne permet pas d'espérer un tel bienfait du ciel.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur l'*héroïsme des premiers peuples*, reçoit un nouveau jour des axiomes relatifs à l'*héroïsme romain*, que l'on trouvera analogue à l'*héroïsme des Athéniens* encore gouvernés par le sénat aristocratique de l'aréopage, et à l'*héroïsme de Sparte*, république d'*héraclides*, c'est-à-dire de *héros*, ou *noble*, comme on l'a démontré.

CHAPITRE VII.

DE LA PHYSIQUE POÉTIQUE.

Après avoir observé quelle fut la sagesse des premiers hommes dans la logique, la morale, l'économie et la politique, passons au second rameau de l'arbre métaphysique, c'est-à-dire à la physique, et de là à la cosmographie, par laquelle nous parvenons à l'astronomie, pour traiter ensuite de la chronologie et de la géographie, qui en dérivent.

§ I. — De la physiologie poétique.

Les *poëtes théologiens*, dans leur physique grossière, considèrent dans l'homme deux idées métaphysiques, *être*, *subsister*. Sans doute ceux du Latium conçurent bien grossièrement *l'être*, puisqu'ils le confondirent avec l'action de *manger*. Tel fut probablement le premier sens du mot *sum*, qui depuis eut les deux significations. Aujourd'hui même nous entendons nos paysans dire d'un malade, *il mange encore*, pour *il vit encore*. Rien de plus abstrait que l'idée d'*existence*. Ils conçurent aussi l'idée de *subsister*, c'est-à-dire *être debout*, *être sur ses pieds*. C'est dans ce sens que les destins d'Achille étaient attachés à ses talons.

Les premiers hommes réduisaient toute la machine du corps humain aux *solides* et aux *liquides*. Les SOLIDES eux-mêmes, ils les réduisaient aux chairs, *viscera* [*vesci* voulait dire *se nourrir*, parce que les aliments que l'on assimile font de la chair]; aux os et articulations, *artus* [observons que *artus* vient du mot *ars*, qui, chez les anciens Latins, signifiait la force du corps; d'où *artitus*, robuste; ensuite on donna ce nom d'*ars* à tout système de préceptes propres à former quelques facultés de l'âme]; aux nerfs, qu'ils prirent pour les *forces*, lorsque, usant encore du langage muet, ils parlaient avec des signes matériels [ce n'est pas sans raison qu'ils prirent *nerfs* dans ce sens, puisque les nerfs tendent les muscles, dont la tension fait la force de l'homme]; enfin à la moelle; c'est dans la moelle qu'ils placèrent non moins sagement l'essence de la vie [l'amant appelait sa maîtresse *medulla*, et *medullitùs* voulait dire *de tout cœur;* lorsque l'on veut désigner l'excès de l'amour, on dit qu'il brûle la moelle des os, *urit medullas*]. Pour les LIQUIDES, ils les réduisaient à une seule espèce, celle du sang; ils appelaient sang la liqueur spermatique, comme le prouve la périphrase *sanguine cretus*, pour *engendré;* et c'était encore une expression juste, puisque cette liqueur semble formée du plus pur de notre sang. Avec la même justesse, ils appelèrent le sang *le suc des fibres*, dont se compose la chair. C'est de là que les Latins conservèrent *succi plenus*, pour dire *charnu*, plein d'un sang abondant et pur.

Quant à l'autre partie de l'homme, qui est l'*âme*, les *poëtes théologiens* la placèrent dans l'*air*, chez les Latins *anima;* l'air fut pour eux le véhicule de la vie, d'où les Latins conservèrent la phrase *animâ vivimus*, et en poésie, *ferri ad vitales auras* pour naître; *ducere vitales auras*, pour vivre; *vitam referre in auras*, pour nourrir; et en prose *animam ducere*, vivre; *animam trahere*, être à l'agonie; *animam efflare*, *emittere*, expirer; ensuite les physiciens placèrent aussi dans l'air l'âme du monde. C'est encore une expression juste que *animus* pour la partie douée du sentiment: les Latins disent *animo sentimus*. Ils considèrent *animus* comme mâle, *anima* comme femelle, parce que *animus* agit sur *anima*. Le premier est l'*igneus vigor* dont parle Virgile; de sorte qu'*animus* aurait son sujet dans les nerfs, *anima;* dans le sang et dans les veines. L'*æther* serait le véhicule d'*animus*, l'air celui d'*anima;* le premier circulant avec toute la rapidité des esprits animaux, la seconde plus lentement avec les esprits vitaux. *Anima* serait l'agent du mouvement; *animus*, l'agent et le principe des actes de la volonté. Les *poëtes théologiens* ont senti, par une sorte d'instinct, cette dernière vérité, et dans les poëmes d'Homère ils ont appelé l'âme (*animus*), une *force sacrée*, une *puissance mystérieuse*, un *dieu inconnu*. En général, lorsque les Grecs et les Latins rapportaient quelqu'une de leurs paroles, de leurs actions à un principe supérieur, ils disaient: *un dieu l'a voulu ainsi.* Ce principe fut appelé par les Latins *mens animi.* Ainsi, dans leur grossièreté, ils pénétrèrent cette vérité sublime que la théologie naturelle a établie par des raisonnements invincibles contre la doctrine d'Épicure: *les idées nous viennent de Dieu.*

Ils ramenaient toutes les fonctions de l'âme à trois parties du corps, *la tête*, *la poitrine*, *le cœur.* A la *tête*, ils rapportaient toutes les connaissances, et comme elles étaient chez eux toutes d'imagina-

tion, ils placèrent dans la tête la *mémoire*, dont les Latins employaient le nom pour désigner l'*imagination*. Dans le retour de la barbarie, au moyen âge, on disait *imagination* pour *génie*, *esprit* [le biographe contemporain de Rienzi l'appelle *uomo fantastico* pour *uomo d'ingegno*]. En effet, l'imagination n'est que le résultat des souvenirs; le *génie* ne fait autre chose qne travailler sur les matériaux que lui offre la *mémoire*. Dans ces premiers temps où l'esprit humain n'avait point tiré de l'art d'écrire, de celni de raisonner et de compter, la subtilité qu'il a aujourd'hui, où la multitude de mots abstraits que nous voyons dans les langues modernes, ne lui avait pas encore donné ses habitudes d'abstraction continnelle, il occupait toutes ses forces dans l'exercice de ces trois belles facnltés qu'il doit à son union avec le corps, et qui tontes trois sont relatives à la première opération de l'esprit, l'*invention*; il fallait trouver avant de juger, la *topique* devait précéder la *critique*, ainsi que nous l'avons dit, page 203. Aussi les *poëtes théologiens* dirent que la *mémoire* (qu'ils confondaient avec l'*imagination*) était la *mère des Muses*, c'est-à-dire des arts.

En traitant de ce sujet, nous ne pouvons omettre une observation importante qui jette beaucoup de jour snr celle que nons avons faite dans la *Méthode* (*il nous est* aujourd'hui *difficile de* comprendre, *impossible* d'imaginer *la manière de penser des premiers hommes qui fondèrent l'humanité païenne*[1]). Leur esprit précisait, particularisait toujours, de sorte qu'à chaque changement dans la physionomie ils croyaient voir un nouveau visage, à chaque nouvelle passion un autre cœur, une autre âme; de là ces expressions poétiques, commandées par une nécessité naturelle plus que par celle de la mesure, *ora, vultus, animi, pectora, corda*, employées pour leurs singuliers.

Ils plaçaient dans la *poitrine* le siége de toutes les passions, et au-dessus, les deux germes, les deux levains des passions : dans l'*estomac* la partie irascible, et la partie concupiscible surtout dans le *foie*, qui est défini *le laboratoire du sang* (*officina*). Les poëtes appellent cette partie *præcordia*; ils attachent au foie de Titan chacun des animaux remarquables par quelque passion; c'était entendre, d'une manière confuse, que *la concupiscence est la mère de toutes les passions*, et qne *les passions sont dans nos humeurs*.

Ils rapportaient au *cœur* tous les conseils; les héros roulaient leurs pensées, leurs inquiétudes dans leur cœur; *agitabant*, *versabant*, *volutabant corde curas*. Ces hommes, encore stupides, ne pensaient anx choses qu'ils avaient à faire, que lorsqu'ils étaient agités par les passions. De là les Latins appelaient les sages *cordati*, les hommes de peu de sens, *vecordes*. Ils disaient *sententiæ*, pour *résolutions*, parce qne leurs jugements n'étaient que le résultat de leurs sentiments; aussi les jugements des *héros* s'accordaient toujours avec la vérité dans leur *forme*, quoiqu'ils fussent souvent faux dans leur *matière*.

§ II. — Corollaire relatif aux descriptions héroïques.

Les premiers hommes ayant peu ou point de raison, et étant au contraire tout imagination, rapportaient *les fonctions externes de l'âme aux cinq sens du corps*, mais considérés dans toute la finesse, dans toute la force et la vivacité qu'ils avaient alors. Les mots par lesquels ils exprimèrent l'action des sens le prouvent assez : ils disaient pour entendre, *audire*, comme on dirait *haurire*, puiser, parce que les oreilles semblent boire l'air, renvoyé par les corps qu'il frappe. Ils disaient pour voir distinctement, *cernere oculis* (d'où l'italien *scernere*, dis-

[1] Les premiers hommes étant presque aussi *incapables de généraliser* qae les animaux, pour qui toute sensation noavelle efface entièrement la sensation analogue qu'ils ont pu éprouver, ils ne pouvaient *combiner des idées* et *discourir*. Toutes les pensées (*sentense*) devaient en conséquence être *particularisées* par celai qui les pensait, ou plutôt qui les *sentait*. Examinons le trait sublime que Longin admire dans l'ode de Sapho, traduite par Catulle : le poëte exprime par une comparaison les transports qu'inspire la présence de l'objet aimé,

Ille mi par esse deo videtur,
Celui-là est pour moi égal en bonheur aux dieux mêmes...

la pensée n'atteint pas ici la plus haut degré du sublime, parce que l'amant ne la *particularise* point en la restreignant à lui-même; c'est au contraire ce que fait Térence, lorsqu'il dit :

Vitam deorum adepti sumus,
Nous avons atteint la félicité des dieux.

Ce sentiment est propre à celui qui parle, le pluriel est pour le singulier; cependant ce pluriel semble en faire un sentiment commun à plusieurs. Mais le même poëte, dans une autre comédie, porte le sentiment au plus haut degré de sublimité en la singularisant et l'appropriant à celui qui l'éprouve,

Deus factus sum,
Je ne suis plus un homme, mais un Dieu.

Les *pensées abstraites* regardant les généralités sont du domaine des philosophes, et les *réflexions sur les passions* sont d'une *fausse et froide poésie*.

cernere), mot à mot *séparer par les yeux*, parce que les yeux sont comme un crible dont les pupilles sont les trous; de même que du crible sortent les jets de poussière qui vont toucher la terre, ainsi des yeux semblent sortir par les pupilles les jets ou rayons de lumière qui vont frapper les objets que nous voyons distinctement; c'est le *rayon visuel*, deviné par les stoïciens, et démontré de nos jours par Descartes. Ils disaient pour *voir* en général, *usurpare oculis*. *Tangere*, pour *toucher* et *dérober*, parce qu'en touchant les corps nous enlevons, nous en dérobons toujours quelque partie. Pour *odorer*, ils disaient *olfacere*, comme si, en recueillant les odeurs, nous les faisions nous-mêmes; et en cela ils se sont rencontrés avec la doctrine des cartésiens. Enfin, pour goûter, pour juger des saveurs, ils disaient *sapere*, quoique ce mot s'appliquât proprement aux choses douées de saveur, et non au sens qui en juge; c'est qu'ils cherchaient dans les choses la saveur qui leur était propre : de là cette belle métaphore de *sapientia*, la sagesse, laquelle tire des choses leur usage naturel et non celui que leur suppose l'opinion.

Admirons en tout ceci la Providence divine qui, nous ayant donné comme pour la garde de notre corps des *sens*, à la vérité bien inférieurs à ceux des brutes, voulut qu'à l'époque où l'homme était tombé dans un état de brutalité, il eût pour sa conservation les sens les plus actifs et les plus subtils, et qu'ensuite ces sens s'affaiblissent, lorsque viendrait l'âge de la *réflexion*, et que cette faculté prévoyante protégerait le corps à son tour.

On doit comprendre, d'après ce qui précède, pourquoi des *descriptions héroïques*, telles que celles d'Homère, ont tant d'éclat, et sont si frappantes, que tous les poëtes des âges suivants n'ont pu les imiter, bien loin de les égaler.

§ III. — Corollaire relatif aux mœurs héroïques.

De telles *natures héroïques*, animées de tels *sentiments héroïques*, durent créer et conserver des *mœurs* analogues à celles que nous allons esquisser.

Les *héros*, récemment sortis des *géants*, étaient au plus haut degré *grossiers* et *farouches*, d'un entendement très-borné, d'une vaste imagination, agités des passions les plus violentes; ils étaient nécessairement *barbares*, *orgueilleux*, *difficiles*, *obstinés* dans leurs résolutions, et en même temps *très-mobiles*, selon les nouveaux objets qui se présentaient. Ceci n'est point contradictoire; vous pouvez observer tous les jours l'opiniâtreté de nos paysans, qui cèdent à la première raison que vous leur dites, mais qui, par faiblesse de réflexion, oublient bien vite le motif qui les avait frappés, et reviennent à leur première idée. — Par suite du même *défaut de réflexion*, les *héros* étaient *ouverts*, incapables de dissimuler leurs impressions, *généreux* et *magnanimes*, tels qu'Homère représente Achille, le plus grand de tous les héros grecs. Aristote part de ces mœurs *héroïques*, lorsqu'il veut, dans sa Poétique, que le héros de la tragédie ne soit ni parfaitement bon, ni entièrement méchant, mais qu'il offre un mélange de grands vices et de grandes vertus. En effet l'*héroïsme d'une vertu parfaite* est une conception qui appartient à la philosophie et non pas à la poésie.

L'*héroïsme galant* des modernes a été imaginé par les poëtes qui vinrent bien longtemps après Homère, soit que l'invention des fables nouvelles leur appartienne, soit que les mœurs devenant efféminées avec le temps, ils aient altéré, et enfin corrompu entièrement les premières fables graves et sévères, comme il convenait aux fondateurs des sociétés. Ce qui le prouve, c'est qu'Achille, qui fait tant de bruit pour l'enlèvement de Briséis, et dont la colère suffit pour remplir une Iliade, ne montre pas une fois, dans tout ce poëme, un sentiment d'amour; Ménélas, qui arme toute la Grèce contre Troie pour reconquérir Hélène, ne donne pas, dans tout le cours de cette longue guerre, le moindre signe d'*amoureux tourment* ou de jalousie.

Tout ce que nous avons dit sur les *pensées*, les *descriptions* et les *mœurs héroïques*, appartient à LA DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE, que nous ferons dans le livre suivant.

CHAPITRE VIII.

DE LA COSMOGRAPHIE POÉTIQUE.

Les *poëtes théologiens*, ayant pris pour principes de leur *physique* les êtres divinisés par leur imagination, se firent une *cosmographie* en harmonie avec cette *physique*. Ils composèrent le monde de dieux du ciel, de l'enfer (*dii superi, inferi*), et de dieux intermédiaires (qui furent probablement ceux que les anciens Latins appelaient *medioxumi*).

Dans le monde, ce fut le *ciel* qu'ils contemplèrent d'abord. Les choses du ciel durent être pour les Grecs les premiers μαθήματα, *connaissances par excellence*, les premiers θεωρήματα, *objets divins de contemplation*. Le mot *contemplation*, appliqué à ces choses, fut tiré, par les Latins, de ces espaces du ciel désignés par les augures pour y observer les présages, et appelés *templa cœli*. — Le *ciel* ne

fut pas d'abord plus haut pour les poëtes, que *le sommet des montagnes;* ainsi les enfants s'imaginent que les montagnes sont les *colonnes* qui soutiennent la voûte du ciel, et les Arabes admettent ce principe de cosmographie dans leur Coran; de ces *colonnes*, il resta *les deux colonnes d'Hercule*, qui remplacèrent Atlas fatigué de porter le ciel sur ses épaules. *Colonne* dut venir d'abord de *columen;* ce n'était que des *sautiens*, des *étais* arrondis dans la suite par l'architecture.

La fable des géants faisant la guerre aux dieux, et entassant *Ossa sur Pélion, Olympe sur Ossa*, doit avoir été trouvée depuis Homère. Dans l'Iliade, les dieux se tiennent toujours *sur la cime du mont Olympe.* Il suffisait donc que l'Olympe s'écroulât pour en faire tomber les dieux. Cette fable, quoique rapportée dans l'Odyssée, y est peu convenable : dans ce poëme, l'*enfer* n'est pas plus profond que le *fossé* où Ulysse voit les ombres des héros et converse avec elles. Si l'Homère de l'Odyssée avait cette idée bornée de l'*enfer*, il devait concevoir du *ciel* une idée analogue, une idée conforme à celle que s'en était faite l'Homère de l'Iliade.

CHAPITRE IX.

DE L'ASTRONOMIE POÉTIQUE.

Démonstration astronomique, fondée sur des preuves physico-philologiques, de l'uniformité des principes ci-dessus établis chez toutes les nations païennes.

La force indéfinie de l'esprit humain se développant de plus en plus, et la contemplation du ciel, nécessaire pour prendre les augures, obligeant les peuples à l'observer sans cesse, *le ciel s'éleva* dans l'opinion des hommes, *et avec lui s'élevèrent les dieux et les héros.*

Pour retrouver l'*astronomie poétique*, nous ferons usage de *trois vérités philologiques :* I. L'astronomie naquit chez les Chaldéens. II. Les Phéniciens apprirent des Chaldéens, et communiquèrent aux Égyptiens l'usage du cadran et la connaissance de l'élévation du pôle. III. Les Phéniciens, instruits par les mêmes Chaldéens, portèrent aux Grecs la connaissance des divinités qu'ils plaçaient dans les étoiles. — Avec ces trois vérités philologiques s'accordent *deux principes philosophiques :* le premier est tiré de la nature sociale des peuples; ils *admettent difficilement les dieux étrangers*, à moins qu'ils ne soient parvenus au dernier degré de liberté religieuse, ce qui n'arrive que dans une extrême décadence. Le second est *physique;* l'erreur de nos yeux nous fait paraître *les planètes plus grandes que les étoiles fixes.*

Ces principes établis, nous dirons que, chez toutes les nations païennes, de l'Orient, de l'Égypte, de la Grèce et du Latium, l'astronomie naquit uniformément d'une croyance vulgaire; *les planètes paraissant beaucoup plus grandes que les étoiles fixes, les dieux montèrent dans les planètes, et les héros furent attachés aux constellations.* Aussi les Phéniciens trouvèrent les dieux et les héros de la Grèce et de l'Égypte déjà préparés à jouer ces deux rôles; et les Grecs, à leur tour, trouvèrent dans ceux du Latium la même facilité. Les *héros*, et les *hiéroglyphes* qui signifiaient leurs caractères ou leurs entreprises, furent donc placés dans le *ciel*, ainsi qu'un grand nombre des *dieux principaux*, et servirent l'*astronomie des savants*, en donnant des noms aux étoiles. Ainsi, en partant de cette *astronomie vulgaire*, les premiers peuples écrivirent au *ciel* l'histoire de leurs dieux et de leurs héros...

CHAPITRE X.

DE LA CHRONOLOGIE POÉTIQUE.

Les *poëtes théologiens* donnèrent à la *chronologie* des commencements conformes à une telle *astronomie*. Ce *Saturne*, qui chez les Latins tira son nom *à satis*, des semences, et qui fut appelé par les Grecs Κρόνος de χρόνος, *le temps*, doit nous faire comprendre que les premières nations, toutes composées d'agriculteurs, commencèrent à compter les années par les récoltes de froment. C'est en effet la seule, ou du moins la principale chose dont la production occupe les agriculteurs toute l'année. Usant d'abord du langage muet, ils montrèrent autant d'*épis* ou de *brins de paille*, ou bien encore firent autant de fois *le geste de moissonner* qu'ils voulaient indiquer d'*années...*

Dans la chronologie ordinaire, on peut remarquer quatre espèces d'anachronismes. 1° Temps *vides* de faits, qui devraient en être remplis; tels que l'âge des dieux, dans lequel nous avons trouvé les origines de tout ce qui touche la société, et que pourtant le savant Varron place dans ce qu'il appelle le *temps obscur*. 2° Temps *remplis* de faits, et qui devaient en être vides; tels que l'âge des héros, où l'on place tous les événements de l'âge des dieux, dans la supposition que toutes les fables ont été l'invention des poëtes héroïques, et surtout d'Homère. 3° Temps *unis*, qu'on devait diviser; pendant la vie du seul Orphée, par exemple, les Grecs, d'abord semblables aux bêtes sauvages,

atteignent toute la civilisation qu'on trouve chez eux à l'époque de la guerre de Troie. 4° Temps *divisés* qui devaient être unis ; ainsi on place ordinairement la fondation des colonies grecques dans la Sicile et dans l'Italie, plus de trois siècles après les courses errantes des héros qui durent en être l'occasion.

CANON CHRONOLOGIQUE.

Pour déterminer les commencements de l'histoire universelle, antérieurement au règne de Ninus, d'où elle part ordinairement.

Nous voyons d'abord les hommes, en exceptant quelques-uns des enfants de Sem, dispersés à travers la vaste forêt qui couvrait la terre, un siècle dans l'Asie orientale, et deux siècles dans le reste du monde. Le culte de Jupiter, que nous retrouvons partout chez les premières nations païennes, fixe les fondateurs des sociétés dans les lieux où les ont conduits leurs courses vagabondes, et alors commence l'âge des dieux, qui dure neuf siècles. Déterminés dans le choix de leurs premières demeures par le besoin de trouver de l'eau et des aliments, ils ne peuvent se fixer d'abord sur le rivage de la mer, et les premières sociétés s'établissent dans l'intérieur des terres. Mais vers la fin du premier *âge*, les peuples descendent plus près de la mer. Ainsi chez les Latins, il s'écoule plus de neuf cents ans depuis le *siècle d'or* du Latium, depuis l'*âge de Saturne* jusqu'au temps où Ancus Martius vient sur les bords de la mer s'emparer d'Ostie. — L'âge héroïque, qui vient ensuite, comprend deux cents années pendant lesquelles nous voyons d'abord les courses de Minos, l'expédition des Argonautes, la guerre de Troie et les longs voyages des héros qui ont détruit cette ville. C'est alors, plus de mille ans après le déluge, que Tyr, capitale de la Phénicie, descend de l'intérieur des terres sur le rivage, pour passer ensuite dans une île voisine. Déjà elle est célèbre par la navigation et par les colonies qu'elle a fondées sur les côtes de la Méditerranée et même au delà du détroit, avant les temps héroïques de la Grèce.

Nous avons prouvé l'uniformité du développement des nations, en montrant comment elles s'accordèrent à *élever leurs dieux jusqu'aux étoiles*, usage que les Phéniciens portèrent de l'Orient en Grèce et en Égypte. D'après cela, les Chaldéens durent régner dans l'Orient autant de siècles qu'il s'en écoula depuis Zoroastre jusqu'à Ninus, qui fonda la monarchie assyrienne, la plus ancienne du monde; autant qu'on dut en compter depuis Hermès Trismégiste jusqu'à Sésostris, qui fonda aussi en Égypte une puissante monarchie. Les Assyriens et les Égyptiens, nations méditerranées, durent suivre dans les révolutions de leurs gouvernements la marche générale que nous avons indiquée. Mais les Phéniciens, nation maritime, enrichie par le commerce, durent s'arrêter dans la démocratie, le premier des gouvernements *humains*. (*Voyez* le 4e liv.)

Ainsi par le simple secours de l'intelligence, et sans avoir besoin de celui de la mémoire, qui devient inutile lorsque les faits manquent pour frapper nos sens, nous avons rempli la lacune que présentait l'histoire universelle dans ses origines, tant pour l'ancienne Égypte que pour l'Orient plus ancien encore.

De cette manière l'étude du *développement de la civilisation humaine* prête une certitude nouvelle aux *calculs* de la chronologie. Conformément à l'axiome 106, *elle part du point même où commence le sujet qu'elle traite :* elle part de *χρόνος, le temps*, ou Saturne, ainsi appelé *à satis*, parce que l'on comptait les années par les récoltes ; d'*Uranie*, la muse qui contemple le ciel pour prendre les augures; de Zoroastre, *contemplateur des astres*, qui rend des oracles d'après la direction des étoiles tombantes. Bientôt Saturne monte dans la septième sphère, Uranie contemple les planètes et les étoiles fixes, et les Chaldéens, favorisés par l'immensité de leurs plaines, deviennent astronomes et astrologues, en mesurant le cercle que ces astres décrivent, en leur supposant diverses influences sur les corps sublunaires, et même sur les libres volontés de l'homme; sous les noms d'*astronomie*, d'*astrologie* ou de *théologie*, cette science ne fut autre que la *divination*. Du ciel les mathématiques descendirent pour mesurer la terre, sans toutefois pouvoir le faire avec certitude à moins d'employer les mesures fournies par les cieux. Dans leur partie principale elles furent nommées avec propriété *géométrie*.

C'est à tort que les chronologistes ne prennent point leur science au point même où commence le sujet qui lui est propre. Ils commencent avec l'année astronomique, laquelle n'a pu être connue qu'au bout de dix siècles au moins. Cette méthode pouvait leur faire connaître les conjonctions et les oppositions qui avaient pu avoir lieu dans le ciel entre les planètes ou les constellations, mais ne pouvait leur rien apprendre de la succession des choses de la terre. Voilà ce qui a rendu impuissants les nobles efforts du cardinal Pierre d'Ailly. Voilà pourquoi l'histoire universelle a tiré si peu d'avantages, pour éclairer son origine et sa suite, du génie admirable et de l'étonnante érudition de Petau et de Joseph Scaliger.

CHAPITRE XI.

DE LA GÉOGRAPHIE POÉTIQUE.

La *géographie poétique*, l'autre œil de l'*histoire fabuleuse*, n'a pas moins besoin d'être éclaircie, que la *chronologie poétique*. En conséquence d'un de nos axiomes (*les hommes qui veulent expliquer aux autres des choses inconnues et lointaines dont ils n'ont pas la véritable idée, les décrivent en les assimilant à des choses connues et rapprochées*), la *géographie poétique*, prise dans ses parties et dans son ensemble, naquit dans l'enceinte de la Grèce, sous des proportions resserrées. Les Grecs sortant de leur pays pour se répandre dans le monde, la géographie alla s'étendant jusqu'à ce qu'elle atteignit les limites que nous lui voyons aujourd'hui.

Les géographes anciens s'accordent à reconnaître une vérité dont ils n'ont point su faire usage : c'est que *les anciennes nations émigrant dans des contrées étrangères et lointaines, donnèrent des noms tirés de leur ancienne patrie, aux cités, aux montagnes et aux fleuves, aux isthmes et aux détroits, aux îles et aux promontoires.*

C'est dans l'enceinte même de la Grèce que l'on plaça d'abord la partie *orientale* appelée *Asie* ou *Inde*, l'*occidentale* appelée *Europe* ou *Hespérie*, la *septentrionale*, nommée *Thrace* ou *Scythie*, enfin la *méridionale*, dite *Libya* ou *Mauritanie*. Les parties du *monde* furent ainsi appelées du nom du *petit monde de la Grèce*, selon la situation des premières relativement à celle des dernières. Ce qui le prouve, c'est que les *vents cardinaux* conservent dans leur géographie les noms qu'ils durent avoir originairement dans l'intérieur de la Grèce.

D'après ces principes, la grande péninsule située à l'orient de la Grèce conserva le nom d'*Asie Mineure*, après que le nom d'*Asie* eut passé à cette vaste partie *orientale* du monde, que nous appelons ainsi dans un sens absolu. Au contraire, la Grèce qui était à l'*occident* par rapport à l'Asie, fut appelée *Europe*, et ensuite ce nom s'étendit au grand continent, que limite l'Océan occidental. — Ils appelèrent d'abord *Hespérie* la partie *occidentale* de la Grèce, sur laquelle se levait le soir l'étoile *Hespérus*. Ensuite, voyant l'Italie dans la même situation, ils la nommèrent *Grande Hespérie*. Enfin, étant parvenus jusqu'à l'Espagne, ils la désignèrent comme la *dernière Hespérie*. — Les Grecs d'Italie, au contraire, durent appeler *Ionie* la partie de la Grèce qui était *orientale* relativement à eux ; la mer qui sépare la grande Grèce de la Grèce proprement dite, en garde le nom d'*Ionienne*. Ensuite l'analogie de situation entre la Grèce proprement dite et la Grèce asiatique, fit appeler *Ionia*, par les habitants de la première, la partie de l'Asie Mineure qui se trouvait à leur orient. [Il est probable que Pythagore vint en Italie de Samé, partie du royaume d'Ulysse, située dans la *première Ionie*, plutôt que de Samos, situé dans la seconde.] — De la *Thrace grecque* vinrent Mars et Orphée ; ce dieu et ce poëte théologien ont évidemment une origine grecque. De la *Scythie grecque* vint Anacharsis avec ses oracles scytiques non moins faux que les vers d'Orphée. De la même partie de la Grèce sortirent les Hyperboréens, qui fondèrent les oracles de Delphes et de Dodone. C'est dans ce sens que Zamolxis fut *Gète*, et Bacchus *Indien*. — Le nom de *Morée*, que le Péloponèse conserve jusqu'à nos jours, nous prouve assez que Persée, héros d'une origine évidemment grecque, fit ses exploits célèbres dans la *Mauritanie grecque* ; le royaume de Pélops ou Péloponèse a l'Achaïe au nord, comme l'Europe est au nord de l'Afrique. Hérodote raconte qu'autrefois les *Mores furent blancs*, ce qu'on ne peut entendre que des *Mores de la Grèce*, dont le pays est appelé encore aujourd'hui *la Morée blanche*. — Les Grecs avaient d'abord appelé *Océan* toute mer d'un aspect sans bornes, et Homère avait dit que l'île d'Éole était ceinte par l'*Océan*. Lorsqu'ils arrivèrent à l'*Océan* véritable, ils étendirent cette idée étroite, et désignèrent par le nom d'*Océan* la mer qui embrasse toute la terre comme une grande île [1, 2].

CONCLUSION DE CE LIVRE.

Nous avons démontré que la SAGESSE POÉTIQUE mérite deux magnifiques éloges, dont l'un lui a été constamment attribué. I. C'est elle qui *fonda l'humanité chez les Gentils*, gloire que la vanité des nations et des savants a voulu lui assurer, et lui aurait plutôt enlevée. II. L'autre gloire lui a été attribuée jusqu'à nous par une tradition vulgaire; c'est que *la sagesse antique*, par une même inspiration, *rendait ses sages également grands comme philosophes, comme législateurs et capitaines, comme historiens, orateurs et poëtes*. Voilà pourquoi elle a été tant regrettée ; cependant, dans la réalité, elle ne fit que les *ébaucher*, tels que nous les avons trouvés dans les fables ; ces germes féconds nous ont laissé voir dans l'imperfection de sa forme primitive la *science* de réflexion, la science de recherches, ouvrage tardif de la philosophie. On peut dire, en effet, que dans les *fables*, *l'instinct* de l'humanité avait marqué d'avance les principes de la science moderne, que les *méditations* des savants ont depuis éclairée par des *raisonnements*, et résumée dans des *maximes*. Nous pouvons conclure par le principe dont la démonstration était l'objet de ce livre : *Les poëtes théologiens furent le* sens, *les philosophes furent l'*intelligence *de la sagesse humaine.*

[1] Ces *principes de Géographie* peuvent justifier *Homère* d'erreurs très-graves qui lui sont imputées à tort. Par exemple les *Cimmériens* durent avoir, comme il le dit, des nuits plus longues que tous les peuples de la *Grèce*, parce qu'ils étaient placés dans sa partie la plus septentrionale; ensuite on a reculé l'habitation des *Cimmériens* jusqu'aux *Palus-Méotides*. On disait, à cause de leurs longues nuits, qu'ils habitaient près des enfers, et les habitants de *Cumes*, voisins de la grotte de la Sibylle qui conduisait aux enfers, reçurent, à cause de

cette prétendue analogie de situation, le nom de *Cimmériens*. Autrement il ne serait point croyable qu'Ulysse, voyageant sans le secours des enchantements (contre lesquels Mercure lui avait donné un préservatif), fût allé un jour voir l'enfer chez les *Cimmériens des Palus-Méotides*, et fût revenu le même jour à *Circéi*, maintenant le mont Circello, près de Cumes. — Les *Lotophages* et les *Lestrigons* durent aussi être voisins de la Grèce.

Les mêmes *principes de Géographie poétique* peuvent résoudre de grandes difficultés dans l'*Histoire ancienne de l'Orient*, où l'on éloigne beaucoup vers le *nord* ou le *midi* des peuples qui durent être placés d'abord dans l'*orient* même.

Ce que nous disons de la *Géographie des Grecs* se représente dans celle des *Latins*. Le *Latium* dut être d'abord bien resserré, puisqu'en deux siècles et demi, Rome, sous ses rois, soumit à peu près *vingt peuples* sans étendre son empire à plus de *vingt milles*. L'*Italie* fut certainement circonscrite par la Gaule Cisalpine et par la Grande Grèce; ensuite les conquêtes des Romains étendirent ce nom à toute la Péninsule. La *mer d'Étrurie* dut être bien limitée lorsque Horatius Coclès arrêtait seul toute l'Étrurie sur un pont; ensuite ce nom s'est étendu par les victoires de Rome à toute cette mer qui baigne la côte inférieure de l'Italie. De même le *Pont* où Jason conduisit les Argonautes, dut être la terre la plus voisine de l'Europe, celle qui n'en est séparée que par l'étroit bassin appelé *Propontide*; cette terre dut donner son nom à la mer du *Pont*, et ce nom s'étendit à tout le golfe que présenta l'Asie, dans cette partie de ses rivages où fut depuis le royaume de Mithridate; le père de Médée, selon la même fable, était né à Chalcis, dans cette ville grecque de l'Eubée qui s'appelle maintenant *Négrepont*. — La première *Crète* dut être une île dans cet archipel où les Cyclades forment une sorte de *labyrinthe*; c'est de là probablement que Minos allait en course contre les Athéniens; dans la suite, la *Crète* sortit de la mer Égée pour se fixer dans celle où nous la plaçons.

Puisque des Latins nous sommes revenus aux Grecs, remarquons que cette nation vaine en se répandant dans le monde, y célébra partout *la guerre de Troie* et *les voyages des héros errants* après sa destruction, des héros grecs, tels que Ménélas, Diomède, Ulysse, et des héros troyens, tels que Antenor, Capys, Énée. Les Grecs ayant retrouvé dans toutes les contrées du monde un *caractère de fondateurs des sociétés* analogue à celui de leur *Hercule de Thèbes*, ils placèrent partout son nom et le firent voyager par toute la terre qu'il purgeait de monstres sans en rapporter dans sa patrie autre chose que de la gloire. Varron compte environ quarante *Hercules*, et il affirme que celui des Latins s'appelait *Dius Fidius*; les Égyptiens, aussi vains que les Grecs, disaient que leur *Jupiter Ammon* était le plus ancien des *Jupiters*, et que les *Hercules* des autres nations avaient pris leur nom de l'*Hercule égyptien*. Les Grecs observèrent encore qu'il y avait eu partout un *caractère poétique des bergers parlant en vers*; chez eux c'était *Évandre l'Arcadien*; Évandre ne manqua pas de passer de l'Arcadie dans le *Latium*, où il donna l'hospitalité à l'*Hercule grec*, son compatriote, et prit pour femme *Carmenta*, ainsi nommée de *carmina*, *vers*; elle trouva chez les Latins *les lettres*, c'est-à-dire, les *formes* des sons articulés qui sont la *matière* des vers. Enfin ce qui confirme tout ce que nous venons de dire, c'est que les Grecs observèrent ces *caractères poétiques* dans le Latium, en même temps qu'ils trouvèrent leurs *Curètes* répandus dans la *Saturnie*, c'est-à-dire dans l'ancienne Italie, dans la Crète et dans l'Asie.

Mais comme ces mots et ces idées passèrent des *Grecs* aux *Latins* dans un temps où les nations, encore très-*sauvages*, étaient *fermées aux étrangers**, nous avons demandé plus haut qu'on nous passât la conjecture suivante : *Il peut avoir existé sur le rivage du Latium une cité grecque, ensevelie depuis dans les ténèbres de l'antiquité, laquelle aurait donné aux Latins les lettres de l'alphabet*. Tacite nous apprend que les lettres latines furent d'abord semblables *aux plus anciennes* des Grecs, ce qui est une forte preuve que les Latins ont reçu l'alphabet grec de ces *Grecs du Latium*, et non de la Grande Grèce, encore moins de la Grèce proprement dite; car s'il en eût été ainsi, ils n'eussent connu ces lettres qu'au temps de la guerre de Tarente et de Pyrrhus, et alors ils se seraient servis *des plus modernes*, et non pas *des anciennes*.

Les noms d'*Hercule*, d'*Évandre* et d'*Énée* passèrent donc de la Grèce dans le Latium, par l'effet de quatre causes que nous trouverons *dans les mœurs et le caractère des nations* : 1° les peuples encore barbares sont attachés aux coutumes de leur pays, mais à mesure qu'ils commencent à se civiliser, ils prennent du goût pour *les façons de parler des étrangers*, comme pour leurs marchandises et leurs manières; c'est ce qui explique pourquoi les Latins changèrent leur *Dius Fidius*, pour l'Hercule des Grecs, et leur jurement national *Medius Fidius* pour *Mehercule*, *Mecastor*, *Edepol*. 2° La vanité des nations, nous l'avons souvent répété, les porte à se donner l'*illustration d'une origine étrangère*, surtout lorsque les traditions de leurs âges barbares semblent favoriser cette croyance; ainsi, au moyen âge, Jean Villani nous raconte que Fiesole fut fondé par Atlas, et qu'un roi troyen du nom de Priam régna en Germanie; ainsi les Latins méconnurent sans peine leur véritable fondateur, pour lui substituer *Hercule*, fondateur de la société chez les Grecs, et changèrent le *caractère de leurs bergers poètes* pour celui de l'*Arcadien Évandre*. 3° Lorsque les nations remarquent des *choses étrangères*, qu'elles ne peuvent bien expliquer avec des mots de leur langue, *elles ont* nécessairement *recours aux mots des langues étrangères*. 4° Enfin, les premiers peuples, incapables d'abstraire d'un sujet les qualités qui lui sont propres, *nomment les sujets pour désigner les qualités*, c'est ce que prouvent d'une manière certaine plusieurs expressions de la langue latine. Les Romains ne savaient ce que c'était que *luxe*; lorsqu'ils l'eurent observé dans les Tarentins, ils dirent *un Tarentin* pour *un homme parfumé*. Ils ne savaient ce que c'était que *stratagème militaire*; lorsqu'ils l'eurent observé dans les Carthaginois,

* Tite-Live assure qu'à l'époque de Servius Tullius, le nom si célèbre de Pythagore n'aurait pu parvenir de Crotone à Rome à travers tant de nations séparées par la diversité de leurs langues et de leurs mœurs. (*Vico.*)

ils appelèrent les stratagèmes *punicas artes*, les arts puniques ou carthaginois. Ils n'avaient point l'idée du *faste*; lorsqu'ils le remarquèrent dans les Capouans, ils dirent *supercilium campanicum*, pour *fastueux*, *superbe*.

C'est de cette manière que Numa et Ancus furent *Sabins*; les Sabins étant remarquables par leur piété, les Romains dirent *Sabin*, faute de pouvoir exprimer *religieux*. Servius Tullius fut *Grec* dans le langage des Romains, parce qu'ils ne savaient pas dire *habile et rusé*.

Peut-être doit-on comprendre de cette manière les *Arcadiens d'Évandre*, et les *Phrygiens d'Énée*. Comment des *bergers*, qui ne savaient ce que c'est que la mer, seraient-ils sortis de l'Arcadie, contrée toute méditerranée de la Grèce, pour tenter une si longue navigation et pénétrer jusqu'au milieu du Latium? Cependant toute tradition vulgaire doit avoir originairement quelque cause publique, quelque fondement de vérité... Ce sont les Grecs qui, chantant par tout le monde leur guerre de Troie et les aventures de leurs héros, *ont fait d'Énée le fondateur de la nation romaine*, tandis que, selon Bochart, il ne mit jamais le pied en Italie, que Strabon assure qu'il ne sortit jamais de Troie, et qu'Homère, dont l'autorité a plus de poids ici, raconte qu'il y mourut et qu'il laissa le trône à sa postérité. Cette fable, inventée par la vanité des Grecs et adoptée par celle des Romains, ne put naître *qu'au temps de la guerre de Pyrrhus*, époque à laquelle les Romains commencèrent à accueillir ce qui venait de la Grèce.

Il est plus naturel de croire qu'il exista sur le rivage du Latium une cité grecque qui, vaincue par les Romains, fut détruite en vertu du droit héroïque des nations barbares, que les vaincus furent reçus à Rome dans la classe des plébéiens, et que, dans le langage poétique, on appela dans la suite *Arcadiens* ceux d'entre les vaincus qui avaient d'abord erré dans les forêts, *Phrygiens* ceux qui avaient erré sur mer.

[2] La *Géographie* comprenant la *nomenclature* et la *chorographie* ou description des lieux, principalement des cités, il nous reste à la considérer sous ce double aspect pour achever ce que nous avions à dire de la *sagesse poétique*.

Nous avions remarqué plus haut que les *cités héroïques* furent fondées par la Providence dans des lieux d'une forte position, désignés par les Latins, dans la langue sacrée de leur âge divin, par le nom d'*Ara*, ou bien d'*Arces* (de là, au moyen âge, l'italien *rocche*, et ensuite *castella* pour *seigneuries*). Ce nom d'*Ara* dut s'étendre à tout le pays dépendant de chaque cité héroïque, lequel s'appelait aussi *Ager*, lorsqu'on le considérait sous le rapport des limites communes avec les cités étrangères, et *territorium* sous le rapport de la juridiction de la cité sur les citoyens. Il y a sur ce sujet un passage remarquable de Tacite; c'est celui où il décrit l'*Ara maxima* d'Hercule à Rome : *Igitur à foro boario, ubi æneum bovis simulacrum adspicimus, quia id genus animalium aratro subditur, sulcus designandi oppidi captus, ut magnam Herculis aram complecteretur, ara Herculis erat.* Joignez-y le passage curieux où Salluste parle de la fameuse *Ara* des frères Philènes, qui servait de limites à l'empire carthaginois et à la Cyrénaïque. Toute l'ancienne géographie est pleine de semblables *aræ*; et pour commencer par l'Asie, Cellarius observe que toutes les cités de la Syrie prenaient le nom d'*Ara*, avant ou après leurs noms particuliers; ce qui faisait donner à la Syrie elle-même celui d'*Aramea* ou *Aramia*. Dans la Grèce, Thésée fonda la cité d'Athènes en érigeant le fameux *autel des malheureux*. Sans doute il comprenait avec raison sous cette dénomination les vagabonds sans lois et sans culte qui, pour échapper aux rixes continuelles de l'état bestial, cherchaient un asile dans les lieux forts occupés par les premières sociétés, faibles qu'ils étaient par leur isolement, et manquant de tous les biens que la civilisation assurait déjà aux hommes réunis par la religion.

Les Grecs prenaient encore ἀρὰ dans le sens de *vœu*, *action de dévouer*, parce que les premières victimes *saturni hostiæ*, les premiers ἀναθήματα, *diris devoti*, furent immolés sur les premières *Aræ*, dans le sens où nous prenons ce mot. Ces premières victimes furent les hommes encore sauvages qui osèrent poursuivre sur les terres labourées par les forts, les faibles qui s'y réfugiaient (*campare* en italien, du latin *campus*, pour *se sauver*). Ils y étaient consacrés à *Vesta* et immolés. Les Latins en ont conservé *supplicium*, dans les deux sens de *supplice* et de *sacrifice*. En cela la langue grecque répond à la langue latine : ἀρὰ, *vœu*, *action de dévouer*, veut dire aussi *noxa*, la personne ou la chose coupable, et de plus *diræ*, les Furies. Les premiers coupables qu'on dévoua, *primæ noxæ*, étaient consacrés aux Furies, et ensuite sacrifiés sur les premières *aræ* dont nous avons parlé. Le mot *hara* dut signifier chez les anciens Latins, non pas le lieu où l'on élève des troupeaux, mais la *victime*, d'où vint certainement *haruspex*, celui qui tire les présages de l'examen des entrailles des victimes immolées devant les autels.

D'après ce que nous avons vu relativement à l'*Ara maxima* d'Hercule, c'est une *ara* semblable à celle de Thésée que Romulus dut fonder à Rome, en fondant un asile dans un bois. Jamais les Latins ne parlent d'un bois sacré, *lucus*, sans faire mention d'un autel, *ara*, élevé dans ce bois à quelque divinité. Aussi lorsque Tite-Live nous dit en général que les asiles furent le moyen employé d'ordinaire par les anciens fondateurs des villes, *vetus urbes condentium consilium*, il nous indique la raison pour laquelle on trouve dans l'ancienne géographie tant de cités avec le nom d'*Aræ*. Nous avons parlé de l'Asie et de l'Afrique, mais il en est de même en Europe, particulièrement en Grèce, en Italie, et maintenant encore en Espagne. Tacite mentionne en Germanie l'*Ara Ubiorum*. De nos jours on donne ce nom en Transilvanie à plusieurs cités.

C'est aussi de ce mot *Ara*, prononcé et entendu d'une manière si uniforme par tant de nations séparées par les temps, les lieux et les usages, que les Latins durent tirer le mot *aratrum*, charrue, dont la courbure se disait *urbs* (le sens le plus ordinaire de ce mot est celui de *ville*); du même mot vinrent enfin *arx*, forteresse, *arceo*, repousser (*ager arcifinius*, chez les auteurs qui ont écrit *sur les limites des champs*), et *arma*, *arcus*, armes, arc; c'était une idée bien sage de faire ainsi consister le courage à arrêter et repousser l'injustice. Ἄρης, *Mars*, vint sans doute de la défense des *aræ*.

(*Vico.*)

LIVRE TROISIÈME.

DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.

ARGUMENT.

Ce livre n'est qu'un appendice du précédent. C'est une application de la méthode qu'on y a suivie, au plus ancien auteur du paganisme, à celui qu'on a regardé comme le fondateur de la civilisation grecque, et par suite de celle de l'Europe. L'auteur entreprend de prouver : 1° qu'Homère n'a pas été philosophe; 2° qu'il a vécu pendant plus de quatre siècles; 3° que toutes les villes de la Grèce ont eu raison de le revendiquer pour citoyen; 4° qu'il a été, par conséquent, non pas un individu, mais un être collectif, un *symbole du peuple grec racontant sa propre histoire dans des chants nationaux*.

CHAPITRE I. — DE LA SAGESSE PHILOSOPHIQUE QUE L'ON ATTRIBUE A HOMÈRE.—La force et l'originalité avec lesquelles il a peint des mœurs barbares, prouvent qu'il partageait les passions de ses héros. Un philosophe n'aurait pu, ni voulu peindre si naïvement de telles mœurs.

CHAPITRE II. — DE LA PATRIE D'HOMÈRE. — Vico conjecture que l'auteur ou les auteurs de l'*Odyssée* eurent pour patrie les contrées occidentales de la Grèce; ceux de l'*Iliade*, l'Asie Mineure. Chaque ville grecque revendique Homère pour citoyen, parce qu'elle reconnaissait quelque chose de son dialecte vulgaire dans l'*Iliade* ou l'*Odyssée*.

CHAPITRE III. — DU TEMPS OÙ VÉCUT HOMÈRE. — Un grand nombre de passages indiquent des époques de civilisation très-diverses, et portent à croire que les deux poëmes ont été travaillés par plusieurs mains, et continués pendant plusieurs âges.

CHAPITRE IV.—POURQUOI LE GÉNIE D'HOMÈRE DANS LA POÉSIE HÉROÏQUE NE PEUT JAMAIS ÊTRE ÉGALÉ.—C'est que les caractères des héros qu'il a peints ne se rapportent pas à des êtres individuels, mais sont plutôt des symboles populaires de chaque caractère moral. Observations sur la comédie et la tragédie.

CHAPITRES V et VI. — OBSERVATIONS PHILOSOPHIQUES ET PHILOLOGIQUES, qui doivent servir à la découverte du véritable Homère. La plupart des observations philosophiques rentrent dans ce qui a été dit au second livre, sur l'origine de la poésie.

CHAPITRE VII. — § I. DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.—§ II. Tout ce qui était absurde et invraisemblable dans l'Homère que l'on s'est figuré jusqu'ici, devient dans notre Homère convenance et nécessité. — § III. On doit trouver dans les poëmes d'Homère les deux principales sources des faits relatifs au droit naturel des gens, considéré chez les Grecs.

APPENDICE. — HISTOIRE RAISONNÉE DES POÈTES DRAMATIQUES ET LYRIQUES.—Trois âges dans la poésie lyrique, comme dans la tragédie.

Avoir démontré, comme nous l'avons fait dans le livre précédent, que la *sagesse poétique* fut la *sagesse vulgaire* des peuples grecs, d'abord *poètes théologiens*, et ensuite *héroïques*, c'est avoir prouvé d'une manière implicite la même vérité relativement à la *sagesse d'Homère*. Mais Platon prétend au contraire qu'Homère possède *la sagesse réfléchie des âges civilisés*; et il a été suivi dans cette opinion par tous les philosophes, spécialement par Plutarque, qui a consacré à ce sujet un livre tout entier. Ce préjugé est trop profondément enraciné dans les esprits, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'examiner particulièrement *si Homère a jamais été philosophe*. Longin avait cherché à résoudre ce problème dans un ouvrage dont fait mention Diogène Laërce, dans la vie de Pyrrhon.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA SAGESSE PHILOSOPHIQUE QUE L'ON A ATTRIBUÉE A HOMÈRE.

Nous accorderons, d'abord, comme il est juste, qu'*Homère a dû suivre les sentiments vulgaires*, et par conséquent les *mœurs vulgaires de ses contemporains* encore barbares; de tels sentiments, de telles mœurs fournissent à la poésie les sujets qui lui sont propres. Passons-lui donc d'avoir présenté *la force* comme la mesure de la grandeur des dieux; laissons Jupiter démontrer, par la force avec laquelle il enlèverait *la grande chaîne* de la fable, qu'il est *le roi des dieux et des hommes;* laissons *Diomède, secondé par Minerve, blesser Vénus et Mars;* la chose n'a rien d'invraisemblable dans un pareil système; laissons Minerve, dans le combat des dieux, *dépouiller Vénus et frapper Mars d'un coup de pierre,* ce qui peut faire juger si elle était la déesse de la philosophie dans la croyance vulgaire; passons encore au poëte de nous avoir rappelé fidèlement l'usage d'*empoisonner les flèches*[1], comme le fait le héros de l'Odyssée, qui va exprès à Éphyre pour y trouver des herbes vénéneuses; l'usage enfin de *ne point ensevelir les ennemis tués dans les combats*, mais de les laisser *pour être la pâture des chiens et des vautours.*

Cependant, la fin de la poésie *étant d'adoucir la férocité du vulgaire,* de l'esprit duquel les poëtes disposent en maîtres, *il n'était point d'un homme sage* d'inspirer au vulgaire de l'admiration pour des *sentiments et des coutumes si barbares,* et de le confirmer dans les uns et dans les autres par le plaisir qu'il prendrait de les voir si bien peints. *Il n'était point d'un homme sage* d'amuser le peuple *grossier* de la *grossièreté* des héros et des dieux. Mars, en combattant Minerve, l'appelle κυνόμυια (*musca canina*); Minerve donne un coup de poing à Diane; Achille et Agamemnon, le premier des héros et le roi des rois, se donnent l'épithète de *chien*, et se traitent comme le feraient à peine des valets de comédie.

Comment appeler autrement que *sottise* la prétendue *sagesse* du général en chef Agamemnon, qui a besoin d'être forcé par Achille à restituer Chryséis au prêtre d'Apollon, son père, tandis que le dieu, pour venger Chryséis, ravage l'armée des Grecs par une peste cruelle? Ensuite le roi des rois, se regardant comme outragé, croit rétablir son honneur en déployant une *justice* digne de la *sagesse* qu'il a montrée. Il enlève Briséis à Achille, sans doute afin que ce héros, *qui portait avec lui le destin de Troie*, s'éloigne avec ses guerriers et ses vaisseaux, et qu'Hector égorge le reste des Grecs que la peste a pu épargner... Voilà pourtant le poëte qu'on a jusqu'ici regardé comme le *fondateur de la civilisation des Grecs*, comme l'*auteur de la politesse de leurs mœurs*. C'est du récit que nous venons de faire qu'il déduit toute l'Iliade; ses principaux acteurs sont un tel capitaine, un tel héros! Voilà le poëte *incomparable dans la conception des caractères poétiques!* Sans doute il mérite cet éloge, mais dans un autre sens, comme on le verra dans ce livre. Ses caractères les plus sublimes choquent en tout les idées d'un âge civilisé, mais ils sont *pleins de convenance*, si on les rapporte à la nature *héroïque* des hommes *passionnés et irritables* qu'il a voulu peindre.

Si Homère est un *sage*, un *philosophe*, que dire de la passion de ses héros pour le *vin?* Sont-ils affligés, leur consolation c'est de s'*enivrer*, comme fait particulièrement le sage Ulysse. Scaliger s'indigne de voir toutes ces *comparaisons tirées des objets les plus sauvages, de la nature la plus farouche.* Admettons cependant qu'Homère a été forcé de les choisir ainsi pour se faire mieux entendre du vulgaire, alors si *farouche* et si *sauvage;* cependant le bonheur même de ces comparaisons, leur mérite incomparable, n'indique pas certainement un esprit *adouci* et *humanisé par la philosophie*. Celui en qui les leçons des *philosophes* auraient développé les sentiments de l'*humanité* et de la *pitié* n'aurait pas eu non plus ce *style si fier et d'un effet si terrible* avec lequel il décrit, dans toute la variété de leurs accidents, les plus sanglants *combats*, avec lequel il diversifie de cent manières bizarres les tableaux de *meurtre* qui font la sublimité de l'Iliade. La *constance d'âme* que donne et assure l'étude de la *sagesse philosophique* pouvait-elle lui permettre de supposer tant de *légèreté*, tant de *mobilité* dans les dieux et les héros; de montrer les uns, sur le moindre motif, passant du plus grand trouble à un calme subit; les autres, dans l'accès de la plus violente colère, se rappelant un souvenir touchant, et fondant en larmes[2];

[1] Usage barbare dont les nations se seraient constamment abstenues si l'on en croyait les auteurs qui ont écrit sur le droit des gens, et qui pourtant était alors pratiqué par ces Grecs auxquels on attribue la gloire d'avoir répandu la civilisation dans le monde. (*Vico.*)

[2] Au moyen âge, dont l'*Homère toscan* (Dante) n'a chanté que des *faits réels*, nous voyons que Rienzi, exposant aux Romains l'oppression dans laquelle ils étaient tenus par les nobles, fut interrompu par ses sanglots et par ceux de tous les assistants. La vie de Rienzi par un auteur contemporain nous représente au naturel les *mœurs héroïques* de la Grèce, telles qu'elles sont peintes dans Homère. (*Vico.*) *Voy.* plus haut le jugement sur Dante.

d'autres, au contraire, navrés de douleur, oubliant tout à coup leurs maux, et s'abandonnant à la joie, à la première distraction agréable, comme le sage Ulysse au banquet d'Alcinoüs; d'autres, enfin, d'abord calmes et tranquilles, s'irritant d'une parole dite sans intention de leur déplaire, et s'emportant au point de menacer de mort celui qui l'a prononcée. Ainsi Achille reçoit dans sa tente l'infortuné Priam, qui est venu seul pendant la nuit à travers le camp des Grecs, pour racheter le cadavre d'Hector; il l'admet à sa table, et pour un mot que lui arrache le regret d'avoir perdu un si digne fils, Achille oublie les saintes lois de l'hospitalité, les droits d'une confiance généreuse, le respect dû à l'âge et au malheur; et dans le transport d'une fureur aveugle, il menace le vieillard de lui arracher la vie. Le même Achille refuse, dans son obstination impie, d'oublier en faveur de sa patrie l'injure d'Agamemnon, et ne secourt enfin les Grecs massacrés indignement par Hector, que pour venger le ressentiment particulier que lui inspire contre Pâris la mort de Patrocle. Jusque dans le tombeau il se souvient de l'enlèvement de Briséis; il faut que la belle et malheureuse Polixène soit immolée sur son tombeau, et apaise par l'effusion du sang innocent ses cendres altérées de vengeance.

Je n'ai pas besoin de dire qu'on ne peut guère comprendre comment *un esprit grave, un philosophe habitué à combiner ses idées d'une manière raisonnable*, se serait occupé à imaginer ces contes de vieilles, bons pour amuser les enfants, dont Homère a rempli l'Odyssée.

Ces mœurs *sauvages* et *grossières*, *fières* et *farouches*, ces caractères *déraisonnables* et *déraisonnablement obstinés*, quoique souvent *d'une mobilité et d'une légèreté puériles*, ne pouvaient appartenir, comme nous l'avons démontré (LIVRE II, *Corollaires de la nature héroïque*), qu'à des hommes *faibles d'esprit* comme des enfants, *doués d'une imagination vive* comme celle des femmes, *emportés dans leurs passions* comme les jeunes gens les plus violents. Il faut donc refuser à Homère toute *sagesse philosophique*.

Voilà l'origine des *doutes* qui nous forcent de rechercher quel fut le VÉRITABLE HOMÈRE.

CHAPITRE II.

DE LA PATRIE D'HOMÈRE.

Presque toutes les cités de la Grèce se disputèrent la gloire d'avoir donné le jour à Homère. Plusieurs auteurs ont même cherché sa patrie dans l'Italie, et Léon Allacci (*De patriâ Homeri*) s'est donné une peine inutile pour la déterminer. S'il est vrai qu'il n'existe point d'écrivain plus ancien qu'Homère, comme Josèphe le soutient contre Appion le grammairien, si les écrivains que nous pourrions consulter ne sont venus que longtemps après lui, il faut bien que nous employions notre *critique métaphysique* à trouver dans Homère lui-même et son siècle et sa patrie, en le considérant moins comme *auteur de livre*, que comme *auteur* ou fondateur de *nation*; et, en effet, il a été considéré comme le fondateur de la civilisation grecque.

L'*auteur de l'Odyssée* naquit sans doute dans les parties occidentales de la Grèce, en tirant vers le midi. Un passage précieux justifie cette conjecture : Alcinoüs, roi de l'île des Phéaciens, maintenant Corfou, offre à Ulysse un vaisseau bien équipé, pour le ramener dans son pays, et lui fait remarquer que ses sujets, *experts dans la marine, seraient en état, s'il le fallait, de le conduire jusqu'en Eubée;* c'était, au rapport de ceux que le hasard y avait conduits, la contrée la plus lointaine, la Thulé du monde grec (*ultima Thule*). L'Homère de l'Odyssée, qui avait une telle idée de l'Eubée, ne fut pas sans doute le même que celui de l'Iliade, car l'Eubée n'est pas très-éloignée de Troie et de l'Asie Mineure, *où naquit sans doute le dernier.*

On lit dans Sénèque, que c'était une question célèbre que débattaient les grammairiens grecs, de savoir *si l'Iliade et l'Odyssée étaient du même auteur.*

Si les villes grecques se disputèrent l'honneur d'avoir produit Homère, c'est que chacune reconnaissait dans l'Iliade et l'Odyssée *ses mots, ses phrases et son dialecte vulgaires.* Cette observation nous servira à *découvrir* le VÉRITABLE HOMÈRE.

CHAPITRE III.

DU TEMPS OÙ VÉCUT HOMÈRE.

L'âge d'Homère nous est indiqué par les remarques suivantes, tirées de ses poëmes : — 1. Aux funérailles de Patrocle, Achille donne tous les *jeux* que la Grèce civilisée célébrait à Olympie. — 2. L'*art de fondre* des bas-reliefs et de *graver* les métaux était déjà inventé, comme le prouve, entre autres exemples, le bouclier d'Achille. La *peinture* n'était pas encore trouvée, ce qui s'explique naturellement : *l'art du fondeur* abstrait les superficies, mais il en conserve une partie par le relief; *l'art du graveur* ou *ciseleur* en fait autant dans un sens opposé; mais la *peinture* abstrait les superficies d'une manière absolue; c'est, dans les arts du dessin, le dernier effort de l'invention. Aussi, ni

Homère ni Moïse ne font mention d'aucune peinture ; preuve de leur antiquité ! — 3. Les délicieux *jardins* d'Alcinoüs, la magnificence de son *palais*, la somptuosité de sa *table*, prouvent que les Grecs admiraient déjà le luxe et le faste. — 4. Les Phéniciens portaient déjà sur les côtes de la Grèce l'*ivoire*, la *pourpre* et cet *encens* d'Arabie dont la grotte de Vénus exhale le parfum ; en outre, du lin ou *byssus* le plus fin, de riches *vêtements*. Parmi les présents offerts à Pénélope par ses amants, nous remarquons un voile ou manteau dont l'ingénieux travail ferait honneur au luxe recherché des temps modernes [1]. — 5. Le char sur lequel Priam va trouver Achille est de bois de *cèdre ;* l'antre de Calypso en exhale l'agréable odeur. Cette délicatesse de bon goût fut ignorée des Romains, aux époques où les Néron et les Héliogabale aimaient à anéantir les choses les plus précieuses, comme par une sorte de fureur. — 6. Description des *bains* voluptueux de Circé. — 7. Les *jeunes esclaves* des amants de Pénélope, avec leur beauté, leurs grâces et leurs blondes chevelures, nous sont représentés tels que les recherche la délicatesse moderne. — 8. Les hommes soignent leur *chevelure* comme les femmes ; Hector et Diomède en font un reproche à Pâris. — 9. Homère nous montre toujours ses héros se nourrissant de *chair rôtie*, nourriture la plus simple de toutes, celle qui demande le moins d'apprêt, puisqu'il suffit de braises pour la préparer [2]. Les *viandes bouillies* ne durent venir qu'ensuite, car elles exigent, outre le feu, de l'eau, un chaudron et un trépied ; Virgile nourrit ses héros de viandes bouillies, et leur en fait aussi rôtir avec des broches. Enfin vinrent les *aliments assaisonnés*. — Homère nous présente comme l'aliment le plus délicat des héros, *la farine mêlée de fromage et de miel ;* mais il tire de la *pêche* deux de ses comparaisons ; et lorsque Ulysse, rentrant dans son palais sous les habits de l'indigence, demande l'aumône à l'un des amants de Pénélope, il lui dit que *les dieux donnent aux rois hospitaliers et bienfaisants des mers abondantes en poissons qui font les délices des festins*. — 10. Les *héros* contractent mariage avec des *étrangères ;* les *bâtards succèdent* au trône ; observation importante, qui prouverait qu'Homère a paru à l'époque où le *droit héroïque* tombait en désuétude dans la Grèce, pour faire place à la *liberté populaire*.

En réunissant toutes ces observations, recueillies pour la plupart dans l'Odyssée, ouvrage de la vieillesse d'Homère, au sentiment de Longin, nous partageons l'opinion de ceux qui placent l'âge d'Homère *longtemps après la guerre de Troie*, à une distance de quatre siècles et demi, et nous le croyons contemporain de Numa. Nous pourrions même le rapprocher encore, car Homère parle de l'Égypte, et l'on dit que Psammitique, dont le règne est postérieur à celui de Numa, fut le premier roi d'Égypte qui ouvrit cette contrée aux Grecs ; mais une foule de passages de l'Odyssée montrent que la Grèce était depuis longtemps ouverte aux marchands phéniciens, dont les Grecs aimaient déjà les récits non moins que les marchandises, à peu près comme l'Europe accueille maintenant tout ce qui vient des Indes. Il n'est donc point contradictoire qu'Homère n'ait pas vu l'Égypte, et qu'il raconte tant de choses de l'Égypte et de la Libye, de la Phénicie et de l'Asie en général, de l'Italie et de la Sicile, d'après les rapports que les Phéniciens en faisaient aux Grecs.

Il n'est pas si facile d'accorder *cette recherche et cette délicatesse dans la manière de vivre*, que nous observions tout à l'heure, avec les *mœurs sauvages et féroces* qu'il attribue à ses héros, particulièrement dans l'Iliade. Dans l'impuissance d'accorder ainsi la douceur et la férocité, *ne placidis coeant immitia*, on est tenté de croire que les deux poëmes ont été travaillés par plusieurs mains, et continués pendant plusieurs âges. Nouveau pas que nous faisons dans la *recherche du* VÉRITABLE HOMÈRE.

CHAPITRE IV.

POURQUOI LE GÉNIE D'HOMÈRE DANS LA POÉSIE HÉROÏQUE NE PEUT JAMAIS ÊTRE ÉGALÉ. OBSERVATIONS SUR LA COMÉDIE ET LA TRAGÉDIE.

L'absence *de toute philosophie*, que nous avons

[1] . . . *μέγαν περικαλλέα πέπλον ποικίλον· ἐν δ' ἄρ' ἔσαν περόναι δύο καὶ δέκα πᾶσαι χρύσειαι, κληῖσιν εὐγνάμπτοις ἀραρυῖαι.* Od. Σ.

[2] L'usage en resta dans les sacrifices, et les Romains appelèrent toujours *prosficia* les chairs des victimes rôties sur les autels, que l'on partageait entre les convives ; dans la suite les victimes, comme les viandes profanes, furent rôties avec des broches. Lorsque Achille reçoit Priam à sa table, il ouvre l'agneau, et ensuite Patrocle le rôtit, prépare la table, et sert le pain dans des corbeilles ; les héros ne célébraient point de banquets qui ne fussent des sacrifices, où ils étaient eux-mêmes les prêtres. Les Latins en conservèrent *epulæ*, banquets somptueux, le plus souvent donnés par les grands ; *epulum*, repas donné au peuple par la république ; *epulones*, prêtres qui prenaient part au repas sacré. Agamemnon tue lui-même les deux agneaux dont le sang doit consacrer le traité fait avec Priam ; tant on attachait alors une idée magnifique à une action qui nous semble maintenant celle d'un boucher ! (*Vico*.)

remarquée dans Homère, et nos *découvertes sur sa patrie et sur l'âge* où il a vécu, nous font soupçonner fortement qu'il pourrait bien n'avoir été qu'*un homme tout à fait vulgaire*. A l'appui de ce soupçon viennent deux observations.

1. Horace, dans son Art poétique, trouve qu'il est trop difficile d'imaginer de nouveaux *caractères* après Homère, et conseille aux poëtes tragiques de les emprunter plutôt à l'Iliade (*Rectiùs iliacum carmen deducis in actus, Quàm si...*). Il n'en est pas de même pour la *comédie* : les caractères de la nouvelle comédie à Athènes furent tous imaginés par les poëtes du temps, auxquels une loi défendait de jouer des personnages réels, et ils le furent avec tant de bonheur, que les Latins, avec tout leur orgueil, reconnaissent la supériorité des Grecs dans la comédie (Quintilien).

2. Homère, venu si longtemps avant les philosophes, les critiques et les auteurs d'*Arts poétiques*, fut et reste encore *le plus sublime des poëtes* dans le genre le plus sublime, *dans le genre héroïque;* et la *tragédie*, qui naquit après, fut toute *grossière* dans ses commencements, comme personne ne l'ignore.

La première de ces difficultés eût dû suffire pour exciter les recherches des Scaliger, des Patrizio, des Castelvetro, et pour engager tous les maîtres de l'*art poétique* à chercher la raison de cette différence... Cette raison ne peut se trouver que dans l'*origine de la poésie* (voy. le livre précédent), et conséquemment dans la *découverte des caractères poétiques*, qui font toute l'essence de la poésie.

1. L'ancienne comédie prenait des *sujets véritables* pour les mettre sur la scène, tels qu'ils étaient; ainsi ce misérable Aristophane joua Socrate sur le théâtre, et prépara la ruine du plus vertueux des Grecs. La *nouvelle comédie peignit les mœurs des âges civilisés*, dont les philosophes de l'école de Socrate avaient déjà fait l'objet de leurs méditations; éclairés par les *maximes* dans lesquelles cette philosophie avait résumé toute la morale, Ménandre et les autres comiques grecs purent se former des *caractères idéaux*, propres à frapper l'attention du vulgaire, si docile aux *exemples*, tandis qu'il est si incapable de profiter des *maximes*.

2. La *tragédie*, bien différente dans son objet, met sur la scène les *haines*, les *fureurs*, les *ressentiments*, les *vengeances héroïques*, toutes passions des *natures sublimes*. Les sentiments, le langage, les actions qui leur sont appropriés, ont, par leur violence et leur atrocité même, quelque chose de *merveilleux*, et toutes ces choses sont au plus haut degré *conformes entre elles*, et *uniformes dans leurs sujets*. Or, ces tableaux passionnés ne furent jamais faits avec plus d'avantage que par les Grecs des *temps héroïques*, à la fin desquels vint Homère... Aristote dit avec raison dans sa poétique, qu'Homère *est un poëte unique pour les fictions*. C'est que les *caractères poétiques* dont Horace admire dans ses ouvrages l'incomparable vérité, se rapportèrent à *ces genres créés par l'imagination* (*generi fantastici*), dont nous avons parlé dans la *métaphysique poétique*. A chacun de ces *caractères* les peuples grecs attachèrent toutes les *idées particulières* qu'on pouvait y rapporter, en considérant chaque caractère comme un genre. Au caractère d'Achille, dont la peinture est le principal sujet de l'Iliade, ils rapportèrent toutes les qualités propres à la *certu héroïque*, les sentiments, les mœurs qui résultent de ces qualités, l'irritabilité, la colère implacable, la violence *qui s'arroge tout par les armes* (Horace). Dans le caractère d'Ulysse, principal sujet de l'Odyssée, ils firent entrer tous les traits distinctifs de la *sagesse héroïque*, la prudence, la patience, la dissimulation, la duplicité, la fourberie, cette attention à sauver l'exactitude du langage, sans égard à la réalité des actions, qui fait que ceux qui écoutent se trompent eux-mêmes. Ils attribuèrent à ces deux *caractères* les actions *particulières* dont la célébrité pouvait assez frapper l'attention d'un peuple encore stupide, pour qu'il les rangeât dans l'un ou dans l'autre genre. Ces deux *caractères*, ouvrage d'une nation tout entière, devaient nécessairement présenter dans leur conception une heureuse *uniformité;* c'est dans cette *uniformité*, d'accord avec le sens commun d'une nation entière, que consiste toute la *convenance*, toute la grâce d'une fable. Créés par de si puissantes imaginations, ces caractères ne pouvaient être que *sublimes*. De là deux lois éternelles en poésie : d'après la première, le *sublime poétique* doit toujours avoir quelque chose de *populaire;* en vertu de la seconde, les peuples qui se firent d'abord eux-mêmes *les caractères héroïques*, ne peuvent observer leurs contemporains *civilisés* [et par conséquent si différents], sans leur transporter des idées qu'ils empruntent à ces caractères si renommés.

CHAPITRE V.

OBSERVATIONS PHILOSOPHIQUES DEVANT SERVIR A LA DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.

1. Rappelons d'abord cet axiome : *Les hommes sont portés naturellement à consacrer le souvenir des lois et institutions qui font la base des sociétés auxquelles ils appartiennent.* — 2. L'*histoire* na-

quit d'abord, ensuite la *poésie*. En effet, l'histoire est la simple *énonciation du vrai*, dont la poésie est une *imitation exagérée*. Castelvetro a aperçu cette vérité, mais cet ingénieux écrivain n'a pas su en profiter pour trouver la véritable *origine de la poésie;* c'est qu'il fallait combiner ce principe avec le suivant : — 3. Les *poètes* ayant certainement précédé les *historiens vulgaires*, la première *histoire* dut être la *poétique*. — 4. Les *fables* furent à leur origine des récits véritables et d'un caractère sérieux, et (μῦθος, *fable*, a été définie par *vera narratio*). Les fables naquirent, pour la plupart, *bizarres*, et devinrent successivement *moins appropriées* à leurs sujets primitifs, *altérées*, *invraisemblables*, *obscures*, *d'un effet choquant* et surprenant, enfin *incroyables;* voilà les sept sources de la difficulté des fables. — 5. Nous avons vu, dans le second livre, comment Homère reçut les fables déjà *altérées* et *corrompues*. — 6. Les *caractères poétiques*, qui sont l'essence des *fables*, naquirent d'une impuissance naturelle des premiers hommes, incapables d'*abstraire du sujet* ses *formes et ses propriétés;* en conséquence, nous trouvons dans ces *caractères* une *manière de penser commandée par la nature aux nations entières*, à l'époque de leur plus profonde barbarie. — C'est le propre des barbares d'agrandir et d'étendre toujours les *idées particulières*. *Les esprits bornés*, dit Aristote dans sa Morale, *font une maxime*, une règle générale, *de chaque idée particulière*. La raison doit en être que l'esprit humain, infini de sa nature, étant resserré dans la grossièreté de ses sens, ne peut exercer ses facultés presque divines qu'en *étendant les idées particulières* par l'imagination. C'est pour cela peut-être que, dans les poëtes grecs et latins, les images des dieux et des héros apparaissent toujours plus grandes que celle des hommes, et qu'aux siècles barbares du moyen âge, nous voyons dans les tableaux les figures du Père, de Jésus-Christ et de la Vierge, d'une grandeur colossale. — 7. La *réflexion*, détournée de son usage naturel, est *mère du mensonge* et de la fiction. Les barbares en sont dépourvus; aussi les premiers poëtes héroïques des Latins chantèrent des histoires véritables, c'est-à-dire les guerres de Rome. Quand la barbarie de l'antiquité reparut au moyen âge, les poëtes latins de cette époque, les Gunterius, les Guillaume de Pouille, ne chantèrent que des faits réels. Les romanciers du même temps s'imaginaient écrire des histoires véritables, et le Boiardo, l'Arioste, nés dans un siècle éclairé par la philosophie, tirèrent les sujets de leur poëme de la chronique de l'archevêque Turpin. C'est par l'effet de ce *défaut de réflexion*, qui rend les barbares incapables de *feindre*, que Dante, tout profond qu'il était dans la *sagesse philosophique*, a représenté, dans sa Divine Comédie, des personnages réels et des faits historiques. Il a donné à son poëme le titre de *Comédie*, dans le sens de l'*ancienne comédie* des Grecs, qui prenait pour sujet des personnages réels. Dante ressembla sous ce rapport à l'Homère de l'Iliade, que Longin trouve toute dramatique, toute en actions, tandis que l'Odyssée est toute en récits. Pétrarque, avec toute sa science, a pourtant chanté dans un poëme latin la seconde guerre punique; et ses poésies italiennes, les *Triomphes*, où il prend le ton héroïque, ne sont autre chose qu'un *recueil d'histoires*. — Une preuve frappante que les premières *fables* furent des *histoires*, c'est que la *satire* attaquait non-seulement des personnes *réelles*, mais les personnes les plus connues; que la *tragédie* prenait pour sujet des *personnages de l'histoire poétique*, que l'*ancienne comédie* jouait sur la scène *des hommes* célèbres encore *vivants*. Enfin la *nouvelle comédie*, née à l'époque où les Grecs étaient les plus capables de *réflexion*, créa des personnages tout d'*invention;* de même, dans l'Italie moderne, la *nouvelle comédie* ne reparut qu'au commencement de ce quinzième siècle, déjà si éclairé. Jamais les Grecs et les Latins ne prirent un *personnage imaginaire* pour sujet principal d'une tragédie. Le public moderne, d'accord en cela avec l'ancien, veut que les opéras dont les sujets sont tragiques, soient *historiques* pour le fond; et s'il supporte les *sujets d'invention* dans la comédie, c'est que ce sont des aventures particulières qu'il est tout simple qu'on ignore, et que pour cette raison l'on croit véritables. — 8. D'après cette explication des *caractères poétiques*, les allégories poétiques qui y sont rattachées ne doivent avoir qu'un sens relatif à l'*histoire* des premiers temps de la Grèce. — 9. De telles *histoires durent se conserver naturellement dans la mémoire* des peuples, en vertu du premier principe observé au commencement de ce chapitre. Ces premiers hommes, qu'on peut considérer comme représentant l'enfance de l'humanité, durent posséder à un degré merveilleux la faculté de la *mémoire*, et sans doute il en fut ainsi par une volonté expresse de la Providence; car au temps d'Homère, et quelque temps encore après lui, l'écriture vulgaire n'avait pas encore été trouvée (Josèphe contre Appion). Dans ce travail de l'esprit, les peuples, qui à cette époque étaient pour ainsi dire tout *corps* sans *réflexion*, furent tout *sentiment* pour *sentir* les particularités, toute *imagination* pour les saisir et les agrandir, toute *invention* pour les rapporter aux genres que l'imagination avait créés (*generi fantastici*), enfin toute *mémoire* pour les retenir. Ces facultés appartiennent sans doute à l'esprit, mais tirent du corps leur origine et leur vigueur.

Chez les Latins, *mémoire* est synonyme d'*imagination* (*memorabile*, imaginable, dans Térence); ils disent *comminisci* pour feindre, imaginer; *commentum* pour *fiction*, et en italien *fantasia* se prend de même pour *ingegno*. La *mémoire* rappelle les objets, l'*imagination* en imite et en altère la forme réelle, le *génie*, ou faculté d'inventer, leur donne un tour nouveau, et en forme des assemblages, des compositions nouvelles. Aussi les *poëtes théologiens* ont-ils appelé la *mémoire* la *mère des Muses*. — 10. Les *poëtes* furent donc sans doute les premiers *historiens* des nations. Ceux qui ont cherché l'*origine de la poésie*, depuis Aristote et Platon, auraient pu remarquer sans peine que toutes les *histoires* des nations païennes ont des commencements *fabuleux*. — 11. Il est impossible d'être à la fois et au même degré *poëte* et *métaphysicien sublimes*. C'est ce que prouve tout examen de la nature de la poésie. La *métaphysique* détache l'*âme* des *sens*; la *faculté poétique* l'y plonge pour ainsi dire et l'y ensevelit; la *métaphysique* s'élève aux *généralités*, la *faculté poétique* descend aux *particularités*. — 12. En poésie, l'art est inutile sans la nature : la poétique, la critique, peuvent faire des esprits *cultivés*, mais non pas leur donner de la *grandeur*; la *délicatesse* est un talent pour les petites choses, et la *grandeur d'esprit* les dédaigne naturellement. Le torrent impétueux peut-il rouler une eau limpide? ne faut-il pas qu'il entraîne dans son cours des arbres et des rochers? *Excusons* donc *les choses basses et grossières qui se trouvent dans Homère*. — 13. Malgré ses défauts, Homère n'en est pas moins *le père*, *le prince de tous les poëtes sublimes*. Aristote trouve qu'il est impossible d'*égaler les mensonges poétiques d'Homère*; Horace dit *que ses caractères sont inimitables*; deux éloges qui ont le même sens. — Il semble s'élever jusqu'au ciel par le *sublime de la pensée*; nous avons expliqué déjà ce mérite d'Homère, LIVRE II.

Joignez à ces réflexions celles que nous avons faites un peu plus haut, lesquelles prouvent à la fois combien il est poëte, et *combien peu il est philosophe*. — 14. Les *inconvenances*, les *bizarreries* qu'on pourrait lui reprocher, furent l'effet naturel de l'impuissance, de la *pauvreté de la langue* qui se formait alors. Le *langage* se composait encore d'*images*, de *comparaisons*, faute de *genres* et d'*espèces qui pussent définir les choses avec propriété*; ce langage était le produit naturel d'une *nécessité commune à des nations entières*. — C'était encore une *nécessité* que les premières nations parlassent *en vers héroïques* (LIVRE II). — 15. De telles *fables*, de telles *pensées* et de telles *mœurs*, un tel *langage* et de tels *vers*, s'appelèrent également *héroïques*, furent *communs à des peuples entiers*, et par conséquent *aux individus* dont se composaient ces peuples.

CHAPITRE VI.

OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES, QUI SERVIRONT A LA DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.

1. Nous avons déjà dit plus haut que toutes les anciennes *histoires* profanes commencent par des *fables*; que les peuples barbares, sans communication avec le reste du monde, comme les anciens Germains et les Américains, conservaient *en vers l'histoire* de leurs premiers temps; que l'*histoire romaine* particulièrement fut d'abord écrite par des *poëtes*, et qu'au moyen âge celle de l'Italie le fut aussi par des poëtes latins. — 2. Manéthon, grand *pontife* d'Égypte, avait donné à l'*histoire* des premiers âges de sa nation, écrite en hiéroglyphes, l'interprétation d'une sublime *théologie naturelle*; les *philosophes* grecs donnèrent une explication *philosophique* aux *fables* qui contenaient l'*histoire* des âges les plus anciens de la Grèce. Nous avons, dans le livre précédent, tenu une marche tout à fait contraire : nous avons ôté aux *fables* leurs sens *mystique* ou *philosophique* pour leur rendre leur véritable sens *historique*. — 3. Dans l'Odyssée, on veut louer quelqu'un d'avoir bien raconté une *histoire*, et l'on dit qu'*il l'a racontée comme un chanteur ou un musicien*. Ces *chanteurs* n'étaient sans doute autres que les *rapsodes*, ces hommes du peuple qui savaient chacun par cœur quelque morceau d'Homère, et conservaient ainsi dans leur mémoire ses poëmes, qui n'étaient point encore écrits. (*Voy.* Josèphe contre Appion.) Ils allaient isolément de ville en ville en chantant les vers d'Homère dans les fêtes et dans les foires. — 4. D'après l'étymologie, les *rapsodes* (de ῥάπτειν, *coudre*, ᾠδάς, *des chants*) ne faisaient que *coudre*, arranger les *chants* qu'ils avaient recueillis, sans doute dans le peuple même. Le mot *Homère* présente dans son étymologie un sens analogue, ὁμοῦ, *ensemble*, εἴρειν, *lier*. Ὅμηρος signifie *répondant*, parce que le *répondant lie* ensemble le créancier et le débiteur. Cette étymologie, appliquée à l'Homère que l'on a conçu jusqu'ici, est aussi éloignée et aussi forcée qu'elle est convenable et facile relativement à notre Homère, qui *liait*, *composait*, c'est-à-dire mettait ensemble *les fables*. — 5. *Les Pisistratides divisèrent et disposèrent les poëmes d'Homère en Iliade et en Odyssée*. Ceci doit nous faire entendre que ces poëmes n'étaient auparavant qu'un amas confus de traditions poétiques. On peut remarquer d'ailleurs combien diffère le style des deux poëmes. —

Les mêmes Pisistratides ordonnèrent qu'à l'aveuir ces poëmes *seraient chantés par les rapsodes* dans la fête des Panathénées (Cicéron, *De naturâ deorum*. Elien). — 6. Mais les Pisistratides furent chassés d'Athènes peu de temps avant que les Tarquins le fussent de Rome, de sorte qu'en plaçant Homère au temps de Numa, comme nous l'avons fait, les *rapsodes conservèrent longtemps encore ses poëmes dans leur mémoire*. Cette tradition ôte tout crédit à la précédente, d'après laquelle les poëmes d'Homère auraient été *corrigés, divisés et mis en ordre* du temps des Pisistratides. Tout cela eût supposé l'écriture vulgaire, et si cette écriture eût existé dès cette époque, on n'aurait plus eu besoin de rapsodes pour retenir et chanter des morceaux de ces poëmes[1].

Ce qui achève de prouver qu'Homère est *antérieur à l'usage de l'écriture*, c'est qu'*il ne fait mention nulle part des lettres de l'alphabet*. La lettre écrite par Prétus pour perdre Bellérophon, le fut, dit-il, *par des signes*. σήματα. — 7. Aristarque *corrigea* les poëmes d'Homère, et pourtant, sans parler de cette foule de *licences* dans la mesure, on trouve encore dans la variété de ses dialectes, ce *mélange discordant d'expressions hétérogènes*, qui étaient sans doute autant d'*idiotismes* des divers peuples de la Grèce. — 8. Voyez plus haut ce que nous avons dit sur la patrie et sur l'âge d'Homère. Longin, ne pouvant dissimuler la grande *diversité de style* qui se trouve dans les deux poëmes, prétend qu'*Homère fit l'Iliade lorsqu'il était jeune encore, et qu'il composa l'Odyssée dans sa vieillesse*. Sans doute la colère d'Achille lui semble un sujet plus convenable pour un jeune homme, les aventures du prudent Ulysse pour un vieillard. Mais comment savoir ces particularités de l'histoire d'un homme, lorsqu'on en ignore les deux circonstances les plus importantes, le temps et le lieu? C'est ce qui doit ôter toute confiance à la *Vie d'Homère* qu'a composée Plutarque, et à celle qu'on attribue souvent à Hérodote, et dans laquelle l'auteur a rempli un volume de tant de détails minutieux et de si belles aventures. — 9. La tradition veut qu'Homère ait été *aveugle*, et qu'il ait tiré de là son nom (c'était le sens d'Ὅμηρος dans le dialecte ionien). Homère lui-même nous représente *toujours aveugles* les poëtes qui chantent à la table des grands; c'est un *aveugle* qui paraît au banquet d'Alcinoüs et à celui des amants de Pénélope. — *Les aveugles ont une mémoire étonnante*. — Enfin, selon la même tradition, Homère était *pauvre, et allait dans les marchés de la Grèce en chantant ses poëmes*.

CHAPITRE VII.

§ I. — Découverte du véritable Homère.

Ces observations philosophiques et philologiques nous portent à croire qu'il en est d'*Homère* comme de la *guerre de Troie*, qu'il fournit à l'histoire une fameuse époque chronologique, et dont cependant les plus sages critiques révoquent en doute la réalité. Certainement, s'il ne restait pas plus de traces d'*Homère* que de la *guerre de Troie*, nous ne pourrions y voir, après tant de difficultés, qu'*un être idéal*, et non pas un homme. Mais *ces deux poëmes* qui nous sont parvenus, nous forcent de n'admettre cette opinion qu'à demi, et de dire qu'*Homère a été l'idéal ou le* caractère héroïque *du peuple de la Grèce racontant sa propre histoire dans des chants nationaux*.

§ II. — Tout ce qui était absurde et invraisemblable dans l'Homère que l'on s'est figuré jusqu'ici, devient dans notre Homère convenance et nécessité.

— 1. D'abord l'incertitude de la *patrie* d'Homère nous oblige de dire que si les peuples de la Grèce se disputèrent l'honneur de lui avoir donné le jour, et le revendiquèrent tous pour concitoyen, c'est qu'ils *étaient eux-mêmes Homère*. — S'il y a une telle diversité d'opinion sur l'époque où il a vécu, c'est qu'il vécut en effet dans la bouche et dans la mémoire des mêmes peuples, depuis la guerre de

[1] Rien n'indique qu'Hésiode, qui laissa ses ouvrages écrits, ait été appris par cœur, comme Homère, par les rapsodes. Les chronologistes ont donc pris un soin puéril en le plaçant trente ans avant Homère, tandis qu'il dut venir après les Pisistratides.

On pourrait cependant attaquer cette opinion en considérant Hesiode comme un de ces poëtes cycliques, qui chantèrent toute l'*histoire fabuleuse* des Grecs, depuis l'origine de leur théogonie jusqu'au retour d'Ulysse à Itaque, et en les plaçant dans la même classe que les rapsodes homériques. Ces poëtes dont le nom vient de *κύκλος*, *cercle*, ne purent être que des hommes du peuple qui, les jours de fêtes, chantaient les fables à la multitude rassemblée en cercle autour d'eux. On les désigna ordinairement eux-mêmes par l'épithète de κύκλικοι, et les recueils de leurs ouvrages par κύκλος ἐπικὸς, κύκλια ἔπη, ποίημα ἐγκύκλιον, ou simplement κύκλος. Hésiode, considéré comme un *poëte cyclique*, qui raconte toutes les *fables relatives aux dieux* de la Grèce, aurait précédé Homère.

Ce que nous disions d'abord d'Hésiode, nous le dirons d'Hippocrate. Il laissa des ouvrages considérables écrits, non en vers, mais en *prose*, et par conséquent *incapables d'être retenus par cœur;* nous le placerons au temps d'Hérodote. (*Vico.*)

Troie jusqu'au temps de Numa, ce qui fait quatre cent soixante ans. — 2. La *cécité*, la *pauvreté* d'Homère furent celles des rapsodes, qui, étant aveugles (d'où leur venait le nom d'Ὅμηροι), avaient une plus forte mémoire. C'étaient de pauvres gens qui gagnaient leur vie à chanter par les villes les *poëmes homériques*, dont ils étaient auteurs, en ce sens qu'ils faisaient partie des peuples qui y avaient consigné leur histoire. — 3. De cette manière, Homère composa l'Iliade *dans sa jeunesse*, c'est-à-dire dans celle de la Grèce. Elle se trouvait alors tout ardente de passions sublimes, d'orgueil, de colère et de vengeance. Ces sentiments sont ennemis de la dissimulation, et n'excluent point la générosité; elle devait admirer Achille, le *héros de la force.* Homère, déjà *vieux*, composa l'Odyssée, lorsque les passions des Grecs commençaient à être refroidies par la réflexion, mère de la prudence. La Grèce devait admirer Ulysse, le *héros de la sagesse.* Au temps de la jeunesse d'Homère, la fierté d'Agamemnon, l'insolence et la barbarie d'Achille plaisaient aux peuples de la Grèce. Lors de sa vieillesse, ils aimaient déjà le luxe d'Alcinoüs, les délices de Calypso, les voluptés de Circé, les chants des Sirènes et les amusements des amants de Pénélope. Comment, en effet, rapporter au même âge des mœurs absolument opposées? Cette difficulté a tellement frappé Platon, que, ne sachant comment la résoudre, il prétend que dans les divins transports de l'enthousiasme poétique, Homère put voir dans l'avenir ces mœurs efféminées et dissolues. Mais n'est-ce pas attribuer le comble de l'imprudence à celui qu'il nous présente comme le fondateur de la civilisation grecque? Peindre d'avance de telles mœurs, tout en les condamnant, n'est-ce pas enseigner à les imiter? Convenons plutôt que l'auteur de l'Iliade dut précéder de longtemps celui de l'Odyssée; que le premier, originaire du nord-est de la Grèce, chanta la guerre de Troie qui avait eu lieu dans son pays; et que l'autre, né du côté de l'Orient et du midi, célébra Ulysse qui régnait dans ces contrées. — 4. Le caractère individuel d'Homère, disparaissant ainsi dans la foule des peuples grecs, il se trouve justifié de tous les reproches que lui ont faits les critiques, et particulièrement de la bassesse des pensées, de la grossièreté des mœurs, de ses comparaisons sauvages, des idiotismes, des licences de versification, de la variété des dialectes qu'il emploie; enfin d'avoir élevé les hommes à la grandeur des dieux, et fait descendre les dieux au caractère d'hommes. Longin n'ose défendre de telles fables qu'en les expliquant par des allégories philosophiques; c'est dire assez que, prises dans leur premier sens, elles ne peuvent assurer à Homère la gloire d'avoir fondé la civilisation grecque. — Toutes ces imperfections de la poésie homérique que l'on a tant critiquées répondent à autant de caractères des peuples grecs eux-mêmes. — 5. Nous assurons à Homère le privilége d'avoir eu seul la puissance d'inventer les *mensonges poétiques* (Aristote), *les caractères héroïques* (Horace); le privilége d'une incomparable éloquence dans ses comparaisons sauvages, dans ses affreux tableaux de morts et de batailles, dans ses peintures sublimes des passions, enfin le mérite du style le plus brillant et le plus pittoresque. Toutes ces qualités appartenaient à l'âge héroïque de la Grèce. C'est le génie de cet âge qui fit d'Homère un *poëte* incomparable. Dans un temps où la mémoire et l'imagination étaient pleines de force, où la puissance d'invention était si grande, il ne pouvait être *philosophe*. Aussi ni la philosophie, ni la poétique ou la critique, qui vinrent plus tard, n'ont pu jamais faire un poëte qui approchât seulement d'Homère. — 6. Grâce à notre découverte, Homère est assuré désormais des trois titres immortels qui lui ont été donnés, d'avoir été le *fondateur de la civilisation grecque*, le *père de tous les autres poëtes*, et la *source des diverses philosophies* de la Grèce. Aucun de ces trois titres ne convenait à Homère, tel qu'on se l'était figuré jusqu'ici. Il ne pouvait être regardé comme le *fondateur de la civilisation grecque*, puisque, dès l'époque de Deucalion et Pyrrha, elle avait été fondée avec l'institution des mariages, ainsi que nous l'avons démontré en traitant de la *sagesse poétique* qui fut le principe de cette civilisation. Il ne pouvait être regardé comme le *père des poëtes*, puisque avant lui avaient fleuri les *poëtes théologiens*, tels qu'Orphée, Amphion, Linus et Musée; les chronologistes y joignent Hésiode en le plaçant trente ans avant Homère. Il fut même devancé par plusieurs poëtes héroïques, au rapport de Cicéron (Brutus); Eusèbe les nomme dans sa *préparation évangélique;* ce sont Philamon, Thémiride, Démodocus, Épiménide, Aristée, etc. — Enfin on ne pouvait voir en lui la *source des diverses philosophies* de la Grèce, puisque nous avons démontré, dans le second livre, que les philosophes ne trouvèrent point leurs doctrines dans les fables homériques, mais qu'ils les y rattachèrent. La *sagesse poétique* avec ses fables fournit seulement aux philosophes l'occasion de méditer les plus hautes vérités de la métaphysique et de la morale, et leur donna en outre la facilité de les expliquer.

§ III. — On doit trouver dans les poëmes d'Homère les deux principales sources des faits relatifs au droit naturel des gens, considéré chez les Grecs.

Aux éloges que nous venons de donner à Homère, ajoutons celui d'avoir été le *plus ancien*

historien du paganisme, qui nous soit parvenu. Ses poëmes sont comme *deux grands trésors où se trouvent conservées les mœurs des premiers âges de la Grèce*. Mais le destin des *poëmes d'Homère* a été le même que celui des *Lois des Douze Tables*. On a rapporté ces lois au législateur d'Athènes, d'où elles seraient passées à Rome, et l'on n'y a point vu l'*histoire du droit naturel des peuples héroïques du Latium;* on a cru que les *poëmes d'Homère* étaient la création du rare génie d'un individu, et l'on n'y a pu découvrir l'*histoire du droit naturel des peuples héroïques de la Grèce*.

APPENDICE.

Histoire raisonnée des poëtes dramatiques et lyriques.

Nous avons déjà montré qu'antérieurement à Homère il y avait eu trois âges de poëtes : celui des *poëtes théologiens*, dans les chants desquels les fables étaient encore des histoires véritables et d'un caractère sévère; celui des *poëtes héroïques*, qui altérèrent et corrompirent ces fables; enfin l'*âge d'Homère*, qui les reçut altérées et corrompues. Maintenant la même *critique métaphysique* peut, en nous montrant le cours d'idées que suivirent les anciens peuples, jeter un jour tout nouveau sur l'*histoire des poëtes dramatiques et lyriques*.

Cette histoire a été traitée par les philologues avec bien de l'obscurité et de la confusion. Ils placent parmi les *lyriques* Amphion de Méthymne, poëte très-ancien des temps héroïques. Ils disent qu'il trouva le *dithyrambe*, et aussi le *chœur;* qu'il introduisit des *satyres* qui chantaient des vers; que le *dithyrambe* était un *chœur* qui dansait en rond, en chantant des vers en l'honneur de Bacchus. A l'entendre, le temps des *poëtes lyriques* vit aussi fleurir des *poëtes tragiques* distingués, et Diogène Laërce assure que la première tragédie fut représentée par le *chœur* seulement. Ils disent encore qu'Eschyle fut le premier poete tragique, et Pausanias raconte qu'il reçut de Bacchus l'ordre d'écrire des tragédies; d'un autre côté, Horace, qui, dans son art poétique, commence à traiter de la tragédie en parlant de la satire, en attribue l'invention à Thespis, qui, au temps des vendanges, fit jouer la première satire sur des tombereaux. Après serait venu Sophocle, que Palémon a proclamé l'*Homère des tragiques;* enfin la carrière eût été fermée par Euripide, qu'Aristote appelle le tragique par excellence, τραγικώτατος. Ils placent dans le même âge Aristophane, premier auteur de la *vieille comédie*, dont les *Nuées* perdirent le vertueux Socrate. Cet abus ouvrit la route de la nouvelle comédie que Ménandre suivit plus tard.

Pour résoudre ces difficultés, il faut reconnaître qu'il y eut deux sortes de *poëtes tragiques*, et autant de *lyriques*. Les anciens lyriques furent sans doute les auteurs des hymnes en l'honneur des dieux, analogues à ceux que l'on attribue à Homère, et écrits aussi en vers héroïques. Chez les Latins, les premiers poëtes furent les auteurs des vers saliens, sorte d'hymnes chantés dans les fêtes des dieux par les prêtres saliens. Ce dernier mot vient peut-être de *satire, saltare*, danser, de même que chez les Grecs le premier chœur avait été une danse en rond. Tout ceci s'accorde avec nos principes : les hommes des premiers siècles, qui étaient essentiellement religieux, ne pouvaient louer que les dieux. Au moyen âge, les prêtres qui seuls alors étaient lettrés, ne composèrent d'autres poésies que des hymnes.

Lorsque l'âge héroïque succéda à l'âge divin, on n'admira, on ne célébra que les exploits des héros. Alors parurent les poëtes lyriques semblables à l'Achille de l'Iliade, lorsqu'il chante sur sa lyre les *louanges des héros qui ne sont plus*[1]. Les nouveaux lyriques furent ceux qu'on appelait *melici*, ceux qui écrivirent ce genre de vers que nous appelons *arie per musica;* le prince de ces lyriques est Pindare. Ce genre de vers dut venir après l'iambique, qui lui-même, ainsi que nous l'avons vu, succéda à l'héroïque. Pindare vint au temps où la vertu grecque éclatait dans les pompes des jeux olympiques au milieu d'un peuple admirateur; là chantaient les poëtes lyriques. De même Horace parut à l'époque de la plus haute splendeur de Rome; et chez les Italiens, ce genre de poésie n'a été connu qu'à l'époque où les mœurs se sont adoucies et amollies.

Quant aux *tragiques* et aux *comiques*, on peut tracer ainsi la route qu'ils suivirent. Thespis et Amphion, dans deux parties différentes de la Grèce, inventèrent pendant la saison des vendanges[2] la *satire*, ou tragédie antique jouée par des satyres. Dans cet âge de grossièreté, le premier déguisement consista à se couvrir de peaux de chèvres[3] les jambes et les cuisses, à se rougir de lie de vin le visage et la poitrine, et à s'armer le front de cornes[4]. La tragédie dut commencer par un chœur de satyres; et la satire conserva pour caractère originaire la licence des injures et des insultes, *villanie*, parce que les villageois, grossièrement déguisés, se tenaient sur les tombereaux qui portaient la vendange, et avaient la liberté de dire de là toute sorte d'injures aux honnêtes gens, comme le font encore aujourd'hui les vendangeurs de la *Campanie*, appelée proverbialement *le séjour de Bacchus*. Le mot *satire* signifiait originairement en latin, *mets composés de divers aliments* (*Festus*)[5]. Dans la satire dramatique, on voyait

[1] Amphion dut appartenir à cette classe. Il fut en outre l'inventeur du dithyrambe, première ébauche de la tragédie écrite en vers héroïques (nous avons démontré que ce vers fut le premier chez les Grecs). Ainsi le dithyrambe d'Amphion aurait été la première satire : on vient de voir que c'est en parlant de la satire qu'Horace commence à traiter de la tragédie. (*Vico.*)

[2] Il peut être vrai en ce sens que Bacchus, dieu de la vendange, ait commandé à Eschyle de composer des tragédies. (*Vico.*)

[3] Aussi a-t-on lieu de conjecturer que la tragédie a tiré son nom de ce genre de déguisement, plutôt que du bouc, τράγος, qu'on donnait en prix au vainqueur. (*Vico.*)

[4] C'est de là peut-être que chez nous les vendangeurs sont encore appelés vulgairement *cornuti*. (*Vico.*)

[5] *Lex per satiram* signifiait une loi qui comprenait des matières diverses. (*Vico.*)

paraître, selon Horace, divers genres de personnages, héros et dieux, rois et artisans, enfin esclaves. La satire, tant qu'elle resta chez les Romains, ne traitait point de sujets divers.

Grâce au génie d'Eschyle, la tragédie antique fit place à la tragédie moyenne, et les chœurs de satyres aux chœurs d'hommes. La *tragédie moyenne* dut être l'origine de la *vieille comédie*, dans laquelle les grands personnages étaient traduits sur la scène ; et voilà pourquoi le chœur s'y plaçait naturellement. Ensuite vint Sophocle, et après lui Euripide, qui nous laissèrent *la tragédie nouvelle*, dans le même temps où *la vieille comédie* finissait avec Aristophane. Ménandre fut le père de *la comédie nouvelle*, dont les personnages sont de simples particuliers, et en même temps imaginaires; c'est précisément parce qu'ils sont pris dans une condition privée, qu'ils pouvaient passer pour réels sans l'être en effet. Dès lors on ne devait plus placer le chœur dans la comédie ; le chœur est un *public* qui raisonne, et qui ne raisonne que de choses *publiques*.

LIVRE QUATRIÈME.

DU COURS QUE SUIT L'HISTOIRE DES NATIONS.

ARGUMENT.

L'auteur récapitule ce qu'il a dit au second livre, en ajoutant quelques développements. Dans ses recherches philosophiques sur la *sagesse poétique*, on a vu ses opinions sur l'âge des *dieux* et sur celui des *héros*. Il les présente ici sous une forme tout historique, il ajoute l'indication générale des caractères de l'âge des *hommes*, et trace ainsi une esquisse complète de l'*histoire idéale* indiquée dans les axiomes.

Chapitre I. — Introduction. Trois sortes de natures, de moeurs, de droits naturels, de gouvernements. — § I. Introduction. — § II. Nature divine, poétique ou créatrice, héroïque, humaine et intelligente. — § III. Mœurs religieuses, violentes, réglées par le devoir. — § IV. Droits divin, héroïque, humain. — § V. Gouvernements théocratique, aristocratique, démocratique ou monarchique.

Chapitre II. — Trois espèces de langues et de caractères. — Langues et caractères hiéroglyphiques, symboliques et emblématiques, vulgaires.

Chapitre III. — Trois espèces de jurisprudences, d'autorités, de raisons. — Corollaires relatifs à la politique et au droit des Romains. — § I. Jurisprudence divine, qui se confondait avec la divination; jurisprudence héroïque ou aristocratique, attachée rigoureusement aux formules; jurisprudence humaine, dont la règle est l'équité naturelle. — § II. Autorité dans le sens de propriété; autorité de tutelle; autorité de conseil. — § III. Raison divine, connue par les auspices; raison d'État; raison populaire, d'accord avec l'équité naturelle. — § IV. Corollaire relatif à la sagesse politique des anciens Romains. — § V. Corollaire relatif à l'histoire fondamentale du droit romain.

Chapitre IV. — Trois espèces de jugements. — § I. Jugements divins et duels. Ce droit imparfait fut nécessaire au repos des nations. Il en est de même des jugements héroïques, rigoureusement conformes aux formules consacrées. Jugements humains, ou discrétionnaires. — § II. Trois périodes dans l'histoire des mœurs et de la jurisprudence (*sectæ temporum*).

Chapitre V. — Autres preuves tirées des caractères propres aux aristocraties héroïques. — § I. De la garde et conservation des limites. — § II. De la conservation et distinction des ordres politiques. Jalousie avec laquelle les aristocraties primitives prohibaient les mariages entre les nobles et les plébéiens. On a mal entendu les *connubia patrum* que demandait le peuple romain. Pourquoi les empereurs romains favorisèrent la confusion des ordres. — § III. De la garde des lois. Elle est plus ou moins sévère selon la forme du gouvernement. L'attachement des Romains à leur ancienne législation fut une des principales causes de leur grandeur.

Chapitre VI. — § I. Autres preuves tirées de la manière dont chaque état nouveau de la société se combine avec le gouvernement de l'état précédent. La démocratie conserve quelque chose de l'état aristocratique qui a précédé, etc. — § II. C'est une loi naturelle que les nations terminent leur carrière politique par la monarchie. — § III. Réfutation de Bodin, qui veut que les gouvernements aient été d'abord monarchiques, en dernier lieu aristocratiques.

Chapitre VII. — § I. Dernières preuves. — § II. Corollaire : que l'ancien droit romain à son premier âge fut un poëme sérieux, et l'ancienne jurisprudence une poésie sévère, dans laquelle on trouve la première ébauche de la métaphysique légale. Les formules antiques étaient des espèces de drames. Les jurisconsultes ont remarqué l'indivisibilité des droits, mais non pas leur éternité.

Note. Comment chez les Grecs la philosophie sortit de la législation.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION. TROIS SORTES DE NATURES, DE MŒURS, DE DROITS NATURELS, DE GOUVERNEMENTS.

§ I. — Introduction.

Nous avons, au livre premier, établi les *principes* de la Science nouvelle; au livre second, nous avons recherché et découvert dans la *sagesse poétique l'origine de toutes les choses divines et humaines* que nous présente l'histoire du paganisme; au troisième, nous avons trouvé que les *poëmes d'Homère* étaient, pour l'histoire de la Grèce, comme les lois des Douze Tables pour celles du Latium, *un trésor de faits relatifs au droit naturel des gens*. Maintenant, éclairés sur tant de points par la philosophie et par la philologie, nous allons, dans ce quatrième livre, esquisser l'*histoire idéale* indiquée dans les axiomes, et exposer *la marche que suivent éternellement les nations*. Nous les montrerons, malgré la variété infinie de leurs mœurs, tourner, sans en sortir jamais, dans ce cercle des TROIS AGES, *divin*, *héroïque et humain*.

Dans cet ordre immuable, qui nous offre un étroit enchaînement de causes et d'effets, nous distinguerons trois sortes de *natures*, desquelles dérivent trois sortes de *mœurs;* de ces mœurs elles-mêmes découlent trois espèces de *droits naturels* qui donnent lieu à autant de *gouvernements*. Pour que les hommes déjà entrés dans la société pussent se communiquer les mœurs, droits et gouvernements dont nous venons de parler, il se forma trois sortes de *langues* et de *caractères*. Aux trois âges répondirent encore trois espèces de *jurisprudences* appuyées d'autant d'*autorités* et de *raisons* diverses, donnant lieu à autant d'espèces de *jugements*, et suivies dans trois *périodes* (*sectæ temporum*). Ces trois *unités d'espèces*, avec beaucoup d'autres qui en sont une suite, se rassemblent elles-mêmes dans une *unité générale*, celle de *la religion honorant une Providence;* c'est là l'*unité d'esprit* qui donne la *forme* et la *vie* au monde social.

Nous avons déjà traité séparément de toutes ces choses dans plusieurs endroits de cet ouvrage; nous montrerons ici l'ordre qu'elles suivent dans le cours des affaires humaines.

§ II. — Trois espèces de natures.

Maîtrisée par les illusions de l'imagination, faculté d'autant plus forte que le raisonnement est plus faible, la première nature fut *poétique* ou *créatrice*. Qu'on nous permette de l'appeler *divine;* elle anima en effet, et divinisa, les êtres matériels selon l'idée qu'elle se formait des dieux. Cette nature fut celle des *poëtes théologiens*, les plus anciens sages du paganisme, car toutes les sociétés païennes eurent chacune pour base sa croyance en ses dieux particuliers. Du reste, la nature des premiers hommes était *farouche* et *barbare;* mais la même erreur de leur imagination leur inspirait une profonde terreur des dieux qu'ils s'étaient faits eux-mêmes, et la religion commençait à dompter leur farouche indépendance. (*Voy.* l'axiome 31.)

La seconde nature fut *héroïque;* les héros se l'attribuaient eux-mêmes, comme un privilége de leur divine origine. Rapportant tout à l'action des dieux, ils se tenaient pour *fils de Jupiter;* c'est-à-dire pour engendrés sous les auspices de Jupiter, et ce n'était pas sans raison qu'ils se regardaient comme supérieurs, par cette noblesse naturelle, à ceux qui, pour échapper aux querelles sans cesse renouvelées par la promiscuité infâme de l'état bestial, se réfugiaient dans leurs asiles, et qui, arrivant sans religion, sans dieux, étaient regardés par les héros comme de vils animaux.

Le troisième âge fut celui de la nature *humaine intelligente*, et par cela même *modérée, bienveillante et raisonnable;* elle reconnaît pour lois la conscience, la raison, le devoir.

§ III. — Trois sortes de mœurs.

Les premières mœurs eurent ce caractère de *piété* et de *religion* que l'on attribue à Deucalion et Pyrrha, à peine échappés aux eaux du déluge. — Les secondes furent celles d'hommes *irritables et susceptibles sur le point d'honneur*, tels qu'on nous représente Achille. — Les troisièmes furent *réglées par le devoir;* elles appartiennent à l'époque où l'on fait consister l'honneur dans l'accomplissement des devoirs civils.

§ IV. — Trois espèces de droits naturels.

Droit divin. Les hommes voyant en toutes choses les dieux ou l'action des dieux, se regardaient, eux et tout ce qui leur appartenait, comme dépendant immédiatement de la divinité.

Droit héroïque, ou droit de la force, mais de la force maîtrisée d'avance par la religion, qui seule peut la contenir dans le devoir, lorsque les lois humaines n'existent pas encore ou sont impuissantes pour la réprimer. La Providence voulut que les premiers peuples, naturellement fiers et féroces, trouvassent dans leur croyance religieuse un motif de se soumettre à la force, et qu'incapables encore de raison, ils jugeassent du droit par le succès, de la raison par la fortune; c'était pour

prévoir les événements que la fortune amènerait, qu'ils employaient la divination. Ce droit de la force est le droit d'Achille, qui place toute raison à la pointe de son glaive.

En troisième lieu vint le *droit humain*, dicté par la raison humaine entièrement développée.

§ V. — Trois espèces de gouvernements.

Gouvernements divins, ou *théocraties*. Sous ces gouvernements, les hommes croyaient que toute chose était commandée par les dieux. Ce fut l'âge des oracles, la plus ancienne institution que l'histoire nous fasse connaître.

Gouvernements héroïques ou *aristocratiques*. Le mot *aristocrates* répond en latin à *optimates*, pris pour *les plus forts* (*ops*, puissance); il répond, en grec, à *Héraclides*, c'est-à-dire issus d'une race d'Hercule, pour dire une race noble. Ces *Héraclides* furent répandus dans toute l'ancienne Grèce, et il en resta toujours à Sparte. Il en est de même des *curètes* que les Grecs retrouvèrent dans l'ancienne Italie ou *Saturnie*, dans la Crète et dans l'Asie. Ces *curètes* furent à Rome les *quirites*, on citoyens investis du caractère sacerdotal, du droit de porter les armes, et de voter aux assemblées publiques.

Gouvernements humains, dans lesquels l'égalité de la nature intelligente, caractère propre de l'humanité, se retrouve dans l'égalité civile et politique. Alors tous les citoyens naissent libres, soit qu'ils jouissent d'un gouvernement populaire dans lequel la totalité ou la majorité des citoyens constitue la force légitime de la cité, soit qu'un monarque place tous ses sujets sous le niveau des mêmes lois, et qu'ayant seul en main la force militaire, il s'élève au-dessus des citoyens par une distinction purement civile.

CHAPITRE II.

TROIS ESPÈCES DE LANGUES ET DE CARACTÈRES.

§ I. — Trois espèces de langues.

Langue divine mentale, dont les signes sont des cérémonies sacrées, des actes muets de religion. Le droit romain en conserva ses *acta legitima*, qui accompagnaient toutes les transactions civiles. Une telle langue convient aux religions, pour la raison que nous avons déjà dite, c'est qu'elles ont plus besoin d'être révérées que *raisonnées*. Cette langue fut nécessaire aux premiers âges, où les hommes ne pouvaient encore articuler.

La seconde *langue* fut celle *des signes héroïques*; c'est le *langage des armes*, pour ainsi parler; et il est resté celui de la discipline militaire.

La troisième est le *langage articulé*, que parlent aujourd'hui toutes les nations.

§ II. — Trois espèces de caractères.

Caractères divins, proprement *hiéroglyphes*. Nous avons prouvé qu'à leur premier âge, toutes les nations se servirent de tels caractères. A Jupiter on rapporta tout ce qui regardait les auspices; à Junon tout ce qui était relatif aux mariages. En effet, *c'est une propriété innée de l'âme humaine d'aimer l'uniformité*; lorsqu'elle est encore incapable de trouver par l'*abstraction* des expressions générales, elle y supplée par l'*imagination*; elle choisit certaines images, certains modèles, auxquels elle rapporte toutes les espèces particulières qui appartiennent à chaque genre; ce sont, pour emprunter le langage de l'école, des *universaux poétiques*.

Caractères héroïques, analogues aux précédents. C'étaient encore des *universaux poétiques* qui servaient à désigner les diverses espèces d'objets qui occupaient l'esprit des héros; ils attribuaient à Achille tous les exploits des guerriers vaillants, à Ulysse tous les conseils des sages [1].

Les *caractères vulgaires* parurent avec les *langues vulgaires*. Les langues vulgaires se composent de paroles qui sont comme des genres relativement aux expressions particulières dont se composaient les langues héroïques [2]. Les lettres remplacèrent aussi les hiéroglyphes d'une manière plus simple et plus générale; à cent vingt mille caractères hiéroglyphiques, que les Chinois emploient encore aujourd'hui, on substitua les lettres si peu nombreuses de l'alphabet.

Ces langues, ces lettres peuvent être appelées *vulgaires*, puisque le vulgaire a sur elles une sorte

[1] Lorsque l'esprit humain s'habitua à abstraire les *formes* et les *propriétés* des *sujets*, ces *universaux poétiques*, ces genres créés par l'imagination (*generi fantastici*), firent place à ceux que la raison créa (*generi intelligibili*); c'est alors que vinrent les philosophes; et plus tard encore, les auteurs de la nouvelle comédie, dont l'époque est pour la Grèce celle de la plus haute civilisation, prirent des philosophes l'idée de ces derniers genres et les personnifièrent dans leurs comédies. (*Vico.*)

[2] Ainsi, comme nous l'avons dit plus haut, la phrase héroïque, *le sang me bout dans le cœur*, fut résumée dans la langue vulgaire par ce mot abstrait et général, *je suis en colère*. (*Vico.*)

de souveraineté. Le pouvoir absolu du peuple sur les langues s'étend sous un rapport à la législation : le peuple donne aux lois le sens qui lui plaît, et il faut, bon gré mal gré, que les puissants en viennent à observer les lois dans le sens qu'y attache le peuple. Les monarques ne peuvent ôter aux peuples cette souveraineté sur les langues; mais elle est utile à leur puissance même. Les grands sont obligés d'observer les lois par lesquelles les rois fondent la monarchie, dans le sens ordinairement favorable à l'autorité royale que le peuple donne à ces lois. C'est une des raisons qui montrent que la démocratie précède nécessairement la monarchie [1].

CHAPITRE III.

TROIS ESPÈCES DE JURISPRUDENCES, D'AUTORITÉS, DE RAISONS; COROLLAIRES RELATIFS A LA POLITIQUE ET AU DROIT DES ROMAINS.

§ I.—Trois espèces de jurisprudences ou sagesses.

Sagesse divine appelée *théologie mystique*, mots qui, dans leur sens étymologique, veulent dire science du langage divin, connaissance des mystères de la *divination*. Cette science de la divination était la *sagesse vulgaire* de laquelle étaient *sages* les *poëtes théologiens*, premiers sages du paganisme; de cette théologie *mystique*, ils s'appelaient eux-mêmes *mystæ*, et Horace traduit ce mot d'une manière heureuse par *interprètes des dieux*... Cette sagesse ou jurisprudence plaçait la justice dans l'accomplissement des cérémonies solennelles de la religion ; c'est de là que les Romains conservèrent ce respect superstitieux pour les *acta legitima*; chez eux les noces, le testament étaient dits *justa* lorsque les cérémonies requises avaient été accomplies.

La *jurisprudence héroïque* eut pour caractère de s'entourer de garantie par l'emploi de paroles précises. C'est la sagesse d'Ulysse qui dans Homère approprie si bien son langage au but qu'il se propose, qu'il ne manque point de l'atteindre. La réputation des jurisconsultes romains était fondée sur leur *cavere; répondre sur le droit*, ce n'était pour eux autre chose que précautionner les consultants, et les préparer à circonstancier devant les tribunaux le cas contesté, de manière que les formules d'action s'y rapportassent de point en point, et que le préteur ne pût refuser de les appliquer. Il en fut des docteurs du moyen âge comme des jurisconsultes romains.

La *jurisprudence humaine* ne considère dans les faits que leur conformité avec la justice et la *vérité*; sa *bienveillance* plie les lois à tout ce que demande l'intérêt égal des causes. Cette jurisprudence est observée sous les *gouvernements humains*, c'est-à-dire, dans les États populaires, et surtout dans la monarchie. La jurisprudence *divine et l'héroïque* propres aux âges de barbarie, s'attachent au *certain*; la jurisprudence *humaine* qui caractérise les âges civilisés, ne se règle que sur le *vrai*. Tout ceci découle de la définition du *certain* et du *vrai* que nous avons donnée (axiomes 9 et 10).

§ II.—Trois espèces d'autorités.

La première est *divine*; elle ne comporte point d'explications ; comment demander à la Providence compte de ses décrets? La deuxième, l'autorité *héroïque*, appartient tout entière aux formules solennelles des lois. La troisième est l'autorité *humaine*, laquelle n'est autre que le crédit des personnes expérimentées, des hommes remarquables par une haute sagesse dans la spéculation ou par une prudence singulière dans la pratique.

A ces trois autorités civiles répondent trois autorités politiques.

Au premier âge, *autorité* et *propriété* furent synonymes. C'est dans ce sens que la loi des Douze Tables prend toujours le mot *autorité; auteur* signifie toujours en terme de droit celui de qui l'on tient un *domaine*. Cette autorité était *divine*, parce qu'alors la propriété, comme tout le reste, était rapportée aux dieux. Cette autorité, qui appartient aux *pères* dans l'état de famille, appartient aux *sénats souverains* dans les aristocraties héroïques. Le sénat autorisait ce qui avait été délibéré dans les assemblées du peuple.

Depuis la loi de Publilius Philo, qui assura au peuple romain la liberté et la souveraineté, le sénat n'eut plus qu'une *autorité de tutelle*, analogue à ce droit des tuteurs, d'autoriser en affaires légales le pupille maître de ses biens. Le sénat assistait le peuple de sa présence dans les assemblées législatives, de peur qu'il ne résultât quelque dommage public de son peu de lumières.

Enfin l'État populaire faisant place à la monarchie, l'*autorité de tutelle* fut aussi remplacée par l'*autorité de conseil*, par celle que donne la réputation de sagesse ; c'est dans ce sens que les jurisconsultes de l'empire s'appelèrent *autores*, auteurs

[1] Voyez dans Tacite comment la monarchie s'établit à Rome à la faveur des titres républicains que prirent les empereurs, et auxquels le peuple donna peu à peu un nouveau sens. (*Note du Trad.*)

de conseils. Telle aussi doit être l'autorité d'un sénat sous un monarque, lequel a pleine liberté de suivre ou de rejeter ce qui a été conseillé par le sénat.

§ III. — Trois espèces de raisons.

La première est la *raison divine*, dont Dieu seul a le secret, et dont les hommes ne savent que ce qui en a été révélé aux Hébreux et aux chrétiens, soit au moyen d'un langage *intérieur* adressé à l'intelligence par celui qui est lui-même tout intelligence, soit par le langage *extérieur* des prophètes, langage que le Sauveur a parlé aux apôtres, qui ont ensuite transmis à l'Église ses enseignements. Les Gentils ont cru aussi recevoir les conseils de cette *raison divine* par les auspices, par les oracles, et autres signes matériels, tels qu'ils pouvaient en recevoir de dieux qu'ils croyaient *corporels*. Dieu étant toute raison, la *raison* et l'*autorité* sont en lui une même chose, et pour la saine théologie l'*autorité divine* équivaut à la *raison*. — Admirons la Providence, qui, dans les premiers temps où les hommes encore idolâtres étaient incapables d'entendre la *raison*, permit qu'à son défaut ils suivissent l'*autorité* des auspices, et se gouvernassent par les avis divins qu'ils croyaient en recevoir. En effet c'est une loi éternelle que lorsque les hommes ne voient point la *raison* dans les choses humaines, ou que même ils les voient comme *contraires à la raison*, ils se reposent sur les conseils impénétrables de la Providence.

La seconde sorte de raison fut la *raison d'État*, appelée par les Romains *civilis æquitas*. C'est d'elle qu'Ulpien dit qu'*elle n'est point connue naturellement à tous les hommes* (comme l'équité naturelle), *mais seulement à un petit nombre d'hommes qui ont appris par la pratique du gouvernement ce qui est nécessaire au maintien de la société*. Telle fut la sagesse des sénats *héroïques*, et particulièrement celle du sénat romain, soit dans les temps où l'aristocratie décidait seule des intérêts publics, soit lorsque le peuple, déjà maître, se laissait encore guider par le sénat, ce qui eut lieu jusqu'au tribunat des Gracques.

§ IV. — Corollaire relatif à la sagesse politique des anciens Romains.

Ici se présente une question à laquelle il semble bien difficile de répondre : lorsque Rome était encore peu avancée dans la civilisation, ses citoyens passaient pour de sages politiques ; et dans le siècle le plus éclairé de l'empire, Ulpien se plaint qu'*un petit nombre d'hommes expérimentés possèdent la science du gouvernement*.

Par un effet des mêmes causes qui firent l'*héroïsme* des premiers peuples, les anciens Romains qui ont été *les héros du monde*, se sont montrés naturellement fidèles à l'*équité civile*. Cette équité s'attachait religieusement aux paroles de la loi, les suivait avec une sorte de superstition, et les appliquait aux faits d'une manière inflexible, quelque *dure*, quelque cruelle même que pût se trouver la loi. Ainsi agit encore de nos jours la *raison d'État*. L'*équité civile* soumettait naturellement toute chose à cette loi, reine de toutes les autres, que Cicéron exprime avec une gravité digne de la matière : *La loi suprême c'est le salut du peuple, Suprema lex populi salus esto*. Dans les temps *héroïques* où les gouvernements étaient aristocratiques, les héros avaient dans l'intérêt public une grande part d'intérêt privé ; je parle de leur *monarchie domestique* que leur conservait la société civile. La grandeur de cet intérêt particulier leur en faisait sacrifier sans peine d'autres moins importants. C'est ce qui explique le courage qu'ils déployaient en défendant l'État, et la prudence avec laquelle ils réglaient les affaires publiques. Sagesse profonde de la Providence ! Sans l'attrait d'un tel intérêt privé identifié avec l'intérêt public, comment ces pères de famille, à peine sortis de la vie sauvage, et que Platon reconnaît dans le Polyphème d'Homère, auraient-ils pu être déterminés à suivre l'ordre civil ?

Il en est tout au contraire dans les temps *humains*, où les États sont démocratiques ou monarchiques. Dans les démocraties, les citoyens règnent sur la chose publique qui, se divisant à l'infini, se répartit entre tous les citoyens qui composent le peuple souverain. Dans les monarchies, les sujets sont obligés de s'occuper exclusivement de leurs intérêts particuliers, en laissant au prince le soin de l'intérêt public. Joignez à cela les causes naturelles qui produisent les gouvernements *humains*, et qui sont toutes contraires à celles qui avaient produit l'*héroïsme*, puisqu'elles ne sont autres que désir du repos, amour paternel et conjugal, attachement à la vie. Voilà pourquoi les hommes d'aujourd'hui sont portés naturellement à considérer les choses d'après les circonstances les plus particulières qui peuvent rapprocher les intérêts privés d'une justice égale ; c'est l'*æquum bonum*, l'intérêt égal, que cherche la troisième espèce de raison, la raison naturelle, *æquitas naturalis* chez les jurisconsultes. La multitude n'en peut comprendre d'autre, parce qu'elle considère les motifs de justice dans leurs applications directes aux causes selon l'espèce individuelle des faits. Dans les monarchies, il faut peu d'hommes d'État pour traiter des affaires publiques dans les cabinets en suivant l'équité civile ou raison d'État ; et un grand nombre

de jurisconsultes pour régler les intérêts privés des peuples d'après l'*équité naturelle*.

§ V. — Corollaire. Histoire fondamentale du Droit romain.

Ce que nous venons de dire sur les trois espèces de raisons peut servir de base à l'histoire du Droit romain. En effet, *les gouvernements doivent être conformes à la nature des gouvernés* (axiome 69); les gouvernements sont même un résultat de cette nature, et les lois doivent en conséquence être appliquées et interprétées d'une manière qui s'accorde avec la forme de ce gouvernement. Faute d'avoir compris cette vérité, les jurisconsultes et les interprètes du droit sont tombés dans la même erreur que les historiens de Rome, qui nous racontent que telles lois ont été faites à telle époque, sans remarquer les rapports qu'elles devaient avoir avec les différents états par lesquels passa la république. Ainsi les faits nous apparaissent tellement séparés de leurs causes, que Bodin, jurisconsulte et politique également distingué, montre tous les caractères de l'aristocratie dans les faits que les historiens rapportent à la prétendue démocratie des premiers siècles de la république. — Que l'on demande à tous ceux qui ont écrit sur l'histoire du Droit romain, pourquoi la jurisprudence *antique*, dont la base est la loi des Douze Tables, s'y conforme rigoureusement; pourquoi la jurisprudence *moyenne*, celle que réglaient les édits des préteurs, commence à s'adoucir, en continuant toutefois de respecter le même code; pourquoi enfin la jurisprudence *nouvelle*, sans égard pour cette loi, eut le courage de ne plus consulter que l'équité naturelle? Ils ne peuvent répondre qu'en calomniant la générosité romaine, qu'en prétendant que ces rigueurs, ces solennités, ces scrupules, ces subtilités verbales, qu'enfin le mystère même dont on entourait les lois, étaient autant d'impostures des nobles qui voulaient conserver avec le privilége de la jurisprudence le pouvoir civil qui y est naturellement attaché. Bien loin que ces pratiques aient eu aucun but d'imposture, c'étaient des usages sortis de la nature même des hommes de l'époque; une telle nature devait produire de tels usages, et de tels usages devaient entraîner nécessairement de telles pratiques.

Dans le temps où le genre humain était encore extrêmement farouche, et où la religion était le seul moyen puissant de l'adoucir et de le civiliser, la Providence voulut que les hommes vécussent sous les gouvernements *divins*, et que partout régnassent des lois *sacrées*, c'est-à-dire *secrètes*, et cachées au vulgaire des peuples. Elles restaient d'autant plus facilement cachées dans l'état de famille, qu'elles se conservaient dans un *langage muet*, et ne s'expliquaient que par des cérémonies saintes, qui restèrent ensuite dans les *acta legitima*. Ces esprits grossiers encore croyaient de telles cérémonies indispensables, pour s'assurer de la volonté des autres, dans les rapports d'intérêt, tandis qu'aujourd'hui que l'intelligence des hommes est plus ouverte, il suffit de simples paroles et même de signes.

Sous les gouvernements *aristocratiques* qui vinrent ensuite, les mœurs étant toujours religieuses, les lois restèrent entourées du mystère de la religion et furent observées avec la sévérité et les scrupules qui en sont inséparables; le secret est l'âme des aristocraties, et la rigueur de l'*équité civile* est ce qui fait leur salut. Puis, lorsque se formèrent les démocraties, sorte de gouvernement dont le caractère est plus ouvert et plus généreux, et dans lequel commande la multitude qui a l'instinct de l'*équité naturelle*, on vit paraître en même temps les langues et les lettres vulgaires, dont la multitude est, comme nous l'avons dit, souveraine absolue. Ce langage et ces caractères servirent à promulguer, à écrire les lois dont le secret fut peu à peu dévoilé. Ainsi le peuple de Rome ne souffrit plus le droit caché, le *jus latens* dont parle Pomponius; il voulut avoir des lois écrites sur des tables, lorsque les caractères vulgaires eurent été apportés de Grèce à Rome.

Cet ordre de choses se trouva tout préparé pour la monarchie. Les monarques veulent suivre l'*équité naturelle* dans l'application des lois, et se conforment en cela aux opinions de la multitude. Ils égalent en droit les puissants et les faibles, ce que fait la seule monarchie. L'*équité civile* ou *raison d'État*, devient le privilége d'un petit nombre de politiques et conserve dans le cabinet des rois son caractère mystérieux.

CHAPITRE IV.

TROIS ESPÈCES DE JUGEMENTS. — COROLLAIRE RELATIF AU DUEL ET AUX REPRÉSAILLES. — TROIS PÉRIODES DANS L'HISTOIRE DES MOEURS ET DE LA JURISPRUDENCE.

§ I. — Trois espèces de jugements.

Les premiers furent les *jugements divins*. Dans l'état qu'on appelle *état de nature*, et qui fut celui *des familles*, les pères de famille ne pouvant recourir à la protection des lois qui n'existaient point encore, en appelaient aux dieux des torts qu'ils souffraient, *implorabant deorum fidem*; tel fut le premier sens, le sens propre de cette expression.

Ils appelaient les dieux en témoignage de leur bon droit, ce qui était proprement *deos obtestari*. Ces invocations pour accuser, ou se défendre, furent les premières *orationes*, mot qui, chez les Latins, est resté pour signifier *accusation* ou *défense;* on peut voir à ce sujet plusieurs beaux passages de Plaute et de Térence, et deux mots de la loi des Douze Tables : *furto orare*, et *pacto orare* (et non point *adorare*, selon la leçon de Juste-Lipse), pour *agere*, *excipere*. D'après ces *orationes*, les Latins appelérent *oratores* ceux qui défendent les causes devant les tribunaux. Ces appels aux dieux étaient faits d'abord par des hommes simples et grossiers qui croyaient s'en faire entendre sur la cime des monts où l'on plaçait leur séjour. Homère raconte qu'ils habitaient sur celle de l'Olympe. A propos d'une guerre entre les Hermundures et les Cattes, Tacite dit en parlant des sommets des montagnes : Dans l'opinion de ces peuples *preces mortalium nusquàm propriùs audiuntur*. Les droits que les premiers hommes faisaient valoir dans ces *jugements divins*, étaient divinisés eux-mêmes, puisqu'ils voyaient des dieux dans tous les objets. *Lar* signifiait la propriété de la maison, *dii hospitales* l'hospitalité, *dii penates* la puissance paternelle, *deus genius* le droit du mariage, *deus terminus* le domaine territorial, *dii manes* la sépulture. On retrouve dans les Douze Tables une trace curieuse de ce langage, *jus deorum manium*.

Après avoir employé ces invocations (*orationes*, *obsecrationes*, *implorationes*, et encore *obtestationes*), ils finissaient par dévouer les coupables. Il y avait à Argos, et sans doute aussi dans d'autres parties de la Grèce, des temples de l'*exécration*. Ceux qui étaient ainsi dévoués étaient appelés ἀναθήματα, nous dirions *excommuniés;* ensuite on les mettait à mort. C'était le culte des Scythes qui enfonçaient un couteau en terre, l'adoraient comme un dieu, et immolaient ensuite une victime humaine. Les Latins exprimaient cette idée par le verbe *mactare*, dont on se servait toujours dans les sacrifices, comme d'un terme consacré. Les Espagnols en ont tiré leur *matar*, et les Italiens leur *ammazzare*. Nous avons déjà vu que chez les Grecs, ἀρὴ signifiait la chose ou la personne qui porte dommage, le vœu ou action de dévouer, et la furie à laquelle on dévouait; chez les Latins *ara* signifiait l'autel et la victime. Ainsi toutes les nations eurent toujours une espèce d'excommunication. César nous a laissé beaucoup de détails sur celle qui avait lieu chez les Gaulois. Les Romains eurent leur *interdiction de l'eau et du feu*. Plusieurs consécrations de ce genre passèrent dans la loi des Douze Tables : quiconque violait la personne d'un tribun du peuple était dévoué, consacré à Jupiter; le fils dénaturé, aux dieux paternels; à Cérès, celui qui avait mis le feu à la moisson de son voisin; ce dernier était brûlé vif. Rappelons-nous ici ce qui a été dit de l'atrocité des peines dans l'âge divin (axiome 40). Les hommes ainsi dévoués furent sans doute ce que Plaute appelle *Saturni hostiæ*.

On trouve le caractère tout religieux de ces jugements privés dans les guerres qu'on appelait *pura et pia bella*. Les peuples y combattaient *pro aris et focis*, expression qui désignait tout l'ensemble des rapports sociaux, puisque toutes les choses humaines étaient considérées comme *divines*. Les hérauts qui déclaraient la guerre appelaient les dieux de la cité ennemie hors de ses murs, et dévouaient le peuple attaqué. Les rois vaincus étaient présentés au capitole à Jupiter Férétrien, et ensuite immolés. Les vaincus étaient considérés comme des *hommes sans dieu;* aussi les esclaves s'appelaient en latin *mancipia*, comme choses inanimées, et étaient tenus en jurisprudence *loco rerum*.

Les *duels* durent être chez les nations barbares une espèce de *jugements divins*, qui commencèrent sous les *gouvernements divins* et furent longtemps en usage sous les *gouvernements héroïques;* on se rappelle ce passage de la politique d'Aristote (cité dans les axiomes), où il dit que les *républiques héroïques n'avaient point de lois qui punissent l'injustice et réprimassent les violences particulières* [1]. Il est certain que dans la législation romaine ce ne sont que les préteurs qui introduisirent la loi prohibitive contre la violence, et les actions *de vi bonorum raptorum*. Aux temps de la seconde barbarie (celle du moyen âge), les représailles particulières durèrent jusqu'au temps de Barthole.

C'est par erreur que quelques-uns ont écrit que les duels s'étaient introduits *par défaut de preuves;* ils devaient dire *par défaut de lois judiciaires*. Frotho, roi de Danemarck, ordonna que toutes les contestations se terminassent par le moyen du duel : c'était défendre qu'on les terminât par des jugements selon le droit. On ne voit qu'ordonnances du duel dans les lois des Lombards, des Francs, des Bourguignons, des Allemands, des Anglais, des Normands et des Danois.

On n'a pas cru que la *barbarie antique* eût aussi connu l'usage du duel. Mais doit-on penser que ces premiers hommes, que ces *géants*, ces *cyclopes*,

[1] On ne pouvait jusqu'ici ajouter foi à cette vérité tant que l'on attribuait aux premiers peuples ce parfait héroïsme imaginé par les philosophes; préjugé qui résultait d'une opinion exagérée que l'on s'était formée de la sagesse des anciens.

(*Vico.*)

aient su endurer l'injustice? L'absence de lois dont parle Aristote devait les forcer de recourir au duel. D'ailleurs deux traditions fameuses de l'antiquité grecque et latine prouvent que les peuples commençaient souvent les guerres (*duella*, chez les anciens Latins), en décidant par un duel la querelle particulière des principaux intéressés; je parle du combat de Ménélas contre Pâris, et des trois Horaces contre les trois Curiaces (*voy.* page 215); si le combat restait indécis, comme dans le premier cas, la guerre commençait.

Dans ces jugements par les armes, ils estimaient la raison et le bon droit, d'après le hasard de la victoire. Ils durent tomber dans cette erreur par un conseil exprès de la Providence: chez des peuples barbares, encore incapables de raisonnement, les guerres auraient toujours produit des guerres, s'ils n'eussent jugé que le parti auquel les dieux se montraient contraires, était le parti injuste. Nous voyons que les Gentils insultaient au malheur du saint homme Job, parce que Dieu s'était déclaré contre lui. Lorsque la barbarie antique reparut au moyen âge, on coupait la main droite au vaincu, quelque juste que fût sa cause. C'est cette justice présumée du plus fort qui, à la longue, légitime les conquêtes; ce droit imparfait est nécessaire au repos des nations.

Les jugements *héroïques*, récemment dérivés des jugements *divins*, ne faisaient point acception de causes ou de personnes, et s'observaient avec un respect scrupuleux des paroles. Des jugements *divins* resta ce qu'on appelait la religion des paroles, *religio verborum*; généralement les choses divines sont exprimées par des formules consacrées dans lesquelles on ne peut changer une lettre; aussi dans les anciennes formules de la jurisprudence romaine, imitées des formules sacrées, on disait: une virgule de moins, la cause est perdue; *qui cadit virgulâ, causâ cadit*. Cette rigueur des formules d'actions eût empêché les duumvirs, nommés pour juger Horace, d'absoudre le vainqueur des Albains quand même il se serait trouvé innocent. Le peuple le renvoya absous, *plutôt par admiration pour son courage, que pour la bonté de sa cause* (Tite-Live).

Ces jugements inflexibles étaient nécessaires en des temps où les héros plaçaient dans la force la raison et le bon droit, où ils justifiaient le mot ingénieux de Plaute: *Pactum non pactum, non pactum pactum*. Pour prévenir des plaintes, des rixes et des meurtres, la Providence voulut qu'ils fissent consister toute la justice dans l'expression précise des formules solennelles. Ce droit naturel des nations héroïques a fourni le sujet de plusieurs comédies de Plaute; on y voit souvent un marchand d'esclaves dépouillé injustement par un jeune homme, qui, en lui dressant un piége, le fait tomber, à son insu, dans quelque cas prévu par la loi, et lui enlève ainsi une esclave qu'il aime. Loin de pouvoir intenter contre le jeune homme une action de dol, le marchand se trouve obligé à lui rembourser le prix de l'esclave vendue; dans une autre pièce, il le prie de se contenter de la moitié de la peine qu'il a encourue comme coupable de vol *non manifeste*; dans une troisième enfin, le marchand s'enfuit du pays, dans la crainte d'être convaincu d'avoir corrompu l'esclave d'autrui. Qui peut soutenir encore qu'au temps de Plaute l'équité naturelle régnait dans les jugements?

Ce droit rigoureux, fondé sur la lettre même de la loi, n'était pas seulement en vigueur parmi les hommes; ceux-ci jugeant les dieux d'après eux, croyaient qu'ils l'observaient aussi, et même dans leurs serments. Junon, dans Homère, atteste Jupiter, témoin et arbitre des serments, qu'*elle n'a point sollicité Neptune d'exciter la tempête contre les Troyens*, parce qu'elle ne l'a fait que par l'intermédiaire du Sommeil; et Jupiter se contente de cette réponse. Dans Plaute, Mercure, sous la figure de Sosie, dit au Sosie véritable: *Si je te trompe, puisse Mercure être désormais contraire à Sosie*. On ne peut croire que Plaute ait voulu mettre sur le théâtre des dieux qui enseignassent le parjure au peuple; encore bien moins peut-on le croire de Scipion l'Africain et de Lélius, qui, dit-on, aidèrent Térence à composer ses comédies; et, toutefois, dans l'Audrienne, Davo fait mettre l'enfant devant la porte de Simon par les mains de Mysis, afin que si, par aventure, son maître l'interroge à ce sujet, il puisse, en conscience, nier de l'avoir mis à cette place. Mais la preuve la plus forte en faveur de notre explication du droit héroïque, c'est qu'à Athènes, lorsqu'on prononça sur le théâtre le vers d'Euripide, ainsi traduit par Cicéron,

Juravi linguâ, mentem injuratam habui,
J'ai juré seulement de la bouche, ma conscience n'a pas juré,

les spectateurs furent scandalisés et murmurèrent; on voit qu'ils partageaient l'opinion exprimée dans les Douze Tables: *uti linguâ nuncupassit, ita jus esto*. Ce respect inflexible de la parole dans les temps héroïques montre bien qu'Agamemnon ne pouvait rompre le vœu téméraire qu'il avait fait d'immoler Iphigénie. C'est pour avoir méconnu le dessein de la Providence [qui voulut qu'aux temps héroïques la parole fût considérée comme irrévocable] que Lucrèce prononce, au sujet de l'action d'Agamemnon, cette exclamation impie,

Tantùm religio potuit suadere malorum!
Tant la religion peut enfanter de maux!

Ajoutons à tout ceci deux preuves tirées de la jurisprudence et de l'histoire romaines. Ce ne fut que vers les derniers temps de la république que Gallus Aquilius introduisit dans la législation l'action (*de dolo*) contre le dol et la mauvaise foi. Auguste donna aux juges la faculté d'absoudre ceux qui avaient été séduits et trompés.

Nous retrouvons la même opinion chez les peuples *héroïques*, dans la guerre comme dans la paix. Selon les termes dans lesquels les traités sont conclus, nous voyons les vaincus être accablés misérablement, ou tromper heureusement le courroux du vainqueur. Les Carthaginois se trouvèrent dans le premier cas : le traité qu'ils avaient fait avec les Romains leur avait assuré la conservation de leur vie, de leurs biens et de leur cité ; par ce dernier mot ils entendaient la *ville matérielle*, les édifices, *urbs* dans la langue latine ; mais comme les Romains s'étaient servis dans le traité du mot *civitas*, qui veut dire la réunion des citoyens, la société, ils s'indignèrent que les Carthaginois refusassent d'abandonner le rivage de la mer pour habiter désormais dans les terres, ils les déclarèrent rebelles, prirent leur ville, et la mirent en cendre ; en suivant ainsi le droit *héroïque*, ils ne crurent point avoir fait une guerre injuste. Un exemple tiré de l'histoire du moyen âge confirme encore mieux ce que nous avançons. L'empereur Conrad III ayant forcé à se rendre la ville de Veinsberg, qui avait soutenu son compétiteur, permit aux femmes seules d'en sortir avec tout ce qu'elles pourraient emporter ; elles chargèrent sur leur dos leurs fils, leurs maris et leurs pères. L'empereur était à la porte, les lances baissées, les épées nues, tout prêt à user de la victoire ; cependant, malgré sa colère, il laissa échapper tous les habitants qu'il allait passer au fil de l'épée. Tant il est peu raisonnable de dire que le droit naturel, tel qu'il est expliqué par Grotius, Selden et Puffendorf, a été suivi dans tous les temps, chez toutes les nations.

Tout ce que nous venons de dire, tout ce que nous allons dire encore, découle de cette définition que nous avons donnée, dans les axiomes, du *vrai* et du *certain* dans les lois et conventions. Dans les temps barbares, on doit trouver une jurisprudence rigoureusement attachée aux paroles, c'est proprement le droit des gens, *fas gentium*. Il n'est pas moins naturel qu'aux temps *humains* le droit devenu plus large et plus bienveillant, ne considère plus que *ce qu'un juge impartial reconnaît être utile dans chaque cause* (axiome 112) ; c'est alors qu'on peut l'appeler proprement le droit de la nature, *fas naturæ*, le droit de l'*humanité* raisonnable.

Les jugements *humains* (discrétionnaires) ne sont point aveugles et inflexibles comme les jugements *héroïques*. La règle qu'on y suit, c'est la vérité des faits. La loi toute bienveillante y interroge la conscience, et, selon sa réponse, se plie à tout ce que demande l'intérêt égal des causes. Ces jugements sont dictés par une sorte de *pudeur naturelle*, *de respect de nos semblables*, qui accompagnent les lumières ; ils sont garantis par la *bonne foi*, fille de la civilisation. Ils conviennent à l'esprit de franchise, qui caractérise les républiques populaires, ennemies des mystères dont l'aristocratie aime à s'envelopper ; elles conviennent encore plus à l'esprit généreux des monarchies : les monarques, dans ces jugements, se font gloire d'être supérieurs aux lois et de ne dépendre que de leur conscience et de Dieu. — Des jugements *humains*, tels que les modernes les pratiquent pendant la paix, sont sortis les trois systèmes du droit de la guerre que nous devons à Grotius, à Selden, et à Puffendorf.

§ II. — Trois périodes dans l'histoire des mœurs et de la jurisprudence (*sectæ temporum*).

Nous voyons les jurisconsultes justifier *sectâ suorum temporum* leurs opinions en matière de droit. Ces *sectæ temporum* caractérisent la jurisprudence romaine, d'accord en ceci avec tous les peuples du monde. Elles n'ont rien de commun avec les *sectes des philosophes*, que certains interprètes érudits du Droit romain voudraient y voir bon gré mal gré. Lorsque les empereurs exposent les motifs de leurs lois et constitutions, ils disent que de telles constitutions leur ont été dictées *sectâ suorum temporum* ; Brisson, *De formulis Romanorum*, a recueilli les passages où l'on trouve cette expression. C'est que l'étude des mœurs du temps est l'école des princes. Dans ce passage de Tacite : *corrumpere et corrumpi seculum vocant* (corrompre et être corrompu, voilà ce qui s'appelle le train du siècle), *seculum* répond à peu près à *secta*. Nous dirions maintenant : c'est la mode.

Toutes les choses dont nous avons parlé se sont pratiquées dans trois sectes de temps, *sectæ temporum*, dans le langage des jurisconsultes : celle des temps religieux pendant lesquels régnèrent les gouvernements divins ; celle des temps où les hommes étaient irritables et susceptibles, tels qu'Achille dans l'antiquité, et les duellistes au moyen âge ; celle des temps civilisés, où règne la modération ; celle des temps du droit naturel des nations HUMAINES, *jus naturale gentium humanarum* (Ulpien). Chez les auteurs latins du temps de l'empire, le devoir des sujets se dit *officium civile*, et toute faute dans laquelle l'interprétation des lois fait voir

une violation de l'équité naturelle, est qualifiée de l'épithète *incivile*. C'est la dernière *secta temporum* de la jurisprudence romaine qui commença dès la république. Les préteurs, trouvant que les caractères, que les mœurs et le gouvernement des Romains étaient déjà changés, furent obligés, pour approprier les lois à ce changement, d'adoucir la rigueur de la loi des Douze Tables, rigueur conforme aux mœurs des temps où elle avait été promulguée. Plus tard les empereurs durent écarter tous les voiles dont les préteurs avaient enveloppé l'équité naturelle, et la laisser paraître tout à découvert, toute généreuse, comme il convenait à la civilisation où les peuples étaient parvenus.

CHAPITRE V.

AUTRES PREUVES TIRÉES DES CARACTÈRES PROPRES AUX ARISTOCRATIES HÉROÏQUES. — GARDE DES LIMITES, DES ORDRES POLITIQUES, DES LOIS.

La succession constante et non interrompue des révolutions politiques, liées les unes aux autres par un si étroit enchaînement de causes et d'effets, doit nous forcer d'admettre comme vrais les principes de la Science nouvelle. Mais, pour ne laisser aucun doute, nous y joignons l'explication de plusieurs autres phénomènes sociaux, dont on ne peut trouver la cause que dans la nature des républiques *héroïques*, telles que nous l'avons découverte. Les deux traits principaux qui caractérisent les aristocraties, sont la *garde des limites*, et la *conservation* et distinction des *ordres politiques*.

§ I.—De la garde et conservation des limites.

(Voyez livre II, chapitres V et VI, particulièrement § VI.)

§ II.— De la conservation et distinction des ordres politiques.

C'est l'esprit des gouvernements aristocratiques que les liaisons de parenté, les successions, et par elles les richesses, et avec les richesses la puissance, restent dans l'ordre des nobles. Voilà pourquoi vinrent si tard les lois *testamentaires*. Tacite nous apprend qu'il n'y avait point de testament chez les anciens Germains. A Sparte, le roi Agis voulant donner aux pères de famille le pouvoir de tester, fut étranglé par ordre des éphores, défenseurs du gouvernement aristocratique [1].

Lorsque les démocraties se formèrent, et ensuite les monarchies, les nobles et les plébéiens se mêlèrent au moyen des alliances et des successions par testament, ce qui fit que les richesses sortirent peu à peu des maisons nobles. Quant au droit des mariages solennels, nous avons déjà prouvé que le peuple romain demanda, non le droit de contracter des mariages avec les patriciens, mais des mariages semblables à ceux des patriciens, *connubia patrum*, et non *cum patribus*.

Si l'on considère ensuite les *successions légitimes* dans cette disposition de la loi des Douze Tables, par laquelle la succession du père de famille revient d'abord *aux siens, suis*, à leur défaut aux agnats, et s'il n'y en a point, à ses autres parents, la loi des Douze Tables semblera avoir été précisément une *loi salique* pour les Romains. La Germanie suivit la même règle dans les premiers temps, et l'on peut conjecturer la même chose des autres nations primitives du moyen âge. En dernier lieu elle resta dans la France et dans la Savoie. Baldus favorise notre opinion en appelant ce droit de succession, *jus gentium gallarum*; chez les Romains il peut très-bien s'appeler *jus gentium romanarum*, en ajoutant l'épithète *heroïcarum*, et avec plus de précision *jus romanum*. Ce droit répondrait tout à fait au *jus quiritium romanorum*, que nous avons prouvé avoir été le droit naturel commun à toutes les nations héroïques. Nous avons les plus fortes raisons de douter que, dans les premiers siècles de Rome, les filles succédassent. Nulle probabilité que les pères de famille de ces temps eussent connu la tendresse paternelle. La loi des Douze Tables appelait un agnat, même au septième degré, à exclure le fils émancipé de la succession de son père. Les pères de famille avaient un droit souverain de vie et de mort sur leurs fils, et la propriété absolue de leurs *acquêts*. Ils les mariaient pour leur propre

[1] Qu'on vois par là si les commentateurs de la loi des Douze Tables ont été bien avisés de placer dans la onzième l'article suivant, *Auspicio incommunicata plebi sunto*. Tous les droits civils, publics et privés, étaient une dépendance des auspices, et restaient le privilége des nobles. Les droits privés étaient les noces, la puissance paternelle, la suite, l'agnation, la gentilité, la succession légitime, le testament et la tutelle. Après avoir, dans les premières tables, établi les lois qui sont propres à une *démocratie* (particulièrement la loi *testamentaire*) en communiquant tous ces droits privés au peuple, ils rendent la forme du gouvernement entièrement *aristocratique* par un seul article de la onzième table. Toutefois, dans cette confusion, ils rencontrent par hasard une vérité, c'est que plusieurs coutumes anciennes des Romains reçurent le caractère de lois dans les deux dernières tables; ce qui montre bien que Rome fut, dans les premiers siècles, une aristocratie. (*Vico.*)

avantage, c'est-à-dire pour faire entrer dans leurs maisons les femmes qu'ils en jugeaient dignes. Ce caractère historique des premiers pères de famille nous est conservé par l'expression *spondere*, qui, dans son propre sens, veut dire promettre pour autrui; de ce mot fut dérivé celui de *sponsalia*, les fiançailles. Ils considéraient de même les *adoptions* comme des moyens de soutenir des familles près de s'éteindre, en y introduisant les rejetons généreux des familles étrangères. Ils regardaient l'*émancipation* comme une peine et un châtiment. Ils ne savaient ce que c'était que la *légitimation*, parce qu'ils ne prenaient pour concubines que des affranchies ou des étrangères, avec lesquelles on ne contractait point de mariages solennels dans les temps héroïques, de peur que les fils ne dégénérassent de la noblesse de leurs aïeux. Pour la cause la plus frivole les *testaments* étaient nuls, ou s'annulaient, ou se rompaient, ou n'atteignaient point leur effet (*nulla, irrita, rupta, destituta*), afin que les successions légitimes reprissent leur cours. Tant ces patriciens des premiers siècles étaient passionnés pour la gloire de leur nom, passion qui les enflammait encore pour la gloire du nom romain! Tout ce que nous venons de dire caractérise les mœurs des cités *aristocratiques* ou *héroïques*.

Une erreur digne de remarque est celle des commentateurs de la loi des Douze Tables. Ils prétendent qu'avant que cette loi eût été portée d'Athènes à Rome, et qu'elle eût réglé les successions testamentaires et légitimes, les successions *ab intestat* rentraient dans la classe des choses *quæ sunt nullius*. Il n'en fut pas ainsi : la Providence empêcha que le monde ne retombât dans la communauté des biens qui avait caractérisé la barbarie des premiers âges, en assurant, par la forme même du gouvernement aristocratique, la certitude et la distinction des propriétés. Les successions légitimes durent naturellement avoir lieu chez toutes les premières nations, avant qu'elles connussent les testaments. Cette dernière institution appartient à la législation des démocraties, et surtout des monarchies. Le passage de Tacite, que nous avons cité plus haut, nous porte à croire qu'il en fut de même chez tous les peuples barbares de l'antiquité, et par suite, à conjecturer que la *loi salique*, qui était certainement en vigueur dans la Germanie, fut aussi observée généralement par les peuples du moyen âge.

Jugeant de l'antiquité par leur temps (axiome 2), les jurisconsultes romains du dernier âge ont cru que la loi des Douze Tables avait appelé les filles à hériter du père mort *intestat*, et les avait comprises sous le mot *sui*, en vertu de la règle d'après laquelle le genre masculin désigne aussi les femmes. Mais on a vu combien la jurisprudence héroïque s'attachait à la propriété des termes; et si l'on doutait que *suus* ne désignât pas exclusivement le fils de famille, on en trouverait une preuve invincible dans la formule de l'*institution des posthumes*, introduite tant de siècles après par *Gallus Aquilius : Si quis natus nata ve erit*. Il craignait que dans le mot *natus* on ne comprît point la fille posthume. C'est pour avoir ignoré ceci que Justinien prétend, dans les Institutes, que la loi des Douze Tables aurait désigné par le seul mot *adgnatus* les agnats des deux sexes, et qu'ensuite la jurisprudence *moyenne* aurait ajouté à la rigueur de la loi en la restreignant aux sœurs consanguines. Il dut arriver tout le contraire. Cette jurisprudence dut étendre d'abord le sens de *suus* aux filles, et plus tard le sens d'*adgnatus* aux sœurs consanguines. Elle fut appelée *moyenne*, précisément pour avoir ainsi adouci la rigueur de la loi des Douze Tables.

Lorsque l'Empire passa des nobles au peuple, les plébéiens qui faisaient consister toutes leurs forces, toutes leurs richesses, toute leur puissance dans la multitude de leurs fils, commencèrent à sentir la tendresse paternelle. Ce sentiment avait dû rester inconnu aux plébéiens des cités héroïques, qui n'engendraient des fils que pour les voir esclaves des nobles. Autant la multitude des plébéiens avait été dangereuse aux aristocraties, aux gouvernements *du petit nombre*, autant elle était capable d'agrandir les démocraties et les monarchies. De là tant de faveurs accordées aux femmes par les lois impériales pour compenser les dangers et les douleurs de l'enfantement. Dès le temps de la république, les préteurs commencèrent à faire attention aux droits du sang, et à leur prêter secours au moyen des *possessions de biens*. Ils commencèrent à remédier aux *vices*, aux *défauts* des testaments, afin de favoriser la division des richesses qui font toute l'ambition du peuple.

Les empereurs allèrent bien plus loin. Comme l'éclat de la noblesse leur faisait ombrage, ils se montrèrent favorables aux *droits de la nature humaine*, commune aux nobles et aux plébéiens. Auguste commença à protéger les fidéicommis, qui auparavant ne passaient aux personnes incapables d'hériter que grâce à la délicatesse des héritiers grevés; il fit tant pour les fidéicommis, qu'avant sa mort ils donnèrent le droit de contraindre les héritiers à les exécuter. Puis vinrent tant de sénatus-consultes, par lesquels les cognats furent mis sur la ligne des agnats. Enfin Justinien ôta la différence des legs et des fidéicommis, confondit *les quartes Falcidienne* et *Trebellianique*, mit peu de distinction entre les testaments et les codicilles, et, dans les successions *ab intestat*, égala les agnats et

les cognats en tout et pour tout. Ainsi les lois romaines de l'empire se montrèrent si attentives à favoriser les *dernières volontés*, que, tandis qu'autrefois le plus léger défaut les annulait, elles doivent aujourd'hui être toujours interprétées de manière à les rendre valables s'il est possible.

Les démocraties sont bienveillantes pour les fils, les monarchies veulent que les pères soient occupés par l'amour de leurs enfants ; aussi les progrès de l'*humanité* ayant aboli le droit barbare des premiers pères de famille sur la personne de leurs fils, les empereurs voulurent abolir aussi le droit qu'ils conservaient sur leurs acquêts, et introduisirent d'abord le *peculium castrense*, pour inviter les fils de famille au service militaire ; puis ils en étendirent les avantages au *peculium quasi castrense*, pour les inviter à entrer dans le service du palais ; enfin, pour contenter les fils qui n'étaient ni soldats ni lettrés, ils introduisirent le *peculium adventitium*. Ils ôtèrent les effets de la puissance paternelle à l'*adoption* qui n'est pas faite par un des ascendants de l'adopté. Ils approuvèrent universellement les *abrogations*, difficiles en ce qu'un citoyen, de père de famille, devient dépendant de celui dans la famille duquel il passe. Ils regardèrent les *émancipations* comme avantageuses ; donnèrent aux *légitimations* par mariage subséquent tout l'effet du mariage solennel. Enfin, comme le terme d'*imperium paternum* semblait diminuer la majesté impériale, ils introduisirent le mot de *puissance* paternelle, *patria potestas* [1].

En dernier lieu, la bienveillance des empereurs s'étendant à toute l'humanité, ils commencèrent à favoriser les esclaves. Ils réprimèrent la cruauté des maîtres. Ils étendirent les effets de l'affranchissement, en même temps qu'ils en diminuaient les formalités. Le droit de cité ne s'était donné dans les temps anciens qu'à d'illustres étrangers qui avaient bien mérité du peuple romain ; ils l'accordèrent à quiconque était né à Rome d'un père esclave, mais d'une mère libre, ne le fût-elle que par affranchissement. La loi reconnaissait libre quiconque *naissoit* dans la cité ; sous de telles circonstances, le *droit naturel* changea de dénomination ; dans les aristocraties, il était appelé DROIT DES GENS, dans le sens du latin *gentes*, maisons nobles [pour lesquelles ce droit était une sorte de propriété] ; mais lorsque s'établirent les démocraties, où les nations entières sont souveraines, et ensuite les monarchies, où les monarques représentent les nations entières dont leurs sujets sont les membres, il fut nommé DROIT NATUREL DES NATIONS.

§ III. — De la conservation des lois.

La conservation *des ordres* entraîne avec elle celle des magistratures et des sacerdoces, et, par suite, celle des lois et de la jurisprudence. Voilà pourquoi nous lisons dans l'histoire romaine que tant que le gouvernement de Rome fut aristocratique, le droit des mariages solennels, le consulat, le sacerdoce ne sortaient point de l'ordre des sénateurs, dans lequel n'entraient que les nobles ; et que la science des lois restait *sacrée* ou *secrète* (car c'est la même chose) dans le collége des pontifes, composé des seuls nobles chez toutes les nations *héroïques*. Cet état dura un siècle encore après la loi des Douze Tables, au rapport du jurisconsulte Pomponius. La connaissance des lois fut le dernier privilége que les patriciens cédèrent aux plébéiens.

Dans l'âge *divin*, les lois étaient gardées avec scrupule et sévérité. L'observation des *lois divines* a continué de s'appeler *religion*. Ces lois doivent être observées, en suivant certaines *formules inaltérables de paroles consacrées et de cérémonies solennelles*. — Cette observation sévère *des lois* est l'essence de l'aristocratie. Voulons-nous savoir pourquoi Athènes et presque toutes les cités de la Grèce passèrent si promptement à la démocratie ? Le mot connu des Spartiates nous en apprend la cause : *les Athéniens conservent par écrit des lois*

[1] En cela l'habileté d'Auguste leur avait donné l'exemple. De crainte d'éveiller la jalousie du peuple en lui enlevant le privilége nominal de l'empire, *imperium*, il prit le titre de la puissance tribunitienne, *potestas tribunitia*, se déclarant ainsi le protecteur de la liberté romaine.

Le tribunat avait été simplement une puissance de fait ; les tribuns n'eurent jamais dans la république ce qu'on appelait *imperium*. Sous le même Auguste, un tribun du peuple ayant ordonné à Labéon de comparaître devant lui, ce jurisconsulte célèbre, le chef d'une des deux écoles de la jurisprudence romaine, refusa d'obéir ; et il était dans son droit, puisque les tribuns n'avaient point l'*imperium*.

Une observation a échappé aux grammairiens, aux politiques et aux jurisconsultes, c'est que dans la lutte des plébéiens contre les patriciens pour obtenir le consulat, ces derniers voulant satisfaire le peuple sans établir de précédents relativement au partage de l'*empire*, créèrent des tribuns militaires en partie plébéiens, *cum consulari potestate*, et non point *cum* IMPERIO *consulari*. Aussi tout le système de la république romaine fut compris dans cette triple formule : SENATUS AUCTORITAS, POPULI IMPERIUM, PLEBIS POTESTAS. *Imperium* s'entend des grandes magistratures, du consulat, de la préture, qui donnaient le droit de condamner à mort ; *potestas*, des magistratures inférieures, telles que l'édilité, et *modicâ coërcitione continetur*. (*Vico*.)

innombrables; les lois de Sparte sont peu nombreuses, mais elles s'observent. — Tant que le gouvernement de Rome fut aristocratique, les Romains se montrèrent observateurs rigides de la loi des Douze Tables, en sorte que Tacite l'appelle *finis omnis æqui juris*. En effet, après celles qui furent jugées suffisantes pour assurer la liberté et l'égalité civile [1], les lois consulaires relatives au droit privé furent peu nombreuses, si même il en exista. Tite-Live dit que la loi des Douze Tables fut la source de toute la jurisprudence. — Lorsque le gouvernement devint démocratique, le petit peuple de Rome, comme celui d'Athènes, ne cessait de faire des lois d'intérêt privé, incapable qu'il était de s'élever à des idées générales. Sylla, le chef du parti des nobles, après sa victoire sur Marius, chef du parti du peuple, remédia un peu au désordre par l'établissement des *quæstiones perpetuæ;* mais dès qu'il eut abdiqué la dictature, les lois d'intérêt privé recommencèrent à se multiplier comme auparavant (Tacite). La multitude des lois est, comme le remarquent les politiques, la route la plus prompte qui conduise les États à la monarchie; aussi Auguste, pour l'établir, en fit un grand nombre; et les princes qui suivirent, employèrent surtout le sénat à faire des sénatus-consultes d'intérêt privé. Néanmoins dans le temps même où le gouvernement romain était déjà devenu démocratique, les *formules d'actions* étaient suivies si rigoureusement, qu'il fallut toute l'éloquence de Crassus (que Cicéron appelait le Démosthène romain), pour que la *substitution pupillaire expresse* fût regardée comme contenant la *vulgaire* qui n'était pas exprimée. Il fallut tout le talent de Cicéron pour empêcher Sextus Ébutius de garder la terre de Cécina, parce qu'il manquait une lettre à la formule. Mais avec le temps les choses changèrent au point que Constantin abolit entièrement les formules, et qu'il fut reconnu que *tout motif particulier d'équité prévaut sur la loi.* Tant les esprits sont disposés à reconnaître docilement l'équité naturelle sous les gouvernements *humains!* Ainsi tandis que sous l'aristocratie, l'on avait observé si rigoureusement le *privilegia ne irroganto* de la loi des Douze Tables, on fit sous la démocratie une foule de lois d'intérêt privé, et sous la monarchie les princes ne cessèrent d'accorder des *priviléges*. Or rien de plus conforme à l'équité naturelle que les *priviléges* qui sont mérités. On peut même dire avec vérité que toutes les exceptions faites aux lois chez les modernes, sont des *priviléges* voulus par le mérite particulier des faits, qui les sort de la disposition commune.

[1] Ces lois doivent avoir été postérieures aux décemvirs, auxquels les anciens peuples les ont rapportées, comme au type idéal du législateur. (*Vico.*)

Peut-être est-ce pour cette raison que les nations barbares du moyen âge repoussèrent les lois romaines. En France on était puni sévèrement, en Espagne mis à mort, lorsqu'on osait les alléguer. Ce qui est sûr, c'est qu'en Italie, les nobles auraient rougi de suivre les lois romaines, et se faisaient honneur de n'être soumis qu'à celles des Lombards; les gens du peuple, au contraire, qui ne quittent point facilement leurs usages, observaient plusieurs lois romaines qui avaient conservé force de coutumes. C'est ce qui explique comment furent en quelque sorte ensevelies dans l'oubli chez les Latins les lois de Justinien, chez les Grecs les Basiliques. Mais lorsqu'ensuite se formèrent les monarchies modernes, lorsque reparut dans plusieurs cités la liberté populaire, le droit romain compris dans les livres de Justinien fut reçu généralement, en sorte que Grotius affirme que c'est *un droit naturel des gens* pour les Européens.

Admirons la sagesse et la gravité romaines, en voyant au milieu de ces révolutions politiques les préteurs et les jurisconsultes employer tous leurs efforts pour que les termes de la loi des Douze Tables ne perdent que lentement et le moins possible le sens qui leur était propre. Ainsi en changeant de forme de gouvernement, Rome eut l'avantage de s'appuyer toujours sur les mêmes principes, lesquels n'étaient autres que ceux de la société humaine. Ce qui donna aux Romains la plus sage de toutes les jurisprudences, est aussi ce qui fit de leur empire le plus vaste, le plus durable du monde. Voilà la principale cause de la grandeur romaine, que Polybe et Machiavel expliquent d'une manière trop générale, l'un par l'esprit religieux des nobles, l'autre par la magnanimité des plébéiens, et que Plutarque attribue par envie à la fortune de Rome. La noble réponse du Tasse à l'ouvrage de Plutarque le réfute moins directement que nous ne le faisons ici.

CHAPITRE VI.

AUTRES PREUVES TIRÉES DE LA MANIÈRE DONT CHAQUE FORME DE LA SOCIÉTÉ SE COMBINE AVEC LA PRÉCÉDENTE. — RÉFUTATION DE BODIN.

§ I.

Nous avons montré, dans ce livre, jusqu'à l'évidence, que dans toute leur vie politique les nations passent par trois sortes d'états civils (aristocratie,

démocratie, monarchie), dont l'origine commune est le gouvernement ***divin***. ***Une quatrième forme***, dit Tacite, ***soit distincte, soit mêlée des trois, est plus désirable que possible, et si elle se rencontre, elle n'est point durable***. Mais pour ne point laisser de doute sur cette succession naturelle, nous examinerons comment chaque état se combine avec le gouvernement de l'état précédent; mélange fondé sur l'axiome : lorsque les hommes changent, ils conservent quelque temps l'impression de leurs premières habitudes.

Les pères de famille desquels devaient sortir les nations païennes, ayant passé de la vie ***bestiale*** à la vie ***humaine***, gardèrent dans l'***état de nature***, où il n'existait encore d'autre gouvernement que celui ***des dieux***, leur caractère originaire de férocité et de barbarie; et conservèrent à la formation des ***premières aristocraties*** le souverain empire qu'ils avaient eu sur leurs femmes et leurs enfants dans l'état de nature. Tous égaux, trop orgueilleux pour céder l'un à l'autre, ils ne se soumirent qu'à l'empire souverain des corps aristocratiques dont ils étaient membres; leur ***domaine*** privé, jusque-là ***éminent***, forma, en se réunissant, le ***domaine*** public, également ***éminent***, du sénat qui gouvernait, de même que la réunion de leurs ***souverainetés*** privées composa la ***souveraineté*** publique des ordres auxquels ils appartenaient. Les cités furent donc dans l'origine des ***aristocraties mêlées à la monarchie domestique des pères de famille***. Autrement, il est impossible de comprendre comment la société civile sortit de la société de la famille.

Tant que les pères conservèrent le domaine ***éminent*** dans le sein de leurs compagnies souveraines, tant que les plébéiens ne leur eurent pas arraché le droit d'acquérir des propriétés, de contracter des mariages solennels, d'aspirer aux magistratures, au sacerdoce, enfin de connaître les lois (ce qui était encore un privilége du sacerdoce), ***les gouvernements furent aristocratiques***. Mais lorsque les plébéiens des cités héroïques devinrent assez nombreux, assez aguerris pour effrayer les pères (qui, dans une ***oligarchie***, devaient être peu nombreux, comme le mot l'indique), et que, forts de leur nombre, ils commencèrent à faire des lois sans l'autorisation du sénat, les républiques devinrent ***démocratiques***. Aucun État n'aurait pu subsister avec deux ***pouvoirs législatifs*** souverains, sans se diviser en deux États. Dans cette révolution, l'autorité de ***domaine*** devint naturellement autorité de ***tutelle***; le peuple souverain, faible encore sous le rapport de la sagesse politique, se confiait à son sénat, comme un roi dans sa minorité à un tuteur. Ainsi ***les États populaires furent gouvernés par un corps aristocratique***.

Enfin lorsque les puissants dirigèrent le conseil public dans l'intérêt de leur puissance, lorsque le peuple corrompu par l'intérêt privé consentit à assujettir la liberté publique à l'ambition des puissants, et que du choc des partis résultèrent les guerres civiles, ***la monarchie s'éleva sur les ruines de la démocratie***.

§ II. — D'une loi royale, éternelle et fondée en nature, en vertu de laquelle les nations vont se reposer dans la monarchie.

Cette loi a échappé aux interprètes modernes du droit romain. Ils étaient préoccupés par cette fable de la ***loi royale*** de Tribonien, qu'il attribue à Ulpien dans les Pandectes, et dont il s'avoue l'auteur dans les Institutes. Mais les jurisconsultes romains avaient bien compris la ***loi royale*** dont nous parlons. Pomponius, dans son histoire abrégée du droit romain, caractérise cette loi par un mot plein de sens, ***rebus ipsis dictantibus regna condita***. — Voici la formule éternelle dans laquelle l'a conçue la nature : lorsque les citoyens des démocraties ne considèrent plus que leurs intérêts particuliers, et que, pour atteindre ce but, ils tournent les forces nationales à la ruine de leur patrie, alors il s'élève un seul homme, comme Auguste chez les Romains, qui, se rendant maître par la force des armes, prend pour lui tous les soins publics, et ne laisse aux sujets que le soin de leurs affaires particulières. Cette révolution fait le salut des peuples qui autrement marcheraient à leur destruction. — Cette vérité semble admise par les docteurs du droit moderne, lorsqu'ils disent : ***Universitates sub rege habentur loco privatorum***; c'est qu'en effet la plus grande partie des citoyens ne s'occupe plus du bien public. Tacite nous montre très-bien dans ses annales le progrès de cette funeste indifférence; lorsque Auguste fut près de mourir, quelques-uns discouraient vainement sur le bonheur de la liberté, ***pauci bona libertatis incassum disserere;*** Tibère arrive au pouvoir, et tous, les yeux fixés sur le prince, attendent pour obéir, ***omnes principis jussa adspectare***. Sous les trois Césars qui suivent, les Romains, d'abord indifférents pour la république, finissent par ignorer même ses intérêts, comme s'ils y étaient étrangers, ***incuriâ et ignorantiâ reipublicæ, tanquam alienæ***. Lorsque les citoyens sont ainsi devenus étrangers à leur propre pays, il est nécessaire que les monarques les dirigent et les représentent. Or comme dans les républiques un puissant ne se fraye le chemin à la monarchie qu'en se faisant un parti, il est naturel qu'***un monarque gouverne d'une manière populaire***. D'abord il veut que tous ses sujets soient

égaux, et il humilie les puissants de façon que les petits n'aient rien à craindre de leur oppression. Ensuite il a intérêt à ce que la multitude n'ait point à se plaindre en ce qui touche la subsistance et la liberté naturelle. Enfin il accorde des priviléges ou à des ordres entiers (ce qu'on appelle des *priviléges de liberté*), ou à des individus d'un mérite extraordinaire qu'il tire de la foule pour les élever aux honneurs civils. Ces priviléges sont des *lois d'intérêt privé*, dictées par l'équité naturelle. Aussi la monarchie est-elle le gouvernement le plus conforme à la nature humaine, aux époques où la raison est le plus développée.

§ III. — Réfutation des principes de la politique de Bodin.

Bodin suppose que les gouvernements, d'abord *monarchiques*, ont passé par la *tyrannie* à la *démocratie* et enfin à l'*aristocratie*. Quoique nous lui ayons assez répondu indirectement, nous voulons, *ad exuberantiam*, le réfuter par l'*impossible* et par l'*absurde*.

Il ne disconvient point que les familles n'aient été les éléments dont se composèrent les cités. Mais d'un autre côté il partage le préjugé vulgaire selon lequel les familles auraient été composées seulement des parents et des enfants [et non, en outre, des serviteurs, *famuli*]. Maintenant nous lui demandons comment la *monarchie* put sortir d'un tel *état de famille*. Deux moyens se présentent seuls, la force et la ruse. La force? Comment un père de famille pouvait-il soumettre les autres? On conçoit que dans les démocraties les citoyens aient consacré à la patrie et leur personne et leur famille dont elle assurait la conservation, et que par là ils aient été apprivoisés à la monarchie. Mais ne doit-on pas supposer que, dans la fierté originaire d'une liberté farouche, les pères de famille auraient plutôt péri tous avec les leurs, que de supporter l'inégalité? Quant à la ruse, elle est employée par les démagogues, lorsqu'ils promettent à la multitude la *liberté*, la *puissance* ou la *richesse*. Aurait-on promis la *liberté* aux premiers pères de famille? il étaient tous non-seulement *libres*, mais *souverains* dans leur domestique... La *puissance?* à des solitaires qui, tels que le Polyphème d'Homère, se tenaient dans leurs cavernes avec leur famille, sans se mêler des affaires d'autrui? La *richesse?* on ne savait ce que c'était que richesses, dans un tel état de simplicité. — La difficulté devient plus grande encore, lorsqu'on songe que dans la haute antiquité il n'y avait point de *forteresses*, et que les cités *héroïques* formées par la réunion des familles n'eurent point de murs pendant longtemps, comme nous le certifie Thucydide [1]. Mais elle est vraiment insurmontable, si l'on considère avec Bodin les familles comme composées seulement des fils. Dans cette hypothèse, qu'on explique l'établissement de la monarchie par la force ou par la ruse, les fils auraient été les instruments d'une ambition étrangère, et auraient trahi ou mis à mort leurs propres pères; en sorte que ces gouvernements eussent été moins des monarchies, que des tyrannies impies et parricides.

Il faut donc que Bodin, et tous les politiques avec lui, reconnaissent les *monarchies domestiques* dont nous avons prouvé l'existence dans l'état de famille, et conviennent que les familles se composèrent non-seulement des fils, mais encore des serviteurs (*famuli*), dont la condition était une image imparfaite de celle des esclaves, qui se firent dans les guerres après la fondation des cités. C'est dans ce sens que l'on peut dire, comme lui, *que les républiques se sont formées d'hommes libres et d'un caractère sévère*. Les premiers citoyens de Bodin peuvent présenter ce caractère.

Si, comme il le prétend, l'aristocratie est la dernière forme par laquelle passent les gouvernements, comment se fait-il qu'il ne nous reste du moyen âge qu'un si petit nombre de républiques aristocratiques? On compte en Italie Venise, Gênes et Lucques, Raguse en Dalmatie, et Nuremberg en Allemagne. Les autres républiques sont des États populaires avec un gouvernement aristocratique.

Le même Bodin, qui veut, conformément à son système, que la royauté romaine ait été monarchique, et qu'à l'expulsion des tyrans la liberté populaire ait été établie à Rome, ne voyant pas les faits répondre à ses principes, dit d'abord que Rome fut un État populaire gouverné par une aristocratie; plus loin, vaincu par la force de la vérité, il avoue, sans chercher à pallier son inconséquence, que la

[1] La jalousie aristocratique empêchait qu'on en élevât. On sait que Valérius Publicola ne se justifia du reproche d'avoir construit une maison dans un lieu élevé, qu'en la rasant en une nuit. — Les nations les plus belliqueuses et les plus farouches sont celles qui conservèrent le plus longtemps l'usage de ne point fortifier les villes. En Allemagne, ce fut, dit-on, Henri l'Oiseleur qui le premier réunit dans des cités le peuple dispersé jusque-là dans les villages, et qui entoura les villes de murs. — Qu'on dise après cela que les premiers fondateurs des villes furent ceux qui marquèrent par un sillon le contour des murs; qu'on juge si les étymologistes ont raison de faire venir le mot porte, *à portando aratro*, de la charrue qu'on portait pour interrompre le sillon à l'endroit où devaient être les portes. (*Vico.*)

constitution et le gouvernement de Rome étaient également aristocratiques. L'erreur est venue de ce qu'on n'avait pas bien défini les trois mots *peuple*, *royauté*, *liberté* [1].

CHAPITRE VII.

DERNIÈRES PREUVES A L'APPUI DE NOS PRINCIPES SUR LA MARCHE DES SOCIÉTÉS.

§ I.

1. Dans l'*état de famille* les peines furent atroces. C'est l'âge des Cyclopes et du Polyphème d'Homère. C'est alors qu'Apollon écorche tout vivant le satyre Marsyas.—La même barbarie continua dans les républiques aristocratiques ou *héroïques*. Au moyen âge on disait *peine ordinaire* pour peine de mort. Les lois de Sparte sont accusées de cruauté par Platon et par Aristote. A Rome, le vainqueur des Curiaces fut condamné à être battu de verges et attaché à l'arbre de malheur (*arbori infelici*). Métius Suffetius, roi d'Albe, fut écartelé, Romulus lui-même mis en pièces par les sénateurs. La loi des Douze Tables condamne à être brûlé vif celui qui met le feu à la moisson de son voisin; elle ordonne que le faux témoin soit précipité de la Roche Tarpéienne; enfin que le débiteur insolvable soit mis en quartiers. — Les peines s'adoucissent sous la *démocratie*. La faiblesse même de la multitude la rend plus portée à la compassion. Enfin, dans les *monarchies*, les princes s'honorent du titre de *cléments*.

2. Dans les guerres barbares des temps *héroïques*, les cités vaincues étaient ruinées, et leurs habitants, réduits à un état de servage, étaient dispersés par troupeaux dans les campagnes pour les cultiver au profit du peuple vainqueur. Les *démocraties*, plus généreuses, n'ôtèrent aux vaincus que les droits politiques, et leur laissèrent le libre usage du droit naturel (*jus naturale gentium humanarum*, Ulpien). Ainsi les conquêtes s'étendant, tous les droits qui furent désignés plus tard comme *rationes propriæ civium Romanorum*, devinrent le privilége des citoyens romains (tels que le mariage, la puissance paternelle, le domaine *quiritaire*, l'émancipation, etc.). Les nations vaincues avaient aussi possédé ces droits au temps de leur indépendance. — Enfin vient la *monarchie*, et Antonin veut faire une seule Rome de tout le monde romain. Tel est le vœu des plus grands monarques [2]. Le droit naturel des nations, appliqué et autorisé dans les provinces par les préteurs romains, finit, avec le temps, par gouverner Rome elle-même. Ainsi fut aboli le droit *héroïque* que les Romains avaient eu sur les provinces, les monarques veulent que tous les sujets soient égaux sous leurs lois. La jurisprudence romaine, qui, dans les temps *héroïques*, n'avait eu pour base que la loi des Douze Tables, commença dès le temps de Cicéron [3] à suivre dans la pratique l'édit du préteur. Enfin, depuis Adrien, elle se régla sur l'*édit perpétuel*, composé presque entièrement des *édits provinciaux* par Salvius Julianus.

3. Les territoires bornés dans lesquels se resserrent les *aristocraties* pour la facilité du gouvernement, sont étendus par l'esprit conquérant de la *démocratie*; puis viennent les monarchies, qui sont plus belles et plus magnifiques à proportion de leur grandeur.

4. Du gouvernement soupçonneux de l'*aristocratie* les peuples passent aux orages de la *démocratie*, pour trouver le repos sous la *monarchie*.

5. Ils partent de l'*unité* de la monarchie domestique, pour traverser les gouvernements du plus *petit nombre*, du *plus grand nombre*, et *de tous*, et retrouver l'*unité* dans la monarchie civile.

§ II.—Corollaire. Que l'ancien droit romain à son premier âge fut un poëme sérieux, et l'ancienne jurisprudence une poésie sévère, dans laquelle on trouve la première ébauche de la métaphysique légale. — Comment chez les Grecs la philosophie sortit de la législation.

Il y a bien d'autres effets importants, surtout dans la jurisprudence romaine, dont on ne peut trouver la cause que dans nos principes, et surtout dans le 9e axiome [lorsque les hommes ne peuvent atteindre le *vrai*, ils s'en tiennent au *certain*].

Ainsi les *mancipations* (*capere manu*) se firent d'abord *verâ manu*, c'est-à-dire, *avec une force réelle*. La *force* est un mot abstrait, la *main* est chose sensible, et chez toutes les nations elle a signifié la *puissance* [4]. Cette *mancipation* réelle n'est autre que l'*occupation*, source naturelle de tous les

[1] Voyez livre II, pag. 217.

[2] Alexandre le Grand disait que le monde n'était pour lui qu'une cité, dont la citadelle était sa phalange. (*Vico.*)

[3] *De legibus.*

[4] De là les χειροθεσίαι et les χειροτονίαι des Grecs : le premier mot désigne l'*imposition des mains* sur la tête du magistrat qu'on allait élire; le second les acclamations des électeurs qui *élevaient les mains*. (*Vico.*)

domaines. Les Romains continuèrent d'employer ce mot pour l'*occupation* d'une chose par la guerre; les esclaves furent appelés *mancipia*, le butin et les conquêtes furent pour les Romains *res mancipi*, tandis qu'elles devenaient pour les vaincus *res nec mancipi*. Qu'on voie donc combien il est raisonnable de croire que la *mancipation* prit naissance dans les murs de la seule ville de Rome, comme un mode d'acquérir le *domaine civil* usité dans les affaires privées des citoyens.

Il en fut de même de la véritable *usucapion*, autre manière d'acquérir le *domaine*, mot qui répond à *capio cum vero usu*, en prenant *usus* pour possession. D'abord on prit possession en couvrant de son corps la chose possédée; *possessio* fut dit pour *porro sessio*. — Dans les républiques *héroïques*, qui, selon Aristote, *n'avaient point de lois pour redresser les torts particuliers*, nous avons vu que les *revendications* s'exerçaient *par une force*, par une violence *véritable*. Ce furent là les premiers duels, ou guerres privées. Les *actions personnelles* (*condictiones*) durent être les *représailles privées*, qui, au moyen âge, durèrent jusqu'au temps de Bartbole.

Les mœurs devenant moins farouches avec le temps, les violences particulières commençant à être réprimées par les lois judiciaires, enfin la réunion des forces particulières ayant formé la force publique, les premiers peuples, par un effet de l'instinct poétique que leur avait donné la nature, durent imiter cette *force réelle* par laquelle ils avaient auparavant défendu leurs droits. Au moyen d'une fiction de ce genre, la *mancipation* naturelle devint la *tradition civile* solennelle, qui se représentait en simulant un nœud. Ils employèrent cette fiction dans les *acta legitima* qui consacraient tous leurs rapports légaux, et qui devaient être les cérémonies solennelles des peuples avant l'usage des langues vulgaires. Puis, lorsqu'il y eut un langage articulé, les contractants s'assurèrent de la volonté l'un de l'autre en joignant au nœud des paroles solennelles qui exprimassent d'une manière certaine et précise les stipulations du contrat.

Par suite, les conditions (*leges*) auxquelles se rendaient les villes, étaient exprimées par des formules analogues, qui se sont appelées *paces* (de *pacio*), mot qui répond à celui de *pactum*. Il en est resté un vestige remarquable dans la formule du traité par lequel se rendit Collatie. Tel que Tite-Live le rapporte, c'est une véritable stipulation (*contratto recettizio*) fait avec les interrogations et les réponses solennelles; aussi ceux qui se rendaient étaient appelés, dans toute la propriété du mot, *recepti*. *Et ego recipio*, dit le héraut romain aux députés de Collatie. Tant il est peu exact de dire que dans les temps *héroïques* la *stipulation* fut particulière aux citoyens romains! On jugera aussi si l'on a eu raison de croire jusqu'ici que Tarquin l'Ancien prétendit donner aux nations, dans la formule dont nous venons de parler, un modèle pour les cas semblables. — Ainsi le *droit des gens héroïque* du Latium resta gravé dans ce titre de la loi des Douze Tables : SI QUIS NEXUM FACIET MANCIPIUMQUE UTI LINGUA NUNCUPASSIT ITA JUS ESTO. C'est la grande source de tout l'ancien droit romain, et ceux qui ont rapproché les lois athéniennes de celles des Douze Tables conviennent que ce titre n'a pu être importé d'Athènes à Rome.

L'*usucapion* fut d'abord une *prise de possession* au moyen du corps, et fut censée continuer par la seule intention. En même temps on porta la même fiction de l'emploi de la force dans les *revendications*, et les *représailles héroïques* se transformèrent en *actions personnelles*; on conserva l'usage de les dénoncer solennellement aux débiteurs. Il était impossible que l'enfance de l'humanité suivît une marche différente; on a remarqué, dans un axiome, que les enfants ont au plus haut degré la faculté d'imiter le *vrai* dans les choses qui ne sont point au-dessus de leur portée; c'est en quoi consiste la poésie, laquelle n'est qu'imitation.

Par un effet du même esprit, toutes les *personnes* qui paraissaient au forum étaient distinguées par des *masques* ou *emblèmes* particuliers (*personæ*). Ces emblèmes propres aux familles étaient, si je puis le dire, des *noms réels*, antérieurs à l'usage des langues vulgaires. Le signe distinctif du père de famille désignait collectivement tous ses enfants, tous ses esclaves. Aux exemples déjà cités, joignons les prodigieux exploits des paladins français, et surtout de Roland, qui sont ceux d'une armée plutôt que ceux d'un individu; ces paladins étaient des souverains, comme le sont encore les *palatins* d'Allemagne. Ceci dérive des principes de notre poétique. Les fondateurs du droit romain ne pouvant s'élever encore par l'abstraction aux idées générales, créèrent, pour y suppléer, des caractères poétiques, par lesquels ils désignaient les genres. De même que les poëtes guidés par leur art portèrent les personnages et les masques sur le théâtre, les fondateurs du droit, conduits par la nature, avaient, dans des temps plus anciens, porté sur le forum les *personnes* (*personas*) et les emblèmes [1]. — Incapables de se créer, par l'intelligence, des *formes abstraites*, ils en imaginèrent de *corporelles*, et les supposèrent *animées* d'après leur propre

[1] La quantité prouve que *persona* ne vient point, comme on le prétend, de *personare*. (*Vico*.)

nature. Ils réalisèrent dans leur imagination l'hérédité, *hereditas*, comme souveraine des héritages, et ils la placèrent tout entière dans chacun des effets dont ils se composaient; ainsi quand ils présentaient aux juges une motte de terre dans l'acte de la *revendication*, ils disaient *hunc fundum*, etc. Ainsi ils *sentirent* imparfaitement, s'ils ne purent le *comprendre*, que *les droits sont indivisibles*. Les hommes étant alors naturellement poëtes, la première jurisprudence fut toute *poétique*; par une suite de fictions, elle supposait *que ce qui n'était pas fait l'était déjà*, que ce *qui était né était à naître*, que le *mort était vivant*, et *vice versâ*. Elle introduisait une foule de déguisements, de voiles qui ne couvraient rien, *jura imaginaria*; de droits traduits en fable par l'imagination. Son mérite consistait à trouver des fables assez heureusement imaginées pour sauver la gravité de la loi, et appliquer le droit au fait. Toutes les fictions de l'ancienne jurisprudence furent donc des vérités sous le masque, et les formules dans lesquelles s'exprimaient les lois furent appelées *carmina*, à cause de la mesure précise de leurs paroles auxquelles on ne pouvait ni ajouter, ni retrancher [1]. Ainsi tout l'*ancien* droit romain fut un *poëme sérieux* que les Romains représentaient sur le forum, et l'ancienne jurisprudence fut une *poésie sévère*. Dans l'introduction des Institutes, Justinien parle des fables du droit antique, *antiqui juris fabulas*; son but est de les tourner en ridicule, mais il doit avoir emprunté ce mot à quelque ancien jurisconsulte qui aura compris ce que nous exposons ici. C'est à ces *fables antiques* que la jurisprudence romaine rapporte ses premiers principes. De ces *personæ*, de ces *masques* qu'employaient les fables dramatiques si vraies et si sévères du droit, dérivent les premières origines de la doctrine du *droit personnel*.

Lorsque vinrent les âges de civilisation avec les gouvernements populaires, l'intelligence s'éveilla dans ces grandes assemblées [2]. Les droits abstraits et généraux furent dits *consistere in intellectu juris*. L'*intelligence* consiste ici à comprendre l'intention que le législateur a exprimée dans la loi, intention que désigne le mot *jus*. En effet cette intention fut celle *des citoyens qui s'accordaient dans la conception d'un intérêt raisonnable qui leur fût commun à tous*. Ils durent comprendre que cet intérêt était *spirituel* de sa nature, puisque tous les droits qui ne s'exercent point sur des choses corporelles, *nuda jura*, furent dits par eux *in intellectu juris consistere*. Puis donc que les droits sont des modes de la substance spirituelle, ils sont *indivisibles*, et par conséquent *éternels;* car la corruption n'est autre chose que la division des parties. Les interprètes du droit romain ont fait consister toute la gloire métaphysique légale dans l'examen de l'indivisibilité des droits, en traitant la fameuse matière *de dividuis et individuis*. Mais ils n'ont point considéré l'autre caractère des droits, non moins important que le premier, leur éternité. Il aurait dû pourtant les frapper dans ces deux régles qu'ils établissent : 1° *cessante fine legis, cessat lex;* ils ne disent point *cessante ratione;* en effet

[1] Tite-Live dit, en parlant de la sentence prononcée contre Horace : *Lex horrendi carminis erat*. — Dans l'*Asinaria* de Plaute, Diabolus dit que le parasite *est un grand poëte*, parce qu'il sait mieux que tout autre trouver ces subtilités verbales qui caractérisaient les formules, ou *carmina*. (*Vico*.)

[2] S'il est certain qu'il y eut des lois avant qu'il existât des philosophes, on doit en inférer que le spectacle des citoyens d'Athènes s'unissant par l'acte de la législation dans l'idée d'un intérêt égal qui fût commun à tous, aida Socrate à former les *genres intelligibles*, ou les *universaux abstraits*, au moyen de l'*induction*, opération de l'esprit qui recueille les particularités uniformes capables de composer un genre sous le rapport de leur uniformité. Ensuite Platon remarqua que, dans ces assemblées, les esprits des individus, passionnés chacun pour son intérêt, se réunissaient dans l'idée non passionnée de l'utilité commune. On l'a dit souvent, les hommes, pris séparément, sont conduits par l'intérêt personnel; pris en masse, ils veulent la justice. C'est ainsi qu'il en vint à méditer les idées intelligibles et parfaites des esprits (idées distinctes de ces esprits, et qui ne peuvent se trouver qu'en Dieu même), et s'éleva jusqu'à la conception du *héros de la philosophie*, qui commande avec plaisir aux passions. Ainsi fut préparée la définition vraiment divine qu'Aristote nous a laissée de la loi : *Volonté libre de passion;* ce qui est le caractère de la volonté *héroïque*. Aristote comprit la *justice*, *reine* des vertus, qui habite dans le cœur du *héros*, parce qu'il avait vu la *justice légale*, qui habita dans l'âme du législateur et de l'homme d'État, commander à la *prudence* dans le sénat, au *courage* dans les armées, à la *tempérance* dans les fêtes, à la *justice particulière*, tantôt *commutative*, comme au forum, tantôt *distributive*, comme au trésor public, *ærarium* [où les impôts répartis équitablement donnent des droits proportionnels aux honneurs]. D'où il résulte que c'est de la place d'Athènes que sortirent les principes de la métaphysique, de la logique et de la morale. La liberté fit la législation, et de la législation sortit la philosophie.

Tout ceci est une nouvelle réfutation du mot de Polybe, que nous avons déjà cité (*Si les hommes étaient philosophes, il n'y aurait plus besoin de religion*). Sans religion, point de société; sans société, point de philosophes. Si la *Providence* n'eût ainsi conduit les choses humaines, on n'aurait pas eu la moindre idée ni de *science* ni de vertu. (*Vico.*)

le but, la fin de la loi, c'est l'intérêt des causes traité avec égalité; cette fin peut changer, mais *la raison de la loi* étant une conformité de la loi au fait entouré de telles circonstances, toutes les fois que les mêmes circonstances se représentent, la *raison de la loi* les domine, vivante, impérissable; 2° *tempus non est modus constituendi, vel dissolvendi juris;* en effet le temps ne peut commencer ni finir ce qui est éternel. Dans les usucapions, dans les prescriptions, le temps ne finit point des droits, pas plus qu'il ne les a produits, il prouve seulement que celui qui les avait a voulu s'en dépouiller. Quoiqu'on dise que l'*usufruit prend fin*, il ne faut pas croire que le droit finisse pour cela, il ne fait que se dégager d'une servitude pour retourner à sa liberté première. — De là nous tirerons deux corollaires de la plus haute importance. Premièrement, les droits étant *éternels* dans l'intelligence, autrement dit dans leur idéal, et les hommes existant *dans le temps*, les droits ne peuvent venir aux hommes que de Dieu. En second lieu, tous les droits qui ont été, qui sont ou seront, dans leur nombre, dans leur variété, *infinis*, sont des modifications diverses de la *puissance* du premier homme, et du *domaine*, du droit de propriété, qu'il eut sur toute la terre.

Sous les gouvernements aristocratiques, la *cause* (c'est-à-dire la forme extérieure) des obligations consistait dans une formule où l'on cherchait une garantie dans la précision des paroles et la propriété des termes [1]. Mais dans les temps civilisés où se formèrent les démocraties et ensuite les monarchies, la *cause* du contrat fut prise pour la volonté des parties et pour le contrat même. Aujourd'hui c'est la volonté qui rend le pacte obligatoire, et par cela seul qu'on a voulu contracter, la convention produit une action. Dans les cas où il s'agit de transférer la propriété, c'est cette même volonté qui valide la tradition naturelle et opère l'aliénation; ce ne fut que dans les contrats verbaux, comme la stipulation, que la garantie du contrat conserva le nom de *cause* pris dans son ancienne acception. Ceci jette un nouveau jour sur les principes des obligations qui naissent des pactes et contrats, tels que nous les avons établis plus haut.

Concluons : l'homme n'étant proprement qu'*intelligence*, *corps* et *langage*, et le langage étant comme l'intermédiaire des deux substances qui constituent sa nature, le CERTAIN en matière de justice fut déterminé par *des actes de corps* dans les temps qui précédèrent l'invention du langage articulé. Après cette invention, il le fut par des *formules verbales*. Enfin la raison humaine ayant pris tout son développement, le certain alla se confondre avec le VRAI des idées relatives à la justice, lesquelles furent déterminées par la raison d'après les circonstances les plus particulières des faits : *formule éternelle qui n'est sujette à aucune forme particulière*, mais qui éclaire toutes les formes diverses des faits, comme la lumière, qui n'a point de figure, nous montre celle des corps opaques dans les moindres parties de leur superficie. C'est elle que le docte Varron appelait la FORMULA DE LA NATURA.

[1] *A cavendo, cavissæ;* puis, par contraction, *caussæ*.

LIVRE CINQUIÈME.

RETOUR DES MÊMES RÉVOLUTIONS LORSQUE LES SOCIÉTÉS DÉTRUITES SE RELÈVENT DE LEURS RUINES.

ARGUMENT.

La plupart des preuves historiques données jusqu'ici par l'auteur à l'appui de ses principes, étant empruntées à l'antiquité, la science nouvelle ne mériterait pas le nom d'*histoire éternelle de l'humanité*, si l'auteur ne montrait que les caractères observés dans les temps antiques se sont reproduits, en grande partie, dans ceux du moyen âge. Il suit dans ses rapprochements la division des âges divin, héroïque et humain. Il conclut en démontrant que c'est la Providence qui conduit les choses humaines, puisque dans tout gouvernement ce sont les *meilleurs* qui ont dominé. (Il prend le mot *meilleurs* dans un sens très-général.)

Chapitre I. — Objet de ce livre. — Retour de l'âge divin. — Pourquoi Dieu permit qu'un ordre de choses analogue à celui de l'antiquité reparût au moyen âge. Ignorance de l'écriture ; caractère religieux des guerres et des jugements, asiles, etc.

Chapitre II. — Comment les nations parcourent de nouveau la carrière qu'elles ont fournie conformément à la nature éternelle des fiefs. — Que l'ancien droit politique des Romains se renouvela dans le droit féodal. (Retour de l'âge héroïque.) — Comparaison des vassaux du moyen âge avec les clients de l'antiquité, des parlements avec les comices. Remarques sur les mots *hommage*, *baron*, sur les précaires, sur la recommandation personnelle, et sur les alleux.

Chapitre III. — Coup d'œil sur le monde politique, ancien et moderne, considéré relativement au but de la Science nouvelle. (âge humain.) — Rome, n'étant arrêtée par aucun obstacle extérieur, a fourni toute la carrière politique que suivent les nations, passant de l'aristocratie à la démocratie, et de la démocratie à la monarchie. — Conformément aux principes de la science nouvelle, on trouve aujourd'hui dans le monde beaucoup de monarchies, quelques démocraties, presque plus d'aristocraties.

Chapitre IV. — Conclusion. — D'une république éternelle fondée dans la nature par la providence, et qui est la meilleure possible dans chacune de ses formes diverses. — C'est le résumé de tout le système, et son explication morale et religieuse.

CHAPITRE PREMIER.

Objet de ce livre. — Retour de l'âge divin.

D'après les rapports innombrables que nous avons indiqués dans cet ouvrage entre les temps barbares de l'antiquité et ceux du moyen âge, on a pu sans peine en remarquer la merveilleuse correspondance, et saisir les lois qui régissent les sociétés, lorsque, sortant de leurs ruines, elles recommencent une vie nouvelle. Néanmoins nous consacrerons à ce sujet un livre particulier, afin d'éclairer les temps de la *barbarie moderne*, qui étaient restés plus obscurs que ceux de la *barbarie antique*, appelés eux-mêmes *obscurs* par le docte Varron dans sa division des temps. Nous montrerons en même temps comment le Tout-Puissant a fait servir les conseils de sa *Providence*, qui dirigeaient la marche des sociétés, aux décrets ineffables de sa *grâce*.

Lorsqu'il eut, par des voies *surnaturelles*, éclairé et affermi la vérité du christianisme, contre la puissance romaine par la vertu des martyrs, contre la vaine sagesse des Grecs par la doctrine des Pères et par les miracles des saints, alors s'élevèrent des nations armées, au nord les barbares Ariens, au midi les Sarrasins mahométans, qui attaquaient de toutes parts la divinité de Jésus-Christ. Afin

d'établir cette vérité d'une manière inébranlable selon le cours *naturel* des choses humaines, Dieu permit qu'un nouvel ordre de choses naquît parmi les nations.

Dans ce conseil éternel, il ramena les mœurs du premier âge, qui méritèrent mieux alors le nom de *divines*. Partout les rois catholiques, protecteurs de la religion, revêtaient les habits de diacres et consacraient à Dieu leurs personnes royales. Ils avaient des dignités ecclésiastiques : Hugues Capet s'intitulait comte et abbé de Paris, et les annales de Bourgogne remarquent en général que dans les actes anciens les princes de France prenaient souvent les titres de ducs et abbés, de comtes et abbés. —Les premiers rois chrétiens fondèrent des ordres religieux et militaires pour combattre les infidèles. — Alors revinrent avec plus de vérité le *pura et pia bella* des peuples héroïques. Les rois mirent la croix sur leurs bannières, et maintenant ils placent encore sur leurs couronnes un globe surmonté d'une croix. — Chez les anciens, le héraut qui déclarait la guerre invitait les dieux à quitter la cité ennemie (*evocabat deos*). De même, au moyen âge, on cherchait toujours à enlever les reliques des cités assiégées. Aussi les peuples mettaient-ils leurs soins à les cacher, à les enfouir sous terre ; on voit dans toutes les églises que le lieu où on les conserve est le plus reculé, le plus secret.

A partir du commencement du cinquième siècle, où les barbares inondèrent le monde romain, les vainqueurs ne s'entendent plus avec les vaincus. Dans cet âge de fer, on ne trouve d'écriture en langue vulgaire ni chez les Italiens, ni chez les Français, ni chez les Espagnols. Quant aux Allemands, ils ne commencent à écrire d'actes dans leurs langues qu'au temps de Frédéric de Souabe, et, selon quelques-uns, seulement sous Rodolphe de Habsbourg. Chez toutes ces nations on ne trouve rien d'écrit qu'en latin barbare, langue qu'entendaient seuls un bien petit nombre de nobles qui étaient ecclésiastiques. Faute de caractères vulgaires, les hiéroglyphes des anciens reparurent dans les emblèmes, dans les armoiries. Ces signes servaient à assurer les propriétés, et le plus souvent indiquaient les droits seigneuriaux sur les maisons et sur les tombeaux, sur les troupeaux et sur les terres.

Certaines espèces de *jugements divins* reparurent sous le nom de *purgations canoniques ;* les *duels* furent une espèce de ces jugements, quoique non autorisés par les canons. On revit aussi les brigandages héroïques. Les anciens héros avaient tenu à honneur d'être appelés *brigands ;* le nom de *corsale* fut un titre de seigneurie. Les *représailles* de l'antiquité, la dureté des *servitudes héroïques* se renouvelèrent, et elles durent encore entre les infidèles et les chrétiens. La victoire passant pour le jugement du ciel, les vainqueurs croyaient *que les vaincus n'avaient point de Dieu*, et les traitaient comme de vils animaux.

Un rapport plus merveilleux encore entre l'antiquité et le moyen âge, c'est que l'on vit se rouvrir les *asiles*, qui, selon Tite-Live, avaient été *l'origine de toutes les premières cités*. Partout avaient recommencé les violences, les rapines, les meurtres, et comme *la religion est le seul moyen de contenir des hommes affranchis du joug des lois humaines* (axiome 31), les hommes moins barbares qui craignaient l'oppression se réfugiaient chez les évêques, chez les abbés, et se mettaient sous leur protection, eux, leur famille et leurs biens ; c'est le besoin de cette protection qui motive la plupart des constitutions de fiefs. Aussi dans l'Allemagne, pays qui fut au moyen âge le plus barbare de toute l'Europe, il est resté, pour ainsi dire, plus de souverains ecclésiastiques que de séculiers. — De là le nombre prodigieux de cités et de forteresses qui portent des noms de saints. — Dans des lieux difficiles ou écartés, l'on ouvrait de petites chapelles où se célébrait la messe, et s'accomplissaient les autres devoirs de la religion. On peut dire que ces chapelles furent les *asiles* naturels des chrétiens ; les fidèles élevaient autour leurs habitations. Les monuments les plus anciens qui nous restent du moyen âge sont les chapelles situées ainsi, et le plus souvent ruinées. Nous en avons chez nous un illustre exemple dans l'abbaye de Saint-Laurent d'Averse, à laquelle fut incorporée l'abbaye de Saint-Laurent de Capoue. Dans la Campanie, le Samnium, l'Apulie et dans l'ancienne Calabre, du Vulturne au golfe de Tarente, elle gouverna cent dix églises, soit immédiatement, soit par des abbés ou moines qui en étaient dépendants, et dans presque tous ces lieux les abbés de Saint-Laurent étaient en même temps les barons.

CHAPITRE II.

COMMENT LES NATIONS PARCOURENT DE NOUVEAU LA CARRIÈRE QU'ELLES ONT FOURNIE, CONFORMÉMENT A LA NATURE ÉTERNELLE DES FIEFS. QUE L'ANCIEN DROIT POLITIQUE DES ROMAINS SE RENOUVELA DANS LE DROIT FÉODAL. (RETOUR DE L'AGE HÉROÏQUE.)

A l'âge *divin* ou théocratique dont nous venons de parler, succéda l'âge *héroïque*, avec la même distinction de *natures* qui avait caractérisé dans dans l'antiquité les *héros* et les *hommes*. C'est ce qui

explique pourquoi les vassaux roturiers s'appellent *homines* dans la langue du droit féodal. D'*homines* vinrent *hominium* et *homagium*. Le premier est pour *hominis dominium*, le domaine du seigneur sur la personne du vassal; *homagium* est pour *hominis agium*, le droit qu'a le seigneur de mener le vassal où il veut. Les feudistes traduisent élégamment le mot barbare *homagium* par *obsequium*, qui dans le principe dut avoir le même sens en latin. Chez les anciens Romains, l'*obsequium* était inséparable de ce qu'ils appelaient *opera militaris*, et de ce que nos feudistes appellent *militare servitium*; longtemps les plébéiens romains servirent à leurs dépens les nobles à la guerre. Cet *obsequium*, avec les charges qui en étaient la suite, fut vers la fin la condition des affranchis, *liberti*, qui restaient, à l'égard de leur patron, dans une sorte de dépendance; mais il avait commencé avec Rome même, puisque l'institution fondamentale de cette cité fut le *patronage*, c'est-à-dire, la protection des malheureux qui s'étaient réfugiés dans l'asile de Romulus, et qui cultivaient, comme journaliers, les terres des patriciens. Nous avons déjà remarqué que, dans l'histoire ancienne, le mot *clientela* ne peut mieux se traduire que par celui de *fiefs*. L'origine du mot *opera* nous prouve la vérité de ces principes. *Opera*, dans sa signification primitive, est le travail d'un paysan pendant un jour. Les Latins appellent *operarius* ce que nous entendons par *journalier*. — On disait chez les Latins *greges operarum*, comme *greges servorum*, parce que de tels ouvriers, ainsi que les esclaves des temps plus récents, étaient regardés comme les bêtes de somme que l'on disait *pasci gregatim*. Par analogie, on appelait les héros *pasteurs*; Homère ne manque jamais de leur donner l'épithète de *pasteurs des peuples*. Νόμος, νομὸς signifient *loi* et *pâturage*.

L'*obsequium* des affranchis, ayant peu à peu disparu, et la puissance des patrons ou seigneurs s'étant en quelque sorte *dispersés* dans les guerres civiles, *où les puissants deviennent dépendants des peuples*, cette puissance se *réunit* sans peine dans la personne des monarques, et il ne resta plus que l'*obsequium principis*, dans lequel, selon Tacite, consiste tout le *devoir des sujets d'une monarchie*. Par opposition à leurs vassaux ou *homines*, les seigneurs des fiefs furent appelés *barons* dans le sens où les Grecs prenaient *héros*, et les anciens Latins *viri*; les Espagnols disent encore *baron* pour signifier le *vir* des Latins. Cette dénomination d'*hommes* leur fut donnée sans doute par opposition à la faiblesse des vassaux, faiblesse dont l'idée était, dans les temps héroïques, jointe à celle du sexe *féminin*. Les barons furent appelés *seigneurs*, du latin *seniores*. Les anciens parlements du moyen âge durent se composer des *seigneurs*, précisément comme le sénat de Rome avait été composé, par Romulus, des nobles les plus âgés. De ces *patres*, on dut appeler *patroni* ceux qui affranchissaient des esclaves, de même que chez nous *patron* signifie *protecteur*, dans le sens le plus élégant et le plus conforme à l'étymologie. A cette expression répond celle de *clientes* dans le sens de *vassaux roturiers*, tels que purent être les *clients*, lorsque Servius Tullius, par l'institution du cens, leur permit de tenir des terres en fiefs. (Voyez ci-dessous.)

Les fiefs roturiers du moyen âge, d'abord *personnels*, représentèrent les clientèles de l'antiquité. Au temps où brillait de tout son éclat la liberté populaire de Rome, les plébéiens vêtus de toges allaient tous les matins faire leur cour aux grands. Ils les saluaient du titre des anciens héros, *ave rex*, les menaient au forum, et les ramenaient le soir à la maison. Les grands, conformément à l'ancien titre héroïque de *pasteurs des peuples*, leur donnaient à souper. Ceux qui étaient soumis à cette sorte de vasselage *personnel* furent sans doute chez les anciens Romains les premiers *vades*, nom qui resta à ceux qui étaient obligés de suivre leurs *actores* devant les tribunaux; cette obligation s'appelait *vadimonium*. En appliquant nos principes aux étymologies latines, nous trouvons que ce mot dut venir du nominatif *vas*; chez les Grecs Βάς et chez les barbares *was*, d'où *wassus*, et enfin *vassalus*.

A la suite des fiefs roturiers *personnels*, vinrent les *réels*. Nous les avons vus commencer chez les Romains avec l'institution du *cens*. Les plébéiens qui reçurent alors le domaine bonitaire des champs que les nobles leur avaient assignés, et qui furent dès lors sujets à des charges non-seulement *personnelles*, mais *réelles*, durent être désignés les premiers par le nom de *mancipes*, lequel resta ensuite à ceux qui sont *obligés sur biens immeubles envers le trésor public*. Ces plébéiens qui furent ainsi liés, *nexi*, jusqu'à la loi Petilia, répondent précisément aux *vassaux* que l'on nommait *hommes liges*, *ligati*. L'homme *lige* est, selon la définition des feudistes, *celui qui doit reconnaître pour amis et pour ennemis tous les amis et ennemis de son seigneur*. Cette forme de serment est analogue à celle que les anciens vassaux germains prêtaient à leur chef, au rapport de Tacite; ils juraient *de se dévouer à sa gloire*. Les rois vaincus auxquels le peuple romain *regna dona dabat* (ce qui équivaut à *beneficio dabat*), pouvaient être considérés comme ses *hommes liges*; s'ils devenaient ses alliés, c'était de cette sorte d'alliance que les Latins appelaient *fœdus inæquale*. Ils étaient *amis du peuple romain* dans le sens où les empereurs donnaient le nom d'*amis*

aux nobles qui composaient leur cour. Cette alliance inégale n'était autre chose que l'*investiture d'un fief souverain*. Cette investiture était donnée avec la formule que nous a laissée Tite-Live, savoir, que le roi allié *servaret majestatem populi Romani*; précisément de la même manière que le jurisconsulte Paulus dit que le préteur rend la justice *servatâ majestate populi Romani*. Ainsi ces alliés étaient *seigneurs de fiefs souverains soumis à une plus haute souveraineté*.

On vit reparaître les *clientèles* des Romains sous le nom de *recommandation personnelle*.—Les *cens seigneuriaux* n'étaient pas sans analogie avec le *cens* institué par Servius Tullius, puisque en vertu de cette dernière institution les plébéiens furent longtemps assujettis à servir les nobles dans la guerre à leurs propres dépens, comme dans les temps modernes les vassaux, appelés *angarii* et *perangarii*. — Les *précaires* du moyen âge étaient encore renouvelés de l'antiquité. C'était dans l'origine des terres accordées par les seigneurs aux prières des *pauvres* qui vivaient du produit de la culture.

Nous avons dit que ceux qui, par l'institution du *cens*, obtinrent le domaine bonitaire des champs qu'ils cultivaient, furent les premiers *mancipes* des Romains. La *mancipation* revint au moyen âge; le vassal mettait ses mains entre celles du seigneur pour lui jurer foi et obéissance. Dans l'acte de la *mancipation* les stipulations se représentèrent *sous la forme des infestucations* ou *investitures*, ce qui était la même chose. Avec les stipulations revint ce qui, dans l'ancienne jurisprudence romaine, avait été appelé proprement *cavissæ*, par contraction *caussæ;* au moyen âge, on tira de la même étymologie le mot *cautelæ*. Avec ces *cautelæ* reparurent, dans l'acte de la *mancipation*, les pactes que les jurisconsultes romains appelaient *stipula*, de *stipula*, la paille qui revêt le grain; c'est dans le même sens que les docteurs du moyen âge dirent, d'après les *investitures* ou *infestucations*, *pacta vestita*, et *pacta nuda*. — On retrouve encore au moyen âge les deux sortes de domaines, *direct* et *utile*, qui répondent au domaine *quiritaire* et *bonitaire* des anciens Romains. On y retrouve aussi les biens *ex jure optimo*, que les feudistes définissent de la manière suivante : *biens allodiaux, libres de toute charge publique et privée*. Cicéron remarque que de son temps il restait à Rome bien peu de choses qui fussent *ex jure optimo*; et dans les lois romaines du dernier âge, il ne reste plus de connaissance des biens de ce genre. De même il est impossible maintenant de trouver de pareils alleux. Les biens *ex jure optimo* des Romains, les alleux du moyen âge, ont fini également par être des *biens immeubles libres de toute charge privée*, mais sujets aux charges publiques.

Dans les premiers parlements, dans les *cours armées*, composées de barons, de pairs, on revoit les assemblées héroïques, où les *quirites* de Rome paraissaient en armes. L'histoire de France nous raconte que, dans l'origine, les rois étaient les chefs du parlement, et qu'ils commettaient des pairs au jugement des causes. Nous voyons de même chez les Romains qu'au premier jugement où, selon Cicéron, il s'agit de la vie d'un citoyen, le roi Tullus Hostilius nomma des commissaires ou duumvirs pour juger Horace. Ils devaient employer contre le fratricide la formule que cite Tite-Live, *in Horatium perduellionem dicerent*. C'est que dans la sévérité des temps héroïques où la cité se composait des seuls héros, tout meurtre de citoyen était un acte d'hostilité contre la patrie, *perduellio*. Tout meurtre était appelé *parricidium*, meurtre d'un père, c'est-à-dire, d'un noble. Mais lorsque les plébéiens, les *hommes* dans la langue féodale, commencèrent à faire partie de la cité, le meurtre de tout homme fut appelé *homicide*.

Lorsque les universités d'Italie commencèrent à enseigner les lois romaines d'après les livres de Justinien, qui les présente d'une manière conforme au *droit naturel des peuples civilisés*, les esprits déjà plus ouverts s'attachèrent aux règles de l'équité naturelle dans l'étude de la jurisprudence. Cette équité égale les nobles et les plébéiens dans la société, comme ils sont égaux dans la nature. Depuis que Tibérius Coruncanius eut commencé à Rome d'enseigner publiquement la science des lois, la jurisprudence, jusqu'alors secrète, échappa aux nobles, et leur puissance s'en trouva peu à peu affaiblie. La même chose arriva aux nobles des nouveaux royaumes de l'Europe dont les gouvernements avaient été d'abord aristocratiques, et qui devinrent successivement populaires et monarchiques [1].[2].

[1] Ces deux dernières formes, convenant également aux gouvernements des âges civilisés, peuvent sans peine se changer l'une pour l'autre. Mais revenir à l'aristocratie, c'est ce qui est inconciliable avec la nature sociale de l'homme. Le vertueux Dion de Syracuse, l'ami du divin Platon, avait délivré sa patrie de la tyrannie d'un monstre; il n'en fut pas moins assassiné pour avoir essayé de rétablir l'aristocratie. Les pythagoriciens, qui composaient toute l'aristocratie de la grande Grèce, tentèrent d'opérer la même révolution, et furent massacrés ou brûlés vifs. En effet, dès qu'une fois les plébéiens ont reconnu qu'ils sont égaux en nature aux nobles, ils ne se résignent point à leur être inférieurs sous le rapport des droits politiques, et ils

Après les remarques diverses que nous avons faites dans ce chapitre sur tant d'expressions élégantes de l'ancienne jurisprudence romaine, au moyen desquelles les feudistes corrigent la barbarie de la langue féodale, Oldendorp et tous les autres écrivains de son opinion doivent voir si le droit féodal est sorti, comme ils le disent, *des étincelles de l'incendie dans lequel les barbares détruisirent le droit romain*. Le droit romain au contraire est né de la féodalité; je parle de cette féodalité primitive que nous avons observée particulièrement dans la barbarie antique du Latium, et qui a été la base commune de toutes les sociétés humaines.

CHAPITRE III.

COUP D'OEIL SUR LE MONDE POLITIQUE, ANCIEN ET MODERNE, CONSIDÉRÉ RELATIVEMENT AU BUT DE LA SCIENCE NOUVELLE.

La marche que nous avons tracée ne fut point suivie par Carthage, Capoue et Numance, ces trois cités qui firent craindre à Rome d'être supplantée dans l'empire du monde. Les Carthaginois furent arrêtés de bonne heure dans cette carrière par la subtilité naturelle de l'esprit africain, encore augmentée par les habitudes du commerce maritime. Les Capouans le furent par la mollesse de leur beau climat, et par la fertilité de la Campanie *heureuse*. Enfin Numance commençait à peine son âge *héroïque*, lorsqu'elle fut accablée par la puissance romaine, par le génie du vainqueur de Carthage, et par toutes les forces du monde. Mais les Romains, ne rencontrant aucun de ces obstacles, marchèrent d'un pas égal, guidés dans cette marche par la Providence, qui se sert de l'instinct des peuples pour les conduire. Les trois formes de gouvernement se succédèrent chez eux conformément à l'ordre naturel; l'aristocratie dura jusqu'aux lois *Publilia* et *Petilia*, la liberté populaire jusqu'à Auguste, la monarchie tant qu'il fut humainement possible de résister aux causes intérieures et extérieures qui détruisent un tel état politique.

Aujourd'hui la plus complète civilisation semble répandue chez les peuples, soumis la plupart à un petit nombre de grands monarques. S'il est encore des nations barbares dans les parties les plus reculées du Nord et du Midi, c'est que la nature y favorise peu l'espèce humaine, et que l'instinct naturel de l'humanité y a été longtemps dominé par des religions farouches et bizarres.— Nous voyons d'abord au septentrion le czar de Moscovie, qui est à la vérité chrétien, mais qui commande à des hommes d'un esprit lent et paresseux.—Le kan de Tartarie, qui a réuni à son vaste empire celui de la Chine, gouverne un peuple efféminé, tels que le furent les *Seres* des anciens. — Le négus d'Éthiopie, et les rois de Fez et de Maroc règnent sur des peuples faibles et peu nombreux.

Mais sous la zone tempérée, où la nature a mis dans les facultés de l'homme un plus heureux équilibre, nous trouvons, en partant des extrémités de l'Orient, l'empire du Japon, dont les mœurs ont quelque analogie avec celles des Romains pendant les guerres puniques; c'est le même esprit belliqueux, et, si l'on en croit quelques savants voyageurs, la langue japonaise présente à l'oreille une certaine analogie avec le latin. Mais ce peuple est en partie retenu dans l'état *héroïque* par une religion pleine de croyances effrayantes, et dont les dieux tout couverts d'armes menaçantes inspirent la terreur. Les missionnaires assurent que le plus grand obstacle qu'ils aient trouvé, dans ce pays, à la foi chrétienne, c'est qu'on ne peut persuader aux nobles que les gens du peuple sont hommes comme eux.—L'empire de la Chine, avec sa religion douce et sa culture des lettres, est très-policé.—Il en est

obtiennent cette égalité dans l'État populaire, ou sous la monarchie. Aussi voyons-nous le peu de gouvernements aristocratiques qui subsistent encore, s'attacher, avec un soin inquiet et une sage prévoyance, à contenir la multitude et à prévenir de dangereux mécontentements. (*Vico*.)

[1] Bodin avoue que le royaume de France, est non pas un gouvernement, comme nous le prétendons, mais au moins une constitution *aristocratique* sous les races mérovingienne et carlovingienne. Nous demanderons alors à Bodin comment ce royaume s'est trouvé soumis, comme il l'est, à une monarchie pure. Sera-ce en vertu d'une *loi royale* par laquelle les paladins français se sont dépouillés de leur puissance en faveur des Capétiens, de même que le peuple romain abdiqua la sienne en faveur d'Auguste, si nous en croyons la fable de la *loi royale* débitée par Tribonien? Ou bien dira-t-il que la France a été conquise par quelqu'un des Capétiens?... Il faut plutôt que Bodin, et avec lui tous les politiques, tous les jurisconsultes, reconnaissent cette *loi royale, fondée en nature sur un principe éternel*; c'est que la puissance libre d'un État, par cela même qu'elle est libre, doit en quelque sorte se réaliser. Ainsi, toute la force que perdent les nobles, le peuple la gagne, jusqu'à ce qu'il devienne libre; toute celle que perd le peuple libre tourne au profit des rois, qui finissent par acquérir un pouvoir monarchique. Le droit naturel des moralistes est celui de la *raison;* le droit naturel des gens est celui de l'*utilité* et de la *force*. Ce droit, comme disent les jurisconsultes, a été suivi par les nations, *usu exigente humanisque necessitatibus expostulantibus*. (*Vico*.)

de même de l'Inde, vouée en général aux arts de la paix. — La Perse et la Turquie ont mêlé à la mollesse de l'Asie les croyances grossières de leur religion. Chez les Turcs particulièrement, l'orgueil du caractère national est tempéré par une libéralité fastueuse et par la reconnaissance.

L'Europe entière est soumise à la religion chrétienne, qui nous donne l'idée la plus pure et la plus parfaite de la divinité, et qui nous fait un devoir de la charité envers tout le genre humain. De là sa haute civilisation. — Les principaux États européens sont de grandes monarchies. Celles du Nord, comme la Suède et le Danemarck il y a un siècle et demi, et comme aujourd'hui encore la Pologne et l'Angleterre, semblent soumises à un gouvernement aristocratique; mais si quelque obstacle extraordinaire n'arrête la marche naturelle des choses, elles deviendront des monarchies pures. — Cette partie du monde plus éclairée a aussi plus d'États populaires que nous n'en voyons dans les trois autres. Le retour des mêmes besoins politiques y a renouvelé la forme du gouvernement des Achéens et des Étoliens. Les Grecs avaient été amenés à concevoir cette forme de gouvernement par la nécessité de se prémunir contre l'ambition d'une puissance colossale. Telle a été aussi l'origine des cantons suisses et des Provinces-Unies. Ces ligues perpétuelles d'un grand nombre de cités libres ont formé deux aristocraties. L'empire germanique est aussi un système composé d'un grand nombre de cités libres et de princes souverains. La tête de ce corps est l'Empereur, et dans ce qui concerne les intérêts communs de l'Empire il se gouverne aristocratiquement. Du reste, il n'y a plus en Europe que cinq aristocraties proprement dites, en Italie, Venise, Gênes et Lucques, Raguse en Dalmatie, et Nuremberg en Allemagne; elles n'ont pour la plupart qu'un territoire peu étendu [1].

Notre Europe brille d'une incomparable civilisation; elle abonde de tous les biens qui composent la félicité de la vie humaine; on y trouve toutes les jouissances intellectuelles et morales. Ces avantages, nous les devons à la religion. La religion nous fait un devoir de la charité envers tout le genre humain; elle admet à la seconder dans l'enseignement de ses préceptes sublimes les plus doctes philosophies de l'antiquité païenne; elle a adopté, elle cultive trois langues, la plus ancienne, la plus délicate et la plus noble, l'hébreu, le grec et le latin. Ainsi, même pour les fins humaines, le christianisme est supérieur à toutes les religions : il unit la sagesse de l'autorité à celle de la raison, et cette dernière, il l'appuie sur la plus saine philosophie et sur l'érudition la plus profonde.

Après avoir observé dans ce livre comment les sociétés recommencent la même carrière, réfléchissons sur les nombreux rapprochements que nous présente cet ouvrage entre l'antiquité et les temps modernes, et nous y trouverons expliquée non plus l'histoire particulière et temporelle des lois et des faits des Romains ou des Grecs, mais l'*histoire idéale* des lois éternelles que suivent toutes les nations dans leurs commencements et leurs progrès, dans leur décadence et leur fin, et qu'elles suivraient toujours, quand même (ce qui n'est point) des mondes infinis naîtraient successivement dans toute l'éternité. A travers la diversité des formes extérieures, nous saisirons l'*identité de substance* de cette histoire. Aussi ne pouvons-nous refuser à cet ouvrage le titre orgueilleux peut-être de *Science nouvelle*. Il y a droit par son sujet : *la nature commune des nations;* sujet vraiment universel, dont l'idée embrasse toute science digne de ce nom. Cette idée est indiquée dans la vaste expression de Sénèque : *Pusilla res hic mundus est, nisi id quod quærit, omnis mundus habeat.*

CHAPITRE IV.

CONCLUSION. — D'UNE RÉPUBLIQUE ÉTERNELLE FONDÉE DANS LA NATURE PAR LA PROVIDENCE DIVINE, ET QUI EST LA MEILLEURE POSSIBLE DANS CHACUNE DE SES FORMES DIVERSES.

Concluons en rappelant l'idée de Platon, qui ajoute aux trois formes de républiques une quatrième, dans laquelle régneraient les meilleurs, ce qui serait la véritable aristocratie naturelle. Cette république que voulait Platon, elle a existé dès la première origine des sociétés. Examinons en ceci la conduite de la Providence.

D'abord elle voulut que les géants qui erraient dans les montagnes, effrayés des premiers orages qui eurent lieu après le déluge, cherchassent un refuge dans les cavernes, que malgré leur orgueil ils s'humiliassent devant la divinité qu'ils se créaient, et s'assujettissent à une force supérieure qu'ils appelèrent Jupiter. C'est à la lueur des éclairs qu'ils virent cette grande vérité, *que Dieu gouverne le genre humain*. Ainsi se forma une première société que j'appellerai *monastique* dans le sens de l'étymologie, parce qu'elle était en effet composée de *souverains solitaires* sous le gouver-

[1] Si nous traversons l'Océan pour passer dans le nouveau monde, nous trouverons que l'Amérique eût parcouru la même carrière sans l'arrivée des Européens. (*Vico.*)

nement d'un être très-bon et très-puissant, OPTIMUS MAXIMUS. Excités ensuite par les plus puissants aiguillons d'une passion brutale, et retenus par les craintes superstitieuses que leur donnait toujours l'aspect du ciel, ils commencèrent à réprimer l'impétuosité de leurs désirs et à faire usage de la liberté humaine. Ils retinrent par force, dans leurs cavernes, des femmes, dont ils firent les compagnes de leur vie. Avec ces premières unions *humaines*, c'est-à-dire conformes à la pudeur et à la religion, commencèrent les mariages, qui déterminèrent les rapports d'époux, de fils et de pères. Ainsi ils fondèrent les familles, et les gouvernèrent avec la dureté des cyclopes dont parle Homère; la dureté de ce premier gouvernement était nécessaire, pour que les hommes se trouvassent préparés au gouvernement civil, lorsque s'élèveraient les cités. La première république se trouve donc dans la famille; la forme en est monarchique, puisqu'elle est soumise aux pères de famille, qui avaient la supériorité du sexe, de l'âge et de la vertu.

Aussi vaillants que chastes et pieux, ils ne fuyaient plus comme auparavant, mais, fixant leurs habitations, ils se défendaient, eux et les leurs, tuaient les bêtes sauvages qui infestaient leurs champs, et, au lieu d'errer pour trouver leur pâture, ils soutenaient leurs familles en cultivant la terre; toutes choses qui assurèrent le salut du genre humain. Au bout d'un long temps, ceux qui étaient restés dans les plaines, sentirent les maux attachés à la communauté des biens et des femmes, et vinrent se réfugier dans les asiles ouverts par les pères de famille. Ceux-ci les recevant sous leur protection, la monarchie domestique s'étendit par les clientèles. C'était encore les meilleurs qui régnaient, OPTIMI. Les réfugiés, impies et sans dieu, obéissaient à des hommes pieux, qui adoraient la divinité, bien qu'ils la divisassent par leur ignorance, et qu'ils se figurassent les dieux d'après la variété de leurs manières de voir; étrangers à la pudeur, ils obéissaient à des hommes qui se contentaient pour toute leur vie d'une compagne que leur avait donnée la religion; faibles et jusque-là errants au hasard, ils obéissaient à des hommes prudents qui cherchaient à connaître par les auspices la volonté des dieux, à des héros qui *domptoient la terre* par leurs travaux, tuaient les bêtes farouches, et secouraient le faible en danger.

Les pères de famille, devenus puissants par la piété et la vertu de leurs ancêtres et par les travaux de leurs clients, oublièrent les conditions auxquelles ceux-ci s'étaient livrés à eux, et au lieu de les protéger, ils les opprimèrent. Sortis ainsi de l'*ordre naturel*, qui est celui de la justice, ils virent leurs clients se révolter contre eux. Mais comme la société humaine ne peut subsister un moment sans ordre, c'est-à-dire sans dieu, la Providence fit naître l'*ordre civil* avec la formation des cités. Les pères de famille s'unirent pour résister aux clients, et, pour les apaiser, leur abandonnèrent le domaine bonitaire des champs dont ils se réservaient le domaine éminent. Ainsi naquit la cité, fondée sur un corps souverain de nobles. Cette noblesse consistait à sortir d'un mariage solennel, et célébré avec les auspices. Par elle les nobles régnaient sur les plébéiens, dont les unions n'étaient pas ainsi consacrées. — Au gouvernement théocratique où les dieux gouvernaient les familles par les auspices, succéda le gouvernement héroïque où les héros régnaient eux-mêmes, et dont la base principale fut la religion, privilége du corps des pères qui leur assurait celui de tous les droits civils. Mais comme la noblesse était devenue un don de la fortune, du milieu des nobles mêmes s'éleva l'ordre des *pères*, qui, par leur âge, étaient les plus dignes de gouverner; et entre les pères eux-mêmes, les plus courageux, les plus robustes furent pris pour *rois*, afin de conduire les autres, et d'assurer leur résistance contre leurs clients mutinés[1].

Lorsque, par la suite des temps, l'intelligence des plébéiens se développa, ils revinrent de l'opinion qu'ils s'étaient formée de l'héroïsme et de la noblesse, et comprirent qu'ils étaient hommes aussi bien que les nobles. Ils voulurent donc entrer aussi dans l'ordre des citoyens. Comme la souveraineté devait avec le temps être étendue à tout le peuple, la Providence permit que les plébéiens rivalisassent longtemps avec les nobles de piété et de religion, dans ces longues luttes qu'ils soutenaient contre eux, avant d'avoir part au droit des auspices, et à tous les droits publics et privés, qui en étaient regardés comme autant de dépendances. Ainsi le zèle même du peuple pour la religion le conduisait à la souveraineté civile. C'est en cela que le peuple romain surpassa tous les autres, c'est par là qu'il mérita d'être le *peuple roi*. L'ordre naturel se mêlant ainsi de plus en plus à l'ordre civil, on vit naître les républiques populaires. Mais comme tout devait s'y ramener à l'urne du sort ou à la balance, la Providence empêcha que le hasard ou la fatalité n'y régnât, en ordonnant que le cens y serait la règle des honneurs, et qu'ainsi les hommes industrieux, économes et prévoyants plutôt que les prodigues ou les indolents, que les hommes généreux et magnanimes plutôt que ceux dont l'âme est rétrécie par le besoin, qu'en un mot les riches doués de quelque vertu, ou de quelque image de vertu,

[1] Ces rois des aristocraties ne doivent pas être confondus avec les *monarques*. (*Note du Trad.*)

plutôt que les pauvres remplis de vices dont ils ne savent point rougir, fussent regardés comme les plus dignes de gouverner, comme les meilleurs [1].

Lorsque les citoyens, ne se contentant plus de trouver dans les richesses des moyens de distinction, voulurent en faire des instruments de puissance, alors, comme les vents furieux agitent la mer, ils troublèrent les républiques par la guerre civile, les jetèrent dans un désordre universel, et d'un état de liberté les firent tomber dans la pire des tyrannies, je veux dire dans l'anarchie. A cette affreuse maladie sociale, la Providence applique les trois grands remèdes dont nous allons parler. D'abord il s'élève du milieu des peuples un homme, tel qu'Auguste, qui y établit la monarchie. Les lois, les institutions sociales fondées par la liberté populaire n'ont point suffi à la régler; le monarque devient maître, par la force des armes, de ces lois, de ces institutions. La forme même de la monarchie retient la volonté du monarque, tout infinie qu'est sa puissance, dans les limites de l'ordre naturel, parce que son gouvernement n'est ni tranquille, ni durable, s'il ne sait point satisfaire ses peuples sous le rapport de la religion et de la liberté naturelle.

Si la Providence ne trouve point un tel remède au dedans, elle le fait venir du dehors. Le peuple corrompu était devenu *par la nature* esclave de ses passions effrénées, du luxe, de la mollesse, de l'avarice, de l'envie, de l'orgueil et du faste. Il devient esclave *par une loi du droit des gens* qui résulte de sa nature même; et il est assujetti à des peuples *meilleurs*, qui le soumettent par les armes. En quoi nous voyons briller deux lumières qui éclairent l'ordre naturel; d'abord : *qui ne peut se gouverner lui-même se laissera gouverner par un autre qui en sera plus capable*. Ensuite : *ceux-là gouverneront toujours le monde qui sont d'une nature meilleure.*

Mais si les peuples restent longtemps livrés à l'anarchie, s'ils ne s'accordent pas à prendre un des leurs pour monarque, s'ils ne sont point conquis par une nation meilleure qui les sauve en les soumettant, alors, à ce dernier des maux, la Providence applique un remède extrême. Ces hommes se sont accoutumés à ne penser qu'à l'intérêt privé; au milieu de la plus grande foule, ils vivent dans une profonde solitude d'âme et de volonté. Semblables aux bêtes sauvages, on peut à peine en trouver deux qui s'accordent, chacun suivant son plaisir ou son caprice. C'est pourquoi les factions les plus obstinées, les guerres civiles les plus acharnées changeront les cités en forêts et les forêts en repaires d'hommes, et les siècles couvriront de la rouille de la barbarie leur ingénieuse malice et leur subtilité perverse. En effet ils sont devenus plus féroces par la *barbarie réfléchie*, qu'ils ne l'avaient été par *celle de la nature*. La seconde montrait une férocité généreuse dont on pouvait se défendre ou par la force ou par la fuite; l'autre barbarie est jointe à une lâche férocité, qui, au milieu des caresses ou des embrassements, en veut aux biens et à la vie de l'ami le plus cher. Guéris par un si terrible remède, les peuples deviennent comme engourdis et stupides, ne connaissent plus les raffinements, les plaisirs ni le faste, mais seulement les choses les plus nécessaires à la vie. Le petit nombre d'hommes qui restent à la fin, se trouvant dans l'abondance des choses nécessaires, redeviennent naturellement sociables; l'antique simplicité des premiers âges reparaissant parmi eux, ils connaissent de nouveau la religion, la véracité, la bonne foi, qui sont les bases naturelles de la justice, et qui font la beauté, la grâce éternelle de l'ordre établi par la Providence.

Après l'observation si simple que nous venons de faire sur l'histoire du genre humain, quand nous n'aurions point pour l'appuyer tout ce que nous en ont appris les philosophes et les historiens, les grammairiens et les jurisconsultes, on pourrait dire avec certitude que c'est bien là la grande cité des nations fondée et gouvernée par Dieu même. On a élevé jusqu'au ciel comme de sages législateurs les Lycurgue, les Solon, les décemvirs,

[1] Le peuple pris en général veut la justice. Lorsque le peuple tout entier constitue la cité, il fait des lois justes, c'est-à dire *généralement bonnes*. Si donc, comme le dit Aristote, de bonnes lois sont des volontés sans passion, en d'autres termes, des volontés dignes du *sage*, du *héros de la morale* qui commande aux passions, c'est dans les républiques populaires que naquit la philosophie; la nature même de ces républiques conduisait la philosophie à former le sage, et dans ce but à chercher la vérité. Les secours de la philosophie furent ainsi substitués par la Providence à ceux de la religion. Au défaut des *sentiments* religieux qui faisaient pratiquer la vertu aux hommes, les *réflexions* de la philosophie leur apprirent à considérer la vertu en elle-même, de sorte que, s'ils n'étaient pas vertueux, ils surent du moins rougir du vice.

A la suite de la philosophie naquit l'éloquence, mais telle qu'il convient dans des États où se font des lois *généralement bonnes*, une éloquence passionnée pour la justice, et capable d'enflammer le peuple par des idées de vertu qui le portent à faire de telles lois. Voilà, à ce qu'il semble, le caractère de l'éloquence romaine au temps de Scipion l'Africain; mais les États populaires venant à se corrompre, la philosophie suit cette corruption, tombe dans le scepticisme, et se met, par un écart de la science, à calomnier la vérité. De là naît une fausse éloquence, prête à soutenir le pour et le contre sur tous les sujets. (*Vico.*)

parce qu'on a cru jusqu'ici qu'ils avaient fondé par leurs institutions les trois cités les plus illustres, celles qui brillèrent de tout l'éclat des vertus civiles; et pourtant, que sont Athènes, Sparte et Rome pour la durée et pour l'étendue, en comparaison de cette république de l'univers, fondée sur des institutions qui tirent de leur corruption même la forme nouvelle qui peut seule en assurer la perpétuité? Ne devons-nous pas y reconnaître le conseil d'une sagesse supérieure à celle de l'homme? Dion Cassius assimile la loi à un tyran, la coutume à un roi. Mais la sagesse divine n'a pas besoin de la force des lois; elle aime mieux nous conduire par les coutumes que nous observons librement, puisque les suivre, c'est suivre notre nature. Sans doute *les hommes ont fait eux-mêmes le monde social*, c'est le principe incontestable de la science nouvelle, mais ce monde n'en est pas moins sorti d'une intelligence qui s'écarte souvent des fins particulières que les hommes s'étaient proposées, qui leur est quelquefois contraire et toujours supérieure. Ces fins bornées sont pour elle des moyens d'atteindre les fins plus nobles, qui assurent le salut de la race humaine sur cette terre. Ainsi les hommes veulent jouir du plaisir brutal, au risque de perdre les enfants qui naîtront, et il en résulte la sainteté des mariages, première origine des familles. Les pères de famille veulent abuser du pouvoir paternel qu'ils ont étendu sur les clients, et la cité prend naissance. Les corps souverains des nobles veulent appesantir leur souveraineté sur les plébéiens, et ils subissent la servitude des lois, qui établissent la liberté populaire. Les peuples libres *veulent* secouer le frein des lois, et ils tombent sous la sujétion des monarques. Les monarques *veulent* avilir leurs sujets en les livrant aux vices et à la dissolution, par lesquels ils croient assurer leur trône; et ils les disposent à supporter le joug de nations plus courageuses. Les nations *tendent* par la corruption à se diviser, à se détruire elles-mêmes, et de leurs débris dispersés dans les solitudes, elles renaissent, et se renouvellent, semblables au phénix de la fable. — Qui put faire tout cela? ce fut sans doute l'*esprit*, puisque les hommes le firent avec intelligence. Ce ne fut point la *fatalité*, puisqu'ils le firent avec choix. Ce ne fut point le *hasard*, puisque les mêmes faits se renouvelant produisent régulièrement les mêmes résultats.

Ainsi se trouvent réfutés par le fait Épicure et ses partisans, Hobbes et Machiavel, qui abandonnent le monde au hasard. Zénon et Spinosa le sont aussi, eux qui livrent le monde à la fatalité. Au contraire nous établissons avec les philosophes politiques, dont le prince est le divin Platon, que *c'est la Providence qui règle les choses humaines*. Puffendorf méconnaît cette providence, Selden la suppose; Grotius en veut rendre son système indépendant. Mais les jurisconsultes romains l'ont prise pour premier principe du droit naturel.

On a pleinement démontré dans cet ouvrage que les premiers gouvernements du monde, fondés sur la croyance en une providence, ont eu la religion pour leur *forme entière*, et qu'elle fut la seule base de l'état de famille. La religion fut encore le fondement principal des gouvernements héroïques. Elle fut pour les peuples un moyen de parvenir aux gouvernements populaires. Enfin, la marche des sociétés s'arrêta dans la monarchie, elle devint comme le rempart, comme le bouclier des princes. Si la religion se perd parmi les peuples, il ne leur reste plus de moyen de vivre en société; ils perdent à la fois le lien, le fondement, le rempart de l'état social, la *forme même* de peuple sans laquelle ils ne peuvent exister. Que Bayle voie maintenant s'il est possible qu'*il existe réellement des sociétés sans aucune connoissance de Dieu!* et Polybe, s'il est vrai, comme il l'a dit, qu'*on n'aura plus besoin de religion, quand les hommes seront philosophes*. Les religions, au contraire, peuvent seules exciter les peuples à faire *par sentiment* des actions vertueuses. Les *théories* des philosophes relativement à la vertu fournissent seulement des motifs à l'éloquence pour enflammer le sentiment, et le porter à suivre le devoir [1].

La Providence se fait sentir à nous d'une manière bien frappante dans le respect et l'admiration que tous les savants ont eus jusqu'ici pour la sagesse de l'antiquité, et dans leur ardent désir d'en chercher et d'en pénétrer les mystères. Ce sentiment n'était que l'instinct qui portait tous les hommes éclairés à admirer, à respecter la sagesse infinie de Dieu, à vouloir s'unir avec elle; sentiment qui a été dépravé par la vanité des savants et par celle des nations (axiomes 3 et 4).

On peut donc conclure de tout ce qui s'est dit dans cet ouvrage, que la Science nouvelle porte nécessairement avec elle le goût de la piété, et que sans la religion il n'est point de véritable sagesse.

[1] Mais il est une différence essentielle entre la vraie religion et les fausses. La première nous porte par la grâce aux actions vertueuses pour atteindre un bien infini et éternel, qui ne peut tomber sous les sens; c'est ici l'intelligence qui commande aux sens des actions vertueuses. Au contraire, dans les fausses religions qui nous proposent pour cette vie et pour l'autre des biens bornés et périssables, tels que les plaisirs du corps, ce sont les sens qui excitent l'âme à bien agir.

(*Vico.*)

ADDITION AU LIVRE I.

EXPLICATION HISTORIQUE DE LA MYTHOLOGIE.

Lorsque l'idée d'une puissance supérieure, maîtresse du ciel et armée de la foudre, a été personnifiée par les premiers hommes sous le nom de JUPITER, la seconde divinité qu'ils se créent est le symbole, l'expression poétique du mariage. JUNON est sœur et femme de Jupiter, parce que les premiers mariages consacrés par les auspices eurent lieu entre frères et sœurs. Du mot Ἥρα, Junon, viennent ceux de Ἥρως, héros, Ἡρακλῆς, Hercule, Ἔρως, amour, *hereditas*, etc. Junon impose à Hercule de grands travaux; cette phrase traduite de la langue héroïque en langue vulgaire signifie, que la piété accompagnée de la sainteté des mariages, forme les hommes aux grandes vertus.

DIANE est le symbole de la vie plus pure que menèrent les premiers hommes depuis l'institution des mariages solennels. Elle cherche les ténèbres pour s'unir à Endymion. Elle punit Actéon d'avoir violé la religion des eaux sacrées (qui avec le feu constituent la solennité des mariages). Couvert de l'eau qu'elle lui a jetée, *lymphatus*, devenu *cerf*, c'est-à-dire le plus timide des animaux, il est déchiré par ses propres chiens, autrement dit par ses remords. Les nymphes de la déesse, *nymphæ* ou *lymphæ*, ne sont autre chose que les eaux pures et cachées dont elle écarte le profane Actéon, *puri latices*, de *latere*.

Après l'institution des auspices et du mariage vient celle des sépultures; après Jupiter, Junon et Diane, naissent les dieux MANES. φύλαξ, *cippus*, signifient tombeau; de là *ceppo*, en italien, arbre généalogique, φυλή, tribu, *filius* (et par *filus*, et *temen*, *subtemen*), *stemmata*, généalogie, lignes généalogiques. La grossièreté des premiers monuments funéraires qui marquaient à la fois la possession des terres et la perpétuité des familles, donna lieu aux métaphores de *stirps*, de *propago*, de *lignage*. Les enfants des fondateurs de la société humaine pouvaient donc se dire *duro robore nati*, ou fils de la terre, géants, *ingenui* (quasi indè geniti), aborigènes, αὐτόχθονες. — *Humanitas, ab humando.*

APOLLON est le dieu de la lumière, de la lumière sociale, qui environne les héros nés des mariages solennels, des unions consacrées par les auspices. Aussi préside-t-il à la divination, à la *muse*, qu'Homère définit la science du bien et du mal. Apollon poursuit Daphné, symbole de l'humanité encore errante, mais c'est pour l'amener à la vie sédentaire et à la civilisation; elle implore l'aide des dieux (qui président aux auspices et à l'hyménée). Elle devient laurier, plante qui conserve sa verdure en se renouvelant par ses légitimes rejetons, et jouit ainsi que son divin amant d'une éternelle jeunesse.

Dans l'état de famille, les fruits spontanés de la terre ne suffisant plus, les hommes mettent le feu aux forêts et commencent à cultiver la terre. Ils sèment le froment dont les grains brûlés leur ont semblé une nourriture agréable. Voilà le grand travail d'Hercule, c'est-à-dire, de l'héroïsme antique. Les serpents qu'étouffe Hercule au berceau, l'hydre, le lion de Némée, le tigre de Bacchus, la chimère de Bellérophon, le dragon de Cadmus, et celui des Hespérides, sont autant de métaphores que l'indigence du langage força les premiers hommes d'employer pour désigner *la terre*. Le serpent qui, dans l'Iliade, dévore les huit petits oiseaux avec leur mère, est interprété par Calchas comme signifiant *la terre troyenne*. En effet, les hommes durent se représenter la terre comme un grand dragon couvert d'écailles, c'est-à-dire d'épines: comme une hydre sortie des eaux (du déluge), et dont les têtes, dont les forêts renaissent à mesure qu'elles sont coupées; la peau changeante de cette hydre passe du noir au vert, et prend ensuite la couleur de l'or. Les dents du serpent que Cadmus enfonce dans la terre expriment poétiquement les instruments de bois durci dont on se servit pour le labourage avant l'usage du fer (comme *dente tenaci* pour une ancre, dans Virgile). Enfin, Cadmus devient lui-même serpent; les Latins auraient dit, en terme de droit, *fundus factus est*.

Les pommes d'or de la fable ne sont autres que les épis; le blé fut le premier or du monde. Entre les avantages de la haute fortune dont il est déchu, Job rappelle qu'il mangeait du pain de froment. On donnait du grain pour récompense aux soldats victorieux, *adorea*. [Le nom d'*or* passa ensuite aux belles laines. Sans parler de la toison d'or des Argonautes, Atrée se plaint, dans Homère, de ce que Thyeste lui a volé ses *brebis d'or*. Le même poëte donne toujours aux rois l'épithète de πολυμήλους, riches en troupeaux. Les anciens Latins appelaient le patrimoine, *pecunia, à pecude*. Chez les Grecs le même mot, μῆλον, signifie pomme et troupeau, peut-être parce qu'on attachait un grand prix à ce fruit.] L'or du premier âge n'étant plus un métal, on conçoit le rameau de Proserpine dont parle Virgile, et tous les trésors que roulaient dans leurs eaux le Nil, le Pactole, le Gange et le Tage.

Les premiers essais de l'agriculture furent exprimés symboliquement par trois nouveaux dieux, savoir. Vulcain, le feu qui avait fécondé la terre; Saturne, ainsi nommé de *sata*, semences [ce qui explique pourquoi l'âge de Saturne du Latium, répond à l'âge d'or des Grecs]; en troisième lieu Cybèle, ou la terre cultivée. On la représente ordinairement assise sur un lion, symbole de la terre qui n'est pas encore domptée par la culture. La même divinité fut pour les Romains Vesta, déesse des cérémonies sacrées. En effet, le premier sens du mot *colere* fut *cultiver la terre;* la terre fut le premier autel, l'agriculture fut le premier culte. Ce culte consista originairement à mettre le feu aux forêts et à immoler sur les terres cultivées les vagabonds, les impies qui en franchissaient les limites sacrées, *Saturni hostiæ*. Vesta, toujours armée de la religion farouche des premiers âges, continua de garder le feu et le froment. Les noces se célébraient *aquâ, igni et farre;* les noces appelées *nuptiæ conferreatæ* devinrent particulières aux prêtres, mais dans l'origine il n'y avait eu que des familles de prêtres. — Les combats livrés par les pères de famille aux vagabonds qui envahissaient leurs terres, donnèrent lieu à la création du dieu Mars.

Mais les héros reçoivent ceux qui se présentent en suppliants. La comparaison des deux classes d'hommes qui composent ainsi la société naissante, fait naître l'idée de Vénus, déesse de la beauté civile, de la noblesse. *Honestas* signifie à la fois noblesse, beauté et vertu. Les enfants nés hors les mariages solennels étaient, légalement parlant, des *monstres*.

Mais les plébéiens prétendent bientôt au droit des mariages qui entraîne tous les droits civils. On distingue alors Vénus patricienne et Vénus plébéienne; la première est traînée par des cygnes, l'autre par des colombes, symbole de la faiblesse, et pour cette raison souvent opposées par les poètes à l'aigle, à l'oiseau de Jupiter. Les prétentions des plébéiens sont marquées par les fables d'Ixion, amoureux de Junon; de Tantale toujours altéré au milieu des eaux; de Marsyas et de Linus qui défient Apollon au combat du chant, c'est-à-dire qui lui disputent le privilége des auspices (*canere*, chanter et prédire). Le succès ne répond pas toujours à leurs efforts. Phaëton est précipité du char du soleil, Hercule étouffe Antée, Ulysse tue les et punit les amants de Pénélope. Mais, selon une autre tradition, Pénélope se livre à eux, comme Pasiphaé à son taureau (les plébéiens obtiennent le privilége des mariages solennels), et de ces unions criminelles résultent des *monstres*, tel que Pan et le Minotaure. Hercule s'efféminé et file sous Iole et Omphale; il se souille du sang de Nessus, entre en fureur et expire.

La révolution qui termine cette lutte est aussi exprimée par le symbole de Minerva. Vulcain fend la tête de Jupiter, d'où sort la déesse, *minuit caput*, étymologie de *Minerva*. *Caput* signifie la tête, et la partie la plus élevée, *celle qui domine*. Les Latins dirent toujours *capitis deminutio* pour *changement d'état;* Minerve substitue l'état civil à l'état de famille. Plus tard on donna un sens métaphysique à cette fable de la naissance de Minerve, et on y vit la découverte la plus sublime de la philosophie, savoir, que l'idée éternelle est engendrée en Dieu par Dieu même, tandis que les idées créées sont produites par Dieu dans l'intelligence humaine.

La transaction qui termine cette révolution est caractérisée par Mercure, qui, dans l'orgueil du langage aristocratique, *porte aux hommes les messages des dieux*. . . .

HISTOIRE ROMAINE.

PREMIÈRE PARTIE.

RÉPUBLIQUE.

PRÉFACE.

Ce livre est une histoire, et non pas une dissertation. Est-il fondé sur la critique? on en jugera par les éclaircissements qui le terminent et le complètent. Pour le texte, la critique y tient peu de place. Les quatre premiers siècles de Rome n'y occupent pas deux cents pages. Nous dirons ici quelques mots de la longue polémique à laquelle ils ont donné lieu.

Ce n'est pas d'hier que l'on a commencé à se douter que l'histoire des origines de Rome pourrait bien n'être pas une histoire. C'est un des premiers sujets auxquels se soit appliqué l'esprit critique à son réveil. Depuis que Rome ne commandait plus au monde par l'épée des légions, elle le régentait avec deux textes, le droit canonique et le droit romain. Elle recommandait ce droit non-seulement comme vérité, comme *raison écrite*, mais aussi comme autorité. Elle lui cherchait une légitimité dans l'ancienne domination de l'Empire, dans son histoire. On prit donc garde à cette histoire. Le précurseur d'Érasme, Laurent Valla, donna le signal au commencement du quinzième siècle. Au seizième, un ami d'Érasme entreprit l'examen de Tite-Live, toutefois avec ménagement et timidité, comme son prudent ami écrivait sur la Bible. Ce critique, le premier qui ait occupé la chaire des belles-lettres au collége de France (1521), était un Suisse, un compatriote de Zuingle. Natif de Glaris, on l'appelait Glareanus. La Suisse est un pays de raisonneurs. Malgré cette gigantesque poésie des Alpes, le vent des glaciers est prosaïque; il souffle le doute.

Au dix-septième siècle, ce fut le tour de la patiente et sérieuse Hollande. Les Scaliger et les Juste-Lipse, cette moderne antiquité de l'université de Leyde, presque aussi vénérable que celle qu'elle expliquait, avaient prêté à la critique l'autorité de leur omniscience. Dans l'histoire, et jusque dans la philologie, s'introduisait l'esprit de doute, né des controverses théologiques, mais étendu peu à peu à tant d'autres objets. Cet esprit éclate dans les *Animadversiones* de l'ingénieux et minutieux Périzonius, professeur de Leyde (1685). Il rapprocha, opposa des passages, montra souvent les contradictions de ces anciens si révérés; il inquiéta plus d'une vieille croyance de l'érudition. Son livre, dit Bayle, est l'errata des historiens et des critiques. Le plus beau titre de Périzonius est d'avoir reconnu la trace des chants populaires de la Rome primitive, à travers l'uniforme et solennelle rhétorique de Tite-Live, et soupçonné la poésie sous le roman.

Enfin parut le véritable réformateur. Ce fut un Français, un Français établi en Hollande, Louis de Beaufort, précepteur du prince de Hesse-Hombourg, membre de la société royale de Londres, à laquelle ont appartenu tant d'autres libres penseurs. Celui-ci fit un procès en forme à l'histoire convenue des premiers temps de Rome. Dans son admirable petit livre (*De l'incertitude*, etc., 1738), qui mériterait si bien d'être réimprimé, il apprécia les sources, indiqua les lacunes, les contradictions, les falsifications généalogiques. Ce livre a jeté le vieux roman par terre. Le relève qui pourra [1].

Beaufort n'avait que détruit. Sa critique, toute

[1] Si quelqu'un l'eût pu, c'eût été l'auteur d'une des dernières histoires romaines qu'on a publiées en France. *Si Pergama dextrâ defendi possent*.... Au reste, les opinions de l'auteur sur la certitude des premiers siècles

négative, était inféconde, incomplète même. Qui ne sait que douter, manque de profondeur et d'étendue, même dans le doute. Pour compléter la destruction du roman, pour recommencer l'histoire et la recréer, il fallait s'élever à la véritable idée de Rome. Toute création suppose une idée. L'idée partit du pays de l'idéalisme, de la grande Grèce, de la patrie de saint Thomas et de Giordano Bruno. Le génie de Pythagore est l'inspiration primitive de cette terre. Mais le monde entier est venu ajouter; chaque peuple, chaque invasion y a déposé une pensée, comme chaque éruption une lave. Les Pélasges et les Hellènes, les Étrusques et les Samnites, les Romains et les barbares, Lombards, Sarrasins, Normands, Souabes, Provençaux, Espagnols, tout le genre humain, tribu par tribu, a comparu au pied du Vésuve. Le vieux génie du nombre et la subtilité scolastique, la philosophie spiritualiste et l'école de Salerne, le droit romain et le droit féodal, dans leur opposition, tout y coexistait. Et, au-dessus de tout cela, une immense poésie historique, l'inspiration du tombeau de Virgile, l'écho des deux Toscans qui ont chanté les deux antiquités de l'Italie, Virgile [1] et Dante; enfin, une mélancolique réminiscence de la doctrine étrusque des Ages, la pensée d'une rotation régulière du monde naturel et du monde civil, où, sous l'œil de la Providence, tous les peuples mènent le chœur éternel de la vie et de la mort. Voilà Naples, et voilà Vico.

Dans le vaste système du fondateur de la métaphysique de l'histoire, existent déjà, en germe du moins, tous les travaux de la science moderne. Comme Wolf, il a dit que l'Iliade était l'œuvre d'un peuple, son œuvre savante et sa dernière expression, après plusieurs siècles de poésie inspirée. Comme Creuzer et Gœrres, il a fait voir des idées, des symboles dans les figures héroïques ou divines de l'histoire primitive. Avant Montesquieu, avant Gans, il a montré comment le droit sort des mœurs des peuples, et représente fidèlement tous les progrès de leur histoire. Ce que Niebuhr devait trouver par ses vastes recherches, il l'a deviné, il a relevé la Rome patricienne, fait revivre ses curies et ses *gentes*. Certes, si Pythagore se rappela qu'il avait, dans une vie première, combattu sous les murs de Troie, ces Allemands illustres auraient dû peut-être se souvenir qu'ils avaient jadis vécu tous en Vico [2]. Tous les géants de la critique tiennent déjà, et à l'aise, dans ce petit pandémonium de la *Scienza nuova* (1725).

La pensée fondamentale du système est hardie, plus hardie peut-être que l'auteur lui-même ne l'a soupçonné. Elle touche toutes les grandes questions politiques et religieuses qui agitent le monde. L'instinct des adversaires de Vico ne s'y est pas trompé, la haine est clairvoyante. Heureusement, le livre était dédié à Clément XII. L'apocalypse de la *nouvelle science* fut placé sur l'autel, jusqu'à ce que le temps vînt en briser *les sept sceaux*.

Le mot de la *Scienza nuova* est celui-ci : *l'humanité est son œuvre à elle-même*. Dieu agit sur elle, mais par elle. L'humanité est divine, mais il n'y a point d'homme divin. Ces héros mythiques, ces Hercule dont le bras sépare les montagnes, ces Lycurgue et ces Romulus, législateurs rapides, qui, dans une vie d'homme, accomplissent le long ouvrage des siècles, sont les créations de la pensée des peuples. Dieu seul est grand. Quand l'homme a voulu avoir des hommes-dieux, il a fallu qu'il entassât des générations en une personne, qu'il résumât en un héros les conceptions de tout un cycle poétique. A ce prix, il s'est fait des idoles historiques, des Romulus et des Numa. Les peuples restaient prosternés devant ces gigantesques ombres. Le philosophe les relève et leur dit : Ce que vous adorez, c'est vous-mêmes, ce sont vos propres conceptions. Ces bizarres et inexplicables figures qui flottaient dans les airs, objets d'une puérile admiration, redescendent à notre portée. Elles sortent de la poésie pour entrer dans la science. Les miracles

de Rome ne peuvent faire tort aux belles parties de son livre, à ses chapitres sur les premiers rapports de Rome avec la Grèce, et sur l'Italie avant les Gracches.

[1] On sait que Mantoue est une colonie étrusque. *Voy.* plus bas.

[2] Ajoutons-y notre Ballanche, grand poëte, âme sainte, génie mêlé de subtilité alexandrine et de candeur chrétienne. Le souffle de Vico repose sur Ballanche. Il en relève immédiatement, et semble tenir trop peu de compte de tout ce que la science et la vie nous ont appris depuis le philosophe napolitain.

du génie individuel se classent sous la loi commune. Le niveau de la critique passe sur le genre humain. Ce radicalisme historique ne va pas jusqu'à supprimer les grands hommes. Il en est sans doute qui dominent la foule, de la tête ou de la ceinture; mais leur front ne se perd plus dans les nuages. Ils ne sont pas d'une autre espèce; l'humanité peut se reconnaître dans toute son histoire, une et identique à elle-même.

Ce qu'il y a de plus original, c'est d'avoir prouvé que ces fictions historiques étaient une nécessité de notre nature. L'humanité, d'abord matérielle et grossière, ne pouvait, dans des langues encore toutes concrètes, exprimer la pensée abstraite qu'en la réalisant, en lui donnant un corps, une personnalité humaine, un nom propre. Le même besoin de simplification, si naturelle à la faiblesse, fit aussi désigner une collection d'individus par un nom d'homme. Cet homme mythique, ce fils de la pensée populaire, exprima à la fois le peuple et l'idée du peuple. Romulus, c'est la force et le peuple de la force; Juda, l'élection divine et le peuple élu.

Ainsi, l'humanité part du symbole, en histoire, en droit, en religion. Mais, de l'idée matérialisée, individualisée, elle procède à l'idée pure et générale. Dans l'immobile chrysalide du symbole, s'opère le mystère de la transformation de l'esprit; celui-ci grandit, s'étend, tant qu'il peut s'étendre; il crève enfin son enveloppe, et celle-ci tombe, sèche et flétrie. Ceci est sensible surtout dans le droit; le droit date ses révolutions et les grave sur l'airain. Celles des religions, des langues et des littératures ont besoin d'être éclairées, suppléées par l'histoire de la législation et de la jurisprudence. Rome, qui est le monde du droit, devait occuper une grande place dans une formule de l'histoire du genre humain; nulle part n'est plus visible et plus dramatique la lutte du symbole et de l'idée, de la lettre et de l'esprit. (*V.* mon *Introd. à l'histoire universelle*, 1831.)

Vico a saisi dans l'exemple du droit romain cette loi générale du mouvement de l'humanité. Il a donné le mot véritable de la grandeur de Rome; c'est que ce peuple, double, tenace et novateur à la fois, recevant toute idée, mais lentement et après un combat, n'a grandi qu'en se fortifiant. « En changeant de forme de gouvernement, dit-il, Rome s'appuya toujours sur les mêmes principes, lesquels n'étaient autres que ceux de la société humaine. Ce qui donna aux Romains la plus sage des jurisprudences, est aussi ce qui fit de leur empire le plus vaste, le plus durable de tous. »

Ainsi préoccupé de Rome, Vico aperçut le monde sous la forme symétrique de la cité. Il se plut à considérer le mouvement de l'humanité comme une rotation éternelle, *corso, ricorso*. Il ne vit point, ou du moins ne dit pas, que si l'humanité marche en cercle, les cercles vont toujours s'agrandissant. De là le caractère étroit et mesquinement ingénieux que prend son livre en atteignant le moyen âge. Le génie du nombre et du rhythme, dont j'ai parlé ailleurs, limite partout les conceptions de l'Italie. L'enfer de Dante, si bien mesuré, dessiné, calculé dans l'harmonie de ses neuf cercles, est profond du ciel à l'abîme; il n'est point large et vague, comme celui de Milton. Dans son étroite hauteur, il a toutes les terreurs, hors une, celle de l'infini. Le monde du Nord est tout autrement vaste que celui du Midi (je parle du midi de l'Europe), moins arrêté, plus indécis, plus vague, comme d'une création commencée. Les paysages des Apennins sont sévères et tracés au burin. Il y a dans le Midi quelque chose d'exquis, de raffiné, mais de sec, comme les aromates. Si vous voulez la vie et la fraîcheur, allez au Nord, au fond des forêts sans fin et sans limite, sous le chêne vert, abreuvé lentement des longues pluies. Là se trouvent encore les races barbares, avec leurs blonds cheveux, leurs fraîches joues, leur éternelle jeunesse. C'est leur sort de rajeunir le monde. Rome fut renouvelée par l'invasion des hommes du Nord, et il a fallut aussi un homme du Nord, un barbare, pour renouveler l'histoire de Rome.

« Dans mon pays, dit fièrement Niebuhr, chez les Dithmarsen, il n'y a jamais eu de serfs. » Cette petite et énergique population s'est maintenue libre jusqu'au dix-septième siècle contre les grands États qui l'entourent. Là s'est conservé, au milieu de tant de révolutions, l'esprit d'indépendance individuelle des vieilles peuplades saxonnes. Les Germains, selon Tacite, vivaient isolés, et n'aimaient point à se renfermer dans des villes. Les Dithmarsen sont encore épars dans des villages. L'esprit féodal du moyen âge n'a guère pénétré dans leurs ma-

rais. C'est, avec la Frise, ce qui représente le mieux la Germanie primitive.

Fils d'un célèbre orientaliste, homme du Nord, Niebuhr n'a regardé ni vers le nord, ni vers l'orient. Il a laissé les finances et la politique [1] pour tourner ses pensées vers Rome. Dès que les armées autrichiennes eurent rouvert l'Italie aux Allemands, en 1815, il se mit aussi en campagne, et commença son invasion scientifique. Sa première victoire fut à Vérone, comme celle du grand Théodoric. En arrivant, dans la bibliothèque de cette ville, il mit la main sur le manuscrit des *Institutes* de Gaïus, qui, depuis tant d'années, dormait là, sans qu'on en sût rien. De là, il poussa victorieusement jusqu'à Rome, portant pour dépouilles opimes le précieux *Palimpseste*, et brava l'abbé Maï dans son Vatican.

Sans doute, le conquérant avait droit sur une ville à laquelle il rapportait ses lois antiques dans la pureté de leur texte primitif. Il entra en possession de Rome par droit d'occupation *tanquàm in rem nullius;* et dressa dans le théâtre de Marcellus son *prætorium*. C'est de là que, pendant quatre ans, il a fouillé hardiment la vieille ville, l'a partagée en maître entre les races qui l'ont fondée, l'adjugeant tantôt aux Étrusques, tantôt aux Latins [2]. Il a remué la poussière des rois de Rome, et dissipé leurs ombres. L'Italie en a gémi; mais la prédiction devait s'accomplir, comme au temps d'Alaric : *Barbarus! heu! cineres... ossa Quirini, nefas videre! dissipabit insolens.*

Il a détruit, mais il a reconstruit; reconstruit, comme il pouvait, sans doute : son livre est comme le *Forum boarium*, si imposant avec tous ses monuments bien ou mal restaurés. On sent souvent une main gothique; mais c'est toujours merveille de voir avec quelle puissance le barbare soulève ces énormes débris.

C'est le sort de Rome de conquérir ses maîtres. Niebuhr est devenu romain : il a su l'antiquité, comme l'antiquité ne s'est pas toujours sue elle-même. Que sont auprès de lui Plutarque et tant d'autres Grecs, pour l'intelligence du rude génie des premiers âges? Il comprend d'autant mieux la vieille Rome barbare qu'il en porte quelque chose en lui. C'est comme un des auteurs chevelus de la loi salique, Wisogaste ou Windogast, qui aurait acquis le droit de cité, et siégerait avec le sage Coruncanius, le subtil Scévola et le vieux Caton. Ne vous hasardez point d'attaquer ce collègue des Décemvirs, ou d'en parler à la légère; prenez garde : la loi est précise : *Si quis malum carmen incantâssit...*

Aujourd'hui encore que ce grand homme n'est plus, il a laissé dans sa ville de Rome une colonie germanique. Voilà qu'ils viennent de faire l'inventaire et la description de leur conquête [3].

Et nous, Français, ne réclamerons-nous pas quelque part dans cette Rome qui fut à nous? La longue et large épée germanique pèse sans doute; mais celle de la France n'est-elle pas plus acérée...? Pour moi, je n'ai pu me résigner : même dans les premières pages de mon livre, les seules où je me rencontre avec celui de Niebuhr, je ne l'ai pas suivi servilement; j'ai souvent fait bon marché de ses audacieuses hypothèses. Je sais qu'il est souvent impossible de tirer une histoire sérieuse d'une époque dont presque tous les monuments ont péri.

L'Italie a donné l'idée, l'Allemagne la sève et la vie. Que reste-t-il à la France? La méthode peut-être et l'exposition. Une exposition complète du développement d'un peuple éclaire aussi son berceau. Pour retrouver les origines, peut-être ne faut-il pas toujours chercher à tâtons dans les ténèbres qui les environnent, mais se placer dans la lumière des époques mieux connues, et réfléchir cette lumière sur les époques incertaines. Pour expliquer autrement ma pensée, on ne peut juger d'un corps organisé que par son ensemble; la connaissance des parties qui subsistent, et l'intelligence de leurs proportions harmoniques, autorisent seules l'induction sur ce qui manque et manquera toujours.

Tout ce que j'ai dit plus haut ne doit s'entendre

[1] Directeur de la banque de Copenhague, conseiller du roi de Prusse.

[2] Quelles que soient les variations de Niebuhr, il a la gloire d'avoir, dès 1812 (douze ans avant l'admirable ouvrage de Thierry), compris toute l'importance de la question des races.

[3] *Description de Rome*, par MM. Bunsen, Gherard, etc., premier volume, partie géologique et physique.

que des cinq premiers siècles de Rome. Pour les deux qui suivent jusqu'à la fin de la république, tout est à faire : l'Allemagne ne fournit aucun secours. Il reste à dire ce qu'on croit savoir et qu'on ignore : quels hommes c'étaient qu'Hannibal et César ; comment, de Scipion à Marc-Aurèle, Rome a été conquise par la Grèce et l'Orient qu'elle croyait conquérir. Il reste à suivre dans son progrès dévorant, des Gracches à Marius, de Marius à Pompée et Cicéron, la puissance de l'ordre équestre, de cette aristocratie usurière qui dépeupla l'Italie et, peu à peu, les provinces, envahissant toutes les terres, les faisant cultiver par des esclaves, ou les laissant en pâturages. Quant à l'Empire, son histoire roule sur quatre points : le dernier développement du droit romain, le premier développement du christianisme, considéré en soi et dans sa lutte avec la philosophie d'Alexandrie, enfin, le combat du génie romain contre le génie germanique. Quelle que soit mon admiration pour l'ingénieuse érudition de Gibbon, j'ose dire que ces quatre points n'ont été qu'effleurés dans son immense ouvrage.

Il y a dans la première partie que nous publions des lacunes inévitables ; il y en a de volontaires. J'ai souvent parlé de l'esclavage, et point assez ; j'ai marqué à peine le point de départ du droit romain, et celui de la littérature latine. Ces développements seront mieux placés dans la seconde partie. Il me suffisait dans celle-ci de marquer l'unité de la plus belle vie du peuple qui fut jamais. Un mot sur cette unité et sur les divisions qu'elle comporte.

La civilisation romaine a trois âges. L'âge *italien* ou national finit avec Caton l'Ancien. L'âge *grec*, commencé sous l'influence des Scipions, donne pour fruit le siècle d'Auguste en littérature, en philosophie Marc-Aurèle. Enfin, l'esprit *oriental*, introduit dans Rome plus lentement et avec bien plus de peine, finit pourtant par vaincre les vainqueurs de l'Orient et leur imposer ses dieux. Cybèle est apportée en Italie dès la seconde guerre punique ; mais il faut quatre cents ans de plus pour que deux Syriens, Hélagabal et Alexandre Sévère fassent prévaloir les dieux de leur pays. Il faut un siècle encore, avant que le christianisme passe de la poussière sanglante du Colisée dans la chaise d'ivoire des empereurs.

L'histoire politique de Rome, celle de la cité romaine, comporte une division analogue. I. Dans la première époque, la *cité* se forme et s'organise par le nivellement et le mélange des deux peuples contenus dans ses murs, patriciens et plébéiens ; l'œuvre est consommée vers l'an 350 avant l'ère chrétienne. II. Dans la seconde époque, l'*Empire* se forme par la conquête, le mélange et le nivellement de tous les peuples étrangers ; l'empire se forme, mais la cité se dissout et se *déforme,* qu'on me passe l'expression. Jusqu'aux guerres de Numance et de Numidie inclusivement, ou, si l'on aime mieux, jusqu'à la guerre sociale (environ cent ans avant J.-C.), Rome soumet le monde, elle fait des sujets ; depuis la guerre sociale ou italienne, elle fait des Romains, des citoyens. Les Italiens ayant une fois brisé les portes de la cité, tous les peuples y entreront peu à peu.

Toutefois la division ordinaire entre la *république* et l'*empire* a un grand avantage. Le moment où Rome cesse de flotter entre plusieurs chefs, pour obéir désormais à un seul général ou empereur, ce moment coïncide avec l'ère chrétienne. L'empire s'unit et se calme, comme pour recevoir avec plus de recueillement le Verbe de la Judée ou de la Grèce. Ce Verbe porte en lui la vie et la mort : comme cette liqueur terrible dont une seule goutte tua Alexandre, et que ne pouvait contenir ni l'acier, ni le diamant, il veut se répandre, il brûle son vase, il dissout la cité qui le reçoit. En même temps que, par la proscription de l'aristocratie romaine et l'égalité du droit civil, commence le nivellement impérial, la doctrine du nivellement chrétien se répand à petit bruit. La république invisible s'élève sur les ruines de l'autre qui n'en sait rien. Jésus-Christ meurt sous Tibère.

HISTOIRE

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

INTRODUCTION.

L'ITALIE.

CHAPITRE PREMIER.

ASPECT DE ROME ET DU LATIUM MODERNE.

Du haut des Apennins, dont la longue chaîne forme, de la Lombardie à la Sicile, comme l'épine dorsale de l'Italie, descendent vers l'occident deux fleuves rapides et profonds, le Tibre et l'Anio, *Tevere, Teverone;* ils se réunissent pour tomber ensemble à la mer. Dans une antiquité reculée, les pays situés au nord du Tibre et au midi de l'Anio étaient occupés par deux nations civilisées, les Tusci et les Osci ou Ausonii. Entre les deux fleuves et les deux peuples, perçait vers la mer, sous la forme d'un fer de lance, la barbare et belliqueuse contrée des Sabins. C'est vers la pointe de ce Delta que, sept ou huit cents ans avant notre ère, s'éleva Rome, la grande cité italienne, qui, ouvrant son sein aux races diverses dont elle était environnée, soumit l'Italie par le Latium, et par l'Italie, le monde.

Aujourd'hui tout ce pays est dépeuplé. Des trente-cinq tribus qui l'occupaient, la plupart sont à peine représentées par une *villa* à moitié ruinée[1]. Quoique Rome soit toujours une grande ville, le désert commence dans son enceinte même. Les renards qui se cachent dans les ruines du Palatin vont boire la nuit au Vélabre[2]. Les troupeaux de chèvres, les grands bœufs, les chevaux à demi sauvages que vous y rencontrez, au milieu même du bruit et du luxe d'une capitale moderne, vous rappellent la solitude qui environne la ville. Si vous passez les portes, si vous vous acheminez vers un des sommets bleuâtres qui couronnent ce paysage mélancolique, si vous suivez, à travers les marais Pontins, l'indestructible voie Appienne, vous trouverez des tombeaux, des aqueducs, peut-être encore quelque ferme abandonnée avec ses arcades monumentales; mais plus de culture, plus de mouvement, plus de vie; de loin en loin un troupeau sous la garde d'un chien féroce qui s'élance sur le passant comme un loup, ou bien encore un buffle sortant du marais sa tête noire, tandis qu'à l'orient, des volées de corneilles s'abattent des montagnes avec un cri rauque. Si l'on se détourne vers Ostie, vers Ardée, l'on verra quelques malheureux en haillons, hideux de maigreur, et tremblant de fièvre. Au commencement de ce siècle, un voyageur trouva Ostie sans autre population que trois vieilles femmes qui gardaient la ville pendant l'été. Son jeune guide, enfant de quinze ans, qui partageait ses provisions, lui disait avec l'œil brillant de la fièvre : Et moi aussi, je sais ce que c'est que la viande, j'en ai goûté une fois[3].

[1] Bonstetten, *Voyage sur le théâtre des six derniers livres de l'Énéide*, p. 2.

[2] Bonstetten, *Id.*, p. 13.

[3] *Id.*, p. 218.

Au milieu de cette misère et de cette désolation, la contrée conserve un caractère singulièrement imposant et grandiose. Ces lacs sur des montagnes, encadrés de beaux hêtres, de chênes superbes; ce Nemi, le miroir de la Diane taurique, *speculum Dianæ;* cet Albano, le siége antique des religions du Latium; ces hauteurs, dont la plaine est partout dominée, font une couronne digne de Rome. C'est du Monte Musino, l'*ara mutiæ* des Étrusques, c'est de son bois obscur [1] qu'il faut contempler ce tableau du Poussin. Dans les jours d'orages surtout, lorsque le lourd sirocco pèse sur la plaine, et que la poussière commence à tourbillonner, alors apparaît, dans sa majesté sombre, la capitale du désert.

Dès que vous avez passé la place du Peuple et l'obélisque égyptien qui la décore, vous vous enfoncez dans cette longue et triste rue du Corso, qui est encore la plus vivante de Rome. Poursuivez jusqu'au Capitole; montez au palais du Sénateur, entre la statue de Marc-Aurèle et les trophées de Marius, vous vous trouvez dans l'asile même de Romulus, *intermontium*. Ce lieu élevé sépare la ville des vivants et la ville des morts. Dans la première, qui couvre l'ancien Champ de Mars, vous distinguez les colonnes Trajane et Antonine, la rotonde du Panthéon, et l'édifice le plus hardi du monde moderne, le dôme de Saint-Pierre.

Tournez-vous; sous vos pieds vous voyez le Forum, la voie triomphale, et le moderne hospice de la Consolation près la roche Tarpéienne. Ici sont entassés pêle-mêle tous les débris, tous les siècles de l'antiquité; les arcs de Septime-Sévère et de Titus, les colonnes de Jupiter Tonnant et de la Concorde. Au delà, sur le Palatin, des ruines sinistres, sombres fondations des palais impériaux. Plus loin encore, et sur la gauche, la masse énorme du Colisée. Cette vue unique arracha un cri d'admiration et d'horreur au philosophe Montaigne [2].

L'amphithéâtre colossal (*Colosseum*, Colisée), où tant de chrétiens ont souffert le martyre, efface par sa grandeur tout autre ouvrage humain. C'est une monstrueuse montagne de pierres, de cent cinquante-sept pieds de haut, sur seize cent quarante de circonférence. Cette montagne, à demi ruinée, mais richement parée par la nature, a ses plantes, ses arbres, sa flore. La barbarie moderne en a tiré, comme d'une carrière, des palais entiers. La destination de ce monument de meurtre, où Trajan faisait périr dix mille captifs en cent jours, est partout visible dans ses ruines; vous retrouvez les deux portes par l'une desquelles sortait la chair vivante; tandis que par l'autre on enlevait la chair morte, *sanavivaria*, *sandapilaria* [3].

A la porte du Colisée se voit la fontaine où, selon la tradition, les gladiateurs venaient, après le combat, laver leurs blessures. La borne de cette fontaine était en même temps la première pierre milliaire de l'Empire; toutes les voies du monde romain partaient de ce monument d'esclavage et de mort.

Au delà du Colisée et du mont Palatin, au delà de l'Aventin, Rome se prolonge par ses tombeaux. Là, vous rencontrez le sépulcre souterrain des Scipions, la pyramide de Cestius, la tour de Cécilia Métella, et les Catacombes, asile et tombeau des martyrs, qui, dit-on, s'étendent sous Rome, et jusque sous le lit du Tibre [4].

Contemplée ainsi du Capitole, cette ville tragique laisse facilement saisir, dans ses principaux monuments, le progrès et l'unité de son histoire. Le Forum vous représente la république; le Panthéon d'Auguste et d'Agrippa, la réunion de tous les peuples et de tous les dieux de l'ancien monde en un même empire, en un même temple. Le monument de l'époque centrale de l'histoire romaine occupe le point central de Rome, tandis qu'aux deux extrémités vous voyez dans le Colisée les premières luttes du christianisme, son triomphe et sa domination dans l'église de Saint-Pierre [5].

CHAPITRE II.

TABLEAU DE L'ITALIE.

La belle Italie, entre les glaciers des Alpes et les feux du Vésuve et de l'Etna, semble jetée au milieu de la Méditerranée, comme une proie aux éléments et à toutes les races d'hommes. Tandis que les neiges des Alpes et des Apennins menacent toujours de

[1] Les gens du village voisin croient la vie de leurs premiers nés attachée à la conservation des chênes de cette montagne. Le cône qui en forme le sommet est entouré d'une terrasse antique de soixante pieds de large. Plus bas, il y a une grotte qui, selon les paysans, renferme un trésor. Voyez *Essai topographique des environs de Rome*, par sir Will. Gell (1823 et 1828), et les *Annali dell' Instituto di correspondenza archeologica*, v. II.

[2] Voy. les éclaircissements.

[3] *Et cœpi ire cum gloriâ ad portam sanavivariam.* Passio SS. Perpetuæ et Felicitatis, c. 10, apud Ruinard, p. 91, adde ibid. c. 20. Sur *sandapila*, *sandapilarius*, etc., *voy.* Sidonius Ap., lib. II, epist. 8.

[4] *Voyage dans les Catacombes de Rome*, in-8° (Anonyme). *Voyez* aussi d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*.

[5] *Voy.* les éclaircissements.

noyer la partie septentrionale, les terres du midi sont inondées par les laves des volcans, ou bouleversées par des convulsions intérieures.

Chose contradictoire en apparence, ce pays, célèbre par la pureté de son ciel, est celui de l'Europe où la terre reçoit le plus d'eau pluviale [1]. C'est que cette eau ne tombe guère que par grands orages. Les pentes y sont rapides; qu'un jour de chaleur fonde la neige sur les montagnes, un ruisseau, qui roulait à peine un filet d'eau sur une grève de deux cents pieds de large, devient un torrent qui bat ses deux rives. Au XIVe siècle, une pluie d'orage faillit emporter la ville de Florence. Toutes les rivières d'Italie ont ce caractère de violence capricieuse [2]; toutes entraînent des montagnes un limon qui exhausse peu à peu leur lit, et qui les répandrait dans les plaines environnantes, si on ne les soutenait par des digues. La mer elle-même semble menacer sur plusieurs points d'envahir les terres du côté de l'occident. Tandis qu'elle s'est retirée de Ravenne et d'Adria [3], elle ensable chaque jour le port de Livourne, et refuse de recevoir les fleuves, dès que souffle le vent du midi [4]. C'est ce qui rendra peut-être à jamais impossible le dessèchement de la Maremme et des marais Pontins [5].

Mais c'est surtout la Lombardie qui se trouve menacée par les eaux [6]. Le Pô est plus haut que les toits de Ferrare [7]. Dès que les eaux montent au-dessus du niveau ordinaire, la population tout entière court aux digues : les habitants de ces contrées sont ingénieurs sous peine de mort.

L'Italie du nord est un bassin fermé par les Alpes et traversé par le Pô; de grandes rivières qui tombent des monts, le Tésin, l'Adda, etc., contribuent toutes pour grossir le Pô, et lui donnent un caractère d'inconstance et de fougue momentanée qu'on n'attendrait pas d'un fleuve qui arrose des plaines si unies. Cette contrée doit au limon de tant de rivières une extraordinaire fertilité [8]. Mais les rizières que vous rencontrez partout vous avertissent que vous êtes dans l'un des pays les plus humides du monde. Ce n'est pas trop de toute la puissance du soleil italien pour réchauffer cette terre; encore ne peut-il lui faire produire la vigne entre Milan et le Pô [9]. Dans toute la Lombardie, les villes sont situées dans les plaines, comme les villages des Celtes, qui les ont fondées. Les végétaux du nord et l'accent celtique vous avertissent jusqu'à Bologne, et au delà, que vous êtes au milieu de populations d'origine septentrionale. Le soleil est brûlant, la vigne s'essaye à monter aux arbres, mais l'horizon est toujours cerné au loin par les neiges.

Au sortir de la Ligurie, les chaînes enchevêtrées de l'Apennin partent des dernières Alpes, se prolongent au sud tant que dure l'Italie, et au delà de l'Italie, en Sicile, où elles se relèvent aussi hautes que les Alpes dans l'énorme masse de l'Etna [10]. Ainsi toute la Péninsule se trouve partagée en deux longues bandes de terre. L'orientale (Marche d'Ancône, Abbruzzes, Pouille) est un terrain de seconde et plus souvent de troisième formation, identique avec celui de l'Illyrie [11] et de la Morée, dont l'Adriatique seule la sépare. Au contraire, la côte occidentale (Toscane, Latium, Terre de Labour, Calabre) est une terre partout marquée de l'empreinte des feux, qui, du reste, sans la mer, ne ferait

[1] Micali, *Italia*, etc. I, p. 213.

[2] La direction et la distribution des eaux, leurs brusques changements de lits, l'économie des irrigations tiennent une grande place dans la législation romaine. Tacite, *Ann.* I. « Actum deinde in senatu ab Arruntio, et Atejo, an ob moderandas Tiberis exundationes verterentur flumina, et lacus, per quos augescit, auditæque municipiorum et coloniarum legationes, orantibus Florentinis, ne Clanis solito alveo demotus in amnem Arnum transferretur, idque ipsis perniciem adferret. Congruentia his Interamnates disseruere, pessum ituros fecundissimos Italiæ campos, si amnis Nar id enim parabatur, in rivos diductus superstagnavisset. Nec Reatini silebant, Velinum lacum, qua in Narem effunditur, obstrui recusantes, quippe in adjacentia erupturum. »

[3] Un village voisin de Ravenne s'appelle *Classis*. La mer se retire chaque année de vingt-cinq mètres. Le port d'Adria est maintenant à huit lieues dans les terres. Dès le quinzième siècle, le port de Tarente était déjà obstrué par les sables.

[4] Sism. *Agric. de Tosc.*, p. 10.

[5] Vitruve (et quelques modernes) pense que les *marais Pontins* n'ont pas d'écoulement, parce qu'ils sont plus bas que la mer. *De Arch.*, I, c. 4.

[6] Rammazini, *de Fontibus mutinensibus*. Près de Modène (et en Sicile), il y a des volcans de boue.

[7] Prony, *Architecture hydraulique*.

[8] Sur la fertilité de l'Italie, comparée à celles d'autres nations, *voy.* Plin., XVIII, 2, 18; Colum., III, 3, 11. Dickson's *Roman. agric.*, t.

[9] Sismondi, *Agric. de Toscane*, 1801, p. 175. *Voyez* sur l'agriculture italienne en général, les excellents ouvrages d'Arthur Young et de Lullin de Châteauvieux.

[10] A sa base, l'Etna a cent milles de circonférence. Il est élevé de 10,484 pieds au-dessus du niveau de la mer (Stein, *Handbuch der geogr. und statistik*. 1824. *Ib.*, p. 275). A l'exception des cinq ou six pics principaux, les Alpes ne sont pas plus élevées. Les Apennins le sont beaucoup moins; aux monts Velino et Gran Sasso d'Italia (tous deux dans les Abbruzzes), ils ont environ 8,000 pieds.

[11] *Voy.* Brocchi, *Géol. de l'Italie*, et la carte géologique de l'Europe, par M. Broué, publiée dans le journal de Leonhard.

qu'un avec la Corse, la Sardaigne et la Sicile [1]. Ainsi l'Apennin ne partage pas seulement l'Italie, il sépare deux systèmes géologiques bien autrement vastes; il en est le point de contact; sa chaîne souvent double est la réunion des bords de deux bassins accolés, dont l'un a pour fond l'Adriatique, l'autre la mer de Toscane.

L'aspect des deux rivages de l'Italie n'est pas moins différent que leur nature géologique. Vers l'Adriatique, ce sont des prairies, des forêts [2], des torrents dont le cours est toujours en ligne droite, qui vont d'un bond des monts à la mer, et qui coupent souvent toute communication. Ces torrents durent isoler et retenir dans l'état barbare les pasteurs qui, dans les temps anciens, habitaient seuls leurs âpres vallées. Si vous exceptez la Pouille, la température de ce côté de l'Italie est plus froide. Il fait plus froid à Bologne qu'à Florence, à peu près sous la même latitude [3].

Sur le rivage de la Toscane, du Latium et de la Campanie, les fleuves principaux circulent à loisir dans l'intérieur des terres; ce sont des routes naturelles; le Clanis et le Tibre conduisent de l'Étrurie dans le Latium, le Liris du Latium dans la Campanie. Malgré les ravages des inondations et des volcans, ces vallées fertiles invitaient l'agriculture, et semblaient circonscrites à plaisir pour recevoir de jeunes peuples, comme dans un berceau de blé, de vignes et d'oliviers.

Lorsque vous passez de Lombardie en Toscane, la contrée prend un caractère singulièrement pittoresque. Les villes montent sur les hauteurs, les villages s'appendent aux montagnes, comme l'aire d'un aigle. Les champs s'élèvent en terrasses, en gradins qui soutiennent la terre contre la rapidité des eaux. La vigne, mêlant son feuillage à celui des peupliers et des ormes, retombe avec la grâce la plus variée. Le pâle olivier adoucit partout les teintes; son feuillage léger donne à la campagne quelque chose de transparent et d'aérien. Entre Massa et Pietra Santa, où la route traverse pendant plusieurs lieues des forêts d'oliviers, vous croiriez voir l'Élysée de Virgile.

Dans une région plus haute, où l'olivier n'atteint pas, s'élèvent le châtsignier, le chêne robuste, le pin même. Le sapin ne sort guère des Alpes. D'octobre en mai, descendent de robustes montagnards qui conduisent leurs troupeaux dans la Maremme ou dans la campagne de Rome, pour les ramener l'été sur les hauteurs, où l'herbe se conserve courte, mais fraîche, à l'ombre des châtaigniers. De même les troupeaux des plaines poudreuses de la Pouille remontent chaque été dans les Abbruzzes. Le droit qu'ils payent à l'entrée des montagnes était le revenu le plus net du royaume de Naples. Ce fut une des causes principales de la guerre entre Louis XII et Ferdinand le Catholique (1524).

Jusqu'à l'entrée du royaume de Naples, sauf la vigne et l'olivier, nous ne rencontrons guère la végétation méridionale; mais arrivé une fois dans l'heureuse Campanie (*Campania felix*), on trouve des bois entiers d'orangers. Là commencent à paraître les plantes de l'Afrique, qui effrayent presque dans notre Europe; le palmier, le cactus, l'aloès armé de piquants. Les anciens avaient placé sur ces rivage le palais de Circé. La véritable Circé, avec ses terreurs et ses séductions, c'est la nature du midi. Elle se présente dans cette délicieuse contrée sous un aspect de puissance sans borne et de violence homicide. *Voir Naples et puis mourir*, dit le proverbe italien; et nulle part la vie et la mort ne sont mises dans une si brusque et si prochaine opposition. Dans cette baie enchantée, au milieu de *ce ciel tombé sur la terre* (*un pezzo di cielo caduto in terra*), dorment les villes ensevelies de Pompeii et d'Herculanum, tandis qu'à l'horizon fume incessamment la pyramide du Vésuve. A côté, les champs phlégréens tout hérissés de vieux cratères; en face, la roche de Caprée.

Rien ne peut donner l'idée de la fécondité de cette plaine; elle nourrit cinq mille habitants par lieue carrée. De même, lorsque vous avez passé les défilés sinistres et les déserts de la *Syla* [4] calabroise, que vous descendez sur les beaux rivages de la grande Grèce, aux ruines de Crotone [5] et vers l'emplacement de Sybaris, la végétation est si puissante, que l'herbe broutée le soir est, dit-on, repoussée au matin. Mais c'est surtout vers la pointe de l'Italie, en sortant de cette forêt de châtaigniers gigantesques qui couronnent Scylla, lors-

[1] Je ne me serais point hasardé à présenter ces vues sur le caractère physique de l'Italie, si elles n'étaient confirmées par l'imposante autorité de M. Élie de Beaumont, auquel je les ai soumises, ainsi que tous les détails géologiques qui précèdent ou qui suivent.

[2] La Marche d'Ancône ne fait pas exception. Le terrain du Picenum, dit Strabon (liv. V), est meilleur pour les fruits que pour les grains, τοῖς ξυλίνοις καρποῖς ἢ σιτικοῖς. La Pouille, déboisée de bonne heure, a perdu le caractère commun à toute cette côte.

[3] A Bologne, une seule récolte, deux à Florence. Sism., p. 70.

[4] C'est la forêt du Brutium, d'où Rome et Syracuse tiraient leurs flottes. Entre Paula et Castrovillari, dans une forêt de vingt-cinq milles, il n'y a pas d'autre habitant que les loups et les sangliers.

[5] Voy. *Séjour d'un officier français en Calabre*, de 1807 à 1810, publié en 1820. — *Voy.* aussi sur la Calabre le petit ouvrage de Rivarol.

qu'on embrasse d'un coup d'œil et l'Italie et la Sicile, et l'amphithéâtre colossal de l'Etna, qui, tout chargé qu'il est de neige, fume comme un autel éternel au centre de la Méditerranée; c'est alors que le voyageur pousse un cri d'admiration en rencontrant cette borne sublime de la carrière qu'il a parcourue depuis les Alpes. Cette vallée de Reggio réunit tous les souvenirs, d'Ulysse aux guerres puniques, d'Annibal aux Arabes et aux Normands leurs vainqueurs; mais elle charme encore plus par ces fraîches brises, par ces arbres chargés d'oranges ou de soie. Quelquefois dans les grandes chaleurs, les courants s'arrêtent; la mer s'élève de plusieurs pieds, et, si l'air devient épais et orageux, vous voyez au point du jour tous les objets des deux bords réfléchis à l'horizon et multipliés sous des formes colossales. C'est ce qu'ils appellent aujourd'hui la fée Morgane, *fata Morgana*.

De Nicotera dans la Calabre, on découvre déjà l'Etna; et la nuit on voit s'élever des îles la flamme de Stromboli. Ces deux volcans, qui font un triangle avec le Vésuve, paraissent communiquer avec lui, et, depuis deux mille ans, les éruptions du Vésuve et de l'Etna ont toujours été alternatives [1]. Il est probable qu'ils ont succédé aux volcans éteints du Latium et de l'Étrurie. Il semble qu'une longue traînée de matières volcaniques se soit [2] prolongée sous le sol, du Pô jusqu'à la Sicile. A quelques lieues de Plaisance, on a trouvé sous terre la grande cité de Velia, le chef-lieu de trente villes. Les lacs de Trasymène, de Bracciano, de Bolsena, un autre encore dans la forêt Ciminienne, sont des cratères de volcans, et l'on a souvent vu ou cru voir au fond de leurs eaux des villes ensevelies. L'Albano, le mont de Préneste et ceux des Herniques ont jeté des flammes [3]. De Naples à Cumes seulement, on retrouve soixante-neuf cratères [4]. Ces bouleversements ont plus d'une fois changé de la manière la plus étrange l'aspect du pays. Le Lucrin, célèbre par ses poissons et ses naumachies, n'est plus qu'un marais, comblé en partie par le Monte-Nuovo qui sortit de terre en 1538. De l'autre côté du Monte-Nuovo est l'Averne, *quem non impunè volantes...* et qui, au contraire, est aujourd'hui limpide et poissonneux.

Herculanum est enseveli sous une masse épaisse de quatre-vingt-douze pieds. Il fallut presque pour produire un pareil entassement que le Vésuve se lançât lui-même dans les airs. Nous avons des détails précis sur plusieurs éruptions, entre autres sur celle de 1794 [5]. Le 12 juin, de dix heures du soir à quatre heures du matin, la lave descendit à la mer sur une longueur de 12.000 pieds, et une largeur de 1,500, elle y poussa jusqu'à la distance de 60 toises. Le volcan vomit des matières équivalant à un cube de 2,804,440 toises. La ville de Torre del Greco, habitée de 15,000 personnes, fut renversée; à 10 ou 12 milles du Vésuve, on ne marchait, à midi, qu'à la lueur des flambeaux. La cendre tomba, à la hauteur de 14 pouces et demi, à trois milles tout autour de la montagne. La flamme et la fumée montaient sept fois plus haut que le volcan [6]. Puis vinrent quinze jours de pluies impétueuses, qui emportaient tout, maisons, arbres, ponts, chemins. Des moffettes tuaient les hommes, les animaux, les plantes jusqu'à leurs racines, excepté les poiriers et oliviers qui restèrent verts et vigoureux.

Ces désastres ne sont rien encore en comparaison de l'épouvantable tremblement de terre de 1783, dans lequel la Calabre crut être abîmée. Les villes et les villages s'écroulaient; des montagnes se renversaient sur les plaines. Des populations fuyant les hauteurs s'étaient réfugiées sur le rivage : la mer sortit de son lit et les engloutit. On évalue à quarante mille le nombre des morts [7].

CHAPITRE III.

LES PÉLASGES.

Aux révolutions anté-historiques des volcans de l'Étrurie et du Latium, de Lemnos, de Samothrace et de tant d'îles de la Méditerranée, correspondent dans l'histoire des peuples des bouleversements analogues. Avec ce vieux monde de cratères affaissés et de volcans éteints, s'est enseveli un monde de nations perdues; race fossile, pour ainsi parler, dont la critique a exhumé et rapproché quelques ossements. Cette race n'est pas moins que celle des fondateurs de la société italique.

La civilisation de l'Italie n'est sortie ni de la

[1] Excepté en 1682 et 1766.

[2] Selon la conjecture de Spallanzani.

[3] Sur la nature volcanique de ces côtes, *voy.* le savant Mémoire de M. Petit-Radel, sur la véracité de Denys d'Halicarnasse. On y trouve réunis une foule de textes curieux.

[4] Breislak, *Voyage phys. et litholog. dans la Campanie.* 1801; t. I, p. 18.

[5] *Celle de* 1794. Breislak, qui l'observa lui-même, t. I, p. 200, 214. — Sur *celle de* 1783, *voy.* le chev. Hamilton, dans les *Transactions philosophiques* de cette année.

[6] *Voy.* de Buch, *Journal de phys.*, an VII.

[7] *Voy.* Vicenzio, Dolomieo, Hamilton, etc.

population ibérienne des Lygurs, ni des Celtes ombriens, encore moins des Slaves, Venètes ou Vendes, pas même des colonies helléniques qui, peu de siècles avant l'ère chrétienne, s'y établirent dans le midi. Elle paraît avoir pour principal auteur cette race infortunée des Pélasges, sœur aînée de la race hellénique, également proscrite et poursuivie dans tout le monde, et par les Hellènes et par les barbares. Ce sont, à ce qui me semble, les Pélasges qui ont apporté dans l'Italie, comme dans l'Attique, la pierre du foyer domestique (*hestia*, *vesta*), et la pierre des limites (*zeus herkeios*), fondement de la propriété. Sur cette double base s'éleva, ainsi que nous espérons le montrer, l'édifice du droit civil, grande et distinctive originalité de l'Italie.

Quelque opinion que l'on adopte sur les migrations des Pélasges, il paraît évident que, bien des siècles avant notre ère, ils dominaient tous les pays situés sur la Méditerranée, depuis l'Étrurie jusqu'au Bosphore. Dans l'Arcadie [1], l'Argolide et l'Attique, dans l'Étrurie et le Latium, peut-être dans l'Espagne, ils ont laissé des monuments indestructibles; ce sont des murs formés de blocs énormes qui semblent entassés par le bras des géants. Ces ouvrages sont appelés, du nom d'une tribu pélasgique, *cyclopéens*. Bruts et informes dans l'enceinte de Tyrinthe, dans les constructions de l'Arcadie, de l'Argolide et du pays des Herniques, ces blocs monstrueux s'équarrissent dans les murs apparemment plus modernes des villes étrusques. Ces murailles éternelles ont reçu indifféremment toutes les générations dans leur enceinte; aucune révolution ne les a ébranlées. Fermes comme des montagnes, elles semblent porter avec dérision les constructions des Romains et des Goths, qui croulent chaque jour à leurs pieds.

Avant les Hellènes, les Pélasges occupaient toute la Grèce jusqu'au Strymon [2], comprenant ainsi toutes les tribus arcadiennes, argiennes, thessaliennes, macédoniennes, épirotes. Le principal sanctuaire de ces Pélasges se trouvait dans la forêt de Dodone, où la colombe prophétique rendait ses oracles du haut d'une colonne sacrée. D'autres Pélasges occupaient les îles de Lemnos, d'Imbros, et celle de Samothrace, centre de leur religion dans l'Orient. De là ils s'étendaient sur la côte de l'Asie, dans les pays appelés plus tard Carie, Éolide, Ionie, et jusqu'à l'Hellespont. Sur cette côte, en face de Samothrace, s'élevait Troie, la grande ville pélasgique, dont le fondateur Dardanus, venu, selon des traditions diverses, de l'Arcadie, de Samothrace ou de la ville italienne de Cortone, formait, par ces migrations fabuleuses, un symbole de l'identité de toutes les tribus pélasgiques.

Presque toutes les côtes de l'Italie avaient été colonisées par des Pélasges; d'abord par des Pélasges arcadiens (œnotriens et peucétiens), puis par des Pélasges tyrrhéniens (lydiens). Chassant les Sicules, anciens habitants du pays [3], dans l'île qui a pris leur nom, on s'identifiant sans peine avec eux, par l'analogie de mœurs et de langues [4], repoussant dans les montagnes les vieux habitants du pays, il fondèrent sur les côtes les villes de Céré et Tarquinies, de Ravenne et Spina, l'ancienne Venise de l'Adriatique. Sur la côte du Latium, l'Argienne Ardée avec son roi Turnus ou Tyrrhenus, Antium, bâtie par un des frères des fondateurs d'Ardée et de Rome, paraissent des établissements pélasgiques, aussi bien que la Sagonte espagnole, colonie d'Ardée. Près de Salerne, la grande école médicale du moyen âge, le temple de la Junon argienne, fondé par Iason, le dieu pélasgique de la médecine [5], indique peut-être que les villes voisines, Herculanum, Pompeii, Marcina, sont d'origine tyrrhénienne. En face de ces villes, nous trouvons les Pélasges téléboens à Caprée, et même sur le Tibre, Tibur, Falèries et d'autres villes, sont fondées par des Sicules argiens, c'est-à-dire, vraisemblablement par des Pélasges.

Selon la tradition, ils avaient bâti douze villes dans l'Étrurie, douze sur le bords du Pô, douze au midi du Tibre. C'est ainsi que dans l'Attique pélasgo-ionienne [6], nous trouvons douze phratries, douze dèmes, douze poleis, et un aréopage, dont les premiers juges sont douse dieux. En Grèce l'amphictyonie thessalienne, en Asie celles des Éoliens et des Ioniens, se composaient chacune de douze villes. Mêmes analogies dans les noms que dans

[1] *Voy.* Edgar Quinet, *De la Grèce dans ses rapports avec l'antiquité*, 1830. Ce livre unique (dirai-je ce voyage ou ce poëme?) contient les détails les plus intéressants sur l'état actuel de Lycosure, la cité sainte des Pélasges dans l'Arcadie.

[2] Sur les établissements des Pélasges, *voy.* le beau chapitre de Niebuhr, où tous les textes se trouvent réunis et discutés. Les principaux sont : Hérod., I, 57; — II, 51; — VI, 137; — VIII, 44. — Eschyl., *Suppl.*, V, 248. — Thucyd., II, 99; —VI, 2. — Aristot., *Polit.*, VII, 10. — Denys, I, passim. — Strab., V, VI. — *Voyez* aussi, sur le culte des Pélasges, les dissertations de Schelling, Welcker, O. Müller, Ad. Pictet. Les opinions de ces divers écrivains ont été résumées avec beaucoup de talent par le savant traducteur de Creuzer, et, pour ce qui regarde les Pélasges de l'Attique, par M. le baron d'Eckstein, dernier numéro du *Catholique*.

[3] *Sicelus* et *Italus*, même nom, comme Σελλὸς, Ἕλλην, et *Latinus*, *Lakinius*. Niebuhr.

[4] Pausanias (*Attic.*) identifie les Sicules et les Pélasges.

[5] Denys, lib. I, Strab. *Voy.* Creuzer, II, 319.

[6] La race ionienne est pélasgique, dit Hérodote.

les nombres. En Asie, en Thessalie, en Italie, nous trouvons la ville pélasgique de Larisse. Alexandre le Molosse rencontra, pour son malheur, dans la grande Grèce, le fleuve Achéron et la ville de Pandosia, qu'il avaient laissés en Épire. En Italie comme en Épire, on trouvait une Chaonie; dans la Chaonie épirote avait régné un fils du Thessalien Pyrrhus et et de la Troyenne Andromaque.

On s'étonne de voir une race répandue dans tant de contrées, disparaître entièrement dans l'histoire. Ses divers tribus ou périssent, ou se fondent parmi les nations étrangères, ou du moins perdent leurs noms. Il n'y a point d'exemple d'une ruine si complète. Une inexpiable malédiction s'attache à ce peuple; tout ce que ses ennemis nous en racontent est néfaste et sanglant. Ce sont les femmes de Lemnos qui, dans une nuit, égorgent leurs époux; ce sont les habitants d'Agylla qui lapident les Phocéens prisonniers. Peut-être doit-on expliquer cette ruine des Pélasges et le ton hostile des historiens grecs à leur sujet, par le mépris et la haine qu'inspiraient aux tribus héroïques les populations agricoles et industrielles qui les avaient précédées.

C'était là en effet le caractère des Pélasges. Ils adoraient les dieux souterrains qui gardent les trésors de la terre; agriculteurs et mineurs, ils y fouillaient également pour en tirer l'or ou le blé. Ces arts nouveaux étaient odieux aux barbares; pour eux, toute industrie qu'ils ne comprenneut point est magie. Les initiations qui ouvraient les corporations diverses d'artisans, prêtaient par leurs mystères aux accusations les plus odieuses. Le culte magique de la flamme, ce mystérieux agent de l'industrie, cette action violente de la volonté humaine sur la nature, ce mélange, cette souillure des éléments sacrés, ces traditions des dieux serpents et des hommes dragons de l'Orient qui opéraient par le feu et par la magie, tout cela effrayait l'imagination des tribus héroïques. Elles n'avaient que l'épée contre les puissances inconnues dont leurs ennemis disposaient; partout elles les poursuivirent par l'épée. On racontait que les Telchines de Sicyone, de la Béotie, de la Crète, de Rhodes et de la Lycie, versaient à volonté l'eau mortelle du Styx sur les plantes et les animaux [1]. Comme les sorcières du moyen âge (*θέλγω, charmer, fasciner*), ils prédisaient et faisaient la tempête [2]. Ils prétendaient guérir les maladies; ne pouvaient-ils pas aussi en frapper qui ils voulaient [3]! Les Cabires de Lemnos, de Samothrace et de Macédoine (le même nom désignait les dieux et leurs adorateurs) étaient des forgerons et des mineurs, comme les cyclopes du Péloponèse, de la Thrace, de l'Asie Mineure et de la Sicile, qui pénétraient, la lampe fixée au front, dans les profondeurs de la terre.

Les uns font dériver le nom de Cabires, de *Kaïein*, brûler; d'autres le tirent des cabirim, les hommes forts de la Perse, qui reconnaissait un forgeron pour son libérateur; ou de l'hébreu *chaberim*, les associés (les *consentes* ou *complices* de l'Étrurie). Ce qui est plus certain, c'est qu'ils adoraient les puissances formidables qui résident dans les entrailles de la terre. *Kibir, qbir*, signifie encore le diable dans le dialecte maltais, ce curieux débris de la langue punique [4]. Les dieux cabires étaient adorés sous la forme de vases au large ventre; l'un d'eux était placé sur le foyer domestique. L'art du potier, sanctifié ainsi par les Pélasges, semble avoir été maudit dans son principe par les Hellènes, ainsi que toute industrie. Dédale (c'est-à-dire *l'habile*), le potier, le forgeron, l'architecte, fuit partout, comme Caïn, l'aïeul de Tubalcain, le dédale hébraïque; meurtrier de son neveu, il se retire dans l'île de Crète, il y fabrique la vache de Pasiphaé [5]. Il fuit la colère de Minos dans la Sicile et l'Italie, où il est accueilli et protégé; symbole de la colonisation de ces contrées par les industrieux Pélasges, et de leurs courses aventureuses. Prométhée, inventeur des arts, est cloué au Caucase par l'usurpateur Jupiter qui a vaincu les dieux pélasgiques; mais le Titan lui prédit que son règne doit finir [6]. Ainsi, pendant le moyen âge, les Bretons opprimés menaçaient leurs vainqueurs du retour d'Arthur et de la chute de leur domination.

Les Pélasges industrieux ont été traités par les races guerrières de l'antiquité, comme la ville de Tyr le fut par les Assyriens de Salmanazar et Nabucadnézar, qui, par deux fois, s'acharnèrent à sa perte; comme l'ont été, au moyen âge, les populations industrielles ou commerçantes, Juifs, Mores, Provençaux et Lombards.

Les dieux semblèrent se liguer avec les hommes contre les Pélasges. Ceux d'Italie furent frappés, sans doute à la suite des bouleversements volcaniques, par des fléaux inouïs; c'était une sécheresse qui brûlait les plantes, les pâturages, qui épuisait les fleuves même; des épidémies meurtrières qui causaient l'avortement des mères ou leur faisaient produire des monstres. Ils s'accusèrent d'avoir voué

[1] Strab., XIV.
[2] Athen., *Deipnosoph.*, VII.
[3] Creuzer, II. *Voy.* dans la traduction de M. Guignaut, p. 319.
[4] Creuzer, t. II, p. 286-8.
[5] *Voy.* Bœckh.
[6] Eschyl. *Prometh.*, V, 170, 515, 765, 773, 850, 871, 920, 936, 956, 1051, 1090.

aux Cabires la dîme de tout ce qu'ils recueilleraient, et de n'avoir point sacrifié le dixième des enfants. L'oracle réclamant cet épouvantable sacrifice, l'instinct moral se révolta contre la religion. Le peuple entra partout, dit Denys, en défiance de ses chefs [1]. Une foule d'hommes quittèrent l'Italie et se répandirent dans la Grèce et chez les barbares. Ces fugitifs, partout poursuivis, devinrent esclaves dans plusieurs contrées. Dans l'Attique, les Ioniens leur firent construire le mur cyclopéen de la citadelle [2]. Les Pélasges qui restèrent en Italie furent assujettis, ceux du Nord (tyrrhéniens) par le peuple barbare des Rasena, ceux du Midi (œnotriens et peucétiens) par les Hellènes [3], surtout par la ville achéenne de Sybaris [4]. L'analogie de langues fit adopter sans peine le grec à ce peuple, et lors même que la Lucanie et le Brutium tombèrent sous le joug des Sabelliens ou Samnites, on y parlait indifféremment l'osque et le grec. Toutefois cette malheureuse population des *Brutii* (c'est-à-dire esclaves révoltés) [5], descendue en grande partie des Pélasges, resta presque toujours dans la dépendance. Esclaves des Grecs, puis des Samnites lucaniens, ils furent condamnés par Rome, en punition de leur alliance avec Annibal, à remplir à jamais des ministères serviles auprès des consuls, à porter l'eau et couper le bois [6].

Rome aurait dû pourtant se souvenir que son origine était aussi pélasgique. Ne prétendait-elle pas elle-même qu'après la ruine de Troie, Énée avait apporté dans le Latium les pénates serrés de bandelettes [7] et le feu éternel de Vesta? n'honorait-elle pas l'île sainte de Samothrace comme sa mère; en sorte que la victoire de Rome sur le monde hellénique semblait la vengeance tardive des Pélasges? L'Énéide célèbre cette victoire. Le poëte de la Tyrrhénienne Mantoue [8] déplore la ruine de Troie, et chante sa renaissance dans la fondation de Rome, de même qu'Homère avait célébré dans l'*Iliade* la victoire des Hellènes et la chute de la grande cité pélasgique.

CHAPITRE IV.

OSCI. — LATINS. SABINS.

Circé, dit Hésiode (*Theog*, v. 1111-1115), *eut d'Ulysse deux fils, Latinos et Agrios* (le barbare), *qui, au fond des saintes îles, gouvernèrent la race célèbre des Tyrséniens*. J'interpréterais volontiers ce passage de la manière suivante : des Pélasges navigateurs et magiciens (c'est-à-dire industrieux), sortirent les deux grandes sociétés italiennes, les *Osci* (dont les Latins sont une tribu), et les *Tusci* ou Étrusques. Circé, fille du soleil, a tous les caractères d'une Telchine pélasgique (*V.* plus haut). Le poëte nous la montre près d'un grand feu, rarement utile dans un pays chaud, si ce n'est pour un but industriel; elle file la toile, ou prépare de puissants breuvages (Virg. *Æn. VII*). Le cauteleux Ulysse, navigateur infatigable, n'est point le héros original des tribus guerrières qui remplacèrent les Pélasges en Grèce; c'est un type qu'elles ont dû emprunter aux Pélasges, leurs prédécesseurs.

Quels étaient avant les Pélasges (sicules, œnotriens, peucétiens, tyrrhéniens) [9] les habitants de l'Italie? Au milieu de tant de conjectures, nous présenterons aussi les nôtres, qui ont au moins l'avantage de la simplicité et de la cohérence. Les premiers Italiens doivent avoir été les *Opici*, hommes de la terre (*ops*) [10], autocthones, aborigènes. *Opici*, *opsci*, contracté, devient *osci* [11], et, avec diverses aspirations, *casci* [12], *volsci*, et *falisci* [13]; enfin par extension d'*osci*, *ausonii*, *aurunci*. Si ce

[1] Denys, lib. I.

[2] Hérod., VI. — Pausan. *Attic.*

[3] Les esclaves des Italiotes étaient appelés *Pélasges*. Steph. Byz.

[4] Strab., VI.

[5] Strab., VI. Diod., XVI. Festus, verbis *brutates bilingues.*

[6] Appian. *Bellum Hannib.*, *sub fin.*

[7] Creuzer, II, p. 312. Plin., *H. N.*, IV, 23. — Serv. ad, *Æn.* III, 12.

[8] Mantoue était une colonie étrusque. *Gens illi triplex, populi sub gente quaterni.* *Æn.*, 10. *Voy.* sur le nombre 12, le chapitre des *Étrusques* et une note du liv. I.

[9] *Voy.* Nieb., 1er v.

[10] *Voy.* l'ingénieuse note de Buttman. *Lexilogus für Homer und Hesiod.*, 1825, verbo Ἀπίη γαῖα.

[11] *Voy.* Festus.

[12] *Casci, anciens*... ce qui rentre dans le sens d'*Autocthones*. Sauſeius in Serv. *Æn.*, I, 10. *Casci vocati sunt quos posteri Aborigenes nominaverunt.* — *Voy.* Columna *ad fragm. Ennii*, p. 14. Ed Hess. — Sur l'identité des Volsques, Èques, Falisques, *voy.* Nieb., I. — Varro, *de L. L.*, VI, 3. *Et primum* cascum *significat* vetus. *Ejus origo Sabina, quæ usque radices in Oscam linguam egit. Cascum, vetus esse significat Ennius, enim ait,* quam primum casci populi genuere latini. (Il cite une épigramme où *cascus* est pour *vetus*.)

[13] Corradini (II, 9) établit que Pometia ou Suessa Pometia, capitale des Volsques, fut aussi nommée Camena (c'est-à-dire *antique*, d'après Ennius), et Ausuua, Aurunca, nouvelle preuve de l'identité des Ausoniens ou Osques avec les Volsques. — *Voy.* aussi Dion, *Fr.* 4. — Serv., *Æn.*, VII, 627. — Festus. v. Ausonia.

nom *d'opici* ne désigne point une race, il comprend du moins à coup sûr des peuples de même langue, les anciens habitants des plaines du Latium et de la Campanie, plus ou moins mêlés aux Pélasges, et les habitants des montagnes, distingués par le nom de *sabini*, *sabelli*, *samnites*, *σαύνιται*, hommes du javelot? (Festus.) Ces populations adoraient, en effet, sous la forme d'un javelot, le dieu de la guerre et de la mort (*V.* plus bas). Ainsi les peuples de langue osque se divisaient en deux tribus, que je comparerais volontiers aux Doriens et Ioniens de la Grèce, les Sabelli, pasteurs des montagnes, et les Opici ou Osci, laboureurs de la plaine [1]. L'établissement des colonies helléniques, et l'invasion des Sabelli, qui peu à peu descendirent des Apennins, resserrèrent de plus en plus le pays des Ausoniens, Osques ou Opiques, et dès l'époque d'Alexandre (Aristote, *Polit.* VII, 10), le nom d'*Opica* semble restreint à la Campanie et au Latium. Au temps de Caton, *osque* était synonyme de barbare (Plin. XXIX, 1). Cependant la langue osque dominait dans tout le Midi jusqu'aux portes des colonies grecques. Quoiqu'un auteur latin [2] semble distinguer le dialecte romain de l'osque, on entendait cette langue à Rome, puisqu'on jouait dans cette langue les farces appelées *atellanes*.

La langue d'un peuple est le monument le plus important de son histoire. C'est surtout par elle qu'il se classe dans telle ou telle division de l'espèce humaine. Les langues osque, sabine et latine, étaient unies par la plus étroite analogie. Le peu de mots qui nous ont été conservés des deux premières, se ramènent aisément au sanscrit [3], source de la langue latine. Ainsi les anciennes populations du centre de l'Italie se rattachent par le langage, et sans doute par le sang, à cette grande famille de peuples qui s'est étendue de l'Inde à l'Angleterre, et qu'on désigne par le nom d'*indo-germanique*. Ce ne sont point de faibles analogies qui nous conduisent à cette opinion. La ressemblance d'un nombre considérable de mots, l'analogie plus frappante encore des formes grammaticales, attestent que l'ancien idiome du Latium se lie au sanscrit comme à sa souche, au grec comme au rameau le plus voisin, à l'allemand et au slave par une parenté plus éloignée. Les ressemblances que nous indiquerons (*V.* les éclaircissements), suffiront pour rendre sensible cette liaison des langues et des peuples; nous ne pouvons en donner dans cet ouvrage une démonstration complète. Toutefois ce petit nombre d'exemples est déjà une preuve grave, parce qu'ils sont tous tirés des mots les plus usuels, de ceux qui tiennent de plus près à la vie intime d'une nation. Le hasard peut faire emprunter à un peuple quelques termes scientifiques, expressions nouvelles d'idées jusqu'alors inconnues, jamais ces mots qui touchent les parties les plus vitales de l'existence humaine, ses liens les plus chers, ses besoins les plus immédiats.

On ne peut que conjecturer ce qu'étaient les religions de l'Italie avant l'arrivée des Pélasges; peut-être les objets de son culte étaient-ils les grossiers fétiches qu'elle continua d'adorer, par exemple, le pain, la lance, les fleuves (le Vulturne, le Numicius, le Tibre, etc.), les lacs (d'Albunea, du Cutilio), les eaux chaudes (d'Abano), les flots noirs et bouillants (du lac d'Ansanto, Micali, II, p. 40). Les Pélasges eux-mêmes placèrent sur les bords d'un lac, où flotte une île errante, le centre de leur religion en Italie (Denys, I).

Le grand dieu des Sabelli, c'était Mamers, Mavors, Mars ou Mors, adoré, comme nous l'avons dit, sous la forme d'une lance. C'est peut-être, à la forme près, le Cabire pélasgique Axiokersos [4]. Les

[1] Caton, dans *Denys*, lib. II.—Strabon, lib. V, qualifie les Sabelli du nom d'*Autocthones*, mot identique avec celui d'*Aborigènes*, qui signifie lui-même premiers habitants de la contrée, hommes de la terre, *opici*. Ceux qui font des *Sabelli* et des *Osci* deux peuples distincts, avouent qu'ils finirent par se mêler et parler la même langue. Liv. X, 20. — Les Osques, Volsques, les Sabins, Samnites et Brutiens (ces derniers sont en grande partie des Mamertins samnites), se servaient des mêmes armes... *Et* TERETI *pugnant mucrone* veruque Sabello, Virg., *Æn.*, VII, 665... *Volscosque* verutos, *Georg.*, II, 168. — *Voy.* aussi les monnaies des Brutiens : Magnan. *Bruttia numismata.*

[2] *Oscè et volscè fabulantur, nam latinè nesciunt.* Titinius in Festo. *Oscè et volscè* me semble une de ces rédondances ordinaires à la langue latine, comme : *felix faustumque, purum piumque, potest polletque, templa tescaque, censeo consentio concisco, populus romanus quiritium*, etc. — L'opposition d'*oscè* et *latinè* indique une différence de dialectes, et non une diversité fondamentale de langues, puisque tout le monde entendait l'osque à Rome. — Pour l'analogie du sabin avec la langue romaine, *voy.* Otfr. Müller, *die Etrusker, einleitung*, et Varro, *de L. lat.*, c. 12 : *Feronia, Minerva, Novensiles à Sabineis; paulò aliter ab eisdem dicimus Laram, Vestam, Salutem, Fortem, Fortunam, Fidem.* Earc (?) Sabinorum linguam olent, *quæ Tatii regis voto sunt Romæ dedicatæ. Nam ut annales dicunt, vovit Opi, Floræque; Diovi, Saturnoque : itemque Larundæ, Termino, Quirino, Vortumno, Laribus, Dianæ, Cloacinæque*, à queis non nulla nomina in utrâque linguâ habent radices; *ut arbores quæ in confinio natæ, in utroque agro serpunt. Potest enim esse Saturnus hic aliâ de causâ dictus atque in Sabineis, et sic Diano, de quibus suprà.*

[3] *Voy.* les éclaircissements.

[4] Creuzer, II, p. 508.

pasteurs honoraient aussi une sorte d'Hercule italique, Sahus, Sancus, Sanctus, Semo, Songus, Fidius, auteur de leur race, homme déifié, comme nous en trouvons en tête de toute religion héroïque. Dans ce pays d'orages et d'exhalaisons méphitiques, ils adoraient encore Soranus, Februus, dieu de la mort, et Summanus, dieu des foudres nocturnes, qui retentissent avec un bruit si terrible dans les gorges de l'Apennin.

Le principal objet du culte des agriculteurs était Saturnus-Ops, dieu-déesse de la terre, Djanus-Djana, divinité du ciel, peut-être identique avec Lunus-Luna, et avec Vortumnus, dieu du changement. Djanus circonscrit dans le cercle de la révolution solaire, devenait Annus-Anna, et celle-ci, considérée sous le rapport de la fécondité de la terre et de l'abondance des vivres, prenait le nom d'Annona.

Cette religion de la *nature naturante* et de la *nature naturée*, pour emprunter le barbare, mais expressif langage de Spinosa, avait ses fêtes à la fin de l'hiver : *Saturnalia, Matronalia*. En décembre, lorsque le soleil remontait vainqueur des frimas, la statue du vieux Saturne, jusque-là enchaînée (comme celle du Melkarth de Tyr), était dégagée de ses liens. Les esclaves, affranchis pour quelques jours, devenaient les égaux de leurs maîtres; ils participaient à la commune délivrance de la nature. Au 1er mars, les Saliens (et au 29 mai les Arvales), célébraient, par des chants et des danses, le dieu de la vie et de la mort (*Mors, Mars, Mavors, Mamers*). On éteignait, pour le rallumer, le feu de Vesta. Les femmes faisaient des présents à leurs époux, et adressaient leurs prières au génie de la fécondité féminine (*Juno Lucina*). On invoquait la puissance génératrice pour la terre et pour l'homme. Comme en Étrurie, chaque homme avait son génie protecteur, son Jupiter; chaque femme, sa Junon. La Vesta des Pélasges s'était reproduite sous la forme italienne de Larunda, mère des Lares, et leur Zeus Herkeios gardait toujours les champs sous la figure informe du dieu Terme. Chacun des travaux de l'agriculture avait son dieu qui y présidait. Nous savons les noms de ceux qu'invoquait à Rome le Flamine de la Dea-Dia, la Cérès italique : *Vervactor, Reparator, Abarator, Imporcitor, Insitor, Occator, Sarritor, Subruncator, Messor, Convector, Conditor, Promitor* [1].

Mais aucune divinité n'était adorée sous plus de noms que la Fortune, le Hasard, *Fortuna, fors, bonus eventus*, ce je ne sais quel dieu qui fait réussir. Voici quelques-uns des noms sous lesquels on invoquait la Fortune : *Muliebris, equestris, brevis, mascula, obsequens, respiciens sedens, barbara, mammosa, dubia, viscata, vicina, libera, adjutrix, virilis;* enfin le vrai nom de la Fortune, *Fortuna hujusdiei* [2].

Vosne velit an me regnare hera, quidve ferat fors
Virtute experiamur.

C'est la devise de Rome.

Ainsi un culte double dominait chez ces peuples comme chez les Étrusques, celui de la Fortune et du *changement*, et celui de la *nature*, personnifiée dans les dieux de la vie sédentaire et agricole; au-dessus le dieu de la vie et de la mort, c'est-à-dire du *changement dans la nature*.

L'origine étrangère de cette religion est partout sensible, quoiqu'elle soit empreinte dans sa forme de la sombre nationalité de l'ancienne Italie. Les dieux sont des dieux inconnus et pleins d'un effrayant mystère [3]. Les Romains ajoutaient à leurs prières :*Quisquis deus es; sive deus es, sive dea; seu alio nomine appellari volueris*. La Grèce avait fait ses dieux, les avait faits à son image; elle semblait jouer avec eux, et ajoutait chaque jour quelques pages à son histoire divine. Les dieux italiens sont immobiles, inactifs. Tandis que les dieux grecs formaient entre eux une espèce de phratrie athénienne, ceux de l'Italie ne s'unissent guère en famille. On sent dans leur isolement la différence subsistante des races qui les ont importés. Ils vont tous, il est vrai, deux à deux; hermaphrodites dans les temps anciens, chacun d'eux est devenu un couple d'époux. Mais ces unions ne sont pas fécondes; ce sont des arbres exotiques qui deviennent stériles sous le ciel étranger [4]. Le Grec Denys les félicite de n'avoir pas entre eux, comme les dieux grecs, de combats ni d'amour; de n'être jamais, comme eux, blessés ni captifs; de ne point compromettre la nature divine en se mêlant aux hommes. Denys

[1] *Voy*. Brisson, *de Formulis*.

[2] Ennii, *Fragm*.

[3] *Voy*. l'ingénieux *Essai* de Blum *sur les origines de l'Histoire romaine*. Blum, *Einleitung*, etc.

[4] *Voy*. Verro ap. Augustin. *Civit. Dei*. VII, II. *Quosdam tamen cælibes relinquimus, quasi conditio defecerit, præsertim cùm quædam viduæ sint, ut Populonia et Fulgora et Rumina, quibus non miror petitores defuisse*. Gellius, liv. XIII, chap. 21 : *Comprecationes deorum immortalium quæ ritu romano Diis fiunt, expositæ sunt in libris sacerdotum populi R., et in plerisque antiquis orationibus. In iis scriptum est Luciam Saturni, Salaciam Neptuni, Horam Quirini, Juritem Quiritii, Malam Volcani, Nerien Junonis, Molas Martis, Nerienem quoque Martis*. — Hersilie aurait ainsi imploré la paix entre les Romains et les Sabins : *Neria Marti, te obsecro pacem dare*.

oubliait que les divinités actives et mobiles, moins imposantes à la vérité, participent au perfectionnement de l'humanité. Au contraire, les dieux italiens, dans leur silencieuse immobilité, attendirent jusqu'à la seconde guerre punique les mythes grecs qui devaient leur prêter le mouvement et la vie.

La religion des Grecs, inspirée par le sentiment du beau, pouvait donner naissance à l'art; mais les dieux italiens, ne participant point à la vie ni aux passions de l'homme, n'ont que faire de la forme humaine. Les Romains, dit Plutarque, n'élevèrent point de statue aux dieux jusqu'à l'an 170 de Rome [1]. Toutes les nations héroïques, Perses, Romains, Germains (du moins la plupart de ces derniers), furent longtemps iconoclastes.

Ce n'est pas assez de caractériser ces tribus par leur religion, il faut les suivre dans leurs travaux agricoles, et recueillir ce qui nous reste des vieilles maximes de la sagesse italique. Les Romains nous en ont conservé beaucoup; et quoique rapportées dans les écrivains relativement assez modernes, je les crois d'une haute antiquité, puisqu'elles doivent dater au moins de l'époque où la terre était encore cultivée par des mains libres. A coup sûr, elles n'appartiennent point aux esclaves qui, plus tard, venaient des pays lointains cultiver le sol de l'Italie, et y mourir en silence.

Cette sagesse agricole dont les Romains se sont fait honneur, était commune au Latium, à la Campanie, à l'Ombrie, à l'Étrurie. Les Étrusques mêmes semblent avoir été supérieurs, sous ce rapport, à tous les peuples italiens. On sait quelle habileté ils portaient dans la direction des eaux; avec quel soin ils soutenaient par des murs les terres végétales toujours prêtes de s'ébouler sur les pentes rapides. Ils donnaient, dit Pline, jusqu'à neuf labours à leurs champs. Les plus illustres agriculteurs dont Rome se vante, Caton et Marius, n'étaient pas Romains, mais de Tusculum et d'Arpinum.

Ces vieilles maximes, simples et graves, comme toutes celles qui résument le sens pratique des peuples, n'ont point de caractère poétique. Elles affectent plutôt la forme législative. Pline les appelle *oraculo*, comme on nommait souvent les réponses des jurisconsultes.

Mauvais agriculteur, celui qui achète ce que peut lui donner sa terre. Mauvais économe, celui qui fait de jour ce qu'il peut faire de nuit. Pire encore, celui qui fait au jour du travail ce qu'il devrait faire dans les jours de repos et de fêtes. Le pire de tous qui, par un temps serein, travaille sous son toit plutôt qu'aux champs.

Quelquefois le précepte est présenté sous la forme d'un conte : Un pauvre laboureur donne en dot, à sa fille aînée, le tiers de sa vigne, et fait si bien qu'avec le reste il se trouve aussi riche. Il donne encore un tiers à sa seconde fille, et il en a toujours autant. Souvent la forme est paradoxale et antithétique : ***Quels sont les moyens de cultiver ton champ à ton plus grand profit ? Les bons et les mauvais, comme dit le vieil oracle***; c'est-à-dire, il faut cultiver la terre aussi bien que possible, au meilleur marché possible, selon les circonstances et les facultés du cultivateur. ***Qu'est-ce que bien cultiver? Bien labourer. Et en second lieu ? Labourer. En troisième? Fumer la terre.—Quel profit le plus certain ? L'éducation des troupeaux et le bon pâturage. Et après? Le pâturage médiocre. Et enfin ? Le mauvais pâturage.***

Pline et Columelle rapportent une prière des vieux laboureurs de l'Italie, qui ferait supposer dans ces tribus une grande douceur de mœurs. En semant le grain, ils priaient les dieux ***de le faire venir pour eux et pour leurs voisins*** [2]. Tout ce que nous savons de la dureté de ces anciens âges, s'accorde peu avec cette philanthropie. Une vieille maxime disait dans un esprit contraire : ***Trois maux également nuisibles : la stérilité, la contagion, le voisin.*** Nous ferons mieux connaître, plus tard, en parlant du livre de Caton sur l'agriculture, toute la rudesse du vieux génie latin. C'était un peuple patient et tenace, rangé et régulier, avare et avide. Supposé qu'un tel peuple devienne belliqueux, ces habitudes d'avarice et d'avidité se changeront en esprit de conquête. Tel a été au moyen âge le caractère des Normands, de ce peuple agriculteur, chicaneur et conquérant, qui, comme ils l'avouent dans leurs chroniques, voulaient toujours *goaigner*, et qui ont gagné, en effet, l'Angleterre et les Deux-Siciles. Rien n'est plus semblable au génie romain.

Celui des pasteurs sabelliens, plus rude et plus barbare encore, leur vie errante pendant la plus grande partie de l'année, les conduisaient, plus immédiatement que les habitudes des tribus agricoles, au brigandage et à la conquête. Obligés de mener leurs troupeaux et de suivre l'herbe, à chaque saison, des forêts aux plaines et des vallées aux

[1] Plutarch., *in Num. vitâ*.

[2] On la retrouve jusque dans la magnifique idéalisation de l'agriculture que présentent les *Géorgiques* de Virgile:

Indè homines nati durum genus. . .
. . . Duris urgens in rebus egestas.

Quòd nisi et assiduis terram insectabere rastris,
Et sonitu terrebis aves, et ruris opaci
Falce premes umbras votisque vocaveris imbrem;
Heu! magnum alterius frustrà spectabis acervum
Concussâque famem in sylvis solabere quercu.
— *Georg.* I. —

montagnes, ils laissaient les vieillards et les enfants incapables de ces longs voyages, sur les sommets inaccessibles de l'Apennin. Leurs bourgades, comme celles des Épirotes, étaient toutes sur des hauteurs. Caton place le berceau de leur race vers Amiternum, au plus haut des Abbruzzes, où la neige ne disparaît jamais du Majella. Mais ils s'étendaient de là sur toutes les chaînes centrales du midi de l'Italie. La rareté de l'herbe sous un ciel brûlant, l'immense étendue que demande cette vie errante, obligea toujours les pasteurs du Midi à se séparer bon gré malgré, et à former un grand nombre de petites sociétés. Ainsi, dans la Genèse, Abraham et Loth s'accordent pour s'éloigner l'un de l'autre, et s'en aller l'un à l'orient, l'autre à l'occident.

Dans les mauvaises années, les Sabelliens vouaient à Mamers, au dieu de la vie et de la mort, le dixième de tout ce qui naîtrait dans un printemps ; c'est ce qu'on appelait *ver sacrum*. Il est probable que, dans l'origine, on n'adoucissait pas même en faveur des enfants l'accomplissement de ce vœu cruel. A mesure que les Sabelliens formèrent un peuple nombreux, on se contenta d'abandonner les enfants. Repoussés par leur père, et devenus fils de Mamers, *mamertini* [1] ou *sacrani* [2], ils partaient, dès qu'ils avaient vingt ans, pour quelque contrée lointaine. Quelques-unes de ces colonies, conduites par les trois animaux sacrés de l'Italie, le picvert (*picus*) [3], le loup et le bœuf, descendirent, l'une dans le Picenum, l'autre dans le pays des Hirpins [4] (*hirpus*, loup, en langue osque), une troisième dans la contrée qui ne portait encore que le nom générique des Opici, et qui fut le Samnium. Cette dernière colonie devint à son tour métropole de grands établissements dans la Lucanie et la Campanie, où les Samnites asservirent les Opiques [5]. De la Lucanie, ils infestaient par leurs courses les terres des colonies grecques qui, environ trois siècles et demi après la fondation de Rome, formèrent une première ligue contre ces barbares et contre Denys l'Ancien, tyran de Syracuse, deux puissances qui les menaçaient également et entre lesquelles elles ne tardèrent pas d'être écrasées.

Cette vaste domination dans laquelle étaient enfermées toutes les positions fortes du midi de l'Italie, semblait destiner les Samnites à réunir la péninsule sous un même joug. Mais l'amour d'une indépendance illimitée, que toutes les tribus sabelliennes avaient retenu de leur vie pastorale, les empêcha toujours de former un corps. Rien n'était plus divers que le génie de ces tribus. Les Sabins, voisins de Rome, passaient pour aussi équitables et modérés que les Samnites étaient ambitieux. Les Picentins étaient lents et timides ; les Marses, belliqueux et indomptables. *Qui pourrait,* disaient les Romains, *triompher des Marses ou sans les Marses* [6] ? Les Lucaniens étaient d'intraitables pillards qui n'aimaient que vol et ravage. Les Samnites campaniens étaient devenus de brillants cavaliers, prompts à l'attaque, prompts à la fuite. Chaque tribu avait pris le caractère et la culture des contrées envahies. Les monnaies samnites portent des caractères étrusques ; celles des Lucaniens des lettres grecques ; les autres tribus suivaient l'alphabet osque et latin. Toutes les tribus se faisaient la guerre entre elles. Les Marsi, Marrucini, Peligni, Vestini, différant de gouvernement, mais unis dans une ligue fédérale, étaient en guerre avec les Samnites, que les Lucaniens attaquaient de l'autre côté. Les tribus samnites, elles-mêmes, n'étaient pas fort unies entre elles, sauf le temps des guerres de Rome, où elles élurent un général en chef, un *embratur* [7] ou *imperator*. La domination des Lucaniens reçut un coup terrible lorsque, vers

[1] Mot probablement identique avec le nom de deux tribus sabelliennes, les Marsi et les Marrucini.

[2] Festus, V, *ver sacrum* et *sacrani*, Serv., *Æn.*, VII, 796. Denys, I. Strab., V. — Je regrette de n'avoir pas trouvé dans Festus l'article Mamertini, auquel renvoie M. Niebuhr, p. 90 de *l'Allem.*, 2e édition. — L'usage du *ver sacrum* se retrouve chez les Romains. Voici la formule du vœu qu'ils firent dans la seconde guerre punique : « Velitis jubeatis, si resp. populi romani quiritium ad quinquennium proximum, sicut velim eam, salva servata erit hisce duellis, datum donum duit populus romanus quirit. Quod duellum populo rom. cum Carthaginiensi est, quæque duella cum Gallis sunt, qui cis Alpes sunt : *Quod ver attulerit ex suillo, ovillo, caprino grege, quæque profana erunt, Jovi fieri, ex quâ die senatus populusque jusserit ; qui faciet quandò volet, quâque lege volet facito. Quomodo faxit, probe factum esto ; si id moritur, quod fieri oportebat, profanum esto, neque scelus esto. Si quis rumpet occidetve insciens, ne fraus esto. Si quis clepsit, ne populo scelus esto, neve cui cleptum erit. Si atro die faxit insciens, probe factum esto. Si nocte sive luce, si servus sive liber faxit, probe factum esto. Si antè id ea senatus populusque jusserit fieri, ac faxit, eo populus solutus liber esto.* » (Liv. XXII, 9.)

[3] Plin., X, 18.

[4] Strab., V. — Les Romains disaient : Où il y a un pic, il y a aussi un loup. Plut., *Quæst. rom.*, 21. Romulus, reconnaissant, fit rendre des honneurs divins au pic qui l'avait nourri en même temps que la louve. Senec. apud Augustin., VI, 10.—On immolait un chien au loup. On frottait la porte des nouveaux mariés avec de la graisse de loup. Plut., *Quæst. rom.*, 19, 87.

[5] Capoue fut prise un peu plus de quatre siècles avant l'ère chrétienne. Diod., XII, 31.—Tite-Live, IV, 37.

[6] Appian., *B. Civ.* I.

[7] Ce mot se trouve sur les deniers samnites de la guerre sociale. Niebuhr, I, V.

l'an 400 après la fondation de Rome, des troupes mercenaires qu'ils employaient se révoltèrent contre eux, et, s'unissant aux anciens habitants du pays, s'établirent dans les fortes positions de la Calabre, sous le nom de *brutii*, c'est-à-dire esclaves révoltés. Sans doute ils acceptèrent d'abord ce nom comme un défi [1], et ensuite ils l'expliquèrent plus honorablement en rapportant leur origine à Brutus, fils d'Hercule et de Valentia, c'est-à-dire de l'héroïsme et de la force [2].

CHAPITRE V.

TUSCI, OU ÉTRUSQUES.

La diversité des tribus osques, leur génie mobile, les empêcha toujours de former une grande société. La tentative d'une forte et durable fédération n'eut lieu qu'en Étrurie.

Quel était ce peuple étrusque qui a si fortement marqué de son empreinte la société romaine, ébauchée, si je l'ose dire, par les populations osques et sabines? Eux-mêmes se disaient autocthones; en effet, dit Denys, *ils ne se rattachent à aucun peuple du monde*. Et il n'en est aucun auquel la critique n'ait entrepris de les rattacher. On a demandé successivement à l'Étrurie si elle n'était pas grecque ou phénicienne, germaine, celtique, ibère. Le génie muet n'a pas répondu.

Examinons à notre tour les monuments qu'on appelle étrusques. Contemplons ces blocs massifs des murs de Volterra, déterrons ces vases élégants de Tarquinies ou de Clusium, pénétrons dans ces hypogées plus mystérieux que les nécropoles de l'Égypte.

Les personnages représentés sur leurs vases et leurs bas-reliefs [3], sont généralement des hommes de petite taille, avec de gros bras, une grosse tête (*pinguis tyrrhenus*, *Æn.* XI. *Aut porcus Umber, aut obesus Hetruscus.* Catull.), quelquefois avec un nez long et fort, qui fait penser aux statues retrouvées dans les ruines mexicaines de Palenqué. Les sujets sont des pompes religieuses, des banquets somptueux où les femmes siégent près des hommes. Les costumes sont splendides; on sait que les Romains empruntèrent aux Étrusques le laticlave, la prétexte, l'apex, ainsi que leurs chaises curules, leurs licteurs, et l'appareil de leurs triomphes. Vous trouvez sur ces monuments la trace équivoque de toutes les religions de l'antiquité. Ce cheval-aigle me reporte à la Perse; ces personnages qui se couvrent la bouche pour parler à leur supérieur, semblent détachés des bas-reliefs de Persépolis. A côté, je vois l'homme-loup de l'Égypte, les nains scandinaves et peut-être le marteau de Thor. Mais ces nains ne seraient-ils pas les Cabires phéniciens?... Puis viennent des symboles hideux, des larves, des figures grimaçantes comme dans un mauvais rêve, qui semblent là pour défier la critique et lui fermer l'entrée du sanctuaire.

A ces éternels banquets, à cet embonpoint, à la rudesse du langage, nous devons, selon un illustre Allemand, reconnaître ses compatriotes [4]. La probité toscane, et l'admission des femmes dans les festins, sembleraient encore rattacher les Étrusques aux populations germaniques. Les Étrusques s'appelaient eux-mêmes *Rasena*. Ces Rasena ne seraient-ils pas des Rétiens ou Rhétiens du Tyrol? Si l'on veut qu'une peuplade germanique ou ibérienne ait envahi et soumis la contrée, il n'en reste pas moins vraisemblable que la population antérieure était, dans sa plus forte partie, non pas grecque, mais parente des Grecs. Tarquinii, le berceau de la société étrusque, selon leurs traditions nationales, Céré ou Agylla, sa voisine, la métropole religieuse de Rome, avaient toutes deux un trésor national au temple de Delphes, comme Athènes ou Lacédémone. Elles en consultaient quelquefois l'oracle. L'ordre toscan est le principe ou la simplification de l'ordre dorique. Les deux mille

[1] Ainsi, les *gueux* de Hollande, les *sans-culottes* de France, etc.

[2] Steph. Byz. V. Βρέττος.

[3] Lorsque nous ne citons pas nos autorités, on peut recourir *aux Étrusques* d'Otfried Müller. Dans ce bel ouvrage, on trouvera toutefois plus de faits que d'idées. Il y a aussi beaucoup à prendre dans les chapitres que Niebuhr et Creuzer ont consacrés à ce sujet. Pour l'art étrusque en particulier, *voy.* les magnifiques recueils d'Inghirami, de Micali, de Panofka et Ghérard dans le musée Blacas, de Dorow, etc. Consulter plusieurs articles du *Journal de l'institut de correspondance archéologique.* Nous attendons une lumière toute nouvelle du *Cours d'antiquités étrusques* que doit publier notre illustre ami, le professeur Orioli de Bologne. C'est à lui qu'il appartient de distinguer par une critique sévère les monuments peu nombreux qui appartiennent réellement à l'Étrurie antique.

[4] Tusci, Teutschen. — Turm (dieu étrusque), Tyr. — D'après Tite-Live, V, 33, les Étrusques sortaient de la même souche que les Rhétiens; Tyrol, Tyr, Tyrrhéniens. D'après Niebuhr, la langue de Grœden, dans le Tyrol, langue unique et originale dans ses racines, pourrait bien être regardée comme un reste de la langue tusque. — G. de Humboldt (*Recherches sur la langue basque*) croirait l'Étrurie latino-ibérienne. — Otfried Müller ne la croit ni ibérienne, ni celtique, mais en partie septentrionale, en partie lydienne, c'est-à-dire pélasgique.

statues de Vulsinies, pour lesquelles Rome fit la conquête de cette ville, semblent indiquer la fécondité de l'art grec. Ces vases innombrables de Tarquinii, de Clusium, d'Arretium, de Nola, de Capoue, qu'on tire chaque jour de la terre, sont identiques avec ceux de Corinthe et d'Agrigente, pour la matière, pour la forme, souvent pour les sujets. La sécheresse et la roideur dont Winckelmann avait cru pouvoir faire le caractère original de l'art étrusque, tiennent sans doute à l'interruption précoce des communications avec la Grèce; elles durent cesser lorsque les barbares Samnites firent la conquête de Capoue. La plupart de ces vases appartenant évidemment à une antiquité peu reculée, ne prouvent pas l'origine hellénique des Étrusques. Ce peuple silencieux, qui ne connut point la musique vocale [1], dont les inscriptions ne portent aucune trace de rhythme, qui avait en horreur la nudité des gymnases, ne peut être rapporté directement à la Grèce elle-même. C'est plus haut, selon les traditions des Étrusques eux-mêmes, qu'il en faut chercher l'origine. Longtemps avant que la colonie hellénique du Corinthien Démarate leur amenât Eucheir et Eugrammos (*le potier et le dessinateur*), les Pélasges tyrrhéniens de l'Asie Mineure avaient apporté aux Étrusques leurs arts et leurs dieux. La trompette, la flûte lydienne, étaient les instruments nationaux de l'Étrurie. Les terminaisons pélasgiques ηνας, ηνη, ηνας (Ἀθήνη, Μυκηνη), se retrouvent dans Porsena, Capena, Cecina, etc. L'écriture étrusque, comme celles des Ombriens et des Osques qui lui sont analogues, semble fille de la phénicienne et sœur de la grecque; sans doute l'alphabet phénicien aura passé en Italie par l'intermédiaire des Pélasges. Pélasges et Étrusques étaient de grands constructeurs de murailles et de tours (Tyrrheni, Turseni, Turris, Tursis?). Le génie symbolique des Pélasges paraît et dans la forme des cités étrusques [2], et dans l'affectation des nombres mystérieux. Les douze cités de l'Étrurie avaient douze colonies sur le Pô, douze dans le Latium et la Campanie. Elles étaient unies par les relations du commerce avec Milet et Sybaris, avec les Ioniens et les Achéens (*La race Ionienne est pélasgique.* Hérod.), au contraire ennemies des cités doriennes. Aux marchés de Sybaris, l'argent servait d'intermédiaire et de moyen d'échange entre le cuivre des Étrusques et l'or de Milet et de Carthage. Les *pirates étrusques*, comme les désignaient toujours les Grecs, leurs ennemis, étaient en guerre permanente contre les Doriens de Syracuse. Les craintes qu'ils inspiraient avaient de bonne heure arrêté la fondation des colonies helléniques sur la côte occidentale de l'Italie. Le détroit de Messine séparait l'empire maritime des Toscans de celui des Grecs. Peu de temps après que Xerxès et les Carthaginois eurent envahi de concert la Grèce et la Sicile, les Étrusques menacèrent la grande Grèce, et faillirent s'emparer de Cumes. Le Syracusain Hiéron les battit, comme Gélon, son frère, avait battu les Carthaginois, comme Thémistocle avait défait les Perses. Pindare chante cette troisième victoire de la Grèce sur les barbares à l'égal des deux premières.

Ainsi les Étrusques perdirent l'empire de la mer. Leur puissance, qui s'était étendue depuis les Alpes du Tyrol jusqu'à la grande Grèce, commença à rentrer dans les limites de l'Étrurie. Tous les barbares, Liguriens, Gaulois, Samnites, la resserrèrent chaque jour, tandis qu'elle était travaillée d'un mal plus grand encore à l'intérieur. Les lucumons, propriétaires, prêtres, guerriers, maîtres des villes fortes situées sur les hauteurs, tenaient assujettis, par leurs clients, les laboureurs de la plaine. Un lucumon, roi dans chaque ville, représentait les lucumons de la même cité aux assemblées religieuses et politiques de la confédération, qui se tenaient à Vulsinies. Rivalités des villes et des lucumons, jalousies des ordres inférieurs, laboureurs et artisans, haine de partis et de races, telles étaient les plaies cachées de l'Étrurie. Elle dura pourtant, forte et patiente, sous les coups multipliés que lui portaient ses belliqueux voisins, ne s'accusant point elle-même de ses maux, et les rapportant à la colère injuste des dieux. Le sujet de Capanée insultant le ciel est commun sur leurs vases. Cette triste et dure obstination, cette prévision de sa ruine, ce vif sentiment de l'instabilité, firent le caractère du génie étrusque. La nature et les hommes semblaient s'étendre pour avertir de sa ruine la mélancolique Étrurie.

Les eaux du Clanis et de l'Arno paraissent avoir

[1] Pour l'instrumentale, elle était recommandée par des lois positives et par l'usage, s'il est vrai que les Étrusques faisaient le pain et battaient leurs esclaves au son de la flûte. Arist. *apud* Pollue., IV, 56.—Plut., *de Cohibendâ irâ*, Athen., XII, 3.

[2] La plupart des villes étrusques avaient la forme d'un carré long. *Voy.* l'*Atlas* de Micali et une note un peu plus bas. — Virg. sur Mantoue : *Gens illi triplex, populi sub gente quaterni.*—Niebuhr croit que les douze villes étaient : Cære, Tarquinii, Vetulonium, Volaterræ, Arretium, Cortona, Perusia, Clusium, Volsinii, Veïes, Capena ou Cossa. On parle beaucoup aussi de Pise, Fœsulæ, Falerii, Aurinia ou Caletra, et Salpinum (joignez-y Saturnia). Ce nombre mythique de douze put varier dans la réalité historique.

été, dans les temps anciens, suspendues dans un vaste lac [1] qui dominait la contrée, jusqu'à ce que, minant leur barrière, elles eussent percé leur route vers l'occident et le midi. On sait qu'Annibal mit trois nuits et quatre jours à traverser les marais de l'Étrurie supérieure; aujourd'hui, c'est la Toscane maritime qui est devenue en grande partie inhabitable à cause de l'affluence et de la stagnation des eaux. La vallée du bas Arno est appelée la Hollande de Toscane. Malgré le serment que les deux fleuves [2], l'Arno et l'Anser, firent autrefois de ne point inonder la contrée, des terrains considérables se refroidissent (selon l'expression italienne), par les eaux qui suintent à travers les digues. *Sans les comblées* (colmate) [3], au moyen desquelles on dirige les eaux sur le point où on veut leur faire déposer leur limon, la terre perdrait peu à peu sa force productrice.

En avançant, l'aspect du pays change. La domination des feux succède à celle des eaux. Les cendres témoignent des effroyables révolutions qui ont bouleversé la contrée. Les cratères éteints, où vous vous étonnez de trouver aujourd'hui des lacs, sont les monuments et les symboles de ce combat des éléments.

Le long de la mer, dans une largeur de quarante lieues, vous rencontrez la fertile et meurtrière solitude de la Maremme; des champs féconds, de belles forêts, et tout cela c'est la mort. Moins déserte dans l'antiquité, mais toujours chaude et humide, toujours insalubre, cette terre avide s'est nourrie de toutes les populations qui ont osé l'habiter. *Dans la Maremme*, disent les Italiens, *on s'enrichit en un an et l'on meurt en six mois* [4].

» C'était, dit très-bien Creuzer, un pays chaud, » un climat accablant. Un air épais, selon l'expres- » sion des anciens, pesait sur ses habitants. Si le » climat doux et riant de l'Ionie, si son ciel léger » vit eroître une race mobile et poétique, qui le » peupla de créations non moins légères, non moins » riantes, il n'en fut pas de même de la Toscane » antique : elle nourrit des hommes d'un caractère » grave, d'un esprit méditatif. Cette disposition » morale fut puissamment fécondée par les fré- » quentes aberrations du cours ordinaire de la na- » ture dans cette contrée; les météores, les trem- » blements de terre, les déchirements subits du sol, » les bruits souterrains, les naissances monstrueu- » ses dans l'espèce humaine aussi bien que dans les » animaux, tous les phénomènes les plus extraor- » dinaires s'y reproduisaient fréquemment [5]. La » plupart s'expliquent par la nature de l'atmosphère » chargée de vapeurs brûlantes, et par les nom- » breux volcans dont on a découvert les traces. Il » est plus difficile de rendre compte des apparitions » de monstres, dont il est parlé dans les auteurs, » par exemple, de cette *Volta* qui ravagea la ville » et le territoire de Volsinii, jusqu'à ce que les » prêtres fussent parvenus à la tuer, en évoquant » la foudre. Mais ce que l'on comprend, c'est l'in- » fluence d'une telle nature et de tels phénomènes » sur le caractère du peuple étrusque. Les Pères de » l'Église nomment l'Étrurie *la mère des supersti- » tions*. Ce peuple jeta un regard sombre et triste » sur le monde qui l'environnait. Il n'y voyait que » funestes présages, qu'indices frappants de la » colère céleste et des plaies dont elle allait frapper » la terre; de là ces fréquentes et terribles expia- » tions qu'il s'imposait; de là ces larves, ces mon- » stres, ces furies, ces esprits infernaux si souvent » reproduits sur ses monuments. Les livres de di- » vination des Étrusques pénétraient de crainte et » d'horreur ceux qui les lisaient. Un jour les prê- » tres de Tarquinies apparurent devant l'armée » romaine, semblables à de vivantes furies, avec » des torches flamboyantes et des serpents dans » les mains. C'était encore de l'Étrurie que les » Romains avaient pris l'usage des jeux sanglants » dans les cérémonies funèbres. Après des faits » pareils, faut-il s'étonner de trouver chez les » anciens, que dans une ville étrusque, à Falérics, » des jeunes filles étaient immolées en l'honneur » de Junon? »

Les seuls Étrusques, dans notre Occident, sentirent que les empires meurent aussi. Ils n'annoncèrent pas d'une manière confuse le renouvellement du monde, comme on le trouve indiqué dans le *Prométhée* d'Eschyle et dans la *Voluspa scandinave*. Ils partagèrent l'humanité en plusieurs âges, s'en réservèrent un seul, et se prédirent eux-mêmes le

[1] C'est la tradition du pays. G. Villani, I, 43.

[2] Strabon.

[3] *Voy.* Sismondi, *Agriculture de Toscane*.

[4] Les Maremmes s'étendent vers Sienne, Pise et Livourne. Quarante lieues de long; quarante habitants par mille. Côme III y établit des Maniotes, puis des Lorrains, qui périrent.—Proverbe : « In Maremma, si » arrichisce in uno anno, si muore in sei mesi. » La plus grande partie des douze villes étrusques était situés dans la partie malsaine de l'Étrurie (*Populonia, Vetulonia, Luna, Pise, Volterra, Saturnia, Rusellæ, Cosa*). Dans chaque district, les biens de ceux qui mouraient sans héritier ont été dévolus à la communauté. Un district entier, étant dépeuplé, revenait à l'un des districts voisins. Il y a tel village de la Maremme qui possède jusqu'à sept ou huit de ces districts ou *bandite*.

[5] *Voy.* Cicéron, *de Divinatione*.

moment où ils feraient place à un autre peuple. L'Étrurie devait périr au dixième siècle de son existence. *L'empereur Auguste racontait dans ses Mémoires* (Servius, ad *Eclog.* IV, 47), *qu'à l'apparition de la comète observée aux funérailles de César, l'haruspice Vulcatius avait dit dans l'assemblée du peuple, qu'elle annonçait la fin du neuvième siècle et le commencement du dixième; qu'il révélait ce mystère contre la volonté des dieux, et qu'il en mourrait.* Déjà, vers le temps de Sylla (Plut. *Vit. Syll.*) *on avait entendu, dans un ciel serein, une trompette d'un son si aigu et si lugubre que tout le monde en fut dans la frayeur. Les devins toscans consultés, annoncèrent un nouvel âge qui changerait la face du monde. Huit races d'hommes, disaient-ils, doivent se succéder, différentes de vie et de mœurs; les dieux assignent à chacune un temps limité par la période de la grande année.*

Ces prédictions se vérifièrent. Rome qui, dès sa naissance, avait ruiné Albe, sa métropole, n'épargna pas davantage le berceau de sa religion. L'Étrurie fut comprise dans les proscriptions de Sylla. Il établit ses vétérans dans les riches villes de Fesole, de Cortone et d'Arretium. Jules-César donna aux légions de Pharsale, Capène et Volaterre. Enfin, dans les guerres des Triumvirs, où Pérouse fut incendiée, l'Étrurie reçut le dernier coup, dévastée, partagée par Octave :

> *Eversosque focos antiquæ gentis hetruscæ.*
> Du vieux peuple toscan le foyer s'éteignit.

Leur belle colonie de Mantoue fut entraînée dans leur ruine. Ses champs furent donnés aux soldats; son Virgile suivit les vainqueurs dans le midi de l'Italie. Voyez aussi avec quelle harmonie lugubre le poëte chante l'ère de renaissance, marquée par la ruine de sa patrie :

> Aspice convexo nutantem pondere mundum,
> Terrasque tractusque maris, cœlumque profundum ;
> Aspice venturo lætentur ut omnia seclo.
> *Eclog.* IV.

De même que le siècle fait la vie de l'homme, que dix siècles composent celle de la nation étrusque, en six mille ans se trouve resserrée toute la vie de la race humaine. Les dieux ont mis six mille années à créer le monde; il en faut encore autant pour compléter le cycle mystérieux de la *grande année*, et pour épuiser la succession des nations et des empires par lesquels l'humanité passera. Ainsi les hommes, les peuples, les races, s'éteignent dans leur temps. Les dieux eux-mêmes, les grands dieux (*consentes*), doivent mourir un jour, et sur les ruines de ce monde, fleuriront encore de nouvelles races, de nouveaux empires et de nouveaux dieux.

Les dieux de l'Étrurie partagent avec les hommes ce sentiment de la mobilité universelle. La Voltumna de Volsinies, dans le temple duquel s'assemblaient les lucumons étrusques, est une déesse du changement, de la fortune, du bonheur, comme Nortia, Volumnius et Vertumnus (*à volvendo, vertendo*). Le double Janus, Ianus, Eanus [1], *ab eundo* (Cicéron), ouvre les portes du ciel et de l'année; il tourne avec le soleil, coule avec le temps, avec les fleuves. Sa femme, Camaséné, est tantôt un poisson qui glisse et échappe, tantôt Venilia, la vague qui vient au rivage, tantôt Juturna, fille des fleuves et des vents. Le double Janus est le vrai dieu de l'Italie ; d'un côté elle regarde l'Orient et la Grèce, de l'autre le sombre Occident, auquel elle doit interpréter le génie hellénique.

Le peu de confiance que l'Étrurie plaçait en la stabilité des choses de ce monde, excluait naturellement de sa religion et de ses monuments cette jeune allégresse, pleine d'espérance et d'héroïsme, que nous admirons dans ceux de la Grèce. Nous l'avons dit, les monuments étrusques sont tristes [2] : ce sont des tombeaux et des urnes. Ces urnes présentent souvent des tableaux de noces et de danses. Comme dans le poëme de Lucrèce, l'homme y jouit avec une fureur voluptueuse de la vie qui va passer.

Toutefois, les Étrusques ne cédèrent pas mollement à la fatalité; ils la combattirent avec une sombre et dure obstination. La nature les menaçait d'inondations; ils entreprirent de dompter les eaux, d'emprisonner les fleuves; leur travaux habiles ont fait le Delta du Pô [3]. Les volcans éteints,

[1] *Voy.* Creuzer, IIe v., et une note importante de M. Guignaut. Comparez, dans la *Symbolique*, la doctrine étrusque de la grande année avec les cycles indiens, égyptiens, etc.

[2] Quelquefois ils semblent exprimer une amère ironie de la vie sociale. Le grotesque, peu connu de la Grèce, est propre au moyen âge. Ne serait-il pas, dans les temps antiques, un trait de l'originalité italienne? Sur une cornaline, le papillon à la tête légère conduit à la charrue deux modestes et laborieuses fourmis (Gori, *Museum etruscum*). Sur un vase, le légitime Eurysthée se cache dans sa cuve d'airain, tandis qu'Hercule, condamné par lui aux exploits héroïques, lui présente le sanglier de Calidon. J'avoue que les critiques les plus graves rapportent à une époque assez moderne ces antithèses anthologiques.

[3] Plin., III, 20.

remplis par des lacs, furent percés d'issues, qui aujourd'hui encore, inconnues et perdues, versent le superflu des eaux qui inonderaient la contrée. Aux invasions des races barbares, ils opposèrent les murailles colossales de leurs cités. Les dieux semblaient ennemis ; ils s'étudièrent à connaître leur volonté. Ils mirent à profit les orages, osèrent étudier l'éclair, observer la foudre, ouvrirent le sein des victimes, et lurent la vie dans la mort.

« Comme un laboureur enfonçait la charrue dans un champ voisin de Tarquinies, tout à coup sort du sillon le génie Tagès [1], qui lui adresse la parole. Sous la figure d'un enfant, Tagès avait la sagesse des vieillards. Le laboureur pousse un cri d'étonnement; on s'assemble, en peu de temps l'Étrurie entière accourut. Alors Tagès parla longtemps devant cette multitude, qui recueillit ses discours, et les mit par écrit; tout ce qu'il avait dit était le fondement de la science des haruspices. » Le laboureur était Tarchon ou Tarquin, fondateur de Tarquinies, la métropole de l'Étrurie (Tarchon, Tarquin, Tarquinii, sous la forme grecque Τυρ'ήνος, etc.). Jusqu'ici nous n'avons vu dans les croyances étrusques que le sentiment de la mobilité. Avec le mythe de Tagès et de Tarquin, commence la vie à la fois sédentaire et agricole, et l'étroite union de l'agriculture, de la religion, de la divination. La cité, la société étrusque, sortent du sillon.

Ce caractère divin que les peuples de l'antiquité attribuaient aux éléments, la vieille Italie le reconnaissait surtout dans la terre. Voyez encore dans Pline, à une époque où l'esprit de l'ancien culte était presque éteint, avec quel religieux enthousiasme il parle *de la bonne terre de labour qui brille derrière la charrue, comme la peint Homère sur le bouclier d'Achille; les oiseaux la cherchent avidement derrière le soc, et vont becqueter les pas du laboureur. J'aime mieux*, dit Cicéron, *le parfum de la terre que celui du safran. Voulez-vous savoir quelle est cette odeur de la terre? Lorsqu'elle repose au coucher du soleil, au lieu où l'arc-en-ciel vient d'appuyer son croissant, lorsque après une sécheresse elle s'est abreuvée de la pluie, alors elle exhale ce souffle divin, cette haleine suave qu'elle a conçue des rayons du soleil.*

Tout ce qui touche l'élément sacré est sacré comme lui. Le bœuf laboureur de l'Italie est protégé par la loi sainte, aussi bien que la vache de l'Inde [2]. Le blé offert aux dieux, consacre à Rome le mariage patricien. L'enfant, la vierge pure, sont seuls dignes d'apprêter et de servir le pain et le vin [3].

La série des travaux annuels de la culture forme une sorte d'épopée religieuse, dont le dénoûment est la miraculeuse résurrection du grain. Ce miracle annuel avait saisi vivement l'imagination des premiers hommes. L'agriculture était à leurs yeux la lutte de l'homme contre la terre dans un champ marqué par les dieux. En effet, tout lieu n'imprime pas ce caractère à l'agriculture. Dans les climats du Nord ou du Midi, la végétation instantanée ou languissante ne donne pas lieu à ce cours régulier de travaux, à ce sentiment continuel du besoin de la protection divine.

C'est d'un lieu élevé, comme sont toutes les villes étrusques, c'est d'une colline qui regarde les côtés sacrés du monde (l'est ou le nord), que celui qui doit dompter la terre descendra dans les campagnes. Il faut que l'asile où les dieux l'ont reçu, où lui-même recevra ceux qui chercheront un abri autour de lui, soit favorisé des eaux salutaires que réclame le culte des dieux, qu'implore la sécheresse des campagnes environnantes. L'homme attaché ainsi pendant sa vie à la culture de la terre, où la mort doit le faire rentrer, où sa race prendra pied par la religion des tombeaux, s'identifie avec la mère commune de l'humanité [4]. Chez les Romains, disciples des Étrusques, les noms de *locuples* ou *opulentus* (locus, ops), de *frugi*, de *fundus*, distinguaient le propriétaire des *inopes* qui, sous le nom de clients, se groupaient autour de lui, végétaient à la surface de la terre, mais n'y enfonçaient point de racine.

Chez les Étrusques, le propriétaire souverain, le *lucumon*, est, comme Tagès, autocthone, fils de la terre. Comme lui, c'est un intermédiaire entre

[1] Cic., *de Divinatione*. Les livres sacrés des Étrusques étaient rapportés à Tagès et Bacchès, son disciple, le même que Bacchus ἐράπτωρ ou Ἐπάφιος, *qui tangit* (Creuzer, II, p. 463, d'après Joseph Scaliger)? On a trouvé dans les ruines de Tarquinies un enfant de bronze qui touche la terre de la main droite.

[2] « Hic socius hominum in rustico opere, et Cereris « minister. Ab hoc antiqui manus ità abstineri volue» runt, ut capite sanxerint, si quis occidisset. » Varr., lib. II, cap. 5, 4. — « Cujus tanta fuit apud antiquos » veneratio, ut tàm capitale esset bovem necasse, quàm « civem. » Col., lib. VI, præf. — « Sociam enim laboris » agrique culturæ habemus hoc animal, tantæ apud » priores curæ, ut sit inter exempla damnatus à populo » romano, die dictà, qui concubino procaci rure ama» sum edisse se negante, occiderat bovem, actusque » in exilium, tanquàm colono suo interempto. » Plin., *Nat. Hist.*, lib. VIII, cap. 45. — Je ne trouve pas aussi absurde que Niebuhr, l'étymologie qui dérive le nom de l'Italie du mot osque ou pélasgique, *italos*, *itulos*, bœuf.

[3] Colum., XII, 4. *Pistor, coquus, cellarius*, etc.

[4] Festus : *Fundus dicitur quoque populus esse rei quam alienat, id est auctor. Voy.* sur le sens de ce mot dans le Droit public, Cic., *pro Cornelio Balbo*.

elle et les dieux, dieu lui-même à l'égard de sa famille, de ses clients, de ses esclaves. Sorti de la terre, il la bénit, la féconde à son tour; il lui interprète la pensée du ciel, exprimée par les phénomènes de la foudre, par l'observation de la nature animale. Ainsi le monde entier devient une langue dont chaque phénomène est un mot. Les mouvements invariables des astres régularisent les travaux de l'agriculture; les phénomènes irréguliers de la foudre, du vol et du chant des oiseaux, l'observation des entrailles des victimes, déclarent la volonté des dieux, déterminent ou arrêtent les conseils de la famille ou de la cité. Cette langue muette se fait entendre partout, mais il faut savoir l'écouter.

Debout, le visage tourné vers l'immuable nord, séjour des dieux étrusques, l'augure décrit avec le lituus ou bâton recourbé, une ligne (*cardo*) qui, passant sur sa tête, du nord au midi, coupe le ciel en deux régions, la région favorable de l'est, et la région sinistre de l'occident. Une seconde ligne (*decumanus*, dérivé du chiffre X) coupe en croix la première, et les quatre régions formées par ces deux lignes se subdivisent jusqu'au nombre de seize. Tout le ciel ainsi divisé par le lituus de l'augure, et soumis à sa contemplation, devient un *temple*.

La volonté humaine peut transporter le temple ici-bas, et appliquer à la terre la forme du ciel. Au moyen de lignes parallèles au cardo et au *decumanus*, l'augure forme un carré autour de lui. Varron nous a transmis la formule par laquelle on décrivait un *templum* pour prendre les augures sur le mont Capitolin[1]. Le temple existe également, qu'il soit simplement désigné par les paroles[2], ou qu'il ait une enceinte. Les limites en sont également sacrées, infranchissables. Il a toujours son unique entrée au midi, son sanctuaire au nord. Toute demeure sacrée n'est pas un *templum*, ou *fanum*. Le temple étrusque est un carré plus long que large d'un sixième. Les tombeaux, souvent même les édifices civils, les places publiques affectent la même forme, et prennent le même caractère sacré. Telles étaient, à Rome, les curies du sénat, les rostres et ce qui y touchait, dans le Champ de Mars tout l'emplacement de l'autel du dieu. Les villes sont aussi des temples; Rome fut d'abord carrée (*Roma quadrata*); la même forme se distingue aujourd'hui encore dans les enceintes primitives de plusieurs des plus anciennes villes de l'Étrurie. Les colonies appliquent la forme de leur métropole à leurs nouvelles demeures, et, comme on fait aux jeunes arbres transplantés, elles s'orientent sur une nouvelle terre, comme elles l'ont été sur le sol paternel[3]. Il n'est pas jusqu'aux armées, ces colonies mobiles, qui, dans leur camp de chaque soir, ne représentent pour la forme et la position l'image sacrée du *templum*, d'où elles ont emporté les auspices. Le prétoire du camp romain, avec son tribunal et son *auguraculum*, était un carré de deux cents pieds[4].

Les terres étaient aussi partagées d'après les règles et l'art des haruspices. On lit dans un fragment d'une cosmogonie étrusque[5] : *Sachez que la mer fut séparée du ciel, et que Jupiter se réservant la terre de l'Étrurie, établit et ordonna que les champs seraient mesurés et désignés par des limites.* On traçait celles des champs d'après les lignes *cardo* et *decumanus*, et lorsqu'un fleuve ou quelque autre difficulté locale s'opposait à cette division, on partageait les angles en dehors de la mesure régulière par des limites particulières (*limites intersecivi*), comme la chose eut lieu entre le territoire des Veïens et le Tibre. Ainsi, chaque mesure de terre

[1] *Voy.* les éclaircissements.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Par conséquent de la même grandeur que le temple du Capitole. *Voy.* Otfried Muller, *die Etrusker*, t. II, p. 150, et Perizonius, *de Prætorio*. Toutes les divisions d'arpentage et de mesurage, dans l'Italie antique, sont des multiples de dix ou de douze. Le *vorsus*, la mesure agraire des Étrusques, était, comme le plèthron des Grecs, un carré de cent pieds. Gœsius, p. 216.—La *centuria* romaine se composait de deux cents *jugera* carrés.

[5] « Fragmentum Vegoiæ Arrunti Veltumno (*Gœsius*, » p. 258). — Scias mare ex æthere remotum. Cum » autem Juppiter terram Hetruriæ sibi vindicavit, » constituit jussitque metiri campos, signarique agros; » sciens hominum avaritiam vel terrenum cupidinem, » terminis omnia scita esse voluit, quos quandoque ob » avaritiam propè novissimi (octavi) sæculi datos sibi » homines malo dolo violabunt, contingentque atque » movebunt. Sed qui contigerit moveritque, possessio- » nem promovendo suam, alterius minuendo, ob hoc » scelus damnabitur à Diis. Si servi faciant, dominio » mutabuntur in deterius. Sed si conscientia domestica » fiat, celerius domus extirpabitur, gensque ejus om- » nis interiet. Motores autem pessimis morbis et vul- » neribus afficientur, membrisque suis debilitabuntur. » Tum etiam terra à tempestatibus vel turbinibus » plerumque labe movebitur. Fructus sæpe lædentur » decutieaturque imbribus atque grandine, caniculis » interient, robigine occidentur, multæ dissessiones in » populo fient. Hæc scitote, cum talia scelera commit- » tuntur : propterea neque fallax neque bilinguis sis, » disciplinam pone in corde tuo. » — Pour les *limites intersecivi*, et tous les détails de l'art des *agrimensores*, *voy.* le curieux recueil de *Gœsius*, et une de mes notes plus bas.

était mise en rapport avec l'univers, et suivait la direction dans laquelle la voûte du ciel tourne sur nos têtes. De même que les murs du temple excluent le profane, et ceux de la ville l'ennemi et l'étranger, les limites du champ, sans murailles, mais gardées par les dieux, excluent le vagabond qui, errant encore dans la vie sauvage, n'est pas entré dans la communion de la religion et de la culture. La propriété communique à tout ce qui s'y rapporte, aux contrats, aux héritages, un caractère sacré. De la divination naît à la fois la cité et la propriété, le droit privé et le droit public.

Pendant que la terre limitée devient un temple et représente le ciel, l'homme de la terre, le maître du champ et de la demeure qui s'y place, devient comme un dieu. Chaque dieu du ciel a son Jupiter, son génie ou pénate, chaque déesse sa Junon. Le lucumon, le patricien, la matrone étrusque ou romaine (*ingenui*) ont aussi leurs pénates, leur Jupiter, leur génie, leur Junon. L'homme et la terre sont identifiés; les génies de la terre (*genius loci*) sont les pénates de l'homme et de sa demeure. A côté des pénates se placent, dans la demeure, les lares, humbles divinités qui furent des âmes humaines, et qui, n'ayant point été souillées, ont obtenu la permission d'habiter toujours leur demeure et de veiller sur leur famille. Les âmes des méchants, sous le nom de *larves*, effrayent ceux qui leur ressemblent. Le temple des lares et des pénates est l'*atrium*, leur autel, le *focus*[1]. L'atrium manque dans les maisons grecques. C'est là surtout ce qui sépare profondément la société grecque de l'italienne. Pendant que chez les Grecs les femmes et les enfants, jusqu'à un certain âge, restèrent enfermés dans le gynécée; en Italie, au contraire, femmes, enfants, esclaves nés dans la maison(*vernæ*), tous se réunirent dans l'*atrium*. La société italienne est bâtie, ainsi que la société moderne qui en est sortie, sur l'*atrium* et le *focus*[2].

Il y a deux pôles dans la religion des Étrusques, comme dans celle des Latins et Sabins : d'un côté la mobilité de la nature, représentée par Janus, Vertumnus, Voltumna, etc.; de l'autre la stabilité de la vie agricole et sédentaire, représentée par Tagès, par les lares et les pénates. Au-dessus, mais à une telle hauteur qu'on les distingue à peine, se placent les grands dieux, *dii consentes* ou *complices*[3], ainsi nommés, dit Varron, parce qu'ils naissent et meurent ensemble.

Après avoir ainsi étudié les mœurs et les religions des Osques et des Étrusques[4], nous trouverons que ni les uns, ni les autres ne pouvaient consommer à eux seuls le grand ouvrage de la réunion de l'Italie. Les Étrusques n'avaient point de foi en eux-

[1] Varro, *de Linguâ lat.*, lib. IV, c. 33. « *Cavum* » *ædium* dictum, qui locus tectus intra parietes relinquebatur patulus, qui esset ad communem omnium » usum. In hoc locus si nullus relictus erat, sub divo » qui esset, dicebatur *testudo* à testudinis similitudine, » ut est in prætorio in castreis. Si relictum erat in medio, ut lucem caperet deorsum, quo impluebat, » *impluvium* dictum : et sursùm qua compluebat, *compluvium*; utrumque à pluvia. *Tuscanicum* dictum à » Tusceis, posteaquam illorum cavum ædium simulare » cœperunt. *Atrium* appellatum ab Atriatibus tusceis. » Illinc enim exemplum sumptum. Circum cavum ædium » erant unius cujusque rei utilitatis caussa parietibus » dissepta : ubi quid conditum esse volebant, à cœlando » *cellam* appellarunt, *penarium*, ubi penus. Ubi cubabant, *cubiculum* : ubi cœnabant, *cœnaculum* vocitabant : ut etiam nunc Lanuvii apud ædem Junonis, et » in cetero Latio, ac Faleriis et Cordubæ dicuntur. » Posteaquam in superiore parte cœnitare cœperunt, » superioris domus universa, cœnacula dicta. »

[2] On a dit que l'Étrurie était l'Égypte de l'Occident. En effet, la doctrine des âges et bien d'autres traits des croyances étrusques nous reportent au monde oriental. Toutefois les différences ne sont pas moins importantes que les ressemblances. — La divination par la foudre était particulière aux Étrusques. — Ils n'étaient pas, à proprement parler, gouvernés par une caste. Nous lisons dans Denys que l'augure Attius Nævius, qui avait tant d'influence sur Tarquin l'Ancien, était un homme d'une basse naissance. — Un passage de Varron marque une différence plus forte encore entre l'Étrurie et l'Orient. Il dit : « *Præcipit aruspex ut suo quisque ritu sacrificium faciat.* » *Voy.* mon *Introduction à l'Histoire universelle.*

[3] Les trois principaux, sont : *Tina* (le Ζεύς des Grecs?), Junon, dont le nom étrusque n'est pas connu, et *Menerva* (Ἀθήνη). Chaque ville étrusque avait leurs trois temples à ses portes. Puis venaient *Tinia*, fils de Tina, *Thurms*, *Sethlans* (Διόνυσος, Ἑρμῆς, Ἥφαιστος?).

[4] L'Étrurie se rapportait avec le Latium, par une chose généralement étrangère aux Grecs : la perpétuité et communauté des noms de famille; les individus se distinguaient par des surnoms. Dans les épitaphes, on trouve aussi souvent, plus souvent même, le nom de la mère du mort que celui de son père. (Cette supériorité du sexe féminin se retrouve dans les cultes de l'Égypte, de l'Asie Mineure et de la Phénicie. *Voyez* Creuzer.) Le fils aîné paraît être le prince de la famille, le *lucumon*. On le désigne volontiers par le prénom *Lar* ou *Lars*, seigneur. Le second fils semble avoir été désigné ordinairement par le nom d'*Aruns*. Les biens des nobles doivent avoir été indivisibles. La terre des Cæcina de Volterra, qui donnèrent leur nom au fleuve voisin, leur appartenait encore au temps d'Honorius.

Noms de familles étrusques : Les Cilniens d'Arretium (ex. Mæcenas), les Cæcina de Volterra, les Musonii de Volsinii, les Salvii de Ferentinum, ou de Pérouse (l'empereur Salvius Otho), les Flavii de Ferentinum (Flavius Scevinus, conjuré contre Néron), etc. *Voyez* Müller.

mêmes, et se rendaieut justice. Leur société, formée par l'esprit jaloux d'une aristocratie sacerdotale, ue pouvait s'ouvrir aisément aux étrangers. L'enceiute cyclopéenne de la cité pélasgique résistait par sa masse, et refusait de s'agrandir. Quant aux Osques, nous avons signalé leur génie divers : là, les Sabelliens, brigands ou pasteurs armés qui errent avec leurs troupeaux; ici, les Latins, tribus agricoles dispersées sur les terres qu'elles cultivent. Ce n'est pas trop des laboureurs, des guerriers et des prêtres pour fouder la cité qui doit adopter et résumer l'Italie. Si donc nous écartons les peuples étrangers, Hellèues au midi, Celtes au uord de la péninsule, nous voyons la diversité dans les Osci, l'assimilation impuissante dans les Étrusques, l'union et l'unité dans Rome.

LIVRE PREMIER.

ORIGINE, ORGANISATION DE LA CITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

LES ROIS [1]. — ÉPOQUE MYTHIQUE. — EXPLICATIONS CONJECTURALES.

Le héros romain, le fondateur de la cité, doit être d'abord un homme sans patrie et sans loi, un *Outlaw*, un banni, un bandit, mots synonymes chez les peuples barbares. Tels sont les Hercule et les Thésée de la Grèce. Encore aujourd'hui, les *banditi* sont la partie héroïque du peuple romain. Le héros du peuple le plus héroïque du moyen âge, le Normand Roger, fondateur de la monarchie sicilienne, se vantait d'avoir commencé par voler les écuries de Robert Guiscard.

Le type de l'héroïsme n'est pas chez les Romains un dieu incarné, comme dans l'Asie. La mission de Romulus est moins haute; pour fonder la cité, c'est assez d'un fils des dieux. Il naît, non pas d'une vierge, comme les dieux indiens, mais au

[1] *Voy.* à la fin de l'ouvrage la longue note sur l'incertitude de l'histoire des premiers siècles de Rome.

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de rappeler, au moins par un simple tableau de noms et de dates, l'histoire convenue des trois siècles de Rome.

Romulus et *Remus*, fils de Mars et de Rhea Sylvia. Ils rétablissent sur le trône d'Albe leur aïeul Numitor. Ils fondent Rome 754 ans avant J.-C. Romulus tue son frère. Pour peupler sa ville, il ouvre un asile. Il classe le peuple en patriciens et plébéiens; institue le patronage; divise les citoyens par tribus; choisit trois cents sénateurs, trois cents chevaliers.

Enlèvement des Sabines. Acron, roi des Céniniens, tué par Romulus, qui remporte les premières dépouilles *opimes*. Les Crustumériens et les Antemnates défaits. —Guerre contre les Sabins. Trahisons de Tarpéia. Les nouvelles épouses des Romains séparent les deux armées. Union des deux peuples. Romulus partage le trône avec Tatius, roi des Sabins. Meurtre de ce dernier. Succès de Romulus contre les Fidénates et les Veïens. Il donne l'exemple d'envoyer des colonies chez les vaincus, et de transférer à Rome une partie de ces derniers. Sa mort, son apothéose. Interrègne.

714. *Numa Pompilius.* Son caractère pacifique. Temple de Janus. Réforme du calendrier. Vestales. Féciaux. Distribution du peuple en communautés d'arts et métiers. Écrits de Numa.

670. *Tullus Hostilius.* Combat des Horaces et des Curiaces. Le jeune Horace tue sa sœur. Trahison et supplice de Metius Suffetius. Destruction d'Albe.

638. *Ancus Martius.* Ses succès contre les Latins, les Fidénates et les Sabins. Pont sur le Janicule; port d'Ostie; salines; prison dans Rome, etc. Lucumon, originaire de Corinthe, et natif de Tarquinies, en Étrurie, vient s'établir à Rome, sous le nom de Tarquin.

614. *Tarquin*, dit l'*Ancien*. Nouveaux sénateurs tirés du peuple. Les Sabins, les Latins et les Étrusques battus. Égouts, aqueducs, cirque. Assassinat de Tarquin.

576. *Servius Tullius.* Guerre contre les Étrusques. Servius donne un coin à la monnaie; établit le cens ou dénombrement; divise le peuple romain en classes et en centuries, et substitue le vote par centuries au vote par tribus. Affranchissement des esclaves. Alliance avec les Latins. Servius Tullius est assassiné par Tarquin, son gendre.

532. *Tarquin*, surnommé le *Superbe*. Il tyrannise ses sujets, et se rend cher aux alliés. Féries latines. Tarquin, vainqueur des Volsques, prend Suessa Pometia; il bat ensuite les Sabins. Sextus Tarquin surprend Gabies par trahison. Construction du Capitole et de divers ouvrages. Livres sibyllins. Sextus Tarquin attente à la pudeur de Lucrèce. Tarquin Collatin, son époux, Junius Brutus et Valérius s'unissent pour la venger. Les Tarquins sont bannis de Rome (an de Rome 244, 509 avant J.-C. En 510, les Pisistratides chassés d'Athènes).

509. *République.* Premiers consuls, Brutus et Collatin. Conspiration des fils de Brutus. Tarquin arme les Veïens et les Tarquiniens contre Rome. Combat de Brutus et d'Aruns, dans lequel tous deux perdent la vie. Lois populaires proposées par le consul Valérius. Appel au peuple. Questeurs, etc.

Siége de Rome par Porsenna, roi de Clusium, et allié de Tarquin. Guerre contre les Sabins. Appius Claudius, Sabin d'origine, vient s'établir à Rome. Les Latins armés contre Rome. Division entre les deux ordres, au sujet des dettes. *Dictature.* Titus Lartius, premier dictateur. Aulus Posthumius gagne une bataille mémorable près du lac de Rhégille. Les deux fils de Tarquin,

moins d'une vestale. En lui, comme en sa cité, s'unit l'esprit du Mars italien, occidental (*mors, mavors, mamers*), qui ne connaît de supériorité que celle de la force, et l'esprit de la Vesta orientale, mystérieux principe de la hiérarchie religieuse et civile. Dans le seul Romulus, coexistent déjà les plébéiens et les patriciens.

Aussi est-il d'abord présenté comme double; il a un frère (Romus, Romulus, comme pœnus, pœnulus, etc.), et il le tue [1]. Il suffit, en effet, que la dualité primitive [2] soit exprimée dans la fondation de la ville. Remus en saute les remparts, en détruit l'unité. Il faut qu'il disparaisse, qu'il meure, jusqu'à ce que l'introduction des étrangers dans Rome permette à la dualité de reparaître avec Tatius, que Romulus sera encore accusé d'avoir tué. Au reste, ces meurtres symboliques ne feront pas plus de tort au bon et juste Romulus que la mutilation de Saturne n'en fait au père des dieux et des hommes.

L'Astyage d'Hérodote craignait que sa fille Mandane ne lui donnât un petit-fils. L'Amulius de Tite-Live craint que sa nièce Ilia ne lui donne un arrière-neveu. Tous deux sont également trompés. Romulus est nourri par une louve, Cyrus par une chienne. Comme lui, Romulus se met à la tête des bergers; comme lui, il les exerce tour à tour dans les combats et dans les fêtes. Il est de même le libérateur des siens. Seulement les proportions de l'Asie à l'Europe sont observées : Cyrus est le chef d'un peuple, Romulus d'une bande; le premier fonde un empire, le second une ville.

La cité commence par un asile, *vetus urbes condentium consilium*. Mot profond que la situation de toutes les vieilles villes de l'antiquité et du moyen âge commente éloquemment. La citadelle et l'aristocratie au sommet d'un mont; au-dessous l'asile et le peuple. Tel est l'asile de Romulus entre les deux sommets du Capitole (*intermontium*).

La ville est fondée, la ville de la guerre. Il faut que la lutte s'engage avec les villes voisines. L'origine de la tentation dans les traditions de tous les peuples, le symbole du désir qui attire l'homme hors de lui, l'occasion de la guerre et de la con-

Sextus et Titus, ainsi que Octavius Mamilius, son gendre, chef des Latins, y sont tués.

Guerre contre les Volsques. Troubles intérieurs. Appius Claudius lutte contre les plébéiens. Servilius, consul qui affecte la popularité, bat les ennemis, et triompha malgré le sénat. Manius Valérius, frère de Publicola, élu dictateur, pour apaiser les troubles, se déclare en faveur de la multitude. 491. Retraite du peuple sur le Mont-Sacré. Apologue de Ménénius. *Tribunat établi.* Inviolabilité, *veto* des Tribuns. Junius Brutus, Sicinius, Icilius, P. et C. Licinius sont les premiers investis de cette magistrature. Création des édiles plébéiens.

Disette. Troubles favorables à la puissance des tribuns, qui obtiennent le droit de convoquer le peuple, de faire des plébiscites, de juger les patriciens, etc. Exil de Coriolan. Il assiége Rome, à la tête des Volsques. Véturie, sa mère, parvient à le fléchir. 484. Loi agraire proposée pour la première fois par le consul Spurius Cassius, qui est condamné à mort. Guerre contre les Veiens. Victoire sanglante remportée par le consul M. Fabius. Dévouement des trois cent six Fabius. Les tribuns Génucius, Voléro et Lætorius, ardents promoteurs de la loi agraire. Armée décimée par Appius Claudius. Accusé par les tribuns, ce consul se donne la mort. Prise d'Antium, ville des Volsques, par Titus Quintius. Le consul Furius assiégé dans son camp par les Èques.

460-50. Troubles au sujet de la loi proposée par le tribun Térentillus Arsa, pour fixer la jurisprudence. Exil de Céson, fils de Cincinnatus. Surprise du Capitole par les Sabins et les exilés. Cincinnatus quitte sa charrue pour la dictature, et délivre Minucius, enfermé dans un défilé par les Èques. Le sénat l'envoie en Grèce pour recueillir les lois de Solon. 449. *Décemvirs.*

[1] *Fragm. Ennii ex collectione Pisaurensi*; t. IV, in-4°, 1766, p. 255.

Quam preimum casci popolei tenuere lateinei...
Certabant urbem romamne remamne vocarent;
Et spectant (veluti consol quom mittere signum
Volt, omnes avidei spectant ad carceris oras,
Quam mox emittat picteis ex faucibu' currus);
Sic expectabat populus, atque ora tenebat
Rebus, utrei magnum victoria sit data regnei.
Interea sol albu' recessit in infera noctis :
Et simul ex alto longe polcerruma praipes
Laiva volavit avis, simol aureus exoritur sol;
Cedunt ter quatuor de coilo corpora sancta
Avium, praipetibus sese polcreisque loceis dant.
Conspicit inde sibei data Romulus esse priora,
Auspicio regnei stabileitaque scamna solumque...
Augusto augurio postquam incluta condita Roma est...
Jupiter! haud muro fretus magi', quam de manuum vei...
(populus romanus?)

[2] Niebuhr : *Romus, Romulus* comme *pœnus, pœnulus*. Double Janus sur l'as, symbole de Rome. *Quirium*, nom mystérieux de Rome. (Macrob., III, 9); *Populus romanus quirites. Voy.* plus bas la note sur les deux mythes. — M. Blum ne croit pas à l'identité de Remus et Romulus : Remus, Romulus, dit-il, ne sont pas deux formes d'un mot; *Re*, dans *Re*-mus, est bref. Dans la langue augurale, un oiseau de sinistre présage s'appelle *remoris*; l'endroit de l'Aventin où Remus consulta le vol des oiseaux, *Remoria*. Festus, v. *Inebræ*; Festus, v. *Remores aves quæ acturum remorantur... Et habitatio Remi Remora* (ailleurs *Remoria*, ville qu'il voulait bâtir à trente stades de Rome). — *Remum* dictum a tarditate... Valerius Antias, *in auct. de Orig. gentis rom.* — Ainsi *Remus*, gén. *Remi* ou *Remoris*, le lenteur; comme *penus*, gén. *peni* ou *penoris*.

quete, c'est la femme. Par elle commence la lutte héroïque. Les amantes de Rama et de Crishna sont ravies dans les poëmes indiens par Ravana et Sisbupala; Brunhild par Siegfried dans les Nibelungen; dans le livre des héros, Chriemhild enlevée par le dragon, comme Proserpine par le roi des enfers. Hélène quitte Ménélas pour le Troyen Pâris; l'adroite Pénélope élude avec peine la poursuite de ses amants. Le progrès de l'humanité est frappant. Parti chez les Indiens de l'amour mystique, l'idéal de la femme revêt chez les Germains les traits d'une virginité sauvage et d'une force gigantesque, chez les Grecs ceux de la grâce et de la ruse, pour arriver chez les Romains à la plus haute moralité païenne, à la dignité virginale et conjugale. Les Sabines ne suivent leurs ravisseurs que par force; mais devenues matrones romaines, elles refusent de retourner à la maison paternelle, désarment leurs pères et leurs époux, et les réunissent dans une même cité.

« C'est, dit Plutarque, en mémoire de l'enlèvement des Sabines qu'est restée la coutume de porter la nouvelle mariée, lorsqu'elle passe le seuil de la maison de son époux, et de lui séparer les cheveux avec la pointe d'un javelot. Pour se faire pardonner leur violence, les Romains assurèrent des priviléges à leurs femmes. Il fut réglé qu'on n'exigerait d'elles d'autre travail que celui de filer la laine; qu'on leur céderait le haut du pavé; qu'on ne ferait, qu'on ne dirait en leur présence rien de déshonnête; que les juges des crimes capitaux ne pourraient les citer à leur tribunal; que leurs enfants porteraient la prétexte et la *bulla*. »

Ainsi, au temps de Plutarque, le souvenir de la barbarie des vieux âges est déjà effacé, et l'on rapporte à la constitution primitive tout ce que le progrès des siècles a pu amener d'adoucissements dans les mœurs. Les usages sont donnés pour des lois. Le temps, ce grand législateur des peuples enfants, n'est compté pour rien dans cette histoire. Romulus crée la puissance paternelle, il institue le patronage, partage le peuple en patriciens, chevaliers et plébéiens. Il fait exercer les arts mécaniques par les esclaves et les étrangers, réserve aux Romains l'agriculture et la guerre. Il attribue aux dieux leurs temples, leurs autels, leurs images, *il règle leurs fonctions en prenant dans la religion des Grecs ce qu'il y avait de meilleur* (Denys et Plutarque).

Les Romains reçoivent les Sabins dans leurs murs, ou plutôt réunissent la ville du Palatin et du Capitole à celle que les Sabins possédaient sur le Quirinal. Ils prennent Fidène aux Étrusques, et y forment un établissement. Voilà déjà le mouvement alternatif de la population qui fera la vie et la force de Rome, adoption des vaincus, fondation des colonies.

Romulus meurt de bonne heure et de la main des siens. Tel est le caractère du héros : il apparaît sur la terre, la régénère par ses exploits ou ses institutions, et périt victime de la perfidie. C'est la fin commune de Dschemschid, d'Hercule, d'Achille, de Siegfried et de Romulus. Le fondateur de la cité disparaît au milieu d'un orage, enlevé par les dieux ou déchiré par les patriciens.

Ce dernier trait éclaire à une grande profondeur la sombre histoire des rois de Rome. Dans la création de ce caractère de Romulus, l'influence plébéienne est visible. Le premier mot de son histoire accuse l'atrocité du vieux culte oriental et patricien. Ilia et Romulus au berceau sont les victimes de Vesta. Romulus ouvre un asile à tous les hommes, sans distinction de loi ou de culte. Les patriciens, auxquels il associe chaque jour des étrangers dans la possession de la cité nouvelle, le font périr, et lui substituent dans Numa le gendre du Sabin Tatius, collègue et ennemi de Romulus qui est accusé de l'avoir fait tuer. Le successeur de Romulus est l'idéal patricien. Il introduit dans Rome le culte de Vesta dont Romulus naissant avait éprouvé si cruellement la sévérité.

Si les plébéiens eussent continué le récit, Numa eût été repésenté sous des couleurs moins favorables. Mais ici les patriciens prennent évidemment la parole (*alternis dicetis, amant alterna camœnæ*). Ce Numa, tout guerrier et barbare qu'il devrait être en sa qualité de Sabin [1], nous est dépeint sous les traits d'un pontife étrusque. De toutes les Muses il n'honore que *Tacita*, ce que les Grecs ont exprimé à leur manière en le faisant disciple de Pythagore, plus récent d'un siècle [2]. Il écrit des livres comme Tagès et Bacchès. Il substitue l'an-

[1] Tout ce que l'histoire nous apprend de la barbarie des peuples pasteurs, et particulièrement des pasteurs montagnards de l'Italie, contredit le roman classique de la douceur et de la modération des Sabins. Les peuples civilisés se sont toujours plu à exagérer ainsi le bonheur ou les vertus des barbares. Ainsi Platon et Xénophon vantaient Lacédémone, en haine de la démocratie d'Athènes. Ainsi Rousseau vantait, au dix-huitième siècle, l'abrutissement de la vie sauvage.

[2] Numa divise en communautés d'arts et métiers un peuple qui resta toujours étranger aux arts, et chez qui tous les métiers, sauf quelques-uns indispensables à la guerre, étaient exercés par les esclaves. Défense expresse d'exercer les arts mécaniques, dans Denys, IX. *Voy.* aussi Niebuhr, I[er] vol., p. 392, de la trad. française.

née de douze mois à celle de dix. Son Égérie, qui lui dicte ses lois, a, comme la Tanaquil de Tarquin l'Ancien, le caractère d'une Velleda celtique ou germanique (*V.* Tacite). Né le jour même de la fondation de la ville, Numa symbolise les étrangers admis dans Rome dès sa naissance. Il fonde le temple de Janus, ouvert pendant la guerre, fermé pendant la paix. Il établit les Saliens, les Flamines. Il consacre la propriété par le culte du dieu Terme, etc.?

C'est un plaisir de voir comment les historiens sophistes de la Grèce romaine s'y sont pris pour adoucir les traits austères de l'idéal patricien. Numa est un philosophe contemplatif, retiré dans la solitude, se promenant dans les bois et les prairies consacrées aux dieux, jouissant de leur société intime et de leur conversation (Plutarque). Comment décider un pareil homme à accepter la royauté? On raconte que Marc-Aurèle, apprenant qu'il venait d'être adopté par Antonin, improvisa une longue dissertation sur les avantages et les inconvénients du souverain pouvoir. Il faut aussi d'interminables discours sur ce sujet pour décider le bon Numa. Il accepte, mais c'est toujours dans un vallon solitaire qu'il reçoit pendant la nuit les conseils de la nymphe Égérie, son épouse ou son amante. Le vieillard austère (*incanaque menta regis romani...* Virg.) est métamorphosé en une espèce d'Endymion.

Une génération suffit pour que les sauvages compagnons de Romulus deviennent pacifiques comme les Grecs, leurs historiens. Et le peuple romain n'est pas le seul que la douceur et la justice d'un tel roi ait adouci et charmé. Toutes les villes voisines *semblent avoir respiré l'haleine salutaire d'un vent doux et pur qui vient du côté de Rome; il s'insinue dans les cœurs des hommes un désir de vivre en repos et de labourer la terre, d'élever tranquillement leurs enfants, et de servir et honorer les dieux; bientôt ce ne sont plus partout que jeux, fêtes, sacrifices et banquets. Les peuples se fréquentent, se mêlent les uns aux autres sans crainte, sans danger. Ainsi la sagesse de Numa est comme une vive source de biens qui rafraîchit et féconde toute l'Italie* (Plutarque).

Heureusement l'histoire de Tullus Hostilius nous fait sortir de ces puérilités romanesques. Ici la rudesse du génie national a repoussé les embellissements des Grecs. C'est un chant tout barbare: Horace tue sa sœur. Le père déclare que sa fille a été tuée justement, et qu'il l'aurait tuée lui-même. Voilà ce terrible droit du père de famille sur tous ceux qui sont en sa puissance (*sui juris*), droit qu'Amulius a déjà exercé sur les deux fils de sa nièce Ilia. Enfin l'épouvantable supplice dont Tullus punit la trahison du dictateur d'Albe, nous replace dans la réalité historique, et nous rappelle à ces mœurs féroces que les molles fictions des Grecs nous faisaient perdre de vue tout à l'heure.

Sauf la diversité des embellissements poétiques, et la multiplication des combattants par trois (un pour chaque tribu), le combat des Horaces et des Curiaces répond à celui de Romulus et Remus. Si les combattants ne sont plus frères, ils sont alliés. De même que *Romulus, Remus*, sont deux formes du même mot, *Horace* doit être une forme de *Curiace;* ainsi chez nous Clodion, Hlodion, suivant la véritable orthographe; Clotaire, Hlotaire; Clovis, Hlodowig; Childeric, Hilderic; Childebert, Hildebert; Chilpéric, Hilpéric, etc. *Curiatius* (*à curiâ*) veut dire *noble, patricien* (*janus curiatus*). Ce combat n'est autre que celui des patriciens des deux pays. L'hymen et la guerre se mêlent comme dans l'histoire des Sabines. Ici l'héroïne est une Romaine; elle intervient aussi, mais trop tard pour séparer les combattants. La guerre finit, comme le combat de Romulus et Remus, par un parricide. Horace tue sa sœur; Rome tue Albe, sa sœur ou sa mère, ce qui est peut-être la même chose individualisée par la poésie; un nom de femme pour un nom de cité. Mais il fallait justifier ce meurtre de la métropole par la colonie. Les Romains ne pouvant faire que des guerres justes, il faut qu'Albe ait mérité son sort. Que fera l'historien? sans s'inquiéter de la vraisemblance, il soulève Fidène, colonie récente de Rome, et donne ainsi occasion à la trahison du dictateur d'Albe, Metius Suffetius, dont il avait besoin pour motiver la destruction d'Albe et la translation des Albains à Rome.

Tullus Hostilius périt pour avoir osé porter la main aux autels, et y faire descendre la foudre comme savaient le faire les pontifes, c'est-à-dire les patriciens. Il est également impossible de comprendre comment un plébéien aurait régné, et comment un patricien pouvait s'attirer la colère des dieux en s'occupant des choses sacrées. Quoi qu'il en soit, le guerrier périssant pour avoir entrepris sur les droits des pontifes, c'est-à-dire des patriciens, nous rappelle la fin de Romulus, qu'ils mirent en pièces. Et si l'on songe qu'un Hostilius est nommé parmi les compagnons de Romulus qui combattirent Remus, ce nouveau rapport ajouté à tant d'autres conduira peut-être à juger que Romulus et Tullus, quoique séparés par Numa, ne sont qu'une même personnification d'un fondateur guerrier de Rome, en opposition au fondateur pacifique. Ainsi se trouverait complétée la ressemblance entre l'histoire de Cyrus et celle de Romulus-Tullus. Le premier renverse l'empire des Mèdes, patrie de sa mère Mandane, comme le second détruit la ville d'Albe, patrie d'Ilia.

Ancus, petit-fils du pacifique Numa, et surnommé *Martius*, présente un mélange de traditions confuses, et la réunion de caractères contradictoires dans le même individu. Sans parler encore des falsifications généalogiques que nous devons signaler, tout ce règne offre une suite d'énigmes et de scandales historiques. D'abord, ce descendant du mystérieux Numa qui avait fait enfouir tous ses écrits dans son tombeau, publie, sur des tables, les mystères de la religion, qui, tant de siècles après, furent encore ignorés des plébéiens; il fonde le port d'Ostie pour un peuple sans marine et sans navigation [1]. Il établit les Latins vaincus sur l'Aventin, et fonde ainsi la partie de Rome qu'on pourrait appeler la cité plébéienne; cependant nous voyons longtemps après passer, à la grande satisfaction du peuple, la loi qui partage entre les plébéiens les terres de l'Aventin. Le même Ancus, si maltraité par le poëte, comme trop populaire (*nimiùm gaudens popularibus auris*, Virg. Æn. VI), creuse, sous le mont Capitolin et en vue du Forum, cette prison cruelle qui, jusqu'à l'époque où les lois d'égalité furent rendues, ne pouvait s'ouvrir que pour les plébéiens.

Il est vraisemblable que ce monstre, en discorde avec lui-même, doit être partagé en deux; une moitié, les victoires d'Ancus sur les Latins, ira rejoindre Romulus ou Tullus; l'autre, je parle du pont vers l'Étrurie, de la prison, du port, des salines établies sur la rive étrusque du Tibre, appartiendra à la domination des rois étrusques. Les Étrusques, peuple navigateur, avaient besoin du port; le premier pont doit être l'ouvrage du gouvernement des pontifes (*pontifex*, faiseur de ponts, Festus); et la dureté de la domination des étrangers sur Rome dut rendre la prison nécessaire.

C'est sous Ancus que la tradition place l'arrivée de *Lucumon Tarquin* à Rome, pour parler comme les annalistes qui ont pris un nom de dignité et de pays pour un nom propre. Il fallait dire le *lucumon*, ou plutôt, *les lucumons de Tarquinies*. Examinons la suite du récit.

Le Corinthien Démarate se réfugie à Tarquinies, et son fils aîné y devient lucumon, c'était le nom des patriciens étrusques. Ce fils s'établit à Rome à l'instigation de sa femme Tanaquil, savante dans la doctrine augurale. Il y est reçu si favorablement par le peuple et par le roi, que ce dernier le nomme tuteur de ses enfants. A la mort d'Ancus, Tarquin envoie ses pupilles à la chasse, et, dans leur absence, séduit le peuple par une harangue flatteuse. On sent ici que l'historien, dominé par les habitudes grecques, a considéré la Rome d'alors avec ses curies aristocratiques et son sénat patricien, comme ces mobiles *ecclesies* des cités ioniques, où la *tyrannie* était souvent le prix de l'éloquence [2]. Le nouveau roi de Rome, c'est-à-dire d'une ville dont le territoire s'étendait à peine hors de la vue de ses murs, soumet en quelques années tout le Latium, bat les Sabins, et reçoit la soumission de la grande nation des Étrusques. Qu'on songe qu'une seule des douze cités de l'Étrurie suffit quelques années après pour mettre Rome à deux doigts de sa perte, et qu'il fallut aux Romains trois cents ans de guerre pour se rendre maîtres de Veïes.

L'analogie que nous avons remarquée entre Romulus et Tullus Hostilius, quoique séparés par le législateur Numa, se représente entre Tarquin l'Ancien et Tarquin le Superbe, tout séparés qu'ils sont par le législateur Servius. La construction du Capitole et des égouts, l'établissement de la suprématie de Rome sur ses alliés latins, sont également attribués aux deux Tarquins. Tous deux défont les Sabins; tous deux règnent sans consulter le sénat. Le premier y introduit les *patres minorum gentium*, chefs de nouvelles familles patriciennes; le second appelle autour de lui des étrangers, ce qui est probablement la même chose sous une autre forme. Même caractère religieux dans les deux Tarquins; l'Ancien élève une statue à Accius Nævius, où il est représenté coupant un caillou avec un rasoir; le second achète les livres sibyllins. Voilà deux règnes qui se ressemblent fort, et peut-être n'en est-ce qu'un, raconté de deux manières différentes. Malgré toutes ces ressemblances, le premier Tarquin est traité avec autant de faveur que l'autre avec sévérité. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les constructions du premier font sa gloire; celles du second lui sont reprochées comme une partie de sa tyrannie (*romanos homines, victores omnium circa populorum, opifices ac lapicidas pro bellatoribus factos*, Tit.-Liv.). La fable de Mézence, dans sa brièveté terrible, est un souvenir plus ancien et plus confus de la tyrannie des Étrusques sur le Latium. *Mortua quin etiam jungebat corpora vivis*, etc. L'atrocité des supplices est un trait caractéristique des gouvernements orientaux, et celui des Étrusques est oriental au moins par son génie.

Pendant la domination des Étrusques, Rome dut changer de gouvernement selon les révolutions de

[1] Le peu d'exceptions qu'on cite, confirme le fait. *Voyez* Fréret. La marine mentionnée dans le premier traité entre Rome et Carthage (Polyb., III) n'est point celle des Romains, mais celle des Latins, leurs alliés ou leurs sujets.

[2] Entre mille exemples du pouvoir de l'éloquence chez les Grecs, voyez, dans Thucydide, comment Alcibiade se rendit maître de Catane.

l'Étrurie. Ainsi, lorsque le lucumon Cele Vibenna (*Voy.* le chapitre suivant), émigra avec une armée composée sans doute de clients et de serfs, que cette armée envahit Rome, et que la mort du chef mit sa puissance aux mains de son client Mastarna, ce dernier protégea les hommes des rangs inférieurs, les derniers venus dans ce grand asile des populations italiques. Étranger lui-même, il voulut que les plébéiens, c'est-à-dire les étrangers, eussent part au pouvoir en proportion de leurs richesses. A côté de l'ancienne assemblée des curies, auxquelles prenaient part les seuls patriciens, il fonda celles des centuries (*Voy.* plus bas).

Combien de temps dura cet ordre de choses? Rien ne nous porte à en borner la durée à celle de la vie d'un homme. Il est probable que la période plus ou moins longue dans laquelle les plébéiens prirent part aux assemblées, fut désignée ignominieusement par les patriciens, comme le règne du fils de l'esclavage, de *Servius* (*servius, captivâ natus*). Ainsi l'expulsion des Tarquiniens, comme la fondation du tribunat, ont été personnifiés outrageusement sous le nom de *Brutus* [1], mot presque synonyme de *Servius*, puisqu'il signifiait originairement esclave révolté.

Les plébéiens n'auront pas ôté à Servius ce nom ignoble que lui donnaient les patriciens. Ils l'ont accepté, comme les révoltés de la Calabre avaient adopté celui de *Brutii*, comme les insurgés de Hollande se sont fait honneur du nom de *gueux*. Mais, en dédommagement, ils ont comblé leur roi favori de toutes les vertus qui donnent la popularité. Le bon roi Servius rachetait les débiteurs devenus esclaves, payait leurs dettes, et distribuait des terres aux pauvres plébéiens. Si la confédération latine reconnut la suprématie de Rome, sous la tyrannie des Tarquiniens, elle ne pouvait manquer de s'y soumettre pendant le règne de Servius. Les villes latines envoyaient leurs députés au temple de Djanus-Djana (Janus-Juno), qu'il fonda sur la montagne plébéienne [2], sur l'Aventin, lieu commun aux Romains et aux Latins, où les plébéiens, c'est-à-dire les Latins récemment admis dans la cité, cherchèrent plus tard un refuge contre la tyrannie des patriciens, anciens habitants de Rome (*undè inchoastis initia libertatis vestræ*), et qui ne fut enclos qu'au temps de l'empire, dans le pomœrium, dans l'enceinte sacrée de la ville, dans la Rome soumise à la puissance augurale des patriciens. C'est là ce sombre Aventin, la montagne de Remus, occupée par lui sous de mauvais auspices, la montagne où les pierres pleuvent si souvent dans Tite-Live, où l'on voit se former les orages. *Hoc nemus, hunc, inquit, frondoso vertice collem, quis Deus incertum est, habitat Deus.* Le poëte étrusque rapporte, sans la comprendre, une tradition de l'Étrurie, exprimée symboliquement. Plus d'une fois, sans doute, les patriciens virent se former sur la montagne plébéienne les orages qui allaient fondre sur le Forum.

Servius devenant un homme, il faut qu'il périsse pour faire place à la domination nouvelle des Tarquiniens. Servius avait marié les deux Tullia, ses deux filles, aux deux fils de Tarquin l'Ancien; la bonne Tullia avait épousé le méchant Tarquin; la méchante avait eu le bon pour époux. Celle-ci empoisonne son mari, et décide son beau-frère à s'unir à elle en empoisonnant sa femme. Ce double crime n'est que le prélude et le moyen d'un plus grand. Tarquin s'asseoit dans le trône de Servius, précipite le vieillard par une fenêtre, et l'horrible Tullia, qui vient féliciter son époux, n'hésite pas à faire passer son char sur le corps de son père.

Je ne sais ce que pensera le lecteur de cette opposition symétrique du bon et du mauvais Tarquin, de la bonne et de la mauvaise Tullia, de cet empoisonnement à contre-partie, et de l'union des deux criminels, tolérés par le bonhomme Servius. Quant à moi, plutôt que d'admettre ce roman, j'aimerais mieux voir dans la mauvaise fille de Servius une partie des plébéiens qui, quoique élevés à la vie politique par les institutions nouvelles, appellent les Tarquiniens à Rome, et s'unissent à eux pour tuer la liberté publique.

Et ce n'est pas la première fois que Servius a été tué par les Tarquiniens. C'est toujours la même histoire de Remus tué par son frère, de Romulus déchiré par les patriciens, de Tullus périssant pour avoir attenté aux droits des augures et des pontifes. Les plébéiens sont Remus qui occupe l'Aventin, qui n'a pas les auspices, qui méprise l'enceinte sacrée du pomœrium; ils sont Romulus, en tant qu'ils contribuent par leur admission successive dans la cité, à l'éternelle fondation de Rome, qui fut d'abord et toujours un asile. Mais ils ont été et seront toujours déchirés par les patriciens. Ils sont Tullus

[1] Passé la première année du consulat, le nom de Brutus ne se trouve plus dans les fastes consulaires.

[2] Le mauvais génie qui habitait l'Aventin, c'est Remus. D'après Messala, cité par Aulu-Gelle, XIII, 14, le mont Aventin était funeste, et d'après Sénèque, *de Brev. vitæ*, c. 14, il ne faisait point partie du pomœrium, parce que c'était là que les auspices avaient été défavorables à Remus, ou parce que les plébéiens s'y étaient retirés. — *Voy.* aussi Denys, III, XI. — L'Aventin ne fut compris dans le pomœrium que sous l'empereur Claude; Gell., XIII, 14. Tacit., *Annal.*, XII, 23.

Hostilius, comme principe militaire de Rome, en opposition, en hostilité avec le principe religieux. Ils sont *Servius*, comme gens d'une naissance inférieure. Tués sous le nom de *Servius* (fils de l'esclave), ils ressuscitent deux fois sous le nom de Brutus (*esclave révolté*), d'abord à l'expulsion des Tarquiniens, qui donne lieu à l'établissement des consuls, et ensuite à la fondation du tribunat. Le premier consul, le premier tribun, s'appellent également *Brutus*.

Cette nécessité poétique d'individualiser les idées dans un langage incapable d'abstractions, obligea les Romains de personnifier la liberté naissante sous le nom d'un roi. Pour que ce roi soit populaire, on suppose qu'il eut l'intention d'abdiquer, et que plus tard, dans la fondation de la république, on suivit ses mémoires. Aussi le souvenir de Servius resta cher à ce peuple, tout ennemi qu'il était du nom de roi. Comme la tradition le faisait naître un jour de nones, sans qu'on sût de quel mois, les plébéiens célébraient sa naissance tous les jours de nones. Le sénat jugea même nécessaire d'ordonner que désormais les marchés ne seraient plus tenus les jours de nones, de crainte que le peuple des campagnes, se trouvant réuni, n'entreprît de rétablir par la violence les lois de Servius.

Dès le commencement du règne des Tarquiniens, nous sommes entrés dans un monde de prodiges, d'oracles, de symboles; l'esprit sacerdotal, c'est-à-dire pélasgo-étrusque, est visible, quelques efforts qu'aient faits les Grecs pour helléniser ces lucumons. Nous avons déjà rappelé l'histoire si originale de l'augure Accius Nævius et des livres sibyllins. Lorsque le premier Tarquin descend le Janicule avec sa femme Tanaquil pour entrer dans Rome, l'aigle oriental, l'oiseau royal de la Perse et de Rome, lui enlève le *pileus* et le lui replace sur la tête. Servius au berceau est environné d'une flamme divine qui l'illumine sans le blesser. D'autres prodiges effrayent Tarquin le Superbe qui envoie consulter l'oracle de Delphes. Les envoyés sont ses deux fils et son neveu Brutus qui, par crainte du tyran, cachait sa sagesse sous une apparente imbécillité. Il offre au dieu le symbole de sa folie simulée, un bâton de bois creux qui contient un lingot d'or. C'est ainsi que, dans Hérodote, les Scythes envoient à Darius des présents symboliques. L'oracle ayant annoncé aux jeunes gens que celui-là régnerait qui baiserait sa mère, Brutus se laisse tomber et baise la terre, mère commune des hommes. Autre fait non moins caractéristique. Tarquin le Superbe ne pouvant prendre la ville de Gabies, un de ses fils s'y introduit comme exilé par son père, et il lui envoie secrètement un messager pour lui demander conseil. Tarquin ne répond rien, mais il se promène en silence dans son jardin, abattant avec une baguette la tête des pavots les plus élevés. Sextus comprend qu'il faut faire périr les principaux Gabiens. Voilà le langage symbolique de la muette Étrurie.

Si l'on pouvait douter que ces Tarquiniens fussent des lucumons étrusques, comme leur nom l'indique, comme les historiens le rapportent uniformément, il suffit de les voir se réfugier d'abord à Céré, dans la même ville où plus tard les vestales portèrent les choses saintes, à l'approche des Gaulois (*Cere, ceremonia*).

Il est vrai que Tarquin se réfugie ensuite chez un Latin, chez son gendre Octavius Mamilius; mais ce Latin est de *Tusculum*; et c'est dans le territoire de *Tusculum* (*in tusculano agro*) que se donne la grande bataille du lac Rhégille où les Tarquins perdent leurs dernières espérances. Enfin, ce qui me semble décisif, Tarquin chasse du Capitole tous les dieux latins, excepté la Jeunesse et le dieu Terme, pour y établir les trois grandes divinités étrusques qui devinrent le Jupiter, la Junon et la Minerve des Romains. J'ai peine à comprendre comment Niebuhr, qui en fait lui-même la remarque, s'obstine à faire venir les Tarquins du Latium. La forme même du Capitole, qui répond à celle des temples étrusques, témoigne de l'origine de ses fondateurs! La fondation solennelle de Rome, la forme primitive (*Roma quadrata*, comme Cosa, etc.), le mystère étrusque du pomœrium, attribué à l'Albain Romulus, se rapportent bien plus naturellement à cette époque de la royauté romaine où l'influence étrusque est partout visible. Il faut un gouvernement sacerdotal, vivace et patient, comme ceux de l'Inde, de l'Égypte et de l'Étrurie, une de ces théocraties qui croient à leur éternité, pour élever ces prodigieux monuments, qu'un roi commencerait peut-être, mais qui seraient abandonnés par son successeur : ce Capitole[1], dont l'emplacement seul dut être préparé par de si grands travaux, et qui embrassait une enceinte de huit cents pieds de circonférence, cette *Cloaca maxima*[2] qui

[1] La tête d'homme fraîchement coupée, qu'on trouva dans les fondations du Capitole, et qui fait espérer que Rome deviendra la tête du monde, semble indiquer les sacrifices humains des Étrusques, dont une tradition rapporte d'ailleurs l'origine à Tarquin le Superbe. Macrob., I, 7.

[2] La voûte intérieure, formant un demi-cercle, a dix-huit palmes romaines de hauteur et de largeur. Cette voûte est close par une seconde, et celle-ci par une troisième. Elles sont toutes formées de blocs taillés de *peperino*, longs de sept palmes un quart, hauts de quatre un sixième, fixés ensemble sans ciment. On dé-

porte Rome depuis taut de siècles et semble encore aujourd'hui plus ferme et plus entière que la roche Tarpéienne qui la domine.

L'expulsion des prêtres-rois de Tarquinies était célébrée tous les ans à Rome par une fête, comme l'était chez les Perses la *magophonie* [1], le massacre des Mages, c'est-à-dire des prêtres mèdes qui, à la mort de Cambyse, avaient usurpé la royauté sur les Perses. Toutefois les Romains, comme les Perses, reconnaissaient la supériorité de ceux qu'ils avaient traités si mal. Ils continuérent de consulter les augures étrusques dans les occasions importantes; les patriciens leur envoyaient même leurs enfants en Étrurie; mais le peuple les vit toujours avec défiance, et lorsqu'il se crut trompé par eux, il les punit cruellement et sans égard à leur caractère sacré. La statue d'Horatius Coclès ayant été frappée de la foudre, on fit venir des haruspices étrusques, qui, en haine de Rome, conseillèrent de la faire descendre dans un lieu que le soleil n'éclairait jamais. Heureusement la chose se découvrit, et l'on plaça la statue dans un lieu plus élevé, ce qui tourna au grand avantage de la république. Les haruspices avouèrent leur perfidie et furent mis à mort. On en fit une chanson que chantaient les petits enfants par toute la ville :

Malheur au mauvais conseiller ;
Sur lui retombe son conseil [2].

Ces traditions injurieuses pour les Étrusques, conservées par un peuple qui révérait leur science, et leur devait une partie de sa religion, ne supposent-elles pas la crainte qu'ils ne reprissent leur ancienne suprématie? Au reste, la royauté semblait si inhérente à la prêtrise, que, malgré l'odieux du nom de roi, l'on conserva toujours sous la république un *rex sacrorum*. Si l'on songe que la religion romaine était liée tout entière à la doctrine étrusque des augures, ce nom de *roi* semblera appartenir en propre à l'Étrurie. Mais, retournons au récit de Denys et de Tite-Live.

Au moment où l'outrage fait à Lucrèce par un des Tarquins souleva le peuple contre eux, ils avaient confié la première magistrature, la place de tribun des *Celeres*, à l'imbécile Brutus. Il usa du pouvoir de cette charge pour les chasser de Rome et ensuite de Collatie. Ils restèrent à Gabies, et sans doute à Tusculum. Ce Brutus, qui fait exiler Tarquin Collatin, l'époux infortuné de Lucrèce, comme appartenant à la famille des tyrans, est lui-même fils d'une Tarquinia et neveu de Tarquin le Superbe. Cette contradiction choquante semble indiquer que toute cette histoire exprime par des noms d'hommes des idées générales ou collectives. *Brutus*, fils de *Tarquinia*, peut signifier l'indépendance nationale succédant à la tyrannie des Tarquiniens. Les fils de Brutus sont les Romains affranchis; quelques-uns d'entre eux conspirent pour le rappel des Tarquiniens, et sont condamnés par Brutus, leur père. Les Grecs, qui rédigeaient les premiers l'histoire romaine, d'après les brèves indications des anciens monuments, n'y trouvant plus le nom de Brutus qu'à l'époque du tribunat, ne pouvant le faire vivre si longtemps, et ne concevant point que Brutus, originairement patricien puisqu'il fut le premier consul, devienne plébéien pour fonder le tribunat, tirent encore d'une idée deux hommes, comme Romulus et Tullus, comme Tarquin l'Ancien et Tarquin le Superbe. Puis ils cherchent à se débarrasser du premier Brutus d'une manière régulière. Il faut qu'il meure, il mourra du moins d'une manière héroïque. Les Veïens, alliés de Tarquin contre Rome, s'avancent ayant à leur tête le jeune Aruns, second fils de Tarquin. Le nom d'Aruns est invariablement celui du frère puîné du lucumon, et c'est aussi probablement un nom générique. Aruns et Brutus s'aperçoivent, lancent leurs chevaux l'un sur l'autre, et périssent au même instant d'un coup mortel; c'est la mort d'Étéocle et de Polynice. Après une bataille indécise, les Étrusques se retirent, et pendant la nuit, une grande voix, sortie du bois d'Aricie, annonce qu'ils ont perdu un guerrier de plus que les Romains, et que ceux-ci sont vainqueurs.

Cependant les Tarquiniens ne se tiennent pas pour battus. Ils s'adressent à Porsenna, lar de Clusium (*lar* veut dire seigneur, et n'est point un nom d'homme), celui dont le tombeau fabuleux a été si ingénieusement restauré, et de nouveau renversé par M. Letronne. Il faut connaître cet échantillon des fables qui s'attachaient chez les Étrusques

couvrit, en 1742, un aqueduc non moins étonnant, quarante palmes au-dessous de la surface actuelle du sol. Cet aqueduc doit être plus récent; car il est bâti de *travertino*, genre de matériaux qui ne vint en usage que longtemps après les rois, lesquels employaient de la pierre d'Albe ou de Gabies. Cette construction ou cette réparation si coûteuse eut lieu peut-être après les prodigieuses contributions de Carthage. Les tremblements de terre, le poids des bâtiments, un abandon de quinze siècles n'en ont point dérangé une pierre.

[1] *Regifugia*, ou *Fugalia*. Nieb., vol. I. Denys, V.

[2] Gell., V, 5. — *Voy.* aussi dans Plutarque, *in Camill.*, l'histoire du char de terre, commandé par les Romains aux potiers de Veies ; — et une autre histoire, citée plus haut dans les notes du chap. des Étrusques, d'après Plin., XXVIII, 3.

au nom de Porsenna. Vraisemblablement les Romains n'auront pas voulu rester en arrière [1]. Il n'y a que les héros des époques mythiques, créés par les vanités nationales, et doués par elles à plaisir, qui puissent se construire de pareils tombeaux.

Les Romains, qui tout à l'heure ont si bravement soutenu en bataille l'attaque des Veïens et Tarquiniens, et qui leur ont tué 11,000 hommes, laissent Porsenna venir paisiblement jusqu'au Janicule. Ils le laisseraient entrer dans Rome par le pont Sublicius, si Horatius Coclès, avec Herminius et Lartius, ne défendait le pont contre une armée. Les Romains, entre autres récompenses, donnent à leur défenseur autant de terres qu'il en pouvait entourer d'un sillon tracé en un jour. Ainsi, Rome dont le territoire ne s'étendait pas alors à trois lieues de ses murs, donnait peut-être une lieue carrée; et plus de deux cents ans après, quand l'Italie était conquise, le vainqueur de Pyrrhus ne reçut que cinquante arpents. Ce sont là les exagérations de la poésie. Elle couvre d'or les guerriers des temps barbares, et les elephtes de l'Olympe, et les héros des Nibelungen, et les Sabins de Tatius dont les bracelets précieux éblouirent la belle Tarpeia et lui firent ouvrir les portes de la citadelle [2].

Les Étrusques réduisaient la ville à la famine, lorsque le dévouement d'un jeune patricien, nommé Caïus Mucius (notez que la famille Mucia était plébéienne), procura aux Romains une délivrance inespérée. Déterminé à pénétrer dans le camp ennemi et à poignarder le roi de Clusium, il commence par confier ce secret au sénat, c'est-à-dire, à *trois cents* personnes; il tue un scribe au lieu du roi, et pour punir sa main droite d'avoir manqué son coup, il la laisse se consumer au brasier d'un autel. Profitant alors du saisissement de Porsenna, il lui déclare que *trois cents* autres jeunes patriciens ont juré de tenter la même aventure. Le pauvre prince se hâte d'envoyer des ambassadeurs à Rome. Il abandonne aisément les Tarquiniens pour lesquels il était venu, et se contente de faire restituer aux Veïens les terres que les Romains leur avaient enlevées. Parmi les ôtages qu'on lui donna, il y avait plusieurs jeunes filles; coutume germanique (Tacite) et peut-être étrusque, dont nous ne retrouvons nul autre exemple dans l'histoire de la Grèce et de Rome. Quoi qu'il en soit, les jeunes filles sortirent du camp étrusque aussi aisément que Mucius y était entré; et, guidées par Clélie, l'une d'elles, elles passèrent le Tibre à la nage. Le sénat romain, religieux observateur du droit des gens, comme il l'avait montré en approuvant l'assassinat de Porsenna, ne manque pas de renvoyer les jeunes filles. De son côté, le Toscan, incapable de se laisser vaincre en bons procédés, accorde à Clélie la liberté d'une partie des ôtages, et lui donne des armes et un beau cheval. Il pousse la générosité envers les Romains jusqu'à leur faire présent de tous les vivres qui restaient dans son camp. De ce présent du roi, on tira l'expression consacrée

[1] Plin., XXVI, 19. « Namque et italicum (labyrinthum) dici convenit, quem fecit sibi Porsenna rex Etruriæ sepulcri causâ, simul ut externorum regum vanitas quoque ab Italis superetur. Sed eùm excedat omnia fabulositas, utemur ipsius M. Varronis in expositione ejus verbis : » Sepultus est, inquit, sub urbe » Clusio : in quo loco monumentum reliquit lapide » quadrato quadratum : singula latera pedum trecenûm, alta quinquagenûm : inque basi quadratâ intus » labyrinthum inextricabilem : quo si quis improperet » sine glomere lini, exitum invenire nequeat. Supra id » quadratum pyramides stant quinque, quatuor in » angulis, in medio una : in imo latæ pedum quinûm » septuagenûm, altæ centum quinquagenûm : ita fastigatæ, ut in summo orbis æneus et petasus unus » omnibus sit impositus, ex quo pendeant exapta catenis tintinnabula, quæ vento agitata, longe sonitus » referant, ut Dodonæ olim factum. Sopra quem orbem » quatuor pyramides insuper, singulæ exstant altæ » pedum centenûm. » Supra quas uno solo quinque pyramides, quarum altitudinum Varronem puduit adjicere. Fabulæ etruscæ tradunt eamdem fuisse, quam totius operis : adeò vesana dementia quæsisse gloriam impendio nulli profuturo, præterea fatigasse regni vires, ut tamen laus major artificis esset. »

[2] C'est ainsi que dans la plaine de Macédoine, le sultan Mahomet II investit le héros des romances turques de tout le terrain dont il pouvait faire à cheval le tour en une journée. Niebuhr, auquel nous empruntons cet exemple, en aurait pu citer bien d'autres. Le Scythe qui garde l'or sacré, reçoit, dans Hérodote, un pareil présent. Hérod., IV, 7. — Grimm, *von der Poesie im recht*. Savigny, *Zeitsch.*, 2, b. 5, 62. Heimskringla. Le roi Gylf donne à Géfion ce qu'il peut labourer en un jour et une nuit. L'acte de fondation du couvent de Reomé porte que le roi octroya autant de pays que saint Jean en parcourrait en un jour sur un âne. Clovis donne à l'église de Reims (Hincmar), Waldemar accorde aux habitants de Stageles, autant de terrain que saint Remi, ou saint André, peut en parcourir à cheval pendant que le roi sera au bain, ou qu'il fera la méridienne. Et le saint va si vite que l'on est obligé de dire à Waldemar : Seigneur, levez-vous, il va parcourir votre royaume. — Ces histoires ne sont pas sans analogie avec les fables suivantes : Didon achèta aux Africains, Raimond de Poitiers à Mellusine, Ivar (fils de Regnar) achète au roi d'Angleterre, ce qu'ils pourront couvrir avec la peau d'un bœuf; mais ils la coupent en lanières, etc. De même le Dieu indien, à qui la terre et la mer sont interdites, demande à l'Océan de lui céder seulement le terrain par-dessus lequel sa flèche volera. Elle vole à deux cents lieues.

pour les ventes de biens confisqués : *Vendre les biens du roi Porsenna ;* dérivation que Tite-Live lui-même trouve absurde.

Un bienfait n'est jamais perdu. Ce bon et trop facile Porsenna ayant été défait par les habitants d'Aricie, une partie des siens se réfugièrent à Rome et y furent reçus avec la plus touchante hospitalité; on se partagea les blessés pour les soigner. Ils s'y trouvèrent si bien qu'ils ne voulurent plus quitter la ville, et y occupèrent un nouveau quartier appelé du nom de leur patrie, *Tuscus Vicus*, quartier des Toscans. Porsenna, reconnaissant, envoya bien encore réclamer en faveur des Tarquins : *Mais les Romains ayant répondu qu'ils consentiraient plutôt à l'anéantissement de leur ville qu'à celui de leur liberté, il eut honte de ses importunités : Eh bien ! dit-il, puisque c'est un parti irrévocablement arrêté, je ne vous fatiguerai point de représentations inutiles. Que les Tarquins cherchent une autre retraite. Je ne veux pas que rien puisse troubler l'union qui doit régner entre nous. Et il rendit aux Romains ce qui lui restait d'ôtages, avec les terres qu'ils avaient restituées aux Véïens, ses alliés* (lesquelles par conséquent ne lui appartenaient pas). Qui aurait espéré que la peur faite par Mucius à cet excellent prince eût amené de si heureux résultats? Car enfin, à l'exception de cette peur, l'histoire ne mentionne aucune cause de réconciliation.

Cette figure bénigne et insignifiante de Porsenna dans les traditions romaines fait penser à celle que les Nibelungen donnent au roi des Huns, au terrible Attila. Le *fléau de Dieu* devient, dans le poëme, patient et débonnaire, ainsi que Charlemagne dans Turpin. Attila reste spectateur impassible du combat de géants dans lequel tous les héros périssent à la fin du poëme. La bataille du lac Rhégille débarrasse de même la scène de l'histoire romaine de toute la race héroïque, qui devait disparaître avant le jour de l'histoire, comme les esprits s'envolent le matin au chant du coq.

Les trente nations latines sont entraînées contre Rome par le dictateur de Tusculum, Octavius Mamilius, gendre de Tarquin. Les Romains lui opposent un roi temporaire qu'ils appellent aussi dictateur. Avant que la guerre commence entre des peuples unis par le sang (ce qui pourtant n'était pas nouveau pour eux), on permet aux femmes de chaque nation qui s'étaient mariées à des hommes de l'autre, de retourner chez leurs parents. Toutes les Romaines abandonnent leurs maris Latins; toutes les Latines, excepté deux, restent à Rome.

Les deux armées s'étant rencontrées, tous les héros se prennent corps à corps, comme ceux de l'Iliade, et leurs succès alternatifs font balancer la victoire. Le vieux Tarquin combat Posthumius, le dictateur romain. Celui de Tusculum, Octavius Mamilius, fond sur OEbutius, général de la cavalerie, et périt de la main d'Herminius, un des compagnons d'Horatius Coclès. Marcus Valerius attaque un fils de Tarquin, succombe, et ses deux neveux, fils de Valerius Publicola, trouvent la mort en voulant sauver le corps de leur oncle. Enfin, le dictateur excepté, tous les chefs sont tués ou blessés. La victoire était à peine assurée aux Romains, qu'on vit à Rome deux jeunes guerriers d'une taille gigantesque et montés sur des chevaux blancs. Ils se lavèrent, eux et leurs armes, à la fontaine de Juturne, près du temple de Vesta, et ils annoncèrent au peuple assemblé la défaite des Latins. C'étaient les Dioscures, auxquels le dictateur avait voué un temple pendant la mêlée, et qu'on avait vus combattre et décider la victoire. Sur le champ même de la bataille, la trace d'un pied de cheval imprimée dans le basalte, attesta la présence des deux divinités.

Cette glorieuse victoire ne produit aucun résultat; après quelques années vides d'événements, Rome reconnaît l'indépendance et l'égalité des Latins. La date de la bataille est incertaine, ce qui prouve qu'elle ne figurait pas dans les fastes des triomphes. Enfin, Tite-Live se contredit en avançant que le surnom de Regillensis fut donné au dictateur, puisqu'il nous apprend lui-même plus tard que Scipion l'Africain fut le premier qui tira un surnom d'une victoire [1]. Le véritable résultat de la bataille, c'est de terminer l'époque royale et d'en préparer une nouvelle. *Ainsi les mânes de Lucrèce sont apaisés, et les hommes des temps héroïques ont disparu du monde, avant que l'injustice, déchirant l'État qu'ils ont affranchi, donne naissance à l'insurrection* [2].

CHAPITRE II.

ORIGINE PROBABLE DE ROME. — RÉPUBLIQUE, AGE HÉROÏQUE. — CURIES ET CENTURIES. — LUTTE DES PATRICIENS ET DES PLÉBÉIENS. — TRIBUNAT.

Élevons-nous au-dessus de cette critique minutieuse, dans les arguties de laquelle on tournerait éternellement. Interrogeons le sens commun. De-

[1] Tite-Live, XXX, 45.

[2] Niebuhr, que nous avons suivi dans les vingt dernières lignes de ce chapitre.

mandons-lui quelques notions vraisemblables auxquelles on puisse s'arrêter. Le vraisemblable est déjà beaucoup dans une histoire si obscure et si confuse.

Rome est une cité d'origine pélasgo-latine. La tradition qui lui donne Albe pour métropole, et fait remonter son origine, par Albe et Lavinium, jusqu'à la grande ville pélasgique de Troie, fut adoptée publiquement par le peuple romain, qui reconnut les habitants d'Ilium pour ses parents. Le culte asiatique de Vesta, celui des pénates, analogues aux Cabires pélasgiques, et représentés comme Romulus et Remus, sous la forme de deux jeunes gens, témoignent encore de cette origine. Elle explique très-bien comment les Romains, dont les rapports avec les Hellènes furent si tardifs, ont, dans leur religion, dans leur langue, une ressemblance éloignée avec la Grèce. Les rites étrusques, conformément auxquels Rome fut fondée, doivent avoir été communs à tous les Pélasges qui occupaient les rivages de l'Italie. Les Pélasges dominaient dans la population du Latium : mais, en Étrurie, ils se mêlèrent aux victorieux Rasena, qui changèrent la langue plus que la religion de cette contrée. Les hauteurs principales de la côte occidentale, depuis l'Arno jusqu'au Liris, sont couverts des ruines des cités pélasgiques.

Mais si Rome fut originairement une ou plusieurs villes pélasgiques dispersées sur les sept collines, il n'est pas moins probable que ces villes furent ensuite occupées par une bande de pasteurs sabins. La tradition ne cache point que Tatius fut vainqueur, qu'il pénétra dans la ville; et quoiqu'elle sauve l'honneur national par l'intervention des Sabines, il n'est pas moins constant que le second roi de Rome, Numa, fut un Sabin [1].

On sait comment les Mamertins, Sabins, Sabelliens ou Samnites (c'est le même mot), s'emparèrent de Capoue, comment les Mamertins campaniens se rendirent maîtres, longtemps après, de Messine et de Rhegium. Ils entrèrent dans ces villes comme alliés et auxiliaires, massacrèrent la plupart des hommes, épousèrent les femmes. C'est vraisemblablement à un événement semblable qu'il faut attribuer la fondation de Rome. Les villages osques, ou pélasgiques, dispersés sur les sept collines [2], auront été occupés de gré ou de force par un *ver sacrum* des bergers sabins (*Voy.* plus haut). Le nom de *quirinus* et *quirites* n'est autre que celui de *mamertin*, puisque *mamers* était chez les Sabins identique avec *quir*, lance, et que le Mars sabin n'était autre chose qu'une lance. Ces Mamertins se jetèrent audacieusement sur le Tibre, entre les grandes nations des Osques et des Étrusques; de là ils percevaient des contributions *noires* [3] sur ces peuples agricoles. Se recrutant par un asile, ils purent longtemps se perpétuer sans femmes. Romulus désigne à lui seul un long cycle. L'enlèvement des Sabines, particularisé par la poésie comme un seul événement, dut revenir à chaque campagne. On enlevait des femmes en même temps que des esclaves, des gerbes et des bestiaux.

Selon la tradition, le héros *Picus* (le pivert, l'oiseau fatidique des Sabins), est père de *Faunus-Fauna*, ou *Fatuus-Fatua*, qui a pour fils *Latinus;* en d'autres termes, les oracles du pivert ont guidé vers le Latium les colonies sabines. Ce *Picus*, adoré aussi sous le nom de *Picumnus*, était, chez les Sabins, armé d'une lance ou pique. Chez les laboureurs du Latium, il devient *Pilumnus*, de *pila*, mortier pour broyer et moudre. Toutefois le caractère de la Rome primitive, comme de nos jours celui de la campagne de Rome, n'est pas moins pastoral qu'agricole [4]. A n'en juger que par la

[1] *Voy.* plus haut la note 1 de ce même livre. Sur le caractère sabin de Rome et de Romulus, *voy.* Caton dans Servius, *Æn.*, VIII, 638. Denys, II. Festus, v. Curis, Quirinus. Ovid., *Fast.*, II, 477.

[2] *Voy.* dans Denys, I, et dans Virg., VII, la tradition sur la colonie arcadienne, c'est-à-dire pélasgique, d'Évandre.

[3] Comme les Highlanders de l'Écosse sur les hommes des basses terres... *Ils purent longtemps se perpétuer sans femmes*, comme les mameluks d'Égypte et tant d'autres milices barbares. Les consuls envoient sans cesse (Denys, IX) acheter des blés. Ils imposent souvent des fournitures de vivres aux vaincus : en 472, aux Veïens; en 466, aux Antiates et aux Èques, etc., etc. On stipule avec les Èques *qu'ils ne payeront aucune contribution*, ce qui semble impliquer que d'autres peuples en payaient. — L'institution des *fécíaux*, qu'on représente comme un moyen de rendre la guerre plus solennelle et plus difficile, indique plutôt qu'elle était permanente. C'étaient eux sans doute avec les *quæstores* qui réglaient et percevaient les contributions levées sur les laboureurs étrusques et volsques. — Cincius, dans Aulu-Gelle (XVI, 4), raconte qu'anciennement, lorsqu'on levait des troupes, les tribuns militaires faisaient jurer aux soldats que, dans le camp et à dix milles à la ronde, ils ne voleraient pas au delà de la valeur d'une pièce d'argent par jour, et que s'ils *trouvaient* quelques effets d'un plus grand prix, ils les rapporteraient à leur chef. Les choses qu'il leur était permis de s'approprier sont exceptées dans la formule; c'était une pique, le fût d'une lance, du bois, des navets, des fourrages, une outre, un sac et un flambeau.

[4] *Voy.* Festus. Nonnius Marcellus, p. 167. Serv., *Æn.*, VIII, 63, 90. Varro, *de R. r.*, II, XI. « Alii pro coagulo addant de fici ramo lac, et acetum... Ideò apud

langue, les premiers Romains durent être en grande partie des pasteurs et des brigands. *Roma*, *rumon* (le Tibre), *rumina*, *ruminalis*, *Romulus*, viennent de *ruma*, mamelle, ainsi que *cures*, *Quirinus*, de *curis*, *cur*, *queir*, lance. *Palatium* dérive de *Palès*, déesse du foin. De *pecus*, troupeau, argent se dit *pecunia*; fortune, *peculium*; concussion, *peculatus*. De *pascere*, paître, vient *pascua*, revenus. Fruit se dit *glans*; celui du chêne était le fruit par excellence pour les pasteurs de ces innombrables troupeaux de porcs qui ont toujours nourri l'Italie. Les enclos dans lesquels le peuple se rassemblait au Champ de Mars, s'appelaient *ovilia*. Les noms d'hommes rappellent aussi ce caractère originaire des fondateurs de Rome : *Porcius*, *Verres*, *Scrofa*, *Vitulus* et *Vitellius*, *Taurus*, *Ovilius*, *Capricius*, *Equitius*, etc.[1]. Le loup, craint et révéré des pasteurs Sabins, est au premier siècle, pour Rome, ce que fut l'aigle par la suite. C'était le symbole avoué du brigandage. Les Italiens appelaient Rome la tanière des loups ravisseurs de l'Italie (*Voy.* livre III). Une louve avait nourri Romulus, dont la naissance miraculeuse se retrouve dans les traditions des pasteurs sabins[2] : du dieu Mars-Quirinus, une jeune fille des environs de Reate a pour fils Modius Fabidius qui réunit des vagabonds, et fonde avec eux la ville de Cures, c'est-à-dire, la ville de Mars ou de la lance. Ainsi cette formule poétique semblerait avoir été commune à l'histoire des divers établissements de Mamerlins.

Les anciens habitants de Rome, soumis par les Sabins, mais sans cesse fortifiés par les étrangers qui se réfugiaient dans le grand asile, durent se relever peu à peu. Ils eurent un chef lorsqu'un lucumon de Tarquinies (Tarquin l'Ancien) vint s'établir parmi eux; les Pélasges latins furent réhabilités par la splendeur des Pélasges étrusques qui apportaient à Rome les richesses et les arts d'un peuple industrieux et civilisé. Sans doute les douze villes étrusques qui, selon Denys, envoyèrent à Tarquin l'Ancien la prétexte, le sceptre et la chaise curule, insignes de la suprématie, faisaient hommage à leur métropole Tarquinies, dans la personne de ses lucumons devenus maîtres de Rome. Le patriciat sacré des Tarquiniens prévalut sur le patriciat guerrier des Sabins. Les Tarquiniens admirent volontiers dans la cité de nouvelles populations pélasgo-latines qui pouvaient les fortifier contre les guerriers sabins enfermés dans les mêmes murs. Les Latins, les plébéiens, furent mieux traités encore lorsque le pouvoir passa aux clients des lucumons étrusques, conduits par Servius Tullius, ou plutôt symbolisés par ce nom expressif. Ces clients étaient frères des Latins par leur commune origine pélasgique. Servius, ou Mastarna, comme l'appelaient les Étrusques, est l'ami, l'allié des Latins.

D'après un fragment d'un discours de l'empereur Claude[3], qui nous a été conservé, un puissant lucumon nommé Cœlius Bibenna aurait rassemblé une grande armée au temps de Tarquin l'Ancien; un de ses compagnons, Mastarna, vint à Rome avec les restes de cette armée et y régna sous le nom de Servius Tullius; il donna au mont Cœlius le nom de son ancien chef : « Servius Tullius, si » nostros sequimur, captivâ natus Ocresiâ, si tus» cos, Cœli quondam Vivenæ sodalis fidelissimus, » omnis que ejus casûs comes : postquàm variâ » fortunâ exactus cum omnibus reliquiis Cœliani » exercitûs Etruria excessit, montem Cœlium oc» cupavit, et à duce suo Cœlio ità appellitatus (scr. » appellitavit), mutatoque nomine, nam tusce » Mastarna ei nomen erat, ità appellatus est ut » dixi, et regnum summâ cum reip. utilitate opti» nuit. » Mastarna emmenant, sans doute, une foule de clients et d'hommes d'une classe inférieure, les réunissant aux Latins et Sabins qui s'étaient établis dans Rome, dut renverser le pouvoir sacerdotal des Tarquiniens pour y substituer une constitution toute militaire, qui donna à la ville le caractère guerrier qu'elle a conservé. Il substitua au pouvoir de la noblesse, celui de la richesse[4], les cen-

divæ Rumiæ sacellum à pastoribus satam ficum. Ibi enim solent sacrificari lacte pro vino, et pro lactentibus. Mammæ enim *Rumis*, sive *Rumæ*, ut antè dicebant, *à Rumi*; et indè dicantur *subrumi* agni : lactentes, à lacte. » Festus, v. Curis. Serv., *Æn.*, I, 290. Ovid., *Fast.*, IV. Macr., s. I, 9.

[1] *Voy.* le scholiaste cité par Oudendorp, *Phars. Lucan.*, I, 197. — Tit. Liv., XXVI, 22. — Varro, *de R. r.*, II, 14 et I, 2.

[2] Denys, liv. II.

[3] Prononcé à l'occasion de l'admission des Gaulois de Lyon dans le sénat, et retrouvé sur deux tables découvertes à Lyon dans le seizième siècle. Depuis Juste-Lipse, on a souvent imprimé ce fragment avec les œuvres de Tacite. Il est d'autant plus important, outre son caractère officiel, que l'empereur Claude avait lui-même écrit une histoire des Étrusques. *Voy.* Suétone. Niebuhr a fait le premier remarquer ce texte précieux.

[4] La constitution de Servius Tullius diffère pourtant des timocraties grecques, en ce que dans celles-ci on ne sent pas si bien l'unité du peuple. Les classes n'y viennent pas en armes hors du pacifique pomœrium pour donner leurs suffrages. Nulle part aussi plus qu'à Rome l'honneur militaire ne fut si nécessaire pour garder sa place dans la classe à laquelle on appartenait par sa fortune. Pour créer cette armée et lui donner la puissance, il eût fallu plus qu'une sagesse, plus qu'une vie d'homme. Servius Mastarna amena l'armée de

turies aux curies, l'organisation militaire à la forme symbolique [1].

Cependant la victoire précoce des plébéiens est peu durable. Les lucumons Tarquiniens qui s'étaient d'abord rattachés à eux, redeviennent maîtres, et accablent d'une égale oppression les nobles sabins et les plébéiens latins. C'est le règne de Tarquin le Superbe, terminé par l'expulsion définitive des Étrusques [2]. Leur ruine ne profite qu'aux patriciens, aux Sabins, fortifiés par l'arrivée du Sabin Appius et de ses cinq mille clients.

La Rome sacerdotale et royale des Pélasges étrusques et latins s'ouvrait sans peine à l'étranger. La Rome aristocratique de la république ferma le sénat aux plébéiens, la cité aux populations voisines. Le principe héroïque et aristocratique prévalut d'abord contre le principe démocratique que le sacerdoce avait protégé, et ce ne fut que par d'incroyables efforts que le peuple s'assura l'égalité des droits. Il triompha par l'institution des tribuns, chefs civils de la démocratie, qui continuèrent les rois et préparèrent les empereurs; il triompha par l'admission des Latins, ses frères, par celle des Italiens; il triompha par l'établissement d'un chef militaire, ou empereur, qui consomma l'œuvre populaire par la proscription de l'aristocratie et l'égalité de la loi civile.

Les plébéiens constituaient dans Rome le principe d'extension, de conquête, d'agrégation; les patriciens celui d'exclusion, d'unité, d'individualité nationale. Sans les plébéiens, Rome n'eût point conquis et adopté le monde; sans les patriciens, elle n'eût point eu de caractère propre, de vie originale, elle n'eût point été Rome.

Cicéron appelle le sénat : *Omnium terrarum arcem*. Toutes les nations doivent escalader à leur tour cette roche du Capitole, où siége la curie, le sénat. Mais l'héroïque aristocratie qui s'y est enfermée et qui y défend l'unité sacrée de la cité, luttera vigoureusement. Il faudra deux cents ans aux plébéiens, aux Latins, pour y monter; deux cents ans pour les Italiens (jusqu'à la guerre sociale); trois siècles pour les nations soumises à l'empire (jusqu'à Caracalla et Alexandre Sévère); deux de plus pour les Barbares (410, prise de Rome par Alaric).

L'occasion première du combat entre les patriciens et les plébéiens, ce n'est pas la cité même, à ce qu'il semble, c'est la terre. Mais la terre ellemême, l'*ager romanus*, mesuré par les augures et limité par les tombeaux patriciens, est une partie de la cité; que dis-je, l'*ager* est la cité, plus que ne l'est la ville même. Les plébéiens sont admis dans la ville; ils y habitent, ils y possèdent. Mais pour posséder l'*ager*, il faut avoir le droit des Quirites, le droit des augures et des armes, le droit des seuls patriciens. Aussi le peuple ne se soucie-t-il pas des terres profanes qu'on lui offre. Ils aimaient mieux, dit Tite-Live, demander des terres à Rome qu'en posséder à Antium. Cette grande querelle ne peut donc se comprendre que par la connaissance de la cité primitive, dont l'*ager* est une partie, et dans laquelle a son idéal la cité aristocratique que les patriciens ferment aux plébéiens.

Pour arriver à la connaissance de cette cité à la fois humaine et divine, il faut puiser à deux sources, la loi divine et la loi humaine, le droit et la religion, *jus et fas*.

La religion romaine, telle que l'histoire nous en a conservé les vestiges, n'a rien de primitif ni d'original; singulièrement humaine et politique dans sa tendance, elle semble une application pratique des religions étrusque et latine aux besoins de l'État. Rome consulte l'Étrurie, mais avec défiance (*Voy.* le chap. précédent), et en modifiant ce qu'elle en reçoit. La religion romaine semble un

Cœlius avec tout ce qui s'y était joint, et la réunit aux Latins et Sabins qui s'y étaient établis dans Rome. Otf. Müller.

[1] Le caractère de cette constitution ne peut être bien connu que lorsqu'elle a porté tout son fruit; aussi avons-nous rejeté les détails les plus étendus que nous devions donner sur ce sujet au chap. Ier du IIIe livre. Mais on va voir dès les premiers temps de la république (quelques pages plus loin) l'influence qu'exerça sur les mœurs romaines l'aristocratie d'argent substituée à l'aristocratie sacerdotale.

[2] La langue de Rome est latine et non point étrusque; ceci suffit pour prouver qu'un assez petit nombre d'Étrusques s'y établirent. On peut appliquer ici les principes d'Abel Rémusat, dans sa belle preface des *Recherches sur les langues tartares*. Pour peu que le nombre des Étrusques eût été considérable à Rome, l'influence religieuse eût fait prévaloir la langue sacrée. — Selon Volumnius, écrivain étrusque (Varro, *de linguâ lat.*), les trois anciennes tribus de Rome s'appelaient *Ramnes, Luceres, Tities*. Cette division répond trèsbien aux trois grands dieux des Étrusques et aux trois portes sacrées de leurs villes. Cependant, dans ces trois tribus, je serais tenté de reconnaître les compagnons de l'Albain Romulus, ceux du Sabin Tatius, et ceux des lucumons étrusques qui vinrent à Rome, comme auxiliaires de Romulus selon les uns, comme conquérants selon les autres. Les Ramnes (du mot Ramnus, bourg de l'Attique pélasgo-ionienne) viennent probablement de la ville pelasgique d'Albe.—Les fastes consulaires des premiers temps, observe Niebuhr, montrent que les maisons patriciennes sortaient de nations diverses : Cominius *Auruncus*, Clœlius *Siculus*, Sicinius *Sabinus*, Aquillius *Tuscus*. D'autres dérivent leurs noms de noms de villes : *Camerinus*, *Medullinus*, etc.

protestantisme à l'égard de la religion étrusque. Il faut étudier avec précaution cette religion formée par la cité, lorsqu'il s'agit de la cité primitive.

Quant au droit primitif de Rome, nous en possédons un monument dans les fragments des Douze Tables. Ces fragments, rapportés par les anciens comme la source du droit de Rome, ont été recueillis par les modernes, rapprochés, classés par ordre de matières, de manière à présenter l'image d'un code. Mais, au premier regard, on s'aperçoit bientôt que ces lois, écrites dans un esprit si divers, appartiennent à des époques éloignées les unes des autres. Un examen attentif y fait distinguer trois éléments : d'abord les vieux usages de l'Italie sacerdotale, tout empreints d'une barbarie cyclopéenne; puis le code de l'aristocratie héroïque, qui dominait les plébéiens; enfin la charte de liberté que ceux-ci lui arrachèrent. Cette dernière partie peut seule se ramener à une époque, à une date; elle seule est une loi proprement dite. Les deux autres sont des usages, des coutumes écrites à mesure qu'elles risquaient de tomber en désuétude, et que l'on en voulait perpétuer la tradition.

Dans le vieux droit de l'Italie, comme dans sa religion, une critique sévère peut seule écarter les éléments modernes, et reconstruire dans la pureté de son architecture primitive cette cité symbolique qui s'est déformée en s'étendant par l'agrégation des populations qui y sont entrées peu à peu.

L'élément matériel de la cité, c'est la famille sans doute; mais le type, l'idéal de la famille elle-même, c'est la cité. Il ne s'agit donc pas ici de la famille naturelle. Dans celle qui nous occupe, le droit public domine [1].

La pierre du foyer (Ἑστία, Vesta) [2], la pierre du tombeau qui limite les champs [3], voilà les bases du droit italique. Sur elles sont bâtis le droit de la personne et celui de la propriété, ou droit agraire. La cité a son foyer comme la famille. Autour du foyer public convergent les foyers privés [4]; les propriétés particulières, égales entre elles, mesurées, définies par une géométrie sacrée, sont enfermées dans les limites du territoire public, et par elles séparées du terrain vague et profane qu'occupe l'étranger.

Au foyer domestique siégent deux divinités, le lar, génie muet des anciens possesseurs, dieu des morts, et le père de famille, possesseur actuel, génie actif de la maison, dieu vivant pour ses enfants, sa femme et ses esclaves. Ce nom de père n'a rien de tendre, il ne désigne à cette époque que l'autorité absolue. Ainsi tous les dieux, ceux même des morts, sont invoqués sous le nom de *Pères*. Quelque nombreux que soit le cercle de la famille autour du foyer, je n'y vois qu'une seule personne, le père de famille. Le vieux génie de la famille barbare est un génie farouche et solitaire. Les enfants, la femme, les esclaves sont des corps, des choses, et non des personnes. Ils sont la chose du père, qui peut les battre, les tuer ou les vendre [5]. La femme est la sœur de ses fils. Dès que, selon l'ancien usage, le fer d'un javelot a partagé les cheveux de la fiancée, dès qu'elle a goûté au gâteau sacré (*confarreatio*), ou que l'époux a compté au beau-père le prix de la vierge (*coemptio* [6]), on lui dicte

[1] *Voy.* Burchardi : L'originalité du droit romain n'est pas dans la puissance paternelle et maritale, puissance qui dérive naturellement de la vie patriarcale; mais dans ces liens civils qui rejettent sur le second plan ceux de la nature, dans l'agnation, le patronage et le rapport de la *familia* entre le maître et l'esclave; même dans la puissance maritale et paternelle, le côté de la nature est accessoire. Autre singularité : plusieurs des droits de possession qui ont rapport à la famille sont *juris publici* (particulièrement la dot et la domination du *pater familias* sur les biens de la famille).

[2] *Istanai, stare*, se tenir debout; *fast*, ferme; *stein*, pierre.

[3] Le Zeus *herkeios* de l'Attique; *herkos*, enceinte; *erciscere*, partager la propriété entre les héritiers, parce qu'alors l'enceinte commune est renversée. *Voy.* le texte admirable de la loi Salique : *De chrene chrudá*. — « Il est évident, dit Nieb., 2e v., 1re éd., p. 302, d'après » les *Pandectes*, les inscriptions et les anciens docu- » ments, qu'un fonds avait souvent *un nom particulier*, » qu'il ne quittait point en passant à un autre posses- » seur. » De même en Étrurie, *voy.* Otf. Müller, sur les *Cecina*. — Siculus Flaccus, *De conditionibus agrorum* (*in rei agrariæ auctoribus*, ed. Gœsios, 4o, 1674). P. 4 : « Variis regionibus signa defodiunt pro terminis. Ergo, » ut supra dixi, consuetudines maximè regionum in- » tuendæ, et ex vicinis exempla sumenda sunt. Inspi- » ciendum erit et illud, quoniam sepulcra in extremis » finibus facere soliti sunt, et cippos ponere, ne ali- » quando cippus pro termino errorem faciat. Nam in » locis saxuosis et in sterilibus, etiam in mediis pos- » sessionibus sepulcra faciunt. »

[4] Le foyer commun, dans beaucoup d'États anciens, impliquait table commune. Les syssities ne semblent pas être inconnues aux Romains (Dionys. Hal., II, 23, 65. Cic., *de Orat.*, I, 7), et aux Italiens en général (Arist., *Polit.*, VII, 9). *Voy.* aussi K. D. Hülmann, *Staatsrecht des Alterthums*. Cologne, 1820. L'auteur a fait beaucoup de rapprochements plus ou moins exacts entre les gouvernements de Rome, de la Grèce et de Carthage.

[5] Sur la puissance paternelle du citoyen romain, *voy.* les *Dissertations* de G. W. ab Oosten de Bruyn, Ger. Noodt, Corn. von Bynkershoek, Abr. Wieling, Perrenot, J. Beekman, etc., etc.

[6] La confarreatio semble le mariage des tribus sacerdotales, la coemptio celui des tribus héroïques *. Le

* « Coemptio vero certis solennitatibus peragebatur, et » sese in coemendo invicem interrogabant; vir ita : an mu-

la formule (*ubi tu gaïus, ego gaïa* [1]); on l'enlève, elle passe sans toucher des pieds le seuil de la maison conjugale, et tombe, selon la forte expression du droit, *in manum viri*. Son mari est son maître et son juge. Pour qu'il ait droit de la mettre à mort, il n'est pas nécessaire qu'elle ait violé sa foi; il suffit qu'elle ait dérobé les clefs ou qu'elle ait bu du vin [2]. A plus forte raison, le sort de l'enfant est-il abandonné au père sans condition. L'enfant monstrueux est détruit à l'instant de sa naissance. Le père peut vendre son fils jusqu'à trois fois, il peut le mettre à mort. Le fils a beau grandir dans la cité, il reste le même dans la famille; tribun, consul, dictateur, il pourra toujours être arraché par son père de la chaise curule ou de la tribune aux harangues, ramené dans la maison et mis à mort aux pieds des lares paternels. Le consul Spurius Cassius fut, dit-on, jugé et exécuté ainsi. Vers la fin même de la république, un sénateur complice de Catilina fut poursuivi et mis à mort par son père.

Le droit civil qui domine ici la famille avec tant de sévérité, en étend les limites bien au delà de la nature. A côté du fils se placent tous les membres inférieurs de la *gens*, ses *clients* ou dépendants (*cliens* de *cluere*, comme en allemand *hœriger* de *hœren*, entendre) [3], ses colons (*clientes* quasi *colentes?*) auxquels le père divise ses terres par lots de deux, de sept arpents. Ces clients ou colons sont d'origine diverse [4]; les uns, anciens habitants du pays, sont devenus, par leur défaite, de propriétaires, fermiers; d'autres sont de pauvres étrangers, des esclaves affranchis ou fugitifs qui ont trouvé un abri sous la lance du quirite, et qui prennent de lui un petit lot de terre aux conditions d'un bail plus ou moins onéreux [5]. Ainsi firent les conquérants de la Thessalie, les Doriens du Péloponèse, les Mamertins-Sabins, qui occupèrent le Samnium (*terra olim attributa particulatim hominibus ut in Samnium sabellis* [6]); enfin, les Barbares qui envahirent l'Empire. Ceux-ci, comme les Romains à l'égard des Herniques, se contentèrent d'un tiers des terres des vaincus.

Les obligations des clients à l'égard du patron ne sont pas sans analogie avec celles des vassaux à l'égard du seigneur féodal. Ils devaient aider au rachat du patron captif, contribuer pour doter sa fille, etc. J'ai marqué ailleurs l'énorme différence morale qui sépara la clientèle du vasselage [7].

consentement demandé à la femme dans la coemptio doit être un adoucissement des temps postérieurs.

[1] *Voy.* Brisson, *de nuptiis*. *Gaïa* veut dire la vache ou la terre labourable. *Voy.* plus haut la note sur les rapports du latin et du sanscrit.

[2] Plin., XIV, 13.

[3] Denys compare les clients aux pénestes de Thessalie. Chez les Grecs, le simple habitant était obligé de se choisir un citoyen pour son tuteur, προστάτης (*mundherrn*, dans la langue du moyen âge, — *guardian*, dans l'anglais), sans quoi, il eût été hors la loi dans les rapports civils les plus communs.

[4] On peut supposer encore que beaucoup de clients faisaient partie des vainqueurs, et étaient liés aux chefs de ceux-ci par des rapports d'attachement héréditaire, de parenté éloignée ou imaginaire. Le sens du mot *client* étant purement relatif, comme celui de *vassal* au moyen âge, doit prêter à l'équivoque, et signifier également le compagnon du guerrier, et le serf.

[5] « Les clients, dit Niebuhr, sans citer ses autorités, recevaient quelquefois de leur patron du terrain pour bâtir, avec deux acres de terres labourables, concession analogue aux précaires du moyen âge. » — Romulus, selon la tradition, fixa pour lot de chaque citoyen deux *jugera*, c'est-à-dire un demi-hectare (Varr., *R. R.*, I, 10. Plin., II), portion appelée HAEREDIUM (*quod heredem sequeretur*), id est sors, Festus, ou *cespes fortuitus*, Horat., *Od.*, II, 15, 17. On appelait une centaine de ces portions, *sortes* ou *hæredia centuria*, Columell., I, 5; de là : *In nullam sortem bonorum natus*, né sans biens et sans héritage. Tit.-Liv., I, 34. Après l'expulsion des rois, on distribua sept *jugera* à chaque particulier, Plin., XVIII, 3. On continua pendant longtemps d'assigner cette même étendue de terrain dans les différents partages des terres conquises, Tit.-Liv., V, 30. Val. Max., IV, 3, 5. Les possessions de L. Quinctius Cincinnatus, de Curius Dentatus, de Fabricius, de Régulus, etc., n'avaient pas une plus grande étendue. *Id.*, IV, 4, 6 et 7.

[6] Varro, *apud Phalarg.* Micali y voit une loi agraire.

[7] *Voy.* Blackstone. Il semble, d'après Tit.-Liv., XXXIX, 19, qu'il était défendu aux affranchis de s'allier hors de la *gens*. Adam (*Antiquités romaines*) étend cette défense à tous les citoyens. — Niebuhr pense que le patron héritait du client.

» lier sibi mater familias esse vellet; illa respondebat: « velle ». » Item mulier interrogabat, an vir sibi pater familias esse » vellet; ille respondebat : « velle ». Itaque mulier viro conveniebat in manum, et vocabatur hæ nuptiæ per coemp- » tionem, et erat mulier mater familias viro loco filiæ. » Ce consentement demandé à la femme relève beaucoup l'idée du mariage *per coemptionem*.

Quelle que fût leur origine, il est vraisemblable que si les patriciens ne furent pas tous Étrusques, au moins ils voulurent l'être; que les plébéiens, adversaires des patriciens, que les clients, séparés peu à peu des patrons, furent ou

Selon lui, il est absurde de croire que les plébéiens voulurent être Latins. Tout patricien est Étrusque, tout plébéien ou client est Latin; cela est vrai, au moins d'une vérité logique. Si l'on admet le système de Niebuhr, dans sa première édition, il faut admettre aussi avec Schrader (*de Just. et jure*, I, 7), et Schweppe, que les patriciens auraient suivi le droit étrusque, et les plébéiens le droit latin; de là tant d'institutions doubles, par exemple, *dominus esse*, comme Latin, *in bonis habere*, comme Étrusque; mariage *in manus*, comme Étrusque, mariage libre, comme Latin. Depuis les Douze Tables, un seul et même droit civil.

Femme, fils, enfants, clients, esclaves, tous dépendants du père de famille, n'existent comme personnes, ni dans la famille, ni dans la cité. A eux tous ils n'ont qu'un nom, celui de la *gens*, représentée par son chef. Ils s'appellent tous Claudii, Cornelii, Fabii [1]. Ce nom n'est un nom propre que pour Appius Claudius, Cornelius Scipio, Fabius Maximus. A lui seul est la terre, et la terre se dit *nomen*, comme au moyen âge, *terra* en italien signifia au contraire titre seigneurial, seigneurie, forteresse.

Le père seul a le *jus quiritium*, le droit de la lance [1] et du sacrifice. Qui a la lance et le sacrifice, a aussi la terre, et son droit est imprescriptible. Le droit d'héritage, le droit sur le bien de l'ennemi, entrent également dans le *jus quiritium*; insolente définition. C'est le droit d'occuper par la main, par la force, *mancipatio*. Et lorsqu'il faut témoigner devant le conseil public des terres et des choses vivantes ou inanimées qu'on possède, c'est la lance (*cur, quir*) à la main, que s'y présente le quirite, symbolisant et soutenant à la fois son droit par ses armes. Point de testament dans cette forme primitive de la cité [3]. La terre quiritaire passe avec la lance du père au fils, succession nécessaire et fatale. Si le père en voulait disposer autrement, il ne pourrait le faire que dans le conseil des curies (*calatis comitiis*). La curie qui répond de ses membres (comme le *hundred* germanique), à qui, faute d'héritiers, échoit leur bien, peut seule autoriser une déviation fondée sur la volonté de l'individu.

Ce père de famille, ce *nomen*, cette personne quiritaire, identifiée avec la terre et la lance, siége seul, nous l'avons vu déjà, au foyer domestique. Autour, femme, fils, enfants, clients, esclaves, ont les yeux fixés sur lui. Lui seul a les *sacra privata* [4], auxquels est communiquée la force de *sacra publica*.

fussent originairement clients des patriciens. Les clients ne se réunirent à la *plebs* qu'à mesure que leur servitude eut été relâchée en partie par le progrès général vers la liberté, en partie par l'extinction ou la décadence des maisons de leurs patrons. Les plébéiens, avant Servius, transportés, pour la plupart, des pays vaincus à Rome, étaient citoyens libres, mais ne votaient point (il n'y avait d'assemblées que celles des curies), et ne s'alliaient point par mariage aux patriciens. Les nobles des cités conquises, les Mamilii, les Papii, les Cilnii, les Cæcina, étaient tous plébéiens. Ce qui prouve cette origine des plébéiens c'est la tradition d'après laquelle Ancus établit sur l'Aventin les Latins des villes détruites; cette montagne fut ensuite le siége de ce que l'on peut appeler particulièrement la cité plébéienne. Il est probable, néanmoins, que la plus grande partie de ces nouveaux citoyens restèrent sur leurs terres pour les cultiver.

[1] Les trois cents Fabius ne sont vraisemblablement pas plus d'une même race que les innombrables Campbell du clan écossais de ce nom. Les Scipion et les Sylla, liés entre eux par la communauté du nom *cornélien* et par celle des mêmes *sacra gentilitia*, ne semblent pas avoir été parents. Cicéron ne parle pas expressément de la descendance commune dans la définition qu'il a donnée des *gentiles*. Cic., *Topic.*, 29. « *Gentiles* » *sunt qui inter se eodem sunt nomine ab ingenuis* » *oriundi*, quorum majorum nemo servitutem servivit, » qui capite non sunt diminuti. »

Toutefois il est vraisemblable que cette probabilité de parenté était une sorte de mystère sur lequel les branches diverses de la *gens* n'aimaient point à s'expliquer; les petits, parce qu'elle était leur gloire; les grands, parce qu'elle faisait leur force et leur grandeur *. Dans une même *gens*, dans la *gens Claudia*, nous trouvons à côté des Appii patriciens, la famille plébéienne des Marcelli, qui ne leur cédait point en splendeur; nous y trouvons des familles inférieures qui se rattachent aux patriciens par la clientèle, par exemple celle de ce Marcus Claudius qui réclama Virginia comme son esclave. Enfin, la *gens* contenait les affranchis et leurs descendants. De même que les phratries grecques (à Athènes, les Codrides, les Eumolpides, les Butades, etc., à Chio, les Homérides), les *gentes* de Rome rapportaient leur origine à un héros, les Julii à Iule, fils d'Énée, les Fabii à un fils d'Hercule, les Æmilii à un fils de Pythagore, etc.

Un certain nombre de *gentes* réunies sous la lance d'un patricien, s'appelaient *curia*, de *curis*, lance. Ainsi, au moyen âge, on disait une lance pour la réunion de cinq ou six soldats sous un chevalier. Le chef de la curie était un prêtre et augure pour les *gentes* qui la composaient, comme c'était le chef de la *gens* pour ses *gentiles*. Les votes se prenaient par curie, chacune donnant un vote. Le vote de la curie se formait de ceux des *gentes*; chaque *gens* en donnait un : « Cum » ex generibus hominum suffragium feratur, curiata » comitia esse. » Lelius Felix in Gellio, XV, 27. « Curiata comitia per lictorem curiatum calari, id est » convocari; centuriata per cornicinem. »

[2] Tant que les plébéiens ne sont rien encore dans la cité, ils ne peuvent paraître dans les guerres, que pour grossir la gloire des patrons qui les conduisent (Tacit., *German.*). Les multitudes sont désignées par le nom des chefs patriciens. Il ne faut pas s'étonner si un patricien suffit pour défendre un pont, pour décider le gain d'une bataille. La personne du patron représente alors toute sa *gens*, comme ces *personæ* ou masques que l'on portait aux funérailles (*Voy.* Schweighaeuser).

[3] *Voy.* Gans, *Erbrecht*, v. II.

[4] *Voy.* dans le *Journal de Savigny*, sa curieuse dissertation sur les *sacra*, 2e v., 1816. Les *sacra privata*

* Ainsi en allemand les mots de *vettern*, cousin, de *schwager*, beau-frère, n'indiquent pas une parenté réelle; ce sont de ces noms familiers que l'aristocratie donne en souriant, et que l'homme d'un rang inférieur prend au sérieux.

Que le père dise sur l'un d'eux : *Sacer esto,* il mourra; le père a l'autel et la lance ; il parle au nom des dieux et au nom de la force. Comme les dieux, il s'exprime par signe, par symbole. Le signe de sa tête a une vertu terrible; il met tout en mouvement. Dans la cité, dans la famille, même silence. C'est par une vente simulée avec l'airain et les balances qu'il émancipera son fils; pour disputer la possession d'un fonds, il simulera un combat [1]. S'il sort de ce langage muet, s'il parle, sa parole est irrévocable (*uti lingua nuncupassit, ità jus esto*). Dans cette langue sacrée tous les droits sont des dieux : *lar*, est la propriété de la maison; *dii hospitales*, l'hospitalité ; *dii penates*, la puissance paternelle ; *deus genius*, le droit de mariage ; *deus terminus*, le domaine territorial; *dii manes*, la sépulture. Mais plus la parole matérielle est sacrée, moins elle admet l'explication, l'interprétation; la lettre, la lettre étroite est tout ce qu'il faut y chercher. Elle hait et repousse l'esprit. *Qui virgula cadit, causa cadit.* Ainsi les Romains croiront pouvoir détruire Carthage, parce que, dans le traité, ils ont promis de respecter, non pas *urbem*, mais *civitatem*. La violation du traité des Fourches Caudines offre encore un exemple frappent de cette superstition de la lettre sans égard à l'esprit.

La parole du père, la loi de la famille, celle des pères réunis, qui fait la loi de la cité, ont égalemeut la forme nombreuse, la précision rhythmique des oracles. La cité elle-même, qui est la loi matérialisée, n'est que rhythme et que nombre (*V.* mon Introd. à l'histoire universelle). Les nombres trois, douze, dix et leurs multiples, sont la base de toutes ses divisions politiques [2] :

Mertie Rome triplex, equitatu, plebe, senetu,
Hoe numero tribus et sacro de monte tribuni.

étaient attachés à l'héritage (comparez la législation indienne, Gans, *Erbrecht*, 1er v.). Toutefois, il y avait des exceptions; Caton dit, *libro* 2, *Origin*. « Si quis » mortuus est Arpinetis, ejus hæredem sacra non » sequuntur (?) » On ne pouvait modifier les *sacra* qu'avec l'autorisation du pontife; Cic., *pro domo suâ*, 51. — Festus : « Publica sacra quæ publico sumptu pro » populo fiunt, quæque pro montibus, pagis, curiis, » sacellis. At privata, quæ pro singulis hominibus, » familiis, gentibus fiunt. » Pour le sens de *montibus et pagis*, *voy.* Festus, v. *Septimontia*; Varro, *de L. l.*, lib. 5, § 3 : « Dies septimontium nominatus ab heis » septem montibus in queis sita urbs est. Feriæ, non » populi, sed montanorum modo, ut Paganalibus : (lege » Paganalia eorum), *qui sunt ali cujus pagi.* » Cic., *pro domo suâ*, c. 28. « Nullum est in hâc orbe collegium, » nulli pagani aut montani (quoniam plebi quoque ur- » banæ majores nostri conventicula et quasi consilia » quædam esse voluerunt). » Ces corporations semblent analogues à nos paroisses. Chacune sacrifiait pour la prospérité de toutes... — *Pro curiis...,* partie plus étroite de la communauté patricienne; *sacra curiarum*, de chaque curie, pour la prospérité de toutes—... *pro sacellis, id est, pro gentibus* ; selon Niebuhr, la *gens* est une partie de la curie, formée de communautés, non-seulement de familles. *Curie* signifie et la communauté et son lieu de réunion. *Sacellum* était sans doute le lieu de la réunion religieuse de chaque *gens* : Cic., *de Harusp. responsis*, c. 15. « Multi sunt etiam in » hoc ordine qui sacrificia gentilitia, illo ipso in sacello » factitarint. » — *Sacra familiarum*, même chose que *sacra singulorum*. Plus tard, après la chute de la république, *gens* et *familia* furent pris l'un pour l'autre. Pline l'Ancien, *H. N.*, XXXIV, 38, dit : « Sacra Serviæ » familiæ. » Macrob., *Saturn.*, I, 16, « *sacra familiæ Claudiæ*, *Æmiliæ*, *Juliæ*, *Corneliæ*, et une ancienne inscription nomme un *Æditaus* et un *Sacerdos Sergiæ familiæ*.—*Publica sacra*, dans deux sens : 1° *popularia*, pour tout le peupla (Festus, v. *Popularia*); 2° pour toutes les parties du peuple (*Montes*, *Pagi*, *Curiæ*, *Gentes*), Livius, v. 52. « An gentilitia sacra ne in bello » quidem intermitti, publica sacra et Romanos deos » etiam in pace deseri placet ? »

Sur la transmission des *sacra*, le passage capital est dans Cic., *de Legibus*, II, 19, 20, 21.—Sur la *detestatio*, *alienatio sacrorum*, et la *manumissio sacrorum causâ*, *voy.* Gell., XV, 27, Festus, v. *Manumitti*. Cicéron se plaint (*pro Murenâ*, c. 12) des subtilités par lesquelles les juristes, qui étaient en même temps pontifes, éludaient la loi, et facilitaient l'extinction des *sacra*. — *Sine sacris hereditas*, expression proverbiale pour dire, bonheur sans mélange.

[1] Sur les *Acta legitima*, *voy.* plus bas. Consulter aussi les *Antiquités du droit germanique* de Jacob Grimm, et le 3e vol. de mon *Histoire de France*.

[2] Niebuhr : « Si Romulus partagea les trente curies en décades, chaque curie comprenant dix maisons, les trois cents maisons romaines sont dans le même rapport avec les jours de l'année cyclique que les trois cent soixante maisons athéniennes étaient avec ceux de l'année solaire (trois cent soixante pour trois cent quatre, comme trois cents pour trois cent soixante-cinq).

» Les trois cents sénateurs, dont chacun était le décurion de sa *gens*, représentaient sans doute les trois cents *gentes*. Les trente sénateurs de Sparte, les trente *φαραι* des modernes Souliotes, les trente ducs des Lombards, les trente maisons des Ditmarsh, répondent aux trente jours du mois. Les vingt-huit *alberghi*, ou familles politiques, entre lesquels André Doria partagea les anciennes familles naturelles de Gênes, les trois classes patriciennes de Cologne, composées chacune de quinze familles, enfin, les *schiatte* (*schlacht*, bas all., pour *geschlecht*, race), entre lesquelles étaient divisés les citoyens des villes de l'Italie, présentent des associations semblables à celles des *gentes*, et des divisions numériques analogues à celles des curies.

» A Athènes, douze poleis, distribuées en douze dêmes, douze phratries, quatre phylés. Aréopage commencé par douze dieux; douze phratries, trente

Trois tribus, trente curies, trois cents sénateurs, trente villes latines, etc., etc.

Dans la forme sévère, dans la précision rhythmique de la cité se trouve l'exclusion, la haine de tout élément étranger qui vient en altérer les proportions. Voilà pourquoi les législateurs de la Grèce, suivis par Aristote et Platon, enseignent les moyens de retenir la cité dans les dimensions étroites qui sont conciliables avec le nombre et l'harmonie. Dans Rome, faite pour s'agrandir, ces préceptes d'une étroite sagesse ne furent point suivis. Les *gentes* se grossirent des laboureurs qui, ne pouvant cultiver leurs terres dans le voisinage hostile de Rome, demandèrent la sauvegarde d'un des chefs romains, et se déclarèrent dans sa clientèle; souvent encore, elles reçurent les étrangers qui, chassés de leur patrie, vinrent dans la cité victorieuse se placer sous la protection de quelque famille puissante. Ceux-ci, amenant souvent eux-mêmes un grand nombre de clients et d'esclaves, se trouvaient quelquefois plus riches et plus distingués que leurs patrons. Ils n'en perdaient pas moins, comme vaincus, leurs dieux et leur droit augural. Or, tout droit était dans la religion, et dépendait des augures.

Le patricien sabin ou étrusque, revêtu seul du caractère augural, avait seul le droit public et privé. Sa parole était la loi, une loi d'une barbarie cyclopéenne : *Adversùs hostem æterna auctoritas esto*, droit éternel de réclamer contre l'ennemi. *Hostis*, ennemi, est synonyme d'*hospes*, étranger, et le plébéien est étranger dans la cité. Contre le patricien, ministre des dieux, dieu lui-même dans la famille et dans la cité, il n'y a point d'action (*nulla auctoritas*). Il ne peut être puni, et s'il commet un forfait, la curie déclare seulement qu'il a fait mal, *improbe factum*.

Sous les rois, les plébéiens illustres entrèrent dans le patriciat, et furent admis à la participation du droit divin et humain, qui leur assurait la liberté et la propriété. Les plébéiens pauvres furent employés dans les constructions prodigieuses auxquelles les lucumons étrusques attachaient les classes inférieures. Ils souffrirent, ils crièrent. Ils aidèrent à renverser le patriciat sacerdotal des Étrusques, et se trouvèrent alors sans ressources et sans protection contre les patriciens guerriers qui restaient.

Deux cris s'élevèrent du peuple contre les patriciens dès les premiers temps de la république. Les plébéiens réclamèrent, les uns des droits, et les autres du pain. Tous les droits étaient compris sous un seul mot : *ager romanus*. Celui qui avait part à ce champ sacré, limité par les augures et les tombeaux, se trouvait patricien de fait. Le mot d'*ager* a fait confondre ces deux réclamations si différentes dans leur motif et dans leur résultat. Les plébéiens les plus nécessiteux cédèrent, acceptèrent des terres profanes, mesurées à l'image de l'*ager*; ils formèrent des colonies, et étendirent au loin la puissance de Rome. Les autres persistèrent; ils obtinrent part à l'*ager* sacré, ou du moins aux droits de l'*ager*, et fondèrent les libertés plébéiennes.

La création de deux rois annuels, appelés consuls [1], le rétablissement des assemblées par centuries, où les riches avaient l'avantage sur les nobles, les lois du consul Valérius Publicola qui baissait les faisceaux devant l'assemblée, et permettait de tuer quiconque vondrait se faire roi, tous ces changements politiques n'amélioraient pas la condition du pauvre plébéien. Le droit de provocation établi

gentes, Amphictyonie, de trois cent soixante pères de famille.

» La laie, vue par Énée au lieu où fut depuis Rome, a trente petits. La confédération latine se composait de trente villes. Du nom de trente Sabines (Plutarque), Romulus fonde trente curies, formées chacune de dix *gentes*, lesquelles, représentées par leurs chefs, donneront trois cents sénateurs. Les trois tribus de Romulus sont portées au nombre de trente et une par Servius (Denys). »

Réunissons ici d'autres exemples de la prédilection de Rome pour les mêmes nombres : douze vautours apparaissent à Romulus, exprimant, par leur nombre, les douze siècles que les prophéties étrusques promettaient à la cité. Le célèbre augure Vettius l'expliquait ainsi au temps de Varron (Varro, lib. XVIII; *Antiquit. in Censorin.*, 17). Les douze siècles finiraient en 591 après J.-C., époque de l'extermination des vieilles familles par Totila, et de la soumission de Rome aux exarques grecs. Albe a duré trois cents ans avant la fondation de Rome. L'histoire de Rome elle-même, jusqu'à la prise de la ville par les Gaulois, se divise, selon Fabius Pictor, en deux périodes, la première double de la seconde; deux cent quarante ans sous les rois : cent vingt après. Dans chaque tiers de cent vingt années, nous trouvons dix multipliés par douze. L'année cyclique, instituée par Romulus, était divisée en trente-huit nundines; Romulus règne trente-huit ans, Numa trente-neuf ans; trente-neuf, nombre mystérieux, qui équivaut à trois fois dix, et trois fois trois (Nieb., *passim*). Numa établit neuf corporations d'artisans (Plut.). La gens Potitia, chargée des sacrifices d'Hercule, se composait de douze familles, et (vers l'an 440) de trente hommes adultes (Nieb., II, 416). Ajoutez à tout ceci les trois Horaces, qui donnent à Rome la victoire sur Albe; les trois guerriers qui défendent le pont Sublicius contre l'armée de Porsenna, enfin, les trois cents jeunes patriciens qui ont juré, avec Scévola, la mort du roi de Clusium; les trois cents Fabius qui périssent en combattant les Veiens, etc.

[1] *Préteurs*, jusqu'au décemvirat, selon Dion et Tite-Live. *Voy.* plus bas.

par Valérius, était un privilége des patriciens, comme tous les autres droits.

Que ceux qui méprisent l'industrie, et qui, nourris, vêtus par elle, usent de ses bienfaits en la blasphémant, que ceux-là lisent l'histoire, qu'ils voient le sort de l'humanité dans les temps anciens. L'industrie et la conquête de la nature physique pour la satisfaction des besoins de l'homme, c'est là son but direct. Mais ses bienfaits indirects sont plus grands encore. Elle élève peu à peu les hommes à l'aisance et à la richesse, les rapproche peu à peu de l'égalité, réconcilie le pauvre avec le riche, en laissant au premier l'espoir de s'asseoir un jour sur une terre à lui, de pouvoir enfin essuyer la sueur de son front, et reprendre haleine.

Il n'en était pas ainsi dans les cités antiques. Le riche n'avait jamais besoin du pauvre; le travail de ses esclaves lui suffisait. Le pauvre et le riche, enfermés dans la même cité, placés en face l'un de l'autre, et séparés par une éternelle barrière, se regardaient d'un œil de haine. Le riche n'assurait sa richesse qu'en devenant plus riche et achevant d'accabler le pauvre. Le pauvre, ne pouvant sortir autrement de la misère, rêvait toujours des lois de meurtre et de spoliation. Tel est le tableau des cités grecques. La victoire alternative des riches et des pauvres est toute leur histoire; à chaque révolution, une partie de la population fuit ou périt, comme dans cette hideuse histoire de Corcyre que nous a conservée Thucydide.

Voyons quelle était, à Rome, la situation des plébéiens. Le cens du consul Valérius Publicola donna cent trente mille hommes capables de porter les armes, ce qui ferait supposer une population de plus de six cent mille âmes, sans compter les affranchis et les esclaves. Il fallait que cette multitude tirât sa subsistance d'un territoire d'environ treize lieues carrées. Nulle autre industrie que l'agriculture; entourées de peuples ennemis, les terres étaient exposées à de continuels ravages, et la ressource incertaine du butin enlevé à la guerre ne suffisait pas pour les compenser. La guerre ôte plus au vaincu qu'elle ne donne au vainqueur; quelques gerbes de blé que rapportait le plébéien ne compensaient pas la perte de sa chaumière incendiée, de ses charrues, de ses bœufs enlevés l'année précédente par les Èques ou les Sabins. Lorsqu'il rentrait dans Rome, vainqueur et ruiné, et que ses enfants l'entouraient en criant pour avoir du pain, il allait frapper à la porte du patricien ou du riche plébéien, demandait à emprunter jusqu'à la campagne prochaine, promettant d'enlever aux Volsques ou aux Étrusques de quoi acquitter sa dette, et hypothéquant sa première victoire. Cette garantie ne suffisait pas : il fallait qu'il engageât son petit champ, et le patricien lui donnait quelque subsistance en stipulant le taux énorme de douze pour cent par année. Depuis l'institution des comices par centuries, le pouvoir politique ayant passé de la noblesse à la richesse, l'avidité naturelle du Romain fut stimulée par l'ambition, et l'usure était le seul moyen de satisfaire cette avidité. La valeur du champ engagé était bientôt absorbée par les intérêts accumulés. La personne du plébéien répondait de sa dette; quand on dit la personne du père de famille, on dit sa famille entière, car sa femme, ses enfants, ne sont que ses membres [1]. Dès lors il pouvait encore voter au Forum, combattre à l'armée : il n'en était pas moins *nexus*, lié; ce bras qui frappait l'ennemi sentait déjà la chaîne du créancier. La terrible *diminutio capitis* était imminente. Le malheureux allait, venait, et déjà il était mort.

Enfin l'époque fatale arrive. Il faut payer. La campagne n'a pas été heureuse. L'armée rentre dans Rome. Que deviendra le plébéien? Les Douze Tables donnent la réponse. Elles n'ont fait que consacrer les usages antérieurs. Écoutons *ce chant terrible* de la loi (*lex horrendi carminis erat*, Tite-Live).

Qu'on l'appelle en justice [2]. *S'il n'y va, prends des témoins, contrains-le. S'il diffère et veut lever le pied, mets la main sur lui. Si l'âge ou la maladie l'empêche de comparaître, fournis un cheval, mais point de litière.* Eh quoi! le malheureux est revenu blessé dans Rome; son sang coule pour le pays; le jetterez-vous mourant sur un cheval? N'importe, il faut aller. Il se présente au tribunal avec sa femme en deuil, et ses enfants qui pleurent.

Que le riche réponde pour le riche; pour le prolétaire, qui voudra. — La dette avouée, l'affaire jugée, trente jours de délai. Puis, qu'on mette la main sur lui, qu'on le mène au juge. — Le coucher du soleil ferme le tribunal. S'il ne satisfait au jugement, si personne ne répond pour lui, le créan-

[1] Varro, *de L. l.*, VI, 5 : « *Nexum* Manilius scribit » *omne quod per libram et æs geritur in quod sint mancipi :* Mucius Scævola, *quæ per æs et libram fiunt*, » *ut obligentur*, præterquam quæ mancipio dentur. Hoc » verius esse, ipsum verbum ostendit, de quo quæritur. » Nam idem quod obligatur per libram, neque suum » sit : inde *nexum* dictum. Liber, qui suas operas in » servitute pro pecunia, quam debeat, dum solveret..., » *Nexus* vocatur, ut ab ære obæratus. Hoc C. Popilio » rogante Sylla dictatore sublatum ne fieret; et omnes » qui bonam copiam jurarent, ne essent nexi, dissoluti. » — *Voy.* aussi Festus, v. *Nexum*, et le beau chapitre de Niebuhr.

[2] *Voy.* plus bas le texte des Douze Tables.

cier l'emmènera et l'attachera avec des courroies ou avec des chaînes qui pèseront quinze livres; moins de quinze livres, si le créancier le veut.— Que le prisonnier vive du sien. Sinon, donnez-lui une livre de farine, ou plus à votre volonté. Grâce soit rendue à l'humanité de la loi! Elle permet au créancier d'alléger la chaîne et d'augmenter la nourriture; elle lui permet bien d'autres choses en ne les défendant pas, et les fouets et l'humidité d'une prison ténébreuse, et la torture d'une longue immobilité... J'aime encore mieux m'arrêter dans l'horreur de ce cachot, que de chercher ce qu'est devenue la famille du pauvre misérable, esclave aujourd'hui comme lui. Heureux si, par une émancipation prudente, il a su préserver à temps ses enfants. Sinon, leur père pourra, de l'ergastulum obscur où on le retient, les entendre crier sous le fouet, ou peut-être, au milieu des derniers outrages, l'appeler à leur secours.

S'il ne s'arrange point, tenez-le dans les liens soixante jours; cependant produisez-le en justice par trois jours de marché, et là, publiez à combien se monte la dette. Hélas! lorsque l'infortuné sortira des tortures du cachot pour subir le grand jour et l'infamie de la place publique, ne se trouvera-t-il donc personne pour l'arracher à ces mains cruelles?

Au troisième jour de marché, s'il y a plusieurs créanciers, qu'ils coupent le corps du débiteur. S'ils coupent plus ou moins, qu'ils n'en soient pas responsables. S'ils veulent, ils peuvent le vendre à l'étranger au delà du Tibre. Ainsi dans Shakespeare, le juif Shylock stipule, en cas de non payement, une livre de chair à prendre sur le corps de son débiteur.

Il ne faut pas s'étonner s'il y eut un grand tumulte sur la place, lorsqu'on vit pour la première fois un pauvre vieillard s'élancer couvert de haillons, hâve et défait comme un mort, les cheveux et le poil longs, hérissés, comme d'une bête sauvage, et qu'on reconnut dans cette figure effrayante un brave soldat dont la poitrine était couverte de cicatrices. Il conta que, dans la guerre des Sabins, sa maison avait été brûlée, ses troupeaux enlevés, puis les impôts tombant sur lui à contre-temps... de là des dettes, et l'usure nourrie par l'usure, ayant, comme un cancer rongeur, dévoré tout ce qu'il avait, le mal avait fini par atteindre son corps. Il avait été emmené, par un créancier, par un bourreau... Tout son dos saignait encore de coups de fouet. Un cri d'indignation s'éleva. Les débiteurs, ceux même qui n'y avaient d'autre intérêt que celui de la pitié, lui prêtèrent main-forte et s'ameutèrent. Les sénateurs qui étaient sur la place faillirent être mis en pièces. Leurs maisons étaient pleines de captifs qu'on y amenait chaque jour par troupeaux (*gregatim adducebantur*. Liv.).

Les consuls étaient alors un Appius et un Servilius, noms expressifs du chef de l'aristocratie et du partisan du peuple (*Servius, Servilius à servo*). Ce dernier rôle passe à divers individus, aux Valérius, aux Ménénius, aux Spurius Cassius, Spurius Mélius, Mécilius, Métilius, Manlius. Les favoris du peuple apparaissent un instant [1] et font place à d'autres.

Ni la violence d'Appius, ni la condescendance de Servilius, ou de Valérius, qui fut créé dictateur l'année suivante, n'aurait apaisé les plébéiens. Les Volsques approchaient pour profiter du trouble. Deux fois le même danger força le sénat d'ordonner la délivrance des débiteurs. Les plébéiens vainquirent plus tôt que le sénat ne l'aurait voulu. Mais ils furent retenus sous les armes. Engagés par leur serment, ces hommes religieux eurent un instant l'idée de se délier en égorgeant les consuls, auxquels ils avaient juré obéissance. Ensuite ils enlevèrent les aigles et se retirèrent sur le Mont Sacré ou sur l'Aventin. Là ils se fortifièrent, se tinrent tranquilles, ne prenant autour de Rome que les choses nécessaires à leur nourriture. La tradition nationale s'était plu à parer de cette modération le berceau de la liberté.

Ceux qui connaissent la race romaine, qui ont retrouvé dans Rome et sur les montagnes voisines cette sombre population, oragense comme son climat, qui couve toujours la violence et la frénésie, ceux-là sentiront le récit de Tite-Live. L'armée pouvait d'un moment à l'autre descendre dans la ville, où les plébéiens l'auraient reçue; l'ennemi pouvait en six heures venir du pays des Èques ou des Herniques. Les patriciens envoyèrent au peuple celui des leurs qui lui était le plus agréable, Menenius Agrippa. Il leur adressa l'apologue célèbre des membres et de l'estomac, véritable fragment cyclopéen de l'ancien langage symbolique [2]. L'envoyé eut peu de succès. Les plébéiens voulurent un traité. Un traité entre les patriciens et les plébéiens, entre les personnes et les choses! Ce mot seul, a dit un grand poëte [3], vieillit l'apologue de Menenius d'un cycle tout entier.

Ils refusèrent de rentrer dans Rome, s'il ne leur

[1] « Saginare plebem popularem suos, quos jugulet, » dit admirablement Tite-Live à l'occasion de Manlius.

[2] On nous a conservé quelques autres exemples de ces fables politiques : le cerf et le cheval, de Stésichore; le renard, le hérisson et les mouches, d'Ésope; le chien livré par les moutons, de Démosthènes.

[3] M. Ballanche.

était permis d'élire parmi eux des tribuns qui les protégeassent. Les deux premiers furent Junius Brutus et Sicinius Bellutus (*à belluâ*, c'est sans doute un synonyme de *Brutus*). Humbles furent d'abord les pouvoirs et les attributions de ces magistrats du peuple. Assis à la porte du sénat, ils en écoutaient les délibérations sans pouvoir y prendre part. Ils n'avaient aucune fonction active. Tout leur pouvoir était dans un mot : *Veto*, je m'oppose. Avec cette unique parole, ils arrêtaient tout. Le tribun n'était que l'organe, la voix négative de la liberté. Mais cette voix était sainte et sacrée. Quiconque mettait la main sur un tribun était dévoué aux dieux : *sacer esto*. C'est de ce faible commencement que partit cette magistrature qui devait emprisonner les consuls et les dictateurs descendant de leur tribunal. Le pauvre eut mieux qu'il ne voulait. Muet jusque-là, il acquit ce qui distingue l'homme : une voix ; et la vertu de cette voix lui donna tout le reste.

CHAPITRE III.

SUITE DU PRÉCÉDENT. — PREMIÈRES GUERRES. — LOI AGRAIRE ; COLONIES. — LES DOUZE TABLES. — PRISE DE VEÏES PAR LES ROMAINS, DE ROME PAR LES GAULOIS.

C'est dans l'obscurité des premières guerres de la république que les grandes familles de Rome ont commodément placé les hauts faits de leurs aïeux. Nous verrons plus loin que les héros de cette histoire, écrite d'abord par des Grecs, sont précisément les ancêtres des consuls et des préteurs romains, qui les premiers eurent des relations avec la Grèce. Pour cette raison, et pour plusieurs autres, il nous est impossible de reproduire sérieusement l'insipide roman de ces premières guerres. Nous l'ajournons à l'époque où il a été composé (*Voyez* livre II, ch. VI). Nous présenterons alors sous leur véritable jour l'exil de Coriolan et celui de Quintius Cœso, la grande bataille de Veïes et le dévouement des trois cents Fabius, les exploits de Cincinnatus, etc.

Cherchons à dégager l'histoire de cette froide poésie sans vie et sans inspiration.

Rome avait à l'orient les Sabins, ancêtres d'une partie de sa population, pauvres et belliqueux montagnards, sur lesquels il y avait peu à gagner. Les guerres qu'elle eut de ce côté durent être défensives. D'autres montagnards, les Herniques (*hernæ*, roches) s'entendaient le plus souvent avec les Romains contre les riches habitants des plaines, aux dépens desquels ils vivaient également. Ceux-ci étaient les Volsques au midi de Rome, les Veïens au nord, deux peuples commerçants et industrieux. Ardée et Antium[1], principales cités des Volsques, s'étaient de bonne heure enrichies par le commerce maritime. On vantait les peintures dont la première

[1] En 446, une occasion se présente d'agrandir le territoire romain ; les villes d'Ardée et d'Aricie se disputaient un territoire ; elles prirent pour juge le peuple romain. Alors un vieux soldat se lève : « Jeunes gens, » dit-il, vous n'avez pas vu le temps où ce territoire » appartenait au peuple romain. Il n'appartient pas » aux deux villes qui se le disputent ; il est à nous. » Le peuple applaudit et s'adjuge le territoire. Le sénat, indigné de cette perfidie, promet une réparation aux habitants d'Ardée. Il ne pouvait casser le décret du peuple ; mais quatre ans après il envoie à Ardée une colonie où il eut soin de n'inscrire que des Ardéates. Ils rentrèrent ainsi en possession de leur territoire. *Voy.* dans Tite-Live, liv. IV, chap. IX, une jolie histoire qui rappelle entièrement celles du moyen âge, les rivalités des Montaigu et des Capulet : « Virginem » plebeii generis maximè formâ notam... »

Pendant que les Romains réparent leur injustice, un autre ennemi s'élève derrière eux. Fidènes passe du côté des Veïens. Les Veïens avaient, dit-on, alors un roi, Lars Tolumnius (lars veut dire roi). Ce roi n'était probablement qu'un lucumon auquel on avait confié une autorité illimitée à cause de la guerre. Il ordonna aux Fidénates d'égorger les ambassadeurs romains qui étaient venus se plaindre de la révolte de Fidènes. De là une guerre acharnée contre Veïes, Fidènes et les Falisques. Un combat singulier s'engage entre Cornelius Cossus et Tolumnius. La défaite de Tolumnius entraîne celle de son armée ; les Veïens et les Falisques mis en fuite implorent le secours des douze villes étrusques ; ce secours leur est refusé, mais ils trouvent de puissants auxiliaires dans les Èques et les Volsques, ennemis acharnés des Romains. Ces peuples cherchèrent à exciter leurs soldats par l'appareil le plus sinistre. « Lege sacrata delectu habitu, in Algidum convenere, » nous dit Tite-Live. Il ne s'explique pas sur ce qu'on doit entendre par la *lex sacrata*, mais elle doit avoir quelque rapport avec les cérémonies mystérieuses et terribles qu'employèrent les Samnites lorsqu'ils formèrent la *Légion du Lin*. Les Èques sont vaincus par Posthumius et Fabius. Les généraux décident presque seuls la victoire. Nous rencontrons encore ici un Posthumius comme à la bataille du lac Rhégille, un Fabius comme à celle de Veïes. Posthumius condamne son fils pour avoir combattu hors des rangs, comme plus tard Manlius condamnera le sien.

Débarrassés des Èques, les Romains se tournent contre les Fidénates. Ceux-ci s'élancent avec des torches ardentes, des vociférations lugubres et un aspect de furies. Les Romains furent d'abord effrayés ; mais ramenés au combat par leurs généraux, ils tournèrent les feux de Fidènes contre elle-même et la brûlèrent.

L'Étrurie reçut l'année suivante un coup bien plus

était ornée [1]. Au sac de Pometia, Tarquin l'Ancien trouva, dit-on, de quoi donner cinq mines à chacun de ses soldats, et la dîme du butin se monta à cinquante talents.

Ce qui retarda la ruine des Volsques, c'est qu'ils avaient dans les montagnes, entre les Herniques et les Romains, de fidèles alliés, les Èques, qui semblent même se confondre avec eux. Le sombre Algide et ses forêts, encore aujourd'hui si mal famées, étaient le théâtre des brigandages et des guerres éternelles des Èques et des Romains. Tout le Latium était donc partagé en deux ligues, celles des *Volsci-Equi* et celles des *Latini et Hernici*. Les Romains s'agrégèrent les seconds, exterminèrent les premiers, et le nom de Latium, qui, dans les temps les plus anciens, était peut-être particulier aux environs de Rome et du Mont Albain, centre des religions latines, s'étendit jusqu'aux frontières de la Campanie. Une tradition voulait que le bon roi latin et plébéien, Servius Tullius, eût autrefois fondé un temple à Diane sur l'Aventin pour recevoir les députés de Rome et des trente villes latines. Les Tarquiniens pendant leur domination à Rome avaient aussi institué un sacrifice commun à Jupiter Latialis sur le Mont Albain. Ils auraient encore réuni les Latins aux Romains dans les mêmes *manipuli* [2]. Les intérêts communs des deux États étaient réglés par leurs députés qui se réunissaient à la fontaine de Ferentino (Festus, v. *prætor ad portam*) jusqu'au consulat de T. Manlius et de P. Decius, époque où périrent les libertés du Latium. Ces assemblées des trente villes s'appelaient les Féries latines; comme les trente curies de Rome, elles ne conservèrent qu'un pâle reflet de leur première destination. Les auspices suivaient toujours la souveraineté; on finit par les prendre au Capitole au nom de la nation latine; le préteur romain était salué à la porte du temple.

Cette lente conquête du Latium occupa le peuple deux siècles, sans améliorer sa condition. De même que le patriciat sacerdotal des Tarquiniens avait tenu le peuple toujours occupé à bâtir, le patriciat

sensible de la main d'un autre peuple. Vulturnus fut pris par les Sabins, qui changèrent son nom en celui de Capoua. La perte de deux villes aussi importantes arrêta les Étrusques; mais les Èques et les Volsques ne se découragèrent pas. Ils furent même sur le point d'exterminer l'armée romaine. Elle ne dut son salut qu'à la valeur du décurion Tempanius, qui détourna sur lui tous les efforts de l'armée. Ce dévouement se représente plus d'une fois dans l'histoire romaine. En général, toute cette histoire présente une désolante uniformité. Un peu plus tard, Servilius est défait par les Èques, et son père répare le désastre. Nous trouvons le même fait quelques années plus loin. Fabius Ambustus répare également la défaite de son fils. — Une histoire empreinte d'un caractère de vérité plus remarquable est celle de Posthumius Regillensis. Il pénètre dans le pays des Èques, prend Voles, et empêche qu'on y envoie une colonie. Une sédition éclate dans l'armée. Le général punit les principaux coupables en les faisant noyer sous la claie. L'armée s'assemble en tumulte, et Posthumius est lapidé. « Ad vociferationem eorum » quos sub crate necari jusserat. » Les punitions n'étaient pas arbitraires dans les armées romaines, et pourtant le supplice atroce qu'ordonne ici Posthumius ne se retrouve que chez les Barbares. Tacite nous apprend qu'il était usité dans la Germanie.

La même année les Romains remportèrent de grands avantages sur les Èques et les Volsques. En 412, ils s'emparent de la ville d'Anxur, dont le butin enrichit tous les soldats romains. Rome, maîtresse des deux capitales des Volsques (Anxur et Antium), se tourne contre Veies, la plus considérable des cités étrusques du voisinage. *Voy.* plus bas.

[1] Nous trouvons dans Tite-Live un plébéien de Rome qui s'appelle *Volscius Pictor*, ou *Fictor*, c'est-à-dire le Peintre ou le Potier, fils du Volsque. Nicolaï, dans son ouvrage sur les Marais Pontins, a recueilli les textes les plus importants pour l'histoire des Volsques. *Voyez* aussi Corradini, etc.

[2] Tite-Live, VIII, c. 6. — Sur l'alliance des Latins et des Romains : « Il y aura paix entre les Romains et les » villes du Latium, tant que le ciel et la terre subsis» teront, etc. » Denys, I. Ce traité établissait entre les deux parties le lien d'une fédération militaire. Dans l'origine, dix villes, puis trente, puis quarante-sept, envoyèrent des députés aux Féries latines. Le lieu de rassemblement fut d'abord le Mont Albain, et Ferentinum, chez les Herniques. A mesure que Rome prit de l'ascendant, les préteurs romains tinrent l'assemblée, et le lieu de réunion fut l'Aventin ou le Capitole même. « Prætor ad portam nunc salutatur is, qui in Provin» ciam pro prætore aut pro consule exit. Cujus rei mo» rem ait fuisse Cincius in libro de consulum potestate » talem : Albanos rerum potitos usque ad Tullum re» gem : Alba deindè diruta usque ad P. Decium Murem » consulem, Albanos ad caput Œtentinæ, quod est sub » monte Albano, consulare solitos, et imperium com» muni consilio administrare. Itaque quo anno roma» nos imperatores ad exercitum mittere oporteret, » jussu nominis latini complures nostros in Capitolio à » sole oriente auspiciis operam dare solitos. Ubi aves » addixissent, militem illum qui a communi Latio » missus esset, illum quem aves addixerant, prætorem » salutare solitum qui eam provinciam obtineret præ» toris nomine. » Festus, v. Prætor ad portam. — Le *jus Latii* consistait dans le *connubium*, ou droit de mariage entre les deux peuples, et dans le *commercium*, qui renfermait la *vindicatio* et *cessio in jus*, la *mancipatio* et le *nexum*. Pour l'indication des auteurs qui ont éclairci chacun de ces points, voy. les excellentes *Institutiones* d'Haubold, avec les additions de C. E. Otto. Lipsiæ, 1826.

héroïque des premiers temps de la république consumait les forces des plébéiens dans une guerre éternelle. Réclamaient-ils, on leur offrait les terres lointaines que la guerre enlevait aux vaincus, et qui restaient exposées à leur vengeance et aux chances de leur retour. Ce n'est pas là ce qu'ils demandaient; ce qu'ils enviaient aux patriciens, c'était la possession de ces terres fortunées que protégeait le voisinage de Rome, et qui, par leur limitation sacrée, assuraient à leurs propriétaires le droit augural, fondement de tous les droits. Ce champ sacré [1] était fort circonscrit. Selon Strabon, on voyait à cinq ou six milles de Rome un lieu appelé *Festi*. C'était là l'ancienne limite du territoire primitif. Les prêtres faisaient en cet endroit, comme en plusieurs autres, la cérémonie des *ambarvalia*. Ce territoire s'étendit par la suite; mais pendant fort longtemps il ne passa pas, du côté des Latins, Tibur, Gabies, Lanuvium, Tusculum, Ardée et Ostie; du côté des Sabins, il touchait Fidènes, Antennæ, Collatie. Au delà du Tibre, il confinait Céré et Veies. Lorsque les consuls ordonnèrent aux Latins de sortir de Rome, ils leur défendirent d'approcher de cette ville de plus de cinq milles. C'est que la frontière se trouvait à cette distance.

Il est vraisemblable que, sous le nom vague de loi *agraire*, on aura confondu deux propositions très-différentes: 1° celle de faire entrer les plébéiens en partage du territoire sacré de la Rome primitive, à la possession duquel tenaient tous les droits de la cité; 2° celle de partager également les terres conquises par tout le peuple, et usurpées par les patriciens. Cette seconde espèce de loi agraire, analogue à celles des Gracches, aura aisément fait oublier l'autre, lorsque l'ancien caractère symbolique de la cité et de l'*ager* commençait à s'effacer.

Les auteurs des lois agraires se présentent à des époques différentes, mais sous des noms identiques qui font douter de leur individualité : Spurius Cassius, Spurius Melius, Spurius Mecilius, Spurius Metilius, enfin Manlius [2] (*Mallius*, *Mellius*, *Melius*).

[1] Varro, *de L. lat.*, l. IV, c. 4. « Ut nostri augures » publicè dixerunt, agrorum sunt genera quinque : » *Romanus*, *Gabinus*, *Peregrinus*, *Hosticus*, *Incertus*. » *Romanus* dictus, unde Roma, ab Romulo. *Gabinus*, » ab oppido Gabiis. *Peregrinus*, ager pacatus, qui extra » Romanum et Gabinum, quòd uno modo in heis fe- » runtur auspicia. Dictus *Peregrinus* à pergendo, id » est progrediendo. Eò enim ex agro romano primùm » progrediebatur. Quocirca Gabinus, sive peregrinus, » secundum hos auspicia habent singularia. »

C. 9. « Ager romanus primùm divisus in parteis treis, » à quo tribus appellatæ Tatiensium, Ramnium, Luce- » rum, nominatæ, ut ait Ennius, *Tatienses* à Tatio, » *Ramnenses* à Romulo : *Luceres*, ut ait Junius, a lucu- » mone. Sed omnia hæc vocabula tusca, ut Volumnius, » qui tragœdias tuscas scripsit, dicebat. Ab hoc quoque » quatuor parteis urbis tribus dictæ : et ab loceis *Su-* » *burana*, *Esquilina*, *Collina*, *Palatina*, quinta, quod » sub Roma, *Romilia*. Sic reliquæ tribus ab iis rebus, » de quibus in tribuum libreis scripsi. »

Florus, I, 9, 11. « Liber jam hinc populus romanus, » prima adversus exteros arma pro libertate corripuit; » mox pro finibus; deinde pro sociis, tùm pro gloriâ » et imperio, lacessentibus assiduè usque quaque finitimis. *Quippe cui patrii soli gleba nulla, sed statim* » *hostile pomœrium, mediusque inter Latium et Tuscos,* » *quasi in quodam bivio, collocatus, omnibus portis in* » *hostem incurreret* : donec quasi contagione quâdam » per singulos itum est, et proximis quibusque cor- » reptis, totam Italiam sub se redigeret... Sora (quis » credat?) et Algidum terrori fuerunt; Satricum atque » Corniculum provinciæ. De Verulis et Bovillis pudet; » sed triumphavimus Tibur nunc suburbanum, et æs- » tivæ Prœneste delicia nuncupatis in Capitolio votis » petebantur. Idem tunc Fæsulæ, quod Carræ nuper. » Idem nemus Aricinum, quod Hercynius saltus, Fre- » gellæ quod Gesoriacum, Tiberis quod Euphrates. » Coriolus quoque, proh pudor! victus, adeo gloriæ » fuit, ut captum oppidum Caius Marcius Coriolanus, » quasi Numantiam aut Africam, nomini induerit. Ex- » tant et parta de Antio spolia quæ Mœnius in sug- » gestu fori, captâ hostium classe, suffixit, si tamen » illa classis : nam sex fuere rostratæ. Sed hic numerus » illis initiis navale bellum fuit. »

Denys, lib. IV, V. Sigonius a mieux entendu Denys que Corradinus; il restreint le vieux Latium, et en exclut les Volsques et les Herniques. Sigonius, *De civ. Jure*. Festus dit qu'on appela *Prisci latini qui fuerunt priusquam Roma conderetur*.

[2] Les dates sont différentes (486, 437, 382), mais les événements ne le sont guère. Spurius Cassius est un patricien. Spurius Melius un très-riche chevalier avec beaucoup de clients. Tous deux sont accusés d'aspirer à la royauté. Spurius Cassius veut que les terres conquises par le peuple et usurpées par les patriciens soient partagées également entre les pauvres plébéiens; de plus, qu'on leur distribue les deux tiers des terres que lui-même vient d'enlever aux Herniques. Mais ces terres étaient trop considérables pour les Romains; il demande qu'on en donne la moitié aux citoyens pauvres, et l'autre aux alliés Latins.

Spurius Melius, n'étant pas consul, ne peut proposer aucune loi; mais il distribue beaucoup de blé au peuple. Manlius demande la division des terres comme Cassius, et de plus, comme Melius, il soulage de sa bourse les pauvres plébéiens. Dans les discours que lui prête Tite-Live, il paraît favorable aux alliés : *Quos falsis criminibus in arma agunt*; c'est une ressemblance de plus avec Spurius Cassius. Au contraire, le sénat traite avec dureté les Latins et les Herniques. — Si leurs actions sont semblables, leur supplice l'est aussi. Manlius est condamné à mort, et sa maison détruite. La maison

Le sénat eût été vaincu dans cette lutte violente, il eût cédé la cité, comme nous avons vu récemment le sénat de Berne, s'il n'eût réussi à donner le change au peuple, en lui présentant au dehors une image de Rome qui le consolât de ce qu'on lui refusait. La colonie romaine sera identique avec la métropole, rien n'y manquera au premier aspect. L'augure et l'*agrimensor* [1] suivront la légion émigrante, orienteront les champs, selon la règle sacrée, décriront les contours et les espaces légitimes, renverseront les limites et les tombeaux des anciens possesseurs, et si le territoire des vaincus ne suffit point, on prendra à côté :

Mantua væ miseræ nimiùm vicina Cremonæ!

La nouvelle Rome aura ses consuls dans les duumvirs, ses censeurs dans les quinquennaux, ses préteurs dans les décurions. Ils régleront les affaires de la commune, veilleront aux poids et mesures (Juven.), lèveront des troupes pour Rome. Qu'ils se contentent de cette vaine image de puissance. La souveraineté, le droit de la paix et de la guerre reste à la métropole. Les colonies ne sont pour elles qu'une pépinière de soldats. Ici paraît l'opposition du monde romain et du monde grec. Dans celui-ci, la colonie devient indépendante de sa métropole comme le fils de son père, lorsqu'elle est assez forte pour se passer de son secours. Malgré le sang et la communauté des sacrifices, les cités grecques sont politiquement étrangères les unes aux autres. La colonisation grecque offre l'image d'une dispersion. Celle de Rome est une extension de la métropole.

Non-seulement la colonie romaine reste dépendante de sa mère; mais elle se voit tous les jours égaler par elle des enfants d'adoption sous le nom de *municipes;* colonies et municipes, celles-là avec plus de gloire, ceux-ci avec plus d'indépendance, sont embrassés et contenus dans l'ample unité de la cité. En la cité seule réside l'autorité souveraine. Cette grande famille politique reproduit la famille individuelle. Rome y occupe la place du *pater familias*, père inflexible et dur, qui adopte, mais n'émancipe jamais.

Aussi tous ceux des plébéiens que la faim ne chassait point de Rome, refusèrent ce *droit d'exil* décoré du nom de colonie [2]. Ils aimèrent mieux, dit

de Spurius Melius est également démolie. Spurius Melius est condamné par Titus Quintus Capitolinus; Manlius l'est par un dictateur dont le lieutenant se nomme Titus Quintius Capitolinus. Le même Servilius Ahala qui tue Melius, nomme dictateur (en qualité de tribun militaire) Publius Cornelius; le dictateur qui condamne Manlius se nomme Aulus Cornelius.

Vingt-deux ans après Spurius Melius, deux tribuns, Spurius Mecilius et Spurius Metilius proposent une loi agraire. Ce mot est tout ce que l'histoire nous apprend d'eux : ils ne reparaissent plus.

Quant à Manlius, nous voyons dans Tite-Live, quelques pages après le récit de sa mort, une anecdote qui pourrait expliquer la haine des patriciens contre lui*. Un Publius Manlius, dictateur, avait nommé pour général de la cavalerie un plébéien. Les patriciens auront chargé ce Manlius des crimes des Spurius Cassius, des Spurius Melius, en un mot, de tous les patriciens qui avaient trahi leur ordre en prenant en main les intérêts des plébéiens.

[1] Gœsius, p. 51 : « Cicero, Agrariâ secundâ recenset » *pullarios*, *apparitores*, *scribas*, *librarios*, *præcones*, » *architectos*, *janitores*, vel, ut legunt alii, *finitores*... » nec miror flagitatos à Cicerone finitores ducentos. » Hic ergo finitor idem est qui in jure vulgo dicitur » *mensor*, *mensor agrorum*, et *agrimensor*, atque in ve» teri inscriptione *mensor agrarius*, in Frontinianis » *mensor agris limitandis metiundis*, Frontino de aquæ» ductibus *metitor*, Ciceroni *metator* et *decempedator*, » Servio *limitator*, Symmacho *rector*, Isidoro *censitor*, » Simplicio *inspector*, et aliis ex nostris auctoribus » *agens* et *artifex* et *professor*, anonymo *ministerialis* » *imperatorum*, variis legibus *arbiter*, et Alfeno *arbiter* » *aquæpluviæ arcendæ*. Theodosii et Valentiniani lege » dicitur : « quoniam qui non fuit professus super hac » lege, jubemus damnari; si sine professione judica» verit, capitali sententiâ feriatur. » Quod ideo factum, » ut et de agentibus in rebus rescriptum est in C. Th. » l. 4. « Ut probandus adsistat qualis moribus sit, unde » domo, quam artis peritiam adsecutus sit. » Fuere » enim in eo ordine viri non tantum eruditi, sed etiam » graves et splendidi, ut facre Longinus, Frontinus et » Balbus, « qui temporibus Augusti omnium provin» ciarum formas et civitatum mensuras in commenta» rios contulit. » An autem is idem sit quem Cicero » dicit *juris et officii peritissimum* haud facile dixero. » Præter jurisperitos autem et alii huic ordini fuere » inserti qui sese belli studiis applicaverant, qualis ille » Cilicius Saturninus, centur, de quo mentionem feci» mus, et Vectius Rufinias primipilus de quibus mentio » in Frontinianis, et forte Octavianus Musca, de quo » Servius ad eclogam nonam. »

[2] Ou de municipe. Cic., *de Oratore :* « Qui Romam in » exilium venisset, cui Romæ exulare jus esset. » — « L'exil, dit fort bien Niebuhr, d'après Cicéron, n'est pas la déportation, que la loi romaine ne connaît pas; c'est la simple renonciation au droit de bourgeoisie par le bénéfice du *municipium*. Si, avant la sentence, l'accusé se faisait municipe en temps utile, il devenait citoyen d'un État étranger, et l'arrêt était superflu; mais il devait aller dans un État uni à Rome par un traité solennel, dans un État isopolitique. Catilina ap-

* Liv. VI, chap. XXXIX. « P. Manlius deindè dictator rem » in causam plebis inclinavit, C. Licinio qui tribunus militum » fuerat, magistro equitum de plebe dicto. »

Tite-Live, demander des terres à Rome qu'en posséder à Antium. Ils voulurent garder à tout prix la jouissance de leur belle ville, de leur Forum, de leurs temples, des tombeaux de leurs pères; ils s'attachèrent au sol de la patrie, et, sans déposséder les propriétaires de l'*ager*, ils obtinrent tous les droits attachés à la possession du champ sacré.

D'abord leurs tribuns introduisent à côté des assemblées par centuries, les comices par tribus, convoqués, présidés par eux, et indépendants des augures (*V.* liv. III, chap. I). On dit que le premier usage qu'ils firent de ces assemblées, fut de chasser leur superbe adversaire, le patricien Coriolan. Cet essai ayant réussi, les tribuns amenèrent fréquemment devant le peuple, à la fois juge et partie, ceux qui s'opposaient aux lois agraires. Titus Menenius, Sp. Servilius, les consuls Furius et Manlius, furent successivement accusés. Le péril de ces deux derniers poussa à bout les patriciens, et la veille du jour où le tribun Génucius devait provoquer leur jugement, il fut trouvé mort dans son lit.

Les plébéiens, frappés de stupeur, allaient plier et se laisser emmener de Rome pour une nouvelle guerre, lorsqu'un plébéien, nommé Volero, osa refuser son nom à l'enrôlement et repousser le licteur. Le peuple le seconda, chassa les consuls de la place, et nomma tribuns le plus fort et le plus vaillant du peuple, Volero [1] et Lætorius. Ce caractère est commun aux chefs populaires de Rome; on le retrouve dans ce Siccius Dentatus qui, au rapport de Pline, pouvait à peine compter les récompenses militaires, armes d'honneur, colliers, couronnes, qu'il avait mérités par son courage. Le vaillant Lætorius n'était pas orateur : Romains, disait-il, je ne sais point parler, mais ce que j'ai dit une fois, je sais le faire; assemblez-vous demain; je mourrai sous vos yeux, ou je ferai passer la loi.

Toutefois Volero et Lætorius ne recoururent point à la force brutale, comme on avait lieu de le craindre. Ils demandèrent et obtinrent que les assemblées par tribus nommassent les tribuns, et pussent faire des lois. La première qu'ils proposèrent, la loi agraire, fut repoussée par la fermeté d'Appius. Il lui en coûta la vie. L'armée qu'il commandait se fit battre et se laissa ensuite docilement décimer, contente à ce prix d'avoir déshonoré son chef. A son retour dans Rome, il s'échappa à la condamnation qu'en se laissant mourir de faim. Les tribuns voulaient empêcher son oraison funèbre. Le peuple fut plus magnanime envers un ennemi qu'il ne craignait plus.

Les plébéiens, désespérant d'obtenir les terres sacrées, se contentèrent de réclamer les droits qui y étaient attachés. Le tribun Terentillus Arsa (*Arsa*, boute-feu, d'*ardere?*) demanda, au nom du peuple, une loi uniforme, un code écrit. Le droit devait sortir enfin du mystère où le retenaient les patriciens. Tant que les plébéiens n'étaient point des personnes, ils n'étaient point matière au droit. Mais depuis qu'ils avaient leurs assemblées par tribus, il y avait contradiction dans la situation du peuple. Législateurs au Forum, et juges du patricien dans leurs assemblées, la moindre affaire les amenait au tribunal de cet homme superbe qu'ils avaient offensé de leurs votes, et qui se vengeait souvent comme juge de la défaite qu'il avait essuyée comme sénateur. Souverains sur la place, aux tribunaux ils n'étaient pas même comptés pour hommes. La lutte dura dix ans.

Avant de laisser pénétrer le peuple dans le sanctuaire du droit, dans la cité politique, les patriciens essayèrent de le satisfaire en lui donnant part aux terres voisines de Rome. Au milieu du champ limité et orienté par les augures, on avait toujours réservé quelques terrains vagues pour les pâturages. Tel était l'Aventin, colline dès lors comprise dans la ville, mais extérieure au pomœrium, à l'enceinte primitive et sacrée, et qui n'y fut renfermée que sous l'empereur Claude. La loi passa dans une assemblée des centuries, et fut, comme loi sacrée, placée dans le temple de Diane. Les plébéiens se mirent donc à bâtir. Cette ville profane ne présenta pas la distinction du foyer qui consacrait et isolait la famille; plusieurs se réunirent pour bâtir une maison.

Mais ce n'était pas assez pour le peuple d'avoir une place dans la ville. Il en voulut une dans la

pelle, dans Salluste, Cicéron : *Inquilinus civis*, comme si Arpinum était encore un municipium étranger à Rome. »

[1] Le plébéien *Volero Publius*. Tite-Live ajoute intentionnellement *de plebe homo*, et *prævalens ipse*. *Volesus*, *valerius*, *volero*, *à volendo; volero* est un augmentatif pour parodier le nom patricien de Valérius. *Publius*, surnom patricien, comme le dit le Tirésias des satires d'Horace, est sans doute pris aussi ironiquement. Volero est créé tribun avec Lætorius. « Lætorium ferocem faciebat « belli gloria ingens, quod ætatis ejus haud quisquam « mano promptior erat. » Ils proposent que les magistrats plébéiens soient élus aux comices par tribus. « Quæ res patriciis omnem potestatem per clientum « suffragia creandi quos vellent tribunos, auferret. » Lætorius dit : « Quando quidem non tam facilè loquor, « quirites, quàm quod locutus sum præsto, crastino « die adeste; ego hic aut in conspectu vestro moriar, « aut perferam legem. » Appius envoie son licteur pour prendre Lætorius, Lætorius son *viator* pour prendre Appius. Celui-ci est emmené par les siens; « lex silentio « perfertur. »

cité. On décida que dix patriciens (*decem viri*)[1] investis de tous les pouvoirs, rédigeraient et écriraient des lois. Selon la tradition commune, moins invraisemblable, selon moi, qu'on ne l'a dit, on envoya dans la Grèce[2] et surtout à Athènes pour s'enquérir des lois de ce pays. Les rapports de la Grèce et de l'Italie n'étaient pas rares dès ce temps. Un peuple si voisin des cités de la Sicile et de la grande Grèce devait regarder la Grèce comme la terre classique de la liberté. Peut-être aussi l'origine pélasgique des plébéiens, qui se croyaient venus d'Albe et de Lavinium, leur faisait-elle souhaiter de rallumer leur Vesta au seul foyer pélasgique qui restât alors sur la terre, l'Hestia prytanitis de la ville d'Athénes. Ces lois, dit-on, leur furent interprétées par le Grec Hermodore, de la ville ionienne d'Éphèse. On sait que les Ioniens se rapprochaient des Pélasges par une origine commune (449 av. J.-C.).

Les nouveaux décemvirs que l'on créa l'année suivante pour achever cette législation, furent en partie plébéiens. Le patricien Appius, qui avait su se faire continuer dans le décemvirat, domina sans peine ses collègues et devint le tyran de Rome. Il irrita l'armée en faisant assassiner le vaillant Siccius Dentatus qui parlait aussi bardiment qu'il combattait. Toutefois le peuple ne s'armait pas encore ; il fut poussé à bout par la tentative que fit Appius pour outrager une vierge plébéienne. Selon la tradition, le décemvir aposta un de ses clients pour la réclamer comme esclave, et, au mépris de ses propres lois, il l'adjugea provisoirement à son prétendu maître. Le père de la vierge sauva son honneur en la poignardant de sa main. Ainsi les plébéiens eurent leur Lucrèce, et celle-ci encore donna la liberté à son pays. Il faut lire dans Tite-Live cette admirable tragédie; peu importe ce qu'elle renferme d'historique.

Ce que des siècles de lutte n'auraient pu donner au peuple, il l'obtint par le despotisme démagogique d'Appius. La liberté populaire fut fondée par un tyran. Les Douze Tables, complétées par lui, sont la charte arrachée aux patriciens par les plébéiens.

I. Une partie des fragments qui nous en restent sont évidemment des lois de garantie contre les patriciens. II. Les autres ont pour effet d'introduire un droit rival à côté ou à la place du vieux droit aristocratique. III. Quelques-uns trahissent le dernier effort du parti vaincu en faveur du passé, et la jalousie puérile que lui inspirent la richesse et le luxe naissant des plébéiens.

I. La première des garanties, c'est le caractère immuable de la loi. Ce que le peuple (*populus*) a décidé en dernier lieu, est le droit fixe et la justice.

La seconde garantie est la généralité de la loi, son indifférence entre les individus. Jusque-là elle faisait acception des personnes, distinguait l'homme et l'homme, elle choisissait, *legebat* (*lex, à legendo?*). Plus de privilèges.

Mais ces garanties pourraient être éludées par le puissant. Si le patron machine pour nuire au client, que sa tête soit dévouée, *patronus si clienti fraudem fecerit, sacer esto*. Le mot *fraus* comprend des cas divers qui sont ensuite prévus dans la loi. L'homme puissant, entouré de clients, d'amis, de parents, d'esclaves, peut frapper l'homme isolé ; il peut lui rompre un membre ; il ne le fera pas du moins impunément : Il payera vingt-cinq livres d'airain. Et s'il ne compose avec le blessé, il y aura lieu au talion. Il peut encore employer contre lui l'arme dangereuse du droit, qui de longtemps ne sera entre les mains plébéiennes. Il revendiquera le plébéien comme esclave, apostera des témoins; provisoirement il l'enfermera dans l'*ergastulum*, et lui fera subir, en attendant un jugement tardif, tous les affronts, tous les supplices de l'esclavage. Rien de plus incertain que la liberté personnelle dans l'antiquité. Au milieu de tant de petits États dont la frontière était aux portes de la cité, on ne pouvait changer de lieu sans risquer d'être réclamé comme esclave, enlevé, vendu, perdu pour jamais. L'homme était alors la principale marchandise dont on commerçait. Au moins, dans nos colonies, la peau blanche garantit l'homme libre. Mais alors nulle différence. Aussi une foule de comédies antiques roulent sur des questions d'état ; il s'agit presque toujours de savoir si une personne est née libre ou esclave. Les Douze Tables garantissent provisoirement la liberté. C'est pour avoir violé sa propre loi à l'égard de Virginie que fut renversé Appius.

Si le patricien ne pouvait faire tomber son ennemi entre ses mains, il avait d'autres moyens de le perdre. Il l'accusait d'un crime capital ; le *questeur* patricien (*quærere*, informer) en croyait sur sa parole l'illustre accusateur. La loi décide que le parricidium, et ce mot comprend tous les crimes capitaux, ne pourra être jugé que par le peuple dans les comices des centuries. Le juge suborné est puni de mort, le faux témoin précipité de la roche Tarpéienne. Songez que l'un des principaux devoirs du client était d'*assister* son patron en justice, comme à la guerre. Chaque patricien ne paraissait devant les tribunaux qu'environné de sa *gens*, prête à jurer pour lui ; comme dans la loi bourguignonne, où l'on compte si bien sur la parenté et

[1] *Voy.* les éclaircissements.

[2] *Ibid.*

l'amitié, que dans certains cas on demande le serment de soixante et douze personnes.

Il reste encore au patricien des moyens de nuire au plébéien. Il peut le ruiner par l'usure; il peut le priver d'un esclave en blessant celui-ci et le rendant impropre au travail. Il peut promettre au plébéien le secours tout-puissant de son témoignage, présider comme *libripens* à un contrat, et au jour marqué, refuser d'attester ce qu'il a vu, ce qu'il a sanctionné de sa présence. La loi atteint et punit tous ces délits. L'usurier est condamné à RESTITUER AU QUADRUPLE; CELUI QUI BRISE LA MACHOIRE A L'ESCLAVE, PAYERA CENT CINQUANTE AS; enfin le LIBRIPENS qui refuse d'attester la validité du contrat, est déclaré IMPROBUS INTESTABILISQUE, deux mots dont la force toute particulière ne passerait guère dans une autre langue.

Comme prêtres, les patriciens exerçaient sur le peuple d'autre vexations, analogues au droit royal de pourvoierie, *purveyance*, usité dans le moyen âge. Sous prétexte de sacrifices, ils prenaient le plus beau bélier, le plus beau taureau du plébéien. La loi permet de PRENDRE GAGE SUR CELUI QUI SE SAISIT D'UNE VICTIME SANS PAYER. Elle donne droit de poursuite CONTRE CELUI QUI NE PAYE POINT LE LOUAGE D'UNE BÊTE DE SOMME PRÊTÉE POUR FOURNIR LA DÉPENSE D'UN SACRIFICE. — Elle défend, SOUS PEINE DE DOUBLE RESTITUTION, DE CONSACRER AUX DIEUX UN OBJET EN LITIGE.

II. Jusqu'ici le plébéien s'est défendu. Désormais il attaque. A côté du vieux droit cyclopéen de la famille aristocratique, il élève le droit de la famille libre. Dès que le premier n'est plus seul, il n'est plus rien bientôt.

Pour que la femme tombe dans la main de l'homme, le jeune camille étrusque, le *cumerum*, le gâteau, l'as offert aux lares, ne sont plus nécessaires, comme dans la *confarreatio*; pas davantage la balance et l'airain, qui dans la *coemptio* livraient la fiancée par une vente. LE CONSENTEMENT ET LA JOUISSANCE (mot profane), LA POSSESSION D'UNE ANNÉE, suffiront désormais, et bientôt ce sera assez de trois nuits (*trinoctium usurpatio*). Bientôt la femme ne dépendra plus de l'homme, si ce n'est par une sorte de tutelle. Le mariage libre d'Athènes reparattra. L'ancienne unité sera rompue. Les époux seront deux.

Le fils échappe au père comme l'épouse. TROIS VENTES SIMULÉES L'ÉMANCIPENT. La forme de l'affranchissement est dure, il est vrai, il ne s'obtient qu'en constatant l'esclavage. Mais enfin c'est un affranchissement. Le fils, devenu personne, de chose qu'il était, est père de famille à son tour; tout au plus reste-t-il lié au père par un rapport analogue au patronage. Peu à peu ils ne se connattront plus. Le temps viendra où le fils émancipé, non du fait de son père, mais par son entrée dans les légions, croira ne plus lui rien devoir, et où la loi sera obligée de dire : *Le soldat même tient encore à son père par les égards de la piété.*

Du moment où le fils peut échapper à la puissance du père, il n'est plus son héritier nécessaire et fatal. Il héritait, non à cause du sang, mais à cause de la puissance paternelle sur lui; non comme fils, mais comme *suus*. La liberté humaine entre avec les Douze Tables dans la loi de succession; elle déclare la guerre à la famille au nom de l'individu. CE QUE LE PÈRE DÉCIDE SUR SON BIEN, SUR LA TUTELLE DE SA CHOSE, SERA LE DROIT. Jusque-là le testament n'avait lieu que par adoption, comme on l'a prouvé récemment d'une manière si ingénieuse. Il avait le caractère d'une loi des curies. Les curies, qui vraisemblablement répondaient de leurs membres, pouvaient seules autoriser une adoption qui leur ôtait la réversibilité du bien (*Voyez* plus haut).

Ainsi la propriété, jusque-là fixée dans la famille, devient mobile au gré de la liberté individuelle qui dispose des successions. Elle se déplace, elle se fixe aisément : POUR LES FONDS DE TERRE, LA PRESCRIPTION EST DE DEUX ANS; D'UN AN POUR LES BIENS MEUBLES. Le plébéien, nouveau riche, acquéreur récent, est impatient de consacrer une possession incertaine.

III. Cependant les patriciens ne se laisseront pas arracher leur vieux droit, sans protester et se défendre.

D'abord ils essayent de se maintenir isolés dans le peuple, et comme une race à part. POINT DE MARIAGE ENTRE LES FAMILLES PATRICIENNES ET PLÉBÉIENNES. Défense outrageante et superflue qui constate seulement que le moment de l'union n'est pas éloigné, et que l'on voudrait le retarder.

PEINE DE MORT CONTRE LES ATTROUPEMENTS NOCTURNES. PEINE DE MORT POUR QUI FERA OU CHANTERA DES VERS DIFFAMANTS. Précautions d'une police inquiète et tyrannique, réveil du génie critique dans le silence sacerdotal de la cité patricienne. Preuve évidente que l'on commençait à chansonner les patriciens.

Puis viennent des lois somptuaires, évidemment inspirées par l'envie qu'excitaient l'opulence et le luxe naissant de l'ordre inférieur. Ces lois ne touchent point les patriciens. Pontifes, augures, investis du droit d'images, ils déployaient le plus grand faste dans les sacrifices publics et privés, dans les fêtes, dans les pompes funéraires.

NE FAÇONNEZ POINT LE BUCHER AVEC LA HACHE. — AUX FUNÉRAILLES, TROIS ROBES DE DEUIL, TROIS BANDELETTES DE POURPRE, DIX JOUEURS DE FLUTE. — NE RECUEILLEZ POINT LES CENDRES D'UN MORT, POUR FAIRE

PLUS TARD SES FUNÉRAILLES. Ceci, dit Cicéron, ne s'appliquait pas à un citoyen mort sur le champ de bataille ou en terre étrangère. Personne ne pouvait être ENSEVELI NI BRULÉ DANS L'ENCEINTE DE ROME. Cette loi tenait au caractère sacré du pomœrium. Il ne pouvait renfermer que des choses pures. Ensuite les tombeaux indiquaient des propriétés inaliénables; on eût pu craindre en les plaçant dans la ville, de donner aux propriétés urbaines un caractère d'inviolabilité.

POINT DE COURONNE AU MORT, A MOINS QU'ELLE N'AIT ÉTÉ GAGNÉE PAR SA VERTU OU SON ARGENT. Les premières étaient des couronnes civiques ou obsidionales, les autres des couronnes gagnées aux jeux par les chevaux d'un homme riche. Nous reconnaissons ici les coutumes des Grecs et leur admiration pour les victoires olympiques. C'est par là qu'Alcibiade fut désigné à la faveur d'Athènes. Cette loi, tout empreinte de l'esprit hellénique, pourrait être récente. NE FAITES POINT PLUSIEURS FUNÉRAILLES POUR UN MORT. POINT D'OR SUR UN CADAVRE; TOUTEFOIS S'IL A LES DENTS LIÉES PAR UN FIL D'OR, VOUS NE L'ARRACHEREZ POINT.

Dans cette charte de liberté, arrachée par les plébéiens aux patriciens, apparaît pour la première fois légalement la dualité originaire du peuple romain. Remus, mort si longtemps, ressuscite; le sombre Aventin, jusque-là profané et battu des orages (*V.* plus haut), regarde le fier Palatin de l'œil de l'égalité. Des deux myrtes plantés par Romulus au Capitole, le myrte plébéien fleurit, le patricien ne tardera pas à sécher (Plin.). Cette dualité, dont le symbole est le double Janus que présentent les monnaies romaines, se caractérise dans la division générale du droit, par la distinction du *jus civile* et *jus gentium;* elle se reproduit dans le mariage (*conventio in manum*, et mariage libre), dans la puissance paternelle (le *suus*, et l'émancipé), enfin dans la propriété (*res mancipi, res nec mancipi*).

Toutefois, si les plébéiens sont entrés dans l'égalité du droit, celle du fait leur manquera longtemps. Il faut auparavant qu'ils pénètrent le vieux mystère des formules juridiques; mystère qui naquit de l'impuissance de la parole qui ne s'exprimait d'abord que d'une manière concrète et figurée, mais désormais entretenu à dessein, comme le dernier rempart qui reste à l'aristocratie. Le plébéien ne pourra donc user de son droit contre le patricien que par l'intermédiaire du patricien. S'il veut plaider, il faut qu'il aille le matin saluer, consulter le grave Quintius ou Fabius, qui siége dans l'*atrium* au milieu de ses clients debout, qui lui dira les fastes, quand on peut, quand on ne peut pas plaider. Il faut qu'il apprenne de lui la formule précise par laquelle il doit, devant le juge, saisir et prendre son adversaire, la sainte pantomime par laquelle on accomplit selon les rites la guerre juridique. Prendre garde, *cavere*, c'est le mot du jurisconsulte. Le patricien seul peut former à cette escrime le docile et tremblant plébéien.

Peut-être avec le temps celui-ci s'enhardira-t-il. Peut-être un plébéien, greffier des patriciens, leur dérobera le secret des formules, et les proposera publiquement aux yeux du peuple. Alors tout homme viendra sur la place épeler ces tables mystérieuses, il les gravera dans sa mémoire, se les fera écrire, les emportera aux champs, et usera à chaque querelle de ce nouveau moyen de guerre. On finira par se moquer du vieux symbolisme qui parut longtemps si imposant, et Cicéron, dans sa légèreté présomptueuse, l'accusera d'ineptie [1].

Les premiers consuls après Brutus et l'expulsion des rois se nommaient Valérius et Horatius. C'est aussi le nom des premiers consuls après le décemvirat (449) [2]. La démocratie, introduite par les décemvirs dans le droit civil, passe dans le droit politique. Désormais les lois faites par le peuple assemblé en tribus deviennent obligatoires même pour les patriciens. L'observation des auspices n'était point nécessaire dans ces comices comme dans ceux des centuries. Peu après, le peuple demande l'abolition de la loi qui défend le mariage entre les deux ordres, et veut entrer en partage du consulat [3]. Les patriciens cédèrent sur le premier article (444), espérant bien que la loi subsisterait, du moins en fait, et qu'aucun d'eux ne dérogerait en s'alliant à une famille plébéienne. Pour le consulat, plutôt que de partager, ils aimèrent mieux qu'il n'y eût plus de consuls, et que le commandement des troupes restât entre les mains des tribuns militaires qui étaient tirés des deux ordres, et qui n'avaient point le droit de prendre les auspices. Je soupçonne fort ces tribuns militaires de n'avoir été autres que les tribuns des légions. Le pouvoir judiciaire des consuls passa à des magistrats patriciens appelés préteurs; la surveillance

[1] *Voy.* les éclaircissements.

[2] *Ibid.*

[3] Les patriciens répondent : « Colluvionem gentium, » perturbationem auspiciorum publicorum privatorumque afferre, ne quid sinceri, ne quid incontaminati sit : ut, discrimine omni sublato, nec se quisquam, nec suos noverit. Quam enim aliam vim connubia promiscua habere, nisi ut ferarum propè ritu vulgentur concubitus plebis patrumque? ut qui natus sit, ignoret cujus sanguinis, quorum sacrorum sit : dimidius patrum sit, dimidius plebis, ne secum quidem ipse concors. » Tite-Live, IV.

des mœurs, le classement des citoyens dans les centuries et les tribus, le *cens*, en un mot, devint une charge spéciale. En sauvant du naufrage ce dernier pouvoir, le sénat conservait tout en effet; par le cens, il était maître de composer les assemblées législatives de manière à les dominer. Chaque tribu, chaque centurie, donnant un suffrage, la multitude des pauvres, entassée par les censeurs dans un petit nombre de centuries ou de tribus, pouvait moins qu'un petit nombre de riches qui composaient l'immense majorité des tribus et des centuries.

La censure, la préture, l'édilité (surveillance des bâtiments et des jeux publics), la questure (charge judiciaire, et plus tard financière), furent détachées du consulat. La république s'organisa ainsi par voie de démembrement. Le roi est un; il réunit en lui seul tous les pouvoirs. Les consuls ont encore la plénitude de la puissance, mais pour un an, et ils sont deux. Puis le consulat est démembré à son tour.

Toutefois les plébéiens se contentèrent longtemps de pouvoir arriver au tribunat militaire, et n'y élevèrent que des patriciens. Les plébéiens distingués s'indignaient de l'insouciance des leurs; ils voulaient des honneurs; mais les autres, pour la plupart, ne voulaient que du pain. Le tribun Licinius Stolo, appuyé par son beau-père, le noble Fabius [1], proposa une loi qui adoucissait le sort des débiteurs, qui bornait à cinq cents arpents l'étendue des terres qu'il était permis de posséder; le reste devait être partagé entre les pauvres [2]; le consulat était rétabli, et l'un des consuls devait toujours être un plébéien. Enfin les plébéiens formaient la moitié du collége des prêtres sibyllins. Ainsi le sanctuaire même est forcé; la religion même ne restera pas le privilége des patriciens. La lutte dura dix ans, c'est-à-dire très-longtemps, comme celle qui précéda le décemvirat; le siége de Veïes dure aussi dix ans, comme celui de Troie, d'Ithome et de Tyr; c'est une locution ordinaire dans l'antiquité. Pendant la moitié de ce temps, les tribuns s'opposèrent à toute élection, et Rome resta cinq ans sans magistrats. Les plébéiens l'emportèrent enfin (367), et obtinrent ensuite avec moins de peine (de 357 à 352) la dictature, l'édilité, la censure enfin, ce dernier asile de la puissance aristocratique.

Le peuple poursuivit ainsi sa victoire sur les patriciens pendant tout le siècle qui suivit le décemvirat (450-350). A mesure que la guerre intérieure devenait moins violente, les guerres extérieures étaient plus heureuses. Rien d'étonnant si le peuple, vainqueur de l'aristocratie romaine, tournait ses armes de préférence contre le peuple aristocratique entre tous, contre les Étrusques. En même temps qu'il poursuivait avec des succès divers l'éternelle guerre des Volsci-Equi, il avançait du côté de l'Étrurie, et commençait à marquer chaque victoire par une conquête. Il triompha des villes sacrées de Tarquinies et de Vulsinies [3], de celle de Capène, et s'empara de Fidène (435), et de la grande Veïes (405) qui entraîna Faléries dans sa ruine.

Veïes ne fut point soutenue des autres cités étrusques, alors menacées d'une invasion de Gaulois. D'ailleurs les Veïens s'étaient donné un roi au lieu d'un magistrat annuel, et un roi odieux aux autres cités. Ce lucumon, irrité de n'avoir pas été nommé chef suprême de la confédération, avait ameuté les artisans qui étaient dans sa clientèle, et interrompu violemment les jeux sacrés de Vulsinies. Ce fait indique probablement une rivalité entre la riche ville des artisans, et la ville sainte des prêtres [4].

En partant pour le siége de Veïes, les chevaliers romains jurent de ne revenir que vainqueurs. C'est

[1] *Voy.* dans Tite-Live, liv. V, la jolie histoire des deux filles du Fabius. L'une a épousé un plébéien, l'autre un patricien, un consul. La première tressaille lorsque le mari de sa sœur rentre à grand bruit, et que ses licteurs frappent à la porte avec leurs faisceaux. La femme du consul se moque de la simplicité de sa sœur. Celle-ci va pleurer auprès de son père Fabius, etc.

[2] *Voy.* liv. III, chap. 1er, les lois des Gracches; peut-être doit-on en faire usage pour compléter la loi de Licinius Stolo.

[3] Les Romains, pour mettre les dieux de leur côté, adoptèrent l'institution, probablement étrusque, du *Lectisternium*. Tite-Live, V, 13. « Les duumvirs qui présidaient aux sacrifices, imaginèrent alors pour la première fois la cérémonie du lectisterne. Ils dressèrent dans chaque temple trois lits, ornés de tout ce qu'alors on pouvait connaître de magnificence, couchèrent sur ces lits les statues d'Apollon, de Latone, de Diane, d'Hercule, de Mercure et de Neptune, et pendant huit jours on leur servit des festins propitiatoires. Les mêmes cérémonies furent répétées dans les maisons particulières. On rapporte que dans toute la ville les portes des maisons restèrent constamment ouvertes; des tables furent dressées en public, et ouvertes à tout venant. Tous les étrangers, sans distinction, ceux que l'on connaissait le moins, furent admis à l'hospitalité; on s'entretenait même amicalement avec ses plus mortels ennemis; toutes les querelles, tous les procès furent suspendus; on alla même jusqu'à relâcher les captifs pendant tout le temps que durèrent ces fêtes, et depuis on se fit un scrupule d'emprisonner de nouveau ceux qui avaient ainsi obtenu des dieux leur délivrance. »

[4] Sur le caractère sacré de Vulsinies, *voy.* Müller, *pass.*

le serment des Spartiates en partant pour Ithome. A l'approche de l'armée romaine, les Veïens sortent avec un appareil funéraire et des torches ardentes. De tous les autres incidents du siége, nous en citerons un seul qui prouve dans quelle dépendance se trouvaient les Romains, sous le rapport de la religion, à l'égard de ces mêmes Étrusques auxquels ils faisaient la guerre [1].

Veïes fut prise par une mine, les assiégeants qui y étaient cachés surprirent la réponse d'un oracle que les Étrusques consultaient dans la citadelle; ils rapportèrent ces paroles à Camille, leur général, et la ville ainsi trahie par ses dieux tomba au pouvoir des Romains.

L'espoir d'une proie si riche avait encouragé le sénat à donner pour la première fois une solde aux légions. Dès lors la guerre nourrit la guerre; elle put se prolonger sans égard aux saisons et s'étendre loin de Rome.

Falériès tomba bientôt au pouvoir des Romains. Vulsinies, dont la rivalité avait peut-être causé la ruine de Veïes, fut vaincue à son tour. Les Romains semblaient près à conquérir toute l'Étrurie. Elle fut sauvée par les Gaulois qu'elle avait tant redoutés.

Nous savons que dans les temps qui suivirent, la riche et pacifique Étrurie payait souvent les Gaulois pour combattre Rome. Tout porte à croire qu'il en fut ainsi dès cette époque. L'Étrurie péris-

[1] Tit.-Liv., V, c. 15 : « Vers ce temps on donna avis de différents prodiges; mais comme la plupart n'avaient qu'un seul garant qui les attestât, ils obtinrent peu de créance; et l'on s'en occupa d'autant moins qu'étant en guerre avec les Étrusques, nous n'avions point d'haruspices pour en faire l'explication. Un seul pourtant attira l'attention générale : ce fut la crue subite et extraordinaire d'un lac dans la forêt d'Albe, sans qu'il fût tombé de pluie, et sans qu'on pût l'expliquer par aucune cause naturelle. Le sénat, inquiet de ce que pouvait présager un tel phénomène, envoya consulter l'oracle de Delphes. Mais il se trouva plus près de nous un interprète que nous ménagèrent les destins. C'était un vieillard de Veïes, qui, au milieu des railleries que les sentinelles étrusques et romaines se renvoyaient les unes aux autres, prenant tout à coup le ton de l'inspiration, s'écria que les Romains ne prendraient Veïes, que lorsque les eaux du lac d'Albe seraient entièrement épuisées. Ce mot, jeté comme au hasard, fut d'abord à peine remarqué. Dans la suite il devint l'objet de toutes les conversations. Enfin un soldat romain se trouvant aux postes avancés, s'adressa à la sentinelle ennemie qui était le plus près. Car depuis le temps que durait la guerre, il s'était établi entre les deux partis comme une liaison d'entretiene journaliere. Il lui demanda quel était cet homme à qui il était échappé quelques mots mystérieux sur le lac d'Albe. Quand il sut que c'était un haruspice, le soldat, naturellement superstitieux, prétexta de vouloir consulter le devin, si cela était possible, sur l'explication d'un prodige qui l'intéressait personnellement, et il le fit consentir à une entrevue. Le Romain était sans armes; l'autre ne fit aucune difficulté de s'écarter à une certaine distance. Alors le jeune homme, plein de vigueur, saisit au corps le débile vieillard, et l'enleva à la vue des Étrusques. Ils eurent beau donner l'alarme, il parvint à le traîner dans le camp, d'où le général le fit passer à Rome. Interrogé par le sénat sur sa prédiction au sujet du lac d'Albe, il répondit qu'il fallait sans doute que les dieux fussent courroucés contre les Veïens, le jour qu'ils lui avaient mis dans l'esprit de révéler le secret auquel étaient attachées les destinées de son pays; mais qu'il ne pouvait plus revenir sur ce qui lui était échappé dans un moment où il avait obéi à l'inspiration du ciel, et que peut-être le crime ne serait pas moindre à taire ce que les dieux voulaient qu'on divulguât, qu'à divulguer ce qu'ils voudraient tenir secret. Qu'ainsi donc, les livres prophétiques, et l'art de la divination des Étrusques, leur avaient appris que le moment où le lac d'Albe serait prodigieusement grossi, et où les Romains parviendraient à le dessécher entièrement de la manière prescrite, serait le moment fatal marqué pour la destruction de sa ville; qu'autrement Veïes ne serait jamais abandonnée par ses dieux. Il indiqua ensuite la manière dont le dessèchement devait s'opérer. Mais le sénat ne croyant pas le garant assez sûr pour une entreprise de cette importance, résolut d'attendre le retour des députés qui devaient apporter la réponse de l'oracle... »

« ... Et déjà les Romains, ne comptant plus sur les forces humaines, attendaient tout leur succès des destins et des dieux, lorsque les députés arrivèrent avec la réponse de l'oracle, parfaitement conforme à celle du devin qu'on tenait prisonnier; elle était conçue en ces termes : « Romain, garde-toi de retenir l'eau du lac dans son lit; garde-toi aussi de lui laisser prendre son cours naturel vers la mer. Tu la distribueras dans tes champs pour les arroser; et tu la disperseras dans mille ruisseaux où elle ira se perdre tout entière. Alors ne crains pas d'escalader les remparts ennemis; et songe que, de ce moment, la ville que tu assiéges depuis tant d'années, t'est livrée par les destins, si tu te conformes aux lois qu'ils t'ont prescrites. Ne manque pas, après ta victoire, de faire porter dans mon temple de riches présents. Tu n'oublieras pas non plus de recommencer quelques sacrifices de ton pays où tu as omis des cérémonies essentielles, et de t'y astreindre aux pratiques usitées de tout temps.

» On conçut alors une haute vénération pour l'haruspice toscan; et les tribuns militaires Cornélius et Posthumius lui confièrent la direction des travaux du lac et de toutes les cérémonies expiatoires. Quant au reproche que faisaient les dieux d'avoir négligé le culte et interrompu des pratiques consacrées par le temps, on trouva enfin qu'il ne pouvait y avoir autre chose qu'une irrégularité survenue dans la dernière élection, laquelle avait pu influer sur la pureté des sacrifices du mont Albain, et sur la solennité des fêtes latines. »

sait entre les Gaulois et les Romains qui la menaçaient également. Il est probable qu'elle paya les Barbares et détourna le torrent sur Rome. C'était une occasion précieuse de terminer d'un coup les éternels ravages auxquels étaient soumis les voisins de Rome, et de détruire les uns par les autres les brigands du midi et du nord, Romains et Gaulois.

Ce qui appuie cette opinion, c'est qu'en Étrurie les Gaulois n'attaquèrent que les villes alliées de Rome, Clusium et Céré, que les autres Étrusques joignirent leurs armes à celles des Barbares et furent défaits avec eux.

Les Gaulois avaient depuis deux siècles renversé la domination des Étrusques dans le nord de l'Italie. Les Insubriens y avaient fondé Mediolanum (Milan), les Cénomans Brixia et Vérone; les Boïens avaient occupé Bononia, ou Bologne; les Sénonais s'avançaient vers le midi. Selon la tradition, ils marchèrent sur Rome pour venger une violation du droit des gens; les Fabius, envoyés par le sénat pour intercéder auprès des Barbares en faveur de Clusium, avaient combattu au lieu de négocier. Les Romains, frappés d'une terreur panique à la vue de leurs sauvages ennemis, furent dispersés à Allia, et se réfugièrent à Céré et à Veïes. Quelques patriciens s'enfermèrent au Capitole, et la ville fut brûlée (388). Selon Tite-Live, ils furent glorieusement délivrés par une victoire de Camille qui fit retomber sur eux le mot du brenn (ou chef) gaulois : *Malheur aux vaincus*. Selon Polybe, ils payèrent une rançon; le témoignage de ce grave historien est confirmé par celui de Suétone, d'après lequel, bien des siècles après, Drusus retrouva et reconquit chez les Gaulois la rançon de Rome. Il est évident, d'ailleurs, que les Gaulois ne furent de longtemps chassés du pays. Tite-Live lui-même nous les montre toujours campés à Tibur, qu'il appelle *arcem Gallici belli*. Les Volsques, les Èques, les Étrusques, qui tous avaient repris les armes contre Rome, trouvaient dans les Gaulois des alliés naturels; ou du moins, tous ces peuples, trop occupés de leurs guerres, ne pouvaient empêcher les Barbares de pénétrer dans leur pays. La guerre des Gaulois dure quarante ans, et elle ne se termine (vers 350) qu'à l'époque où l'épuisement des Étrusques, des Volsci-Equi et de tous les peuples Latins, les replace sous l'alliance de la grande cité qu'ils avaient espéré détruire.

Cette époque, peu glorieuse pour les Romains, avait grand besoin d'être ornée par la poésie. Du moins les embellissements romanesques n'ont pas manqué. Pendant le siége du Capitole, un Fabius traverse le camp des Barbares pour accomplir un sacrifice sur le mont Quirinal. Pontius Cominius se dévoue pour porter à Camille le décret qui le nomme dictateur. Manlius précipite les Gaulois qui escaladaient le Capitole. Puis viennent un grand nombre de combats homériques, comme sous les murs de Troie. Un autre Manlius gagne sur un géant gaulois un collier (*torquis*) et le surnom de *Torquatus*. Valérius est protégé contre son barbare adversaire par un corbeau divin, etc.

Après l'incendie de leur ville, les Romains voulaient s'établir à Veïes [1]. L'opposition du sénat ne pouvait retenir le peuple. Les dieux intervinrent. Comme on délibérait dans le sénat, on entendit sur la place un centurion dire au porte-étendard : Reste ici, c'est ici qu'il faut s'arrêter. Cette parole inspirée du ciel retint le peuple sur les ruines de sa patrie. Mais on rebâtit à la hâte, et sans observer les anciens alignements. Au lieu de la cité mesurée par le lituus étrusque à l'image de la cité céleste, s'éleva

[1] Le sénat se contenta d'y envoyer une petite colonie : sans doute, la position de Veies était préférable à celle de Rome : mais si Rome eût quitté son territoire, elle eût été absorbée par la civilisation étrusque. Il en fut ainsi des Goths dans l'empire romain, des Tartares à la Chine.

La ruine des Falisques suivit celle de Veies. L'histoire du maître d'école qui livre ses élèves à Camille, est empreinte d'un caractère grec, qui la rend fort suspecte. Il est, d'ailleurs, peu vraisemblable qu'en temps de guerre, on ait laissé sortir les enfants de la ville. La romanesque modération du Romain a bien l'air d'une fiction flatteuse des historiens grecs de Rome.

Derrière Faléries se trouvait la grande ville de Vulsinii. Les Volsiniens combattirent Rome, et obtinrent une trêve de trente ans : ce fut vers cette époque que les Gaulois marchèrent contre Clusium, Céré et Rome. Un plébéien, M. Æditius, annonça aux tribuns qu'il avait entendu une voix surhumaine qui lui ordonnait d'annoncer aux magistrats l'approche des Gaulois. Cette histoire nous semblerait fort obscure, si Tite-Live, liv. VII, ne nous apprenait que l'aristocratie romaine était intervenue dans les affaires de Vulsinii. Dans cette ville étrusque, les clients s'étaient insurgés contre leurs patrons, et s'étaient rendus maîtres de la ville. L'aristocratie romaine vint au secours de l'aristocratie de Vulsinii, et elle assura son triomphe sur les clients révoltés. N'est-il pas vraisemblable qu'il en fut de même quelques années plus tôt; que les plébéiens de Vulsinii appelèrent alors les Gaulois contre l'aristocratie vulsinienne et romaine qui les opprimait, et que les plébéiens de Rome, en rapport avec ceux de Vulsinii, furent informés les premiers de la marche des Gaulois contre Rome? C'est alors que les plébéiens de Rome chassèrent Camille, le chef du parti des patriciens. Camille, en sortant de Rome, pria les dieux de forcer les Romains à souhaiter bientôt son secours. Ce vœu sinistre semblait prédire l'approche des Gaulois.

au hasard la Babel plébéienne [1], agitée et orageuse, mais toute-puissante pour la conquête.

Dans la guerre que les peuples étrusques, latins et gaulois firent aux Romains pendant quarante ans, nous ne voyons point paraître les populations sabelliennes, Sabins et Samnites. On ne peut douter pourtant qu'alors, comme à leur ordinaire, les montagnards ne descendissent volontiers pour piller la plaine. Sans leur secours, je ne comprends point comment Rome, seule contre tant d'ennemis, n'eût point été épuisée par une si longue guerre. Les Gaulois chassés, les Latins et les Étrusques domptés, il ne restait que les Sabins et Samnites pour disputer aux Romains la possession de l'Italie. Rome s'était rapprochée des Étrusques en accordant le droit de cité aux Veïens, aux Fidénates et aux Falisques, qui composèrent quatre nouvelles tribus. Cet élément nouveau, introduit dans la population, devait contribuer à la rendre ennemie des Sabelliens. C'était par la longue et terrible guerre des Samnites qu'elle devait préluder à la conquête du monde.

[1] Tit.-Liv., V, c. 14. « Promiscuè urbs ædificari cœpta. » Tegula publicè præbita est : saxi, materiæque cædendæ unde quisque vellet, jus factum ; prædibus acceptis eo anno ædificia perfecturos. Festinatio curam » exemit vicos dirigendi, dum omisso sui alienique » discrimine, in vacuo ædificant. Ea est causa, ut veteres cloacæ, primò per publicum ductæ, nunc privata » passim subeant tecta ; formaque urbis sit occupatæ » magis, quam divisæ similis. »

LIVRE DEUXIÈME.

CONQUÊTE DU MONDE.

CHAPITRE PREMIER.

CONQUÊTE DE L'ITALIE CENTRALE. — GUERRE DES SAMNITES, ETC. 545-283.

Lorsque l'auteur de cette histoire quittait Rome, la plaine ondulée au milieu de laquelle serpente la route était déjà ensevelie dans l'ombre du soir; au levant, des monts couronnés de chênes et de châtaigniers conservaient une teinte bleuâtre, tandis qu'au-dessus, des sommets neigeux réfléchissaient les derniers rayons du soleil couchant. Ainsi le regard du voyageur embrassait tout l'amphithéâtre des Apennins. Les monts inférieurs forment la frontière orientale du Latium; les pics qui élèvent derrière eux leurs neiges éternelles marquent le centre de la péninsule, le vrai noyau de l'Italie. Derrière, c'est la sauvage Amiterne, la vallée du lac Fucin, le berceau des anciens Samnites.

A mesure que l'on s'éloigne des environs de Rome, pour s'enfoncer dans les montagnes, le paysage, moins uniforme, n'en est pas moins sinistre et sombre. Ce n'est point la sublimité ni la brillante verdure des Alpes; pas davantage la végétation africaine de la Calabre et de la Sicile. Frappées de bonne heure d'un soleil brûlant, les collines ont l'aridité précoce du Midi avec les végétaux du Nord. A l'orfraie des rivages, au corbeau de la plaine, succède peu à peu le vautour. Le renard malfaisant, le serpent rapide, coupent encore le chemin et effrayent votre cheval, comme au temps d'Horace.

Seu per obtiquom similis sagittæ terruit mannos...

Si vous vous élevez plus haut, si vous pénétrez dans les forêts qui forment la ceinture des Apennins, vous y retrouverez les vieilles divinités de l'Italie; vous entendrez le pivert frapper du bec le tronc des chênes, et la vallée retentira vers le soir du gémissement de l'ours ou des hurlements du loup (*aut vespertinus circum gemit ursus ovile*). Plus haut, des cimes dépouillées qui repoussent toute végétation; enfin les glaces et les neiges.

L'intérieur des Apennins a souvent le caractère le plus âpre. Gravissez un de ces pics, vos regards plongent dans des vallées sinistres, quelquefois sur une lande désolée, sur un vaste lit de cailloux où se traîne un filet d'eau; ou bien encore sur la pente d'un entonnoir où s'engouffrent les torrents. Lorsque de ces ténébreux défilés, de ces vallées pluvieuses, de ces *catacombes apennines*, comme les appelaient nos Français[1], le voyageur passe dans la Marche d'Ancône, dans la Campanie, ou même dans les plaines désertes de la Pouille ou du Latium, il croit renaître à la vie et au jour.

Il n'y a pas plus de vingt ans que la hache a commencé à éclaircir ces forêts[2]. Jusque-là c'était l'asile des troupeaux dans les mois les plus chauds de l'année. Vers le milieu de mai, les moutons de la Pouille, les grands bœufs de la campagne de Rome, quittaient la plaine brûlante, montaient dans les Abbruzzes, et cherchaient l'herbe à l'ombre des châtaigniers et des chênes. Des bergers armés, quelque pêcheur indigent au bord d'un lac volcanique; c'est tout ce qu'on trouve dans ces déserts. Et les vieux Samnites n'étaient pas autre chose; des pasteurs féroces, ennemis des laboureurs de la plaine[3], adversaires opiniâtres de la grande cité italique, comme les cantons d'Uri et d'Unterwalden l'ont été de Berne.

Ces peuplades, habitant des lieux fortifiés par la nature, n'avaient guère de villes, et les mépri-

[1] *Séjour d'un officier français en Calabre*, Rouen, 1820.

[2] Orloff, *Mém. sur Naples*, 5e vol.

[3] Tit.-Liv., lib. XI. « Exercitus alter cum Papirio » consule locis maritimis pervenerat Arpos, per omnia » pacata, Samnitium magis injuriis et odio, quàm be- » neficio ullo populi romani. Nam Samnites eâ tem- » pestate in montibus vicatim habitantes, campestria et

saient. Isolés, et par la vie pastorale, et par la profondeur des vallées qui les séparaient, et par l'impétuosité de leurs fleuves rapides, pendant de longs siècles, ils restèrent enfermés dans leurs solitudes, ignorant les richesses de la plaine, découragés peut-être par les murailles colossales des cités pélasgiques. Cependant une forte jeunesse avait multiplié dans ces montagnes. Les pâturages devenaient étroits pour une si grande multitude. Ils commencèrent à descendre vers les vallées. Nous avons vu comment les anciennes migrations des Mamertins, Sabins et Samnites, avaient été consacrées par la religion. Les Étrusques et les Grecs, encore maîtres de tous les rivages occidentaux et méridionaux de l'Italie, leur opposaient partout une impénétrable barrière de villes fortes, et leur interdisaient les approches de la mer. Cette barrière fut rompue pour la première fois du côté de la Campanie.

Dans cette terre *heureuse*, appelée encore aujourd'hui entre toutes *la terre de labour*, s'élevait, au milieu d'une plaine abritée du vent du nord, la riche et délicieuse Capoue. Les Samnites, qui l'enlevèrent aux Étrusques, lui ôtèrent son nom de *Vulturne*, pour l'appeler, par opposition à leur ancienne patrie, *la ville de la plaine* (*capua, campania*, à campo). Tombée entre ces mains belliqueuses, Capoue étendit au loin sa renommée militaire. Les cavaliers campaniens étaient estimés autant que les fantassins du Latium. Les tyrans de Sicile en prenaient à leur solde, et nous les trouvons comme mercenaires jusque dans la guerre du Péloponèse. Personne n'eût osé dire alors que Rome, plutôt que Capoue, deviendrait la maîtresse de l'Italie.

Cette gloire des cavaliers campaniens tomba, lorsque leurs frères des montagnes descendirent pour les attaquer. Les maîtres énervés de Capoue implorèrent le secours de Rome, et se donnèrent à elle. Les Romains sortirent alors du triste Latium. Ils virent pour la première fois la belle et molle contrée; ils comparèrent les marais du Tibre et les forêts de l'Algide aux voluptueuses campagnes de leurs nouveaux sujets; ils connurent ces délices des contrées méridionales, dont ils avaient été longtemps si voisins sans les goûter, et les bains, et les cirques, et les conversations oisives de l'agora, l'élégance des Grecs, et la sensualité des Toscans [1]. La première armée romaine n'y tint pas; dès qu'elle eut goûté de ce lotos, la patrie fut oubliée; ils n'en voulurent plus d'autre que Capoue. Et pourquoi les légions n'y auraient-elles pas fondé une Rome plébéienne, née d'elle-même, et n'ayant rien à craindre de la tyrannie des Appius? Le complot fut connu, et les coupables, craignant d'être punis, marchèrent contre Rome sous la conduite d'un patricien, qu'ils avaient forcé de leur servir de chef (un Manlius, Mallius, Melius, nom commun des chefs du peuple). Ils exigèrent l'abolition du prêt à intérêt, la réduction de la solde des cavaliers qui avaient refusé de se joindre à eux; enfin ils voulurent qu'on pût prendre les deux consuls parmi les plébéiens. C'est ainsi que dans cet âge d'or de la république les armées faisaient déjà la loi à leur patrie [2].

Ces concessions furent un signal d'affranchissement pour les colonies romaines et pour le Latium. Et d'abord, Rome ayant rappelé son armée de la Campanie, les Latins s'unissent aux Campaniens et aux Sidicins, c'est-à-dire aux Samnites de la plaine, pour repousser ceux des montagnes. Rome eut l'humiliation d'avouer aux montagnards que, dans ses traités avec les Latins, rien n'empêchait ceux-ci de faire la guerre à qui ils voulaient [3].

Mais cette indépendance temporaire ne suffit point aux peuples du Latium et aux colons romains établis parmi eux. Deux de ces derniers, alors préteurs des Latins, vinrent réclamer avec menace leur part dans la cité romaine, et exiger que l'un des deux consuls et la moitié des sénateurs fussent pris parmi les Latins. Ceux qui avaient part aux travaux ne devaient-ils pas avoir part à l'honneur? La cité souveraine, plutôt que de céder, eut recours aux Barbares des montagnes. Ses armées traversèrent les contrées pauvres et sauvages des Marses et des Péligniens, leur promirent les dépouilles des habitants de la plaine, celles même des colonies romaines, et les entraînèrent avec elles dans la Campanie [4]. Ce fut près du Vésuve, non loin de Véséries, qu'une bataille acharnée termina cette

» maritima loca, contempto cultorum molliore, atque, » ut evenit ferè, locis simili genere, ipsi montani atque » agrestes depopulabantur : Quæ regio si fida Samnitibus fuisset, aut pervenire Arpos exercitus Romanus » nequisset, aut interjecta inter Romam et Arpos, pe» nuria rerum omnium, exclusos à commeatibus ab» sumpsisset. »

[1] *Voy.* Stobée.

[2] Le consul Posthumius ordonne au proconsul Fabius de sortir du pays des Samnites. Celui-ci répond qu'il n'a point d'ordre à recevoir du consul, ni du sénat, que c'est au sénat à prendre les siens. Il fait marcher son armée contre Fabius. — Il triomphe de sa propre autorité.

[3] Tit.-Liv., VIII, c. 15.

[4] Tit.-Liv., lib. VIII, 8. Selon lui, c'est à cette époque que les Romains substituèrent à la phalange la division en manipules, l'écu au bouclier, et qu'ils adoptèrent l'usage de combattre sur trois rangs, *hastati, principes, triarii*. *Voy.* Polybe.

guerre fratricide. Les Romains l'ont ornée de traditions héroïques. Le patricien Manlius condamne à mort un fils coupable d'evoir vaincu contre son ordre; le plébéien Décius se dévoue avec l'armée ennemie aux dieux infernaux.

Voyons comment les Romains usèrent de la victoire : « On punit le Latium et Capoue, dit Tite-Live [1], par la perte d'une partie de leur territoire. Les terres du Latium auxquelles on joignit celles des Privernates, furont distribuées au petit peuple de Rome, ainsi que la partie du territoire de Falerne, qui s'étend dans la Campanie, jusqu'au Vulturne. Les terres des Privernates formaient le quart de celles qui furent confisquées sur les Latins. On se contenta de donner dans le Latium deux arpents par tête; on on donna trois et un quart dans le pays de Falerne, à cause de la distance. Entre les Latins, les Laurentins furent exceptés de la punition; entre les Campaniens, les chevaliers de Capoue qui n'avaient pris aucune part à la défection. On ordonna le renouvellement du traité avec les Laurentins; et c'est ce qui se pratique encore tous les ans, le dixième jour des féries latines. On donna aux chevaliers campaniens les droits de cité romaine, et cette distinction fut consignée sur une table d'airain qui resta attachée dens le temple de Castor à Rome. On imposa de plus aux Campaniens l'obligation de payer tous les ans à chacun de ces chevaliers (ils étaient seize cents), la somme de quatre cent cinquante deniers... On accorda aux habitants de Lanuvium le droit de cité romaine, et on leur rendit leurs fêtes particulières, en stipulant toutefois que leur temple de Junon Sospita et son bois sacré seraient communs entre eux et les Romains. Aricie, Nomente et Pedum obtinrent également le droit de cité, avec le même privilége que Lanuvium. Tusculum l'avait obtenu anciennement; on le lui conserva, et l'on affecta de regarder sa révolte comme le crime de quelques factieux, où la cité elle-même n'avait point de part. Il n'en fut point ainsi de Vélitre, ancienne colonie de citoyens romains. Comme elle s'était révoltée plusieurs fois, on la traita avec la plus grande rigueur. On abattit ses murs; on lui ôta son sénat; on assujettit les habitants à s'établir au delà du Tibre, et si l'un d'entre eux était surpris en deçà du fleuve, il encoureit ce qu'on appeleit la peine de la *clarigation*; c'est-à-dire que le premier venu pouvait se saisir de sa personne, en faire son esclave, sauf à le relâcher, lorsque la somme déterminée par la loi (mille as) avait été entièrement acquittée. Les terres confisquées sur les sénateurs de cette ville furent distribuées à une nouvelle colonie qu'on y envoya, en sorte que Vélitre ne tarda point à recouvrer son ancienne population. On en forma une pareille à Antium; et les Antiates eurent la permission de s'y faire inscrire, s'ils le voulaient : mais on retira de leur port tous les vaisseaux longs, on interdit aux habitants toute navigation maritime; du reste on leur accorda les droits de cité romaine. Tibur et Préneste furent punies par la confiscation d'une partie de leur territoire, moins à cause de leur dernière révolte, commune à tous les Latins, que pour avoir

[1] Tit.-Liv., VIII, 9. « Dans ce moment de désordre, le consul Décius, eppelaut à haute voix le grand pontife Marcus Valérius : « Il nous faut, dit-il, le secours » des dieux. Allons, pontife suprême du peuple romain, » dicte-moi les mots dont je dois me servir en me dévouant pour les légions. » Le grand prêtre lui ordonna de prendre la robe prétexte; et Décius, la tête voilée, une main élevée sous sa robe jusqu'au menton, un javelot sous les pieds, prononça debout ces paroles: » Janus, Jupiter, Mars, père des Romains, Quirinus, » Bellone, dieux lares, dieux novensiles, dieux indigétes, vous tous qui tenez dans vos mains et notre » sort et celui de nos ennemis, et vous dieux mânes, » je vous supplie, je vous conjure, je vous demande la » grâce, et j'y compte, de procurer au peuple romain » des quirites, le courage et la victoire, et d'envoyer » aux ennemis du peuple romain des quirites, la ter» reur, la consternation et la mort. Comme il est vrai » que j'ai prononcé ces mots, je me dévoue pour la ré» publique du peuple romain des quirites, pour les lé» gions, pour les auxiliaires du peuple romain des » quirites, et je dévoue avec moi, aux dieux mânes et » à la terre, les légions et les auxiliaires des enne» mis. »

» Je crois devoir ajouter que le dictateur, le consul et le préteur qui veulent dévouer aux dieux infernaux l'armée ennemie, ne sont pas tenus absolument de dévouer aussi leur personne; ils peuvent désigner tout autre Romain qu'ils voudront, pourvu qu'il serve actuellement dans l'armée qu'il commande. Si l'homme qu'on a dévoué meurt dans le combat, on juge le sacrifice entièrement consommé. Mais s'il survit, on supplée à sa mort par un mannequin, haut de sept pieds et plus, qu'on enfouit dans la terre, et par une victime qu'on immole à sa place : l'endroit où ce mannequin aura été enterré, devient pour le magistrat romain une enceinte sacrée où il ne peut passer sans profanation. S'il se dévoue en personne, comme Décius, et qu'il ne meure pas, dès ce moment tout sacrifice public et privé lui est interdit. Si pourtant le magistrat qui s'est dévoué veut se contenter de consacrer ses armes à Vulcain, ou à tout autre dieu, et substituer l'immolation d'une victime ou toute autre cérémonie expiatoire, il le peut. Le javelot que le consul a tenu sous ses pieds, tout le temps de sa prière, ne doit jamais tomber au pouvoir de l'ennemi; et si ce malheur arrivait, il faudrait l'expier, en sacrifiant au dieu Mars plusieurs *suovetaurilia*. » Tit.-Liv., VIII, 11.

précédemment associé leurs armes à celles des Barbares gaulois. Les assemblées générales des peuples latins furent supprimées; on défendit entre eux tout mariage, tout commerce. Les Campaniens, en considération de leurs chevaliers, et les habitants de Fundi et de Formies, pour avoir toujours fourni le passage aux armées romaines, furent récompensés par le droit de cité sans suffrage; Cumes et Suessula obtinrent le même privilége. Des galéres d'Antium, une partie fut retirée à Rome, le reste fut brûlé. On en réserva seulement les éperons, dont on décora la tribune aux harangues : c'est de là qu'elle prit le nom de *Rostra*. »

Ainsi périt la vieille nationalité campanienne et latine (340-314). L'unité de l'Italie, et par suite celle du monde, furent préparées par la victoire de Rome. Mais ces belles contrées perdirent avec la vie politique leur richesse, et même leur salubrité. Dès lors commence lentement, mais invinciblement, cette désolation du Latium que toute la puissance des maîtres du monde ne put arrêter. Le port d'Antium se combla, les fleuves s'obstruèrent peu à peu, et se répandirent dans les campagnes. Le riche pays des Volsques est aujourd'hui couvert par les marais Pontins. On cherchait dès le temps de Pline la place de leurs vingt-trois cités [1].

C'est aux patriciens, il faut le dire, qu'on doit principalement rapporter les traitements barbares dont les vaincus sont ici l'objet. Le sénat confirme la domination des chevaliers campaniens, comme il soutient les lucumons de Vulsinies contre leurs clients, les riches de la Lucanie contre les pauvres. Au contraire, le consul Tib. Æmilius Mamercinus, le dictateur Publilius Philo, son lieutenant Junius Brutus, les deux derniers plébéiens, tous trois amis du peuple, comme l'indiquent d'ailleurs les surnoms de Publilius et de Brutus, agissent mollement contre les Italiens. Nous avons remarqué combien le père de la loi agraire, Spurius Cassius, se montra favorable aux Herniques qu'il avait vaincus. Nous verrons de même les tribuns parler pour les Samnites [2] dans la discussion du traité des Fourches Caudines; et plus tard le démagogue Marius ménager les alliés dans la guerre sociale jusqu'à perdre sa popularité. C'est que les plébéiens se souvenaient toujours de leur origine italienne; dans ce grand asile de Romulus, qui devait recevoir à la longue toutes les populations de l'Italie, les plébéiens, comme derniers venus, se trouvaient plus près de ceux qui n'étaient pas admis encore.

Les plébéiens, par les armes desquels le sénat avait écrasé les Latins leurs frères, exigèrent en retour l'égalité des droits politiques. Le dictateur plébéien, Publilius Philo, renouvela la loi qui rendait les plébiscites obligatoires pour les patriciens. Il fit ordonner de plus que le sénat ne pourrait refuser sa sanction aux lois faites dans les assemblées des centuries ou des tribus, mais qu'il approuverait d'avance le résultat de leurs délibérations. Enfin parmi les deux censeurs, on devait toujours nommer un plébéien (339). Ainsi fut consommé la pacification de la cité, le mariage des deux ordres, l'unité de Rome. Il ne fallait pas moins, au commencement de la lutte de deux siècles qui allait lui soumettre l'Italie, et par l'Italie le monde.

Alors s'ouvre cette terrible épopée de la guerre du Samnium, le combat de la cité contre la tribu, de la plaine contre la montagne. C'est l'histoire des *Saxons* et des *Highlanders* de l'Écosse. Ceux-là disciplinés en gros bataillons; ceux-ci assemblés en milices irrégulières, mais la nature est de leur parti; les montagnes couvrent et protégent leurs enfants. Défilés sombres, pics aériens, torrents orageux, neiges et frimas des Apennins [3]; les éléments sont pour les fils de la terre contre les fils de la cité.

Deux chefs des armées romaines : le patricien *Papirius* (*Patricius*, *Papirius*, comme *pater*, *pappa*, *pappus*), le plébéien *Publilius* [4]. On sait que, dans toute cette histoire, ce sont les noms invariables du créancier impitoyable et du débiteur maltraité. Papirius essaye de renouveler, à l'égard de son lieutenant Fabius Rullianus qui a vaincu contre ses ordres, la sévérité atroce de Manlius envers son fils. Pour relever ce Papirius, les historiens lui attribuent une force et une agilité imitée des temps héroïques, mais à peu près superflue dans les guerres de tactique que faisaient dès lors les armées disciplinées de Rome. C'est Papirius que les Romains, disent-ils, auraient opposé à Alexandre le Grand, s'il eût passé en Italie [5]. Dans la forme grecque que les premiers rédacteurs de l'histoire romaine ont donnée à leur ouvrage, Papirius est l'Achille de Rome; et, pour que la ressemblance fût plus grande, ils l'ont surnommé *Cursor* (πόδας ὠκὺς Ἀχιλλεύς).

[1] « Palus Pomptina, quem locum XXIII urbium fuisse « Mucianus ter consul prodidit. » Plin., III, 5.

[2] Tit.-Liv., IX, 7.

[3] *Voy.* plus bas le passage d'Hannibal.

[4] *Papirius*, *Publilius*, synonymes du créancier patricien et du débiteur plébéien. *Voy.*, par exemple, Tit.-Liv., VIII, c. 28. — Tite-Live les appelle les deux premiers capitaines du temps, IX, 7.

[5] Même livre, c. 17.

Dans cette lutte terrible où les Romains entraînaient contre les montagnards presque tous les habitants des plaines, Latins, Campaniens, Apuliens, où les Samnites avaient pour eux les Vestins, les Lucaniens, les Èques, les Marses, Frentans, Péligniens et tant d'autres tribus, les colonies grecques des bords de la mer, Tarente, Palépolis, osèrent entreprendre de tenir la balance entre les grandes nations barbares de l'Italie. Ces pauvres Grecs ignoraient tellement leur faiblesse que dans une occasion (Tit.-Liv., IX, 14), ils osèrent défendre la bataille aux deux partis. Cette insolence amena d'abord la ruine de Palépolis. Incapable de se défendre contre Rome, elle introduisit les Samnites dans ses murs, et fut obligée, par la tyrannie de ses alliés, d'appeler les Romains comme des libérateurs.

Les Samnites, chassés de la Campanie par Publilius Philo, vaincus trois fois par Papirius et Fabius, se découragèrent et voulurent livrer les auteurs de la guerre aux Romains, entre autres Brutulus Papius[1] qui se donna plutôt la mort. Ne pouvant, à aucune condition, obtenir la paix, ils tinrent ferme dans leurs montagnes, et surent attirer les Romains dans un piége tel que la nature semble en avoir préparé exprès dans les Apennins. Des bergers samnites font accroire aux Romains que la grande ville de Luceria va être prise, et les déterminent à la secourir en passant les montagnes par le chemin le plus court (322). Conduites par le consul Spurius Posthumius[2] les légions s'engagent dans un défilé étroit et profond entre deux rocs à pic couronnés de forêts sombres. Parvenus à l'extrémité, ils la trouvent obstruée par un immense abatis d'arbres. Ils veulent retourner et voient le piége fermé sur eux. L'ennemi est sur leurs têtes. Le général des Samnites, Caïus Pontius, n'avait qu'à délibérer sur le sort de l'armée romaine, qu'il pouvait écraser sans combat. Il voulut prendre conseil de son vieux père, le sage Herennius; le vieillard se fit porter au camp et prononça cet oracle : ***Tuez-les tous, ou renvoyez-les tous avec honneur; détruisez vos ennemis, ou faites-en des amis.*** Pour son malheur, Pontius ne suivit ni l'un ni l'autre conseil; il fit passer les vaincus sous le joug, et sur la simple promesse d'un traité, il les renvoya mortellement outragés dans leur patrie. Il ne s'agissait plus pour Rome que de tromper les dieux garants de la promesse des consuls; Posthumius y avisa. Nous seuls avons juré[3], dit-il aux sénateurs, livrez-nous et recommencez la guerre. Ici l'histoire nous offre une comédie sérieuse, la plus propre à nous faire comprendre combien les Romains respectaient la lettre aux dépens de l'esprit : écoutons les propres mots de Tite-Live : « Comme l'appariteur ménageait le consul par respect et que les nœuds étaient un peu lâches : Serre, serre, lui dit-il, afin que je sois bien un captif qu'on livre pieds et poings liés. » Quand on fut dans l'assemblée des Samnites et auprès du tribunal de Pontius, le fécial Aulus Cornelius Arvina parla ainsi : « Puisque ces hommes-ci, sans la participation » du peuple romain des Quirites, ont répondu de » la conclusion d'un traité de paix, et qu'en cela » ils ont commis une grande faute, je viens en ré- » paration, et, pour preuve que le peuple romain » n'est point participant de leur crime, je viens » vous les amener, et je vous les livre. » Comme le fécial achevait, Posthumius lui donna de toute sa force un coup de genou, en disant à haute voix : « Que lui, Posthumius, appartenant désormais au » peuple samnite, était un citoyen samnite; que le » fécial était un ambassadeur romain; que le droit » des gens avait été violé par lui dans la personne » du fécial; que les Romains avaient dès lors un » plus juste sujet de guerre. »

Les Samnites ne voulurent point de cette satisfaction dérisoire, mais les dieux semblèrent s'en contenter. Il coûte à dire que les parjures furent vainqueurs, et que la foi et la justice passèrent sous le joug avec les Samnites.

Rome leur accorda deux ans de trêve pour avoir le temps de s'affermir par des colonies dans les deux plaines de l'Apulie et de la Campanie, et serrer ainsi ses ennemis dans leurs montagnes. L'es-

[1] Voici la cinquième fois qu'un défenseur de la liberté s'appelle Brutus : le premier consul, le premier tribun, le lieutenant plébéien du dictateur plébéien Publilius Philo, enfin tout le peuple brutien révolté contre les Lucaniens.

[2] *Spurius Posthumius*, fils d'un bâtard posthume (?). Aurait-on voulu flétrir de ce nom ignominieux l'auteur de la honte de Rome, comme les démagogues *Spurius* Cassius, *Spurius* Melius, *Spurius* Mecilius, etc.?

[3] L'historien fait faire ici par Posthumius la critique de son propre récit : « Pendant qu'ils faisaient venir Herennius, dit le consul, n'avaient-ils pas le temps d'envoyer à Rome? » Liv., IX, c. 9. — « Cùm apparitor verecundiâ majestatis Posthumium laxè vinciret : « Quin tu, inquit, adducis lorum, ut justa fiat deditio? » Tum ubi in cœtus Samnitium, et ad tribunal ventum Pontii est, A. Cornelius Arvina fecialis ita verba fecit : « Quandoque hice homines, injussu populi romani quiritium, fœdus ictum iri spoponderunt : atque ob eam » rem, noxam nocuerunt; ob eam rem, quò populus » romanus scelere impio sit solutus, hosce homines » vobis dedo. » Hæc dicenti feciali Posthumius genu quantâ maximè poterat vi, perculit, et clarâ voce ait, « se Samnitem civem esse, illum legatum, fecialem à se » contra jus gentium violatum; eò justiùs bellum ges- » turos. »

poir d'une révolte fit descendre les Samnites dans la Campanie, mais Capoue tremblante contempla leur défaite sans les secourir. Ils se tournèrent alors vers le nord de l'Italie et invoquèrent l'appui de la confédération étrusque (313).

Ce grand peuple, dépouillé lentement depuis deux siècles, était refoulé peu à peu sur lui-même. Les Samnites lui avaient depuis longtemps enlevé ses établissements lointains de la Campanie, et les Gaulois ceux des bords du Pô. Toute la population s'était ainsi concentrée dans la mère patrie. Là, d'innombrables agriculteurs couvraient les campagnes, l'industrie animait les villes; d'incroyables richesses s'accumulaient; qu'on en juge par un seul fait; les Romains tirèrent un peu plus tard de la seule Arretium de quoi équiper sur-le-champ et nourrir une armée [1]. Toutefois, au milieu de leurs fêtes religieuses et de leurs éternels banquets, les lucumons de l'Étrurie s'avouaient leur décadence et prédisaient *le soir prochain du monde*. Ils ont empreint leurs monuments de ce caractère d'une sensualité mélancolique qui jouit à la hâte et profite des délais de la colère céleste. Cependant, derrière les murs cyclopéens des villes pélasgiques, ils entendaient le péril s'approcher. Les Liguriens avaient poussé jusqu'à l'Arno; les Gaulois gravissaient à grands cris l'Apenuin, comme des bandes de loups, avec leurs moustaches fauves et leurs yeux d'azur, si effrayants pour les hommes du Midi [2]. Et cependant du Midi même, les lourdes légions de Rome marchaient d'un pas ferme à cette proie commune des Barbares. Déjà la grande ville de Veïes laissait une place vacante dans la réunion nationale des fêtes annuelles de Vulsinies. Il fallut bien quitter les pantomimes sacrées, et les tables somptueuses, et les danses réglées par la flûte lydienne; il fallut équiper en soldats les dociles laboureurs des campagnes, et donner malgré soi la main aux intrépides Samnites.

L'armée de la confédération commença la guerre avec peu de gloire. Repoussée de Sutrium, colonie romaine, elle s'enfonça dans la forêt Ciminienne, n'imaginant pas que les Romains eussent jamais l'audace de l'y suivre. « Cette forêt, dit Tite-Live (XI, 36), était alors plus impénétrable et plus effrayante que ne l'ont été de mon temps celles de la Germanie. Jusque-là aucun marchand ne s'y était hasardé. » Quiconque a vu en effet le pays qui s'étend entre ces lacs volcaniques, ces collines tourmentées, ces laves, ces cônes de basalte, comprendra l'hésitation des Romains pour entrer dans ce pays plein des monuments de la colère des dieux. Joignez-y le voisinage de la sombre Vulsinies, le centre de la religion étrusque, avec ses hypogées, ses fêtes lugubres et ses sacrifices humains. Enfin le souvenir des Fourches Caudines...

« Parmi ceux qui assistaient au conseil (Liv., XI, 38), se trouvait un frère du consul qui prit l'engagement d'aller reconnaître les lieux et d'en rapporter avant peu des nouvelles certaines. Élevé à Céré chez des hôtes de son père, il y avait puisé toute l'instruction des Étrusques, et savait très-bien leur langue. Des auteurs assurent qu'alors il était aussi commun aux enfants des Romains, de faire leur étude de la langue étrusque, qu'aujourd'hui de la langue grecque... Le frère du consul avait un esclave qui, ne l'ayant pas quitté pendant son séjour à Céré, avait eu occasion d'apprendre aussi la langue. Tous deux ne prirent d'autre précaution que de se faire donner en partant quelque idée de la nature du pays où ils allaient entrer, et des noms des principaux peuples, de peur de se trahir par leur hésitation. Ils prirent des habits de bergers, et les armes du pays, des faux et deux javelots gaulois. »

Les Gaulois ombriens, ennemis des Toscans, promirent à ces envoyés de combattre avec les Romains et de leur donner des vivres pour trente jours. Fabius traversa la forêt; mais les ravages des Romains, ou peut-être la mobilité gauloise, avait déjà fait changer les Ombriens de parti. Fabius n'en vainquit pas moins, et les trois villes les plus belliqueuses de l'Étrurie, Pérouse, Arretium et Cortone, demandèrent une trêve de trente ans.

Cependant l'armée romaine qui combattait les Samnites, avait failli rencontrer dans les forêts voisines du lac Averne de nouvelles Fourches Caudines. Le sénat voulait, dans ce danger, élever à la dictature Papirius Cursor; mais comment espérer que le consul Fabius nommât le vieux général qui autrefois avait demandé sa mort? Fabius reçut les députés du sénat, les yeux baissés, et sans dire un mot. Un jour entier il lutta contre lui-même; mais la nuit suivante, à l'heure du plus profond silence, selon l'usage antique, il nomma Papirius dictateur.

Les Étrusques, cherchant dans les terreurs de la religion un secours pour fortifier le courage des leurs, s'unirent entre eux par la *loi sacrée*, qui dévouait tout fuyard aux dieux infernaux. Chaque combattant se choisissait un compagnon : et tous se surveillant ainsi les uns les autres, les lâches devaient trouver plus de péril dans la fuite que dans le combat. On se rencontra sur les bords sacrés du lac Vadimon. La rage et le désespoir furent

[1] Avec laquelle Scipion termina la seconde guerre punique.

[2] *Voy.* Thierry, *Hist. des Gaulois.*

tels dans l'armée des Étrusques, qu'ils laissèrent là les traits et les javelots, pour en venir sur-le-champ à l'épée. Ils percèrent la première et la seconde ligne des Romains, mais vinrent échouer contre les triaires et les cavaliers. Jamais l'Étrurie ne put se relever d'un pareil coup.

Les Samnites n'étaient pas plus heureux. Enrichis sans doute par les subsides des Étrusques, les montagnards avaient formé deux armées, distinguées l'une par ses boucliers ciselés d'or et par des vêtements bigarrés, l'autre par des habits blancs et des boucliers argentés [1]. Ils avaient tous la jambe gauche cuirassée, et le casque chargé d'un brillant panache. Les Romains n'en furent point étonnés. *Voyez-vous*, leur disait, en désignant les blancs, le consul Junius le bouvier (Bubulcus), *voyez-vous ces victimes dévouées au dieu des morts!* Ces belles armes allèrent orner le Forum. Les lâches Campaniens en eurent leur part; ils en parèrent leurs gladiateurs, et ils appelaient ces esclaves dressés à combattre dans les jeux, du nom de *Samnites*.

Tite-Live ne compte que par vingt et trente mille les Samnites tués à chaque bataille. Quelque exagérés qu'on suppose ces nombres, on a peine à comprendre qu'un peuple ait suffi à tant de défaites. C'est que les Samnites se recrutaient chez presque toutes les tribus de l'Italie centrale et de la grande Grèce, chez les Ombriens, chez les Marses, Marrucins, Péligniens et Frentans, même chez les Èques et les Herniques, alliés de Rome. Ce fut pour tourner ses armes contre ces peuples et enlever leur secours aux Samnites, que Rome accorda à ces derniers un traité de paix et même d'alliance. Les Herniques et les Èques, qui avaient fourni tant de soldats aux Romains, ne s'en défendirent pas mieux. Ces peuples, depuis bien des années, ne faisaient plus la guerre en leur nom; leurs armées, sans chef ni conseil, se dispersèrent d'elles-mêmes; chacun courut à son champ pour transporter ce qu'il avait dans les villes. Les Romains, les attaquant séparément, en eurent bon marché; en cinquante jours ils prirent aux Èques, rasèrent et brûlèrent quarante et une bourgades. Pour les Herniques, on s'était contenté de leur imposer l'onéreux privilége du droit de cité sans suffrage, en leur ôtant leurs magistrats et leurs assemblées; on leur interdit même le mariage d'une ville à l'autre (301).

Ainsi les Samnites se trouvèrent désormais privés du secours des peuples de même race. Cernés de tous côtés par les colonies romaines de Frégelles, d'Atina, d'Interamna, de Casinum, de Teanum, de Suessa Aurunca, d'Alba et de Sora, dénoncés aux Romains par les Picentins, leurs frères, par les Lucaniens, leurs alliés, forcés dans Bovianum, vaincus à Malévent (qui devint *Bénévent* pour les Romains), ils prirent une résolution extraordinaire. Ils s'infligèrent eux-mêmes l'exil [2], et abandonnant leurs montagnes, ils descendirent chez les Étrusques, pour les faire combattre avec eux de gré ou de force.

Les Étrusques, ranimés par le courage des Samnites, entraînèrent les Ombriens, et achetèrent même le secours des Gaulois. Ils avaient naguère essayé déjà de tourner ces barbares contre Rome, et de changer ainsi les ennemis en alliés. L'argent était compté, livré d'avance, mais les Gaulois avaient refusé de marcher. *Cet argent*, disaient-ils insolemment, *c'est la rançon de vos champs; si vous voulez que nous vous servions contre Rome, donnez-nous des terres.* On croit lire une histoire des condottieri du moyen âge. Mais cette fois, les Gaulois eux-mêmes comprirent tout ce que l'Italie entière avait à craindre des Romains; ils se joignirent aux confédérés près de Sentinum. Cette ligue universelle du nord de l'Italie avait été préparée par le général samnite Gellius Egnatius. La terreur était au comble dans l'armée romaine, alors sous les ordres de l'éloquent et incapable Appius; son successeur, le vieux Fabius Rullianus, sut rassurer les soldats. Comme ils environnaient le consul pour le saluer, Fabius leur demande où ils allaient. Sur leur réponse qu'ils vont chercher du bois : « Eh quoi, dit-il, est-ce que vous n'avez pas un champ palissadé? » Ils s'écrièrent qu'ils avaient même un double rang de palissades et un fossé profond, ce qui ne les empêchait pas d'être dans des transes horribles : « Vous avez, dit-il, assez de bois. Retournez et arrachez-moi vos palissades. » Ils s'en reviennent au camp; et tous ceux qui étaient restés, Appius lui-même, s'alarment de les voir arra-

[1] Virgil., VII, 686 :

> Vestigia nuda sinistri
> Instituère pedis; crudus tegit altera pero.

Voy. Servius sur ce vers. Macrob., *Sat.* V, 18. Conf. Thucyd., III, 22. Livius, IX, 40 : « Duo exercitus erant. » Scuta alterius auro, alterius, argento cælaverunt. » Forma erat scuti : summum latius, quà pectus atque » humeri teguntur, fastigio æquali : ad imum cuneatior » mobilitatis causâ, spongia pectori tegumentum; et » sinistrum crus ocreâ tectum : galeæ cristatæ, quæ » speciem magnitudini corporum adderent : tunicæ » auratis militibus versicolores, argentatis linteæ candidæ. »

[2] Tit.-Liv., X, 11, 16.

cher les pieux du retranchement. Mais eux disaient tous, à l'envi l'un de l'autre, qu'ils exécutaient l'ordre du consul Fabius (Liv., X, 25). »

Cependant Fabius eut sujet de se repentir de cette orgueilleuse confiance; une légion fut exterminée; l'armée entière courait grand risque, si le consul n'eût donné ordre aux troupes qu'il avait laissées chez les Étrusques, de les rappeler chez eux par le ravage de leurs champs. Au moment où Fabius et Décius, son collègue, allaient attaquer l'armée gauloise et samnite, une biche, poursuivie par un loup, se jette entre les deux armées; le loup court vers les enfants du dieu auquel il est consacré; la biche passe aux Gaulois, et la terreur avec elle. Cependant le bruit des chariots barbares, le fracas des roues effraye les chevaux des Romains, et met en fuite leur cavalerie; les légions même commencent à plier, lorsque Décius, renouvelant le dévouement de son père, se précipite dans les bataillons ennemis. Les Gaulois, reculant à leur tour, se serrent et forment un mur impénétrable de boucliers. Les Romains renversent ce rempart à grands coups de javelots; toutefois la vigueur des Gaulois céda moins à leurs efforts qu'aux traits ardents du soleil italien, sous lequel ont si souvent fondu les hommes du Nord (bataille de Sentine, 296).

Les Étrusques, dont l'abandon avait été si fatal aux Gaulois, firent leur paix à tout prix. Pérouse et Clusium, puis Arretium et Vulsinies, fournirent du blé, du cuivre, un sagum, une tunique par soldat, seulement pour obtenir d'envoyer une députation suppliante. Mais les Samnites n'avaient plus de paix à faire avec Rome. Après cinquante ans de défaites, ce peuple infortuné recourut encore à ses dieux qui l'avaient si mal protégé. Ovius Paccius, un vieillard parvenu au terme de l'âge, retrouva je ne sais quels rites, employés jadis par leurs ancêtres, lorsqu'ils enlevèrent Capoue aux Étrusques. Quarante mille guerriers se trouvèrent au rendez-vous d'Aquilonie, et promirent de se rassembler au premier ordre du général; quiconque l'abandonnerait devait être dévoué au courroux des dieux. On forma au milieu du camp, sur une étendue de deux cents pieds carrés, une enceinte de toiles de lin; on sacrifia selon les rites écrits aussi sur des toiles de lin. Au milieu de l'enceinte s'élevait un autel, et autour, des soldats debout, l'épée nue. Puis on introduisit les plus vaillants du peuple, un à un, comme autant de victimes. D'abord, le guerrier jurait le secret de ces mystères; puis on lui dictait d'effroyables imprécations contre lui et contre les siens s'il fuyait ou s'il ne tuait les fuyards. Quiconque refusa de jurer, fut égorgé au pied de l'autel. Alors, le général nomma dix guerriers, dont chacun en choisit dix autres, et ainsi de suite jusqu'au nombre de seize mille. Ce corps fut appelé la légion du lin (*linteata*). Elle était appuyée d'une autre armée de vingt mille hommes. Tous tinrent leur serment, s'il est vrai, comme leurs vainqueurs s'en vantaient, qu'ils en tuèrent plus de trente mille.

Quelque acharné que dut être ce dernier combat de la liberté italienne, les Romains, mieux disciplinés, croyaient avoir vaincu d'avance. On peut en juger par quelques mots de leur général Papirius. Le garde des poulets sacrés lui avait annoncé faussement qu'ils avaient mangé; on avertit le consul du mensonge: Que nous importe, dit-il, l'anathème ne peut tomber que sur lui. Au fort de la mêlée, Papirius voua à Jupiter, non pas un temple, non pas un sacrifice, mais une petite coupe de vin mêlé de miel avant son premier repas. C'était une guerre à coup sûr, une guerre de massacre et de butin: des marchands suivaient l'armée pour acheter les esclaves. Aquilonie et Cominium furent toutes deux brûlées en un jour. Une foule de bourgades furent dépeuplées et incendiées. La fureur fit souvent même oublier l'avarice; on tua quelquefois jusqu'aux animaux. Au reste, Polybe nous apprend que c'était un usage des Romains pour augmenter la terreur de leurs ennemis [1]. Curius Dentatus acheva la dépopulation du pays. Décius avait occupé dans le Samnium quarante-cinq campements, Fabius quatre-vingt-six, tous faciles à reconnaître, moins par les vestiges des fossés et des retranchements, que par la solitude et l'entière dévastation des environs.

Cette guerre atroce peupla de fugitifs tous les antres des Apennins. Moins heureux que les *outlaws* d'Angleterre, ces proscrits n'ont laissé aucun

[1] A l'occasion de la prise de Carthagène par Scipion. Ne serait-ce pas plutôt l'accomplissement d'un vœu barbare? — Quant aux dévastations de cette guerre, *voy.* Livii *Supplementum*, XI, 21. Lorsque Curius eut pénétré jusqu'à l'Adriatique, il dit à son retour ce mot remarquable: « Tantùm agrorum cepi, ut solitudo futura fuerit nisi tantùm etiam hominum cepissem: » tantùm autem hominum, ut interituri fame fuerint, » nisi tantùm cepissem et agrorum. » — Liv., X, 46. Au triomphe de Papirius sur les Samnites, un porta deux millions six cent soixante mille livres pesant de cuivre en lingots, produit de la vente des prisonniers, deux mille six cent soixante marcs d'argent pris dans la ville. Le tout fut mis dans le trésor; il n'y eut rien pour les soldats. — Les Falisques, depuis longtemps soumis, s'étaient joints aux Étrusques. Ils payèrent 100,000 livres pesant de cuivre, et la solde pour l'armée. — Carvilius mit au trésor 390,000 livres de cuivre, bâtit le temple de Fors Fortuna, donna à chaque soldat cent deux as, et le double aux centurions et chevaliers.

monument, pas un chant de guerre, pas une *nénie* funèbre. La seule trace que nous en trouvions, est ce passage d'une indifférence dédaigneuse et cruelle : « Cette même année, pour qu'il ne fût point dit qu'elle se fût passée absolument sans guerre, une petite expédition eut lieu en Ombrie, sur la nouvelle que des brigands embusqués dans une caverne faisaient des excursions dans la campagne. On y entra en ligne de bataille ; les brigands, à la faveur de l'obscurité du lieu, y blessèrent beaucoup de nos soldats, surtout à coups de pierres. Enfin, lorsqu'on eut découvert la seconde issue de cet antre, on entassa aux deux entrées des monceaux de bois, où l'on mit le feu ; de cette manière, environ deux mille hommes, qui s'y étaient renfermés, furent étouffés par la fumée et par la chaleur, ou périrent dans les flammes mêmes, au milieu desquelles ils finirent par se précipiter (Tite-Live, X, 1).

CHAPITRE II.

SUITE DU PRÉCÉDENT. — CONQUÊTE DE L'ITALIE MÉRIDIONALE. — GUERRE DE PYRRHUS, OU GUERRE DES MERCENAIRES GRECS EN ITALIE, 281 - 267.

La pointe méridionale par laquelle l'Italie se lie avec la Sicile, sépare les bassins de deux mers, dont l'une s'étend du Vésuve au volcan de Lipari, de Naples jusqu'à Panorme et jusqu'au pic du mont Éryx ; l'autre de Tarente à Crotone et de Locres à Syracuse. Ces rivages s'appelaient jadis la grande Grèce. Au-dessus des deux rivages et des deux mers, s'élève *la montagne* (*al Gibel*, comme les Arabes appelaient l'Etna). Là tout grandit dans des proportions colossales ; le volcan est un mont neigeux, de dix mille pieds, qui fait honte au Vésuve ; un seul châtaignier peut y couvrir cent chevaux ; l'aloès africain y monte à soixante pieds. Et les villes environnantes répondaient à cette grandeur. La main herculéenne des Doriens se retrouve dans les ruines des cités de la grande Grèce et de la Sicile, dans les restes d'Agrigente, dans les colonnes de Pestum, et dans ce blanc fantôme de Sélinunte qu'on voit de si loin s'élever au milieu des solitudes [1]. Agrigente avait plus de deux cent mille habitants [2] ; Syracuse faisait sortir cent mille soldats de ses portes [3]. La molle Sybaris, dont la plage est aujourd'hui partagée entre les taureaux sauvages et les requins [4], arma, dit-on, jusqu'à trois cent mille hommes contre les durs Crotoniates. La côte de Tarente (et ce faible vestige en dit plus que tout le reste) est rouge des débris de vases qu'y entassa la grande ville [5].

La puissance colossale de ces cités, leurs richesses prodigieuses, leur industrie, leurs forces navales qui passaient de si loin celles de la mère patrie, ne retardèrent point leur ruine. La métropole dura dans sa médiocrité : la pauvre Lacédémone subsista mille ans ; l'ingénieuse et sobre Athènes vécut âge de peuple, malgré sa démagogie ; leurs revers les affaiblissaient sans les détruire. Mais dans l'histoire des villes de la grande Grèce, la défaite c'est la ruine. Ainsi passèrent du monde Sybaris et Agrigente, la Tyr et la Babylone de l'Occident. Les Crotoniates, vainqueurs de Sybaris, firent couler deux rivières sur la place où elle avait été. Au milieu des convulsions éternelles de cette terre des volcans, les peuples roulaient dans les alternatives d'une démagogie furieuse et d'une tyrannie atroce ; et ils regardaient encore la tyrannie comme leur salut, à l'aspect de tant de périls divers, en face de cette dévorante Carthage, plus terrible pour la Sicile que la bouche béante de l'Etna.

Quelle merveille, qu'au milieu de cette vie fougueuse et demi-barbare, la réforme pythagoricienne n'ait pu prévaloir ? La philosophie du nombre pouvait-elle faire entendre l'harmonie des sphères célestes au milieu du tumulte de l'agora démocratique des villes Achéennes ? Pouvait-elle nourrir de lait et de miel celui qui portait un bœuf et le tuait d'un seul coup ? La vraie philosophie de la contrée, c'était celle d'Empédocle, celle qui, d'abord préoccupée tristement de l'origine du mal, rapporte tout à l'amour et à la discorde, fond dans sa poésie tous les systèmes comme en une lave ardente, et qui, sous l'accès d'un panthéisme frénétique, se laisse aller à la fascination de cette nature enivrante et terrible qui l'appelle au fond de l'Etna. Ou bien encore, la philosophie italique lutte et résiste avec l'école d'Élée ; à la vue de tous les bouleversements de la nature et de la société, elle nie le changement, ne reconnaît de substance que soi-même, que la pensée, et, s'armant d'une logique intrépide, elle

[1] Swinburn's *Travels*, v. III.

[2] Diod., XIII.

[3] Selon le même auteur (lib. I), Denys le tyran tira de la seule ville de Syracuse une armée de cent vingt mille hommes et de douze mille chevaux.

[4] *Séjour d'un officier français en Calabre*, 1820.

[5] *Mémoires et correspondance de Paul-Louis Courier*, 1828, 1er vol., 8 juin 1806 : *Tarente*. « On voit ici, non pas un Monte-Testaccio, mais un rivage composé des mêmes éléments... En fouillant, on rencontre, au lieu de tuf, des fragments de poteries, dont la plage est toute rouge. »

anéantit par représailles la réalité qui l'écrase.

La dernière des calamités de la grande Grèce et de la Sicile, la plus terrible, c'est que, la guerre nourrissant la guerre, il se forma des armées sans patrie, sans loi, sans dieu, qui se vendaient au premier venu, rendaient toute société incertaine de son existence, et menaçaient de devenir, sous un chef entreprenant, maîtresses de toute la contrée. Ce mal était vieux dans la Sicile. C'était par les troupes mercenaires que les Gélons et les Denys avaient défendu l'île contre les Carthaginois pour se l'assujettir eux-mêmes. Mais l'horreur de ce fléau monta au comble sous Agathocles. L'enfant abandonné d'un potier, ramassé dans la rue, s'élève par sa beauté et ses mœurs infâmes; puis, calomniant les magistrats, lâchant les mercenaires dans Syracuse et dans les villes voisines, il devient roi de sa patrie. Il ose la quitter pour assiéger les Carthaginois qui l'assiégent; ne pouvant réussir, il abandonne son armée, son propre fils; et, pour finir cette vie hideuse, il est porté vivant sur un bûcher [1].

C'était alors le mal commun du monde : des armées à vendre, des tyrannies éphémères, les royaumes gagnés, perdus d'un coup de dé. Le jour même où Alexandre, exposé au milieu de ses soldats en pleurs, leur fit baiser sa main mourante, la cavalerie et l'infanterie furent sur le point de se charger aux portes de Babylone. Pendant qu'on portait le roi au temple d'Ammon, sa mère, sa femme, ses petits enfants, furent égorgés par des hommes qui s'évanouissaient encore de frayeur en regardant sa statue [2]. On vit alors des événements merveilleux, des fortunes prodigieuses; depuis qu'Alexandre avait passé Hercule et Bacchus, tout semblait possible. On crut un moment qu'un de ses gardes (Antigone) allait lui succéder dans l'empire de l'Asie. Mais les choses se brouillérent de plus en plus; tous combattirent contre tous. On en vit deux à quatre-vingts ans (Séleucus et Lysimaque) se battre encore à qui emporterait au tombeau ce triste nom du *dernier vainqueur* (Nicator). Les faibles empires qui sortirent de ce bouleversement ne subsistaient qu'en achetant sans cesse de nouvelles troupes. Les Grecs abâtardis de Syrie et d'Égypte, semblables à nos *poulains* de la terre sainte [3], faisaient venir sans cesse des troupes mercenaires de la mère patrie. Ainsi, la guerre étant devenue un métier, une force militaire immense flottait depuis Carthage jusqu'à Séleucie. Si jamais cette force, au lieu de se diviser au service de tant d'États divers, fût venue à se fixer sur un point, pour faire la guerre à son compte, c'était fait, non-seulement de la liberté et de la civilisation du monde, mais encore de tout ordre, de toute justice, de toute humanité.

Et déjà les mercenaires avaient essayé de se fixer. Des Mamertins de la Campanie, sans doute de race samnite, avaient occupé Messine. En face, la ville de Rhegium ne tarda pas à l'être par le Campanien Jubellius Décius, et par quatre mille de ses compatriotes au service de Rome. Placés ainsi au point central, entre Rome, Syracuse et Carthage, les Mamertins auraient relevé sur le détroit l'ancienne puissance de Capoue. Tout le monde s'effraya, Carthaginois, Romains, Hiéron même, le nouveau tyran de Syracuse, qui s'était d'abord servi des mercenaires.

Ce qui manqua toujours à cette puissance terrible, dispersée dans le monde, ce fut un chef, une tête, une pensée. L'impétueux Pyrrhus, gendre d'Agathocles, chef des Épirotes, le Scanderbeg de l'antiquité, ne fut lui-même, malgré sa tactique, qu'une force brutale. Les cornes de bouc dont ce brillant soldat chargeait son casque, font penser à l'impétuosité aveugle des animaux mystiques, qui, dans le songe d'Ézéchiel, ne vont que par bonds et à force de reins, sans toucher la terre, renversant les empires sur leur chemin. Malgré son origine royale, Pyrrhus n'avait guère été plus heureux d'abord qu'Agathocles. A sa naissance, son père venait d'être tué; les serviteurs qui l'emportaient dans leur fuite, furent arrêtés par un fleuve, et sur le point de périr sans pouvoir passer l'enfant à l'autre bord. Maître trois fois de la Macédoine, un instant de la Sicile et de la grande Grèce, ce fils de la fortune, si souvent caressé et battu par elle, lui laissa tout en mourant. A qui léguez-vous votre héritage? lui disaient ses enfants. A l'épée qui percera mieux, répondit-il [4].

Il était impossible que le gendre d'Agathocles ne tournât ses regards vers la Sicile et l'Italie;

[1] Diod., XXV.

[2] Plutarch., *in Alex.*, c. 96. Longtemps après la mort d'Alexandre, Cassandre, devenu roi de Macédoine et maître de la Grèce, se promenait un jour à Delphes et examinait les statues. Ayant aperçu tout à coup celle d'Alexandre, il en fut tellement saisi qu'il frissonna de tout son corps, et fut frappé comme d'un étourdissement.

[3] On sait qu'on donnait ce nom par mépris aux descendants abâtardis des croisés établis à la terre sainte. L'Égypte semble être encore moins favorable aux étrangers; les mameluks ne pouvaient se reproduire; leurs enfants mouraient de bonne heure, et ils étaient obligés de se recruter par des esclaves qu'ils faisaient venir du Caucase.

[4] Plutarch., *in Pyrrhi vitâ*.

rien de plus vraisemblable que son fameux dialogue avec Cinéas. Tous ses projets sur la grande Grèce et sur Carthage se trouvent déjà dans le discours que Thucydide met dans la bouche d'Alcibiade avant la guerre de Syracuse. Les Italiens avaient déjà appelé le Lacédémonien Cléonyme, et Alexandre le Molosse [1], beau-frère d'Alexandre le Grand. Tous les aventuriers grecs rêvaient alors d'accomplir l'ouvrage d'Alexandre, et de faire dans l'Occident ce qu'il avait fait dans l'Orient. Pyrrhus eût voulu, dit-on, jeter un pont sur la mer Adriatique, entre Apollonie et Otrante [2]. L'occasion de ce passage désiré se présenta bientôt (281 av. J.-C.).

Les Tarentins étaient assemblés dans leur théâtre, d'où l'on découvrait la mer, lorsqu'ils aperçoivent à l'horizon dix vaisseaux latins. Un orateur agréable au peuple, Philocharis, surnommé Thaïs pour l'infamie de ses mœurs, se lève et soutient qu'un ancien traité défend aux Romains de doubler le promontoire de Junon Lacinienne. Tout le peuple s'élance avec des cris pour s'emparer des vaisseaux. Les ambassadeurs envoyés par Rome à ce sujet, sont reçus au milieu d'un banquet public, hués par le peuple; un Grec ose salir d'urine la robe des ambassadeurs. « Riez, dit le Romain, mes habits seront lavés dans votre sang. » Les Tarentins, effrayés de leur propre audace, appelèrent Pyrrhus; et pour le décider, ils lui écrivirent qu'avec les Lucaniens, Messapiens et Samnites, ils pouvaient lever vingt mille chevaux et trois cent cinquante mille fantassins. Quelques-uns d'entre eux prévoyaient pourtant combien il était dangereux de faire venir les Épirotes. Un citoyen se présente à l'assemblée avec une couronne de fleurs fanées, un flambeau et une joueuse de flûte, comme s'il sortait ivre d'un repas. Les uns applaudissent, d'autres rient, tous lui disent de chanter. « Vous avez raison, Tarentins, dit-il, dansons et jouons de la flûte, pendant que nous le pouvons; nous aurons autre chose à faire quand Pyrrhus sera ici. » En effet, Pyrrhus, à peine arrivé à Tarente, entreprit de discipliner le peuple, ferma les gymnases et les théâtres, mit des gardes aux portes pour empêcher de quitter la ville, et il envoyait chez lui, tantôt l'un, tantôt l'autre, pour les faire périr [3].

A la première rencontre près d'Héraclée, les Romains furent étonnés par les éléphants qu'ils appelaient dans leur simplicité *bœufs de Lucanie*. Toutefois la victoire coûta cher à Pyrrhus. Comme on l'en félicitait: « Encore une pareille, dit-il, et je retourne seul en Épire. » Cependant, fortifié par les Samnites, les Lucaniens et les Messapiens, il marcha sur la Campanie dans l'espoir de la soulever. Rien ne remua. Il poussa jusqu'à Préneste, découvrit Rome du haut des montagnes, mais de toutes parts les légions approchaient pour le cerner; il se hâta de regagner Tarente.

Cependant il fallait sortir avec honneur de cette guerre. Après avoir tenté vainement de gagner Fabricius, envoyé vers lui pour racheter les prisonniers [4], il envoya à Rome le rusé Cinéas, par l'éloquence duquel il avait, disait-il, pris plus de villes que par la force des armes. L'adresse de l'envoyé et les présents du roi ébranlaient le sénat en sa faveur. Alors le vieil Appius Claudius, ancien censeur, qui était devenu aveugle, se fit porter au sénat par ses quatre fils, qui tous avaient été consuls. Ce vieillard, plein de vigueur et d'autorité, gouvernait toujours avec un pouvoir absolu sa nombreuse maison, ses quatre fils, ses cinq filles et une foule de clients. *C'était*, dit Cicéron, *un arc toujours tendu, que les ans n'avaient pu relâcher. Ses esclaves le craignaient, ses enfants le révéraient. C'était là une maison de mœurs et de discipline antiques.* Appius se rendit odieux dans sa censure, en mêlant le petit peuple à toutes les tribus, et s'obstinant à rester cinq ans dans cette magistrature; mais il s'immortalisa par un magnifique aqueduc et par l'indestructible monument de la Via Appia, qu'il conduisit de Rome à Capoue. Ce vieillard austère fit honte au sénat de sa mollesse, et dicta la réponse qu'on devait faire au roi d'Épire: S'il veut la paix, qu'il sorte sur-le-champ de l'Italie [5].

Forcé de continuer la guerre, Pyrrhus combattit les Romains près d'Asculum sans pouvoir décider la victoire. Cette fois, un soldat, ayant blessé un éléphant, dissipa la terreur qu'ils inspiraient. Les

[1] De même les Italiens du moyen âge firent venir Scanderbeg en 1464. Les Vénitiens avaient ordinairement des Albanais dans leurs armées.

[2] Comme Varron en eut l'idée au temps de la guerre des Pirates. Appian., *Mithr. b.* — Plin. — Zonar.

[3] Plut., *Vit. Pyrrh.*, c. 15, 21.

[4] Les historiens ici chargent leur récit de tant de puérilités, qu'ils finissent par inspirer de la défiance pour des faits qui n'ont rien d'invraisemblable en eux-mêmes. Je parle du médecin empoisonneur, dénoncé par Fabricius au roi d'Épire.

[5] . . . Quò sese mentes, rectai quæ stare solebant
Antehac, dementes sese flexere viai?
— Ennii, *Fragm.*, in Cic. *de Sen.* —

Sur le beau monument d'Appius (la *Via Appia*), voy. Procop., *De B. G.*, I, et Montfaucon.

Cic., *de Sen.* « Quatuor robustos filios, quinque filias, » tantam domum, tantas clientelas, Appius regebat et » senex et cæcus. Intentum animum tanquam arcum » habebat, nec languescens succumbebat senectuti. » Tenebat non modo auctoritatem, sed etiam imperium

Romains, pour tenir tête à ces monstres, et pour donner plus de stabilité à leur légion, avaient imaginé un *carroccio*, dans le genre de celui que les Lombards du moyen âge opposèrent à Frédéric Barberousse. Ce char était hérissé de pieux, les chevaux bardés de fer, et les soldats qui le montaient, armés de torches, pour effrayer les éléphants [1] (280).

Pyrrhus, découragé, saisit l'occasion de quitter l'Italie. Les Siciliens l'appelaient contre les Mamertins et les Carthaginois. Partout il chassa devant lui ces Barbares; mais les soldats qu'il conduisait ne valaient pas mieux que les Mamertins. Ils firent regretter aux Siciliens les ennemis dont ils les avaient délivrés. Pyrrhus repassa en Italie, chargé de l'exécration des peuples; il y mit le comble en pillant à Locres le temple révéré de Proserpine, et pénétrant dans les souterrains où l'on gardait le trésor sacré. Cet or funeste sembla lui porter malheur. On remarqua que dès lors il échoua dans toutes ses entreprises.

L'expédition de Sicile l'avait empêché de profiter à temps du découragement des Romains. Si l'on en croit un historien, la peste et la guerre les avaient alors dégoûtés de la vie [2]. Tous refusaient de s'enrôler. Curius fit tirer au sort toutes les tribus, et ensuite les membres de la première tribu. Le citoyen désigné refuse; on déclare ses biens confisqués; il réclame, mais les tribuns ne le soutiennent point, et le consul le fait vendre comme esclave. Cette armée levée avec tant de peine, n'en battit pas moins Pyrrhus à Bénévent (276). La déroute commença par un jeune éléphant qui, blessé à la tête, attira sa mère par des cris plaintifs. Les hurlements de celle-ci effarouchèrent les autres éléphants. Pyrrhus trahit alors Tarente [3] et retourna dans l'Épire, d'où il devait conquérir encore une fois la Macédoine, et s'en aller mourir dans Argos de la main d'une vieille femme. Sa retraite livra aux Romains tout le centre et le midi de l'Italie. Les Campaniens qui s'étaient établis à Rheginm, y furent forcés; trois cents d'entre eux, conduits à Rome, furent battus de verges et décapités. Ainsi Rome semblait n'avoir plus rien à craindre des mercenaires italiens ou grecs; elle avait au moins doublé ses forces, et appris de Pyrrhus la savante castramétation des généraux d'Alexandre. Mais le roi d'Épire, en quittant la Sicile, avait prononcé sur cette île un mot prophétique : « Quel beau champ nous laissons aux Romains et aux Carthaginois [4] ! »

CHAPITRE III.

GUERRE PUNIQUE, 264-241. — RÉDUCTION DE LA SICILE, DE LA CORSE ET DE LA SARDAIGNE; DE LA GAULE ITALIENNE, DE L'ILLYRIE ET DE L'ISTRIE, 238-219.

Ce n'est point sans raison que le souvenir des guerres puniques est resté si populaire et si vif dans la mémoire des hommes. Cette lutte ne devait pas seulement décider du sort de deux villes ou de deux empires; il s'agissait de savoir à laquelle des deux races, indo-germanique ou sémitique, appartiendrait la domination du monde. Rappelons-nous que la première de ces deux familles de peuples comprend, outre les Indiens et les Perses, les Grecs, les Romains et les Germains; dans l'autre, se placent les Juifs et les Arabes, les Phéniciens et les Carthaginois. D'un côté, le génie héroïque, celui de l'art et de la législation; de l'autre, l'esprit d'industrie, de navigation, de commerce. Ces deux races ennemies se sont partout rencontrées, partout attaquées. Dans la primitive histoire de la Perse et de la Chaldée, les héros combattent sans cesse leurs industrieux et perfides voisins. Ceux-ci sont artisans, forgerons, mineurs, enchanteurs. Ils aiment l'or, le sang, le plaisir. Ils élèvent des tours d'une ambition titanique, des jardins aériens, des palais magiques, que l'épée des guerriers dissipe et efface de la terre. La lutte se reproduit sur toutes les côtes de la Méditerranée entre les Phéniciens

» in suos : metuebant servi, verebantur liberi, earum » omnes habebant; vigebat in illâ domo patrius mos, » et disciplina. »

Liv., IX, 29. « Et censura, eo anno Appii Claudii, et » Caii Plautii fuit : memoriæ tamen felicioris ad posteros nomen Appii, quod viam munivit, et aquam in » urbem deduxit, eaque unus perfecit. »

Cic., *pro Cælio*. « Appius Claudius Cæcus pacem Pyrrhi diremit, aquam adduxit, viam munivit. » — Frontin., *de Aquæduct.*, lib. I : « Appia aqua inducta » est ab Appio Claudio, censore, cui postea cæco fuit » cognomen, M. Valerio Maximo, et Publio Decio Mure » consulibus anno vigesimo post initium belli samnitici, qui et viam Appiam à portâ Capenâ usque ad » urbem Capuam muniendam curavit. » — *Voy.* aussi Diod. Sic., XX.

[1] Plin., VIII, 7. Flor., I, 18. Oros, IV, 1.

[2] Val. Max., VI, 3, 4.

[3] En partant, il laissa Milon pour garder la citadelle, et lui donna pour tribunal un siége couvert de la peau du médecin qui avait voulu l'empoisonner. Le fait n'est rapporté que par Zonare : mais il est conforme à ce que nous savons de la barbarie des successeurs d'Alexandre, des chefs de mercenaires, et particulièrement de la cruauté de Pyrrhus en Sicile.

[4] Plutarch., *Pyrrhi vita*.

et les Grecs. Partout ceux-ci succèdent aux comptoirs, aux colonies de leurs rivaux dans l'Orient, comme feront les Romains dans l'Occident. Voyes aussi avec quelle fureur les Phéuiciens attaquent la Grèce à Salamine sous les auspices de Xereés, la même auuée où les Carthaginois, leurs fréres, débarquent eu Sicile l'armée prodigieuse que Gélon détruisit à Himera. Et plus tard, les Grecs, pour eu finir, allérent à leur tour attaquer chez eux leurs éteruels ennemis. Alexandre fit contre Tyr bien plus que Salmanasar ou Nabuchodonosor. Il ne se contenta point de la détruiro; il prit soin qu'elle ne pût se relever jamais, en lui substituant Alexandrie et changeant pour toujours la route du commerce du monde. Restait la grande Carthage, et son empire bien autrement puissant que la Phénicie; Romo l'anéantit. Il se vit alors une chose qu'on ne retrouve uulle part dans l'histoire, une civilisation tout entière passa d'un coup, comme une étoile qui tombe. Le périple d'Hannon, quelques médailles, une vingtaine de vers dans Plaute, voilà tout ce qui reste du monde carthaginois. Il fallut bien des siècles avant que la lutte des deux races pût recommencer, et que les Arabes, cette formidable arrière-gardo du monde sémitique, s'ébranlassent do leurs déserts. La lutte des races devint celle de deux religions. Heureusement ces hardis cavaliers rencontrèrent vers l'Orient les inexpugnables murailles de Constantinoplo, vers l'Occident la francisque de Charles-Martel et l'épée du Cid. Les croisades furent les représailles naturelles de l'invasion arabe, et la dernière époque do cette grande lutte des deux familles principales du geure humain.

Pour deviner ce moude perdu de l'empire carthagiuois, et compreudre ce que serait devenue l'humanité si la race sémitique eût vaincu, il faut recueillir ce que nous savons de la Phénicie, type et métropole de Carthage.

Sur l'étroite plage que dominaient les cèdres du Liban [1], fourmillait un peuplo innombrable, entassé dans des îles et d'étroites cités maritimes. Sur le rocher d'Arad, pour no citer qu'un exemple, les maisons avaient plus d'étages qu'à Rome même[2]. Cette race impure, fuyant devaut l'épée de Sésostris, ou le couteau exterminateur des Juifs, s'était trouvée acculée à la mer, et l'avait prise pour patrie. La licence effrénée du Malabar moderne peut seule rappeler les abominations de ces Sodomes de la Phénicie. Là, les générations pullulaient sans famille certaiuo, chacun ignorant qui était son père, naissant, multipliant au hasard, comme les insectes et les reptiles, dont après les pluies d'orage grouillent leurs rivages brûlants. Ils se disaient eux-mêmes nés du limon. Leurs grands dieux, c'étaient les Cabires, ouvriers industrieux au ventre énorme. C'était Baal : « Pour celui-là, dit un poëte inspiré du génio hébraïque [3], aucun esprit plus souillé ne tomba du ciel, aucun n'aima d'un plus sale amour le vice pour le vice... Il règne aux cités corrompues, où la voix de la bruyante orgio monte au-dessus des plus hautes tours, et l'injure et l'outrage..., et quand la nuit rend les rues sombres, alors errent les fils de Bélial, ivres d'insolence et de vin. Témoins les rues de Gomorrhe, et cette nuit, etc. »

La nuit, la lune, Astaroth, était encore adorée des Phéniciens. C'était la mère du monde, et, comme Isis et Cybèle, elle l'emportait sur tous les dieux. La prépondérance du principe femelle dans ces religions sensuelles se retrouvait à Carthage, où une déesse présidait aux conseils. Tous les ans, Isis, s'embarquant de Péluse à Byblos, ot portant une tête d'homme dans un voile mystérieux, allait à la recherche des membres de son époux [4]. Là, cet époux, prenant le nom d'Adon, était pleuré des filles de la Phénicie. Son sang coulait des montagnes dans le sable rouge d'un fleuve. Alors c'étaient des lamentations, des danses funèbres pendant la nuit, et des larmes mêlées de honteux plaisirs. Mais le dieu ressuscitait, et l'on terminait dans une ivresse furieuse cette fête de la vie et de la mort. Au printemps surtout, quand le soleil, reprenant sa force, donnait l'image et le signal d'une renaissance universelle, à Tyr, à Carthage, peut-être dans toutes les villes, on dressait un bûcher, et un aigle, imitant le phénix égyptien, s'élançait de la flamme au ciel. Cette flamme était Moloch [5] lui-même. Ce dieu avide demandait des victimes humaines; il aimait à embrasser des enfants de ses langues dévorantes; et cependant des danses frénétiquos, des chants dans les langues rauques de la Syrie, les

[1] Qoand le Libao avait eucore des cèdres. *Voy.* Volnay, *Voyage en Syrie.*

[2] . . . Tabulata tibi jàm tertis fumant,
Tu nescis : uam si gradibus trepidatur ab imis,
Ultimus ardebit quem tegula sola toetur.
— Juven. III. —

Aoguste défendit d'élever les maisons à plus de soixante-dix pieds.

[3] Milton, *Parad. lost.*, I.

[4] Lucian., *De deâ Syr.*, c. 7.—Creuzer, 2e vol. de la trad. Sor la religion des Phéniciens et des Carthaginois, *voy.* l'intéressant chapitre ajooté par le traducteur, p. 225-252.

[5] Sans doote la même que le Melkarth de Tyr, auquel toute colonie phénicienne, Carthage elle-même, payait une dîme. On dit qoe les Tyriens, assiégés par Alexaodre, enchaînèrent la statoe d'Apollon à celle de Melkarth, de crainta qu'il ne passât à l'ennemi.

coups redoublés du tambonrin barbare, empêchaient les parents d'entendre les cris [1].

Les Carthaginois, comme les Phéniciens d'où ils sortaient, paraissent avoir été nn peuple dnr et triste, sensnel et cnpide, aventureux sans héroïsme. A Carthage anssi, la religion était atroce, et chargée de pratiques effrayantes. Dans les calamités publiques, les murs de la ville étaient tendus de drap noir [2]. Lorsque Agathocles assiégea Carthage, la statue de Baal, toute rouge du feu intérieur qu'on y allumait, reçut dans ses bras jusqu'à deux cents enfants; et trois cents personnes se précipitérent encore dans les flammes. C'est en vain que Gélon, vainqueur, leur avait défendu d'immoler des victimes humaines. La Carthage romaine ellemême, an temps des empereurs, continnait secrètement ces affreox sacrifices.

Carthage représentait sa métropole, mais sous d'immenses proportions. Placée au centre de la Méditerranée, dominant les rivages de l'Occident, opprimant sa sœur Utiqne et tontes les colonies phéniciennes de l'Afrique, elle mêla la conqnête au commerce, s'établit partout à main armée, fondant des comptoirs malgré les indigènes, leur imposant des droits et des douanes, les forçant tantôt d'acheter et tantôt de vendre. Pour comprendre tout ce qne cette tyrannie mercantile avait d'oppressif, il faut regarder le gouvernement de Venise, lire les statnts des Inquisiteurs d'État [3]; il faut counaître la manière despotique et bizarre dont s'exerçait au Pérou le monopole espagnol, lorsqu'on y portait toutes les marchandises de lnxe rebutées par l'Enrope, qne l'on forçait les panvres Indiens d'acheter tont ce dont Madrid ne vonlait plns, qu'on faisait prendre à un homme sans chemise une aune de velours, on une paire de lnnettes à un labourenr sans pain. Sur le monopole de Carthage et sur son empire commercial, il fant lire nn beau chapitre de l'*Esprit des Lois* :

« Carthage avait un singulier droit des gens; elle faisait noyer [4] tous les étrangers qui trafiqnaient en Sardaigne et vers les colonnes d'Hercule. Son droit politique n'était pas moins extraordinaire; elle défendit aux Sardes de cultiver la terre sous peine de la vie. Elle accrut sa puissance par ses ricbesses, et ensuite ses richesses par sa puissance. Maîtresse des côtes d'Afrique qne baigne la Méditerranée, elle s'étendit le long de celles de l'Océan. Hannou, par ordre dn sénat de Carthage, répandit trente mille Carthaginois depnis les colonnes d'Hercule jusqu'à Cerné. Il dit qne ce lieu est aussi éloigné des colonnes d'Hercnle que les colonnes d'Hercule le sont de Carthage. Cette position est très-remarquable; elle fait voir qu'Hannon borna ses établissements au vingt-cinqnième degré de latitude nord, c'est-à-dire, deux ou trois degrés au-delà des îles Canaries vers le snd.

» Hannon étant à Cerné, fit nne antre navigation, dont l'objet était de faire des découvertes plus avant vers le midi. Il ne prit presque aucnne connaissance du continent. L'étendue des côtes qu'il suivit fnt de viugt-six jonrs de navigation, et il fut obligé de revenir fante de vivres. Il paraît que les Carthaginois ne firent aucun usage de cette entreprise d'Hannon.

» C'est un beau morceau de l'antiquité que la relation d'Hannon. Le même homme qni a exécuté, a écrit : il ne met aucune ostentation dans ses récits. Les choses sont comme le style. Il ne donne point dans le merveilleux. Tout ce qu'il dit du climat, du terrain, des mœnrs, des maoières, des babitants, se rapporte à ce qu'on voit aujourd'hui dans cette côte d'Afrique; il semble que c'est le journal d'nn de nos navigateurs.

» Hannon remarqua sur sa flotte que le jour il régnait dans le continent un vaste silence [5]; que la nuit on entendait les sons de divers instruments de musique; et qu'on voyait partont des feux, les uns plus grands, les antres moindres. Nos relatious confirment ceci : on y tronve que le jour ces sanvages, pour éviter l'ardeur du soleil, se retireut dans les forêts; que la nuit ils font de grands fenx pour écarter les bêtes féroces; et qn'ils aiment passionnément la danse et les instruments de musique.

» Hannon nous décrit un volcan avec tous les phénomènes que fait voir aujourd'hui le Vésuve; et le récit qn'il fait de ces deux femmes velues, qui se laissèrent plntôt tuer que de suivre les Carthaginois, et dont il fit porter les peaux à Carthage,

[1] « Le roi de Moab, voyant qo'il oe pouvait plos résister aox Israélites, prit son fils qui devait régner après loi, et le brûla en sacrifice sur la muraille. Les assiégeants en eureot horreor, et, se retirant des terres de Moab, ils retoornèrent eo leor pays. » IVe livre des Rois, c. 3, v. 27.

[2] Diod. Sic., XIX. — Poor ce qui soit, Diod., *passim*.

[3] Daru, *Hist. de Venise*. Pièces jostificatives. Oo y lit entre autres choses qoe l'oovrier qui transportait ailleors ooe iodostrie otile à la répobliqoe, devait être d'abord iovité à revenir; s'il s'y refosait, poignardé. Ces lois atroces, eofermées daos la mystérieose cassette, restèrent ioconooes de ceux qu'elles frappaient, jusqu'au joor où les armées françaises vinrent y mettre ordre.

[4] Eratosthen., io Strab., XVII.

[5] Pline dit la même chose du mont Atlas.

n'est pas, comme on l'a dit, hors de vraisemblance.

» Cette relation est d'autant plus précieuse, qu'elle est un monument punique, et c'est parce qu'elle est un monument punique qu'elle a été regardée comme fabuleuse. Car les Romains conservèrent leur haine contre les Carthaginois, même après les avoir détruits. Mais ce ne fut que la victoire qui décida s'il fallait dire, *la foi punique* ou *la foi romaine*.

» On a dit des choses bien surprenantes des richesses de l'Espagne. Si l'on en croit Aristote [1], les Phéniciens qui abordèrent à Tartesse y trouvèrent tant d'argent, que leurs navires ne pouvaient le contenir, et ils firent faire de ce métal leurs plus vils ustensiles. Les Carthaginois, au rapport de Diodore (Diod., VI), trouvèrent tant d'or et d'argent dans les Pyrénées, qu'ils en mirent aux ancres de leurs navires. Il ne faut point faire de fond sur ces récits populaires : voici des faits précis.

» On voit dans un fragment de Polybe, cité par Strabon (Strab., III), que les mines d'argent qui étaient à la source du Bétis, où quarante mille hommes étaient employés, donnaient aux Romains vingt-cinq mille drachmes par jour : cela peut faire environ cinq millions de livres par an à cinquante francs le marc. On appelait les montagnes où étaient ces mines, les *montagnes d'argent* (mons Argentarius), ce qui fait voir que c'était le Potosi de ces temps-là. Aujourd'hui les mines de Hanovre n'ont pas le quart des ouvriers qu'on employait dans celles d'Espagne, et elles donnent plus : mais les Romains n'ayant guère que des mines de cuivre et peu de mines d'argent, et les Grecs ne connaissant que les mines d'Attique, très-peu riches, ils durent être étonnés de l'abondance de celles-là.

» Les Carthaginois, maîtres du commerce de l'or et de l'argent, voulurent l'être encore de celui du plomb et de l'étain. Ces métaux étaient voiturés par terre, depuis les ports de la Gaule sur l'Océan, jusqu'à ceux de la Méditerranée. Les Carthaginois voulurent les recevoir de la première main; ils envoyèrent Himilcon pour former [2] des établissements dans les îles Cassitérides qu'on croit être celles de Scilley.

» Ces voyages de la Bétique en Angleterre ont fait penser à quelques gens que les Carthaginois avaient la boussole : mais il est clair qu'ils suivaient les côtes. Je n'en veux d'autre preuve que ce que dit Himilcon, qui demeura quatre mois à aller de l'embouchure du Bétis en Angleterre : outre que la fameuse histoire de ce pilote carthaginois qui, voyant venir un vaisseau romain, se fit échouer pour ne pas lui apprendre la route d'Angleterre [3], fait voir que ces vaisseaux étaient très-près des côtes lorsqu'ils se rencontrèrent.

» On voit, dans le traité qui finit la première guerre punique, que Carthage fut principalement attentive à se conserver l'empire de la mer, et Rome à garder celui de la terre. Hannon, dans la négociation avec les Romains, déclara qu'il ne souffrirait pas seulement qu'ils se lavassent les mains dans les mers de Sicile [4]; il ne leur fut pas permis de naviguer au delà du Beau promontoire; il leur fut défendu de trafiquer en Sicile [5], en Sardaigne, en Afrique, excepté à Carthage : exception qui fait voir qu'on ne leur y préparait pas un commerce avantageux.

» Il y eut dans les premiers temps de grandes guerres entre Carthage et Marseille [6] au sujet de la pêche. Après la paix, elles firent concurremment le commerce d'économie. Marseille fut d'autant plus jalouse, qu'égalant sa rivale en industrie, elle lui était devenue inférieure en puissance : voilà la raison de cette grande fidélité pour les Romains. La guerre que ceux-ci firent contre les Carthaginois en Espagne fut une source de richesses pour Marseille qui servait d'entrepôt. La ruine de Carthage et de Corinthe augmenta encore la gloire de Marseille; et, sans les guerres civiles où il fallait fermer les yeux et prendre un parti, elle aurait été heureuse sous la protection des Romains, qui n'avaient aucune jalousie de son commerce. »

Le vaste empire commercial [7] des Carthaginois, répandu sur toutes les côtes de l'Afrique, de la Sicile, de la Sardaigne et de la Corse, de la Gaule, de l'Espagne, et jusque sur les rivages du grand Océan, ne peut se comparer aux possessions compactes des Anglais et des Espagnols en Amérique; mais plutôt à cette chaîne de forts et de comptoirs qui constituaient l'empire portugais et hollandais dans les Indes orientales. Comme ces derniers, les Carthaginois ne s'établissaient point dans leurs colonies sans espoir de retour. C'était la partie pauvre du peuple qu'on y envoyait, pour l'enrichir par les profits soudains d'un négoce tyrannique, et qui se

[1] Aristot., *De Mirabil.*

[2] *Voy.* Festus Avienus.

[3] Il en fut récompensé par le sénat de Carthage. Strab., III, *sub fin.*

[4] Livii, *Supplem.*, II. Dec., lib. VI.

[5] Dans la partie soumise aux Carthaginois.

[6] Justin., XLIII, c. 5.

[7] Sur les objets du commerce des Phéniciens, sans doute analogue en grande partie à celui des Carthaginois, *voy.* Ézéchiel, ch. 27, 28. C'est le plus ancien document de statistique commerciale qui existe.

hâtait de revenir dans la mère patrie jouir du fruit de ses rapines ; à peu près comme autrefois les négociants d'Amsterdam, ou comme aujourd'hui les nababs anglais. Il y avait des fortunes soudaines, colossales, des brigandages et des exactions inouïs, des Clive et des Hastings, qui pouvaient se vanter aussi d'avoir exterminé des millions d'hommes par un monopole plus destructif que la guerre.

Cette domination violente s'appuyait sur deux bases ruineuses, une marine qu'à cette époque de l'art les autres nations pouvaient facilement égaler [1], et des armées mercenaires aussi exigeantes que peu fidèles. Les Carthaginois n'étaient rien moins que guerriers de leurs personnes, quoiqu'ils aient constamment spéculé sur la guerre. Ils y allaient en petit nombre, protégés par de pesantes et riches armures [2]. S'ils y paraissaient, c'était sans doute moins pour combattre eux-mêmes que pour surveiller leurs soldats de louage, et s'assurer qu'ils gagnaient leur argent. Encore, le petit nombre de troupes carthaginoises que nous voyons dans leurs armées, devait-il être composé en grande partie d'Africains indigènes, soit Libyens du désert, soit montagnards de l'Atlas. C'est ainsi que l'on a confondu souvent les Arabes conquérants de ces mêmes contrées avec les Mores leurs sujets. Toutefois cette dualité de races se décèle fréquemment dans l'histoire de Carthage; le génie militaire des Barca appartient, comme le nom de Barca semble l'indiquer, aux nomades belliqueux de la Libye, plus qu'aux commerçants phéniciens. Les vrais Carthaginois sont les Hannon, administrateurs avides et généraux incapables [3].

La vie d'un marchand industrieux, d'un Carthaginois avait trop de prix pour la risquer, lorsqu'il pouvait se substituer avec avantage un Grec indigent, ou un Barbare espagnol ou gaulois [4]. Carthage savait, à une drachme près, à combien revenait la vie d'un homme de telle nation. Un Grec valait plus qu'un Campanien, celui-ci plus qu'un Gaulois ou un Espagnol. Ce tarif du sang bien connu, Carthage commençait une guerre comme une spéculation mercantile. Elle entreprenait des conquêtes, soit dans l'espoir de trouver de nouvelles mines à exploiter, soit pour ouvrir des débouchés à ses marchandises. Elle pouvait dépenser cinquante mille mercenaires dans telle entreprise, davantage dans telle autre. Si les rentrées étaient bonnes, on ne regrettait point la mise de fonds ; on rachetait des hommes, et tout allait bien.

On peut croire qu'en ce genre de commerce comme en tout autre, Carthage choisissait les marchandises avec discernement. Elle usait peu des Grecs qui avaient trop d'esprit, et ne se laissaient pas conduire aisément. Elle préférait les Barbares; l'adresse du frondeur baléare, la furie du cavalier gaulois (la *furia francese*), la vélocité du Numide maigre et ardent comme son coursier, l'intrépide sang-froid du fantassin espagnol, si sobre et si robuste, si ferme au combat avec sa saie rouge et son épée à deux tranchants [5]. Ces armées n'étaient pas sans analogie avec celles des condottieri du moyen âge. Toutefois les soldats des Carthaginois ne s'exerçant point à porter des armes gigantesques, comme les compagnons d'Hawkwood ou de Carmagnola, n'avaient point sur des troupes nationales un avantage certain. Une longue guerre pouvait rendre les milices de Syracuse ou de Rome égales aux mercenaires de Carthage. Ceux-ci, comme ceux du moyen âge, pouvaient à chaque instant changer de parti, avec cette différence que, faisant la guerre à des peuples pauvres, la trahison devait moins les tenter. Sforza pouvait flotter entre Milan et Venise, et les trahir tour à tour ; mais qu'aurait gagné l'armée d'Hannibal à se réunir aux Romains? Les troupes au service de Carthage ne servaient guère dans leur patrie ; on les dépaysait avec soin ; les différents corps d'une même armée étaient isolés entre eux par la différence de langue et de religion ; souvent elles dépendaient pour les vivres des flottes carthaginoises ; ajoutez que les généraux n'étant pas en même temps magistrats, comme à Rome, avaient moins d'occasions d'opprimer la liberté ; enfin le terrible tribunal des *Cent* tenait des surveillants auprès d'eux et, au moindre soupçon, les faisait mettre en croix. Cette inquisition d'État, semblable à celle de Venise, avait fini par absorber toute la puissance publique. Elle se recrutait parmi les administrateurs des finances qui sortaient de charge. Nommés à vie par le peuple, les *Cent* dominaient tous les anciens pouvoirs, et le sénat, et les deux sophetim ou juges. Une oligarchie financière tenant ainsi tout l'État

[1] Diod., XIII. Les Syracusains trouvaient les Carthaginois peu habiles dans la marine.

[2] Plut., *Vie de Timoléon*, au passage du Crimèse. Nous voyons les marchands de Palmyre armés de même dans leurs batailles contre Aurélien. *Voyez* Zozime, et mon article *Zénobie* dans la *Biographie universelle*.

[3] Polybe s'exprime ainsi dans son récit de la guerre des mercenaires, lib. I. — *Voy.* plus bas.

[4] Les Italiens du moyen âge pensaient de même. « Le service des citoyens, dit Matteo Villani, est inutile et souvent funeste. »

[5] Polyb., *passim*, et particulièrement dans le récit de la bataille de Cannes.

dans sa main, l'argent était le roi et le dieu de Carthage. Lui seul donnait les magistratures, motivait la fondation des colonies, formait l'unique lien de l'armée. La suite de l'histoire fera suffisamment ressortir tous les inconvénients de ce système.

Lorsque les Romains, vainqueurs de Tarente et maîtres de la grande Grèce, arrivèrent au bord du détroit, ils se trouvèrent face à face avec les armées carthaginoises [1]. Trois puissances partageaient la Sicile, Carthage, Syracuse et les Mamertins. Rome, appelée par une faction de ces derniers, ne craignit point de protéger à Messine ceux qu'elle venait de punir à Rhegium. Le consul Appius fit passer les légions en Sicile (265), partie sur les vaisseaux des Grecs d'Italie, partie sur des radeaux. Le tyran de Syracuse, Hiéron, fut vaincu par les Romains, comme il le disait lui-même, ***avant d'avoir eu le temps de les voir.*** Il réfléchit qu'après tout il avait moins à craindre un peuple sans marine, et devint le plus fidèle allié de Rome.

En moins de dix-huit mois, les Romains, favorisés par les indigènes, s'emparèrent de soixante-sept places et de la grande ville d'Agrigente, défendue par deux armées de cinquante mille hommes. Mais pour rester maîtres d'une île, il fallait l'être de la mer. Les Romains, qui jusque-là semblent n'avoir guère eu de marine [2], prirent pour modèle une galère échouée de Carthage; au bout de soixante jours, ils lancèrent à la mer cent soixante vaisseaux,

[1] Polyb., III. « Le premier traité entre les Romains et les Carthaginois est du temps de L. Junius Brutus et de Marcus Horatius, les deux premiers consuls qui furent créés après l'expulsion des rois, et par l'ordre desquels fut consacré le temple de Jupiter Capitolin, vingt-huit ans avant l'irruption de Xercès dans la Grèce. Le voici tel qu'il m'a été possible de l'expliquer; car la langue latine de ces temps-là est si différente de celle d'aujourd'hui, que les plus habiles ont bien de la peine à entendre certaines choses :

« Entre les Romains et leurs alliés, et entre les Car-
» thaginois et leurs alliés, il y aura alliance à ces con-
» ditions : ni les Romains ni leurs alliés ne navigueront
» au delà du Beau promontoire, s'ils n'y sont poussés
» par la tempête, ou contraints par leurs ennemis : en
» cas qu'ils y aient été poussés par force, il ne leur sera
» permis d'y rien acheter, ni d'y rien prendre, sinon
» ce qui sera précisément nécessaire pour le radoube-
» ment de leurs vaisseaux, ou le culte des dieux; ils
» en partiront au bout de cinq jours. Les marchands
» qui viendront à Carthage ne payeront aucun droit,
» à l'exception de ce qui se paye au crieur et au scribe :
» tout ce qui sera vendu en présence de ces deux té-
» moins, la foi publique en sera garant au vendeur.
» Tout ce qui se vendra en Afrique ou dans la Sardai-
» gne... Si quelques Romains abordent dans la partie
» de la Sicile soumise aux Carthaginois, on leur fera
» bonne justice en tout; les Carthaginois s'abstien-
» dront de faire aucun dégât chez les peuples d'An-
» tium, d'Ardée, de Laurente, de Circeum, de Tar-
» racine, chez quelque peuple des Latins que ce soit,
» qui soient indépendants (*du peuple romain*, n'est
» pas dans le grec, sans doute pour ménager la fierté
» des Latins). Ils ne feront aucun tort aux villes mêmes
» qui seraient indépendantes. S'ils en prennent quel-
» qu'une, ils la rendront aux Romains en son entier :
» ils ne bâtiront aucune forteresse dans le pays des
» Latins : s'ils y entrent à main armée (ὡς πολέμιοι),
» ils n'y passeront pas la nuit. »

« Ce Beau promontoire, c'est celui de Carthage, qui regarde le nord; les Carthaginois ne veulent pas que les Romains aillent au delà vers le midi, sur de longs vaisseaux, de crainte sans doute qu'ils ne connaissent les campagnes qui sont aux environs de Byzacium et de la Petite Syrte, et qu'ils appellent les *Marchés*, à cause de leur fertilité.

« Il y eut encore depuis un autre traité, dans lequel les Carthaginois comprennent les Tyriens et ceux d'Utique, et où l'on ajoute au Beau promontoire Mastie et Tarseion, au delà desquels on défend aux Romains d'aller en course, ou de fonder aucune colonie. Rapportons les termes du traité :

« Entre les Romains et leurs alliés, et entre les Car-
» thaginois, les Tyriens, ceux d'Utique, et les alliés de
» tous ces peuples, il y aura alliance à ces conditions :
» les Romains n'iront point en course, ne trafiqueront,
» ni ne bâtiront de ville au delà du Beau promontoire,
» de Mastie et de Tarseion : si les Carthaginois pren-
» nent dans le Latium quelque ville qui ne dépende
» pas des Romains, ils garderont pour eux l'argent et
» les prisonniers, et remettront la ville aux Romains :
» si des Carthaginois font quelques prisonniers sur un
» des peuples qui sont en paix avec les Romains, et qui
» ont avec eux un traité écrit, sans pourtant leur être
» soumis, ils ne feront pas entrer ces prisonniers dans
» les ports des Romains; s'ils y entrent, et qu'un Ro-
» main mette la main sur eux, qu'ils soient libres; cette
» condition sera aussi observée du côté des Romains.
» Si les Romains prennent dans un pays qui appartient
» aux Carthaginois, de l'eau et des fourrages, ils ne
» s'en serviront pas pour faire tort à aucun de ceux
» qui ont paix et alliance avec les Carthaginois... Si
» cette condition ne s'observe pas (ceci fait allusion à
» une condition non exprimée; il y a une lacune) il ne
» sera pas permis de se faire justice à soi-même : si
» quelqu'un le fait, cela sera regardé comme un crime
» public. Les Romains ne trafiqueront, ni ne bâtiront
» pas de ville dans la Sardaigne, ni dans l'Afrique; ils
» n'y pourront aborder que pour prendre des vivres,
» ou pour radouber leurs vaisseaux : s'ils y sont por-
» tés par la tempête, qu'ils partent au bout de cinq
» jours : dans la Sicile carthaginoise et à Carthage,
» un Romain pourra faire ou vendre tout ce que peut
» un citoyen; un Carthaginois aura le même droit à
» Rome. »

[2] *Voy.* Fréret.

joignirent la flotte carthaginoise et la vainquirent. Pendant la construction, ils avaient exercé leurs rameurs à sec, en les faisant manœuvrer sur le rivage. Pour compenser cette infériorité d'adresse et d'habitude, on imagina des mains de fer (*corvi*), qui, s'abaissant sur les vaisseaux carthaginois, les rendaient immobiles et facilitaient l'abordage (261). Le consul vainqueur, Duillius, eut, sa vie durant, le privilége de se faire reconduire le soir avec des flambeaux et des joueurs de flûte. Outre l'ennui de ce triomphe viager, il eut, pour trophée de sa victoire, une colonne ornée d'éperons de vaisseaux, dont le piédestal subsiste encore. L'inscription qu'on y grava est un des plus anciens monuments de la langue latine [1].

Rome s'empara sans peine de la Sardaigne et de la Corse, où le monopole barbare des Carthaginois avait été jusqu'à défendre la culture des terres. De nouveaux succès en Sicile lui donnèrent l'espoir d'accomplir en Afrique ce qu'avait tenté Agathocles. Toutefois les soldats romains s'effrayaient des dangers d'une longue navigation [2] et d'un monde inconnu. Il fallut que le consul Régulus menaçât un tribun légionnaire des verges et de la hache pour décider l'embarquement. L'un des premiers ennemis qu'ils trouvèrent en Afrique fut un boa, un de ces serpents monstrueux, dont l'espèce semble avoir fort diminué.

Deux victoires donnèrent deux cents villes aux Romains. Régulus ne voulut point accorder la paix à Carthage si elle conservait plus d'un vaisseau armé. La peur allait faire consentir à tout, lorsqu'un mercenaire lacédémonien, nommé Xantippe, qui se trouvait à Carthage, déclara qu'il restait trop de ressources pour ne pas résister encore. Mis à la tête de l'armée, il sut attirer les Romains en plaine et les battit par sa cavalerie et ses éléphants. Régulus entra dans Carthage, mais captif; et les nouveaux revers qu'essuyérent les Romains fixérent la guerre en Sicile (257) [3].

Toutefois les Carthaginois ayant eu à leur tour de mauvais succès, envoyérent Régulus à Rome pour traiter de la paix et de l'échange des prisonniers. Ils avaient compté sur l'intérêt qu'il avait à parler pour eux. Tous les historiens, excepté Polybe, le plus grave de tous, assurent que Régulus donna au sénat le conseil héroïque de persister dans la lutte, et de laisser mourir captifs ceux qui n'avaient pas su rester libres.

Si l'on en croyait le témoignage des Romains, témoignage à la vérité suspect, mais assez conforme à ce que nous savons d'ailleurs de la lâche barbarie des Carthaginois, Régulus de retour eût été livré par eux aux tourments d'une longue mort. On l'aurait exposé au soleil d'Afrique après lui avoir coupé les paupières, on l'eût privé de repos et de sommeil en l'enfermant dans un coffre hérissé en dedans de pointes de fer. Le sénat de Rome, indigné, aurait, par représailles, livré aux enfants de Régulus des prisonniers carthaginois pour les faire mourir par les mêmes supplices [4].

Pendant huit ans, les Romains furent vaincus en Sicile; ils perdirent successivement quatre flottes. Le plus honteux de ces désastres fut causé par l'imprudence du consul Appius Pulcher. Au moment de livrer bataille, il fit consulter les poulets sacrés, et comme ils refusaient toute nourriture : Qu'ils boivent, dit-il, puisqu'ils ne veulent pas manger; et il les fit jeter à la mer. Les soldats, découragés par ce mot impie, étaient vaincus d'avance. Quelques années après, la sœur de Clodius se trouvant à Rome, trop pressée par la foule : « Plût aux dieux, s'écria-t-elle, que mon frère conduisît encore les armées de la république ! » Le peuple punit d'une amende ce souhait homicide.

Cependant, le plus grand général qu'eût alors Carthage, Hamilcar, père du fameux Hannibal, se jeta sur le mont Ercte, entre Drépane et Lilybée. « C'est, dit Polybe, une montagne dont le sommet escarpé de tous côtés a au moins cent stades de circonférence. Au-dessous, tout autour, est un terrain très-fertile, où les vents de mer ne se font pas sentir, et où les bêtes venimeuses ne parviennent jamais. Des deux côtés de la mer et de la terre, ce sont des précipices affreux, dont l'intervalle est facile à garder. Du sommet même s'élève un pic d'où l'on découvre tout ce qui se passe dans la plaine. Le port a beaucoup de fond, et semble fait pour recevoir ceux qui vont de Drépane et de Lilybée en Italie. On ne peut approcher de la montagne que par trois endroits fort difficiles. C'est dans l'un de ces passages que vint camper Hamil-

[1] *Voy.* les éclaircissements.

[2] *Voy.* dans Joinville l'effroi que la mer inspirait aux héros des croisades.

[3] Le désastre de Charles-Quint à Alger, la difficulté avec laquelle les flottes françaises se sont maintenues en 1830 dans ces parages dangereux, expliquent la perte de tant de flottes que firent en quelques années les Romains et les Carthaginois.

[4] *Voy.* les versions diverses de Tuditanus et de Tubéron dans Aulu-Gelle, l. IV, c. 4; de Tite-Live, *Epitome*; de Cic., *Offic.*, III, 26-7; et *contrà Pisonem*; de Florus, II, 2; d'Appien, de Diodore, de Valère-Maxime, d'Aurélius Victor, d'Eutrope, d'Orose, de Zonare et de saint Augustin.

car. Il fallait un général aussi intrépide pour se jeter ainsi au milieu de ses ennemis ; pas une ville alliée, nulle espérance de secours. Avec tout cela, il ne laissa pas de donner aux Romains de terribles alarmes. D'abord, il allait de là, désolant toute la côte d'Italie, et il osa pousser jusqu'à Cumes : ensuite les Romains étant venus camper à cinq stades de son armée devant Panorme, il leur livra, pendant près de trois ans, je ne sais combien de combats. » (248-242 av. J.-C.)

Et c'est au milieu des succès d'Hamilcar que Carthage se crut tout à coup réduite à demander la paix aux Romains. Elle lui avait envoyé, sur une flotte de quatre cents vaisseaux, de l'argent et des provisions. Ces vaisseaux étaient vides de soldats; ils devaient être armés par Hamilcar lui-même Cependant la flotte romaine, tant de fois brisée par les orages, venait d'être équipée de nouveau par les contributions volontaires des citoyens. Cette flotte de deux cents quinquérèmes, rencontra celle d'Hannon avant qu'elle eût touché la Sicile (aux Iles Égates), et en détruisit le quart. Cet échec suffit pour ôter tout courage aux Carthaginois. Leur Hamilcar était vainqueur ; ils avaient dans le cours de la guerre perdu cinq cents galères, mais Rome en avait sacrifié plus de sept cents. Les marchands de Carthage commencèrent à s'aviser que la cessation de leur commerce leur nuisait plus que ne pourrait jamais rapporter la guerre la plus heureuse. Ils calculèrent avec effroi ce que leur coûteraient après tant de dépenses les récompenses sans bornes qu'Hamilcar avait promises à son armée[1]; et ils aimèrent mieux céder la Sicile aux Romains, s'engageant en outre à leur payer trois mille talents (dix-huit millions de francs) dans l'espace de dix années. Comme compagnie de commerce, les Carthaginois, en concluant ce traité, faisaient sans doute une bonne affaire. Mais ils ne comprenaient point que leur puissance politique, une fois compromise dans une lutte avec Rome, devait, si on ne la soutenait par tous les moyens, entraîner dans sa ruine et leur commerce et leur opulence, à laquelle ils sacrifiaient si facilement l'honneur (241).

Malgré la fatigue de Rome et l'épuisement de Carthage, l'intervalle de la première à la seconde guerre punique (241-219) fut rempli par une suite d'expéditions, qui devaient affermir ou étendre l'empire des deux républiques. Hamilcar soumit les côtes de l'Afrique jusqu'au grand Océan (Voyez le chap. suiv.), et de là envahit celles de l'Espagne, pendant que Rome domptait les Gaulois, les Liguriens, s'assurait des portes de l'Italie, et étendait son influence par Marseille et Sagonte jusque sur le Rhône et sur l'Èbre. Ainsi les deux rivales, ayant cessé de se combattre de front et de se prendre corps à corps, semblaient aller à la rencontre l'une de l'autre par un immense circuit.

« Les Liguriens, cachés au pied des Alpes, entre le Var et la Macra, dans des lieux hérissés de buissons sauvages, étaient plus difficiles à trouver qu'à vaincre ; races d'hommes agiles et infatigables[2], peuples moins guerriers que brigands, qui mettaient leur confiance dans la vitesse de leur fuite et la profondeur de leurs retraites. Tous ces farouches montagnards, Salyens, Décéates, Euburiates, Oxibiens, Ingaunes, échappèrent longtemps aux armes romaines. Enfin, le consul Fulvius incendia leurs repaires, Bébius les fit descendre dans la plaine, et Posthumius les désarma, leur laissant à peine du fer pour labourer leurs champs (238-233). »

Depuis un demi-siècle que Rome avait exterminé le peuple des Sénons, le souvenir de ce terrible événement ne s'était point effacé chez les Gaulois. Deux rois des Boïes (pays de Bologne), At et Galt[3], avaient essayé d'armer le peuple pour s'emparer de la colonie romaine d'Ariminum; ils avaient appelé d'au delà des Alpes des Gaulois mercenaires. Plutôt que d'entrer en guerre contre Rome, les Boïes tuèrent les deux chefs, et massacrèrent leurs alliés. Ils avaient goûté d'une vie tout autre que celle de leurs ancêtres. La paix, l'abondance, avaient captivé ces barbares. « Dans la Gaule Cisalpine, dit Polybe, on a pour quatre oboles un

[1] Polyb., I. Une des causes qui fit si longtemps préférer le service des condottieri par les républiques italiennes, c'est qu'elles pouvaient cesser toute dépense militaire le jour même où elles signaient la paix. Sism., *Répub. ital.*, VIII, p. 63.

[2] Florus, II, 3, trad. de M. Ragon.—La vigueur des Liguriens faisait dire proverbialement : Le plus fort Gaulois est abattu par le plus maigre Ligurien. Diod., V, 39. *Voy.* aussi Liv., XXXIX, 2. Strabon, IV. Les Romains leur empruntèrent l'usage des boucliers oblongs, *scutum ligusticum*, Liv., XLIV, 35. Tels nous les voyons dans les montagnes de Gênes, brisant la pierre et portant sur leurs têtes d'énormes fardeaux, tels nous les représente l'antiquité. Leurs femmes, qui travaillaient aux carrières, s'écartaient un instant quand les douleurs de l'enfantement leur prenaient, et, après l'accouchement, elles revenaient au travail, Strabon, III. Diod., IV. Les Liguriens conservaient fidèlement leurs anciennes coutumes, par exemple celle de porter de longs cheveux. On les appelait *Capillati*. — Caton dit dans Servius : « Ipsi undè oriundi sint, exactâ memo» riâ, illiterati, mendaces, quæ sunt et vera minùs » meminère. » — Nigidius Figulus, contemporain de Varron, parle dans le même sens.

[3] Atis et Galatus, dans les historiens grecs et latins. Polyb., II. *Voy.* Amêd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, Ier vol.

boisseau de froment, mesure de Sicile; pour deux, un boisseau d'orge; pour une mesure d'orge, une égale mesure de vin. Le mil et le panis y abondent. Les chênes y donnent tant de glands, que c'est de là qu'on tire la multitude de porcs qu'on tue en Italie pour la consommation du peuple, ou pour les provisions de guerre. Les denrées y sont à si bon marché que dans les auberges on ne compte point chaque mets, mais on paye tant par tête, et il n'en coûte guère que le quart d'une obole. Je ne dis rien de la population, etc. »

Rome, inquiète des mouvements qui avaient lieu chez les Gaulois, les irrita encore en défendant tout commerce avec eux, surtout celui des armes. Leur mécontentement fut porté au comble par une proposition du tribun Flaminius. Il demanda que les terres conquises sur les Sénons depuis cinquante ans, fussent enfin colonisées et partagées au peuple. Les Boïes, qui savaient par la fondation d'Ariminum tout ce qu'il en coûtait d'avoir les Romains pour voisins, se repentirent de n'avoir pas pris l'offensive, et voulurent former une ligue entre toutes les nations du nord de l'Italie. Mais les Vénètes, peuple slave, ennemis des Gaulois, refusèrent d'entrer dans la ligue; les Ligures étaient épuisés, les Cénomans secrètement vendus aux Romains. Les Boïes et les Insubres (Bologne et Milan) restés seuls, furent obligés d'appeler d'au delà des Alpes, des Gésates, des *Gaisda*, hommes armés de gais ou épieux, qui se mettaient volontiers à la solde des riches tribus gauloises de l'Italie. On entraîna à force d'argent et de promesses leurs chefs Anéroeste et Concolitan.

Les Romains instruits de tout par les Cénomans, s'alarmèrent de cette ligue. Le sénat fit consulter les livres sibyllins, et l'on y lut avec effroi que deux fois les Gaulois devaient prendre possession de Rome. On crut détourner ce malheur en enterrant tout vifs deux Gaulois, un homme et une femme, au milieu même de Rome, dans le marché aux bœufs. De cette manière, les Gaulois avaient *pris possession du sol de Rome*, et l'oracle se trouvait accompli ou éludé. La terreur de Rome avait gagné l'Italie entière; tous les peuples de cette contrée se croyaient également menacés par une effroyable invasion de Barbares. Les chefs gaulois avaient tiré de leurs temples les drapeaux relevés d'or qu'ils appelaient *les immobiles*; ils avaient juré solennellement et fait jurer à leurs soldats qu'ils ne détacheraient pas leurs baudriers avant d'être montés au Capitole. Ils entraînaient tout sur leur passage, troupeaux, laboureurs garrottés, qu'ils faisaient marcher sous le fouet; ils emportaient jusqu'aux meubles des maisons. Toute la population de l'Italie centrale et méridionale se leva spontanément pour arrêter un pareil fléau, et sept cent soixante-dix mille soldats [1] se tinrent prêts à suivre, s'il le fallait, les aigles de Rome.

Des trois armées romaines, l'une devait garder les passages des Apennins qui conduisent en Étrurie. Mais déjà les Gaulois étaient au cœur de ce pays, et à trois journées de Rome (225). Craignant d'être enfermés entre la ville et l'armée, les Barbares revinrent sur leurs pas, tuèrent six mille hommes aux Romains qui les poursuivaient, et les auraient détruits, si la seconde armée ne se fût réunie à la première. Ils s'éloignèrent alors pour mettre leur butin en sûreté; déjà ils s'étaient retirés jusqu'à la hauteur du cap Télamone, lorsque, par un étonnant hasard, une troisième armée romaine, qui revenait de la Sardaigne, débarqua près du camp des Gaulois, qui se trouvèrent enfermés. Ils firent face de deux côtés à la fois. Les Gésates, par bravade, mirent bas tout vêtement, se placèrent nus au premier rang avec leurs armes et leurs boucliers. Les Romains furent un instant intimidés du bizarre spectacle et du tumulte que présentait l'armée barbare. Outre une foule de cors et de trompettes qui ne cessaient de sonner, il s'éleva tout à coup un tel concert de hurlements, que non-seulement les hommes et les instruments, mais la terre même et les lieux d'alentour semblaient à l'envi pousser des cris. Il y avait encore quelque chose d'effrayant dans la contenance et les gestes de ces corps gigantesques qui se montraient aux premiers rangs sans autre vêtement que leurs armes; on n'en voyait aucun qui ne fût paré de chaînes, de colliers et de bracelets d'or. L'infériorité des armes gauloises donna l'avantage aux Romains; le sabre gaulois ne frappait que de taille, et il était de si mauvaise trempe, qu'il pliait au premier coup [2].

Les Boïes ayant été soumis par suite de cette victoire, les légions passèrent le Pô pour la première fois, et entrèrent dans le pays des Insubriens. Le fougueux Flaminius y aurait péri, s'il n'eût trompé les Barbares par un traité, jusqu'à ce qu'il se trouvât en forces. Rappelé par le sénat, qui ne l'aimait pas et qui prétendait que sa nomination était illégale, il voulut vaincre ou mourir, rompit le pont derrière lui, et remporta sur les Insubriens une victoire signalée. C'est alors qu'il ouvrit les lettres où le sénat lui présageait une défaite de la part des dieux.

Son successeur, Marcellus, était un brave soldat.

[1] *Voy.* le passage de Polybe dans le chapitre V de notre second livre.

[2] Polyb., liv. II. — Am. Thierry, t. I[er], p. 243.

Il tua en combat singulier le brenn Virdumar, et consacra à Jupiter Férétrien les secondes dépouilles *opimes* (depuis Romulus). Les Insubriens furent réduits (222), et la domination des Romains s'étendit sur toute l'Italie jusqu'aux Alpes. En même temps ils s'assuraient des deux mers qui les séparaient de l'Espagne et de la Grèce; ils enlevaient la Sardaigne et la Corse aux Carthaginois, occupés par une guerre en Afrique (*V.* le ch. IV); d'autre part, sous prétexte de punir les pirateries des Illyriens et des Istriotes, ils s'emparaient de leur pays (230, 219), et enfermaient ainsi dans leur empire, d'une part l'Adriatique, de l'autre la mer de Toscane.

CHAPITRE IV.

LES MERCENAIRES. — LEUR RÉVOLTE CONTRE CARTHAGE, 241-238. — LEUR CONQUÊTE DE L'ESPAGNE, 237-221. — LEURS GÉNÉRAUX HAMILCAR, HASDRUBAL ET HANNIBAL.

Le premier châtiment de Carthage, après la paix honteuse des îles Égates, ce fut le retour de ses armées. Sur elles retombèrent ces bandes sans patrie, sans loi, sans Dieu, cette Babel impie et sanguinaire qu'elle avait poussée sur les autres peuples. Donnons-nous à loisir le spectacle de cette juste expiation.

Le grand Hamilcar Barca avait laissé le commandement, d'indignation. La république était sous l'influence des marchands, des financiers, des percepteurs d'impôts, des administrateurs, des Hannon. Le successeur d'Hamilcar envoyait les mercenaires de Sicile en Afrique, bande par bande, pour donner à la république le temps de les payer et de les licencier. Mais il semblait bien dur aux Carthaginois de mettre encore des fonds dans une affaire qui n'avait rien rapporté. Ils délibéraient toujours, pour ne pas se séparer sitôt de leur argent, et ils délibérèrent tant que l'armée de Sicile se trouva tout entière à Carthage. Ils auraient bien voulu se débarrasser de cette armée, et l'histoire fait présumer qu'ils eussent été peu difficiles sur le choix des moyens. Ce Xantippe qui les avait sauvés par sa victoire sur Régulus, ne l'avaient-ils pas renvoyé avec de riches présents pour le faire périr en route et le jeter à la mer? N'avaient-ils pas en Sicile réglé leurs comptes avec quatre mille Gaulois, en avertissant les Romains du chemin par où ils devaient passer? D'autres, qui demandaient leur solde, avaient été débarqués et abandonnés sur un banc de sable, que les navigateurs virent bientôt blanchi de leurs os, et qu'on appela l'*île des ossements* [1].

L'armée revenue de Sicile était trop forte pour rien craindre de pareil. Les mercenaires se sentaient les maîtres dans Carthage; ils commençaient à parler haut. Il n'y avait pas à marchander avec des troupes victorieuses, qui n'étaient point responsables de la honteuse issue que leurs patrons avaient donnée à la guerre. Ces hommes de fer, vivant toujours au milieu des camps, où beaucoup d'entre eux étaient nés, se trouvaient transportés dans la riche ville du soleil (Baal), tout éblouissante du luxe et des arts étranges de l'Orient. Là se rencontraient l'étain de la Bretagne, le cuivre de l'Italie, l'argent d'Espagne et l'or d'Ophir, l'encens de Saba et l'ambre des mers du Nord, l'hyacinthe et la pourpre de Tyr, l'ébène et l'ivoire de l'Éthiopie, les épiceries et les perles des Indes, les châles des pays sans nom de l'Asie, cent sortes de meubles précieux mystérieusement enveloppés[2]... La statue du soleil, tout en or pur, avec les lames d'or qui couvraient son temple, pesait, disait-on, mille talents[3]... De terribles désirs s'éveillaient. Déjà divers excès avaient lieu le jour et la nuit. Les Carthaginois tremblants prièrent les chefs des mercenaires de les mener à Sicca, en donnant à chaque homme une pièce d'or pour les besoins les plus urgents [4]. L'aveuglement alla au point qu'on les força d'emmener leurs femmes et leurs enfants, qu'on eût pu garder comme otages [5].

Là, inactifs sur la plage aride, et pleins de l'image de la grande ville, ils se mirent à supputer, à exagérer ce qu'on leur devait, ce qu'on leur avait promis dans les occasions périlleuses [6]. Hannon, qu'on leur envoya d'abord, leur dit humblement que la république ne pouvait leur tenir parole, qu'elle était écrasée d'impôts, que, dans son dénûment, elle

[1] Frontin., III, 16. Diod., V.

[2] Sur le commerce de la Phénicie, sans doute analogue avec celui de Carthage, *voy.* Ézéchiel, c. 27.

[3] Appian., *Punic. bel.*

[4] Pour ces détails et la plupart de ceux qu'on va lire, nous avons suivi le beau récit de Polybe.

[5] C'est ainsi qu'Honorius, après le meurtre de Stilicon, fit égorger les familles de ses soldats barbares qu'il eût dû conserver comme gages de leur fidélité. On trouve plus d'un rapport entre les mercenaires au service des successeurs d'Alexandre ou de Carthage, les Barbares au service de l'empire romain, les condottieri du moyen âge, et les armées de la guerre de trente ans.

[6] Ainsi dans les vieilles chroniques d'Italie, nous voyons les mercenaires demander à chaque instant *paga doppia e mese compiuto*, double paye et mois complet, c'est-à-dire, compté comme complet dès le premier jour. M. Villani, 62.

leur demandait la remise d'une partie de ce qu'elle leur devait. Alors un tumulte horrible s'élève, et des imprécations en dix langues. Chaque nation de l'armée s'attroupe, puis toutes les nations, Espagnols, Gaulois, Liguriens, Baléares, Grecs métis, Italiens déserteurs, Africains surtout, c'était le plus grand nombre. Nul moyen de s'entendre. Hannon leur faisait parler par leurs chefs nationaux; mais ceux-ci comprenaient mal, ou ne voulaient pas comprendre, et rapportaient tout autre chose aux soldats. Ce n'était qu'incertitude, équivoque, défiance et cabale. Pourquoi aussi leur envoyait-on Hannon qui jamais ne les avait vus combattre, et ne savait rien des promesses qu'on leur avait faites? Ils marchèrent vers Carthage au nombre de vingt mille hommes, et campèrent à Tunis, qui n'en est qu'à quatre ou cinq lieues.

Alors, les Carthaginois épouvantés firent tout pour les radoucir. On leur envoya tous les vivres qu'ils voulurent et aux prix qu'ils voulurent. Chaque jour, venaient des députés du sénat pour les prier de demander quelque chose : on avait peur qu'ils ne prissent tout. Leur audace devint sans bornes. Dès qu'on leur eut promis leur solde, ils demandèrent qu'on les indemnisât de leurs chevaux tués; puis ils demandèrent qu'on leur payât les vivres qu'on leur devait au prix exorbitant où ils s'étaient vendus pendant la guerre; puis ils demandèrent je ne sais combien d'autres choses, et les Carthaginois ne surent plus comment refuser, ni comment accorder.

On leur députa alors Gescon, un de leurs généraux de Sicile, qui avait toujours pris leurs intérêts à cœur. Il arrive à Tunis bien muni d'argent, les harangue séparément, et se dispose à leur payer la solde par nations. Cette satisfaction incomplète eût peut-être tout apaisé, lorsqu'un certain Spendius, Campanien, esclave fugitif de Rome, et craignant d'être rendu à son maître, se mit à dire et faire tout ce qu'il put pour empêcher l'accommodement. Un Africain nommé Mathos se joignit à lui dans la crainte d'être puni comme un des principaux auteurs de l'insurrection. Celui-ci tire à part les Africains, et leur fait entendre qu'une fois les autres nations payées et licenciées, les Carthaginois éclateront contre eux et les puniront de manière à épouvanter leurs compatriotes. Là-dessus s'élèvent des cris; si quelqu'un veut parler, ils l'accablent de pierres avant de savoir s'il parlera pour ou contre. C'était encore pis après le repas, et quand ils avaient bu; au milieu de tant de langues, il n'y avait qu'un mot qu'ils entendissent: *Frappe;* et dès que quelqu'un avait dit *frappe*, cela se faisait si vite, qu'il n'y avait pas moyen d'échapper [1].

Le malheureux Gescon leur tenait tête au péril de sa vie. Il osa répondre aux Africains, qui lui demandaient les vivres avec hauteur : *Allez les demander à Mathos.* Alors il se jettent furieux sur l'argent apporté par Gescon, sur lui, sur ses Carthaginois, et ils les chargent de fers.

Toute guerre qui éclatait en Afrique, que l'ennemi fût Agathocles, Régulus, ou les mercenaires, réduisait l'empire de Carthage à ses murailles; tant son joug était détesté. Dans la première guerre punique, ils avaient doublé les impôts les villes, et exigé des habitants des campagnes la moitié de leurs revenus. Un gouverneur de province, pour avoir du crédit à Carthage, devait être impitoyable, tirer beaucoup des sujets, amasser des munitions et des vivres. Hannon était l'homme des Carthaginois. Les Africains se réunirent aux mercenaires jusqu'au nombre de soixante-dix mille. Les femmes même, qui avaient vu tant de fois traîner en prison leurs maris et leurs parents pour le payement des impôts, firent, dans chaque ville, serment entre elles de ne rien cacher de leurs effets, et s'empressèrent de donner pour les troupes tout ce qu'elles avaient de meubles et de parures. Utique et Hippone Zaryte, qui d'abord avaient hésité, finirent par massacrer les soldats qu'y tenait Carthage, et les laissèrent sans sépulture. On en fit autant en Sardaigne et en Corse. Hannon, qu'on y envoya, fut saisi par ses troupes, qui le mirent en croix; un parti des naturels de l'île y appela les Romains. Ceux-ci profitèrent de la détresse de Carthage, lui prirent les deux îles, et la menacèrent, en outre, de la guerre, si elle n'ajoutait au tribut stipulé douze cents talents euboïques.

Cependant, les Carthaginois étant serrés de près dans leur ville, le parti de Barca, celui de la guerre, reprit le dessus, et Hamilcar eut le commandement des troupes. Ce général habile sut gagner les Numides, dont la cavalerie était si nécessaire dans ce pays de plaines; ils préférèrent le service plus lucratif de Carthage, et dès lors les vivres commencèrent à manquer aux mercenaires; la famine allait entraîner la désertion; l'humanité politique d'Hamilcar à l'égard des prisonniers pouvait l'encourager encore. Les chefs des mercenaires tinrent conseil pour rendre impossible un rapprochement qui les eût perdus; ils assemblent l'armée, font paraître un prétendu messager de Sardaigne avec une lettre

[1] Polyb., lib. I, Paris, 1607, p. 71. *Καὶ μόνον τὸ ῥῆμα τοῦτο κοινῇ συνίεσαν, τὸ βάλλε, διὰ τὸ συνεχῶς αὐτὸ πράττουν. Μάλιστα δὲ τοῦτ' ἐποίουν, ὁπότε μεθυσθέντες ἀπὸ τῶν ἀρίστων συνδράμοιεν. Διόπερ ὅτε τις ἄρξαιτο βάλλε λέγειν, οὕτως ἐγίνετο πανταχόθεν ἅμα καὶ ταχέως, ὥστε μὴ δύνασθαι διαφυγεῖν τὸν ἅπαξ προσελθόντα.*

qui les exhortait à observer de près Gescon et les autres prisonniers, à se défier des pratiques secrètes qu'on faisait en faveur des Carthaginois. Spendius, prenant alors la parole, fait remarquer la douceur perfide d'Hamilcar, et le danger de renvoyer Gescon. Il est interrompu par un nouveau messager qui se dit arrivé de Tunis et qui apporte une lettre dans le sens de la première. Autarite, chef des Gaulois, déclare qu'il n'y a de salut que dans une rupture sans retour avec les Carthaginois; tous ceux qui parlent autrement sont des traîtres; il faut, pour s'interdire tout accommodement, tuer Gescon et les prisonniers faits ou à faire... Cet Autarite avait l'avantage de parler phénicien, et de se faire ainsi entendre du plus grand nombre, car la longueur de la guerre faisait peu à peu du phénicien la langue commune, et les soldats se saluaient ordinairement dans cette langue.

Après Autarite, parlèrent des hommes de chaque nation, qui étaient obligés à Gescon et qui demandaient qu'on lui fît grâce au moins des supplices. Comme ils parlaient tous ensemble et chacun dans sa langue, on ne pouvait rien entendre. Mais dès qu'on entrevit ce qu'ils voulaient dire, et que quelqu'un eût crié : Tue! tue! ces malheureux intercesseurs furent assommés à coups de pierres. On prit alors Gescon et les siens au sombre de sept cents; on les mena hors du camp, on leur coupa les mains et les oreilles, on leur cassa les jambes, et on les jeta encore vivants dans une fosse. Quand Hamilcar envoya demander au moins les cadavres, les barbares déclarèrent que tout député serait traité de même, et proclamèrent comme loi *que tout prisonnier carthaginois périrait dans les supplices, que tout allié de Carthage serait renvoyé les mains coupées.* Alors commencèrent d'épouvantables représailles. Hamilcar fit jeter aux bêtes tous les prisonniers. Carthage reçut des secours d'Hiéron et même de Rome, qui commençaient à craindre la victoire des mercenaires. Les Barcas et les Hannons, réconciliés par le danger, agirent de concert pour la première fois. Hamilcar, chassant les mercenaires des plaines par sa cavalerie numide, et les poussant dans les montagnes, parvint à enfermer une de leurs deux armées dans le défilé de la Hache, où ils ne pouvaient ni fuir, ni combattre, et ils se trouvèrent réduits par la famine à l'exécrable nécessité de se manger les uns les autres. Les prisonniers et les esclaves y passèrent d'abord; mais quand cette ressource manqua, il fallut bien que Spendius, Autarite et les autres chefs, menacés par la multitude, demandassent un sauf-conduit pour aller trouver Hamilcar. Il ne le refusa point, et convint avec eux que, sauf dix hommes à son choix, il renverrait tous les autres, en leur laissant à chacun un habit. Le traité fait, Hamilcar dit aux envoyés : *Vous êtes des dix*, et il les retint [1]. Les mercenaires étaient si bien enveloppés, que, de quarante mille, il ne s'en sauva pas un seul. L'autre armée ne fut pas plus heureuse; Hamilcar l'extermina dans une grande bataille, et son chef Mathos, amené dans Carthage, fut livré pour jouet à une lâche populace qui se vengeait de sa peur.

Dans ce monde sanguinaire des successeurs d'Alexandre, dans cet âge de fer, la guerre des mercenaires fit pourtant horreur à tous les peuples, Grecs et Barbares, et on l'appela la *guerre inexpiable*. (238 av. J.-C.).

Lorsque Carthage fut délivrée des mercenaires, elle ne se trouva guère moins embarrassée de l'armée qui les avait vaincus, et de son libérateur Hamilcar. Ce chef dangereux qui avait été la cause indirecte de la guerre, en promettant à l'armée de Sicile plus que la république ne voulait tenir, fut appelé à rendre compte. Il se tira d'affaire, soit par la corruption, soit par les intrigues de son ami, le jeune et bel Hasdrubal, l'enfant gâté du peuple de Carthage [2]. Cependant on ne le laissa pas tranquille; on lui suscita je ne sais quelle mortification au sujet de l'infamie de ses mœurs [3], accusation ridicule dans une pareille ville. Alors il sentit qu'il ne pouvait se reposer que dans la guerre. Il s'en éleva une à point nommé chez les Numides. On saisit cette occasion de l'éloigner; Carthage et Hamilcar se séparèrent pour toujours, et sans regret (237). La république voyait avec plaisir partir avec lui les hommes qui avaient exterminé les mercenaires, et qui, d'un jour à l'autre, pouvaient être tentés de les imiter. Il allait soumettre, c'est-à-dire entraîner dans son armée les Barbares des côtes de l'Afrique, Numides et Mauritaniens; tous ne demandaient pas mieux que d'aller, sous un chef habile et prodigue, piller la riche Espagne aux mines d'argent.

Carthage espérait bien que les Lusitaniens ou les Celtibères lui feraient justice et des amis d'Hamilcar et des nomades trop belliqueux de l'Afrique [4]; ou si le hasard voulait que ceux-ci vainquissent et for-

[1] Polyb., I. Ἀμίλκαρ ὁμολογίας ἐποιήσατο τοιάυτας· ἐξεῖναι Καρχηδονίοις ἐκλέξασθαι... δέκα·... εὐθέως Ἀμίλκαρ ἔφη τοὺς παρόντας ἐκλέγεσθαι.

[2] Appian., *B. Hispan.*, in principio.

[3] Corn. Nepos, *in vitâ Hamilc.* — Tit.-Liv., XI, c. 1.

[4] Hamilcar passa en Espagne *sans le consentement de Carthage*. Appian., *B. Hannibal*, au commencement. —Hannon dit, dans Tite-Live, lorsque les Romains demandent qu'on leur livre Hannibal : « Si nemo depos- » cat, devehendum in ultimas maris terrarumque oras,

massent des établissements en Espagne, ils auraient sans doute besoin de l'industrie et des flottes de Carthage, et elle pourrait recueillir leurs conquêtes. Vainqueurs, vaincus, ils la servaient également.

En une année, celle même qui suivit la guerre des mercenaires, Hamilcar parcourut toutes les côtes de l'Afrique et passa en Espagne. Il abrégea la guerre sans fruit qu'il pouvait faire dans les sables brûlants des plaines ou dans les gorges de l'Atlas. C'était assez que ces peuplades respectassent *le coursier punique*[1], et que le général pût écrire aux siens qu'il avait étendu l'empire de la république jusqu'au grand Océan. Parvenu en Espagne, il y trouva à la tête des Celtes qui habitaient la pointe sud-ouest de la péninsule, deux frères intrépides qui se firent tuer dès le premier combat. Indortès qui leur succéda fut défait avec cinquante mille hommes. Hamilcar fit aveugler et crucifier le chef, et renvoya libres dix mille prisonniers, voulant effrayer les Barbares et les gagner en même temps[2]. Il soumit ainsi toute la côte occidentale de la péninsule qui est battue de l'Océan. Enfin, les indigènes imaginèrent un stratagème pour arrêter leur vainqueur; ils lâchèrent contre son armée des bœufs et des chariots enflammés qui y jetèrent le désordre. Le général africain fut défait et tué.

Hamilcar avait toujours eu soin de partager ainsi le butin qu'il faisait : il en donnait une part aux soldats; une autre était envoyée au trésor de Carthage, une troisième lui servait à acheter dans sa patrie les citoyens influents[3]. Ceux-ci, intéressés à ce que la guerre continuât, parvinrent à lui faire donner pour successeur, son gendre, Hasdrubal, chef du parti populaire. Ce jeune homme espéra même un instant devenir tyran de Carthage. Ayant échoué, il retourna en Espagne, et y gouverna sans consulter davantage le sénat des Carthaginois[4]. Il y avait tant de séduction dans les paroles et les manières d'Hasdrubal qu'il captiva une foule de chefs barbares, et les attira sous son joug. Il fonda à l'orient de la Péninsule, en face de l'Afrique, la *nouvelle Carthage* (Carthagène), siége futur de son empire espagnol, qu'il destinait sans doute à devenir la rivale de l'ancienne Carthage et de Rome. Un coup imprévu l'arrêta dans ces projets. Hasdrubal avait fait périr en trahison un chef lusitanien. Au bout de plusieurs années un esclave gaulois de ce chef vengea son maître en tuant Hasdrubal au pied des autels.

L'armée se nomma un général que Carthage s'empressa de confirmer pour retenir une apparence de souveraineté (221). Ce fut le jeune Hannibal, fils d'Hamilcar, âgé de vingt et un ans, qu'Hasdrubal avait eu bien de la peine à obtenir, encore enfant, des Carthaginois. Ceux-ci croyaient reconnaître dans cet enfant le génie dangereux de son père. Sorti de Carthage à treize ans, étranger à cette ville, nourri, élevé dans le camp, formé à cette rude guerre d'Espagne, au milieu des soldats d'Hamilcar, il avait commencé par être le meilleur fantassin, le meilleur cavalier de l'armée. Tout ce qu'on savait alors de stratégie, de tactique, de secrets de vaincre par la force ou la perfidie, il le savait dès son enfance. Le fils d'Hamilcar était né pour ainsi dire tout armé; il avait grandi dans la guerre et pour la guerre.

On s'est inquiété de la moralité d'Hannibal, de sa religion, de sa bonne foi. Il ne se peut guère agir de tout cela pour le chef d'une armée mercenaire. Demandez aux Sforza, aux Wallenstein. Quelle pouvait être la religion d'un homme élevé dans une armée où se trouvaient tous les cultes, ou peut-être pas un? Le dieu du *condottiere* c'est la force aveugle, c'est le hasard; il prend volontiers dans ses armes les échecs des Pepoli ou les dés du sire d'Hagenbach[5]. Quant à la foi et à l'humanité de

» oblegandumque eo undè nec ad nos nomen famaqua » ejus accedera nec sollicitare quietæ civitatis statum » possit. » Liv., XI.

[1] Le cheval est, à Carthage, ce que le loup, puis l'aigle, ont été à Rome, *voy.* Serv., *ad Virg. Æn.*, I, 451, et les médailles carthaginoises. Ce symbole équestre semble indiquer que l'élément libyen et continental subsistait à côté de l'élément phénicien et maritime.

[2] Diod. Sic., lib. XXV.

[3] Appian., *B. Hispan.*

[4] Polyb., III, *in principio*.

[5] Sur Hagenbach, *voy.* de Baranta, *Ducs de Bourgogne*, derniers volumes. — On voit toujours à Bologne les tombeaux et les armes de la familla des Pepoli, illustre dès 1800, plus illustre en 1831, où elle a donné à l'Italie l'un des derniers martyrs da la liberté : je parle de Carlo Pepoli, aujourd'hui enseveli dans les cachots de Venise avec le savant et ingénieux Orioli. Dieu veuille qu'ils en sortent, comme on nous en a donné l'espoir! *L'avare Achéron ne lâche guère sa proie*... Je n'ai qu'entrevu la douce et mélancolique figure du jeune poëte. Mais comment oublier la touchante hospitalité avec laquelle il accueillait tous les Français qui visitaient Bologne? Je le trouvai partageant son temps et sa fortune entre les hôpitaux, les prisons et les bibliothèques, en attendant qu'il pût donner sa vie à son pays. Je voudrais pouvoir citer ici ses beaux vers en faveur de la cause des Grecs. La pauvre Italie donnait ainsi ses larmes à la Grèce; aujourd'hui, n'y a-t-il donc point de larmes en Europe pour l'Italie elle-même?

(Ceci a été écrit au mois de janvier 1831. Depuis, grâce au ciel, mes illustres amis ont été rendus à la liberté par l'intervention de la France.)

Carthage, elles étaient célèbres dans le monde, et la guerre *inexpiable* venait de les faire mieux connaître encore. Il ne faut pas chercher un homme dans Hannibal; sa gloire est d'avoir été la plus formidable machine de guerre dont parle l'antiquité.

Hannibal, déjà vieux, contait au roi Antiochus qu'étant encore petit enfant et sur les genoux de son père, il le caressait et le flattait un jour pour obtenir d'être mené en Espagne et de voir la guerre. Hamilcar le lui promit, mais ce fut à condition que, mettant la main sur un autel, il jurerait une haine implacable aux Romains [1]. Dès que la mort du pacifique Hasdrubal mit le jeune homme à la tête de l'armée, il songea à exécuter les grands projets d'Hamilcar. Mais avant d'attaquer Rome, il fallait être sûr des Barbares de l'intérieur de l'Espagne, comme il l'était déjà de presque tous ceux des côtes. Trois peuples des deux Castilles (les Olcades, Carpetans et Vaccéens), furent forcés par lui dans leurs meilleures places, et vaincus sur les bords du Tage, au nombre de cent mille hommes. Alors seulement il osa attaquer Sagunte, ville alliée des Romains (au nord de Valence). Selon Polybe, il commença ainsi la guerre *contre le vœu de Carthage* [2]; et je crois volontiers qu'elle ne se serait point engagée de dessein prémédité dans une lutte qui ruinait infailliblement son commerce, et compromettait son empire.

La Corse et la Sardaigne enlevées à Carthage étaient une cause de guerre suffisante. Mais depuis, Hasdrubal avait fait avec Rome un traité, d'après lequel les Carthaginois ne pouvaient faire la guerre au nord de l'Èbre. Toutefois Rome avait au midi de ce fleuve une alliée dont le voisinage menaçait toujours Carthagène; c'était la ville de Sagunte, qui rapportait sa fondation à des Grecs de Zacynthe et des Italiens d'Ardée. Cette origine n'est point improbable; nous retrouvons sur les deux rivages les constructions pélasgiques, et la redoutable falarique, ce javelot que l'on lançait enflammé [3].

Polybe ne parle point de l'héroïque résistance des Saguntins, qui combattirent longtemps sur les décombres de leur ville, et cherchèrent la mort dans les flammes ou dans les bataillons ennemis. Cette ville semble avoir eu contre elle la haine de tous les Espagnols, amis d'Hannibal. Il avait réuni pour ce siége, jusqu'à cent cinquante mille hommes, tandis qu'il n'en arma contre Rome que quatre-vingt mille.

Pendant la longue résistance de Sagunte (219), des députés de Rome débarquèrent en Espagne pour réclamer auprès d'Hannibal. L'Africain leur envoya dire qu'il ne leur conseillait pas de se risquer au milieu de tant de Barbares en armes pour arriver jusqu'à son camp, et que pour lui il avait autre chose à faire que d'écouter des harangues d'ambassadeurs. Les députés passèrent à Carthage, et demandèrent qu'on leur livrât Hannibal; comme s'il eût été au pouvoir de la république de le faire, quand même elle l'eût voulu. Cependant Sagunte avait succombé. Une nouvelle députation vint demander aux Carthaginois si c'était de leur aveu qu'Hannibal avait ruiné cette ville. Ceux-ci, honteux d'avouer qu'Hannibal les vengeait malgré eux, répondirent : « Cette question n'intéresse que nous; le seul point sur lequel vous puissiez demander des explications, c'est sur le respect des traités; celui qu'Hasdrubal a fait avec vous, il l'a fait sans y être autorisé. » — Alors Quintus Fabius relevant un pan de sa toge : « Je vous apporte ici, dit-il, la guerre et la paix; choisissez. » Les Carthaginois, partagés entre la crainte et la haine, lui crièrent : « Choisissez vous-même. » Il laissa retomber sa toge, et répliqua : « Je vous donne la guerre. — Nous l'acceptons, dirent-ils, et nous saurons la soutenir [4]. »

Cependant Hannibal s'était mis en marche pour l'Italie. Des riches dépouilles de Sagunte, il avait envoyé les meubles à Carthage, donné les prisonniers aux soldats, gardé l'argent pour les besoins de l'expédition. Il s'était attaché son armée en la gorgeant de richesses. Il était sûr qu'aucun de ses Espagnols n'abandonnerait un service aussi lucratif, au point qu'il ne craignit pas de leur permettre de retourner quelque temps chez eux, pour y déposer leur butin. En même temps qu'il faisait venir des Mores et des Numides, il envoyait en Afrique quinze mille de ses Espagnols, qui devaient, soit protéger Carthage contre une invasion romaine, soit lui faire craindre une nouvelle guerre des mer-

[1] Polyb., III.

[2] Polyb., III, d'après Fabius Pictor : il n'y eut pas un des Carthaginois, au moins des Carthaginois distingués, qui approuvât le siége de Sagunte. — Liv., XXX, 22. Les ambassadeurs, envoyés par Carthage à la fin de la guerre, assuraient au sénat de Rome que l'unique auteur de la guerre était Hannibal : « C'est lui, disaient-ils, qui, sans l'ordre du sénat, a passé l'Èbre et les Alpes; c'est lui qui, de son autorité privée, a fait la guerre à Sagunte, puis à Rome elle-même. A juger sainement des choses, le traité avec les Romains n'a encore reçu aucune atteinte de la part du sénat et du peuple de Carthage. »

[3] *Æneid.* — Tit.-Liv., XXI, 9, 11. — *Voy.* aussi les conjectures du savant M. Petit-Radel sur l'origine pélasgique d'un grand nombre de villes d'Espagne.

[4] Polyb., III. — Tit.-Liv., XXI, 18.

cenaires, si elle eût songé à faire la paix avec Rome aux dépens d'Hannibal. Il laissait en Espagne seize mille hommes sous les ordres de son frère Hasdrubal.

C'était pourtant une audace extraordinaire que d'entreprendre de pénétrer en Italie, à travers tant de nations barbares, tant de fleuves rapides, et ces Pyrénées, et ces Alpes, dont aucune armée régulière n'avait encore franchi les neiges éternelles. Depuis un siècle qu'Alexandre avait suivi dans l'Inde les pas d'Hercule et de Bacchus, aucune entreprise n'avait été plus capable d'exalter et d'effrayer l'imagination des hommes. Et c'étaient aussi les traces d'Hercule qu'Hannibal allait trouver dans les Alpes. Mais quels que fussent les difficultés et les dangers de la route de terre qui conduisait en Italie, il ne voulut point solliciter les flottes de Carthage ni se mettre dans sa dépendance. Il lui convenait d'ailleurs de traverser ces peuples barbares, tout pleins de la défiance qu'inspirait la grande ville italienne et du bruit de ses richesses. Il espérait bien entraîner contre elle les Gaulois des deux côtés des Alpes [1], comme il avait fait des Espagnols, et donner à cette guerre l'impétuosité et la grandeur d'une invasion universelle des Barbares de l'Occident [2], comme plus tard Mithridate entreprit de pousser sur Rome ceux de l'Orient, comme enfin les Alaric et les Theuderic la renversèrent avec ceux du Nord.

CHAPITRE V.

LES MERCENAIRES EN ITALIE. — HANNIBAL. 218-202.

Ouvrir au genre humain une route nouvelle, c'était aux yeux des anciens l'entreprise héroïque entre toutes. L'Hercule germanique, le Siegfrid des Nibelungen, *parcourut*, dit le poëte, *bien des contrées par la force de son bras*. La guerre seule a découvert le monde dans l'antiquité. Mais pour qu'une route frayée une fois soit durable, il faut qu'elle réponde à des besoins moins passagers que ceux de la guerre. Alexandre, en ouvrant la Perse et l'Inde au commerce de la Grèce, a fondé plus de villes qu'il n'en avait détruit. Les Grecs et les Phéniciens ont découvert les côtes de la Méditerranée, qui depuis, enfermée par les Romains dans leur empire, comme une route militaire de plus, est devenue la grande voie de la civilisation chrétienne. Ainsi, les routes tracées par les guerriers, suivies par les marchands, facilitent peu à peu le commerce des idées, favorisent les sympathies des peuples, et les aident à reconnaître la fraternité du genre humain. Aussi, je l'avoue, j'ai foulé avec attendrissement et respect cette route ouverte par Hannibal, fondée par les Romains [3], restaurée par la France [4], cette route sublime des Alpes, qui prépare et figure à la fois la future union de deux peuples qui me sont si chers.

Dans sa marche de neuf mille stades depuis Carthagène jusqu'à la frontière d'Italie, Hannibal voulait deux choses dont l'une rendait l'autre difficile : s'ouvrir de gré ou de force un passage rapide pour prévenir les préparatifs de Rome, et, par la bonne intelligence avec les naturels, établir des communications durables entre l'Espagne et l'Italie. Il avait fait prendre d'avance tous les renseignements nécessaires sur les dispositions des chefs barbares, aussi bien que sur leurs forces. Il emportait beaucoup d'argent pour répandre parmi eux, et acheter leur mobile amitié, sans compter un riche fonds de paroles captieuses, familières aux Carthaginois. Cependant, dès le passage de l'Èbre, il fut harcelé par eux, réduit à les combattre chaque jour, souvent même à forcer leurs villages, et à laisser onze mille hommes pour les contenir. Il n'en persista pas moins à employer les moyens de douceur. Au passage des Pyrénées, trois mille Espagnols ne voulurent pas quitter leur pays, ni aller chercher avec Hannibal ces Alpes dont on leur disait tant de choses effrayantes. Loin de s'en irriter, il en renvoya sept mille de plus.

Comme il sortait des défilés des Pyrénées (218), il rencontra tous les montagnards en armes. Il fit dire à leur chef qu'il voulait conférer avec eux, que de près on pourrait s'entendre ; que ce n'était pas un ennemi, mais un hôte qui leur arrivait, qu'il ne craindrait pas d'aller les trouver, s'ils hésitaient à se rendre dans son camp. Les Barbares se rassurèrent, vinrent, et reçurent des présents. On convint que si les soldats de Carthage faisaient tort aux indigènes, Hannibal ou ses lieutenants en seraient juges ; mais que les réclamations contre les indigènes seraient jugées sans appel par les

[1] Il entraîna, dit Appien, beaucoup de Gaulois des deux côtés des Alpes.

[2] Les Romains en jugeaient ainsi : « Trahere secum » tot excitos Hispanorum populos : conciturum avidas » semper armorum gallicas gentes, cum orbe terrarum » bellum gerendum in Italiâ, ac pro mœnibus romanis » esse. » Liv., XXI, 16.

[3] Ils disaient très-bien : *munire viam*.

[4] « Général, disait le gigantesque Kléber à un petit homme qui fraya la route du Simplon, vous êtes grand comme le monde. »

femmes de ces derniers [1]. Chez les peuples ibériens, comme chez ceux de la Germanie, les femmes, moins emportées que leurs fougueux époux, étaient entourées de respects, et souvent invoquées dans les disputes, comme une puissance sacrée de sagesse et de réflexion.

Les peuplades ibériennes pouvaient s'arranger avec les Africains, rapprochés d'eux par les mœurs et peut-être par la langue. Mais les Gaulois ne voyaient qu'avec un étonnement hostile les hommes noirs du Midi, ces monstrueux éléphants, ces armes et ces costumes bizarres. La dissonance était trop forte pour les blonds enfants du Nord, aux yeux bleus et au teint de lait. La grande tribu des Volkes n'attendit point l'armée carthaginoise, elle abandonna le pays et se retira derrière le Rhône, dans un camp retranché par le fleuve [2]. Il s'agissait de passer, en présence d'une armée ennemie, ce fleuve fougueux qui reçoit vingt-deux rivières et dont le courant perce un lac de dix-huit lieues sans rien perdre de son impétuosité. En deux jours, Hannibal sut rassurer ceux qui étaient restés en deçà du Rhône, leur acheta des barques, leur fit construire des canots et des radeaux, et faisant passer le fleuve un peu plus haut par Hannon, fils de Bomilcar, il mit le camp des Volkes entre deux dangers. Au moment où parurent les signaux allumés par Hannon, l'embarquement commença; les gros bateaux placés au-dessus du courant servaient à le rompre; les cavaliers les montaient, soutenant par la bride leurs chevaux qui passaient à la nage; il y avait à bord d'autres chevaux tout bridés et prêts à charger les Barbares; les éléphants étaient sur un immense radeau couvert de terre. Quant aux Espagnols, ils avaient passé hardiment avec Hannon sur des outres et des boucliers. Déjà les Gaulois entonnaient leur chant de guerre, et agitaient leurs armes sur leur tête, lorsqu'ils voient derrière eux leur camp tout en flammes. Les uns courent pour sauver leurs femmes et leurs enfants; les autres persistent et sont bientôt dispersés.

Cependant les Romains, qui croyaient encore Hannibal aux Pyrénées, apprennent qu'il est sur le Rhône. Le consul P. Corn. Scipion débarque en hâte à Marseille, et envoie à la découverte trois cents cavaliers, guidés par des Marseillais. Hannibal avait dans le même but détaché cinq cents Numides. Les Italiens eurent l'avantage et en présagèrent l'heureuse issue de la guerre. Hannibal, d'après le conseil des Boïes d'Italie qui lui avaient envoyé un de leurs rois, se décida à éviter l'armée romaine, pour passer les Alpes avant que la saison les rendît impraticables, et il remonta le Rhône pendant quatre jours jusqu'à la hauteur de l'Isère.

Lorsque l'on entre dans ce froid et triste vestibule des Alpes, que les anciens appelaient pays des Allobroges, et dont fait partie la pauvre Savoie, on est frappé de voir tout diminuer de taille et de force, les arbres, les hommes, les troupeaux. La nature semble se resserrer et s'engourdir comme à l'approche de l'hiver; elle est longtemps chétive et laide avant de devenir imposante et terrible. Comme il allait du Rhône à ces montagnes, Hannibal fut pris pour arbitre entre deux frères qui se disputaient la royauté; il décida pour l'aîné, conformément à l'avis des vieillards de la nation, et reçut de son nouvel ami les vêtements dont ses Africains allaient avoir si grand besoin [3].

Enfin, l'on découvrit les glaciers au-dessus des noirs sapins. On était à la fin d'octobre, et déjà les chemins avaient disparu sous la neige. Quand les hommes du Midi aperçurent cette épouvantable désolation de l'hiver, leur courage tomba. Hannibal leur demandait s'ils croyaient qu'il y eût des terres qui touchassent le ciel? si les députés des Boïes d'Italie qui étaient dans leur camp, avaient pris des ailes pour passer les Alpes? si autrefois les Gaulois n'avaient pas franchi les mêmes montagnes avec des femmes et des enfants?

Pour comble de terreur, on voyait les pics couverts de montagnards qui attendaient l'armée pour l'écraser. Nul autre passage; d'un côté des roches escarpées, de l'autre des précipices sans fonds. Hannibal dressa son camp, et ayant appris que les montagnards se retiraient la nuit dans leurs villages, il passa avant le jour dans le plus profond

[1] Plut., *De virt. mulier.* — Pol., VII, 50.

[2] Un peu au-dessus d'Avignon, près d'un lieu appelé *le Passage*, non loin de la route de Vienne à Chambéry, on trouva au dernier siècle un bouclier qu'on s'empressa d'appeler le bouclier d'Hannibal. « Cette qualification, dit M. Letronne, *Journal des Savants*, 1819, fut d'abord donnée à ce monument, sur une simple conjecture des membres de l'Académie des inscriptions. Cette conjecture avait pour unique appui le lion et le palmier qu'on y voit gravés, types qui se retrouvent sur des médailles carthaginoises. Les antiquaires s'accordent maintenant à reconnaître dans ces prétendus boucliers votifs, sans portraits ni inscriptions, des plats, ou mieux des plateaux, qui, sous le nom de *pinakes*, *lances*, *disci* et *tympana*, ornaient les buffets des riches. Ils y faisaient graver des sujets souvent fort compliqués, témoin le prétendu bouclier de Scipion. Du reste, il serait constaté que ce plateau est un bouclier votif carthaginois, qu'un semblable monument pouvant, dans l'espace de deux mille ans, avoir été transporté à de fort loin, ne prouverait pas plus, aux yeux de la critique, que les médailles carthaginoises trouvées sur le grand Saint-Bernard. »

[3] Tit.-Liv., lib. XXI, c. 31.

silence, et occupa avec des troupes légères les hauteurs qu'ils avaient quittées. Le reste de l'armée n'en fut pas moins attaqué. Les Barbares, habitués à se jouer des pentes les plus rapides, y jetèrent un affreux désordre, et par leurs traits, et par leurs cris sauvages qui se répétaient d'échos en échos. Les chevaux se cabraient, les hommes glissaient ; tous se heurtaient, s'entraînaient les uns les autres. Les soldats, les chevaux, les conducteurs des bêtes de somme, roulaient dans les abîmes. Hannibal fut obligé de descendre pour balayer les montagnards.

Plus loin, les députés d'une peuplade nombreuse viennent à sa rencontre et lui offrent des vivres, des guides, des otages. Hannibal feint de se confier à eux, et n'en prend que plus de précautions. En effet, lorsqu'il arrive à un chemin étroit que dominaient les escarpements d'une haute montagne, les Barbares l'attaquent de tous les côtés à la fois, coupent l'armée, et parviennent à isoler pour une nuit entière la cavalerie et les bagages. Moins inquiété désormais, Hannibal parvint au bout de neuf jours au sommet des Alpes.

Après y avoir campé deux jours, Hannibal se mit à la tête de l'armée, et parvenu à une sorte de promontoire d'où la perspective était immense, il fit faire halte à ses soldats. Il leur montra l'Italie et le magnifique bassin du Pô et des Alpes. En franchissant les remparts de l'Italie, leur dit-il, ce sont les murs mêmes de Rome que vous escaladez. Et il leur montrait du doigt, dans le lointain, le côté où devait être Rome. Je ne puis m'empêcher de citer, à côté des paroles d'Hannibal, celles qu'une situation analogue inspira au plus grand général des temps modernes. « Ce fut un spectacle sublime que l'arrivée de l'armée française sur les hauteurs de Montezemoto ; de là se découvraient les immenses et fertiles plaines du Piémont. Le Pô, le Tanaro et une foule d'autres rivières serpentaient au loin : une ceinture blanche de neige et de glace, d'une prodigieuse élévation, cernait à l'horizon ce riche bassin de la terre promise. Ces gigantesques barrières qui paraissent les limites d'un autre monde, que la nature s'était plu à rendre si formidables, auxquelles l'art n'avait rien épargné, venaient de tomber comme par enchantement. Hannibal a forcé les Alpes, dit le général français, en fixant ses regards sur ces montagnes ; nous, nous les aurons tournées [1]. »

Le revers italique des Alpes se trouva beaucoup plus roide et plus court que l'autre. Ce n'étaient que des rampes étroites et glissantes qu'on osait à peine descendre, en tâtonnant du pied et s'accrochant aux broussailles. Tout à coup on se trouva arrêté par un éboulement de terre qui avait formé un précipice de mille pieds. Il n'y avait pas moyen d'avancer ni de reculer ; il était tombé de nouvelles neiges sur celles de l'hiver précédent. La première, foulée par tant d'hommes, fondait sur l'autre, et formait un verglas ; les hommes ne pouvaient se soutenir, les bêtes de somme brisaient la glace, et y restaient engagées comme dans un piége. Il fallut tailler un chemin dans le roc vif, en employant le fer et le feu [2].

[1] *Mémoires de Bonaparte*, campagne d'Italie.

[2] Quant à l'emploi du vinaigre, *voy.* dans Deluc la réfutation de Tite-Live et d'Appien.

Ce sommet susceptible d'un campement, ce promontoire et cette vue des plaines de l'Italie, enfin cette descente si rapide ne conviennent guère qu'au Mont-Cenis. La tradition des montagnards veut qu'Hannibal y ait passé (Larauza, p. 123). Grosley disait, en 1764 : « La descente en Italie est telle que Tite-Live la décrit : — *Omnis ferè via præceps, angusta, lubrica*... L'Arche que l'on côtoie en montant nous étonnait par la rapidité de son cours, mais c'est une eau d'étang en comparaison de la Petite-Doire que l'on suit en descendant... Le chemin de cette descente est un zigzag à angles très-aigus, ménagés et distribués avec le plus grand soin ; nos porteurs allaient là-dessus aussi vite que les plus habiles porteurs sur le pavé de Paris... Pour abréger le chemin, ils franchissaient par enjambement la pointe des angles ; et, dans ces instants, nous et la civière qui nous portait, nous trouvions quelquefois suspendus au-dessus d'un précipice de deux ou trois mille pieds de profondeur perpendiculaire... Cette descente est pour les voyageurs comme une tempête qui les jette en Italie. »

Sur le passage des Alpes par Hannibal, *voy.* Larauza, *Histoire du passage*, etc., 1826. — Letronne, *Journal des Savants*, 1819, pages 22 et 753. — J. A. Deluc, *Histoire du passage*, etc., Genève, 1818. — *Idem*, par Fortia d'Urban, 1821. — *Idem*, par Whitaker, Londres, 1794. — F. G. de Vaudoncourt, *Histoire des Campagnes d'Hannibal en Italie*, Milan, 1812. — De Saussure, *Voyage dans les Alpes*, t. IV et V. — J. F. Albanis-Beaumont, 1806, t. I et II.

« Je traversai moi-même l'étroit sentier qui conduit au sommet du Lautaret (route du mont Genèvre). C'était le 3 novembre, époque qui est à peu près celle où Hannibal passa les Alpes. Il était, depuis son sommet jusqu'à sa base, entièrement couvert de glace et de neige ; tout chemin avait disparu ; l'on ne trouvait pour se diriger que quelques perches plantées de distance en distance, et souvent mon guide, habitant du pays, s'y trompait lui-même. Lorsque à ces époques, la *tourmente* vient fondre sur ces régions élevées, elle emporte tout, hommes et mulets, au milieu des tourbillons de neige qu'elle fait voler, et règne sur ces hauteurs avec une fureur et des ravages qu'il faut avoir vus pour s'en faire une idée. » Larauza, p. 60.

Le passage suivant donnera quelque idée de l'horreur

Il descendit ainsi en Italie, cinq mois après son départ de Carthagène; le seul passage des Alpes lui avait coûté quinze jours. Son armée était réduite à vingt-six mille hommes, savoir : huit mille fantassins espagnols, douze mille Africains et six mille cavaliers, la plupart Numides; il fit graver cette énumération sur une colonne près du promontoire Lacinien [1]. Ce petit nombre d'hommes était dans un état de maigreur et de délabrement hideux. Les éléphants et les chevaux avaient tant pâti de la faim, qu'ils ne pouvaient se soutenir. Il avait, dit-il lui-même à l'historien Cincius, son prisonnier, perdu trente-six mille hommes depuis le passage du Rhône jusqu'à son arrivée en Italie [2].

Quand on compare cette poignée d'hommes qui lui restaient aux forces que Rome pouvait alors lui opposer, l'entreprise d'Hannibal semble plus audacieuse que celle d'Alexandre. Nous avons dans Polybe, livre II, l'énumération des troupes que les différents peuples de l'Italie tenaient à la disposition des Romains sept ans auparavant, lorsque l'on s'attendait à une invasion générale des Gaulois :

« Les registres envoyés au sénat portaient quatre-vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux, parmi les Latins ; chez les Samnites, soixante-dix mille fantassins et sept mille chevaux. Les Japyges et les Mesapyges fournissaient cinquante mille fantassins et seize mille cavaliers ; les Lucaniens trente mille hommes de pied et trois mille chevaux. Les Marses, les Marrucins, les Frentans, les Vestins, vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux. — Dans la Sicile et à Tarente, il y avait deux légions, composées chacune de quatre mille deux cents hommes de pied, et de deux cents chevaux. — Les Romains et les Campaniens faisaient ensemble deux cent cinquante mille hommes d'infanterie et vingt-trois mille cavaliers. — L'armée campée devant Rome était de plus de cent cinquante mille hommes de pied et de six mille chevaux. — De plus, on tenait prêt, de peur d'être surpris, un corps d'armée de vingt mille piétons romains, et de quinze cents chevaux, de vingt mille piétons des alliés, et de deux mille hommes de cavalerie. En sorte que ceux qui pouvaient porter les armes, tant parmi les Romains que parmi les alliés, s'élevaient à sept cent mille hommes de pied et soixante-dix mille cavaliers [3]. »

Il faut avouer que tous ces peuples disposés à se lever en masse pour repousser l'invasion des Gaulois, ne l'étaient point également à combattre Hannibal, qui se présentait comme le libérateur de l'Italie.

Le premier plan du sénat avait été de porter la guerre en Afrique, d'envoyer une seconde armée en Espagne, une troisième dans la Gaule cisalpine. La célérité d'Hannibal obligea Rome de rappeler la première armée de Sicile. Les Boïes et les Insubres (Bologne, Milan), poussés à bout par la fondation des deux nouvelles colonies de Plaisance et de Crémone, jetées entre eux sur le cours du Pô, avaient battu le préteur Manlius dans une forêt près de Mutine (Modène). Ils se trouvèrent avoir conquis eux-mêmes cette indépendance qu'ils n'avaient espéré recouvrer qu'en appelant Hannibal.

Aussi lorsque celui-ci descendit des Alpes avec une armée exténuée de faim et de fatigue, aucun de ses alliés ne vint à sa rencontre pour lui donner des renforts ou des vivres. Les premiers Gaulois qu'il rencontra furent les Taurins, ennemis des Insubres. Il prit et saccagea leur principale bourgade, pour essayer de jeter la terreur dans l'esprit des Gaulois. Rien ne bougeait encore, et l'armée romaine était arrivée sous la conduite de Scipion. Hannibal, au lieu de dissimuler aux siens le danger de leur situation, la leur découvrit tout entière. Il range l'armée en cercle, fait amener quelques jeunes montagnards prisonniers, qu'il avait fait à dessein souffrir de la faim et meurtrir de coups. Il fait placer devant eux des armes pareilles à celles dont leurs rois se servaient dans les combats singuliers, des chevaux, de riches saies gauloises, et il leur propose de combattre entre eux pour se disputer ces prix ; les vainqueurs seront libres, et les vaincus se trouveront aussi affranchis par la mort. Tous bondirent de joie et coururent aux armes. Hannibal se tourne alors vers les siens : « Vous avez vu, dit-il, votre propre image. Enfermés entre le Pô, les Alpes et les deux mers, il vous

de ces gorges... « Avant d'y arriver, on traversait une gorge étroite, au fond de laquelle se précipitent les eaux d'un torrent... Les avalanches et les ouragans auxquels les habitants de cette vallée sont exposés durant l'hiver, sont tels, que dans une nuit il arrive souvent que les habitations disparaissent sous la neige, dont la hauteur est quelquefois de quinze à vingt pieds... Les habitants sortent de chez eux à l'entrée de l'hiver, et vont soit en Piémont, soit en France où ils exercent les professions de frotteurs, commissionnaires, portefaix et colporteurs, et ils rentrent au commencement de chaque printemps... Ce sentier scabreux, qui n'est praticable que pendant quelques mois de l'année, n'est guère fréquenté que par des contrebandiers et des déserteurs. » (Albanis-Beaumont, *Description des Alpes grecques et cottiennes*, t. II, p. 640-3.)

[1] Polyb., III.

[2] Tit.-Liv., XXI, 38.

[3] Je soupçonne dans cette énumération beaucoup d'exagération et de doubles emplois.

faut combattre. Vous savez le chemin que vous avez fait depuis Carthagène; tant de combats, de montagnes et de fleuves! Qui serait assez stupide pour espérer qu'en fuyant il reverrait sa patrie? Jusqu'ici, parcourant les monts déserts de la Celtibérie et de la Lusitanie, vous n'avez guère eu d'autre butin que des troupeaux. Ici, le prix du combat, c'est la riche Italie, c'est Rome. Tout sera pour vous, corps et biens... » Et il leur promit de les établir à leur choix en Italie, en Espagne ou en Afrique, de les faire même citoyens de Carthage, s'ils le demandaient. Ce dernier mot, qui peut-être indiquait un grand projet d'Hannibal, était pour la cupidité des mercenaires le plus ardent aiguillon. Il prit alors une pierre, écrasa la tête d'un agneau, et s'écria : « M'écrasent ainsi les dieux, si je manque à mes promesses [1] !

La première rencontre lui fut favorable [2]. Dans une reconnaissance qu'Hannibal et Scipion poussaient eux-mêmes sur les bords du Tésin, les cavaliers de Scipion furent enfoncés par les Numides, dont les chevaux, rapides comme l'éclair, ne portaient ni selle ni mors. Le consul blessé fut sauvé par un esclave ligurien. D'autres historiens ont trouvé plus beau d'en donner l'honneur au jeune fils de Scipion, alors enfant de quinze ans, qui a bien assez de la gloire d'avoir vaincu Hannibal, et terminé la seconde guerre punique.

Scipion se retira derrière le Pô, derrière la Trébie, abandonnant aux ravages les terres des Gaulois, qui restaient fidèles aux Romains. Mais l'autre consul, Sempronius, plus touché du malheur des alliés et de l'honneur de Rome, passa la Trébie, grossie par la fonte des neiges, et jeta une armée affamée et transie dans les embûches où l'attendait Hannibal. Les Gaulois de l'armée romaine furent écrasés par les éléphants. Les Romains eux-mêmes furent enveloppés. Trente mille hommes restèrent sur le champ de bataille. Hannibal au contraire n'avait guère perdu que des Gaulois, presque aucun Espagnol, ni Africain.

La victoire de la Trébie donna tous les Gaulois pour auxiliaires au général carthaginois. Son armée se trouva portée sur-le-champ à quatre-vingt-dix mille hommes. Connaissant la mobilité des Barbares, il voulait profiter du moment, passer en Étrurie, et se présenter comme un libérateur aux Étrusques, aux Samnites, aux Campaniens, aux Grecs, à tous ces peuples si durement traités par Rome. Il renvoyait libre et sans rançon tout allié des Romains, tandis qu'il tenait ceux-ci au cachot, leur donnant à peine le nécessaire et les chargeant d'injures et d'opprobres [3]. Mais on ne passe pas aisément les Apennins pendant l'hiver. Il y fut accueilli par un de ces froids ouragans [4], qui s'élèvent alors fréquemment dans les montagnes.

Il fallut donc passer le reste de l'hiver dans les fanges de la Gaule cisalpine [5], au milieu d'un peuple qui avait espéré s'enrichir en suivant Hannibal dans le Midi, et qui se trouvait lui-même affamé par son armée. Leur impatience devint si forte, que plus d'une fois les chefs conspirèrent sa mort. Pour tromper les assassins, il s'était avisé de changer chaque jour de vêtement, de coiffure, se déguisant même avec de faux cheveux, apparaissant tantôt comme un jeune homme, tantôt comme un vieillard ou un homme mûr. Ces surprises occupaient l'esprit mobile et superstitieux des Barbares [6].

Au mois de mars (217), il passa l'Apennin, et se dirigea vers Arretium, par le chemin le plus court. Cette route traversait des marais étendus au loin dans la campagne par l'Arno débordé au printemps. Pendant quatre jours et trois nuits [7], les soldats d'Hannibal marchèrent dans la vase et dans l'eau jusqu'à la ceinture. En tête, passaient les vieilles bandes espagnoles et africaines, foulant un terrain

[1] Polyb., III. — Tit.-Liv., XXI, 45.

[2] Dans ce fait, et en général dans toute cette histoire, nous avons supprimé beaucoup de détails stratégiques. L'art de la guerre a tellement changé, qu'une grande partie de ces détails sont inintelligibles aujourd'hui. *Mémorial de Sainte-Hélène*, mars 1816, second volume : « L'Empereur disait encore qu'il trouvait dans Rollin, dans César même, des circonstances de la guerre des Gaules qu'il ne pouvait entendre. Il ne comprenait rien à l'invasion des Helvétiens, au chemin qu'ils prenaient, au but qu'on leur donnait, au temps qu'ils étaient à passer la Saône, à la diligence de César qui avait le temps d'aller en Italie chercher des légions aussi loin qu'Aquiléa, et qui retrouvait les envahisseurs encore à leur passage de la Saône, etc. — Qu'il n'était pas plus facile de comprendre la manière d'établir des quartiers d'hiver qui s'étendaient de Trèves à Vannes. Et comme nous nous récriions aussi sur les travaux immenses que les généraux obtenaient de leurs soldats, les fossés, les murailles, les grosses tours, les galeries, etc., l'Empereur observait qu'alors tous les efforts s'employaient en confection et sur les lieux mêmes, au lieu que de nos jours ils consistaient dans le transport. Il voyait d'ailleurs que leurs soldats travaillaient en effet plus que les nôtres. Il a le projet de dicter quelque chose là-dessus. »

[3] *Voy.* Polyb., III, avant et après la bataille de Trasymène.

[4] Tit.-Liv., XXI, 58. — *Voy.* aussi *Voyage de Simon*, et Lullin de Châteauvieux.

[5] Polyb., III.

[6] Polyb., III. Appian., *Hannib. b.*, c. 316. — Liv., XXII, 1, 3.

[7] *Ibid.*

encore assez ferme. Les Gaulois, qui venaient ensuite, glissaient ou enfonçaient dans la fange. Ces hommes mous et faciles à décourager se mouraient de fatigue et de sommeil; mais derrière venaient les Numides qui leur tenaient l'épée dans les reins. Un grand nombre désespéraient, et se laissant tomber sur des monceaux de bagages, ou sur des tas de cadavres, ils y attendaient la mort. Hannibal lui-même, qui montait le dernier éléphant qui lui restât, perdit un œil par la fatigue des veilles et l'humidité des nuits.

Le consul Flaminius l'attendait avec impatience sur les tours d'Arretium. Cependant on racontait une foule de prodiges qui menaçaient les Romains d'un grand malheur. Une pluie de pierres était tombée dans le Picenum; en Gaule, un loup avait arraché et enlevé l'épée d'une sentinelle. Dans la vieille ville étrusque de Céré, les caractères qui servaient aux réponses de l'oracle avaient tout à coup paru rapetissés. Les épis tombaient sanglants sous la faucille. Les rivages étincelaient de mille feux [1].

Flaminius, ne voyant dans ces récits qu'un artifice des patriciens pour le retenir dans Rome, partit furtivement pour l'armée, sans consulter ni le sénat, ni les auspices. Hannibal profita de son ardeur et l'attira entre le lac Trasymène et les hauteurs dont il était maître [2]. On n'entrait dans ce vallon que par une étroite chaussée. Les Romains la franchissent en aveugles au milieu de l'épais brouillard du matin. Hannibal, qui d'en haut les voyait sans être vu d'eux, les fait prendre en queue par ses Numides, et les charge de tous côtés à la fois. L'acharnement des combattants fut si terrible, que dans ce moment même un tremblement de terre détruisit des villes, renversa des montagnes, fit refluer des rivières, sans qu'aucun d'eux s'en aperçût.

Hannibal passa dans l'Ombrie, attaqua inutilement la colonie romaine de Spolète, et ne voyant aucune ville se déclarer pour lui, il n'osa point marcher vers Rome. Il se retira dans le Picenum, pour refaire son armée dans ce pays riche et fertile en grains. La faim, les fatigues, les fanges de la Gaule, et surtout le passage des marais d'Étrurie, avaient répandu dans ses troupes d'horribles maladies de peau. Les chevaux aussi, ces chevaux précieux d'Afrique, avaient beaucoup souffert; on les lavait avec du vin vieux. On connaît l'attachement des Africains pour ce fidèle compagnon du désert. C'est d'ailleurs un trait particulier dans le caractère du soldat mercenaire, sans famille et sans ami [3].

Cependant le parti des nobles, celui qui ne voulait point de bataille et qui aimait mieux abandonner les alliés aux ravages, avait prévalu dans Rome par la terreur qu'y jeta la défaite de Trasymène. On avait nommé prodictateur le froid et prudent Fabius. Il commença par apaiser les dieux irrités par Flaminius; on coucha leurs statues devant les tables d'un banquet solennel (*lectisternium*); on leur promit des jeux qui coûteraient trois cent mille trois cent trente trois livres et un tiers de cuivre; enfin on leur voua un *printemps sacré* [4].

Fabius, sentant le besoin de rassurer les troupes, se tint constamment sur les hauteurs, et laissa Hannibal ravager à son aise les terres des Marses, des Péligniens, l'Apulie, le Samnium et la Campanie. L'armée romaine, promenée de hauteur en hauteur, *cachée dans la nue à l'ombre des bois, comme un troupeau qu'on mène paître l'été sur la montagne* [5], voyait de loin l'incendie des belles campagnes de ses alliés de Falerne, et de la colonie romaine de Sinuessa; la fumée montait jusqu'à eux, et ils s'imaginaient entendre les cris; rien ne pouvait décider à descendre et à combattre le flegmatique patricien. L'indignation de l'armée était au comble; Rome la partageait. On avait bien sujet de se défier de Fabius. Les ennemis épargnaient ses terres en ravageant toutes les autres. Il avait pris sur lui d'échanger les prisonniers, sans autorisation du sénat. Il avait laissé échapper Hannibal enfermé dans la Campanie; et le stratagème qui sauva le Carthaginois semblait bien grossier. Deux mille bœufs, portant aux cornes des fascines enflammées, furent lâchés la nuit dans la montagne, inquiétèrent les Romains, et leur firent abandonner les défilés. Le peuple avait, il faut le dire, droit de soupçonner ou l'habileté, ou la probité de Fabius. On donna à son lieutenant Minutius des pouvoirs égaux. Fabius voulut qu'au lieu de commander chacun son jour, comme c'était l'usage des consuls [6], l'armée fût partagée par moitié. Minutius, devenu trop faible par ce partage, osa attaquer Hannibal, et il aurait péri si Fabius ne fût venu à son secours.

[1] Tit.-Liv., XXI, 62; XXII, 1.

[2] Aujourd'hui encore, le nom d'un ruisseau voisin du lac rappelle le carnage dont ce lieu a été le théâtre. Simon., *Voyage*, etc., t. Ier.

[3] Polyb., III. C'est ce qu'a peint admirablement Walter Scott, dans *l'Officier de fortune*. Qui ne connaît le capitaine Dalgetty et son bon ami le *grand Gustave*?

[4] Tit.-Liv., XXII, 10.

[5] Hannibal appelait Fabius son *pédagogue* (Plut., *in Marcell.*), mot qui, dans son acception étymologique, implique l'idée de celui qui *conduit et qui promène* l'enfant, plus que du maître qui enseigne.

[6] Polyb., III.

Le Carthaginois sourit, et dit : « La nuée qui couvrait les montagnes a donc fini par crever et donner la pluie et l'orage. »

Le reste de l'année on suivit ce système de honteuse temporisation, qui peut-être était le seul possible [1] avec des soldats découragés, contre la meilleure armée et le premier général du monde. Mais le sentiment de l'honneur national parla enfin plus haut que la prudence et l'intérêt. Abandonner ainsi sans protection les terres des alliés et même les colonies romaines, c'eût été les jeter dans le parti d'Hannibal ; l'empire de Rome eût été bientôt réduit à ses murailles. Le parti populaire, nous l'avons vu souvent, sympathisait davantage avec les Italiens. Le peuple éleva au consulat l'orateur qui avait parlé avec le plus de chaleur en faveur des alliés. M. Térentius Varron, sorti d'un métier servile, était devenu, par son éloquence, questeur, édile et préteur. Fils d'un boucher, employé d'abord par son père à détailler et colporter la viande [2], il était l'objet du mépris des patriciens. Pourquoi cependant un boucher n'aurait-il pas sauvé Rome, comme les bouchers de Berne sauvèrent la Suisse à Laupen [3] ? Il faut avouer que l'infortuné Varron, comme Sempronius, Flaminius et Minutius, défendait le parti de l'honneur. Avec quatre-vingt mille hommes contre cinquante mille, les Romains ne pouvaient sans honte abandonner leurs alliés. Il était digne d'eux de se faire battre à Cannes et à Trasymène. « Non, Athéniens, disait Démosthènes, non, vous n'avez pas failli à Chéronée. J'en jure ceux qui ont vaincu à Marathon [4]. »

Les patriciens, pour opposer un des leurs à Varron, élevèrent au consulat Paulus Emilius, l'élève et l'ami du *temporiseur*. L'opposition des deux généraux perdit la république. L'un voulait combattre Hannibal, sans choisir le lieu ni le temps ; l'autre, au moment décisif, décourageait l'armée en déclarant, comme patricien et augure, que les poulets sacrés refusaient de manger, et condamnaient la bataille [5]. La situation d'Hannibal pouvait en effet engager à la différer. Au bout de deux ans, il n'avait pas une ville, pas une forteresse en Italie. Carthage, ne lui donnant aucun secours, s'était contentée d'envoyer au commencement de la guerre une misérable expédition de trente galères, pour soulever la Sicile, tandis que vingt autres ravageraient les côtes d'Italie. La plupart des Gaulois avaient peu à peu quitté Hannibal pour retourner chez eux et mettre leur butin en sûreté. N'ayant point pris de villes, il n'avait point d'argent ; sans argent, qu'est-ce que le chef d'une armée mercenaire? Il ne lui restait de blé que pour dix jours. Un historien prétend même qu'il eut l'idée de fuir vers le nord de l'Italie [6].

Dans l'immense plaine de Cannes, on ne pouvait craindre d'embuscades comme à la Trébie ou à Trasymène. Et pourtant ici comme là ce fut le petit nombre qui enveloppa le grand. Hannibal avait eu l'attention de se mettre à dos le vent et la poussière, chose si importante dans ces plaines poudreuses. Les Romains en étaient aveuglés. L'infanterie espagnole et gauloise recula sur l'africaine, comme elle en avait l'ordre, et les Romains, s'enfonçant pour la poursuivre entre les deux ailes victorieuses d'Hannibal, se trouvèrent, ainsi qu'à Trasymène, pris dans une sorte de filet. En même temps s'élevaient sur les derrières de l'armée romaine, cinq cents Numides qui y étaient entrés comme transfuges, sans armes en apparence, mais avec des poignards sous leurs habits [7]. Dans ce moment terrible, Paulus ordonne aux cavaliers de descendre selon l'ancien usage italique, et de combattre à pied. Lorsqu'on dit à Hannibal que c'était le consul qui avait donné un pareil ordre : « Il aurait aussi bien fait, dit-il, de me les livrer pieds et poings liés. » Paulus resta sur le champ de bataille avec cinquante mille hommes, ses deux questeurs, vingt et un tribuns, près de cent sénateurs, et une foule de chevaliers. Hannibal gagna cette grande victoire avec le sang des Gaulois [8] ; il en perdit quatre mille contre quinze cents Espagnols et Africains (216 avant Jésus-Christ).

A la nouvelle d'une telle défaite, chacun crut Rome perdue. Tout le midi de l'Italie l'abandonna. De jeunes patriciens même songeaient déjà à chercher des vaisseaux pour fuir au delà des mers [9]. Les officiers d'Hannibal croyaient qu'il ne s'agissait plus que de marcher sur Rome. L'impétueux Maharbal disait au général carthaginois : « Laissez-moi prendre les devants avec ma cavalerie ; il faut que vous soupiez dans cinq jours au Capitole. » Hannibal ne

[1] Les Romains finirent par en juger ainsi :

Unus homo nobis cunctando restituit rem :
Non ponebat enim rumores ante salutem ;
Ergo magisque magisque viri nunc gloria claret.
— Ennius, in Cicerone, *De senectute*. —

[2] Tit.-Liv., XXII, 26.

[3] Müller, *Gesch. der Schw.*, II, 3.

[4] Ἀλλ' οὐκ ἔστιν, οὐκ ἔστιν ὅπως ἡμάρτετε, ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ..οὐ μὰ τοὺς ἐν Μαραθῶνι προκινδυνεύσαντας τῶν προγόνων. *De corond*, c. 60.

[5] Tit-Liv., XXII.

[6] *Ibid.*, 43.

[7] Appian., *Hann. b.*, I, c. 326.

[8] Polyb., III.

[9] Tit.-Liv., XXII, 53.

voulut pas s'expliquer, mais il savait bien qu'on ne prenait pas ainsi Rome. Éloignée de plus de quatre-vingts lieues, elle avait le temps de se mettre en état de défense. Dans la ville et dans les environs, il y avait plus de cinquante mille soldats, et tout le peuple était soldat. En déduisant les morts et les blessés, le Carthaginois ne pouvait guère avoir plus de vingt-six mille hommes. Tous ces peuples qui se déclaraient ses amis, Samnites, Lucaniens, Brutiens, Grecs, n'avaient garde d'augmenter une armée barbare dont ils n'entendaient point la langue, et dont ils avaient les mœurs en exécration. C'était le bruit public en Italie, que les soldats d'Hannibal se nourrissaient au besoin de chair humaine [1]. Les Italiens ne quittaient le parti de Rome qu'afin de ne plus recruter ses armées, et de ne plus prendre part à la guerre. Aussi Hannibal se trouva-t-il si faible après sa victoire, qu'ayant besoin d'un port en face de l'Espagne, il attaqua la petite ville de Naples et ne put la prendre. Il ne fut pas plus heureux devant Nole, Acerres et Nucérie. Partout il trouva les Romains aussi forts qu'avant leurs défaites.

« Rome fut un prodige de constance. Après les journées du Tésin, de Trébie et de Trasymène, après celle de Cannes, plus funeste encore, abandonnée de presque tous les peuples d'Italie, elle ne demanda point la paix... Rome fut sauvée par la force de son institution. Après la bataille de Cannes, il ne fut pas permis aux femmes même de verser des larmes; le sénat refusa de racheter les prisonniers, et envoya les misérables restes de l'armée faire la guerre en Sicile, sans récompense ni aucun honneur militaire, jusqu'à ce que Hannibal fût chassé de l'Italie.

» D'un autre côté, le consul Térentius Varron avait fui honteusement jusqu'à Venouse; cet homme, de la plus basse naissance [2], n'avait été élevé au consulat que pour mortifier la noblesse. Mais le sénat ne voulut pas jouir de ce malheureux triomphe : il vit combien il était nécessaire qu'il s'attirât dans cette occasion la confiance du peuple; il alla au devant de Varron, et le remercia de ce qu'il n'avait pas désespéré de la république.

» Ce n'est pas ordinairement la perte réelle que l'on fait dans une bataille (c'est-à-dire de quelques milliers d'hommes) qui est si funeste à un État; mais la perte imaginaire et le découragement qui le prive des forces mêmes que la fortune lui avait laissées. » (Montesquieu, *Grandeur et Déc. des Rom.*, ch. 4.)

Hannibal, trop faible pour attaquer avec avantage le centre de l'Italie, prit ses quartiers d'hiver à Capoue. Des deux grandes cités du Midi, Capoue et Tarente, la seconde était encore tenue par une garnison romaine; l'autre, encouragée par la défaite de Cannes, demanda aux Romains que désormais sur deux consuls, ils en prissent un Campanien [3]. Les Capuans firent ensuite main-basse sur les Romains qu'ils avaient dans leur ville, et les étouffèrent dans les étuves des bains, qui se trouvaient en grand nombre dans cette ville voluptueuse. Ce fut le chef du parti populaire de Capoue, Pacuvius, allié aux plus illustres patriciens de Rome, gendre d'un Appius Claudius, beau-père d'un Livius, qui introduisit Hannibal dans Capoue. Il avait grand besoin du séjour de cette riche ville pour refaire un peu son armée, pour guérir ses blessés. Peut-être aussi les soldats d'Hannibal lui rappelaient-ils ses promesses et voulaient-ils enfin du repos. Les vétérans d'Hamilcar, ceux qui duraient encore, après le passage des Alpes et tant de batailles, croyaient sans doute qu'il fallait, au moins un instant avant leur mort, goûter le fruit de la conquête. Combattre, jouir, voilà la vie du soldat mercenaire. Le chef d'une telle armée la suit souvent, tout en paraissant la conduire. On a dit que le séjour de Capoue avait corrompu cette armée. Mais les vainqueurs de Cannes, devenus riches, auraient partout trouvé Capoue. Hannibal ne pouvait pas, comme Alexandre, mettre le feu au bagage de ses soldats. D'ailleurs, ce lieu de repos lui convenait; il était à portée et de Casilinum qu'il assiégeait, et de la mer d'où il attendait des secours. De là, il pouvait chercher aux Romains de nouveaux ennemis, et remuer le monde contre eux. « Si l'on me demande, dit Polybe [4], qui était l'âme de tout ce qui se passa alors à Rome et à Carthage, c'était Hannibal. Il faisait tout en Italie par lui-même, en Espagne par Hasdrubal son aîné, et ensuite par Magon. Ce furent ces deux capitaines qui défirent en Espagne les généraux romains. C'est sous les ordres d'Hannibal qu'agirent dans la Sicile d'abord Hippocrate, et après lui l'Africain Mutton (Mutine). C'est lui qui souleva l'Illyrie et la Grèce, qui fit avec Philippe un traité d'alliance pour effrayer les Romains et diviser leurs forces. »

[1] Polyb., *extr. C. Porphyr.*—Tit-Liv., XXIII, 5.

[2] Varron, si maltraité par Montesquieu et par tant d'historiens, conserva pourtant de la dignité dans son malheur. Le peuple le jugea si peu coupable qu'il voulut encore l'élever aux honneurs. Depuis la bataille de Cannes, l'infortuné portait toujours la barbe longue, et disait à ceux qui voulaient lui donner leurs suffrages, de réserver les emplois publics à des hommes plus heureux. Frontin., *Strateg.*

[3] Tit.-Liv., XXIII, 2, 10.

[4] *Exemples de vertus et de vices.*

Le premier espoir d'Hannibal, son appui naturel, c'était l'Espagne. Il y avait laissé son frère et ses lieutenants; il comptait en tirer sans cesse de nouvelles recrues. C'est pour cela qu'il avait tracé avec tant de peine une route des Pyrénées aux Alpes. Mais la guerre d'Italie était trop lointaine pour y entraîner facilement les Barbares. Cette guerre ne pouvait être nationale pour des hommes qui connaissaient à peine les Romains, et qui n'avaient pas encore éprouvé leur tyrannie. Ils avaient éprouvé celle des Carthaginois, leur rapacité, la dureté avec laquelle ils levaient des hommes pour les envoyer au delà des Pyrénées dans un monde inconnu. Cette haine qu'Hannibal trouva partout en Italie contre Rome, les deux Scipions la trouvèrent en Espagne contre les lieutenants d'Hannibal. Les Celtibériens avaient déjà taillé en pièces quinze mille Carthaginois [1]. Les Scipions remportèrent d'abord de brillantes victoires; et Hasdrubal, retenu par eux, ne put passer en Italie.

Il fallut donc qu'Hannibal se tournât du côté de Carthage. Magon, son frère, fit verser dans le vestibule du sénat un boisseau d'anneaux d'or, enlevés aux chevaliers et aux sénateurs romains. Cette preuve éclatante des pertes de Rome et des succès d'Hannibal ne fit qu'augmenter la défiance des Carthaginois. Sans exprimer ses craintes, Hannon, chef du parti opposé aux Barcas, se contenta de dire : « Si Hannibal exagère ses succès, il ne mérite point de secours; s'il est vainqueur, il n'en a pas besoin [2]. » Toutefois on lui envoya de l'argent, quatre mille Numides et quarante éléphants. Un commissaire du sénat fut adjoint à Magon pour lever en Espagne vingt mille fantassins et quatre mille chevaux [3]. La politique de Carthage était d'alimenter seulement la guerre. Hannibal une fois maître de l'Espagne et de l'Italie, que lui serait-il resté à faire, sinon d'assujettir Carthage [4]?

Si mal soutenu par sa patrie et par l'Espagne, Hannibal tourna les yeux du côté du monde grec, vers Syracuse et la Macédoine. Hiéron persistait dans son alliance avec les Romains, et leur avait même envoyé après Cannes une Victoire d'or massif qui pesait plus de trois cents livres; mais la mort imminente du vieillard allait ouvrir la Sicile aux intrigues de l'ennemi de Rome. Quant au roi de Macédoine, l'inquiétude que lui donnaient les Romains, devenus ses voisins par la conquête de l'Illyrie, le détermina à s'unir aux Carthaginois [5]. Il semble que le successeur d'Alexandre aurait con-

[1] Tit.-Liv., XXII, 21.

[2] *Ibid.*, XXIII, 12, 13.

[3] Comme les provéditeurs par lesquels le sénat de Venise faisait surveiller ses armées et ses flottes.

[4] « Dans quel danger n'eût pas été la république de Carthage si Hannibal avait pris Rome? Que n'eût-il pas fait dans sa ville après la victoire, lui qui y causa tant de révolutions après sa défaite?

« Hannon n'aurait jamais pu persuader au sénat de ne point envoyer de secours à Hannibal, s'il n'avait fait parler que sa jalousie. Ce sénat, qu'Aristote nous dit avoir été si sage (chose que la prospérité de cette république nous prouve si bien), ne pouvait être déterminé que par des raisons sensées. Il aurait fallu être trop stupide pour ne pas voir qu'une armée à trois cents lieues de là, faisait des pertes nécessaires qui devaient être réparées.

» Le parti d'Hannon voulait qu'on livrât Hannibal aux Romains. On ne pouvait pour lors craindre les Romains; on craignait donc Hannibal.

» On ne pouvait croire, dit-on, les succès d'Hannibal : mais comment en douter? Les Carthaginois, répandus par toute la terre, ignoraient-ils ce qui se passait en Italie? C'est parce qu'ils ne l'ignoraient pas, qu'on ne voulait pas envoyer de secours à Hannibal.

» Hannon devient plus ferme après Trébie, après Trasymène, après Cannes; ce n'est point son incrédulité qui augmente, c'est sa crainte. » (*Esprit des lois*, liv. X, c. 6.)

[5] Polyb., III : « Traité qu'Hannibal, le général, Magon, Murcan, Barmocar, les sénateurs de Carthage qui sont avec Hannibal, et tous les Carthaginois qui combattent avec lui, ont fait avec Xénophane, Athénien, fils de Cléomaque, qui nous a été envoyé comme ambassadeur par le roi Philippe, fils de Démétrius, pour lui, pour les Macédoniens et leurs alliés.

« En présence de Jupiter, de Junon et d'Apollon; en présence du génie de Carthage (δαίμονος), d'Hercule et d'Iolaüs; en présence de Mars, de Triton et de Neptune; en présence de tous les dieux protecteurs de notre expédition, du soleil, de la lune et de la terre; en présence des fleuves, des prés et des eaux; en présence de tous les dieux que Carthage reconnaît pour ses maîtres; en présence de tous les dieux qui sont honorés dans la Macédoine et dans tout le reste de la Grèce; en présence de tous les dieux qui président à la guerre et qui sont présents à ce traité, Hannibal, général, et avec lui tous les sénateurs de Carthage et tous ses soldats, ont dit :

» Afin que désormais nous vivions ensemble comme amis et comme frères, soit fait, sous votre bon plaisir et le nôtre, ce traité de paix et d'alliance, à condition que le roi Philippe, les Macédoniens, et tout ce qu'ils ont d'alliés parmi les autres Grecs, conserveront et défendront les Carthaginois, Hannibal, leur général, les soldats qu'il commande, les gouverneurs des provinces dépendantes de Carthage, Utique et toutes les villes et nations qui nous sont unies dans l'Italie, la Gaule, la Ligurie, et quiconque dans cette province fera alliance avec nous. Pareillement les armées carthaginoises et les habitants d'Utique, et toutes les villes et nations avec lesquelles nous avons amitié et alliance dans l'Italie, dans la Gaule, dans la Ligurie, et avec lesquelles nous pourrons contracter amitié et alliance dans cette région, conserveront et défendront le roi Philippe et

senti volontiers à un partage du monde qui lui eût donné l'Orient et laissé l'Occident pour Hannibal. Il faisait donc une diversion puissante en faveur de ce dernier. Mais on le croyait si fort après Cannes, que Philippe craignit qu'il ne vainquît trop vite; il agit mollement, et se laissa battre à l'embouchure du fleuve Aoüs. Plus tard, les Romains lui suscitèrent pour ennemis les Étoliens, brigands qui ne demandaient que guerre et pillage; et ils finirent par se mettre au cœur de la Grèce en s'emparant d'Anticyre.

Hannibal ne laissait pas d'agir lui-même en Italie; mais cette armée qui perdait toujours sans se renouveler, était devenue si faible, que les Romains l'affrontaient partout avec avantage. Leur général était alors le bouillant Marcellus[1], héros des temps barbares, fier de sa force et de sa bravoure, célèbre pour ses combats singuliers, qui avait jadis vaincu les Gaulois, et qui leur ressemblait par sa fougue. Grâce à la supériorité du nombre, ce vaillant soldat défit plusieurs fois Hannibal devant Nole, devant Casilinum, et finit par l'obliger à sortir de la Campanie (215-4). Dans une seule rencontre à Bénévent, son lieutenant Hannon perdit seize mille hommes. Au milieu de ces revers, le grand capitaine surprit Tarente, la seconde ville du Midi, dont le port lui assurait des communications faciles avec la Macédoine. En même temps, profitant de la mort d'Hiéron et de l'extinction de sa famille, il avait trouvé le moyen d'attirer dans son parti Syracuse, et de la mettre entre les mains de deux Grecs nés d'une mère carthaginoise. Agrigente, Héraclée, presque toute la Sicile échappa en même temps aux Romains. Ainsi Hannibal manœuvrant avec une poignée d'hommes à travers de nombreuses armées, de Capoue à Tarente, et de Tarente à Capoue, inactif en apparence, mais les yeux fixés sur les deux détroits, remuait la Macédoine et la Sicile, comme deux bras armés contre Rome. Les Italiens, frappés de ce vaste plan, s'étonnaient de son impuissance, et, dans leur langage rustique, le comparaient à l'abeille qui n'a de force que pour un coup, et qui, son aiguillon une fois lancé, tombe dans l'engourdissement[2].

L'année 213 fut un moment de repos pour les deux partis épuisés; mais à la campagne suivante, Rome fit un prodigieux effort pour terminer la lutte et étouffer son antagoniste. Elle leva jusqu'à trois cent trente-cinq mille hommes; elle parvint à enlever aux Carthaginois les deux grandes villes qui soutenaient son parti en Italie et en Sicile, Capoue et Syracuse.

Hannibal se surpassa lui-même pour sauver Capoue. Il battit les armées romaines devant ses murs, il les battit en Lucanie. Rome ne lâcha pas prise; c'était pour elle une affaire de vengeance autant que d'intérêt. Ce n'était pas seulement à cause de ses citoyens égorgés; Hannibal entrant à Capoue avait promis qu'elle deviendrait la capitale de l'Italie[3].

Il fit alors une chose singulièrement audacieuse; il laissa les Romains devant Capoue, et marcha sur Rome. Il campa à quarante stades de ses murs, et, profitant du premier effroi, il allait donner l'assaut; mais deux légions s'y rencontraient par bonheur[4]. Les historiens romains prétendent que, loin de rien craindre, on prit ce moment pour faire partir

les Macédoniens, et tous leurs alliés d'entre les autres Grecs. Nous ne chercherons point à nous surprendre les uns les autres; nous ne nous tendrons point de piéges. Nous, Macédoniens, nous nous déclarerons de bon cœur, avec affection, sans fraude, sans dessein de tromper, ennemis de tous ceux qui le seront des Carthaginois, excepté les villes, les ports et les rois avec qui nous sommes liés par des traités de paix et d'alliance. Et nous aussi, Carthaginois, nous nous déclarerons ennemis de tous ceux qui le seront du roi Philippe, excepté les rois, les villes, les nations avec qui nous sommes liés par des traités de paix et d'alliance.

» Vous entrerez, vous, Macédoniens, dans la guerre que nous avons contre les Romains, jusqu'à ce qu'il plaise aux dieux de donner à nos armes et aux vôtres un heureux succès. Vous nous aiderez de tout ce qui sera nécessaire, selon que nous en serons convenus. Si les dieux ne nous donnent point la victoire dans la guerre contre les Romains et leurs alliés, et que nous traitions de paix avec eux, nous en traiterons de telle sorte que vous soyez compris dans le traité, et aux conditions qu'il ne leur sera pas permis de vous déclarer la guerre; qu'ils ne seront maîtres ni des Corcyréens, ni des Apolloniates, ni des Épidamiens, ni de Phare, ni de Dimale, ni des Parthins, ni de l'Atintanie, et qu'ils rendront à Démétrius de Phare ses parents qu'ils retiennent entre leurs mains. Si les Romains vous déclarent la guerre, ou à nous, alors nous nous secourrons les uns les autres selon le besoin. Nous en userons de même si quelque autre nous fait la guerre, excepté à l'égard des rois, des villes, des nations dont nous serons amis et alliés. Si nous jugeons à propos d'ajouter quelque chose à ce traité, ou d'en retrancher, nous ne le ferons que du consentement des deux parties. »

Ce qui frappe le plus dans ce traité, c'est que nulle part Hannibal ne stipule en faveur de Carthage, mais en faveur de l'armée de Carthage, des gouverneurs de provinces carthaginoises, en faveur d'Utique, alliée et rivale de Carthage, c'est-à-dire en faveur de tous ceux qui auraient pu le seconder dans le cas où il eût voulu tourner ses armes contre sa patrie.

[1] Ce nom veut dire *martial*, selon Possidonius, cité par Plut., *in vitâ Marcelli*.

[2] Tit.-Liv., XXIII, 42.

[3] *Ibid.*, XXIII, 10.

[4] Polyb., IX.

des troupes destinées à l'armée d'Espagne, et qu'on vendit le champ sur lequel campait Hannibal, sans qu'il perdît rien de sa valeur. Selon eux, le Carthaginois, prenant avec lui trois cavaliers seulement, se serait approché la nuit de Rome, et du haut d'une colline, en aurait observé la situation, remarqué le trouble et la solitude [1]. Les Romains dirigèrent des forces considérables contre lui, mais il se joua de leurs poursuites, repassa par le Samnium, traînant après lui un butin prodigieux, et revint par la Daunie et la Lucanie au détroit de Sicile, après la plus rapide et la plus périlleuse campagne qu'aucun général ait jamais faite. Un cri d'admiration échappe à Polybe.

Capoue, désormais sans espoir, tomba au pouvoir des Romains. Elle finit comme elle avait vécu. Après un voluptueux banquet, où ils s'étaient soûlés de toutes les délices qu'ils allaient quitter, les principaux citoyens firent circuler un breuvage qui devait les soustraire à la vengeance de Rome (211).

Le siége de Syracuse ne fut pas moins difficile. Le génie d'Archimède la défendit deux ans contre tous les efforts de Marcellus. Ce puissant inventeur était si préoccupé de la poursuite des vérités mathématiques, qu'il en oubliait le manger et le boire; traîné au bain par ses amis, il traçait encore des figures avec le doigt sur les cendres du foyer et sur son corps frotté d'huile. Un tel homme ne devait se soucier ni des Romains ni des Carthaginois. Mais il prit plaisir à ce siége, comme à tout autre problème, et voulut bien descendre de la géométrie à la mécanique. Il inventa des machines terribles qui lançaient sur la flotte romaine des pierres de six cents livres pesant, ou bien qui, s'abaissant dans la mer, enlevaient un vaisseau, le faisaient pirouetter et le brisaient contre les rochers; les hommes de l'équipage volaient de tous côtés, comme des pierres lancées par la fronde; ou bien encore des miroirs concentriques, réfléchissant au loin la lumière et la chaleur, allaient brûler en mer la flotte romaine. Les soldats n'osaient plus approcher; au moindre objet qui paraissait sur la muraille, ils tournaient le dos en criant que c'était encore une invention d'Archimède. Marcellus ne put s'emparer de la ville que par surprise, pendant la nuit d'une fête. Il fit chercher Archimède. Mais il était si absorbé dans ses recherches, qu'il n'entendit ni le bruit de la ville prise, ni le soldat qui lui apportait l'ordre du général, et qui finit par le tuer. Un siècle et demi après, Cicéron, alors questeur en Sicile, fit chercher le tombeau du géomètre. On retrouva sous les ronces une petite colonne qui portait la figure de la sphère inscrite au cylindre. Archimède n'avait pas voulu d'autre épitaphe.

La Sicile retourna ainsi aux Romains par la prise de Syracuse, et surtout par la défection du Libyen Mutton ou Mutine, général habile, qui, après avoir battu Marcellus, finit par passer du côté de Rome. Mais la même année où Marcellus prenait Syracuse, les Romains avaient éprouvé de grands revers en Espagne; les deux Scipions, ayant divisé leurs forces, furent vaincus et tués (212); l'armée romaine ne fut sauvée que par le sang-froid de Marcius, simple chevalier romain. Personne n'osait demander le commandement de l'armée d'Espagne, funeste [2] par la mort de deux généraux. Le jeune Scipion, fils de Publius, à peine âgé de vingt-quatre ans, osa se porter pour le successeur et le vengeur de son père et de son oncle. Le peuple le nomma d'enthousiasme. C'était un de ces hommes aimables et héroïques [3], si dangereux dans les cités libres. Rien de la vieille austérité romaine; un génie grec plutôt, et quelque chose d'Alexandre. On l'accusait de mœurs peu sévères, et, dans une ville qui commençait à se corrompre, ce n'était qu'une grâce de plus. Du reste, peu soucieux des lois, les dominant par le génie et l'inspiration; chaque jour il passait quelques heures enfermé au Capitole, et le peuple n'était pas loin de le croire fils de Jupiter. Tout jeune encore et longtemps avant l'époque légale, il demanda l'édilité : « Que le peuple me nomme, dit-il, et j'aurai l'âge [4]. » Dès lors Fabius et les vieux Romains commencèrent à craindre ce jeune audacieux.

Dès qu'il arrive en Espagne, il déclare aux troupes à peine rassurées, que Neptune lui a inspiré d'aller, à travers toutes les positions ennemies, attaquer la grande ville de l'Espagne, Carthagène, le grenier, l'arsenal de l'ennemi. Il prédit le moment où il prendra la ville. Deux soldats lui demandaient justice : « Demain, dit-il, à pareille heure, je dresserai mon tribunal dans tel temple de Carthagène. » Et il tint parole [5]. Il trouva dans la ville les otages de toutes les tribus espagnoles; il les accueillit avec bonté, leur promit de les renvoyer bientôt chez eux, caressa les enfants et leur fit des présents selon leur âge; aux petites filles, des portraits et des bracelets; aux garçons, des poignards et des épées. Lorsque la vieille épouse du chef Mandonius vint le supplier de faire traiter les femmes avec plus d'é-

[1] Appian., *Hannib. b.*, c. 330, t. Ier.

[2] Mot employé par Voltaire, *Essai sur les mœurs*; il l'applique au règne de Charles II.

[3] Polyb., X, *in principio*. Il faut se défier de la partialité de Polybe en faveur des Scipions, ses protecteurs. *Voy.* plus bas une note de ce même livre.

[4] Tit.-Liv., XXV, 2.

[5] Appian., *Hisp. b.*, t. Ier, c. 267.

gard, et pleura sur les outrages que leur avaient faits les Carthaginois, il se prit lui-même à pleurer.

Quelques jeunes soldats, qui connaissaient bien le faible de leur général, lui offrirent en présent une captive d'une rare beauté. Scipion n'affecta point de sévérité : « Si j'étais particulier, leur dit-il, vous ne me pourriez donner rien de plus agréable [1]. » Puis il fit venir le père de la jeune fille, et la remit en ses mains. Il acheva de gagner les Espagnols par la confiance héroïque avec laquelle il leur rendit leurs otages. Ils en vinrent alors au point de se prosterner devant lui, et de lui donner le nom de roi. Scipion leur imposa silence.

Hasdrubal, désormais sans espoir, ramassa tout l'argent qu'il put pour passer en Italie. Scipion ne se soucia point de barrer le passage à des gens désespérés; il les laissa, au grand péril de Rome, marcher vers les Alpes pour rejoindre Hannibal.

Que serait devenue l'Italie, si cette armée, recrutée par les Gaulois, eût dégagé du midi de la Péninsule le terrible ennemi de Rome? Il y avait, il est vrai, perdu toute sa cavalerie numide, exterminée ou séduite par l'argent des Romains; mais Rome elle-même n'en pouvait plus. Douze colonies épuisées par les dernières levées, lui avaient refusé leur secours. Le consul Claudius Néron, qu'on avait chargé de contenir Hannibal, comprit que tout était perdu, si son frère perçait jusqu'à lui; il prit ses meilleures troupes, traversa toute l'Italie en huit jours, et se réunit à son collègue près du Métaure. L'armée d'Hasdrubal, voyant les enseignes des deux consuls, crut qu'Hannibal avait péri, et se laissa vaincre [2]. Néron, revenu avec la même célérité, fit jeter dans le camp d'Hannibal la tête de son frère. Cet homme invincible ne prit pas pour lui ce dernier revers, et dit avec une froide amertume : « Je reconnais la fortune de Carthage. » Il s'enferma alors dans le pays des Brutiens, à l'angle de l'Italie [3]. Son frère Magon, qui renouvela pour le joindre la tentative d'Hannibal, n'eut pas un meilleur succès.

Cependant Scipion avait compris qu'on ne pouvait délivrer l'Italie qu'en attaquant l'Afrique, que Carthage n'était nulle part plus faible; qu'une pareille invasion serait à la fois plus facile et plus glorieuse qu'une guerre de tactique dans les âpres montagnes du Brutium; qu'au lieu d'attaquer le monstre dans son repaire, il fallait le tratuer au grand jour, sur la plage nue de l'Afrique, où le nombre et la force matérielle donneraient plus d'avantage.

L'opposition jalouse de Fabius rendant le sénat peu favorable à cette proposition, le jeune consul déclara qu'il la porterait devant le peuple. Le sénat céda; mais il ne tint pas à lui que les moyens ne manquassent à Scipion. On ne lui donna que trente galères, et il ne lui fut point permis de faire des levées d'hommes. L'enthousiasme des Italiens, l'impatience qu'ils avaient de voir enfin Hannibal sorti de l'Italie, suppléèrent à la mauvaise volonté du sénat. « Les peuples de l'Étrurie s'engagèrent les premiers à venir au secours du consul [4], chacun selon ses facultés; Céré promit de fournir aux équipages tout le blé et tous les approvisionnements nécessaires; Populonia, le fer; Tarquinies, la toile à voiles; Volaterre, du blé, de la poix et du goudron; Arretium, trente mille boucliers, autant de casques, cinquante mille dards, javelots et longues piques, autant de cognées, de pioches, de faux, d'auges et de meules qu'il en faudrait pour quarante galères, cent vingt mille boisseaux de froment et une somme d'argent pour les décurions et les rameurs; Pérouse, Clusium, Ruselles, donnèrent des bois de construction, avec une quantité considérable de froment. Scipion prit le sapin dans les forêts de la république. L'Ombrie entière, et de plus Nursium, Réate, Amiterne, promirent des soldats. Les Marses, les Péligniens, les Marrucins et beaucoup d'autres volontaires s'offrirent pour servir sur la flotte. Les Camertins, qui s'étaient alliés avec le peuple romain sur le pied de l'égalité, envoyèrent une cohorte de six cents hommes tout armés. Ayant mis trente navires en construction, Scipion pressa le travail avec une telle activité, que quarante-cinq jours après que le bois eut été tiré des forêts, les vaisseaux furent lancés en mer, tout équipés et tout armés. »

Pendant qu'il hâtait les préparatifs à Syracuse, on présentait au sénat diverses accusations contre lui; il avait, disait-on, corrompu la discipline par une alternative de molle indulgence et de cruauté;

[1] Polyb., X.

[2] Hasdrubal est justifié de ses revers par l'éloge de Polybe, que terminent ces mots : « Nous avons vu dans combien d'embarras l'ont jeté les chefs qu'on envoyait de temps en temps de Carthage en Espagne. »

[3] *Séjour d'un officier français en Calabre*, 1820. « A cinq lieues de Cosenza (Calabre citérieure), sous Rogliano, la route s'enfonce par un escalier étroit et bordé de précipices dans une sorte d'abîme où les eaux descendent des montagnes appelées Campo Temese; point d'autre passage de Naples à Reggio. De là, l'isolement de la Calabre. »

[4] Tit.-Liv., XXVIII, 45. Appien (Λιβυκ. init.), dit que Scipion n'eut de la république que dix galères, avec celles qui étaient en Sicile, et point d'autre argent que celui des contributions volontaires, *Χρήματα οὐκ ἔδωκαν πλὴν εἴ τις ἐθέλοι τῷ Σκιπίωνι κατὰ φιλίαν συμφέρειν.*

les soldats n'étaient plus ceux de la république, mais ceux de Scipion; lorsqu'il tomba malade en Espagne et qu'ils le crurent mort, ils se regardèrent comme affranchis de tout serment; ce ne fut que par une odieuse perfidie qu'il put étouffer la révolte [1]; en Italie, il ferme les yeux sur la tyrannie atroce de Pléminius à Locres. Et maintenant à Syracuse il oublie l'expédition imprudente qu'il a proposée lui-même; le consul du peuple romain flatte les alliés en se promenant au Gymnase en mules et en manteau grec [2] écoutant les vaines disputes et les déclamations des sophistes.

Carthage en était encore à interroger les voyageurs sur les projets du consul, lorsqu'il débarqua en Afrique (204). Il espérait l'alliance du Numide Syphax, dont il avait gagné l'amitié dans une visite téméraire qu'il fit au Barbare dès le temps qu'il était préteur en Espagne. Mais depuis, Syphax avait épousé la belle et artificieuse Sophonisbe, fille du général carthaginois Hasdrubal Giscon. On connait la faiblesse des hommes de ces races africaines; que de fois les Juifs et leurs rois furent entraînés à l'idolâtrie par les séductions des filles de la Phénicie! La dangereuse étrangère tourna sans peine du côté des Carthaginois l'esprit mobile du Numide; elle le flatta de l'orgueilleuse idée de se porter pour arbitre entre les deux plus grandes puissances du monde, de faire sortir les Romains de l'Afrique et Hannibal de l'Italie. A ce compte, Carthage eût tout gagné, puisque au fond Hannibal ne combattait pas pour elle.

Scipion feignit d'écouter ces propositions, profita de la confiance et de la facilité de Syphax [3], disant toujours qu'il voulait la paix, mais que son conseil était pour la guerre, prolongeant ainsi la négociation jusqu'à ce que ses envoyés eussent bien reconnu les camps de Syphax et d'Hasdrubal. Instruit par eux que les huttes des Africains étaient toutes construites de matières combustibles, il attaque les deux camps, et, chose terrible, brûle les deux armées en une nuit. Elles étaient fortes de quatre-vingt-treize mille hommes.

Le camp était embarrassé des dépouilles arrachées aux flammes; Scipion y fit venir des marchands pour les acheter. Les soldats, se croyant bientôt maîtres de toute l'Afrique, donnèrent leur butin presque pour rien; ce qui, selon Polybe, fut pour le général un profit considérable [4].

Scipion avait ramené en Afrique le roi numide Massanasès, ou Massinissa, que Syphax avait dépouillé de son royaume. Longtemps Syphax avait poursuivi son compétiteur dans le désert. Celui-ci, qui était le meilleur cavalier de l'Afrique, qui jusqu'à quatre-vingts ans se tenait tout un jour à cheval, sut toujours éluder son ennemi [5]. Dès qu'il était serré de près, il congédiait ses cavaliers en leur assignant un lieu de ralliement. Il lui arriva une fois de se trouver lui troisième dans une caverne, autour de laquelle campait Syphax. C'est à peu près l'histoire de David caché dans l'antre où vient dormir son persécuteur Saül, ou celle de Mahomet séparé de ses ennemis par une toile d'araignée dans la caverne de Thor. Massanasès ramené par les ennemis de la Numidie, jouit du plaisir cruel de prendre son ennemi, d'entrer dans sa capitale, et de lui enlever Sophonisbe. Cette femme perfide, autrefois promise à Massanasès, lui avait envoyé en secret pour s'excuser auprès de lui d'un mariage involontaire. Le jeune Numide, avec la légèreté de son âge et de son pays, lui promit de la protéger, et le soir même la prit pour épouse. Le malheureux Syphax, ne sachant comment se venger, fit entendre à Scipion que celle qui avait su l'enlever lui-même à l'alliance de Rome, pourrait bien exercer le même empire sur Massanasès. Scipion goûta l'avis, et au nom de Rome, réclama durement Sophonisbe comme partie du butin. Massanasès monte à cheval avec quelques Romains; sans descendre, il présente à Sophonisbe une coupe de poison, et s'enfuit à toute bride. « Je reçois, dit-elle, le présent de noces; » et elle but tranquillement. Le barbare montra le corps aux Romains. Cela fait, il se présenta avec l'habit royal à Scipion, qui le combla d'éloges, de présents, et lui mit sur la tête cette couronne qu'il avait si chèrement achetée [6].

Les Carthaginois privés du secours de Syphax, et voyant toutes les villes ouvrir leurs portes à Scipion, se décidèrent à appeler Hannibal et Magon, et, pour gagner du temps, demandèrent la permission d'envoyer des ambassadeurs à Rome. Ce message ouvrait à Hannibal une carrière nouvelle. Enfermé dans le Brutium, il ne pouvait plus rien faire en Italie. En Afrique, il pouvait devenir maître de Carthage, soit qu'il y entrât vainqueur de Scipion, soit qu'il la trouvât affaiblie et épuisée par une dernière défaite [7].

Il laissa à l'Italie, qu'il avait désolée pendant

[1] Polyb., XI.
[2] Com pallio crepidisque... Tit.-Liv., XXIX, 19.
[3] Polyb., XIV.
[4] *Ibid.*
[5] Appian., Λιβυκὴ, c. 6, 7, 37.
[6] Appian., Λιβυκὴ, c. 15.
[7] On trouve entre Catanzaro et Cotrone, la *torre di Annibale*, lieu de son départ, selon la tradition. *Séjour d'un officier français en Calabre*, déjà cité.

quinze années, d'horribles adieux. Dans les derniers temps, il avait accablé de tributs ses fidèles Brutiens eux-mêmes. Il faisait descendre en plaine les cités fortes dont il craignait la défection; souvent il fit brûler vives les femmes de ceux qui quittaient son parti [1]. Pour subvenir aux besoins de son armée il mettait à mort, sur de fausses accusations, les gens dont il envahissait les biens. Au moment du départ, il envoya un de ses lieutenants sous le prétexte de visiter les garnisons des villes alliées, mais en effet pour chasser les citoyens de ces villes, et livrer au pillage tout ce que les propriétaires ne pourraient sauver. Plusieurs villes le prévinrent et s'insurgèrent; les citoyens l'emportèrent dans les unes, les soldats dans les autres; ce n'était partout que meurtres, viols et pillages. Hannibal avait beaucoup de soldats italiens qu'il essaya d'emmener à force de promesses; il ne réussit qu'auprès de ceux qui étaient bannis pour leurs crimes. Les autres, il les désarma et les donna pour esclaves à ses soldats [2]; mais plusieurs de ceux-ci rougissant de faire esclaves leurs camarades, il réunit ceux qui restaient, avec quatre mille chevaux et une quantité de bêtes de somme qu'il ne pouvait transporter, et fit tout égorger, hommes et animaux.

Dès que les Carthaginois eurent l'espoir de voir arriver Hannibal, ils se crurent déjà vainqueurs; ils ne se souvinrent plus de la trêve, ils se jetèrent sur les vaisseaux romains que la tempête avait poussés sur leurs côtes. Ils renvoyèrent avec honneur les ambassadeurs romains qui venaient réclamer, les escortèrent, les embrassèrent au départ, et essayèrent de les faire périr.

Cependant Hannibal ne se pressait point. Lorsque les Carthaginois le priaient de combattre et de terminer la guerre, il répondait froidement qu'à Carthage on devait avoir autre chose à penser; que c'était à lui à prendre son temps pour se reposer ou pour agir [3]. Cependant, au bout de quelques jours, il vint camper à Zama, à cinq journées de Carthage, du côté du couchant. Il essaya avant de combattre ce que pourraient l'adresse et l'astuce sur l'esprit du jeune général romain. Il lui demanda une entrevue, le loua beaucoup et finit par lui dire: « Nous vous cédons la Sicile, la Sardaigne et l'Espagne; la mer nous séparera; que voulez-vous de plus? » Il était trop tard pour faire accepter de pareilles conditions.

Hannibal, forcé de combattre, plaça au premier rang les étrangers soudoyés par Carthage, Liguriens, Gaulois, Baléares et Mores; au second, les Carthaginois. Ces deux lignes devaient essuyer la première furie du combat et émousser les épées romaines. Derrière, mais loin, bien loin, à la distance d'un stade, hors de la portée des traits, venaient les troupes qu'il avait amenées d'Italie et qui lui appartenaient en propre [4]; dans ce petit noyau d'armée, ménagé avec tant de soin [5], devaient se trouver plusieurs des soldats d'Hamilcar, nés avec Hannibal, et ses compagnons au passage du Rhône et des Alpes. Leur présence seule rassurait tous les autres; le général avait dit aux deux premières lignes: Espérez bien de la victoire; vous avez avec vous Hannibal et l'armée d'Italie.

Les mercenaires soudoyés par Carthage se piquèrent d'émulation, et soutinrent quelque temps tout l'effort de l'armée romaine. Cependant la seconde ligne n'avançait pas pour les soutenir; ils se crurent trahis par les Carthaginois, se retournèrent et se jetèrent sur eux. Ceux-ci, pressés à la fois par les Romains et par les leurs, voulurent se réfugier dans les rangs des vieux soldats d'Hannibal; mais il ne voulut pas recevoir les fuyards, et sans pitié leur fit présenter la pointe des piques. Tout ce qui ne put s'écouler vers les ailes, périt entre les Romains et Hannibal. Les vétérans de celui-ci étaient intacts, et les monceaux de morts qui couvraient la

[1] Tit.-Liv., XXIV, c. 45. Appian., *Hannib. b.*, c. 38. —Dion (*Fragm. Vales.*, 47, 50), fait le portrait suivant d'Hannibal: « Il réunissait la culture grecque et punique; il était habile à lire l'avenir dans les entrailles des victimes. Il prodiguait l'argent, voulait un dévouement absolu, une obéissance immédiate; outrageusement dédaigneux pour le reste des hommes... Il fit étouffer dans des bains les sénateurs de Nuceria; les autres habitants obtinrent de quitter la ville avec un vêtement, et furent tués sur les chemins... Il fit jeter dans des puits les sénateurs d'Acerra. »

[2] Peut-être Hannibal avait-il parmi ses soldats des esclaves fugitifs. On serait tenté de le croire d'après le fait suivant. Près du mont Circeo, s'élevait le temple de la déesse Feronia ou Faronia, fondé, dit-on, par des Spartiates qui fuyaient la sévérité des lois de Lycurgue, et qui passèrent de là chez les Sabins où ils en fondèrent un semblable (Denys, II). Les esclaves affranchis visitaient ce temple. Il y avait un siége de pierre, où on lisait: *Bene meriti servi sedeant, surgant liberi* (Servius, *in Æn.*, VIII). Hannibal pilla ce temple, mais on en retrouva le trésor, composé des dons des affranchis, que les soldats d'Hannibal s'étaient fait scrupule d'emporter. Sur Juno Virgo, ou Juno Feronia, ou Persephone, *voy.* Denys, III, Servius, et les inscriptions citées par Corradinus, III, 8.

[3] Polyb., XV.

[4] *Ibid.* C'est ainsi qu'à la bataille de Ravenne, en 1512, Pedro de Navarre jeta en avant et sacrifia la cavalerie italienne.

[5] Nous avons vu qu'à Trasymène, à Cannes, il ne perdit guère que des Gaulois.

plaine auraient empêché Scipion de la tourner. Mais à ce moment, les Numides de Rome, vainqueurs aux deux ailes, revinrent par derrière, et prirent à dos Hannibal. Cette même cavalerie, qui l'avait fait vaincre si souvent[3] en Italie, décida sa défaite à Zama (202).

Scipion, considérant les ressources immenses de Carthage, n'entreprit point de la forcer. Il lui accorda les conditions suivantes : « Les Carthaginois restitueront aux Romains tout ce qu'ils leur ont pris injustement pendant les trêves ; leur remettront tous les prisonniers; leur abandonneront leurs éléphants et tous leurs vaisseaux, à l'exception de dix. Ils ne feront aucune guerre sans l'autorisation du peuple romain. Ils rendront à Massanasès les maisons, terres, villes et autres biens qui lui ont appartenu à lui ou à ses ancêtres, dans l'étendue du territoire *qu'on leur désignera*. Ils payeront en cinquante ans dix mille talents euboïques. Enfin, ils donneront cent otages choisis par le consul entre leurs jeunes citoyens. » Ainsi on leur enlevait leur marine, et l'on plaçait à leur porte l'inquiet et ardent Massanasès, qui devait s'étendre sans cesse à leurs dépens, et les insulter à plaisir, tandis que Rome, tenant Carthage à la chaîne, l'empêcherait toujours de s'élancer sur lui.

Quand on lut ces conditions dans le sénat, Hasdrubal Giscon fut d'avis de les rejeter. Hannibal alla à lui, le saisit et le jeta à bas de son siége[1]. Tout le monde s'indignait. Le général allégua que, sorti enfant de sa patrie, il n'avait pu se former à la politesse carthaginoise, et qu'il croyait que Giscon perdait son pays en repoussant le traité. Cette apologie superbe cachait mal le mépris du guerrier pour les marchands parmi lesquels il siégeait. Et quel mépris mieux mérité? Lorsque l'ambassadeur de Carthage alla solliciter à Rome la ratification du traité, un sénateur lui dit : « Par quels dieux jurerez-vous, après tous vos parjures? » Le Carthaginois répondit bassement : « Par les dieux qui les ont punis avec tant de sévérité[2]. »

Carthage livra cinq cents vaisseaux qui furent brûlés en pleine mer à la vue des citoyens consternés. Mais ce qui leur fut plus sensible, ce fut de payer le premier terme du tribut; les sénateurs ne pouvaient retenir leurs larmes. Hannibal se mit à rire. Ces dérisions amères caractérisent ce véritable démon de la guerre, le Wallenstein de l'antiquité[3]. « Vous avez supporté, dit-il, qu'on vous désarmât, qu'on brûlât vos vaisseaux, qu'on vous interdît la guerre; la honte publique ne vous a pas tiré un soupir; et aujourd'hui vous pleurez sur votre argent[4]. »

Hannibal seul avait gagné à la guerre. Rentré à Carthage avec six mille cinq cents mercenaires, et grossissant aisément ce nombre, il se trouvait maître d'une ville désarmée par la défaite de Zama[5]. Il se fit nommer suffète; et, pour mettre Carthage en état de recommencer la guerre, il entreprit de la réformer. Il abattit l'oligarchie des juges qui étaient devenus maîtres de tout, et qui vendaient tout; il fit défendre de les continuer deux ans dans leurs fonctions. Il porta dans les finances une sévérité impitoyable, arracha leur proie aux concussionnaires, et apprit au peuple étonné que, sans nouvel impôt, il était en état d'acquitter ce qu'on devait aux Romains. Il ouvrit de nouvelles sources de richesses à sa patrie. Il employa le loisir de ses troupes à planter sur la plage nue de l'Afrique ces oliviers dont il avait eu lieu d'apprécier l'utilité en Italie[6]. Ainsi Carthage, devenue un État purement agricole et commerçant, réparait promptement ses pertes sous la bienfaisante tyrannie d'Hannibal, qui la destinait à devenir le centre d'une ligue universelle du monde ancien contre Rome.

CHAPITRE VI.

LA GRÈCE ENVAHIE PAR LES ARMES DE ROME. — PHILIPPE, ANTIOCHUS. 200-189.

Ce fut avec indignation et surprise qu'après seize ans de lutte contre Hannibal, le peuple romain s'entendit proposer par le sénat la guerre contre la Macédoine (200). Les trente-cinq tribus la repoussèrent unanimement. Chacun s'était remis à relever

[1] Polyb., XV.

[2] Tit.-Liv., XXX, 42. « Per eosdem qui tàm infesti sunt fœdera violantibus. »

[3] Il sourit en voyant le corps de Marcellus couvert de blessures; « un bon soldat, dit-il, mais un mauvais général. » Appian., c. 342. — *Je me figure*, dit Montesquieu, *qu'Hannibal disait peu de bons mots*... Pourquoi pas? Cette dure et railleuse insouciance n'est-elle pas le caractère propre du condottiere, faisant jeu et métier de la vie et de la mort?

[4] Tit.-Liv., XXX, 44.

[5] Appian., *Bell. Punic.*, p. 50, 51, t. Ier, in-8o, 1670.

[6] Aur. Victor, *in Probi vitâ*. — Tit.-Liv., XXXIII, 46. « Legem extemplo promulgavit protulitque, ut in singulos annos judices legerentur, ne quis biennium » continuum judex esset... Omnibus residuis pecuniis » exactis, tributo privatis remisso, satis locupletem » rempublicam fore ad vectigal præstandum Romanis » pronuntiavit in concione, et præstitit promissum, etc. »

sa cabane en ruines, à tailler sa vigne noircie par la flamme, à labourer son petit champ. Le peuple avait assez de guerres.

Et cependant, la guerre était partout. Si Carthage était abattue, Hannibal vivait et attendait. L'Espagne et la Gaule, dans leur fougue barbare, n'avaient rien attendu. Les Espagnols venaient d'exterminer le préteur Sempronius Tuditanus et son armée. Les Liguriens, les Gaulois d'Italie, Insubriens, Boïens, Cénomans même, brûlèrent la colonie de Plaisance, encouragés par un Carthaginois. Philippe enfin n'avait fait la paix que pour préparer la guerre, pour se former une marine contre Rhodes et le roi de Pergame, alliés de Rome, pour s'assurer du rivage de la Thrace, seul côté par où la Macédoine fût accessible.

La guerre ne manquait point aux projets du sénat. Il la voulait, et la voulait éternelle. Depuis que la défaite de Cannes avait mis en ses mains un pouvoir dictatorial, il lui en coûtait trop de redescendre. Il fallait que le peuple fût à jamais exilé du Forum, que la race indocile des anciens citoyens allât mourir dans les terres lointaines. Des Latins, des Italiens, des affranchis suppléeront. Les plébéiens de Rome disperseront leurs os sur tous les rivages. Des camps, des voies éternelles, voilà tout ce qui doit en rester.

Rome se trouvait entre deux mondes. L'occidental, guerrier, pauvre et barbare, plein de sève et de verdeur, vaste confusion de tribus dispersées; l'oriental, brillant d'art et de civilisation, mais faible et corrompu. Celui-ci, dans son orgueilleuse ignorance, s'imaginait occuper seul l'attention et les forces du grand peuple. L'Étolie se comparait à Rome. Les Rhodiens voulaient tenir la balance entre elle et la Macédoine. Les Grecs ne savaient pas que Rome n'employait contre eux que la moindre partie de ses forces. Il suffira de deux légions pour renverser Philippe et Antiochus, tandis que pendant plusieurs années de suite, on enverra les deux consuls, les deux armées consulaires contre les obscures peuplades des Boïes et des Insubriens. Rome roidit ses bras contre la Gaule et l'Espagne; il lui suffit de toucher du doigt les successeurs d'Alexandre pour les faire tomber.

Quelle qu'ait été l'injustice des attaques de Rome, il faut avouer que ce monde alexandrin méritait bien de finir. Après les révolutions militaires, les guerres rapides, les bouleversements d'États, il s'était établi dans le désordre, dans la corruption et l'immoralité, une espèce d'ordre où s'endormaient ces vieux peuples. Le parjure, le meurtre et l'inceste étaient la vie commune. En Égypte, les rois, à l'exemple des dieux du pays, épousaient leurs sœurs, régnaient avec elles, et souvent Isis détrônait son Osiris. Un général de Philippe avait élevé à Naxos un autel à l'impiété et à l'injustice, les véritables divinités de ce siècle[1]. Mais pour être injuste, il faut au moins être fort. Rien n'était plus faible que ces orgueilleuses monarchies. Théocrite avait beau vanter les trente-trois mille villes de l'Égypte grecque, il n'y avait en réalité qu'une ville, la prodigieuse Alexandrie. A cette tête monstrueuse, pendaient, comme par des fils, des membres disproportionnés : l'interminable vallée du Nil, Cyrène, la Syrie, Chypre, séparées de l'Égypte par la mer ou les déserts. L'empire des Séleucides n'avait pas plus d'unité. Séleucie et Antioche formaient deux provinces isolées et hostiles. Entre ces contrées, les barrières naturelles sont si fortes que depuis, les Romains et les Parthes, les Turcs et les Persans ne sont jamais parvenus à les franchir.

Les Séleucides et les Lagides n'étaient soutenus que par des troupes européennes, qu'ils faisaient venir à grands frais de la Grèce, et qui bientôt, énervées par les mœurs et le climat de l'Asie et de l'Égypte, devenaient semblables à nos *poulains* des croisades. C'est ainsi que les mameluks d'Égypte étaient obligés de renouveler leur population en achetant des esclaves dans le Caucase. Lorsque Rome défendit à la Grèce cette exportation de soldats, elle trancha d'un coup le nerf des monarchies syrienne et égyptienne.

Ces pauvres princes cachaient leur faiblesse sous des titres pompeux : ils se faisaient appeler *le vainqueur*, *le foudre*, *le bienfaisant*, *l'illustre*. Peu à peu, leur misère démasquée leur fit donner des noms mieux mérités : Physcon, Aolètès, *le ventru*, *le joueur de flûte*, etc.

La Grèce et la Macédoine, tout autrement belliqueuses, trouvaient dans leur hostilité une cause de faiblesse[2]. Depuis Alexandre, la Macédoine était en quelque sorte suspendue sur la Grèce, et toute prête à la conquérir. La vaine faconde d'Athènes,

[1] Polyb., XVII. C'est par une dérision semblable que Prusias fait un sacrifice à Esculape, avant d'enlever sur ses épaules sa précieuse statue. *Voy.* Polyb., *Ambass.*, 77. — En arrivant à Therme, Philippe brûla toutes les offrandes suspendues dans le temple d'Apollon. Polyb., C. Porphyr., 23.

[2] Polyb., liv. II. On ne tirerait pas six mille talents de tout le Péloponèse. — Dans l'Attique (unie à Thèbes contre Sparte), on ne trouva que cinq mille sept cent cinquante talents, en estimant tout, terres, maisons, etc. *Voy.*, *ibidem*, sur le caractère démocratique de l'Achaïe. « Aujourd'hui, dit encore Polybe, mêmes lois, mêmes monnaies, mêmes poids et mesures chez tous les peuples du Péloponèse. »

qui n'étonnait plus le monde que par ses flatteries envers les rois; la gloutonnerie et la stupidité béotienne qui décrétait la paix perpétuelle, et ruinait la cité en festins [1]; enfin l'épuisement de Sparte et la tyrannie démagogique d'Argos, tout cela ne pouvait tenir contre les intrigues, l'or et les armes de la Macédoine. Mais, dans cet affaissement des principales cités de la Grèce, les vieilles races si longtemps comprimées, les Achéens, les Arcadiens avaient repris force dans le Péloponèse. Le génie aristocratique et héroïque des Doriens s'étant lassé, le génie démocratique du fédéralisme achéen s'était levé à son tour. Aratus avait fait entrer dans la ligue achéenne Sicyone, Corinthe, Athénes, enfin Mégalopolis, la grande ville de l'Arcadie. C'est de là que sortit l'habile général de la ligue achéenne, le Mégalopolitain Philopœmen. Ainsi la fin de la Grèce rappela ses commencements. Le dernier des Grecs fut un Arcadien (un Pélasge? *Voy.* livre Ier.)

La jeune fédération achéenne et arcadienne se trouvait placée entre deux populations jalouses, ennemies de l'ordre et de la paix. Au Nord, les Étoliens, peuple brigand, pirates de terre, toujours libres de leur parole et de leurs serments. Quand on leur demandait de ne plus prendre *les dépouilles des dépouilles*, c'est-à-dire de ne plus piller à la faveur des guerres de leurs voisins, ils répondaient: *Vous ôteriez plutôt l'Étolie de l'Étolie* [2]. Au Midi, la vieille Sparte, barbare et corrompue, venait de reprendre dans une révolution sanglante son organisation militaire. Les stoïciens, esprits durs, étrangers à la réalité et à l'histoire, avaient fait dans la cité de Lycurgue le premier essai de cette politique classique qui se propose l'imitation superstitieuse des gouvernements républicains de l'antiquité. Ce sont eux qui firent à Sparte l'éducation du jeune Cléomène, à Rome celle des Gracches et de Brutus [3]. Les moyens violents ne leur répugnaient pas. Poursuivant en aveugles leur étroit idéal, ils faisaient aisément abstraction des bouleversements politiques et de l'effusion du sang humain. Pour rétablir l'égalité des biens, et l'organisation militaire de Sparte, Cléomène n'avait pas craint de commencer par massacrer les Éphores. Tout ce qu'il y avait de turbulent et de guerrier dans le Péloponèse, trouvait à Sparte des terres et des armes. Les pacifiques Achéens périssaient s'ils ne se fussent donné un maître. Aratus appela contre Cléomène le Macédonien Antigone Doson, puis contre les Étoliens le roi Philippe, qui obtint un instant sur la Grèce une sorte de suprématie. Il en usa fort mal; au moment où il avait besoin de s'assurer des Grecs contre Rome, il se les aliéna par des crimes gratuits. Il déshonora la famille d'Aratus, l'empoisonna lui-même, tenta d'assassiner Philopœmen, s'empara d'Ithome en trahison. Les Étoliens et les Spartiates appelaient contre Philippe le secours de Rome, et le reste de la Grèce se défiait trop de lui pour le soutenir.

Toutefois Philippe était bien fort. Retranché derrière les montagnes presque inaccessibles de la Macédoine, il avait pour garde avancée les fantassins de l'Épire, et les cavaliers de la Thessalie. Il possédait dans les places d'Élatée, de Chalcis, de Corinthe et d'Orchomène, *les entraves de la Grèce*, comme disait Antipater. La Grèce était son arsenal, son grenier, son trésor. C'était d'abord la Grèce qu'il fallait détacher de lui pour le combattre avec avantage. Le premier consul, envoyé contre lui, ne sentit point cela, et perdit une campagne à pénétrer dans la Macédoine pour en sortir aussitôt. Son successeur (198), Flaminius, le vrai Lysandre romain, qui savait, comme l'autre, coudre la peau du renard à celle du lion, s'y prit plus adroitement. Un fait caractérise toute sa conduite en Grèce; lorsqu'il voulut s'emparer de Thèbes, il embrassa les principaux citoyens qui étaient venus au-devant de lui, continua sa marche en devisant amicalement jusqu'à ce qu'il fût entré lui et les siens dans leur ville. Il en fit partout à peu près de même. Lorsqu'un traître, vendu aux Romains, lui eut donné des guides pour tourner le défilé d'Antigone, d'où Philippe lui fermait la Macédoine et la Grèce, il eut l'adresse de détacher de lui l'Épire, en même temps que les Achéens, pressés par les Spartiates, abandonnaient la Macédoine qui les abandonnait

[1] A Thèbes, ceux qui mouraient sans enfants ne laissaient pas leurs biens à leurs parents, mais à leurs compagnons de table, pour être dépensés en festins. Polyb., *extr.* Const., Porphyr., 43. — Depuis vingt-six ans, il ne se rendait plus de jugements chez les Béotiens (?). Polyb., *Ambass.*, 38. — A la suite d'une défaite qu'ils essuyèrent, ils déclarèrent que désormais ils ne prendraient part à aucune entreprise.

[2] Polyb., lib. XVII.—Belle conférence de Philippe et Flaminius. Finesse de conduite et lourdes plaisanteries du barbare. Philippe se plaint de ce que les Étoliens, priés par lui de révoquer la loi qui leur permettait *de prendre les dépouilles des dépouilles même* (c'est-à-dire de se mêler pour butiner aux guerres que leurs alliés mêmes se font entre eux), ont répondu qu'on ôterait plutôt l'Étolie de l'Étolie. — Philippe aimait à rire; il répond (lib. XVI) à Émilius qui lui demande raison de l'attaque d'Abydos et d'Athènes, qu'il lui pardonne sa hauteur pour trois raisons, parce qu'il est jeune, le plus beau de ceux de son âge, et qu'il porte un nom romain.—Voyant les Abydéniens se tuer les uns les autres, et précipiter leurs femmes et leurs enfants, il publia qu'il accordait trois jours à ceux qui voudraient se pendre.

[3] *Voy.* leurs vies dans Plutarque.

eux-mêmes sans secours. Des villes thessaliennes, Philippe avait ruiné les petites pour défendre le pays, les grandes s'en indignèrent et se livrèrent aux Romains. La Phocide, l'Eubée, la Béotie, échappèrent à son alliance. Philippe, réduit à la Macédoine, demanda la paix, et ne fit que refroidir les siens pour la guerre. C'est alors que Flaminius lui livra bataille en Thessalie, au lieu appelé Cynocéphales. Les Cynocéphales, ou *têtes de chiens*, étaient des collines qui rompirent toute l'ordonnance de la phalange. Ce corps redoutable où la force de seize mille lances se trouvait portée à une merveilleuse unité, n'était rien dès qu'il se rompait. La légion, mobile et divisible, pénétra dans les vides, et décida la grande question de la tactique dans l'antiquité. Philippe n'avait qu'une armée, qu'une bataille à livrer. Vaincu sans ressource, il demanda la paix.

Les Étoliens, à qui, selon leur traité avec Rome, toute ville prise devait appartenir, insistaient pour que l'on ruinât Philippe. Flaminius déclara que l'humanité du peuple romain lui défendait d'accabler un ennemi vaincu. « Voulez-vous, leur dit-il, renverser avec la Macédoine le rempart qui défend la Grèce des Thraces et des Gaulois? » Ainsi, les Étoliens ne gagnèrent rien à la victoire qu'ils avaient préparée. Flaminius déclara que les Romains n'avaient passé la mer que pour assurer la liberté de la Grèce. Il présida lui-même les jeux isthmiques (196), et fit proclamer par un héraut le sénatus-consulte suivant : « Le sénat et le peuple romain, et T. Q. Flaminius, proconsul, vainqueur de Philippe et des Macédoniens, déclarent libres et exempts de tout tribut, les Corinthiens, les Phocidiens, les Locriens, les Eubéens, les Achéens Phtiotes, les Magnètes, les Thessaliens et les Perrhœbes. » Les Grecs en croyaient à peine leurs oreilles; ils firent répéter la proclamation, et tels furent leurs transports, que Flaminius faillit être étouffé [1]. En vain les Étoliens essayaient de montrer les desseins cachés de Rome. Comment ne pas croire les paroles d'un homme qui parlait purement le grec, qui faisait en cette langue des épigrammes contre les Étoliens, et suspendait au temple de Delphes un bouclier dans l'inscription duquel il faisait remonter les Romains à Énée? Les Grecs rendirent des honneurs divins au barbare. Ils dédièrent des offrandes *à Titus et Hercule, à Titus et Apollon.*

Leur enthousiasme fut au comble, lorsque Flaminius retira les garnisons des places de Corinthe, Chalcis et Démétriade, et qu'il ne laissa pas un soldat romain en Grèce. Toutefois il avait refusé de délivrer Sparte du tyran Nabis; il avait maintenu Nabis contre les Achéens, Philippe contre les Étoliens, et laissait chez les Grecs plus de factions et de troubles qu'auparavant.

La modération de Rome n'était pas sans motif. L'Espagne et la Gaule lui demandaient alors les plus grands efforts. Le prêteur Caton (195) combattait les Espagnols, prenait et démantelait quatre cents villes. Les Insubriens, défaits en trois sanglantes batailles où ils perdirent plus de cent mille hommes, n'avaient pas découragé par leur soumission (194) les Boïes et les Liguriens. Les premiers prolongèrent jusqu'en 192, les seconds plus longtemps encore, leur héroïque résistance. Dans la même année où Rome, menacée par les Boïes, déclarait qu'*il y avait tumulte*, les Étoliens éclataient dans la Grèce par une tentative contre Sparte, Chalcis et Démétriade. Ils appelaient en Grèce Antiochus le Grand. Hannibal projetait une confédération universelle contre Rome. Les Romains, en demandant aux Carthaginois qu'il leur fût livré, n'avaient fait que l'envoyer à Antiochus en Syrie, d'où il continuait de mettre le monde en mouvement contre Rome.

Antiochus surnommé *le Grand*, se trouvait tel en effet par la faiblesse commune des successeurs d'Alexandre. Encouragé par la mort prochaine de Philopater, il portait déjà les mains sur la Cœlésyrie et l'Égypte; il rétablissait Lysimachie en Thrace, il opprimait les villes grecques de l'Asie Mineure. Lorsque à la prière de Smyrne, de Lampsaque et du roi d'Égypte, les Romains lui demandèrent compte de ses usurpations, il répondit fièrement qu'il ne se mêlait point de leurs affaires d'Italie [2].

Pour vaincre Rome, il fallait s'assurer de Philippe et de Carthage, et porter la guerre en Italie. C'était le conseil d'Hannibal; mais ce dangereux génie inspirait trop de méfiance à Antiochus [3]. Lui confier une armée et l'envoyer en Italie, c'était s'exposer à vaincre pour Hannibal. Le roi de Syrie écouta volontiers les Étoliens qui, dans leur système ordinaire d'attirer la guerre en Grèce pour profiter des efforts d'autrui, lui représentaient toutes les cités prêtes à se déclarer pour lui. Le roi, de son côté, promettait de couvrir bientôt la mer de ses flottes. Dans ce commerce de men-

[1] Plut., *in Flamin.*

[2] Appian., Συριακὴ, 8°. Amstel., 1670, v. I, p. 141.

[3] *Hannibal* avait envoyé à Carthage un marchand de Tyr, qui afficha la nuit, dans le sénat, la lettre dont il était chargé, et se rembarqua. Appien. — Le même auteur dit que Scipion l'Africain et les autres députés du sénat, envoyés pour amuser Antiochus, eurent l'adresse perfide d'entretenir souvent Hannibal, et de le rendre par là suspect au roi de Syrie.

songes, chacun perdit. Antiochus amena seulement dix mille hommes en Grèce; les Étoliens lui donnèrent à peine un allié. Les armées romaines eurent le temps d'arriver et d'accabler les uns et les autres.

Antiochus passe l'hiver en Eubée, et perd le temps à célébrer ses noces (il avait plus de cinquante ans). Il insulte Philippe qu'il aurait dû gagner à tout prix, et le jette dans le parti des Romains en favorisant un prétendant à la couronne de Macédoine. Cependant les légions arrivent, et Antiochus, surpris après deux ans d'attente, est battu aux Thermopyles (192).

Il fallait alors défendre la mer et fermer l'Asie aux Romains. Ceux-ci, ayant obtenu le passage de Philippe, et des vaisseaux de Rhodes et du roi de Pergame, n'eurent à passer que l'Hellespont. Antiochus pouvait au moins défendre les places et consumer les Romains. Il demanda la paix et essaya de gagner les généraux, le consul Lucius Scipion, et Publius, le vainqueur de Carthage, qui voulait bien servir à son frère de lieutenant. Antiochus avait renvoyé à l'Africain, alors malade, son fils qui avait été pris. Celui-ci, en reconnaissance, avait fait dire à Antiochus de ne pas combattre avant que sa santé lui permît de retourner au camp. Mais le préteur Domitius, qui n'entrait point dans ces négociations équivoques, força Lucius Scipion de combattre pendant l'absence de son frère (près de Magnésie, 190) [1]. La victoire coûta peu aux Romains. Les éléphants, les chameaux montés d'archers arabes, les chars armés de faux, les cavaliers lourdement armés, les Gallo-Grecs, la phalange macédonienne elle-même, tout le système de guerre oriental et grec, échoua contre la légion. Les Romains eurent, dit-on, trois cent cinquante morts [2], et tuèrent ou prirent cinquante mille hommes (190 avant Jésus-Christ).

La paix fut accordée à Antiochus aux conditions suivantes : le roi abandonnera toute l'Asie Mineure, moins la Cilicie. Il livrera ses éléphants, ses vaisseaux, et payera quinze mille talents. C'était le ruiner pour toujours [3]. En Asie, comme en Grèce, les Romains ne se réservèrent pas un pouce de terre. Ils donnèrent aux Rhodiens la Carie et la Lycie; à Eumène les deux Phrygies, la Lydie, l'Ionie et la Chersonèse.

Mais avant de sortir d'Asie, ils abattirent le seul peuple qui eût pu y renouveler la guerre. Les Galates, établis en Phrygie depuis un siècle, s'y étaient enrichis aux dépens de tous les peuples voisins sur lesquels ils levaient des tributs. Ils avaient entassé les dépouilles de l'Asie Mineure dans leurs retraites du mont Olympe. Un fait caractérise l'opulence et le faste de ces Barbares. Un de leurs chefs ou tétrarques publia que, pendant une année entière, il tiendrait table ouverte à tout venant; et non-seulement il traita la foule qui venait des villes et des campagnes voisines, mais il faisait arrêter et retenir les voyageurs jusqu'à ce qu'ils se fussent assis à ses tables [4].

Quoique la plupart d'entre les Galates eussent refusé de secourir Antiochus, le préteur Manlius attaqua leurs trois tribus (Trocmes, Tolistoboïes, Tectosages), et les força dans leurs montagnes avec des armes de trait, auxquelles les Gaulois, habitués à combattre avec le sabre et la lance, n'opposaient guère que des cailloux. Manlius leur fit rendre les terres enlevées aux alliés de Rome, les obligea de renoncer au brigandage, et leur imposa l'alliance d'Eumène qui devait les contenir (189).

SUITE

DU CHAPITRE VI.

ROME ENVAHIE PAR LES IDÉES DE LA GRÈCE [5]. — SCIPION, ENNIUS, NÆVIUS ET CATON.

Les premières relations politiques de Rome avec la Grèce, formées par la haine commune contre Philippe, furent d'amitié et de flatterie mutuelles. Elle se souvinrent de la communauté d'origine; les deux sœurs se reconnurent ou firent semblant. La Grèce crut utile d'être parente de la grande cité barbare qui avait vaincu Carthage. Rome trouva de bon goût de se dire grecque. Chacune des deux crut avoir trompé l'autre. La Grèce y perdit sa liberté; Rome son génie original.

Dès les temps les plus anciens, Rome avait eu des relations avec les Grecs, soit par suite de l'origine pélasgique des peuples latins, soit par le voisinage de la grande Grèce, principalement à cause de ses rapports antiques avec les cités grecques de Tarquinies et de Céré ou Agylla; celle-ci avait son trésor à Delphes, comme Sparte ou Athènes. On avait placé sur le mont Aventin des tables écrites en

[1] Sur ces négociations très-équivoques des Scipions, *voy.* Appian., Συριακή, 8°. Amstel., 1670, v. I, p. 172.

[2] *Ibid.*

[3] Ce fut dès lors un proverbe chez les Romains : ἦν Βασιλεὺς Ἀντίοχος ὁ Μέγας.

[4] Athen., IV, 13.

[5] La plupart des notes de ce chapitre sont placées à la suite de la grande note sur l'incertitude de l'histoire des premiers temps de Rome, à la fin de l'histoire de la République romaine.

caractères grecs, qui contenaient le nom des villes alliées de Rome. Après la prise de Rome par les Gaulois, Marseille, autre ville grecqne, envoya un secours d'argent aux Romaius. Rome éleva une statue à un Hermodore qui, dit-on, interprêta les lois de la Grèce; elle rendit le même honneur à Pythagore, prétendu maître de Numa. Camille, après la prise de Veïes, envoya des présents à Delphes. Celle de Rome, par les Gaulois, fut counue de bonne heure à Athènes. Les Romains envoyèrent des ambassadeurs à Alexandre, qui se plaignit, ainsi que plus tard Démétrius Poliorcète, des corsaires d'Antium, ville dépendante de Rome. Nous voyons qu'à Tarente on se moqua des ambassadeurs romains, parce qu'ils prononçaient mal le grec, ce qui prouve dn moins qn'ils le prononçaient.

Depuis la guerre de Pyrrhus, les relations devinrent fréqnentes. Les Romains se soumirent de plus en plus à l'empire des idées grecques, à mesure qu'ils prévalaient sur la Grèce, par la politique et par les armes. Et d'abord, la religion latine fut vaiucue par l'éclat des mythes étrangers. Les dieux hermaphrodites de la vieille Italie se divisèreut d'abord en couples, et peu à peu leurs légitimes et insignifiantes moitiés cédèrent modestement la place aux brillantes déesses de la Grèce. Les dieux mâles résistèrent mieux à l'iuvasion. Le grand dieu des Latins, Saturne, se maintint en épousant la Grecque Rhea. Mars, le dieu des Sabins, resta veuf de la vieille Neriene. Le dieu étrusco-latin, Janus-Djanus, méconnut Djana sous le costume hellénique d'une chasseresse légère, mais il resta à côté du Zeus grec, et, dans les prières, fut même nommé avant lui [1].

Les héros grecs passèrcut l'Adriatique avec les dieux. Castor et Pollux éclipsèrent, sans pouvoir les déposséder, les Pénates, leurs frères, qui depuis si lougtemps gardaient fidèlement le foyer italique. Les dieux stériles de l'Italie devinrent féconds par la vertu du génie grec; une génération héroïque leur fut imposée; au défaut d'enfants légitimes, l'apothéose leur en donna d'adoption. Entre toutes les traditions répandues sur la fondation de Rome, le peuple romain choisit la plus héroïque, la plus conforme au géuie grec, la plus éloignée de l'esprit sacerdotal de la vieille Italie. Les généraux romains prirent le titre de descendants d'Énée, dans leurs offrandes au temple de Delphes. Un fils de Mars, nonrri par une louve, selon l'usage des héros de l'antiquité, devint le fondateur de Rome. Le sénat déclara les citoyens d'Ilium parents du peuple romain, et fit fondre en airain la louve allaitant les jumeaux.

Jusqu'à la seconde guerre punique, Rome n'avait pas eu d'historien. Elle était trop occupée à faire l'histoire pour s'amuser à l'écrire. A cette époque, la toute-puissante cité commença à se piquer d'émulation, et commanda une histoire romaine aux Grecs établis en Italie. Le premier qui leur en fournit une, fut un Dioclés de Péparéthe. Examinons quels pouvaient être les matériaux dont il disposait.

Les patricieus, gardiens sévères de la perpétuité des rites publics et privés, avaient, malgré la barbarie de Rome, préparé à l'histoire deux sortes de documents. Les premiers étaient une espèce de journal des Pontifes (*Grandes annales*), où se trouvaient consignés les prodiges, les expiations, etc. Les seconds (*Livres de Lin*), livres des magistrats, mémoires des familles, généalogies, inscriptions des tombeaux, comprenaient tous les monuments de l'orgueil aristocratique, tout l'héritage honorifique des *gentes*. Une graude partie de ces monuments divers avait péri dans l'incendie de Rome. Toutefois on avait retrouvé des tables de lois, des traités que personne ne pouvait plus lire au temps de Polybe. Tous ces monuments ne devaient être ni très-authentiques, ni fort instructifs. Le génie mystérieux de l'aristocratie avait dû, chez un peuple et dans un âge illettré, se contenter des plus brèves indications. En outre, ces livres, ces tables enfermés dans les temples et dans les maisons des nobles, restitués, augmentés, supprimés à volonté, avaient dû arriver au temps des guerres puniques, dans un état étrange d'altération et de falsification.

La tradition pouvait-elle au moins suppléer à l'insuffisance des monnments écrits? Les Romains n'ont-ils pas eu, comme tous les peuples barbares, une poésie populaire, où l'on pût retrouver leur histoire primitive, on du moins leur génie, leurs mœurs originales? Plusieurs passages des ancieus portent à le croire. Toutefois, peu de nations me semblent s'être trouvées dans des circonstances moins favorables à la poésie. Des populations hétérogènes, enfermées dans les mêmes murs, empruntant aux nations voisines leurs usages, leurs arts et leurs dieux; une société tout artificielle, récente et sans passé; la guerre contiuuelle, mais une guerre de cupidité plus que d'enthousiasme; un génie avide et avare. Le Clephte, après le combat, chante sur le mont solitaire. Le Romain, rentré dans sa ville avec son butin, chicane le sénat, prête à usure, plaide et dispute. Ses habitudes sont celles du jurisconsulte; il interroge grammaticalement la lettre de la loi, ou la torture par la dialectique, pour en tirer son avantage. Rien de moins poétique que tout cela.

La poésie ne commença pas dans Rome par les

[1] *Voyez* le livre Ier.

patriciens, enfants ou disciples de la muette Étrurie, qui dans les fêtes sacrées défendait le chant, et ne permettait que la pantomime. Magistrats et pontifes, les *pères* devaient porter dans leur langage cette concision solennelle des oracles, que nous admirons dans leurs inscriptions. Quant aux plébéiens, ils représentent dans la cité le principe d'opposition, de lutte, de négation. Ce n'est pas encore là que nous trouverons le génie poétique.

Si Rome eut des chants populaires, elle les dut probablement aux clients qui assistaient aux festins de leurs patrons, combattaient pour eux et célébraient les exploits communs de la *gens*. Dans le Nord aussi, le chantre, comme le guerrier, est l'homme du *roi*. Ce nom de *roi* est celui par lequel à Rome même les petits désignaient les grands, soit par flatterie, soit par malignité. Dans l'Allemagne, où l'homme se donne à l'homme sans réserve et avec un dévouement si exalté, les vassaux chantaient leur seigneur de toute leur âme. A Rome, où le client se trouvait, comme plébéien, en opposition d'intérêts avec son patron, la poésie dut être de bonne heure glacée par le formalisme d'une inspiration officielle. Ces chants méritaient probablement d'être oubliés, et ils le furent. Consacrés à la gloire des grandes familles, ils importunaient l'oreille du peuple. Les plébéiens, sans esprit de famille, sans passé, sans histoire, ne regardaient que le présent et l'avenir. Rome, de si petite devenue si grande, avait d'ailleurs intérêt d'oublier. Elle ne se souciait pas de savoir que les vaincus étrusques et gaulois lui avaient autrefois fait payer une rançon.

Pauvres furent donc les matériaux de l'histoire romaine, plus pauvre la critique de ceux qui les mirent en œuvre. Les Grecs de cette époque étaient devenus entièrement incapables de pénétrer le profond symbolisme des vieux âges. Toutes les fois que l'antiquité, par poésie ou par impuissance d'abstraire, personnifiait une idée, lui donnait un nom d'homme, Hercule, Thésée ou Romulus, le grossier matérialisme des critiques alexandrins la prenait au mot, s'en tenait à la lettre. La religion était descendue à l'histoire, l'histoire à la biographie, au roman. L'homme avait paru si grand dans Alexandre, que l'on n'hésitait pas de faire honneur à des individus de tout ce qu'une saine critique eût expliqué par la personnification d'un peuple, ou d'une idée. Ainsi le fameux Évhémère, dans son voyage romanesque à l'île de Panchaïe, avait lu dans les inscriptions d'Hermès, que les dieux étaient des hommes supérieurs, divinisés pour leurs bienfaits. Encore, cette supériorité n'était-elle pas toujours fort éclatante. Vénus n'était originairement qu'une entremetteuse de profession qui eut l'honneur de fonder le métier. Cadmus, ce héros mythique, qui suit par tout le monde la trace de sa sœur, et sème dans les champs de Thèbes les dents du dragon, n'est plus dans Évhémère qu'un cuisinier du roi de Sidon, qui se sauve avec une joueuse de flûte.

Cette critique, dominée par le matérialisme d'Épicure, passa de Grèce à Rome avec Dioclès. Dioclès fut suivi par Fabius Pictor, Fabius par Cincius Alimentus, Caton et Pison. Fabius est méprisé de Polybe et même de Denys. Caton avait un but plus moral que critique; il dit lui-même qu'il écrivait son histoire en gros caractères, pour que son fils eût de beaux exemples devant les yeux. Que dire de la puérilité de Pison et de Valérius d'Antium? Ce sont là les sources où puisèrent Salluste pour sa grande histoire, Cornelius Nepos, Varron, Denys et Tite-Live. Le génie de Rome était un génie pratique, trop impatient, trop avide d'application, pour comporter les lentes et minutieuses recherches de la critique. C'est le génie des mémoires et de l'histoire contemporaine; Scaurus, Sylla, César, Octave, Tibère, avaient laissé des mémoires. Les histoires de Tacite ne sont autre chose que des mémoires passionnés contre les tyrans.

Fabius, Caton, Cincius, Pison, Valérius, Tite-Live enfin, l'éloquent metteur en œuvre de cette romanesque histoire, suivirent religieusement les Grecs, s'informant peu des monuments originaux. L'histoire était généralement pour les Romains un exercice oratoire, comme nous le savons positivement pour Salluste, comme on le voit dans Tite-Live, partout où nous pouvons le comparer avec Polybe. Pour Denys, on ne peut lui refuser une connaissance minutieuse des antiquités, mais il a cru épurer l'histoire romaine en la prosaïsant. Il ne dira pas que, sur quinze mille Fidénates, Romulus en tua la moitié de sa main; il lui attribuera telle institution qui n'a pu s'inscrire dans les lois, mais plutôt s'introduire dans les mœurs par la force du temps et de l'habitude (la puissance paternelle, le patronage, etc.). Il vantera la probité des compagnons de Romulus. Partout de plates réflexions. Dans les harangues qu'il prête à ses personnages, à Romulus, à Coriolan, etc., vous sentirez l'avant-goût de l'imbécillité byzantine.

Les Grecs flattèrent leurs maîtres, en supprimant tout ce qui pouvait humilier Rome, en la représentant dès son berceau telle qu'au temps des guerres puniques. Ils flattèrent la Grèce, en rapprochant autant qu'ils pouvaient la barbarie italique de l'élégance et de la civilisation des cités ioniennes. Ils flattèrent surtout les grandes familles de Rome, qui, au temps des guerres de Philippe, d'Antiochus

et de Persée, disposaient souverainement du sort de leur patrie.

Aucune famille n'avait à cette époque des rapports plus étroits avec la Grèce, que les Fabii et les Quintii. Nous avons vu que le premier historien latin de Rome, Fabius Pictor, dont le surnom héréditaire indique assez qu'une branche de cette famille cultivait les arts de la Grèce, fut envoyé par le sénat pour consulter l'oracle de Delphes, après la bataille de Cannes. C'est un des Quintii, Titus Quintius Flaminius, qui, après sa victoire sur Philippe, fit proclamer aux jeux isthmiques l'indépendance de la Grèce. Lisez dans Plutarque quelle fut en ce moment la joie crédule et l'enthousiasme de la Grèce. Vous comprendrez la faveur avec laquelle les historiens grecs de Rome ont traité la famille de leur libérateur.

Au premier siècle de la république, les consulats pleuvent sur ces deux familles. Un Fabius, un Quintius portent également le nom belliqueux de *Cæso*, c'est-à-dire, celui qui frappe et qui tue, comme les Francs donnaient à leur Karl le nom de *Martel*. La grande bataille de Veïes est le chant des Fabius. L'armée jure aux consuls de revenir victorieuse; un des deux Fabius périt, mais l'autre le venge, décide la victoire par sa valeur, et refuse un triomphe funesté par la mort de son père. Les Fabii se partagent les blessés, et les soignent à leurs dépens. Cette famille héroïque s'offre au sénat pour soutenir à elle seule la guerre de Veïes. Ils partent au nombre de trois cent six (*Voy.* plus haut nos remarques sur ce nombre), tous patriciens, tous de la même *gens*, tous, selon la puérile exagération de l'historien, *dignes de présider un sénat dans les plus beaux temps de la république*. Les Veïens ne peuvent triompher de ces héros que par la ruse. Les trois cents tombent dans une embuscade et y périssent. A eux tous ils n'avaient laissé qu'un fils à la maison; c'est de lui que sortirent les branches diverses de la *gens* Fabia. Un Fabius sort du Capitole assiégé et traverse seul l'armée des Gaulois, pour accomplir un sacrifice sur le mont Quirinal.

Les Quintii donnent à Rome cet idéal classique du guerrier laboureur, destiné à faire honte, par son héroïque pauvreté, au siècle où les Romains commençaient à lire l'histoire. Tiré de la charrue pour la dictature, Quintius Cincinnatus délivre une armée romaine, et, au bout de quinze jours, retourne à la charrue. Le consul délivré s'appelle Minutius, comme celui que le Fabius Cunctator des guerres puniques sauva des mains d'Hannibal. Cincinnatus, comme Fabius, vend son champ pour dégager sa parole, et sacrifie son bien à l'honneur. Tous deux sont d'inflexibles patriciens, qui dédaignent les vaines clameurs du peuple.

Les Marcii, qui combattirent Persée, et qui furent si longtemps employés dans les négociations de la Grèce, méritaient bien aussi d'être traités avec faveur dans l'histoire. Cette famille est plébéienne; C. Marcius Rutilus est le premier censeur plébéien. Qu'importe? Une branche de cette famille est distinguée par le surnom de *rex*, qui veut dire simplement homme puissant, patron. Le généalogiste grec en conclut qu'ils descendent d'un roi de Rome, d'Ancus Martius; et si ce n'est pas assez, ils remonteront à Mamercus, fils de Numa, quoique, selon la tradition (Denys, Plut.), Numa n'ait pas eu d'enfant mâle. Trois autres fils de Numa, Pinus, Pompo et Calpus, seront la tige des Pinarii, des Pomponii et des Calpurnii. Les Pomponii sont chevaliers, les Calpurnii sont des hommes nouveaux, qui n'arrivent au consulat qu'en 573. Rien n'arrête le faussaire. La gens Pomponia met sur ses médailles l'image barbue de Numa; les Marcii mettent sous les leurs la tête de Numa et le port d'Ostie, fondé par Ancus Martius, ou bien encore Ancus et un aqueduc fondé par ce roi et rétabli pour l'honneur de la famille par le préteur Q. Marcius Rex.

Ce n'est pas tout. Quintius Cæso, exilé pour ses violences, est accusé par la tradition d'être revenu avec des Sabins et des esclaves, et de s'être un instant emparé du Capitole. La pudeur patricienne des Quintii repousse l'accusation et jette un voile sur cette circonstance. Les Marcii plébéiens sont moins difficiles; ils prennent pour un des leurs ce dont les Quintii ne veulent pas. Un crime antique n'est point déshonorant. *Q. Marcius* Coriolanus se vengera d'une injuste condamnation, en amenant l'étranger contre sa patrie. Mais le flatteur des Marcii n'ose ni lui faire prendre le Capitole, ni lui donner la honte d'avoir été repoussé. Il craint d'humilier Rome ou son héros. Les larmes d'une mère désarmeront Coriolan, et sauveront à la fois Rome et l'historien.

Les autres généraux qui font la guerre en Grèce n'ont pas une moins illustre origine. Les Sulpicii remontent du côté paternel jusqu'à Jupiter, du côté maternel jusqu'à Pasiphaé. Quoique cette famille ne soit pas même romaine d'origine, P. Sulpicius *Quirinus* n'en met pas moins sur ses médailles la louve allaitant Quirinus. Les Hostilii, plébéiens parvenus au consulat à la fin du sixième siècle, portent sur leurs médailles la tête du roi Tullus, leur prétendu aïeul. Quant aux Acilii, Manius Acilius Glabrio, vainqueur d'Antiochus aux Thermopyles, est leur premier consul; et il n'est pas jugé assez noble pour arriver à la censure. Mais donnez-leur le temps. Un siècle plus tard, ils descendent d'Énée.

Ainsi les Romains et les Grecs vivaient dans un

échange de flatteries mutuelles. Les premiers, comme cet A. P. Albinus, dont se moquait Caton, s'exerçaient à écrire en grec[1], et demandaient pardon au lecteur de leur ignorance de cette langue. Flaminius faisait des vers grecs. Dès cette époque les grands de Rome ne manquaient pas d'avoir parmi leurs esclaves ou leurs clients quelque grammairien, quelque poëte grec, qui faisaient l'éducation des enfants et souvent celle du père. Ainsi le farouche et vindicatif Livius Salinator, celui même qui dans sa censure osa noter trente-quatre des trente-cinq tribus, avait auprès de ses enfants le Tarentin Livius Andronicus[2] qui traduisit en latin l'Odyssée, et donna sur le théâtre des imitations des drames grecs; le poëte lui-même y figurait comme acteur. Paul Émile, ce pontife austère, cet augure minutieux, avait dans sa famille des pédagogues grecs, grammairiens, sophistes, rhéteurs, sculpteurs, peintres, écuyers, veneurs, etc.[3]. Scipion l'Africain eut pour client et pour panégyriste le fameux Ennius. Né dans la grande Grèce (à Rudiæ[4], en Calabre), centurion en Sicile, sous T. Manlius Torquatus, et en Espagne sous Scipion, à la fois Osque, Grec et Romain, il se vantait d'avoir trois âmes. Il enseigna le grec sur l'Aventin, imita la Grèce avec originalité, et crut avoir rendu les Romains conquérants en poésie, comme ils l'étaient en politique par les armes de Scipion. Il se sut si bon gré d'avoir altéré l'originalité de l'Italie, qu'il se plaisait à appeler les Romains du nom de *Grecs*. Le grand poëme d'Ennius eut pour sujet la seconde guerre punique, c'est-à-dire, les exploits de Scipion. Le meilleur morceau qui nous en reste est le portrait du bon et sage client; c'est sans doute celui d'Ennius lui-même[5]. Les Scipions, qui avaient confisqué son génie au profit de leur gloire, ne

[1] Je l'excuserais, disait Caton, s'il eût été condamné à écrire en grec par ordre des Amphictyons. Polyb., *ext. Const. Porphyr.*, 87.

[2] Qui jouait lui-même ses pièces. *Voy.* le curieux passage de Valère Maxime, liv. II, c. 4, sur le théâtre, les jeux, les gladiateurs, etc.

[3] Plutarch., *Pauli Emil. vitâ*, c. 5, 7.

[4] A Rudiæ, en Calabre, au milieu des villes grecques (Sueton., *De illust. grammat.*, c. 1). Centurion en Sicile, il se distingue sous Titus Manlius Torquatus (Sil. Ital., XII, 390); combat ensuite en Espagne à côté du grand Scipion (Claudian., in lib. de II Cons. Stil. præf. Cic., *pro Archiâ*, c. 9). Il enseigne le grec sur le mont Aventin (Sueton., II. Cicer., *De orat.*, II, 68). Il va en Grèce avec M. Fulvius Nobilior (Cic., *pro Archiâ*, c. 11). — Caton blâme Fulvius d'avoir mené Ennius avec lui (Cic., *Tusc.*, I, 20).— Lié à la Grèce par l'éducation, à l'ancienne Italie par la naissance et par la langue (il se donne pour descendant de Messapus. Serv., *in Æn.*, VII, 691; Sil. Ital., XII, 393), à Rome par ses sentiments et son admiration; il pouvait donc bien se vanter d'*avoir trois âmes* (Gell., N. A., XVI, 17). — Après avoir mené les Romains à l'école de la Grèce, il s'applaudit de ce succès, et les appela *Grecs* (Fest., v. *Sos*, et Scaliger). — Scipion fit placer la statue d'Ennius parmi les monuments de la *gens Cornelia*, Val. Max., VI, 8.

Hocce loquutu' vocat, queicum bene saipe libenter
Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum
Comiter impertit; magna quom lassu' diei
Parti fuvisset, de summeis rebu' gerundeis
Consilio, endo foro lato, sanctoque senatu.
Quoi res audacter magnas parvasque jocumque
Eloqueretur; tincta maleis, et quoi bene dicta
Evomeret, seiqua vellet tutaque locaret:
Queicum molta volutat gaudia clamque palamque.
Ingenio quoi nolla malum sententia suadet,
Ut faceret facinus levis aut malus, doctu', fidelis,
Suavis homo, facundu', suo contentu' beatus,
Scitu', secunda loquens in tempore, commodu', verbum
Paucum, molta tenens, anteique, sepolta, vetusta.
Quai faciunt mores veteresque novosque tenentem;
Moltarum veterum legum, divamque hominumque
Prudentem, quei molta loqueive tacereve posset.
Hunc inter pugnas compellat Servilius sic.
— Gellius, lib. XII, cap. 4. —

Voici quelques autres fragments d'Ennius :

Non habeo denique nauci Marsum augurem,
Non vicanos haruspices, non de circo astrologos,
Non isiacos conjectores, non interpretes somniûm:
Non enim sunt ii, aut scientia, aut arte divinei;
Sed superstitiosi vates, impudentesque hariolei,
Aut inertes, aut insanei, aut quibus egestas imperat:
Qui sibei semitam non sapiunt, alteri monstrant viam;
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsei petunt:
De his divitiis sibi deducant drachmam, reddant cætera;
Qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias.
— Cic., *De divinatione*, I. —

At tuba terribilei sonitu taratantara dixit...
— Priscianus et Servius. —

Quomque caput caderet sonitum tuba sola peregit.
Et peraunla viro, rauco sonus aire cucurrit...
Anseris et tutum voce fuisse Jovem... — Propertius. —

Moribus anteiqueis res stat romana vireisque.
— D. Augustinus ex Cicerone, *De republica*, lib. V. —

. . . Stolidum genus Ajacidarum,
Bellipotentes sunt magi', quam sapientipotentes.
— Nonius in *stirpe*. —

Nec mi aurum posco, nec mi precium dederitis,
Nec cauponantes bellum, sed belligerantes;
Ferro, non auro, veitam cernamus utreique,
Vosne velit an me regnare hera, quidve ferat fors,
Virtute experiamur; et hoc simol accipe dictum;
Quorum virtutei bellei fortuna pepercit,
Horumdem me laibertati parcere certum 'st,
Dono ducite, doque volentibu' cum magneis Dis.
— Cic., *De officiis*, lib. I. —

Quei potis ingenteis oras evolvere bellei.
— Diomedes, in *potis*. —

Noo semper vastra evortit, nunc Jupiter hac stat.
— Macrobius, *Sat.*, lib. VI, cap. 1. —

Fortibus est Fortuna vireis data... — *Id.*, *ibid.* —

Africa terribilei tremit horrida terra tumoltu

lâchèrent pas Ennius après sa mort, et l'enfermèrent dans leurs tombeaux.

Ainsi Rome recevait docilement en littérature le joug de la Grèce, comme en politique celui de l'aristocratie protectrice des Grecs, celui des Métellus, des Fabius, des Quintius, des Æmilius, des Marcius, des Scipions surtout. Ces nobles orgueilleux qui foulaient si cruellement la vieille Italie dont les armes leur soumettaient le monde, accueillaient avec faveur les hommes et les mœurs étrangères. Ils fermaient Rome aux Italiens, pour l'ouvrir aux Grecs. Peu à peu s'effaçait le type rude et fruste du génie latin. On ne trouvait plus de vrais Romains que hors de Rome, chez les Italiens, par exemple à Tusculum en Caton, et, plus tard, dans ce paysan d'Arpinum, qui fut Marius.

Le premier vengeur que se suscite l'Italie, est le Campanien Nævius[1], comme Ennius, soldat des guerres puniques, le même peut-être qui organisa les vélites romains. Celui-ci n'emprunta point le mètre grec; ce fut dans le vieux vers saturnin qu'il attaqua tour à tour les Claudius, les Métellus, les Scipions même. Le peu de fragments qui nous restent de lui, sont pleins d'allusions piquantes à la tyrannie des nobles, à la servilité de leurs créatures. — *Allons, souffre de bonne grâce; le peuple souffre bien.* — *Quoi! ce que j'approuve, ce que j'applaudis au théâtre, ne pourra librement vexer*

Undique, multimodis consumitur anxia coireis :
Omnibus cadu loceis ingens apparet imago
Tristitiai, oculosque manusque ad sudera lassas
Protenduut, exsecrendo duci' facta reprenduut
Poinei, pervortentes omnia, circum cursant.
— Festus, in *metonymia*. —

Hostem quei feriet mihi erit Cartaginiensis.
Quisquis erit, cujatis erit.
— Diomedes, in *abnuo*. —

Clamor ad cœlum volvendu' per æthera vagit.
— Varro, L., lib. VI. —

Marci filius : is dictus popularibus olcis
Quei tum vaivebant homines, atque oivom agitabant,
Flos delibatus popolei suadaique medulla.
— Cic., in *bruto*. —

Egregie cordatus homo, Catus Ailiu' Sextus.
Quei vicit non est victor, nisi victu' fatetur...
— Nonius, in *obsidium*. —

. . . Forum, putealque Libonis
Mandabo siccis; adimam cantare severis.
— Servius, ad *Georgic.*, lib. III. —

Q. Ennii epitaphium ab ipsomet conditum.
Adspicite, o ceiveis, senis Ennii imagini formam.
Heic vostrum poneit maxuma facta patrum.
Nemo me lacrumeis decoret, nec funera fletu
Faxit. Quur? volito vivu' per ora virum.
— Cic., *Tusc. quæst.*, lib. I. —

P. Scipionis Africani tumulus :
Heic est ille situs, quoi nemo ceivei', neque hostis
Quibit pro facteis reddere operæ pretium.
— Cic., *De legibus*, II. — Seneca, lib. XIX, *epist.*, 109. —

En ego ingenio natus sum, amicitiam
Atque inimicitiam in fronte promptam gero.
— Ex incerto libro. —

Flagitii principium est nudare inter civeis corpora.
— Cic., *Tusc.*, lib. IV. —

Philosophandum est paucis, nam omnino haud placet.
— Gellius, lib. V, cap. 15. —

[1] Le premier, selon Varron, qui ait employé le vers saturnin (?) : « Saturnium in honorem Dei Nævius invenit. » Varr., VI. Festus, v. Saturnus. — Inventeur de la tragédie *prætexta*, où les caractères sont romains. — Il attaque les Scipions (Gell., VI, 8), les Métellus (Terentian. Maur., v. 2717) :

Fato Metelli Romæ fiunt consules.

A quoi ils répondirent :

Dabunt malum Metelli Nævio poetæ.
— Asconius Pedianus ad Cic., Act. 1, in Verrem., c. 10. —

Voici d'autres fragments de Nævius :

Nonius, in *revortit*.

Age nunc quando *rhetoricasti*, responde quod te rogo.

Nonius, in *multare*.

Et asseri laudes ego (*ego?*) cum votis me multatis meis, quod
Præter spem quem vellem audiebam : hoc mihi Ennius.
— Culex Nævii. —

Ex Protecto Nævii. — Diomedes, in *patio*;

Populus patit : tu patias modo.

Ex Tarentillâ Nævii. — Sosipater in *quanti* :

Quæ ego in theatro hic meis probavi plausibus,
Ea non audere quemquam regem rumpere,
Quanto libertatem hanc hic superat servitus absolute.
— Gellius, lib. VI, c. 8. —

Exorde du grand poëme de Nævius, restitué selon les conjectures d'Hermann (*Doctrina metrica*) :

Qui terrai Latiai hemones contusernot
Viros frudesque Pœni, fabor.

Passage de Nævius, d'après Merula, *ad Ennium*, p. 417, ex Calpurnio.

Sic Pœni contremiscunt artubus universim;
Magni metus tumultus pectora possidet :
. . . . Cæsum funera agitant,
Exsequias itilant, temulentiamque tollunt
Festam.
Superbiter contemptim conterit legiones.
— Nævius, in Nonio, verbis *contemptim*, *superbiter*. —

. . . . Etiam qui
Meum res magnas sæpe gessit gloriose,
Cujus facta viva vigent, qui apud gentis solus præstat,
Eum suus pater cum pallio uno ab amicâ abduxit.
— Nævius, *in Gellio*, VI, 8. —

Mortalis immortalis flere si foret fas,
Flerent divæ camenæ Nævium poetam.
Itaque postquam est Orcino traditus thesauro,
Obliti sunt Romæ loquier latina lingua.
— Nævius, *in Gellio*, I, 24. —

noa rois du sénat! oh! la tyrannie domine ici la liberté (Fragm. *de la petite Tarentine*). — *Les Métellus naissent consuls à Rome;* jeu de mots sur le mot *metellus*, qui voulait dire portefaix, sur l'incapacité de cette puissante famille, et sur ses nombreux consulats. Les Métellus se piquèrent et répondirent par un vers sur la même mesure :

Les Métellus te porteront malbeur.

Ils ne s'en tinrent pas là; ils firent jeter en prison Nævius. Le poëte incorrigible fut si peu intimidé, qu'il y fit deux comédies, et ne craignit pas cette fois de s'attaquer aux Scipions :

Cet homme dont le bras fit maint exploit pompeux,
Dont le nom glorieux brille, éclate aujourd'hui,
Qui seul est grand aux yeux des nations;
Celui-là même, un certain soir,
Son père l'emmena de chez sa bonne amie,
Vêtu légèrement : il n'avait qu'un manteau.

Le trait était d'autant plus pénétrant, qu'alors même Scipion, déjà vieux, avait dans sa maison commerce avec une esclave, et que la connivence d'une épouse débonnaire cachait seule sa honte domestique [1].

Les Scipions invoquèrent la loi atroce des Douze Tables, qui condamne à mort l'auteur de vers diffamants. Heureusement pour le poëte, les tribuns intervinrent. Mais il n'en subit pas moins la honte d'une sorte d'exposition publique, et fut relégué en Afrique. Un poëte de l'âge suivant, qui s'en tenait prudemment à la satire générale des vices, le comique Plaute, s'est complu à peindre la triste figure du pauvre Campanien, *cloué à la colonne avec deux gardes, qui ne le quittent ni nuit ni jour* [2]. Nævius, laissant l'Italie pour jamais, lui fit ses adieux dans une épitaphe digne de Catulle, qu'il se composa lui-même, et où il déplorait avec sa propre ruine celle de l'originalité italienne. *Que les immortels pleurent les mortels, ce serait chose indigne. Autrement, les déesses du chant pleureraient Nævius le poëte. Une fois Nævius enfoui au trésor de Pluton, ils ne surent plus à Rome ce que c'était que parler langue latine.* Toutefois le peuple garda un bon souvenir au courageux ennemi des nobles. Il donna le nom de Nævius à une porte de Rome [3]; et cent cinquante ans après, Horace, avec

[1] Valer. Max., VI, 6. — Selon Valérius d'Antium, un des plus anciens historiens de Rome, la fameuse anecdote de la continence de Scipion serait controuvée; il n'aurait pas rendu la fille à ses parents. Gell., VI, 8.

[2] In *Mil. Glorios.*, v. 211.

Nam os columnatum poetæ inesse audivi barbaro,
Cui bini custodes semper totis horis accubant.

[3] Varr., *de L. lat.*, IV, 45. — Banni (*Euseb.*, *Chron.*, *Olymp.*, CXLIV), il meurt à Utique, à la fin des guerres puniques. (Cependant *voy.* Cic., *Brut.*, c. 15.) — Sur la vie d'Ennius et de Nævius, *voy.* Blum., *Einleitung*, etc.

N'ayant plus occasion de revenir sur cette époque de la littérature romaine, nous placerons ici quelques fragments importants des successeurs immédiats d'Ennius et de Nævius.

Pacuvii *Frag.*

Nam istis qui linguam avium intelligunt;
Plusque ex alieno jecore sapiunt, quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo.
— Cic., *De divin.*, I. —

Ego odi homines ignavâ operâ, et philosophâ sententiâ.
— Gell., XIII, 8. —

Adolescens, tamen etsi properas, hoc te saxum rogat
Uti se adspicias : deinde quod scriptum est, legas :
Haic sunt poetæ Pacuvii Marci sita
Ossa; hoc volebam, nescius ne esses; vale.
— Gell., I, 24. —

S. Cæcilii *Frag.*

Nam novus quidem Deus repertus est Jovis.
— Ex *Epistolâ*. Priscianus, in *Jovis*. —

L. Accii *Frag.*

Calanes, famuli metellique, caculæque.
— Ex *Annibalibus*. Festus, in *Metelli*. —

Nihil credo auguribus, qui aures verbis ditant
Alienas, suas ut auro locupletent domos.
— Ex *Astyanacte*. Nonius, in *ditant*. —

Multi iniqui atque infideles regno, pauci sunt boni.
— Cic., *De off.*, III. —

L. Lucilii *Frag.*

Scipiadæ magno improbus objiciebat Asellus
Lustrum illo censore malum infelixque fuisse.
— Ex XI l. *Satyr.* — Nonius. —

Nam vetusilla Cato lacessisse appellari, quod conscius ipse non [erat sibi.
— Ex XIV lib. *Satyr.* — Caper apud Pris., in *lacesso*. —

Cohibet et domi mœstus se Albinus, repudium quod filiæ re- [misit.
— Ex XVIII lib. *Satyr.* — Nonius, in *remittere*. —

Vellem concilio vestrum, quod dicitis, olim,
Cœlicolæ, vellem, inquam, adfuissemu' priore
Concilio. — Servius, in IX *Æn.* —

Ut nemo sit nostrum quin aut pater optimu' divum,
Aut Neptunu' pater, Liber, Saturnu' pater, Mars,
Janus, Quirinus pater, nomen dicatur ad unum.
— Lactantius, lib. IV, cap. 3. —

C. Lucilii *Frag.*

Lactantius, IV, 5.

Nunc vero à mane ad noctem, festo atque profesto
Totus item pariterque die populusque patresque
Jactare indu foro se omnes, decedere nusquam,
Uni se atque eidem studio omnes dedere, et arti,
Verba dare ut caute possint, pugnare dolose,
Blanditia certare, bonum simulare virum se,
Insidias facere, ut si hostes sint omnibus omnes.

Cic., *De finibus.*

Græcum te Albuti, quam Romanum atque Sabinum,

tout son mépris pour la vieille littérature de sa patrie, était obligé de dire : *Pour Nævius, on ne le lit pas, on le sait; il est, comme d'hier, dans toutes les mémoires...*

La lâche victoire des nobles sur Nævius ne les préserva pas d'attaques plus sérieuses. Dans cette époque de la gloire et de la toute-puissance des Scipions, un patricien de la famille toujours populaire des Valerii, Valérius Flaccus, fit venir de Tusculum, et établit près de lui à Rome un jeune Italien d'un génie singulièrement énergique, d'un courage éprouvé et d'une éloquence mordante. C'était un homme roux, aux yeux bleus, d'un aspect barbare, et d'un regard qui défiait ami et ennemi. Son nom de famille était *Porcius* (le porcher). Mais il était si avisé dès son enfance, qu'on l'avait surnommé *Caton*[1]. A dix-sept ans, il avait servi contre Hannibal. Depuis, il cultivait un champ voisin de celui du vieux Manius Curius, le vainqueur des Samnites. Le matin, il allait répondre sur le droit et plaider dans les petites villes voisines de Tusculum. Puis, il revenait, se mettait tout nu, labourait avec ses esclaves, mangeait avec eux, buvait comme eux de l'eau, du vinaigre ou de la piquette. Toutefois ce n'était pas un maître tendre. *Le père de famille*, dit-il dans son livre d'agriculture, *doit vendre les vieilles charrettes, les vieilles ferrailles, les vieux esclaves*[2].

Municipem ponti, Titi, Auni, centurionum
Præclarorum hominum, ac primorum, signiferumque,
Maluisti dici. Græce ergo prætor Athenis,
Id quod maluisti, te, quum ad me accedis, saluto,
Χαῖρε, inquam, Tite, lictores, turma omnis chorusque,
Χαῖρε Tite hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus.

Cic., *De oratore*, lib. III.

Quam lepide lexeis compostæ ut tesserulæ omnes,
Arte pavimento, atque emblemate vermiculato,
Crassum habeo generum : ne *rhetoricoteros* tu sis.

[1] Ces détails et la plupart de ceux qui suivent, sont tirés de Plutarque.

[2] Cato, *de R. r.*: « Vendat oleum, si pretium habeat, » vinum frumentumque quod supersit. Vendat boves » vetulos, armenta delicula, oves deliculas, lanam, » pelles, plaustrum vetus, ferramenta vetera, servum » senem, servum morbosum, et si quid aliud supersit, » vendat. Patrem familias vendacem, non emacem esse » oportet. »

« Que le père de famille vende l'huile, si elle a du prix, et ce qui lui reste du vin et de blé. Qu'il vende les vieux bœufs, les veaux, les petites brebis, la laine, les peaux, les vieux chariots, les vieux fers, l'esclave vieux, l'esclave malade, et tout ce qui peut être vendu : il faut que le père de famille soit vendeur, non acheteur. »

» Est interdum præstare mercatoris rem quærere, ni » tam periculosum siet; et item fœnerari, si tam ho» nestum siet. Majores enim nostri hoc sic habuerunt, » et ita in legibus posuerunt : furem dupli condemnari, » fœneratorem quadrupli. Quanto pejorem civem existi» marint fœneratorem quam furem hinc licet existimare; » et virum bonum cum laudabant, ita laudabant : bonum » agricolam, bonumque colonum. Amplissime laudari » existimatur, qui ita laudabatur. Mercatorem autem » strenuum studiosumque rei quærendæ existimo; ve» rum periculosum et calamitosum. At ex agricolis et » viri fortissimi et milites strenuissimi gignuntur, » maximeque pius quæstus stabilissimusque consequi» tur, minimeque invidiosus; minimeque male cogi» tantes sunt, qui in eo studio occupati sunt. »

» Il n'y aurait rien de mieux que de s'enrichir par le négoce, si cette voie était moins périlleuse; ou que de prêter à usure, si le moyen était plus honnête; mais telle est sur ce point l'opinion de nos ancêtres et les dispositions de leurs lois, qu'ils condamnent le voleur à restituer le double, et l'usurier à rendre le quadruple. Vous pouvez juger par là combien l'usurier leur paraît un citoyen pire que le voleur. Voulaient-ils au contraire louer un homme de bien, ils le nommaient bon laboureur et bon fermier; et cet éloge paraissait le plus complet qu'on pût recevoir. Quant au marchand, je le trouve homme actif et soigneux d'amasser, mais de condition périclitante et calamiteuse. Pour les laboureurs, ils engendrent les hommes les plus courageux et les soldats les plus robustes; c'est de leur profession que l'on tire le profit le plus légitime, le plus sûr et le moins attaquable; et ceux qui y sont occupés sont le moins sujets à penser à mal. » (Trad. de M. Villemain.)

» Quant à moi, dit Plutarque, je n'aurais jamais le cœur de vendre mon vieux bœuf laboureur, encore moins mon vieil esclave. » « Caton, dit M. Villemain, n'entendait pas ces délicatesses, il songeait seulement à faire une bonne maison. »

» Dicam de istis Græcis suo loco, Marce fili. Quid » Athenis exquisitum habeam, et quod bonum sit illo» rum litteras inspicere, non perdiscere, vincam. Ne» quissimum et indocile genus illorum; et hoc puta » vatem dixisse : Quandocumque ista gens suas litteras » dabit, omnia corrumpet; tum etiam si medicos suos » huc mittet. Jurarunt inter se barbaros necare omnes » medicina; et hoc ipsum mercede faciunt, ut fides iis » sit et facile disperdant. Nos quoque dictitant barba» ros, et spurcius nos quam alios populos opicorum » appellatione fœdant, interdixi tibi de medicis. »

« Je parlerai de ces Grecs en temps et lieu, mon fils Marcus. Je dirai ce que j'ai observé à Athènes; il peut être bon d'effleurer les arts, mais non de les approfondir, et je le prouverai. Cette race est du monde la plus perverse et la plus intraitable; et je crois entendre un oracle : Toutes les fois que cette nation nous apportera ses arts, elle corrompra tout, et c'est pis encore si elle envoie ici ses médecins. Ils ont juré entre eux d'exterminer, par la médecine, tous les barbares jusqu'au dernier; et ils n'exigent le salaire de leur métier que pour usurper la confiance et tuer plus à l'aise. Nous aussi ils nous appellent barbares, et nous outragent plus ignominieusement que tous les autres peuples, en

Établi à Rome par Valérius, appuyé par Fabius, il devint successivement tribun d'une légion, questeur, préteur, enfin consul et censeur avec son ancien patron.

Envoyé comme préteur en Espagne, il commença par renvoyer les fournisseurs de vivres, déclarant que la guerre nourrirait la guerre. En trois cents jours, il prit quatre cents villes ou villages, qu'il fit démanteler tous à la même heure. Il rapporta dans le trésor une somme immense; et au moment de se rembarquer, vendit son cheval de bataille, pour épargner à la république les frais du transport. Dans toute l'expédition, il avait toujours été à pied, avec un esclave qui portait les provisions, et qu'il aidait dans l'occasion à les préparer. Après avoir obtenu le triomphe, il n'en partit pas moins comme simple tribun, pour combattre Antiochus en Grèce. Aux Thermopyles, le général romain embrassa Caton devant toute l'armée, avoua qu'on lui devait la victoire, et le chargea d'en porter la nouvelle à Rome.

Tant de vigueur et de sévérité pour lui-même prêtait une autorité merveilleuse à l'âpreté cynique de ses attaques contre les mœurs des nobles. C'était surtout contre les Scipions que les Fabius et les Valérius semblaient l'avoir lâché, dès son arrivée à Rome. Dans sa questure en Sicile, il accusa les dépenses de l'Africain, et sa facilité à imiter les Grecs. Scipion le renvoya, en disant : « Je n'aime pas un questeur si exact. »

Il ne fallait pas moins que l'énergie de Caton pour réprimer l'insolence et la tyrannie des grandes familles qui se tenaient étroitement unies pour l'oppression du peuple. Quintius Flaminius avait nommé Scipion *prince du sénat*. Deux fils de Paul Émile étaient entrés par adoption dans les familles des Scipions et des Fabius. Des deux filles du grand Scipion, l'une épousa Sempronius Gracchus, l'autre Scipion Nasica. Ainsi, malgré les haines de famille, toute l'aristocratie se tenait par des mariages; c'est ce qui rendait les grands si forts contre la justice, et les mettait au-dessus des lois. Un gendre de Fabius ayant été accusé de trahison, son beau-père, pour le faire absoudre, n'eut qu'à dire qu'il était innocent, puisqu'il était resté le gendre de Fabius. Scaurus étant accusé plus tard, se justifia de la manière suivante : Varius de Sucrone accuse Æmilius Scaurus d'avoir reçu des présents

nous traitent d'opiques. Mon fils, je t'interdis les médecins. »

Plut., *Cat. vit.*, c. 32 : « Caton avait toujours un grand nombre d'esclaves qu'il achetait parmi les prisonniers; il choisissait les plus jeunes, comme plus susceptibles d'éducation. Aucun de ses esclaves n'allait jamais dans une maison étrangère qu'il n'y fût envoyé par Caton ou par sa femme; et toutes les fois qu'on demandait à l'esclave ce que faisait son maître, il répondait : « Je n'en sais rien. » Il voulait qu'un esclave fût toujours occupé dans la maison ou qu'il dormît. Il aimait les esclaves dormeurs, parce qu'il les croyait plus doux que ceux qui aimaient à veiller; après que le sommeil avait réparé leurs forces, ils étaient plus propres à remplir les tâches qu'on leur donnait. Persuadé que rien ne portait plus les esclaves à mal faire que l'amour des plaisirs, il avait établi que les siens pourraient voir en certain temps les femmes de la maison pour une pièce d'argent qu'il avait fixée, en leur défendant d'approcher d'aucune autre femme. Dans les commencements, lorsqu'il était encore pauvre, et qu'il servait comme simple soldat, il ne se fâchait jamais contre ses esclaves, et trouvait bon tout ce qu'on lui servait. Rien ne lui paraissait plus honteux que de quereller des esclaves pour sa nourriture. Dans la suite, quand sa fortune fut augmentée, et qu'il donnait à manger à ses amis et aux officiers de son armée, il faisait, aussitôt après le dîner, donner les étrivières à ceux de ses esclaves qui avaient servi négligemment ou mal apprêté quelques mets. Il avait soin d'entretenir toujours parmi eux des querelles et des divisions : il se méfiait de leur bonne intelligence et en craignait les effets. Si un esclave avait commis un crime digne de mort, il le jugeait en présence de tous les autres, et, s'il était condamné, il le faisait mourir devant eux.

« Devenu enfin trop ardent à acquérir des richesses, il négligea l'agriculture, qui lui parut un objet d'amusement plutôt qu'une source de revenus; et, voulant placer son argent sur des fonds plus sûrs et moins sujets à varier, il acheta des étangs, des terres, où il y eût des sources d'eaux chaudes, des lieux propres à des foulons, des possessions qui occupassent beaucoup d'ouvriers, qui eussent des pâturages et des bois, dont il retirât beaucoup d'argent, et dont Jupiter, comme il le disait lui-même, ne pût diminuer le revenu. Il exerça la plus décriée de toutes les usures, l'usure maritime; et voici comment il s'y prenait. Il exigeait de ceux à qui il prêtait son argent qu'ils fissent, au nombre de cinquante, une société de commerce, et qu'ils équipassent autant de vaisseaux, sur chacun desquels il avait une portion qu'il faisait valoir par un de ses affranchis, qui, étant comme son facteur, s'embarquait avec les autres associés, et avait sa part dans tous les bénéfices. Par là il ne risquait pas tout son argent, mais seulement une petite portion dont il tirait de gros intérêts. Il prêtait aussi de l'argent à ses esclaves pour acheter de jeunes garçons; et, après les avoir exercés et instruits aux frais de Caton, ils les revendaient au bout d'un an. Caton en retenait plusieurs qu'il payait au prix de la plus haute enchère. Il excitait son fils à ce commerce usuraire, en lui disant qu'il ne convenait tout au plus qu'à une femme veuve de diminuer son patrimoine. »

M. Cassan a placé à la suite de ses lettres de Fronton et de Marc-Aurèle, des traductions élégantes et fidèles de plusieurs morceaux de Caton et autres auteurs anciens.

pour trahir la république ; Æmilius Scaurus déclare qu'il est innocent : lequel des deux croirez-vous? L'accusateur d'un Métellus ayant mis sous les yeux des juges les registres qui devaient les convaincre de concussion, tout le tribunal détourna les yeux[1]. Ainsi rien n'arrêtait l'audace de ces *rois*, comme les appelait le peuple. L'Africain surtout, dont on avait mis la statue dans le sanctuaire de Jupiter[2], et qui avait dédaigné un consulat à vie, exerçait une véritable dictature. Un jour que les questeurs craignaient de violer une loi en ouvrant le trésor public, Scipion, alors simple particulier, se fit donner les clefs, et ouvrit[3].

Il n'y avait plus de république, si quelqu'un n'avait le courage de tenir tête aux Scipions, et d'exiger qu'ils rendissent compte comme citoyens. Caton en trouva l'occasion après la guerre d'Antiochus (187). Leur conduite dans cette guerre avait été plus que suspecte (*Voyez* plus haut). Les deux frères avaient réglé les conditions de paix de leur autorité privée. Quelles sommes rapportaient-ils de cette riche Asie, quelles dépouilles du successeur d'Alexandre, du maître d'Antioche et de Babylone?

Au jour du jugement, Scipion ne daigna pas répondre aux accusateurs, mais il monta à la tribune, et dit : « Romains, c'est à pareil jour que j'ai vaincu en Afrique Hannibal et les Carthaginois. Suivez-moi au Capitole pour rendre grâce aux dieux, et leur demander de vous donner toujours des chefs qui me ressemblent. » Tous le suivirent au Capitole, peuple, juges, tribuns, accusateurs, jusqu'aux greffiers. Il triompha en ce jour, non plus d'Hannibal et de Syphax, mais de la majesté de la république et de la sainteté des lois.

D'autres disent que les licteurs des tribuns du peuple ayant déjà mis la main sur son frère, l'Africain le leur arracha, déchira les registres, et dit : *Je ne rendrai pas compte de quatre millions de sesterces, lorsque j'en ai fait entrer au trésor deux cents millions. Je n'ai rapporté pour moi qu'un surnom de l'Afrique.* Puis il se retira dans une terre qu'il avait à Literne, en Campanie. Son ennemi Tib. Sempronius Gracchus, alors tribun du peuple, empêcha lui-même qu'on ne l'inquiétât dans son exil volontaire. Il y mourut, et fit écrire sur sa tombe ces mots amers et injustes : *Ingrate patrie, tu ne possèdes pas même mes os.*

Ses ennemis le poursuivirent encore dans la personne de son frère. Les Pétilius, tribuns du peuple, d'autres disent M. ou Q. Nævius (parent du poëte?) proposèrent de nouveau une enquête *sur l'argent reçu ou extorqué d'Antiochus.* Caton appuya la proposition, et elle fut convertie en loi par le suffrage unanime des trente-cinq tribus[4]. Les accusés furent condamnés. Le jugement portait *que L. Scipion, pour accorder au roi Antiochus une paix plus avantageuse, avait reçu de lui six mille livres d'or et quatre cent quatre-vingts livres d'argent de plus qu'il n'avait fait entrer dans le trésor; A. Hostilius, son lieutenant, quatre-vingts livres d'or et quatre cent trois d'argent ; C. Furius, son questeur, cent trente d'or, et deux cents d'argent.* Lucius Scipion parut justifié par sa pauvreté. On ne trouva pas chez lui la somme qu'il était condamné à payer. Mais l'aristocratie n'en reçut pas moins un coup terrible. Caton fut bientôt, malgré les efforts des nobles, élevé à la censure, et chargé de poursuivre ces recherches sévères que personne ne pouvait plus éluder depuis l'humiliation des Scipions.

CHAPITRE VII.

RÉDUCTION DE L'ESPAGNE ET DES ÉTATS GRECS. — PERSÉE. — DESTRUCTION DE CORINTHE, DE CARTHAGE ET DE NUMANCE, 189-134.

Au moment où le vieux génie italien venait de frapper dans les Scipions les représentants des mœurs et des idées de la Grèce[5], celles de l'Orient, tout autrement dangereuses, s'étaient sourdement introduites dans Rome, et y commençaient cette conquête lente, mais invincible, qui devait finir par les placer sur le trône impérial.

Un Titus Sempronius Rutilus avait proposé à son beau-fils dont il était tuteur, de l'initier aux mystères des bacchanales qui, de l'Étrurie et de la Campanie, avaient alors passé dans Rome (186-4). Le jeune homme en ayant parlé à une courtisane qui l'aimait, elle parut frappée de terreur, et lui dit qu'apparemment son beau-père et sa mère craignaient de lui rendre compte, et voulaient se défaire de lui. Il se réfugia chez une de ses tantes qui fit tout savoir au consul. La courtisane interrogée nia d'abord, craignant la vengeance des initiés; puis elle avoua. Ces bacchanales étaient un culte frénétique de la vie et de la mort, parmi les rites duquel tenaient place la prostitution et le meurtre.

[1] *Voy.* Val. Maxime, II, 10; III, 3; IV, 1, 8; VIII, 1.
[2] Id., VIII, 15. *Voy.* aussi Aul.-Gell., VII, 1, et IV, 18.
[3] Val. Max., III, 7.

[4] Tit.-Liv., XXXVIII, 51, 57.
[5] Val. Max., III, 6 : « Nous voyons au Capitole une statue de Lucius Scipion avec le manteau et la chaussure grecs. »

Ceux qui refusaient l'infamie étaient saisis par une machine et lancés dans des caveaux profonds. Hommes et femmes se mêlaient au hasard dans les ténèbres, puis couraient en furieux au Tibre, y plongeaient des torches ardentes qui flambaient en sortant des eaux, symbole de l'impuissance de la mort contre la lumière inextinguible de la vie universelle.

L'enquête fit bientôt connaître que dans la seule ville de Rome sept mille personnes avaient trempé dans ces horreurs [1]. On mit partout des gardes la nuit, on fit des perquisitions, une foule de femmes qui se trouvaient parmi les coupables furent livrées à leurs parents pour être exécutées dans leurs maisons. De Rome, la terreur s'étendit dans l'Italie. Les consuls poursuivirent leurs informations de ville en ville.

Ce n'était pas la première apparition des cultes orientaux dans Rome. L'an 534 de Rome, le sénat avait décrété la démolition des temples d'Isis et de Sérapis; et, personne n'osant y porter la main, le consul L. Æmilius Paulus avait le premier frappé d'une hache les portes du temple. En 614, le préteur C. Cornelius Hispallus avait chassé de Rome et de l'Italie les astrologues chaldéens et les adorateurs de Jupiter Sabazius. Mais dans les dangers extrêmes de la seconde guerre punique, le sénat lui-même avait donné l'exemple d'appeler les dieux étrangers. Il avait fait apporter de Phrygie à Rome la pierre noire sous la forme de laquelle on adorait Cybèle. « A mesure que la guerre se prolongeait, dit Tite-Live, les esprits flottaient selon les succès et les revers. Les religions étrangères envahissaient la cité; on eût dit que les dieux ou les hommes s'étaient tout à coup transformés. Ce n'était plus en secret et dans l'ombre des murs domestiques que l'on outrageait la religion de nos pères : en public, dans le Forum, dans le Capitole, on ne voyait que femmes sacrifiant ou priant selon les rites étrangers [2]. »

Le peuple romain n'était point tel que ses mœurs se corrompissent impunément. Les religions étrangères entraînaient la débauche, la débauche aimait l'assaisonnement du sang et du meurtre. La race romaine est dans tous les temps sensuelle et sanguinaire. Les débauches contre nature et les combats de gladiateurs prennent en même temps faveur à Rome. Un seul fait dira tout. Le frère de T. Quintius Flaminius avait emmené de Rome un enfant qu'il aimait, et celui-ci lui reprochait d'avoir sacrifié pour le suivre un beau combat de gladiateurs; il regrettait, disait-il, de n'avoir pas encore vu mourir un homme. On annonce pendant le repas à Flaminius qu'un chef gaulois vient se livrer à lui avec sa famille : *Veux-tu que je te dédommage de tes gladiateurs* [3]? dit Flaminius au jeune garçon; il décharge un coup d'épée sur la tête du Gaulois, et l'étend mort à ses pieds.

Le peuple, tout corrompu qu'il était déjà, avait horreur de ces mœurs atroces. Il résolut de donner à son mal le médecin le plus sévère, et malgré les nobles, porta Caton à la censure. Celui-ci chasse du sénat Lucius Flaminius, consomme la ruine des Scipions en ôtant le cheval à l'Asiatique; frappe d'impôts les meubles de luxe, et pousse la sévérité jusqu'à dégrader un sénateur pour avoir donné un baiser à sa femme en présence de sa fille. Hélas! que signifiaient ce respect exagéré de la pudeur et ces lois somptuaires dans une cité pleine des complices des bacchanales? L'on trouva en une seule année que cent soixante-dix femmes avaient empoisonné leurs maris pour faire place à d'autres époux! Caton lui-même, déjà bien vieux, entretenait commerce avec une esclave sous les yeux de son fils et de sa belle-fille, et il finit par épouser à quatre-vingts ans la fille d'un de ses clients. Il avait quitté la culture des terres pour l'usure, et il en faisait un précepte à son fils [4].

Quelle devait être la politique d'un pareil peuple? quels ses rapports avec les nations étrangères? Perfides, injustes, atroces; on en serait sûr, quand la ruine de la Macédoine et de la Grèce, de Carthage et de Numance ne le témoignerait pas expressément.

Tant que vécurent Philippe et Hannibal, le sénat craignit toujours une confédération universelle. Il ménagea Antiochus, Eumène, Rhodes, l'Achaïe. Mais les succès que Prusias dut à son hôte Hannibal dans ses guerres contre Eumène, décidèrent les Romains à sortir enfin d'inquiétude. Flaminius vint demander au roi de Bithynie l'extradition d'Hannibal, et le vieil ennemi de Rome n'échappa qu'en

[1] Val. Max., I, 3.

[2] Tit.-Liv., XXV, 1, et XXIX, c. 5 : « Quò diutiùs » trahebatur bellum, et variabant secundæ adversæque » res non fortunam magis, quàm animos hominum : » tanta religio, et ea magnâ ex parte externa, civita» tem incessit, ut aut homines aut dii repente alii vi» derentur facti. Nec jam in secreto modo atque intrà » parietes abolebantur Romani ritus, sed in publico » etiam ac foro Capitolioque mulierum turba erat, nec » sacrificantum nec precantum deos patrio more. » — Plus tard. « Cultrix numinum cunctorum. » Arnobius, *adv. gentes*, VI. Tacite, *Annal.*, XV, 44 : « Urbs quo » cuncta undique atrocia aut pudenda confluant cele» branturque. »

[3] Plut., *in Cat.*

[4] *Voy.* plus haut, page 380.

s'empoisonnant. Alors le sénat rassuré favorisa la Lycie contre Rhodes, Sparte contre les Achéens, accueillit contre Philippe les accusations des Thessaliens, des Athamanes, des Perrhœbiens, d'Euméne, puis celles des Thraces, des Illyriens, des Athéniens. Le sénat le croyait, avec raison, coupable d'avoir égorgé les habitants de Maronée en haine des Romains, leurs protecteurs; il lui fit l'affront de le confronter avec ses accusateurs, et finit par lui déclarer qu'il ne devait la conservation de sa couronne qu'à son jeune fils Démétrius, ami des Romains, chez lesquels il avait vécu longtemps comme otage. Persée, fils aîné de Philippe auquel les Romains voulaient opposer leur créature, accusa Démétrius, non sans vraisemblance, d'avoir voulu l'assassiner [1], et le fit condamner à mort par un père qui détestait en lui l'ami, le favori de Rome.

L'infortuné Philippe se faisait, jusqu'à sa mort, lire deux fois par jour son traité avec les Romains [2]. Il ne put que préparer la guerre et la léguer à son successeur [3]; ses torts envers les peuples voisins les empêchaient de se fier à lui. Persée trouva le trésor rempli, la population augmentée, la Thrace, cette pépinière de soldats, conquise en partie par son père. Les Celtes du Danube, appelés par Philippe, étaient en marche vers la Macédoine, et pouvaient de là passer en Italie. Mais Persée ne tarda pas à voir, par l'exigence de ces Barbares [4], qu'ils ne seraient guère moins formidables à ses États que les Romains eux-mêmes. Il se trouvait dans la position de l'empereur Valens, lorsqu'il eut l'imprudence d'ouvrir l'Empire aux tribus des Goths. Persée comprit le danger, et aima mieux se passer de ces dangereux auxiliaires. Ses préparatifs d'ailleurs n'étaient pas terminés. Prendre les Barbares à sa solde, c'était commencer la guerre.

D'abord, pour gagner du temps, il met sa couronne aux pieds du sénat, et déclare ne vouloir la recevoir que de lui (178). Il regagne la Grèce par sa douceur, sa clémence et sa modération. Il donne sa sœur à Prusias, épouse la fille du roi de Syrie, Séleucus. Le sénat de Carthage reçoit pendant la nuit ses ambassadeurs dans un temple. Il essaye, mais en vain, de faire assassiner à Delphes le lâche Euméne qui vient de le dénoncer à Rome [5], lorsqu'il eût plutôt dû se joindre à lui. Mais telle est la terreur universelle, que tant de nations ennemies de Rome n'aident Persée que de leurs vœux. La Thrace et l'Illyrie seules unissent leurs armes à celles de la Macédoine.

Nul doute que si Persée eût essayé de transporter le théâtre de la guerre chez un des peuples de la Grèce, ce peuple, épouvanté par Rome, ne se fût déclaré contre lui. Il obtint leur neutralité, et c'est beaucoup. La tyrannie de Rome lui donnait d'ailleurs l'espoir de les voir se jeter dans ses bras, comme il advint des Épirotes. Les Romains l'amusaient par des négociations. Pour celui qui connaissait l'énorme disproportion des forces, qui se voyait seul pour la liberté du monde, qui enfin se sentait si près de périr, c'était beaucoup d'attendre. Aussi, lorsqu'à sa première rencontre avec les Romains, Persée leur eut tué deux mille deux cents hommes, il attendit que la nouvelle de cette victoire décidât pour lui Carthage, Prusias, Antiochus, les Étoliens ou les Achéens. Tout resta immobile (171).

Les Romains, l'ayant attaqué à la fois du côté de la Thessalie, de la Thrace et de l'Illyrie, furent partout repoussés, et perdirent en une seule fois six mille hommes. C'était la plus sanglante défaite qu'ils eussent essuyée depuis quarante ans. Et cependant Persée était obligé de partager ses forces; il remportait dans cette campagne même une victoire signalée sur les Dardaniens, éternels ennemis de la Macédoine.

On a accusé, avec raison sans doute, l'avarice de Persée, qui ne paya pas aux Illyriens l'argent qu'il leur avait promis. Toutefois, ce n'étaient pas quelques talents de plus qui auraient intéressé davantage le roi de ces Barbares dans une guerre où il s'agissait de son trône et de sa vie. L'argent n'eût pas suffi non plus pour surmonter la terreur que les armes romaines imprimaient alors à la Grèce.

Dans les campagnes suivantes, le consul Marcius, enfermé dans le défilé de Tempé, n'échappa que par miracle à la honte des Fourches Caudines; il n'entra en Macédoine que pour en sortir bientôt. Persée se crut au moment de recueillir les fruits de son habile tactique. Prusias, Euméne, les Rhodiens, penchèrent pour lui; mais au lieu de le secourir, ils se contentèrent d'intervenir par des ambassades

[1] C'est ce que ferait croire le récit de Tite-Live, tout partial qu'il est pour Démétrius, l'ami des Romains.

[2] Tit.-Liv., XLV, c. 16.

[3] Il chassa les habitants des grandes villes, surtout des villes maritimes, pour les peupler de Thraces et d'autres barbares... deuil et tumulte... Il se défait des enfants de ceux qu'il a fait périr, etc. Polyb., *extr. Const. Porphyr.*, 53.

[4] Chaque chef de bande demandait déjà mille pièces d'or. Plut., *in P. Æm. vitâ*, c. 12.

[5] Tit.-Liv., XLII, c. 2. Euméne avoue le courage et l'habileté de Persée. — *Id.*, lib. XLI, c. 2, clémence et générosité de Persée à son avénement. L'histoire d'un homme de Brindes, gagné par Persée pour empoisonner tous les généraux romains qui passeraient par là, est singulièrement puérile. *Id.*, lib. XLII, 17.

qui furent reçues à Rome avec le plus magnifique mépris [1]. Quant à Antiochus Épiphane, il espérait profiter du moment où les Romains étaient occupés pour s'emparer de l'Égypte. Persée resta donc encore seul.

Rome crut alors qu'il fallait brusquer la fin d'une guerre dont la prolongation avait pu faire naître aux petits rois de l'Asie Mineure l'idée qu'ils tiendraient la balance entre elle et la Macédoine. Elle envoya contre Persée cent mille hommes et le vieux Paul Émile, qui avait fait avec gloire les guerres difficiles d'Espagne et de Ligurie. Le peuple, auquel il était odieux par son orgueil, lui avait refusé le consulat, et ne l'employait plus depuis longtemps. Paul Émile déclara que, choisi par besoin, il n'avait obligation à personne, et prétendait que le peuple ne se mêlât point de la guerre [2]. Il força le passage de l'Olympe, en faisant occuper les hauteurs supérieures à celles que tenaient les troupes de Persée, et le trouva campé dans les plaines qui sont au delà (168). Quoique averti de l'attaque des Romains, le roi de Macédoine s'était contenté d'envoyer des troupes aux défilés, et n'avait pas voulu quitter un lieu propre à sa phalange. Paul Émile fut saisi d'admiration à la vue du camp de Persée; il ne voulait pas commencer sur-le-champ le combat, comme l'en priaient ses officiers. Une éclipse effrayait l'armée, et les dieux refusèrent longtemps les présages favorables pour l'attaque. D'abord, rien n'arrêta l'élan de la phalange, *de cette bête monstrueuse*, pour dire comme Plutarque, *qui se hérissait de toutes parts*. Paul Émile se crut vaincu un instant, et il déchirait sa cotte d'armes. Mais il lui vint à l'esprit de charger par pelotons. Alors la pression devenant inégale, la phalange ne put rester alignée; elle présenta des vides, des jours, par lesquels le Romain put s'introduire et procéder à la démolition de cette masse qui avait perdu son unité. Toutefois la Macédoine ne fut pas indigne d'elle dans son dernier jour. Sur quarante-quatre mille hommes, onze mille furent environnés et pris, vingt mille se firent tuer. Persée, que les Romains ont voulu déshonorer après l'avoir assassiné, avait été blessé la veille; cependant il se jeta sans cuirasse au milieu de sa phalange, et y reçut une meurtrissure [3].

Comme il rentrait dans Pydna, deux de ses trésoriers, abusant de son malheur, osèrent parler à leur maître sur le ton du reproche; il les poignarda. En deux jours, la Macédoine se livra au vainqueur, et Persée ne trouva d'asile que dans le temple de Samothrace. Ni promesses, ni menaces ne pouvaient l'en arracher; mais un traître parvint à lui enlever ses enfants; ce dernier coup brisa son cœur, et il vint se livrer, *comme la bête sauvage à qui l'on ôte ses petits*. Repoussé durement par son vainqueur, dont il embrassait les genoux, il lui demanda au moins de lui épargner l'horreur d'être traîné derrière son char au milieu des insultes de la populace de Rome. *Cela est en ton pouvoir*, répondit durement le Romain. Toutefois il essaya par quelques bons traitements d'attacher le captif à la vie, et de conserver à son triomphe son plus bel ornement.

La Macédoine et l'Illyrie, divisées en plusieurs provinces, auxquelles on défendit toute alliance, même par mariage, reçurent une liberté dérisoire, qui les supprimait comme nations. Leurs citoyens les plus distingués, tous ceux des villes grecques qui avaient lutté contre les agents de Rome, furent envoyés en Italie, pour y attendre un jugement qu'on ne leur accorda jamais. En même temps, Paul Émile célébrait des jeux où la Grèce en larmes fut obligée de comparaître. Puis, sur l'ordre du sénat, il passa en Épire, déclara aux habitants qu'ils jouiraient de la même liberté que les Macédoniens, leur fit porter leur or et leur argent au trésor, et ensuite les vendit comme esclaves au nombre de cent cinquante mille [4]. Leurs soixante-dix villes furent rasées.

Le triomphe de Paul Émile, le plus splendide qu'on eût vu jamais, dura trois jours. Le premier, passèrent les tableaux et les statues colossales sur deux cent cinquante chariots. Au second, des trophées d'armes, et trois mille hommes portant l'argent monnayé et les vases d'argent; le troisième, les vases d'or, la monnaie d'or, quatre cents couronnes d'or données par les villes. Puis cent vingt taureaux, et la véritable victime, l'infortuné Persée, vêtu de noir, entouré de ses amis enchaînés, qui, dit l'historien, *ne pleuraient que lui*. Mais ce qui fendait le cœur, c'étaient ses trois enfants, deux garçons et une fille. Ceux qui les conduisaient leur enseignaient à tendre au peuple leurs petites mains, pour implorer sa pitié. L'orgueilleux triomphateur, qui se vantait d'avoir en quinze jours renversé le trône d'Alexandre, n'était pourtant guère plus heureux que son captif. Il avait perdu un de ses fils cinq jours avant le triomphe. Il en perdit un trois jours après. Ses deux autres enfants étaient passés par adoption dans des familles étrangères.

Les rois de Thrace et d'Illyrie ornèrent le triom-

[1] Tit.-Liv., lib. XLIV, XLV.

[2] Plut., *in P. Æmilio*, c. 10.

[3] Le dernier de ces faits si honorables au vaincu était attesté par Posidonius, historien contemporain. Plut., *in P. Æm. vitâ*, c. 16, 18, 21.

[4] Plut., c. 24, 27, 32.

phe du préteur Anicius. Pour le roi de Macédoine, il languit deux ans dans un cachot où ses geôliers le firent, dit-on, mourir d'insomnie. Le seul fils qui lui survécut gagna sa vie au métier de tourneur, et parvint au rang de scribe des magistrats dans la ville d'Albe.

Dans quelle agonie de terreur la chute de Persée fit-elle tomber tous les rois de la terre, c'est ce qu'on ne saurait imaginer. Le roi de Syrie, Antiochus l'Illustre, avait alors presque conquis l'Égypte; Popilius Lœnas vient lui ordonner, au nom du sénat, d'abandonner sa conquête. Antiochus veut délibérer. Alors Popilius, traçant un cercle autour du roi avec la baguette qu'il tenait à la main : *Avant de sortir de ce cercle*, dit-il, *rendez réponse au sénat.* Antiochus promit d'obéir, et sortit de l'Égypte. Popilius partagea entre les deux frères Philométor et Physcon, le royaume qui n'appartenait qu'à l'aîné.

Les ambassades humbles et flatteuses affluent au sénat. Le fils de Massinissa vient parler au nom de son père : « Deux choses ont affligé le roi de Numidie : le sénat lui a fait demander par des ambassadeurs des secours qu'il avait droit d'exiger, et lui a remboursé le prix du blé fourni. Il n'a pas oublié qu'il doit sa couronne au peuple romain; content du simple usufruit, il sait que la propriété reste au donateur. »

Puis arrive Prusias, la tête rasée, avec l'habit et le bonnet d'affranchi[1]. Il se prosterne sur le seuil, en disant : *Je vous salue, dieux sauveurs!* et encore : *Vous voyez un de vos affranchis prêt à exécuter vos ordres.* Euméne et les Rhodiens étaient encore plus compromis. Le sénat offre la couronne au frère d'Euméne, et ne lui laisse son royaume que pour lui donner le temps de s'affaiblir par les incursions des Galates. Quant aux Rhodiens, ils ne furent préservés du traitement de l'Épire que par l'intervention de Caton. Cette âme forte s'intéressa à un peuple libre, qui n'avait fait, après tout, que souhaiter le maintien de sa liberté. Il tança durement l'orgueil tyrannique du sénat, et le ramena à la modération, en gourmandant la conscience inquiète de ceux qu'il avait fait trembler dans sa censure : « Je le vois bien, dit-il, les Rhodiens n'auraient pas voulu que nous eussions vaincu Persée. Ils ne sont pas les seuls. Bien d'autres peuples ne le souhaitaient pas. Ils pensaient que si nous n'avions plus personne à craindre, ils tomberaient en servitude. Et pourtant ils n'ont pas secondé le roi de Macédoine. Voyez combien nous sommes plus avisés qu'eux dans nos affaires privées. Si nous sentons le moindre de nos intérêts en danger, nous ne reculons devant aucun moyen de prévenir le dommage... Les Rhodiens, dit-on, ont *voulu* devenir nos ennemis. Mais est-il juste de punir la simple volonté? Ne serait-ce pas une loi injuste, celle qui dirait : Si quelqu'un veut avoir plus de cinq cents arpents de terre, qu'il paye tant d'amende; telle autre amende pour qui voudra avoir tant de têtes de bétail. Eh bien! nous voulons violer la loi en cela, et nous le faisons impunément... *Mais*, dit-on encore, *les Rhodiens sont superbes, orgueilleux.* C'est un reproche grave. Je ne voudrais pas que mes enfants eussent sujet de me l'adresser. Cependant que les Rhodiens soient superbes! que nous importe? Serait-ce, par hasard, que nous nous fâchons, quand on est plus superbe que nous? » Ce fut encore en prenant ce ton amer qu'il obtint au bout de dix-sept ans la liberté des Achéens qu'on retenait en Italie, sous prétexte de leur faire attendre leur jugement. Le sénat délibérait longuement si on leur permettrait enfin de retourner dans leur patrie. *On dirait*, dit Caton, *que nous n'avons rien autre chose à faire que de délibérer si quelques Grecs décrépits seront enterrés par nos fossoyeurs ou ceux de leur pays*[2]. Cette plaisanterie barbare fit triompher l'humanité.

Un Grec, ami des Romains, a froidement raconté par quelles misères, par quelle suite de persécutions, d'humiliations et d'outrages passa la pauvre Grèce pour arriver à sa ruine. Pour moi, je n'en ai pas le courage. C'est un spectacle curieux peut-être de voir comment le plus ingénieux des peuples disputa pièce à pièce sa liberté et son existence, à la puissance formidable qui d'un souffle pouvait l'anéantir. Mais il est aussi trop pénible de voir le faible se débattre si longtemps sous le fort qui l'écrase, et qui s'amuse de son agonie. Que pouvaient la tactique et la vertu de Philopœmen contre les vainqueurs de Carthage? Une plaisanterie de Flaminius sur la figure du héros achéen, caractérise la ligue achéenne elle-même : *Belles jambes, belle tête, mais point de corps.* Philopœmen ne se dissimulait pas lui-même la faiblesse de sa patrie, et le sort qui la menaçait. *Eh! mon ami*, disait-il tristement à un orateur vendu aux Romains, *es-tu donc si pressé de voir le dernier jour de la Grèce*[3]? On ôta Sparte aux Achéens, on leur ôta Messène.

[1] Sur ce fait, et ceux qui suivent, *voy.* Polyb. et Tit.-Liv., lib. XLV.

[2] Paroles de Caton en faveur des Achéens, des Rhodiens. Aul.-Gell., VII, 3.

[3] Plut., *in Philop. vitâ*, c. 2, 26. Cette vie n'est pas sans taches. Philopœmen fit mourir beaucoup de gens à Sparte. Mais lorsque l'on confisqua les biens de Nabis, personne n'osa lui en offrir une part, ni même lui en parler. — Polyb., *extr. Const. Porph.*, 58. « Philopœmen n'obéissait pas *sans délai* aux Romains, comme

Après la ruine de Persée, ou transports mille des leurs à Rome. Mais lorsque, au bout de dix-sept ans, ceux qui vivaient encore retournèrent dans leur patrie, ils n'en purent voir de sang-froid l'avilissement. C'était le temps où un fils, vrai ou faux, de Persée, soulevait la Macédoine, battait les généraux romains, et s'avançait jusqu'en Thessalie. Les Achéens voulurent profiter de ce moment pour réduire Sparte, soulevée contre eux par les intrigues de Rome. Métellus, vainqueur de la Macédoine, leur fait dire à Corinthe, qu'à partir de ce moment, Corinthe, Sparte, Argos, Héraclée et Orchomène, cessent de faire partie de la ligue achéenne. L'indignation du peuple fut telle, qu'il massacra les Lacédémoniens qui se trouvaient à Corinthe. Les commissaires romains n'eurent que le temps de prendre la fuite. Les députés que Métellus envoya pour les amuser encore, furent renvoyés avec honte, et la ligue achéenne, déterminée à périr au moins glorieusement, osa déclarer la guerre à Rome. Les Béotiens et ceux de Chalcis furent les seuls qui voulurent partager la ruine des Achéens. Vaincus en Locride, les confédérés tinrent ferme à l'entrée de l'isthme, à Leucopetra. Dans cette dernière et solennelle bataille de la liberté, les Grecs avaient placé sur les hauteurs leurs femmes et leurs enfants pour les voir mourir. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la tactique romaine triompha encore. La Grèce fut vaincue. Qui osera dire qu'elle devait tomber sans combat?

Le barbare Mummius prit la belle Corinthe (146), vendit le peuple, brûla la ville, porta sa main grossière sur les tableaux d'Apelle et les statues de Phidias. Le vainqueur stupide voyant le roi de Pergame offrir cent talents d'un tableau : *Il faut*, dit-il, *qu'il y ait quelque vertu magique dans cette toile;* et il l'envoya à Rome. *Prenez garde*, disait-il aux entrepreneurs qui se chargeaient de transporter ces chefs-d'œuvre en Italie, *prenez garde de les gâter; vous seriez condamnés à les refaire.* C'est devant un tel homme que les traîtres qui avaient vendu la Grèce, accusèrent solennellement les statues des héros de la liberté, d'Aratus et de Philopœmen. Je suis fâché qu'il se soit trouvé un Grec pour les défendre, et pour sauver cette honte au vainqueur. Le froid et avisé Polybe, client des Scipions[1], s'honora à peu de frais en parlant pour ces morts illustres, qui, probablement, n'auraient pas voulu être justifiés de leur opposition aux intérêts de Rome.

La même année où la Grèce et la Macédoine devenaient provinces romaines, tombait aussi l'ancienne rivale de Rome. 146 ans avant notre ère, Carthage et Corinthe furent ruinées. Numance suivit de près. Les Romains, trouvant suffisamment affaiblis les ennemis qu'ils avaient jusque-là ménagés, ne se contentèrent plus d'être les arbitres des nations; ils en voulurent devenir les maîtres absolus.

Par le traité qui termina la seconde guerre punique, Rome avait lié Carthage, et lui avait attaché un vampire pour sucer son sang jusqu'à la mort; je parle de l'inquiet et féroce Massinissa, qui vécut un siècle pour le désespoir des Carthaginois. Ce barbare, à l'âge de quatre-vingts et quatre-vingt-dix ans, se tenait nuit et jour à cheval[2], acharné à la ruine de ses voisins désarmés. Il leur enlève une province en 199, une en 193, une autre en 182. Les Carthaginois tendent aux Romains des mains suppliantes. Rome leur envoie, dès la première usurpation, Scipion l'Africain, qui voit l'injustice et ne veut point l'arrêter. En 181, Rome garantit le territoire carthaginois; et quelques années après, elle laisse le Numide s'emparer encore d'une province et de soixante et dix villes et villages. Carthage prie alors le sénat de décider une fois ce qu'elle doit perdre, ou, s'il ne veut point la protéger comme alliée, de la défendre comme sujette. Les Romains, qui craignaient alors qu'elle ne s'unît à Persée (172), affectèrent une généreuse indignation contre Mas-

Aristène. Si la chose était contraire aux traités, il voulait qu'on eût recours aux remontrances, puis aux prières, enfin qu'on prît les dieux à témoin et que l'on obéît. »

[1] C'est le Comines de l'antiquité. Il raconte dans ses ambassades (nº 73), comment il se lia avec Scipion Émilien; il fait beau voir l'adresse et l'élégante flatterie du Grec. Invariablement fidèle au succès, pour les Achéens contre Cléomène, pour les Romains contre les Achéens, pour les Carthaginois contre les mercenaires et les Africains révoltés. Il fait une caricature de l'Hasdrubal qui soutint avec tant d'obstination le siége mémorable de la troisième guerre punique; il le représente *comme un roi de théâtre, avec un gros ventre et un visage rouge*. *Extr. Const. Porphyr.*, 83. Il s'acharne sur un malheureux que les Romains se firent livrer par le roi d'Égypte; il lui reproche d'avoir voulu échapper. *Ibid.*, 68. —Il justifie la cruauté des Achéens à l'égard de Mantinée, celle d'Antigonus et d'Aratus à l'égard du tyran d'Argos, Aristomaque, qu'ils firent jeter à la mer près de Cenchrée, liv. II; il blâme l'historien Phylarque de montrer de la compassion pour Aristomaque.—Polybe est certainement un historien judicieux. J'aimerais mieux pourtant qu'il n'eût pas comparé (liv. X) Scipion et Lycurgue, et qu'il eût tancé moins niaisement le grand Hannibal (au commencement du livre III). — Polybe n'a vu que le côté extérieur de Rome. Machiavel et Montesquieu ont le tort grave de la regarder presque toujours par les yeux de ce Grec.

[2] Ces détails, et presque tous ceux qui suivent jusqu'à la fin du livre, sont tirés d'Appien, Amstel., 1670, t. I, *Guerre d'Afrique et d'Espagne*.

sinissa. Caton fut envoyé en Afrique, mais il se montra si partial, que les Carthaginois refusèrent d'accepter son arbitrage. Cet homme dur et vindicatif ne le leur pardonna point. En traversant leur pays, il avait remarqué l'accroissement extraordinaire de la richesse et de la population. Il craignit ou parut craindre que Carthage ne redevînt redoutable aux Romains. A son retour, il laisse tomber de sa robe des figues de Libye; comme on en admirait la beauté, *la terre qui les porte*, dit-il, *n'est qu'à trois journées de Rome*. Dès lors, il ne prononça aucun discours qu'il n'ajoutât en terminant: *Et de plus, je pense qu'il faut détruire Carthage.*

L'occasion vint bientôt. Trois factions déchiraient cette malheureuse ville : la romaine, la numide, dont le chef était Hannibal *le moineau* (le lâche?), et le parti des patriotes à la tête duquel se trouvait Hamilcar *le Samnite* (l'ennemi de Rome?). Ces derniers étant parvenus à chasser les partisans de Massinissa, le Numide attaque les Carthaginois, qui perdent enfin patience et prennent les armes. Mais il les enferme, les affame et leur détruit cinquante-huit mille hommes. Rome avait envoyé des députés à Massinissa, *pour acheter des éléphants*. Leurs ordres secrets étaient d'imposer la paix si Massinissa était vaincu, de laisser continuer la guerre, s'il était vainqueur. L'un de ces Romains, le jeune Scipion, qui devait un jour ruiner Carthage, voyait tout d'une hauteur, et *jouissait de la bataille*, dit-il lui-même, *comme Jupiter du haut de l'Ida*.

Les patriotes vaincus furent à leur tour chassés de Carthage, et Rome déclara qu'elle punirait cette ville d'avoir violé le traité. En vain les Carthaginois demandent quelle satisfaction on exige d'eux : Vous devez le savoir, dit le sénat, sans vouloir autrement s'expliquer. Dès que la trahison a livré Utique aux Romains, ils éclatent. La nouvelle de la guerre part avec la flotte et quatre-vingt-quatre mille hommes. Point de paix s'ils ne livrent trois cents otages; à ce prix, ils pourront conserver leurs lois et leur cité. Les otages livrés, on leur demande leurs armes; ils apportent deux mille machines et deux cent mille armures complètes. Alors le consul leur annonce l'arrêt du sénat : *Ils habiteront à plus de trois lieues de la mer, et leur ville sera ruinée de fond en comble*. Le sénat a promis de respecter la *cité*, c'est-à-dire les citoyens, mais non pas la *ville*.

Cette indigne équivoque rendit aux Carthaginois la rage et la force. Les éloigner de la mer, c'était leur ôter le commerce et la vie même. Ils appellent les esclaves à la liberté. Ils fabriquent des armes avec tous les métaux qui leur restent : cent boucliers par jour, trois cents épées, cinq cents lances, mille traits. Les femmes coupent leurs longs cheveux pour faire des cordages aux machines de guerre.

Les consuls furent repoussés dans deux assauts, leur camp désolé par la peste, leur flotte brûlée. Les Carthaginois, comme les *dévoués* des modernes armées musulmanes, nagent tout nus jusqu'aux vaisseaux, jusqu'aux machines pour les incendier. Près de la ville se forme une nouvelle Carthage, où les Africains affluent chaque jour. L'armée romaine court risque trois fois d'être exterminée.

Le jeune Scipion Émilien, fils de Paul Émile, adopté par le fils du grand Scipion, qui, simple tribun, avait sauvé l'armée dans une de ses rencontres, demandait l'édilité; le peuple l'éleva au consulat. Il revint à temps pour dégager le consul prêt à périr, isola Carthage du continent par une muraille, de la mer par une prodigieuse digue. Mais les Carthaginois firent un travail plus merveilleux encore : hommes, femmes, enfants, tous enfin (ils étaient encore sept cent mille) percèrent sans bruit dans le roc une autre entrée à leur port, et lancèrent contre les Romains étonnés une flotte construite avec les charpentes de leurs maisons démolies. Scipion battit cette flotte, et la renferma en établissant sur les bords de la mer des machines qui battaient le passage. D'autre part, il avait pris la ville nouvelle qui s'était élevée pour la défense de l'ancienne. Celle-ci mourait de faim, mais ne songeait pas à se rendre. Scipion force enfin l'entrée de Carthage. Mais les Carthaginois défendent les trois passages qui y conduisent; ils jettent des ponts d'un toit à l'autre. Les rues étroites sont bientôt comblées de cadavres; les soldats n'avancent qu'en déblayant le chemin avec des fourches, et jetant pêle-mêle dans les fossés les vivants et les morts. Ce combat de maison en maison dura pendant six nuits et six jours. Cinquante mille hommes enfermés dans la citadelle demandèrent et obtinrent la vie. Les transfuges occupaient encore le temple d'Esculape, sentant bien qu'il n'y avait pas de grâce pour eux. En vain Scipion leur montrait prosterné à ses pieds le lâche Asdrubal, général des Carthaginois. Sa femme, qui était restée avec les derniers défenseurs de Carthage, monte au sommet du temple, parée de ses plus beaux habits, prononce des imprécations contre son indigne époux, poignarde ses enfants, et se lance avec eux dans les flammes.

On dit qu'à la vue de cette épouvantable ruine, Scipion ne put s'empêcher de verser une larme, non sur Carthage, mais sur Rome, et de répéter ce vers d'Homère :

Et Troie aussi verra sa fatale journée.

Malgré les imprécations des Romains contre ceux qui habiteraient la place où avait été Carthage, elle

se releva sous Auguste. D'abord, Caïus Gracchus y avait marqué l'emplacement d'une colonie. Mais les loups déplacèrent pendant la nuit les bornes qui indiquaient les limites; et le sénat ne permit pas que ce projet fût exécuté. (*V.* plus bas, César et Auguste.)

Ce fut encore l'ami de Polybe, Scipion Émilien, que le sénat chargea de ruiner Numance après Carthage. Cet homme, de manières élégantes et polies, tacticien habile et général impitoyable, était alors partout le monde l'exécuteur des vengeances de Rome[1]. Il fit de Carthage un monceau de cendres, condamna tous les Italiens qu'il y prit à être foulés aux pieds des éléphants[2], de même que plus tard il coupait les mains aux Espagnols.

Reprenons de plus haut les guerres d'Espagne. Les brillants succès de Caton, qui se vantait d'avoir pris quatre cents villes (195), ceux de Tib. Sempronius Gracchus (179-8), qui en prit trois cents, avaient assuré aux Romains l'Espagne entre l'Èbre et les Pyrénées, l'ancienne Castille avec une partie de la nouvelle et de l'Aragon (Carpétans, Celtibériens, etc.). Dans l'Espagne *ultérieure*, ils avaient soumis, par les armes de P. C. Scipion, de Posthumus et de plusieurs autres (195-178), le Portugal, Léon et l'Andalousie (Turdétans, Lusitaniens et Vaccéens).

Les Romains traitaient l'Espagne à peu près comme les Espagnols traitèrent l'Amérique nouvellement découverte. Il semble qu'ils n'aient vu dans ce beau pays que ses riches mines d'argent. Le triomphe était décerné aux magistrats qui rapportaient le plus de lingots dans le trésor public. Le sénat laissait aux proconsuls d'autres moyens de s'enrichir eux-mêmes. Ils se saisissaient du blé des habitants, le taxaient à un prix énorme et affamaient le pays. De pareilles vexations auraient poussé à bout les hommes les plus pacifiques. Qu'on juge si les Espagnols les supportaient.

Ce peuple intrépide, où les femmes combattaient comme les hommes, où il était inouï qu'un mourant poussât un soupir, pouvait être vaincu cent fois, jamais subjugué. Après une bataille, ils envoyaient dire aux Romains vainqueurs : *Nous vous permettrons de sortir de l'Espagne, à condition que vous nous donnerez par homme un habit, un cheval et une épée.* De prisonniers, il ne fallait pas songer à en faire. Les Espagnols étaient les plus mauvais esclaves. Ils tuaient leurs maîtres, ou si on les embarquait, ils perçaient le vaisseau et le faisaient couler bas. Ils portaient habituellement du poison sur eux, pour ne pas survivre à une défaite.

Cette guerre interminable, dont la prolongation déshonorait tous ceux qui croyaient l'avoir mise à fin, poussa les généraux romains aux résolutions de la plus atroce perfidie. Un Lucullus, dans la Celtibérie, un Galba, dans la Lusitanie, offrent des terres fertiles aux tribus espagnoles qu'ils ne pouvaient vaincre, les y établissent, les dispersent ainsi et les massacrent, Galba seul en égorgea trente mille (151).

Il n'avait pu tout tuer. Un homme s'était échappé, qui vengea les autres. Viriathe était comme tous les Lusitaniens, un pâtre, un chasseur, un brigand, un de ces hommes aux pieds rapides, qui faisaient leur vie de la guerre, qui connaissaient seuls leurs noires montagnes (*sierra morena*), leurs broussailles, leurs défilés étroits, qui savaient tantôt tenir ferme, tantôt se disperser au jour pour reparaître au soir, et s'évanouir encore, laissant derrière eux des coups mortels, et bondissant sur les pics, sur les corniches des monts et par les précipices, comme des chevreuils ou des chamois.

Il défit successivement cinq préteurs (149-145), enferma dans un défilé le consul Fabius Servilianus, et le força de conclure un traité *entre le peuple romain et Viriathe* (141). Le sénat ratifia le traité, et fit assassiner Viriathe pendant son sommeil. Cet homme n'était pas un chef de bande ordinaire. Il avait cherché à unir ses Lusitaniens aux Celtibériens, seul moyen de donner à l'Espagne ce qui lui manquait pour être plus forte que Rome, l'unité. Sa mort rompit une alliance si dangereuse aux Romains. Toute la guerre de Celtibérie se concentra dans Numance, capitale des Arvaques. Là s'était

[1] On connaît de nos jours le bon ton et la férocité des généraux russes. Tels étaient à peu près ces Romains hellénisés.

[2] Ou plutôt il les fit jeter aux lions. Val. Max., II, c. 7. C'est son père, Paul Émile, qui traita ainsi les Italiens qu'il trouva dans l'armée de Persée. — Scipion protégeait les lettres. C'était l'ami de Polybe, le patron de Térence, dont les Romains lui attribuaient les comédies. Scipion daigna ne point démentir ce bruit, et n'en laissa pas moins le poëte mourir de faim.

Porcii Licinii *Fragmentum;* ex Donato, *in vitâ Terentii :*

Dum lasciviam nobilium et fucosas laudes petit
Dum Africani voci divinæ inhiat avidis auribus,
Dum ad Furium se cœnitare et Lælium pulchrum putat,
Dum se amari ab hisce credit, crebro in Albanum rapi
Ob florem ætatis suæ : ipsus sublatis rebus ad summam [inopiam redactus est.
Itaque è conspectu omnium abit in Græciam, in terram [ultimam.
Mortuus est in Stymphalo Arcadiæ oppido : nihil Publius
Scipio profuit, nihil ei Lælius, nihil Furius,
Tres per idem tempus qui agitabant nobiles facillimé.
Eorum ille operâ ne domum quidem habuit conductitiam,
Saltem ut esset quo referret obitum domini servolus.

réfugiée la peuplade des *Belles*, chassés de leur ville de Ségéda. Numance refusa de les livrer, et soutint pendant dix ans tout l'effort de la puissance romaine (143-134). Cette ville, couverte par deux fleuves, des vallées âpres et des forêts profondes, n'avait, dit-on, que huit mille guerriers. Mais probablement tous les braves de l'Espagne venaient tour à tour renouveler cette population héroïque. Pompéius fut obligé de traiter avec eux. Mancinus n'échappa à la mort qu'en se livrant lui et son armée. Brutus et Æmilius furent forcés, par la famine, de lever le siége. Furius et Calpurnius Pison ne furent pas plus heureux. Pas un Romain n'osait désormais regarder un Numantin en face. Pas un à Rome ne voulait s'enrôler pour l'Espagne. Il fallut faire à la petite ville espagnole l'honneur d'envoyer contre elle le second Africain, le destructeur de Carthage.

Scipion n'emmena en Espagne que des volontaires, amis ou clients, φίλων ἴλην, comme il les appelait; en tout quatre mille hommes. Il commença par une réforme sévère de la discipline; il retrempa le caractère du soldat, en exigeant de lui d'immenses travaux. Il campait et décampait, élevait des murs pour les détruire, et peu à peu se rapprochait de Numance. Il finit par l'entourer d'une circonvallation d'une lieue d'étendue, et d'une contrevallation de deux lieues. Non loin de là, il éleva un mur de dix pieds de haut, sur huit d'épaisseur, avec des tours et un fossé hérissé de pieux. Il ferma le Douro, qui traversait Numance, avec des câbles et des poutres armées de pointes de fer. C'était la première fois qu'on enfermait de lignes une ville qui ne refusait pas de combattre.

Le plus vaillant des Numantins, Retogénes Caraunius, c'est ainsi que le nomme Appien [1], se fit jour avec quelques autres, et, l'olivier à la main, courut toutes les villes des Arvaques, pour obtenir du secours. Mais ces villes craignaient trop Scipion. La plupart ordonnèrent à Retogènes de sortir sans l'avoir entendu. La seule Lutia semblait s'intéresser au sort de Numance. Scipion la surprit, exigea qu'on lui livrât quatre cents habitants, et leur fit couper les mains.

Les Numantins, désormais sans espoir, se trouvaient réduits à une horrible famine. Ils en étaient venus à se manger les uns les autres. Les malades y avaient passé d'abord; puis les forts commençaient à manger les faibles. Mais dans cet horrible régime, le cœur et les forces finirent par leur manquer. N'ayant pu obtenir au moins de périr en combattant, ils livrèrent leurs armes et demandèrent un délai, alléguant qu'ils voulaient se donner la mort. Scipion en réserva cinquante pour le triomphe.

La soumission de la Macédoine, et la ruine de Corinthe, de Carthage et de Numance, mirent l'univers aux pieds de Rome.

[1] Les *Hispaniques* d'Appien (t. I, p. 483-505) font ici la source principale. Nous n'avons du reste que quelques mots des abréviateurs Velléius, Florus, etc.

LIVRE TROISIÈME.

DISSOLUTION DE LA CITÉ[1].

CHAPITRE PREMIER.

EXTINCTION DES PLÉBÉIENS PAUVRES, REMPLACÉS DANS LA CULTURE PAR LES ESCLAVES, DANS LA CITÉ PAR LES AFFRANCHIS. — LUTTE DES RICHES ET CHEVALIERS CONTRE LES NOBLES. TRIBUNAT DES GRACQUES, 133-121. LES CHEVALIERS ENLÈVENT AUX NOBLES LE POUVOIR JUDICIAIRE.

Au moment où tous les rois de la terre venaient rendre hommage au peuple romain, représenté par le sénat, ce peuple s'éteignait rapidement. Consumé par la double action d'une guerre éternelle et d'un système de législation dévorante, il disparaissait de l'Italie. Le Romain, passant sa vie dans les camps, au delà des mers, ne revenait guère visiter son petit champ. La plupart n'avaient plus même ni terre, ni abri, plus d'autres dieux domestiques que les aigles des légions. Un échange s'établissait entre l'Italie et les provinces. L'Italie envoyait ses enfants mourir dans les pays lointains, et recevait en compensation des millions d'esclaves[2]. De ceux-ci, les uns, attachés aux terres, les cultivaient et les engraissaient bientôt de leurs restes[3]; les autres, entassés dans la ville, dévoués aux vices d'un maître, étaient souvent affranchis par lui[4], et devenaient citoyens. Peu à peu les fils des affranchis furent seuls en possession de la cité, composèrent le peuple romain, et sous ce nom donnèrent des lois au monde. Dès le temps des Gracches, ils remplissaient presque

[1] Cette troisième période reproduit la première. La lutte des nobles et des chevaliers répond à celle des patriciens et des plébéiens. La *guerre sociale* à la *guerre des Samnites*, la guerre des *Gaulois transalpins* à celle des *cisalpins*. — *Sylla* est un *Appius*, *César* un *Scipion*, etc.

[2] Plaçons ici quelques notes ingénieuses de M. Comte, *Traité de législation*, 4e vol., sur l'esclavage : « Silence général de l'histoire sur les populations esclaves. Trois âges : antiquité, féodalité, colonies modernes; esclavage domestique, esclavage de la glèbe, nègres. — Les races libres de l'antiquité devenaient belles : 1o par une vie d'exercices continuels; 2o par leur mélange avec les plus belles femmes esclaves; mais les races inférieures se détérioraient d'autant. — Les citoyens des peuples anciens étant égaux entre eux, l'homme avait besoin d'agir sur l'homme (sciences morales, politique, éloquence); mais leurs esclaves les dispensaient d'agir sur la nature (point d'arts industriels). Lorsque les maîtres furent asservis eux-mêmes, tout s'éteignit. — Sous le régime féodal, les maîtres étant soumis à une hiérarchie fixe, n'avaient pas besoin d'agir les uns sur les autres, par la puissance de l'esprit; de là, etc. — L'esclavage nuit non-seulement aux maîtres et aux esclaves, mais aux hommes libres qui n'ont pas d'esclaves: 1o il compromet la condition des hommes libres. Dans l'antiquité, les peuples étaient ennemis, aucun homme libre n'osait émigrer isolément (Virginie, — danger des hommes de couleur en Amérique); 2o les hommes libres restent inactifs, de peur d'être méprisés; 3o ils ne peuvent se procurer un travail régulier; 4o à mesure que les esclaves devinrent nombreux à Rome, ils cultivèrent les terres; les petits propriétaires disparurent; l'agriculture étant trop compliquée pour des esclaves, tout fut changé en pâturages. — Une partie de la population travaillant machinalement d'après les ordres de l'autre, les sciences, les arts, l'industrie, tombèrent en décadence. Le conquérant romain, devenu maître d'un homme libre et industrieux, donnait les ouvrages de cet homme pour modèles à ses esclaves. Lorsqu'il n'y eut plus d'hommes industrieux à subjuguer, les esclaves ne furent plus instruits que par les esclaves. Les ouvrages devinrent de plus en plus grossiers. Les maîtres eux-mêmes ne souhaitaient pas mieux. Cherté de la main d'œuvre; ni machines, ni division du travail, etc. »

[3] On s'étonnera moins de la rapide extinction des esclaves, si l'on songe qu'ils étaient traités comme choses et non point comme hommes. Dans leur définition du mot *servi*, Ælius Gallus et Cicéron comprennent les chevaux et les mulets. Varron compte les esclaves parmi les instruments aratoires.

[4] Ceux-ci même laissaient rarement une famille. Le maître affranchissait ordinairement l'esclave, sous la condition expresse qu'il ne se marierait point, pour que tout le bien qu'il pourrait acquérir revînt au patron par héritage. Auguste défendit d'exiger ce serment. Dio., XLVII, 14.

seuls le Forum. Un jour qu'ils interrompaient par leurs clameurs Scipion Émilien, il ne put endurer leur insolence, et il osa leur dire : *Silence, faux fils de l'Italie*[1] ! Et encore : *Vous avez beau faire, ceux que j'ai amenés garrottés à Rome, ne me feront jamais peur, tout déliés qu'ils sont maintenant.* Le silence dont fut suivi ce mot terrible, prouve assez qu'il était mérité. Les affranchis craignirent qu'en descendant de la tribune, le vainqueur de Carthage et de Numance ne reconnût ses captifs africains ou espagnols, et ne découvrît sous la toge les marques du fouet.

Ainsi un nouveau peuple succède au peuple romain absent ou détruit. Les esclaves prennent la place des maîtres, occupent fièrement le Forum, et dans ces bizarres saturnales, gouvernent par leurs décrets les Latins, les Italiens qui remplissent les légions. Bientôt il ne faudra plus demander où sont les plébéiens de Rome. Ils auront laissé leurs os sur tous les rivages. Des camps, des urnes, des voies éternelles, voilà tout ce qui doit rester d'eux.

Veut-on savoir dans quel état de misère et d'épuisement se trouvait le peuple dès le commencement de la guerre contre Persée [2]? qu'on lise le discours d'un centurion qui, comme plusieurs autres, avait eu recours à la protection des tribuns, pour ne pas servir au delà du temps prescrit [3]. A cinquante ans, ce vaillant soldat n'avait qu'un arpent pour nourrir sa nombreuse famille. Il est évident que la multitude des pauvres légionnaires ne subsistait que des distributions d'argent qui se faisaient à chaque triomphe. La plupart n'avaient plus de terres, et quand ils en eussent eu, toujours éloignés pour le service de l'État, ils ne pouvaient les cultiver. La ressource insuffisante et précaire des distributions ne leur permettait guère de se marier ou d'élever des enfants. Le centurion que

[1] « Taceant, quibus Italia noverca est; non efficietis » ut solutos verear, quos alligatos adduxi. » Val. Max., VI, 2. — « Hostium armatorum toties clamore non territus, qui possum vestro moveri, quorum noverca est » Italia. » Vell. Pat., II, c. 11.

[2] En comparaison des flottes de la première guerre punique, où combattirent jusqu'à sept cents quinquérèmes, celles des successeurs d'Alexandre, des guerres médiques, et de la guerre du Péloponèse, étaient peu de chose; on n'y employait que de simples trirèmes... Comment se fait-il que les Romains, maîtres du monde, ne puissent plus équiper de si grandes flottes? » Polyb., lib. I.

[3] Tit.-Liv., XLII, c. 34 : « Dès que le consul eut fini de parler, Sp. Ligustinus, un des centurions qui avaient eu recours à la protection des tribuns, demanda la permission d'adresser quelques mots au peuple, et l'obtint sans difficulté : « Romains, dit-il, je suis Sp. Ligustinus, né au pays des Sabins, dans la tribu Crustumine. Mon père m'a laissé pour héritage un arpent de terre et la chaumière où je suis né, où j'ai été élevé, et où j'habite encore aujourd'hui. Quand je fus en âge de me marier, il me fit épouser la fille de son frère, laquelle ne m'apporta d'autre dot que la liberté, la vertu, avec une fécondité suffisante, même pour une maison riche. De cette union sont nés six fils, et deux filles déjà mariées l'une et l'autre. Quatre de mes fils ont la robe virile, les deux autres portent encore la prétexte. J'ai donné mon nom à la milice sous le consulat de P. Sulpicius et de C. Aurelius; j'ai servi deux ans comme simple soldat contre Philippe, dans l'armée qui a passé en Macédoine; la troisième année, T. Quintius Flaminius m'a donné, pour prix de mon courage, le commandement de la dixième compagnie des *hastats*. Après la défaite de Philippe et des Macédoniens, licencié avec mes camarades et ramené en Italie, j'ai suivi, comme volontaire, le consul Porcius Caton en Espagne. Tous ceux que de longs services ont mis à portée de le connaître, savent que, parmi les généraux existants, le courage n'a pas de témoin plus éclairé ni de meilleur juge. Ce général m'a cru digne du grade de premier centurion dans le premier manipule des hastats. J'ai pris parti, pour la troisième fois, comme volontaire dans l'armée envoyée contre Antiochus et les Étoliens, et dans cette guerre, Manius Acilius m'a fait premier centurion du premier manipule des *princes*. Après l'expulsion d'Antiochus et la soumission des Étoliens, nous sommes revenus en Italie, où je suis resté deux ans sous le drapeau. Ensuite, j'ai servi encore deux ans en Espagne, d'abord sous les ordres de Q. Fulvius Flaccus, puis sous le préteur T. Sempronius Gracchus. Je fus du nombre de ceux que Flaccus ramena pour partager l'honneur de son triomphe; mais je ne tardai pas à retourner dans cette province, à la prière de T. Gracchus. En très-peu d'années, j'ai quatre fois été mis à la tête de la première centurie de ma légion; trente-quatre fois mes généraux ont accordé à ma valeur des récompenses militaires, entre lesquelles sont six couronnes civiques; je compte déjà vingt-deux ans de service, et j'ai passé cinquante ans. Quand même je n'aurais pas fait mon temps, quand même mon âge ne serait pas un titre d'exemption, pouvant fournir quatre soldats à ma place, j'aurais le droit de demander ma retraite. Voilà ce que j'ai à dire dans la cause qui m'est personnelle. Cependant, tant que les officiers chargés des enrôlements me jugeront propre à servir l'État, on ne m'entendra point alléguer d'excuse. C'est aux tribuns des soldats à juger de quel grade ils me croient digne, et c'est à moi de faire tous mes efforts pour ne céder à personne le prix de la valeur, comme je l'ai fait jusqu'à présent. Mes généraux et tous ceux qui ont servi avec moi peuvent témoigner si je dis vrai. Imitez-moi, mes vieux camarades; quelque soit votre droit d'en appeler, comme, dans votre jeunesse, il ne vous est jamais arrivé de résister à l'autorité des magistrats, il est digne de vous de rester soumis au sénat et aux consuls. Croyez-moi, tous les postes sont honorables pour qui défend sa patrie. » *Trad. de M. Noël.*

le sénat fit parler ainsi devant le peuple, était sans doute un modèle rare qu'on lui proposait.

Indépendamment de la rapide consommation d'hommes que faisait la guerre, la constitution de Rome suffisait pour amener à la longue la misère et la dépopulation. Cette constitution était, comme nous allons le prouver, une pure aristocratie d'argent. Or, dans une aristocratie d'argent sans industrie, c'est-à-dire sans moyen de créer de nouvelles richesses, chacun cherche la richesse dans la seule voie qui puisse suppléer à la production, dans la spoliation. Le pauvre devient toujours plus pauvre, le riche toujours plus riche. La spoliation de l'étranger peut faire trêve à la spoliation du citoyen. Mais tôt ou tard il faut que celui-ci soit ruiné, affamé, qu'il meure de faim, s'il ne périt à la guerre.

La vieille constitution des curies patriciennes, où les pères des *gentes*, seuls propriétaires, seuls juges et pontifes, se rassemblaient la lance à la main (quir, quirites), et formaient seuls la cité, cette première constitution avait péri. On en conservait une vaine image par respect pour les augures. Les testaments, les lois rendues par les tribus, étaient confirmés par les curies. Du reste personne ne venait à ces assemblées. Les trente curies étaient représentées par trente licteurs.

Le pouvoir réel était entre les mains des centuries, c'est-à-dire de l'armée des propriétaires. Les centuries, composées d'un nombre inégal de citoyens, participaient au pouvoir politique, en raison de leur richesse, et en raison inverse du nombre de leurs membres. Ainsi, chaque centurie donnant également un suffrage, les nombreuses centuries qui se trouvaient composées d'un petit nombre de riches, avaient plus de suffrages que les dernières où l'on avait entassé la multitude des pauvres. Les dix-huit premières centuries comprenant les riches, sénateurs ou autres, avaient droit de servir à cheval, et comme, dans l'ancienne constitution, les plus nobles de la cité étaient désignés par l'arme jusque-là la plus honorable, je veux dire la *lance*, de même dans l'organisation militaire et politique des centuries, les plus riches de la cité tiraient leur nom de leur service dans la cavalerie; on les appelait *chevaliers*. Toutefois ceux d'entre eux qui étaient sénateurs dédaignaient le nom de cavaliers ou chevaliers, et le laissaient aux autres riches qui n'avaient point de distinction politique.

Au-dessous des centuries, composées de ceux qui payaient et servaient à la guerre, se trouvaient les *ærarii* qui n'y contribuaient que de leur argent. Ceux-là ne donnaient point de suffrage. Mais leur position politique n'était guère plus mauvaise que celle des citoyens placés dans les centuries des pauvres. Celles-ci, consultées les dernières et lorsque le suffrage des autres avait décidé la majorité, ne l'étaient que pour la forme; et le plus souvent on ne prenait pas la peine de recueillir leurs suffrages.

Le peuple avait cru échapper à cette tyrannie de la richesse, en opposant aux comices par centuries les comices par tribus, que les tribuns convoquaient et présidaient. Les augures n'étant pas consultés dans ces assemblées, les riches ne pouvaient les rompre à leur gré au nom de ces vieilles religions qu'ils avaient héritées des patriciens. Mais les riches poursuivirent les pauvres dans cet asile. Portés par les assemblées des centuries aux fonctions de censeurs, ils rejetaient tous les cinq ans les pauvres dans les tribus urbaines, dans celles qui votaient les dernières. Chaque tribu donnant un seul vote, sans égard au nombre de ses membres, les tribus riches formaient, malgré le petit nombre des leurs, plus de votes que celles où se trouvait réunie la multitude des pauvres. Il en était des tribus comme des centuries. Le radicalisme du système des tribus était idéal. C'était une consolation pour les pauvres. En réalité, la richesse donnait la puissance dans toutes les assemblées de Rome. Les maîtres de l'État étaient les riches. Ils dominaient les comices, recrutaient le sénat, remplissaient toutes les charges. Ils spoliaient le monde en qualité de consuls et de préteurs; comme censeurs, ils spoliaient l'Italie, en adjugeant aux riches, aux hommes de leur ordre, la ferme des domaines de l'État, au préjudice des pauvres qui les tenaient au prix très-bas des anciens baux. Peu à peu ces terres devenaient la propriété du riche locataire[1], et, par la connivence

[1] « Dans leur conquête successive des diverses contrées de l'Italie, les Romains étaient dans l'usage ou de s'approprier une partie du territoire et d'y bâtir des villes, ou de fonder, dans les villes déjà existantes, une colonie composée de citoyens romains. Ces colonies servaient comme de garnisons pour assurer la conquête. La portion de territoire dont le droit de la guerre les avait rendus propriétaires, ils la distribuaient sur-le-champ aux colons si elle était en valeur; ou bien ils la vendaient ou la baillaient à ferme : si, au contraire, elle avait été ravagée par la guerre, ce qui arrivait souvent, ils n'attendaient point pour la distribuer par la voie du sort, mais ils la mettaient à l'enchère telle qu'elle était, et se chargeait de l'exploiter qui voulait, moyennant une redevance annuelle en fruits : savoir : du dixième pour les terres qui étaient susceptibles d'être ensemencées, et du cinquième pour les terres à plantations. Celles qui n'étaient bonnes que pour le pâturage, ils en retiraient un tribut de gros et menu bétail. Leur vue en cela était de multiplier la race italienne, qui leur paraissait la plus propre à supporter des travaux pénibles, et de s'assurer d'auxiliaires na-

des censeurs, il cessait d'en payer le fermage à l'État.

Le cens frappait encore le petit propriétaire d'une autre manière. Il déclarait, il soumettait à l'impôt sa propriété, *res mancipi*, comme disaient les Romains, ce qui comprenait la terre, la maison, les esclaves et les bêtes, le bronze monnayé[1]. Cet impôt lourd et variable, dans lequel on ne tenait pas compte du produit divers des années, changeait tous les cinq ans. Au contraire, le riche ne payait, ni pour les terres du domaine dont il jouissait sans titre de propriété, ni pour les *res nec mancipi* qui faisaient une grande partie de sa fortune, tandis qu'elles n'entraient pour rien dans celle du pauvre. Les lois de Caton sur les meubles de luxe avaient sans doute pour principal but d'égaliser l'impôt.

Toutefois, entre les riches qui composaient les dix-huit centuries équestres, il n'y avait pas unité d'intérêt. Ceux d'entre eux qui étaient entrés dans le sénat, et qui avaient occupé les charges, se distinguèrent par le nom de *nobles*, et s'efforcèrent d'en exclure les riches citoyens, ou *chevaliers*. Depuis la fin de la seconde guerre punique, le gouvernement était devenu si lucratif et dans les missions lointaines de consuls et de préteurs, et dans le sénat même où devaient affluer les présents des rois, que les nobles dédaignèrent les lents bénéfices de l'usure, et essayèrent de réprimer sous ce rapport l'avidité des chevaliers (193-2). En récompense, ils leur laissaient usurper ou leur adjugeaient par la voie du cens tous les domaines publics dont ils expulsèrent les pauvres. Quant à ceux-ci, on leur jeta d'abord quelque pâture pour étouffer leurs cris. En 231 et 196, on leur vendit à très-bas prix une énorme quantité de blé. Après chaque triomphe (en 197, 196, 191, 189, 187, 167), on distribuait aux soldats du bronze monnayé. En même temps on donnait des terres, on fondait des colonies. Les soldats romains profitèrent des biens dont on dépouillait les Italiens qui s'étaient déclarés pour Hannibal (201-199). Cinq colonies sont fondées en 197 dans la Campanie et dans l'Apulie; six, en 194-3, dans la Lucanie et le Brutium. En 192, 190, nouvelles colonies dans la Gaule italienne; en 189, fondation de celle de Bologne; en 181, de Pisaurum et Pollentia; en 183, de Parme et Modène; en 181, de Graviscæ, de Saturnia et d'Aquilée; de Pise en 180; de Lucques en 177.

Vers l'époque de la guerre de Persée, les *nobles*, voyant le monde à leurs pieds, ne se soucient plus du peuple. Qu'il vive ou meure, peu leur importe. Ils ne manqueront pas d'esclaves pour cultiver leurs terres. D'ailleurs Caton lui-même, le grand agriculteur, n'a-t-il pas reconnu, à la fin de sa vie, que les meilleures possessions étaient les pâturages? Pour conduire des troupeaux, on n'a que faire de la main intelligente d'un homme libre; un esclave suffit. Le laboureur expulsé de sa terre n'y peut donc rester, même comme fermier. Il se réfugie à la ville, et vient demander sa nourriture à ceux qui l'ont exproprié. Là, peut-être, il subsistera des gratifications du sénat, des dons des riches. Il

tionaux. Le contraire arriva. Les citoyens riches accaparèrent la plus grande partie de ces terres incultes, et, à la longue, ils s'en regardèrent comme les propriétaires incommutables. Ils acquirent de gré ou de force les petites propriétés des pauvres qui les avoisinaient. Les terres et les troupeaux furent remis à des mains esclaves; des hommes libres eussent été souvent éloignés par le service militaire. Cela était très-avantageux aux propriétaires, les esclaves n'étant pas appelés à porter les armes, multipliaient à leur aise. Il résulta de toutes ces circonstances que les grands devinrent très-riches, et que la population des esclaves fit dans les campagnes beaucoup de progrès, tandis que celle des hommes libres allait diminuant par suite du malaise, des contributions et du service militaire qui les accablaient; et lors même qu'ils jouissaient, à ce dernier égard, de quelque relâche, ils ne pouvaient que languir dans l'inaction, puisque les terres étaient entre les mains des riches, qui employaient des esclaves préférablement aux hommes libres.

» Cet état de choses excitait le mécontentement du peuple romain. Car il voyait que les auxiliaires italiens allaient lui manquer, et que sa puissance serait compromise au milieu d'une si grande multitude d'esclaves. On n'imaginait pas néanmoins de remède à ce mal, parce qu'il n'était ni facile, ni absolument juste de dépouiller de leurs possessions agrandies, améliorées, couvertes d'édifices, tant de citoyens qui en jouissaient depuis longues années. Les tribuns du peuple avaient anciennement fait passer avec bien de la peine une loi qui défendait de posséder plus de cinq cents arpents de terre, et d'avoir en troupeaux plus de cent têtes de gros bétail et cinquante de menu. La même loi avait enjoint aux propriétaires de prendre à leur service un certain nombre d'hommes libres, pour être les surveillants et les inspecteurs de leurs propriétés. Cette loi fut consacrée par la religion du serment. Une amende fut établie contre ceux qui y contreviendraient. Le surplus des cinq cents arpents devait être vendu à bas prix aux citoyens pauvres: mais ni la loi ni les serments ne furent respectés. Quelques citoyens, afin de sauver les apparences, firent, par des transactions frauduleuses, passer leur excédant de propriété sur la tête de leurs parents; le plus grand nombre bravèrent la loi.» Appian., t. II, p. 604.

(J'ai corrigé l'inexacte et prolixe traduction de Combes-Dounous.)

[1] *Voy.* Niebuhr, t. II. Ce critique, ancien directeur de la banque de Copenhague, a supérieurement traité l'histoire primitive des finances de Rome.

attendra la chance d'une nouvelle colonie. Mais le sénat n'accorde plus ni blé, ni terres. Pas une seule colonie pendant un demi-siècle. Que reste-t-il aux pauvres? leur vote. Ils le vendront aux candidats. Ceux-ci peuvent bien payer ces consulats, ces prétures, qui leur livrent les richesses des rois. Mais les censeurs ne laisseront pas cette ressource aux pauvres. Ils entasseront dans la tribu esquiline, avec les affranchis, tous les citoyens qui n'ont pas en terre trente mille sesterces. Relégués dans une des dernières tribus, leur vote est rarement nécessaire. D'ailleurs, le sénat ne daigne plus guère consulter le peuple; depuis la victoire de Paul Émile, il décide seul de la guerre et de la paix. Il a substitué aux jugements populaires quatre tribunaux permanents (*quæstiones perpetuæ*, 149-144) composés de sénateurs, qui connaissent des causes criminelles, particuliérement des crimes dont les sénateurs peuvent se rendre coupables, de la brigue, de la concussion, du péculat. Le jugement des crimes est remis aux criminels. Ainsi le sénat s'est affranchi du peuple. Le pauvre citoyen n'avait plus que son vote pour gagner sa vie : on le lui ôte. Il faut qu'il meure, qu'il fasse place aux affranchis dont Rome est inondée. Tel était le sort du citoyen romain, et le Latin, l'Italien lui portaient encore envie.

L'ancien système de Rome, qui avait fait sa force et sa grandeur, était d'accorder des priviléges plus ou moins étendus aux villes en proportion de leur éloignement. Ainsi, autour de Rome, se trouvait d'abord une ceinture de villes municipales, investies du droit de suffrage et égales en droits à Rome elle-même; c'étaient les villes des Sabins, et Tusculum, Lanuvium, Aricie, Pedum, Nomentum, Acerres, Cumes, Priverne, auxquelles on joignit, en 188, celles de Fundi, Formies et Arpinum. Puis venaient les municipes sans droit de suffrage et les cinquante colonies fondées avant la seconde guerre punique, toutes (moins trois) dans l'Italie centrale; vingt autres furent établies de 197 à 177, mais dans une position plus éloignée. Ces colonies avaient toutes la *cité*, mais sans le privilége qui lui donnait de la valeur, le droit de suffrage. Au-dessous des *municipes* et des *colonies*, se trouvaient les *Latins* et les Italiens. Les Italiens conservaient leurs lois et étaient exempts de tributs. Dépouillés de leurs meilleures terres par les colonies romaines, on peut dire qu'ils avaient bien payé le tribut d'avance. Les *Latins* avaient de plus l'avantage de devenir citoyens romains en laissant des enfants pour les représenter dans leur ville natale, en y remplissant quelque magistrature, enfin *en convainquant de prévarication un magistrat romain*. Est-il nécessaire de dire que personne n'était assez hardi pour tenter de devenir citoyen par cette dernière voie [1]?

L'Italien, le Latin, le colon, le municipe sans suffrage, dont les droits, plus ou moins brillants, se réduisaient dans la réalité à recruter jusqu'à extinction de leur population les armées romaines, tous voulaient devenir Romains. Chaque jour ce titre était plus honorable; chaque jour aussi tous les autres changeaient en sens inverse et devenaient plus humiliants. Dans cette fatale année de la défaite de Persée (172), un consul ordonne, pour la première fois, aux alliés de Préneste de venir au-devant de lui et de lui préparer un logement et des chevaux. Bientôt un autre fait battre de verges les magistrats d'une ville alliée, qui ne lui avait pas fourni des vivres. Un censeur, pour orner un temple qu'il construit, enlève le toit de celui de Junon Lacinienne, le temple le plus saint de l'Italie. A Férente, un préteur veut se baigner aux bains publics, en chasse tout le monde, et, pour je ne sais quelle négligence, fait battre de verges un des questeurs de la ville. A Teanum, la femme d'un consul fait traiter de même le premier magistrat du lieu. Un simple citoyen porté dans une litière sur les épaules de ses esclaves, rencontre un bouvier de Vénusium : *Est-ce que vous portez un mort?* dit le rustre. Ce mot lui coûta la vie. Il expira sous le bâton [2].

Pour échapper à une pareille tyrannie, chacun

[1] On sait le succès des poursuites intentées pour concussions à Scipion, à Métellus, à Scaurus, à Fonteius, etc.

[2] Cato, *in Gell.*, X, 3. « De falsis pugnis vel pœnis : » Dixit a decemviris parum sibi bene cibaria curata » esse. Jussit vestimenta detrahi atque flagro cædi. » Decemviros Bruttiani verberavere. Videre multi mortales. Quis hanc contumeliam, quis hoc imperium, » quis hanc servitutem ferre posset? Nemo hoc rex ausus est facere. Eane fieri bonis, bono genere gnatis, » boni consultis? Ubi societas? ubi fides majorum? » insignitas injurias, plagas, verbera, vibices, eos dolores atque carnificinas, per dedecus atque maximam » contumeliam, inspectantibus popularibus suis atque » multis mortalibus, te facere ausum esse! Sed quantum luctum, quantumque gemitum, quid lacrumarum, quantumque fletum factum audivi! Servi injurias nimis ægre ferunt; quid illos bono genere gnatos, » magna virtute præditos opinamini animi habuisse » atque habituros dùm vivent. »

« Il dit que les décemvirs n'avaient pas assez soin de ses provisions. Il ordonne qu'on arrache leurs vêtements, et qu'on les frappe de verges. Des Bruttiens frappèrent les décemvirs! et une foule d'hommes ont vu cela! Qui pourrait souffrir un pareil outrage? qui, un pareil despotisme? qui, une pareille servitude? Pas

tâchait de se rapprocher de Rome, et de s'y établir, s'il était possible. Rome exerçait ainsi sur l'Italie une sorte d'absorption, qui devait en peu de temps faire du pays un désert, et la surcharger elle-même d'une énorme population. L'Italie, n'ayant pu détruire Rome, ne songeait plus qu'à s'unir à elle, et l'étouffait en l'embrassant. Les Latins pouvant seuls devenir citoyens romains, l'Italie affluait dans le Latium, le Latium dans Rome. D'une part, les Samnites et les Péligniens, ne pouvant plus fournir leur contingent de troupes, dénoncent la transplantation de quatre mille familles des leurs dans la ville latine de Frégelles (177). Les Latins déclarent la même année, pour la seconde fois, que leurs villes et leurs campagnes deviennent désertes par l'émigration de leurs citoyens dans Rome. Ils faisaient à un Romain une vente simulée d'un de leurs enfants, qui, par l'affranchissement, se trouvait citoyen. La servitude était la porte par laquelle on entrait dans la cité souveraine. Dès 187, Rome avait chassé de son sein douze mille familles latines. En 172, une nouvelle expulsion diminua la population de seize mille citoyens.

Telle était la situation de l'Italie. Les extrémités du corps devenaient froides et vides. Tout se portait au cœur, qui se trouvait oppressé. Le sénateur repoussait du sénat et des charges l'*homme nouveau*, le chevalier, le riche, et lui abandonnait en récompense l'envahissement des terres du pauvre. Le Romain repoussait le colon du suffrage, le Latin de la cité; celui-ci à son tour repoussait l'Italien du Latium et des droits des Latins. Rome avait ruiné l'Italie indépendante par ses colonies, où elle rejetait ses pauvres; désormais elle ruinait l'Italie colonisée, par l'envahissement des riches qui partout achetaient, affermaient, usurpaient les terres et les faisaient cultiver par des esclaves.

« Les chevaliers étaient les traitants de la république; ils étaient avides, ils semaient les malheurs dans les malheurs, et faisaient naître les besoins publics des besoins publics. Bien loin de donner à de tels gens la puissance de juger, il aurait fallu qu'ils eussent été sans cesse sous les yeux des juges. Il faut dire cela à la louange des anciennes lois françaises; elles ont stipulé avec les gens d'affaires, avec la méfiance que l'on garde à des ennemis. Lorsqu'à Rome les jugements furent transportés aux traitants, il n'y eut plus de vertu, plus de police, plus de lois, plus de magistrature, plus de magistrats.

» On trouve une peinture bien naïve de ceci dans quelques fragments de Diodore de Sicile, et de Dion. *Mutius Scévola*, dit Diodore [1], *voulut rappeler les anciennes mœurs, et vivre de son bien propre avec frugalité et intégrité. Car ses prédécesseurs ayant fait une société avec les traitants, qui avaient pour lors les jugements à Rome, ils avaient rempli la province de toutes sortes de crimes. Mais Scévola fit justice des publicains, et fit mener en prison ceux qui y traînaient les autres.*

» Dion nous dit [2] que Publius Rutilius, son lieutenant, qui n'était pas moins odieux aux chevaliers, fut accusé à son retour d'avoir reçu des présents, et fut condamné à une amende. Il fit sur-le-champ cession de biens. Son innocence parut, en ce que l'on lui trouva beaucoup moins de bien qu'on ne l'accusait d'en avoir volé, et il montrait les titres de sa propriété; il ne voulut plus rester dans la ville avec de telles gens.

» Les Italiens, dit encore Diodore [3], achetaient en Sicile des troupes d'esclaves pour labourer leurs champs, et avoir soin de leurs troupeaux; ils leur refusaient la nourriture. Ces malheureux étaient obligés d'aller voler sur les grands chemins, armés de lances et de massues, couverts de peaux de bêtes, de grands chiens autour d'eux. Toute la province fut dévastée; et les gens du pays ne pouvaient dire avoir en propre que ce qui était dans l'enceinte des

un roi n'a osé le faire. Trouvez-vous bon qu'on le fasse contre des hommes bons et de bonne race? Où sont les droits des cités? où, la foi des ancêtres? Des outrages publics, des plaies, des meurtrissures, des coups de fouets, de telles douleurs, de telles tortures, avec la honte et le déshonneur, sous les yeux de leurs concitoyens et d'une foule d'hommes assemblés; tun audsec a pu cela! Mais ô combien de pleurs, ô combien de gémissements! que de larmes, et combien de sanglots! des esclaves supportent à peine de telles injures. Quel souvenir pensez-vous que ces hommes de bonne race et de grande vertu gardent au fond de leur âme, et garderont tant qu'ils vivront? » *Trad. de M. Cassan.*

Tib. Gr., in Gell., X, 3. — « Dernièrement le consul vint à Teanum Sidicinum : sa femme dit qu'elle voulait se baigner dans les bains des hommes. M. Marius chargea le questeur d'en faire sortir ceux qui s'y baignaient. La femme du consul se plaint à son mari qu'on a mis peu d'empressement à lui livrer les bains, et peu de soin à les préparer. En conséquence, un poteau est dressé dans la place publique : on y amène l'homme le plus distingué de la ville, M. Marius. On lui arrache ses vêtements, il est battu de verges. Les habitants de Calenum, à cette nouvelle, défendirent par un décret que personne approchât des bains, lorsqu'un magistrat romain serait dans leur ville. A Férentinum, pour un semblable motif, notre préteur ordonna d'arrêter les questeurs. L'un d'eux se précipita du haut d'un mur; l'autre fut saisi et battu de verges. »

[1] Diod., *Fragm.*, lib. XXXVI, *extr. Const. Porphyr.*
[2] Dion., *Fragm.*
[3] Diod., *Fragm.*, lib. XXXIV.

villes. Il n'y avait ni proconsul, ni préteur qui pût ou voulût s'opposer à ce désordre, et qui osât punir ces esclaves, parce qu'ils appartenaient aux chevaliers qui avaient à Rome les jugements. Ce fut pourtant une des causes de la guerre des esclaves. — Je ne dirai qu'un mot : Une profession qui n'a ni ne peut avoir d'objet que le gain ; une profession qui demandait toujours, et à qui on ne demandait rien ; une profession sourde et inexorable, qui appauvrissait les richesses et la misère même, ne devait point avoir à Rome les jugements. » (MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, XI, 17.)

La première guerre des esclaves éclata en Sicile dans la ville d'Enna (138). Un esclave syrien d'Apamée, qu'on appelait Eunus, se mêlait de prédire, au nom de la déesse de Syrie, et souvent il avait bien rencontré. Il s'était attiré aussi beaucoup de considération parmi les esclaves, en lançant des flammes par la bouche. Un peu de feu dans une noix suffisait pour opérer ce miracle. Eunus, entre autres prédictions, annonçait souvent qu'il serait roi. On s'amusait beaucoup de sa royauté future. On le faisait venir dans les festins pour le faire parler et on lui donnait quelque chose pour acheter d'avance sa faveur. Ce qui fut moins risible, c'est que la prédiction se vérifia. Les esclaves d'un Damophile, qui était fort cruel, commencèrent la révolte, et prirent pour roi le prophète. Tous les maîtres furent égorgés. Les esclaves n'épargnèrent que la fille de Damophile, qui s'était montrée compatissante pour eux. Un Cilicien qui avait soulevé les esclaves ailleurs, se soumit à Eunus, qui se trouva bientôt à la tête de deux cent mille esclaves, et se fit appeler le roi Antiochus. Le bruit de la révolte de Sicile s'étant répandu, il y eut des tentatives de soulèvement dans l'Attique, à Délos, dans la Campanie, et à Rome même. Cependant les généraux envoyés contre Eunus avaient été repoussés avec honte ; quatre années de suite, quatre préteurs furent vaincus. Les esclaves s'étaient emparés de plusieurs places. Enfin Rupilius les assiégea dans Tauromenium, ville maritime, d'où ils auraient pu communiquer avec l'Italie. Il les réduisit à une telle famine, qu'ils se mangeaient les uns les autres. Un des leurs ayant livré la citadelle, Rupilius les prit tous et les fit jeter dans un précipice. Même trahison, même succès à Enna, malgré l'héroïque valeur du lieutenant cilicien d'Eunus, qui fut tué dans une sortie. Le roi des esclaves, qui n'était pas si brave, se réfugia dans une caverne, où on le trouva avec son cuisinier, son boulanger, son baigneur et son bouffon (132). Des règlements atroces [1] continrent pour vingt-huit ans les esclaves découragés par le mauvais succès de cette première révolte.

SUITE

DU CHAPITRE PREMIER.

TRIBUNAT DES GRACCHES, 133-121.

S'il eût été possible à un homme de trouver le remède à tous ces maux, de rendre au petit peuple les terres et l'amour du travail qu'il avait perdu, de mettre un frein à la tyrannie du sénat, à la cupidité des chevaliers, d'arrêter ce flot d'esclaves qui venait de tous les points du monde inonder l'Italie et en détruire la population libre, celui-là eût été le maître et le bienfaiteur de l'empire. Lælius, et peut-être Scipion Émilien [2], qui partageait toutes ses pensées, avaient songé d'abord à cette réforme, mais ils comprirent qu'elle était impossible, et eurent la sagesse d'y renoncer. Les Gracches la tentèrent, et y perdirent la vie, l'honneur, et jusqu'à la vertu.

Depuis que le premier Scipion l'Africain avait été si près de la tyrannie, le but était marqué pour l'ambition des grands de Rome. Les familles patriciennes des Scipions et des Appii, et la famille équestre des Sempronii [3], d'abord ennemies et rivales, avaient fini par former une étroite ligue.

[1] Cic., *in Verrem*, *De supplic.*, c. 3 : « Tous les édits des préteurs défendaient aux esclaves de porter des armes… On avait apporté un sanglier énorme à L. Domitius, préteur en Sicile. Surpris de la grosseur de cet animal, il demanda qui l'avait tué. On lui nomma le berger d'un Sicilien. Il ordonna qu'on le fit venir. L'esclave accourt, s'attendant à des éloges et à des récompenses. Domitius lui demande comment il a tué cette bête formidable. Avec un épieu, répondit-il. A l'instant le préteur le fit mettre en croix. Peut-être cet ordre vous semblera plus que sévère. Je ne prétends ni le blâmer, ni le justifier, etc. »

[2] Plutarch., *in Gracch.*, c. 8, p. 325 (Paris 1624). *Ἐπεχείρησε μὲν οὖν τῇ διορθώσει* Γάϊος Λαίλιος ὁ Σκιπίωνος ἑταῖρος.

[3] Cette origine équestre des Gracches semblera un fait important, si l'on songe que de toutes les réformes de leur tribunat, il n'en resta qu'une : *la translation du pouvoir judiciaire des sénateurs aux chevaliers*. Peut-être leur proposition de donner le droit de cité aux Italiens, et même leur loi agraire, n'étaient-elles qu'un moyen de donner à l'ordre équestre le pouvoir judiciaire, auquel étaient attachés tous les autres. J'adopterais cette opinion si un passage de Salluste n'y semblait contraire. Sall., *Jug.*, c. 42. — Les Italiens avaient plus à perdre qu'à gagner au succès des Gracches. On

Tib. Sempronius Gracchus protégea dans son tribunat l'Africain et l'Asiatique, et en récompense il obtint pour épouse la fille du premier, la fameuse Cornélie. Il exerça la censure avec Appius Pulcher, et se montra moins populaire encore que lui, tout plébéien qu'il était. Appius donna la main de sa fille au fils aîné de son collègue, au célèbre Tibérius Gracchus, et fut, avec ce dernier, triumvir pour l'exécution de la loi agraire. Cette race des Appius depuis les décemvirs jusqu'à l'empereur Néron, en qui elle s'éteint, cherche toujours la tyrannie, tantôt par l'appui du parti aristocratique, tantôt par la démagogie.

Gracchus eut de Cornélie deux fils, Tibérius et Caïus, et autant de filles; l'une fut donnée à Scipion Nasica, le chef de l'aristocratie, le meurtrier de son beau-frère Tibérius. L'autre épousa le fils de Paul Émile, Scipion Émilien, qui périt par les embûches de sa femme [1], de sa belle-mère Cornélie et de son beau-frère Caïus. Le dédain de Scipion pour sa femme lui eût attiré la haine de sa belle-mère Cornélie, quand même l'ambitieuse fille du premier Scipion n'eût pas vu avec dépit dans le second Africain, l'héritier d'une gloire qu'elle eût voulu réserver à ses fils. Elle se plaignit longtemps d'être appelée la belle-mère de Scipion Émilien plutôt que la mère des Gracches. Lorsque ceux-ci eurent péri dans les entreprises téméraires où elle les avait précipités, retirée dans sa délicieuse maison de Misène, au milieu des rhéteurs et des sophistes grecs dont elle s'entourait, elle prenait plaisir à conter aux étrangers qui la venaient voir, la mort tragique de ses enfants.

Cette femme ambitieuse avait de bonne heure préparé à ses fils tous les instruments de la tyrannie [2], l'éloquence, dans laquelle ils passaient tous les hommes de leur temps; la valeur, Tibérius monta le premier sur les murailles de Carthage; la probité même [3], ce n'était point de telles ambitions qui pouvaient s'arrêter à l'avarice. Les stoïciens qui élevèrent les deux enfants [4], comme ils avaient élevé Cléomène, le réformateur de Sparte, leur inculquaient cette politique de nivellement qui sert si bien la tyrannie, et les fables classiques de l'égalité des biens sous Romulus et sous Lycurgue. L'état de l'Italie leur fournissait d'ailleurs assez de motifs spécieux. Quand Tibérius traversa l'Italie pour aller en Espagne, il vit avec douleur les cam-

verra plus bas qu'ils prièrent Scipion Émilien d'empêcher l'exécution de la loi agraire. Cicéron dit (*De Rep.*, lib. III, c. 21): « Tibérius Gracchus, dont les citoyens n'eurent point à se plaindre, ne respecta ni les droits, ni les traités des alliés et des Latins. »

[1] *Voy.* plus bas.

[2] C'est ce qui ressort de tout le récit de Plutarque. Elle s'en repentit plus tard, et essaya de retenir Caïus, à une époque où vraisemblablement il eût été perdu, même sans agir.

In Corn. Nep. Lettre de Cornélie à C. Gracchus: « J'oserais jurer avec les paroles consacrées qu'après ceux qui ont tué Tibérius Gracchus, aucun ennemi ne m'a donné autant de chagrin, ni autant de peine que toi par de pareilles choses, toi qui devais remplacer auprès de moi tous les enfants que j'ai perdus, veiller à ce que j'eusse le moins de souci possible en ma vieillesse, n'avoir d'autre but dans toutes tes actions que de me plaire, et regarder comme un crime de rien faire d'important contre mon gré; à moi surtout à qui il ne reste que peu de temps à vivre, et à qui même ce si court espace ne peut être en aide pour t'empêcher de m'être contraire et de désoler la république. Mais, puisqu'il n'en peut advenir ainsi, que nos ennemis, malgré le temps, malgré les factions, ne périssent point d'ici à longtemps, qu'ils ne soient plus demain ce qu'ils sont aujourd'hui, plutôt que la république ne soit désolée et ne périsse. Et puis quand ferons-nous donc une pause? quand donc cessera notre famille de délirer ainsi? quand donc y aura-t-il un terme à tout cela? et quand finirons-nous, absents et présents, de nous causer tant de chagrins et de tourments? quand donc aurons-nous honte de brouiller et de troubler la république? Mais, si absolument il n'en peut advenir ainsi, dès que je serai morte, demande le tribunat, fais ce que tu voudras, alors je n'en sentirai rien. Dès que je serai morte, tu m'offriras le culte des aïeux, et tu invoqueras la divinité de ta mère; mais ne rougiras-tu pas alors d'implorer par des prières ces divinités que vivantes et présentes tu auras négligées et délaissées? Veuille ce Jupiter ne pas permettre que tu persévères davantage, ni qu'il te vienne dans l'esprit une si grande démence; car si tu persévères, je crains bien que pour toute ta vie tu ne recueilles de ta faute une si grande douleur, qu'en aucun temps tu ne puisses être bien et en paix avec toi-même? » *Trad. de M. Cassan.*

[3] Fragment d'un discours de Tibérius Gracchus: « Je me suis conduit dans la province comme j'ai cru devoir pour votre profit et sans consulter mon ambition. Chez moi point de festins, point de jeunes garçons à mes côtés. — Mais vos fils trouvaient à ma table plus de réserve que sous la tente du général... Je me suis conduit dans la province de manière que pas un ne pût dire que j'aie reçu de lui un as ou plus d'un as en présent, ou qu'il se soit mis en frais pour mon service: et je suis resté deux années dans cette province. Si jamais j'ai tenté l'esclavage d'un autre, regardez-moi comme le dernier, comme le plus pervers des hommes. D'après ma conduite si chaste avec leurs esclaves, vous pouvez juger comment j'ai vécu avec vos fils... Aussi, Romains, ces ceintures qu'à mon départ de Rome j'avais emportées pleines d'argent, je les ai rapportées vides de la province: d'autres ont emporté des amphores pleines de vin, et ils les ont rapportées pleines d'argent. »

[4] Plutarch., *in Gracch.* — Ὁ Τιβέριος... Διοφάνους τοῦ ῥήτορος καὶ Βλοσσίου τοῦ φιλοσόφου παρορμησάντων αὐτόν,

pagnes abandonnées ou cultivées par des esclaves[1].

L'aîné, Tibérius, d'un caractère naturellement doux, fut jeté dans la violence par une circonstance fortuite. Questeur de Mancinus en Espagne, il avait signé et garanti le traité honteux qui sauva l'armée. Le sénat déclara le traité nul, livra Mancinus, et voulait livrer Tibérius. Le peuple, et sans doute les chevaliers auxquels appartenait sa famille, le sauvèrent de cet opprobre, et assurèrent au sénat un ennemi implacable.

La première loi agraire qu'il proposa dans son tribunat, n'était pourtant pas, il faut le dire, injuste ni violente. Il l'avait concertée avec son beau-père Appius, le grand pontife Crassus, et Mutius Scévola, le célèbre jurisconsulte. Il ne prétendait pas, comme Licinius Stolo, borner à cinq cents arpents les propriétés patrimoniales des riches. Il ne leur ôtait que les terres du domaine public qu'ils avaient usurpées. Encore leur en laissait-il cinq cents arpents, et deux cent cinquante de plus au nom de leurs enfants mâles. Ils étaient indemnisés du surplus, qui devait être partagé aux citoyens pauvres. L'opposition fut vive. Les riches considéraient ces terres, pour la plupart usurpées depuis un temps immémorial, comme leur propriété. Leur résistance irrita Tibérius, qui, de dépit, proposa une loi nouvelle, où il leur retranchait l'indemnité, les cinq cents arpents, et leur ordonnait de sortir sans délai des terres du domaine. C'était ruiner ceux qui n'avaient pas d'autre bien, spolier ceux qui avaient acquis de bonne foi, par achat, mariage, etc. C'était dépouiller, non-seulement les propriétaires, mais leurs créanciers. Cependant Tibérius poursuit son projet avec un emportement aveugle; il viole la puissance tribunitienne, fait déposer par le peuple son collègue Octavius dont le *veto* l'arrêtait, et lui substitue un de ses clients. Il se fait nommer lui-même triumvir, pour l'exécution de sa loi, avec son beau-père Appius et son jeune frère Caïus, alors retenu sous les drapeaux. Enfin, au préjudice des droits du sénat, qui depuis longtemps réglait les nouvelles conquêtes, il ordonne que l'héritage du roi de Pergame, légué au peuple romain par ce prince, sera affermé au profit des citoyens pauvres[2].

Après avoir soulevé tant de haines, il était perdu s'il n'obtenait un second tribunat, qui lui permît d'exécuter sa loi, et d'intéresser par le partage des terres une multitude de nouveaux propriétaires à sa vie et à sa puissance. Mais le peuple s'inquiétait moins de savoir par qui les terres lui seraient partagées. Tibérius, craignant d'échouer, se chercha de nouveaux auxiliaires; il promit aux chevaliers le partage de la puissance judiciaire avec les sénateurs, et fit espérer aux Italiens le droit de cité[3]. Depuis que le petit peuple se composait en grande partie d'affranchis, et que le sénat s'était saisi des jugements criminels, les riches, la tête du peuple, autrement dit les chevaliers, réclamaient le pouvoir comme représentant désormais seuls le peuple, dont la partie pauvre avait disparu. Repoussés depuis longtemps des charges qui donnaient entrée au sénat, ils voulaient du moins influer indirectement sur ce corps tout-puissant, et juger leurs maîtres. Mais, en même temps, ce que les chevaliers craignaient le plus, c'était l'exécution des lois agraires qui les auraient dépouillés des terres publiques dont ils étaient les principaux détenteurs;

[1] Plutarch., *in Gracch.*, p. 828.—*Γάϊος ἐν τινι βιβλίῳ γέγραφεν, εἰς Νομαντίαν πορευόμενον διὰ τῆς Τυῤῥηνίας τὸν Τιβέριον, καὶ τὴν ἐρημίαν τῆς χώρας ὁρῶντα, καὶ τοὺς γεωργοῦντας ἢ νέμοντας οἰκέτας ἐπεισάκτους καὶ βαρβάρους, τότε πρῶτον ἐπὶ νοῦν βαλέσθαι τὴν μυρίων κακῶν ἄρξασαν αὐτοῖς πολιτείαν.*

Tibérius disait dans ses harangues au peuple : « Les bêtes sauvages qui sont répandues dans l'Italie ont leurs tanières et leurs repaires où elles peuvent se retirer, et ceux qui combattent, qui versent leur sang pour la défense de l'Italie, n'y ont à eux que la lumière et l'air qu'ils respirent : sans maisons, sans demeure fixe, ils errent de tous côtés avec leurs femmes et leurs enfants. Les généraux les trompent, quand ils les exhortent à combattre pour leurs tombeaux et pour leurs temples. En est-il un seul dans un si grand nombre qui ait un autel domestique et un tombeau où reposent ses ancêtres? Ils ne combattent et ne meurent que pour entretenir le luxe et l'opulence d'autrui; on les appelle les maîtres du monde, et ils n'ont pas en propriété une motte de terre. » — Ceci explique la dépopulation rapide qui eut lieu. Au temps de Tite-Live, le Latium était déjà presque désert : « Non dubito, præter satie- » tatem, tot jam libris assidua bella cum Volscis gesta » legentibus, illud quoque succursurum... unde toties » victis Volscis et Æquis suffecerint milites : quod cum » ab antiquis tacitum prætermissumque sit, cujus tan- » dem ego rei præter opinionem, quæ sua cuique con- » jectanti esse potest, auctor sim? Simile veri est, aut » intervallis bellorum, sicut nunc in delectibus fit ro- » manis, aliâ atque aliâ subole juniorum ad bella in- » stauranda toties usos esse aut non ex iisdem semper » populis exercitus scriptos, quamquam eadem gens » bellum intulerit : aut innumerabilem multitudinem » liberorum capitum in eis fuisse locis, *quæ nunc, vix » seminario exiguo militum relicto, servitia romana ab » solitudine vindicant.* »

[2] Id., *ibid.*, c. 16, p. 830. — *Ὅπως τοῖς τὴν χώραν διαλαγχάνουσι ὑπάρχοι πρὸς κατασκευὴν καὶ γεωργίας ἀφορμήν.*

[3] Id., *ibid.*, c. 19, p. 832.— *Τοῖς κρίνουσι τότε συγκλητικοῖς οὖσι καταμιγνὺς ἐκ τῶν ἱππέων τὸν ἴσον ἀριθμόν.* — Vell. Paterc., liv. II, c. 2. « Il promit le droit de cité à toute l'Italie. »

c'était l'admission au suffrage des colons romains sur qui une grande partie de ces terres avait été usurpée, encore plus celle des populations italiennes, à qui elles appartenaient originairement, et qui, une fois égalées à leurs vainqueurs, eussent été tentées de les reprendre. Ainsi les riches romains, les chevaliers, rivaux du sénat pour la puissance judiciaire, étaient encore plus ennemis du petit peuple romain et italien qu'ils tenaient ruiné et affamé. Tibérius, en essayant de les gagner en même temps, voulait une chose contradictoire. Il ne fut soutenu de personne. Les pauvres, Romains et Italiens, virent en lui l'ami des chevaliers qui retenaient leurs biens; les sénateurs et les chevaliers, l'auteur des lois agraires qui les forçaient de restituer.

Le peu de partisans qui lui restaient dans les tribus rustiques étant éloignés pendant l'été par les travaux de la campagne [1], il resta seul dans la ville avec la populace qui devenait chaque jour plus indifférente à son sort. N'ayant plus de ressource que dans leur pitié, contre les embûches des riches, il parut sur la place en habits de deuil, tenant en main son jeune fils et le recommandant aux citoyens [2]. En même temps, il tâchait de se justifier de la déposition d'Octavius, et employait toute son éloquence à mettre au jour ce secret fatal qu'il eût dû, dans son intérêt, ensevelir au fond de la terre: que les caractères les plus sacrés, celui de roi, de vestale, de tribun, pouvaient être effacés. Ses ennemis profitèrent contre lui-même de cette imprudente apologie.

Le lendemain, de bonne heure, il occupa le Capitole avec la populace. Il portait sous sa robe un dolon, sorte de poignard des brigands d'Italie. Les riches, appuyés de quelques-uns des tribuns ennemis de Gracchus, ayant voulu troubler les suffrages qui le portaient à un second tribunat, il donne aux siens le signal dont ils étaient convenus. Ils se partagent les demi-piques dont les licteurs étaient armés, s'élancent sur les riches, en blessent plusieurs et les chassent de la place [3]. Des bruits divers se répandent; les uns disent qu'il va faire déposer ses collègues; les autres, le voyant porter la main à sa tête, pour indiquer qu'on en veut à sa vie, s'écrient qu'il demande un diadème [4]. Alors Scipion Nasica, souverain pontife, l'un des principaux détenteurs du domaine [5], somme en plein sénat le consul Mucius de se mettre à la tête du bon parti et de marcher contre le tyran. L'impassible jurisconsulte lui répond froidement: *Si, par fraude ou par force, Tibérius Sempronius Gracchus surprend un plébiscite contraire aux lois de la république, je ne le ratifierai point.* Alors Scipion: *Le premier magistrat trahit la patrie, à moi, qui veut la sauver!* Il rejette sa toge sur sa tête, soit qu'il fût convenu de ce signe avec son parti, soit qu'il eût cru devoir se voiler à la vue du Capitole, dont il allait violer l'asile. Tous les sénateurs le suivent avec leurs clients et leurs esclaves qui les attendaient. Ils arrachent des bâtons à leurs adversaires, ramassent des débris de bancs brisés, tout ce qui se trouve sous leur main, et poussent leurs ennemis jusqu'au précipice sur le bord duquel le Capitole était assis. Les prêtres avaient fermé le temple. Gracchus tourne quelque temps alentour. Enfin, il fut atteint par un de ses collègues qui le frappa d'un banc brisé. Trois cents de ses amis furent assommés à coups de bâtons et de pierres, leurs corps refusés à leurs familles et précipités dans le Tibre. Le romancier Plutarque prétend que les vainqueurs poussèrent la barbarie jusqu'à enfermer un des partisans de Tibérius dans un tonneau avec des serpents et des vipères. Cependant ils respectèrent la fidélité héroïque du philo-

[1] Appian., t. II, p. 611, c. 357.

[2] Plutarch., *in Tib. Gr.* — Fragmentum nuper repertum in inedito Ciceronis interprete. « Si vellem » apud vos verba facere et à vobis postulare, cùm genere summo ortus essem et cùm fratrem propter vos » amisissem, nec quisquam de P. Africani et Tiberii » Gracchi familia nisi ego et puer restaremus, ut pateremini hoc tempore me quiescere, ne a stirpe genus » nostrum interiret et uti aliqua propago generis nostri » reliqua esset, haud scio an lubentibus a vobis impe» trassem. »

« Romains, si je voulais prendre devant vous la parole et vous demander, moi le descendant d'une si noble famille, moi qui ai perdu mon frère pour vous, et qui de la maison de Scipion l'Africain et de Tibérius Gracchus reste seul avec cet enfant, de souffrir que je trouve maintenant le repos, afin que notre famille ne soit pas anéantie tout entière, et qu'il en survive quelque débris, je ne sais si vous m'accorderiez cela volontiers. » Traduction de M. Villemain. — C'est ici Caius Gracchus qui parle.

[3] Appian., p. 612, c. 359.

[4] Plutarch., c. 22, p. 333. — Ἥψατο τῇ χειρὶ τῆς κεφαλῆς... οἱ δὲ ἐναντίοι... ἀπαγγέλλοντες αἰτεῖν διάδημα Τιβέριον.

[5] Il avait de plus une haine personnelle contre Tibérius. Valer. Max., I, c. 1: « Caius Figulus et Scipion Nasica étant nommés consuls dans les comices présidés par Tib. Gracchus, celui-ci, déjà arrivé dans son gouvernement, informa le collége des augures qu'en parcourant le livre des cérémonies publiques, il s'était aperçu d'un vice de formalité dans la manière dont les auspices avaient été observés. Les consuls furent obligés de revenir de la Gaule et de la Corse, et d'abdiquer le consulat, an de Rome, 591. »

sophe Blosius de Cumes, l'ami de Tibérius et son principal conseiller. Il déclarait qu'il avait en tout suivi les volontés de Tibérius. *Eh, quoi!* dit Scipion Nasica, *s'il t'avait dit de brûler le Capitole? — Jamais il n'eût ordonné pareille chose. — Mais enfin, s'il t'en eût donné ordre? — Je l'aurais brûlé* [1].

Scipion Nasica avait cru peut-être obtenir du parti aristocratique ce pouvoir suprême que Tibérius avait espéré du petit peuple. Ce chef farouche du parti des nobles, qui venait de se souiller du sang de son beau-frère, du meurtre d'un magistrat inviolable, avait pourtant la réputation du plus religieux des Romains. C'est chez lui que la bonne Déesse, amenée de Pessinunte à Rome, descendit de préférence; ses relations avec l'Orient expliquent peut-être son surnom de Sérapion. Personne n'avait pour le peuple un plus insolent mépris. Un jour qu'il prenait la main endurcie d'un laboureur dont il sollicitait le suffrage, il lui demanda *s'il avait coutume de marcher sur les mains* [2]. Après le meurtre de Tibérius, le sénat délivra le peuple d'un homme si odieux, et peut-être se délivra soi-même d'un tyran dont tous les ennemis des lois agraires eussent été les satellites. Il fut, sous un prétexte honorable, envoyé en Asie, où il finit ses jours.

Ce qui prouve que le sénat était moins intéressé que les chevaliers dans la question de la loi agraire, c'est qu'il ne craignit pas d'en permettre l'exécution après la mort de Tibérius. Il est vrai qu'il se fiait aux innombrables difficultés qu'elle entraînerait dans la pratique.

« Après la fin tragique de Tibérius Gracchus [3], et la mort d'Appius Claudius, on leur substitua Fulvius Flaccus et Papirius Carbon, pour exécuter la loi agraire avec le jeune Gracchus. Les possesseurs des terres négligèrent de fournir l'état de leurs propriétés. On fit une proclamation pour les traduire devant les tribunaux. De là une multitude de procès très-embarrassants. Partout où, dans le voisinage des terres que la loi atteignait, il s'en trouvait d'autres qui avaient été ou vendues, ou distribuées aux alliés, pour avoir la mesure d'une partie, il fallait arpenter la totalité, et examiner ensuite en vertu de quelle loi les ventes ou les distributions avaient été faites. La plupart n'avaient ni titre de vente, ni acte de concession; et lorsque ces documents existaient, ils se contrariaient l'un l'autre. Quand on avait rectifié l'arpentage, il se trouvait que les uns passaient d'une terre plantée et garnie de bâtiments, sur un terrain nu; d'autres quittaient des champs pour des landes, des terres en friches et des marécages. Dès l'origine, les terres conquises avaient été divisées négligemment; d'autre part, le décret qui ordonnait de mettre en valeur les terres incultes, avait fourni occasion à plusieurs de défricher les terres limitrophes de leurs propriétés, et de confondre ainsi l'aspect des unes et des autres. Le laps du temps avait d'ailleurs donné à toutes ces terres une face nouvelle; et les usurpations des citoyens riches, quoique considérables, étaient difficiles à déterminer. De tout cela, il ne résultait qu'un remuement universel, un chaos de mutations et de translations respectives de propriétés.

» Excédés de ces misères, et de la précipitation avec laquelle les triumvirs expédiaient tout cela, les Italiens se déterminèrent à prendre pour défenseur contre tant d'injustices Cornélius Scipion, le destructeur de Carthage. Le zèle qu'il avait trouvé en eux dans les guerres, ne lui permettait pas de s'y refuser. Il se rendit au sénat, et sans blâmer ouvertement la loi de Gracchus, par égard pour les plébéiens, il fit un long tableau des difficultés de l'exécution, et conclut à ce que la connaissance de ces contestations fût ôtée aux triumvirs comme suspects à ceux qu'il s'agissait d'évincer.

» La chose paraissait juste, et fut adoptée. Le consul Tuditanus fut chargé, par le sénat, de ces jugements; mais il n'eut pas plutôt commencé, qu'effrayé des difficultés, il partit pour l'Illyrie. Cependant personne ne se présentait devant les triumvirs. Ce résultat commença d'exciter contre Scipion l'animosité et l'indignation du petit peuple. Deux fois ils l'avaient, malgré les grands et malgré les lois, élevé au consulat, et ils le voyaient agir contre eux dans l'intérêt des Italiens. Les ennemis de Scipion, qui entendaient ces reproches, disaient hautement qu'il était décidé à abroger la loi agraire par la force des armes, et en versant beaucoup de sang. »

La haine de la populace contre le protecteur des Italiens éclata, lorsqu'il osa flétrir la mémoire de Gracchus, et révéla l'origine servile du nouveau peuple de Rome. Le tribun Carbon lui demandait ce qu'il pensait de la mort de Tibérius. *Je pense*, dit le héros, *qu'il a été justement tué;* et comme le peuple murmurait, il ajouta le mot terrible que nous avons rapporté au commencement de ce chapitre. *Les faux fils de l'Italie* se turent, mais leurs chefs comprirent leur humiliation et leur fureur. Caïus Gracchus s'écria : « Il faut se défaire du

[1] Plutarch., c. 25, p. 834. — Καλῶς κἀμοὶ τοῦτο πρᾶξαι ἔχειν. — Valer. Max., IV, 7.

[2] Val. Max., VII, 5. — *Voy.* le même, II, 4; III, 2, 7; VIII, 15.

[3] Appian., p. 615, 7.

tyran! » Ce n'était pas la première fois que le parti démagogique recourait aux violences les plus atroces. Naguère le tribun C. Atinius, récemment chassé du sénat par le censeur Métellus, avait essayé de le précipiter de la roche Tarpéienne.

« Un soir, dit Appien, Scipion s'était retiré avec ses tablettes, pour méditer la nuit le discours qu'il devait prononcer le lendemain devant le peuple. Au matin, on le trouva mort, toutefois sans blessure. Selon les uns, le coup avait été préparé par Cornélie, mère des Gracches, qui craignait l'abolition de la loi agraire, et par sa fille Sempronia, femme de Scipion, laide et stérile, qui n'aimait pas son mari, et n'en était pas aimée. Selon d'autres, il se donna la mort, voyant qu'il ne pouvait tenir ce qu'il avait promis. Quelques-uns prétendent que ses esclaves, mis à la torture, avouèrent que des inconnus, introduits par une porte de derrière, avaient étranglé leur maître; mais qu'ils avaient craint de déclarer le fait, parce qu'ils savaient que le peuple se réjouissait de sa mort. »

Satisfait de cette vengeance, et menacé par les Italiens qui s'introduisaient toujours dans les tribus et étaient parvenus à porter un des leurs au consulat, le peuple laissa le sénat suspendre l'exécution de la loi agraire, et éloigner Caius en l'attachant comme proquesteur au préteur de Sardaigne. Le sénat profita de ce moment pour bannir les Italiens de la ville, pour frapper les alliés de terreur, en rasant la ville de Frégelles qui, disait-on, méditait une révolte. Caius passa pour n'être pas étranger au complot; et tel était son crédit sur les villes d'Italie qu'elles accordèrent à ses sollicitations personnelles les vêtements que la province de Sardaigne refusait à l'armée, avec l'approbation du sénat.

Pendant que le sénat croit retenir Caius en Sardaigne, en lui continuant la proquesture, il reparaît tout à coup, et prouve au tribunal des censeurs et des préteurs, que son retour est conforme aux lois. Le peuple revoit en lui Tibérius, mais plus véhément, plus passionné. Sa pantomime était vive et animée, il se promenait par toute la tribune aux harangues. Sa voix puissante emplissait tout le Forum, et il était obligé d'avoir derrière lui un joueur de flûte qui la ramenait au ton et en modérait les éclats [1]. Lorsqu'il se présenta pour le tribunat, il y eut un si grand concours d'Italiens dans Rome, que l'immensité du Champ-de-Mars ne put contenir la foule, et qu'ils donnaient leurs suffrages de dessus les toits. L'année suivante, il se fit, en vertu d'une loi faite exprès, continuer dans le tribunat.

Ses premières lois furent données à la vengeance de son frère. Il adopta tous ses projets en les étendant encore. D'abord, il fait confirmer la loi Porcia, qui exige, pour toute condamnation à mort, la confirmation du peuple. Il ordonne pour chaque mois une vente de blé à bas prix, pour chaque année une distribution de terres, et il la commence en établissant plusieurs colonies. La loi agraire, ainsi exécutée progressivement, ne se présente plus sous un aspect si menaçant. Il afferme au profit des pauvres citoyens l'héritage d'Attale. Il défend de les enrôler avant dix-sept ans. Jusque-là son système est un, dans l'intérêt exclusif du peuple de Rome.

Mais dans son second tribunat, il est obligé d'invoquer à son aide des intérêts contradictoires. D'abord il frappe le sénat au profit des chevaliers, c'est-à-dire des riches, en donnant à ceux-ci le pouvoir judiciaire qui leur soumet tous les nobles. Mais il frappe les riches en même temps que les nobles, en leur ôtant le droit de voter les premiers dans les comices des centuries, et d'y décider la majorité par l'influence de leur exemple. L'exécution de la loi agraire blesse principalement deux sortes de personnes: les chevaliers et autres riches détenteurs des terres confisquées sur les Italiens, et les Italiens auxquels elle menace d'enlever ce qui leur reste. Caius a cru s'attacher les chevaliers en leur donnant les jugements; il entreprend de se concilier les Italiens en leur accordant à tous le droit de cité. Ni les uns, ni les autres n'en seront reconnaissants; Caius n'est pour eux que le défenseur de la loi agraire qui livre leurs propriétés à la populace de Rome. Celle-ci attend impatiemment les terres qui lui sont promises, et en attendant, elle maudit celui qui lui ôte la souveraineté, en accordant le suffrage aux Italiens, dont le nombre doit la tenir désormais dans la minorité et la sujétion.

Il était trop visible que la toute-puissance de Caius dans Rome ne serait pas employée au profit de Rome seule. En même temps qu'il occupait les pauvres par toute l'Italie à *construire* ces voies admirables qui perçaient les montagnes, comblaient les vallées, et semblaient faire une seule cité de la péninsule, il s'entourait d'artistes grecs; il accueillait les ambassadeurs étrangers, faisait vendre le blé d'Espagne au profit des Espagnols dépouillés, et proposait le rétablissement des vieilles rivales de Rome, Capoue, Tarente et Carthage [2]. Ce dernier

[1] Plutarch., c. 3, p. 825. — Ὅς ἔχων φωνασκικὸν ὄργανον ἐνεδίδου τόνον μαλακόν, etc. — Val. Max., VIII, 10.

[2] Plut. — Vell. Pat., II, c. 15 : « Le premier, il fonda des colonies hors de l'Italie, ce qu'avaient jusque-là évité les Romains, sachant bien que les colonies surpassent souvent leurs métropoles; Tyr est restée inférieure à Carthage, Phocée à Marseille, Corinthe à Syracuse, Milet à Cyzique. »

projet, qui fut repris par César, révéle en Caïus le génie cosmopolite du dictateur, dont il égalait la puissance. A trente ans il avait gagné par l'éloquence cette domination absolue que le vainqueur de Pompée n'eut qu'à plus de cinquante, après les victoires de Pharsale et de Munda. Caïus, qui attachait sa gloire à ces fondations, voulut relever lui-même Carthage, et passa en Afrique, laissant la place aux intrigues du sénat. Peut-être aussi ne pouvait-il supporter la vue de sa popularité décroissante.

Le sénat prit un moyen sûr pour dépopulariser Caïus : ce fut de le surpasser en démagogie. Il gagna un tribun, Livius Drusus, et fit proposer par lui l'établissement de douze colonies à la fois, sans exiger l'imposition que payaient les colonies établies par Gracchus. Il se conciliait les Latins, en faisant rendre une loi qui défendait de battre de verges leurs soldats. En même temps, un Fannius, que Caïus avait fait élever au consulat, tourna contre lui, et l'accabla d'éloquentes invectives, le désignant comme complice des meurtriers de Scipion [1].

Dès lors, l'histoire du malheureux Caïus reproduit celle de son frère. Il échoua dans la demande d'un troisième tribunat, et vit parvenir au consulat Opimius, son plus cruel ennemi. Réduit à implorer l'appui de la populace, il quitta sa maison du Palatin pour loger au-dessous, avec les citoyens pauvres et obscurs. Il flatta la populace, en même temps qu'il appelait les Italiens dans Rome. Un décret du sénat le priva de ce dernier secours, en bannissant les alliés de la ville. Alors s'engage dans Rome une lutte inégale. Opimius entreprend d'abroger les lois de Caïus, celui-ci de les soutenir avec une partie de la populace et des Italiens, que sa mère Cornélie faisait entrer dans Rome, déguisés en moissonneurs [2]. Un licteur du consul ayant repoussé avec insulte les amis de Caïus, fut percé de coups. Selon d'autres, c'était un citoyen qui avait mis la main sur Caïus. Plutarque, qui présente la chose comme arrivée par hasard, avoue pourtant qu'il fut tué avec des poinçons qu'on avait préparés exprès pour cet usage [3]. Le lendemain, le mort fut exposé dans la place. Le sénat ordonna au consul *de pourvoir au salut de la république*. Les sénateurs s'arment, les chevaliers amenèrent chacun deux hommes armés. De son côté, Fulvius avait distribué à la populace des armes qu'il avait enlevées aux Gaulois dans son consulat. Pour Caïus il ne voulut point s'armer, et ne prit qu'un petit poignard qui, à tout événement, lui assurât sa liberté. Lorsqu'il traversa la place, il s'arrêta devant la statue de son père et fondit en larmes; puis il alla mourir avec les siens sur l'Aventin. En face de la montagne plébéienne, sur le Capitole, était postée l'aristocratie, bien supérieure en force. Fulvius leur envoya deux fois son jeune fils un caducée à la main. Les barbares retinrent l'enfant et le mirent à mort. La promesse d'une amnistie détache de Caïus tout son parti. Ceux qui s'obstinent à rester avec lui sont criblés par des archers crétois. Il veut se percer, deux de ses amis le désarment, et se font tuer au pont Sublicius, pour lui donner le temps d'échapper. Retiré dans le *bois des Furies*, il reçoit la mort d'un esclave fidèle, qui se tue après lui. Sa tête avait été mise à prix; le consul promettait d'en donner le poids en or. Un Septimuleius en fait sortir la cervelle et la remplace avec du plomb fondu. Trois mille hommes furent tués en même temps, leurs biens confisqués, et l'on défendit à leurs veuves de porter le deuil. Pour consacrer le souvenir d'une si belle victoire, le consul Opimius éleva un temple à la Concorde.

Ainsi périt le dernier des Gracches, de la main des nobles; mais, frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius!...

CHAPITRE II.

SUITE DE LA LUTTE DES NOBLES ET DES CHEVALIERS. — LES CHEVALIERS OBTIENNENT LE COMMANDEMENT MILITAIRE. — MARIUS DÉFAIT LES BARBARES AU MIDI ET AU NORD (NUMIDES ET CIMBRES). 121-100.

Caïus Marius était originaire des environs d'Arpinum, ville récemment élevée au rang de municipe. Il ne vint pas de bonne heure à Rome, resta toujours étranger aux mœurs de la ville et ne voulut jamais apprendre le grec. Diodore nous apprend qu'il fut d'abord publicain; Velléius, qu'il était d'une famille équestre; ce qui semble confirmé par Cicéron, son compatriote, dont l'aïeul fut, selon lui, l'adversaire du père de Marius dans les fonctions d'Arpinum [4]. Politique médiocre, Marius n'eut d'autre génie que celui de la guerre. Au siége de Numance, où il fit ses premières armes, Scipion

[1] Appian., *Bell. Civ.*

[2] Plutarch., c. 43, p. 840. — Πέμπουσα εἰς Ῥώμην ἄνδρας, ὡς δὴ θεριστάς.

[3] Id., *ibid.*, Ἐπ' αὐτὸ τοῦτο πεποιῆσθαι λεγομένας.

[4] Velleius Pat., lib. II, c. 11 : C. Marius, natus equestri loco. — Si les commentateurs eussent connu le passage de Diodore, ils n'auraient pas corrigé arbitrairement *equestri* par *agresti*. A cette époque, les publicains étaient tous chevaliers, ou agents des chevaliers. — Diod. Sic., *Exc. de virt. et vit.* : Οἱ ὁ Μάριος εἷς ὢν συμβούλων καὶ

Émilien devina son génie militaire : comme on lui demandait qui pourrait lui succéder un jour, il frappa sur l'épaule de Marius et dit : *Celui-ci peut-être*.

Lorsque, de retour à Rome, il demanda le tribunat, tout le monde le connaissait de nom, mais personne ne l'avait encore vu. La faveur des Métellus, qui protégeaient sa famille, décida son élection. L'aristocratie était alors toute-puissante. De toutes les réformes des Gracches, il n'en restait qu'une; le pouvoir judiciaire était toujours, malgré les efforts du sénat, entre les mains des chevaliers, c'est-à-dire des usuriers, des riches, des détenteurs du domaine. Sénateurs et chevaliers s'étaient entendus pour annuler la loi agraire. Le sénat avait usurpé l'examen préalable de toute loi proposée au peuple. Ainsi les deux ordres s'étaient partagé la république. Les sénateurs avaient les charges et la puissance politique, les chevaliers l'argent, les terres, les jugements. Leur connivence mutuelle accélérait la ruine du peuple, qui se consommait en silence.

Marius, publicain, et sorti d'une famille équestre, ne pouvait rester fidèle au parti des nobles. Ce fut néanmoins un grand étonnement pour l'aristocratie, lorsque le client de Métellus osa, sans consulter le sénat, proposer une loi qui tendait à réprimer les brigues dans les comices et les tribunaux. Un des Métellus attaque la loi et le tribun; il appuie le consul qui propose de citer Marius pour rendre compte. Marius entra, mais ce fut pour ordonner aux licteurs de conduire Métellus en prison [1]. Le sénat fut obligé de retirer son décret. Le petit peuple de Rome ne fut pas plus content de Marius que les nobles, quand il le vit se déclarer contre une distribution de blé proposée par un de ses collègues.

Les Italiens étaient trop divisés d'intérêts, la populace de Rome était trop faible pour qu'on pût s'élever à la puissance par la faveur des uns ou des autres. Il fallait se désigner aux deux partis par la gloire militaire, et trouver dans les armées un point d'appui plus solide que celui auquel s'étaient confiés les Gracches. Marius se rapprocha probablement de Métellus; car il fut nommé questeur de Cécilius Métellus pour la guerre de Numidie.

Dès la ruine de Carthage, du vivant même du *fidèle* Massinissa, les Romains prenaient ombrage du royaume des Numides qui ne leur était plus utile. Ils n'avaient pas voulu de leur secours dans la dernière guerre punique. Tant que régna le lâche et faible Micipsa, son fils, ils ne craignirent rien de ce côté. Mais ce prince avait été obligé, en mourant, de faire entrer en partage du royaume, avec ses deux fils, son neveu, l'ardent et intrépide Jugurtha, vrai Numide, désigné au trône par la voix des Numides, et chéri des Romains depuis le siége de Numance, où Micipsa l'avait envoyé dans l'espoir qu'il y périrait. C'était, comme son aïeul Massinissa, le meilleur cavalier de l'Afrique, le plus ardent chasseur, toujours le premier à frapper le lion [2]. On a regardé Jugurtha comme un usurpateur, il aurait fallu s'informer d'abord s'il existait une loi d'hérédité dans les déserts de la Numidie. Les Barbares choisissent ordinairement pour roi le plus digne dans une même famille. Les Numides pensèrent que la volonté d'un mort ne pouvait prévaloir sur le droit de la nation. Ils regardaient, non sans raison, le partage de la Numidie comme son asservissement aux volontés de Rome, et soutinrent avec une héroïque obstination le chef qu'ils s'étaient donné. D'abord, Jugurtha fait assassiner Hiempsal, le plus jeune de ses rivaux, dont le peuple accusait la cruauté [3]. Puis, soutenu par les amis qu'il s'est faits parmi les Romains au siége de Numance, par les sénateurs qu'il achète à tout prix, il obtient un nouveau partage entre lui et Adherbal, le survivant des deux frères. Enfin, se voyant sûr de tout le peuple, il renverse ce dernier obstacle à l'unité de la Numidie. Adherbal, assiégé, demande secours aux étrangers, aux Romains. Des commissaires sont envoyés, moins pour le protéger que pour empêcher la réunion d'un peuple si formidable par son génie belliqueux. Ils arrivent trop tard : Jugurtha, maître de son rival, l'a fait périr dans les tourments; cette cruauté eût été gratuite et inexplicable, s'il n'eût considéré le candidat antinational comme un usurpateur. Il massacra même tous les Italiens qui faisaient trafic à Cirtba, ce qui prouve qu'il confondait dans sa haine Rome et Adherbal.

Cependant le peuple éclate à Rome contre la vénalité des grands qui ont donné à Jugurtha le temps d'unir sous sa domination toute la Numidie. Le

πρεσβευτῶν ὑπὸ τῶν στρατηγῶν παρεθεωρεῖτε... αὐτὸς δὲ δοκῶν γεγονέναι δημοσιώνης..., p. 607, édit. in-f°., 1746. — Cic., *De legibus*, lib. II, c. 16, 36. « Et avus quidem noster singulari virtute in hoc municipio, quoad vixit, « restitit M. Gratidiu, ferenti legem tabellariam : excitabat enim fluctus in simpulo, ut dicitur, Gratidius, « quos post filius ejus Marius in Ægeo excitavit mari. »

[1] Plutarch., *in Mar.*, c. 4, p. 107. Ἀπαγεῖν αὐτὸν τὸν Μέτελλον εἰς τὸ δεσμωτήριον.

[2] Sallust., *in Jug.*, c. 6. — « Pleraque tempora in venando agere, leonem atque alias feras primus, aut « in primis, ferire. »

[3] Id., *ibid.*, c. 15. Legati Jugurthæ : « Hiempsalem « ob sævitiam suam à Numidis interfectam. »

consul Calpurnius Pison passe en Afrique avec une armée. Il prend quelques villes, mais seulement pour se faire mieux payer sa retraite. Nouvelle clameur du peuple. Le tribun Memmius fait ordonner à Jugurtha de venir se justifier à Rome. Le roi de Numidie comptait si bien sur la corruption de ses juges, qu'il ne craignit pas d'obéir. Le peuple s'assemble pour entendre sa justification; Memmius lui ordonne de parler; un autre tribun, gagné par le Numide, lui ordonne de se taire. Ainsi l'on se jouait du peuple. Cependant un des descendants de Massinissa demandait au sénat le trône de Numidie. Le danger était pressant pour Jugurtha. Il n'hésite point à faire assassiner ce nouveau compétiteur. Cette fois le crime était flagrant; Jugurtha sortit de Rome, et dit en se tournant encore une fois vers ses murs : *Ville à vendre! Il ne lui manque plus qu'un acheteur.*

Albinus, qu'on envoya d'abord, ne fit rien contre Jugurtha; Aulus, son frère et son lieutenant en son absence, se laissa prendre par le Numide, et ne se tira de ses mains qu'en passant sous le joug. Cette honte que Rome ne connaissait plus depuis Numance, accusait si hautement l'incapacité ou la corruption de l'aristocratie, que le sénat fit désormais de sérieux efforts pour terminer la guerre. Il en confia la conduite à l'un de ses membres les plus influents, Cécilius Métellus, et lui donna une nouvelle armée (109).

La première victoire et la plus difficile à remporter fut le rétablissement de la discipline. Dans un pays de déserts semés de quelques villes, en présence d'un ennemi mobile comme la pensée, et que l'on ne pouvait joindre que où et quand il lui plaisait, il fallait n'avancer qu'à coup sûr et tâcher de s'assurer des places fortes. L'habileté de Jugurtha rendait ce système difficile à suivre. Les Romains ayant pris Vacca, Jugurtha apparut tout à coup dans une position avantageuse, et fut au moment de vaincre, avec ses troupes légères, la tactique romaine et la force des légions. Partout il suivit Métellus, troublant les sources, détruisant les pâturages, enlevant les fourrageurs. Il osa même attaquer deux fois le camp romain devant Sicca, fit lever le siége, et força ainsi Métellus d'aller prendre ses quartiers d'hiver hors de la Numidie [1]. Le Romain employait cependant contre lui les moyens les moins louables de vaincre. Il marchandait sous main les amis de Jugurtha, pour leur faire tuer ou livrer leur maître.

Ces craintes diverses décidèrent le Numide à traiter. Il se soumet à tout. Il livre à Métellus deux cent mille livres pesant d'argent, tous ses éléphants, une infinité d'armes et de chevaux. Et alors il apprend qu'il faut qu'il vienne se mettre lui-même entre les mains de Métellus. Que risquait-il de plus en continuant la guerre? Il la recommença. Il eût dû se souvenir plus tôt que les Romains avaient usé envers les Carthaginois de la même perfidie.

Métellus fit alors en Numidie une guerre d'extermination, égorgeant dans chaque ville tous les mâles en âge de puberté [2]. C'est ainsi qu'il traita Vacca, qui s'était soustraite au joug des Romains, et Thala, dépôt des trésors de Jugurtha qui l'avait crue protégée par les solitudes qui l'environnaient. L'indomptable roi de Numidie était sorti de son royaume pour le mieux défendre. Retiré aux confins du grand désert, il disciplinait les Gétules, et entraînait contre Rome son beau-père Bocchus, roi de Mauritanie, qui fut vaincu avec lui près de Cirtha.

Métellus vit avec douleur son lieutenant Marius lui enlever la gloire de terminer cette guerre. Le fier patricien qui lui devait, il faut le dire, une grande partie de ses succès, avait voulu d'abord l'empêcher d'aller à Rome briguer le consulat. Il sera temps pour vous, lui dit-il, quand mon fils le demandera. Il s'en fallait de vingt ans que son fils eût l'âge. L'insolence de Métellus avait profondément ulcéré Marius. Il exigea la condamnation à mort d'un client de Métellus, soupçonné d'intelligence avec les Numides, et lorsque celui-ci essayait de réhabiliter la mémoire de cet homme, Marius dit qu'il s'applaudissait d'avoir attaché à l'âme du consul une furie éternelle.

Ce mot atroce indique asses avec quelle haine Marius attaqua Métellus à Rome. Cette fois il daigna parler devant le peuple et flatter sa passion. Il accusa son général d'éterniser la guerre; il promit, s'il était consul, de prendre ou tuer Jugurtha de sa main. Il était soutenu par les chevaliers, par les publicains [3], par tous ceux dont cette longue guerre anéantissait le commerce en Afrique; il le fut par les prolétaires, qu'il enrôla pour la première fois, et pour qui les camps furent un asile. On accusa Marius de prendre ainsi pour soldats des hommes qui ne laissaient à la patrie aucun gage de leur fidélité. Mais l'extinction des propriétaires obligeait de recourir à cette dernière ressource.

Marius voulait deux choses : s'attacher, s'approprier son armée, et vaincre Jugurtha. Il atteignit

[1] Sall., *in Jug.*, c. 54-61.
[2] Id., *ibid.*, c. 54. « Poberes interfici jubet. »
[3] Id., *ibid.*, c. 65. — « Equites Romanos, milites et » negotiatores, alios ipse, plerosque pacis spes impel- » lit, uti... Marium imperatorem poscant. » Plutarch., *in Mario.*

le dernier but par une discipline terrible, le premier par une prodigalité sans bornes. Il donnait tout le butin, toutes les dépouilles au soldat. Avec un tel accord du chef et de l'armée, la guerre fut poussée à outrance. Il prit Capsa, au milieu des plus arides solitudes. Il força le pie presque inaccessible où le roi des Numides avait déposé ce qu'il avait pu sauver de ses trésors. Il battit deux fois Jugurtha et Bocchus. Ce dernier ne voulut pas se perdre avec son gendre. Il promit de le livrer. Ce fut le jeune Sylla, questeur de Marius, qui, pour sa première campagne, eut la gloire de recevoir du roi de Mauritanie un captif si important. Ce succès fut dû en partie à son adresse et à son sang-froid; Bocchus délibéra un instant s'il ne livrerait pas plutôt Sylla à Jugurtha. Marius ne pardonna jamais à son questeur d'avoir fait représenter sur son anneau l'extradition du roi des Numides.

La Numidie fut partagée entre Bocchus et deux petits-fils naturels de Massinissa. Le héros qui avait défendu la Numidie si longtemps, et qui, malgré des crimes ordinaires aux rois barbares, méritait un meilleur sort, fut traîné derrière le char de Marius, au milieu des huées d'une lâche populace. On dit qu'il perdit le sens. Peut-être voulait-il échapper à l'ignominie en feignant l'insensibilité. C'est ainsi que le roi des Vandales diminua pour Bélisaire la gloire et l'ivresse du triomphe, en déclarant par un sourire dédaigneux qu'il n'acceptait pas la bonte dont on croyait le couvrir. Jugurtha fut ensuite dépouillé, et les licteurs, pour avoir plus tôt fait, lui arrachèrent les bouts des oreilles avec les anneaux d'or qu'il y portait. De là jeté nu dans un cachot humide, il plaisantait encore en y entrant : *Par Hercule!* dit-il, *les étuves sont froides à Rome.* Il lutta six jours entiers contre la faim [1] (106).

La jalousie que les victoires du publicain d'Arpinum inspiraient aux nobles, fut réprimée par un danger dont Rome ne crut pouvoir être défendue que par lui. Des peuples jusque-là inconnus aux Romains, des Cimbres et des Teutons des bords de la Baltique, fuyant, disait-on, devant l'Océan débordé, étaient descendus vers le Midi. Ils avaient ravagé toute l'Illyrie, battu, aux portes de l'Italie, un général romain, qui voulait leur interdire le Norique, et tourné les Alpes par l'Helvétie dont les principales populations, Ombriens ou Ambrons, Tigurins (Zurich) et Tughènes (Zug), grossirent leur borde. Tous ensemble pénétrèrent dans la Gaule, au nombre de trois cent mille guerriers; leurs familles, vieillards, femmes et enfants, suivaient dans des chariots. Au nord de la Gaule, ils retrouvèrent d'anciennes tribus cimbriques, et leur laissèrent, dit-on, en dépôt une partie de leur butin. Mais la Gaule centrale fut dévastée, brûlée, affamée sur leur passage. Les populations des campagnes se réfugièrent dans les villes pour laisser passer le torrent, et furent réduites à une telle disette, qu'on essaya de se nourrir de chair humaine [2]. Les Barbares, parvenus au bord du Rhône, apprirent que de l'autre côté du fleuve c'était encore l'empire romain, dont ils avaient déjà rencontré les frontières en Illyrie, en Thrace, en Macédoine. L'immensité du grand empire du Midi les frappa d'un respect superstitieux; avec cette simple bonne foi de la race germanique, ils dirent au magistrat de la province, M. Silanus, *que si Rome leur donnait des terres, ils se battraient volontiers pour elle.* Silanus répondit fièrement que Rome n'avait que faire de leurs services, passa le Rhône et se fit battre. Le consul P. Cassius, qui vint ensuite défendre la province, fut tué; Scaurus, son lieutenant, fut pris, et l'armée passa sous le joug des Helvètes, non loin du lac de Genève. Les Barbares enhardis voulaient franchir les Alpes. Ils agitaient seulement si les Romains seraient réduits en esclavage ou exterminés. Dans leurs bruyants débats, ils s'avisèrent d'interroger Scaurus, leur prisonnier. Sa réponse hardie les mit en fureur, et l'un d'eux le perça de son épée. Toutefois, ils réfléchirent, et ajournèrent le passage des Alpes. Les paroles de Scaurus furent peut-être le salut de l'Italie.

Les Gaulois Tectosages de Tolosa, unis aux Cimbres par une origine commune, les appelaient contre les Romains dont ils avaient secoué le joug. La marche des Cimbres fut trop lente. Le consul C. Servilius Cépion pénétra dans la ville et la saccagea. L'or et l'argent rapporté jadis par les Tectosages du pillage de Delphes, celui des mines des Pyrénées, celui que la piété des Gaulois clouait dans un temple de la ville, ou jetait dans un lac voisin, avaient fait de Tolosa la plus riche ville des Gaules. Cépion en tira, dit-on, cent dix mille livres pesant d'or et quinze cent mille d'argent. Il dirigea ce trésor sur Marseille, et le fit enlever sur la route par des gens à lui, qui massacrèrent l'escorte. Ce brigandage ne profita pas. Tous ceux qui avaient touché cette proie funeste finirent misérablement; et quand on voulait désigner un homme dévoué à une fatalité implacable, on disait : *Il a de l'or de Tolosa.*

D'abord Cépion, jaloux d'un collègue inférieur par la naissance, veut camper et combattre séparément. Il insulte les députés que les Barbares envoyaient à l'autre consul. Ceux-ci, bouillants de

[1] Plut., *in Mar.*, c. 13. Ἓξ ἡμέραις ξυγομαχήσαντα λιμῷ.

[2] Cæsar, *Bell. Gall.*, lib. VII, c. 77. « In oppida compulsi, ac inopiâ subacti, eorum corporibus qui ætate inutiles ad bellum videbantur, vitam toleraverunt. »

fureur, dévouent solennellement aux dieux tout ce qui tombera entre leurs mains. De quatre-vingt mille soldats, de quarante mille esclaves ou valets d'armée, il n'échappa, dit-on, que dix hommes. Cépion fut des dix. Les Barbares tinrent religieusement leur serment; ils tuèrent dans les deux camps tout être vivant, ramassèrent les armes, et jetèrent l'or et l'argent, les chevaux même dans le Rhône[1].

Cette journée, aussi terrible que celle de Cannes, leur ouvrait l'Italie. La fortune de Rome les arrêta dans la province et les détourna vers les Pyrénées. De là, les Cimbres se répandirent sur toute l'Espagne, tandis que le reste des Barbares les attendait dans la Gaule.

Pendant qu'ils perdent ainsi le temps et vont se briser contre les montagnes et l'opiniâtre courage des Celtibériens, Rome épouvantée avait appelé Marius de l'Afrique. Il ne fallait pas moins que l'homme d'Arpinum, en qui tous les Italiens voyaient un des leurs, pour rassurer l'Italie et l'armer unanimement contre les Barbares. Ce dur soldat, presque aussi terrible aux siens qu'à l'ennemi, farouche comme les Cimbres qu'il allait combattre, fut, pour Rome, un dieu sauveur. Pendant quatre ans que l'on attendit les Barbares, le peuple, ni même le sénat, ne put se décider à nommer un autre consul que Marius. Arrivé dans la province, il endurcit d'abord ses soldats par de prodigieux travaux. Il leur fit creuser la *Fossa Mariana*, qui facilitait ses communications avec la mer, et permettait aux navires d'éviter l'embouchure du Rhône, barré par les sables. En même temps, il accablait les Tectosages et s'assurait de la fidélité de la province avant que les Barbares se remissent en mouvement.

Enfin ceux-ci se dirigèrent vers l'Italie, le seul pays de l'Occident qui eût encore échappé à leurs ravages. Mais la difficulté de nourrir une si grande multitude les obligea de se séparer. Les Cimbres et les Tigurins tournèrent par l'Helvétie et le Norique; les Ambrons et les Teutons, par un chemin plus direct, devaient passer sur le ventre aux légions de Marius, pénétrer en Italie par les Alpes maritimes et retrouver les Cimbres aux bords du Pô.

Dans le camp retranché d'où il les observait, d'abord près d'Arles, puis sous les murs d'Aquæ Sextiæ (Aix), Marius leur refusa obstinément la bataille. Il voulut habituer les siens à voir ces Barbares, avec leur taille énorme, leurs yeux farouches, leurs armes et leurs vêtements bizarres. Leur roi Teutobocus franchissait d'un saut quatre et même six chevaux mis de front[2]; quand il fut conduit en triomphe à Rome, il était plus haut que les trophées. Les Barbares, défilant devant les retranchements, défiaient les Romains par mille outrages : *N'avez-vous rien à dire à vos femmes? disaient-ils, nous serons bientôt auprès d'elles.* Un jour, un de ces géants du Nord vint jusqu'aux portes du camp provoquer Marius lui-même. Le général lui fit répondre que, s'il était las de la vie, il n'avait qu'à s'aller pendre; et comme le Teuton insistait, il lui envoya un gladiateur. Ainsi il arrêtait l'impatience des siens; et cependant il savait ce qui se passait dans leur camp par le jeune Sertorius, qui parlait leur langue, et se mêlait à eux sous l'habit gaulois.

Marius, pour faire plus vivement souhaiter la bataille à ses soldats, avait placé son camp sur une colline sans eau qui dominait un fleuve. Vous êtes des hommes, leur dit-il, vous aurez de l'eau pour du sang. Le combat s'engagea en effet bientôt aux bords du fleuve. Les Ambrons, qui étaient seuls dans cette première action, étonnèrent d'abord les Romains par leur cri de guerre qu'ils faisaient retentir comme un mugissement dans leur bouclier : *Ambrons! Ambrons!* Les Romains vainquirent pourtant, mais ils furent repoussés du camp par les femmes des Ambrons; elles s'armèrent pour défendre leur liberté et leurs enfants, et elles frappaient du haut de leurs chariots, sans distinction d'amis ni d'ennemis. Toute la nuit les Barbares pleurèrent leurs morts avec des hurlements sauvages qui, répétés par les échos des montagnes et du fleuve, portaient l'épouvante dans l'âme même des vainqueurs. Le surlendemain, Marius les attire par sa cavalerie à une nouvelle action. Les Ambro-Teutons, emportés par leur courage, traversèrent la rivière et furent écrasés dans son lit. Un corps de trois mille Romains les prit par derrière, et décida leur défaite. Selon l'évaluation la plus modérée, le nombre des Barbares pris ou tués fut de cent mille. La vallée, engraissée de leur sang, devint célèbre par sa fertilité. Les habitants du pays n'enfermaient, n'étayaient leurs vignes qu'avec des os de morts. Le village de *Pourrières* rappelle encore aujourd'hui le nom donné à la plaine : *Campi putridi*, champ de la putréfaction. Quant au butin, l'armée le donna tout entier à Marius, qui, après un sacrifice solennel, le brûla en l'honneur des dieux. Une pyramide fut élevée à Marius, un temple à la Victoire. L'église de Sainte-Victoire, qui remplaça le temple, reçut jusqu'à la révolution française une procession annuelle, dont l'usage ne s'était jamais interrompu. La pyramide subsista jusqu'au quinzième siècle; et Pourrières avait pris pour armoiries le triomphe

[1] Paul., Oros., l. V, c. 16. Aurum argentumque in flumen abjectum... equi ipsi gurgitibus immersi.

[2] Florus, l. III. Rex Teutobochus, quaternos senosque equos transilire solitus.

de Marius représenté sur un des bas-reliefs dont ce monument était orné [1].

Cependant les Cimbres, ayant passé les Alpes Noriques, étaient descendus dans la vallée de l'Adige. Les soldats de Catulus ne les voyaient qu'avec terreur se jouer, presque nus, au milieu des glaces, et se laisser glisser sur leurs boucliers du haut des Alpes à travers les précipices [2]. Catulus, général méthodique, se croyait en sûreté derrière l'Adige, couvert par un petit fort. Il pensait que les ennemis s'amuseraient à le forcer. Ils entassèrent des rochers, jetèrent toute une forêt par-dessus et passèrent. Les Romains s'enfuirent et ne s'arrêtèrent que derrière le Pô. Les Cimbres ne songeaient pas à les poursuivre. En attendant l'arrivée des Teutons, ils jouirent du ciel et du sol italien, et se laissèrent vaincre aux douceurs de la belle et molle contrée. Le vin, le pain, tout était nouveau pour ces Barbares [3], ils fondaient sous le soleil du Midi et sous l'action de la civilisation plus énervante encore.

Marius eut le temps de joindre son collègue. Il reçut des députés des Cimbres, qui voulaient gagner du temps : *Donnez-nous*, disaient-ils, *des terres pour nous et pour nos frères les Teutons.* — *Laissez là vos frères*, répondit Marius, *ils ont des terres. Nous leur en avons donné qu'ils garderont éternellement.* Et comme les Cimbres le menaçaient de l'arrivée des Teutons : *Ils sont ici*, dit-il, *il ne serait pas bien de partir sans les saluer*, et il fit amener les captifs. Les Cimbres ayant demandé quel jour et en quel lieu il voulait combattre *pour savoir à qui serait l'Italie*, il leur donna rendez-vous pour le troisième jour dans un champ, près de Verceil.

Marius s'était placé de manière à tourner contre l'ennemi le vent, la poussière et les rayons ardents d'un soleil de juillet. L'infanterie des Cimbres formait un énorme carré, dont les premiers rangs étaient liés tous ensemble avec des chaînes de fer. Leur cavalerie, forte de quinze mille hommes, était effrayante à voir, avec ses casques chargés de mufles d'animaux sauvages, et surmontés d'ailes d'oiseaux [4]. Le camp et l'armée barbare occupaient une lieue en longueur. Au commencement, l'aile où se tenait Marius ayant cru voir fuir la cavalerie ennemie, s'élança à sa poursuite, et s'égara dans la poussière, tandis que l'infanterie ennemie, semblable aux vagues d'une mer immense, venait se briser sur le centre où se tenaient Catulus et Sylla, et alors tout se perdit dans une nuée de poudre. La poussière et le soleil méritèrent le principal honneur de la victoire [5] (101).

Restait le camp barbare, les femmes et les enfants des vaincus. D'abord, revêtues d'habits de deuil, elles supplièrent qu'on leur promît de les respecter, et qu'on les donnât pour esclaves aux prêtresses romaines du feu [6] (le culte des éléments existait dans la Germanie). Puis, voyant leur prière reçue avec dérision, elles pourvurent elles-mêmes à leur liberté. Le mariage chez ces peuples était chose sérieuse. Les présents symboliques des noces, les bœufs attelés, les armes, le coursier de guerre, annonçaient assez à la vierge qu'elle devenait la compagne des périls de l'homme, qu'ils étaient unis dans une même destinée, à la vie et à la mort (*sic vivendum, sic pereundum*, Tacit.). C'est à son épouse que le guerrier rapportait ses blessures après la bataille (*ad matres et conjuges vulnera referunt; nec illæ numerare aut exigere plagas pavent*). Elles les comptaient, les sondaient sans pâlir ; car la mort ne devait point les séparer. Ainsi, dans les poëmes scandinaves, Brunhild se brûle sur le corps de Siegfrid. D'abord les femmes des Cimbres affranchirent leurs enfants par la mort ; elles les étranglèrent ou les jetèrent sous les roues des chariots. Puis elles se pendaient, s'attachaient par un nœud coulant aux cornes des bœufs, et les piquaient ensuite pour se faire écraser. Les chiens de la horde défendirent leurs cadavres, il fallut les exterminer à coups de flèches [7].

Ainsi s'évanouit cette terrible apparition du Nord, qui avait jeté tant d'épouvante dans l'Italie. Le mot *cimbrique* resta synonyme de *fort* et de *terrible*. Toutefois Rome ne sentit point le génie héroïque de ces nations, qui devaient un jour la détruire ; elle crut à son éternité. Les prisonniers qu'on put faire sur les Cimbres, furent distribués aux villes comme esclaves publics, ou dévoués aux combats de gladiateurs.

Marius fit ciseler sur son bouclier la figure d'un Gaulois tirant la langue, image populaire à Rome

[1] Am. Thierry, *Hist. des Gaul.*, t. II, p. 226.

[2] Florus, l. III. Hi jàm (quis crederet?) per hiemem, quæ altiùs Alpes levat, tridentinis jugis in Italiam provoluti ruinâ descenderant. Plut., c. 22. — Τοὺς θυρεοὺς πλατεῖς ὑποτιθέντας τοῖς σώμασιν.

[3] Id., *ibid.* In Venetiâ, quo ferè tractu Itali amollissima est, ipsâ soli cœlique clementiâ robur elanguit. Ad hoc panis usu carnisque coctæ et dulcedine vini mitigatos...

[4] Plut., c. 37. Θηρίων φοβηρῶν χάσμασι... λόφοις πτερωτοῖς...

[5] Florus, l. III. — Plut., *in Mar.*, c. 27. Κονιορτοῦ ἀρθέντος ἀπλέτου... συναγωνίσασθαι τοῖς Ῥωμαίοις τὸ καῦμα καὶ τὸν ἥλιον.

[6] Paul. Oros., l. V, c. 16. Consulucrunt consulem, ut si inviolata castitate virginibus sacris ac diis serviendum esset, vitam sibi reservarent. — Florus, l. III, c. 3. Quùm, missâ ad Marium legatione, libertatem ac sacerdotium non impetrassent.

[7] Plin., l. VIII, c. 40. Canes defendêre, Cimbris cæsis, domus eorum plaustris impositas.

dès le temps de Torquatus. Le peuple l'appela le troisième fondateur de Rome, après Romulus et Camille. On faisait des libations au nom de Marius, comme en l'honneur de Bacchus et de Jupiter. Lui-même, enivré de sa victoire sur les Barbares du Nord et du Midi, sur la Germanie et sur les *Indes africaines*, ne buvait plus que dans cette coupe à deux anses, où, selon la tradition, Bacchus avait bu après sa victoire des Indes [1].

La victoire de Marius délivra Rome du danger qu'elle redoutait le plus, mais non du plus grand. L'empire, disait-on, était désormais fermé aux Barbares; et chaque jour, sous les fers de l'esclavage, ils envahissaient l'empire. Les publicains, établis sur toutes les frontières, avaient organisé la *traite* des blancs. Ce n'étaient point des prisonniers de guerre, encore moins des esclaves achetés; c'étaient des hommes libres que les marchands d'esclaves, publicains, chevaliers et autres, enlevaient en pleine paix, et le plus souvent chez les alliés de Rome. Lorsque Marius, partant pour combattre les Teutons, fit demander des secours à Nicomède, roi de Bithynie, ce prince répondit que, grâce aux publicains et aux marchands d'esclaves, il n'avait plus pour sujets que des enfants, des femmes et des vieillards [2]. Une émigration non interrompue de Thraces, de Gaulois, d'Asiatiques surtout, avait lieu en Italie et en Sicile. Ils y étaient amenés comme esclaves en même temps que leurs dieux y entraient comme souverains. Avant la seconde guerre punique, le sénat avait fait démolir à Rome le temple d'Isis; vingt ans après cette guerre, il avait proscrit les initiés des bacchanales. Et voilà que, dans la guerre des Teutons, le sénat accueille avec honneur le Phrygien Batabacès, qui promet la victoire, et fait bâtir un temple à la Bonne Déesse [3]. Marius mène partout avec lui la Syrienne Marthe, la consulte avant de combattre, et ne sacrifie que par son ordre. Sylla obéit docilement aux devins de la Chaldée [4]. Le sénat est obligé de défendre les sacrifices humains (98 avant J.-C.).

Au moment où la guerre des Cimbres éclata, le sénat, voulant s'assurer des alliés d'Asie, fit un décret pour leur rendre leurs sujets devenus esclaves. Tout homme libre, originaire d'un pays allié, et retenu injustement dans l'esclavage, fut déclaré affranchi. A l'instant, huit cents esclaves se présentèrent au préteur de Sicile, et furent rendus à la liberté : mais chaque jour d'innombrables multitudes venaient réclamer au même titre. Ces malheureux appartenaient pour la plupart aux chevaliers romains, qui partout envahissaient les terres sur les hommes libres, et les exploitaient par des esclaves. Quel magistrat dans les provinces eût osé décider contre l'intérêt de ces grands propriétaires, qui, en leur qualité de chevaliers, pouvaient le juger lui-même de retour à Rome? Cette épouvantable tyrannie, fiscale, mercantile et judiciaire tout à la fois, a été déjà caractérisée plus haut par quelques mots de Montesquieu.

Les esclaves, furieux de voir leur droit à la liberté reconnu et méprisé en même temps, s'arment de toutes parts (105-1). Cette fois, ils ne prennent pas pour chef un bouffon syrien, mais un brave Italien nommé Salvius [5], un Grec intrépide nommé Athénion, qui les disciplinent à la romaine, ne donnent des armes qu'à ceux qui peuvent s'en servir, évitent de s'enfermer dans les villes, où le grand nombre des hommes libres les mettrait en péril. Le roi Salvius et son lieutenant lisaient dans l'avenir, comme Eunus. Ce qui prouve au moins leur intelligence du présent, c'est qu'ils se dirigeaient vers l'occident, et s'efforçaient de communiquer avec la mer et l'Italie, où d'autres bandes d'esclaves étaient en armes. Tant que dura la guerre des Cimbres, celle des esclaves traîna en longueur. Trois généraux romains y échouèrent. Mais l'année même de la bataille de Verceil, Manius Aquilius, collègue de Marius dans son cinquième consulat, passa en Sicile, tua de sa main Athénion qui avait succédé à Salvius, et poursuivit les esclaves débandés de ville en ville. Il en réserva mille pour les jeter aux bêtes dans l'amphithéâtre de Rome. Mais ils envièrent au peuple l'amusement de leur agonie; ils se tuèrent les uns les autres (101). Si l'on en croit Athénée, un million d'esclaves avait péri dans les deux guerres serviles.

CHAPITRE III.

GUERRE SOCIALE. — LES ITALIENS OBLIGENT ROME DE LEUR ACCORDER LE DROIT DE CITÉ. — GUERRE SOCIALE ET CIVILE DE MARIUS ET DE SYLLA. — DICTATURE DE SYLLA. — VICTOIRE DES NOBLES SUR LES CHEVALIERS, DE ROME SUR LES ITALIENS. 100-77.

Les alliés qui, dans les guerres des Cimbres et

[1] Plut., *in Mario*.

[2] Diod., *Excerpt*.

[3] Plut., *in Mar.*, c. 18. Βαταβάκης, ὁ τῆς μεγάλης μητρὸς ἱερεύς·... τῆς δὲ συγκλήτου τῇ θεῷ ναὸν ἐπινίκιον ἱδρύσασθαι ψηφισαμένης.

[4] Plut., *in Mar.*, c. 18. Ὁ Μάριος γάρ τινα Σύραν γυναῖκα, Μάρθαν ὄνομα,... ἐν φορείῳ κατακειμένην σεμνῶς περιῆγετο, καὶ θυσίας ἔθυεν ἐκείνης κελευούσης, etc. — Plut., *in Syll.*, c. 46, et *passim*.

[5] Pour toute cette guerre, *voy.* Diodor., *Excerpta*.

des esclaves, composaient les deux tiers des armées de Rome, s'attendaient à des récompenses. La plupart d'entre eux, dépouillés autrefois par les colonies romaines, ou récemment par l'avidité des chevaliers, s'étaient, malgré les décrets du sénat, établis dans les environs de Rome et introduits dans les tribus rustiques. Marius fit proposer par un homme à lui, le tribun Apuleïus Saturninus, de leur distribuer les terres que les Cimbres avaient occupées un instant dans le nord de l'Italie[1]. Par-là, il éloignait ses anciens soldats, Marses, Péligniens, Lucaniens, Samnites, etc., de leurs provinces natales et de leurs patrons nationaux; il les transplantait dans une province lointaine, où ils n'auraient pour garant de leur propriété que la protection de Marius. C'était aussi un motif spécieux que de fermer l'Italie aux Barbares en établissant au pied des Alpes ceux qui les avaient vaincus. Les Italiens qui soutenaient cette loi, la rendirent odieuse par leurs violences. Ils égorgèrent en plein jour dans le Forum les compétiteurs de Saturninus, et ceux de Glaucias qui le soutenait. La mort fut décrétée contre tout sénateur qui ne jurerait pas de respecter la loi agraire accordée aux soldats de Marius. Pour celui-ci, sa conduite en tout ceci fut misérablement double et factieuse. Il jura qu'il ne jurerait point la loi, et quand son ennemi Métellus l'eut imité, Marius feignit d'avoir peur des Italiens, et prononça le serment. Le peuple de Rome, jaloux des tribus rustiques, s'était armé pour soutenir Métellus, qui aima mieux s'éloigner de Rome[2].

La duplicité de Marius avait refroidi les Italiens pour lui. Saturninus était l'objet de leur enthousiasme, et ils l'avaient salué roi. Marius se rapprocha du sénat et de la populace urbaine. Dès que les Italiens retournèrent aux travaux des champs, Saturninus fut abandonné comme les Gracches, et obligé de se réfugier au Capitole avec ce qui lui restait de ses partisans. Mourant de soif et menacés d'être brûlés avec le temple, ils se rendirent à Marius, qui les laissa lapider, ou, selon d'autres, ordonna expressément leur mort (100)[3]. Dès-lors, Marius vit tomber tout son crédit: odieux au peuple comme Italien, au sénat comme démagogue, méprisé comme publicain de l'un et de l'autre, il avait perdu la confiance de l'Italie en se séparant de Saturninus. Il vit bientôt rentrer au sénat son ennemi Métellus. Plutôt que d'endurer tous les jours l'humiliation de sa présence, il partit pour l'Asie, sous le prétexte d'accomplir des vœux à la Bonne Déesse, mais en réalité pour s'y ménager une guerre en insultant les rois alliés[4]; peut-être aussi pour s'associer aux rapines de ses amis, les chevaliers romains qui pillaient l'Asie.

Le dangereux patronage des alliés passa quelques années après au tribun Livius Drusus qui avait alors entrepris de rendre à tout prix les jugements au sénat. Les sénateurs ne pouvaient tolérer la tyrannie des chevaliers qu'ils appelaient *leurs bourreaux*. D'un autre côté, la plupart des alliés, sur qui les chevaliers usurpaient chaque jour des terres, ne leur étaient pas plus favorables. Drusus proposait de partager les tribunaux entre l'ordre équestre et le sénat, de doubler cette compagnie en y faisant entrer trois cents chevaliers, de donner des terres au peuple de Rome, et le droit de cité à toute l'Italie (91). Ce projet de conciliation ne satisfit personne. Les chevaliers s'adressèrent à ceux des alliés qui jusque-là avaient peu souffert des colonies et des distributions de terres, et leur firent craindre que les nouvelles ne se fissent à leurs dépens. Les Étrusques et les Ombriens vinrent à Rome accuser Drusus. Ils furent soutenus par le consul Marcius Philippe, ennemi personnel de Drusus[5]. Abandonné comme les Gracches, comme Saturninus, comme tous ceux qui s'appuyaient sur le secours variable des Italiens contre les habitants sédentaires de Rome, il périt assassiné dans sa maison. On accusa de ce crime le consul, chef du parti des chevaliers. Ceux-ci poursuivirent impitoyablement les partisans de Drusus. Ils traînèrent devant leurs tribunaux les plus illustres sénateurs, et, descendant sur la place avec des bandes armées d'esclaves, ils firent passer, l'épée à la main, une loi qui ordonnait de poursuivre quiconque favoriserait publiquement ou secrètement la demande des Italiens, pour être admis au droit de cité[6].

De tous les alliés, les plus irrités furent les Marses et leurs confédérés (Marrucini, Vestini, Peligni). Ces pâtres belliqueux qui jadis avaient abandonné si aisément les Samnites, leurs frères, s'étaient contentés longtemps d'être reconnus pour les meilleurs soldats des armées romaines. Les Romains disaient eux-mêmes: *Qui pourrait triompher des*

[1] Appian., *B. Civ.*, p. 625.
[2] Id., *ibid.*, p. 627.
[3] *Voy.* les récits opposés d'Appian., *loc. cit.*, de Plut., *in Mar.*, et de Velleius, lib. II, c. 12.
[4] Plut., *in Mar.*, c. 33.
[5] Drusus, interrompu dans une harangue par Philippe, le fit saisir à la gorge et traîner en prison, non par un licteur, mais par un de ses clients, et avec tant de violence que le sang lui jaillit par le nez (Val. Max., IX, 5); Drusus ne fit qu'en rire, et dit: « Ce n'est que du sang de grive. »
[6] Appian., *B. Civ.*, t. II, p. 632.

Marses, ou sans les Marses [1]? D'abord ils tentèrent un coup de main sur Rome. Leur brave chef, Pompédius Silo, prit avec lui tous ceux qui étaient poursuivis par les tribunaux, probablement ceux qu'avaient ruinés les usuriers romains; ils étaient dix mille hommes armés sous leurs habits. La rencontre d'un sénateur qui se trouva sur leur chemin, leur fit croire qu'ils étaient découverts, et ils se contentèrent des bonnes paroles qu'il leur donna [2]. Cependant les peuples italiens se liguaient entre eux, et s'envoyaient des otages; car ils se défiaient les uns des autres, isolés qu'ils étaient depuis si longtemps par la politique de Rome. Les Marses s'adjoignirent ainsi ce qui restait de l'ancienne race samnite répandue dans les montagnes du Samnium et dans les plaines de la Lucanie, de la Campanie et de l'Apulie. Les villes importantes de Nole, de Vénuse et d'Asculum (dans le Picenum), prirent parti pour eux. Ce qui avait manqué aux Italiens dans la guerre des Samnites, c'était un centre, une ville dominante, une Rome. Cette fois ils en bâtirent un tout exprès. Corfinium, la Rome italienne, fut faite à l'image de l'autre [3], qu'elle devait détruire. Elle eut son Forum, sa curie, son sénat de cinq cents membres. Les alliés devaient nommer par an douze généraux et deux consuls. Les premiers qu'ils élurent, le Marse Pompédius Silo et le Samnite C. Motulus (Papius Mutilius?), furent chargés de combattre l'un vers le nord-ouest, l'autre vers le sud [4]. Le premier devait attaquer Rome directement, et, s'il se pouvait, entraîner contre elle l'Étrurie et l'Ombrie. Sous ces chefs commandaient C. Judacilius, Herius Asinius, M. Lamponius, Insteius Cato, Marius Egnatius, Pontius Telesinus, et plusieurs autres. Outre P. Rutilius, Q. Cépion, Val. Messala et le fameux Sylla, Rome leur opposa S. Julius César, Cn. Pompéius Strabo, et Porcius Caton, trois hommes qui devaient être éclipsés par leurs fils. Il y avait encore parmi les généraux romains deux Italiens d'origine, le fameux Marius et C. Perpenna. La conduite de ces derniers fut singulièrement équivoque. Perpenna, soupçonné de s'être fait battre, fut privé du commandement. Marius refusa toujours le combat aux Italiens, laissa échapper les plus belles occasions de vaincre, négligea de poursuivre l'avantage qu'avait obtenu Sylla; enfin il déposa le commandement, prétextant des maux de nerfs [5]. Sans doute il espérait que Rome, réduite aux dernières extrémités, finirait par prendre pour médiateur et pour chef absolu, un homme Italien par sa naissance, et Romain par sa fortune.

Il se trompait. Après plusieurs défaites, où deux consuls perdirent la vie, Rome reprit son ascendant. Elle le dut surtout au consul Cn. Pompéius, et à Sylla, lieutenant de son collègue. Pompée, assiégé un instant dans Fermum, resserra à son tour dans les murs d'Asculum l'Italien Judacilius, qui, après y avoir fait égorger tous les partisans de Rome, se dressa un bûcher dans un temple, et s'y donna solennellement la mort.

Pompée détruisit encore ceux qui passaient l'Apennin pour soulever l'Étrurie; mais Rome ne crut pouvoir s'assurer des Étrusques et des Ombriens, qu'en leur donnant le droit de cité (88). Les Marses eux-mêmes abandonnèrent la ligue à la même condition. Sylla, qui avait ménagé ce traité, tua cinquante mille Italiens dans la Campanie, prit chez les Hirpins Æqulanum, en menaçant de la brûler dans ses murailles de bois. Il tourna les gorges du Samnium, que gardait l'armée ennemie, força Bovianum après avoir fait un carnage affreux des Samnites. Le Marse Pompédius Silo, plus fidèle à la cause commune que ses concitoyens, avait transporté le siége de l'empire italien de Corfinium à Bovianum, puis à Æsernia, deux villes samnites. Il avait affranchi vingt mille esclaves, et sollicité le secours du roi de Pont, qui méconnut son intérêt véritable, et répondit qu'il voulait avant tout réduire l'Asie [6]. Tant de revers, et la mort même de Pompédius qui fut tué en Apulie, ne purent vaincre la résistance des Samnites. Chassés de leurs montagnes, ils tenaient encore dans Nola et dans les fortes positions du Brutium. Leurs chefs essayèrent de profiter des querelles de Marius et de Sylla pour s'emparer de Rhégium, et passer de là en Sicile, où ils auraient si facilement armé les esclaves.

En accordant la cité à la plupart des Italiens, Rome ne terminait pas la guerre; elle l'introduisait dans ses murs. La multitude des nouveaux citoyens avait été entassée dans huit tribus, qui votaient les dernières, lorsque les anciennes avaient pu déjà décider. Les Marses, les Ombriens, les Étrusques,

[1] Appian., *B. Civ.*, p. 639.—Cette guerre des Marses qui introduisit les Italiens dans Rome, rompit pour toujours l'unité de la cité, si longtemps défendue par les patriciens.

Devant le vieux temple de Quirinus, croissaient, dit Pline (*Hist. nat.*, XV, 36) deux myrtes, l'un patricien, l'autre plébéien. Le premier, vert et vigoureux jusqu'à la guerre des Marses, languit dès lors et se dessecha; l'autre profita d'autant.

[2] Diod., *Eclog.*, lib. XXXVII.

[3] Id., *ibid.*

[4] Id., *ibid.*

[5] Appian., *B. Civ.*, t. II. — Plut., *in Mar.*, c. 34.

[6] Diod., *Eclog.*, lib. XXXVII.

faisaient un voyage de vingt ou trente lieues, pour venir exercer à Rome ce droit de souveraineté tant souhaité; aucune place publique n'était assez vaste pour les contenir; une partie votait du haut des temples et des portiques qui entouraient le Forum. Et tout ce peuple, venu de si loin, donnait un vote inutile, ou n'était même pas consulté. Les Italiens, indignés de cette déception, devaient recommencer la lutte jusqu'à ce que, répandus dans toutes les tribus, ils obtinssent l'égalité des droits. Cette égalité apparente eût été pour eux une supériorité réelle sur les anciens citoyens, dont les suffrages moins nombreux se seraient perdus dans les leurs. Sans doute, les Italiens méritaient la supériorité sur cette ignoble populace composée en grande partie d'affranchis de toutes nations. Cependant ce peuple équivoque représentait la vieille Rome, en prenait l'esprit, se croyait romain, et défendait opiniâtrément l'unité de la cité.

La promesse de répandre les Italiens dans toutes les tribus, et de leur assurer par là l'exercice réel de leurs nouveaux droits fut l'appât dont se servit Marius pour les ramener à lui, et reprendre auprès d'eux son ancienne popularité. Ce n'était pas qu'il se souciât de ses compatriotes. Le vieux publicain, devenu gras et pesant [1], ne s'occupait guère depuis longtemps que d'entasser de l'argent dans sa belle maison de Misène qu'il avait achetée de la mère des Gracches, et que Lucullus paya depuis 500,000 sesterces. Tout à coup, on vit reparaître Marius dans le Champ-de-Mars, s'exerçant avec les jeunes gens. Ses ennemis lui demandaient ce qu'étaient devenus les maux de nerfs qui paralysaient ses mouvements dans la guerre sociale. C'est qu'il s'agissait alors d'une de ces riches guerres d'Orient, capables de rassasier les avares généraux de Rome. Le roi de Pont, Mithridate, avait favorisé le soulèvement des cités de l'Asie Mineure contre les épouvantables vexations des Romains; en un jour, cent mille de ceux-ci, chevaliers, publicains, usuriers, marchands d'esclaves, avaient été massacrés. Maître de l'Asie, il avait envoyé une grande armée en Grèce, et en occupait les provinces orientales avec toutes les îles de la mer Égée.

Les chevaliers, dont un grand nombre devaient être ruinés par les succès de Mithridate, tenaient à faire donner le soin de cette guerre au publicain Marius, intéressé à ne point réformer les abus qui l'avaient causée. Ils regardaient comme si important d'envoyer en Asie un homme à eux, qu'à ce prix ils auraient consenti à favoriser les prétentions des Italiens, qu'ils avaient repoussés si longtemps. Le tribun Sulpicius s'était chargé de faire passer ces deux lois, et se faisait soutenir par une bande armée de chevaliers, qu'il appelait l'*anti-sénat*. Sylla, alors consul, voulait pour lui-même la conduite de la guerre d'Asie. Sulpicius et ses satellites l'enfermèrent dans la maison de Marius et lui firent jurer de se désister. Le fils de l'autre consul fut tué publiquement. On ne pouvait moins attendre d'un parti qui naguère avait égorgé en plein jour, dans le temple de Vesta, un préteur qui voulait faire exécuter les lois contre l'usure [2]. Sylla se réfugia à l'armée qui assiégeait encore les Samnites devant Nola, l'entraîna vers Rome, fit tuer Sulpicius et mit à prix la tête de Marius.

Ce Sylla, qui était rentré dans Rome la torche à la main, en menaçant de brûler la ville, proclama qu'il ne venait que pour rétablir la liberté. Le peuple, le prenant au mot, refusa ses suffrages à son neveu et à un de ses amis, et donna le consulat à un partisan de Marius, L. Cinna. Le nouveau consul avait d'abord fléchi le vainqueur en se liant à lui par les plus terribles serments, et dès qu'il se crut assez fort, il voulut lui faire faire son procès. Sylla apprenait, en même temps, que son collègue dans la guerre sociale, Cneius Pompée Strabon, personnage équivoque qui flotta toujours entre les partis, avait fait tuer ou laissé tuer un autre Pompée, qui venait lui succéder dans le commandement de l'armée, et qui tenait pour Sylla. Il comprit qu'il ne prévaudrait jamais, si auparavant il ne s'appropriait ses légions par des victoires lucratives dans la Grèce et dans l'Asie; il laissa là Pompée, Cinna, ses accusateurs et ses juges, et partit pour combattre Mithridate (88).

Le roi de Pont, que l'on a comparé au grand Hannibal, avait, il est vrai, les vastes projets et l'indomptable volonté du chef des mercenaires, mais non son génie stratégique. Sa gloire fut d'être pendant quarante ans pour les Barbares des bords de l'Euxin ce qu'Hannibal avait été pour ceux de l'Espagne, de l'Afrique et de la Gaule, une sorte d'intermédiaire et d'instructeur, sous les auspices duquel ils envahissaient l'empire. Résidant à Pergame sur la limite de l'Asie, d'où il avait chassé les Romains, il faisait passer sans cesse de nouvelles hordes du Caucase, de la Crimée et des bords du Danube dans l'Asie, dans la Macédoine et la Grèce [3]. Mais ces Barbares, à peine disciplinés, ne pouvaient tenir contre les légions. Sylla en eut bon marché. Quelque intérêt qu'il eût à faire sonner bien haut ses victoires de Chéronée et d'Orchomène

[1] Plut., *in Mar.*, c. 35. Οὐκ εὐσταλὴς γεγονὼς ἐν γήρᾳ τὸν ὄγκον, ἀλλ' εἰς σάρκα περιπληθῆ καὶ βαρεῖαν ἐνδεδωκώς.

[2] Appian., *loc. cit.*

[3] Id., *Bell. Mithrid.*, t. I[er].

pour l'effroi de l'Italie, il avouait lui-même que dans la première il n'avait perdu que douze hommes [1]. Son arme principale fut la corruption. Il acheta par le don d'une terre en Eubée le principal lieutenant de Mithridate [2]. La seule Athènes l'arrêta longtemps. Elle était défendue par le philosophe épicurien Aristion, qui en avait chassé les Romains. Les Athéniens, habitués à être respectés dans les guerres, à cause de l'enthousiasme que tout le monde professait alors pour le génie de leurs ancêtres, ne craignirent pas de lancer du haut des murs les mots les plus piquants sur Sylla et Métella, sa femme. La figure farouche du Romain, ses cheveux roux, ses yeux verts et son teint rouge taché de blanc [3], égayaient surtout les assiégés. Ils lui criaient :

Sylla est une mûre saupoudrée de farine.

Il leur en coûta cher. Le barbare inonda la ville de sang. Ce qu'on en versa dans la place seulement, emplit tout le Céramique, ruissela jusqu'aux portes, et regorgea hors de la ville.

Sylla, ayant passé en Asie, y trouva une armée romaine du parti de Marius, qui, après de grands succès sur Mithridate, le tenait assiégé dans Pitane; le lieutenant Fimbria la commandait après avoir fait assassiner son général. N'ayant point de vaisseaux, Fimbria, pour enfermer Mithridate du côté de la mer, écrivit à Lucullus qui commandait ceux de Sylla, et lui représenta combien il importait de ne pas laisser échapper l'ennemi du peuple romain. Mais Sylla craignait Fimbria plus que Mithridate; il ouvrit le passage au roi [4], et exigea qu'il abandonnât la Bithynie, la Cappadoce et l'Asie romaine. « Que me laissez-vous donc? » dit Mithridate. « Je vous laisse, répliqua Sylla, la main avec laquelle vous avez signé la mort de cent mille Romains. » Par ce mot accablant, Sylla ne faisait qu'avouer sa trahison; il avait pu prendre ce terrible ennemi de Rome, et éviter trente ans de guerre à sa patrie.

La pauvre Asie, pillée par les publicains de Rome, pillée par Mithridate, le fut encore par les soldats de Sylla. Tout leur fut abandonné : la fortune des pères de famille, l'honneur des enfants, les trésors des temples. En Grèce, Sylla avait dépouillé ceux de Delphes, d'Olympie et d'Épidaure. Il payait d'avance la guerre civile. Les durs paysans de l'Italie connurent alors les bains, les théâtres, les vêtements somptueux, les beaux esclaves, toutes les voluptés de l'Asie. Ils étaient logés dans les maisons des habitants, y vivaient eux et leurs amis à discrétion; de plus, ils recevaient chacun de son hôte quatre tétradrachmes par jour. Sylla, en partant, frappa encore l'Asie d'une contribution de vingt mille talents [5]. Tels étaient les soldats que Sylla ramenait contre sa patrie. Ils étaient si convaincus qu'on les menait au pillage de l'Italie, qu'ils offrirent tous de l'argent à leur général, ne demandant pas mieux que de faire à leurs frais une guerre si lucrative.

Cinna, chassé un instant de Rome, avait partout relevé le parti italien, et malgré les sages avis de son lieutenant Sertorius [6], rappelé Marius, dont les vengeances ne pouvaient que souiller le triomphe de l'Italie sur Rome. Revenons un instant sur les romanesques destinées de ce vieux chef de parti. Marius n'avait échappé que par miracle aux cavaliers de Sylla. Surpris dans les marais de Minturnes, il fut conduit dans cette ville; mais les habitants n'avaient garde de livrer celui qui avait tant ménagé les Italiens dans la guerre sociale. Ils publièrent qu'ils avaient envoyé un esclave cimbre pour le tuer, mais que cet homme n'avait pu soutenir le regard du vainqueur des Cimbres, et qu'il s'était enfui en criant qu'il n'aurait jamais le courage de tuer Caïus Marius. Ce qui est certain, c'est que les Minturniens le firent passer en Afrique, d'où Cinna eut l'imprudence de le rappeler bientôt. Cet homme farouche, rentré dans Rome avec une bande de pâtres affranchis et de laboureurs libres de l'Étrurie [7] (Βαρδιαιοι? Μαριανου, Mariani?), fit égorger par eux les plus illustres partisans de Sylla, l'orateur Marcus Antonius, Catulus Lutatius, son ancien collègue dans la guerre des Cimbres, une foule d'autres. Les excès des esclaves lâchés par Marius, furent tels que Cinna et Sertorius en eurent horreur, et les enveloppant une nuit, les taillèrent en pièces [8]. Peu après, Marius, âgé de

[1] Plut., *in Syll.*, c. 26. Ὁ δὲ Σύλλας λέγει τέσσαρας καὶ δέκα ἐπιζητῆσαι, εἶτα καὶ τούτων δύο πρὸς τὴν ἑσπέραν παραγενέσθαι.

[2] Id., *ibid.*, c. 30.

[3] Id., *ibid.*, c. 2, 8.

[4] Id., *in Lucullo*, c. 6. — c. 7 : Ἀλλ' ὁ Λούκουλλος, εἴτε τὰ πρὸς Σύλλαν δίκαια πρεσβεύων πρὸ παντὸς ἰδίου γε καὶ κοινοῦ συμφέροντος, εἴτε, etc... οὐκ ὑπήκουσε. — Ce passage ne s'accorde guère avec l'idée que Montesquieu a voulu donner de Sylla, dans son fameux *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*.

[5] Plut., *in Syll.*, c. 32. Ἐζημίωσε τὴν Ἀσίαν δισμυρίοις ταλάντοις. — Ibid., *in Lucull.*, c. 7.

[6] Id., *in Sertor.*, c. 5. Τοῖς μὲν ἄλλοις ἐδόκει δέχεσθαι, Σερτώριος δὲ ἀπηγόρευεν.

[7] Appian., *Bell. Civ.*, I, c. 67 : Μάριος ἐς Τυῤῥηνίαν κατέπλευσεν... συνήγαγε Τυῤῥηνῶν ἑξακισχιλίους.

[8] Plut., *in Sert.*, c. 6. Οὐκ ἀνασχετὰ ποιούμενος ὁ Σερτώ-

soixante et dix ans, consul pour la septième fois, mourut des excès de vin, dans lesquels il se plongeait pour s'étourdir sur l'approche de son ennemi.

Sylla était alors attendu en Italie comme un dieu exterminateur. On publiait ses victoires sur Mithridate, les paroles terribles qu'il avait prononcées, la furieuse cupidité de ses soldats et les menaces des exilés qu'il avait dans son camp et qu'il appelait son sénat. Au premier bruit de son retour (83), les consuls (Norbanus et Scipion, auxquels succédèrent Carbon et le jeune Marius), eurent plus de cent mille hommes. Sylla avait quarante mille vétérans, avec six mille cavaliers et quelques soldats du Péloponèse et de la Macédoine. Métellus et le jeune Pompée, fils de Cn. Pompéius Strabo, se réunirent à lui. Rebuté du parti italien, qui connaissait la versatilité de sa famille [1], ce jeune homme de vingt-trois ans avait levé des légions dans le Picenum, et battu trois généraux, trois armées, pour aller rejoindre Sylla. Celui-ci jugea au premier coup d'œil le vain et médiocre génie de cet heureux soldat. Il se leva à son approche, et le salua du nom de *grand*. A ce prix, il s'en fit un instrument docile. Il l'envoya dans la Gaule italienne, en Sicile, en Afrique, où il obtint de grands succès sur le parti opposé.

Ce parti n'avait que de nouvelles recrues; et de plus il était divisé. Les Samnites ne se réunirent qu'à la fin de la guerre aux autres Italiens, commandés par les consuls. Dans la première bataille à Canusium, Sylla perdit soixante et dix hommes, Norbanus six mille. Dans une autre, livrée plus tard, il tua vingt mille hommes à l'ennemi, sans perdre plus de vingt-trois des siens [2]. En Campanie, une armée pratiquée habilement, passa tout entière dans son camp. La défection se mit de même dans les armées de Carbon et du jeune Marius. Ce dernier, défait à Sacriport, tout près de Rome, par la trahison de deux cohortes, fut bloqué dans Préneste, et cette ville devint comme le but et le prix du combat pour toutes les armées de l'Italie. Sylla, partout présent, partout vainqueur, à Saturnia, à Neapolis, à Clusium, à Spolète, empêche les Italiens de délivrer Marius. Pompée bat huit légions, qui marchaient à son secours. Trois chefs italiens indépendants, le Lucanien Lamponius, le Campanien Gutta et le Samnite Pontius Télésinus, sont de même arrêtés par Sylla. De nouvelles défections éclatent. Les Lucaniens se soumettent. Rimini, toute la Gaule pose les armes. Albinovanus fait sa paix en massacrant ses collègues. Norbanus s'enfuit à Rhodes, et se tue. En Sicile, Carbon se livre à Pompée qui le fait égorger de sang-froid. Enfin les Samnites, par un effort désespéré, se jettent entre Pompée et Sylla, pour débloquer Préneste; puis ils tournent brusquement sur Rome, déterminés à la mettre en cendres avant de périr. Leur chef, Pontius Télésinus, courait de rang en rang, criant qu'*il fallait anéantir le repaire des loups ravisseurs de l'Italie* [3]. Rome était perdue, si l'armée de Sylla ne fût arrivée à temps, et n'eût livré aux Samnites une dernière et furieuse bataille. La victoire balança si longtemps, que Sylla hors de lui-même fit un vœu au dieu de Delphes, dont il avait si outrageusement pillé le temple [4].

Tout ce qu'il y avait d'Italiens dans Préneste, fut mis à part et passé au fil de l'épée. Ceux de Norba se défendirent jusqu'à l'extrémité et finirent par s'égorger les uns les autres. Six mille Samnites, auxquels il avait promis la vie, furent massacrés à Rome même. Leurs cris retentirent jusqu'au temple de Bellone, où Sylla haranguait le sénat. Ce n'est rien, dit-il froidement, je fais châtier quelques factieux. Les massacres s'étendirent ensuite aux citoyens. Le sénat, qui avait tant souhaité le retour de Sylla, se repentit de s'être donné un vengeur si impitoyable. Un des Métellus s'enhardit à lui demander quel devait être le terme de ces exécutions? Il répondit: Je ne sais pas encore ceux que je laisserai vivre. Faites du moins connaître, ajouta Métellus, ceux qui doivent mourir. C'est alors que Sylla fit afficher des tables de proscription (81).

La victoire de Sylla fut le triomphe de Rome sur l'Italie; dans Rome elle-même, celui des nobles sur les riches, particulièrement sur les chevaliers: pour le petit peuple, nous avons vu qu'il n'existait que de nom. Mille six cents chevaliers furent proscrits avec plus de quarante sénateurs de leur parti [5]. Leurs

ριος, ἅπαντας ἐν ταυτῷ στρατοπεδεύοντας κατηκόντισεν, οὐκ ἐλάττους τετρακισχιλίων ὄντας. — Appian., *B. Civ.*, l. I.

[1] Vell. Paterc., II, 20. « Cn. Pompeius, Magni pa- » ter,... ità se dubium mediumque partibus præstitit, » ut omnia ex proprio uso ageret, temporibusque insi- » diari videretur. »

[2] Appian., *B. Civ.*, I, c. 34. — Plut., *in Syll.*, c. 36: Εἴκοσι τρεῖς μόνους ἀποβαλεῖν.

[3] Velleius, c. 27. « Circum volans ordines exercitûs » sui Telesinus, dictitansque adesse Romanis ultimam » diem, vociferabatur eruendam delendamque urbem; » adjiciens nunquam *defuturos raptores Italiæ libertatis* » *lupos, nisi sylva in quam refugere solerent, esset ex-* » *cisa.* »

[4] Plut., *in Syll.*, c. 16, 38.

[5] Appian., l. I, c. 95. Αὐτίκα βουλευτὰς ἐς τεσσαράκοντα, καὶ ἱππέων ἀμφὶ χιλίους καὶ ἑξακοσίους θανάτῳ προὔγραφεν... μετ᾽ οὐ πολὺ δὲ βουλευτὰς ἄλλους αὐτοῖς

biens amassés par l'usure, par la ruine des hommes libres, par la sueur et le sang de plusieurs générations d'esclaves, passèrent aux soldats, aux généraux, aux sénateurs. Sylla s'annonça comme le vengeur des lois, comme le restaurateur de l'ancienne république. L'élection des pontifes et le pouvoir judiciaire, autrement dit l'autorité religieuse et l'application des lois, furent rendus au sénat. Les comices des tribus furent abolis. Le tribunat ne subsista que de nom ; tout tribun fut déclaré incapable d'aucune autre charge. On ne put briguer le consulat qu'après la préture, la préture qu'après la questure. Sylla ressuscite en sa faveur le vieux titre de dictateur oublié depuis cent vingt ans. Mais pour nommer un dictateur, il faut un consul. Tous les deux ont été tués. Sylla pousse le scrupule jusqu'à sortir de Rome [1] ; il fait, selon la forme ancienne, élire par le sénat un *interrex* qui puisse nommer le dictateur, et écrit au sénat pour offrir ses services à la république. Le sénat n'a garde de refuser. Il est nommé dictateur, mais pour un temps indéfini. Il obtient l'abolition du passé, la licence de l'avenir, le droit de vie et de mort, celui de confisquer les biens, de partager les terres, de bâtir et de détruire les villes, de donner et ôter les royaumes.

Cette ostentation de légalité, cette barbarie systématique fut ce qu'il y eut de plus insolent et de plus odieux dans la victoire de Sylla. Marius avait suivi sa haine en furieux, et tué brutalement ceux qu'il haïssait. Les massacres de Sylla furent réguliers et méthodiques. Chaque matin, une nouvelle table de proscription déterminait les meurtres du jour. Assis dans son tribunal, il recevait les têtes sanglantes, et les payait au prix du tarif. Une tête de proscrit valait jusqu'à deux talents. Mais ce n'étaient pas seulement les partisans de Marius qui périssaient. Les riches aussi étaient coupables. L'un périssait pour son palais, l'autre pour ses jardins. Un citoyen, étranger à tous les partis, regarde en passant sur la place la table fatale, et s'y voit inscrit le premier : Ah! malheureux, s'écrie-t-il, c'est ma maison d'Albe qui m'a tué. Il fut égorgé à deux pas de là.

Le dictateur appliqua à l'Italie entière son terrible système : partout les hommes du parti contraire furent mis à mort, bannis, dépouillés, et non-seulement eux, mais leurs parents, leurs amis, ceux qui les connaissaient, ceux qui leur avaient parlé, ou qui par hasard avaient voyagé avec eux [2]. Des cités entières furent proscrites comme des hommes, démantelées, dépeuplées pour faire place aux légions de Sylla. La malheureuse Étrurie surtout, le seul pays qui eût encore échappé aux colonies et aux lois agraires, le seul dont les laboureurs fussent généralement libres, devint la proie des soldats du vainqueur. Il fonda une ville nouvelle dans la vallée de l'Arno, non loi de Fiesole, et du nom mystérieux de Rome, *Flora*, ce nom connu des seuls patriciens, il appela sa colonie *Florentia* [3].

A son retour de l'Étrurie, on croyait Sylla un peu adouci. On n'en fut que plus effrayé de la mort de Lucrétius Ofella, le compagnon de sa victoire, celui auquel il devait la prise de Préneste. Il n'avait pas été préteur, et briguait le consulat. Sylla lui envoya ordre de se retirer, et comme il persistait, il le fit tuer sur la place. Il dit ensuite : Sachez que j'ai fait tuer Q. Lucrétius Ofella, parce qu'il m'a résisté. Et il ajouta cet horrible apologue : « Un laboureur qui poussait sa charrue, était mordu par des poux ; il s'arrêta deux fois pour en nettoyer sa chemise. Mais ayant été de nouveau mordu, il ne voulut plus être interrompu de nouveau dans son travail, et jeta sa chemise au feu. Et moi aussi, je conseille aux vaincus de ne pas m'obliger à employer le fer et le feu pour la troisième fois [4]. »

Sylla semblait avoir suffisamment prouvé son prodigieux mépris de l'humanité. Il en donna une preuve nouvelle à laquelle personne ne s'attendait : il abdiqua. On le vit se promener insolemment sur la place, sans armes et presque seul. Il savait bien qu'une foule d'hommes étaient intéressés à défendre sa vie. Il avait mis trois cents hommes à lui dans le sénat. Dans Rome, dix mille esclaves des proscrits, affranchis par Sylla, portaient le nom de leur libérateur (Cornélius), et veillaient sur lui. Dans l'Italie, cent vingt mille soldats, devenus propriétaires par sa victoire, le regardaient comme le gage et le garant de leur fortune. Il est si vrai que son abdication fut une vaine comédie, que dans sa retraite de Cumes, la veille même de sa mort, ayant su que le questeur Granius différait de payer une somme au trésor dans l'espoir que cet événement

προστίθει. — c. 103. — ... Ἀνελόντα βουλευτὰς μὲν ἐνενήκοντα, ὑπάτους δὲ πεντεκαίδεκα, ἀπὸ δὲ τῶν ἱππέων δισχιλίους καὶ ἑξακοσίους, σὺν τοῖς ἐξεληλαμένοις.

[1] Appian., l. I, c. 93. Αὐτὸς μὲν που τῆς πόλεως ὑπεξῆλθε.

[2] Id., *ibid.*, c. 96. Ἤδη δέ τις καὶ προθυμίας ἢ μόνης συνοδίας ἡλίσκετο.

[3] C'est la tradition italienne. — Le nom mystérieux de Rome était *Eros* ou *Amor*; le nom sacerdotal, *Flora* ou *Anthusa*; le nom civil, *Roma*. *Voy.* Plin., *H. N.*, III, 5; et Münter, *De occulto urbis Romæ nomine*, nº 1, de ses *Mémoires sur les antiquités*.

[4] Appian., l. I, c. 96, p. 689. Φθεῖρες γεωργὸν ἀροτριῶντα ὑπέδακνον...

le dispenserait de régler ses comptes, il le fit étrangler près de son lit (77) [1].

Il mourut tout-puissant, et ses funérailles furent encore un triomphe. Porté à travers l'Italie jusqu'à Rome, son corps fut escorté de ses vieux soldats, qui de toutes parts venaient grossir le cortége, et se mettaient en rangs. Devant le corps, marchaient vingt-quatre licteurs avec les faisceaux: derrière, on portait deux mille couronnes d'or envoyées par les villes, par les légions et par une foule d'hommes du parti. Tout autour se tenaient les prêtres, pour protéger le cercueil en cas de bataille; car on n'était pas sans inquiétude. Puis, s'avançaient le sénat, les chevaliers et l'armée, légion par légion. Puis, un nombre infini de trompettes qui perçaient l'air de sons éclatants et sinistres. Le sénat poussait en mesure de solennelles acclamations, l'armée répétait et le peuple faisait écho [2]. Rien ne manqua aux honneurs qu'on lui rendit. Il fut loué à la tribune aux harangues, et de là enseveli au Champ-de-Mars, où personne n'avait été enterré depuis les rois.

Ce héros, ce dieu, qu'on portait au tombeau avec tant de pompe, n'était depuis longtemps que pourriture. Rongé de maux infâmes, consumé d'une indestructible vermine, ce fils de Vénus et de la Fortune, comme il voulait qu'on l'appelât [3], était resté jusqu'à la mort livré aux sales passions de sa jeunesse. Les mignons, les farceurs, les femmes de mauvaise vie, avec lesquels il passait les nuits et les jours, avaient eu bonne part à la dépouille des proscrits. Dans cette fastueuse restauration de la république, dont il s'était tant vanté, les bouffons et les charlatans n'avaient guère moins gagné que les assassins. Il avait exterminé la race italienne, sous prétexte d'assurer l'unité de Rome menacée par l'invasion des alliés; et lui-même, il s'entourait de Barbares, de Chaldéens, de Syriens, de Phrygiens. Il les consultait, il adorait leurs dieux [4].

Son œuvre politique, comme son cadavre, tombait d'avance en lambeaux. Il avait cru ressusciter la vieille Rome en donnant le pouvoir législatif aux comices des centuries dans lesquels les riches dominaient. Mais quand même son système eût duré, le mobile élément de la richesse eût pu mettre le pouvoir hors des mains de son parti. C'était aux curies, à la vieille aristocratie sacerdotale qu'il devait remonter, pour être conséquent. Il croyait rendre le pouvoir aux patriciens; mais ces patriciens n'étaient plus des patriciens, c'étaient pour la plupart des plébéiens anoblis; de même que le peuple n'était plus un peuple, mais un ramas d'affranchis de diverses nations. Tous mentaient, ou plutôt se trompaient eux-mêmes. Et c'était là la vaine et creuse idole pour laquelle Sylla avait versé tant de sang, aveuglé dans ses préjugés aristocratiques par l'enthousiasme classique du passé, qui avait jeté les Gracches dans la démagogie!

CHAPITRE IV.

POMPÉE ET CICÉRON. — RÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION DES CHEVALIERS. — SERTORIUS. — SPARTACUS, LES PIRATES, MITHRIDATE. 77-64.

Jamais l'empire ne fut plus malade qu'après avoir passé par les mains de ce médecin impitoyable. Peu après la mort de Sylla, le parti italien se releva dans tout le nord de l'Italie, sous Lépidus et Brutus. La Gaule cisalpine, l'Étrurie surtout dont la ruine avait payé la guerre civile, se soulevèrent, et furent, il est vrai, facilement réduites; partout les vétérans de Sylla étaient en armes pour maintenir leur usurpation contre les anciens propriétaires. Le parti italien eut plus de succès en Espagne, où Sertorius eut l'adresse de mêler sa cause à celle de l'indépendance nationale. En Asie, les chevaliers et les publicains exerçaient les mêmes exactions depuis le départ de Lucullus qui les avait contenus; usures, violences, outrages, hommes libres enlevés pour l'esclavage, tous les mêmes abus avaient recommencé, ils devaient bientôt amener le même soulèvement, et rendre l'Asie à Mithridate. Dans les autres provinces, les sénateurs, redevenus maîtres des jugements, et sûrs de l'impunité, exerçaient des brigandages que l'on ne pourrait croire, si le procès de Verrès ne les eût constatés juridiquement. Enfin, dans tout le monde romain, le dévorant esclavage faisait disparaître les populations libres, pour leur substituer des Barbares qui disparaissaient eux-mêmes, mais qui pouvaient, sous un Spartacus, être tentés de venger au moins leur mort. Tous les ennemis de l'empire, Sertorius, Mithridate et Spartacus,

[1] Plut., *in Syll.*, c. 46. Ἐκέλευσε πνίγειν.

[2] Appian., c. 105-106.

[3] *Voy.* plusieurs anecdotes curieuses dans Plutarque, *Vie de Sylla*. Cet homme si cruel et si souillé, paraît avoir été singulièrement favorisé des dames de Rome. A ses funérailles, elles apportèrent une si grande quantité d'aromates, qu'outre ceux qui étaient contenus dans deux cent dix corbeilles, on fit avec du cinnamome et de l'encens le plus précieux, une statue de Sylla de grandeur naturelle, et celle d'un licteur qui portait les faisceaux devant lui.

[4] Plut., *passim*.

proscrits de Rome, Italiens dépossédés, provinciaux soulevés, hommes réduits en esclavage, tous pouvaient communiquer par l'intermédiaire des fugitifs qui étaient répandus sur toutes les mers et les infestaient de leurs pirateries. Contre le tyrannique empire de Rome, la liberté s'était formé sur les eaux un autre empire, une Carthage errante qu'on ne savait où saisir, et qui flottait de l'Espagne à l'Asie.

C'était là la succession de Sylla. Voyons quels hommes s'étaient chargés de la recueillir. Les principaux sénateurs, Catulus, Crassus, Lucullus même, étaient des administrateurs plutôt que des généraux, malgré la gloire militaire que le dernier acquit à bon marché dans l'Orient. La médiocrité de Métellus éclata en Espagne, où, avec des forces considérables, il fut constamment le jouet de Sertorius. Le parti de Sylla n'avait qu'un général heureux, et encore ce n'était pas un des nobles, mais un chevalier. Il fallut Pompée pour terminer la guerre de Lépidus, celle de Sertorius, celle de Spartacus, et quand les pirates en vinrent jusqu'à s'emparer d'Ostie, l'on cria encore : Pompée ! on mit en ses mains toutes les forces de la république pour donner la chasse aux corsaires, et achever le vieux Mithridate.

De toutes ces guerres, la plus difficile fut celle de Sertorius. Ce vieux capitaine de Marius avait de bonne heure prévu la victoire de Sylla et passé en Espagne. Les Barbares l'estimaient singulièrement pour les avoir battus eux-mêmes par un stratagème ingénieux [1]. Il s'était fait des leurs, et partageait leur manière de vivre et leurs croyances. C'était lui qui, en Afrique, avait découvert le corps du Libyen Antée; seul des hommes, il avait vu les os du géant, long de soixante coudées [2]. Il correspondait avec les dieux, au moyen d'une biche blanche, qui lui révélait les choses cachées. Mais ce qui lui gagnait plus sûrement encore les Barbares, c'était son génie mêlé d'audace et de ruse, l'adresse avec laquelle il se jouait de l'ennemi, jusqu'à traverser sous un déguisement les lignes de Métellus. C'était un chasseur infatigable. Aucun Espagnol ne connaissait mieux les pas et les défilés des montagnes. Du reste, armé superbement, lui et les siens, bravant l'ennemi, et défiant Métellus en combat singulier [3].

Ce général ne put l'empêcher d'étendre sa domination sur toute l'Espagne (84-73). Une armée italienne, conduite par Perpenna, venait de se joindre à lui. Il s'était fait un sénat des proscrits qui se réfugiaient dans son camp. Peu à peu il disciplinait les Espagnols, et commençait à les humaniser en élevant leurs enfants à la romaine. Cependant il s'était rendu maître de la Gaule narbonnaise et faisait craindre à l'Italie un autre Hannibal. Pompée, qui vint seconder Métellus, obligea Sertorius de rentrer en Espagne, mais y fut battu par lui, et eut l'humiliation de lui voir brûler sous ses yeux une ville alliée.

Sertorius, qui recevait alors de grandes offres de Mithridate, eut la magnanime obstination de ne pas lui céder un pouce de terre en Asie. Fondateur d'une Rome nouvelle qu'il opposait à l'autre, il ne voulait pas porter atteinte à l'intégrité d'un empire qu'il regardait comme sien. Il resta Romain au milieu des Barbares, et c'est ce qui le perdit. Quoiqu'il avouât hautement sa préférence pour les troupes espagnoles, il donnait tous les commandements à des Romains. Ceux-ci lui inspiraient leurs défiances contre les gens du pays, et ils finirent par le pousser à massacrer ou vendre les otages qui étaient entre ses mains. Cet acte insensé et barbare l'eût perdu tôt ou tard, s'il n'eût été tué en trahison par son lieutenant Perpenna. Pompée, à qui celui-ci se rendit, le fit mourir sans vouloir l'entendre et brûla tous ses papiers, ***de crainte d'y trouver compromis quelqu'un des grands de Rome.*** Lui-même peut-être était intéressé à faire disparaître toute trace des intrigues qui l'avaient débarrassé d'un ennemi invincible (73).

La guerre d'Asie dura dix ans encore après celle d'Espagne. Les ravages de Mithridate et de Tigrane, son gendre, roi d'Arménie, concouraient avec l'horrible cupidité des publicains et chevaliers pour dépeupler ce malheureux pays. En une fois, Tigrane enleva de la Cappadoce trois cent mille hommes qu'il transféra dans sa nouvelle capitale de Tigranocerte [4]. L'Asie romaine n'était pas moins misérable, épuisée par la rapacité des usuriers romains qui avaient avancé les vingt mille talents de Sylla. Telle était leur industrie, qu'en peu d'années, cette contribution s'était trouvée portée à cent vingt mille talents (plus de 600 millions de francs). Les malheureux vendaient leurs femmes, vendaient leurs filles vierges, leurs petits enfants, et finissaient par être eux-mêmes vendus [5].

Mithridate, encouragé par ces circonstances,

[1] Plut., *in Sertor.*, c. 3, t.

[2] Id., *ibid.*, c. 10. Πηχῶν ἑξήκοντα μῆκος καταπλαγὴς, καὶ σφάγιον ἐντεμὼν, συνέχωσε τὸ μνῆμα, καὶ περὶ αὐτοῦ τιμήν τε καὶ φήμην συνηύξησε.

[3] Id., *ibid.*, c. 11.

[4] Appian., c. 216, p. 363. Ἐς τριάκοντα μυριάδας ἀνθρώπων ἀνασπάστους ἐς Ἀρμενίαν ἐποίησε... ἔνθα Τιγρανόκερταν...

[5] Plut., *in Lucull.*, c. 11, 29. Πιπράσκειν ἰδίᾳ μὲν υἱοὺς εὐπρεπεῖς, θυγατέρας δὲ παρθένους·... αὐτοὺς δὲ τέλος ἦν προσθέτοις γενομένοις δουλεύειν, etc.

avait envahi la Cappadoce et la Bithynie, et gagné une foule de cités dépendantes des Romains. Partout il se faisait précéder d'un Marius que Sertorius lui avait envoyé avec le titre de proconsul. Pompée étant encore occupé en Espagne, l'un des chefs du parti de Sylla, Lucullus, obtint, à force d'intrigues, la commission lucrative de la guerre d'Asie [1].

Lucullus passait pour un administrateur honnête et pour un homme fort lettré. C'était le protecteur de tous les Grecs à Rome. Il avait lui-même, par une sorte de jeu, écrit en grec la guerre d'Italie. Quelle guerre eût mieux mérité d'être écrite en langue latine? Mais ce dédain du grossier idiome de la patrie était sans doute une manière de faire sa cour à l'exterminateur de la race italienne. Sylla, revenant pour combattre le parti de Marius, avait laissé Lucullus en Asie, pour lever les contributions de guerre, et sans doute pour faire rendre gorge aux publicains, affiliés au parti de Marius. C'est à Lucullus qu'il dédia ses commentaires écrits en grec, et qu'il confia aussi en mourant la tutelle de son fils. Lucullus n'avait jamais commandé en chef jusqu'à la seconde guerre de Mithridate (75); mais dans la traversée de Rome en Asie, il lut beaucoup Polybe, Xénophon, et autres ouvrages des Grecs sur l'art militaire. Toutefois, il ne se pressa pas de se mesurer avec le roi barbare, qui avait alors réuni jusqu'à trois cent mille hommes. Il avait appris, par le désastre de son collègue, qu'il valait mieux attendre que ce torrent s'écoulât de lui-même. Formée de dix peuples différents, cette multitude ne pouvait rester longtemps unie; la seule difficulté de la nourrir devait en amener bientôt la dispersion. Pendant que Mithridate se consume devant la place imprenable de Cyzique, Lucullus l'observe, lui coupe les vivres, et lui ôte ses ressources en ramenant peu à peu les cités qui s'étaient données à lui. Il réforme les abus qui avaient soulevé le pays contre Rome [5]. Ces réformes étaient la véritable tactique à employer contre Mithridate. Chaque règlement lui ôtait quelques villes, et le privait d'une partie des subsides qui entretenaient son armée. Il ne tint pas contre cette guerre administrative. Au bout de deux ans, ne sachant comment nourrir tant de monde, il leva le siége de Cyzique, se jeta dans un vaisseau, et chargea ses généraux de sauver l'armée comme ils pourraient. Il n'y avait pas de retraite possible avec des troupes si peu disciplinées. Lucullus n'eut que la peine de tuer. Les vingt mille hommes qu'il tailla en pièces sur le Granique, n'étaient que la plus faible partie de ceux qui périrent dans cette immense déroute.

Pendant que Lucullus s'avance lentement vers le Pont, Mithridate, se jouant de la poursuite de ses ennemis qui crurent le prendre dans Nicomédie, avait déjà soldé, armé de nouvelles bandes de Barbares, qu'il envoyait chercher jusque chez les Scythes. Quelques défaites partielles, et la terreur panique qui s'ensuivit, suffirent pour faire dissiper encore cette nouvelle armée. Mithridate était pris, s'il n'eût eu la présence d'esprit d'arrêter les soldats romains, en perçant les sacs remplis d'or que ses mulets portaient derrière lui [3]. Le roi barbare, obligé d'abandonner son royaume, voulut au moins, dans sa jalousie orientale, préserver son sérail des outrages du soldat. Il envoya, par un eunuque, à ses femmes, l'ordre de mourir. Parmi elles se trouvaient deux de ses sœurs, âgées de quarante ans, qu'il n'avait point mariées, et l'Ionienne Monime qu'il avait enlevée de Milet, mais dont il n'avait vaincu la vertu qu'en lui donnant le triste honneur d'être appelée son épouse et de ceindre le diadème; elle essaya de s'étrangler avec le bandeau royal, mais il rompit, et ne lui rendit pas même ce cruel service.

Mithridate s'était enfui en Arménie, chez son beau-père Tigrane. Ce prince, qui avait étendu sa domination jusque dans la Syrie, se trouvait, par suite de la ruine des Séleucides et de l'éloignement des Parthes, le plus puissant souverain de l'Asie occidentale. Une foule de rois le servaient à table, et quand il sortait, quatre d'entre eux couraient devant son char en simple tunique [4]. La domination insolente de ce roi des rois n'en était pas plus solide. Lucullus le savait si bien, qu'il ne prit que quinze mille hommes pour envahir les États de Tigrane. C'en fut assez pour mettre en fuite au premier choc deux cent mille Barbares, dont dix-sept mille étaient des cavaliers bardés de fer. Les Romains perdirent cinq hommes [5]. La prise de Tigranocerte fut facilitée par les Grecs que Tigrane y avait transportés de force, avec une foule d'hommes de toutes nations. Lucullus renvoya ces Grecs dans leur patrie, en leur payant les frais du voyage, comme il avait fait après l'incendie de la ville d'Amisus dans le Pont. Amisus et Sinope étaient devenues deux villes indépendantes. Tous les peuples que Tigrane avait opprimés, les Sophéniens,

[1] Ces intrigues ne furent pas toujours honorables; par exemple, il fit semblant d'être amoureux d'une femme qui avait du crédit. Plut., *in Luc.*

[2] Plut., *in Luc.*, c. 20.

[3] Plut., *in Luc.*, c. 25. — Appian., I, *Bell. Mithr.*, c. 82.

[4] Id., *idid.*, c. 31. Βασιλεῖς... σὺν χιτωνίσκοις.

[5] Id., *ibid.*, c. 32 Ῥωμαίων... ἔπεσον πέντε.

les Gordyéniens, plusieurs tribus arabes, reçurent Lucullus comme un libérateur.

Vainqueur dans une seconde bataille, il voulait consommer la ruine de Tigrane, et porter ensuite ses armes chez les Parthes. Il n'eut point cette gloire périlleuse. Jusque-là son principal moyen de succès avait été de se concilier les peuples en contenant à la fois l'avidité de ses soldats et celle des publicains italiens. Les premiers refusèrent de poursuivre une guerre qui n'enrichissait que le général; les seconds écrivirent à Rome, où le parti des chevaliers reprenait chaque jour son ancien ascendant. Ils accusèrent de rapacité celui qui avait réprimé la leur. Tout porte à croire, en effet, que Lucullus avait tiré des sommes énormes des villes qu'il préservait des soldats et des publicains [1]. Ils obtinrent qu'un successeur lui serait donné; et, par ce changement, le fruit de sa conquête fut perdu en grande partie. Avant même que Lucullus eût quitté l'Asie, Mithridate rentra dans le Pont, envahit la Cappadoce, s'unit plus étroitement avec les pirates, en même temps qu'il rouvrait aux Barbares leur route du Caucase, un instant fermée par les armes romaines.

Pendant que Pompée combattait Sertorius, et Lucullus Mithridate, Rome n'avait eu que des généraux inhabiles pour la défendre d'un danger bien plus pressant. Une guerre servile avait éclaté (73-1), non plus en Sicile, mais en Italie même, aux portes de Rome, dans la Campanie. Et cette fois, ce n'étaient plus des esclaves laboureurs ou bergers; c'étaient des hommes exercés exprès dans les armes, habitués au sang, et dévoués d'avance à la mort. Cette manie barbare des combats de gladiateurs était devenue telle, qu'une foule d'hommes riches en nourrissaient chez eux, les uns pour plaire au peuple et parvenir aux charges où l'on donnait des jeux; les autres par spéculation, pour vendre ou louer leurs gladiateurs aux édiles, quelquefois même aux factieux qui les lâchaient comme des dogues furieux sur la place publique, contre leurs ennemis et leurs concurrents.

« Un certain Lentulus Batiatius [2] entretenait à Capoue des gladiateurs, la plupart Gaulois ou Thraces. Deux cents d'entre eux firent le complot de s'enfuir. Leur projet ayant été découvert, soixante-dix-huit qui en furent avertis, eurent le temps de prévenir la vengeance de leur maître; ils entrèrent dans la boutique d'un rôtisseur, se saisirent des couperets et des broches, et sortirent de la ville. Ils rencontrèrent en chemin des chariots chargés d'armes de gladiateurs, qu'on portait dans une autre ville; ils s'en saisirent, s'emparèrent d'un lieu très-fortifié et élurent trois chefs, dont le premier était Spartacus, Thrace de nation, mais de race Nomide, qui, à une grande force de corps et à un courage extraordinaire, joignait une prudence et une douceur bien supérieures à sa fortune, et plus dignes d'un Grec que d'un Barbare. On raconte que la première fois qu'il fut mené à Rome pour y être vendu, on vit, pendant qu'il dormait, un serpent entortillé autour de son visage. Sa femme, de même nation que lui, était possédée de l'esprit prophétique de Bacchus, et faisait le métier de devineresse; elle déclara que ce signe annonçait à Spartacus un pouvoir aussi grand que redoutable, et dont la fin serait heureuse. Elle était alors avec lui et l'accompagna dans sa fuite.

» Ils repoussèrent d'abord quelques troupes envoyées contre eux de Capoue, et leur ayant enlevé leurs armes militaires, ils s'en revêtirent avec joie, et jetèrent leurs armes de gladiateurs, comme désormais indignes d'eux, et ne convenant qu'à des Barbares. Clodius, envoyé de Rome, avec trois mille hommes de troupes, pour les combattre, les assiégea dans leur fort sur une montagne. On n'y pouvait monter que par un sentier étroit et difficile, dont Clodius gardait l'entrée; partout ailleurs ce n'étaient que des rochers à pic, couverts de ceps de vigne sauvage. Les gens de Spartacus coupèrent des sarments, en firent des échelles solides et assez longues. Ils descendirent en sûreté à la faveur de ces échelles, à l'exception d'un seul qui resta pour leur jeter leurs armes. Les Romains se virent tout à coup enveloppés, prirent la fuite et laissèrent leur camp au pouvoir de l'ennemi. Ce succès attira aux gladiateurs un grand nombre de bouviers et de pâtres des environs, tous robustes et agiles; ils armèrent les uns et se servirent des autres comme de coureurs et de troupes légères.

» Le second général qui marcha contre eux fut Publius Varinus; ils défirent d'abord son lieutenant, qui les avait attaqués avec deux mille hommes. Cossinius, son collègue, envoyé ensuite avec un corps considérable, fut sur le point d'être enlevé par Spartacus aux bains de Salines. Il battit Varinus lui-même en plusieurs rencontres, se saisit de ses licteurs et de son cheval de bataille, et se rendit redoutable par ses exploits. Mais au lieu d'en être ébloui, il prit des mesures très-sages, il ne se flatta point de triompher de la puissance romaine, et conduisit son armée vers les Alpes, persuadé

[1] Cela est vraisemblable d'après les trésors qu'il rapporta.

Cicéron dit (*pro Flacco*, 34), que Lucullus devait une partie de sa fortune aux legs que beaucoup de gens lui avaient faits en Asie.

[2] Plut., *in Crasso*, c. 9, 190.

que le mieux était de traverser ces montagnes, et de se retirer chacun dans son pays, les uns dans les Gaules, les autres dans la Thrace. Les siens, plus confiants, refusèrent de le suivre, et se répandirent dans l'Italie pour la ravager.

» Ce ne fut plus alors la honte seule qui irrita le sénat; la crainte et le danger le déterminèrent à y envoyer les deux consuls. Gellius, l'un d'eux, étant tombé brusquement sur un corps de Germains qui, par fierté, s'était séparé des troupes de Spartacus, le tailla en pièces. Lentulus, son collègue, qui commandait des corps d'armée nombreux, avait environné Spartacus. Celui-ci revient sur ses pas, attaque les lieutenants du consul, les défait et s'empare de tout leur bagage. De là, il continuait sa marche vers les Alpes; Cassius vint à sa rencontre avec dix mille hommes; mais après un combat acharné, il fut défait avec une perte considérable. Le sénat, indigné contre les consuls, leur envoya l'ordre de déposer le commandement, et nomma Crassus pour continuer la guerre. Il alla camper dans le Picenum, pour y attendre Spartacus qui dirigeait sa marche vers cette contrée; il ordonna à son lieutenant Mummius de prendre deux légions et de faire un grand circuit, pour suivre seulement l'ennemi, avec défense de le combattre ou même d'engager aucune escarmouche. Mais à la première occasion, Mummius présenta la bataille à Spartacus qui le défit et lui tua beaucoup de monde : le reste des troupes ne se sauva qu'en abandonnant ses armes. Crassus, après avoir traité durement Mummius, donna d'autres armes aux soldats, et leur fit promettre de les mieux garder. Prenant ensuite les cinq cents d'entre eux qui avaient donné l'exemple de la fuite, il les partagea en cinquante dizaines, les fit tirer au sort, et punit du dernier supplice celui de chaque dizaine sur qui le sort était tombé.

» Spartacus, qui avait traversé la Lucanie et se retirait vers la mer, ayant rencontré au détroit de Messine des corsaires ciliciens, forma le projet de passer en Sicile et d'y jeter deux mille hommes; ce nombre aurait suffi pour rallumer dans cette île la guerre des esclaves éteinte depuis peu de temps, et qui n'avait besoin que d'une étincelle pour former de nouveau un vaste incendie. Il fit donc un accord avec ces corsaires qui se firent payer et mirent à la voile, en le laissant sur le rivage. Alors s'éloignant de la mer, il alla camper dans la presqu'île de Rhége. Crassus y arrive bientôt après lui, et entreprend de fermer l'isthme, voulant à la fois occuper ses soldats et affamer l'ennemi. Il fit tirer d'une mer à l'autre, dans une longueur de trois cents stades, une tranchée large et profonde de quinze pieds, et tout le long il éleva une muraille d'une épaisseur et d'une hauteur étonnante. Ce grand ouvrage fut achevé en peu de temps. Spartacus se moquait d'abord de ce travail; mais lorsqu'il voulut sortir pour fourrager, il se vit enfermé par cette muraille, et ne pouvant rien tirer de la presqu'île, il profita d'une nuit neigeuse pour combler avec de la terre, des branches d'arbres et d'autres matériaux, une partie de la tranchée sur laquelle il fit passer le tiers de son armée. Crassus craignait que Spartacus ne voulût aller droit à Rome; il fut rassuré par la division qui se mit entre les ennemis; les uns s'étant séparés du corps de l'armée, allèrent camper sur les bords d'un lac de Lucanie. Crassus attaqua d'abord ceux-ci et les chassa du lac; mais il ne put en tuer un grand nombre, ni les poursuivre; Spartacus, qui parut tout à coup, arrêta la fuite des siens.

» Crassus avait écrit au sénat qu'il fallait rappeler Lucullus de Thrace, et Pompée d'Espagne pour le seconder; mais il se repentit bientôt de cette démarche, et sentant qu'on attribuerait tout le succès à celui qui serait venu à son secours, il se hâta de terminer la guerre. Il résolut donc d'attaquer d'abord les troupes qui s'étaient séparées des autres, et qui campaient à part sous les ordres de Cannicius et de Castus; il envoya six mille hommes pour se saisir d'un poste avantageux. Pour ne pas être découverts, ils avaient couvert leurs casques de branches d'arbres; mais ils furent aperçus par deux femmes qui faisaient des sacrifices pour les ennemis, à l'entrée de leur camp, et ils auraient couru le plus grand danger si Crassus, paraissant tout à coup avec ses troupes, n'eût livré le combat le plus sanglant qu'on eût encore donné dans cette guerre; il resta sur le champ de bataille douze mille trois cents ennemis, parmi lesquels on n'en trouva que deux qui fussent blessés par derrière, tous les autres périrent en combattant avec la plus grande valeur, et tombèrent à l'endroit même où ils avaient été placés. Spartacus, après une si grande défaite, se retira vers les montagnes de Pétélie, toujours suivi et harcelé par Quintus et Scrophas, le lieutenant et le questeur de Crassus. Il se tourna brusquement contre eux et les mit en fuite. Ce succès, en inspirant aux fugitifs une confiance sans borne, causa la perte de Spartacus : ne voulant plus éviter le combat, ni obéir à leurs chefs, ils les entourent en armes au milieu du chemin, les forcent de revenir sur leurs pas à travers la Lucanie, et de les mener contre les Romains. C'était entrer dans les vues de Crassus, qui venait d'apprendre que Pompée approchait, que déjà dans les comices bien des gens sollicitaient pour lui, et disaient hautement que cette victoire lui était due; qu'à peine arrivé en présence des ennemis, il les combattrait et terminerait aussitôt la guerre.

« Crassus campait donc le plus près qu'il pouvait de l'ennemi. Un jour qu'il faisait tirer une tranchée, les troupes de Spartacus étant venues charger les travailleurs, le combat s'engagea; et comme des deux côtés il survenait sans cesse de nouveaux renforts, Spartacus se vit dans la nécessité de mettre toute son armée en bataille. Il se fit amener son cheval, il tira son épée et le tua : La victoire, dit-il, me fera trouver assez de bons chevaux, et si je suis vaincu, je n'en aurai plus besoin. Il se précipite alors au milieu des ennemis, cherchant à joindre Crassus, et tue deux centurions qui s'attachaient à lui. Enfin, resté seul par la fuite de tous les siens, il vendit chèrement sa vie. » (An 71.)

Crassus ne put empêcher son rival de recueillir encore la gloire de cette guerre. Pompée rencontra ce qui restait de l'armée des esclaves, les extermina, et rentra dans Rome avec la réputation du seul général qu'eût alors la république. Crassus eut beau donner au peuple la dîme de ses biens, lui servir un festin de dix mille tables, et distribuer, à chaque citoyen, du blé pour trois mois [1], il n'obtint le consulat qu'avec la permission de Pompée, et concurremment avec lui.

Pompée cessa alors de ménager le sénat, dont il crut n'avoir plus besoin. Du vivant même de Sylla, il avait laissé voir qu'il ne restait qu'à regret dans le parti des nobles, qui méprisaient en lui un chevalier, un transfuge du parti italien. Il avait ramené son armée d'Afrique contre les ordres du dictateur; il avait triomphé malgré lui. Sylla, qui l'appréciait à sa juste valeur, ne se soucia pas de recommencer la guerre civile pour une affaire de vanité. Mais il lui témoigna son aversion, en l'omettant dans son testament, où il faisait des legs à tous ses amis. Pompée n'en fut pas moins, après la mort de Sylla, comme de son vivant, l'exécuteur des volontés de la faction, en Italie et en Espagne [2]. Ce ne fut qu'au bout de dix ans, lorsqu'une grande partie des vétérans de Sylla se fut éteinte, que Pompée rompit avec le sénat, et se tourna vers les chevaliers et la populace.

L'instrument de Pompée, dans cette réaction contre le sénat, fut un autre chevalier, M. Tullius Cicéron, brillant et heureux avocat, politique médiocre, mais doué d'une souplesse de talent extraordinaire, et d'une merveilleuse faconde. Originaire d'Arpinum, comme Marius, il composa d'abord un poëme en l'honneur de son compatriote. Il débuta au barreau de la manière la plus honorable, en défendant, sous Sylla, un Roscius, qu'un affranchi du dictateur voulait faire périr pour le dépouiller. Il est vrai que ce Roscius était lui-même du parti de Sylla; qu'il était protégé par toute la noblesse, par les Servilius, par les Scipions; qu'il était client des tout-puissants Métellus, et que même, pendant le procès, il avait été recueilli dans la maison de Cecilia Métella. Le véritable défenseur fut l'illustre Messalla, et l'on mit en avant Cicéron [3]. La noblesse était indignée de l'audace des gens de vile naissance, dont Sylla aimait à s'entourer, et qui se permettaient tout à l'ombre de son nom. Sylla, lui-même, alors en Étrurie, voulait terminer les désordres de la guerre civile; il venait de porter des lois contre l'empoisonnement, le faux, la violence et l'extorsion. Cicéron ne risquait donc rien; mais ce fut pour lui un honneur infini d'avoir le premier fait entendre une voix humaine après le silence des proscriptions. Le panégyriste de Marius fut obligé de faire, en cette occasion, l'éloge du parti de Sylla; mais on lui sut gré de ne pas l'avoir fait avec trop de bassesse [4].

[1] Plut., *in Crasso*, c. 16. *Ἑστίασε τὸν δῆμον ἀπὸ μυρίων τραπεζῶν καὶ σῖτον ἐμέτρησεν εἰς τρίμηνον.*

[2] Il essaya même de prouver son zèle par une cruauté qui ne lui était pas naturelle. Val. Max., VI, 2 : « Helvius Mancia de Formica, fils d'un affranchi, déjà dans une extrême vieillesse, accusait L. Libon devant les censeurs. Dans le cours des débats, le grand Pompée, lui reprochant la bassesse de sa naissance et son âge, lui dit qu'il était sans doute sorti de chez les morts pour porter cette accusation. « Tu dis vrai, Pompée, répliqua-t-il, je viens de chez les morts, et j'en viens pour accuser L. Libon; mais dans le séjour que j'ai fait là-bas, j'ai vu Cn. Ahenobarbus, tout sanglant, se plaindre amèrement qu'un homme de sa naissance, de son caractère, de son patriotisme, eût été, à la fleur de l'âge, assassiné par ton ordre : j'ai vu Brutus, personnage d'une égale illustration, le corps percé de coups, accuser de cet horrible traitement ta perfidie, ta cruauté; j'ai vu Cn. Carbon, ce défenseur si ardent de ton enfance et de ton héritage, chargé de chaînes par ton ordre dans son troisième consulat, maudire ton nom, attester qu'au mépris de toute justice, malgré la haute magistrature dont il était revêtu, toi, simple chevalier romain, tu l'avais égorgé : j'ai vu dans le même état un ancien préteur, Perpenna; je l'ai vu, par des imprécations pareilles, vouer ta barbarie à l'exécration : j'ai vu tous ces malheureux pousser un cri unanime d'indignation, d'avoir été mis à mort sans jugement, d'avoir trouvé dans un enfant leur assassin, leur bourreau. » *Trad. de M. Frémion.*

[3] *Voy.* le *Pro Roscio*, c. 6, 50. Sans vouloir diminuer la gloire de Cicéron dans cette circonstance, on est obligé de remarquer que plus d'un motif devait l'enhardir.

[4] *Ibid.*, c. 47. — Quoique le beau fragment du poëme de Marius ait été cité partout, nous ne pouvons nous empêcher de le placer ici :

Hic Jovis altisoni subito pennata satelles
Arboris è trunco serpentis saucia morsu,

Depuis ce moment, tout le parti opprimé, chevaliers, publicains, villes municipales, eurent les yeux sur lui. S'il eût été homme de guerre, s'il eût eu du moins quelque dignité et quelque suite dans sa conduite politique, il fût devenu le chef de ce parti auquel Pompée méritait si peu d'inspirer confiance. Mais il se soumit de bonne grâce à agir sous Pompée et pour lui. Ce que les sénateurs redoutaient le plus, c'était de se voir enlever les jugements, que leur avait rendus Sylla, et qui leur assuraient l'impunité pour eux-mêmes, et la domination sur les chevaliers. Ils consentirent plus aisément au rétablissement du tribunat, qui diminuait seulement la puissance commune de leur corps; ils espéraient qu'à ce prix ils conserveraient le privilége des jugements. Mais, dès qu'une fois Pompée eut fait élire des tribuns par la populace, dès que les comices des tribus eurent été rétablis, rien n'était plus facile que d'enlever les jugements aux sénateurs. Il suffisait de mettre au grand jour et de produire, sur la place publique, l'infâme et cruelle tyrannie qu'ils exerçaient dans les provinces, depuis qu'ils étaient seuls juges de leurs propres crimes. On pouvait, sans attaquer directement tout le corps des nobles, traîner un des leurs à leurs tribunaux, dévoiler, dans un seul, l'infamie de tous, et les mettre entre le double péril d'avouer la honte de leur ordre par une condamnation, ou d'y mettre le comble, en renvoyant l'accusé absous. Cicéron fut chargé de faire ainsi le procès à un des nobles, ou plutôt à la noblesse.

L'homme par la honte duquel on entreprit de salir tout le sénat et de le traîner dans la boue, portait l'ignoble nom de Verrès. Il était ami des Métellus, et s'était rendu cher à la faction, en passant du camp de Carbon à celui de Sylla avec l'argent de la questure; plus tard, en faisant mettre à mort en Sicile tous les soldats de Sertorius qui y cherchaient un asile [1]. Beaucoup de chevaliers romains établis en Sicile et en Asie, beaucoup d'Italiens qui levaient les impôts, ou faisaient le commerce et la banque, une multitude de Grecs de Sicile et d'autres provinces, déposèrent contre Verrès, et l'accablèrent de leurs témoignages. Les sénateurs qui composaient le tribunal, se hâtèrent de le condamner, dans l'espoir de sortir plus vite de ce procès terrible, et de rendre inutiles les éloquentes invectives que Cicéron avait préparées; mais ils n'y perdirent rien. Ces discours écrits avec soin furent copiés, multipliés, répandus, lus avidement. Ils sont restés pour l'éternelle condamnation de l'aristocratie romaine, et pour la justification des empereurs, dont la tyrannie fut pour les provinces, au moins comparativement, une délivrance, un état d'ordre et de repos.

Nul doute que ces chevaliers, ces publicains, ces commerçants romains, établis en Sicile, n'eussent pour la plupart acquis par la spoliation et le vol ce que le préteur leur volait. Mais les indigènes avaient été encore plus maltraités. Les exactions, les violences, les vols sacriléges commis par Verrès dans leurs maisons et dans leurs temples ne peuvent se compter. L'amour des arts grecs, qui dominait alors chez les grands de Rome, était encore un mobile de brigandage. Les dieux les plus révérés de la Sicile ne purent échapper au préteur. L'Hercule d'Agrigente, la Junon de Samos, la redoutable déesse de la Sicile, la Cérès d'Enna, passèrent, comme objets de curiosité, dans le cabinet de Verrès [2]. Tant d'insultes faites aux religions locales des alliés touchaient, je pense, médiocrement le peuple romain. La mort même des capitaines siciliens, indignement condamnés par Verrès, n'est pas sans doute ce qui remuait le plus les maîtres du monde. Ce qui fit impression, c'est qu'il avait ménagé les pirates dont les courses compromettaient chaque jour l'approvisionnement de Rome, et qu'il fut convaincu d'avoir fait battre de verges et mettre en croix un citoyen romain [3].

La condamnation de Verrès fut celle de l'aristocratie. Tous les nobles étaient ses amis. Plusieurs d'entre eux avaient trempé dans les crimes dont il était convaincu. Un Néron, par complaisance pour lui, avait condamné à mort un homme qui n'était coupable que d'avoir défendu contre Verrès l'honneur de sa fille [4].

Les sénateurs ne purent garder plus longtemps la possession exclusive du pouvoir judiciaire. Cicéron les accabla d'une énumération terrible de toutes les prévarications de leurs tribunaux, et assura effrontément qu'on n'avait fait aucun reproche aux chevaliers, quand ils en étaient en pos

Ipsa feris subigit transfigens unguibus anguem
Semianimum, et variâ graviter cervice micantem;
Quem intorquentem lanians, rostroque cruentans,
Jam satiata animum, jam duros ulta dolores,
Abjicit efflantem, et laceratum affligit in undas,
Seque obitu à solis nitidos convertit ad ortus.
Haec ubi præpetibus pennis lapsuque volantem
Conspexit Marius divini numinis augur,
Faustaque signa suæ laudis reditusque notavit:
Partibus intonuit cœli pater ipse sinistris.
Sic aquilæ clarum firmavit Jupiter omen.

— *De Divin.*, lib. I. —

[1] Cic., *in Verrem, De Suppliciis.*
[2] Id., *De Signis.*
[3] Id., *De Suppliciis.*
[4] Id., *in Verrem*, sec. actio, l. I.

session[1]. Pompée, ayant donné des jeux peu après l'affaire de Verrès, s'assura de la populace. Il venait d'ailleurs, en rétablissant les comices par tribus, de donner du prix aux suffrages du petit peuple, et de lui rendre ainsi son principal moyen de subsistance, la vénalité. Appuyé sur les soldats, les chevaliers et les prolétaires, il ôta sans peine aux sénateurs le privilége des jugements, et les força de partager le pouvoir judiciaire avec les chevaliers et les tribuns, élus de la populace (71).

Ainsi ce grand ouvrage de Sylla, que le dictateur avait cru affermir à jamais par l'extermination des Italiens et la proscription des chevaliers, que Pompée semblait avoir assuré par la réduction de l'Espagne, Lucullus par l'humiliation des publicains de l'Asie, il suffit du même Pompée pour le renverser.

Le premier fruit que les chevaliers retirèrent de leur victoire, ce fut de rétablir les communications maritimes, dont l'interruption ruinait leur commerce, et de recouvrer l'exploitation de l'Asie, dont les dépouillait Lucullus. Dans ce double but, ils conférèrent à Pompée, malgré le sénat, un pouvoir tel, qu'aucun citoyen n'en avait obtenu jamais. Sur la proposition de Gabinius, on lui donna pour réduire les pirates l'empire de la mer, de la Cilicie aux Colonnes d'Hercule, avec tout pouvoir sur les côtes à la distance de quatre cents stades (vingt lieues); de plus, une autorité absolue et sans responsabilité sur toute personne qui se trouverait dans ces limites, avec la faculté de prendre chez les questeurs et les publicains tout l'argent qu'il voudrait, de construire cinq cents vaisseaux, et de lever soldats, matelots, rameurs à sa volonté. Ce n'était pas assez; on y ajouta peu après la commission de réduire Mithridate, et le commandement des armées de Lucullus avec toutes les provinces de l'Asie[2] (67). Le parti triomphant, celui des chevaliers, était si intéressé au succès, qu'il donna à son général un pouvoir disproportionné avec le but. Cicéron fut encore en ceci l'organe de la faction. Rien n'était plus aisé que d'entraîner le peuple qu'on nourrissait des blés de l'Afrique et de la Sicile, et dont les pirates compromettaient la subsistance. Au reste, les esprits pénétrants sentaient bien qu'aucun pouvoir n'était dangereux dans des mains si peu propres à le garder. César et Crassus n'y virent qu'un précédent utile, et y aidèrent.

Ces pirates[3] appartenaient à presque toutes les nations de l'Asie, Ciliciens, Syriens, Cypriotes, Pamphyliens, hommes du Pont. C'était comme une vengeance et une réaction de l'Orient dévasté par les soldats de l'Italie, par ses usuriers et ses publicains, par ses marchands d'esclaves. Ils s'enhardirent dans les guerres de Mithridate dont ils furent les auxiliaires. Les guerres civiles de Rome, puis l'insouciante cupidité des grands, occupés de piller chacun leur province, laissèrent la mer sans surveillance, et fortifièrent les pirates d'une foule de fugitifs. « Ils firent de tels progrès, dit Plutarque (*Pompée*, c. 3), que non contents d'attaquer les vaisseaux, ils ravageaient les îles et les villes maritimes. Déjà même les hommes les plus riches, les plus distingués par leur naissance et par leur capacité, montaient sur leurs vaisseaux et se joignaient à eux; il semblait que la piraterie fût devenue un métier honorable. Ils avaient en plusieurs endroits des arsenaux, des ports, et des tours d'observation très-bien fortifiées; leurs flottes, remplies de bons rameurs et de pilotes habiles, fournies de vaisseaux légers, et propres à toutes les manœuvres, affligeaient autant par leur magnificence qu'elles effrayaient par leur appareil. Leurs poupes étaient dorées; ils avaient des tapis de pourpre et des rames argentées; ils semblaient faire trophée de leur brigandage. On entendait partout sur les côtes les sons de leurs instruments; partout, à la honte de la puissance romaine, des villes captives étaient obligées de se racheter. On comptait plus de mille de ces vaisseaux qui infestaient les mers, et qui déjà s'étaient emparés de plus de quatre cents villes. Les temples, jusqu'alors inviolables, étaient profanés et pillés, tels que ceux de Claros, de Didyme, de Samothrace, de Cérès à Hermione, et d'Esculape à Épidaure, ceux de Neptune dans l'Isthme, à Ténare et à Calaurie, d'Apollon à Actium et à Leucade; enfin ceux de Junon à Samos, à Argos et au promontoire Lacinien. Ils faisaient aussi des sacrifices barbares, et ils célébraient des mystères secrets, entre autres ceux de Mithra, qui se sont conservés jusqu'à nos jours, et qu'ils avaient les premiers fait connaître.

» Non contents de ces insultes, ils osèrent encore descendre à terre, infester les chemins par leurs brigandages, et ruiner même les maisons de plaisance qui avoisinaient la mer. Ils enlevèrent deux préteurs, vêtus de leurs robes de pourpre, et les emmenèrent avec leur suite, et les licteurs qui portaient les faisceaux devant eux. La fille d'Antonius, magistrat honoré du triomphe, fut aussi enlevée en allant à sa maison de campagne, et obligée de payer

[1] Cic., *in Verrem*, *passim*. « Cùm severè judicia fiebant... »

[2] Cic., *pro lege Maniliâ*. Plut., *in Pompeio*.

[3] Appian., *De B. Mithr.*, t. I, p. 390, c. 234. Σχεδὸν ἁπάντων τῶν ἑῴων ἐθνῶν.

une grosse rançon. Leur insolenee était venue à un tel point, que si un prisonnier s'écriait qu'il était Romain, et disait son nom, ils feignaient d'être étonnés et saisis de crainte; ils se frappaient la euisse, se jetaient à ses genoux, et le priaient de leur pardonner. Cette pantomime suppliante faisait d'abord croire au prisonnier qu'ils agissaient de bonne foi. Les uns lui mettaient des souliers, les autres une toge, afin, disaient-ils, qu'il ne fût plus méconnu. Après s'être ainsi longtemps joués de lui et avoir joui de son erreur, ils finissaient par mettre une échelle au milieu de la mer, lui ordonnaient de descendre et de s'en retourner ehez lui; s'il refusait de le faire, ils le précipitaient euxmêmes dans les flots. »

La puissance des pirates était vaste, mais dispersée sur toutes les mers. Pompée avait de si grandes forces, qu'après avoir partagé la Méditerranée et distribué ses flottes, il les réduisit en trois mois. La douceur y fit plus que la force. Plusieurs se rendirent à lui avec leurs familles, et le mirent sur la trace des autres. Ceux qui n'espéraient point de pardon livrèrent une bataille navale devant Coracésium en Cilicie. Pompée, maître des forts qu'ils avaient dans le Taurus et dans les îles, leur donna des terres dans l'Achaïe et la Cilicie, et en peupla sa ville de Pompeiopolis, bâtie sur les ruines de Soli. Il tenait tant à se concilier ces intrépides marins, qu'il envoya des troupes contre Métellus qui poursuivait avec eruauté eeux de la Crète, et combattit pour les pirates [1].

Parvenu en Asie, il abolit, diseut unanimement les historiens, tout ce qu'avait fait Lucullus, c'est-à-dire qu'il rétablit la tyrannie finaneière des ehevaliers et des publicains. Pour Mithridate, après tant de défaites, il était plus difficile à joindre qu'à vaincre. La première fois que Pompée l'atteignit, il eut le tenir, et le manqua; la seconde, il l'attaqua pendant la nuit, et les Barbares ne soutinrent pas même le premier eri des Romains [2]. Repoussé par Tigrane, qui reçut Pompée à genoux, Mithridate s'enfuit vers le Caucase ehez les Albaniens et les Ibériens. Pompée pénétra chez ces Barbares, défit, non sans peine, leurs multitudes mal armées. Mais il n'osa, ni entrer dans l'Hyrcanie, ni traverser les plages scythiques du nord de l'Euxin pour pénétrer dans le Bosphore, dont Mithridate était toujours maître [3]. Il aima mieux redescendre au midi, pour y faire une guerre plus facile et plus glorieuse. Sauf quelques eombats sans importance, il lui suffit d'une sorte de promenade pour achever, comme dit Plutarque, le pompeux ouvrage de l'empire romain. Il soumit, en passant, la Syrie, dont il fit une province, la Judée, qu'il donna à qui il voulut. La nouvelle de la mort du roi de Pont vint fort à propos pour le dispenser de poursuivre une guerre imprudente dans laquelle il s'était engagé contre les Arabes.

Le grand Mithridate avait, dans sa fuite même, conçu le projet gigantesque d'entraîner les Barbares vers l'Italie. Les Scythes ne demandaient pas mieux que de le suivre. Les Gaulois, pratiqués par lui depuis longtemps, l'attendaient pour passer les Alpes [4]. Tout vieux qu'il était, et dévoré par un ulcère qui l'obligeait de se caeher, il remuait tout le monde barbare dont il voulait opérer la réunion, tant de siècles avant Attila. L'immensité de ses préparatifs, et l'effroi de la guerre qu'il allait entreprendre, tournèrent ses sujets contre lui. Il avait mis à mort trois fils, trois filles, et s'était réservé pour héritier son fils Pharnace, qui le trahit. Le vieux roi, eraignant d'être livré aux Romains, essaya de s'empoisonner; deux de ses fils qui lui restaient voulurent boire avant lui, et moururent bieutôt. Mais Mithridate s'était depuis si longtemps prémuni par l'habitude contre les poisons, qu'il n'en trouvait plus d'assez violent. Il fallut que le Gaulois Bituitus, qui lui était attaché, lui prêtât son épée pour mourir. Il n'y eut plus dans l'Orient de roi comme Mithridate. Ce géant, cet homme indestructible aux fatigues comme au poison, cet homme qui parlait toutes les langues savantes et barbares [5], laissa une longue mémoire. Aujourd'hui, non loin d'Odessa, on montre un siége taillé dans le rocher qui domine la mer, et on l'appelle *le trône de Mithridate*.

Le triomphe de Pompée fut le plus splendide qu'on eût vu jusque-là. On y porta les noms des nations soumises: le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Médie, la Colchide, les Ibériens, les Albaniens, la Syrie, la Cilicie, la Mésopotamie, la Phénicie, la Judée, l'Arabie, enfin les pirates. On y voyait que les revenus publics avaient été portés, par les conquêtes de Pompée, de einquante millions

[1] Plut., *in Pomp.*, c. 30. *Εγραφε τῷ Μετέλλῳ κωλύων τὸν πόλεμον, καὶ ἔπεμψε... Οκταούϊον· δς συνεισελθὼν εἰς τὰ τείχη τοῖς πολιορκουμένοις καὶ μαχόμενος μετ' αὐτῶν...* — Dion., p. 89. Ceci explique peut-être la supériorité constante de Pompée et de son parti sur la mer. *Voy.* plus bas les guerres de Pompée, Brutus et Sextus Pompée.

[2] Id., *ibid.*, c. 34. *Μηκέτι τι μένειν τολμῶντας.*

[3] Id., *ibid.*, c. 38.

[4] Appian., *B. Mithr.*, t. I, p. 407, c. 246. *Ἐς Κελτοὺς, ἐκ πολλοῦ φίλους ἐπὶ τῷδε γεγονότας, επενοει διελθὼν ἐς τὴν Ἰταλίαν σὺν ἐκείνοις ἐμβαλεῖν.*

[5] On peut juger, dit Appien (*ibid.*), de la taille énorme de Mithridate par ses armes qu'il envoya à Delphes et à Némée.

de drachmes à près de quatre-vingt-deux millions; qu'il avait versé dans le trésor la valeur de vingt mille talents, sans compter une distribution de quinze cents drachmes par chaque soldat. Pompée, qui avait triomphé la première fois de l'Afrique, la seconde de l'Europe (après Sertorius), triomphait cette fois de l'Asie.

Dans ce pompeux étalage des trophées de Pompée, une bonne part eût dû revenir à Lucullus. Le résultat était grand; mais combien avait-il coûté? César, vainqueur de Pharnace, portait envie à Pompée pour avoir eu des succès si faciles; et Caton disait que toutes les guerres d'Asie n'étaient que des guerres de femmes[1].

Ainsi la médiocrité de tous les nobles de Rome, cette disette de grands généraux dont se plaint si souvent Cicéron, l'ami de Pompée, éleva pour quelque temps cet indigne favori de la fortune à une puissance dont il ne sut comment user, jusqu'à ce qu'elle lui fût arrachée par l'homme qui la méritait.

CHAPITRE V.

JULES CÉSAR. — CATILINA. — CONSULAT DE CÉSAR. — GUERRE DES GAULES. — GUERRE CIVILE. — DICTATURE DE CÉSAR ET SA MORT. 65-44.

C. Julius César sortait d'une famille patricienne, qui prétendait descendre, d'un côté, de Vénus, de l'autre, d'Ancus Martius[2] roi de Rome: « Ainsi, disait-il dans l'éloge funèbre de sa tante Julia, on trouve en ma famille la sainteté des rois, qui sont les maîtres du monde, et la majesté des dieux qui sont les maîtres des rois. » La tante de César avait épousé Marius[3]. Les éléments divers dont se composait Rome, le vieux patriciat sacerdotal, le parti des chevaliers, celui des Italiens, semblaient donc résumés en César. A l'époque où nous sommes parvenus, il n'avait encore d'autre réputation que celle d'un jeune homme singulièrement éloquent, dissolu et audacieux, qui donnait tout à tous, qui se donnait lui-même à ceux dont l'amitié lui importait. Ses mœurs étaient celles de tous les jeunes gens de l'époque; ce qui n'était qu'à César, c'était cette effrayante prodigalité, qui empruntait, qui donnait sans compter, et qui ne se réservait d'autre liquidation que la guerre civile[4]. C'était l'audace qui, seul dans le monde, le fit, à dix-sept ans, résister aux volontés de Sylla. Le dictateur voulait lui faire répudier sa femme. Le grand Pompée, si puissant alors, s'était soumis à un ordre semblable. César refusa d'obéir; et il ne périt point: sa fortune fut plus forte que Sylla. Toute la noblesse, les vestales elles-mêmes intercédèrent auprès du dictateur, et demandèrent en grâce la vie de cet enfant indocile: Vous le voulez, dit-il, je vous l'accorde; mais dans cet enfant j'entrevois plusieurs Marius.

César n'accepta point ce pardon et n'obéit pas davantage: il se réfugia en Asie. Tombé entre les mains des pirates, il les étonna de son audace. Ils avaient demandé vingt talents pour sa rançon: C'est trop peu, dit-il, vous en aurez cinquante; mais une fois libre, je vous ferai mettre en croix[5]. Et il leur tint parole. De retour à Rome, il osa relever les trophées de Marius[6]. Plus tard, chargé d'informer contre les meurtriers, il punit à ce titre les sicaires de Sylla, sans égard aux lois du dictateur. Ainsi, il s'annonça hautement comme le défenseur de l'humanité, contre le parti qui avait défendu l'unité de la cité au prix de tant de sang. Tout ce qui était opprimé put s'adresser à César. Dès sa questure, il favorisa les colonies latines, qui voulaient recouvrer les droits dont Sylla les avait privées[7]. Les deux premières fois qu'il parut au barreau, ce fut pour parler en faveur des Grecs, contre deux magistrats romains. On le vit plus tard, du milieu des marais et des forêts de la Gaule, pendant une guerre si terrible, orner à ses frais de monuments publics les villes de la Grèce et de l'Asie. Il tenait compte des Barbares et des esclaves eux-mêmes; il nourrissait un grand nombre de gladiateurs pour les faire combattre dans les

[1] Cic., *pro Murend*, c. 15. Illud omne Mithridaticum bellum cum mulierculis esse gestum.

[2] Amitæ meæ Juliæ maternum genus ab regibus, paternum cum diis immortalibus conjunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii reges, quo nomine fuit mater, à Venere Julii, cujus gentis est familia nostra. Est ergo in genere, et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent et cerimonia deorum, quorum ipsi in potestate sunt reges. Sueton., *in Jul*, c. 6.

[3] Plut., *in J. Cæs.*, c. 1.

[4] Sueton., *in J. Cæs.* Vel invitatus, vel sponte ad se commeantes uberrimo congiario prosequebatur... Tum reorum aut obæratorum, aut prodigæ juventutis subsidium unicum ac promptissimum erat; nisi quos gravior criminum, vel inopiæ luxuriæve vis urgeret, quàm ut subveniri posset à se. His planè patàm bello civili opus esse dicebat.

[5] Plut., *in Cæs.*, c. 2.

[6] Suet., *in J. Cæs.*, c. 11. Trophæa Marii de Jugurthâ, deque Cimbris atque Teutonis, olim à Syllâ disjecta, restituit. — Plut., *in Cæs.*, c. 5.

[7] Suet., *in J. Cæs.*, c. 8. Colonias Latinas de petendâ civitate agitantes adiit; et ad audendum aliquid concitasset.

jeux; mais quand les spectateurs semblaient vouloir leur mort, il les faisait enlever de l'arène; il n'eut pas de meilleurs soldats dans la guerre civile. Le monde ancien excluait les femmes de la cité. César donna le premier l'exemple de rendre, même aux jeunes femmes, des honneurs publics; il prononça solennellement l'éloge funèbre de sa tante Julia et de Cornélia sa femme. Ainsi, par la libéralité de son esprit, par sa magnanimité, par ses vices mêmes, César était le représentant de l'humanité contre le dur et austère esprit de la république; il méritait d'être le fondateur de l'empire, qui allait ouvrir au monde les portes de Rome.

En bien, en mal, l'homme de l'humanité fut César; l'homme de la loi fut Caton. Il descendait de Caton le Censeur, ce rude Italien qui avait si âprement combattu un autre César. Chez le dernier Caton, la sévérité passionnée des Porcii s'était épurée dans le stoïcisme grec. Il était à lui seul plus respecté à Rome que les magistrats et le sénat. Aux jeux de Flore, le peuple, pour demander une danse immodeste, attendait que Caton fût sorti du théâtre.

Ses ennemis, ne sachant que reprendre dans un tel homme, lui faisaient des reproches futiles; ils l'accusaient de boire après souper, jamais on ne le vit ivre; de paraître obstiné, il était un peu sourd; de s'emporter, mais tout à cette époque devait l'irriter; enfin d'être trop économe. César, dans son Anti-Caton, prétendait malignement qu'ayant brûlé le corps de son frère, il avait passé les cendres au tamis pour en retirer l'or qui avait été fondu par le feu [1].

Le vrai reproche que méritait Caton, c'était cette rigueur aveugle, cet opiniâtre attachement au passé, qui le rendait incapable de comprendre son temps. C'était l'ostentation cynique avec laquelle il aimait à braver, dans les choses indifférentes, le peuple au milieu duquel il vivait. On le voyait, même dans sa préture, traverser la place sans toge, en simple tunique, nu-pieds, comme un esclave, et siéger ainsi sur son tribunal.

Dans la lutte qu'il soutint si longtemps pour la liberté de sa patrie, Caton n'eut point d'abord César pour adversaire, mais le riche Crassus et le puissant Pompée. Le premier qui, depuis Sylla, et d'abord à la faveur des proscriptions, avait porté sa fortune de trois cents talents à sept mille (trente-cinq millions de notre monnaie) s'imaginait finir tôt ou tard par acheter Rome. Crassus, dit Plutarque, aimait beaucoup la conversation du Grec Alexandre. Il l'emmenait avec lui à la campagne, lui prêtait un chapeau pour le voyage, et le lui redemandait au retour. Il n'y avait pas à craindre qu'un pareil homme devînt jamais maître du monde [2].

Tels étaient les principaux combattants. Examinons le champ de bataille.

La tyrannie des chevaliers, des usuriers, des publicains, était si pesante que chacun s'attendait à un soulèvement général après le départ de Pompée. Tous les ambitieux se tenaient prêts, César, Crassus, Catilina, le tribun Rullus, et jusqu'aux indolents héritiers du nom de Sylla [3]. Le parti vainqueur, celui des chevaliers, se trouvait désarmé par l'éloignement de son général, et n'avait à opposer que Cicéron aux dangers qui, de toutes parts, menaçaient la république. Il ne s'agissait pas de la liberté; elle avait péri depuis longtemps : mais la propriété elle-même se trouvait en danger. Le mal dont se mourait cette vieille société, c'étaient l'injustice et l'illégalité dont se trouvait marquée alors l'origine de toute propriété en Italie. Les anciennes races italiennes du midi, depuis longtemps expropriées, soit par la populace de Rome envoyée en colonies, soit par les usuriers, chevaliers et publicains, avaient été presque anéanties par Sylla. L'usure avait exproprié à leur tour et les anciens colons romains, et les soldats de Sylla établis par lui dans l'Étrurie. Les sénateurs et les chevaliers changeaient les terres en pâturages, et substituaient aux laboureurs libres des bergers esclaves. L'Étrurie, préservée longtemps, subissait à son tour cette cruelle transformation. Par toute l'Italie flottait une masse formidable d'anciens propriétaires dépossédés à des époques différentes : d'abord les Italiens, et surtout les Étrusques, expropriés par Sylla, puis les soldats de Sylla eux-mêmes, souvent encore le noble Romain qui se ruinait après les avoir ruinés; tous égaux dans une même misère. Ajoutez des pâtres farouches, errant avec les troupeaux de leurs maîtres dans les solitudes de l'Apennin, souvent ne reconnaissant plus de maîtres, et subsistant de brigandages comme les noirs *marrons* des colonies modernes; enfin les gladiateurs, bêtes féroces qu'on tenait à la chaîne pour les lâcher dans l'occasion, et qui constituaient à chaque sénateur, à chaque chevalier, une petite armée d'assassins.

Je vois, disait Catilina à Cicéron, *je vois dans la république une tête sans corps, et un corps sans tête; cette tête qui manque, ce sera moi* [4]. Cette pa-

[1] Plut., *in Cat.*
[2] Id., *in Crass.*

[3] Cic., *pro Corn. Syllâ*. La justification de Sylla est loin d'être concluante.
[4] Plut., *in Cic.* — Cic., *pro Murenâ*, c. 25.

role exprimait admirablement la société romaine. Tant d'opprimés appelaient un chef contre la méprisable aristocratie des grands propriétaires romains, sénateurs et chevaliers. Mais quand ce chef eût eu le génie de César, l'argent de Crassus et la gloire militaire de Pompée, il n'eût pu concilier tant de prétentions opposées, ni guérir un mal si complexe. Une translation universelle de la propriété, qui n'eût pu s'accomplir qu'en versant encore des torrents de sang, n'aurait point fini les troubles. Ces terres arrachées aux grands propriétaires, à qui les eût-on rendues? elles étaient pour la plupart réclamées par plusieurs maîtres; au vétéran de Sylla, à l'ancien colon romain qu'il avait dépouillé, ou aux enfants du propriétaire italien dépossédé par le colon, et qui végétaient peut-être encore nourris des distributions publiques, logés dans les combles de ces vastes maisons de Rome (*insulæ*), où s'entassaient, à la hauteur de sept étages, toutes les misères de l'Italie [1]? Ces terres d'où le grand propriétaire avait arraché toutes les limites, pierres brutes, Termes et tombeaux, ces champs dont il avait, souvent à dessein, brouillé et confondu la face, quel *agrimensor* assez clairvoyant, quel juge assez intègre eût pu les reconnaître, les mesurer, les partager?

Un changement semblait imminent, quelles que fussent les difficultés. César donna le premier signal, par un acte de justice solennelle, qui condamnait la longue tyrannie des chevaliers : déjà, il avait flétri celle des *nobles* en punissant les sicaires de Sylla. Il accusa le vieux Rabirius, agent des chevaliers, qui, trente ans auparavant, avait tué un tribun, un défenseur des droits des Italiens, Apuleius Saturninus. Les chevaliers avaient conservé à Saturninus un souvenir implacable. Ils avaient fait un crime capital de garder chez soi le portrait de ce tribun; ils accoururent de l'Apulie et de la Campanie, où ils possédaient toutes les terres. De concert avec le sénat, ils défendirent Rabirius par l'organe de Cicéron, et toutefois ne purent le sauver qu'en rompant violemment l'assemblée [2]. César comprit que la révolution n'était pas mûre, et attendit dans un formidable silence.

Alors parut le tribun Rullus, qui s'offrait de guérir par une seule loi le mal universel de la république. Ce mal, nous l'avons dit, c'était l'injustice dont se trouvait entachée alors l'origine de toute propriété. Rullus proposait d'acheter des terres, pour y établir des colonies; de partager entre les pauvres citoyens tous les domaines publics, en indemnisant ceux qui les avaient usurpés. Le tribun se chargeait lui-même, avec ses amis, d'exécuter cette opération immense, qui devait faire passer par ses mains toute la fortune de l'empire, en y comprenant les conquêtes récentes de Pompée. Les chevaliers, effrayés d'une proposition qui eût compromis, on légalisé à grands frais leurs usurpations, parvinrent à éluder la proposition de Rullus par l'adresse de Cicéron. L'habile orateur exposa que jamais les Romains n'avaient acheté l'emplacement de leurs colonies, et persuada au peuple qu'il était indigne de Rome d'établir ses enfants sur des terres légitimement acquises. Il insinua surtout que la loi de Rullus allait partager les terres d'où l'on tirait le blé qui se distribuait au petit peuple. Ce dernier argument était décisif auprès de cette populace oisive; ils aimaient mieux du blé que des terres, et ne se souciaient pas de quitter la place publique et les combats de gladiateurs [3].

Cicéron rencontra un plus dangereux adversaire dans le sénateur Catilina, son concurrent au consulat. Les plus implacables ennemis de ce dernier s'accordent à dire que c'était une nature grande et forte, une âme d'une incroyable énergie, une vie souillée, il est vrai, mais un ami dévoué, et jusqu'à la mort. Cicéron avoue qu'il y avait dans l'amitié de Catilina une irrésistible séduction, et qu'il fut lui-même près d'y céder [4]. Sous Sylla, il s'était déshonoré, comme Crassus et tant d'autres. Crassus s'était relevé : il était riche. Catilina, ruiné, endetté, était resté sous le poids de la honte. Cette conscience de son déshonneur s'était tournée en

[1] Auguste défendit d'élever des maisons à plus de soixante-dix pieds. Nous savons d'ailleurs que chaque étage était peu élevé.

[2] Cic., *pro Rabirio*, c. 24. Val. Max., VIII, I.— Pendant que les centuries donnaient leurs votes au Champ-de-Mars, un étendard était dressé sur le Janicule. Cet ancien usage datait d'une époque où l'ennemi étant voisin des murs de Rome, on craignait qu'il ne parût tout à coup, et ne surprît la ville sans défense. Métellus Céler sauva Rabirius en enlevant l'étendard du Janicule. Par cela seul, l'assemblée était dissoute de droit. Dion., p. 129.

[3] Cic., *in Rull.*, c. 25. Aucun monument n'est plus important pour l'histoire romaine que les discours sur la loi agraire de Rullus. — Vos verò retinete, Quirites, possessionem urbis, gratiæ. — Laisserez-vous vendre, dit-il encore, *horreum legionum, solatium annonæ*...

[4] Cic., *pro Cœlio*, c. 5, 6.—Quis clarioribus viris quodam tempore jucundior? Illa in illo homine mirabilia fuerunt, comprehendere multos amicitiâ... Me ipsum, me, inquam, quondam penè ille decepit, cùm et mihi bonus et optimi cujusque cupidus, et firmus amicus et fidelis videretur. — *Ad Attic.*, l. I. — Cicéron sembla prêt à défendre Catilina, et à s'entendre avec lui pour le consulat. Il plaida pour plusieurs des amis de Catilina, pour Sylla, pour Cælius, etc.

fureur. Il s'était plongé d'autant plus dans l'infamie. Son visage inquiet et pâle, ses yeux sanglants, sa démarche tantôt lente, tantôt précipitée, semblaient accuser la victime d'une horrible fatalité. Tout ce qu'il y avait dans Rome et dans l'Italie d'hommes perdus de misères ou de crimes, affluaient auprès de Catilina. Vétérans de Sylla ruinés, Italiens dépossédés, provinciaux obérés, sans compter une bande de jeunes gens dépravés et audacieux, de mignons sanguinaires qui ne le quittaient pas, et qui faisaient la partie honteuse de la faction, tout cela voltigeait dans le Forum autour de Catilina, n'attendant que son signal. Toute l'aristocratie, sénateurs, chevaliers, publicains, usuriers, se croyaient menacés d'un massacre.

On pouvait tout soupçonner des amis de Catilina, tout faire croire sur leur compte. Les chevaliers n'oubliaient rien pour ajouter à la frayeur publique. Les bruits les plus absurdes étaient bien accueillis. Catilina, disaient-ils, a égorgé son fils pour obtenir la main d'une femme qui ne voulait pas de beau-fils. Il veut massacrer tous les sénateurs; il veut (ceci touchait davantage le petit peuple) mettre le feu aux quatre coins de la ville. Il a retrouvé l'aigle d'argent de Marius; il lui fait des sacrifices humains. Les conjurés, dans leurs réunions nocturnes, ont confirmé leurs serments en buvant à la ronde du sang d'un homme égorgé. Que sais-je encore? Salluste va jusqu'à dire que Catilina ordonnait des assassinats inutiles, pour que ses amis ne perdissent pas l'habitude du meurtre [1].

La frayeur publique, augmentée ainsi habilement, porta Cicéron au consulat (63). Mais ce n'était pas assez. On voulait accabler Catilina. Cicéron présenta une loi qui ajoutait un exil de dix ans aux peines portées contre la brigue [2]. C'était l'attaquer directement, et le jeter, coupable ou non, dans le complot dont on l'accusait. Cicéron déclara hautement l'imminence du péril. Il prit une cuirasse, il arma tous les chevaliers, et se crut si fort qu'il osa, dans une invective contre Catilina, proclamer que les débiteurs n'avaient aucun soulagement à espérer : *Qu'attends-tu?* lui dit-il, *de nouvelles tables? une abolition des dettes? j'en afficherai des tables, mais de vente.* Ce mot si dur exprimait la pensée des chevaliers [3]. Catilina, chargé d'imprécations, fut obligé de sortir du sénat, où il avait eu l'audace de paraître encore, mais il lança en se retirant des paroles sinistres : *Vous allumez un incendie contre moi; eh bien! je l'étoufferai sous des ruines!*

Son départ fit éclater un mouvement immense dans l'Italie. Sur tous les sommets sauvages de l'Apennin, on courut aux armes; dans l'Apulie, dans le Brutium, se soulevèrent les pâtres, esclaves des chevaliers [4]; dans l'Étrurie les vétérans de Sylla, d'accord cette fois avec les laboureurs qu'ils avaient jadis expropriés. Lentulus, Céthégus et les autres amis de Catilina restés à Rome, pratiquaient les députés des Allobroges, qui étaient venus demander quelque allégement aux effroyables usures qui les ruinaient. Une foule de grands de Rome avaient connaissance de la conjuration. César n'y était pas étranger. Crassus, selon toute apparence, l'encouragea et le dénonça [5].

Les Allobroges calculèrent aussi qu'ils gagneraient davantage en livrant les lettres des conjurés. Lentulus reconnut son écriture, et avoua. Il se croyait garanti par la loi Sempronia qui permettait à un citoyen romain de prévenir par un exil volontaire une condamnation capitale. Cette loi était, si l'on veut, dangereuse, mais enfin elle existait. César défendit habilement et sophistiquement la cause de l'humanité et de la loi, et faillit être mis en pièces. On conclut *que la loi Sempronia protégeait, il est vrai, la vie des citoyens; mais que l'ennemi de la patrie n'était plus citoyen.* Les conjurés furent condamnés à mort. Mais le cœur manquait à Cicé-

[1] Cic., *in Catil.*, I, c. 9. — Sall., *Cat.*, c. 16. Si causa peccandi in præsens minùs suppetebat, nihilominùs insontes, sicuti sontes, circumvenire, jugulare; scilicet ne per otium torpescerent manus aut animus, gratuito potiùs malus atque crudelis erat.

Mémorial de Sainte-Hélène, 22 mars 1816 : « Aujourd'hui l'empereur lisait dans l'histoire romaine la conjuration de Catilina; il ne pouvait la comprendre telle qu'elle est tracée. Quelque scélérat que fût Catilina, observait-il, il devait avoir un objet : ce ne pouvait être celui de gouverner dans Rome, puisqu'on lui reprochait d'avoir voulu y mettre le feu aux quatre coins. L'empereur pensait que c'était plutôt quelque nouvelle faction à la façon de Marius et de Sylla, qui, ayant échoué, avait accumulé sur son chef toutes les accusations banales dont on les accable en pareil cas... Les Gracques lui inspiraient bien d'autres doutes.... »

[2] Dio., p. 130, 8. — Dion dit un peu plus loin : « L'affaire de Catilina fit plus de bruit qu'elle n'en méritait, à cause des discours de Cicéron et de sa gloriole. »

[3] Cic., *in Catil.*, II, c. 8 : Quid enim expectas? tabulas novas? meo beneficio tabulæ novæ proferentur, verùm auctionariæ. — Clodius dit plus tard qu'il ferait expier aux chevaliers *les degrés du Capitole*. Cic., *Post red.*, c. 5, 13. — Si l'on pouvait douter que Cicéron fût constamment l'homme des chevaliers et des publicains, il suffirait de lire : *Pro lege Manilià*, c. 2-7; *De petitione consul.*, c. 1, etc., etc.

[4] Id., *ibid.*, c. 9 : Jàm verò urbes coloniarum atque municipiorum respondebunt Catilinæ tumulis sylvestribus. — *Voy.* aussi *in Catil.*, III, c. 6.

[5] Plut., *in Crass.*, c. 17.

ron, homme doux et timide, qui craignait de prendre sur lui pareille chose. Il fallut que sa femme Térentia employât son irrésistible autorité. Elle le décida à faire étrangler les conjurés dans la prison [1]. Au soir, le consul traversa le Forum, et dit : *Ils ont vécu*. Il fut reconduit comme en triomphe par plus de deux mille chevaliers.

On se hâta d'accabler Catilina avant qu'il eût mieux organisé son parti. Si on lui eût donné le temps de sortir des neiges de l'Apennin, disait plus tard Cicéron lui-même, il eût occupé les défilés des montagnes, envahi les riches pâturages, entraîné tous les pasteurs, et peut-être soulevé la Gaule italienne [2]. Il n'était encore qu'en Étrurie, où se trouvaient le plus grand nombre de laboureurs libres et de vétérans de Sylla. Peut-être même avait-il des relations de famille dans cette contrée. Le nom de Catilina semble étrusque. Un Étrusque commandait une aile de son armée [3], l'autre était sous les ordre d'un Mallius, vieux soldat de Sylla. Le consul Antonius que Cicéron avait détaché de la conjuration, eut honte de combattre contre Catilina, et fit le malade. Catilina n'avait pu encore armer que le quart de ceux qui le suivaient [4]; ce qui prouve, soit dit en passant, que la conjuration n'était pas préméditée depuis si longtemps. Il fut défait, et se fit tuer en combattant, ainsi que ses deux lieutenans (l'Étrusque et Mallius), et presque tous ceux qui l'avaient suivi. On retrouva Catilina bien loin dans l'armée romaine où il s'était fait jour; les autres couvraient de leurs corps la place où ils avaient combattu. Cette fin héroïque me ferait croire volontiers qu'on a calomnié ce parti. Certes, ceux qui périrent ainsi n'étaient pas apparemment ces efféminés dont Cicéron compose toujours dans ses harangues le cortége de Catilina.

Le parti vainqueur avoua la peur qu'il avait eue, par l'excès de sa joie et par son enthousiasme pour Cicéron. Lui-même y fut pris comme les autres. Il se crut un héros, invita les historiens et les poëtes à célébrer son consulat, le célébra lui-même [5], et se croyant désormais l'égal de Pompée, n'hésita point à dire :

> Que les armes cèdent à la toge,
> Le laurier des combats aux trophées de la parole!
> … O Rome fortunée, sous mon consulat née!

Ces vers ridicules lui firent moins de tort que la versatilité avec laquelle il défendit Muréna coupable de brigue, lui qui, par sa loi contre la brigue, avait provoqué l'explosion du complot de Catilina. Muréna était l'ami des chevaliers; Sylla l'était des nobles. Cicéron eut encore la faiblesse de défendre ce dernier, qui avait été complice de Catilina. Ainsi le grand orateur bravait l'opinion. Il régnait dans Rome: *C'est le troisième roi étranger que nous ayons*, disaient ses ennemis, *après Tatius et Numa*.

Pompée, de retour après sa glorieuse promenade en Asie, fut bien étonné de retrouver sa créature si puissante. C'était le sort de cet heureux soldat qui n'avait ni tête, ni langue, de s'en donner toujours qui le fissent repentir de son choix. Ainsi il éleva successivement Cicéron, Clodius et César, et ensuite il laissa exiler le premier, tuer le second; pour le troisième, il trouva en lui son maître.

Avant même le retour de Pompée, son partisan Métellus Nepos avait accusé Cicéron, et proposé que Pompée fût chargé de réformer la république. Mais l'aristocratie était devenue si hardie et si violente depuis la mort de Catilina, que Métellus fut obligé de chercher un refuge dans le camp de Pompée. On attaqua ensuite Cicéron dans ceux qui l'avaient secondé contre Catilina, le consul Antonius, et le préteur Flaccus. Enfin Pompée voulant faire confirmer tout ce qu'il avait fait en Asie, malgré Cicéron, Lucullus et Caton, il s'unit étroitement avec Crassus et César. Ce dernier trouva moyen de réconcilier Pompée et Crassus, et de se faire élever par eux au consulat (59).

L'historien Dion nous a transmis l'histoire du consulat de César avec plus de détails que Suétone ou Velleius, et avec plus d'impartialité que le romancier Plutarque, toujours dominé par son enthousiasme classique pour les anciennes républiques dont il ne comprend pas le génie : « César, selon Dion Cassius, proposa une loi agraire, à laquelle il était impossible de faire aucun reproche. Il y avait alors une multitude oisive et affamée qu'il était essentiel d'employer à la culture. D'autre part, il fallait repeupler les solitudes de l'Italie. César atteignait ce but sans faire tort à la république, ni aux propriétaires. Il partageait les terres publiques (et spécialement la Campanie, à ceux qui avaient trois enfants

[1] Plut., *in Cicer.*, p. 870. Ἡ Τερεντία… Παρώξυνεν ἐπὶ τοὺς ἄνδρας.

[2] Cic., *pro P. Sextio*, c. 6. — *In Catil.*, II, c. 12.

[3] Sallust., *Bell. Catil.* « Fæsulanum quemdam in sinistrà parte curare jubat. »

[4] Id., *ibid.* Ex omni copià circiter pars quarta erat militaribus armis instructa.

[5] *Voy.* surtout : *Epist. famil.*, lib. V, 11, *ad Lucceium*. — *Ad Atticum, Epist.*, lib. III, c. 2.

> Interea cursus, quos prima à parte juventæ,
> Quosque adeo consul virtute animoque petisti,
> Hos retine, atque auge famam laudemque bonorum.
> —Quint. et ipse Cic., *De Officiis*, lib. I.—
> Cedant arma togæ; concedat laurea linguæ.
> — Quint., lib. II, cap. 1. — Et Juvenal : —
> O fortunatam, natam me consule, Romam.

ou davantage). Capoue devenait une colonie romaine. Mais les terres publiques ne suffisaient pas; on devait acheter des terres patrimoniales au prix où elles étaient estimées par le cens. L'argent rapporté par Pompée ne pouvait être mieux employé qu'à fonder des colonies, où trouveraient place les soldats qui avaient conquis l'Asie.» Jusqu'ici la loi de César se rapportait en beaucoup de choses avec celle de Rullus. Elle en différait surtout en ce que l'auteur de la loi ne se chargeait pas de l'exécution.

Lorsque César lut sa loi en plein sénat, et demanda successivement à chaque sénateur s'il y trouvait quelque chose à dire, pas un ne l'attaqua; et néanmoins, ils la repoussèrent tous. Alors César s'adressa au peuple. Pompée, interrogé par lui s'il soutiendrait sa loi, répondit que si quelqu'un l'attaquait avec l'épée, il la défendrait avec l'épée et le bouclier. Crassus parla dans le même sens. Caton et Bibulus, collègue de César, qui s'y opposèrent au péril de leur vie, ne purent empêcher que la loi ne passât. Bibulus se renferma dès lors dans sa maison, déclarant jours fériés tous ceux de son consulat. Mais lui seul les observa. César ne tint compte de son absence. Il apaisa les chevaliers qui lui en voulaient depuis Catilina, en leur remettant un tiers sur le prix exagéré auquel ils avaient acheté la levée des impôts. Il fit confirmer tous les actes de Pompée en Asie, vendit au roi d'Égypte l'alliance de Rome, et accorda le même avantage au roi des Suèves établis dans la Gaule, Arioviste. César tournait déjà les yeux vers le Nord. Tout en déclarant qu'il ne demandait rien pour lui, il s'était fait donner pour cinq ans les deux Gaules et l'Illyrie. La Gaule cisalpine était la province la plus voisine de Rome; la transalpine, celle qui ouvrait le plus vaste champ au génie militaire; celle qui promettait le plus rude exercice, la plus dure et la meilleure préparation de la guerre civile.

Dans la pitoyable agitation de Rome, au milieu d'une société tombée si bas, que Pompée et Cicéron s'en trouvaient les deux héros, certes, celui-là fut un grand homme qui laissa toutes ces misères, et s'exila pour revenir maître. L'Italie était épuisée, l'Espagne indisciplinable; il fallait la Gaule pour asservir Rome. J'aurais voulu voir cette blanche et pâle figure [1], fanée avant l'âge par les débauches de Rome, cet homme délicat et épileptique [2], marchant sous les pluies de la Gaule, à la tête des légions, traversant nos fleuves à la nage; ou bien à cheval entre les litières où ses secrétaires étaient portés, dictant quatre, six lettres à la fois, remuant Rome du fond de la Belgique, exterminant sur son chemin deux millions d'hommes [3], et domptant en dix années la Gaule, le Rhin et l'Océan du nord (58-49).

Ce chaos barbare et belliqueux de la Gaule était une superbe matière pour un tel génie. De toutes parts, les tribus gauloises appelaient alors l'étranger. Par-dessus la vieille aristocratie des chefs des clans galliques, avait passé le torrent des Kimris. Le dépôt qu'il laissa fut le druidisme, religion sombre et sanguinaire, mais d'un esprit plus élevé que le culte des éléments qui auparavant dominait la Gaule. Les Romains appellent la Bretagne la patrie des druides [4], sans doute parce qu'alors les druides de la Gaule regardaient cette île comme le centre de leur religion. C'était ordinairement dans des îles ou des presqu'îles que se trouvaient les établissements druidiques. Les neuf vierges de l'île de Sein endormaient à leur volonté ou éveillaient la tempête. Celles de l'embouchure de la Loire vivaient aussi dans des îlots, d'où elles venaient aux temps prescrits visiter la nuit leurs époux, et avant le jour elles regagnaient la terre sacrée à force de rames. D'autres, sur les écueils voisins de la Bretagne, y célébraient des orgies mystérieuses, et effrayaient au loin le navigateur de leurs cris furieux et de la sinistre harmonie des cymbales barbares [5]. Le prodigieux monument de Carnac est dans une petite presqu'île de la grande péninsule bretonne. Selon la tradition, on portait les cadavres dans l'île d'Ouessant, et de là les âmes volaient dans l'île d'Albain ou Albion, peut-être jusqu'à l'île Mona. Les Vénètes et autres tribus de notre Bretagne étaient dans des rapports continuels avec la Grande-Bretagne, et en tiraient des secours pour leurs guerres. César nous apprend que le divitiac ou chef druidique des Suessones (Soissons), avait auparavant dominé sur une grande partie de la Gaule et sur la Bretagne [6]. C'est en Bretagne que se réfugient les Bellovaques (Beauvais), ennemis de

[1] Suet., *in J. Cæs.*, c. 45. Fuisse traditur colore candido.

[2] Id., *ibid.*, Comitiali quoque morbo bis inter res gerendas correptus est.

[3] Suet., Plut., *passim*. — Plin., VII, 25. Onze cent quatre-vingt-douze mille hommes avant les guerres civiles. — Sublimitatem omnium capacem quæ cœlo continentur, sed proprium vigorem celeritatemque quodam igne volucrem... epistolas tantarum rerum quaternas pariter librariis dictare, aut si nihil aliud ageret, septenas.

[4] Cæs., *B. G.* — *Voy.* le beau passage d'Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. II, c. I. Toutefois, je n'ai pas cru devoir suivre cet historien dans son récit de la conquête des Gaules par César.

[5] Strab., IV, 198.

[6] Cæs., *B. G.*, II, c. 1. Apud Suessiones regem nostrâ memoriâ *Divitiacum*, totius Galliæ potentissimum, qui

César. Les grandes fêtes druidiques étaient célébrées sur les frontières des Carnutes, peut-être à Genabum, île de la Loire, voisine de la ville romaine d'Orléans. *Genabum* (rivière coupée), est synonyme de *Lutetia* (fleuve partagé)[1]. Les Carnutes étaient dans la clientèle des Rhémes (Rheims). Les Sénones (Sens), liés avec les Carnutes et avec les Parisii, avaient été clients ou vassaux des Édoes (Autun), comme peut-être aussi les Bituriges (Berri)[2]. Ainsi les druides semblent avoir dominé dans les deux Bretagnes, dans les bassins de la Seine et de la Loire. Au nord, les Belges avaient repoussé les Cimbres et probablement le druidisme cimbrique. On ne cite parmi eux d'autre établissement cimbrique que la colonie d'Aduat (Aduat — Éduat?), établie au centre d'une enceinte d'énormes rochers[3], que la nature avait préparée d'avance pour recevoir une ville druidique. Au midi, les Arvernes et toutes les populations ibériennes de l'Aquitaine, étaient généralement restés fidèles à leurs chefs héréditaires. Dans la Celtique même, les druides n'avaient pu résister au vieil esprit de clans, qu'en favorisant la formation d'une population libre dans les grandes villes, dont les chefs ou patrons étaient du moins électifs, comme les druides[4]. Ainsi deux factions partageaient tous les États gaulois; celle de l'hérédité, ou des clefs des clans; celle de l'élection, ou des druides et des chefs temporaires du peuple des villes. A la tête de la seconde se trouvaient les Édues; à la tête de la première, les Arvernes et les Séquanes. Ainsi commençait dès lors l'opposition de la Bourgogne (Édues) et de la Franche-Comté (Séquanes). Les Séquanes, opprimés par les Édues qui leur fermaient la Saône, et arrêtaient leur grand commerce de porcs[5], appelèrent de la Germanie des tribus étrangères au druidisme, qu'on nommait du nom commun de Suèves. Ces Barbares ne demandaient pas mieux. Ils passèrent le Rhin, sous la conduite d'un Arioviste, battirent les Édues, et leur imposèrent un tribut, mais ils traitèrent plus mal encore les Séquanes qui les avaient appelés; ils leur prirent le tiers de leurs terres, selon l'usage des conquérants germains, et ils en voulaient encore autant. Alors, Édoes et Séquanes, rapprochés par le malheur, cherchèrent d'autres secours étrangers. Deux frères étaient tout-puissants parmi les Édues; Dumnorix, enrichi par les impôts et les péages dont il se faisait donner le monopole de gré ou de force, s'était rendu cher au petit peuple des villes et aspirait à la tyrannie; il se lia avec les Gaulois helvétiens, épousa une Helvétienne, et engagea ce peuple à quitter ses vallées stériles pour les riches plaines de la Gaule. L'autre frère, qui était druide, titre vraisemblablement identique avec celui de divitiac, aima mieux donner à son pays des libérateurs moins barbares. Il se rendit à Rome, et implora l'assistance du sénat[6], qui avait appelé les Édues *parents et amis du peuple romain*. Mais le chef des Suèves envoya de son côté, et trouva le moyen de se faire donner aussi le titre d'ami de Rome. L'invasion imminente des Helvètes obligeait probablement le sénat à s'unir avec Arioviste.

Ces montagnards avaient fait depuis trois ans de tels préparatifs, qu'on voyait bien qu'ils voulaient s'interdire à jamais le retour. Ils avaient brûlé leurs douze villes, et leurs quatre cents villages, détruit les meubles et les provisions qu'ils ne pouvaient emporter. On disait qu'ils voulaient percer à travers toute la Gaule, et s'établir à l'occident, dans les pays des Santones (Saintes). Sans doute, ils espéraient trouver plus de repos sur les bords du grand Océan qu'en leur rude Helvétie, autour de laquelle venaient se rencontrer et se combattre toutes les nations de l'ancien monde, Galls, Cimbres, Teutons, Suèves, Romains. En comptant les femmes et les enfants, ils étaient au nombre de

cùm magnæ partis harum regionum, tùm etiam Britanniæ partem obtinuerit; nunc regem esse *Galbam*; ad hunc propter justitiam prudentiamque summam totius belli omniam voluntate deferri. — *Div, Diu*, Dieu, en gallois; *divita*, arbitrage; *diwis*, élection, en bas breton. *Galb*, gros, gras, en bas breton (*voyez* aussi Suet. in Galbæ vitâ); *galba*, dureté, rigueur, en irlandais. — Dans le passage cité plus haut, le chef druidique, le *divitiac*, étend sa domination de Suissons jusque dans l'île sacrée de la Bretagne; celle du *galb* (un chef militaire?) ne s'étend pas hors de la Belgique.

[1] *Luh*, rivière; *lac* un *tec*, coupée : — *Cen*, partage, *abon*, fleuve. — La Loire forme une île près d'Orléans, comme la Seine à Paris. Je sais, du reste, que la plupart des étymologies de ce genre sont tout à fait conjecturales.

[2] Cæs., l. VI, c. 2, et *passim*.

[3] Cæs., l. II, c. 29. Oppidum egregiè naturà munitum... quùm ex omnibus in circuitu partibus altissimas rupes despectusque haberet. — Dio., l. XXXIX, p. 9.

[4] Id., l. I, c. 16. *Vergobretum* (ver-gu-breith, gaël., homme pour le jugement), qui creatur annuus et vitæ necisque in suos habet potestatem. — L. VII, c. 33. Legibus Æduorum iis qui summum magistratum obtinerent, excedere ex finibus non liceret... quùm leges duo ex unâ familiâ, vivo utroque, non solùm magistratus creari vetarent, sed etiam in senatu esse prohiberent. — L. V, c. 7. Esse ejus modi imperia, ut non minùs haberet juris in se (regulum?) multitudo, quàm se in multitudine... *et passim*.

[5] Strab., liv. VI, p. 192. *Ὅθεν αἱ κάλλισται ταριχεῖαι τῶν ὑείων κρεῶν εἰς τὴν Ῥώμην καταχομίζονται.*

[6] Cic., *De divin.*, I.

trois cent soixante-dix-huit mille. Ce cortége embarrassant leur faisait préférer le chemin de la province romaine. Ils y trouvèrent à l'entrée, vers Genève, César qui leur barra le chemin, et les amusa assez longtemps pour élever du lac au Jura un mur de dix mille pas et de seize pieds de haut. Il leur fallut donc s'engager par les âpres vallées du Jura, traverser le pays des Séquanes, et remonter la Saône. César les atteignit comme ils passaient le fleuve, attaqua la tribu des Tigurins isolée des autres, et l'extermina. Manquant de vivres par la mauvaise volonté de l'Édue Dumnorix, et du parti qui avait appelé les Helvètes, il fut obligé de se détourner vers Bibracte (Autun). Les Helvètes crurent qu'il fuyait, et le poursuivirent à leur tour. César, placé ainsi entre des ennemis et des alliés malveillants, se tira d'affaire par une victoire sanglante. Les Helvètes, atteints de nouveau dans leur fuite vers le Rhin, furent obligés de rendre les armes, et de s'engager à retourner dans leur pays. Six mille d'entre eux qui s'enfuirent la nuit pour échapper à cette honte, furent ramenés par la cavalerie romaine, et, dit César, *traités en ennemis* [1].

Ce n'était rien d'avoir repoussé les Helvètes, si les Suèves envahissaient la Gaule. Les migrations étaient continuelles : déjà cent vingt mille guerriers étaient passés. *La Gaule allait devenir Germanie.* César parut céder aux prières des Séquanes et des Édues opprimés par les Barbares. Le même druide qui avait sollicité les secours de Rome, guida César vers Arioviste et se chargea d'explorer le chemin. Le chef des Suèves avait obtenu de César lui-même dans son consulat, le titre d'allié du peuple romain; il s'étonna d'être attaqué par lui : « Ceci, disait le Barbare, est ma Gaule à moi; vous avez la vôtre...; si vous me laissez en repos, vous y gagnerez; je ferai toutes les guerres que vous voudrez, sans peine ni péril pour vous... Ignorez-vous quels hommes sont les Germains? voilà plus de quatorze ans que nous n'avons dormi sous un toit [2]. » Ces paroles ne faisaient que trop d'impression sur l'armée romaine : tout ce qu'on rapportait de la taille et de la férocité de ces géants du Nord, faisait frémir les petits hommes du Midi [3]. On ne voyait dans le camp que gens qui faisaient leur testament. César leur en fit honte : Si vous m'abandonnez, dit-il, j'irai toujours : il me suffit de la dixième légion. Il les mène ensuite à Besançon, s'en empare, pénètre jusqu'au camp des Barbares, non loin du Rhin, les force de combattre, quoiqu'ils eussent voulu attendre la nouvelle lune, et les détruit dans un furieux combat : presque tout ce qui échappa périt dans le Rhin.

Les Gaulois du Nord, Belges et autres, jugèrent, non sans vraisemblance, que si les Romains avaient chassé les Suèves, ce n'était que pour leur succéder. Ils formèrent une vaste coalition, et César saisit ce prétexte pour pénétrer dans la Belgique. Il emmenait comme guide et interprète le divitiac des Édues [4]; il était appelé par les Sénons, anciens vassaux des Édues, par les Rhèmes, suzerains du pays druidique des Carnutes [5]. Vraisemblablement, ces tribus vouées au druidisme, ou du moins au parti populaire, voyaient avec plaisir arriver l'ami des druides, et comptaient l'opposer aux Belges septentrionaux, leurs féroces voisins. C'est ainsi que, cinq siècles après, le clergé catholique des Gaules favorisa l'invasion des Francs contre les Visigoths et les Bourguignons ariens.

C'était pourtant une sombre et décourageante perspective pour un général moins hardi, que cette guerre dans les plaines bourbeuses, dans les forêts vierges de la Seine et de la Meuse. Comme les conquérants de l'Amérique, César était souvent obligé de se frayer une route la hache à la main, de jeter des ponts sur les marais, d'avancer avec ses légions, tantôt sur terre ferme, tantôt à gué ou à la nage. Les Belges entrelaçaient les arbres de leurs forêts, comme ceux de l'Amérique le sont naturellement par les lianes. Mais les Pizarre et les Cortez, avec une telle supériorité d'armes, faisaient la guerre à coup sûr; et qu'était-ce que les Péruviens en comparaison de ces dures et colériques populations des Bellovaques et des Nerviens (Picardie, Hainault-Flandre), qui venaient par cent mille attaquer César? Les Bellovaques et les Suessions s'accommodèrent par l'entremise du divitiac des Édues [6]. Mais les Nerviens, soutenus par les Atrebates et

[1] Cæs., l. I, c. 28. Cæsar... reductos in hostium numero habuit.

[2] Id., l. I, c. 36. Quùm vellet, congrederetur; intellecturam quid invicti Germani, exercitatissimi in armis, qui inter annos XIV tectum non subissent, virtute possent. — César rassure ses soldats (c. 40), en leur rappelant que dans la guerre de Spartacus ils ont déjà battu les Germains.

[3] Id., l. II, c. 30. Les Gaulois disent au siége de Genabum : Quibus viribus præsertim homines tantulæ staturæ... tanti oneris turrim collocare confiderent.

[4] C'est déjà ce divitiac qui a exploré le chemin quand César marchait contre les Suèves, l. I, c. 41. — Les Germains n'ont pas de druides, dit César, l. VI, c. 21. (Neque druides habent... neque sacrificiis student.) Ils étaient, à ce qu'il semble, les protecteurs du parti antidruidique dans les Gaules.

[5] Cæs., lib. II, c. 1, et lib. VI, *in principio*.

[6] Jusqu'à l'expédition de Bretagne, nous voyons le divitiac des Édues accompagner partout César, qui sans doute leur faisait croire qu'il rétablirait dans la Belgique l'influence du parti éduen, c'est-à-dire druidique

les Veromandui, surprirent l'armée romaine en marche, au bord de la Sambre, dans la profondeur de leurs forêts, et se crurent au moment de la détruire. César fut obligé de saisir une enseigne et de se porter lui-même en avant : ce brave peuple fut exterminé. Leurs alliés, les Cimbres, qui occupaient Adnat (Namur?) effrayés des ouvrages dont César entourait leur ville, feignirent de se rendre, jetèrent une partie de leurs armes du haut des murs, et avec le reste attaquèrent les Romains. César en vendit comme esclaves cinquante-trois mille.

Ne cachant plus alors le projet de soumettre la Gaule, il entreprit la réduction de toutes les tribus des rivages. Il perça les forêts et les marécages des Ménapes et des Morins (Zélande et Gueldre, Gand, Bruges, Boulogne); un de ses lieutenants soumit les Unelles, Éburoviens et Lexoviens (Coutances, Évreux, Lisieux); un autre, le jeune Crassus, conquit l'Aquitaine, quoique les Barbares eussent appelé d'Espagne les vieux compagnons de Sertorius [1]. César lui-même attaqua les Vénètes, et autres tribus de notre Bretagne. Ce peuple amphibie n'habitait ni sur la terre, ni sur les eaux : leurs forts, dans des presqu'îles inondées et abandonnées tour à tour par le flux, ne pouvaient être assiégés ni par terre, ni par mer. Les Vénètes communiquaient sans cesse avec l'autre Bretagne, et en tiraient des secours. Pour les réduire, il fallait être maître de la mer. Rien ne rebutait César. Il fit des vaisseaux, il fit des matelots, leur apprit à fixer les navires bretons en les accrochant avec des mains de fer et fauchant leurs cordages. Il traita durement ce peuple dur ; mais la petite Bretagne ne pouvait être vaincue que dans la grande. César résolut d'y passer.

Le monde barbare de l'Occident qu'il avait entrepris de dompter, était triple. La Gaule entre la Bretagne et la Germanie, était en rapport avec l'une et l'autre. Les Cimbri se trouvaient dans les trois pays; les Helvii et les Boii dans la Germanie et dans la Gaule; les Parisii et les Atrebates gaulois existaient aussi en Bretagne. Dans les discordes de la Gaule, les Bretons semblent avoir été pour le parti druidique, comme les Germains pour celui des chefs de clans. César frappa les deux partis et au dedans et au dehors; il passa l'Océan, il passa le Rhin.

Deux grandes tribus germaniques, les Usipiens et les Tenctères, fatigués au nord par les incursions des Suèves comme les Helvètes l'avaient été au midi, venaient de passer aussi dans la Gaule (55). César les arrêta, et sous prétexte que, pendant les pourparlers, il avait été attaqué par leur jeunesse, il fondit sur eux à l'improviste, et les massacra tous. Pour inspirer plus de terreur aux Germains, il alla chercher ces terribles Suèves, près desquels aucune nation n'osait habiter; en dix jours il jeta un pont sur le Rhin, non loin de Cologne, malgré la largeur et l'impétuosité de ce fleuve immense. Après avoir fouillé en vain les forêts des Suèves, il repassa le Rhin, traversa toute la Gaule, et la même année s'embarqua pour la Bretagne. Lorsqu'on apprit à Rome ces marches prodigieuses, plus étonnantes encore que des victoires, tant d'audace et une si effrayante rapidité, un cri d'admiration s'éleva. On décréta vingt jours de supplications aux dieux. *Au prix des exploits de César*, disait Cicéron, *qu'a fait Marius* [2]?

Lorsque César voulut passer dans la grande Bretagne, il ne put obtenir des Gaulois aucun renseignement sur l'île sacrée. L'Édue Dumnorix déclara que la religion lui défendait de suivre César [3]; il essaya de s'enfuir, mais le Romain, qui connaissait son génie remuant, le fit poursuivre avec ordre de le ramener mort ou vif; il fut tué en se défendant.

La malveillance des Gaulois faillit être funeste à César dans cette expédition. D'abord ils lui laissèrent ignorer les difficultés du débarquement. Les hauts navires qu'on employait sur l'Océan tiraient beaucoup d'eau et ne pouvaient approcher du rivage. Il fallait que le soldat se précipitât dans cette mer profonde, et qu'il se formât en bataille au milieu des flots. Les Barbares dont la grève était couverte avaient trop d'avantage. Mais les machines de siége vinrent au secours, et nettoyèrent le rivage par une grêle de pierres et de traits. Cependant l'équinoxe approchait; c'était la pleine lune, le moment des grandes marées. En une nuit la flotte romaine fut brisée, ou mise hors de service. Les Barbares, qui dans le premier étonnement avaient donné des otages à César, essayèrent de surprendre son camp. Vigoureusement repoussés, ils offrirent encore de se soumettre. César leur ordonna de livrer des otages deux fois plus nombreux; mais ses vaisseaux étaient réparés, il partit la même nuit sans attendre

et populaire. — L. II, c. 14. Quòd si fecerit, Æduorum auctoritatem apud omnes Belgas amplificaturum : quorum auxiliis atque opibus, si qua bella inciderint, sustentare consuerint.

[1] Cæs., l. III, c. 23. Duces ii deliguntur qui unà cum Q. Sertorio omnes annos fuerant, summamque scientiam rei militaris habere existimabantur.

[2] Cic., *De provinc. consularibus :* Ille ipse C. Marius... non ipse ad eorum urbes sedesque penetravit.

[3] Cæs., l. V, c. 6. Quòd religionibus sese diceret impediri.

leur réponse. Quelques jours de plus, la saison ne lui eût guère permis le retour.

L'année suivante, nous le voyons presque en même temps en Illyrie, à Trèves et en Bretagne. Il n'y a que les esprits de nos vieilles légendes qui aient jamais voyagé ainsi. Cette fois, il était conduit en Bretagne par un chef fugitif du pays qui avait imploré son secours. Il ne se retira pas sans avoir mis en fuite les Bretons, assiégé le roi Caswallawn dans l'enceinte marécageuse où il avait rassemblé ses hommes et ses bestiaux. Il écrivit à Rome qu'il avait imposé un tribut à la Bretagne, et y envoya en grande quantité les perles de peu de valeur qu'on recueillait sur les côtes[1].

Depuis cette invasion dans l'île sacrée, César n'eut plus d'amis chez les Gaulois. La nécessité d'acheter Rome aux dépens des Gaules, de gorger tant d'amis qui lui avaient fait continuer le commandement pour cinq années, avait poussé le conquérant aux mesures les plus violentes. Selon un historien, il dépouillait les lieux sacrés, mettait des villes au pillage sans qu'elles l'eussent mérité[2]. Partout il établissait des chefs dévoués aux Romains, et renversait le gouvernement populaire. La Gaule payait cher l'union, le calme et la culture dont la domination romaine devait lui faire connaître les bienfaits.

La disette obligeant César de disperser ses troupes, l'insurrection éclate partout. Les Éburons massacrent une légion, en assiégent une autre. César, pour délivrer celle-ci, passe avec huit mille hommes à travers soixante mille Gaulois. L'année suivante, il assemble à Lutèce les états de la Gaule. Mais les Nerviens et les Tréviriens, les Sénonais et les Carnutes n'y paraissent pas. César les attaque séparément et les accable tous. Il passe une seconde fois le Rhin, pour intimider les Germains qui voudraient venir au secours. Puis, il frappe à la fois les deux partis qui divisaient la Gaule; il effraye les Sénonais, parti druidique et populaire (?), par la mort d'Acco, leur chef, qu'il fait solennellement juger et mettre à mort; il accable les Éburons, parti barbare et ami des Germains, en chassant leur intrépide Ambiorix dans toute la forêt d'Ardenne, et les livrant tous aux tribus gauloises qui connaissaient mieux leurs retraites dans les bois et les marais, et qui vinrent, avec une lâche avidité, prendre part à cette curée. Les légions fermaient de toute part ce malheureux pays, et empêchaient que personne pût échapper.

Ces barbaries réconcilièrent toute la Gaule contre César (52). Les druides et les chefs des clans se trouvèrent d'accord pour la première fois. Les Édues même étaient, au moins secrètement, contre leur ancien ami. Le signal partit de la terre druidique des Carnutes et de Genabum même. Répété par des cris à travers les champs et les villages[3], il parvint le soir même à cent cinquante milles, chez les Arvernes, autrefois ennemis du parti druidique et populaire, aujourd'hui ses alliés. Le vercingétorix (général en chef) de la confédération, fut un jeune Arverne, intrépide et ardent. Son père, l'homme le plus puissant des Gaules dans son temps, avait été brûlé, comme coupable d'aspirer à la royauté. Héritier de sa vaste clientèle, le jeune homme repoussa toujours les avances de César, et ne cessa, dans les assemblées, dans les fêtes religieuses, d'animer ses compatriotes contre les Romains. Il appela aux armes jusqu'aux serfs des campagnes, et déclara que les lâches seraient brûlés vifs; les fautes moins graves devaient être punies de la perte des oreilles ou d'un œil[4].

Le plan du général gaulois était d'attaquer à la fois la Province au midi, au nord les quartiers des légions. César, qui était en Italie, devina tout, prévint tout. Il passa les Alpes, assura la Province, franchit les Cévennes à travers six pieds de neige, et apparut tout à coup chez les Arvernes. Le chef gaulois, déjà parti pour le Nord, fut contraint de revenir; ses compatriotes voulaient défendre leurs familles. C'était tout ce que voulait César; il quitte son armée, sous prétexte de faire des levées chez les Allobroges, remonte le Rhône, la Saône, sans se faire connaître, par les frontières des Édues, rejoint et rallie ses légions. Pendant que le vercingétorix croit l'attirer en assiégeant la ville éduenne de Gergovie (Moulins), César massacre tout dans Genabum. Les Gaulois accourent, et c'est pour assister à la prise de Noviodunum.

Alors le vercingétorix déclare aux siens qu'il n'y a point de salut s'ils ne parviennent à affamer l'armée romaine; le seul moyen pour cela est de brûler eux-mêmes leurs villes. Ils accomplissent héroïquement cette cruelle résolution. Vingt cités des Bituriges furent brûlées par leurs habitants. Mais quand ils en vinrent à la grande Agendicum (Bourges), les habitants embrassèrent les genoux du vercingétorix, et le supplièrent de ne pas ruiner la plus belle ville des Gaules[5]. Ces ménagements firent

[1] Suet., *in C. J. Cæsare*, c. 47 : Britanniam petiisse spe margaritarum...

[2] Sæpiùs ob prædam quam ob delictum. *Ibid.*, c. 54.

[3] Cæs., l. VII, c. 3. Nàm, ubi major... incidit res, clamore per agros regionesque significant : hunc alii deinceps excipiunt et proximis tradunt.

[4] Cæs., l. VII, c. 4. Igni... necat; leviore de causâ, auribus desectis, defossis oculis, domum remittit.

[5] Id., ibidem, c. 15 Pulcherrimam propè totius

leur malheur. La ville périt de même, mais par César, qui la prit avec de prodigieux efforts.

Cependant les Édues s'étaient déclarés contre César, qui, se trouvant sans cavalerie par leur défection, fut obligé de faire venir des Germains pour les remplacer. Labiénus, lieutenant de César, eût été accablé dans le Nord, s'il ne s'était dégagé par une victoire (entre Lutèce et Melun). César lui-même échoua au siége de Gergovie des Arvernes. Ses affaires allaient si mal, qu'il voulait gagner la province romaine. L'armée des Gaulois le poursuivit et l'atteignit. Ils avaient juré de ne point revoir leur maison, leur famille, leurs femmes et leurs enfants, qu'ils n'eussent, au moins deux fois, traversé les lignes ennemies [1]. Le combat fut terrible; César fut obligé de payer de sa personne, il fut presque pris, et son épée resta entre les mains des ennemis. Cependant un mouvement de la cavalerie germaine au service de César jeta une terreur panique dans les rangs des Gaulois, et décida la victoire.

Ces esprits mobiles tombèrent alors dans un tel découragement, que leur chef ne put les rassurer qu'en se retranchant sous les murs d'Alésia, ville forte située au haut d'une montagne (dans l'Auxois). Bientôt atteint par César, il renvoya ses cavaliers, les chargea de répandre par toute la Gaule qu'il avait des vivres pour trente jours seulement, et d'amener à son secours tous ceux qui pouvaient porter les armes. En effet, César n'hésita point d'assiéger cette grande armée. Il entoura la ville et le camp gaulois d'ouvrages prodigieux. D'abord trois fossés, chacun de quinze ou vingt pieds de large et d'autant de profondeur, un rempart de douze pieds, huit rangs de petits fossés, dont le fond était hérissé de pieux et couvert de branchages et de feuilles, des palissades de cinq rangs d'arbres, entrelaçant leurs branches. Ces ouvrages étaient répétés du côté de la campagne, et prolongés dans un circuit de quinze milles. Tout cela fut terminé en moins de cinq semaines, et par moins de soixante mille hommes [2].

La Gaule entière vint s'y briser. Les efforts désespérés des assiégés réduits à une horrible famine, ceux de deux cent cinquante mille Gaulois, qui attaquaient les Romains du côté de la campagne, échouèrent également. Les assiégés virent avec désespoir leurs alliés, tournés par la cavalerie de César, s'enfuir et se disperser. Le vercingétorix, conservant seul une âme ferme au milieu du désespoir des siens, se désigna et se livra comme l'auteur de toute la guerre [3]. Il monta sur son cheval de bataille, revêtit sa plus riche armure, et après avoir tourné en cercle autour du tribunal de César, il jeta son épée, son javelot et son casque aux pieds du Romain, sans dire un seul mot.

L'année suivante, tous les peuples de la Gaule essayèrent encore de résister partiellement, et d'user les forces de l'ennemi qu'ils n'avaient pu vaincre. La seule Uxellodunum (Cap-de-Nac, dans le Quercy?) arrêta longtemps César. L'exemple était dangereux; il n'avait pas de temps à perdre en Gaule; la guerre civile pouvait commencer à chaque instant en Italie; il était perdu s'il fallait consumer des mois entiers devant chaque bicoque. Il fit alors, pour effrayer les Gaulois, une chose atroce, dont les Romains, du reste, n'avaient que trop souvent donné l'exemple; il fit couper le poing à tous les prisonniers.

Dès ce moment (50), il changea de conduite à l'égard des Gaulois : il fit montre envers eux d'une extrême douceur; il les ménagea pour les tributs au point d'exciter la jalousie de la Province. Ce tribut fut même déguisé sous le nom honorable de *solde militaire* [4]. Il engagea à tout prix leurs meilleurs guerriers dans ses légions; il en composa une légion tout entière, dont les soldats portaient une alouette sur le casque, et qu'on appelait pour cette raison l'*aloudo* [5]. Sous cet emblème tout national de la vigilance matinale et de la vive gaieté, ces intrépides soldats passèrent les Alpes en chantant, et jusqu'à Pharsale, poursuivirent de leurs bruyants défis les taciturnes légions de Pompée. L'alouette gauloise, conduite par l'aigle romaine, prit Rome pour la seconde fois, et s'associa aux triomphes de la guerre civile. La Gaule garda, pour consolation de sa liberté, l'épée que César avait perdue dans la dernière guerre. Les soldats romains voulaient l'arracher du temple où les Gaulois l'avaient suspendue : Laissez-la, dit César en souriant, elle est sacrée [6].

Quels événements avaient eu lieu dans Rome

Galliæ urbem, quæ et præsidio et ornamento sit civitati.

[1] Cæs., l. VII, c. 66. Ne ad liberos, ne ad parentes, ne ad uxores aditum habeat, qui non bis per hostium agmen perequitârit.

[2] Am. Thierry, II, 181.

[3] Plut., *in Cæs.* — Dio., l. XL. Ap. ser. r. fr. 1, 515. — ... Ἔστε μὲν οὐδὲν, πεσὼν δὲ ἐς γόνυ...

[4] Suet., *in C. J. Cæs.*, c. 25. In singulos annos stipendii nomen imposuit.

[5] Id., *ibid.*, c. 24. Unam ex transalpinis conscriptam (legionem) vocabulo quoque Gallico (alauda enim appellabatur) ... posteà universam civitate donavit.

[6] Plutarch., *in Cæs.* Ξιφίδιον;... ὁ θεασάμενος αὐτὸς ὕστερον ἐμειδίασε, καὶ τῶν φίλων καθελεῖν κελευόντων, οὐκ εἴασεν, ἱερὸν ἡγούμενος.

pendant la longue absence de César? Nous trouverons dans ce récit et l'explication des causes de la guerre civile, et la justification du vainqueur.

Dix années d'anarchie, de misérables agitations sans résultat. On sent que le pouvoir est vacant, et que la république attend de la Gaule un maître, un pacificateur. Quelques milliers d'affranchis sur la place, gagnant leur vie à représenter le peuple romain, chassés alternativement par deux ou trois cents gladiateurs de Milon ou de Clodius. Cicéron, louant Pompée, louant César, tout en écrivant contre eux, et répétant à satiété une hymne uniforme à la gloire de son consulat, *at Catilina, et les feux et les poignards* (Vous savez, écrit-il à Atticus, le secret de toute cette enluminure [1]). Pompée, nouveau marié à cinquante ans, attendant paresseusement dans ses jardins que Rome le prenne pour maître par lassitude, et croyant acheter le peuple avec un théâtre et cinq cents lions [2]. Au milieu de tout cela, pour l'amusement de Rome, le stoïcisme cynique de Caton, d'Ateïus, de Favonius, génies durs et étroits, qui ne savent ni agir, ni laisser agir; Caton, cédant sa femme au riche Hortensius en vertu des lois de Lycurgue (*il la donna jeune, et la reprit riche* [3]); Caton qui propose au sénat de livrer aux Germains le vainqueur des Gaules [4]; tandis que le farouche Ateïus allume un brasier sur le passage de Crassus, lui prédit sa défaite en Syrie, le maudit, se maudit lui-même, et commence avec ses imprécations homicides la défaite des légions qu'achèveront les flèches des Parthes.

Avant que César partît pour la Gaule, un Vettius assurait que Cicéron et Lucullus l'avaient sollicité de tuer César et Pompée [5]. Vettius ne put rien prouver, et fut lui-même tué en prison. Ce qui était plus certain, c'est que Cicéron s'enhardissait à parler contre les deux grandes puissances de Rome. En défendant son collègue Antonius, accusé de concussion, il avait déploré l'état où ils avaient réduit la république. Ses paroles furent rapportées *ad quosdam viros fortes* [6], et à l'instant Pompée et César résolurent de lancer contre lui un homme à eux, plein d'ardeur et d'éloquence, le jeune Clodius. Ils voulaient l'élever au tribunat; mais il était patricien : ils le firent le même jour adopter par un plébéien.

Clodius avait un trop juste sujet d'accusation. Cicéron dans son consulat avait, sur une vague autorisation du sénat, violé la loi Sempronia, et mis à mort des citoyens romains. Toutefois beaucoup de gens étaient intéressés à soutenir l'accusé. Mais il eût fallu livrer une bataille dans Rome; il aima mieux s'exiler (58). Ce succès donna tant d'insolence à Clodius qu'il cessa de ménager ses maîtres, César et Pompée. Il fit plus d'une fois insulter Pompée par le peuple [7], et tenta, dit-on, de le tuer. Celui-ci regretta Cicéron, et pour le faire rappeler, il suscita Milon, homme de main, comme Clodius, et propre à lui livrer bataille avec ses gladiateurs. Cicéron de retour fut dès lors le docile agent de Pompée. Tous deux encouragèrent Milon contre Clodius, et Cicéron alla jusqu'à dire que *celui-ci était une victime réservée à l'épée de Milon* [8].

Ce langage fut entendu. Les deux ennemis s'étant rencontrés sur la voie Appienne, Clodius fut blessé; Milon le fit poursuivre et achever. Pompée, débarrassé de Clodius, n'avait plus besoin de Milon, et commençait à le craindre. Il se fit nommer par le sénat *seul consul* pour rétablir l'ordre, désigna ceux entre lesquels on devait tirer au sort les juges de Milon, et entoura la place de soldats. Cicéron, qui s'était chargé de défendre l'accusé, eut peur, et ne dit pas grand'chose [9]. Milon s'exila à Marseille (52).

J'ai voulu réunir ces faits, moins importants qu'on ne l'a dit. Je remonte quatre ans plus haut.

La cinquième année du commandement de César en Gaule, Pompée et Crassus, effrayés de ses succès, craignirent de rester désarmés en présence d'un pareil homme, et se firent donner pour cinq ans l'un l'Espagne, l'autre la Syrie. Mais ils ne purent empêcher César d'obtenir la Gaule pour le même temps (56).

Crassus était jaloux des prodigieuses richesses que Gabinius venait de rapporter de l'Orient. Cet homme avide avait pillé la Judée, pillé l'Égypte, rétabli dans ce royaume à prix d'argent l'indigne

[1] Totum hunc locum quem ego verië meis orationibus soleo pingere, de flammâ, de ferro (nosti illas ληκύθους). Ce dernier mot veut dire, pot à couleur, boite à mettre le fard.

[2] Dio., XXXIX, 38.

[3] Plut., *in Caton.* Cette épigramme était de César, dans son Anti-Caton.

[4] Plut., *in Cæs.*

[5] Suétone prétend qu'on accusa César d'avoir empoisonné ce Vettius, c. 20.

[6] Cic., *Pro domo sua*, c. 16.

[7] Dio., XXXIX, 29. Plut., *in Pompeio.* — Peut-être même voulut-il le faire assassiner. Cic., *De arusp. resp.*, c. 23.

[8] Cic., *De arusp. resp.*, c. 3 : Accedit etiam quòd, expectatione omnium, fortissimo et clarissimo viro, T. Annio, devota et constituta ista hostia esse videtur.

[9] Il le dit lui-même, *pro Milone*, c. 1.

Ptolémée Aulète, et il aurait bien voulu encore aller chez les Parthes mettre au pillage Ctésiphon et Séleucie. Les chevaliers romains, mécontents de Gabinius qui, dans l'Orient, les empêchait de voler pour voler lui-même, le firent accuser par Cicéron, qui ne rougit pas de le défendre ensuite à la prière de Pompée[1]. Crassus eut la Syrie, c'est-à-dire la guerre des Parthes, objet de son ambition (55-4).

Cette cavalerie scythique qui se recrutait par des achats d'esclaves, comme les mameluks modernes, campait sur l'ancien empire des Séleucides, dans la haute Asie. Hommes et chevaux étaient bardés de fer; leurs armes étaient des flèches terribles, meurtrières, et dans l'attaque, et dans la fuite, lorsque le cavalier barbare, courant à toute bride, les décochait par-dessus l'épaule. L'empire des Parthes était fermé aux étrangers, comme aujourd'hui celui de la Chine[2].

Malgré l'opposition du tribun Ateïus, malgré les avis des rois de Galatie et d'Arménie, le vieux Crassus se laisse conduire par un traître dans la plaine aride de Charres. Là, les lourdes légions se voient environnées d'une cavalerie qu'elles ne peuvent ni éviter, ni poursuivre. Les Barbares les criblent à plaisir de leurs longues flèches, clouent l'homme à la cuirasse, et la main au bouclier. Le suréna (ou général), fardé, parfumé comme une femme, invite gracieusement Crassus à une entrevue, et lui fait couper la tête. Sans le lieutenant Cassius, les Parthes vainqueurs envahissaient la Syrie (54).

Crassus étant mort, il restait deux hommes dans l'empire, Pompée et César. Pompée avait obtenu ce qu'il recherchait depuis longtemps avec une hypocrite modération. Le désordre était venu au point que le sénat avait fini par le charger de réformer la république. Il commença par faire passer une loi qui défendait à ceux qui avaient exercé quelque charge à Rome, de gouverner une province avant cinq ans, et lui-même se fit donner l'Espagne. Puis, s'armant d'une sévérité stoïque, il fit poursuivre ceux qui avaient malversé dans les charges depuis vingt années, période qui embrassait le consulat de César. Milon, Gabinius, Memmius, Sextus, Scaurus, Hypacus, furent successivement condamnés. Pompée frappait ainsi ses ennemis, et faisait trembler tous les autres. Mais quand on en vint à son beau-père Scipion, l'inflexible réformateur prit une robe de deuil, intimida les juges, et prit l'accusé pour collègue dans le consulat[3].

Pompée régnait à Rome, il voulait régner dans l'empire. Pour cela il fallait désarmer César. Il exigea d'abord qu'il lui renvoyât deux légions, sous prétexte de faire la guerre aux Parthes. César demandait qu'il lui fût permis, quoique absent, de se mettre sur les rangs pour le consulat. La loi y était contraire. Pompée s'empressa de déclarer qu'on dérogerait à la loi en faveur de César, et en même temps il suscitait le consul Marcellus pour s'y opposer[4]. Pompée venant d'obtenir l'Espagne et l'Afrique, César était perdu s'il ne conservait les Gaules. Caton annonçait hautement qu'il l'accuserait dès qu'il rentrerait dans Rome[5]. Cependant César offrait de poser les armes si Pompée les quittait aussi. La loi était pour Pompée, l'équité pour César. Il était soutenu par les tribuns, Curion et Antoine, qu'il avait achetés. Telle était la violence des Pompéiens, de Marcellus, de Lentulus et de Scipion, qu'ils chassèrent les tribuns du sénat. Ces magistrats se sauvèrent de Rome en habits d'esclaves, se réfugièrent au camp de César, et par là donnèrent à ses démarches la seule chose qui leur manquât, la légalité[6].

Il eut la loi pour lui, et il avait déjà la force. L'armée de César était composée en grande partie de Barbares, infanterie pesante de la Belgique, infanterie légère de l'Arvernie et de l'Aquitaine, archers rutènes, cavaliers germains, gaulois et espagnols; la garde personnelle du général, sa cohorte prétorienne, était espagnole[7]. Ce qu'on rapporte de l'ardeur de ses soldats, cette soif de

[1] Dio., XXXIX, 63.

[2] Plut., *in Crasso*.

[3] Appian., *B. Civ.* Val. Max., VI, 2. « Cn. Pison accusant Manilius, ami de Pompée, Pompée lui dit : Que ne m'accusez-vous? Donnez caution à la république, répliqua Pison, que, si vous êtes accusé, vous n'exciterez pas une guerre civile, et je vous accuse avant Manilius. — Le consul Lentulus Marcellinus parlant contre Pompée, on applaudissait : Applaudissez, dit-il, pendant que vous le pouvez encore. — Pompée ayant un jour la jambe serrée d'une bandelette : Qu'importe, dit Favonius, sur quelle partie on porte le diadème? — L'acteur Diphile déclamant ce vers :

Il est grand par nos malheurs,

désigna Pompée du geste, et le peuple redemanda le vers plusieurs fois. »

[4] Dio., XL, 56.

[5] Suet., *J. Cæs.*, c. 30. Cùm M. Cato identidem, nec sine jurejurando denuntiaret delaturum se nomen ejus, simul ac primùm exercitum dimisisset; cùmque vulgò prædicarent, ut, si privatus redisset, Milonis exemplo, circumpositis armatis causam apud judices diceret.

[6] *Voy.* César, Dion, Suétone, etc.

[7] Cæs., *B. Civ.*, l. I, c. II, 17; III, 6, 11, 12. — Dion, XLI, 55 : A Pharsale, César avait ce qu'il y avait de plus vaillant en Italie, en Espagne, et dans toute la Gaule, ... τῆς τε Ἰβηρίας καὶ τῆς Γαλατίας πάσης.

péril, ce dévouement à la vie et à la mort, cette valeur furieuse, tout cela caractérise assez les Barbares. Devant Marseille, un seul homme se rend maître de tout un vaisseau; un autre à Dyrrachium reçoit trois blessures, et cent trente coups sur son bouclier. En Afrique, Scipion fait massacrer l'équipage d'un vaisseau et veut épargner un Granius. *Les soldats de César*, dit celui-ci, *sont habitués à donner la vie, non à la recevoir;* il se coupa la gorge. Avant la bataille de Pharsale, un vieux centurion s'écria : *César, tu me loueras aujourd'hui mort ou vivant*, et il s'élance dans les rangs des Pompéiens; cent vingt soldats se dévouèrent avec lui. Il faut ajouter que parmi ces hommes terribles, il y en avait que César avait sauvés de l'amphithéâtre. Quand les spectateurs voulaient la mort d'un brave gladiateur, César le faisait enlever de l'arène [1]. Comment s'étonner que ces gens-là se fissent tuer pour lui?

Du côté de Pompée, ce n'était que faiblesse et imprévoyance; de beaux noms et des titres vides; le sénat et le peuple, comme s'il y eût eu encore un peuple; Rome, Caton, Cicéron, les consuls. On lui demandait quelles étaient ses ressources militaires : *Ne vous inquiétez pas*, disait-il, *il me suffit de frapper du pied la terre pour en faire sortir des légions. — Frappez donc*, lui dit Favonius, lorsqu'on apprit que César avait passé la nuit le Rubicon, limite de sa province, et s'était emparé d'Ariminum [2]. On connaissait si bien la célérité de ses marches, qu'on le crut aux portes de Rome. Pompée s'enfuit avec tout le sénat. Lentulus s'enfuit, et si vite, qu'ayant ouvert le trésor public, il ne prit pas le temps de le refermer [3]. Cependant César s'emparait de Corfinium, sans doute pour empêcher Pompée de faire des levées chez les Marses qui lui étaient favorables [4]. Il passa de là à Brindes; mais Pompée ne s'arrêta que de l'autre côté de l'Adriatique.

César n'avait pas de vaisseaux, et, d'ailleurs, il estimait à leur juste valeur les ressources militaires que Pompée pouvait trouver dans l'Orient. La force réelle des Pompéiens était en Espagne : César se hâta d'y passer. Allons, dit-il, combattre une armée sans général, nous combattrons ensuite un général sans armée [5]. C'était d'un mot résumer toute la guerre.

Cette guerre d'Espagne fut rude. César souffrit beaucoup de l'âpreté des lieux, de l'hiver, et surtout de la famine. Il se trouva quelque temps comme enfermé entre deux rivières : mais il nous apprend lui-même ce qui lui donna l'avantage. Les légions d'Espagne avaient désappris la tactique romaine, et n'avaient pas encore celle des Espagnols [6]. Elles fuyaient comme les Barbares, mais se ralliaient difficilement. L'humanité de César, comparée à la cruauté de Pétreius, un de leurs généraux, acheva de gagner les Pompéiens. Ils traitèrent malgré Pétreius.

Au retour, César réduisit Marseille, qui s'obstinait dans le parti de Pompée. Ces Grecs, qui avaient toujours eu le monopole du commerce de la Gaule, étaient jaloux sans doute de la faveur avec laquelle César traitait les Barbares gaulois [7]. Il ne resta qu'un moment à Rome, pour soulager les débiteurs et réhabiliter les enfants des proscrits. Dictateur pendant douze jours, il se fit donner le consulat pour l'année suivante, et passa en Grèce (48). Ce fut là certainement la plus forte épreuve pour la fortune de César. Les Pompéiens étaient maîtres de la mer : ils pouvaient surprendre sa petite flotte, et sans peine ni danger couler bas ses invincibles légions. César divisa le péril; il passa d'abord avec la moitié de ses troupes, puis le reste trouva le moyen de le rejoindre [8]. L'incapable Bibulus, qui s'était laissé tromper ainsi deux fois, rencontra les vaisseaux de César, mais après le débarquement; il les brûla de fureur avec les matelots qui les montaient. Quelques jeunes recrues, malades de la mer, qui se livrèrent aussi aux Pompéiens, furent de même égorgés sans pitié.

Il est curieux de voir dans César les prodigieuses ressources dont Pompée disposait. «Pompée, ayant eu un an de loisir pour rassembler des troupes, avait tiré de l'Asie, des Cyclades, de Corcyre, d'Athènes, du Pont, de la Bithynie, de la Syrie, de la Phénicie, de la Cilicie et de l'Égypte, une flotte nombreuse. Il avait fait construire beaucoup de vaisseaux dans tous les ports; il avait exigé de fortes contributions de l'Asie, de la Syrie, de tous les

[1] Pour tous ces faits, *voy.* Suet., *J. Cæs.*, 68. — Plut., *in Cæs.* — Cæs., *B. Civ.*, III, 14, 15, 17.

[2] *Voyez* Suétone, sur la prétendue hésitation de César.

[3] Cæs., *B. Civ.*, lib. I, c. 4.

[4] Comme on le voit à Corfinium et en Afrique. Cæs., *B. Civ.*, lib. I, c. 5; lib. II, c. 5.

[5] Suet., *J. Cæs.*, 34. Validissimas Pompeii copias quæ in Hispaniâ erant, invasit, professus antè inter suos, ire se ad exercitum sine duce et indè reversurum ad ducem sine exercitu.

[6] Cæs., *B. Civ.*, I, c. 10.

[7] Cependant il avait accordé des priviléges commerciaux aux Marseillais. Cæs., *B. Civ.*, I, 35.

[8] César, ne voyant pas arriver le reste de ses troupes, partit dans une barque pour les aller chercher. C'est là qu'il aurait dit au pilote effrayé : *Quid times? Cæsarem vehis.* Le mot est beau, mais l'anecdote improbable.

rois, princes ou tétrarques, et des peuples libres de l'Achaïe; il s'était fait compter de grandes sommes par les compagnies (des publicains) dans les provinces dont il était maître.

» Il avait réuni neuf légions de citoyens romains, dont cinq amenées d'Italie; une de vétérans, venue de Sicile et nommée *la Jumelle*, comme étant formée de deux; une de Macédoine et de Crète, composée de vétérans qui s'y étaient fixés après avoir obtenu leur congé; deux enfin levées en Asie par Lentulus. De plus, il avait distribué dans ses légions beaucoup de recrues de Thessalie, de Béotie, d'Achaïe et d'Épire; il y avait mêlé d'anciens soldats de C. Antonius. Il attendait encore de Syrie Scipion avec deux légions. Il avait en outre trois mille archers de Crète, de Lacédémone, du Pont, de Syrie, et d'ailleurs, deux cohortes de six cents frondeurs chacune, et sept mille hommes de cavalerie, dont six cents Gaulois amenés par Déjotarus, cinq cents Cappadociens venus avec Ariobarzanes, cinq cents Thraces envoyés par Cotys avec son fils Sadalès; deux cents Macédoniens, d'une valeur distinguée, aux ordres de Rhascipolis; cinq cents Gaulois ou Germains, que le jeune Pompée avait amenés par mer d'Alexandrie, où Gabinius les avait laissés pour gardes au roi Ptolémée; un corps de huit cents cavaliers, formé de ses esclaves ou de ses bergers. Tareundarius Castor et Donilaüs avaient fourni trois cents Galates; l'un commandait sa troupe, l'autre avait envoyé son fils. Antiochus de Comagène, que Pompée avait comblé de bienfaits, lui avait fait passer de Syrie deux cents cavaliers, la plupart archers. Pompée avait joint à tout cela des Dardaniens, des Besses, partie mercenaires, partie requis ou volontaires, des Macédoniens, des Thessaliens et des troupes de divers autres pays; le tout s'élevant au nombre qu'on a dit.

» Il avait tiré beaucoup de blé de Thessalie, d'Asie, d'Égypte, de Crète, de la Cyrénaïque et autres pays, se proposant d'hiverner à Dyrrachium, à Apollonia, et dans les divers ports, pour empêcher César de passer la mer. En conséquence, il avait distribué sa flotte sur toute la côte. Les vaisseaux d'Égypte étaient commandés par son fils; ceux d'Asie par D. Lælius et C. Triarius; ceux de Syrie par C. Cassius; ceux de Rhodes par C. Marcellus et C. Coponius; ceux de Liburnie et d'Achaïe par Scribonius Libo et M. Octavius. Cependant M. Bibulus avait le commandement général. »

César, ayant réussi à passer malgré Bibulus, entreprit d'assiéger Pompée, près de Dyrrachium, d'assiéger une armée plus nombreuse que la sienne, et approvisionnée par la mer. Il fallait qu'il méprisât bien ses ennemis. Il n'avait pas calculé la difficulté qu'il éprouverait pour nourrir les siens dans un pays où tout était contre lui. La chose traînant en longueur, ils furent obligés de faire du pain avec de l'herbe, mais ils n'en étaient pas plus découragés. Ils jetaient de ce pain dans le camp des Pompéiens, pour leur montrer de quelle nourriture savaient vivre les soldats de César. Nous mangerons des écorces d'arbres, disaient-ils, avant de lâcher Pompée [1]. La belle jeunesse de Rome, qui était venue pour finir bien vite la guerre par une glorieuse victoire, avait horreur de ces bêtes sauvages.

Cependant les estomacs du Nord sont exigeants et voraces; les Gaulois de César se trouvèrent bientôt réduits à une extrême faiblesse. Les Pompéiens, dans une sortie, les poursuivirent jusqu'à leur camp, et les y auraient forcés, si Pompée n'eût manqué à sa fortune. César n'attendit pas une épreuve nouvelle. Il décampa, et partit pour la Thessalie et la Macédoine, où du moins les subsistances ne pouvaient faire faute. Plusieurs conseillaient à Pompée de repasser en Italie, de reprendre l'Espagne, de recouvrer ainsi les provinces les plus belliqueuses de l'empire [2]. Mais comment abandonner tout l'Orient au pillage des Barbares? comment trahir tant d'alliés? Les chevaliers romains étaient ruinés si César ravageait la Grèce et l'Asie. Et puis, Pompée ne pouvait se décider à laisser en Macédoine Scipion, le père de la jeune et belle Cornélie, sa nouvelle épouse [3].

Dans une armée si noblement composée, où il y avait tant de consulaires, tant de sénateurs, tant de chevaliers, le général avait au-dessus de lui je ne sais combien de généraux. Depuis qu'ils croyaient César en fuite, ils accusaient sérieusement Pompée de ne pas vouloir vaincre. Domitius demandait combien de temps le nouvel Agamemnon, le roi des rois, comptait faire durer la guerre. Cicéron et Favonius conseillaient à leurs amis de renoncer pour cette année à manger des figues de Tusculum. Afranius, qu'on accusait d'avoir vendu l'Espagne à César, s'étonnait que Pompée évitât de se mesurer avec ce marchand qui ne savait que trafiquer des provinces.

Mais le plus confiant, le plus insolent de tous, était Labiénus, lieutenant de César dans les Gaules, qui avait passé du côté de Pompée. Il avait juré solennellement de ne poser les armes qu'après avoir vaincu son ancien général. Il obtint qu'on lui livrât

[1] Cæs., *B. Civ.*, lib. III, c. 11.

[2] C'est la seconde fois qu'on lui donnait le sage conseil de s'assurer de cette province. Cic., *Epist. famil.*, VI, 6.

[3] Appian., *B. Civ.*

les prisonniers faits à Dyrrachium, les regarda un à un, en disant : Eh bien ! mes vieux compagnons, les vétérans ont donc pris l'habitude de fuir ? et il les fit tous égorger. Dans une entrevue avec les Césariens, il leur dit : Nous vous accorderons la paix, quand vous nous apporterez la tête de César [1].

Les amis de Pompée étaient si sûrs de vaincre, qu'ils se disputaient déjà les consulats et les prétures. Quelques-uns envoyaient à Rome retenir près de la place des maisons en vue du peuple, et bien situées pour la brigue des emplois [2]. Une seule chose les embarrassait ; c'était de savoir qui aurait la charge de grand pontife, dont César était revêtu ; Spinther et Domitius étaient bien appuyés, mais Scipion était beau-père de Pompée ; il avait des chances. En attendant, ils avaient, la veille de la bataille, préparé une grande fête. Les tentes étaient jonchées de feuillages et la table mise.

Aussi, à Pharsale, ce ne fut pas César qui attaqua, mais les Pompéiens. Il allait tourner vers la Macédoine ; il pouvait leur échapper. Heureusement Pompée était fort en cavalerie ; il avait jusqu'à sept mille chevaliers romains : placée à l'aile gauche, cette troupe superbe se chargeait d'envelopper César par un mouvement rapide et de tailler en pièces la fameuse dixième légion. César, qui s'attendait à cette manœuvre, avait placé derrière six cohortes qui devaient, au moment de la charge, se porter au premier rang, et au lieu de lancer le pilum, en présenter la pointe à ces brillants cavaliers. César ne dit qu'un mot aux siens : *Soldat, frappe au visage* [3]. C'était là justement que la belle jeunesse de Rome craignait le plus d'être blessée. Ils aimèrent mieux être déshonorés que défigurés, et s'enfuirent à toute bride.

Au centre, César ordonna à ses soldats de courir à grands cris sur l'ennemi [4]. Celui qui donnait un pareil ordre, connaissait merveilleusement le génie des Barbares qu'il conduisait. Pompée n'attendit pas l'issue du combat. Quand il vit sa cavalerie en fuite, il rentra dans son camp, comme frappé de stupeur. Il ne fut tiré de cet état que par les cris de ceux qui vinrent bientôt attaquer ses retranchements. Alors il s'enfuit vers la mer, et s'embarqua pour Lesbos, où il avait laissé sa femme. Quelques-uns lui conseillaient de se retirer chez les Parthes. On prétend qu'il craignit pour sa jeune épouse les outrages de ces Barbares qui ne respectaient rien [5]. Il aima mieux chercher un asile auprès du jeune roi d'Égypte, Ptolémée Dionysos, dont il avait été nommé le tuteur. Les précepteurs grecs qui régnaient au nom du petit prince, sentirent que leur autorité cessait, si Pompée mettait le pied en Égypte ; ils le firent égorger dans la barque qui l'amenait au rivage.

Cependant César avait achevé sa victoire. Dès qu'elle fut décidée, il courut tout le champ de bataille, en criant : *Sauvez les citoyens romains*. Lorsqu'on lui amena Brutus et les autres sénateurs, il les assura de son amitié. Il parcourut ensuite le champ de bataille, et dit avec douleur en voyant tous ces morts : Ils l'ont voulu ! si j'eusse posé les armes, j'étais condamné [6].

De là, il passa en Asie, et déchargea la province du tiers des impôts. Arrivé à Alexandrie, le rhéteur, qui avait conseillé la mort de Pompée, vint mettre sa tête aux pieds du vainqueur. César en eut horreur, et versa quelques larmes. Les conseillers du roi d'Égypte avaient espéré que César leur saurait gré de leur crime, et confirmerait à leur élève le titre de roi que lui disputait sa sœur aînée, Cléopâtre. César manda secrètement à la jeune reine de revenir. Elle partit sur-le-champ, n'emmenant de tous ses amis qu'Apollodore de Sicile ; elle se jeta dans un petit bateau, arriva de nuit devant Alexandrie, et ne sachant comment y pénétrer sans être reconnue, elle se mit dans un paquet de hardes qu'Apollodore entra sur ses épaules par la porte même du palais [7].

Cette espièglerie audacieuse plut à César. Le matin il fit venir le jeune roi pour le réconcilier avec Cléopâtre. Mais dès que Ptolémée aperçut sa sœur, qu'il croyait bien loin, il s'écria qu'il était trahi [8]. Ses clameurs ameutèrent les gens du palais, et bientôt tout Alexandrie. César se trouvait dans le plus grand danger ; presque seul au milieu d'une ville immense, d'une populace innombrable, mobile comme la Grèce et barbare comme l'Égypte, qui était habituée à faire et renverser ses maîtres dans ses révolutions capricieuses. Aussi riche, aussi

[1] Cæs., *B. Civ.*, III, 5. *Voy.* aussi, sur la cruauté des Pompéiens, III, 2, 6, 14 et II, 8.

[2] Id., *ibid.*, 16.

[3] Id., *ibid.*

[4] Id., *ibid.*

[5] Appian., *B. Civ.*

[6] Suet., *J. Cæs.*, c. 30. — Selon Dion, César fit mourir les sénateurs et les chevaliers, auxquels il avait pardonné d'abord ; seulement, il aurait accordé à chacun de ses amis la grâce d'un Pompéien. Dio., XLI, n° 62. Ailleurs, Dion prétend qu'il se défaisait dans les batailles de ceux qu'il haïssait, XLIII, p. 849. Cependant Dion parle du temple élevé à la Clémence. — Suétone dit qu'il ne fit mourir que le jeune L. César, et deux autres qui avaient fait égorger ses affranchis, ses esclaves et ses lions.

[7] Dio., XLII, p. 325.

[8] Id., ibid.

peuplée que Rome, cette capitale de l'Orient n'était pas moins fière. Les Alexandrins avaient déjà trouvé fort mauvais que César entrât avec les licteurs et les faisceaux; cela, disaient-ils, tendait à éclipser la majesté du grand roi d'Égypte [1]. La populace était encore animée par les conseillers du roi, qui voyaient leur règne fini, et qui auraient bien voulu se débarrasser du vainqueur comme ils avaient fait du vaincu. Le seul moyen d'apaiser le peuple eût été de livrer Cléopâtre. César soutint un siége plutôt que de faire une telle lâcheté. Les Alexandrins voulaient s'emparer de sa flotte qui était dans leur port; il la brûla. L'incendie gagna de l'arsenal au palais, et consuma la grande bibliothèque des Ptolémées. Enfin, César trouva moyen de gagner l'île de Pharos, reçut des secours par mer, et, rentrant en vainqueur dans Alexandrie, il partagea le trône d'Égypte entre Cléopâtre et son plus jeune frère, Ptolémée Néoteros. L'autre Ptolémée avait péri.

On a fort reproché à César ce long séjour en Égypte; mais d'abord il nous apprend lui-même qu'il y fut retenu quelque temps par les vents étésiens. Quant à l'imprudence héroïque de venir tout seul donner des lois à un grand royaume, il faut dire que César comptait sur l'ascendant de son nom, et il avait droit d'y compter. Naguère, passant d'Europe en Asie sur un vaisseau, il avait rencontré une grande flotte ennemie que commandait Cassius; il lui ordonna de se rendre, et fut obéi [2]. Qui pouvait croire que ces moucherons du Nil oseraient s'attaquer au vainqueur des Gaules?

Avant de retourner en Occident (47) et d'y poursuivre les Pompéiens, il fit un tour en Asie et défit Pharnace, fils de Mithridate, qui avait battu quelques troupes romaines et envahi la Cappadoce et la Bithynie. La facilité avec laquelle il termina cette guerre, lui faisait dire : Heureux Pompée, d'être devenu grand à si bon marché! Il écrivit ces trois mots à Rome : *Veni, vidi, vici.* Après avoir détruit Pompée, il détruisait sa gloire.

L'Italie avait grand besoin du retour de César. Son lieutenant Antoine, et le tribun Dolabella avaient bouleversé Rome en son absence. Comme les lieutenants d'Alexandre, en Macédoine et à Babylone, pendant l'expédition des Indes, ils semblaient croire que le maître ne reviendrait jamais de si loin. D'autre part, les soldats se soulevaient et tuaient leurs chefs. Sachant qu'on avait besoin d'eux pour combattre les Pompéiens en Afrique, ils croyaient tout obtenir. César les accabla d'une seule parole : *Citoyens*, leur dit-il, et déjà ils furent atterrés de ne plus être appelés soldats [3], *citoyens, vous avez assez de fatigues et de blessures, je vous délie de vos serments. Ceux qui ont fini leur temps seront payés jusqu'au dernier sesterce.* Ils le supplièrent alors de leur permettre de rester avec lui. Il fut inflexible. Il leur donna des terres, mais éloignées les unes des autres [4], leur paya une partie de l'argent qu'il leur avait promis, et s'engagea à acquitter le reste avec les intérêts. Il n'y en eut pas un qui ne s'obstinât à le suivre.

Les Pompéiens s'étaient réunis en Afrique sous Scipion, beau-père de Pompée. Les Scipions, disait-on, devaient toujours vaincre en Afrique. César voulut qu'un Scipion commandât aussi son armée. Il déclara céder le commandement à un Scipio Sallutio, pauvre homme qui se trouvait dans ses troupes, fort obscur et fort méprisé. L'autre Scipion, auquel Caton s'était obstiné à céder le commandement par un scrupule absurde, avait intéressé à sa cause le Mauritanien Juba, en lui promettant toute l'Afrique [5]. Cette alliance lui donna tous les Numides, et avec leur cavalerie les moyens d'affamer l'armée de César. Les affaires de celui-ci allaient fort mal, lorsque Scipion le sauva en lui offrant la bataille. César, par une marche rapide, attaqua séparément les trois camps des Pompéiens, et détruisit cinquante mille hommes sans perdre cinquante des siens.

Caton était resté à Utique, pour contenir cette ville ennemie des Pompéiens, et dont Scipion eût, sans lui, fait égorger tous les habitants. Les commerçants italiens d'Utique ne se soucièrent pas de risquer leurs esclaves qui faisaient leur richesse, en les armant pour défendre la ville. Caton, voyant qu'il n'y avait pas moyen de résister, fit échapper les sénateurs qui se trouvaient avec lui, et prit la résolution de se donner la mort. Après le bain et le souper, il conféra longuement avec ses Grecs qui ne le quittaient pas; puis il se retira, lut dans son lit le dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme, et chercha son épée. Ne la trouvant pas sous son chevet, il appela un esclave et la lui demanda. L'esclave ne répondit rien, et Caton continua de lire, en ordonnant qu'on la cherchât. Quand il eut achevé, il appela tous ses esclaves l'un après l'autre; indigné de leur silence, il s'écria : Est-ce que vous voulez me livrer? et il en frappa un au visage si violemment, qu'il se blessa lui-même la main. Alors son fils et ses amis, fondant en larmes, lui

[1] Dio., XLII, p. 325. — Cæs., *B. Civ.*, lib. III.
[2] Plut., *in Cæs.*
[3] Dio., lib. XLII, p. 336.
[4] Id., ibid.
[5] Id., lib. XLIII, p. 844.

envoyèrent son épée par un enfant. *Je suis donc mon maître,* dit-il. Il relut deux fois le Phédon, se rendormit, et si bien que de la chambre voisine on l'entendait ronfler. Vers minuit, il envoya à la mer pour s'assurer du départ de ses amis, et soupira profondément en apprenant que la mer était orageuse. *Comme les oiseaux commençaient à chanter,* dit Plutarque, il se rendormit de nouveau. Mais au bout de quelque temps, il se leva, et s'enfonça son épée dans le corps. Sa main étant enflée du coup qu'il avait donné à l'esclave, la force lui manqua [1]. Les siens accoururent au bruit de sa chute, et virent avec horreur ses entrailles hors de son corps. Il vivait pourtant et les regardait fixement. Son médecin banda la plaie, mais dès qu'il revint à lui-même, il arracha l'appareil, et expira sur-le-champ.

La vieille république sembla tuée avec Caton. Le retour de César dans Rome fut la véritable fondation de l'empire. Nous réunirons ici tous les traits de ce grand tableau, quoique, dans une chronologie rigoureuse, plusieurs de ces faits doivent se placer plus tôt ou plus tard.

La victoire de César eut tous les caractères d'une invasion de Barbares dans Rome et dans le sénat. Dès le commencement de la guerre civile, il avait donné le droit de cité à tous les Gaulois, entre les Alpes et le Pô [2]. Il mit au nombre des sénateurs une foule de centurions gaulois de son armée; il y mit des soldats, des affranchis. Les vainqueurs de Pharsale vinrent bégayer le latin à côté de Cicéron. On afficha dans Rome un mot piquant contre les nouveaux *Pères conscrits :* « Le public est prié de ne point indiquer aux sénateurs le chemin du sénat. » On chantait aussi : « César conduit les Gaulois derrière son char, mais c'est pour les mener au sénat; ils ont laissé l'habillement celtique pour prendre le laticlave [3]. »

Rien d'étonnant si ce sénat demi-barbare accumula sur César tous les pouvoirs et tous les titres : pouvoir de juger les Pompéiens [4], droit de paix et de guerre, droit de distribuer les provinces entre les préteurs (sauf les provinces consulaires), tribunat et dictature à vie, c'est-à-dire la domination absolue et la protection du peuple. La multiplicité et l'avilissement des magistratures augmentent encore sa puissance; désormais seize préteurs, quarante questeurs. Il est proclamé *père de la patrie*, comme si de tels hommes en avaient une autre que le monde; *libérateur*, non pas de Rome, sans doute, mais plutôt du monde barbare, égyptien ou gaulois. Ses fils (il n'en avait pas et ne pouvait plus guère en avoir) sont déclarés *imperatores*. Pour lui, dès Pharsale, on l'avait appelé demi-dieu; après sa victoire d'Afrique, il devint dieu tout à fait, et son image fut placée dans le temple de Mars. Qu'on le fît dieu, à la bonne heure, personne n'en fut scandalisé; la chose n'était pas inouïe. Mais on fut un peu surpris de le voir nommer préfet et réformateur des mœurs. Ce réformateur logeait dans sa maison, près de sa femme légitime Calpurnie, la jeune Cléopâtre et son époux, le petit roi d'Égypte, avec Césarion, l'enfant que peut-être César avait eu d'elle [5].

Ce fut un spectacle merveilleux et terrible à la fois que le triomphe de César. Il triompha pour les Gaules, pour l'Égypte, pour le Pont et pour l'Afrique; on ne parla pas de Pharsale. Derrière le char marchaient en même temps les déplorables représentants de l'Orient et de l'Occident; le vercingétorix gaulois, la sœur de Cléopâtre, Arsinoé, et le fils du roi Juba. Autour, selon l'usage, les soldats, hardis compagnons du triomphateur, lui chantaient de tout leur cœur des vers outrageants pour lui.

Fais bien, tu seras battu; fais mal, tu seras roi!
...Maris de Rome, gare à vous! nous amenons le galant
[chauve [6].

Sauf un couplet sanglant sur l'amitié de Nicomède [7], César ne haïssait pas ces grossières dérisions de la victoire. Elles rompaient l'ennuyeuse uniformité de l'adulation, et le délassaient de sa divinité.

D'abord, il distribua aux citoyens du blé et trois cents sesterces par tête; vingt mille sesterces à chaque soldat. Ensuite il les traita tous, soldats et peuple, sur vingt-trois mille tables de trois lits chacune; on sait que chaque lit recevait plusieurs convives.

Et quand la multitude fut rassasiée de vin et de viande, on la soûla de spectacles et de combats. Combats de gladiateurs et de captifs, combats à pied et à cheval, combats d'éléphants, combat naval dans le Champ-de-Mars transformé en lac. Cette

[1] Plut., *in Catone*.
[2] Dio., XLI, nº 36.
[3] Suétone.
[4] Dio., XLII, p. 317, nº 20, etc.
[5] Id., ibid.
[6] Dio., XLIII, p. 354. Suet., 49, 51.
Urbani, servate uxores; mœchum calvum adducimus...
Aurum in Galliâ effutuisti; hic sumpsisti mutuum.
[7] César se fâcha de cette accusation infâme, et offrit de se justifier par serment. Les soldats rirent beaucoup et l'en dispensèrent. Dio., XLIII, p. 354.

fête de la guerre fut sanglante comme une guerre. On dédommagea Rome de n'avoir pas vu les massacres de Thapsus et de Pharsale. Une joie frénétique saisit le peuple. Les chevaliers descendirent dans l'arène et combattirent en gladiateurs ; le fils d'un préteur se fit mirmillon. Un sénateur voulait combattre, si César le lui eût permis. Il fallait laisser quelque chose à faire aux temps de Domitien et de Commode.

Par-dessus les massacres de l'amphithéâtre flottait pour la première fois l'immense *velarium* aux mille couleurs, vaste et ondoyant comme le peuple qu'il défendait du soleil. Ce *velarium* était de soie [1], de ce précieux tissu dont une livre se donnait pour une livre pesant d'or.

Le soir, César traversa Rome entre quarante éléphants qui portaient des lustres étincelants de cristal de roche [2]. Il assista aux fêtes, aux farces du théâtre. Il força le vieux Labérius, chevalier romain, de se faire mime, et de jouer lui-même ses pièces : « Hélas ! s'écriait dans le prologue le pauvre vieillard obligé d'amuser le peuple [3], où la nécessité m'a-t-elle poussé, presque à mon dernier jour ? après soixante ans d'une vie honorable, sorti chevalier de ma maison, j'y rentrerai mime. Oh ! j'ai vécu trop d'un jour !... » César n'avait voulu que l'avilir ; il lui refusa le prix ; Labérius ne fut pas même le premier des mimes [4].

Il était bien hardi, en effet, de réclamer seul au milieu de ces grandes saturnales, de ce nivellement universel qui commence avec l'Empire ; il s'agit bien de l'honneur d'un chevalier dans ce bouleversement du monde !

Aspicea notantem convexo pondere mundum,
Terrasque tractusque maris cœlumque profundum ;
Aspice ventoro lætentur ut omnia sæclo !

Tout n'est-il pas transformé ? Les siècles antiques ne sont-ils pas finis ? Le temps, le ciel n'a-t-il pas changé par édit de César ? L'immuable pomœrium de Rome a reculé [5] ; les climats sont vaincus, la nature asservie ; la girafe africaine se promène dans Rome, sous une forêt mobile, avec l'éléphant indien ; les vaisseaux combattent sur terre. Qui osera

[1] Dio., XLIII, p. 354.

[2] Suet.

[3] Dec Laberii frag., *in Macr.*, sat. I, 7.

Necessitas (cujus cursus transversi impetum
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt)
Quo me detrusit pene extremis sensibus ?
Quem nulla ambitio, nulla unquam largitio,
Nullus timor, vis nulla, nulla authoritas
Movere potuit in juventa de statu :
Ecce in senecta, ut facile labefecit loco
Viri excellentis mente clemente edita,
Submissa placide blandiloquens oratio.
Etenim ipsi dii denegare cui nihil potuerunt,
Hominem me denegare quis posset pati ?
Ego bis tricenis annis actis sine nota,
Eques romanus ex lare egressus meo,
Domum revertar mimus : nimirum hoc die
Uno plus vixi, mihi quam vivendum fuit.
Fortuna immoderata in bono æque atque in malo,
Si tibi erat libitum literarum laudibus
Floris cacumen nostræ famæ frangere :
Cur quum vigebam membris præviridantibus,
Satisfacere populo et tali quum poteram viro,
Non flexibilem me concurvasti, ut carperes ?
Nunc me quo dejicis ? quid ad scenam affero ?
Decorem formæ, an dignitatem corporis ?
Animi virtutem, an vocis jucundæ sonum ?
Ut hedera serpens vires arboris necat,
Ita me vetustas amplexu annorum necat.
Sepulchri similis, nil nisi nomen retineo.

In ipsa actione. Ex Macrobio. Ibid.

Porro, Quirites, libertatem perdidimus.

Idem, ibidem.

Necesse est multos timeat quem multi timent.

Idem, ibidem.

Non possunt primi esse omnes omni in tempore.

Summum ad gradum quum claritatis veneris,
Consistes ægre, et citius quam ascendas, decides :
Cecidi ego, cadet qui sequitur : laus est publica.

Publii Syrii fragm., ad Laberium.

Quicum contendisti scriptor, hunc spectator subleva.
Faveote tibi me, victus es, Laberi, à Syro.

(Ces derniers mots doivent être de Syrus, et non de César, comme on l'a cru.)

[4] Et peut-être ce jugement était-il équitable. On connaît le goût exquis de César. Voici deux fragments de ses poésies. Le second paraît un impromptu fait dans un de ses rapides voyages :

(Suetonius, in vitâ Terentii :)

Tu quoque, tu summis, ô dimidiate Menander,
Poneris, et merito, puri sermonis amator ;
Lenibus atque utinam verbis conjuncta foret vis
Comica, ut æquato virtus polleret honore
Cum græcis, neque in hac despectus parte jaceres.
Unum hoc maceror, et doleo tibi deesse, Terenti.

(Scriverius, ex membranis :)

Feltria, perpetuo nivium damnata rigori,
Forte mihi post hac non adeunda, vale.

L'ouvrage de César, *de Analogiâ*, était divisé en deux livres, et adressé à Cicéron. Les anciens en ont souvent parlé ; Cicéron, *Brutus*, c. 72 ; Suétone, *in Cæs.*, c. 56 ; Aulu-Gelle, liv. I, c. 10, 7 ; c. 9 ; Charis., liv. I. Il y traitait des verbes, des déclinaisons, des lettres même de l'alphabet ; il aurait voulu qu'on dît : *Mordeo, momordi*, non *memordi* ; *pungo, pepugi* ; *spondeo, spepondi* ; *turbo, turbonis*, non *turbinis* ; enfin que le *V* se fît comme un F renversé Ⅎ, parce qu'il avait la force du digamma éolique ; il recommandait dans cet ouvrage d'éviter *tout mot nouveau comme un écueil*... Macrob., liv. II.

[5] Dio., XLIII, n° 50, p. 377.

contredire celui à qui la nature et l'humanité n'ont refusé rien, celui qui n'a jamais lui-même rien refusé à personne, ni sa puissante amitié, ni son argent, pas même son honneur? Sans le large front chauve et l'*œil de faucon* [1], reconnaîtriez-vous le vainqueur des Gaules dans cette vieille courtisane, qui triomphe en pantoufles [2] et couronnée de toutes sortes de fleurs? Venez donc tous de bonne grâce chanter, déclamer, combattre, mourir, dans cette bacchanale du genre humain qui tourbillonne autour de la tête fardée du fondateur de l'Empire. La vie, la mort, c'est tout un : le gladiateur a de quoi se consoler en regardant les spectateurs. Déjà le vercingétorix des Gaules a été étranglé ce soir après le triomphe : combien d'autres vont tantôt mourir parmi ceux qui sont ici! Ne voyez-vous pas près de César la gracieuse vipère du Nil, traînant dédaigneusement après elle son époux de dix ans, qu'elle doit aussi faire périr? C'est son vercingétorix, à elle. De l'autre côté du dictateur, apercevez-vous la figure hâve de Cassius [3], le crâne étroit de Brutus; tous deux si pâles dans leurs robes blanches bordées d'un rouge de sang?

Au milieu du triomphe, César n'ignorait pas que la guerre n'était pas finie. L'Espagne était pompéienne. Pompée avait essayé pour elle ce que César accomplit pour la Gaule. Il avait fait donner le droit de cité à une foule d'Espagnols [4]. Mais le génie moins disciplinable de l'Espagne faisait de ce peuple si belliqueux un instrument de guerre incertain et peu sûr. Toutefois, les fils de Pompée y trouvèrent faveur. Les Espagnols étaient vraisemblablement jaloux des Gaulois, qui, sous César, avaient gagné tant de gloire et d'argent dans la guerre civile. Peut-être aussi de vieilles haines de tribus et de villes les animaient contre les Espagnols qu'ils voyaient dans les rangs de César, contre ceux qui composaient sa garde, contre ce Cornélius Balbus, Espagnol-Africain de Cadix, qui avait reçu de Pompée le droit de cité, et qui était devenu le principal conseiller de son rival [5].

César alla en vingt-sept jours de Rome en Espagne (45). Il y trouva tout le pays contre lui. Comme en Grèce, comme en Afrique, il lui fallait une bataille, ou il mourait de faim. Les Espagnols n'étaient pas moins impatients de battre ce César, cet ami des Gaulois, qui croyait avoir déjà soumis l'Espagne en un hiver. Les armées se rencontrèrent à Munda (près de Cordoue). Mais cette fois, César ne reconnut plus ses vétérans. Les uns étaient de vieux soldats qui depuis quinze ans le suivaient dans la meurtrière célérité de ses marches, des Alpes à la Grande-Bretagne, du Rhin à l'Èbre, puis de Pharsale au Pont, puis de Rome en Afrique, tout cela pour vingt mille sesterces [6]; l'ascendant de cet homme invincible les avait pourtant décidés encore à porter leurs os aux derniers rivages de l'Occident. Les autres, qui, jadis, sous le signe de l'alouette, avaient gaiement passé les Alpes, avides des belles guerres du Midi, et comptant tôt ou tard piller Rome, ceux-là aussi, quoique plus jeunes, commençaient à en avoir assez. Et voilà qu'on les ramenait devant ces tigres d'Afrique, si altérés de sang gaulois... Les ordres et les prières de César échouaient contre tout cela; ils restaient mornes et immobiles; il avait beau lever les mains au ciel. Il eut un moment l'idée de se poignarder sous leurs yeux; mais enfin, saisissant un bouclier, il dit aux tribuns des légions : *Je veux mourir ici*, et il court jusqu'à dix pas des rangs espagnols [7]. Deux cents flèches tombent sur lui. Alors il n'y eut plus moyen de différer le combat. Tribuns et soldats le suivirent. Mais la bataille dura tout le jour. Ce ne fut qu'au soir que les Espagnols se lassèrent. On apporta à César la tête de Labiénus, et celle d'un des fils de Pompée. Les vainqueurs épuisés campèrent derrière un retranchement de cadavres [8].

Le retour à Rome fut triste et sombre. Les vaincus voyaient commencer une servitude sans espoir. Les vainqueurs eux-mêmes étaient désenchantés de la guerre civile. César se sentait haï, et se roidissait d'autant plus. Pour la première fois, il ne craignit pas de triompher sur des citoyens, sur les fils de Pompée. Il méprisait Rome, et voulait briser son orgueil. Il n'hésita point d'accepter les honneurs odieux qu'entassait sur lui la lâche et perfide politique du sénat, le siège d'or, la couronne d'or, une statue à côté de celles des rois, entre Tarquin le Superbe et l'ancien Brutus, le droit sinistre d'être enterré dans l'enceinte sacrée du pomœrium,

[1] Shakspeare et Dante avaient certainement vu César. *César au large front*... Shak., *Jul. Cæs.*

Cesare armato con gli occhi grifagni. —*Inferno*, IV.—

C'est une traduction admirable du *vegetis oculis* de Suétone.

[2] Dio., XLII, p. 350.

[3] Plut., *Cæs.* « Ceux que je crains, disait César, ce sont ces visages pâles. » Pour la figure de Brutus, *voyez* les médailles.

[4] Plut., *in Pomp.* — Cic., *pro Corn. Balbo.*

[5] Sur ce personnage important, *voyez* le discours *pro Balbo* de Cicéron, et *Epist. ad Attic.*, IX, 7, surtout *Epist. famil.*, VI, 8.

[6] Suétone.

[7] Appian., *B. Civ.* — Florus, IV, 2.

[8] Florus, IV, 2.

où l'on ne plaçait aucun tombeau [1]. Un tel homme ne pouvait se méprendre sur l'intention meurtrière de ces décrets. Mais que lui importait, après tout? Malheur aux meurtriers! La paix du monde tenait à la vie de César [2]. Et qui aurait le cœur de tuer celui qui a tant pardonné? Il renvoya sa garde; sa garde était la clémence à laquelle on venait d'élever un temple; et sans armes, sans cuirasse, il se promenait dans Rome, au milieu de ses ennemis mortels.

Cette âme immense roulait bien d'autres pensées que celle du soin de sa vie. Il voulait consommer le grand ouvrage de Rome, unir ses lois dans un code, et les imposer à toutes les nations [3]. Il projetait au milieu du Champ-de-Mars un temple, au pied de la roche Tarpéienne un amphithéâtre, à Ostie un port, monuments gigantesques, capables de recevoir les états généraux du monde. Une bibliothèque immense devait concentrer tous les fruits de la pensée humaine. La vieille injustice de Rome était expiée: Capoue, Corinthe et Carthage furent relevées par ordre de César. Il voulait percer l'isthme de Corinthe et joindre les deux mers. Dès la guerre d'Afrique, il avait vu en songe une grande armée qui pleurait et criait à lui, et à son réveil, il avait écrit sur ses tablettes: Corinthe et Carthage [4].

Mais l'Occident était trop étroit. Notre César à nous disait naguère: ***On ne peut travailler en grand que dans l'Orient.*** César voulait pénétrer dans ce muet et mystérieux monde de la haute Asie, dompter les Parthes, et renouveler la conquête d'Alexandre. Puis, recommençant les vieilles migrations du genre humain, il serait revenu par le Caucase, les Scythes, les Daces et les Germains, qu'il aurait domptés sur sa route [5]. Ainsi l'empire romain, fermé par l'Océan, embrassant dans son sein toute nation policée ou barbare, n'eût rien craint du dehors, et n'eût plus été appelé vainement l'empire universel, éternel.

C'est au milieu de ces pensées qu'il fut arrêté par la mort. L'occasion de la conjuration fut petite. L'audacieux et sanguinaire Cassius en voulait à César pour lui avoir refusé une charge, et pour lui avoir pris des lions qu'il nourrissait [6]. Ces lions d'amphithéâtre étaient les jouets chéris des grands de Rome; les Grecs, sophistes, poëtes, rhéteurs et parasites, venaient après dans la faveur du maître. ***Hélas!*** s'écrie l'envieux Juvénal, ***un poëte mange moins pourtant!*** César pardonna à tout le monde dans la guerre civile, excepté à celui qui avait indignement tué ses lions [7].

Cassius avait besoin d'un honnête homme dans son parti. Il alla voir Brutus, neveu et gendre de Caton. Brutus ne semble pas avoir été un esprit étendu; c'était une âme ardente, tendue de stoïcisme, mais le ressort était forcé. De là, quelque chose de dur, de bizarre et d'excentrique; une avidité farouche d'efforts, de sacrifices douloureux. Pompée avait tué le père de Brutus; et jamais celui-ci n'avait voulu lui parler [8]. Ce fut pour lui un motif d'aller combattre sous Pompée à Pharsale. César aimait Brutus, et peut-être s'en croyait-il le père; après la bataille, il l'avait fait chercher avec inquiétude; il lui avait confié la province la plus importante de l'empire, la Gaule cisalpine. Cassius disputant une charge à Brutus, ils exposèrent tous deux leurs titres, et César dit: Cassius a raison, mais il faut que Brutus l'emporte. Tous ces motifs, qui pouvaient attacher Brutus à César, inquiétaient, torturaient cette âme faussée d'une vertu atroce; il craignait de préférer malgré lui un homme à la république. A chaque bienfait de César, il avait peur de l'aimer, et s'armait d'ingratitude.

Ceux qui voulaient précipiter Brutus dans un parti violent, ne négligeaient aucun moyen de tourmenter cette âme malade de scrupule et d'indécision. Il trouvait partout des billets anonymes, sur le tribunal où il jugeait comme préteur, sur la statue du Brutus qui avait chassé les rois. On y lisait: Tu dors, Brutus; non, tu n'es pas Brutus. Il n'y avait pas jusqu'au prudent ami du prudent Cicéron, l'égoïste et froid Atticus, qui ne fabriquât une généalogie où il le faisait descendre par son père de l'ancien Brutus, par sa mère Servilie de Servilius Ahala, qui avait tué Spurius Mélius, soupçonné d'aspirer à la tyrannie [9].

Ce qui décida Brutus, c'est que le bruit courait

[1] Dio., XLIV, n° 7; XLIII. — Suét., 52 et Dio., XLIV, 386, prétendent que le sénat lui accorda, ou allait lui accorder, la ridicule autorisation de posséder toutes les femmes. C'était sans doute un des bruits absurdes que faisaient courir ceux qui voulaient perdre César.

[2] Id., ibid., 386. — Suét., 86. « Quelques-uns ont soupçonné que César ne se souciait pas de vivre plus longtemps; ce qui explique son indifférence sur sa mauvaise santé et sur les pressentiments de ses amis... Il avait renvoyé sa garde espagnole... Il aurait dit qu'il aimait mieux mourir que de craindre toujours... et encore: que Rome était plus intéressée à sa vie que lui-même. »

[3] Appian., *Pun.*, 6. — Dio., XLIII, n° 50. — Suet.

[4] Id., *ibid.*

[5] Id., *ibid.*

[6] Plut., *in Bruto et Cæsare.* Il ne lui refusa point la préture, mais il ne lui donna point celle qui était la plus honorable.

[7] *Voy.* plus haut la note de la page 459.

[8] Plut., *in Bruto.*

[9] *Voy.* livre I.

que César voulait prendre le nom de roi. Sans le témoignage unanime des historiens, je douterais que le maître de Rome eût souhaité ce titre de *rex*, si prodigué et si méprisé, ce nom que tout client donnait au patron, tout convive à l'amphitryon. En lui décernant la puissance absolue, et même une puissance héréditaire, le sénat lui avait donné la seule royauté qu'un homme de bon sens pût vouloir à Rome. Je croirais volontiers que ce bruit odieux fut semé à dessein par les ennemis de César, que ses amis, ne s'en défiant pas, accueillirent cette idée avec enthousiasme, ne sachant plus d'ailleurs quel autre titre lui donner; et que les uns et les autres le persécutèrent à l'envi de ce périlleux honneur, couronnant la nuit ses statues, et lui offrant à lui-même le nom de roi et le bandeau royal.

Un jour qu'il rentrait dans Rome, quelques citoyens l'appellent roi: Je ne m'appelle pas roi, dit-il, je m'appelle César [1]. Un autre jour, c'était la fête des Lupercales, tous les jeunes gens, et à leur tête Antoine, alors consul désigné, couraient tout nus par la ville, frappant les femmes à droite et à gauche. César, assis dans la tribune, regardait les courses sacrées, revêtu de sa robe de triomphateur. Antoine approche, se fait soulever par ses compagnons à la hauteur de la tribune [2], et lui présente un diadème; il le repoussa par deux fois, mais, dit-on, un peu mollement. Toute la place retentit d'acclamations. Au matin, les statues du dictateur s'étaient trouvées couronnées de diadèmes. Les tribuns allèrent solennellement les enlever. Ils faisaient poursuivre ceux qui avaient appelé César du nom de *roi*, tant sa douceur avait enhardi les vaincus. Il s'agissait de savoir si Pharsale avait été un vain jeu, si le vainqueur serait dupe, si l'ancienne anarchie allait recommencer; pour la république, elle n'existait plus que dans l'histoire. César cassa les tribuns; c'était commencer la monarchie.

Les sénateurs se seraient peut-être résignés; mais une injure personnelle les poussait à se venger de César. Lorsque le sénat vint lui apporter le décret qui le mettait au-dessus de l'humanité pour préparer sa ruine, il ne se leva point de son siége, et dit qu'il eût mieux valu diminuer ses honneurs que les augmenter. Les uns racontent qu'à l'arrivée du sénat, l'Espagnol Balbus lui conseilla de rester assis; les autres, que le dieu avait ce jour-là un flux de ventre, et qu'il n'osa se lever [3].

Quoi qu'il en soit, les sénateurs, poussés à bout, tramèrent sa mort en grand nombre. Un nom aussi pur que celui de Brutus autorisait la conjuration. Tous ceux même à qui César venait de donner des provinces, Brutus et Décimus Brutus, Cassius, Casca, Cimber, Trébonius, n'hésitèrent point d'y entrer. Ligarius, à qui César venait de pardonner, à la prière de Cicéron, quitta le lit où une maladie le retenait. Porcia, femme de Brutus et fille de Caton, avait deviné le projet de Brutus à son air inquiet et agité. Mais avant de lui demander son secret, elle se fit à elle-même une profonde blessure à la cuisse, voulant s'assurer de son courage, et se tenir prête à mourir si son époux périssait.

Cependant les prodiges et les avertissements n'avaient pas manqué à César, s'il eût voulu y prendre garde. On parlait de feux célestes et de bruits nocturnes, de l'apparition d'oiseaux funèbres au milieu du Forum. Une nuit qu'il dormait près de sa femme, les portes et les fenêtres s'ouvrirent d'elles-mêmes, et en même temps Calpurnie rêvait qu'elle le tenait égorgé dans ses bras. On lui rapportait aussi que les chevaux qu'il avait autrefois lâchés au passage du Rubicon, et qu'il faisait entretenir dans les pâturages, ne voulaient plus manger, et versaient des pleurs [4]. Un devin l'avait averti de prendre garde aux ides de mars.

César aima mieux ne rien croire. On lui disait de se défier de Brutus. Il se toucha et dit : Brutus attendra bien la fin de ce corps chétif [5]. Le jour des ides, sa femme le pria tant, qu'il se décida à remettre l'assemblée du sénat. Il y envoyait Antoine, lorsque Décimus Brutus lui fit honte de céder à une femme, et l'entraîna par la main.

« A peine était-il sorti qu'un esclave étranger vient se remettre entre les mains de Calpurnie, la priant de le garder jusqu'au retour de César, à qui il doit faire une révélation importante. Artémidore de Cnide, qui enseignait les lettres grecques à Rome, remet à César plusieurs billets sur la conjuration; toujours inutilement. César donna les uns aux siens, garda les autres sans trouver le temps de les lire. Les conjurés eurent encore d'autres motifs d'inquiétude. Un homme s'approche de Casca, et le prenant par la main : Casca, lui dit-il, vous m'en avez fait mystère; mais Brutus m'a tout dit. Casca fut fort étonné; mais cet homme reprenant la parole en riant: Et comment, lui dit-il, seriez-vous devenu en si peu de temps assez riche pour briguer

[1] Dio., XLIV. Plut., *in Cæs.*
[2] Plut., *in Antonio.*
[3] Dio., XLIV, p. 396. — Plut., *in Cæs.* — Suet., 78.
[4] Suet., 81.
[5] Plut., *in Cæs.* — César eut cela de commun avec Alexandre, d'être pleuré de toutes les nations. Il le fut particulièrement des Juifs. Suét., 84 : In summo publico luctu, exterarum gentium multitudo circulatim suo quæque more lamentata est, præcipuèque Judæi, qui etiam noctibus continuis bustum frequentârunt.

l'édilité? Sans ces dernières paroles, Casca allait tout lui révéler. Un sénateur, nommé Popilius Lénas, ayant salué Brutus et Cassius d'un air empressé, leur dit à l'oreille : Je prie les dieux qu'ils vous donnent un heureux succès; mais ne perdez pas un moment, l'affaire n'est plus secrète. Dans ce moment, un esclave de Brutus accourt et lui annonce que sa femme se meurt. Porcia n'avait pu supporter cette angoisse d'inquiétude; elle s'était évanouie...

» Cependant l'on annonce l'arrivée de César. Il était à peine descendu de litière, que Popilius Lénas eut avec lui un long entretien, auquel César paraissait donner la plus grande attention. Les conjurés, ne pouvant entendre ce qu'il disait, conjecturèrent qu'un entretien si long ne pouvait être qu'une dénonciation circonstanciée. Accablés de cette pensée, ils se regardent les uns les autres, comme pour s'avertir de ne pas attendre qu'on vienne les saisir, et de prévenir le supplice par une mort volontaire. Déjà Cassius et quelques autres mettaient la main sous leurs robes, pour en tirer les poignards, lorsque Brutus reconnut aux gestes de Lénas qu'il s'agissait d'une prière très-vive plutôt que d'une accusation. Il ne dit rien aux conjurés, parce qu'il y avait au milieu d'eux beaucoup de sénateurs qui n'étaient pas du secret; mais par la gaieté qu'il montra, il rassura Cassius; et bientôt après, Lénas ayant baisé la main de César, se retira, ce qui fit voir que sa conversation n'avait eu pour objet que ses affaires personnelles.

» Quand le sénat fut entré dans la salle, les conjurés environnèrent le siége de César, feignant d'avoir à lui parler de quelque affaire; et Cassius portant, dit-on, ses regards sur la statue de Pompée, l'invoqua, comme si elle eût été capable de l'entendre. Trébonius tira Antoine vers la porte, et en lui parlant, il le retint hors de la salle. Quand César entra, tous les sénateurs se levèrent pour lui faire honneur; et dès qu'il fut assis, les conjurés, se pressant autour de lui, firent avancer Tullius Cimber, pour qu'il demandât le rappel de son frère. Ils joignirent leurs prières aux siennes; et prenant les mains de César, ils lui baisaient la poitrine et la tête. Il rejeta d'abord des prières si pressantes; et comme ils insistaient, il se leva pour les repousser de force. Alors Cimber, lui prenant la robe des deux mains, lui découvre les épaules; et Casca, qui était derrière le dictateur, tire son poignard et lui porte le premier coup le long de l'épaule; la blessure ne fut pas profonde. César saisissant la poignée de l'arme dont il venait d'être frappé, s'écrie en latin : Scélérat, que fais-tu? Casca appelle son frère à son secours en langue grecque. César, atteint de plusieurs coups à la fois, porte ses regards autour de lui pour repousser les meurtriers; mais dès qu'il voit Brutus lever le poignard sur lui, il quitte la main de Casca qu'il tenait encore; et se couvrant la tête de sa robe, il livre son corps au fer des conjurés. Comme ils le frappaient tous à la fois sans aucune précaution, et qu'ils étaient serrés autour de lui, ils se blessèrent les uns les autres. Brutus, qui voulut avoir part au meurtre, reçut une blessure à la main, et tous les autres furent couverts de sang. » (44 ans avant J. C.) *Plut. in Brut.*

CHAPITRE VI.

CÉSAR VENGÉ PAR OCTAVE ET ANTOINE. — VICTOIRE D'OCTAVE SUR ANTOINE, DE L'OCCIDENT SUR L'ORIENT. 44-31.

Les conjurés avaient cru qu'il suffisait de vingt coups de poignard pour tuer César. Et jamais César ne fut plus vivant, plus puissant, plus terrible, qu'après que sa vieille dépouille, ce corps flétri et usé, eut été percé de coups. Il apparut alors, épuré et expié, ce qu'il avait été, malgré tant de souillures, l'homme de l'humanité[1].

Un acteur ayant prononcé au théâtre ce vers d'une tragédie :

Je leur donnai la vie; ils m'ont donné la mort[2]!

il n'y eut point d'yeux qui ne s'emplissent de larmes, et il s'éleva comme un tonnerre de cris de douleur et de sanglots. Ce fut bien pis lorsque Antoine produisit ce pauvre cadavre, avec sa robe sanglante, lorsqu'on apprit qu'il avait dans son

[1] Voici le jugement de Napoléon sur César (*Mém. de Sainte-Hélène*, 14 décembre 1816) : « Passant ensuite à César, il disait, qu'au rebours d'Alexandre, il avait commencé sa carrière fort tard, et qu'ayant débuté par une jeunesse oisive et des plus vicieuses, il avait fini montrant l'âme la plus active, la plus élevée, la plus belle; il le pensait un des caractères les plus aimables de l'histoire. César, observait-il, conquiert les Gaules et les lois de sa patrie... est-ce au hasard et à la simple fortune qu'il doit ses grands actes de guerre? » Napoléon ne le pense point. Toutefois, pour le génie militaire, il semble mettre Hannibal au-dessus de tout.

[2] Je regrette de n'avoir pu rendre le texte dans sa simplicité : *Men' men' servâsse, ut essent qui me perderent!* (Suet., 84, *ex Pacuvio.*)

testament nommé Décimus Brutus tuteur de son fils adoptif, que la plupart des meurtriers étaient ses héritiers [1]. Il leur avait de plus destiné les meilleures provinces de l'empire, à Décimus la Gaule cisalpine, à l'autre Brutus la Macédoine, à Cassius la Syrie, l'Asie à Trébonius, la Bithynie à Cimber. L'indignation du peuple fut si forte qu'il prit les tisons du bûcher pour brûler les maisons des assassins.

Antoine s'étant porté ainsi pour le vengeur de César, il fallut bientôt que les conjurés quittassent Rome et se retirassent dans l'Orient pour recommencer la guerre de Pharsale. Maintenant quel était cet Antoine, pour succéder à César?

Le premier soldat de César, mais un soldat, et un soldat barbare. Descendant d'Hercule, à ce qu'il disait, et fort comme Hercule, toujours ceint sur les reins d'une large épée et d'un gros drap comme en portaient les soldats, s'asseyant avec eux, buvant dans la rue, raillant, raillé, toujours de bonne humeur [2], Antoine avait fait ses premières armes en Égypte, il aimait l'Orient, son éloquence était pleine d'un faste asiatique. Insatiable d'argent et de plaisirs, avide et prodigue, volant pour donner, il achetait sans scrupule la maison de Pompée, et se fâchait quand on lui demandait le payement [3]. César, qui lui avait confié l'aile gauche à Pharsale, ne pouvait se passer de lui. Il le mit dans son char [4], quand il revint d'Espagne, comme pour faire triompher en lui ses vétérans. Antoine s'en souvint après la mort de César, et crut lui succéder. Cependant qu'était-il? Un homme d'avant-garde, un soldat sans génie, un superbe et pompeux acteur qui jouait César sans l'entendre. Que d'hommes en César! Le hardi soldat, ami des Gaulois, des Barbares, n'était qu'un des côtés inférieurs de cette âme immense.

Antoine se perdit en oubliant qu'il n'était autre chose que l'homme de César. Le sénat ayant confirmé les actes du dictateur, Antoine se charge de les exécuter, y inscrit chaque jour quelque nouvel article, et trafique impudemment des dernières volontés d'un mort. Il dissipe l'argent légué au peuple par César. Il s'accommode avec le sénat, avec les Pompéiens; il fait rappeler Sextus Pompée; il fait tuer un homme qui se disait petit-fils de Marius, et qui dressait un autel à César [5]. Il indigne les légions par sa parcimonie, les décime pour punir leurs murmures et fait égorger les vétérans sous ses yeux, sous les yeux de sa cruelle Fulvie [6]. Cet homme-là ne sera point le successeur de César.

Il existait un César, un fils adoptif du dictateur, qui venait d'arriver à Rome pour réclamer les biens de son père. Sauf son nom, celui-ci n'avait rien qui pût plaire aux soldats. C'était un enfant de dix-huit ans [7], petit et délicat, souvent malade, boitant fréquemment d'une jambe, timide et parlant avec peine, au point que plus tard il écrivait d'avance ce qu'il voulait dire à sa femme; une voix sourde et faible : il était obligé d'emprunter celle d'un héraut pour parler au peuple. Assez d'audace politique; il en fallait pour venir à Rome réclamer la succession de César. D'autre courage, point; craignant le tonnerre, craignant les ténèbres, craignant l'ennemi, et implacable pour qui lui faisait peur. A toutes ses victoires, à Philippes, à Myles, à Actium, il dormait ou était malade. En Sicile, quand il gagna les légions de Lépide et entra dans leur camp, quelques soldats faisant mine de vouloir mettre la main sur lui, il s'enfuit à toutes jambes, au grand amusement des vétérans qu'il fit ensuite égorger [8].

Telle était la chétive figure du fondateur de l'Empire. Son père était chevalier, banquier, usurier; il n'en disconvenait pas. « Ton aïeul maternel, disaient ses ennemis, était Africain; ta mère faisait aller le plus rude moulin d'Aricie; ton père en remuait la farine d'une main noircie par l'argent qu'il maniait à Nerulum [9]. » Cette origine obscure n'en convenait que mieux à celui qui devait commencer le grand travail de l'Empire, le nivellement du monde. Quand il prit la robe prétexte, elle lui tomba des épaules : C'est signe, dit-il lui-même, que je mettrai sous les pieds la prétexte sénatoriale [10]. Octave ne laissait guère échapper de telles paroles : attentif à cacher sa marche, il employa avec une merveilleuse persévérance la

[1] Dio., XLIV, nº 35, p. 404.
[2] Plut., *in Ant.*
[3] Id., *ibid.*
[4] Id., *ibid.*
[5] Appian., *B. Civ.*, III.
— *Voyez* aussi le ridicule récit de Valère Maxime (IX, 15).
[6] Appian., III. Cic., *Philipp.*, II.
[7] Suet., *in Aug.*, passim.
[8] Sur la lâcheté d'Octave, voy. Suet., c. 90, 16, 78, 16. — Appian., IV. — Plut., *Brut.*, et Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, c. 13.
[9] Suet., *in Aug.*, c. 4, « ex Cassii Parmensis epistolâ : » Materna tibi farina; si quidem ex crudissimo Aricia » pistrino banc pinsit manibus collybo decoloratis Ne» rulonensis mensarius. » — Quant à l'origine africaine, qu'Antoine lui reprochait, elle serait prouvée, si l'Octavius africain, dont Cicéron fit remarquer les oreilles percées, était parent d'Octave. Plut., *in Cic.*
[10] Dio., XLV, p. 420, nº 2.

ruse et l'hypocrisie. Il flatta Cicéron pour prévaloir contre Antoine; il amusa celui-ci jusqu'à ce qu'il fût assez fort pour le perdre. Devenu maître du monde, il se fâchait quand on l'appelait *maître*, voulait toujours quitter l'autorité, se mettait à genoux devant le peuple pour ne pas être nommé dictateur, et mourait dans son lit en demandant à ses amis s'il avait bien joué la farce de la vie [1].

Plutarque conte que dans les guerres de Sylla, Crassus, envoyé par lui à travers un pays ennemi, demandait une escorte. Je te donne pour escorte, lui dit le dictateur, ton père indignement égorgé. Le jeune Octave n'avait pas autre chose en arrivant à Rome. Il déclara qu'il venait venger César, et acquitter ses legs au peuple romain. Il accusa de meurtre Brutus et Cassius; il donna les jeux promis par César à l'occasion de sa victoire; il vendit ses biens pour payer l'argent promis aux citoyens, et couvrit de honte Antoine qui avait retenu cet argent. Celui-ci poussa l'impudence jusqu'à encourager les réclamations des gens qui se prétendaient dépouillés par César. Il autorisa un édile qui refusait de placer au théâtre le trône et la couronne d'or qu'Octave voulait y mettre à l'honneur de son père. Il défendit insolemment qu'on portât le jeune César au tribunat [2].

Le sénat caressait celui-ci sans l'aimer, dans l'espoir de diviser les Césariens, et de les détruire les uns par les autres. Cicéron surtout était fort tendre pour le jeune homme, qui faisait semblant d'y être pris, et l'appelait son père : « C'était, disait l'orateur avec sa légèreté ordinaire, un jeune homme qu'il fallait louer, charger d'honneur, combler, accabler [3]. »

Dès qu'Antoine fut parti pour chasser Décimus Brutus de la Gaule cisalpine, un décret du sénat adjoignit le jeune César aux consuls Hirtius et Pansa, chargés de combattre Antoine et de secourir Brutus. C'était perdre à la fois Antoine, et Octave, à qui l'on ôtait sa popularité, en l'envoyant combattre pour un des meurtriers de son père. Les consuls vainquirent Antoine, délivrèrent Décimus Brutus assiégé dans Modène, et, mourant tous deux à point nommé [4], laissèrent Octave à la tête des légions. Cependant Antoine fugitif avait retrouvé une armée; les soldats ne pouvaient manquer à un soldat comme lui; ceux de Lépide le suivirent de Gaule en Italie. Octave lui-même traita volontiers avec Antoine. Cicéron avait cru n'avoir plus besoin *de cet enfant* [5]; le sénat lui refusait le consulat. Sans ressources militaires, sans autre défense que trois légions d'une fidélité douteuse, les sénateurs attendaient, sans comprendre l'étendue du danger, l'armée formidable où tous les vétérans de César se trouvaient réunis sous Antoine et Octave. Il faut voir dans Appien l'imprévoyance et les tergiversations misérables de Cicéron qui régnait alors à Rome et dirigeait le sénat [6].

Antoine, Octave et Lépide eurent une conférence près de Bologne dans une île du Reno; ils s'y partagèrent l'Empire d'avance, et s'y promirent la tête de tous les grands de Rome. Ils voulaient, disent-ils dans leur proclamation qu'Appien a traduite en grec, ne pas laisser d'ennemis derrière eux, au moment de combattre les forces immenses de Brutus et de Cassius. *Ils voulaient satisfaire l'armée.* Cette armée, barbare en grande partie, était mécontente de la douceur de César; elle avait soif de sang romain. Les triumvirs avaient besoin d'argent contre un ennemi qui avait en ses mains les plus riches provinces de l'Empire; l'Italie étant épuisée, il n'y avait de ressources que la confiscation. Le prétexte était de venger César sur la vieille aristocratie qu'il avait épargnée pour sa ruine. Ce sanglant traité fut scellé par le mariage d'Octave avec la belle-fille d'Antoine. Les soldats voulant unir leurs chefs pour augmenter la force du parti, commandèrent cet hymen, et furent obéis.

« Les triumvirs, entrant dans Rome, déclarèrent qu'ils n'imiteraient ni les massacres de Sylla, ni la clémence de César, ne voulant être ni bais comme le premier, ni méprisés comme le second [7]. Ils proscrivirent trois cents sénateurs et deux mille chevaliers. Pour chaque tête on donnait à l'homme libre vingt-cinq mille drachmes, à l'esclave dix mille et la liberté. » La victoire de l'armée barbare de César vengea la vieille injustice de l'esclavage dont les nations barbares avaient tant souffert. Les esclaves eurent leur tour. Les sénateurs, des préteurs, des tribuns, se roulaient en larmes aux pieds de leurs esclaves, leur demandant grâce et les suppliant de ne point les déceler [8]. Plusieurs esclaves donnèrent des exemples de fidélité admirable. Plusieurs se firent tuer pour leur maître. Il y en eut

[1] Suet., *in Aug.*, c. 99.
[2] Appian., III.
[3] Laudandum et tollendum. Vell. Pat., lib. II, c. 62. Suet., *Aug.*, c. 12.
[4] On soupçonna Octave de les avoir fait tuer. Tacite, *Annal.*, lib. I, *in principio*.
[5] Serv., *ad Eclog.*, I, 43 : Decreverat enim senatus ne quis eum *puerum* diceret, ne majestas tanti imperii minueretur. Suet., *Aug.*, c. 12.
[6] Appian., *B. Civ.*, lib. III, c. 584, p. 944.
[7] Dio., XLVII, p. 500, n° 13.
[8] Appian., lib. IV, *passim*. Dio., XLVII, n° 205.

nu qui se mutila, et, montrant un cadavre aux soldats qui venaient tuer son maître, il leur fit croire qu'il les avait prévenus pour se venger.

Afin de montrer qu'il n'y avait point de grâce à demander, Antoine avait sacrifié son oncle et Lépide son frère. L'un et l'autre échappèrent, probablement de l'aveu des triumvirs. Cicéron fut moins heureux [1]. L'hésitation qui lui avait nui si souvent, le perdit encore. Les meurtriers l'atteignirent avant qu'il pût fuir ou se cacher. Tout le monde plaignit cet homme doux et honnête auquel on n'avait pu, après tout, reprocher que la faiblesse. Sa tête fut apportée à Fulvie, qui la prit sur ses genoux, en arracha la langue, et la perça d'une aiguille qu'elle avait dans ses cheveux. Cette femme cruelle avait aussi fait proscrire un homme qui refusait de lui vendre sa maison. Quand on porta cette tête à Antoine : Ceci ne me regarde pas, dit-il, portez à ma femme. La tête du malheureux fut clouée à sa maison, de crainte qu'on n'ignorât la cause de sa mort.

Un préteur, sur son tribunal, apprend qu'il est proscrit, descend et se sauve ; mais il était déjà trop tard. Un autre voit un centurion qui poursuit un homme : Celui-ci est donc proscrit? dit-il. Vous l'êtes aussi, lui dit le centurion ; et il le tue.

Un enfant allait aux écoles avec son précepteur, les soldats l'arrêtent : il était proscrit. Le précepteur se fit tuer en le défendant. — Un adolescent prenait la robe prétexte, et se rendait aux temples. Son nom est sur les tables. A l'instant son brillant cortége disparaît ; il fuit chez sa mère. Chose cruelle à dire, elle lui ferme sa porte. Comme il se sauvait dans les champs, il fut pris par des gens qui *pressaient* des esclaves pour les faire travailler à la terre ; mais il ne put supporter une vie si dure : il rapporta sa tête aux meurtriers.

Un préteur sollicitait les suffrages pour son fils. Il apprend qu'il est proscrit, se sauve dans la maison d'un de ses clients, et son fils y conduit les assassins. Thoranius, atteint par les meurtriers, se réclame de son fils, ami d'Antoine : Mais c'est ton fils, lui dirent-ils, qui t'a dénoncé!

Velleius Paterculus a dit sur ces proscriptions un mot qui fait horreur : « Il y eut beaucoup de fidélité dans les femmes, assez dans les affranchis, quelque peu chez les esclaves, aucune dans les fils ; tant, l'espoir une fois conçu, il est difficile d'attendre ! »

Des triumvirs, le plus insolent fut sans doute Antoine ; mais le plus cruel, Octave. Par cela même qu'il avait honte de tuer pour tuer, et qu'il prenait la vengeance de César pour prétexte, il était impitoyable. Et puis la lâcheté le rendait féroce. Un jour, il croit voir le préteur Q. Gallus tenir quelque chose de caché dans sa robe, il n'ose avouer ses craintes et le fouiller sur-le-champ. Mais ensuite, il le fit torturer, et quoiqu'il n'avouât rien, il se jeta sur lui, et, si l'on en croit son biographe, lui arracha les yeux avant de le faire égorger [2].

Sa sœur Octavie sut pourtant lui enlever une victime. De concert avec elle, la femme d'un proscrit cache son mari dans un coffre, et le porte au théâtre. Lorsque Octave fut assis, cette femme en pleurs ouvrit ce coffre devant tout le peuple. L'émotion des spectateurs obligea Octave de pardonner. La nature réclamait ainsi quelquefois par la voix du petit peuple, qui n'avait rien à craindre, et qui au contraire était redouté. Ainsi il força les triumvirs à punir deux esclaves qui avaient trahi leur maître et à récompenser un autre qui avait sauvé le sien. Le peuple protégea aussi plusieurs proscrits qui excitaient sa pitié. Un de ces malheureux se fit raser, et enseigna publiquement les lettres grecques. Son humiliation fit sa sûreté. Oppius emporta son père sur son dos, et fut défendu par le peuple. Plus tard, quand Oppius devint édile, les ouvriers travaillèrent gratis aux préparatifs des jeux qu'il devait donner, et tous les pauvres voulurent contribuer [3].

Les triumvirs eux-mêmes se lassèrent de cette saturnale effroyable, où leurs soldats commençaient à ne plus les respecter. Ils avaient poussé l'insolence jusqu'à demander à Octave de leur livrer les biens de sa mère qui venait de mourir. Les triumvirs accueillirent donc avec faveur la réclamation solennelle d'un grand nombre de femmes distinguées qu'ils avaient frappées d'une contribution. Ils finirent même par charger un des consuls de réprimer les excès des soldats. Personne n'osait sévir contre ceux-ci, mais on punit des esclaves qui s'étaient mis à piller avec eux.

Cependant l'Asie fut presque aussi maltraitée par Cassius que l'Italie par les triumvirs. Le même besoin d'argent motivait les mêmes violences. Il prit Rhodes, et quoiqu'il eût été élevé dans cette ville, il fit égorger cinquante des principaux citoyens. Il ruina l'Asie, en exigeant d'un coup le tribut de dix années. Les magistrats de Tarse, frappés d'une contribution de quinze cents talents, et pressés par les soldats qui se permettaient toutes sortes de violences, vendirent toutes les propriétés publiques.

[1] Appian., lib. IV.

[2] Suet., *Aug.*, c. 27. C'était, dit Suétone, le seul des triumvirs qui ne pardonnât point.

[3] Appian., *loc. cit.*

Puis, ils dépouillèrent leurs temples. Et cela ne suffisant pas encore, ils firent vendre des personnes libres, des enfants, des femmes et des vieillards, des jeunes gens même [1], dont la plupart aimèrent mieux se donner la mort.

Ces cruelles nécessités de la guerre civile étaient pour l'âme de Brutus une véritable torture. Il portait la plus pesante des fatalités, celle qu'on s'est imposée par un acte volontaire. Après la mort de César, il avait obtenu des autres conjurés qu'on épargnât Antoine. Il avait montré la même douceur envers un frère du triumvir, C. Antonius, qui tomba entre ses mains. Mais le prisonnier essayant de débaucher les soldats, l'officier à la garde duquel il l'avait confié, déclara qu'il ne pouvait plus en répondre. Il fallut bien sacrifier Antonius. Brutus passe ensuite en Asie, et trouve à Xanthe une résistance désespérée. Les habitants, voyant leur ville forcée et envahie par les flammes [2], se tuent pour la plupart les uns les autres; entrant à Xanthe, il ne voit plus que des cendres. En même temps le besoin d'argent le contraignait aux mesures les plus violentes [3].

Hélas! qui souffrait de tout cela plus que Brutus? Son âme était malade de ce continuel effort. Il avait beau se roidir, opposer le raisonnement à la nature, la pauvre humanité faiblissait en lui. Troublé, et comme effarouché, il redemandait le repos et la force de l'âme à cette philosophie inflexible qui lui avait imposé de si cruels sacrifices. Il donnait le jour aux affaires, la nuit à la lecture des stoïciens pour se confirmer et se raffermir un peu. Une nuit donc qu'il n'avait dans sa tente qu'une petite lumière, il crut entendre quelqu'un entrer, et regardant vers la porte, il aperçut une figure étrange qui semblait d'un spectre. Il eut assez de force pour lui adresser la parole, et dire : Qui es-tu? que veux-tu? — Je suis ton mauvais génie, dit le fantôme; tu me reverras à Philippes!

Ce fut en effet dans les plaines de Philippes que se donna la bataille. Brutus voulait en finir. Chaque jour le poussait malgré lui à quelque acte violent. Ne pouvant ni garder les prisonniers, ni les délivrer sans péril, il avait donné l'ordre de les égorger. Les troupes risquaient de l'abandonner; plutôt que de compromettre la grande cause à laquelle il avait déjà tant sacrifié, il leur promit le pillage de Lacédémone et de Thessalonique. Plus tard, lorsque son collègue eut été tué, les amis de Brutus exigèrent qu'il leur abandonnât quelques bouffons qui se moquaient de Cassius, et il fut encore obligé d'y consentir. Il ne faut pas s'étonner s'il voulut à tout prix terminer cette lutte funeste, qui lui avait coûté tous les biens de l'âme, l'humanité, l'amitié, le repos de la conscience, et qui peu à peu lui arrachait sa vertu.

Un jour que Cassius lui reprochait sa sévérité pour un voleur des deniers publics, Brutus lui dit : « Cassius, souvenez-vous des ides de mars. Ce jour-là, nous avons tué un homme qui ne faisait point le mal, mais le laissait faire. Mieux valait endurer les injustices des amis de César que de fermer les yeux sur celles des nôtres. »

Brutus et Cassius, étant maîtres de la mer, ne manquaient pas de vivres, tandis que l'armée d'Antoine et Octave mourait de faim. Leur flotte, à leur insu, venait de remporter une grande victoire sur celle des Césariens. Mais ils ne retenaient qu'avec peine leurs soldats dans leur parti. Antoine était l'homme des vétérans, et il leur coûtait de combattre pour les meurtriers de César. D'ailleurs Brutus ne voulait plus attendre; il fallait qu'il se reposât, au moins dans la mort. Cassius se laissa entraîner, et consentit à la bataille.

Quelques-uns veulent que ce soit Antoine qui, par une attaque hardie, ait forcé l'autre parti de combattre. Brutus fut vainqueur; Cassius eut son camp forcé. Il ignorait le succès de Brutus; croyant tout perdu, il se retira dans une tente, et s'y fit donner la mort. Depuis la défaite de Crassus à laquelle il avait échappé, Cassius avait à sa suite un de ses affranchis, nommé Pindarus, qu'il réservait pour un pareil moment. Pindarus ne reparut plus après la mort de Cassius, ce qui fit penser qu'il l'avait peut-être tué sans en recevoir l'ordre [4].

Le découragement des troupes de Cassius et leur jalousie, les défections qui avaient lieu sous ses yeux même, décidèrent Brutus à livrer une seconde bataille. Du côté où il combattait en personne, il eut encore l'avantage; mais l'autre aile étant battue, toute l'armée des triumvirs tomba sur lui et l'accabla. A la faveur de la nuit, il se tira un peu à l'écart, et voyant qu'il ne pouvait échapper [5], il pria le rhéteur Straton de lui donner la mort. On dit

[1] J'ai observé dans cette énumération l'ordre suivi par Appien.

[2] Dion., XLVII, p. 514, nº 34.

[3] Plusieurs passages de Cicéron nous présentent Brutus comme très-avide d'argent. *Voy.* (*Epist.*, VI, 1) l'histoire d'un Scaptius, agent de Brutus, qui, pour faire payer une dette usuraire aux sénateurs de Salamine, les tint enfermés avec des soldats, de sorte que cinq d'entre eux moururent de faim.

[4] Plut., *in Bruto*.

[5] Id., *ibid*.

qu'auparavant il leva les yeux au ciel, et prononça deux vers grecs :

> Vertu! vain mot, vaine ombre, esclave du hasard!
> Hélas! j'ai cru en toi [1].

Ce mot amer, le plus triste sans doute que nous ait conservé l'histoire, semble indiquer que cette âme, si passionnée pour le bien, était pourtant moins forte que celle de Caton, son modèle. Fallait-il que Brutus estimât la vertu par le succès? Les vainqueurs eux-mêmes en jugèrent mieux. Ils honorèrent les restes du vaincu. Antoine jeta sur son corps un riche vêtement, et ordonna qu'on lui fît des funérailles magnifiques. Un ami de Brutus s'était dévoué pour le sauver, et s'était fait prendre, en criant qu'il était Brutus. Antoine s'attacha cet homme qui lui resta fidèle jusqu'à la mort. L'illustre Messala appelait toujours Brutus son général, et plus tard, en présentant le rhéteur Straton à Auguste, il lui disait : César, voilà celui qui a rendu le dernier service à mon cher Brutus. Auguste demandait à Messala pourquoi il avait combattu avec tant d'ardeur contre lui à Philippes, pour lui à Actium : César, répondit-il hardiment, j'ai toujours été du parti le plus juste.

Octave s'était absenté de la bataille, malade de corps, ou plutôt de courage. Ce jour-là, disait-il dans ses mémoires, un dieu m'avait averti en songe de veiller sur moi [2]. Il fut impitoyable pour les vaincus. Il en fit tuer un grand nombre. Un père et un fils demandant grâce, il promit la vie au fils à condition qu'il tuerait son père, et le fit ensuite égorger lui-même. Un autre ne demandait que la sépulture : *Les vautours y pourvoiront*, répondit l'homme sans pitié.

Le parti vaincu était toujours maître de la mer, et fort dans l'Orient. Un lieutenant de Brutus amena les Parthes dans la Syrie et jusqu'en Cilicie. D'autre part, Sextus, fils de Pompée, tenait la Sicile, et y recevait les proscrits, les esclaves fugitifs. Il augmenta ses forces d'une partie de la flotte de Brutus; le reste se soumit plus tard à Antoine. Octave se chargea de combattre Sextus, tandis qu'Antoine repousserait les Parthes [3]. Celui-ci avait pris pour lui le riche Orient, la guerre des Parthes et les projets de Jules César; Octave avait les provinces ruinées de l'Occident, une guerre civile à soutenir, et l'Italie à dépouiller, pour donner aux vétérans les terres qu'on leur avait promises.

Antoine dit aux Grecs d'Asie : Vous fournirez l'argent, l'Italie les terres [4]. Il leva l'argent en effet, mais n'en fit guère part aux vétérans. Octave, au contraire, tint parole. Il dépouilla tous les temples de l'Italie [5]. Il chassa impitoyablement les propriétaires, et se vit entre la multitude furieuse de ceux auxquels il prenait, et une armée insatiable qui l'accusait de ne pas prendre assez. Dans une assemblée où Octave devait venir pour les haranguer, les soldats mirent en pièces un centurion qui essayait de les calmer, et placèrent son corps sur le chemin d'Octave. Il osa à peine se plaindre. Dans toutes les villes, ce n'étaient que combats entre les soldats et le peuple. Les mécontents de toute espèce, gens expropriés, proscrits, vétérans même, trouvèrent des chefs dans le frère et la femme d'Antoine. Ils accusaient Octave de distribuer toutes les terres en son nom, et de s'attirer à lui seul la reconnaissance de l'armée. En réalité, Fulvie voulait ramener en Italie, au moins par une guerre, son infidèle époux qui s'oubliait dans l'Orient; ou peut-être se venger d'Octave, son gendre, qu'elle aimait plus qu'il ne convenait à une belle-mère, et qui l'avait dédaignée. Elle passait les légions en revue, l'épée au côté, et leur donnait le mot d'ordre [6].

L'armée déclara qu'elle voulait juger entre Octave et L. Antonius, et les assigna à comparaître devant elle pour tel jour dans la ville de Gabies. Octave s'y rendit humblement : Fulvie et Antonius n'y vinrent pas, et se moquèrent *du sénat botté* [7]. Ce mot leur porta malheur : malgré les vaillants gladiateurs que lui avaient donnés les sénateurs de son parti, L. Antonius, enfermé dans Pérouse, y fut réduit à une horrible famine, et enfin obligé de se rendre. La ville entière fut réduite en cendres par les vaincus eux-mêmes. Le vainqueur fit mourir impitoyablement les chefs du parti, excepté L. Antonius. Pour les simples légionnaires, il eût voulu du moins leur faire sentir par des reproches amers le prix de la grâce qu'il leur accordait; mais ses propres soldats prirent les vaincus dans leurs bras, les appelant leurs frères et leurs camarades, et ils

[1] Dio., XLVII, p. 525, nº 49.

> Ὦ τλῆμον ἀρετή, λόγος ἄρ' ἦσθ'· ἐγὼ δέ σε
> Ὡς ἔργον ἤσκουν· σὺ δ' ἄρ' ἐδούλευες τύχῃ.

Voy. aussi Plut., *in Bruto*; Florus, IV, 7, 11; Zonar., X, 20, p. 508.

[2] Suet., c. 14, 91. Velleius a l'effronterie d'avancer, contre le témoignage de tous les historiens, qu'Octave ne fit tuer aucun de ceux qui avaient combattu contre lui, II, 78. De même il assure qu'à la bataille d'Actium, *Octave était partout.*

[3] Plut., *Anton.*

[4] Appian., *B. Civ.*, IV.

[5] Id., *ibid.*

[6] Dio., XLVIII.

[7] Id., *ibid.*, 12, p. 554.

firent tant de bruit que leur général ne put jamais parler [1].

Antoine, qui s'endormait dans l'Orient auprès de la reine d'Égypte, fut réveillé par la guerre de Pérouse et par les cris de Fulvie. Il débarqua bientôt à Brindes avec une flotte de deux cents vaisseaux, déterminé à s'unir avec Sextus pour accabler Octave (40). Mais des deux côtés, les soldats ne se souciaient pas de combattre; ils commandèrent la paix; Fulvie était morte; ils marièrent Antoine à Octavie, sœur d'Octave [2], comme ils avaient autrefois marié Octave à la belle-fille d'Antoine. Pour Sextus, ce fut le peuple de Rome qui força Antoine et Octave de s'arranger avec lui. Le blé de la Sicile ne venant plus à Rome, celui de l'Afrique étant arrêté par les flottes de Sextus, la populace trouva du courage dans la famine et le désespoir. Elle soutint des combats acharnés contre les meilleurs soldats d'Antoine et d'Octave; tous deux faillirent périr dans ces émeutes [3]. Il fallut bien traiter avec Sextus : mais personne n'était de bonne foi. Ils promettaient de lui laisser la Sicile, et de lui donner l'Achaïe, de sorte qu'il eût été maître de tous les ports du centre de la Méditerranée; ils devaient rendre aux proscrits le quart de leurs biens, condition inexécutable, mais qui sauvait l'honneur de Sextus. De son côté, Sextus s'engageait à envoyer du blé en Italie, et à ne plus recevoir de fugitifs. C'était signer sa ruine, s'il eût tenu parole. Les transfuges de l'Italie, mécontents ou esclaves, faisaient toute la force de Sextus : ses lieutenants voyaient ce traité avec peine. On assure que pendant une entrevue sur les bords de la mer [4], Ménas, affranchi de Sextus et commandant de ses flottes, lui dit à l'oreille : Laissez-moi enlever ces gens-ci, et vous êtes le maître du monde. Sextus répondit tristement : Que ne le faisais-tu, au lieu de le dire?

Le nouvel arrangement semblait peu favorable à Octave. Antoine avait toutes les provinces de l'Orient, jusqu'à l'Illyrie. Il laissait à son collègue l'Italie ruinée et quatre guerres : l'Espagne et la Gaule en armes, Sextus en Sicile, et Lépide en Afrique. Octave devait périr, ou se fortifier tellement dans cette rude gymnastique, qu'il ne lui en coûterait plus pour devenir seul maître du monde.

Le salut d'Octave et sa gloire fut d'avoir démêlé et élevé deux hommes, deux simples chevaliers, qui furent comme ses bras, qui ne lui manquèrent jamais, et qui ne pouvaient le supplanter; c'étaient deux hommes incomplets; Agrippa n'était qu'une machine de guerre, admirable, il est vrai, mais dépourvue d'intelligence politique; l'autre était Mécène, esprit souple et délié, génie féminin, incapable d'action virile, mais admirable pour le conseil. Mécène semblait fait exprès pour calmer et assoupir l'Italie après tant d'agitations. Lorsqu'on le voyait rester au lit jusqu'au soir, marcher entre deux eunuques, ou siéger à la place d'Auguste avec une robe flottante et sans ceinture [5], on eût pu reconnaître, sous cette ostentation de noblesse et de langueur, le fondateur systématique de la corruption impériale. Son art fut de rester toujours petit; jamais il ne voulut s'élever au-dessus du rang de chevalier. Cette position inférieure, et ce rôle convenu de femmelette, lui permettaient de dire à Auguste les choses les plus hardies. Un jour que l'ancien triumvir siégeait sur son tribunal, et se laissait emporter à prononcer plusieurs sentences de mort, Mécène, ne pouvant percer la foule, écrivit deux mots sur ses tablettes, et les jeta à Auguste. Elles portaient : Lève-toi donc enfin, bourreau. Auguste comprit ce conseil politique, et se leva en silence. Avant Mécène et Agrippa sa domination fut sanguinaire; elle fut malheureuse après eux.

Jamais, sans ces deux hommes, il ne fût venu à bout de Sextus et d'Antoine. Il fallait remettre l'ordre en Italie. Il fallait substituer peu à peu aux légions indociles qui avaient vaincu à Philippes, une armée qui valût celle d'Antoine; la discipliner, l'aguerrir. Il fallait, sous les yeux de Sextus, maître de la mer, construire des vaisseaux, exercer des matelots. L'armée se forma peu à peu en combattant les Pannoniens, les Dalmates, les Gaulois et les Espagnols. La flotte, détruite dix fois par les tempêtes et par l'ennemi, réparée, exercée dans le lac Lucrin, dont Agrippa s'était fait un port, préluda par ses victoires sur les marins habiles de Sextus Pompée au succès d'Actium, plus brillant et moins difficile.

Ce n'était pas sans cause que Pompée avait autrefois traité si doucement les pirates, au point de combattre pour eux contre Métellus qui s'acharnait à leur perte. Leur ville de Soles en Cilicie de-

[1] Appian., *B. Civ.*, IV.

[2] Dio., XLIV, 56, p. 499.

[3] Id., ibid., et Appian., *B. Civ.*, IV.

[4] Le récit d'Appien que j'ai suivi est plus vraisemblable que celui de Plutarque.

[5] *Voy.* dans Velleius un joli portrait de Mécène, et dans Sénèque (*Epist.*, 101) les vers où il exprime un attachement si honteux à la vie :

Debilem facito manu,
Debilem pede, coxâ,
Tuber adstrue gibberum,
Lubricos quate dentes,
Vita dum superest, benè est.
. . . .

vint Pompeiopolis. Il est probable, d'après la supériorité de sa marine dans la guerre civile, qu'il en tira de grands secours : ce fut en Cilicie, qu'après Pharsale, il délibéra sur le choix de sa retraite [1]. Sous Brutus et Cassius, le parti pompéien eut aussi l'avantage sur mer. Mais tant que ce parti eut des ressources considérables, il rendit inutile cette marine puissante en la laissant sous les ordres de généraux romains, étrangers à la mer, tels que Bibulus et Domitius. Sextus Pompée, demi-barbare, qui avait si longtemps vécu de brigandage en Espagne, n'hésita pas de confier le commandement de ses flottes à deux affranchis de son père [2], Ménécrate et Ménodore, vraisemblablement deux anciens chefs de pirates, que le grand Pompée avait ramenés captifs et s'était attachés. Sextus n'hésita même pas de sacrifier à ces hommes indispensables le proscrit Murcus, qui, après Philippes, lui avait amené une grande partie de la flotte de Brutus.

Pendant trois ans (39-36), Octave n'eut guère que des revers, malgré sa persévérance et l'opiniâtre courage d'Agrippa. Les vaisseaux d'Octave, grands et lourds, étaient toujours atteints par ceux de l'ennemi, frappés de leurs éperons, désagréés, brisés, coulés. Les vents et la mer étaient pour Sextus ; Octave ne lançait de nouvelles flottes que pour les voir détruites par les tempêtes. Soit superstition, soit pour flatter ses marins, Sextus s'était déclaré fils de Neptune, et se montrait en public avec une robe de couleur *glauque* [3]. Dans les théâtres de Rome, la statue de Neptune était saluée par les acclamations du peuple ; Octave n'osa plus l'y laisser paraître. A chaque défaite, il craignait un soulèvement de Rome affamée par Sextus ; il y envoyait Mécène [4] en toute hâte, pour calmer et contenir la multitude. Et cependant il persévérait. Toujours sur les rivages, construisant, réparant des flottes, formant des matelots, deux fois presque pris par Sextus, passant des nuits d'orage sans autre abri qu'un bouclier gaulois [5]. Ce qui lui était le plus utile, c'était de gagner les lieutenants de son ennemi. Ménodore passa quatre fois de l'un à l'autre parti. Ces défections passagères avaient pourtant l'avantage d'améliorer la marine d'Octave, et de lui apprendre le secret de ses défaites. Aussi finit-il par prévaloir ; il parvint à débarquer en Sicile, et défit Sextus. Lépide était venu d'Afrique pour prendre part, ou traiter avec Pompée. Pendant qu'il marchande avec lui, Octave détruit l'armée de Sextus, gagne celle de Lépide [6], et se voit à la tête de quarante-cinq légions. Sextus se sauva en Orient ; il avait sans doute des intelligences dans les provinces où son père avait autrefois établi les pirates vaincus. Il envoya aux Parthes, et à Antoine, traitant à la fois avec lui et contre lui : celui-ci, auquel il eût pu être si utile sur mer, le fit ou le laissa tuer. C'était rendre un grand service à Octave : il n'avait plus d'autre rival qu'Antoine. La guerre ne tarda pas à éclater entre eux. Reprenons de plus haut les affaires d'Orient.

La domination d'Antoine n'y avait pas été sans gloire : ses lieutenants repoussèrent les Parthes, qui, sous la conduite du pompéien Labiénus, avaient envahi la Syrie, la Cilicie, et jusqu'à la Carie (42-38). Ventidius les battit deux fois en Syrie, tua Pacorus, fils de leur roi, vengea Crassus. Sosius prit Jérusalem, détrôna Antigone que les Barbares y avaient établi, et mit en possession de ce royaume Hérode, ami dévoué d'Antoine. La Judée, si forte dans ses montagnes, placée à l'angle oriental de l'Empire, entre la Syrie et l'Égypte, dont le commerce était détourné par l'entrepôt de Palmyre, eût été entre les mains des Parthes le plus formidable avant-poste des ennemis du nom romain. Cependant un autre lieutenant d'Antoine, Canidius, pénétrait dans l'Arménie, battait les Ibériens et les Albaniens, et s'emparait des défilés du Caucase, de ce grand chemin des anciennes migrations barbares, par lequel Mithridate avait si longtemps introduit les populations scythiques dans l'Asie Mineure. Ainsi, Antoine se trouvait maître des trois grandes routes du commerce du monde, celle du Caucase, celle de Palmyre, et celle d'Alexandrie [7].

Après la bataille de Philippes, Antoine avait parcouru la Grèce et l'Asie pour lever l'argent promis aux légions victorieuses. La pauvre Asie, si maltraitée par Cassius et Brutus, fut obligée de payer un second tribut dans la même année ; encore tout cela profitait peu. Antoine, incapable d'ordre et de surveillance, laissait perdre cet argent levé avec tant de peine. Tous les siens l'imitaient. Ce n'étaient près de lui que jeux et que fêtes, et ces fêtes faisaient pleurer toute l'Asie. A son arrivée, les farceurs, les chanteurs, les bouffons de l'Italie qui jusque-là faisaient ses délices, furent éclipsés par ceux de l'Orient [8]. Les Ioniens, les Syriens, s'emparèrent d'Antoine ; ils amenèrent dans Éphèse le nouveau Bacchus au milieu des chœurs de bacchantes et de satyres. C'était dans leurs chants

[1] Dio. Appian.

[2] Velleius Pat., II, 73. — Appian., *B. Civ.*, IV.

[3] Velleius Pat., II, 73.

[4] Appian., *B. Civ.*, IV.

[5] Appian., *B. Civ.*, IV.

[6] Id., *ibid.*

[7] Plut., *Ant.*, passim.

[8] Id., *ibid.*

dant dans leurs langues [1]; génie varié, multiple, comme la toute féconde Isis, sous les attributs de laquelle elle triomphait dans Alexandrie. Il paraît qu'elle était adorée de l'Égypte. Lorsque après sa mort, on renversa les statues d'Antoine, un Alexandrin donna cinq millions de notre monnaie, pour qu'on laissât debout celles de Cléopâtre [2].

Avant d'entreprendre la guerre des Parthes, Antoine réunit au royaume d'Égypte tout le bassin de la mer de Syrie; c'est-à-dire toutes les contrées maritimes et commerçantes de la Méditerranée orientale, la Phénicie, la Célésyrie, l'île de Chypre, une grande partie de la Cilicie; de plus, le canton de la Judée qui porte le baume, et l'Arabie des Nabathéens, par où les caravanes se rendaient vers les ports de la mer des Indes [3]. Placer ces diverses contrées dans la main industrieuse des Alexandrins, c'était le seul moyen de leur rendre l'importance commerciale qu'elles avaient perdue depuis la ruine de Tyr et la chute de l'empire des Perses.

Antoine distribua les trônes de l'Asie occidentale avant d'envahir la haute Asie. Le moment semblait venu d'accomplir les projets de César. Les Parthes étaient divisés. Plusieurs d'entre eux, réfugiés près d'Antoine, lui contaient que leur nouveau roi Phraate avait tué son père et ses vingt-neuf frères. Le roi d'Arménie, ouvrant le passage par ses montagnes, dispensait les Romains de traverser les plaines si fatales à Crassus. La cavalerie légère d'Arménie venait se joindre aux irrésistibles escadrons des Gaulois et des Espagnols [4], qu'emmenait Antoine; mais il fallait se hâter. Les Parthes se dispersaient pendant l'hiver, et ne paraissaient point en campagne. On devait trouver Phraate désarmé en l'attaquant au commencement de cette saison [5]. Antoine se souvenait d'ailleurs que la célérité avait été le principal moyen du grand César. Il laissa donc sous l'escorte de deux légions les machines de guerre qui le retardaient, pénétra rapidement dans le pays ennemi, et vint mettre le siége devant Praapsa (ou Phraata).

Le siége traînait en longueur, faute de machines; elles avaient été interceptées par les Parthes avec les deux légions. Antoine avait beaucoup de peine à nourrir sa cavalerie; le roi d'Arménie emmena la sienne, découragé ou gagné par les Parthes. Dès lors il n'y avait plus de succès à espérer. Phraate profita de ce moment et traita avec Antoine. Le roi barbare lui promit une retraite sûre, et pendant cette retraite de vingt-sept jours, il lui livra dix-huit combats. Plus habile que Crassus, Antoine prit le chemin des montagnes, et découragea les Parthes par les charges vigoureuses de sa cavalerie gauloise. Au milieu de ces attaques continuelles, et de tous les maux que pouvait endurer une armée dans un pays nu, sans vivres, sans chemin, coupé d'âpres rochers et de grands fleuves, le Romain s'écria plusieurs fois : O dix mille! La retraite d'Antoine ne fut guère moins glorieuse que celle de Xénophon. Il y fit admirer son humanité autant que son courage [6]. Parvenus aux bords d'une rivière, au delà de laquelle ils ne voulaient plus le poursuivre, les Parthes, débandant leurs arcs, exhortèrent les Romains à passer paisiblement, et leur exprimèrent leur admiration [7]. Antoine avait perdu vingt-quatre mille hommes. Il en perdit encore huit mille par une marche forcée que rien ne motivait, sinon son impatience de revoir Cléopâtre.

Le seul roi d'Arménie était la cause du mauvais succès d'Antoine. Celui-ci trouva moyen de s'emparer en trahison de l'Arménien et de son royaume. Maître des fortes positions de l'Arménie, il menaçait de bien près les Parthes. Mais avant de les attaquer, il retourna encore en Égypte, où il voulait montrer son captif, et triompher dans sa Rome orientale.

Cette adoption solennelle des vaincus, qui révoltait les Macédoniens contre Alexandre, n'indisposa pas moins les Romains contre Antoine. Ce fut avec étonnement et une sorte d'horreur, qu'ils le virent siéger près de son Isis, sous les attributs d'Osiris. Il avait fait dresser sur un tribunal d'argent deux trônes d'or, un pour lui, l'autre pour Cléopâtre et Césarion qu'il déclara fils de César. « Il donna ensuite le titre de rois des rois aux enfants qu'il avait eus de cette reine. Alexandre eut pour partage l'Arménie, la Médie et le royaume des Parthes, qu'Antoine espérait conquérir. Ptolémée, son second fils, eut la Phénicie, la Syrie et la Cilicie. Il les présenta tous les deux au peuple. L'aîné était vêtu d'une robe médique, et portait sur la tête la tiare et le bonnet pointu, qu'on appelle cidaris, ornements des rois mèdes et arméniens. Ptolémée avait un long manteau, des pantoufles et un bonnet entouré d'un diadème, costume des successeurs d'Alexandre. Depuis ce jour, Cléopâtre ne parut plus en public que vêtue de la robe consacrée à Isis, et donna ses audiences au peuple sous le nom de la nouvelle Isis [8].»

[1] Plut., *Ant.*
[2] Id., *ibid.*, sub fin.
[3] Plut. — Appien (lib. IV) dit qu'Antoine attaqua Palmyre, la rivale du commerce d'Alexandrie.
[4] Plut., *Ant.*
[5] Plut., *Ant.*
[6] Id., *ibid.*
[7] Id., *ibid.*
[8] Id., *ibid.*

Ce fut pour Octave un beau et populaire sujet de guerre. Sa cause devint celle de Rome. Toutefois, pour rendre Antoine plus odieux encore, il envoya Octavie en Grèce avec des présents d'armes, d'argent, de chevaux. Elle fit demander à son mari où il voulait qu'elle lui amenât tout cela [1]. Antoine lui ordonna de rester en Grèce, et plus tard de quitter sa maison de Rome. On la vit avec compassion emmener avec ses enfants ceux qu'Antoine avait eus de Fulvie. Ainsi les vertus de la sœur servaient la politique du frère.

Octave accuse alors Antoine dans le sénat d'avoir démembré l'Empire et introduit Césarion dans la famille de César. Il arrache aux vestales le testament qu'Antoine avait déposé entre leurs mains [2], l'ouvre et le lit au sénat. En même temps, il faisait courir le bruit qu'Antoine voulait donner Rome à Cléopâtre, que les soldats romains portaient déjà le chiffre de la reine sur leurs boucliers [3]. Les principaux témoins contre Antoine étaient un Calvisius, un Plancus, homme consulaire, qui avait longtemps amusé Antoine de ses bouffonneries; il s'était fait honneur dans les orgies d'Alexandrie, pour avoir joué avec beaucoup de naturel le dieu-poisson Glaucus, avec un costume vert de mer et une queue pendante [4]. Reprenant sa place au sénat, il y accusa son maître; il le représenta suivant à pied la litière de Cléopâtre, avec ses eunuques; s'interrompant sur son tribunal, au milieu des rois et des tétrarques, pour lire les jolies tablettes d'amour en cristal et en cornaline, que lui envoyait la reine; un autre jour, descendant de son tribunal, et laissant tout seul l'illustre Furnius qui plaidait devant lui, pour se joindre au cortége de la reine qui passait sur la place et soutenant sa litière comme un esclave. On soupçonnait Calvisius et Plancus d'avoir forgé une bonne partie de ces accusations [5].

Elles étaient soutenues par Octave, qui voulut dans cette affaire n'agir qu'au nom du sénat. Toutefois les motifs de guerre étaient bien faibles en réalité. Si la guerre se faisait pour l'intérêt de Rome, qu'importait le divorce d'Octavie, et l'introduction de Césarion dans la famille Julia? Si elle était entreprise pour venger les torts d'Antoine envers Octave, le don fait par le premier à la reine d'Égypte était aussi légitime que toute cession analogue faite par Octave d'une des provinces qui composaient son partage. Les consuls en jugèrent ainsi, et passèrent tous deux du côté d'Antoine. Le sénat, dominé par Octave, ôta à son rival la puissance triumvirale, et déclara la guerre à la reine d'Egypte. « Ce n'est pas Antoine, disait Octave, que nous aurons à combattre; les breuvages de Cléopâtre lui ont ôté la raison; nos adversaires seront l'eunuque Mardion, un Pothin, une Charmion, une Iras, coiffeuse de Cléopâtre [6]. »

Octave n'était pourtant pas si rassuré qu'il le disait. Antoine avait deux cent mille hommes de pied, douze mille cavaliers, huit cents vaisseaux, dont deux cents étaient fournis par Cléopâtre. Le roi de Pont, ceux des Arabes, des Juifs, des Galates, des Mèdes, lui avaient envoyé des secours; ceux de Cilicie, de Cappadoce, de Paphlagonie, de Comagène, de Thrace, étaient venus en personne soutenir la cause commune du monde barbare. Une armée de Gètes était en marche. On a blâmé les délais d'Antoine, et son long séjour à Samos avec Cléopâtre. Mais je ne sais s'il fallait moins de temps pour réunir tant de troupes diverses du fond de l'Asie jusqu'à l'Adriatique. Octave, dont les forces étaient moins dispersées, fut prêt le premier, passa la mer avec deux cent cinquante vaisseaux, et débarqua près d'Actium une armée d'environ cent mille hommes.

Cléopâtre voulait qu'on lui dût la victoire; elle insista pour que l'on combattît sur mer. On se souvenait d'ailleurs que Pompée, que Brutus, avaient péri pour avoir remis leur fortune au hasard d'un combat de terre, au lieu de profiter de leur supériorité maritime. La flotte battue, les légions restaient, et rien n'était perdu; mais les légions une fois détruites, à quoi servait la flotte? Ces légions renfermaient sans doute encore quelques-uns des vétérans qui avaient échappé à la glorieuse et meurtrière retraite de la haute Asie, mais elles n'avaient pu se recruter dans les pays belliqueux de l'Occident. Antoine avait prêté des vaisseaux à Octave, selon leurs conventions, mais Octave n'avait point envoyé de troupes à Antoine [7].

Les vaisseaux d'Antoine étaient hauts et massifs; ceux d'Octave légers et rapides. Cependant la supériorité des manœuvres n'était pas toujours un avantage décisif dans les batailles navales de l'antiquité. Duillius avait battu les vaisseaux de Carthage, César ceux des Vénètes, Agrippa ceux de Sextus, en les immobilisant avec des mains de fer. Antoine avait peu de rameurs pour une si grande flotte. Mais il comptait sur vingt mille vétérans qu'il fit monter sur ses navires, et qui d'en haut pouvaient combattre avec avantage. Ses vaisseaux ne étai-

[1] Plut., *Ant.*
[2] Suet., *Aug.*, c. 17.
[3] Dio., lib. L, 5.
[4] Velleius Pat., II, c. 83.
[5] Plut., *Antonii vità.*
[6] Id., *ibid.*
[7] Appian., IV.

gnaient pas d'être frappés, même aux flancs [1]; les éperons des galères d'Octave se brisaient contre ces gros navires construits de fortes poutres cerclées de fer. Chacun d'eux était une citadelle qu'il fallait assiéger.

Le combat était douteux (et il se prolongea plusieurs heures encore), lorsqu'on voit tout à coup soixante vaisseaux de Cléopâtre traverser à toutes voiles les lignes d'Antoine et cingler vers le Péloponèse. La reine avait voulu monter un de ses vaisseaux; mais elle ne put soutenir la vue de cette horrible mêlée. On peut soupçonner encore que cette femme perfide désespéra de la fortune d'Antoine, et se hâta, par une défection précipitée, de mériter la clémence, peut-être l'amour du vainqueur. Elle croyait que son destin était de régner sur le maître du monde, quel qu'il fût, qu'il s'appelât César, Antoine ou Octave.

Antoine ne soutint pas ce coup. Il parut saisi d'un vertige, comme Pompée à Pharsale. Il suivit Cléopâtre. Innocente, il voulait la défendre; la flotte du vainqueur pouvait arriver aussitôt qu'elle dans Alexandrie: coupable, il voulait la punir, l'empêcher de se donner à Octave, et mourir avec elle. Peut-être encore Antoine la suivit par un instinct aveugle, et sans songer à rien de tout cela. Peut-être pensait-il risquer peu par cette retraite, il croyait à la fidélité de son armée de terre. Il fut frappé d'étonnement, quand il sut qu'au bout de huit jours, elle s'était livrée à Octave, et elle ne l'eût pas fait, si elle eût su qu'Antoine avait laissé à Canidius l'ordre de la mener en Asie par la Macédoine [2].

Antoine, il faut le dire, avait quelque sujet de prétendre à l'attachement et à la fidélité des siens. Tous ceux qui le quittèrent ne se plaignaient point de lui, mais de Cléopâtre. Au moment de la bataille, son vieil ami Domitius l'ayant abandonné, Antoine lui renvoya généreusement ses serviteurs, ses esclaves, tout ce qui était à lui [3]. Domitius en mourut de remords. Après Actium, les rois abandonnèrent Antoine; les gladiateurs lui restèrent fidèles. Ceux qu'il faisait mourir à Cyzique, entreprirent de traverser toute l'Asie Mineure, la Syrie, la Phénicie, le désert, pour aller en Égypte se faire tuer pour leur maître [4].

La grande affaire d'Octave n'était pas de poursuivre son rival, mais de licencier, de disperser, de contenir cette prodigieuse armée dont il se trouvait chef par la soumission des légions d'Antoine. Il fallut, pour apaiser les vétérans, qu'il mît à l'encan ses propres biens et ceux de ses amis.

Cependant Antoine, abandonné de quatre légions qui lui restaient dans la Cyrénaïque, se livra à un farouche désespoir. Ses amis, sa puissance, l'avaient abandonné; l'amour même, cet amour fatal, lui manquait dans son dernier jour. Retiré près d'Alexandrie dans la *Tour de Timon le misanthrope* qu'il s'était construite, il y attendait la mort. Mais l'Égyptienne craignait le caprice d'un désespoir solitaire; elle trouva moyen de ressaisir son captif, et pendant qu'elle envoyait à César la couronne et le sceptre d'or [5], elle enivrait l'infortuné de voluptés funèbres, ou le berçait de vains songes. Ce n'était plus le temps *de la vie inimitable*; elle avait imaginé à la place une société des *inséparables dans la mort*. Les nuits se passaient en festins; le jour, elle essayait des poisons divers sur des esclaves, assistait à leur agonie, pour savoir s'il n'existait pas une mort voluptueuse [6]. Antoine s'endormait dans cette douce pensée que Cléopâtre voulait mourir avec lui. Quelquefois, elle relevait son espoir, et faisait des préparatifs pour passer en Espagne, et y renouveler la guerre; ou bien encore, elle ramassait son or, ses pierreries, ordonnait qu'on traînât ses vaisseaux par-dessus l'isthme, de la Méditerranée dans la mer Rouge; elle voulait fuir avec son Antoine dans les îles heureuses de l'Océan, et vers les rivages embaumés des Indes.

Dès que César approcha de l'Égypte, la reine lui livra Péluse, la clef du pays. Elle avait reçu de lui des messages amoureux [7], elle croyait tenir encore celui-ci. Il ne s'agissait plus que de se débarrasser d'Antoine. Le malheureux s'obstinait à avoir confiance en elle. Le jour même où César parut devant la ville, il se battit en lion aux portes d'Alexandrie, et, rentrant dans la ville, il embrassa Cléopâtre tout armé, et lui présenta ses meilleurs soldats. Le lendemain, sa cavalerie le trahit; son infanterie fut écrasée; en même temps il aperçut la flotte égyptienne qui s'unissait à celle de César. Cléopâtre avait eu soin d'ôter à Antoine ce dernier asile.

Elle-même, craignant enfin sa vengeance, se cacha avec ses trésors dans un tombeau fortifié qu'elle s'était construit. Quand Antoine se retira dans Alexandrie, on lui dit que Cléopâtre s'était donné la mort: Je mourrai donc, dit-il; et il appela un esclave qu'il réservait depuis longtemps pour ce dernier moment. L'esclave leva l'épée,

[1] Plut., *Ant.*
[2] Id., *ibid.*
[3] Id., *ibid.*
[4] Id., *ibid.*
[5] Dio., LI, 6, p. 637.
[6] Dio., LI, 11. — Plut., *Ant.*, sub fin.
[7] Id., ibid., 8, p. 638.

mais au lieu de frapper son maître, il se perça lui-même; Antoine rougit, et l'imita. On lui apprit alors que Cléopâtre vivait encore; il ordonna qu'on le portât près d'elle, voulant du moins mourir dans ses bras. Mais elle craignait trop pour ouvrir la porte; avec l'aide de ses femmes, elle le guinda jusqu'à une fenêtre, d'où elles le redescendirent dans le mausolée. Il expira en la consolant.

Par la même fenêtre, entrèrent les soldats de César; ils arrivèrent à point nommé pour arrêter le bras de la reine qui faisait mine de se percer d'un poignard qu'elle portait toujours à sa ceinture. Au fond, elle tenait à la vie; elle comptait essayer sur le jeune Octave les grâces d'une belle douleur et la coquetterie du désespoir; tout cela échoua contre la froide réserve du politique.

Alors, elle voulut sérieusement mourir : elle s'abstint d'aliments. Octave souhaitait la conduire vivante à Rome, et triompher en elle de tout l'Orient; il l'intimida par la menace barbare de faire tuer ses enfants, si elle mourait. Toutefois l'horrible image du triomphe, la crainte d'être traînée la chaîne au col, sous les outrages de la populace de Rome, l'emportèrent enfin. Un jour on la trouva morte au milieu de ses femmes expirantes : elle était couchée sur un lit d'or, le diadème au front, et parée, comme pour une fête, de ses vêtements royaux.

De quelle mort avait péri Cléopâtre? on ne l'a bien su jamais [1]. Le bruit courut qu'elle s'était fait apporter un aspic caché dans un panier de belles figues; et lorsqu'elle vit le reptile libérateur sortir de la fraîche verdure sa petite tête hideuse, elle aurait dit : Te voilà donc!....

César adopta cette croyance populaire, et l'on vit à son triomphe une statue de Cléopâtre le bras entouré d'un aspic.

Le mythe oriental du serpent que nous trouvons déjà dans les plus vieilles traditions de l'Asie, reparaît ainsi à son dernier âge, et la veille du jour où elle va se transformer par le christianisme [2]. Le serpent tentateur, qui, tout bas, siffle la pensée du mal au cœur d'Adam, qui nage et rampe et glisse et coule inaperçu, n'exprime que trop bien la puissance magnétique de la nature sur l'homme, cette invincible fascination qu'elle exerce sur lui dans l'Orient. Et cette dangereuse Ève par laquelle il nous trouble, c'est encore le serpent. Pour l'Arabe du désert, pour l'habitant de l'aride Judée, le fleuve fécondant de l'Égypte est un serpent dardé tous les ans des monts inconnus du Paradis. Moïse ne guérit Israël de son adultère idolâtrie, qu'en lui faisant boire la cendre du serpent d'airain. L'aspic qui tue et délivre Cléopâtre, ferme la longue domination du vieux dragon oriental. Ce monde sensuel, ce monde de la chair, meurt pour ressusciter plus pur dans le christianisme, dans le mahométisme, qui se partageront l'Europe et l'Asie. C'était une belle et mystérieuse figure que l'imperceptible serpent de Cléopâtre, suivant le triomphe d'Octave, le triomphe de l'Occident sur l'Orient.

L'Orient avait dit par la voix de Cléopâtre : Je dicterai mes lois dans le Capitole [3]; il fallait auparavant qu'il conquît l'Occident par la puissance des idées. Antoine et Cléopâtre représentèrent dans leur union le futur hymen de la barbarie de l'Occident et de la civilisation orientale. Mais le trône d'or d'Alexandrie n'était pas une place digne pour ce divin mystère. C'était dans la poudre sanglante du Colisée qu'il devait s'accomplir, entre la blanche robe du catéchumène chrétien et la chaste nudité du captif barbare.

La veille du jour où Antoine devait périr dans Alexandrie, on entendit dans le silence de la nuit une harmonie de mille instruments, mêlée de voix confuses, de danses de satyres et d'une clameur d'Évoë; on eût dit une troupe de bacchantes qui, après avoir mené grand bruit dans la ville, passait au camp de César. Tout le monde pensa que c'était Bacchus, le dieu d'Antoine, le dieu d'Alexandre et d'Alexandrie, qui l'abandonnait sans retour, et se livrait lui-même au vainqueur. Et, en effet, les temps étaient finis. Le dieu effréné du naturalisme antique, l'aveugle Éleuthère [4], le furieux libérateur, le rédempteur sanguinaire de l'ancien, son Christ impur, avait mené son dernier chœur, consommé sa dernière orgie. L'humanité allait soulever sa tête de l'ivresse, et jeter en rougissant le thyrse et la couronne de fleurs. Le vieil Olympe avait vécu âge de dieux; il se mourait, selon la prophétie étrusque et la menace du Prométhée d'Eschyle.

Il fallut toutefois trois siècles pour que le dieu de la nature fût dompté par le dieu de l'âme; le tigre ne se laissa pas enchaîner sans se venger par

[1] Pt t., *in Ant. vitâ.*

[2] Les considérations suivantes sont la préparation et le commencement de la seconde partie de mon Histoire. L'Histoire de l'Empire s'ouvre par l'ère chrétienne.

[3] Dio., t. 422, p. 607 : *Τήνδε εὐχὴν τὴν μεγίστην, ὁπότε τι ὀμνύαι, ποιεῖσθαι, τὸ ἐν τῷ Καπιτωλίῳ δικάσαι.*

[4] Sur l'identité de Bacchus, d'Osiris et de Sérapis, *voy.* la dissertation de M. Guignaut (*Sérapis et son origine*, à la fin du t. V du Tacite de M. Burnouf).—Plut., *De Isid. et Osir.* : *Βέλτιον δὲ τὸν Ὄσιριν εἰς ταὐτὸ συνάγειν τῷ Διονύσῳ, τῷ τε Ὀσίριδι τὸν Σάραπιν.* Le développement de ces deux dernières pages se trouvera dans mon Histoire de l'Empire.

de cruelles morsures; des torrents de sang coulèrent, et les âmes souffraient encore au dedans. Époque d'incertitude, de doute et d'angoisse mortelle! Qui eût pensé qu'elle dût revenir un jour?..... Ce second âge du monde, commencé avec l'Empire, il y a tantôt deux mille ans, on dirait qu'il s'en va finir. Ah! s'il en est ainsi, vienne donc vite le troisième, et puisse Dieu nous tenir moins longtemps suspendus entre le monde qui finit [1] et celui qui n'a pas commencé!

[1] Ici la fin ne peut être la mort, mais une simple transformation. Ceux qui ont lu mon *Introduction à l'Histoire universelle*, mon *Discours sur Vico*, ou mon *Histoire de France*, ne se méprendront pas sur ma pensée.

ÉCLAIRCISSEMENTS.

Page 278. — Montaigne. *Voyage en Italie.*

« Ceux qui disaient qu'on y voyait au moins les ruines de Rome, en disaient trop; car les ruines d'une si épouvantable machine rapporteraient plus d'honneur et de révérence à sa mémoire; ce n'était rien que son sépulcre...

» Les bâtiments de cette Rome bâtarde qu'on allait à cette heure attachant à ces masures, quoiqu'ils eussent de quoi ravir en admiration nos siècles présents, lui faisaient ressouvenir proprement des nids que les moineaux et les corneilles vont suspendant, en France, aux voûtes et parois des églises que les huguenots viennent d'y démolir...

» A voir seulement ce qui reste du temple de la Paix, le long du *Forum romanum*, duquel on voit encore la chute toute vive, comme d'une grande montagne dissipée en plusieurs horribles rochers, il ne semble que deux tels bâtiments pussent tenir en tout l'espace du mont du Capitole, où il y avait bien vingt-cinq ou trente temples, outre plusieurs maisons privées... Il est souvent avenu qu'après avoir fouillé bien en avant en terre, on ne venait qu'à rencontrer la tête d'une fort haute colonne qui était encore en pied au-dessous. Il est aisé à voir que plusieurs rues sont à plus de trente pieds profond au-dessous de celles d'à cette heure. »

V. aussi Luther, *Tischreden*, p. 442, édit. de Witt.

« Lorsque je vis Rome, je tombai à genoux, levai les mains, et dis : Salut, sainte Rome, consacrée par les martyrs et par leur sang, qui y a été versé... Rome n'est plus qu'un cadavre et un tas de cendres... Les maisons sont aujourd'hui où étaient les toits; tel est l'entassement des décombres, qu'il y en a la hauteur de deux landsknechts. »

P. 278.—Nous réunissons ici les opinions opposées de Tite-Live et de Gœthe sur les avantages et les inconvénients de la situation de Rome (*V.* plus bas ce qu'en pensait Napoléon). Nous y joignons un passage important du savant Breislak sur le caractère géologique du sol où elle est bâtie. La description la plus complète de Rome, sous tous les rapports, physiques et historiques, est celle que publient en ce moment les Allemands qui y sont établis, MM. Bunsen et Od. Gherard. M. Gherard doit joindre à cet ouvrage tous les textes anciens et modernes qui peuvent éclaircir cette description. Je saisis cette occasion pour remercier mon savant ami de l'infatigable bonté avec laquelle il m'a fait les honneurs de la ville éternelle, que personne ne connaît comme lui. J'ai eu aussi à me louer singulièrement des communications de M. Vollard (secrétaire du prince R. Henri de Prusse), et de la bienveillante hospitalité de l'illustre voyageur sir W. Gell.

Tit.-Liv., liv. V, c. 54. « Non sine causa dii hominesque hunc urbi condendæ locum elegerunt; saluberrimos colles, flumen opportunum, quo ex mediterraneis locis fruges devehantur, quo maritimi commeatus accipiantur; mare vicinum ad commoditates, nec expositum nimiâ propinquitate ad pericula classium externarum; regionum Italiæ medium, ad incrementum urbis natum unicè locum. »

Gœthe, *Mém.*, I, p. 386.— « On construisit au hasard au pied de ces montagnes, entre les marais et les roseaux. Les sept collines de Rome ne sont pas des remparts élevés contre le pays situé derrière; ce sont des digues contre le Tibre et contre son ancien lit, devenu depuis le Champ de Mars. Si je puis me permettre quelques excursions autour de Rome, au printemps, je serai plus à même d'en bien signaler la situation défavorable; mais je n'en prends pas moins, dès à présent, la plus vive part au chagrin des femmes d'Albe. Je m'unis de cœur à leurs cris de désespoir, lorsqu'elles virent détruire leur ville, et qu'il leur fallut abandonner ce bel emplacement, si bien choisi par son habile fondateur, pour venir vivre au milieu des brouillards du Tibre, et habiter le triste mont Cœlius, avec la douleur de ne pouvoir plus que jeter de là un œil de regret sur le paradis dont on les avait exilées.

» Je ne connais encore que fort peu la contrée; mais j'en sais assez pour être persuadé qu'aucun peuple de l'antiquité n'a plus mal choisi son séjour que les Romains. Aussi, dès qu'ils eurent réussi à tout engloutir, s'empressèrent-ils, pour pouvoir jouir des plaisirs de la vie, de se transporter, avec leurs pénates, dans les maisons de plaisance élevées par eux sur les ruines des villes détruites par leurs armes. »

Breislak. *Voyages Phys. et Lithol.*, II, p. 246. — « Le sol de Rome semble volcanique; il est composé en grande partie de roches vomies du sein de la terre par les feux souterrains, dont l'action assoupie se manifeste encore par quelques signes extérieurs qui n'avaient pas échappé

aux premiers habitants de la contrée. Preuves: 1° Thermes près du temple de Janus; ce lieu était appelé *Lautolæ à lavando*. 2° Un lieu sur l'Esquilin, appelé *Puticulæ*, à cause de l'odeur de soufre (?), comme *Puteoli*. 3° Un bois sur l'Esquilin, consacré à la déesse Méphite. 4° Tradition du gouffre de Curtius, de Cacus vomissant des flammes, etc. »

De Buch croit aussi le sol de Rome volcanique, mais il pense que les matières volcaniques y sont venues par alluvions des monts entre Velletri et Frascati. La carrière de Capo di Bove, près du tombeau de Cecilia Métella, fournit tout le pavé de Rome. Ce pavé est une lave semblable au basalte.

L'architecture romaine doit, en grande partie, son caractère de grandeur et de solidité au travertin et à la pouzzolane, qu'on tire en abondance des environs. C'est avec la pouzzolane qu'on fait le ciment le plus dur.

Sur l'Italie en général, *voy.* Virg., *Georg.*, II; — Varr., *de R. R.*, 1, 2; — Gœthe, *Mém.*, II; — Staël et Chateaubriand. Nous nous contenterons de citer Pline le Naturaliste parmi les anciens; parmi les modernes, Napoléon : personne n'a mieux parlé de l'Italie que son vainqueur. On peut consulter aussi les voyages de Desbrosses, Stolberg, Forsith (1813), Eustache (1814), von der Hagen (1818), Wiliam (1820), Kephalides (1822), Heyne (1829), etc., etc.

Pline, III, 6. « Nec ignoro, ingrati ac segnis animi existimari posse meritò, si breviter atque in transcursu, ad hunc modum dicatur terra omnium terrarum alumna, eadem et parens, numine deûm electa, quæ cœlum ipsum clarius faceret, sparsa congregaret imperia, ritusque molliret, et tot populorum discorde, ferasque linguas, sermonis commercio contraheret : colloquia, et humanitatem homini daret : breviterque, una cunctarum gentium in toto orbe patria fieret. Sed quid agam? Tanta nobilitas omnium locorum (quos quis attigerit?) tanta rerum singularum populorumque claritas tenet. Urbs Roma, vel sola in eà, et digna tam festà cervice facies, quo tandem narrari debet opere? Qualiter Campaniæ ora per se, felixque illa ac beata amœnitas? ut palam sit, uno in loco gaudentis opus esse naturæ. Jam verò tanta ea vitalis ac perennis salubritatis cœli temperies, tam fertiles campi, tam aprici colles, tam innoxii saltus, tam opaca nemora, tam munifica silvarum genera, tot montium afflatus, tanta frugum et vitium, olearumque fertilitas, tam nobilia pecori vellera, tot opima tauris colla, tot lacus, tot amnium fontiumque ubertas, totam eam perfundens, tot maria, portus, gremiumque terrarum commercio patens undique; et tanquam ad juvandos mortales, ipsa avidè in maria procurrens. Neque ingenia, ritusque, ac viros et linguà manuque superatas commemoro gentes. Ipsi de eà judicavêre Græci, genus in gloriam suam effusissimum : quotam partem ex eo appellando Græciam Magnam?

« ... Est ergo folio maximè querno adsimulata, multò proceritate amplior, quàm latitudine : in læva se flectens cacumine, et amazonicæ figurâ desinens parmæ, ubi à medio excursu Cocinthos vocatur, per sinus lunatos duo cornua emittens, Leucopetram dexterâ Lacinium sinistrà... »

Plin. XXXVII, 77. — « Ergò in toto orbe et quacumque cœli convexitas vergit, pulcherrima est omnium, rebusque meritò principatum naturæ obtinens, Italia, rectrix parensque mundi altera, viris, feminis, ducibus, militibus, servitiis, artium præstantià, ingeniorum claritatibus, jam situ ac salubritate cœli atque temperie, accessu cunctarum gentium facili, littoribus portuosis, benigno ventorum adflatu (et enim contingit procurrentis positio in partem utilissimam, et inter ortus occasusque mediam), aquarum copià, nemorum salubritate, montium articulis, ferarum animalium innocentià, soli fertilitate, pabuli ubertate. Quidquid est, quo carere vita non debeat, nusquàm est præstantius : fruges, vinum, olea, vellera, lina, vestes, juvenci. Ne equos quidem in trigariis præferri ullos vernaculis animadverto. Metallis auri, argenti, æris, ferri, quamdiu libuit exercere, nullis cessit : et iis nunc in se gravida pro omni dote varios succos, et frugum pomorumque sapores fundit. Ab eà, exceptis Indiæ fabulosis, proximè quidem duxerim Hispaniam quacumque ambitur mari. »

Mémoires de Napoléon, IIIe vol. — « L'Italie est environnée par les Alpes et par la mer; ses limites naturelles sont déterminées avec autant de précision que si c'était une île; elle est comprise entre le 36e et le 46e de latitude; le 4e et le 16e de longitude de Paris. Elle se divise naturellement en trois parties : la continentale, la presqu'île et les îles. La première est séparée de la seconde par l'isthme de Parme; si de Parme, comme centre, vous tracez une demi-circonférence du côté du nord avec un rayon égal à la distance de Parme aux bouches du Var ou de l'Isonzo (soixante lieues), vous aurez tracé le développement de la chaîne supérieure des Alpes qui sépare l'Italie du continent. Ce demi-cercle forme le territoire de la partie dite continentale, dont la surface est de cinq mille lieues carrées; la presqu'île est un trapèze, compris entre la partie continentale au nord, la Méditerranée à l'ouest, l'Adriatique à l'est, la mer d'Ionie au sud; dont les côtés latéraux ont deux cents à deux cent dix lieues, et les deux autres côtés de soixante à quatre-vingts lieues; la surface de ce trapèze est de six mille lieues carrées. La troisième partie, ou les îles, savoir : la Sicile, la Sardaigne et la Corse qui, géographiquement, appartient plus à l'Italie qu'à la France, forme une surface de quatre mille lieues carrées, ce qui porte à quinze mille lieues carrées la surface de toute l'Italie.

« ... Les Alpes sont les plus grandes montagnes de l'Europe; elles séparent l'Italie du continent; un grand nombre de cols les traversent; cependant un petit nombre sont seuls pratiqués par les armées, les voyageurs et le commerce. A quatorze cents toises d'élévation, on ne trouve plus de traces de végétation. A une plus grande élévation, les hommes respirent et vivent péniblement. Au dessus de seize cents toises sont les glaciers et les montagnes de neiges éternelles, d'où sortent des rivières dans toutes les directions, qui se rendent dans le Pô, le Rhône, le Rhin, le Danube ou l'Adriatique. La partie des Alpes qui verse ses eaux dans le Pô et l'Adriatique, appartient à l'Italie; celle qui les verse dans le Rhône appartient à la France; celle qui les verse dans le Rhin et le Danube appartient à l'Allemagne. Le Rhône reçoit les eaux de tous les versants des Alpes, du côté de la

France et de la Suisse, depuis le Saint-Gothard jusqu'au col d'Argentière, et les porte dans la Méditerranée. Toutes les vallées tombent perpendiculairement du sommet des Alpes dans le Pô ou l'Adriatique, et sans qu'il y ait aucune vallée transversale ni parallèle; d'où il résulte que les Alpes, du côté de l'Italie, forment un amphithéâtre qui se termine à la chaîne supérieure. Le mont Viso est élevé de quinze cent quarante-cinq toises; le mont Genèvre, de dix-sept cents toises; le pic de Gletscherberg, sur le Saint Gothard, de dix-neuf cents toises, et le mont Brenner, de douze cent cinquante toises. Ces sommités dominent la demi-circonférence de la haute chaîne des Alpes, et, vues de près, elles se présentent comme des géants de glace, placés pour défendre l'entrée de cette belle contrée.

« Les Alpes se divisent en Alpes maritimes, cottiennes, grecques, pennines, rhétiennes, cadoriennes, noriques, juliennes. Les Alpes maritimes séparent la vallée du Pô de la mer; c'est une deuxième barrière de ce côté; le Var et les Alpes cottiennes et grecques séparent l'Italie de la France; les Alpes pennines de la Suisse, les Alpes rhétiennes du Tyrol, les Alpes cadoriennes et juliennes de l'Autriche, les Alpes noriques sont une seconde ligne, et dominent la Drave et la Mur. Le Mont-Blanc et le mont Rosa sont les points les plus élevés; ils dominent toute l'Europe. De ce point central, les Alpes vont toujours en diminuant d'élévation, soit du côté de l'Adriatique, soit du côté du golfe de Gênes. Dans le système de montagnes que domine le mont Viso prend sa source le Pô, qui traverse toutes les plaines d'Italie en recueillant toutes les eaux de cette pente des Alpes et d'une portion de l'Apennin. Dans le système de montagnes que domine le Saint-Gothard, prennent leurs sources le Rhin, le Rhône, l'Inn, un des plus gros affluents du Danube, et le Tesin, un des plus gros affluents du Pô; dans le système de montagnes que domine le mont Brenner, prennent leurs sources l'Adda, qui se jette dans le Pô, et l'Adige, qui va à l'Adriatique; enfin, dans les Alpes cadoriennes, la Piave, le Tagliamento, l'Isonzo, la Brenta, la Livensa, ont leurs sources au pied de ces montagnes. Le Pô, le Rhône et le Rhin ont cent vingt à deux cents lieues de cours; le Danube, qui a cinq cent cinquante lieues de cours, et reçoit cent vingt rivières navigables, est le premier fleuve de l'Europe.

« ... Les Apennins sont des montagnes du second ordre, beaucoup inférieures aux Alpes; ils traversent l'Italie, et séparent les eaux qui se jettent dans l'Adriatique de celles qui se jettent dans la Méditerranée; ils commencent où finissent les Alpes, près de Savone, de sorte que ce point est à la fois la partie la plus basse des Alpes et la plus basse des Apennins. Les Apennins vont toujours en s'élevant par un mouvement inverse à celui des Alpes jusqu'au centre de l'Italie; ils se divisent en Apennins liguriens, étrusques, romains et napolitains.

« Les Apennins romains se terminent au mont Velino, qui est le point le plus élevé des Apennins; il a treize cents toises au-dessus du niveau de la mer; ce mont est couvert de neige tout l'été. Arrivés à ce point, les Apennins vont en baissant jusqu'à l'extrémité du royaume de Naples.

« Les frontières des États sont ou des chaînes de montagnes, ou de grands fleuves, ou d'arides et grands déserts; l'Italie est ainsi défendue par la chaîne des Alpes; la France, par le Rhin; l'Égypte, par les déserts de la Libye et de l'Arabie. De tous ces obstacles, les déserts sont les plus difficiles à franchir; les hautes montagnes tiennent le second rang; les grands fleuves n'ont que le troisième.

« L'Italie, isolée dans ses limites naturelles, séparée par la mer et par de très-hautes montagnes du reste de l'Europe, semble être appelée à former une grande et puissante nation; mais elle a dans sa configuration un vice capital que l'on peut considérer comme la cause des malheurs qu'elle a essuyés, et du morcellement de ce beau pays en plusieurs monarchies ou républiques indépendantes. Sa longueur est sans proportion avec sa largeur. Si l'Italie eût été bornée par le mont Velino, c'est-à-dire à peu près à la hauteur de Rome, et que toute la partie du terrain comprise entre le mont Velino et la mer Ionique, y compris la Sicile, eût été jetée entre la Sardaigne, Gênes et la Toscane, elle eût eu un centre près de tous les points de la circonférence; elle eût en unité de rivières, de climat et d'intérêts locaux. Mais, d'un côté, les trois grandes îles qui sont un tiers de sa surface, qui ont des intérêts, des positions, et sont dans des circonstances isolées; d'un autre côté, cette partie de la péninsule au sud du mont Velino, et qui forme le royaume de Naples, est étrangère aux intérêts, au climat, aux besoins de toute la vallée du Pô.

« Les opinions sont partagées sur le lieu qui serait le plus propre à être la capitale de l'Italie; les uns désignent Venise, parce que le premier besoin de l'Italie est d'être puissance maritime; Venise, par sa situation à l'abri de toute attaque, est le dépôt naturel du commerce du levant de l'Allemagne : c'est, commercialement parlant, le point le plus près de Turin, de Milan plus que Gênes même; la mer la rapproche de tous les points des côtes. D'autres sont conduits par l'histoire et d'anciens souvenirs à Rome; ils disent que Rome est plus centrale, qu'elle est à portée des trois grandes îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse; qu'elle est à portée de Naples, la plus grande population d'Italie, qu'elle est dans un juste éloignement de tous les points de la frontière attaquable; soit que l'ennemi se présente par la frontière française, la frontière suisse ou la frontière autrichienne, Rome est à une distance de cent vingt à cent quarante lieues; que la frontière des Alpes soit forcée, elle est garantie par la frontière du Pô, et enfin par la frontière des Apennins; que la France et l'Espagne sont de grandes puissances maritimes; qu'elles n'ont pas leurs capitales placées dans un port; que Rome, près des côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique, est à même de pourvoir rapidement avec économie par l'Adriatique, et partant d'Ancône et de Venise, à l'approvisionnement et à la défense de la frontière de l'Isonzo et de l'Adige; que, par le Tibre, Gênes et Villefranche, elle peut pourvoir aux besoins de la frontière du Var et des Alpes cottiennes; qu'elle est heureusement située pour inquiéter, par l'Adriatique (?) et la Méditerranée, les flancs d'une armée qui passerait le Pô et s'engagerait dans l'Apennin sans être maîtresse de la mer; que de Rome, les dépôts que contient une grande capitale

pourraient être transportés sur Naples et Tarente pour les soustraire à un ennemi vainqueur ; qu'enfin Rome existe ; qu'elle offre beaucoup plus de ressources pour les besoins d'une grande capitale qu'aucune ville du monde, qu'elle a surtout pour elle la magie et la noblesse de son nom ; nous pensons aussi, quoiqu'elle n'ait pas toutes les qualités désirables, que Rome est, sans contredit, la capitale que les Italiens choisiront un jour.

» Aucune partie de l'Europe n'est située d'une manière aussi avantageuse que l'Italie pour devenir une grande puissance maritime : elle a depuis les bouches du Var jusqu'au détroit de la Sicile, deux cent trente lieues de côtes ; du détroit de la Sicile au cap d'Otrante sur la mer d'Ionie, cent trente lieues, du cap d'Otrante à l'embouchure de l'Isonzo sur l'Adriatique, deux cent trente lieues ; les trois îles de Sicile, de Corse et de Sardaigne ont cinq cent trente lieues de côtes ; l'Italie, compris ses grandes et petites îles, a donc douze cents lieues de côtes ; et ne sont pas comprises dans ce calcul celles de la Dalmatie, de l'Istrie, des bouches du Cataro, des îles Ioniennes. La France a, sur la Méditerranée, cent trente lieues de côtes ; sur l'Océan quatre cent soixante-dix, en tout six cents lieues ; l'Espagne, compris ses îles, a, sur la Méditerranée, cinq cents lieues de côtes, et trois cents sur l'Océan ; ainsi l'Italie a un tiers de côtes de plus que l'Espagne, et moitié de plus que la France ; la France a trois ports dont les villes ont cent mille âmes de population ; l'Italie a Gênes, Naples, Palerme et Venise dont la population est supérieure ; Naples a quatre cent mille habitants ; les côtes opposées de la Méditerranée et de l'Adriatique étant peu éloignées l'une de l'autre, presque toute la population de l'Italie est à portée des côtes. »

Le morceau suivant est tiré du *Mémorial de Sainte-Hélène* (septembre 1816). « Si l'Italie finissait avec les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, c'est-à-dire si elle ne comprenait que la vallée du Pô, et n'avait point de presqu'îles, alors Milan serait sa capitale naturelle ; encore serait-ce un grand défaut que cette ville ne pût avoir le Pô pour se défendre contre les invasions de l'Allemagne. Mais dans l'agglomération du peuple italien, Milan ne saurait devenir la capitale, étant trop rapprochée des frontières de l'invasion, et trop éloignée des autres extrémités exposées aux débarquements.

» Dans ce dernier cas, Bologne serait infiniment préférable, parce que, dans le cas de l'invasion, les frontières forcées, elle aurait encore pour défense la ligne du Pô, et que sa position géographique, ses canaux, la mettent en communication immédiate ou prompte avec le Pô, Livourne, Civita-Vecchia, les ports de la Romagne, Ancône et Venise, et qu'elle est beaucoup plus rapprochée du côté de Naples.

» Si l'Italie finissait au royaume de Naples, et qu'une partie de Naples et de la Sicile pût venir remplir le vide qui la sépare de la Corse, alors seulement Florence pourrait prétendre à être la capitale de l'Italie, parce qu'elle se trouverait dans une position centrale. »

P. 285. — *Le peu de mots qui nous ont été conservés des langues osque et sabine se ramènent aisément au sanscrit, source de la langue latine...* C'est l'opinion de M. Eugène Burnouf, dont l'autorité est si grave en cette matière. Je dois la plupart des exemples qui suivent à M. Burnouf, et à M. Eichoff, auteur d'une synglosse inédite, qui mettra dans tout son jour la parenté des principales nations de race indo-germanique.

SANSCRIT.	LATIN.	*Italien.*	*Français.*	GREC.	ALLEMAND.	*Anglais.*
pitri	pater	padre	père	πατήρ	vater	father
màtri	mater	madre	mère	μήτηρ, μάτηρ	mutter	mother
bhràtri	frater	frate, fratello	frère	φράτηρ, confrère	bruder	brother
svasri	soror	suore, sorella	sœur	. . . .	schwester	sister
asmi	sum	sono	je suis	εἰμί, ἐσμί	. . . .	. . . .
[bhû	fuo, fio	. . . .	je suis, je deviens	φύω	bin	be]
asi	es	sei	tu es	εἷς	. . . .	. . . .
asti	est	é	il est	ἐστί	ist	is
smah	sumus	siamo	nous sommes	ἐσμέν	sind	. . . .
stha	estis	siete	vous êtes	ἐστέ	seyd	. . . .
santi	sunt	sono	ils sont	..ουσι, εἰσί	sind	. . . .
ad	edo	. . . .	(*je mange*)	ἔδω	esse	eat
vid	video	vedo	(je vois, *je sais*)	εἴδω	wissen	wit
tan	tendo	tenda	je tends	τείνω	dehne	tend
hrid	cor, cordis	cuore	cœur	καρδία	herz	heart
djanu	genu	ginocchia	genou	γόνυ	knie	knee
mayà	mihi	. . . .	à moi	μοί	mir	me
tvam	tu	. . . .	toi	σύ	du	thou
deva	deus	dio	Dieu	θεός, δεός	. . . .	. . . .
djana	genus, gens	. . . .	engeance	γένος, γενεά	kind	kind, kin
nâman	nomen	nome	nom	ὄνομα	nahme	. . . .
gau	ceva, gaia, gaius	. . . .	(terre, vache)	γῆ, γαῖα	kuh	cow
nava	novus	nuovo	nouveau	νέος	neu	new
dvi	duo	due	deux	δύω	zwei	two
tri	tres	tre	trois	τρεῖς	drei	three

Tchatour, quatuor, τέσσαρες, τέττορες. — Pantcha, quinque, πέντε. — Saptan, septem, ἑπτά. — Navan, novem. — Dasha, decem, δέκα. — Vimshati, viginti. — Shata, centum, ἑκατόν.

On pourrait multiplier à l'infini les exemples :

Kas, kâ, kam, *qui*, *quæ*, *quod*. — Svas, svâ, svam; *suus*, *sua*, *suum*. — Vidhava, *vidua*. — Yuvan, *juvenis*. — Poutra, *puer*. — Suta, sounou, *satus* (fils), sohn, son. Nara, virah; *vir*, *heros*; ἀνήρ, ἥρως : nero, en sabin, signifiait homme, vir (Varro?). — Manas, *mens*. — Pad, padas; *pes*, *pedis*; πούς, ποδός. — Danta, *dentes*. — Sveda, *sudor*. — Shvan, *canis*, κύων. — Avi, *ovis*. — Sarpa, *serpens*. — Phulla, *flos*. — Agni, *ignis*. — Uda, eau, ὕδωρ; *udus*, humide, — Palala, *palus*. — Mira, *mare*. — Tâpa (chaleur), *tepidus*. — Mrityou, *mors*; mord (meurtre, en all.). — Marmara, *murmur*. — Tnumoula, *tumultus*. — Svana, *sonus*. — Nidbi, *nidus*. — Nao, *navis*. — Dâna, *donum*. — Martya, *mortalis*. — Dina, *dies*. — Loka (le monde), *locus*. — Mani (pierre précieuse), *monile*. — Madhya, *medius*. — Pati, *potens*. — Tanou, *tenuis*, dunn. — Mahat, *magnus*, maechtig. — Bala, *validus*. — Na, *no*... (avec le sens négatif en composition). — Pra, *pro*. — Vahati, *vehit*. — Vamati, *vomit* — Vartate, *vortitur*. — Dadâmi, dadasi, dadati; *do*, *das*, *dat*; δίδωμι, etc. — Tishthati, *stat*, ἵστησι, er steht.

Je ne remarquerais pas l'identité de nom des *Latini* et des *Latwi*, Lettes ou Lettons, si le vocabulaire de ce petit peuple n'était, entre tous ceux de langues indo-germaniques, celui qui se rapproche le plus du sanscrit et par conséquent du latin.

P. 286 — .... *Les Arvales*..., Marini, *Gli atti e monumenti de fratelli Arvali*. — Gell. X, 15. — Plin. XVIII, 2. — La plus ancienne des tables recueillies par Marini date de l'an 146 avant Jésus-Christ, la dernière de l'an 505 après l'ère chrétienne. Le chant des frères Arvales, que nous donnons ici, est le plus ancien monument de la langue latine. Les fameuses tables Eugubines qui, à en juger par les deux dernières, écrites en lettres latines, contiendraient les livres rituels d'une tribu ombrienne (*V.* Lanzi, IIIᵉ vol.), ne peuvent être proprement rapportées au latin.

Chant des frères Arvales. (Marini. Tab. XLI. Hermann, *de Doctr. met. Numerus saturninus*).

ENOSLASESIVVATEENOSLASESIVVAVENOSLASESIVVATENEVE
LVERVEMARMARSINSIN-CVRREREINPLEORISNEVELVERVEMARMAR
.... SINSINCVRREREINPLEORISNEVELVERVEMARMARSINSINCVRRE
REINPLEORISSATVR-FVFEREMARSLIMEN .... ISTABERBER-SATVR
FVFEREMARSLIMENSALISTABERBER-SATVRFVFEREMARS
LIMENSALISTABERBER .... VNISALTERNEIADVOCAPITCONCT
OSSEMONESALTERNEIADVOCAPITCONCTOSSEMVNISA
LTERNEIADVOCAPIT .... OSENOSMARMORIVVATO
ENOSMARMORIVVATOENOSMARMOR-IVVATOTRIVMPETRIVMPE
TRIVMPETRIVM .... PE.

Enos, lases juvate :
Neve, luerve, Marmar, sirs incurrere in pleoris.
Satur fufere, Mars : limen sali, sta, berber.
Semones alternei, jam duo capit conctos.
Enos, Marmor, juvato.
Triumpe, triumpe.

Voici le sens probable de ces paroles : *Nos lares, juvate : neve luem, Mamuri, siris incurrere in plures : satur fueris. Mars : limen sali, sta, vervex : semones alterni, jam duo capit cunctos.*

Dieux qu'invoquaient les Arvales : Dea-Dia, Janus, Jupiter, Mars, Juno (seu genius Deæ-Diæ), Virgines divæ, famuli divi, lares, mater larium, fons, summanus (Deus fulminum), Flora, Vesta, Vesta mater, adolanda, commolenda, vel coinquenda et deferunda. — Minerva, salus publica, etc., Plin. XVIII, c. II, 341. Marini.

Les chants des Saliens s'appelaient *Axamenta*. — *V.* Paulus. Versus Saliorum, Janualii, Junonii, Minervii, etc. — Mamurius Veturius, memoria vetus. Varr. *V. de L. lat.* Selon Plut. et Festus, ce Mamurius est un artiste qui fit pour Numa les *Ancilia*, ou boucliers sacrés, imités de celui qui tomba du ciel. Peut-être n'est-ce qu'une altération du mot *Mamers*. Les Saliens chantaient aussi *Maniam matrem larum, et Luciam volumniam*. Varr. VIII.

Macrobius, lib. I, *Saturnal.* cap. IX, de Jano : *Saliorum quoque antiquissimis carminibus, deorum deus canitur*. Festus Pompeius : « *Manuos* in carminibus saliaribus, Ælius Stilo significare ait *bonos*. » — Paulus ex Festo : « In carmine saliari *cerus manus*, intelligitur *creator bonus*. In Saliorum utique exultationibus, verba, *redantruare* et *ampiruare* usu trita fuisse Festus auctor est. — Varro, lib. IV, *de Ling. lat.* « *Insicia* ab eo quòd *insecta caro*, et ut in carmine Saliorum est. » *Idem*, lib. V. « In libris Saliorum, quorum cognomina *Agonensium*, forsitan hic dies, ideò appellatur potius *agonia*. » Idem, lib. VI. « Pro quo in Saliari carmine scriptum est, *cante*, hoc versu, *divum exta cante, divum deo supplice cante*. » Ibidem, in carmine Saliorum *cosauli*, *dolosi*, *esocusiatum*, *muses*, *ruse*, *dumque Janus venet*.

Ex eodem carmine Festus Pomp. hæc : *Pilumnoe, poploe, promenervat, promonet, pennatas, impennatasque, agnas et agnas novas, præceptat, pescia*. Brisson. *De formulis*.

P. 287. — *Vieilles maximes... de faire venir le blé pour eux et pour leurs voisins.* « Inde illa reliqua oracula : nequam agricolam esse quisquis emeret, quod præstare ei fundus posset. Malum patrem familias, quisquis interdiu faceret, quod noctu posset, nisi in tempestate cœli. Pejorem, qui profestis diebus ageret, quod feriatis deberet. Pessimum, qui sereno die sub tecto potius operaretur, quam in agro. » Plin. *Nat. Hist.*, liv. XVIII, ch. 6. — « Quonammodo utilissimè colentur agri? ex oraculo scilicet, MALIS BONIS. » Plin. XVIII, 6. — « Servant adhuc antiquorum consuetudinem religiosiores agricolæ, qui cum ea serunt, precantur ut et sibi et vicinis nascantur. » Col. XI, 3. Plin. XVII, 13. « *Laudato ingentia rura, exiguum colito*... Acutissimam gentem Pœnos dixisse convenit : IMBECILLIOREM AGRUM QUAM AGRICOLAM ESSE DEBERE · quoniam, cùm sit colluctandum cum eo, si fundus prævaleat, allidi dominum. » Col. I, 3. — « Pœnum Magonem, suorum scriptorum primordium talibus auspicatum sententiis : QUI AGRUM PARAVIT, DOMUM VENDAT, NE MALIT URBANUM QUAM RUS-

VICUM LAREM COLERE » Col. I, 1, p. 26. — « Terram *cariosam* caveto ne ares. » Cato, 5, 34. (id est *lutosam*). Même défense dans Columelle, Palladius et Pline, XVIII, 19; XVII, 5. « Vetus est agricolarum proverbium, *maturam sationem sæpe decipere solere, seram nunquàm, quin mala sit.* » Col. XI, 2. — « *Segetem ne defraudet, nam id infelix est.* » Cat. V. « Huc pertinet oraculum : *Segetem ne defrugee.* » (Pline, XVIII, 24, pour qu'on n'épargne pas la semence.) — Pline, XVIII, 7 : Censoria castigatio erat minùs arare quàm verrere. Novum vetus vinum bibo, veteri novo morbo medeor. *Meditrinalia* dicebantur. » Varro, *de L. I. V.* Festus Pomponius. « Vetera hæc poma, alia nova. » Pline, XXVIII, 2. — Quoique Caton (ch. 1) donne dans son livre le cinquième rang aux prairies entre les diverses cultures, Columelle et Pline pensent qu'il les regardait comme la source la plus certaine de gain (*prata* quasi *parata*). Cette opinion dut devenir dominante au temps de Pline. « Consulenti quam partem rei rusticæ exercendo celeriter locupletari posset? respondit : *Si benè pasceret.* Rursùsque interroganti... Cato affirmavit *si mediocriter pasceret.* Eidem quærenti quodnam tertium in agricolatione quæstuosum esset? asseveràsse *si quis vel malè pasceret.* Col. VI, præf. Pline, XVIII, 5. — Notre Olivier de Serres disait : « Le labourage et le pâturage sont les deux mamelles de l'État. »

— Ex Columella, lib. I. « Nundinarum conventus propterea usurpatos ut nonis tantummodo diebus urbanæ res agerentur. » C. 4, « M. Attilius Regulus dixisse memoratur, fundum, sicuti ne fecundissimi quidem soli, cùm sit insalubris; ità nec effœti, si vel saluberrimus sit, parandum, 34 : Quod ait Cato, ne villa fundum quærat, neve fundus villam, 7. » — Proverbes : « Summum jus antiqui summam putabant crucem. A colono urbano qui per familiam mavult agrum quam per se colere, *ferè pro mercede litem reddi* Saserna dicebat. » Ex Palladio, lib. I, c. 6. « Præsentia domini proventus est agri. Tria mala æquè nocent, sterilitas, morbus, vicinus. Qui arando crudum solum inter sulcos relinquit, suis fructibus derogat, terræ ubertatem infamat. Fossorum, si apertus vitis oculus viderit, cæcabitur spes magna vindemiæ. » C. 35. « Contra grandinem multa dicuntur. Panno roseo mola coope-ritur. Item cruentæ secures contra cœlum minaciter levantur. Item omne horti spatium albâ vite præcingitur : vel noctua pennis patentibus extensa suffigitur : vel ferramenta quibus operandum est, sepo unguntur ursino... (sed hoc in occulto debet esse remedium ut nullus putator intelligat). Interest etiam ut res profanata non valeat. » Autres remèdes singuliers contre la grêle, la stérilité, etc.

Les passages suivants de Varron et de Columelle donnent des renseignements précieux sur la religion du laboureur latin. Le second laisse entrevoir combien, en Italie, la religion a toujours été dominée par l'intérêt humain. Varr. *de R. R.*, I. « Et quoniam (ut ajunt) Dei facientes adjuvant, prius invocabo eos, nec, ut Homerus et Ennius, Musas, sed XII deos consentis : neque tamen eos urbanos, quorum imagines ad forum auratæ stant, sex mares, et feminæ totidem, sed illos XII deos, qui maximè agricolarum duces sunt : primum, qui omnes fructus agriculturæ cœlo et terrâ continent, *Jovem* et *Tellurem*. Itaque quod ii parentes magni dicuntur, Juppiter pater appellatur, Tellus, terra mater. Secundo *Solem* et *Lunam*, quorum tempora observantur, cum quædam seruntur et conduntur. Tertio *Cererem* et *Liberum*, quod horum fructus maximè necessarii ad victum. Ab his enim cibus et potio venit è fundo. Quarto *Robigum* ac *Floram*, quibus propitiis, neque rubigo frumenta atque arbores corrumpit, neque non tempestivè florent. Itaque publicæ Robigo feriæ robigalia; Floræ, ludi floralia instituti. Item adveneror *Minervam* et *Venerem*, quarum unius procuratio oliveti, alterius hortorum; quo nomine rustica vinalia instituta. Nec non etiam precor *Lympham* ac *bonum Eventum*, quoniam sine aquâ omnis arida ac misera agricultura, sine successu ac bono eventu, frustratio est, non cultura. Iis igitur deis ad venerationem advocatis, ego referam sermones eos, quos de agriculturâ habuimus... »

Col. II, 22. « Sunt enim, ut ait poeta, quæ *festis exercere diebus fas, et jura sinunt. Rivos deducere nulla religio vetuit, segeti prætendere sepem, insidias avibus moliri, incendere vepres, balantumque gregem fluvio mersare salubri.* Quamquam pontifices negent, segetem feriis sepiri debere. Vetant quoque lanarum causâ lavari oves, nisi propter medicinam. Virgilius, qui liceat feriis flumine abluere gregem, præcipit, et idcirco adjecit, *fluvio mersare salubri.* Sunt enim vitia, quorum causâ pecus utile sit lavare. Feriis autem ritus majorum illa permittit, far pinsere, faces incidere, candelas sebare, vineam conductam colere. Piscinas, lacus, fossas veteres tergere et purgare, prata sicilire, stercora æquare, fœnum in tabulata componere, fructus oliveti conductos cogere, mala, pira, ficos pandere, caseum facere, arbores serendi causâ collo vel mulo clitellario afferre : sed juncto advehere non permittitur, nec apportata serere, neque terram aperire, neque arborem collucare : sed ne sementem quidem administrare, nisi prius catulo feceris : nec fœnum secare, aut vincire, aut vehere : ac ne vindemiam quidem cogi per religiones pontificum feriis licet : nec oves tondere, nisi prius catulo feceris. Defrutum quoque facere, et defrutare vinum licet. Uvas, itemque olivas conditui legere licet. Pellibus oves vestiri non licet. In horto quidquid olerum causâ facias, omne licet. Feriis publicis hominem mortuum sepelire non licet. M. Porcius Cato *mulis, equis, asinis, nullas esse ferias* dixit. Idemque boves permittit conjungere lignorum et frumentorum advehendorum causâ. Nos apud pontifices legimus, feriis tantum denicalibus mulos jungere non licere, ceteris licere. »

P. 288. — *Mamertini*. Mot probablement identique avec le nom de deux tribus sabelliennes, les Marsi et les Marrucini. — ...*Sacrani*. Festus, verbo *ver sacrum*, *sacrani*, Serv. *Æn.* VII, 796. Dionys. I. Strab. V. — Je regrette de n'avoir pas trouvé dans Festus l'article Mamertini auquel renvoie M. Niebuhr, p. 90 de l'*Allem.* 2e édit. — L'usage du *ver sacrum* se retrouve chez les Romains. Voici la formule du vœu qu'ils firent dans la seconde guerre punique : « Velitis jubeatis, si resp.

populi romani quiritium ad quinqueanium proximum, sicut velim eam, salva servata erit hisce duellis, datum donum duit, populus romanus quirit. quod duellum populo rom. cum Carthaginiensi est, quæque duella cum Gallis sunt, qui eis Alpes sunt : *quod ver attulerit ex suillo, ovillo, caprino grege, quæque profana erunt, Jovi fieri, ex quâ die senatus populusque jusserit : qui faciet quando volet, quâque lege volet facito. Quomodo faxit, probe factum esto; si id moritur; quod fieri oportebat, profanum esto; neque scelus esto. Si quis rumpet occidetve insciens, ne fraus esto. Si quis clepsit, ne populo scelus esto; neve cui cleptum erit. Si atro die faxit insciens, probe factum esto, si nocte sive liber faxit, probe factum esto. Si ante idea senatus populusque jusserit fieri, ac faxit*, eo *populus solutus liber esto* (Liv. XXII, 9).

P. 293.—... *Ils mirent à profit les orages*. Les Étrusques n'observaient point les astres comme les Chaldéens. Seulement, sous les Empereurs, lorsque les astrologues chaldéens envahissaient Rome, les Étrusques essayèrent de rivaliser avec eux.

La divination des Étrusques se partageait en trois branches : ils consultaient les entrailles des victimes, le vol des oiseaux et les phénomènes de la foudre. Toute l'antiquité a consulté les entrailles des victimes; tous les peuples pasteurs, dit Cicéron, les Arabes, les Ciliciens et les Sabins observaient le vol des oiseaux. Mais l'étude des phénomènes de la foudre était un genre de divination particulier aux Étrusques. Nous ne nous arrêterons pas à la divination par les entrailles des victimes, puisqu'elle ne leur appartenait pas en propre. *V.* pourtant le curieux chap. d'Otfried Müller, II. v.

Voici les noms que l'on donnait aux oiseaux dont on tirait les présages. On appelait *volsgræ*, ceux qui se déchiraient eux-mêmes; *remores*, *inhibæ*, *arculæ* et *arcivæ* ceux qui étaient défavorables; *oscines* et *præpetes*, les oiseaux favorables.

Oscinem corvum prece suscitabo
Solis ab ortu. HORAT.

L'aigle, l'oiseau royal de la Perse, était de bon augure. Le hibou, d'heureux augure à Athènes, était sinistre en Étrurie. Creuser conjecture qu'on pourrait retrouver, dans la Perse, une divination analogue à celle de l'Étrurie. Des recherches récentes ont prouvé que cette conjecture n'était pas fondée, et que les oiseaux symboliques de la Perse n'ont rien de commun avec ceux des Étrusques. Peut-être même l'unique citation de Creuser porte-t-elle sur un contre-sens d'Anquetil Duperron.

Les présages que l'on tirait de la foudre étaient supérieurs à tous les autres. Les *fulmina publica*, intéressaient tout l'État, et donnaient des présages pour trente ans au plus; les *fulmina privata* intéressaient un individu, et étaient pour dix ans au plus; enfin les *fulmina familiaria* étaient communs à toute la famille, pour la vie entière. Les foudres se divisaient en *sicca*, *fumida*, *clara*, *peremptalia*, *affectata*, etc. (*V.* Creuzer).

Lorsque la foudre avait tombé sur un lieu, il prenait le nom de *fulgurita* ou *obstita*; il devenait sacré, surtout si un homme y avait été tué; on l'environnait de barrières pour que personne ne pût en approcher et le souiller. On appelait ces lieux *bidentalia* (*triste bidental*. Hor. *Ars p.*). On leur donnait aussi quelquefois le nom de *putealia*.

Quelques modernes ont prétendu que les Étrusques avaient l'art d'attirer la foudre (*elicere fulmen*). Il paraît qu'ils avaient la prétention de l'attirer par leurs prières, mais sans employer aucun moyen physique. Peut-être aussi avaient-ils quelques moyens de découvrir des sources. Plutarque raconte que Paul Émile, instruit comme tous les patriciens dans les sciences étrusques, ayant conduit son armée dans les défilés du mont Olympe, et manquant d'eau, sut trouver une source qui désaltéra son armée.

Ainsi la religion commençait la science. Les haruspices, en étudiant les parties intérieures du corps des animaux, étaient conduits à l'étude de l'anatomie. Une branche importante de la zoologie dut aussi leur être familière; je veux parler de l'ornithologie, nécessaire pour la classification des oiseaux. Pour déterminer les lois des phénomènes célestes, ils avaient besoin des mathématiques.

P. 294.—Un *templum*... Varro, *de Linguâ lat.*, lib VI. « Templum tribus modeis dicitur, ab naturâ, ab auspicio, ab similitudine. Naturâ, in cœlo; ab auspiciis, in terrâ; ab similitudine, sub terrâ. *In cœlo templum dicitur* (ut in Hecuba : ô magna templa cœli tum commixta stelleis splendideis); *in terrâ* (ut in Perribœa : scrupea saxa Bacchi templa prope adgreditur); *sub terra* (ut in Andromacha : Acherusia templa alta Orci salvete infera). Quam, quia initium erat oculi (?...), a tuendo primò *templum* dictum. Quocirca cœlum qua tuimur, dictum templum. Sic : Contremuit templum magnum Jovis altitonantis, Id est (ut ait Nævius in Hemispherio) ubi terra cœrulo septum stat. Ejus *templi partes quatuor*, sinistra ab oriente, dextra ab occasu : antica ad meridiem, postica ad septentrionem. *In terreis* dictum *templum* locus augurii aut auspici caussa quibusdam concepteis verbeis finitus. Concipitur verbeis non iisdem usquequaque. In arce ita : *Templa tescaque me* (pour mihi) *ita sunta, quoad ego castè linguâ nuncupavero. Olla veter arbos quirquir est quam me sentio dixisse, templum tescumque finito in sinistrum. Olla veter arbos quirquir est quam me sentio dixisse, templum tescumque finito in dextrum. Inter ea conregione, conspicione, cortumione, utique ea rectissime sensi*. In hoc templo faciundo arbores constitui fines apparet, et intra eas regiones qua oculi conspicient, id est tuimur : à quo *templum* dictum, et *contemplare*. (Ut apud Ennium, in Medea : contempla, et templum Cereris ad lævam aspice). Contemplare et *conspicere* idem esse apparet. Ideo dicere cùm templum faciant augures *conspiciones*, qua oculorum conspectum finiant : quod cùm dicunt conspicionem, addunt *cortumionem* quæ dicitur à cordis visu. Cor enim, cortumionis origo. Quod addit templa ut sint dextra, ciunt sancta esse, qui glossas scripserunt. Id est falsum. Nam

curia Hostilia templum est, et sanctum non est, sed hoc ut putarent ædem sacram esse templum et sanctum esse; quòd in urbe Roma pleræque ædes sacræ sunt templa, eadem sancta. Et quòd loca quædam agrestia, quòd alicujus dei sunt, dicuntur *Tesca*. Nam apud Accium in Philoctete : Lemnia, quis tu es mortalis, qui in deserta et tesca te apportes loca? Loca enim, quæ sunt, designat cum dicit : Lemnia, Præstolare, et celsa Cabirum delubra tene, mysteriaque pristina casteis concepta sacreis. Deinde Volcania templa sub ipseis collibus : in quos delatus locos dicitur, alto ab limine cœli. Et Nævius : expirante vapore vides unde ignes cluet mortalibus diveis. Quare heic qui *tesca*, dixit, non erravit. Neque ideo quòd sancta, sed quòd ibi mysteria fiunt, ac tuentur, tuesca dicta, post tesca. »

M. Vitruvius, lib. I, c. 7. « Ædibus vero sacris, quorum deorum maximè in tutela civitas videtur esse, et Jovi, et Junoni, et Minervæ, in excelsissimo loco, unde mœnium maxima pars conspiciatur, areæ distribuantur. Mercurio autem in foro, aut etiam uti Isidi et Serapi, in emporio. Apollini patrique Libero, secundum theatrum. Herculi, in quibus civitatibus non sunt gymnasia neque amphitheatra, ad circum. Marti, extra urbem, sed ad campum. Itemque Veneri, ad portam. Id autem etiam hetruscis haruspicibus, disciplinarum scriptis, ita est dedicatum : extra murum, Veneris, Vulcani, Martis fana ideo collocari, uti non insuescat in urbe adolescentibus seu matribus familiarum venerea libibo : Vulcanique vi è mœnibus, religionibus, et sacrificiis evocatâ, ab timore incendiorum ædificia videantur liberari : Martis vero divinitas cum sit extra mœnia dedicata, non erit inter cives armigera dissensio; sed ab hostibus ea defensa, et belli periculo, conservabit. Item Cereri extra urbem loco, quo non semper homines, nisi per sacrificium, necesse habeant adire : cum religione castè sanctisque moribus is locus debet tueri. Ceterisque diis ad sacrificiorum rationes aptæ templis areæ sunt distribuendæ. » L. IV, c. 5. « Ædes autem sacræ deorum immortalium ad regiones quas spectare debent, sic erunt constituendæ, uti si nulla ratio impedierit, liberaque fuerit potestas ædis, signum quod erit in cellâ collocatum, spectet ad vespertinam cœli regionem, uti qui adierint ad aram immolaotes aut sacrificia facientes, spectent ad partem cœli orientis; et simulacrum quod erit in æde; et ita vota suscipientes contueantur ædem et orientem cœli, ipsaque simulacra videantur exorientia contueri supplicantes et sacrificantes; quod aras omnes deorum necesse esse videatur ad orientem spectare. Sin autem natura interpellaverit loci... » Cap. 8 : « Aræ spectent ad orientem... »

P. 294.—... Désigné par les paroles. — Cette superstition des formules et des paroles sacrées, est un trait caractéristique des religions étrusque et romaine. Voici quelques-unes de ces paroles mystérieuses. Pour choisir une vestale, on se servait du mot *capere*. Les vestales, en appelant le *rex sacrorum* aux cérémonies, devaient lui dire : *Vigilasne Deum gens?* (*V. Æneid.* II.) Le général chargé de commencer une guerre, agitait les *ancilia* et disait : *Mors, vigila.* — Autres : *Sub vos ploco, ob vos sacro.* Festus. — *Verruncent benè!* — *Dies te quinque kalo, Juno novella, septem dies te kalo, Juno novello.* Varro, de *L. l.*, V. — *V.* aussi Cato, c. 83, 131-2-4-9, 140-1, 160, etc.

Les passages suivants font connaître combien on attachait d'importance à la lettre de ces formules :

Tit. Liv. I, 18. « Numa voulut que les augures fussent également consultés sur son élection. Un augure, qui depuis fut établi par l'État pour exercer à perpétuité ce sacerdoce honorable, conduisit Numa au Capitole : il le fit asseoir sur une pierre, la face tournée au midi; l'augure à sa gauche, la tête couverte, prit place, tenant à la main droite un bâton sans nœuds, recourbé par un bout, c'est ce qu'on appelle le *lituus*. Après avoir porté au loin sa vue sur la ville et sur la campagne, adressé sa prière aux dieux, déterminé les régions augurales, depuis le levant jusqu'au couchant, en plaçant la droite du côté du midi, et la gauche du côté du nord, et désigné en face un point fixe, aussi loin que sa vue pouvait s'étendre, alors il passe le *lituus* dans la main gauche, et mettant la droite sur la tête de Numa, il prononce cette prière : « Jupiter, si telle est ta volonté « que Numa, de qui je tiens la tête, règne sur les Ro« mains, fais-nous-le connaître par des signes certains, « dans l'enceinte que j'ai fixée. » Il spécifie ensuite à haute voix la nature des auspices qu'il demande; ces auspices paraissent, et Numa, déclaré roi, descend de l'enceinte augurale. »

Id., I, 45. « Il était né dans le domaine d'un Sabin une génisse d'une grandeur et d'une beauté surprenantes. On a conservé longtemps dans le vestibule du temple de Diane les cornes de cet animal, comme un monument de cette production miraculeuse. On l'envisagea, et avec raison, comme un prodige. Les devins, ayant été consultés, répondirent que l'homme qui aurait immolé cette victime à Diane, assurerait l'empire à son pays. Cet oracle était venu à la connaissance du pontife qui desservait à Rome le temple de la déesse. Lorsque le Sabin jugea le moment propice, il vint à Rome présenter la victime à l'autel. Le sacrificateur romain, frappé de la grandeur extraordinaire de cet animal, dont la renommée l'avait instruit d'avance, et se rappelant en même temps la réponse des devins, dit à l'étranger : « Quel est ton dessein? d'offrir un sacrifice à Diane, « sans y être préparé par aucune ablution? Va te « purifier dans une eau courante; le Tibre coule au bas « de ce vallon. » Cette observation réveilla les scrupules du Sabin qui, d'ailleurs, jaloux que l'événement répondît à son attente, désirait que toutes les formalités fussent religieusement observées. Pendant le temps qu'il met à se rendre au fleuve, le Romain immole la victime. »

Plin. XXVIII, 3. « Cum in Tarpeio fodientes delubro fundamenta, caput humanum invenissent, missis ob id ad se legatis, Etruriæ celeberrimus vates Olenus Calenus, præclarum id fortunatumque cernens, interrogatione in suam gentem transferre tentavit, scipione priùs determinatâ templi imagine in solo ante se : *Hoc « ergo dicitis romani?* HIC TEMPLUM JOVIS OPTIMI MAXIMI « FUTURUM EST : HIC CAPUT INVENIMUS. » Constantissimâ Annalium affirmatione, transiturum fuisse fatum in Etruriam, ni præmoniti a filio vatis legati romani respondissent : « *Non planè* HIC, *sed* ROMÆ *inventum*

caput dicimus. » Voyez le passage de Plutarque sur le char de Veïes, *Vie de Camille*.

Plut., *Publicola*. « Les consuls ayant tiré au sort, le commandement de l'armée échut à Publicola, et la consécration du Capitole à Horatius. Le jour des Ides de septembre, tout le peuple était assemblé au Capitole dans un profond silence; Horatius, après avoir fait toutes les autres cérémonies, tenait déjà, suivant l'usage, une des portes du temple, et allait prononcer la prière solennelle de la consécration, lorsque Valérius, frère de Publicola, qui, placé depuis longtemps près de la porte du temple, attendait ce moment, lui dit : Consul, votre fils vient de mourir de maladie dans le camp. Cette nouvelle affligea tous les assistants; mais Horatius, sans se troubler, se contente de lui répondre : Jetez son corps où vous voudrez; pour moi, je n'en prendrai pas le deuil; et il acheva la consécration. La nouvelle était fausse, et Valérius l'avait imaginée pour l'empêcher de finir la cérémonie. »

P. 294.—*Les villes sont aussi des temples... les colonies s'orientent comme on fait aux jeunes arbres transplantés...* Colum. *Liber de arboribus*, c. 17. « Omnes arbusculas, priùsquam transferantur, rubricà notare convenit, ut cùm serentur, easdem cœli partes aspiciant quas etiam in seminario conspexerunt. » La colonie d'Aoste peut servir d'exemple d'une orientation analogue.

Varro, *de L. l.*, lib. IV, c. 32. « Quà viam relinquebant in muros quà in oppidum portarent, *portas*. Oppida condebant in Latio, etrusco ritu multa; juncteis bubus, tauro et vacca, interiore aratro circumagebant sulcum. Hoc faciebant religionis caussâ die auspicato, ut fossâ et muro essent munita. Terram unde exsculpserant, *fossam* vocabant; et introrsum factum murum. Postea, quòd fiebat orbis, *urbs*. Principium quod erat post murum, *pomerium* dictum, ejusque ambitu auspicia urbana finiuntur. Cippi pomerii stant, et circum Ardolam (*Ardeam?*), et circum Romam. Quare et oppida quæ prius erant circumducta aratro, ab orbe et urbo *urbs* et ideo coloniæ nostræ omnes in littereis antiqueis scribuntur urbes; quòd item conditæ ut Roma, et ideo coloniæ; ut urbes conduntur quòd primum intra pomerium ponuntur. »

Plut. *Romulus*. « Quand on fut prêt à bâtir la ville, il s'éleva une dispute entre les deux frères sur le lieu où on la placerait. Romulus voulait la mettre à l'endroit où il avait déjà construit ce qu'on appelait *Rome carrée*. Rémus avait désigné sur le mont Aventin un lieu fort d'assiette, qui prit le nom de Remonium, et qu'on appelle aujourd'hui Regnarium (Remoria, dans Festus). Ils convinrent de s'en rapporter au vol des oiseaux, que l'on consultait ordinairement pour les augures; et il apparut, dit-on, six vautours à Rémus, et douze à Romulus... Romulus avait fait venir de Toscane des hommes qui lui apprirent les cérémonies et les formules qu'il fallait observer, comme pour la célébration des mystères. Ils firent creuser un fossé autour du lieu qu'on appelle maintenant le Comice; on y jeta les prémices de toutes les choses dont on use légitimement comme bonnes, et naturellement comme nécessaires. A la fin, chacun y mit une poignée de terre qu'il avait apportée du pays d'où il était venu; après quoi on mêla le tout ensemble : on donna à ce fossé, comme à l'univers même, le nom de *mundus*. On traça ensuite autour du fossé, en forme de cercle, l'enceinte de la ville. Le fondateur, mettant un soc d'airain à une charrue, y attelle un bœuf et une vache, et trace lui-même, sur une ligne qu'on a tirée, un sillon profond. Il est suivi par des hommes qui ont soin de rejeter en dedans de l'enceinte toutes les mottes de terre que la charrue fait lever, et de n'en laisser aucune en dehors. La ligne tracée marque le contour des murailles, et par le retranchement de quelques lettres, on l'appelle Pomœrium, c'est-à-dire, ce qui est derrière ou après le mur (*post mœnia*). Lorsqu'on veut faire une porte, on ôte le soc, on suspend la charrue, et l'on interrompt le sillon. De là vient que les Romains, qui regardent les murailles comme sacrées, en exceptent les *portes*. Si celles-ci l'étaient, ils ne pourraient, sans blesser la religion, y faire passer les choses nécessaires qui doivent entrer dans la ville, ni les choses impures qu'il faut en faire sortir. On convient généralement que Rome fut fondée le 11 avant les calendes de mai, jour que les Romains fêtent encore comme le jour natal de leur patrie. »

P. 319.—*Loi agraire*. Nieb., vol. II (1re édit.), a essayé de restituer, de la manière suivante, la fameuse loi agraire de Licinius Stolo :

« *Pour l'avenir :* 1° (P. 393) Le domaine du peuple romain doit être fixé dans ses limites. Les terrains usurpés par des particuliers sur ce domaine, *doivent être repris par l'État*; ceux dont la propriété est douteuse, *vendus* (Denys, VIII, c. 76). 2° Toute possession qui n'excède point la mesure prescrite par la loi, et légitimement acquise, doit être assurée envers et contre tous. — 3° Tout citoyen doit avoir le droit d'exploiter par possession un domaine nouvellement acquis, s'il n'est point laissé aux anciens propriétaires, point partagé au peuple, ou colonisé.—4° *Mesure :* cinq cents arpents, dans le pâturage commun cent têtes de gros bétail, cinq cents de petit. En cas de contravention, accusation des Ædiles. — 5° Les possesseurs doivent payer à la république le dixième boisseau des plantations et vignobles, le cinquième du revenu, tant pour chaque tête de gros bétail, tant pour le petit (Appian., *De Bell. civ.*, I). — 6° Les censeurs doivent affermer ces impôts à l'enchère pour un lustre. Les fermiers doivent offrir des garanties. En cas de malheur, le sénat peut leur remettre les sommes dues à l'État. Ce revenu doit être alloué à la solde de l'armée. — 7° Aucun bétail ne peut être conduit à la pâture commune, sans avoir été compté par les fermiers, sinon, échu à l'État (Cicer., *Verr.*, *Frum.* c. 11. Varro, de *R. R.*, XI, c. 1). — 8° Les possesseurs sont obligés d'employer des hommes libres pour la culture du champ commun, en proportion de ce qu'ils possèdent (Appien).

« *Pour le présent :* 9° Tout ce que des particuliers possèdent à cette époque au delà de cinq cents arpents doit être assigné en propriété au peuple, par lots de sept arpents; — 10° Pour l'exécution de la loi, le peuple élira des décemvirs (Varro, de *R. R.*, c. 2. Co-

lumell., I, c. 3). — 11° Ce plébiscite doit être juré par les deux classes, comme loi fondamentale (Appien). »

Voici les principales idées de Niebuhr sur le droit agraire : elles sont contraires à celles de Machiavel, *Disc.*, I, c. 37; et de Montesquieu, *Consid.*, c. 3, p. 351 : « Toute propriété étant venue de l'État, l'État pouvait se dessaisir des propriétés particulières dans une province, sans donner aucune indemnité au particulier. — Il est faux que toutes les terres, dans les provinces, fussent domaine de l'État romain : en Italie, seulement, l'exemption d'un impôt sur le revenu était le caractère certain du pays-domaine. *Omnes etiam privati agri* (*in provinciis*) *tributa atque vectigalia persolvunt* (Aggenus, p. 47, ed. Gœsii). — 353. Les impôts et accises étaient nécessairement affermés à des spéculateurs. Mais c'est à tort qu'on a cru, et que Plutarque (in *Gracch.*) a dit que la république affermait son domaine. — 355. Il est impossible que des domaines immenses aient été affermés par petites portions. Il faudrait supposer des affermations publiques de plusieurs milliers d'arpents que les fermiers généraux divisaient alors en petites possessions. Hyginus, *de Condit. agr.*, p. 205, ed. Gœsii... *Alii vero mancipibus ementibus, id est conducentibus, in annos centenos* (aujourd'hui en Toscane, beaux emphytéotiques. Sismondi, *Agric.*). — *Vente* est l'expression propre pour la location censorienne, — Cic., *Verr.*, *Frum.*, c. 6 : « Perpaucæ civitates sunt » bello à majoribus nostris subactæ : quarum ager cum « esset publicus P. R. factus, tamen illis est redditus » *Is ager* à censoribus *locari solet.* » — P. 381. Dans le sens de la loi agraire, il n'y a de champ limité que celui qui, à la naissance de la république, a été divisé par les haruspices. Toute autre limitation laisse le champ sans forme pour les Romains. — 382. Le champ sans forme, *arcifinius*, n'a que des divisions naturelles ou arbitraires. — 384. D'après Tite-Live, l'augure regardait l'*orient*, ayant le nord à gauche, et le sud à droite, I, c. 18; d'après Varron, *de L. l.*, VI, c. 2, il regardait au *sud*, et laissait l'orient à gauche; d'après Hyginus, de *Limitib. constit.*, p. 150, ed. Gœsii, dans la division du terrain, le point de vue était l'*ouest*. Ces divergences apparentes s'expliquent en ce que la demeure des dieux était au nord, Varron dans Festus, v. *Sinistræ*. Mais, si, dans leur colère, ils tournaient le dos, ils avaient l'ouest à leur gauche; et c'est ce qu'ils faisaient sans doute, selon la doctrine des augures, quand les auspices semblaient défavorables. — 390. On tirait les champs au sort, en admettant au tirage autant d'hommes qu'il en fallait pour que leurs parts fissent une *centurie*; on avait égard à la mesure et non à la bonté du terrain. Tout ce qui ne tenait point au territoire de la ville, ou qui eût rendu les limites irrégulières, ne tombait point dans le partage : *subseciva*. — Le champ limité avait dans le droit des exceptions particulières; la seule qui nous ait été formellement exprimée, c'est qu'il n'avait pas le droit d'alluvion, parce qu'une de ses conditions était d'avoir une mesure fixe (Nieb., II° vol., 1re édition). »

P. 319. — *Spurius Cassius, Spurius Melius, Spurius Metilius, Mallius* ou *Manlius*. — Tous ces noms sont identiques. *Spurius*, bâtard, est une désignation injurieuse, et celle qui dut être la plus injurieuse de toutes dans la sévérité du système patricien. Cassius (cassus?), et Melius (meleos?) pourrait fort bien être le même mot, l'un en latin, l'autre en grec : faible, impuissant, inutile.

P. 320. — *La colonie romaine sera identique avec la métropole : rien n'y manquera au premier aspect.* *V.* sur les colonies et les municipes : Sigonius, *De jure Italico;* Gœsius, *Scriptores rei agrariæ;* Beaufort, *République romaine;* Bouchaud, dans les Mémoires de l'Institut; Heyne, Opuscula, III° vol; Creuzer, *Abriss der rœmischen antiquitæten*. — Nous réunissons ici les textes les plus importants, sauf les chapitres de Velleius Paterculus, où il donne la liste des colonies. — A. Gellius : Coloniæ sunt civitates ex civitate romanâ quodam modo propagatæ. — Servius, ad *Æneid.*, l. XII · Sanè veteres colonias ità definiunt : Colonia est cœtus eorum hominum qui universi deducti sunt in locum certum ædificiis munitum, quem certo jure obtinerent. Alii : Colonia dicta est à colendo : est autem pars civium aut sociorum, missa ubi rem publicam habeant ex consensu suæ civitatis, aut publico ejus populi unde profecti sunt consilio. Hæ autem coloniæ sunt, quæ ex consensu publico, non ex secessione sunt conditæ.

Sigonius se trompe en disant que les colons quittaient le culte romain. A. Gell., XVI, 13. — Chaque colonie avait son génie; *V.* les médailles de Lyon, Pouzzoles, etc.

Beaufort a traité le sujet des municipes avec plus de clarté que Sigonius et Spanheim. Il faut distinguer deux sortes de villes municipales par rapport à l'étendue de leurs priviléges à Rome, et deux autres par rapport aux différentes formes de leur gouvernement intérieur. Les premières ne jouissaient qu'en partie du droit de bourgeoisie romaine; elles avaient été obligées de renoncer à leurs anciennes lois, pour se conformer aux lois de Rome. Les autres ne jouissaient de même qu'en partie du droit de cité romaine; mais elles conservaient leurs anciennes lois et formaient un État particulier. De même, parmi les villes qui avaient en entier le droit de cité romaine, les unes avaient conservé leur ancien gouvernement; les autres avaient été obligées d'y renoncer. Aricie, Céré, Anagni, avaient obtenu le droit de bourgeoisie en conservant un gouvernement indépendant. Au contraire, Tibur, Prèneste, Pise, Arpinum, étaient devenues ce qu'on appelait *fundi*. Elles avaient perdu leur ancien gouvernement et sacrifié leur ancienne législation en acquérant le droit de bourgeoisie romaine. La meilleure interprétation du mot *fundus* est le *Pro Balbo* de Cicéron.

Deux passages fort curieux de Cicéron (*de Legibus*, II, III, 16), nous font connaître l'état du citoyen d'un municipe. On demandait quelle était la vraie patrie d'un habitant du municipe de Tusculum : « Je reconnais, dit Cicéron, pour lui comme pour tous les habitants de villes municipales, deux patries, celle de la nature, et celle de la cité. » Caton était Tusculan par la naissance, Romain par la cité. Il y avait deux patries, la patrie de fait et la patrie de droit. Voilà pourquoi, ajoute Cicéron, je ne renierai jamais ma patrie d'Arpinum. *Itaque hanc*

ego meam esse patriam nunquàm negabo, dum illa sit major, et hæc in ea contineatur. Ce dernier mot est d'une grande profondeur. Le municipe était contenu dans la cité. Rome n'était pas seulement une ville de pierres, mais surtout une ville de lois. Le mot *civitas* forme une belle équivoque. Les municipes avaient leur gouvernement particulier; nous en avons la preuve dans un passage de Cicéron : «Dans le municipe d'Arpinum, notre aïeul, homme d'un rare mérite, résista à Gratidius, qui proposait une loi de scrutin (*legem tabellariam*).» Ce Gratidius était le père de Marius. Avant que Marius opérât une révolution à Rome, Gratidius avait cherché à en opérer une petite à Arpinum. Les grandes scènes de Rome se jouaient en petit dans les villes municipales. La vie locale subsista ainsi quelque temps sous la domination de Rome. La vie locale unie à tant de force et d'unité, voilà ce qui constituait la beauté du système romain.

Les municipes, jaloux de conserver cette indépendance, refusaient quelquefois de devenir colonies romaines, et souvent à leur tour les colonies ne voulaient point être transformées en municipes. La colonie avait plus de gloire, une vie plus brillante; elle était organisée sur le modèle de Rome; cette ressemblance la faisait participer à l'éclat de la métropole. Les municipes avaient en récompense plus de liberté. Les municipes qui préféraient les honneurs à la liberté, demandaient le titre de colonies. Les colonies qui préféraient l'indépendance aux honneurs, demandaient celui de municipes. Nous avons des exemples des deux genres. Quelquefois, dans un municipe, nous voyons se combattre le parti de l'ambition et celui de la liberté. Préneste, aux portes de Rome, avait reçu une colonie romaine. Elle porta quelque temps le titre de colonie, puis demanda à redevenir municipe. Les montagnards de Préneste, à cinq lieues de Rome, voulaient une existence indépendante. Ce sont ces mêmes hommes qui si longtemps combattirent pour les Colonna. Pendant tout le moyen âge ils ont conservé cet esprit d'indépendance qui leur faisait demander le titre de municipe. Rome avait envoyé une colonie à Utique; l'ancien élément punique prévalut et les habitants d'Utique demandèrent le titre de municipe. Au contraire, les habitants d'Italica, en Espagne, demandèrent à changer leur titre de municipe pour celui de colonie, qu'ils croyaient plus glorieux.

Festus... Item municipes erant, qui ex aliis civitatibus Romam venissent, quibus non licebat magistratum capere, sed tantum muneris partem. At Ser. filius aiebat initio fuisse, qui ea conditione cives rom. fuissent, ut semper remp. separatim à populo rom. haberent, Cumanos videlicet, Acerranos, Atellanos, qui æque cives rom. erant, et in legione merebant, sed dignitates non capiebant — Municipalia sacra vocabantur, quæ ante urbem conditam colebantur.—Municipalia sacra vocabantur, quæ ab initio habuerunt ante civitatem romanam acceptam; quæ observare eos voluerunt pontifices, et ex eo more facere, quo adfuissent... antiquitus. — Municipium id genus hominum dicitur, qui cum Romam venissent, neque cives rom. essent, participes tamen fuerunt omnium rerum ad munus fungendum una cum romanis civibus, præterquam de suffragio ferendo, aut magistratu capiendo; sicut fuerunt Fundani, Formiani, Cumani, Acerrani, Lanuvini, Tusculani, qui post aliquot annos cives rom. effecti sunt. Alio modo, cum id genus hominum definitur, quorum civitas universa in civitatem romanam venit; ut Aricini, Cœrites, Anagnini. Tertio, cum id genus hominum definitur, qui ad civitatem romanam ita venerunt, uti municipia essent sua cujusque civitatis, et coloniæ, ut Tiburtes, Prænestini, Pisani, Arpinates, Nolani, Bononienses. Placentini, Nepesini, Sutrini, Lucenses.

Gellius. Municipes esse cives rom. honorarii participes, à quo munere capessendo appellatos videri, nullis aliis necessitatibus, neque ulla populi lege astrictos, cum nunquam populus eorum fundus factus esset. Primos autem municipes sine suffragii jure Cœrites esse factos; concessumque illis, ut civitatis romanæ honorem quidem caperent, sed negotiis tamen, atque honoribus vacarent, pro sacris bello Gallico receptis, custoditisque. Hinc tabulas Cœrites appellatas versâ vice, in quas censores referri jubebant, quos notæ caussa suffragiis privarent.

Sigon., *de J. It.*, II. Neque enim jure Quiritium idem duarum civitatum civis esse potuit.

C. Nep., *Attici Vita.* Factum esse, ut cum ei omnes honores, quos possent, Athenienses publicè haberent, civemque facere studerent, eo beneficio ille uti noluerit, quod nonnulli ita interpretarentur, amitti civitatem romanam aliâ ascitâ.

Cicero, *De Legibus*, II, 2, 5. Ego me Hercule et illi ea omnibus municipibus duas esse censeo patrias; unam naturæ, alteram civitatis. Ut ille Cato, cum esset Tusculi natus, in populi romani civitatem susceptus est... Itaque ego hanc meam esse patriam prorsus nunquam negabo, dum illa sit major, et hæc in ea contineatue.

Ibid., III, 16, 36. Et avus quidem noster singulari virtute in hoc municipio, quoad vixit, restitit M. Gratidio... ferenti legem tabellariam : excitabat enim fluctus in simpulo, ut dicitur, Gratidius, quos post filius ejus Marius in Ægeo excitavit mari.

Gœsius, 5. Il y a des municipes sans juridiction hors de leurs murs, comme le dit Hyginus; mais il n'y a point de telles colonies.

Cic., *pro Balbo.* Cum sociis et latinis lege Juliâ civitas data est, magnam contentionem Heracliensium et Neapolitanorum fuisse; cum magna pars in iis civitatibus juris sui libertatem civitati anteferret.

Livius. Hernicorum tribus populis Aletrinati, Verulano, Ferentinati, quia maluerunt, quàm civitatem, suæ leges redditæ... Tentationem aiebant esse Æqui, ut terrore incusso belli, Romanos se fieri paterentur, quod quantopere optandum foret, Hernicos docuisse, cum quibus licuerit, suas leges romanæ civitati præoptaverint; quibus legendi, quod mallent, copia non fuerit, pro pœnâ necessariam civitatem fore.

Sic. Flacci, etc., 19. In quibusdam vero tanquam subsecivus relictus est : aliis autem exceptus, inscriptumque, *flumini illi tantum.* Ut in Pisanrensi comperimus, *datum assignatumque ut veterano : deinde, redditum suum veteri possessori. Flumini Pisauro tantum ne quò alveus deinceps.*

Sic. Flacci, etc., 23. Præterea dicuntur et æs miscellum : ita eveniunt, ut qui à divo Julio deducti erant, temporibus Augusti militiam repetierunt, consumptisque bellis victores terras suas repetierunt. In locum tamen defunctorum alii agros acceperunt. Ex quo fit ut his centuriis inveniantur et eorum nomina qui deducti erant, et eorum qui postea in locum successerunt.

Sic. Flacci., etc., 24. Illud verò compertum est, pluribus municipiis ita fines datos, ut cum pulsi essent populi, et deducerentur coloniæ in unam aliquam electam civitatem, multis, ut supra et sæpe commemoravimus, erepta sint territoria et divisi sint complurium municipiorum agri, et in unâ limitatione comprehensi sint, factaque est pertica omnis, id est omnium territoriorum coloniæ ejus in qua colonia deducti sunt. Ergo fit, ut plura territoria confusa unam faciem limitationis accipiant. Aliquibus (*aliquando?*) verò auctores divisionis reliquerunt aliquid agri eis quibus abstulerunt quatenus haberent jurisdictionem, aliquos intra muros cohibuerunt. Itaque, ut frequenter diximus, leges datæ coloniis municipiisque intuendæ erunt. Nam et compluribus locis certos dederunt fines, intra quos jurisdictionem habere deberent.

Id., p. 25. Quibusdam, limitibus institutis aliis alii lapides sunt positi, etiam eis manentibus quos Gracchani aut Syllani posuerunt. Præterea auctores assignationis divisionisque non sufficientibus agris coloniarum, quos ex vicinis territoriis sumpsisseut, assignaverunt quidem futuris civibus coloniarum, sed jurisdictio eis agris (*cis agros?*) qui assignati sunt, per (*penes?*) eos remansit, ex quorum territorio sumpti erant, quod ipsum diligenter intuendum erit, et leges respiciendæ.

P. 322.—*On envoya en Grèce.* Le voyage en Grèce n'est pas improbable, mais l'imitation des lois d'Athènes ne paraît nulle part dans les Douze Tables : — A Athènes, le mari était un protecteur et non un maître. Il ne donnait pas de l'argent au beau-père, il en recevait. La femme, apportant une partie de sa fortune dans la maison de son mari, conservait une certaine indépendance. La séparation était facile et ne demandait qu'une légère formalité. La femme pouvait accuser le mari, aussi bien que le mari accuser la femme. — Le père n'avait aucun droit de tuer son enfant; seulement il pouvait ne pas l'élever. S'il ne le lavait pas de terre, à sa naissance, l'enfant était vendu comme esclave. Il pouvait, il est vrai, tuer sa fille, surprise en adultère; il pouvait répudier son fils et déclarer qu'il ne le reconnaissait plus pour son fils. A Rome, cette répudiation était impossible; il y eut plus tard à Rome l'émancipation, mais ce n'était pas une abdication des droits du père. D'après la législation athénienne, le fils, parvenu à l'âge d'homme, peut accuser son père d'imbécillité, et demander qu'on lui interdise l'administration de ses biens. Le *furiosus*, le *prodigus*, étaient interdits à Rome, mais c'était seulement d'après la décision d'un conseil de famille. A vingt ans, le jeune Athénien était inscrit dans la phratrie, il devenait lui-même chef de famille et était entièrement indépendant de son père. A Rome, un père peut mettre à mort son fils consulaire et triomphateur. — A Athènes, le père n'hérite pas du fils; les ascendants n'héritent point. A Rome, le père n'hérite pas non plus, mais pour une autre raison; le fils n'a rien à lui. Plus tard, vient l'adoucissement du peculium; encore le peculium assimile-t-il le fils aux esclaves. C'était le droit d'avoir sous le bon plaisir du père. A Athènes, le père n'héritait pas, parce que l'on voulait que rien ne remontât à sa source. C'était le principe de l'indépendance, de la liberté, de la séparation. Comme les colonies deviennent indépendantes et se séparent de plus en plus de leurs métropoles, de même, dans le droit de la famille, le fils se séparait de plus en plus du père et ne lui rapportait rien. Le père qui avait un enfant mâle ne pouvait tester. Ainsi, dans le droit attique, le fils se trouvait dans une meilleure condition que le père. Dans le droit romain, le père pouvait vendre un fils qui ne gagnait que pour lui. — En un mot, il y avait une opposition complète entre le droit attique et le droit romain. L'un était une doctrine de dépendance absolue, l'autre de liberté excessive. *V.* Bunsen, Platner, Tittmann, etc.

Peut-être sera-t-on curieux de voir comment Vico a traité cette question dans un livre très-rare aujourd'hui : *De Constantiâ jurisprudentis*, 1721 (c'est-à-dire, de l'uniformité de principes qui caractérise le jurisconsulte). Chapitre 35 de la seconde partie. « *Les Romains ont-ils emprunté quelque partie de la législation athénienne pour l'insérer dans les lois des Douze Tables?* Passons en revue les rapprochements de Samuel Petit, de Saumaise et de Godefroi, entre les lois d'Athènes et celles de Rome. — Ire table. *Si les deux parties s'accordent avant le jugement, le préteur ratifiera cet accord.* Une loi semblable de Solon ratifiait les accords, comme on le voit par le discours de Démosthènes contre Panthenetus. Mais les Romains avaient-ils besoin d'apprendre de Solon ce que la raison naturelle enseigne à tout le monde? Rien n'est plus conforme à la raison naturelle, disent elles-mêmes les lois romaines, que de maintenir les accords.—*Le coucher du soleil terminera le jugement et fermera les tribunaux.* Petit observa que, selon la loi d'Athènes, les arbitres siégeaient aussi jusqu'au soleil couchant. Qui ne sait que les Romains, comme les Grecs, donnaient tout le jour aux affaires sans interruption, et s'occupaient le soir des soins du corps?—IIe table. *On a le droit de tuer le voleur de jour, qui se défend avec une arme, et le voleur de nuit, même sans arme.* Même loi dans la législation de Solon (Démosthènes contre Timocrate). Une loi semblable existait chez les Hébreux : il faudra donc conclure que Solon l'avait reçue des Hébreux, à une époque où les Grecs ignoraient l'existence des Hébreux, et même celle des empires Assyriens, comme nous l'avons démontré. — VIIIe table. *Les confréries et associations peuvent se donner des lois et règlements, pourvu qu'ils ne soient point contraires aux lois de l'État.* Solon fit la même défense, selon la remarque de Saumaise et de Petit. Mais quelle est la société assez grossière, assez barbare, pour ne pas faire en sorte que les corporations soient utiles à l'État, loin de combattre l'intérêt public, et de s'emparer du pouvoir? — IXe table. *Point de priviléges, point de lois particulières.* Godefroi prétend que cette loi fut tirée de la législation de Solon,

comme si au temps des décemvirs les Romains n'avaient pas appris à leurs dépens que les *priviléges*, ou lois particulières, sont funestes à la république; comme s'ils n'avaient pas souvenir que Coriolan, sans les prières de sa mère et de sa femme, aurait détruit Rome, pour se venger de la *loi particulière* qui l'avait frappé. »

« Peut-on faire venir du pays le plus civilisé du monde ces lois cruelles qui condamnent à mort le juge prévaricateur; qui précipitent le parjure (*de falsis saxo dejiciendis*) de la roche Tarpéienne; qui condamnent au feu l'incendiaire; au gibet celui qui, pendant la nuit, a coupé les fruits d'un champ; qui partagent entre les créanciers le corps du débiteur insolvable? Est-ce là l'humanité des lois de Solon? — Reconnaît-on l'esprit athénien dans cette disposition, par laquelle le malade appelé en jugement doit venir à cheval au tribunal du préteur? Sent on le génie des arts qui caractérisait la Grèce dans la formule *tigni juncti*, qui rappelle l'époque où les hommes se construisaient encore des huttes? — Mais il y a deux titres où l'on dit que les lois de Solon ont été simplement traduites par celles des Douze Tables. Le premier, *de jure sacro*, est mentionné par Cicéron, au livre second des Lois : « Solon défendit par une loi le luxe des funérailles et les lamentations qui les accompagnaient; nos décemvirs ont inséré cette loi *presque textuellement* dans la dixième table; la disposition relative aux trois robes de deuil, et presque tout le reste appartient à Solon. » Ce passage indique seulement que les Romains avaient adopté un genre de funérailles, non pas le même que celui des Athéniens, mais analogue; c'est ce que fait entendre Cicéron lui-même. Il n'y a donc pas à s'étonner si les décemvirs défendirent le luxe des funérailles, non pas dans les mêmes termes que Solon, mais *dans des termes à peu près semblables*. — L'autre titre, *de jure prædiatorio*, était, selon Gaïus, modelé sur une loi de Solon. Mais Godefroi lui-même montre ici l'ignorance de ceux qui ont transporté littéralement la loi de Solon dans les lois des décemvirs; et nous avons prouvé ailleurs que les Romains avaient tiré du droit des gens leur *jus prædiatorium*. — Mais, dira-t-on, Pline raconte que l'on éleva une statue à Hermodore dans la place des comices. Nous ne nions point l'existence d'Hermodore; nous accordons qu'il a pu *écrire*, rédiger quelques lois romaines (SCRIPSISSE *quasdam leges romanas*. Strabon. — *Fuisse decemviris legum ferendarum* AUCTOREM. Pomponius); nous nions seulement qu'il ait *expliqué* aux Romains les lois de Solon. —Dans les fragments qui nous restent des Douze Tables, loin que nous trouvions rien qui ressemble aux lois d'Athènes, nous y voyons les institutions relatives aux mariages, à la puissance paternelle, toutes particulières aux Romains. Bien différent de celui d'Athènes, leur gouvernement est une aristocratie mixte, etc. — Il est curieux de voir combien les auteurs se partagent sur le lieu d'où les Romains tirèrent des lois étrangères. Tite-Live les fait venir d'Athènes et des autres villes de la Grèce; Denys d'Halicarnasse, des villes de la Grèce, excepté Sparte, et des colonies grecques d'Italie; tandis que Trébonien rapporte aux Spartiates l'origine du droit non écrit; Tacite, pour ne rien hasarder, dit qu'on rassembla les institutions les plus sages que l'on put trouver dans tous les pays (*accitis quæ usquam egregia*). — Ne pourrait-on pas dire que cette députation fut simulée par le sénat pour amuser le peuple, et que ce mensonge, appuyé sur une tradition de deux cent cinquante ans, a été transmis à la postérité par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, tous deux contemporains d'Auguste; car aucun historien antérieur, ni grec, ni latin, n'en a fait mention? Denys est un Grec, un étranger, et Tite-Live déclare qu'il n'écrit l'histoire avec certitude que depuis le commencement de la seconde guerre punique. — Il semblerait, d'après l'éloge que Cicéron donne aux Douze Tables, qu'il ne croyait point cette législation dérivée de celle des Grecs. C'est ce passage célèbre du livre de l'Orateur où Cicéron parle ainsi sous le nom de Crassus : « Dussé-je révolter tout le monde, je dirai hardiment mon opinion. Le petit livre des Douze Tables, source et principe de nos lois, me semble préférable à tous les livres des philosophes, et par son autorité imposante, et par son utilité... Vous trouverez, dans l'étude du droit, le noble plaisir, le juste orgueil de reconnaître la supériorité de nos ancêtres sur toutes les autres nations, en comparant nos lois avec celles de leur Lycurgue, de leur Dracon, de leur Solon. En effet, on a de la peine à se faire une idée de l'incroyable et ridicule désordre qui règne dans toutes les autres législations; et c'est ce que je ne cesse de répéter tous les jours dans nos entretiens, lorsque je veux prouver que les autres nations, et surtout les Grecs, n'approchèrent jamais de la sagesse des Romains. » (Cicéron, *De l'Orateur*, *livre I*, *édition de M. Leclerc*, *tome III*.)

P. 322. — *Decemviri*... « Missi legati Athenas... leges Solonis... et aliarum civitatum... — Regimen totius magistratûs penes Appium erat, favore plebis... Decimo die jus populo singuli reddebant; eo die penes præfectum juris fasces duodecim erant... legere leges propositas jussere. — Dejectis honore per concionem duobus Quintiis Capitolino et Cincinnato... — Centum viginti viatores, intercessionem quoque sustulerant, cùm priores appellatione collegæ corrigi... Centuriatis comitiis leges perlatæ sunt... Lucium Valerium Potitum et M. Horatium Barbatum decem *Tarquinios* appellantem admonentemque Valeriis et Horatiis ducibus pulsos reges... Appius ad Valeriom lictorem accedere jussit. — Icilio, tribunitio viro, acri... — Virgini venienti in Forum (ibi namque in tabernis litterarum ludi erant) manum injecit .. — Seducit filiam ac nutricem prope Cloacinæ ad tabernas, atque ibi ab lanio cultro arrepto... Aventinum insidunt... — *Icilius apprenant qu'on a créé dix tribuns militaires sur l'Aventin, en fait créer dix dans la ville; les vingt en choisissent deux*. — Plebs in sacrum montem ex Aventino transit... — Vivos igni concrematuros... — Factum S. C. ut decemviri se magistratu abdicarent, C. Furius pontifex maximus tribunos plebis crearet... — In Aventinum ite, undè profecti estis; ibi felici loco ubi prima initia inchoastis libertatis vestræ, tribunos plebis creabitis... — Per interregem consules creati, L. Valerius et Marcus Horatius. Omnium primùm, legem centuriatis comitiis tulère ut quod tributim plebes jussisset populum tene-

ret... — His temporibus nondùm consulem judicem sed prælorem appellari mos fuerat. — Institutum etiam ut senatus consulta in ædem Cereris ad ædiles plebis deferrentur. »

Cette histoire des décemvirs présente une foule d'invraisemblances; d'abord la faveur d'Appius : *Regimen totius reipublicæ penes Appium erat voluntate plebis.* Un Appius devenu subitement populaire est un fait bien étrange. Le peuple n'oublie pas si facilement ses haines.

On dit encore que chaque décemvir rendait la justice pendant dix jours, qu'ils affichaient des tables de lois, pour que le peuple pût les *lire* et les critiquer. Mais alors presque personne ne savait lire. On reconnaît encore ici la main des Grecs. Ils ont fait des vieux Romains un peuple lettré, comme celui d'Athènes.

Une autre circonstance remarquable, c'est que les Quintii, qui, avant et après les décemvirs, figurent au premier rang de l'aristocratie, ne sont point membres du décemvirat. Tous les collègues d'Appius portent des noms obscurs. Comme les tribuns militaires, ils sortent de terre, et ils y rentrent; on ne sait ni d'où ils viennent, ni ce qu'ils sont devenus.

La première opposition vient du sénat; et ce qui semble remarquable, c'est que les deux consuls qui renversent le décemviral, portent les mêmes noms que ceux qui affermirent la république : *Valerius* et *Horatius*. Tite-Live lui-même a remarqué cette ressemblance : *Decem Tarquinios appellantem, admonentemque Valeriis et Horatiis ducibus pulsos reges.* Il serait difficile de dire si les consuls dont il est ici question sont distincts des premiers, et même si les rois sont distincts des décemvirs. Virginie est une autre Lucrèce. Les lois royales sont souvent attribuées par d'autres aux décemvirs. Il y a une profonde obscurité répandue sur tout cela.

La main grecque est encore visible dans l'histoire de Virginie. *Virgini venienti in Foro, namque ibi ludi erant...* Il fallait que les Romains fussent un peuple bien lettré pour apprendre à lire, même aux jeunes filles. Ceci est contraire à tout ce que nous savons de Rome. La grossièreté des caractères employés dans les inscriptions nous prouve au contraire que l'écriture y était très-peu répandue. Au contraire, celles de l'ancienne Grèce présentent des caractères d'une beauté remarquable. Tite-Live donne une nourrice à Virginie. Ceci est encore un usage grec. A Rome, il n'y avait pas de gynécée. Les matrones romaines étaient elles-mêmes les nourrices de leurs enfants. L'historien ajoute encore que Virginius prit sur l'étal d'un boucher le couteau dont il frappa sa fille. Mais il est fort douteux qu'il y eût alors des bouchers à Rome. Dans les villes grecques, les métœques remplissaient ces fonctions. Mais à Rome il n'est guère probable qu'il y eût une pareille division de travail; chez un peuple de pasteurs et de laboureurs, chacun devait être en état de faire dans l'occasion l'office de boucher, etc., etc.

Nous donnerons ici les principaux fragments des Douze Tables, d'après le texte épuré de Dirksen (Ubersicht des bisberingen versuche zur kritik und herstellung des textes der Zwolf-Tafel-fragmente. Leipzig. 8°, 1824). Nous avons mis aussi à profit la vaste compilation de Bouchaud, 2 v. in-4°, 1830. — Ces fragments sont placés ici dans un ordre systématique qui aidera à en saisir l'esprit.

XII TABLES. — *Partie antique.*

Deux principes.

T. 3. Fr. 7. — ADVERSVS. HOSTEM. ÆTERNA. AVCTORITAS. (Cicero, *De offic.*, lib. I, c. 12.)

T. 6. Fr. 1. — CVM. NEXVM. FACIET. MANCIPIVMQVE. VTI. LINGVA. NVNCVPASSIT. ITA. IVS. ESTO.) Festus, v. *Nuncupata.*)

Procédure.

T. 6. Fr. 5. — SI. QVI. IN. IVRE. MANVM. CONSERVNT. (A.-Gellius, lib. XX, c. 10.)

Ex. I[a] *Tabulâ.* — Fr. 1. — SI. IN. IVS. VOCAT. NI. IT. ANTESTATOR. IGITVR. EM. CAPITO. (Porphyrius, in Horat. *Satir.*, lib. I, sat. IX, v. 65.)

Fr. 2. — SI. CALVITVR. PEDEMVE. STRVIT. MANVM. ENDOIACITO. (Festus, v. *Struere.*)

Fr. 3. — SI. MORBVS. ÆVITASVE. VITIVM. ESCIT. QUI. IN. IVS. VOCARIT. IVMENTVM. DATO. SI. NOLET. ARCERAM. NE. STERNITO. (A.-Gellius, *Noct. attic.*, lib. XX, c. 1.)

Ex. II[a] *Tabulâ.* — Fr. 2. — MORBVS. SONTICVS. — STATVS. DIES. CVM. HOSTE. — QVID. HORVM. FVIT. VNVM. IVDICI. ARBITROVE. REOVE. DIES. DIFFISVS. ESTO. (Gellius, lib. XX, c. 1. Cicero, *De offic.*, lib. I, c. 12. Festus, v. *Reus.*)

Fr. 3. — CVI. TESTIMONIVM. DEFVERIT. IS. TERTIIS. DIEBUS. OB. PORTVM. OBVAGVLATVM. ITO. (Festus, v. *Portum.*)

Fr. 4. — ASSIDVO. VINDEX. ASSIDVVS. ESTO. PROLETARIO. QVOI. QVIS. VOLET. VINDEX. ESTO. (Idem, lib. XVI, c. 10.)

Ex. III[a] *Tabulâ.* — Fr. 1. — ÆRIS. CONFESSI. REBVSQVE. IVRE. IVDICATIS. TRIGINTA. DIES. IVSTI. SVNTO. (A.-Gellius, lib. XX, c. 1.)

Fr. 2. — POST. DEINDE. MANUS. INIECTIO. ESTO. IN. IVS. DVCITO. (Ibidem.)

Ex. I[a] *Tabulâ.* — Fr. 9. — SOLIS. OCCASUS. SUPREMA. TEMPESTAS ESTO. — (A.-Gellius, lib. XVII, c. 2.)

Fr. 3. — NI IVDICATUM. FACIT. AVT. QVIPS. ENDO. EO. IVRE. VINDICIT. SECVM. DVCITO. VINCITO. AVT. NERVO. AVT. COMPEDIBUS. QVINDECIM. PONDO. NE. MAIORE. AVT. SI. VOLET. MINORE. VINCITO. (A.-Gellius, lib. XX, c. 1.)

Fr. 4. — SI. VOLET. SVO. VIVITO. NI. SVO. VIVIT. QVI. EM. VINCTVM. HABEBIT. LIBRAS. FARRIS. ENDO. DIES. DATO. SI. VOLET. PLVS. DATO. (Ibidem.)

Fr. 5. — Erat autem jus interea paciscendi; ac nisi pacti forent, habebantur in vinculis dies sexaginta : inter eos dies trinis nundinis continuis ad prætorem in comitium producebantur, quantæque pecuniæ judicati essent prædicabatur. (Ibidem.)

Fr. 6. — Tertiis autem nundinis capite pœnas dabant, aut trans Tiberim peregrè venum ibant. Si plures forent, quibus reus esset judicatus, secare si vellent atque partiri corpus addicti sibi hominis permiserunt. —

TERTIIS. NVNDINIS. PARTIS. SECANTO. SI. PLVS. MINVSVE. SECVERVNT. SE FRAVDE. ESTO. (Ibidem.)

Code pénal.

Fr. 25.—QVI. MALVM. CARMEN. INCANTASSET.—MALVM VENENVM. (Plin., *Hist. nat.*, lib. XXVIII, c. 2, et L., 236, Pr. D., *De verb. signif.*)

T. 8. Fr. 10. — Qui ædes, acervumve frumenti juxta domum positum combusserit, vinctus verberatus igni necari jubetur, si modo sciens prudensque id commiserit : si vero casu, id est negligentia, aut noxiam sarcire jubetur, aut, si minus idoneus sit, levius castigatur. (L., 9. D., *De incend. ruina, naufrag.*)

T. 8. Fr. 8. — QVI. FRVGES. EXCANTASSIT. — NEVE. ALIENAM. SEGETEM. PELLEXERIS. (Plinius, *Histor. natur.*, lib. XXVIII, c. 2, et Servius in Virgil., *Eclog.* VIII, v. 99.)

T. 8. Fr. 9.—Frugem quidem aratro quæsitam furtim noctu pavisse ac secuisse puberi XII Tabulis capitale erat, suspensumque Cereri necari jubebant; gravius quam in homicidio convictum; impubem prætoris arbitratu verberari, noxiamque duplione decerni. (Plinius, *Histor. natur.*, lib. XVIII, c. 3.)

T. 8. Fr. 11. — Fuit et arborum cura legibus priscis; cautumque est XII *Tabulis*, ut qui injuria cecidisset alienas, lueret in singulas æris XXV. (Plinius, *Histor. natur.*, lib. XXII, c. 1.)

Fr. 12.—SI. NOX. FVRTVM. FACTOM. SIT. SI. IM. OCCISIT. IVRE. CÆSVS. ESTO. (Macrobius, *Saturnal.*, lib. 1, c. 4.)

Fr. 13. — Furem interdiu deprehensum non aliter occidere, lex XII Tabularum permisit, quam si telo se defendat. (L., 54, § 2, D., *De furt.*)

Fr. 14. — Ex ceteris autem manifestis furibus liberos verberari addicique jusserunt (sc. decemviri) ei, cui factum furtum esset, si modo id luci fecissent, neque se telo defendissent : servos item furti manifesti prensos verberibus affici et è saxo præcipitari; sed pueros impuberes prætoris arbitratu verberari voluerunt, noxamque ab his factam sarciri. (A.-Gellius, lib. 11, c. 18.)

Fr. 15.—Concepti et oblati (sc. furti) pœna ex *lege* XII Tabularum tripli est. — Præcipit (*lex*) ut, qui quærere velit, nudus quærat, linteo cinctus, lancem habens; qui si quid invenerit, jubet id lex furtum manifestum esse. (Gaïus, *Instit.*, lib. III, § 191, 192.)

Fr. 16. — SI. ADORAT. FVRTO. QVOD. NEC. MANIFESTVM ESCIT. — Nec manifesti furti pœna per *legem* XII *Tabularum* dupli irrogatur. (Festus, v. *Nec.*, et Gaius, *Institut.*, lib. III, 190.)

Fines et legitimum Spatium.

T. 10. Fr. 11. — Quod autem *forum*, id est vestibulum sepulchri, *bustumve* usucapi vetat (sc. Lex XII Tabularum), tuetur jus sepulchrorum. (Cic., *De leg.*, 11, 24.)

T. 7. Fr. 4. — Ex hac autem, non rerum sed verborum discordiâ controversia nata est de finibus : in quâ quoniam usucapionem XII *Tabulæ* intra quinque pedes esse noluerunt... (Cicero, *De legib.*, lib. 1, c. 21. Nonius Marcellus, c. 5, § 34.)

T. 7. Fr. 6. — Viæ latitudo ex *lege XII Tabularum* in porrectum octo pedes habet; in anfractum, id est ubi flexum est, sedecim. (L., 8, D., *De servitutib. præd. rustic.*)

T. 7. Fr. 8. — Si per publicum locum rivus aquæ ductus privato nocebit, erit actio privato ex *lege* XII *Tabularum*, ut noxæ domino caveatur. — SI. AQVA. PLVVIA. NOCET. (L., 5, D., *Ne quid in loco publ.*, et L., 21, D., *De statu liber.*)

T. 7. Fr. 9. — Quod ait prætor, et *lex* XII *Tabularum* efficere voluit, ut quindecim pedes altius rami arboris circumcidantur; et hoc idcirco effectum est, ne umbra arboris vicino prædio noceret. (L., 1, § 8, D., *De arborib. cædendis.*)

T. 7. Fr. 2.—Sciendum est, in actione finium regundorum illud observandum esse, quod ad exemplum quodam modo ejus legis scriptum est, quam Athenis Solonem dicunt tulisse; nam illic ita est :

Si quis sepem ad alienum prædium fixerit infoderitque, terminum ne excedito : si maceriam, pedem relinquito : si vero domum, pedes duos : si sepulchrum aut scrobem foderit, quantum profunditatis habuerint tantum spatii relinquito : si puteum, passûs latitudinem : at vero oleam aut ficum ab alieno ad novem pedes plantato, ceteras arbores ad pedes quinque. (L., *Fin.*, D., *Finium regund.*)

T. 6. Fr. 7. — TIGNVM. IVNCTVM. ÆDIBVS. VINEÆQVE. ET. CONCAPET. NE. SOLVITO. (Festus, v. *Tignum.*)

T. 6. Fr. 8. — Quod providenter *Lex* (XII *Tabularum*) efficit, ne vel ædificia sub hoc prætextu diruantur, vel vinearum cultura turbetur : sed in eum, qui convictus est junxisse, in duplum dat actionem. (L., 1, pr. D., *De tigno iuncto.*)

Puissance paternelle, conjugale.

T. 4. Fr. 1. — Nam mihi quidem pestifera videtur (sc. tribunorum plebis potestas), quippe quæ in seditione et ad seditionem nata sit : cujus primum ortum si recordari volumus, inter arma civium et occupatis et obsessis urbis locis procreatum videmus. Deinde quum esset cito legatus, tanquam ex XII Tabulis insignis ad deformitatem puer, brevi tempore recreatus multoque tetrior et fœdior natus est. (Cicero, *De legib.*, lib. III, c. 8.)

T. 4. Fr. 2. — At Romanorum legislator (Romulus) omnem, ut ita dicam, potestatem in filium patri concessit, idque toto vitæ tempore : sive eum in carcerem conjicere, sive flagris cædere, sive vinctum ad rusticum opus detinere, sive occidere vellet; licet filius jam rempublicam administraret et inter summos magistratus censeretur, et propter suum studium in rempublicam laudaretur.—Sed sublato regno, decemviri (eam legem) inter cæteras retulerunt, extatque in XII Tabularum, ut vocant, quartâ, quas tunc in foro posuêre. (Dionysius Halicarnass., lib. II, c. 26, c. 27.)

Seconde partie des XII Tables. — Révolution.

Garanties.

Fr. 3. — In XII tabulis legem esse, ut quodcunque

postremum populus jussisset, id jus ratumque esset. Livius, VII, c. 17.)

T. 9. Fr. 1. — Vetant XII *Tabulæ* leges privis hominibus irrogari. (Cicero, *Pro domo*, c. 17.)

T. 8. Fr. 21. — PATRONVS. SI. CLIENTI. FRAVDEM. FECERIT. SACER. ESTO. (Servius in Virgil., *Æneid.*, VI, v. 609.)

T. 8. Fr. 27. — Sodales sunt, qui ejusdem collegii sunt.—His autem potestatem facit lex, pactionem quam velint sibi ferre, dum ne quid ex publicâ lege corrumpant. (L., 4, D., *De colleg. et corporib.*)

T. 6. Fr. 6. — Initium fuisse secessionis dicitur Virginius quidam, qui cùm animadvertisset Appium Claudium *contra jus, quod ipse ex vetere jure in XII Tabulas transtulerat,* vindicias filiæ suæ à se abdixisse, et secundum eum qui in servitutem ab eo suppositus petierat, dixisse, captumque amore virginis omne fas ac nefas miscuisse. (L., 1, § 24, D., *De origine juris.*)

T. 8. Fr. 2. — SI. MEMBRVM. RVPIT. NI. CVM. EO. PACIT. TALIO. ESTO. (Festus, v. *Talionis*.)

T. 9. Fr. 4. — Quæstores constituebantur à populo, qui capitalibus rebus præessent : hi appellabantur Quæstores parricidii : quorum etiam meminit lex XII Tabularum. — Ab omni judicio pœnâque provocari licere, indicant XII Tabulæ. (L., 2, § 23, D., *De orig. jur.*, et Cicero, *De repub.*, lib. II, c. 31, *ed.* Ang. Maio. Rom. 1822. 4°.)

T. 9. Fr. 2. — Tum leges præclarissimæ de XII *Tabulis* translatæ duæ : quarum altera de capite civis rogari, nisi maximo comitatu, vetat. (Idem, *De legibus*, lib. III, c. 19.)

T. 9. Fr. 3. — Dure autem scriptum esse in istis legibus (sc. XII Tabularum) quid existimari potest? Nisi duram esse legem putas, quæ judicem arbitrumve jure datum, qui ob rem dicendam pecuniam accepisse convictus est, capite pœnitur. (A.-Gellius, lib. XX, c. 1.)

T. 8. Fr. 22.— QVI. SE. SIERIT. TESTARIER. LIBRIPENSVE. FVERIT. NI. TESTIMONIVM. FARIATVR. IMPROBVS. INTESTABILIS. QVE. ESTO. (A.-Gellius, lib. XV, c. 13.)

Fr. 1. — Lege autem introducta est pignoris capio, velut lege XII Tabularum adversus eum, qui hostiam emisset, nec pretium redderet; item adversus eum, qui mercedem non redderet pro eo jumento, quod quis ideo locasset, ut inde pecuniam acceptam in dapem, id est in sacrificium, impenderet. (Gaïus, *Institution.*, lib. IV, § 28.)

Fr. 4. — Rem, de quâ controversia est, probibemur in sacrum dedicare; alioquin dupli pœnam patimur. (L., 3, D., *De litigios.*)

Nouveau code pénal.

T. 8. Fr. 3. — Propter os vero fractum aut collisum trecentorum assium pœna erat; at si servo, centum et quinquaginta. (Gaïus, *Institut.*, lib. III, § 223.) Du fragment 2 au 3, il y a progrès. V. plus haut.

T. 8. Fr. 4. — SI. INIVRIAM. FAXIT. ALTERI. VIGINTI. QVINQVE. ÆRIS. POENÆ. SVNTO. (A.-Gellius, lib. XX, c. 1.)

T. 8. Fr. 18. — Nam primo XII Tabulis sanctum, ne quis unciario fœnore amplius exerceret. — Majores nostri sic babuerunt, itaque in legibus posuerunt, furem dupli damnari, fœneratorem quadrupli. (Tacitus, *Annal.*, lib. VI, c. 16, et Cato, *de Re rust.*, in proœm.)

T. 8. Fr. 23. — An putas, — si non illa etiam ex XII Tabulis de testimoniis falsis pœna abolevisset, et si nunc quoque, ut antea, qui falsum testimonium dixisse convictus esset, è saxo Tarpeio ejiceretur, mentituros fuisse pro testimonio tam multos, quam videmus? (A.-Gellius, lib. XX, c. 1.)

Nouveau droit de la famille et de la propriété.

T. 6. Fr. 4. — Usu in manum conveniebat, quæ anno continuo nupta perseverabat. (Gaïus, *Institution.*, lib. I, § 3.)

T. 4. Fr. 3. — SI. PATER. FILIVM. TER. VENVM. DVIT. FILIVS. A. PATRE. LIBER. ESTO. (Ulpian, *Fragm.*, tit. X, § 1.)

T. 5. Fr. 3. — VTI. LEGASSIT. SVPER. PECVNIA. TVTELAVE. SVÆ. REI. ITA. IVS. ESTO. (Ulpian, *Fragm.*, tit. XI, § 14.)

T. 5. Fr. 4. — SI. INTESTATO. MORITVR. CVI. SVVS. HERES. NEC. ADGNATVS. PROXIMVS. FAMILIAM. HABETO. (Ibidem, tit. XXVI, § 1.)

T. 5. Fr. 5. — SI. ADGNATVS. NEC. ESCIT. GENTILIS. FAMILIAM. NANCITOR. (*Collat. legg. Mosaic. et romanar.*, tit. XVI, § 4.)

Fr. 8. — Civis Romani liberti bereditatem Lex XII Tabularum patrono defert, si intestato sine suo berede libertus decesserit. — Lex : EX. EA. FAMILIA. inquit. IN. EAM. FAMILIAM. (Ulpian, *Frag.*, tit. XXIX, § 1. L., 195, § 1, D., *De verbor. signif.*)

T. 6. Fr. 3. — Quod in re pari valet, valeat in hâc, quæ par est, ut : *quoniam usus auctoritas fundi biennium est, sit etiam ædium :* at in *lege ædes* non appellantur, et sunt *ceterarum rerum omnium quarum annuus est usus.* (Cicero, *Topic.*, c. 4.)

Efforts du législateur en faveur du passé, précautions de législation et de police, etc.

T. 11. Fr. 1. — Hoc ipsum, ne connubium patribus cum plebe esset, non decemviri tulerunt? (Livius, lib. IV, c. 4.)

T. 8. Fr. 1. — Nostræ contra XII *Tabulæ* cum perpaucas res capite sanxissent, in his banc quoque sanciendam putaverunt : « Si quis occentavisset, sive carmen condidisset, quod infamiam faceret flagitiumve alteri. » (Cicero, *De republ.*, lib. IV. Apud Augustinum, *de Civitat. Dei*, lib. II, c. 9.)

Fr. 26. — Primum XII Tabulis cautum esse cognoscimus, ne quis in urbe cœtus nocturnos agitaret. (Portius Latro, *Declamat. in Catilinam*, c. 19.)

T. 10. Fr. 1. — HOMINEM. MORTVVM. IN. VRBE. NE. SEPELITO. NEVE. VRITO. (Cicero, *De legibus*, lib. II, c. 23.)

Fr. 2. — HOC. PLVS. NE. FACITO. — ROGVM. ASCIA. NE. POLITO (Ibidem.)

Fr. 3 et 4. — Extenuato igitur sumtu, tribus riciniis, et vinculis purpuræ, et decem tibicinibus, tollit (lex XII Tabularum) etiam lamentationem : MVLIERES. GENAS.

NE. RADVNTO. NEVE. LESSVM. FVNERIS. ERGO. HABENTO. (Ibidem.)

Fr. 5. — Cetera item funebria, quibus luctus augetur, XII sustulerunt. HOMINI. inquit, MORTVO. NE. OSSA. LEGITO. QVO. POST. FVNVS. FACIAT. Excipit bellicam peregrinamque mortem. (Cic., *De legib.*, lib. II, c. 24.)

Fr. 6. — Hæc præterea sunt in *legibus* de uncturâ, quibus servilis unctura tollitur omnisque circumpotatio : quæ et recte tolluntur, neque tollerentur nisi fuissent. Ne sumtuosa respersio, ne longæ coronæ, nec acerræ prætereantur. (Ibidem.)

Fr. 7. — Inde illa XII *Tabularum* lex. QVI. CORONAM. PARIT. IPSE. PECVNIAVE. EIVS. VIRTVTIS. ERGO. AVITOR. EI. Quam servi equive meruissent, *pecunia partum* lege dici nemo dubitavit. Quis ergo honos? ut ipsi mortuo parentibusque ejus, dum intus positus esset, forisve ferretur, sine fraude esset imposita. (Plinius, *Hist. natur.*, lib. XXI, c. 3.)

Fr. 8. — Ut uni plura fierent, lectique plures sternerentur, id quoque ne fieret *lege* sanctum est. (Cicero, *De legib.*, II.)

Fr. 9. — NEVE. AVRVM. ADDITO. QVOI. AVRO. DENTES. VINCTI. ESCVNT. AST. IM. CVM. ILLO. SEPELIRE. VRERVE. SE. FRAVDE. ESTO. (Ibidem.)

Fr. 10. — Rogum bustumve novum vetat (lex XII *Tabularum*) propius sexaginta pedes adjici ædeis alienas invito domino. (Ibidem.)

Nous ne rapportons que les textes importants*. Pour les autres, qui rentrent presque tous dans ceux-ci, V. Dirksen.

Ajoutons quelques observations à celles qu'on a lues plus haut :

Le principe de la procédure décemvirale est exprimé par cette formule que nous a conservée Aulu-Gelle : « Si qui in jure manum conserunt. » Ainsi le plaidoyer était un véritable combat : le vaincu appartenait au vainqueur, qui pouvait le vendre ou le mettre en pièces. Cette barbarie s'explique, si l'on songe que les obligations étaient partagées en deux classes : *ex contractu* et *ex delicto*. C'est une chose étrange que de mettre sur une même ligne le contrat qui lie deux citoyens, et l'engagement du coupable à l'égard de la société à laquelle il doit une peine. La fin de l'engagement *ex contractu*, c'est que le contractant accomplisse son engagement ou soit livré à celui envers qui il est engagé.

Celui qui met le feu à un tas de blé sera lié, battu, brûlé, c'est une loi religieuse : le blé, en Italie, était une chose divine, une divinité; c'était Cérès. « Celui qui aura enchanté la moisson... Défense de séduire la moisson d'autrui. » Le mot *pellexeris* est beaucoup plus poétique que l'expression de Virgile : *Aliò traducere messes*. Envoyer la nuit son troupeau dans le champ d'un voisin, ou couper le blé était, selon les Douze Tables, un crime capital : le coupable était pendu aux autels de Cérès. Celui qui, la nuit, coupait l'arbre de son voisin, devait payer pour chaque arbre vingt-cinq livres d'airain. Voilà les peines corporelles changées en amende et en composition. Qui rompt un membre et ne s'accorde pas avec l'homme blessé, est soumis au talion, et ailleurs : doit payer une indemnité. Deux systèmes de pénalité se succèdent chez les peuples barbares : 1° représailles corporelles; 2° composition.

La doctrine sur le vol semble bizarre : le voleur manifeste appartient à celui dont il a volé la propriété, si le crime a été commis en plein jour, et s'il ne se défend pas. L'esclave convaincu de vol doit être précipité de la roche Tarpéienne, et l'enfant battu de verges. On appelait voleur *manifeste* celui chez lequel on retrouvait l'objet volé, en observant les cérémonies suivantes : le propriétaire de l'objet volé, nu, les reins ceints d'une toile de lin, un plat à la main, pénétrait dans la maison soupçonnée, et s'il y trouvait l'objet, le voleur était dit *manifeste*. Outre les motifs religieux qui pouvaient expliquer ce bizarre appareil, il y en avait de naturels. Entrant nu, il ne pouvait apporter l'objet et se dire volé. Le plat était le signe de la demande. Il était peut-être destiné à occuper la main pour empêcher d'introduire furtivement l'objet et de calomnier ainsi la maison. Celui qui était convaincu avec ces cérémonies payait le triple de l'objet volé. Celui qui était convaincu, mais sans être reconnu *voleur manifeste*, payait le double : ainsi la pénalité était proportionnée non au crime, mais aux preuves du crime.

Nous devons encore placer dans cette catégorie des plus anciennes lois celles qui suivent :

« Le *Forum* du sépulcre (c'est-à-dire, l'espace qui l'environne à certaine distance) ne souffre aucune usucapion. » La terre qui environne les tombeaux ne peut devenir par le temps la propriété de personne : elle peut toujours être réclamée. « Entre les propriétés, cinq pieds d'intervalle, droit sacré et imprescriptible. » Quant aux routes, elles doivent avoir huit pieds, et aux endroits qui tournent, seize pieds. « Tout ruisseau, tout conduit qui passe dans un lieu public et nuit à un particulier, donne action en dommage au propriétaire. » Cette loi est très-importante en Italie : les torrents qui se précipitent du haut des montagnes emportent souvent une grande quantité de terre végétale. Les rivières ont des caprices terribles : quelquefois elles se portent à droite ou à gauche, et envahissent vingt ou vingt-cinq arpents de terre. — L'arbre voisin d'un champ étranger sera émondé à la hauteur de quinze pieds. Celui qui plante une haie ne doit pas passer la borne de son champ; celui qui fonde un mur sec doit laisser un pied de son champ au delà du mur; celui qui creuse un tombeau doit laisser autour autant d'espace que la fosse a de profondeur. On doit laisser autour d'un puits la largeur d'un pas (environ cinq pieds). L'olivier, le figuier ne peuvent pas être plantés plus près que neuf pieds du chemin commun; les autres arbres doivent être à cinq pieds de distance. — Tout ceci, dit-on, était commun à Athènes et à Rome : la loi qui ordonne de respecter le *Forum sepulcri*, porte le caractère de la plus haute antiquité. Siculus Flaccus nous dit qu'originairement

* Joignons-y encore le suivant :

Ex. 1a *Tabulâ*. — Fr. 5. — Itaque in XII cautum est : ET IDEM JVRIS ESSET SANATIBVS, QVOD FORTIBVS, id est bonis et qui nunquàm defecerant à populo romano. (Festus, v. *Sanates*.)

les bornes des champs étaient des tombeaux. L'espace de cinq pieds laissé entre les champs est un intervalle religieux. Les autres lois sont des lois civiles et sans caractère religieux, par conséquent plus modernes.

« Si quelqu'un engage du bois qui vous appartient pour soutenir une maison ou une vigne, vous ne le reprendrez et ne l'arracherez point. » Cette loi se rapporte peut-être à l'époque où Rome fut rebâtie avec tant de précipitation et de désordre. Quant au bois employé pour soutenir la vigne, ce point est plus important qu'il ne paraît. En Italie, partout où les arbres manquent pour soutenir la vigne, les échalas sont eux-mêmes de la hauteur d'un arbre.

Nous joindrons ici les lois qui ont été attribuées aux rois de Rome, en suivant la dissertation de Dirksen, Versuche zur critik der quellen des Romanrechts. Leipzig, 1823.

Les vieux usages sont appelés lois de Romulus, surtout lorsque, d'après les passages des classiques, Numa Pompilius doit avoir confirmé ou changé telle institution déjà existante. Les différents passages de Denys d'Halicarnasse et de Plutarque, qui attribuaient telle loi ou même telle institution politique et religieuse à Romulus, ont été traduits en latin, formulés, dénaturés par les commentateurs du seizième siècle, par Mérula, Charondas, Hoffmann. Contius et Juste-Lipse ont plus de critique que les autres.

Romulus. *Pulsatusre parens aut fraus innexa clienti.* Servius cite ce fragment comme venant de la loi des Douze Tables; mais Mérula, c. 1, § 1, dit avoir lu dans un manuscrit de Servius : *Ex lege Romuli et XII Tabularum.*

Plin., *H. N.*, liv. XIV, c. 13. *Invenimus inter exempla, Egnatii Mecenii uxorem, quòd vinum bibisset è dolio, interfectam fuisse à marito, eumque cædis à Romulo absolutum.* (Confer. Val. Maxim., liv. VI, c. 3, § 9, et Tertull. *in Apolog.*, c. 6.)

Numa défendit (Plut., c. 8.) aux Romains de donner à un dieu la forme d'un homme ou d'un animal. (C. 14.) Ne libes diis ex vite non putatâ. — Cassius Hemina, cité par Pline : *Numa constituit ut pisces qui squamosi non essent, ni pollucerent parcimonia contentus, ut convivia publica et privata, cœnæque ad pulvinaria facilius compararentur, ni quid ad polluctum emerent, pretio minùs parcerent, eaque præmercarentur.*

Tullus Hostilius. Deux ordonnances de Tullus, regardées comme lois, mais qui n'étaient que temporaires : *Duumviri perduellionis* pour juger Horace; *l'État s'engage à nourrir jusqu'à l'âge de puberté trois fils d'un même père.* (Tite-Live, I, c. 26; Denys, liv. III, c. 21.)

P. 324. — *Le vieux mystère des formules juridiques... Cicéron les accusera d'ineptie. V.* le IIIe volume de mon *Histoire de France.* « Les hommes, dit Vico (IV, 7), étant alors naturellement poëtes, la première jurisprudence fut poétique; par une suite de fictions, elle supposait *que ce qui n'était pas fait l'était déjà*; que ce *qui était né, était à naître*; que le *mort était vivant*, et *vice versâ.* Elle introduisait une foule de déguisements, de voiles qui ne couvraient rien, *jura imaginaria ;* de droits traduits en fables par l'imagination. Elle faisait consister tout son mérite à trouver des fables assez heureusement imaginées pour sauver la gravité de la loi, et appliquer le droit au fait. Toutes les fictions de l'ancienne jurisprudence furent donc des vérités sous le masque, et les formules dans lesquelles s'exprimaient les lois furent appelées *carmina*, à cause de la mesure précise de leurs paroles auxquelles on ne pouvait ni ajouter, ni retrancher. Ainsi tout l'*ancien* droit romain fut un *poëme sérieux* que les Romains représentaient sur le Forum, et l'ancienne jurisprudence fut une poésie sévère. »

Les exemples suivants donneront une idée des *acta legitima.* — 1° Dans les *noces*, on donnait un anneau de fer, et, à la réception de l'épouse dans la maison du mari, on lui livrait les clefs; à sa sortie, en cas de répudiation, on les lui ôtait; — 2° Le *gage* se contractait en fermant le poing; — 3° On dénonçait *nouvel œuvre*, en lançant une pierre contre le mur indûment élevé; — 4° On formait le contrat de *mandat* en donnant la main, *manu data*; — 5° Pour *adir* (accepter) une hérédité, l'héritier faisait claquer ses doigts, *digitis crepabat;* — 6° On interrompait la *prescription* en cassant une petite branche d'arbre; — 7° Pour prendre quelqu'un à *témoin*, on lui disait: *Licet antestari?* S'il répondait *licet*, on lui répliquait *memento*, en lui touchant le bout de l'oreille; — 8° Le père de famille émancipait son fils en lui donnant un soufflet; — 9° On enchérissait à une vente publique en élevant un doigt; — 10° S'il s'agissait de la possession d'un fonds, les deux parties se saisissaient les mains, simulaient une espèce de combat, et allaient ensuite chercher une motte du fonds litigieux, course à laquelle on substitua, dans la suite, deux formules, l'une prononcée par le préteur (*inite viam*), et l'autre par un tiers (*redite viam*), qui la supposaient entreprise et terminée à l'audience; — 11° Le débiteur qui faisait cession de ses biens à ses créanciers ôtait et déposait son anneau d'or; — 12° Pour annoncer qu'on aliénait un esclave sans promettre de garantie, on l'exposait en vente avec un chapeau sur la tête; — 13° Lorsqu'on réclamait un meuble, on le saisissait avec la main.

Cic., pro Murenâ : « Quum hoc fieri bellissime posset : *Fundus sabinus meus: imo meus est;* deinde judicium; noluerunt. *Fundus*, inquit, *qui est in agro, qui Sabinus vocatur.* Satis verbose : cedo, quid postea? *Eum ego ex jure quiritum meum esse aio.* Quid tum? *Inde ibi ego te ex jure manu consertum voco.* Quid huic tam loquaciter litigioso responderet ille unde petebatur, non habebat. Transit idem jureconsultus, tibicinis latini modo : *Unde tu me*, inquit, *ex jure manu consertum vocastii inde ibi iego te revoco.* Prætor interea ne pulchrum se ac beatum putaret, atque aliquid ipse sua sponte loqueretur, ei quoque carmen compositum est, quum ceteris rebus absurdum, tum vero in illo : *Suis utrisque superstitibus præsentibus, istam viam dico : inite viam.* Præsto aderat sapiens ille, qui inire viam doceret. *Redite viam.* Eodem duce redibant. Hæc jam tum apud illos barbatos ridicula, credo, videbantur homines, quum recte atque in loco constitissent, jubere abire; ut, unde abissent, eodem statim redirent.

iisdem ineptiis fucata sunt illa omnia, *quando te in jure conspicio*; et hæc, *sed anne tu dicis causa vindicaveris?* quæ dum erant occulta, necessario ab eis, qui ea tenebant, petebantur : postea vero pervulgata, atque in manibus jactata et excussa, inanissima prudentiæ reperta sunt, fraudis autem et stultitiæ plenissima. »

« On pouvait très-bien procéder ainsi : *Telle terre du pays des Sabins est à moi. — Non elle m'appartient*; ensuite juger. C'est ce qu'ils n'ont pas voulu. *Telle terre*, disent-ils, *qui est dans le pays qu'on appelle pays des Sabins* (voilà déjà bien des mots, voyons la suite), *je soutiens, moi, que, par le droit quiritaire, elle m'appartient*. Et après : *Je vous appelle donc, du tribunal du préteur, sur le lieu même pour y débattre notre droit*. L'adversaire ne savait que répondre à ce verbiage du plaideur. Le jurisconsulte passe alors de son côté, à l'imitation des joueurs de flûte dans nos comédies : *Je vous appelle à mon tour*, dit-il, *de l'endroit où nous sommes, sur le champ où vous m'avez appelé*. Le préteur, cependant, se serait cru trop d'esprit et de talent, s'il avait pu faire lui-même sa réponse; on lui a dicté une formule non moins absurde. *Devant vos témoins ici présents, voici votre chemin : allez*. Notre savant était auprès d'eux, et il leur montrait la route. *Revenez*, disait le juge. Et ils revenaient en suivant le même guide. C'était dès lors, je crois, une chose bien ridicule aux yeux de nos anciens, d'ordonner à des hommes de quitter la place où ils étaient et où ils devaient être pour y revenir à l'instant même. Telles sont ces autres formules, empreintes de la même extravagance : *Puisque je vous aperçois devant le préteur*; et, *Revendiquez-vous pour la forme?* Tant qu'elles furent un mystère, il fallait bien recourir aux initiés; mais, dès que la publication et l'habitude de s'en servir les ont fait examiner de près, on les a trouvées aussi vides de sens que pleines de sottise et de mauvaise foi. » (*Trad. de M. Leclerc.*)

Le droit public, comme le droit privé, était assujetti à des formules. En voici des exemples :

Tit.-Liv., I. Deditos Collatinos ita accipio, eamque deditionis formulam esse. Rex interrogavit, « Estisne « vos legati oratoresque missi a populo Collatino, ut « vos populumque Collatinum dederetis? Sumus. Estne « populus Collatinus in suâ potestate? Est. Deditisne « vos, populumque Collatinum, urbem, agros, aquam, « terminos, delubra, utensilia, divina, humanaque omnia, in meam populique romani ditionem? Dedimus. « At ego recipio. »

« Voici la manière dont se fit cette cession, et la formule que j'en trouve dans nos annales. Le roi, s'adressant aux députés, leur demanda : « Avez-vous mission « expresse du peuple de Collatia pour remettre en mon « pouvoir la ville et les habitants? — Nous l'avons. — « Le peuple de Collatia est-il libre de disposer de lui? — « Oui. — Me remettez-vous la ville avec tous ses habitants, avec toute l'étendue de son territoire, avec ses « rivières, ses temples, ses richesses mobilières; enfin « avec tout ce qui appartient aux dieux ainsi qu'aux « hommes? — Oui. — Eh bien, je l'accepte en mon nom « et au nom du peuple romain. »

Tit.-Liv., I. Tum ita factum accepimus, nec ullius vetustior fœderis memoria est. Fecialis regem Tullum ita rogavit : « Jubesne me, rex, cum patre patrato populi « albani fœdus ferire? » Jubente rege, sagmina, inquit, te, rex, posco. Rex ait : « Puram tollito. » Fecialis ex arce graminis herbam puram attulit; postea regem ita rogavit : « Rex, facisne me tu regium nuntium populi « romani Quiritium? Vasa comitesque meos? » Rex respondit : « Quod sine fraude meâ populique romani « quiritium fiat, facio. » Fecialis erat M. Valerius; patrem patratum Sp. Fusium fecit, verbenâ caput capillosque tangens. Pater patratus ad jusjurandum patrandum, id est, sanciendum fit fœdus; multisque id verbis, quæ longo effata carmine non operæ est referre, peragit. Legibus deinde recitatis : « Audi, inquit, Jupiter, « audi, pater patrate populi albani, audi tu, populus « albanus : ut illa palam prima postrema ex illis tabulis « ceràve recitata sunt, sine dolo malo utique ea hic « hodie rectissimè intellecta sunt, illis legibus populus « romanus prior non deficiet. Si prior defexit publico « consilio, dolo malo, ut illo die, Jupiter, populum ro- « manum sic ferito, ut ego hunc porcum hic hodie « feriam : tantòque magis ferito, quantò magis potes « pollesque. » Id ubi dixit, porcum saxo silice percussit. Sua item carmina Albani, suumque jusjurandum per suum dictatorem suosque sacerdotes peregerunt.

« Voici les formalités qu'on observa dans le traité qui fut conclu alors; c'est l'acte le plus ancien qui soit resté. Le fécial demande au roi Tullus : « Roi, m'autorisez-vous « à conclure le traité avec le père patrat du peuple al- « bain? » Tullus ayant donné son autorisation : « Roi, « dit le fécial, je demande des herbes sacrées. — Pre- « nez-en de fraîches et de pures, » dit le roi. Le fécial alla en cueillir au Capitole; puis, s'adressant encore à Tulius : « Roi, me reconnaissez-vous pour votre inter- « prête, pour celui du peuple romain? Voilà tous les « apprêts du sacrifice, voilà tous mes assistants, les « approuvez-vous? — Oui, dit le roi, sauf mon droit et « celui du peuple romain. » C'était Marcus Valérius qui était fécial; il créa *père patrat* Spurius Fusius, en lui touchant la tête et les cheveux avec la verveine. Ce nom de *père patrat* vient du mot *patrare*, qui exprime la ratification du traité. C'est toujours lui qui le rédige, après beaucoup de formules et de cérémonies qu'il serait trop long de rapporter ici. Quand on eut fait la lecture des conditions : « Écoute, Jupiter, reprit le fécial; écoute, « père patrat des Albains; Albains, écoutez : Vous avez « entendu depuis le commencement jusqu'à la fin la lec- « ture de tout ce que cet acte renferme. Le peuple ro- « main s'engage à l'observer dans toute sa teneur, telle « qu'elle est ici clairement exprimée, sans l'éluder par « des subterfuges; si, par de vaines subtilités, si, d'après « une détermination publique, les Romains venaient à « l'enfreindre les premiers, Jupiter, frappe-les alors « comme je vais frapper cette victime, et d'autant plus « sûrement que ton bras est plus puissant que le mien. » Ensuite il frappa la victime avec un caillou. Les Albains, par l'entremise de leur dictateur et de leurs prêtres, scellèrent également le traité avec les formalités de leur pays.

Id., ibid. Accitus, sicut Romulus augurato urbe con-

dendâ regnum adeptus est, de se quoque deos consuli jussit; inde ab augure (cui deinde, honoris ergo, publicum id perpetuumque sacerdotium fuit) deductus in arcem, in lapide ad meridiem versus consedit. Augur ad lævam ejus, capite velato, sedem cepit, dextrâ manu baculum sine nodo aduncum tenens, quem lituum appellaverunt; inde ubi prospectu in urbem agrumque capto, deos precatus, regiones ab oriente ad occasum determinavit; dextras ad meridiem partes, lævas ad septentrionem esse dixit. Signum contrà, quò longissimè conspectum oculi ferebant, animo finivit. Tum lituo in lævam manum translato, dextrâ in caput Numæ imposità, precatus est ita: « Jupiter pater, si est fas hunc » Numam Pompilium, cujus ego caput teneo, regem » Romæ esse, uti tu signa nobis certa adclarassis inter eos fines quos feci. » Tum peregit verbis auspicia quæ mitti vellet, quibus missis, declaratus rex Numa de templo descendit.

« Un augure, qui depuis fut établi par l'État pour exercer à perpétuité ce sacerdoce honorable, conduisit Numa au Capitole: il le fit asseoir sur une pierre, la face tournée au midi; l'augure à sa gauche, la tête couverte, prit place, tenant à la main droite un bâton sans nœuds, recourbé par un bout, c'est ce que l'on appelle le *lituus*. Après avoir arrêté tous ses points de vue sur la ville et sur la campagne, adressé sa prière aux dieux, déterminé tout l'espace, depuis le levant jusqu'au couchant, en plaçant la droite du côté du midi, et la gauche du côté du nord, et désigné de même un point fixe en face, aussi loin que sa vue pouvait s'étendre, alors il passe le *lituus* dans la main gauche, et mettant la droite sur la tête de Numa, il prononce cette prière: » Jupiter, si telle est ta volonté que Numa, de qui je tiens la tête, règne sur les Romains, fais-nous-la connaître par des signes certains, dans l'enceinte que j'ai fixée. » Il spécifie ensuite à haute voix la nature des auspices qu'il demande; ces auspices paraissent, et Numa, déclaré roi, quitte l'enceinte augurale. »

Ces notes sur les lois primitives de Rome ne peuvent être mieux terminées que par la formule que le profond et ingénieux Gaus a donnée de l'histoire de Rome et de celle du droit romain.

« Le monde romain est le monde où combattent *le fini et l'infini*, ou *la généralité abstraite et la personnalité libre*. — C'est le monde de la *guerre*, c'est la guerre née, c'est la guerre dans la paix même. — Patriciens, côté de la religion et de l'infini; plébéiens, côté du fini. Tout infini, forcé d'être en contact avec le fini, et qui ne le reconnaît et ne le contient pas, n'est *qu'un mauvais infini*, fini lui-même. — L'État romain est le progrès d'un fini à d'autres finis. Son histoire est *donc dans l'espace comme dans le temps*, parce que ce progrès ne peut exister qu'identiquement avec l'espace et le temps. Au contraire, l'*Orient* seulement dans l'espace; la Grèce seulement dans le temps. — C'est l'histoire se développant dans une large carrière à laquelle il faut pour s'accomplir une énorme part de l'espace et du temps; c'est la première histoire dont on peut dire qu'elle a *des périodes*. — Les *périodes* se rapportent aux *préparatifs* de la lutte, à la *lutte* dans son plus haut point; enfin à *l'affaiblissement successif*, et à la ruine simultanée des deux partis, Royauté, République, Empire. — Première période où les deux éléments ennemis sont encore identiques et enveloppés l'un dans l'autre, *Royauté*; deuxième période, où ils se séparent et se combattent, *République*; troisième période, où ils s'affaissent, s'assoupissent et se confondent, *Empire*.

» *Première période. Royauté.* L'hiéroglyphe égyptien reparaît dans Rome comme un moment; c'est le côté étrusque du dualisme romain. — Ce sont les prêtres qui paraissent, mais la divinité se retire déjà dans un lointain mystérieux; grand progrès depuis l'Orient. — — *La religion devient, pour ainsi dire, possession privée*; c'est une propriété, et c'est là la base de son empire. Mais le substantiel devenant ainsi une abstraction de la propriété, doit immédiatement être contesté. — Plus tard, à l'époque de la lutte, toutes les fois qu'il est question du *substantiel*, on se voit forcé de revenir aux temps de la *Royauté*, au temps de Romulus et de Numa. — Quant à la République, chacune de ses *institutions est l'abolition d'une autre*. — Les siècles de la Royauté, *comme époque divine*, doivent avoir un *caractère non historique*. — Ce que l'ancienne histoire romaine a de *mythique*, n'est pas en elle-même, mais *dans son opposition avec la République*.

» *Deuxième période. République.* Lutte sans objet, que la généralité abstraite soutient contre la personnalité libre, sous la forme de l'arbitraire. — Quelle que soit la forme de la lutte ou son prétexte, c'est toujours même uniformité, même unité, *abstraction de tout substantiel*. — *La guerre au dehors peut seule calmer la guerre au dedans*. Monde de la virilité; à *la place de l'idéal, la règle*. La guerre seule triomphe d'elle-même, en *cessant de fatigue*. C'est là la véritable misère, la véritable décadence. — Le peuple vainqueur, le fini (*plébéien*), force le mauvais infini (*patricien*) à reconnaître qu'il n'est lui-même que fini.

» *Troisième période. Empire.* Tous les finis reposent à côté l'un de l'autre; privés d'importance et d'objet, en cessant de combattre, ils retombent dans l'égalité. Ce n'est point force originelle, puissance de la nature comme en Orient, c'est simplement négation d'opposition. — Le prince n'étant plus enveloppé dans le manteau de la religion, n'est divin que par la flatterie. — L'antiquité ayant parcouru son cercle dans ses trois moments, l'Orient, la Grèce et Rome, retourne au point où ces trois moments se *confondent: l'Orient, la Grèce et Rome dégénérés*. — *En Grèce, le droit n'est* que droit public; il n'est pas encore complétement séparé du beau et du bon. Le *droit romain* est simplement un chef-d'œuvre de déduction logique: mais l'esprit ne produit point la moralité. Le défaut du droit romain est dans sa supériorité logique.

» DROIT. *Première période.* Le droit est un mystère, entre les mains d'un petit nombre d'initiés; quand il se révèle, formules courtes, mais d'autant plus expressives. *Jus divinum, pontificium aut feciale.*

» *Deuxième période* de la lutte où les patriciens veulent retenir le droit comme incommunicable, et les plébéiens le conquérir.

» *Troisième période.* Plus de parti: l'important désormais, c'est l'individu, c'est la manière dont il

conserve et défend son existence. L'état le plus honorable est donc celui du jurisconsulte, du casuiste. La jurisprudence est la seule science véritable et particulière au peuple romain. Elle n'a plus le caractère de l'éloquence publique ; consultation orale et écrite. *Jus privatum*.

» Le caractère du droit est donc, dans la *première période*, intensité et brièveté ; dans la *deuxième*, déchirement et contradiction ; dans la *troisième*, diffusion et casuistique. »

P. 346. — *Un des plus anciens monuments de la langue latine*. Nous réunirons ici, avec l'inscription de Duillius, d'autres monuments des anciennes langues de l'Italie que nous aurions dû placer plus haut.

Inscription volsque.

Deve. Declune. statom. sepis. Atabus. Pis. Velestrom. faka. Esaristrom. se. Bim. Asif. Vesclis. Vinu.

Inscription osque.

ekkuma... tribalak... tiimit... mefa... ist... entrar...
ecce.. tribus... limites.. demensa est... intrà...
feinuss... pu... amf... pert... viam... pusstis... pal...
fines.. post.. circum.. per.. viam.. posticam.. per..
ipisl... slael... senateis... inim... tuk... tribarakinf...
ipsius.. loci... senatus.. unum.. jugum.. tria brachia..
Anfret... puccahf... sekss... puranter... terremss... irik...
auferet.. pauca.. sex.. puriter.. termini..hircus..

Les mots osques, akera, anter, phaisnam, tesaur, famel, solum, sont restés dans la langue latine, *acerra, inter, fanum, thesaurus, famulus, solus.*

Inscription de Duillius.

C-E. . . . . M-F. N C. . . . L. . . . . .
. . . . S ANO. . . . .
. . . . D. EXEMET. LECIONES. E. . . . . .
AXIMOSQUE. MACISTRATOS. L. . . . .
. . . OVEM. CASTREIS. EXFOCIONT. MACEL. . . . .
. . CNANDOE. CEPET. ENQUE. EODEM. MACIS. . . .
. . MNAVEBOS. MARIO. CONSOL PRIMOS. C. . . . . .
CVASESQVE. NAVALES. PRIMOS. ORNAVET. PAL. . . . .
CVMQUE. EIS. NAVBEOS. CLASEIS. POENICAS. OM. . . .
SVMAS. COPIAS. CARTACINIENSIS. PRÆSENTE. . . . .
DICTORED. OL. . . OM. IN. ALTOD. MARIE. PVC. . . .
. . . . . NQVE. NAV. ET CVM. SOCIEIS. SEPTE. . . .
OSQUE. TRIREMOSQVE. NAVEIS. X. . . . . .
. . . . . . OM. CAPTOM. NVMEI. ϴ ϴ ϴ DCC. . . .
.... TOM. CAPTOM. PRÆDA. NVMEI. (((I)))
CAPTOM. AES (((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I)))
(((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I)))
(((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I))) (((I)))
. . QVE. NAVALED. PRÆDAD. POPLOM. . . . . . .
. . . . . CARTACINIENSIN. . . . NVOS. L. . . . .
. . . . PI . . . . CAP. . . . .

L'inscription de Duillius a été restituée et suppléée de la manière suivante par Petrus Ciacconius.

Caius Duillius Marci filius consul adversum Carthaginenses in Sicilia rem gerens Egestanos cognatos populi romani arctissima obsidione exemit. Legiones Carthaginienses omnes
maximusque magistratus elephantis relictis
novem castris effugerunt. Macellam munitam urbem
pugnando cepit, inque eodem magistratu prospere
rem navibus mari consul primus gessit : remigesque
classesquenavalenprimusornavitparavitquediebussexaginta,
cumque cin navibus classes punicas omnes paratasque
summas copias Carthaginienses præsente maximo
dictatore illorum in alto mari pugnandu vicit.
trigintaque naves cepit cum sepiis septiremenque ducis
quinqueremes triremesque naves viginti depressit.
Aurum captum nummi III. M. DCC.
Argentum captum præda nummi C. M.
grave captum æs vicies semel centena millia pondo, etc.
triumphoque navali præda populum romanum donavit.
Captivos Carthaginienses ingenuos duxit ante currum
primusque consul de Siculis classeque Carthaginiensium
triumphavit earum rerum ergo senatus populusque romanus ei hancce columnam posuit.

Liv., XXIII, 11. » Dans l'intervalle, Q. Fabius Pictor, qu'on avait envoyé à Delphes, revint à Rome, et fit lecture de la réponse de l'oracle, qui lui avait été donnée par écrit. On y avait marqué le nom de tous les dieux, et la manière dont chacun devait être honoré. Puis on ajoutait : « Si vous vous conformez à ces instructions, » Romains, vos affaires prendront un cours plus heureux ; votre république deviendra chaque jour plus » florissante, et l'avantage de la guerre finira par rester » au peuple romain. Ne manquez pas, après vos succès, » et lorsque vous aurez assuré le salut de votre république, d'envoyer, sur le produit de vos victoires, une » offrande à Apollon Pythien ; réservez la part du dieu » sur le butin, et toutes les dépouilles ; contenez-vous » dans la modération. » Tout cela était écrit en grec, et Fabius Pictor le lut traduit dans sa langue.

Quelques années après, les magistrats trouvèrent les poésies du vieux devin Marcius qui prédisaient un grand désastre dans l'Apulie.

Liv., XXV, 12. » Descendant des Troyens, fuis les » bords de Cannes, et garde que des étrangers ne te » forcent à combattre dans les plaines de Diomède. Mais » tu n'en croiras mes prophéties qu'après que ces plaines » auront été arrosées de ton sang, lorsque cette même » rivière portera, de la terre fertile au sein de la vaste » mer, les corps sanglants de bien des milliers des tiens, » et que ta chair aura servi de pâture aux poissons, aux » oiseaux, aux bêtes carnassières. Ainsi Jupiter me l'a » révélé. »

Marcius avait dit encore dans ses poésies prophétiques : » Romain, si tu veux chasser l'ennemi, et le » fléau qui te vient des extrémités du monde, je te conseille de vouer au dieu de Delphes des jeux annuels, » et de les célébrer pieusement chaque année ; que le » public y contribue, que les citoyens donnent pour eux » et les leurs. Qu'il préside à ces jeux, le préteur, le » juge souverain qui rend justice à tous, et peuple et » plébéiens. Ordonne aux décemvirs d'offrir des sacri-

» fices selon les rites des Grecs. Si tu suis ces avis, tu t'en
» réjouiras toujours et ta chose deviendra prospère. Le
» dieu fera disparaître ces ennemis qui dévorent vos
» champs en toute tranquillité. »

Prédictions de Cn. Marcius, conservées dans Tite-Live, XXV, 12, et de Macrob., 1, 17. Hermann a essayé de les restituer ainsi, *Doctrina metrica*, cap. de versu saturnino, p. 614 :

Amnem, Trojagena, Cannam fuge, ne te alienigenæ
Cogant in campo Diomedei manus conserere :
Sed nec credes tu mihi, donec compleris sangui
Campum, miliaque multa occisa tua tetulerit
Is amnis in pontum magnum ex terra frugifera.
Piscibus, avibus, ferisque, quæ incolunt terras, eis
Fuat esca carnis tua; ita Juppiter mihi fatus.
— Hostem, Romani, si ex agro vos protelare
Voltis, vomicamque, gentium quæ venit longe,
Apollini vovendos censeo ludos, qui
Quotannis communes Apollini fiunto,
Quom poplicitus duint, ati pro se suisque
Eis ludis faciundis præfuat isce prætor,
Qui prætor ius poplo dabit plebeique summam.
Decemviri græco rita hostiis faciunto.
Hæc si recte faxitis, gavissitis semper,
Fietque res melior : nam is divos perduelles
Stinguet vostros, qui vostros campos pascunt placide.

Réponse de l'oracle de Delphes. (Tite-Live, V, 16; mise en vers saturnins au temps de Fabius Pictor, restaurée par Hermann) :

Romane, aquam Albanam lacu cave contineri,
Cave in mare immanare suopte flumine siris :
Missam manu per agros rigassis, dissipatam
Rivis extinxis : tum tu insistito hostium audax
Muris, memor, quam per tot annos circum obsidis
Urbem, ex ea tibi his, quæ nunc panduntur fatis,
Victoriam datam : bello perfecto donum
Amplum ad mea victor templa portato : sacra patria
Nec curata instaurato, atque adsolitam, facito.

Inscriptions du tombeau des Scipions. Celle de Scipio Barbatus (bisaïeul de l'Africain et de l'Asiatique, consul en 456 de Rome) et celle du fils de Barbatus (censeur en 495) se trouvent dans Niebuhr avec les accents, mais mieux orthographiée dans Funccius. Les suivantes sont copiées dans Lanzi.

L. CORNELIO. L. F. SCIPIO.
AIDILES. COSOL. CESOR.

L. CORNELI. L. F. P. N.
SCIPIO. QUAIST.
TR. MIL. ANNOS.
GNATUS XXXIII.
MORTUUS. PATER.
REGEM. ANTIOCO.
SUBEGIT.

(Fils de Scipion l'Asiatique. Questeur, l'an de Rome 586.)

L. CORNELIUS. CN. F. CN. N. SCIPIO. MAGNA. SAPIENTIA.
MULTASQUE. VIRTUTES. ÆTATE. QUOM. PARVA.
POSIDET. HOC. SAXSUM. QUOIEI. VITA. DEFECIT. NON.
HONOS. HONORE. IS. HIC. SITUS. QUEI. NUNCQUAM.
VICTUS EST. VIRTUTEI. ANNOS. GNATUS. XX. IS.
T... EIS. MANDATUS. NE. QUA. IRATIS. HONORE.
QUEI. MINUS SIT. MANDATUS.
QUEI. APICE. INSIGNE. DIALIS. FLAMINIS. GESISTEI.
MORS. PERFECIT. UT. ESSENT. OMNIA.
BREVIA. HONOS. FAMA. VIRTUSQUE.
GLORIA. ATQUE. INGENIUM. QUIBUS. SEI.
IN. LONGA. LICUISISET. TIBE. UTIER. VITA.
FACILE. FACTIS. SUPERASES. GLORIAM.
MAJORUM. QUA. RE. LUBENS. TE. IN. GREMIU.
SCIPIO. RECIPIT. TERRA. PUBLI. PROGNATUM. PUBLIO. CORNELI.

(Ce Scipion est le fils de l'Africain, le père adoptif de Scipion Émilien.)

GN. CORNELIUS. GN. F. SCIPIO HISPANUS.
PR. AID. CUR. Q. TR. MIL. II. X. VIR. SL. IUDIK. X. VIR. SAC. FAC.
(Litibus judicandis, sacris faciendis.)
VIRTUTES. GENERIS. MIEIS. MORIBUS. ACCUMULAVI.
PROGENIEM. GENUI. FACTA. PATRI. PETIEI.
MAJORUM. OBTENUI. LAUDEM. UT. SIBI. ME. ESSE. CREATUM.
LÆTENTUR. STIRPEM. NOBILITAVIT. HONOR.

(Préteur, l'an 614 de Rome ?)

CORNELIUS. L. F. L. N.
SCIPIO. ASIAGENUS.
COMATUS. ANNORUM.
GNATUS. XX.

(Neveu de Scipion l'Asiatique.)

HIC EST ILLE SITUS, CUI NEMO CIVI' NEQUE HOSTIS.
QUIVIT PRO FACTIS REDDERE OPRÆ PRETIUM.

(Épitaphe du premier Africain, par Ennius, citée par Sénèque, l. XIX, Ep. 109.)

— *Tabula Regilli* ex Tit.-Liv., l. XL, 52. En vers saturnins, selon Atilius Fortunatianus; restaurée ainsi par Hermann :

Duello magno dirimundo, regibus subigundis
Caput, patrandæ paci, pugna hæc exeunti
Lucio-Æmilio, Marci filio, Regillo
. . . Auspicio imperio
Felicitate ductuque ejus inter Ephesum,
Samum, Chiumque inspectante ipso eos Antiocho,
Cum exercitu omni, equitatu, elephantis, classis regis
Antiochi incensa, victa, fusa, tusa, fugata est :
Ibique eo die *de rege* naves longæ
Sunt omnibus cum sociis captæ tres decemque
Ea pugna pugnata rex Antiochus regnumque
Ejus in potestatem populi Romani redactum
Eius rei ergo ædem laribus permarinis vovit.

— L'inscription mise par Tib. Sempronius Gracchus dans le temple de *Mater Matuta* était en vers saturnins. Liv., XLI, 33.

— Sénatus-consulte, rendu vers l'an 568. On l'a retrouvé, en 1692, dans un village de la Calabre, sur une table d'airain.

Q. MARCIUS L. F. S. POSTHUMIUS L. F. COS.
Q. Marcius, Lucii filius S. Posthumius, Lucii filius, consules

SENATUM CONSOLUERUNT N. OCTOB. APUD ÆDEM
senatum consuluerunt nonis octobris apud ædem

DUELONAI SC. ARF. M. CLAUDI M. F. L. VA-
Bellonæ. Scribendo adfuerunt, M. Claudius M. F. Va-

LERI P. F. Q. MINUCI C. F. DE BACANA-
lerius P. filius, Q. Minucius, Caii filius, de bacchana-

LIBUS QUEI FOIDERATEI ESSENT ITA EXDEICENDUM CENSUERE
libus qui fœderati essent; ita edicendum censuere;

NEI QUIS EORUM BACANAL HABUISSE VELET SEI QUES ESENT
ne quis eorum bacchanalia habuisse vellet. Si qui essent

QUEI SIBEI DEICERENT NECESUS ESE BACANAL HABERE
qui sibi dicerent necesse esse bacchanalia habere,

EEIS UTEI AD PR. URBANUM ROMAM VENIRENT DEQUE
iis ut ad prætorem urbanum Romam venirent, deque

EEIS REBUS UBEI EORUM VERBA AUDITA ESENT UTEI SENATUS
iis rebus ubi eorum verba audita essent, ut senatus

NOSTER DECERNERET DUM NE MINUS SENATORIBUS C.
noster decerneret, dum ne minus senatoribus centum

ADESENT QUOM EA RES CONSOLERETUR BACAS VIR NE QUIS
adessent, cum ea res consuleretur. Bachas vir ne quis

ADIESE VELET CEIVIS ROMANUS, NEVE NOMINIS LATINI NEVE
adesse vellet civis romanus, neve nominis latini, neve

SOCIUM QUISQUAM NISEI PR. URBANUM ADIESENT
sociorum quisquam, nisi prætorem urbanum adessent,

IS QUE DE SENATUOS SENTENTIAD DUM NE MINUS SENATO-
is que de senatus sententia, dum ne minus senato-

RIBUS C. ADESENT QUOM EA RES CONSOLERETUR
ribus centum adesent, quum ea res consuleretur

IOUSISENT CENSUERE SACERDOS NE QUIS VIR ESET MAGISTER
jussissent, censuere. Sacerdos ne quis vir esset magister,

NEQUE VIR NEQUE MULIER QUISQUAM ESET NEVE PECUNIAM
neque vir neque mulier quisquam esset, neve pecuniam

QUISQUAM EORUM COMOINEM ABUISE VELET NEVE MA-
quisquam eorum communem habuisse vellet, neve ma-

GISTRATUM NEVE PRO MAGISTRATUO NEVE VIRUM NEVE
gistratum neve pro magistratu, neve virum, neve

MULIEREM QUISQUAM FECISE NEVE POSTHAC INTER SED
mulierem quisquam fecisse, neve postea inter se

CONJOURASE NEVE COMUOVISE NEVE CONSPONDISE NEVE
conjurasse, neve commovisse, neve conspondisse, neve

COMPROMESISE VELET NEVE QUISQUAM FIDEM INTER SED
compromisisse vellet, neve quisquam fidem inter se

DEDISE VELET SACRA IN OQUOLTOD NE QUISQUAM FECISE
dedisse vellet, sacra in occulto ne quisquam fecisse

VELET NEVE IN POPLICOD NEVE IN PREIVATOD NEVE EXTRAD
vellet neve in publico, neve in privato, neve extra

URBEM SACRA QUISQUAM FECISE VELET NISEI PR.
urbem sacra quisquam fecisse vellet, nisi prætorem

URBANUM ADIESET IS QUE DE SENATUOS SENTENTIAD DUM
urbanum adisset, is que de senatus sententia, dum

NE MINUS SENATORIBUS C. ADESENT QUOM EA RES
ne minus senatoribus centum adessent, quum ea res

CONSOLERETUR IOUSISENT CENSUERE HOMINES PLOUS V.
consuleretur, jussissent, censuere, homines plus quinque

OINUORSEI VIREI ATQUE MULIERES SACRA NE QUISQUAM
universi viri atque mulieres sacra ne quisquam

FECISE VELET NEVE INTER IBEI VIREI PLOUS DUOBUS MULIE-
fecisse vellet, neve inter ibi viri plus duobus, mulie-

RIBUS PLOUS TRIBUS ARFUISE VELENT NISEI DE PR.
ribus plus tribus adfuisse vellent, nisi de prætoris

URBANI SENATUOS QUE SENTENTIAD UTEI SUPRAD SCRIPTUM
urbani senatus que sententia, ut suprà dictum

EST HAICE UTEI IN CONVENTIONID EXDEICATIS NE MINUS
est, hæcce uti in concionibus edicatis ne minus

TRINUM NOUNDINUM SENATUOS QUE SENTENTIAM UTEI SCIEN-
trinum nundinum, senatus que sententiam uti scien-

TES ESETIS EORUM SENTENTIA ITA FUIT SEI QUES ESENT QUEI
tes essetis, eorum sententia ita fuit. Si qui essent qui

ARVORSUM EAD FECISENT QUAM SUPRAD DICTUM EST EEIS REM
advorsum ea fecissent quam supra dictum est, iis rem

CAPUTALEM FACIENDAM CENSUERE ATQUE UTEI HOCE IN
capitalem faciendam censuere, atque uti hocce in

TABOLAM AHENAM INCEIDERETIS. ITA SENATUS AIQUOM CEN-
tabulam æneam incideretis. Ita senatus æquum cen-

SUIT, UTEI QUE EAM FIGIER IOUBEATIS UBEI FACILUMED
suit, uti que eam figi jubeatis ubi facillime

GNOSCIER POTISIT ATQUE UTEI EA BACANALIA SEI QUA SUNT
nosci possit atque uti ea bacchanalia, si qua sunt

EXTRAD QUAM SEI QUID IBEI SACRI EST ITA UTEI SUPRAD
extra quam si quid ibi sacri est, ita uti supra

SCRIPTUM EST IN DIEBUS X. QUIBUS VOBEIS TABELAI DATAI
scriptum est in diebus decem quibus vobis tabellæ datæ

ERUNT, FACIATIS UTEI DISMOTA SIENT IN AGRO TEURANO.
erunt, faciatis uti dimota sunt in agro Teurano.

NOTE

SUR L'INCERTITUDE DE L'HISTOIRE DES PREMIERS SIÈCLES DE ROMA.

(*Voy.* liv. I, chap. 1; — liv. II, chap. 6.)

L'histoire de Rome touche à toute l'histoire du monde. Il faut la connaissance de la seconde pour juger la première. On ne saura jamais comment le texte primitif de l'histoire romaine a pu être modifié, falsifié, si l'on n'a observé dans les autres littératures des exemples de transformations analogues; si, par exemple, l'on n'a suivi dans les traditions orientales et dans celles du moyen âge, les métamorphoses bizarres qu'a subies l'Alexandre des Grecs; si l'on n'a étudié les Nibelungen dans leurs changements divers, depuis le moment où le poëme commence à poindre dans les ténèbres symboliques de l'Edda, jusqu'à celui où il retourne sous la forme effacée du Niflungasaga dans sa patrie primitive. C'est par une critique de ce genre que devrait commencer une véritable histoire des origines de Rome; il faudrait, pour discuter avec autorité les traditions altérées et incom-

piétes, pour avoir le droit de les rectifier ou de les suppléer, chercher dans les littératures dont les monuments ont été mieux conservés par le temps, comment une pensée première peut être défigurée, soit par l'élaboration nécessaire qu'elle subit en traversant les âges, soit par les falsifications furtives et plus ou moins accidentelles qu'y introduisent les prétentions de nations ou de familles.

Aux époques civilisées, on écrit l'histoire; aux temps barbares, on la fait. Les mythes et la poésie des peuples barbares présentent les traditions de ces temps; elles sont ordinairement la véritable histoire nationale d'un peuple, telle que son génie la lui a fait concevoir. Peu importe qu'elle s'accorde avec les faits. L'histoire de Guillaume Tell a fait pendant des siècles l'enthousiasme de la Suisse. On trouve textuellement le même récit dans Saxo, l'ancien historien du Danemarck. Ce récit peut bien n'être pas réel, mais il est éminemment vrai, c'est-à-dire parfaitement conforme au caractère du peuple qui l'a donné pour historique. L'histoire de Roland, neveu de Charlemagne, est fausse dans ses détails. Éginhard ne dit qu'un seul mot; il rapporte qu'à Roncevaux périt *Rolandus præfectus Britannici limitis*. On a bâti sur un fondement si léger une histoire vraie, c'est-à-dire conforme au génie et à la situation de ceux qui l'ont inventée. Les Espagnols ont chanté pendant des siècles les fameuses guerres des Abencerrages et des Zégris. Cependant des historiens d'une grande autorité pensent que ces événements n'ont rien de réel, mais que les chrétiens ont peint des Arabes et des Mores sous les traits de chevaliers chrétiens (*V.* Conde). A de telles époques, le nom de poëte a son véritable sens. On ne crée pas, mais on invente dans le sens de la réalité.

Les preuves extérieures seraient donc les meilleures ici.

En attendant qu'un plus habile entreprenne ce grand ouvrage, nous rapporterons les preuves intérieures, nous donnerons tous les textes pour ou contre. Presque tous ceux qui ont traité cette question les ont tronqués ou détournés de leur sens. Beaufort en a donné l'exemple, et récemment, on l'a imité en combattant son opinion. Nous rapporterons les passages qui peuvent éclairer la question, intégralement et textuellement. Nous allons d'abord donner les textes en faveur de la certitude. Ils sont très-nombreux et très-positifs. Leur principal défaut est de prouver trop.

Nous trouvons d'abord dans Horace une indication des différentes sources de l'Histoire romaine.

Sic fautor veterum ut tabulas peccare vetantes
Quas bis quinque viri sanxerunt, fœdera regum,
Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis,
Pontificum libros, annosa volumina vatum,
Dictitet Albano musas in monte locutas.
—Hor., *liv. II*, *ép.* 2, c. 2. —

Erat enim historia nihil aliud, nisi annalium confectio : cujus rei memoriæque retinendæ causâ *ab initio rerum Romanarum* usque ad P. Mucium pontificem maximum, res omnes singulorum annorum mandabat litteris pontifex maximus, efferebatque in album et proponebat tabulam domi, potestas ut esset populo cognoscendi : ii qui etiam nunc *annales maximi* vocantur (Cic., *De oratore*, liv. II, ch. 12). — D'après ce passage, les *annales maximi* s'étendaient jusqu'au temps des Gracches; à cette époque vivait le grand pontife Mucius. *Ab initio rerum Romanarum* est extrêmement vague. Ainsi ces mots : *Les premiers temps de la monarchie française* s'appliqueront tantôt à l'époque de Philippe-Auguste, tantôt à celle de Clovis.

Ità etiam *annales* conficiebantur, tabulam dealbatam quotannis pontifex maximus habuit, in quâ, præscriptis consulum nominibus et aliorum magistratuum, digna memoratu notare consueverat, domi, militiæ, terrâ, mari, gesta per singulos dies. Cujus diligentiæ annuos commentarios in octoginta libros veteres retulerunt, eosque à pontificibus maximis à quibus fiebant *annales maximos* appellarunt (Serv., *In Æn.*, *lib.* V, 377).

Pontificibus permissa est potestas memoriam rerum gestarum in tabulas conferendi et eos annales appellant equidem *maximos* quasi à pontificibus maximis factos (Macrob., *Saturn.*, lib. III, c. 2).

Provocationem ad populum etiam à regibus fuisse, id ità in pontificalibus libris aliqui *putant* et Fenestella (Sen., *ep.* 108). Ce mot *putant* indique ou que les annales des pontifes n'existaient plus, ou qu'on ne les consultait plus guère.

Cicéron, *Lett. à Atticus*, liv. VI, lett. 2, parle des *acta urbana*, *acta populi*, *acta senatus*. Voyez encore Suétone (*Vie de Claude*), Tacite, *Ann.*, liv. VI et IV, Cicér., *de Orat.*, ch. 37.

Outre les annales des pontifes, on cite encore les *libri magistratuum*, et *libri lintei* qui sont peut-être la même chose. — Quod tam *veteres annales*, quodque magistratuum libri, quos *linteos* in æde repositos Monetæ Macer Licinius citat identidem auctores (Tit.-Liv., liv. IV, c. 20, c. 7. Denys, XI). In tam discrepanti editione et Tubero et Macer libros linteos auctores profitentur (*Id*, *ibid.*, c. 23). Licinio libros haud dubiè linteos sequi placet : et Tubero incertus veri est... sed inter altera vetustate incomperta, hoc quoque in incerto positum. — Tite-Live n'a pas l'air de compter beaucoup sur ces *libri lintei*.

Denys parle de certains monuments en bois de chêne, qui furent rétablis lorsque le bois était déjà à moitié détruit.

Posteà publica monumenta plumbeis voluminibus mox et privata linteis confici cœpta aut ceris (Plin., liv. XIII, chap. 2).

« Cela se voit encore par des mémoires qu'on appelle mémoires des *censeurs*, que les pères transmettent aux fils, et ceux-ci de main en main à leurs descendants avec autant de soin que des héritages sacrés. Il y a plusieurs hommes illustres dont les familles ont été honorées de la dignité de censeurs, qui conservent de pareils mémoires (Denys, I, p. 60), » — Il faut distinguer ces mémoires des *tabulæ censoriæ*, formules du cens, résultats du cens, ou budget de l'État (Varr., *de L. L.*, V. Denys, IV. Livius, XLIII, 18).

Ipsæ enim familiæ sua quasi ornamenta, et monumenta servabant, et ad usum, si quis ejusdem generis cecidisset, et ad memoriam laudum domesticarum, et

ad illustrandam nobilitatem suam (Cicero, *in Bruto*, cap. 16).

Récapitulons les sources que nous avons trouvées jusqu'ici : 1° les grandes annales; 2° les actes publics; 3° les livres des magistrats; 4° les *lintei libri* qu'il faut peut-être confondre avec les précédents; 5° les mémoires des familles censoriales qui rentrent probablement aussi dans quelqu'une des catégories précédentes. Ce n'est pas tout, nous trouvons encore à Rome un usage qui devait fixer la chronologie. Tous les ans, le premier magistrat, consul ou dictateur, enfonçait un clou dans un temple; selon les uns, pour marquer les époques, selon d'autres, dans un but tout religieux. En cas de peste, on enfonçait un clou dans un temple : *dictator, clavi figendi causâ...*

Des gens difficiles à contenter ont prétendu qu'il n'était pas probable que les Romains eussent tant écrit; que la coutume d'enfoncer un clau pour conserver la trace d'un événement, d'une époque, semble indiquer que l'on n'a pas encore d'écriture nationale. Chez le peuple lettré par excellence, chez les Grecs, on écrivait très-peu avant Périclès. En parlant du quatrième siècle de Rome, Tite-Live avoue qu'on n'écrivait guère à cette époque. On ne trouve pas de lettres sur les anciennes monnaies de Rome. Au rapport de Cicéron, il n'y avait pas une seule inscription sur les anciennes statues. Cependant un fait curieux, rapporté par Tite-Live, nous ferait croire que la Rome des premiers siècles avait non-seulement l'usage de l'écriture, mais encore un droit, une philosophie (Tit.-Liv., XL, 29. — *Voyez* aussi Plin., XIII, 13. — Plut., *in Numâ*. Festus, v. *Numa*. — Lactant., *De falsis relig.*, I, 22). Eodem anno in agro L. Petilii scribæ sub Janiculo, dum cultores agri altius moliuntur terram, duæ lapideæ arcæ octonos ferme pedes longæ, quaternos latæ, inventæ sunt, operculis plumbo devinctis. Litteris latinis græcisque utraque arca inscripta erat : in alterâ Numam Pompilium, Pomponis filium, regem Romanorum sepultum esse; in alterâ libros Numæ Pompilii inesse. Eas arcas cum ex amicorum sententia dominus aperuisset, quæ titulum sepulti regis habuerat, inanis inventa, sine ullo vestigio corporis humani, aut ullius rei, per tabem tot annorum omnibus absumptis; in alterâ duo fasces candelis involuti septenos habuere libros, non integros modo, sed recentissimâ specie. Septem latini de jure pontificio erant, septem græci de disciplinâ sapientiæ, quæ illius ætatis esse potuit. Adjicit Antias Valerius Pythagoricos fuisse, vulgatæ opinioni, qua creditur Pythagoræ auditorem fuisse Numam, mendacio probabili accomodata fide. Primo ab amicis qui in re præsenti fuerunt, libri lecti. Mox pluribus legentibus cùm vulgarentur, Q. Petilius, prætor urbanus, studiosus legendi, eos libros à L. Petilio sumpsit : et erat familiaria usus, quòd scribam eum quæstor Q. Petilius in decuriam legerat. Lectis rerum summis, cum animadvertisset pleraque dissolvendarum religianum esse, L. Petilio dixit, sese eos libros in ignem conjecturum esse. Prius quàm id faceret, se ei permittere uti si quod seu jus, seu auxilium se babere ad eos libros repetendos existimaret, experiretur; id integra sua gratia eum facturum. Scriba tribunos plebis adit. Ab tribunis ad senatum res est rejecta. Prætor se jusjurandum dare paratum esse aiebat, libros eos legi servarique non oportere. Senatus censuit satis habendum quod prætor jusjurandum polliceretur, libros primo quoque tempore in comitio cremandos esse. Pretium pro libris quantum Q. Petilio prætori majorique parti tribunorum plebis videretur, domino esse solvendum. Id scriba non accepit. Libri in comitio igne à victimariis facto, in conspectu populi cremati sunt.

On voit par ce récit que les patriciens, en possession de la religion, ne se souciaient pas qu'on les surprît en contradiction avec les anciens Romains, sur l'autorité desquels ils s'appuyaient. Mais comment a-t-on lu ces livres, puisque, du temps de Polybe, les plus babiles ne pouvaient lire des traités conclus par les Romains deux siècles après Numa? Comment s'est-on assuré que ces livres étaient de Numa? Peut-être n'étaient-ce que des livres sur Numa. Ce qui est plus merveilleux, c'est que le temps ait pu détruire entièrement le corps que renfermait ce tombeau, tandis que nous avons encore aujourd'hui des ossements antédiluviens.

Cicéron, dans un passage de la *République*, va beaucoup plus loin; selon lui, les Romains du temps de Romulus n'étaient pas moins civilisés que les Grecs.

Cic., *de Rep.*, I, p. 83-4. — *Scipio*. Cedo; num barbarorum Romulus rex fuit? — *Lælius*. Si, ut Græci dicunt, omnes aut Graios esse, aut barbaros, vereor, ne barbarorum rex (Romulus) fuerit; sin id nomen moribus dandum est, non linguis, non Græcos minus barbaros, quam Romanos, puto.

Cic., *de Rep.*, II, p. 118-9... Atque hoc eo magis est in Romulo admirandum, quod cæteris qui Dii ex hominibus facti esse dicuntur, minùs eruditis hominum sæculis fuerunt, ut fingendi proclivis esset ratio, cùm imperiti facile ad credendum impellerentur : Romuli autem ætatem minùs bis sexcentis annis, jam inveteratis litteris atque doctrinis, omnique illo antiquo ex incultâ hominum vitâ errore sublato, fuisse cernimus.

Cicéron semble juger la civilisation du temps de Romulus par les poëtes et les orateurs grecs qui florissaient alors, ce qui ne prouve pas grand'chose pour Rome encore étrangère à la Grèce.

Dans les fragments du Livre adressé à Hortensius, il exalte l'importance des annales romaines; il est vrai que ce passage est extrêmement vague. Nous ne savons pas s'il parle de l'histoire en général, ou seulement des annales des pontifes, ou bien encore des annales domestiques.

Cic. ex libri ad Hortensium fragmentis. Undè autem faciliùs quàm ex annalium monumentis, aut res bellicæ, aut omnis reipublicæ disciplina cognoscitur? Undè ad agendum, aut dicendum copia depromi major gravissimorum exemplorum, quasi incorruptorum testimoniorum potest.

Cic. *de Rep.*, II, c. 24. Sequamur enim potissimum Polybium nostrum, quo nemo fuit in exquirendis temporibus diligentior.

L'érudit Varron croyait à la certitude de l'histoire des premiers siècles de Rome. Il est vrai que ses étymologies ne prouvent pas en faveur de la critique ni de la sagacité de ce savant homme. Cependant, Cicéron fait

le plus grand éloge de Varron au commencement de ses questions académiques : Nos in nostrà urbe peregrinantes errantesque, tanquàm hospites, tui libri quasi domum deduxerunt ut possemus aliquandò qui et ubi essemus agnoscere. Tu ætatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum et locorum, tu omnium divinarum humanarumque rerum nomina, genera, officia, causas aperuisti : plurimùmque poetis nostris, omninoque latinis litteris luminis attulisti et verbis ; atque ipse varium et elegans omni ferè numero *poema* fecisti.

Il faut remarquer ce mot *poema*. D'ailleurs, Cicéron devant combattre dans cet ouvrage les opinions philosophiques de Varron, devait lui accorder plus volontiers la gloire de l'érudition en lui enlevant celle de la philosophie.

Que résulte-t-il de tous ces textes? qu'en pouvons-nous conclure, si nous les adoptons sans discussion? c'est qu'apparemment l'histoire romaine a plus de netteté, de cohérence et de certitude que l'histoire grecque dans Thucydide. A chaque instant, Thucydide semble douter ; il nous dit : J'ai demandé, j'ai consulté, mais il n'y a rien de certain. Comment se fait-il que Tite-Live, que Polybe, l'ami des Scipions, Polybe, qui a vécu si longtemps à Rome, se trouvent embarrassés sur mille points? Cet embarras est ridicule avec tant et de tels secours. L'inconvénient de tous les textes que nous avons cités en faveur de la certitude de l'histoire romaine est de prouver trop. Les histoires qui nous restent ne répondent pas à de pareils matériaux : conçoit-on qu'on ait amassé pendant sept siècles les documents de toute espèce pour aboutir à l'histoire confuse et romanesque de Denys et de Tite-Live : quels moyens, et quels résultats !

Nous allons maintenant citer les textes contre la certitude des cinq premiers siècles de Rome. Voyons d'abord ce que pense Tite-Live de cette histoire si certaine.

Tit.-Liv., II, 21. *Tanti errores implicant temporum, aliter apud alios ordinatis magistratibus*, ut nec qui consules, secundum quosdam, nec quid quoque anno actum sit, in tantà vetustate, non rerum modo, sed etiam auctorum, digerere possis.

Tit.-Liv. Vopiscum Julium in quibusdam pro Virginio annalibus invenio. Hoc anno (*quoscumque consules habuit*), etc. Lib. II, c. 54.

Tit.-Liv. Nec quo anno, nec quibus consulibus, nec *quis primum dictator creatus sit, satis constat.* Lib. II, c. 18.

Inde certè, et singulorum gesta, et publica monumenta rerum, confusa. Livius, lib. II, c. 40.

Caton dit, dans ses origines (Gell., *N. A.*, II, 28), *qu'il n'aimait pas à écrire, comme sur le registre du grand pontife, combien de fois le prix des grains avait haussé, et le nombre des éclipses de lune et de soleil.* — Verba Catonis ex originum quarto hæc sunt : non libet scribere quod in tabulà apud pontificem maximum est, quotiens annona cara, quotiens lunæ aut solis lumini caligo aut quid obstiterit. — Pline, *H. N.*, VIII, 57, dit qu'on voit dans ces annales *que le cri de la musaraigne a interrompu les auspices*, et toutes choses semblables. Gell., *N. A.*, IV, 5, cite un passage du onzième livre des Annales, qui rapporte une réponse perfide des augures étrusques ; ces Annales s'occupaient donc de menus détails sur les besoins matériels, ou sur les vieilles superstitions. Il était difficile de se les procurer (Tit.-Liv. IV, 3).

Tit.-Liv. Præf. Quæ ante conditam condendamve urbem, poeticis magis decora fabulis, quàm incorruptis rerum gestarum monumentis traduntur, ea nec affirmare, nec refellere in animo est. Datur hæc venia antiquitati, ut miscendo humana divinis, primordia urbium augustiora faciat. Et si cui populo licere oportet consecrare origines suas, et ad Deos referre authores : ea belli gloria est populo romano, ut cùm suum, conditorisque sui parentem Martem potissimum ferat : tam et hoc gentes humanæ patiantur æquo animo, quàm imperium patiuntur. Sed hæc et his similia, utcunque animadversa aut existimata erunt, haud in magno equidem ponam discrimine.

Tite-Live, l. X, ch. 18. Litteras ad collegam ex Samnio arcessendum missas in *Trinis annalibus* invenio : piget tamen incertum ponere, cùm ea ipsa inter consules populi romani jam iterùm eodem honore fungentes discrepatio fuerit ; Appio abnuente missas, Volumnio affirmante Appii se litteris accitum.

Ea neque affirmare, neque refellere, operæ pretium est. Liv., lib. V, c. 21.

Famâ rerum standum est, ubi certam deroget vetustas fidem. Liv., lib. VII, c. 6.

Nec verò pauci sunt auctores, Cn. Flavium scribam fastos protulisse, actionesque composuisse... Nam illud de Flavio et fastis, si secus est, commune erratum est : et tu bellè ἠπόρησας, et nos publicam propè opinionem secuti sumus. Cic., *ad Attic.*, lib. VI, epist. 1.

Ailleurs, il parle des premiers temps de Rome (*de Leg.*, I, 1, 2, 3) avec beaucoup de légèreté : Respondebo tibi equidem, sed non ante quam mihi tu ipse responderis, Attice : certene non longe a tuis ædibus inambulans, post excessum suum, *Romulus Proculo Julio dixerit, se deum esse, et Quirinum vocari, templumque sibi dedicari in eo loco jusserit* ; et Athenis, non longe item a tua illa antiqua domo, Orithyiam Aquilo sustulerit : sic enim est traditum. — *Att.* Quorsum tandem, aut cur ista quæris? — *Marc.* Nihil sane, nisi ne nimis diligenter inquiras in ea, quæ isto modo memoriæ sint prodita. — *Att.* Atqui multa quærentur in Mario, fictane, an vera sint ; et a nonnullis, quod et in recenti memoriâ, et in Arpinati homine, vel severitas à te postulatur. — *Marc.* Et me Hercule, ego me cupio non mendacem putari : sed tamen nonnulli isti, Tite, faciunt imperitè, qui in isto periculo (cet essai poétique) non ut a poeta, sed ut a teste, veritatem exigunt. *Nec dubito, quin iidem, et cùm Egeriâ collocutum Numam, et ab Aquilâ Tarquinio apicem impositum putent.*

Atticus dit ailleurs, en engageant Cicéron à composer une histoire de son temps : Quæ ab isto malo prædicari, quam ut aiunt de Remo et Romulo (*de Legibus*). J'aime mieux qu'il nous raconte de telles choses, que tous les *on dit* de Remus et Romulus (Beaufort entend : *que de parler, comme on dit, de Remus et de Romulus* ; dans ce sens, *parler de Remus et de Romulus*, serait une expres-

sion proverbiale pour dire, parler de contes d'enfants).

Il ne faut donc pas s'étonner de l'apparente contradiction qui se trouve entre ces passages et ceux du livre *de Republica*. Dans ce dernier ouvrage, c'est le grand Scipion qui parle dans un jour solennel au milieu d'une assemblée assez imposante. Son discours est une espèce d'hymne à la gloire de Rome. Ce n'est pas là la place de la critique. Le livre *de Legibus*, au contraire, est un entretien familier entre Cicéron, Atticus et son frère. Là il peut dire tout ce qu'il pense des commencements de Rome. Cependant, même dans le livre de la République, le scepticisme paraît quelquefois.

Cic., *de Rep.*, II, c. 2, p. 106-7. Quod habemus igitur institutæ reipublicæ tam clarum, ac tam omnibus notum exordium, quam hujus urbis condendæ principium profectum a Romulo? qui patre Marte natus (concedamus enim famæ hominum, præsertim non inveteratæ solum, sed etiam *sapienter a majoribus proditæ*, bene meriti de rebus communibus ut genere etiam putarentur, non solum esse ingenio divino)...

« Est-il un gouvernement qui soit né sous des auspices plus brillants et plus célèbres que celui de Rome, fondé par Romulus, fils de Mars? Nous devons, en effet, respecter une croyance qui s'appuie, non-seulement sur l'antiquité, *mais sur la sagesse de nos ancêtres*, et ne pas blâmer ceux qui, en reconnaissant un génie divin dans les bienfaiteurs des peuples, ont voulu aussi leur attribuer une naissance divine. »

Cic., *de Rep.*, II, c. 18, p. 152. *Scip.* Ita est, inquit; sed temporum illorum tantum fere regum illustrata sunt nomina. — ... Pour tous ces temps les seuls noms bien connus sont ceux des rois. »

Tit.-Liv., VII, 1. Quæ ab condità urbe Romà ad captam eamdem urbem Romani sub regibus primùm, consulibus deinde, ac dictatoribus, decemvirisque, ac tribunis consularibus gessêre foris bella, domi seditiones, quinque libris exposui : res cum vetustate nimià obscuras, velut quæ magno ex intervallo loci vix cernuntur : tum quòd et *raræ per eadem tempora litteræ fuêre*, una custodia fidelis memoriæ rerum gestarum, et quòd etiam si quæ in commentariis pontificum, aliisque publicis privatisque erant monumentis, incensà urbe *pleræque interiêre*. Clariora deinceps certioraque ab secunda origine, velut ab stirpibus lætius feraciusque renatæ urbis, gesta domi militiæque exponentur.

Tit.-Liv., VI, 1. Imprimis *fœdera* ac *leges* (erant autem eæ duodecim tabulæ, et quædam regiæ leges), conquiri, quæ comparerent, jusserunt : *alia ex eis edita etiam in vulgus*; quæ autem ad sacra pertinebant, à pontificibus maximè, ut religione obstrictos haberent multitudinis animos, suppressa.

Plut., *De fortunà Romanorum* : « Mais à quoi bon nous arrêter sur des temps qui n'ont rien de clair, rien de certain ; puisque, comme l'assure Tite-Live, l'histoire romaine a été corrompue, et que les monuments en ont été détruits? »

Après l'incendie de Rome où périrent la plus grande partie des annales des pontifes, on fit chercher les traités, les livres des Douze Tables, etc.; des traités et des lois, point d'autres monuments historiques. Ces traités même étaient inconnus de la plupart des Romains, et ne pouvaient plus se lire. En voici deux très-importants, que n'ont connus, ni Tite-Live, ni Denys, ni Plutarque.

Sedem Jovis optimi maximi, auspicato à majoribus pignus imperii conditam, *quam non Porsena deditâ urbe*, neque Galli captà, temerare potuissent, furore principum exscindi. Tac., *Hist.*, lib. III, c. 72.

Plin., XXXIV, 14. In fœdere, quod expulsis regibus populo romano dedit Porsena; nominatim comprehensum invenimus, *ne ferro, ni in agriculturâ, uterentur*.

Polyb., III : « Il y a tant de différence entre l'ancienne langue latine et celle de ce temps, que les plus habiles ont bien de la peine, avec toute leur application, de venir à bout d'en expliquer certains mots... Il n'est pas étonnant que Philinus ait ignoré que ce traité existât; puisque, de mon temps, les plus avancés en âge des Romains et des Carthaginois, et ceux même qui étaient le plus au fait des affaires, n'en avaient aucune connaissance. »

Polybe nous donne le texte d'un autre traité non moins important (livre III). C'est le premier qui fut conclu entre les Carthaginois et les Romains; nous l'avons rapporté plus haut. Il y est convenu, que si les Carthaginois pillent une villa italienne, ils garderont, non pas la ville, à la vérité, mais le butin qu'ils auront fait. Ce qui prouve qu'ils traitaient aux conditions qu'ils voulaient.

Suet., *in Jul. Cæs.*, 20. Inito honore, *primus omnium* instituit, ut tam senatûs, quàm populi, diurna acta conficerentur et publicarentur.

Livius, lib. VIII, c. 111. Raræ per ea tempora litteræ (à la fin du quatrième siècle de Rome). *Voy.* aussi Festus, v. *clavus*. La coutume *clavi figendi*, renouvelée à la fin du quatrième siècle de Rome : ex seniorum memorià repetitum. Livius, VIII, c. 111.

Tit.-Live. IV, 3. *Si non ad fastos, ad commentarios Pontificum admittimur*, ne ea quidem scimus, quæ omnes peregrini sciunt, consules in locum regum successisse, nec aut juris majestatisque quicquam habere quod non antea in regibus fuerit?

De tout ce qui précède, il résulte que, 1° les Romains, et particulièrement Cicéron, se moquaient des commencements de leur histoire; Tite-Live lui-même a souvent des doutes; 2° les *fœdera et leges* retrouvés en partie n'étaient guère montrés, et ne pouvaient se lire; 3° les annales des pontifes avaient été brûlées en grande partie, et le reste était tenu secret; 4° les actes du sénat ne commencent qu'à J. César; 5° les clous même ne restent pas pour suppléer aux autres documents. L'usage *clavi figendi* fut renouvelé *ex seniorum memorià*; il avait donc été interrompu.

Nous allons prouver maintenant : 1° qu'il n'y a point d'écrivain ni d'historien romain antérieur à Caton; 2° que les premiers historiens de Rome ont été des Grecs; 3° que Denys et Polybe ne font aucun cas des historiens qui les ont précédés; 4° que les historiens de Rome diffèrent et se contredisent sur une infinité de points.

Denys d'Halycarnasse, au commencement de son premier livre, s'exprime ainsi : « Hiéronyme de Cardie est le premier, que je sache, qui ait touché légèrement à l'histoire des Romains dans une histoire des succes-

seurs d'Alexandre. Ensuite Timée en a parlé aussi dans une histoire universelle et dans l'histoire particulière qu'il a écrite des guerres de Pyrrhus. Ajoutez Antigone, Polybe, Silène, et je ne sais combien d'autres qui ont traité ces sujets de différentes manières. Chacun de ces historiens a parlé fort peu des Romains, et encore sans aucune exactitude et d'après des bruits populaires. Or, les histoires que les Romains ont écrites en grec sur ces premiers temps, ne diffèrent en rien de celles-ci. Leurs plus anciens historiens sont : Q. Fabius et L. Cincius, qui tous deux florissaient du temps des guerres puniques. Ces deux auteurs ont parlé avec assez d'exactitude de ce qu'ils ont vu et appris par eux-mêmes. Mais ils ont parcouru légèrement ce qui était arrivé depuis la fondation de Rome jusqu'à eux. »

Le même historien dit ailleurs, liv. I : « Les Romains n'ont pas un historien, pas un écrivain ; tout ce qu'ils disent, ils l'empruntent à ce qui reste des livres sacrés. » Παλαιὸς μὲν οὖν οὔτε συγγραφεὺς οὔτε λογογράφος ἐστὶ Ῥωμαίων οὐδὲ εἷς. Ἐκ παλαιῶν μέντοι λόγων ἐν ἱεροῖς δέλτοις σωζομένων ἕκαστός τις παραλαβὼν ἀνέγραψε.

Cicéron, *in Brut.*, 16 : Nec verò habens quemquam antiquiorem (*Catone*) cujus quidem scripta proferenda putem, nisi Appii Cæci oratio hæc ipsa de Pyrrho, et nonnullæ mortuorum laudationes fortè delectant, et hæ quidem extant.

Pline l'Ancien, liv. XIV, ch. 4 : Nec sunt vetustiora de illâ re (Catonis scriptis de agriculturâ) latinæ linguæ præcepta ; tàm propè ab origine rerum sumus!

Tit.-Liv., liv. VIII, sub finem : Nec quisquam æqualis temporibus illis scriptor extat quo satis certo auctore stetur.

Tit.-Liv., liv. II : Auctor longè antiquissimus (Fabius Pictor).

Plin., liv. XIII, c. 3 : Vetustissimus auctor annalium (il parle de Cassius qui vivait vers 607).

Cic., *de Legibus*, lib. I (éd. Leclerc, in-18, 32 vol., p. 300). Quamobrem aggredere, quæsumus, et sume ad hanc rem (*historiam*) tempus ; quæ est à nostris hominibus adhuc aut ignorata, aut relicta. Nam post annales pontificum maximorum, *quibus nihil potest esse jucundius* (expression ironique, selon M. Leclerc, p. 363), si aut ad Fabium, aut ad eum, qui tibi semper in ore est, Catonem, aut ad Pisonem, aut ad Fannium, aut ad Vennonium venias ; quanquam ex his alius alio plus habet virium, tamen quid tam exile, quam isti omnes? Fannii autem ætate conjunctus Antipater paulo inflavit vehementius, habuitque vires agrestes ille quidem atque horridas, sine nitore ac palæstrâ, sed tamen admonere reliquos potuit, *ut accuratius scriberent*. Ecce autem successere huic Gellii, Clodius, Asellio, nihil ad Cœlium, sed potius ad antiquorum languorem atque *inscitiam*. Nam quid Macrum numerem cujus loquacitas habet aliquid argutiarum ; nec id tamen ex illa erudita Græcorum copia, sed ex librariolis latinis ; *in orationibus autem multus et ineptus, ad summam impudentiam*. Sisenna, ejus amicus, omnes adhuc nostros scriptores, nisi qui forte nondùm ediderunt, de quibus existimare non possumus, facile superavit. Is tamen neque orator in numero vestro unquam est habitus, et *in historia puerile quiddam consectatur : ut unum Clitarchum*, neque præterea quemquam, de Græcis legisse videatur ; eum tamen velle duntaxat imitari, quem si assequi posset, aliquantum ab optimo tamen abesset. Quare tuum est munus ; hoc a te expectatur, etc.

Cic., *de Legibus*, I, 2, p. 301-3 de l'éd. in-18, 32 vol. « Commencez donc, je vous prie, et prenez du temps pour un travail jusqu'à présent ignoré ou négligé de nos auteurs, car après les annales des grands pontifes, composition sans contredit (ironiquement, selon la note de Leclerc) des plus agréables, si nous passons à Fabius ou à celui dont vous avez sans cesse le nom à la bouche, à votre Caton, ou bien encore à Pison, à Fannius, à Vennonius, en admettant que parmi eux l'un soit plus fort que l'autre ; quoi de plus mince cependant que le tout ensemble? Le contemporain de Fannius, Cœlius Antipater, éleva bien peu le ton ; il montra une certaine vigueur rude et inculte, sans éclat, sans art, et du moins pouvait-il avertir les autres d'écrire avec plus de soin ; mais voilà qu'il eut pour successeurs des Gellius, un Clodius, un Asellion, qui se réglèrent moins sur son exemple que sur la platitude et l'ignorance des anciens. Compterai-je Macer, dont le bavardage a bien quelques pensées, mais de celles qu'on trouve, non dans les savants trésors des Grecs, mais dans nos chétifs recueils latins? Dans ses discours, une prolixité, une inconvenance qui va jusqu'à l'extrême impertinence. Sisenna, son ami, a sans doute surpassé tous nos historiens, ceux du moins qui ont publié leurs écrits ; car nous ne pouvons juger des autres. Jamais cependant comme orateur on ne l'a compté parmi vous, et dans l'histoire il laisse bien voir, à sa petite manière, qu'il n'a pas lu d'autre Grec que Clitarque, et que c'est lui seul qu'il veut imiter ; et toutefois l'eût-il égalé, il serait encore loin d'être parfait. Vous le voyez, Cicéron, c'est votre affaire ; on l'attend de vous : Quintus penserait-il autrement? »

Ibid... A quibus temporibus scribendis capiat exordium? Ego enim ab ultimis censeo, quoniam *illa sic scripta sunt, ut ne legantur quidem*. » De quelle époque doit-il d'abord s'occuper? Selon moi, des temps les plus reculés, car les histoires que nous en avons sont telles, qu'on ne les lit seulement pas. »

Polyb., III. « On demandera peut-être d'où vient que je fais ici mention de Fabius? Ce n'est pas que je juge sa narration assez vraisemblable pour devoir craindre qu'on n'y ajoute foi ; car ce qu'il écrit est si absurde, et a si peu d'apparence, que les lecteurs remarqueront bien, sans que j'en parle, le peu de fond qu'on peut faire sur cet homme, dont la légèreté se découvre elle-même. Ce n'est que pour avertir ceux qui le liront, de s'arrêter moins au titre du livre qu'à ce qu'il contient, car il y a bien des gens qui, faisant plus d'attention à celui qui écrit qu'à ce qu'il raconte, croient devoir ajouter foi à tout ce qu'il dit, parce qu'il a été contemporain, et qu'il était sénateur. Pour moi, comme je ne crois pas devoir lui refuser toute créance, je ne veux pas non plus qu'on s'y fie tellement, qu'on ne fasse aucun usage de son propre jugement ; mais plutôt que le lecteur, sur la nature des choses mêmes qu'il a rapportées, juge de ce qu'il en doit croire. »

Denys d'Halycarnasse, livre I, p. 6. « J'ai demeuré à Rome pendant vingt-deux ans, et j'y al appris à fond la langue du pays. Pendant tout ce temps, j'ai été uniquement occupé à m'instruire de ce qui concernait le sujet de mon entreprise. Je n'ai mis la main à l'œuvre qu'après avoir été instruit de bien des choses par des gens fort savants avec qui j'ai lié connaissance. Le reste, je l'ai tiré des historiens qu'ils estiment, comme Porcius Cato, Fabius, Valerius Antias, Licinius Macer, Ælius, les deux Gellius, les deux Calpurnius et divers autres qui ont quelque réputation. »

Le même, liv. IV : « Je ne puis me dispenser de reprendre Fabius de son inexactitude en fait de chronologie..., tant cet historien a été négligent, et s'est peu soucié de rechercher la vérité de ce qu'il rapporte! » Οὗτος ὀλίγον ἐστὶν ἐν ταῖς ἱστορίαις αὐτοῦ τὸ περὶ τὴν ἐξέτασιν τῆς ἀληθείας ταλαίπωρον.

Le même, liv. VII : « Mon auteur est Quintus Fabius, et je n'ai pas besoin d'alléguer d'autre autorité que la sienne. » Κοΐντῳ Φαβίῳ βεβαιωτῇ χρώμενος, καὶ οὐδεμιᾶς ἔτι δεόμενος πίστεως ἑτέρας.

Tite-Live avoue la diversité des opinions relativement aux Horaces, aux Curiaces, et à la mort de Coriolan. En parlant d'un fait arrivé vers 294, il exprime un doute sur la date : Denys ne doute dans aucun des trois cas.

Caton n'était point un critique. Il prétend que les premiers habitants du Latium furent des Achéens, ce qui est contraire à toutes les données de l'antiquité. Il dit lui-même qu'il écrivit son histoire en beaux caractères, afin que son fils eût de grands exemples sous les yeux. Rien ne se passe mieux de critique qu'un but moral. *Voy.* le plat recueil de Valère-Maxime. Mais Caton est encore le plus grave des premiers historiens de Rome. Que dire de Calpurnius Piso Frugi et de Valerius d'Antium? Aulu-Gelle nous en a conservé des passages singulièrement puérils (Aul.-G., liv. II, ch. 14). « Eumdem Romulum dicunt ad cœnam vocatum ibi non multum bibisse, quia postridie negotium haberet. Ei dicunt : Romule, si istuc omnes homines faciunt, vinum vilius sit. Is respondit : Imò verò carum, si quantùm quisque volet, bibat : nam ego bibi quantùm volui. » — Valerius nous apprend que Romulus et Remus avaient été instruits à Gabie dans les lettres grecques, et que leur grand-père avait pris beaucoup de soin de leur éducation. *Voy.* l'Auctor de origine gentis romanæ, et Festus, v. *Roma*. — Nous rapporterons ici un passage de Plutarque, qu'il doit avoir copié dans quelqu'un de ces premiers historiens de Rome :

(Plut., *Numa*, c. 20.) « L'Aventin n'était pas encore renfermé dans l'enceinte de Rome, ni même habité, mais il avait des sources abondantes et des bois touffus. On y voyait venir souvent, dit-on, deux divinités, Picus et Faunus, qu'on peut comparer aux satyres et aux pans; et qui, parcourant toute l'Italie, opéraient, au moyen de drogues puissantes et de charmes magiques, les mêmes effets que ceux qu'on attribue à ces demi-dieux que les Grecs appellent Dactyles Idéens. Numa se rendit maître de Picus et de Faunus, en mettant du vin et du miel dans la fontaine où ils venaient boire. Quand ils furent en son pouvoir, ils changèrent plusieurs fois de forme, et prirent des figures de spectres et de fantômes aussi extraordinaires qu'effrayantes; mais, lorsqu'ils se virent si bien liés qu'il était impossible d'échapper, ils découvrirent l'avenir à Numa, et lui enseignèrent l'expiation des foudres, telle qu'on la pratique aujourd'hui, par le moyen d'oignons, de cheveux et d'anchois (μαινίδων). D'autres disent que ces dieux ne lui apprirent pas cette expiation; que seulement, par leurs charmes, ils firent descendre Jupiter. Le dieu, irrité de la violence qu'on lui faisait, dit à Numa de faire l'expiation *avec des têtes*... Numa, l'interrompant, ajouta *d'oignons*. *D'hommes*, continua Jupiter. Numa, pour éluder cet ordre cruel, lui dit : *Avec leurs cheveux*. *Avec de vivants*..., répliqua Jupiter. *Anchois*, se hâta de dire Numa. Ce fut la nymphe Égérie qui lui suggéra ces réponses. Jupiter s'en retourna avec des dispositions favorables, qui firent donner à ce lieu le nom d'Illicium; et l'expiation se fit conformément aux réponses de Numa. »

Cependant, il y eut quelques historiens moins crédules; nous avons déjà parlé d'un Clodius que cite Plutarque, et selon lequel les anciens monuments de l'histoire romaine furent brûlés dans l'incendie du Capitole et rétablis ensuite au profit des familles illustres qui y insérèrent de fausses généalogies.

Dans Cornelius Nepos et Varron, il y a absence complète de critique. La légèreté de ce dernier est surtout frappante dans ses étymologies de la langue latine. Il avait composé une histoire des familles troyennes, et des généalogies dans le genre de celles d'Atticus. Les éloges que donne Cicéron à son érudition ne prouvent rien pour son jugement, comme nous l'avons montré. — Salluste ne paraît pas s'être inquiété beaucoup de la vérité. Suétone rapporte, dans son Histoire des grammairiens, qu'il fit rassembler par un philologue grec, Atteius, des archaïsmes et des anecdotes, pour les employer dans son histoire; le fond lui importait peu, il ne s'occupait que de la forme. — Nous avons déjà parlé de la négligence de Tite-Live; il ne connaissait pas même les traités, comme nous l'avons prouvé. Quelquefois il traduit Polybe sans en avertir, et nous voyons, en rapprochant l'original de la traduction, qu'elle est faite avec la plus grande légèreté; il lui arrive de rapporter le même fait plusieurs fois. Mais, au moins, Tite-Live a le mérite de donner la poésie pour de la poésie.

La partialité de Denys et de ceux qu'il a suivis est évidente : à l'en croire, les Romains seraient le peuple le plus juste et le plus modéré. Cependant ils ont conquis le monde, et il est bien extraordinaire que les peuples leur aient toujours donné si à propos des motifs légitimes d'agression. Pendant cinq cents ans, dit-il, le Forum n'est point ensanglanté, malgré les disputes continuelles des patriciens et des plébéiens. Il est bien extraordinaire que ces guerriers, qui sont animés de la haine la plus violente, se rencontrent tous les jours sur la place sans jamais se coudoyer. Lors même que le frein des lois est brisé, lorsqu'ils se retirent sur le Mont Sacré, ils meurent plutôt que de toucher aux possessions des patriciens. Dans les disputes, ils observent toujours chez Denys un ordre parfait; l'un attaque, l'autre répond, vous croiriez presque voir la modération et le flegme cérémonieux de la Chine.

Tous ces historiens des premiers temps de Rome se divisent sur les points les plus importants.

D'abord sur le fondateur de Rome. (*Voy*. Den., I, 73, Festus, v. *Roma*.)

Romam appellatam esse Cephalon Gergithius, qui de adventu Æneæ in Italiam videtur conscripsisse, ait ab homine quodam comite Æneæ... Apollodorus in Euxenide ait, Ænea, et Laviniâ natos Mayllem, Mulum Rhomumque, atque ab Rhomo urbi tractum nomen Alcimus ait Tyrrheniâ Æneæ natum filium Romulum fuisse, atque eo ortam Albam Æneæ neptem, cujus filius nomine Romus condiderit urbem Romam. Antigonus Italicæ historiæ scriptor ait, Rhomum quemdam nomine, Jove conceptum, urbem condidisse in Palatio Romæ eique dedisse nomen, etc. Festus rapporte encore les opinions d'une foule d'autres historiens : l'opinion d'Aristote est que Rome était une cité grecque fondée au retour de la guerre de Troie. Marinus, lupercaliorum poeta, in Servio, ad V. 20. Ecl. I.

Roma ante Romulum fuit,
Et ab ea nomen Romulus adquisivit.
Sed Dea flava et candida,
Roma Æsculapii filia
Novum nomen Latio facit,
Quod conditricis nomine
Ab ipso omnes Romam vocant.

La date de la fondation de Rome n'était pas plus certaine que le nom du fondateur. Fabius Pictor, Caton, Polybe, Varron, Cicéron, Trogue Pompée, Eutrope, diffèrent d'opinion. Toutefois, ils la placent tous après la première olympiade; Timée, au contraire, prétend qu'elle fut fondée la même année que Carthage, c'est-à-dire trente-huit ans avant la première olympiade. Ennius a dit que Rome était fondée depuis :

Septingenti sunt paulò plus vel minus anni.

Or, Ennius vivait deux cents ans avant J.-C. : ce qui placerait la fondation de Rome neuf cents ans avant J.-C. Le calcul que l'on suit ordinairement est celui de Varron, qui n'a pas plus d'autorité que les autres.

On ne sait pas quels furent les premiers habitants de l'Italie : selon Tite-Live et Plutarque, c'étaient des bandits; Denys, au contraire, vante la probité des compagnons de Romulus.

Denys prétend que le premier Tarquin reçut la soumission de douze villes étrusques; Tite-Live n'en dit pas un mot.

Comment Servius obtint-il la royauté? en flattant le peuple, selon Tite-Live; en flattant les grands, selon Denys.

L'origine des comices par tribus, le fait peut-être le plus important de l'histoire romaine, est exposée d'une manière différente par les historiens.

Dans l'histoire des premières années de Rome, Tite-Live et Denys ne sont jamais d'accord, excepté pour l'histoire de Porsenna. Et sur ce point, ils sont contredits par d'autres historiens. Tite-Live dit qu'il se retira pour faire plaisir aux Romains, Denys d'Halicarnasse qu'on lui envoya les insignes de la royauté, ce qui était une marque de vassalité. Tacite dit expressément que la ville fut rendue, *deditâ urbe*, et Pline confirme le témoignage des deux derniers en citent les conditions du honteux traité que Porsenna imposa aux Romains.

Horatius Coclès périt dans Polybe. Dans les autres historiens, il échappe au danger.

Quant à Mucius Scévola, Clélie, les trois cents Fabius et l'origine de la questure, les avis sont très-différents. Il en est de même pour les commencements du tribunat, qui a une si grande importance dans l'histoire de Rome.

La guerre de Porsenna est reproduite en abrégé trente ans après. Tit.-Liv., II, 25-6 : Obsessa urbs foret, super bellum annonâ premente (transierant enim Etrusci Tiberim) ni Horatius consul ex Volscis esset revocatus adeòque id bellum ipsis institit mœnibus, ut primò pugnatum ad Spei sit æquo marte, iterùm ad portam Collinam... Ab arce Janiculi passim in Romanum agrum impetus dabant.

On n'est pas d'accord sur la date de la prise de Rome par les Gaulois. Le plus grand nombre la placent la première année de la quatre-vingt-dix-huitième olympiade. Tite-Live et Plutarque nous parlent de la victoire de Camille sur les Gaulois. Polybe, Suétone, Plutarque et Strabon prétendent que les Gaulois ne furent point battus par Camille, mais que les Romains se rachetèrent.

Quant aux guerres suivantes contre les Gaulois, nous voyons les ennemis de Rome continuellement battus dans Tite-Live : mais nous avons le récit de Polybe que nous pouvons opposer à celui de l'historien latin. Selon Polybe, les Romains ne remportent que deux victoires; du reste, les succès sont balancés. Dans Tite-Live, au contraire, ils remportent huit victoires, et des plus sanglantes : chaque fois, vingt mille, trente mille hommes restent sur le champ de bataille. Polybe ne parle pas du combat singulier de Manlius Torquatus : il faut observer que Polybe écrivait dans Rome, où il était prisonnier; que l'ami de Scipion Émilien devait craindre de dire du mal des Romains, et qu'il eût été dangereux pour lui de leur retrancher une victoire qu'ils auraient réellement remportée. — *Voy*. une foule d'observations du même genre dans Beaufort et Niebuhr.

Pour réunir tout ce qui se rapporte à la critique de l'histoire des premiers temps de Rome, nous placerons ici les notes du chapitre VI de notre livre II. (Page 372, *Rome envahie par les idées de la Grèce*.)

P. 372-373. — *Premiers rapports de Rome avec la Grèce*. *Voy*. Blum., Einleitung, etc. — *Sur l'Aventin, tables en caractères grecs*, Denys, IV. — *Marseille envoya un secours*, Justin., XLIII, 5. — *Statue à un Hermodore*, Plin., Hist. nat., XXXIV, 5. — *A Pythagore*, *voy*. Niebuhr, IIe vol. — *Après la prise de Veïes, présenta à Delphes*, Tit.-Liv., V, 28. — *Prise de Rome connue de bonne heure à Athènes*. Plut., in Cam., c. 22. Plin., *Hist. nat*., III, 5. — *Ambassadeurs à Alexandre qui se plaint*, Plin., I. Strab., V. — *Romains prononcent mal le grec*, Denys, XVII, 7.

P. 373. — *Neriene*, *voy*. les notes sur le chap. des *Osci*. — *Janus nommé avant Jupiter*, *voy*. Creuzer,

IIe vol. — *Prirent le titre de descendants d'Énée*, Plut., in Flamin. vitâ. — *Nourri par une louve, selon l'usage des héros de l'antiquité*, *voy.* l'histoire de Cyrus et les traditions poétiques des Scandinaves. — *Fondre en airain la louve allaitant les jumeaux.* En 458. *Voy.* Niebuhr.

P. 373. — *Le premier fut un Dioclès de Péparèthe*, copié par Fabius Pictor, Plut. in Rom.

P. 373. — *Peu de nations dans des circonstances moins favorables à la poésie.* Cependant les passages suivants semblent faire allusion à d'anciennes poésies nationales. Cic., *Tuscul.*, I, IV, 2. Gravissimus auctor in originibus dixit Cato, morem apud majores hunc epularum fuisse, ut deinceps, qui accubarent, canerent ad tibiam clarorum virorum laudes atque virtutes. — Nonius, II, 70, verbo *Assa :* (aderant) in conviviis pueri modesti, ut cantarent carmina antiqua, in quibus laudes erant majorum, assà voce, et cum tibicine. [Assâ voce, à voix seule et sans accompagnement.] — Festus, extr., v. *Camenæ*, Musæ, quod canunt *antiquorum* laudes. (*Cascus*, vetus; *casmenæ*, antiquæ.) — Quintilien ne connaissait rien de ce poëme héroïque plébéien, qui, selon Niebuhr, existait encore au temps d'Auguste, Inst. orat., X, 2, 7. — Cic., Brutus. Atque utinam extarent illa carmina, quæ multis sæculis ante suam ætatem in epulis esse cantitata à singulis convivis de clarorum virorum laudibus, in originibus scriptum reliquit Cato. — Denys, lib. I, sur Romulus et Remus : ὡς ἐν τοῖς πατρίοις ὕμνοις ὑπὸ Ῥωμαίων ἔτι καὶ νῦν ᾄδεται.

P. 374. — ... *Évehmère.... Son voyage à l'île de Panchaie... Dieux, hommes supérieurs...* Strab., II. Euseb., Præp. evang., II, 2. Diod., I, VI, 41. Sextus Empir., ed. Fabric., IX, 17. Cic., de N. D., I, 42. Lactan., Div. Inst., I, 11. Id. De irâ Dei. Arnob., IV, 29. — *Aphrodite, entremetteuse*, d'après Évehmère. Lactant., Div. Instit., I, 17. *Cadmus, cuisinier du roi de Sidon, qui se sauve avec une joueuse de flûte*, Athen., XIV, 108.

P. 374. — *Dioclès fut suivi par Fabius Pictor; Fabius, par Cincius Alimentus, Caton et Pison.* Plut., in Rom. Denys, I. — *Fabius est méprisé de Polybe, et même de Denys*, *voy.* plus haut. — Sur le surnom héréditaire de *Pictor*, *voy.* Plin., Hist. Nat., XXXV, 4. Fabius Pictor, envoyé à Delphes après Cannes, Tit.-Liv., XXII, 56. Appian., B. Hann., p. 329. — *Cincius Alimentus*, plébéien, préteur en Sicile après le retour de Marcellus, prisonnier d'Hannibal, Tit.-Liv., XXI, 38. Gell., XVI, 4. Livres de Cincius sur les comices, sur les anciens mots, sur le pouvoir consulaire, sur les fastes, etc., indiqués par Festus, v. patricios, reconductæ, rodus, scenam, prætor, refugium, subici, sanates, trientes. Macrob. Saturn., I, 12. — Fabius et Cincius écrivirent l'histoire romaine en grec, Denys, I. L'histoire de Fabius existait aussi en latin. — *Caton écrit en gros caractères, pour que son fils...* Plut., in Cat., c. 20. — *Puérilité de L. Calp. Pison Frugi, et de Valérius d'Antium.* Dans le premier, Romulus ne boit pas trop de vin à souper, pour mieux faire ses affaires le lendemain; Gell., XI, 14. Dans l'autre, Romulus et Rémus sont instruits dans les sciences grecques et latines à Gabies, aux frais de leur grand père; Auct. de orig. gentis romanæ. *Voy.* plus haut. — *L'histoire était pour les Romains un exercice oratoire, comme nous le savons positivement pour Salluste.* Il se faisait rassembler les faits et les vieux mots (on connait son goût pour les archaïsmes) par un Grec, nommé Atteius; Suet., De illustr. gramm.

P. 375. Rapprochement entre *Quintius* Cæso et *Quintus Marcius* Coriolanus. L'histoire de Coriolan est la traduction poétique de celle de Cæso. Cæso (de *cædere*, frapper) n'a pas une ville des *Volsques;* il a seulement tué d'un coup de poing un homme appelé *Volscius.* Il s'exile; mais le Sabin Appius Herdonius vient bientôt avec des esclaves pour *ramener les exilés.* Il s'empare du Capitole. Les tribuns disent que Cæson est avec lui : *Cæsonem Romæ esse. — Exules servique duce Ap. Herd. Sabino, ut exules injuriâ pulsos in patriam reduceret. — Se Volscos et Æquos concitaturum. — Patriciorum hospites clientesque, perlatâ lege... majore silentio quam venerint, abituros.* Un Valérius (famille populaire) les chasse du Capitole : *Collegâ senatum retinente.* — Consules ne *Veiens hostis moveretur... multi exulum cæde suâ fœdavere templum...* Mais le père de Cæso est nommé consul, et fait rappeler son fils...

P. 375-376. — Sur les généalogies et les falsifications auxquelles elles ont donné lieu, *voy*, surtout Beaufort.

Varron avait fait un livre sur les *familles troyennes...* Servius, Æn., v. 117, 704.

Corn.-Nepos, *Attici vita*, c. 18. Sic familiarum originem subtexuit (Atticus), ut clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris; ut, M. Bruti rogatu, Juniam familiam à stirpe ad hanc ætatem, ordine enumeraverit, notans qui, à quo ortus, quos honores, quibusque temporibus cepisset. Pari modo, Marcelli Claudii (*subauditur* ROGATU), Marcellorum, Scipionis, Cornelii et Fabii Maximi, Corneliorum et Fabiorum, et Æmiliorum quoque...

Plin., XXXV, c. 2. Extat Messalæ oratoris indignatio, quâ probibuit inseri genti suæ Lævinorum alienam imaginem. Similis causa Messalæ seni expressit volumina illa, quæ *de familiis* condidit, cùm Scipionis Pomponiani transisset atrium, vidissetque adoptione testamentariâ Salutiones (hoc enim fuerat cognomen), Africanorum dedecore irrepentes Scipionum nomini.

Cependant on attribue à Messala une généalogie qui nous reste de la maison *Julia*, et où cette maison remonte à Dardanus (Beaufort, 10-141. Il ne renvoie à aucune source).

Plut., Numa, I. « Un certain Clodius, dans un livre qu'il a intitulé : *De la correction des temps*, soutient que les anciennes (tables généalogiques) furent brûlées, lorsque les Gaulois saccagèrent Rome, et que celles qu'on a aujourd'hui ont été falsifiées pour flatter quelques familles qui voulaient absolument faire remonter leur origine aux premières races et aux plus

illustres maisons de Rome, quoiqu'elles leur fussent tout à fait étrangères. » (Passage mutilé par Beaufort; je l'ai complété.)

Liv., VIII, 40. — Vitiatam memoriam funebribus laudibus reor, falsisque imaginum titulis, dum familia ad se quæque famam rerum gestarum honorumque fallente mendacio trahunt. Inde certè et singulorum gesta, et publica monimenta rerum confusa. Nec quisquam æqualis temporibus illis scriptor extat, quo satis certo autore stetur.

Cic., Brutus, 16. — Quamquam bis laudationibus historia rerum nostrarum facta est mendosior. Multa enim scripta sunt in eis, quæ facta non sunt, falsi triumphi, plures consulatus, genera etiam falsa, et ad plebem transitiones, cum homines humiliores in alienum ejusdem nominis infunderentur genus : ut si ego me à M. Tullio, qui patricius consul anno decimo post reges exactos fuit.

Les Fabius sont déjà mêlés aux fables d'Hercule. Celui qui frappa Rémus fut un Fabius. Ovid., Epist. ex Ponto, III, 3, v. 100.—Pour la défaite des trois cents Fabius, pour le passage de Fabius Dorso à travers les Gaulois, Tite-Live s'en rapporte à Fabius Pictor! (Liv., VIII, 30 et suiv.)

Dans ce qui suit : nous suivons Beaufort en l'abrégeant :

Gens Sulpicia, patricienne. Dans le vestibule de Galba, on voyait les images de ses ancêtres paternels remontant jusqu'à Jupiter, les maternels jusqu'à Pasiphaé. (Sueton., Galba, 2.)

Gens Antonia, remontant à Anton, fils d'Hercule. (Plutarque, vie d'Antoine.)

Gens Acilia. Elle paraît dans le 6e siècle. Manius Acilius Glabrio, premier consul de cette maison, vainqueur d'Antiochus aux Thermopyles, repoussé de la censure, comme homme nouveau. Plus tard, la même famille descend d'Énée. Cette origine héroïque est un des motifs pour lesquels Pertinax conseille au sénat de lui préférer Acilius (Hérodien, II, c. 10). — La même famille, dérivant son nom du grec *akeomai*, guérir, semble, à en juger par ses médailles, vouloir descendre aussi d'Esculape. *Voy.* Creuzer, II, p. 354.

Stemmate nobilium deductum nomen avorum,
Glabrio, Aquilini Dardana progenies.
—Auson., in prof. Burdig., n. 24.—

— Plusieurs maisons *plébéiennes* s'étant élevées aux plus hautes dignités, se cherchaient des ancêtres parmi les rois de Rome. Quoique Plutarque et Denys ne donnent point d'enfants mâles à Numa, on lui attribuait quatre fils, Pompo, Calpus, Pinus et Mamercus, tiges de quatre maisons illustres.

Une médaille de la famille *Pomponia* porte sur le revers l'image et le nom de Numa : cependant cette famille était plébéienne, et Cornélius Nepos, dans la vie de son ami Pomponius Atticus, dit que cette maison avait toujours été de l'ordre équestre. Pomponius Atticus ab origine ultimâ stirpis romanæ, perpetuo acceptam à majoribus equestrem obtinuit dignitatem. Corn. Nepos, vita Attici, cap. 1.

La famille *Pinaria* voulait remonter non-seulement jusqu'à Pinus, mais jusqu'au temps d'Évandre et d'Hercule. (Æneid., VIII.)

De Calpus, la famille *Calpurnia* (vos, ô Pompilius sanguis. Hor., Ars. p. — *Voy.* aussi Plutarque, et Festus, verbo *Calpurnii*, l'auteur du panégyrique à Pison, et deux médailles avec la tête de Numa). Cependant elle était plébéienne, et n'arriva au consulat qu'en 573, deux siècles après que l'accès en eut été ouvert aux plébéiens.

De Mamercus, la famille *Marcia*, ou bien d'une fille de Numa, mère d'Ancus Marcius. Marcia, sacrifico deductum nomen ab Anco. Ovid., Fast., VI, 803. Cette famille plébéienne soutenait sans doute, comme tant d'autres, que, patricienne dans son origine, elle n'était devenue plébéienne que par adoption et pour s'ouvrir l'accès au tribunat. Les membres d'une branche de cette famille s'appelaient Marcius *Rex*.

C. Marcius Rutilus, premier censeur plébéien surnommé *Censorinus*. Médaille d'un de ses descendants avec la tête de Numa et le port d'Ostie fondé par Ancus Marcius. Autre avec la tête d'Ancus et l'image d'un aqueduc, fondé par Ancus Marcius, rétabli par le préteur Q. Marcius Rex. Cependant les deux fils d'Ancus avaient été bannis, selon la tradition, pour avoir assassiné le premier des Tarquins.

Gens Hostilia, plébéienne, parvenue au consulat vers la fin du 6e siècle. Médaille de L. Hostilius Mancinus avec l'image du roi Tullus. Autres médailles analogues.

Allusion à Servius *Tullius* dans une médaille du plébéien M. Tullius Decula, consul en 672.

Sur une médaille d'un P. Sulpicius *Quirinus* (consul subrogé en 717; autre en 741 de Rome), on voit la louve allaitant les deux enfants. Cependant Tacite nous apprend que cette famille n'est pas même romaine : Nihil ad veterem et patriciam Sulpiciorum familiam Quirinus pertinuit, ortus apud municipium Lanuvium. Tacit. L., Annal., lib. III, c. 55.

Gens Memmia, descendant de Mnestée, compagnon d'Énée. Cependant elle paraît dans l'histoire avant le 6e siècle; elle a plusieurs tribuns du peuple, et ne parvient au consulat que sous Auguste.

Peut-être Virgile suit-il le livre des *familles troyennes* de Varron (Servius, Æn. V., 704, 117), lorsqu'il fait descendre la gens *Memmia* de Mnestée, la *Cluentia* de Cloanthe, la *Gegania* de Gyas, la *Sergia* de Sergeste, la *Nautia* de Nautes.

Gens Julia. Médailles avec la tête de Vénus, ou Énée portant son père. *Voy.* le fragment de l'oraison funèbre de Julia, tante du dictateur Jules-César. Suet., c. 6.

La famille *Mucia* prétendait descendre de Mucius *Scævola*. Pour trouver l'origine de ce surnom, elle inventa une circonstance que Denys a passée sous silence.

Sur la famille *Licinia :* Quæsita ea propriæ familiæ laus, leviorem auctorem Licinium facit. Tit-Liv., lib. VII, c. 9.

Famille *Furia*. La fameuse victoire de Camille doit être une fable. La famille Livia prétendait qu'un Drusus avait repris l'or aux Gaulois. Suet. in Tib., 3 : Drusus,

hostium duce Drauso cominus trucidato, sibi posterisque cognomen invenit. Traditur etiam pro Prætore ex provinciâ Galliâ retulisse aurum, Senonibus olim in obsidione Capitolii datum : nec, ut fama est, extortum à Camillo. — Famille *Junia*. On rattachait à dessein Marcus Brutus à la famille de l'ancien Brutus du côté de son père, et du côté de sa mère à celle de Servilius Ahala (Plut. — Cic., Brutus, c. 14. — Denys, V). Brutus lui-même fit mettre sur ses monnaies d'un côté la tête de l'ancien Brutus, de l'autre celle d'Ahala, avec leurs noms. Atticus avait entrepris une généalogie de Brutus. Corn. Nep., 18. (Sur la médaille, *voy.* Vaillant, in gente Junia, n. 3 et 4. Morell., tab. I, n. 2, A.) — Cependant l'ancien Brutus n'avait point laissé de postérité. Les Junii étaient plébéiens, et n'arrivèrent au consulat qu'après que cette dignité eut été communiquée aux plébéiens. — Ubi igitur φιλοτέχνημα illud tuum, quod vidi in Parthenone, Ahalam et Brutum? Cicero, Epist. ad Attic., lib. XII, ep. 40. « Que devient donc cette œuvre favorite (que j'ai vue dans votre *Parthenon*), Ahala et Brutus? » Etenim si autores ad liberandam patriam desiderarentur, Brutos ego impellerem, quorum uterque L. Bruti imaginem quotidie videret, alter etiam Ahalæ. Cicero, Philip., II, c. 2.

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENTS.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE MODERNE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE

L'HISTOIRE MODERNE.

Le Tableau chronologique de l'Histoire moderne se partage en trois grandes périodes. I. Depuis la prise de Constantinople jusqu'à la réforme de Luther, 1453-1517. — II. Depuis la Réforme jusqu'au traité de Westphalie, 1517-1648. — III. Depuis le traité de Westphalie jusqu'à la révolution française, 1648-1789. Voyez, pour plus de développements, tome II, l'introduction au *Précis de l'histoire moderne*, qui est textuellement la même que celle du *Tableau chronologique*.

PREMIÈRE PÉRIODE.

DEPUIS LA PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES TURCS, JUSQU'A LA RÉFORME DE LUTHER. 1453-1517.

CHAPITRE PREMIER.

ORIENT DE L'EUROPE. [TURQUIE, 1453-1512; HONGRIE, BOHÊME, 1440-1516; EMPIRE, 1440-1519; SUISSE, 1453-1515.]

§ I. — Turquie, 1453-1512.

Tableau de l'empire des Turcs vers le milieu du quinzième siècle.—Causes de leur agrandissement: 1° esprit fanatique et militaire; 2° troupes réglées, opposées aux milices féodales des Européens et à la cavalerie des Persans et des mameluks; institution des janissaires; 3° situation particulière des ennemis des Turcs : à l'Orient, troubles politiques et religieux de la Perse, faibles fondements de la puissance des mameluks; à l'Occident, discordes de la chrétienté; la Hongrie la défend du côté de la terre, Venise du côté de la mer; mais elles sont affaiblies, l'une par l'ambition de la maison d'Autriche, l'autre par la jalousie de l'Italie et de toute l'Europe; héroïsme impuissant des chevaliers de Rhodes, et des princes d'Albanie.

Division : I. 1453-1470, Jusqu'à la prise de Négrepont; Mahomet II complète la conquête de l'empire grec; il n'attaque encore la chrétienté que par terre. II. 1470-1481, Maître de la mer, il menace l'Italie par le nord et par le midi. III. 1481-1512, L'ardeur conquérante des Turcs se ralentit sous Bajazet II.

I. 1453, Prise de Constantinople. 1456, MAHOMET II arrêté devant Belgrade par Jean Hunniade. Il détruit les derniers États grecs de Morée, 1458, et de Trébisonde, 1462, s'empare du duché d'Athènes (l'une des dernières possessions des Latins), et, par la conquête de la Servie et de la Bosnie, 1458, 1463, se fraye un chemin vers l'Italie.

Alarmes de l'Occident. Venise traite avec les Turcs, 1454. Ligue de Lodi, 1454. Diètes de Francfort et de Ratisbonne. Le duc de Bourgogne et le roi de Portugal prennent la croix. Zèle de Pie II,

qui publie la croisade au congrès de Mantoue, 1459. Ligue du Pape, de Mathias Corvin, de Venise et de Scanderbeg, 1463.

Efforts inutiles de Pie II pour réunir les croisés à Ancône; sa mort, 1464. Succès et mort de Scanderbeg, 1465-66. — Invasion de la Croatie, et prise de Négrepont (à la vue d'une flotte vénitienne), 1469-70.

II. 1471, Le Pape et Venise se liguent avec Ussum Cassan, roi de Perse, qui est défait, 1473. Les Turcs, qui ont ravagé le Frioul dès 1472, pénètrent en 1477 jusqu'aux environs de Venise. Avec Croïa et Scutari tombent les derniers boulevards des possessions vénitiennes, 1478. La conquête de Caffa et de la Crimée, dont Mahomet II investit Mengéli Guérai, ferme la mer Noire au commerce des Européens, et leur ôte leurs communications ordinaires avec la Perse. Venise obtient la paix en se soumettant au tribut, 1479.

1480, Une flotte turque assiége Rhodes, vaillamment défendue par le grand maître d'Aubusson, tandis qu'une autre, appelée par les Vénitiens dans le royaume de Naples, assiége et prend Otrante. 1481, Mort de Mahomet II.

III. 1481-1512, Bajazet II. Zizim son frère lui dispute le trône, et se réfugie à Rhodes. Bajazet fait mettre à mort le vizir Achmet, malgré la révolte des janissaires. Jusqu'à la mort de son frère, 1494, Bajazet ménage les chrétiens, et tourne ses armes contre les mameluks et les Persans. Défait par les mameluks à Issus, 1488, il prépare leur ruine en dépeuplant la Circassie, où ils se recrutaient. — 1499-1503, Guerre contre les Vénitiens. Diversions de Wladislas, roi de Bohême et de Hongrie, et d'Ismaël Sophi Ier, schah des Persans. Venise obtient la paix en abandonnant Lépante, Modon et Coron. — 1503-1510, Longue paix qui indispose les Turcs contre Bajazet. Il veut abdiquer en faveur d'Achmet. Révolte de son second fils Sélim, qui est vaincu d'abord, mais qui le force ensuite d'abdiquer, et le fait périr, 1512.

§ II. — Hongrie et Bohême, 1440-1516.

La Hongrie et la Bohême flottent au xve siècle entre les deux puissances esclavone et allemande, qui les environnent (Pologne et Autriche). Réunies de 1453 à 1458 sous un prince allemand, quelque temps séparées et indépendantes sous des souverains nationaux (la Bohême jusqu'en 1471, la Hongrie jusqu'en 1490), elles sont de nouveau réunies sous des princes polonais, jusqu'en 1526, où elles passent définitivement sous la maison d'Autriche.

1440, Mort d'Albert, duc d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême.

HONGRIE.	BOHÊME.
1440, Wladislas VI, roi de Pologne, est appelé au trône par les Hongrois. Guerre heureuse contre les Turcs. Trêve, bientôt rompue.	1440, Ladislas *le Posthume*, fils d'Albert d'Autriche, est couronné à sa naissance roi de Bohême, et élevé à la cour de l'empereur Frédéric III.
1444, Wladislas périt en combattant les Turcs à Varna. Les Hongrois demandent en vain pour roi Ladislas d'Autriche (*le Posthume*), que retient l'empereur Frédéric III. Régence de Jean Huniade.	1444, Régence de George Podiebrad.

1453, Ladislas d'Autriche prend possession des couronnes de Hongrie et de Bohême. Exploits et mort de Jean Huniade. L'un de ses fils décapité. 1458, Mort de Ladislas d'Autriche. L'empereur Frédéric III revendique en vain toute la succession de Ladislas.

1458, Mathias Corvin, fils de Jean Huniade, est élu roi de Hongrie. Il s'allie avec le pape et Venise contre les Turcs, sur lesquels il remporte de brillants avantages.	1458, Podiebrad, roi de Bohême. Il s'appuie sur le parti des Hussites contre la maison d'Autriche.
Le pape Paul II offre à Mathias Corvin la couronne de Bohême.	1465, Paul II prive Podiebrad de la couronne de Bohême.
1467, Réduction de la Moldavie et de la Valachie.	
1468, Mathias Corvin envahit la Bohême.	
	1469, Podiebrad oppose à Mathias Corvin l'alliance du roi de Pologne, dont il fait reconnaître le fils aîné, Wladislas, pour son successeur.
1471, Casimir, second fils du roi de Pologne, essaye en vain d'enlever à Mathias la couronne de Hongrie.	1471, Wladislas II (de Pologne), roi de Bohême.
	1475, Convention avec le roi de Hongrie, confirmée en 1478. Wladislas cède la Moravie, la Lusace et la Silésie, qui lui reviendront si Mathias meurt le premier.
1477, Mathias, n'ayant pu conquérir la Bohême, se dédommage aux dépens de l'Autriche, sous le prétexte que Frédéric III lui a refusé sa fille. Il envahit ses États, et lui impose un traité ignominieux.	
1479-83, Nouveaux succès obtenus sur les Turcs.	
1485, Mathias fait la conquête de l'Autriche, et s'en maintient en possession jusqu'à sa mort.	
1490, Mort de Mathias. La chrétienté perd son principal défenseur, la Hongrie ses conquêtes et sa prépondérance politique. La civilisation, qu'il avait essayé	

HONGRIE.	BOHÊME.
d'introduire dans ce royaume, est ajournée pour plusieurs siècles.	

Wladislas (de Pologne), roi de Bohême, étant élu roi de Hongrie, est attaqué par son frère Jean Albert et par Maximilien d'Autriche, qui tous deux prétendent à cette couronne. Il apaise son frère par la cession de la Silésie, 1491, et Maximilien, en substituant à la maison d'Autriche le royaume de Hongrie, en cas qu'il manque lui-même de postérité mâle (V. 1526). — Sous Wladislas, et sous son fils Louis II, qui lui succède, encore enfant, en 1516, la Hongrie est impunément ravagée par les Turcs.

§ III. — Empire, 1440-1519.

Division : I. Agrandissement de la maison d'Autriche. II. Organisation et constitution de l'Empire.

I. La couronne impériale est rentrée dans la maison d'Autriche depuis 1438. Politique toute personnelle de Frédéric III (1440-1493). Il sacrifie ses intérêts d'Empereur à ceux de prince autrichien. — 1442, Il abandonne les droits de l'Empire sur les États allemands du duc de Bourgogne. 1448, Il lie les intérêts de la maison d'Autriche à ceux des Papes, en substituant le Concordat germanique à la Pragmatique sanction. Il se fait sacrer par Nicolas V, mais ne prend aucune part aux affaires d'Italie, ni aux guerres des Turcs. 1453, Il érige l'Autriche en archiduché. 1457, Ses prétentions sur la Bohême et la Hongrie. L'Autriche, partagée à la mort de Ladislas le Posthume entre Frédéric III et son frère Albert, est réunie à la mort d'Albert, 1463. Élections de Mayence, 1459, et de Cologne, 1473; le candidat, soutenu par l'Empereur, l'emporte dans la première, malgré Frédéric le Victorieux, électeur palatin; dans la seconde, malgré Charles le Téméraire.

Maximilien Ier, fils et successeur de Frédéric (1493-1519), fonde la grandeur de la maison d'Autriche, par ses mariages et par ceux de ses enfants. Il épouse en 1477 Marie, héritière de Bourgogne; en 1494, Blanche-Marie, nièce de Ludovic Sforza, duc de Milan. Son fils, Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas, épouse en 1506 Jeanne la Folle, héritière d'Espagne. Enfin, par un traité conclu en 1515, un de ses deux petits-fils doit épouser Anne, sœur du roi de Bohême et de Hongrie. — Maximilien recueille les successions du Tyrol, 1496, de Goritz, 1500, et une partie de celle de Bavière, 1505.

L'affaiblissement de la maison de Saxe contribue indirectement à augmenter la puissance de celle d'Autriche. 1464, A la mort de Frédéric le Bon, électeur de Saxe, ses deux fils, Ernest et Albert, tiges des branches Ernestine et Albertine, partagent ses États. 1512, A la mort de Guillaume, duc de Juliers, de Berg, et comte de Ravensberg, Maximilien assure cette succession au duc de Clèves, gendre de Guillaume, de crainte que ses États n'agrandissent la maison de Saxe à laquelle il en avait lui-même donné l'expectative. — Vigueur de l'administration de Maximilien dans ses États héréditaires : c'est le premier empereur qui ait des troupes permanentes. Formation des landsknechts et reîtres. Division des États héréditaires de l'Autriche en districts. Hiérarchie des tribunaux, des conseils administratifs, etc.

II. La paix publique est en vain ordonnée par de fréquents édits. Cependant les éléments jusque-là confus du corps germanique tendent à s'ordonner. — 1467, Diète de Nuremberg, où les états délibèrent pour la première fois en trois colléges séparés. 1475, Les villes elles-mêmes se séparent en ban du Rhin et ban de Souabe. — Le besoin universel d'ordre et de justice détermine la formation de la ligue des États de Souabe (contre les violences des princes), de l'Union électorale (contre les empiétements de l'Empereur), 1488, 1502; ainsi que la création de la Chambre impériale, du conseil de Régence, et du conseil Aulique, 1495, 1500, 1501; tous les princes imitent, dans leurs États héréditaires, cette dernière institution. Organisation de l'Allemagne occidentale en six cercles (Bavière, Franconie, Saxe, Rhin, Souabe, Westphalie), 1500, auxquels sont joints, en 1512, quatre autres cercles (Autriche, Bourgogne, Bas-Rhin, Haute-Saxe). — Vers la fin du règne de Maximilien, la noblesse immédiate est exclue des diètes et retranchée du corps des états. — Établissement des postes sous cet Empereur.

§ IV. — Suisse, 1453-1515.

La liberté helvétique a été fondée par la victoire de Morgarten, 1315, et par la ligue de Brunnen. Lorsque les Suisses n'ont plus rien à craindre de l'Autriche, ils s'unissent avec elle contre le duc de Bourgogne. 1476-77, Victoires de Granson, de Morat et de Nanci. — Les huit cantons (Uri, Untervalden, Schwitz, Lucerne, Zurich, Glaris, Zug, Berne) sont portés au nombre de treize, par la réunion de Fribourg et de Soleure, 1481, de Bâle et de Schaffhouse, 1501, et d'Appenzel, 1513. En 1497, les Grisons entrent dans l'alliance des Suisses. — 1499, Dernière victoire des Suisses sur les Autrichiens.

Alliés de Charles VII dès 1453, ligués avec

Louis XI contre le duc de Bourgogne, 1474, enfin substitués par lui aux francs archers, 1480, ils composent, dans les guerres d'Italie, la meilleure partie de l'infanterie de Charles VIII et de Louis XII. Dès qu'ils ont passé les Alpes à la suite des Français, ils sont accueillis par le pape, qui les oppose aux Français eux-mêmes, et dominent un instant dans le nord de l'Italie (sous le nom de Maximilien Sforza). Après leur défaite de Marignan, 1515, les discordes religieuses les armeront les uns contre les autres, et les renfermeront dans leurs montagnes.

CHAPITRE II.

NORD DE L'EUROPE [POLOGNE ET PRUSSE, 1444-1506; RUSSIE. 1462-1505; DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE, 1448-1518].

§ I. — Pologne et Prusse, 1444-1506.

La *Pologne*, réunie depuis 1386 à la Lithuanie, par Wladislas Jagellon, premier prince de cette dynastie; puissance prépondérante entre les États slaves; rivale de la Russie pour la Lithuanie, de l'Autriche pour la Hongrie et la Bohême, de l'ordre Teutonique pour la Prusse et la Livonie. — Couverte du côté des Turcs par la Valachie, la Moldavie et la Transylvanie, elle étend sa domination sur la Prusse, et donne des rois à la Bohême et à la Hongrie. — La continuité des guerres ramenant les mêmes besoins pécuniaires, introduit en Pologne le gouvernement représentatif; mais la fierté de la noblesse, qui seule est représentée, maintient les formes anarchiques des temps barbares (*nécessité du consentement unanime*).

Prusse et Livonie. Faiblesse de cette puissance allemande, dont les États s'étendent au loin hors de l'Allemagne, au milieu des États slaves (de Pologne et de Russie). Corps de noblesse allemande, gouvernant un peuple slave.

1444-1492, Casimir IV, frère et successeur de Wladislas VI. Décadence de l'ordre Teutonique. Casimir protége les Prussiens révoltés. 1466, Traité de Thorn; l'Ordre perd la Prusse occidentale, et devient vassal de la Pologne pour la Prusse orientale. Wladislas, fils aîné de Casimir IV, est élu roi de Bohême, 1471, et de Hongrie, 1490. Ses trois autres fils, Jean Albert, Alexandre et Sigismond Ier, lui succèdent sur le trône de Pologne. 1492-1501, Jean Albert. Séparation de la Lithuanie. Guerre contre les Turcs. 1501-1506, Alexandre. Nouvelle réunion de la Lithuanie. Guerre contre les Russes et les Tartares. 1506, Sigismond Ier.

§ II. — Russie, 1462-1505.

État intérieur de la Russie : Enfants boyards, descendants des conquérants; paysans libres, fermiers des premiers, et dont l'état approche de plus en plus de l'esclavage; esclaves.

Faiblesse du grand-duché de Moscou, menacé à l'occident par les Lithuaniens et Livoniens, à l'orient par les Tartares de la grande horde, de Kazan et d'Astrakan; resserré par les républiques commerçantes de Novogorod et de Plescof, et par les principautés de Tver, de Véréia, et de Rézan. Au nord, beaucoup de pays sauvages et de peuples païens.

1462-1505, Iwan III. Il oppose à la grande horde l'alliance des Tartares de Crimée, aux Lithuaniens celle du prince de Moldavie et de Valachie, de Mathias Corvin et de Maximilien. — Il divise Plescof et Novogorod, qui ne pouvaient lui résister qu'en faisant cause commune, affaiblit successivement cette dernière république, s'en rend maître en 1477, et l'épuise en enlevant ses principaux citoyens. Fort de l'alliance du kan de Crimée, il impose un tribut aux Kazanais, refuse celui que payaient ses prédécesseurs à la grande horde, qui est bientôt détruite par les Tartares Nogaïs, 1480.

Iwan réunit Twer, Véréia, Rostof, Yaroslaf. Longue guerre sans résultat contre la Lithuanie, séparée de la Pologne depuis 1492 jusqu'en 1501. Alexandre les réunit, s'allie avec les chevaliers de Livonie; et Iwan, qui, depuis la destruction de la grande horde, a moins ménagé ses alliés de Moldavie et de Crimée, perd tout son ascendant. Il est battu à Plescof par Plettemberg, maître des chevaliers de Livonie, 1501, et Kazan révoltée prend les armes contre les Russes, 1505. Mort d'Iwan III.

Iwan prend le premier le titre de czar. Ayant obtenu du pape la main de Sophie Paléologue, réfugiée à Rome, il met dans ses armes le double aigle de l'empire grec. — Il attire et retient par force des artistes grecs et italiens. — Le premier, il assigne des fiefs aux *enfants boyards*, sous la condition d'un service militaire; il introduit quelque ordre dans les finances, établit les postes, réunit dans un code (1497) les anciennes institutions judiciaires, et veut en vain distribuer aux *enfants boyards* les domaines du clergé. — Iwan avait fondé Iwangorod, 1492 (où fut depuis Pétersbourg), lorsque les victoires de Plettemberg fermèrent aux Russes, pour deux siècles, le chemin de la Baltique. (Voyez *Karamsin*, passim.) — Premier voyage de commerce aux Indes, vers 1470.

§ II. — Danemark, Suède et Norwége, 1448-1513.

Ces royaumes étaient électifs. En Danemark, pré-

pondérance croissante des nobles; abaissement progressif des paysans. En Suède, au contraire, les paysans forment un ordre politique; richesse du clergé, puissance des archevêques d'Upsal, qui favorisent le parti danois. Antipathie nationale, malgré l'origine commune. — Dans les révolutions des trois royaumes, la Norwége suit ordinairement le sort du Danemark.

[1397, Union de Calmar. Les Danois gouvernent les trois royaumes.]

1448, Rupture de l'Union. Les sénateurs danois appellent au trône Christiern, premier de la maison d'Oldenbourg; les états de Suède, Charles VIII Canutson, maréchal du royaume.

Les Danois, fortifiés par la réunion du Slesvic et du Holstein, 1459, rétablissent deux fois leur domination sur la Suède, par le secours de l'archevêque d'Upsal, 1457, 1465, et sont deux fois chassés par le parti de la noblesse et du peuple.

1470-1520, La Suède sous l'administration des Sture. Talents et popularité des *administrateurs*. 1497-1501, La Suède reconnaît momentanément Jean II, roi de Danemark et de Norwége, qui a succédé à Christiern Ier, son père, en 1481. Jean II est le premier roi du Nord qui ait une armée permanente (gardes saxonnes).

1513, Christiern II, fils de Jean, lui succède en Danemark et en Norwége.

CHAPITRE III.

ESPAGNE [1454-1516] ET PORTUGAL [1458-1521]. HISTOIRE INTÉRIEURE DE LA PÉNINSULE.

§ I. — Espagne, 1454-1516.

Situation de l'Espagne : Les deux grands États d'Aragon et de Castille, gouvernés depuis 1412 par deux branches de la même famille, vont se réunir par un mariage, et absorber au midi le royaume de Grenade, dernier État mahométan, au nord le royaume de Navarre.—Faiblesse du pouvoir royal dans les trois royaumes chrétiens d'Espagne. Cortès composées des députés du haut clergé, de la noblesse et des communes. Grand conseil de Castille: Justiza d'Aragon, Magistrats municipaux. — Rapports de la Castille avec le Portugal; ils se lient fréquemment par des mariages qui encouragent, aux xiv et xve siècles, les prétentions du Portugal sur la Castille, au xvie celles de l'Espagne sur le Portugal. Rapports de l'Aragon avec l'Italie; rivalités des princes aragonais avec la maison d'Anjou. — Le royaume de Navarre divisé par les Pyrénées en partie française et partie espagnole, déchiré par les factions des Beaumont et des Grammont, usurpé momentanément (1441-1479) par le roi d'Aragon, obéit de nouveau à des princes français (maisons de Foix et d'Albret), jusqu'à ce que l'Aragon engloutisse ce qui est de son côté des Pyrénées. Le reste, de plus en plus dépendant de la France, finira par lui être incorporé.

Aragon et Navarre. 1458-1479, Jean II succède à Alphonse V le Magnanime en Aragon (et en Sicile). Il garde, depuis 1441, la couronne de Navarre, qui appartient à son fils Charles de Viane. 1462-1471, Révolte des Catalans, qui appellent successivement l'infant de Portugal et Jean de Calabre. — Afin de pouvoir réprimer cette révolte, Jean II engage à Louis XI le Roussillon, 1462, qu'il essaye deux fois de reprendre.

Castille. 1454-1474, Henri IV, roi de Castille, méprisé de ses sujets. Les rebelles, appuyés par l'Aragon, mettent à leur tête l'infant Alphonse, frère du roi, et déposent solennellement Henri IV, en 1465. Bataille indécise de Medina del Campo. Isabelle, déclarée héritière de la couronne de Castille, épouse Ferdinand d'Aragon, 1469, et succède à son frère, en 1474; Ferdinand hérite de Jean II son père l'Aragon et la Sicile, en 1479. La Navarre, alors détachée de l'Aragon, passe à François Phébus, arrière-petit-fils de Jean II (maison de Foix), 1479, et ensuite à sa sœur Catherine, qui épouse Jean d'Albret, 1483-84.

Castille et Aragon réunis. 1492, Conquête du royaume de Grenade et fin de la domination musulmane en Espagne. Mariage de Jeanne, héritière d'Espagne, avec Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas, et fils de l'empereur Maximilien. 1504, Mort d'Isabelle. 1504-1506, Philippe le Beau, roi de Castille. 1506-1515, Ferdinand, régent de Castille. Ministère de Ximenès. 1512, Conquête du royaume de Navarre. 1516, Mort de Ferdinand *le Catholique*, qui laisse les royaumes d'Espagne réunis à Charles, son petit-fils, souverain des Pays-Bas.

Administration de Ferdinand et d'Isabelle. Gouvernement séparé. But commun : affermissement du pouvoir monarchique, unité politique et religieuse de l'Espagne.

Ferdinand et Isabelle s'attachent à réprimer l'indépendance des barons et à restreindre les priviléges de la nation. Pour y parvenir, ils dépouillent les seigneurs des biens illégalement acquis, réunissent à la couronne les grandes maîtrises, et font concourir à leur puissance la sainte-hermandad qu'ils dénaturent, et l'inquisition qu'ils établissent en 1480 [1]. 1492, Expulsion des Juifs; conversion forcée des Mores.

[1] Les huit lignes précédentes sont extraites du *Ta-*

§ II. — Portugal, 1438-1521.

Le Portugal devient la première puissance maritime ; il fait quelques conquêtes sur la côte septentrionale de l'Afrique ; mais il échoue dans ses tentatives sur l'Espagne, dont la grandeur croissante doit, vers la fin de cette période, lui ôter toute importance politique, et, en quelque sorte, l'isoler de l'Europe jusqu'à ce qu'elle l'engloutisse.

1438-1481. ALPHONSE V *l'Africain*, successeur de Jean I[er]. 1471, Conquêtes d'Arzile et de Tanger, en Afrique. 1474-1479, Guerre malheureuse contre Ferdinand et Isabelle.

1481-1495, JEAN II. Il abaisse les grands par l'exécution du duc de Bragance et l'assassinat du duc de Viseu. — 1495-1512, EMMANUEL *le Fortuné*. 1496, Expulsion des Juifs.

CHAPITRE IV.

DÉCOUVERTES ET COLONIES DES MODERNES. — DÉCOUVERTES ET ÉTABLISSEMENTS DES PORTUGAIS DANS LES DEUX INDES, 1412-1582.

§ I. — Découvertes et colonies des modernes.

Principaux motifs qui ont déterminé les modernes à chercher de nouvelles terres et à s'y établir. 1° Esprit guerrier et aventureux, désir d'acquérir par la conquête et le pillage ; 2° esprit de commerce, désir d'acquérir par la voie légitime des échanges ; 3° esprit religieux, désir de conquérir les nations idolâtres à la foi chrétienne, ou de se dérober aux troubles de religion.

La *fondation des principales colonies modernes* est due aux cinq peuples les plus occidentaux, qui ont eu successivement l'empire des mers : aux Portugais et aux Espagnols (XV[e] et XVI[e] siècles) ; aux Hollandais et aux Français (XVII[e] siècle) ; enfin, aux Anglais (XVII[e] et XVIII[e] siècles). — Les colonies des Espagnols eurent, dans l'origine, pour principal *objet* l'exploitation des mines ; celles des Portugais le commerce et la levée des tributs imposés aux vaincus ; celles des Hollandais furent essentiellement commerçantes ; celles des Anglais, à la fois commerçantes et agricoles.

La *principale différence entre les colonies anciennes et les modernes*, c'est que les anciennes ne restaient unies à leur métropole que par les liens d'une sorte de parenté ; les modernes sont regardées comme la propriété de leur métropole qui leur interdit le commerce avec les étrangers.

Résultats directs des découvertes et des établissements des modernes ; le commerce change de forme et de route. Au commerce de terre est généralement substitué le commerce maritime ; le commerce du monde passe des pays situés sur la Méditerranée aux pays occidentaux. — Les *résultats indirects* sont innombrables ; l'un des plus remarquables est le développement des puissances maritimes.

Principales routes du commerce pendant le moyen âge : dans la première moitié du moyen âge, les Grecs faisaient le commerce de l'Inde par l'Égypte, puis par le Pont-Euxin et la mer Caspienne ; dans la seconde, les Italiens le faisaient par la Syrie et le golfe Persique, enfin par l'Égypte. — *Croisades.* — *Voyages* de Rubruquis, de Marco-Paolo, et de John Mandeville, du XI[e] au XIV[e] siècle.

Au commencement du XIV[e] siècle, les Espagnols découvrent les Canaries.

§ II. — Découvertes et établissements des Portugais dans les deux Indes, 1412-1582.

Situation du Portugal au commencement du XV[e] siècle. Resserré par les puissances de l'Espagne, et toujours en guerre avec les Mores, il tourne son ambition du côté de l'Afrique. Grand caractère de l'infant don Henri, troisième fils de Jean I[er].

1412, Cap *Non* franchi. 1419, Découverte de Madère. Navigation autour du cap Bojador, du cap Vert. 1448, Découverte des Açores ; 1460, des îles du cap Vert ; 1484, du Congo.

1485-1486, Voyages et découvertes de Covillam et de Payva, qui pénètrent par l'Égypte dans l'Abyssinie et dans l'Inde. — Barthélemi Diaz achève la découverte de la côte occidentale de l'Afrique, et touche le cap de Bonne-Espérance, 1486. — 1493-1494, Lignes de *marcation*, de *démarcation*.

1497-1498, Expédition de Vasco de Gama. Il double le cap de Bonne-Espérance, et découvre la côte orientale de l'Afrique. Jalousie des Mores en possession du commerce de l'Inde. — Tableau géographique et politique de l'Inde, lors de l'arrivée des Portugais. Vasco aborde à Calicut, sur la côte de Malabar.

1500, Alvarés Cabral découvre le Brésil en allant aux Indes orientales.

Premières guerres des Portugais dans l'Inde. 1505-1515, Alméida et le grand Albuquerque, premiers vice-rois, fondent l'empire des Portugais dans les Indes et en Afrique. 1507, Conquête d'Ormus, 1508, Guerre contre Venise et le soudan d'Égypte. 1510, Prise de Goa, qui devient la capitale des établissements portugais. 1511, Conquête de la

bleau chronologique de l'histoire du moyen âge, par M. Desmichels.

presqu'île de Malaca et des Moluques.—1518, Soumission de Ceylan.—1517, Premières relations avec la Chine; 1542, avec le Japon.

Tableau de la puissance portugaise dans l'Asie et dans l'Afrique. Chaîne de places fortes et de comptoirs. — Causes principales de décadence : 1° éloignement des conquêtes; 2° faible population du Portugal, peu proportionnée à l'étendue de ses établissements; l'orgueil national empêche le mélange des vainqueurs et des vaincus; 3° amour du brigandage substitué à l'esprit de commerce; 4° désordre de l'administration coloniale; 5° monopole de la couronne; 6° les Portugais se contentent de transporter les marchandises à Lisbonne, et ne les distribuent pas dans l'Europe.

La décadence est retardée par deux héros, Jean de Castro, 1545-1548; et Ataïde, 1568-1572. — Castro délivre Diu.—Ataïde repousse et remet sous le joug tous les rois de l'Inde révoltés.

1572, La division de l'Inde en trois gouvernements affaiblit encore la puissance portugaise. — A la mort de Sébastien et de son successeur le cardinal Henri, 1581, l'Inde portugaise suit le sort du Portugal, et passe entre les mains de Philippe II, 1582.

CHAPITRE V.

DÉCOUVERTES ET CONQUÊTES DES ESPAGNOLS A LA FIN DU XV° SIÈCLE, ET DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVI°.

Division. I. 1492-1504. Découvertes de Christophe Colomb; II. 1504-1550, conquête du Mexique, du Pérou; autres découvertes et conquêtes; III. Destruction des naturels de l'Amérique; tableau des colonies espagnoles en Amérique; leur administration.

I. Christophe Colomb, pilote génois, au service du Portugal, conçoit l'idée d'aller aux Indes par l'occident.

Il s'adresse inutilement à Gênes, au roi de Portugal, Jean II, au roi d'Angleterre, Henri VII. Au bout de huit ans de sollicitations auprès de la cour d'Espagne, il obtient trois vaisseaux d'Isabelle, reine de Castille.

1492, 12 octobre, DÉCOUVERTE DU NOUVEAU MONDE. Colomb touche d'abord à San-Salvador, une des Lucayes; il trouve ensuite plusieurs autres îles, Cuba, Haïti, etc.

1493-1495, *Second voyage*. Il découvre la Dominique, la Guadeloupe, Porto-Rico, la Jamaïque, etc. Les Indiens révoltés sont soumis par Colomb.

1498-1500, *Troisième voyage*. Colomb découvre le continent de l'Amérique à l'embouchure de l'Orénoque. Il est envoyé en Espagne chargé de fers. — Amerigo Vespucci donne son nom au nouveau monde.

1501-1504, *Quatrième voyage*. Colomb devine la forme de l'Amérique et l'existence de la mer Pacifique. Il cherche un passage vers cette mer. 1504, Retour de Colomb, mort en 1506.

II. 1° *Amérique septentrionale*, 1504-1521. —[Les Portugais avaient découvert la terre de Labrador et Terre-Neuve. Les Anglais découvrent toutes les côtes depuis la terre de Labrador jusqu'à la Floride.] 1508-1518, Les Espagnols découvrent en quatre expéditions les côtes de la Floride, du Yucatan et du Mexique.

1518-1521, *Conquête du Mexique*. 1518, Vélasquez, gouverneur de Cuba, envoie au Mexique une expédition commandée par Cortez.

État du Mexique à l'arrivée de Cortez. Grandeur de cet empire. Gouvernement analogue à la féodalité européenne. Religion sanguinaire. Civilisation : écriture symbolique, astronomie, médecine. Richesse et industrie de Mexico, écoles publiques, jardin des plantes.

Cortez, vainqueur de la république de Tlascala, s'en fait une alliée, et marche vers Mexico. 1519, Il s'empare de la personne de Montezuma. Jalousie de Vélasquez. 1520, Cortez contient Mexico, et bat l'armée de Vélasquez.

Les Espagnols assiégés dans Mexico. Bataille d'Otumba. Mexico, tout l'empire et les contrées voisines, tombent au pouvoir de Cortez, 1521, qui découvre en outre la Californie. Il meurt disgracié.

2° *Amérique méridionale*, 1509-1567. — 1509, Fondation de Sainte-Marie dans le Darien. 1513, Balboa découvre l'océan du Sud. — La côte orientale est suivie jusqu'à la Plata.

1519-1523, Magellan entreprend le premier voyage autour du monde; il tourne l'Amérique méridionale, et traverse l'océan Pacifique. Un de ses cinq vaisseaux revient seul en Europe par le cap de Bonne-Espérance.

1524-1533, *Conquête du Pérou*. État de cet empire à l'époque de sa découverte. Culte du soleil; gouvernement théocratique, incas. Esclavage de la plus grande partie du peuple. Cusco, Quito; grande route. Chants nationaux. Arts peu avancés, point de fer, nulle autre bête de somme que le lama; nul usage de la monnaie.

Pizarre, Almagro. 1524-1526, Lenteur et difficultés du voyage.—Divisions des Péruviens; leurs conjectures superstitieuses sur le but des Espagnols. — 1532, Pizarre se rend maître, par trahison, de la personne d'Atahualpa; l'inca est mis à mort. — Conquête du Pérou malgré la résistance d'un frère

de l'inca. 1535, Fondation de Lima. Révolte générale des Péruviens.

Guerres civiles du Pérou. Almagro, d'abord vainqueur des troupes de Pizarre, est défait, pris et mis à mort, 1538.—1541, Pizarre assassiné par le jeune Almagro. Vaca de Castro bat celui-ci, le fait décapiter et rétablit l'ordre.

1542, Charles-Quint déclare les Indiens libres. Révolte contre le vice-roi. Nugnez Vela, vaincu et tué par Gonzalo Pizarre.—1546, Pedro de la Gasca, ecclésiastique, sans titre, sans escorte, réduit Gonzalo Pizarre, et étouffe la guerre civile.

Découvertes et établissements divers dans l'Amérique méridionale. 1540, Entreprise de Gonzalo Pizarre, pour découvrir les pays à l'est des Andes; Orellana traverse l'Amérique méridionale, par une navigation de deux mille lieues.—Établissements: 1527, province de Vénézuéla; 1535, Buenos-Ayres; 1536, province de Grenade; 1540, Sant-Iago; 1550, la Conception; 1555, Carthagène et Porto-Bello; 1567, Caraccas.

III. 1° *Destruction des naturels de l'Amérique.* Cupidité aveugle des colons espagnols; leur barbarie. 1494, Premiers tributs. 1499, *Repartimientos.* Dépopulation d'Haïti. — Isabelle ordonne en vain la délivrance des Indiens. Les dominicains réclament en leur faveur.

1516-1520. Courage opiniâtre et éloquence de Las Casas, *protecteur des Indiens.* Ses deux premiers voyages en Europe. Jugement des Hiéronimites, épreuve de Figueroa. Las Casas offre d'établir sur la côte de Cumana une colonie de laboureurs, et plaide solennellement devant Charles-Quint la cause des Indiens. 1520, sa colonie est détruite.—La dépopulation s'étend entre les tropiques.

1542, Sur les nouvelles réclamations de Las Casas, Charles-Quint garantit aux Indiens la liberté personnelle en déterminant les tributs et services auxquels ils restent assujettis (Voy. plus haut).

2° *Tableau de l'empire espagnol en Amérique.* Si l'on excepte le Mexique et le Pérou, l'Espagne ne possédait réellement que des côtes. Les peuples de l'intérieur ne pouvaient être soumis qu'à mesure qu'ils étaient convertis par les missions, et attachés au sol par la civilisation.

Administration. Gouvernement politique : en Espagne, conseil des Indes, et cour de commerce et de justice; en Amérique, deux vice-rois, audiences, municipalités. Caciques, et *protecteurs* des Indiens.—Gouvernement ecclésiastique (entièrement dépendant du roi) : archevêques, évêques, curés ou doctrinaires, missionnaires, moines. — Inquisition établie en 1570 par Philippe II.

Administration commerciale. Monopole. Ports privilégiés : en Amérique, la Vera-Cruz, Carthagène et Porto-Bello; en Europe, Séville (plus tard Cadix); *flotte* et galions. L'agriculture et les manufactures sont négligées en Espagne et en Amérique pour l'exploitation des mines; lent accroissement des colonies, et ruine de la métropole avant 1600. Mais dans le cours du seizième siècle, l'énorme quantité de métaux précieux que l'Espagne doit tirer de l'Amérique, contribuera à en faire la puissance prépondérante de l'Europe.

CHAPITRE VI.

ANGLETERRE, 1445-1509 [GUERRE DES DEUX ROSES]. — ÉCOSSE, 1437-1513.

§ I. — Angleterre, 1445-1509.

Division. I. 1445-1461, Maison de Lancastre; II. 1461-1485, Maison d'York; III. 1485-1509, Établissement de la maison de Tudor.

Correspondance et ressemblance des guerres d'Angleterre, d'Écosse et de France. Alliance des maisons d'York, de Douglas et de Bourgogne contre celles de Lancastre, de Stuart et de France. Mort des ducs de Clarence, de Mar et de Guienne, etc. —Les comtés du Nord soutiennent Lancastre contre York (comme ils soutiendront, au XVI[e] siècle, la religion catholique contre le protestantisme; et, au XVII[e], le roi contre le parlement). — La guerre des Roses coûte la vie à quatre-vingts princes et à la plus grande partie de la noblesse; c'est ce qui explique la facilité avec laquelle les Tudors établiront ensuite le pouvoir royal sur les ruines de la féodalité.

I. 1445-1461.—*Situation de l'Angleterre.* Perte des provinces de France; imbécillité de Henri VI; administration impopulaire des ducs de Suffolk et de Sommerset; prétentions de la maison d'York, rivale de celle de Lancastre.

1445, Mariage du roi avec Marguerite d'Anjou (lequel coûte le Maine aux Anglais); caractère héroïque, mais violent, de cette princesse. Mort tragique du duc de Glocester. Les mécontents ont à leur tête Richard d'York, appuyé de Warwick, le *faiseur de rois.* 1452, Ils demandent le renvoi de Sommerset. Richard protecteur.

1455-1471, *Guerre civile entre les maisons d'York et de Lancastre,* ou *de la Rose blanche et de la Rose rouge.* Affaire de Saint-Albans; défaite et captivité de Henri VI, qui présage l'issue de la guerre civile. 1460, Le roi fait prisonnier pour la seconde fois, à la bataille de Northampton. La cause d'York et de Lancastre est plaidée devant le parlement,

qui assure le trône à Richard, après la mort de Henri. Victoire de Marguerite, à Wakefield ; le protecteur est tué. Elle bat encore Édouard, fils de Richard, à Saint-Albans, et délivre son époux.

II. 1461-1483. Édouard IV est proclamé roi d'Angleterre par le peuple de Londres, et le parlement confirme cette élection, après la sanglante bataille de Towton. La reine réfugiée en Écosse, et puis en France, repasse en Angleterre, 1463. Bataille décisive d'Exham ; troisième captivité de Henri VI.

1465, Édouard épouse Élisabeth Gray. Défection de Warwick et du duc de Clarence. 1469-70, Édouard, battu à Bambury et à Nottingham, se retire auprès du duc de Bourgogne. 1471, Il repasse en Angleterre. Défaite et mort de Warwick à Barnet. Nouvelle victoire d'Édouard, à Tewkesbury. Meurtre de Henri VI et de son fils. Captivité de Marguerite.

Henri Tudor de Richemnnd, seul rejeton de Lancastre, par sa mère, se réfugie auprès de François II, duc de Bretagne.

1471-1483. Édouard, paisible possesseur du trône, abandonne le soin des affaires à des favoris. 1475, Expédition en France, sans résultat. Édouard fait périr le duc de Clarence. 1483, Mort d'Édouard IV ; son frère, duc de Glocester, soupçonné.

1483-1485. Édouard V succède à son père. Son oncle, le duc de Glocester, le fait déclarer bâtard, l'assassine et prend sa place. Courte tyrannie de Richard III.

1485, Descente de Henri Tudor en Angleterre. Les Gallois se déclarent pour lui ; bataille de Bosworth ; mort de Richard. — *Fin de la race des Plantagenets.*

III. 1485-1509. *Avénement des Tudors.* — Henri VII, proclamé roi d'Angleterre après sa victoire, épouse Élisabeth, fille d'Édouard IV, et réunit ainsi les droits des deux maisons rivales.

Le nouveau règne est troublé par les intrigues de la veuve d'Édouard IV, et de la sœur de ce prince, duchesse douairière de Bourgogne. 1486-1487, Imposture et défaite de Lambert Simnel, qui se fait passer pour le comte de Warwick, neveu d'Édouard IV. 1492-1499, Imposture de Perkin, qui se fait passer pour Richard d'York, second fils d'Édouard IV. Il est reconnu par la duchesse de Bourgogne, et accueilli de Charles VIII, roi de France, et de Jacques IV, roi d'Écosse. Ses tentatives sur l'Angleterre et sur l'Irlande. 1499, Imposture de Wilford, qui entraîne la mort du véritable comte de Warwick.

1492, Intervention de Henri VII dans les affaires de Bretagne. Traité d'Étaples, honteux pour la France.

1502-1503, Le prince de Galles (depuis Henri VIII), épouse Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et veuve de son frère Arthur. Marguerite, fille de Henri VII, épouse Jacques IV, roi d'Écosse, et porte ainsi dans la maison de Stuart ses droits au trône d'Angleterre.

Lois et règlements de Henri VII ; il encourage la marine. Expéditions lointaines. Avarice et rapines de ce prince. — Accroissement du pouvoir royal après les guerres civiles sous la maison de Tudor. — 1509, Mort de Henri VII, et avénement de Henri VIII.

§ II. — Écosse, 1437-1513.

Ce royaume est affaibli par sa rivalité avec l'Angleterre, contre laquelle son alliance avec la France ne peut le soutenir ; par cinq minorités successives, surtout par l'anarchie féodale qui s'y prolonge. Caractère particulier de la féodalité en Écosse. Efforts impuissants des Stuarts pour l'abattre.

1437-1460, Jacques II attaque violemment l'autorité des grands. Ruine de la maison de Douglas, 1452-1456. Jacques secourt la maison de Lancastre, et périt dans une expédition en Angleterre. — 1460-1488, Jacques III irrite les grands sans les affaiblir. Nombreuses révoltes. Les frères et les favoris du roi se disputent le pouvoir. 1479, Mort du comte de Mar. 1488, Jacques périt en combattant les nobles révoltés. L'Écosse déchirée ne peut profiter des troubles de l'Angleterre. — 1488-1513, Jacques IV. Caractère chevaleresque de ce prince, opposé à celui de son prédécesseur. Réconciliation du roi et de la noblesse. 1513, Il fait une diversion en faveur de Louis XII, roi de France, et périt avec toute sa noblesse, en combattant Henri VIII à Flowden. — 1513, Jacques V.

CHAPITRE VII.

LA FRANCE, DEPUIS L'EXPULSION DES ANGLAIS JUSQU'A L'EXPÉDITION DE CHARLES VIII EN ITALIE. 1453-1494.

Cette période peut se diviser en quatre parties. I. 1444-1461, Charles VII attaque indirectement la féodalité par ses institutions monarchiques. — II. 1461-1472, Louis XI l'attaque directement dans les intérêts des grands vassaux, mais avec peu de succès, tant qu'ils peuvent appuyer leurs révoltes du nom de son frère, et que le duc de Bourgogne suit sans distraction son véritable intérêt, l'affaiblissement du roi de France. — III. 1472-1483, La mort de Charles de Guienne, frère du roi, la folie des nouveaux projets du duc de Bourgogne, qui entraînent sa ruine, laissent le champ libre à Louis ;

il démembre la succession de Bourgogne, recueille celle d'Anjou, et réunit dix provinces à la couronne. — IV. 1483-1494, Anne de Beaujeu, régente sous Charles VIII, continue le règne de Louis XI, par sa fermeté à l'égard des grands; elle accable le duc d'Orléans, et réunit la Bretagne. Les étrangers n'ont plus de point d'appui dans le royaume, et la France, désormais redoutable par son unité, devient conquérante pour un demi-siècle.

Situation de la France vers le milieu du XV*e siècle* (1453-77). Les Anglais chassés (1453), et occupés par leurs discordes. — Trois grandes puissances féodales subsistent encore : la maison d'Anjou, dont les domaines sont trop isolés les uns des autres pour former une puissance redoutable, et qui d'ailleurs tourne toutes ses vues vers l'Italie et l'Espagne; le duc de Bretagne, dont les États, plus compactes, sont moins riches; enfin, le duc de Bourgogne, le plus riche et le plus puissant, mais dont les États ne sont ni continus, ni homogènes. C'est à la fois un prince français et allemand. La Champagne empêche ses États de Bourgogne de toucher à ceux des Pays-Bas. — Les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et les mécontents de Guienne, ne cessent d'appeler les Anglais. S'ils obtiennent la Normandie, ils seront maîtres de toutes les côtes occidentales du royaume; importance de cette province, qui fournissait le tiers des impôts du royaume. — Indépendamment de ces grandes puissances entre lesquelles le roi se trouve comme enfermé, il trouve encore des ennemis du côté de la Flandre, dans Saint-Pol; du côté de la Bretagne, dans le duc d'Alençon; au centre, dans le duc de Bourbon, lié avec les mécontents du Midi.

Dans la *France du sud-ouest* (autrefois espagnole et anglaise), Bordeaux et la plupart des villes restent favorables aux Anglais, la plupart des seigneurs tiennent pour la France. Puissantes maisons de Foix, d'Albret et d'Armagnac. Les Armagnacs, qui ont contribué à assujettir la Guienne au roi de France, veulent en vain la ramener sous la domination anglaise, ou la rendre indépendante sous un frère du roi. — Le roi d'Aragon possède encore le Roussillon de ce côté des Pyrénées.

Le roi de France a des domaines compactes, des troupes réglées, et la haine du peuple contre les Anglais. Les villes se défient des grands plus que du roi. Reconnu pour la source de toute justice, il doit attirer toutes les juridictions seigneuriales dans celles de ses parlements. Il a pour alliés l'Écosse et le Danemark contre l'Angleterre; la Castille, Gênes et Florence contre la maison d'Aragon; les Liégeois, les Suisses et la maison d'Autriche contre le duc de Bourgogne; en outre les ducs de Milan et de Savoie.

I. 1444-1461. Charles VII, qui n'a pu chasser les Anglais qu'avec le secours des grands, ménage en eux les compagnons de sa victoire. Cependant il s'assure un pouvoir matériel indépendant des grands et du peuple par l'établissement de la taille perpétuelle (non autorisée par les états généraux), et d'une première armée permanente : 1444, Compagnies d'ordonnance, et francs archers. — Il prépare la concentration du pouvoir judiciaire dans la main des rois : 1443, Institution du parlement de Toulouse; 1454, Ordonnance pour la rédaction des coutumes; 1458, Procès du duc d'Alençon. — Les grands excitent le Dauphin (Louis XI) contre Charles VII, comme ils exciteront le duc de Guienne contre Louis XI. 1456, Retraite du Dauphin chez le duc de Bourgogne. Chagrins et mort de Charles VII, 1461.

II. 1461-1472, Louis XI. Prépondérance de la France à son avénement. Il accorde des secours à Marguerite d'Anjou et au roi d'Aragon, qui lui donne en gage le Roussillon et la Cerdagne, 1462.

Il veut abaisser les grands feudataires, et ne fait que les irriter. Causes qui déterminent la formation de la *ligue du bien public* : renvoi précipité des ministres de Charles VII, abolition de la pragmatique, qui ôte aux grands leur influence dans les élections ecclésiastiques, rachat des villes de la Somme, tentative d'établir la gabelle en Bourgogne, et d'ôter au duc de Bretagne les droits régaliens, tentative d'annuler le don du gouvernement de Normandie fait au comte de Charolais. — 1464-65, Nul ensemble dans l'attaque des confédérés. Ils n'ont point de chef véritable. Louis XI, sûr de Paris, a le temps d'accabler le duc de Bourbon. Le duc de Bretagne ne joint son armée à celle des confédérés qu'après la bataille de Montlhéri. Enfin, la dissolution imminente de la ligue force les confédérés d'accepter les traités de Conflans et de Saint-Maur, dans lesquels le roi ôte aux uns pour donner aux autres, et sème les haines entre tous, 1465.

Les traités de Conflans et de Saint-Maur ne sont exécutés ni à l'égard du peuple (assemblée des notables, bientôt dissoute, 1466), ni à l'égard des princes, 1465-1468. Le roi reprend la Normandie à son frère, dès 1465. — Pendant que Charles le Téméraire succède à son père (1467), gagne la bataille de Saint-Trond sur les Liégeois révoltés, et épouse la sœur d'Édouard IV, Louis XI, s'appuyant contre son frère et le duc de Bretagne de l'avis des états de Tours (1468), leur impose le traité d'Ancenis, par lequel ils renoncent à l'alliance du duc de Bourgogne.

1468, Entrevue de Péronne et captivité du roi. Par le traité de Péronne, le roi semble perdre tout ce qu'il a gagné depuis celui de Conflans. La des-

truction de Liége et l'abolition des priviléges de Gand assurent à Charles le Téméraire la paix intérieure, et lui permettent de tourner ses vues au dehors; la Champagne et la Brie, promises au frère du roi, vont établir une communication directe entre les Pays-Bas et la Bourgogne (communication qui lui est assurée déjà par l'achat de l'Alsace).

Louis XI éloigne son frère du duc de Bourgogne, en lui donnant la Guienne au lieu de la Champagne; il essaye de ramener le duc de Bretagne dans sa dépendance, en lui envoyant le cordon de Saint-Michel; il fait annuler solennellement le traité de Péronne dans l'assemblée des notables à Tours. 1471.

[1469-71, Nouvelles révolutions d'Angleterre, dans lesquelles interviennent le roi de France et le duc de Bourgogne. Louis XI favorise Lancastre, comme parti français, et d'ailleurs plus faible qu'York. Charles le Téméraire, sorti de Lancastre par son aïeule maternelle, favorise York par opposition au roi de France et dans l'intérêt du commerce de la Flandre. Victoire d'Édouard IV, allié du duc de Bourgogne.]

III. 1472-1483, Vaste puissance de Charles le Téméraire. Double but de son ambition: 1° il songe à rétablir l'ancien royaume de Bourgogne, en réunissant à ses États la Lorraine, la Provence, le Dauphiné et la Suisse; 2° il veut démembrer la France de concert avec les Anglais, et conquérir la Champagne et le Nivernois. L'un de ces projets fit tort à l'autre.

Il perd le moment favorable de former une confédération contre Louis XI. Le duc de Guienne meurt en 1472. Jean II n'attaque qu'en 1473, Édouard IV en 1475. Ainsi le roi n'a jamais qu'un ennemi étranger à combattre, et peut s'assurer des ennemis intérieurs; du duc d'Alençon en l'emprisonnant (1472), du comte d'Armagnac et de Charles d'Albret en les faisant mettre à mort (1473), du roi René en lui enlevant l'Anjou (1474), du duc de Bourbon en donnant Anne de France à son frère (1473-74), et en le nommant lui-même son lieutenant dans plusieurs provinces du Midi (1475).

1474-1475, Charles le Téméraire ayant échoué dans sa négociation avec l'Empereur, appelle Édouard IV en France. Louis XI oppose à cette alliance celle de Sigismond d'Autriche, de René II de Lorraine, et des cantons suisses. Le roi d'Angleterre descend à Calais, mais n'est pas secondé par les Bourguignons, qui consument leurs forces devant Nuits. Entrevue de Pecquigni. 1475, Paix honteuse pour la France, bientôt suivie d'une trêve avec Charles le Téméraire. Supplice de Saint-Pol. — Conquête définitive du Roussillon par Louis XI.

1474, Révolte du comté de Ferrette, soutenu par les Suisses contre Charles le Téméraire, et rendu par eux à Sigismond d'Autriche. Mort du gouverneur Hagenbach. Victoire des Suisses à Héricourt. 1475-1476, Charles envahit la Lorraine, attaque la Suisse, est défait à Granson et à Morat. 1477, Sa mort au siége de Nanci.

Louis XI pouvait, en mariant le Dauphin à Marie de Bourgogne, acquérir tout l'héritage de Charles le Téméraire. Il s'empare de la Bourgogne, de l'Artois et des villes sur la Somme.

1477, Violences des Gantois. Les états de Flandre font la guerre au roi de France, et donnent la main de leur souveraine à Maximilien d'Autriche. Commencement de la rivalité des maisons de France et d'Autriche: origine de la prépondérance de la dernière.

Louis XI s'assure des secours du duc de Lorraine et des Suisses, et de la neutralité de l'Angleterre et de l'Aragon. — 1479-1482, Maximilien maître de Cambrai, et vainqueur à Guinegate; les Français envahissent la Franche-Comté. Mort de Marie, laissant deux enfants en bas âge, Philippe le Beau et Marguerite. 1482, Traité d'Arras. Fiançailles de Marguerite avec le Dauphin Charles. Réunion temporaire de l'Artois et de la Franche-Comté.

1480, 1481, Extinction de la seconde maison d'Anjou, par la mort du roi René et de Charles du Maine. Louis XI hérite de l'Anjou, du Maine et de la Provence, et des prétentions des princes angevins sur le royaume de Naples.

1483, Mort de Louis XI; il laisse la tutelle de son fils Charles VIII à sa fille Anne de Beaujeu. — Caractère de ce prince. — Combien son règne odieux a été utile à la France. — Il consomme la ruine de la haute féodalité, en réunissant dix provinces à la couronne (Roussillon et Cerdagne, 1462; Guienne, 1472; Picardie, Bourgogne, 1477; Provence, Maine, Anjou, 1481; Perche, Artois, Franche-Comté, 1482). Il limite la juridiction des seigneurs, et fonde le pouvoir monarchique dans l'orient et le midi de la France, par l'institution de trois parlements (Grenoble, 1451; Bordeaux, 1462; Dijon, 1477). Il abat l'audace des grands dans la personne du comte d'Armagnac et du sire d'Albret, 1473; du connétable de Saint-Pol, 1475; du duc d'Alençon, 1476; et du duc de Nemours, 1477. Il facilite l'action du gouvernement sur les provinces éloignées, par l'établissement de la poste royale, 1480.

IV. 1483-1494. — Charles VIII. Régence d'Anne de Beaujeu. Prétentions de Louis, duc d'Orléans, et de Jean, duc de Bourbon. 1484, États généraux de Tours. Division remarquable des états en six nations. L'administration du royaume est confirmée à la dame de Beaujeu, et le duc d'Orléans est nommé président du conseil. Les états veulent

diriger le conseil de régence par leurs délégués, voter l'impôt tous les deux ans, et en régler la répartition.

1485, *Guerre folle*. Le duc d'Orléans, retiré à la cour de Bretagne, excite à la guerre le duc François II et Maximilien d'Autriche. Ils sont encouragés par Henri VII et par Ferdinand le Catholique. — 1486, Anne de Beaujeu réduit les rebelles de la Guienne, menace la Bretagne, et arrête les succès de Maximilien.

1488. Nouveaux mouvements en Bretagne. Louis d'Orléans vaincu et pris à Saint-Aubin. Mort de François II. — 1491, Charles VIII renonce à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, pour épouser Anne, héritière de Bretagne, qui, à son tour, rompt ses fiançailles avec Maximilien. Première réunion du duché de Bretagne. [Les possesseurs des trois grands fiefs, Bourgogne, Provence, Bretagne, étant morts sans enfants mâles, le roi de France a démembré la première succession, 1477, a recueilli la seconde en vertu d'un testament, 1481, et la troisième par un mariage, 1491.]

1491-1493, Maximilien se ligue avec Henri VII et Ferdinand le Catholique contre la France. Charles, pressé de porter ses armes en Italie, rend à Ferdinand le Roussillon et la Cerdagne, à Maximilien l'Artois et la Franche-Comté, et s'engage à continuer la pension que Louis XI payait au roi d'Angleterre.

1494, Commencement des guerres d'Italie.

CHAPITRE VIII.

L'ITALIE, DEPUIS LA PAIX DE LODI JUSQU'A L'EXPÉDITION DE CHARLES VIII. 1454-1494.

Tableau de l'Italie au milieu du XVe *siècle*. L'Italie, riche et florissante par les arts, mais divisée entre un grand nombre de princes, a perdu l'esprit militaire, et doit bientôt perdre l'indépendance nationale.—Essais d'un système d'équilibre, mais point de centre bien déterminé. Politique incertaine et perfide. — Petites guerres interminables; les *condottieri* se font de la guerre un jeu lucratif.

Au nord Venise et Gênes, au milieu Florence et quelques autres villes de Toscane, sont les seules républiques qui subsistent. Florence est affaiblie par la politique trop personnelle des Médicis; Gênes, par les factions qui la soumettent souvent à des princes étrangers; Venise, par un gouvernement dur et soupçonneux malgré son habileté, par ses guerres lointaines avec les infidèles, et par la jalousie de toutes les puissances italiennes. — Au centre de la Lombardie, s'élève la puissance militaire des ducs de Milan, souvent maîtres de Gênes et rivaux de Venise; le reste de la Lombardie est partagé entre plusieurs seigneurs qui servent les grandes puissances, comme *condottieri;* ils sont imités en petit par les tyrans de Romagne. — L'autorité des papes s'affermit dans la ville de Rome, et s'étend peu à peu dans l'État romain. — Au midi, le plus considérable des États de l'Italie, le royaume de Naples, est occupé par un prince espagnol, dont l'autorité lutte contre celle de ses puissants barons.

I. *Royaume de Naples*. 1435-1454. — JEANNE II, reine de Naples, adopte successivement ALPHONSE le Magnanime, roi d'Aragon, et Louis d'Anjou. Guerre entre Alphonse et René d'Anjou. Succès divers. 1450-1454, Dans la dernière période de la guerre, le parti d'Anjou est soutenu par François Sforza, nouveau duc de Milan, et par Florence, alors sous la direction de Côme de Médicis; Alphonse d'Aragon a pour alliée Venise, ennemie de Sforza. Effroi inspiré par la prise de Constantinople; paix générale de Lodi, 1454.

Alphonse continue la guerre contre Gênes. Les Génois défèrent la seigneurie de leur ville au roi de France; Jean de Calabre, fils de René d'Anjou, les défend contre Alphonse.

1458, Mort d'Alphonse; son brillant caractère. FERDINAND *le Bâtard* lui succède sur le trône de Naples; prétentions de Calixte III; les barons napolitains appellent Jean de Calabre. 1460-1464, D'abord vainqueur à Sarno, Jean est chassé de Gênes, et défait à Troïa.

1480-1481, Occupation d'Otrante par les Turcs. 1484-1486, Guerre de Ferdinand contre Innocent VIII, et ses barons révoltés; traité perfide; le pape appelle en vain les Français.

II. *État romain :* 1447-1455, NICOLAS V protége les savants. 1448, Il obtient de l'Empereur la révocation de la pragmatique de Mayence. 1453, Conjuration de Porcaro. — 1455-1458, CALIXTE III (Borgia).

1458-1464, PIE II (Sylvius-Æneas-Piccolomini) obtient de Louis XI la révocation de la pragmatique de Bourges, 1461, et prépare une croisade, 1459-1464.

1464-1471, PAUL II. Il abandonne la politique généreuse de son prédécesseur; arme Mathias Corvin contre le roi de Bohême, et fait la guerre au duc d'Urbin. — 1471-1484, SIXTE IV (de la Rovère). Puissance de ses quatre neveux. Guerres contre Florence, contre le duc de Ferrare. Il appelle, le premier, les Suisses dans les guerres d'Italie. — 1484-1492, INNOCENT VIII. Guerre contre le roi de Naples. — 1492, ALEXANDRE VI (Borgia).

III. *Florence*. 1434-1464, Administration de

Cosme de Médicis, *père de la patrie.* Encouragements donnés aux lettres et aux arts. A sa mort, Florence perd la direction de la politique italienne.

1464-1469, Pierre Ier. Tentative pour rétablir l'ancien gouvernement. — 1469-1492, Laurent, *père des muses*, et Julien. 1478, Conjuration des Pazzi; guerre soutenue par Laurent contre Sixte IV et Ferdinand de Naples. Prodigalité de Laurent; banqueroute de Florence, 1490. — 1492-1494, Pierre II.

IV. *Milan.* 1450-1466, Usurpation et règne brillant du *condottiere* François Sforza. — 1466-1476, Tyrannie de son fils Galéas, qui meurt assassiné. — 1476-1494, Jean Galéas. Tutelle de Bonne de Savoie; sage administration de Simonetta. Ambition de Ludovic le More, oncle du jeune duc; il s'empare de la régence, 1480.

V. *Venise.* Cette puissance maritime méconnaît l'objet raisonnable de son ambition, et tend à s'agrandir du côté de la terre ferme. 1484, Guerre contre Ferrare. — Puissance des Vénitiens dans le Levant depuis les croisades. 1463-1479, Guerre contre les Turcs; perte de Négrepont. 1473, 1489, Acquisition de Chypre. — Malgré ses pertes dans le Levant, Venise devient la puissance prépondérante de l'Italie.

VI. *Autres États.* Factions de Gênes; familles des Doria, Spinola, Grimaldi, Fieschi, des Adorni et Fregosi. 1453, Perte de Péra. Gênes soumise aux Français, 1458-1461; au duc de Milan, 1464-1478. — Républiques de Sienne et de Lucques. — Savoie, sous l'influence de la France. — Maisons d'Este à Ferrare, Modène et Reggio, de Gonzague à Mantoue; de Bentivoglio à Bologne; de Baglioni à Pérouse; de Montefeltro à Urbin; de Malatesta à Rimini; etc.

État de l'Italie en 1493-1494. Ludovic le More tient en captivité son neveu Jean Galéas, duc de Milan, et règne sous son nom. Réclamations de Ferdinand, roi de Naples, et de son fils Alphonse, beau-père de Jean Galéas. Ludovic appelle Charles VIII en Italie.

Inaction des trois puissances qui pouvaient s'interposer, du pape Alexandre VI (sa politique versatile); de Venise (ses espérances ambitieuses); de Florence (incapacité de Pierre de Médicis, successeur de Laurent).

CHAPITRE IX.

LA FRANCE ET L'ITALIE, SOUS CHARLES VIII ET SOUS LOUIS XII. 1494-1515.

Les causes réelles des guerres d'Italie sont : 1° la puissance nouvelle de la France et de l'Espagne, dont toutes les forces viennent d'être concentrées dans la main des rois par l'habileté de Louis XI et de Ferdinand le Catholique. Les deux nations doivent devenir conquérantes; la seconde, réunie aux Pays-Bas, et au nouveau monde, doit l'emporter en Italie. 2° La situation de l'Italie, dont la richesse, les divisions, et la faiblesse morale semblent appeler les conquérants.

Indépendamment des prétentions que la maison de France élève au trône de Naples en vertu des droits de la branche d'Anjou, elle en fait bientôt valoir d'autres sur le Milanais en vertu des droits de la branche d'Orléans. Mais un roi d'Espagne, devenu Empereur, lui disputera encore le Milanais, comme fief de l'Empire.

Les guerres d'Italie se divisent en trois périodes, dans lesquelles elles augmentent toujours d'importance et de durée. Dans la première, sous Charles VIII, la guerre a pour objet la possession du royaume de Naples, 1494-1495. — Dans la seconde, Louis XII occupe et perd le Milanais et le royaume de Naples; les Espagnols s'établissent pour deux siècles dans ce royaume, 1499-1514. — Dans la troisième, François Ier lutte en vain contre Charles-Quint pour la possession du Milanais, 1515-1544. L'influence espagnole s'étend sur toute l'Italie. — La première période n'est qu'une invasion passagère. La seconde présente la destruction de l'ancien système politique de l'Italie. A la fin de cette période, et surtout dans la troisième, les étrangers vainqueurs des Italiens luttent entre eux pour le partage des dépouilles.

1494-1495, *Expédition de Charles VIII en Italie.* Projets chimériques du roi de France. Il confie la régence à la reine et au sire de Beaujeu, et part avec 32,000 hommes. L'alliance des Suisses, de la Savoie, du Montferrat, et du duc de Milan, lui livre l'entrée de l'Italie, mais il n'est sûr ni de Venise, ni de Florence, ni du pape. — Irrésolution du roi de Naples, Alphonse II; sa flotte est repoussée des côtes de Gênes, et son armée du Milanais. — Charles VIII entre en Toscane. Fermentation de Florence; prédications de Savonarole. Pierre de Médicis est chassé. Pise secoue le joug de Florence. — 1495, Alexandre VI traite avec le roi, et lui remet Zizim. — Alphonse II abdique la couronne de Naples en faveur de Ferdinand II, qui lui-même est forcé de s'éloigner. Charles VIII entre dans Naples.

Mécontentement des grands et du peuple. Ligue de Ludovic, des Vénitiens et d'Alexandre VI avec Ferdinand le Catholique et Maximilien contre les Français. — Retour de Charles VIII. Brillante victoire de Fornoue. — Ferdinand II chasse les Fran-

çais du royaume de Naples avec le secours de Ferdinand le Catholique. — Mais la coalition se dissout. Mort de Charles VIII, en 1498.

Cette ligue presque européenne contre la France offre le premier essai du système d'équilibre.

1498, Avénement de Louis XII. Caractère de ce prince et de son ministre George d'Amboise. Louis divorce avec Jeanne de France pour épouser Anne de Bretagne.

Guerres de Louis XII en Italie. I. Jusqu'aux traités de Blois, 1499-1504. II. Jusqu'à la *sainte Ligue*, 1504-1511. III. Jusqu'à la mort de Louis XII, 1511-1515.

I. 1499-1504. Traité avec Venise pour le partage du Milanais. Ludovic le More n'est secouru d'aucun de ses alliés; les Turcs seuls font une diversion.

L'armée de Ludovic se dissipe, toutes les villes ouvrent leurs portes. Louis XII entre dans Milan. Ludovic, avec une armée de Suisses, reprend le Milanais. Il est livré par les siens à Louis XII.

1500, Ligue secrète de Louis XII et de Ferdinand le Catholique contre Frédéric, roi de Naples. Secours perfide de Gonzalve de Cordoue. Frédéric se remet entre les mains de Louis XII. — 1500-1503, Mésintelligence des vainqueurs au sujet de la Capitanate. Gonzalve bloqué dans Barlette. Louis trompé par le traité de Lyon. Défaite des Français à Séminara, à la Cérignole. Les Espagnols sont maîtres du royaume de Naples, 1503.

Conquête de la Romagne par César Borgia. Mort du pape Alexandre VI. D'Amboise prétend à la tiare, et arrête sous les murs de Rome l'armée qui devait reconquérir Naples, 1503. Exaltation de Pie III, de Jules II (Julien de la Rovère). Les conquêtes de César Borgia reprises par le pape, ou envahies par les Vénitiens. — 1504, Dernière défaite des Français dans le royaume de Naples, sur le Garillan.

II. 1504-1514. Caractère de Jules II. Double but de sa politique: 1° faire de l'État ecclésiastique la puissance prépondérante de l'Italie; 2° chasser les *barbares* au delà des Alpes. Le premier de ces projets contraria l'autre.

Richesses et puissance de Venise enviées de tous les souverains. Mécontentements particuliers de Jules II, de Louis XII, de Maximilien et de Ferdinand.

1504-1505. Traités de Blois avec Maximilien et Philippe le Beau, et avec Ferdinand le Catholique. Louis XII promet Claude sa fille au jeune Charles d'Autriche, en lui donnant pour dot le Milanais, la Bretagne et la Bourgogne, et abandonne ses droits sur Naples à Ferdinand, comme dot de sa nièce Germaine de Foix. Louis et Maximilien s'allient contre Venise, pour se partager les possessions continentales de cette république. Les événements de l'Espagne suspendent l'exécution de cette partie du traité.

1506, États de Tours. Révocation du traité de Blois. Claude de France, fiancée au comte d'Angoulême (depuis François Ier). — 1507, Révolte de Gênes, bientôt réprimée par Louis XII.

1508, *Ligue de Cambrai*, seconde coalition européenne, première entreprise suivie de concert dans un but commun par la plupart des États civilisés. — L'existence de Venise était nécessaire au pape, à la France, et à l'Autriche qui l'attaquaient.

Le résultat immédiat de la guerre qui commence avec la ligue de Cambrai, est l'agrandissement du pape et l'affermissement de Ferdinand; son résultat lointain est la perte du Milanais pour Louis XII.

1509, Bataille d'Agnadel. Les Français prennent Brescia, Bergame, Crême et Crémone; le pape, Rimini, Ravenne, Faenza; le duc de Ferrare s'empare du Polésin de Rovigo; Maximilien, de Vérone, Vicence et Padoue; Ferdinand recouvre Trani, Brindes, Otrante, etc.

Prudence et fermeté des Vénitiens. Ils délient leurs sujets du serment de fidélité et promettent de les indemniser. Ils battent le marquis de Mantoue, échouent à l'attaque de Ferrare, mais reprennent Padoue où ils soutiennent contre Maximilien un siége mémorable, et détachent Jules II de la ligue. Le pape, maître de la Romagne, médite l'exécution de son second projet, l'expulsion des *barbares*.

Économie mal entendue de Louis XII, qui réduit les pensions des Suisses, et ne leur permet plus de s'approvisionner dans la Bourgogne et le Milanais. Jules II appelle les Suisses en Italie, et commence la guerre contre les Français. Irrésolution et scrupules du roi de France. Concile de Pise; concile de Latran.

III. 1511-1515, *Sainte Ligue*, formée par le pape (assisté des Suisses), par Ferdinand le Catholique et par les Vénitiens contre Louis XII; Henri VIII et Maximilien y accèdent ensuite.

Gaston de Foix, neveu de Louis XII, général de l'armée française en Italie. Il fait rebrousser chemin aux Suisses, délivre Bologne, et reprend Brescia. 1512, Brillante victoire de Ravenne; Gaston y périt.

1513, Les Suisses établissent dans le Milanais Maximilien Sforza, fils aîné de Ludovic. Jules II lui donne le titre de duc, mais réunit Parme et Plaisance aux États de l'Église. — Les Médicis rétablis à Florence par les confédérés. — Mort de Jules II. Exaltation de Léon X (Jean de Médicis).

Les Vénitiens se détachent de la ligue pour s'u-

nir aux Français. Ils attaquent de concert le Milanais. Victoire des Suisses à Novarre. Les Français repassent les monts.

La France attaquée de tous côtés. Ferdinand, avec le secours des Anglais, s'empare de la Navarre et chasse Jean d'Albret. Henri VIII, vainqueur des Français à Guinegate, en Picardie; des Écossais alliés de la France, à Flowden. Les Suisses envahissent la Bourgogne.

Louis XII conclut une trêve avec Ferdinand, abjure le concile de Pise, laisse le Milanais à Maximilien Sforza, et épouse la sœur de Henri VIII, 1514. Sa mort, 1515. (Voy. plus bas l'administration de Louis XII.)

DEUXIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LA RÉFORME DE LUTHER, JUSQU'AU TRAITÉ DE WESTPHALIE. 1517-1648.

CHAPITRE X.

CHARLES-QUINT, FRANÇOIS Ier, ET SOLIMAN. 1515-1566.

§ I. — Charles-Quint et François Ier, 1515-1547.

1515, Avénement de FRANÇOIS Ier, arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, et fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie. — CHARLES-QUINT, fils de Philippe le Beau, souverain des Pays-Bas, lui succède en 1506 ; petit-fils par sa mère de Ferdinand le Catholique, roi d'Espagne, il lui succède en 1516 ; petit-fils par son père de l'empereur Maximilien, il hérite de lui en 1519 l'archiduché d'Autriche (auquel son frère Ferdinand doit joindre, en 1526, la Hongrie et la Bohême) ; il est élevé la même année au trône impérial. — Caractères de François Ier et de Charles-Quint.—Le règne de Charles-Quint peut se partager ainsi : 1516-1521, Préparation aux guerres d'Italie. 1521-1526, Lutte contre François Ier. 1526-1544, Lutte contre Soliman et François Ier ; 1544-1555, Lutte contre les protestants d'Allemagne.

Causes des querelles de François Ier et de Charles-Quint : 1° rivalité de puissance ; 2° concurrence pour la couronne impériale ; 3° possession disputée du Milanais et du royaume de Naples ; 4° occupation de la Navarre par les Espagnols, 5° de la Bourgogne par les Français.

Comparaison de leurs ressources : 1° l'empire de Charles, plus vaste, touche tous les États de l'Europe ; mais il est comme dispersé, et n'est point arrondi comme la France ; 2° les sujets de Charles sont plus riches, mais son autorité est limitée ; des deux côtés, continuels embarras de finances ; 3° supériorité de la gendarmerie française, de l'infanterie espagnole ; 4° supériorité des généraux de Charles-Quint ; 5° avantages de Charles dans l'opinion, comme Empereur, et comme ennemi des Turcs.

Caractère des guerres de François Ier. Ces guerres sont au nombre de cinq, dont quatre contre Charles-Quint ; le Milanais en est le théâtre ordinaire. Conduite impolitique de Henri VIII entre les deux rivaux. Alliance de François Ier avec les protestants d'Allemagne et avec Soliman ; sa position équivoque à leur égard. Les diversions des Turcs concourent trois fois à sauver la France.

Résultats de ces guerres : 1° Épuisement de la France et de l'Espagne, dépopulation de l'Italie. 2° l'Italie est définitivement asservie à l'Espagne ; La France reste entière et indépendante ; 3° l'orient et l'occident de l'Europe commencent à avoir des rapports politiques ; 4° Charles-Quint, affaibli par François Ier et par Soliman, ne peut accabler les protestants d'Allemagne.

1515, Traités de François Ier avec Henri VIII, Charles d'Autriche, et Venise. — 1515-1516, La première guerre de François Ier en Italie doit réussir, parce que le roi, encore ami de la Savoie, n'a que les Suisses contre lui ; l'Église lui est favorable (concordat de Léon X, 1515) ; le roi d'Espagne se meurt. — Sanglante bataille de Marignan ; conquête du Milanais sur Maximilien Sforza ; traité avec les Suisses qui devient le fondement d'une paix durable. 1516, Traité de Noyon avec Charles d'Autriche, successeur de Ferdinand le Catholique.

1519, Mort de l'empereur Maximilien ; François, Charles, et Henri VIII briguent l'Empire. CHARLES l'emporte, et devient suzerain du Milanais, fief impérial.

1521-1526. *Première guerre de François Ier contre Charles-Quint.* Troubles des royaumes de Castille et de Valence. François pénètre en Espagne, et secourt les insurgés. Il fait attaquer les Pays-Bas par le duc de Bouillon. La guerre commence en Italie. Charles, allié du pape ; François Ier, des Vénitiens et des Suisses. Les expéditions de 1521, 1522, échouent, faute d'argent. 1521, FRANÇOIS SFORZA, duc de Milan. 1522, Exaltation d'ADRIEN VI, (ancien précepteur de Charles-Quint). Défaite des Français et des Suisses, à la Bicoque. Prise de Gênes par les Impériaux. — Le roi d'Angleterre, sollicité par les deux rivaux (1516-1522), se décide, à la

persuasion de Wolsey, en faveur de Charles; traité de Windsor. 1523, Venise entre aussi dans l'alliance de Charles-Quint.

Les expéditions de 1523, 1524, échouent par la défection du connétable de Bourbon (1523), et par la lenteur de Bonnivet. — Démembrement projeté de la France. 1523, Invasion de la Provence et de la Picardie. Retraite de la Biagrasse. — 1525, François Ier rentre dans le Milanais. Siége et bataille de Pavie. Captivité de François Ier. 1526, Traité de Madrid; François renonce à ses prétentions sur l'Italie, promet de faire droit à celles de Bourbon, de céder le Bourgogne, de donner ses deux fils en otages, et de s'allier à Charles-Quint par un double mariage.

1526, Alliance du roi d'Angleterre, du pape (Clément VII), du duc de Milan, de Venise, de Florence et de Gênes avec François Ier. 1527-1529, *Seconde guerre de François Ier contre Charles-Quint.* En prolongeant les négociations, le roi de France laisse succomber le duc de Milan et le pape. Bourbon envahit le Milanais, et marche sur Rome. Sac de Rome, et captivité du pape. 1528, Naples assiégée par Lautrec et Doria. Défection de Doria. Les progrès de la Réforme et l'invasion de la Hongrie et de l'Autriche par Soliman déterminent la paix de Cambrai, 1529; François ne cède point la Bourgogne, mais abandonne ses alliés d'Italie. Charles-Quint, arbitre de l'Italie. A la mort de François Sforza, 1535, il s'empare du Milanais.

1534, Alliance publique du roi de France avec Soliman. 1535-1538, *Troisième guerre de François Ier contre Charles-Quint.* La Savoie en est le théâtre principal. Le duc, mécontent du roi de France depuis 1516, et alarmé des prétentions de Louise de Savoie, a épousé Béatrix de Portugal, belle-sœur de Charles-Quint; il refuse, en 1535, le passage aux Français, qui s'emparent de la plupart de ses places; les Impériaux, et les Suisses alliés de Genève, occupent toutes les autres. 1536, Charles-Quint pénètre en Provence, en Champagne et en Picardie. L'invasion de Soliman en Hongrie, les ravages des barbaresques sur les côtes d'Italie, et surtout les embarras pécuniaires de Charles-Quint, déterminent la *trêve de Nice*, 1538. Chacun reste maître de ses conquêtes. — Révolte de Gand et passage de Charles-Quint par la France.

1541-1546. Renouvellement de la troisième guerre de François Ier contre Charles-Quint. François, allié de Soliman, du duc de Clèves, des rois de Danemark et de Suède, envahit avec cinq armées le Roussillon, le Piémont, le Luxembourg, le Brabant et la Flandre. 1542, Succès dans le Luxembourg et dans le Piémont. Levée du siége de Perpignan. 1543, Ligue de Charles-Quint et de Henri VIII. Le second, ayant vaincu le roi d'Écosse (dès 1542), le premier ayant forcé le duc de Clèves de lui abandonner le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, 1543, n'ont plus rien à craindre derrière eux, et peuvent attaquer le nord de la France. Siége de Landrecies. — Bombardement de Nice. 1544, Victoire des Français à Cérisoles. — Charles entre en France par la Lorraine, Henri VIII par la Picardie. Siége de Boulogne. (Affaires religieuses de l'Allemagne. Invasion de Soliman.) 1544, *Traité de Crépy*; renonciation de François à Naples, de Charles à la Bourgogne; le duc d'Orléans doit être investi du Milanais. 1546, Paix avec l'Angleterre. 1547, Mort de François Ier et de Henri VIII.

1547-1559. HENRI II. Expédition d'Écosse. 1549-1550, Guerre contre les Anglais, et siége de Boulogne. — 1550, Guerre de Parme. 1552-1559, *Quatrième guerre contre Charles-Quint* (et Philippe II). Alliance avec les protestants d'Allemagne. Occupation de la Lorraine et des trois évêchés. Charles-Quint échoue devant Metz. Succès des Impériaux dans la Picardie et dans l'Artois, 1553; ils sont battus à Renti, 1554. Progrès de Brissac dans le Piémont. 1554-55, Siége de Sienne. 1555-56, Les Corses soutenus par la France dans leur révolte contre Gênes. 1556, Tentative du duc de Guise sur Naples. Trêve de Vancelles. — 1557, L'Angleterre se déclare contre la France. Défaite de Saint-Quentin, compensée par la prise de Calais, 1558. Défaite de Gravelines. 1559, *Paix de Cateau-Cambrésis*; Henri II ne garde de ses conquêtes que Calais (pour huit ans), les trois évêchés, et quelques places de Savoie.

Révolutions des principaux États de l'Italie de 1494 à 1559 : 1° *Venise* : Sa décadence. 1501, Institution des trois inquisiteurs d'État. Elle conserve seule quelque indépendance. — 2° *Florence* : 1494-1496, Puissance populaire et mort de Savonarole. 1494-1509, Guerre contre Pise. 1512-1527, Premier retour des Médicis. 1530, Second retour des Médicis. 1559, Création en leur faveur du grand-duché de Toscane. La réduction de *Sienne*, en 1555, complète la soumission de l'Italie à l'influence espagnole. — 3° *Gênes* : 1528, gouvernement aristocratique établi par André Doria. 1547, Conjuration de Fiesque. — 4° Agrandissement du *patrimoine de Saint-Pierre*, dans la dépendance duquel rentrent plusieurs États du centre de l'Italie. 1545-1557, *Parme et Plaisance* érigés en duchés en faveur des Farnèses. — 5° La *Savoie* occupée par les Français et les Impériaux, 1538-59-62.

§ II. — Sélim Ier, Soliman le Grand, 1512-1566 (Turquie et Hongrie.)

Ce demi-siècle est l'époque de la plus grande puis-

sance des Turcs ; leur décadence commence après Soliman. Sous lui ils ne furent pas moins redoutables sur mer que sur terre ; ils opposèrent dès lors aux chevaliers de Malte les puissances barbaresques. Mais ce qui rend surtout cette époque remarquable, c'est la première alliance des Turcs avec la France contre la maison d'Autriche.

1512-1520, Sélim Ier. Il bat ses frères Achmet et Corcud. Victoire de Sélim sur les Persans, 1514, et acquisition du Diarbekir, 1516. — 1517, Conquête de la Syrie et de l'Égypte sur les mameluks. [Venise perd le commerce de l'Orient.] Soumission du chérif de la Mecque.

1520-1566, Soliman *le Grand*. Il commence son règne par la prise de Belgrade, 1521, et de Rhodes, 1522, les deux écueils de Mahomet II. La première conquête lui ouvre la Hongrie, la seconde assure aux Turcs la domination dans l'orient de la Méditerranée. [Les chevaliers de Rhodes obtiendront de Charles-Quint Malte et Tripoli, en 1530.] — 1526, Nouvelle invasion de la Hongrie. Bataille de Mohacz, et mort du roi Louis. Ferdinand d'Autriche lui succède en Bohême ; mais en Hongrie, Soliman soutient les prétentions du Transilvain Zapoly. — 1529, Soliman pénètre en Autriche, mais échoue devant Vienne. — 1532, Formidable invasion de la Hongrie, retardée par les siéges de Guntz et de Strigonie, et arrêtée par l'armée de l'Empire.

1534, Alliance avec François Ier contre Charles-Quint. Hairadin Barberousse, amiral de Soliman, s'empare de Tunis, que lui enlève Charles-Quint en personne, 1535. — 1534-35, Première expédition contre la Perse ; prise de Tauris et de Bagdad, suivie de revers. 1538, Conquête de l'Yémen. — 1537-40, Guerre contre Venise, qui, par la mauvaise volonté de Charles-Quint, perd ce qui lui restait dans l'Archipel. 1541, Charles-Quint échoue dans son expédition contre Alger.

La querelle de Ferdinand et de Zapoly semblait terminée, depuis 1536, par un traité de partage qui assurait toute la Hongrie à Ferdinand après la mort de Zapoly. A la mort de ce dernier, 1540, les Hongrois ne voulant point obéir aux Autrichiens, portent au trône le fils de Zapoly, Jean Sigismond. La reine mère appelle les Turcs, qui battent l'armée autrichienne devant Bude, et s'emparent de la basse Hongrie. 1542, Renouvellement de l'alliance avec François Ier ; union des flottes française et ottomane. 1545, Ferdinand devient tributaire des Turcs.

1546, Guerre dans l'Inde contre les Portugais (alliés de Charles-Quint). — 1548, Seconde expédition de Perse. Victoire de Van.

Ferdinand, en faisant assassiner Martinuzzi, 1551, rouvre la Hongrie aux Turcs, et la Transylvanie à Jean Sigismond. — Troubles intérieurs. 1552-57, Roxelane, que Soliman a épousée, le gouverne, et persécute ses enfants. — 1559-62, Guerre de Hongrie. — Siége et défense héroïque de Malte, 1565 ; de Zigeth en Hongrie, devant laquelle meurt Soliman, 1566.

CHAPITRE XI.

PREMIER AGE DE LA RÉFORME. [SON ÉTABLISSEMENT EN ALLEMAGNE ET DANS LES PAYS OCCIDENTAUX ET SEPTENTRIONAUX DE L'EUROPE. SA PREMIÈRE LUTTE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE. 1517-1559.]

Événements qui préparèrent la Réforme : Séjour des papes en France. Schisme d'Occident. — Attaques dirigées contre les papes, par Arnaud de Brescia, par Savonarole, et par les conciles de Bâle et de Constance. Pragmatiques d'Allemagne et de France. — Hérésies de Valdus, Wiclef, Jean Huss.

Les résultats immédiats ou prochains de la Réforme furent : 1° relativement à la religion, la séparation de la moitié de l'Europe de l'Église catholique ; 2° relativement à la politique, presque toutes les révolutions, presque toutes les guerres civiles ou extérieures jusqu'au traité de Westphalie.

§ I. — Établissement de la Réforme en Allemagne. Sa première lutte contre la maison d'Autriche. 1517-1555.

1517, Luther attaque la vente des indulgences. 1518, Il en appelle au pape, mieux informé ; 1519, à un concile général. Mort de Maximilien ; vacance de l'Empire. Vicariat de Frédéric le Sage, électeur de Saxe, et protecteur de Luther. Longue absence de Charles-Quint, Empereur élu. ***Captivité de Babylone.*** Mélanchton, Carlostadt, etc. 1521, Luther comparaît à la diète de Worms. Son séjour à Wartbourg. 1522, La diète de Nuremberg demande un concile général.

La révolution, jusque-là toute religieuse, devient une révolution politique, par l'effet de quatre événements : 1° Anabaptisme, prêché par Muncer ; 1524-1525, guerre des paysans de Souabe ; 2° 1525, Sécularisation de la Prusse, par Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique ; 3° 1525, 1526, Établissement public du luthéranisme dans l'électorat de Saxe, et dans le landgraviat de Hesse ; 4° 1526, ***Ligue catholique*** de Dessau, ***luthérienne*** de Torgau.

La rupture du traité de Madrid et l'invasion de Soliman en Hongrie obligent Charles-Quint d'accorder aux protestants une tolérance temporaire. La

paix de Cambrai, 1529, le rend libre de sévir. Diète de Spire, qui défend toute innovation. Les réformés *protestent*. 1530, Diète d'Augsbourg; *Confession d'Augsbourg*. Ferdinand, roi des Romains. 1531, *Ligue de Smalkalde* (encouragée par la France, l'Angleterre, la Suède, et le Danemark; invasion de Soliman).

1532-1546. Accord provisoire de Nuremberg. Les guerres contre les Turcs et contre les Français diffèrent la rupture de quatorze ans. Cependant la paix est troublée : 1° par les violences des protestants et par les poursuites de la chambre impériale; 2° 1534, par la révolte des anabaptistes de la Westphalie, qui s'emparent de Munster; 3° 1534, par l'expulsion des Autrichiens du Wurtemberg; 4° 1538, par la conclusion de la *sainte Ligue* contre les protestants; 5° 1542, par la spoliation de Henri de Brunswick, chassé de ses États par l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse; 6° 1543-1546, par la tentative de l'électeur archevêque de Cologne pour séculariser ses États, et par son expulsion. — Dans cette période, de 1535 à 1539, l'électeur de Brandebourg, l'électeur palatin, et le duc de Saxe établissent le culte réformé dans les pays de leur obéissance.

1540, 1541, Conférences inutiles de Worms et de Ratisbonne. [Renouvellement de l'alliance de François Ier et de Soliman.] 1544, Seconde diète de Spire [paix de Crépy]. — 1542, 1545, Convocation, ouverture du concile de Trente. Les protestants refusent de s'y rendre. 1546, Mort de Luther.

1546-1547. *Première guerre du protestantisme en Allemagne*. Charles traite avec Soliman, s'allie avec le pape, et gagne Maurice, duc de Saxe. Lenteur et irrésolution des confédérés. Maurice envahit l'électorat de Saxe. Dissolution de la ligue, et soumission de la plupart des protestants. [François Ier excite Soliman, le pape, Venise et le Danemark contre Charles-Quint, et négocie avec les protestants; mort de François Ier.] 1547, Nouvelle invasion de l'électorat de Saxe. Bataille de Muhlberg. Captivité de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. — Réduction des Bohémiens.

1547-1551. Charles-Quint arbitre de l'Allemagne. Diète d'Augsbourg; l'électorat de Saxe donné à Maurice. Translation du concile de Trente à Bologne. 1548, *Interim*; les villes libres sont forcées de s'y soumettre. Charles entreprend de faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils. — Politique de Maurice. 1551, Siége de Magdebourg. 1551-1552, Maurice s'allie avec Henri II, roi de France.

1552. *Seconde guerre*. Maurice surprend Charles-Quint; fuite de l'Empereur. Henri s'empare de Metz, Toul et Verdun. Convention de Passau. 1555, *Paix de religion*, conclue à Augsbourg. Les protestants professent librement leur religion, conservent les biens ecclésiastiques qu'ils possédaient avant 1552, et peuvent entrer dans la chambre impériale. Ce traité contient plusieurs germes de guerre. (Voy. ch. XIII, § II).

1555-1556, Abdication de Charles-Quint. Ferdinand, Empereur : Philippe II, roi d'Espagne et de Naples, souverain des Pays-Bas et des Indes. 1558, Mort de Charles-Quint.

État politique de l'Allemagne depuis 1519 *jusqu'en* 1555. Dès le commencement de cette période, il existe la plus grande défiance contre la maison d'Autriche, et dans ses États héréditaires, et dans l'Empire : 1519, les États autrichiens se confédèrent pour le maintien de leurs priviléges, et ceux de l'Empire n'élisent Charles-Quint qu'en lui imposant la première capitulation. 1521, En vain il cherche à les rassurer en cédant à son frère ses États héréditaires d'Allemagne; les électeurs forment, la même année, une nouvelle *union* (renouvelée en 1532); le conseil de régence est rétabli, mais Ferdinand d'Autriche en est lieutenant général avec l'électeur palatin. Ce conseil tombe en désuétude lorsque Ferdinand devient roi des Romains, 1530-31. — Plusieurs événements concourent encore à augmenter le pouvoir de la maison d'Autriche. 1532, La noblesse paye pour s'exempter du ban et de l'arrière-ban. 1533, Dissolution de la ligue de Souabe (l'Autriche domine dès lors dans le midi de l'Allemagne, où il ne reste de puissance considérable que la Bavière qui lui est dévouée). Pour les autres changements survenus dans la constitution germanique, ou dans la situation des princes, voy. plus haut.

De la Bohême et de la Hongrie, 1526-1567. Pour échapper au joug autrichien, la Hongrie et la Bohême avaient besoin d'être puissamment soutenues par la Pologne, avec laquelle l'analogie de mœurs, de race et de langue, les liait naturellement. Faute de ce secours, une partie des Hongrois subit le joug des Autrichiens, le reste appelle les Turcs, odieux auxiliaires, qui fortifient plutôt le parti allemand par la crainte qu'ils inspirent. L'introduction du protestantisme dans les deux royaumes achève de les rendre étrangers à la Pologne, tandis que la différence de mœurs et de langue les empêche de faire corps avec les protestants d'Allemagne. — La Transylvanie seule reste à peu près indépendante. — Pour la *Hongrie*, voyez le règne de Soliman.

Bohême. 1526, Ferdinand revendique la couronne de Bohême, comme lui appartenant du chef de sa femme, sœur du dernier roi, et en vertu des pactes de succession. Les états l'obligent de reconnaître qu'il a été volontairement élu. Il annule cet acte en 1545 et 1548. — 1546. Les états de Bohême

refusent de combattre les protestants d'Allemagne. 1547, Ferdinand veut lever des troupes sans l'autorisation des états ; les Bohémiens se confédèrent pour le maintien de la constitution *et de la langue nationale*. La bataille de Muhlberg entraîne leur soumission et l'anéantissement de leurs libertés. La Bohême perd son commerce. 1567, Abolition des pactes de religion aux états de Prague.

De la Suisse et de Genève, 1516-1564. — 1516, Premières prédications de Zuingle, à Glaris. Les cantons de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse, de Berne, et les villes alliées de Saint-Gall et de Mulhausen embrassent sa doctrine. Les cantons de Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug, Fribourg, Soleure, et le Valais, restent fidèles à la religion catholique. Glaris et Appenzel sont partagés. 1528, Ligue catholique. 1529, Ligue protestante, et première guerre de Cappel. 1531, Seconde guerre, et bataille de Cappel, où les protestants sont défaits.

1519, *Genève* s'allie avec Fribourg contre son évêque et le duc de Savoie, qui la réduit pour quelque temps. 1526, Nouvelle alliance de Genève avec Fribourg et Berne. 1528, Introduction du protestantisme. 1533-34, Le duc de Savoie et l'évêque de Genève entreprennent en vain d'assujettir cette ville. 1538, L'occupation de la Savoie par les Français et les Impériaux consolide l'indépendance de Genève. — 1535, Arrivée de Calvin à Genève, et abolition de la religion catholique. 1541, Retour et toute-puissance de Calvin à Genève (jusqu'à sa mort, 1564). Protégée par l'alliance des Suisses, Genève devient le foyer du calvinisme, qu'elle propage surtout en France, aux Pays-Bas et en Écosse.

§ II.—Établissement de la Réforme en Angleterre et en Écosse, 1513-1559.

Politique de l'*Angleterre* dans les affaires religieuses avant la Réforme. Statuts *des proviseurs*, de *præmunire*. Influence de Wiclef.

Longue fluctuation religieuse de l'Angleterre depuis l'introduction de la Réforme ; elle a un double résultat : 1° la politique suit cette fluctuation ; l'Angleterre protestante ou catholique est ennemie ou alliée de la maison d'Autriche ; 2° les sectes protestantes se multiplient en Angleterre plus qu'en aucun autre État de l'Europe ; c'est là seulement que la Réforme se développe avec toutes ses conséquences.

1513-1547, Henri VIII. Dans les premières années de son règne (1513-1527), rien ne peut faire prévoir la révolution religieuse qui doit en troubler la seconde moitié (1527-1547). — Aveuglé par l'ancienne rivalité, il se laisse armer deux fois contre la France par l'adresse de Ferdinand le Catholique et de Charles-Quint, qui gagnent ses favoris. 1512, 1522 ; mais il se déclare pour elle après la bataille de Pavie, 1525, et se trouve longtemps retenu dans l'alliance de François Ier par son divorce avec la tante de Charles-Quint. Dans cette première période, il témoigne son zèle pour la religion catholique en écrivant contre Luther, et reçoit de Léon X le titre de *Défenseur de la foi*.

1527-1547. Occasion de la réforme en Angleterre : Henri VIII demande à Clément VII de casser son mariage avec Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, 1527. Hésitation du pape. Disgrâce de Wolsey. Décision du parlement. 1531, Le roi déclaré chef de l'Église anglicane. 1532, Cranmer prononce le divorce, et Henri épouse Anne de Boleyn. 1534, Le roi excommunié se sépare de Rome, sans embrasser le protestantisme. 1536, Suppression des couvents. 1539, *Loi des six articles*. Henri VIII persécute les catholiques et les protestants. Ses mariages ; morts tragiques d'Anne de Boleyn et de Catherine Howard, 1536, 1542. — Guerre contre l'Écosse, 1542, et contre la France, 1543. — Bouleversement de la propriété sous Henri VIII, par suite de la dissipation des biens ecclésiastiques confisqués par le roi, et de la permission donnée aux possesseurs de domaines féodaux de les aliéner.

La *Réforme*, bornée au culte par Henri VIII, est étendue au dogme sous Édouard VI, entièrement abolie par Marie, pour être rétablie par Élisabeth.

1547-1553, Édouard VI. Sommerset protecteur. Invasion heureuse en Écosse. 1548, Établissement du protestantisme. Union projetée de l'Angleterre et de l'Écosse. Sommerset, repoussé de l'Écosse, est renversé par les intrigues de Dudley, 1549. Dudley détermine le jeune roi à exclure de la succession au trône ses sœurs Marie et Élisabeth.

1553-1558, Marie. Mort de Jeanne Gray. La religion catholique est rétablie. Persécution des protestants. Marie épouse l'infant d'Espagne (Philippe II), 1554, et le seconde dans la guerre contre la France, 1557.

1558, Avénement d'Élisabeth, qui fonde l'Église anglicane, 1559.

Écosse. 1513, 1542, Les deux victoires que Henri VIII remporte sur les Écossais, au commencement et à la fin de son règne, coûtent la vie aux rois Jacques IV et Jacques V (le second meurt de chagrin). Sous la minorité de Jacques V, sa mère, Marguerite d'Angleterre, et le duc d'Albany, soutenu par la France, se disputent le pouvoir. Jacques V s'unit étroitement à la France par deux mariages, 1536, 1538. La Réforme s'introduit en Écosse malgré lui, vers l'an 1530. Après sa mort, les Anglais demandent, les armes à la main, pour Édouard VI, la jeune Marie Stuart, que Marie de Lorraine, sa mère, destine au Dauphin de France.

§ III. — Établissement de la Réforme dans les trois royaumes du Nord; leurs révolutions politiques.

État des trois royaumes du Nord à l'époque de la Réforme. Violences de CHRISTIERN II (1513-1523). Il irrite également la noblesse danoise, contre laquelle il protége les paysans; la Suède, qu'il inonde de sang, 1520; les villes hanséatiques, auxquelles il a fermé les ports du Danemark par des prohibitions, 1517, et se trouve bientôt puni du mal et du bien qu'il a fait. — Beau-frère de Charles-Quint, et soutenu en Danemark par les évêques, il associe sa cause à celle de la religion catholique, tandis que les nouvelles dynasties établissent la réforme. Dans les deux États, la révolution religieuse est subordonnée à la révolution politique. — La révolution se fait en Danemark par les grands et les évêques contre les paysans; en Suède, par les paysans et la noblesse inférieure contre les évêques (qui, dans ce royaume, étaient aussi les grands). Le pouvoir royal, appuyé sur le peuple, va s'élever en Suède sur les ruines de celui des grands, tandis qu'il diminue en Danemark à chaque avénement.

1523, Christiern II remplacé en Suède par GUSTAVE WASA; en Danemark et en Norwége, par son oncle, FRÉDÉRIC Ier, duc de Holstein. 1525, Frédéric Ier permet l'exercice du luthéranisme en Danemark; 1529, Gustave Wasa l'établit en Suède.

Danemark et Norwége. 1531-32, Descente de Christiern II en Norwége, et sa captivité. 1533, Mort de Frédéric Ier; guerre civile. Intervention de Lubeck. — 1534-1559. CHRISTIERN III, vainqueur, abolit le culte catholique, 1536, et incorpore la Norwége au Danemark, 1537. 1541-44, Ligue avec la France et la Suède contre Charles-Quint. 1559, FRÉDÉRIC II.

Suède. Après avoir renversé le pouvoir des évêques, Gustave Wasa diminue celui des nobles en mettant des impôts sur les fiefs, 1530; il réprime les soulèvements de la Dalécarlie, et fait déclarer la couronne héréditaire dans sa maison, 1544. 1556-57, Guerre contre les Russes. — Gustave crée la marine suédoise, et établit une armée permanente. — 1560, ÉRIC XIV.

CHAPITRE XII.

SECOND AGE DE LA RÉFORME. [ESPAGNE ET PAYS-BAS, 1555-1648; FRANCE, 1547-1610; ANGLETERRE ET ÉCOSSE, 1558-1603.]

La seconde lutte de la Réforme a pour théâtre les pays les plus occidentaux de l'Enropr, pour acteurs des puissances maritimes. L'exaltation des passions religieuses et politiques la rend plus sanglante et plus longue que la première. Tout espoir de conciliation est détruit par la dissolution du concile de Trente, en 1563. — Dans l'Empire, partagé entre deux ligues régulières, la première lutte de la Réforme n'a point eu les caractères les plus terribles d'une guerre civile; en France, aux Pays-Bas, et en Écosse, la guerre aura lieu de ville à ville et d'homme à homme.

Vaste puissance de Philippe II, malgré la division de l'empire de Charles-Quint, et la politique opposée de la branche allemande de la maison d'Autriche. Philippe II attaque la Réforme dans les Pays-Bas, en France et en Angleterre. L'Angleterre succède à la France dans le rôle de principal antagoniste de l'Espagne; Élisabeth devient le chef des protestants d'Europe, comme Philippe II des catholiques. Pendant longtemps, la France, les Pays-Bas et l'Écosse servent de champ à la guerre indirecte que se font ces deux puissances. Ce n'est que vers la fin qu'elles s'attaquent directement.

Résultats de cette lutte : 1° les trois États attaqués obtiennent ou défendent leur indépendance; 2° création de la république des Provinces-Unies, qui, avec l'Angleterre, doit contre-balancer tantôt la puissance de la maison d'Autriche et tantôt celle de la France; 3° la Hollande et l'Angleterre deviennent des puissances essentiellement maritimes; 4° l'Espagne perd les Indes orientales et la domination des mers.

§ I. — Révolutions et guerre des Pays-Bas, 1556-1609.

Situation géographique des Pays-Bas. Peuple Belge (grands, nobles, bourgeois manufacturiers); peuple Batave (bourgeois commerçants ou marins). Diversité de leurs constitutions et priviléges. Leur industrie commerciale dans les derniers siècles du moyen âge. Leur esprit de résistance, encouragé par les localités d'un pays couvert de villes populeuses, et coupé de canaux.

État des Pays-Bas depuis la mort de Charles le Téméraire. 1477, Marie de Bourgogne épouse Maximilien d'Autriche. 1481, A la mort de cette princesse, les états de Flandre prennent la tutelle de ses enfants. Guerres de Maximilien contre la France. 1488, Maximilien prisonnier de ses sujets, à Bruges. — Administration populaire de Philippe le Beau et de Charles-Quint. Charles complète les dix-sept provinces des Pays-Bas, par la réunion d'Utrecht et d'Over-Yssel, 1527, de Groningue et de Gueldre, 1543; il les met sous la protection du corps germanique, et en proclame l'indissolubilité, 1548-49. Vers la fin de son régne, il per-

sécute les protestants. — Sous Charles-Quint, prince flamand, les Flamands ont gouverné en Espagne, en Italie, en Allemagne. Philippe II, prince castillan, entreprend de les soumettre aux lois et aux mœurs de l'Espagne.

Un des caractères les plus remarquables de la révolution des Pays-Bas, c'est que les insurgés offrent en vain de se soumettre à la France, à la branche allemande de la maison d'Autriche, à l'Angleterre, et se décident enfin, faute d'un souverain, à rester en république. Élisabeth les refuse, dans l'opinion qu'indépendants ils résisteront mieux à l'Espagne; elle ne prévoit pas que la Hollande va devancer l'Angleterre dans l'empire des mers et le commerce du monde.

Division : 1° 1556-1567, Troubles qui préparent la guerre civile. — 2° 1568-1579, Guerre civile avant l'*union* d'Utrecht. — 3° 1579-1609, Suite de la guerre civile jusqu'à la trêve; l'*union d'Utrecht* donne aux insurgés du nord le caractère de nation; la victoire leur est assurée par la diversion des Espagnols en France.

I. 1556-1567. — 1556, Avénement de PHILIPPE II. Nouveaux évêchés, persécution des protestants, inquisition, séjour des troupes espagnoles. — Marguerite de Parme gouvernante; ministère de Granvelle. Chefs des mécontents : Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Horn. 1563, Rappel de Granvelle. 1566, Compromis de Breda. Gueuserie. — 1567-1573, Tyrannie du duc d'Albe. *Conseil des troubles*. Exécutions, confiscations. Fuite du prince d'Orange et de cent mille personnes. *Gueux marins, gueux des bois*.

II. 1568-1579. — 1568-69, Guerre civile. Tentative du prince d'Orange et de son frère. Supplice des comtes d'Egmont et de Horn. 1569, Les nouvelles taxes étendent l'insurrection. — 1572, Prise du Briel par les *gueux marins*. Révolte de la Zélande et de la Hollande; union de Dordrecht. Siége de Harlem. — 1574-1576, Modération de Réquesens, successeur du duc d'Albe. Défaite et mort de Louis et de Henri de Nassau, à Mocker. Invasion de la Hollande et de la Zélande. Siége de Leyde. — 1576, Pillage d'Anvers. Pacification de Gand; union des provinces belges et bataves. — 1577-1578, Don Juan d'Autriche. Sa conduite artificieuse. L'archiduc Mathias appelé dans les Pays-Bas. — Le prince de Parme succède à don Juan, 1579.

III. 1579-1609. — 1579, *Union d'Utrecht*. Fondation de la république des Sept Provinces-Unies. 1580, Le duc d'Anjou appelé par la république. 1581, Déclaration d'indépendance. Perfidie et départ du duc d'Anjou. 1584, Guillaume assassiné. — Succès du prince de Parme; siége d'Anvers, 1585. 1586, Traité des Provinces-Unies avec Élisabeth; inhabileté et trahison de Leicester. [1588, Philippe II attaque en vain l'Angleterre. 1591-1598, il divise ses forces en prenant part à la guerre civile de France.] 1592, Mort du prince de Parme. 1588-1609, Succès de Maurice, fils de Guillaume le Taciturne. 1595, Ligue de Henri IV avec les Provinces-Unies, contre l'Espagne. 1598 (Paix de Vervins), Mariage de l'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas, avec Claire Isabelle Eugénie, fille de Philippe II, à laquelle il transfère la souveraineté des Pays-Bas. Mort de Philippe II. — PHILIPPE III. Les Espagnols arment contre eux leurs alliés d'Allemagne. 1600, Les États-Unis prennent l'offensive. Siége et bataille de Nieuport. 1601-1604, Siége d'Ostende. 1606, Campagne savante de Spinola. — 1607-1609, Négociations pour la paix. Victoire navale de Gibraltar. 1609, Trêve de douze ans, conclue sous la médiation de Henri IV.

§ II. — État intérieur de la France depuis le milieu du XVe siècle, 1450-1559. — Troubles de religion. Guerres civiles et étrangères, 1559-1610.

Le pouvoir royal, relevé par Charles VII et par Louis XI, après la guerre des Anglais, devient absolu entre les mains de leurs quatre successeurs, et se dissout dans les guerres de religion, jusqu'à ce que, relevé de nouveau par Henri IV et par Richelieu, il triomphe et s'affermisse sous Louis XIV. — Développement rapide de la richesse nationale, après les périodes de troubles, sous Louis XII, sous Henri IV, sous Louis XIV. — Augmentation des dépenses, nécessitée surtout par celle des forces militaires.

Augmentation des forces militaires. Charles VII, 1,700 hommes d'armes, *francs archers*. François Ier, 3,000 *lances*, 6,000 chevau-légers, et souvent 12 à 15,000 Suisses. — Louis XI a substitué l'infanterie mercenaire des Suisses à l'infanterie nationale des francs archers; François Ier substitue les landsknechts aux Suisses, et lorsque les landsknechts ont été détruits à Pavie, il forme une infanterie nationale sous le nom de *légions provinciales* (1534).

Augmentation des impôts. Charles VII, moins de deux millions. — Louis XI, cinq millions. — François Ier presque neuf millions. (Dépense : neuf millions et demi.) — Les ressources ont considérablement augmenté, mais non pas en proportion des dépenses.

Moyens et ressources. Pour subvenir à ces dépenses, les rois ne convoquent point les états généraux, depuis 1484. [Assemblés une seule fois à

Tours, en 1506, et seulement pour annuler le traité de Blois.) Ils leur substituent des assemblées de notables (1526, 1558), et le plus souvent lèvent de l'argent par des ordonnances, qu'ils font enregistrer au parlement de Paris.

Le parlement de Paris, affaibli sous Charles VII et Louis XI par la création des parlements de Grenoble, Bordeaux et Dijon (1451, 62, 77); sous Louis XII, par celle des parlements de Rouen et d'Aix (1499, 1501). Il reçoit de François Ier la défense de s'occuper d'affaires politiques (1527). D'ailleurs, la vénalité et la multiplication des charges lui ôtent de son influence.

Quatre moyens d'obtenir de l'argent : augmentation des impôts, emprunts, aliénation du domaine royal, vente des charges de finances et de judicature.

Louis XII, *le Père du peuple*, diminue d'abord les impôts, et vend les offices de finances (1499); mais il est forcé vers la fin de son règne d'augmenter les impôts, de faire des emprunts, et d'aliéner les domaines royaux (1511, 1514).

Le règne de François Ier est l'apogée du pouvoir royal, avant Richelieu. — 1515, Concordat. 1539, Ordonnance qui restreint les juridictions ecclésiastiques. — Police organisée. 1517, Ordonnance sur la chasse. — Nouveaux impôts (particulièrement en 1523). Vente et multiplication des charges de judicature (1515, 1522, 1544). Premières rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville. 1532, 1544, Aliénation des domaines royaux. Loterie royale.

Henri II, forcé d'abolir la gabelle dans les provinces au delà de la Loire, impose les églises, aliène les domaines (1552, 1559), crée un grand nombre de nouveaux tribunaux (1552, 55, 59), double toutes les charges du parlement, tous les offices de finances (1553), et fait des emprunts aux villes. Dette de 43 millions. La dépense excède la recette de deux millions et demi par an.

Les progrès du calvinisme sont une cause de révolution encore plus active que l'embarras des finances. 1535, Premières persécutions. 1545, Massacre des Vaudois. 1551, Édit de Châteaubriant. 1552, Arrêt du parlement contre les *écoles buissonnières*. Établissement de l'inquisition. 1558, Les protestants font une procession publique dans Paris. 1559, Le roi saisit lui-même dans le parlement plusieurs conseillers.

En 1555, une seule église réformée en France, celle de Paris. De 1555 à 1562, les églises réformées se multiplient jusqu'au nombre de deux mille cent cinquante.

Troubles de religion.

Division : Ire période. 1559-1570. Crise religieuse et financière; rivalité de puissance entre les Guises, les Bourbons et Catherine de Médicis. — II. 1570-1577, Lutte des deux religions; elle est moins mêlée, dans cette période, d'intérêts politiques. — III. 1577-1594, Faction anarchique de la Ligue. Philippe II porte son ambition sur la couronne de France. La monarchie française est sur le point de se dissoudre, ou de dépendre de l'Espagne. Henri IV la sauve de ce double danger. — IV. 1594-1610, Henri IV réunit la France, la rend de nouveau formidable, et se prépare à achever l'abaissement de la maison d'Autriche, lorsqu'il est assassiné.

I. François II. 1560. Les Guises gouvernent par l'ascendant de leur nièce Marie Stuart sur le jeune roi. Leurs intelligences avec Philippe II. Opposition des Bourbons (le roi de Navarre et le prince de Condé), appuyés des Châtillons (Coligni et Dandelot), de la petite noblesse et des protestants. Versatilité de Catherine de Médicis, modération de l'Hôpital, également impuissantes. Embarras des Guises. Ils reprennent les domaines aliénés, mais sont forcés de supprimer l'impôt qui entretenait les cinquante mille hommes, c'est-à-dire de désarmer le gouvernement au moment où la révolution éclate. — Conjuration d'Amboise. — L'Hôpital, chancelier. Il adoucit l'édit de Châteaubriant par celui de Romorantin. Arrestation du prince de Condé. — 1560-1574. Charles IX. Régence de Catherine de Médicis. États généraux d'Orléans. Colloque de Poissi. Édit de Janvier (favorable aux protestants). Guise, profitant de l'indignation des catholiques, ressaisit, comme chef de parti, le pouvoir qu'il a perdu, comme ministre, à la mort de François II; le parti opposé a perdu son unité par l'abjuration du roi de Navarre et la défection de Montmorenci. Massacre de Vassi. *Première guerre civile*, 1562-1563.

Forces des deux partis : La cour domine dans l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Bretagne, la Bourgogne, la Guienne. Les protestants dominent dans l'occident et le midi, surtout dans les villes de Rouen, Orléans, Blois, Tours, Angers, le Mans, Poitiers, Bourges, Angoulême, la Rochelle, Montauban et Lyon. Ainsi isolés, ils ne peuvent facilement donner la main aux protestants de l'Allemagne et des Pays-Bas. Les catholiques reçoivent des secours de Philippe II et du pape, des ducs de Savoie, de Ferrare, de Mantoue, de Toscane. Ils louent des troupes allemandes; mais l'Empire favorise les protestants, dans l'espoir qu'ils livreront les trois évêchés, comme ils livrent le Havre aux Anglais. Les protestants reçoivent des troupes de la reine d'Angleterre, du landgrave de Hesse, surtout de l'électeur palatin.

1562, Siége de Rouen. Bataille de Dreux. 1563, Assassinat de Guise. La reine ne craint plus que les protestants, et conclut avec eux la convention d'Amboise.

1563-1567. Les catholiques de la Guienne et du Languedoc forment, sous l'inspection du parlement de Toulouse, une association qui sera le premier modèle de la Ligue. Détresse de la cour, qui vend pour cent mille écus de rentes de biens ecclésiastiques. — Dépense, dix-huit millions; recette, dix millions. — La paix est troublée par les poursuites des Guises contre Coligni, par l'augmentation des gardes-suisses et la création des gardes-françaises, par l'ambassade du pape, de Philippe II et du duc de Savoie, par le complot tramé pour livrer à Philippe II Jeanne d'Albret et son fils; enfin, par l'édit de Roussillon, qui modifie la convention d'Amboise, 1564. Voyage du roi et de sa mère dans les provinces méridionales, 1564-1565. Entrevue de Catherine de Médicis avec le duc d'Albe à Bayonne.

1567-1568. La cour lève des troupes et appelle six mille Suisses. *Seconde guerre*, 1567. Les protestants veulent s'emparer du roi, perdent Orléans; ils sont défaits à Saint-Denis, ne peuvent prendre Chartres, et la cour les amuse par la paix de Longjumeau, qui confirme celle d'Amboise. 1568, Elle ne renvoie point les troupes étrangères, et les protestants ne rendent point les places dont ils sont maîtres. La tentative de faire payer aux chefs des protestants les frais de la guerre, et de saisir en Bourgogne Condé et Coligni, décide la *troisième guerre*, 1568-1570. L'Hôpital rend les sceaux. L'armée protestante paye elle-même ses auxiliaires allemands. La Rochelle devient leur point d'appui.

1569, Les protestants vaincus à Jarnac (mort de Condé), et à Montcoutour (blessure de Coligni). Henri de Béarn, à la tête du parti protestant, dont Coligni est le véritable chef. — Le roi, abandonné par les troupes italiennes et espagnoles, les protestants sur le point de l'être par les troupes allemandes, concluent la paix à Saint-Germain, 1570. Conditions avantageuses pour les protestants : culte libre dans deux villes par province, places de sûreté (la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité); mariage projeté du jeune roi de Navarre; espérance donnée à Coligni de commander les troupes que la cour enverrait au secours des protestants des Pays-Bas.

II. 1570-1577, Les protestants attirés à Paris par le mariage du roi de Navarre. 1572, Saint-Barthélemi. La cour laisse aux protestants le temps de reprendre courage, et constate sa faiblesse en assiégeant inutilement la Rochelle, 1573. Création du parti des *Politiques*, qui devient bientôt l'auxiliaire des protestants. Des deux frères du roi, l'aîné est éloigné pour un an de la France (par sa royauté de Pologne); le plus jeune se met à la tête des *Politiques*. 1574, Mort de Charles IX. — 1574-1589, Henri III. Fuite de Henri de Navarre et du duc d'Alençon.

La versatilité de Henri III, la conduite du duc d'Alençon, qui se met à la tête des protestants de France, et ensuite de ceux des Pays-Bas, décident le parti catholique à chercher un chef hors de la famille royale. Le traité de 1576 détermine la formation de la Ligue. Par ce traité, le roi cède à son frère l'Anjou, la Touraine et le Berri; liberté du culte partout, excepté à Paris; chambre mi-partie dans chaque parlement; villes de sûreté, Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières, où les protestants mettront des garnisons payées par le roi. [Pour tout ce qui suit, voyez mes tableaux synchroniques XII et XIII.]

III. 1577-1594. — 1577, Formation de la *Ligue*. Henri de Guise *le Balafré*. Politique de Philippe II. États de Blois. Henri III se déclare chef de la Ligue. — 1577-1579, *Cinquième et sixième guerres*. Prise de Cahors. — 1580, *Septième guerre*. — 1584, Mort du duc d'Anjou (auparavant duc d'Alençon). Prétentions du cardinal de Bourbon. Espérances secrètes de Henri de Guise et de Philippe II. 1585, Traité de Henri III avec les ligueurs, conclu à Nemours. — 1586-1598, *Huitième guerre*. 1587, Bataille de Coutras. Succès de Henri de Guise. Organisation de la Ligue. Conseil des *Seize*. 1588, Journée des *Barricades*. États de Blois. Assassinat de Henri de Guise. 1589, Alliance de Henri III et du roi de Navarre. Siége de Paris. Assassinat de Henri III. Extinction de la branche de Valois (1328-1589). Tableau de la France. Dissolution imminente de la monarchie.

1589-1610, Henri IV, roi de France et de Navarre, premier roi de la maison de Bourbon. Charles X, roi de la Ligue. Mayenne. Combat d'Arques. — 1590-1592, Bataille d'Ivry. Siége de Paris, de Rouen. Savantes campagnes du prince de Parme, qui sauve ces deux places. Combat d'Aumale. — 1593, États de Paris. Philippe II demande le trône de France pour sa fille. Abjuration de Henri IV. 1594, Il entre à Paris.

IV. 1594-1610. Soumission de la Normandie, de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne, de la Provence et de la Bretagne; des ducs de Guise, de Mayenne, et de Mercœur. 1594-1598, Henri IV reconnu par le pape. — 1595-1598. Guerre contre les Espagnols. Ils prennent Cambrai, Calais, Amiens. 1598, *Paix de Vervins* (malgré Élisabeth et les Hollandais). Philippe II perd ses conquêtes, excepté le comté de Charolais. — Édit de Nantes; les réformés obtiennent l'exercice public de leur culte,

et tous les droits civils; ils conservent leur importance, comme parti politique.

1600-1610. — 1600-1601, Conquêtes sur le duc de Savoie. Mariage du roi avec Marie de Médicis. 1602, Conspiration de Biron. 1604, Conspiration de la famille d'Entragues. — Médiation du roi entre le pape et Venise, 1607; entre l'Espagne et les Provinces-Unies, 1609. Ses projets pour l'abaissement de la maison d'Autriche, et pour l'organisation de la république européenne. 1610, Assassinat de Henri IV.

Administration de Henri IV : État des finances à son avénement. Tentatives de réforme. — 1596, Assemblée des notables de Rouen. Le roi confie les finances à Sully. Ordre et économie. L'agriculture protégée (Olivier de Serres). Manufactures nouvelles. Encouragements donnés au commerce et aux arts. 1604, Traité de commerce avec le sultan. Canal de Briare. Embellissements de Paris. — Réforme de la justice. 1603, Édit contre les duels. 1604, Institution de la *Paulette*. — Colonies (1557, au Brésil; 1564, dans la Floride), à Cayenne, au Canada. Fondation de Québec, en 1608. — Prospérité de la France, et son état formidable à la fin du règne de Henri IV.

§ III. — Rivalité de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Espagne. — Règne d'Élisabeth. 1558-1603.

L'intervention de l'Angleterre dans les affaires du continent, jusque-là bornée et capricieuse, s'étend et devient régulière sous Élisabeth. L'intérêt politique, en Angleterre comme en Espagne, est subordonné à l'intérêt religieux.

Dangers qui entourent Élisabeth. Légitimité de sa naissance contestée. Prétentions de Marie Stuart, reine d'Écosse [et bientôt de France], au trône d'Angleterre. Philippe II, après avoir recherché la main d'Élisabeth, fait cause commune avec Marie Stuart dès qu'elle n'est plus reine de France (depuis 1560). — Mécontentement des catholiques et des calvinistes d'Angleterre. Lorsque l'Écosse est fermée aux intrigues de Philippe II, l'Irlande révoltée favorise le débarquement des troupes espagnoles. Embarras des finances.

Tandis que le protestantisme affaiblit la France, la Suisse, l'Allemagne, il a fortifié l'Angleterre, où le souverain est resté armé de toute la puissance de l'ancienne hiérarchie. Protestante zélée, Élisabeth joint à l'autorité d'une reine le pouvoir énergique d'un chef de parti.

Élisabeth diffère trente ans (de 1558 à 1588) la guerre ouverte avec l'Espagne; mais elle soulève les protestants d'Écosse, secourt faiblement ceux de France, et encourage puissamment ceux des Pays-Bas, auxquels elle est liée de plus par l'intérêt du commerce anglais. La guerre éclate enfin; elle développe les forces de l'Angleterre, et lui assure la libre navigation des mers.

1558, Avénement d'Élisabeth. 1559, Elle fonde l'Église anglicane. Son intervention dans les guerres de France et des Pays-Bas. (Voy. § I et § II de ce chapitre.) — 1559-1587, Sa rivalité avec Marie Stuart. Troubles de l'Écosse presbytérienne. 1560, Traité d'Édimbourg, et abolition de la religion catholique. Marie renonce aux armoiries d'Angleterre. — 1565, Mariage de la reine d'Écosse avec Darnley, bientôt assassiné. 1567, Jacques VI proclamé par les Écossais révoltés. — Marie se réfugie en Angleterre, où elle est retenue prisonnière par Élisabeth, 1568-87. Conspirations en sa faveur. 1587, Marie Stuart décapitée.

1588-1603. Philippe II entreprend la conquête de l'Angleterre. 1588, Destruction de la *flotte invincible*. 1589, Expédition du Portugal; 1596, de Cadix; de France, 1591-97. 1595, Révolte d'Irlande, excitée par l'Espagne. 1601, Mort du comte d'Essex. 1603, Mort d'Élisabeth, et fin de la maison de Tudor.

Administration d'Élisabeth. Étendue de la prérogative royale. Elle contient les dissidents, mais avec moins de cruauté que Henri VIII, et ne réprime les puritains qu'après sa victoire sur la flotte invincible. Par son économie elle acquitte les dettes des gouvernements précédents (quatre millions sterling), favorise l'essor du commerce et de l'industrie, et plutôt que d'assembler fréquemment le parlement, elle recourt aux monopoles, aux emprunts, etc. La marine anglaise portée de 42 bâtiments à 1232. Brillantes expéditions de Hawkins, Frobisher, Davis, Drake et Cavendish. 1584, Premiers établissements dans l'Amérique septentrionale.

§ IV. — État des quatre puissances belligérantes après la seconde lutte de la Réforme, et suites prochaines de cette lutte.

I. *Espagne*. Administration intérieure de Philippe II. Ses revenus surpassent ceux de tous les princes chrétiens réunis, et plusieurs de ses entreprises échouent faute d'argent. — 1568, Mort de don Carlos. 1568-71, Extermination des Mores de Grenade. — 1580, Conquête du Portugal, qui ne compense pas la perte des Pays-Bas[1]. — 1591,

[1] Décadence du Portugal, insensible sous Jean III, 1521-1557; rapide sous Sébastien, 1557-1578, qui périt dans une expédition contre les Mores d'Afrique. 1578-1580, Henri le Cardinal. Victoire du duc d'Albe sur Antonio de Crato, à Alcantara.

Soulèvement des Aragonais. Le justiza mis à mort par ordre de Philippe II.

Règne des favoris (de Lerme sous PHILIPPE III, 1598-1621; d'Olivarès sous PHILIPPE IV, 1621-1665). Épuisement de l'Espagne sous le rapport des métaux précieux, et sous le rapport de la population (Voy. les années 1600, 1603, XIVe et XVIe tableaux synchroniques). L'Espagne ne produisant plus de quoi acheter les métaux de l'Amérique, ils cessent de l'enrichir. De tout ce qu'on importe en Amérique, un vingtième au plus est manufacturé en Espagne. A Séville, les 16,000 métiers qui travaillaient la laine et la soie vers 1556, sont réduits à 400 vers 1621. — l'Espagne chasse, en 1609, un million de sujets industrieux (les Mores de Valence), et se voit forcée d'accorder une trêve de douze ans aux Provinces-Unies. —La marine espagnole, forte de mille vaisseaux, vers 1520, est détruite de 1588 à 1650 (bataille des Dunes). L'infanterie espagnole cède la prééminence à l'infanterie française, surtout depuis 1643 (bataille de Rocroi). — 1640, Révolte de la Catalogne. Révolution de Portugal : avénement de la maison de Bragance, dans la personne de JEAN IV.

II. *Provinces-Unies.* 1609-1621. La nouvelle république prend un accroissement rapide de prospérité et de grandeur; mais le principe de sa décadence s'annonce déjà par les querelles du stathouder et du syndic. — Maurice et Barnevelt. Gomaristes et Arminiens. 1618-1619, Synode de Dordrecht; 1619, Barnevelt décapité.

1621-1648. Renouvellement de la guerre avec l'Espagne. Spinola, Frédéric Henri. 1625, Prise de Breda par les Espagnols. 1628, Prise de Bois-le-Duc par les Hollandais. Bataille de Berg-op-Zoom. 1632, Prise de Maestricht. — 1635, Alliance des Provinces-Unies avec la France pour le partage des Pays-Bas espagnols. (Voyez, pour la suite de cette guerre, la page, 524, etc.) — Philippe II, en fermant aux Hollandais le port de Lisbonne, les a forcés de chercher aux Indes les denrées de l'Orient. 1595, Expédition de Cornélius Houtman. 1602, Compagnie des Indes orientales. D'abord établie dans les îles, elle s'étend sur les côtes du continent. 1619, Fondation de Batavia. 1621, Compagnie des Indes occidentales. 1630-1640, Tentatives sur le Brésil. Établissements dans les Iles de l'Amérique. — 1648, *Paix de Munster;* l'Espagne reconnaît l'indépendance des Provinces-Unies, leur laisse leurs conquêtes en Europe, et au delà des mers, et consent à fermer l'Escaut.

III. *France et Angleterre.* La tranquillité intérieure de ces deux royaumes et leur importance politique sont attachées à la vie de leurs souverains. Henri IV et Élisabeth. — En France, les protestants et les grands ont été contenus plutôt qu'affaiblis. Double résultat de la mort de Henri IV : 1° la France, de nouveau faible et divisée, se rouvre à l'influence espagnole, jusqu'au ministère de Richelieu; 2° la guerre religieuse, qui doit embraser l'Europe, éclatera plus tard, mais elle se prolongera, faute d'un puissant modérateur qui la domine et la dirige. — En Angleterre, la nécessité de la défense nationale et le caractère personnel d'Élisabeth ont rendu le pouvoir royal sans bornes; mais le changement des mœurs, l'importance croissante des communes, le fanatisme des puritains amèneront, sous des princes moins fermes et moins habiles, le bouleversement du royaume.

Dès la mort d'Élisabeth et de Henri IV, nous pouvons apercevoir de loin la révolution d'Angleterre, et la guerre de Trente Ans.

CHAPITRE XIII.

TROISIÈME AGE DE LA RÉFORME. [RÉVOLUTION D'ANGLETERRE, GUERRE DE TRENTE ANS,] 1603-1648.

C'est en Angleterre que la Réforme se développe avec toutes ses conséquences politiques et religieuses. Mais la révolution qui agite cette île reste longtemps étrangère au continent.

L'Allemagne redevient le centre de la politique européenne. La première lutte de la Réforme contre la maison d'Autriche s'y renouvelle après soixante ans d'interruption. Toutes les puissances y prennent part. L'Europe semble devoir être bouleversée; cependant on n'aperçoit qu'un changement important : la France a succédé à la suprématie de la maison d'Autriche; mais l'influence de la Réforme n'est plus sensible désormais, et le traité de Westphalie commence un nouveau monde.

§ I. — Révolution d'Angleterre, 1603-1649.

La révolution anglaise comprend réellement l'espace d'un siècle. I. Elle se prépare sous Jacques Ier et Charles Ier, 1603-1638. II. Elle éclate sous Charles Ier, et n'est arrêtée que par l'énergie de Cromwell, 1638-1660. III. Elle semble retourner sur ses pas à l'avénement de Charles II, mais reprend bientôt sa marche pour éclater de nouveau, 1660-1688. IV. Elle n'est complétement terminée qu'à la mort de la reine Anne, dernier souverain de la maison de Stuart, et à l'avénement de la maison de Hanovre, 1688-1714. —Les deux dernières phases de cette révolution, étant plus politiques encore que religieuses, appartiennent par leur caractère,

comme par leur place dans l'ordre chronologique, à la période suivante. (Voy. chap. XVIII.)

I. 1603-1638. — 1603-1625, Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Écosse. Son caractère, propre à développer les germes de la révolution. — *Politique intérieure de Jacques :* union projetée de l'Écosse et de l'Angleterre; civilisation de l'Irlande; tolérance des catholiques (*conspiration des poudres*, 1605); tentative pour établir en Écosse le culte anglican, 1617. Jacques, livré à des favoris, se met, par sa prodigalité, dans la dépendance du parlement, et en même temps l'irrite par le contraste de ses prétentions et de sa faiblesse, 1604, 10, 14, 17, 21.

Politique extérieure, honteusement pacifique. Le roi d'Angleterre abandonne le rôle d'adversaire de l'Espagne et de chef des protestants en Europe. Il ne déclare la guerre à l'Espagne qu'en 1625 et malgré lui.

État de l'Angleterre à l'avénement de Charles Ier. Tandis que la monarchie pure triomphe sur le continent, les communes anglaises acquièrent une importance, et manifestent des prétentions inconciliables avec l'ancien gouvernement. — Deux Réformes en Angleterre, celle du prince (anglicane), celle du peuple (presbytérienne, etc.). Les partisans de la seconde ne peuvent attaquer la première, sans attaquer en même temps le pouvoir royal.

Trois périodes dans le règne de Charles Ier : 1625-29, le roi essaye de gouverner avec les parlements; 1630-38, sans les parlements; 1638-48, révolution. — 1625, Le premier parlement cherche à obtenir par le retard des subsides le redressement des griefs publics. Expédition malheureuse contre Cadix. — 1626, Le second parlement attaque l'auteur des griefs publics dans la personne de Buckingham. 1627, Guerre déclarée à la France, sous le prétexte de sauver la Rochelle. Échec de Buckingham dans l'île de Ré. — 1628, Le troisième parlement, ajournant toute contestation particulière, toute attaque contre les individus, demande dans la *pétition des droits* une sanction explicite des libertés publiques. Assassinat de Buckingham. Le roi fait la paix avec la France et avec l'Espagne, 1629-1630, et entreprend de gouverner sans convoquer le parlement.

1630-38. Deux partis se disputent le pouvoir : la cour et les ministres. Influence de la reine, Henriette de France, balancée par celle de Laud et de Strafford. — Embarras des finances. Monopoles, etc. — Le gouvernement, trouvant peu d'appui dans la haute aristocratie, cherche à s'appuyer sur le clergé anglican. Laud veut donner à la doctrine, à la discipline, au culte de l'église, la plus stricte uniformité. Persécution des puritains; nombreuses émigrations. — 1636, Procès d'Hampden, et discussion solennelle sur la légalité de la taxe des vaisseaux. 1637, Révolte d'Édimbourg contre l'établissement de la liturgie anglicane. 1638, *Covenant* juré par toute l'Écosse.

II. 1638-1649. Guerre civile d'Écosse. Pacification de Berwick. Les Écossais reçoivent de Richelieu de l'argent et des armes. — Quatrième parlement encore dissous. 1640, Les Écossais reprennent l'offensive, et obligent le roi de traiter.

Cinquième et dernier parlement (*long parlement*). Accusations des *délinquants*. — Strafford, qui voulait accuser à la chambre haute les principaux chefs des communes, est prévenu par eux. Laud est aussi accusé. — La chambre prend possession du gouvernement, dirige l'emploi des subsides, réforme les jugements des tribunaux, etc. Procès et condamnation de Strafford. 1641, Indissolubilité du parlement. Le roi abandonne toutes les prérogatives de la couronne d'Écosse au parlement écossais. Révolte et massacre d'Irlande. *Remontrance.* Le parlement s'empare du pouvoir militaire. Le roi entreprend d'arrêter lui-même cinq membres des communes. Il sort de Londres, 1642.

Guerre civile d'Angleterre. Comparaison des deux partis. Celui du parlement a l'avantage de l'enthousiasme et du nombre. Il a la capitale, les grandes villes, les ports, la flotte. Le roi a la plus grande partie de la noblesse, plus exercée aux armes que les troupes parlementaires. Dans les comtés du nord et de l'ouest, les royalistes dominent : les parlementaires dans ceux de l'est, du centre et du sud-est, les plus peuplés et les plus riches; ces derniers comtés, contigus les uns aux autres, forment comme une ceinture autour de Londres.

Combat de Worcester, Batailles de Edge-Hill, 1642, de Newbury, 1643, et de Marston-Moor, 1644. — Ascendant des indépendants dans les communes; Cromwell. Ordonnance *du renoncement à soi-même.* 1645, Le parti royaliste abattu : défaite de Charles à Naseby, de Montrose en Écosse, reddition de Bristol. Le roi se livre aux Écossais, qui le vendent au parlement d'Angleterre. 1647, Révolte de l'armée contre le parlement. Gouvernement de l'armée. Les Écossais arment pour le roi, et sont repoussés. 1649, Procès et exécution de Charles Ier. Abolition de la monarchie.

Résumé: Les presbytériens voulaient la monarchie limitée; ils vainquirent le roi, en proclamant l'indissolubilité du parlement. Les indépendants voulaient la république; ils vainquirent les presbytériens en leur surprenant l'ordonnance *du renoncement à soi-même*, et en *épurant* le parlement. Sous le gouvernement de l'armée, les niveleurs auraient prévalu peut-être; mais Cromwell étouffa dans sa naissance cette faction anarchique. Nous

verrons dans la période suivante la victoire de Cromwell sur les indépendants; mais l'impression produite par la mort de Charles Ier doit faire pressentir que les Stuarts n'ont pas perdu pour toujours le trône d'Angleterre.

§ II. — Situation des principaux États qui prirent part à la guerre de Trente Ans. (France, 1610-1634; Danemark, 1559-1624; Suède, 1560-1630; Allemagne, 1555-1618.) Causes de cette guerre.

I. *France.* Louis XIII. 1610-1643. Son règne, soumis d'abord à l'influence espagnole, est troublé successivement par les princes et les grands, par sa mère, et par les protestants, jusqu'à ce que Richelieu vienne réprimer les résistances intérieures, et donne aux forces de la France leur véritable direction, en attaquant la maison d'Autriche.

1610-1617, Gouvernement de Marie de Médicis. Concini. La politique de Henri IV abandonnée. Mariage du roi avec Anne d'Autriche. 1614, États généraux. Révoltes des princes.—1617-1621. Mort de Concini. La reine mère perd l'autorité. De Luynes tout-puissant. 1620, Révolte de la reine mère. 1621, Soulèvement des protestants. Siége de Montauban. Mort du connétable de Luynes.

1621-1642, *Ministère de Richelieu.* (Voyez les tableaux synchroniques XVI, XVII et XVIII.) Trois périodes : 1624-29, Richelieu lutte *principalement* contre les protestants ; 1630-34, contre les grands ; 1635-42, contre la maison d'Autriche. — 1621, Expédition de la Valteline. 1625, 1627-28, Deuxième et troisième guerres des protestants. L'Angleterre les soutient. Prise de la Rochelle. Les protestants perdent leur importance politique. — 1629-1630, Guerre d'Italie.— Procès de Chalais, 1626; de Marillac, 1630-1632. Exil de la reine mère. 1631-1631, Troubles relatifs au mariage de Monsieur avec la sœur du duc de Lorraine. 1632, Révolte de Monsieur; mort de Montmorenci. 1641, Révolte du comte de Soissons. 1642, Conspiration de Cinq-Mars.

Richelieu appuie les Hollandais contre la branche espagnole de la maison d'Autriche. Il encourage contre la branche allemande, en 1625, Christiern IV, roi de Danemark, et, en 1630, Gustave-Adolphe, roi de Suède. En 1635, il déclare la guerre à l'Espagne de concert avec la Hollande, et soutient en Allemagne les princes protestants que la Suède ne suffit plus à protéger. C'est la dernière période de la guerre de Trente Ans.

II. [1] Dans le siècle qui précède cette guerre, le Danemark et la Suède sont en proie à des troubles intérieurs, et soutiennent de longues guerres; les forces des deux peuples se développent, et ils arrivent préparés à la guerre de Trente Ans. La Suède prélude alors au rôle héroïque qu'elle doit jouer dans tout le XVIIe siècle.

Danemark. 1559, Frédéric II. 1563-1570, Guerre contre la Suède, terminée par la paix de Stettin.— 1588, Christiern IV. 1611-1613, Guerre contre la Suède. Administration de ce prince. 1625, Il prend part à la guerre de Trente Ans.

Suède. 1560, Éric XIV. Ses violences et sa folie. 1563-1570. Guerre contre le Danemark. Les deux frères d'Éric l'obligent d'abdiquer.—1568, Jean III. Il entreprend de rétablir la religion catholique. — 1592, Sigismond, roi de Suède et de Pologne, bientôt supplanté en Suède par son oncle Charles IX, 1604. 1604-1660, Guerres de la succession de Suède. — 1611, Gustave-Adolphe. 1613. Paix avec le Danemark; 1617, avec la Russie. 1629, Trêve avec la Pologne, sous la médiation de la France. 1630, Gustave-Adolphe prend part à la guerre de Trente Ans.

III. *Allemagne.* Le traité de paix conclu à Augsbourg, 1555, contenait des germes de guerre : 1° *Reservatum ecclesiasticum;* 2° Tolérance des protestants dans les États catholiques ; 3° Tolérance des seuls luthériens; 4° Prépondérance des catholiques dans la chambre impériale ; usurpations du conseil aulique sur la chambre impériale. Ces germes se développèrent dans une période de soixante-trois ans, 1555-1618. Outre ces causes religieuses et politiques, la guerre de Trente Ans en eut d'autres, purement politiques, que l'ordre chronologique des faits doit amener.

1556, Division de l'empire de Charles-Quint. Politique différente des deux branches de la maison d'Autriche. La branche allemande affaiblie par les guerres contre les Turcs, et par l'esprit turbulent de ses sujets de Hongrie et de Bohême. Ferdinand Ier ajoute à cette faiblesse en partageant ses États entre ses fils.

Démarches de Ferdinand pour opérer la réunion des deux Églises. 1563, La clôture du concile de Trente ôte tout espoir de conciliation. — 1564-1576, Maximilien II. Sa tolérance. Progrès du protestantisme dans la Bohême, dans la Hongrie et dans l'Autriche.

1576-1612, Rodolphe II. *Situation de ses États héréditaires.* Ambition de ses frères. Troubles religieux et politiques de la Hongrie et de la Bohême. Les protestants de ces deux royaumes et de l'Autriche font cause commune. 1607-1609, L'archiduc Mathias accorde aux Hongrois la liberté religieuse et la principale part dans leur gouvernement. Rodolphe est contraint d'accorder les même priviléges à la Bohême, et cède à Mathias l'Autriche et la Hongrie.

[1] Pour les guerres générales du Nord, voy. ch. XIV, § II.

Situation de l'Allemagne depuis l'avénement de Rodolphe. Aix-la-Chapelle et Donawerth mises au ban de l'Empire. Expulsion de l'électeur-archevêque de Cologne. 1609, Ouverture de la succession de Clèves et de Juliers. Prétentions de l'électeur de Brandebourg, du duc de Neubourg, du duc de Deux-Ponts, de Charles d'Autriche, margrave de Brisgaw, etc.—Henri IV encourage les protestants. Union évangélique; ligue catholique. 1610 (Mort de Henri IV). Accommodement provisoire.

1610-1611, Rodolphe veut assurer la couronne de Bohême à Léopold, et il est forcé de la céder à Mathias. Mort de Rodolphe. 1612-1619, MATHIAS, Empereur. 1614, Nouveaux troubles en Allemagne; les Hollandais et les Espagnols occupent les duchés de Clèves et de Juliers. 1617-18, Mathias cède à Ferdinand les couronnes de Bohême et de Hongrie. Insurrection de la Bohême, dirigée par le comte de Thurn. 1618-1619, Commencement de la guerre de Trente Ans, et mort de Mathias.

§ III. — Guerre de Trente Ans, 1618-1648.

La guerre de Trente Ans est la dernière lutte soutenue par la Réforme. Cette guerre, indéterminée dans sa marche et dans son objet, se compose de quatre guerres distinctes, où l'électeur palatin, le Danemark, la Suède et la France jouent successivement le principal rôle. Elle se complique de plus en plus, jusqu'à ce qu'elle ait embrasé l'Europe entière. — Plusieurs causes la prolongent indéfiniment : 1° Étroite union des deux branches de la maison d'Autriche et du parti catholique; le parti contraire n'est point homogène; 2° inaction de l'Angleterre; intervention tardive de la France; faiblesse matérielle du Danemark et de la Suède; etc.

Les armées qui font la guerre de Trente Ans ne sont plus des milices féodales; ce sont des armées permanentes, mais que leurs souverains ne peuvent entretenir. (*Voy.* plus haut les armées de Charles-Quint dans les guerres d'Italie.) Elles vivent aux dépens du pays, et le ruinent. Le paysan ruiné se fait soldat, et se vend au premier venu. La guerre se prolongeant forme ainsi des armées sans patrie, une force militaire immense, qui flotte dans l'Allemagne, et encourage les projets les plus gigantesques des princes, et même des particuliers.

1° Période palatine. 1619-1623.

1619-1623, FERDINAND II, Empereur. Ferdinand assiégé dans Vienne par les Bohémiens révoltés. Frédéric V, électeur palatin, est élu roi de Bohême; Betlem Gabor, proclamé roi de Hongrie, 1620. Ferdinand assiégé de nouveau dans Vienne. Ferdinand est soutenu par le duc de Bavière, par la ligue catholique, et par l'Espagne ; union étroite des deux branches de la maison d'Autriche. Frédéric (calviniste) abandonné par l'union protestante composée de luthériens), et faiblement appuyé par Jacques Ier, son beau-père. Trêve entre Ferdinand et Betlem Gabor. La Bohême reconquise; bataille de Prague.—1621-1623, Invasion du Palatinat par les Bavarois et les Espagnols. Mansfield et d'autres partisans combattent en vain pour Frédéric. Talents de Tilly. Dissolution de l'union protestante. 1623, La dignité électorale du palatin transférée au duc de Bavière. 1624, Paix avec Betlem Gabor. Violences de Ferdinand et de ses généraux.

2° Période danoise. 1625-1629.

Ligue des États de basse Saxe. Ils appellent contre l'Empire Christiern IV, roi de Danemark. Succès de Tilly et de Wallenstein. 1626, Christiern défait à Lutter. Wallenstein soumet la Poméranie, reçoit de l'Empereur les États des deux ducs de Mecklembourg, et le titre de *général de la Baltique*. 1628, Siége de Stralsund. Alarmes des royaumes du Nord. L'Empereur, pour les diviser, accorde la paix au Danemark; traité de Lubeck, 1629.—Édit de restitution. Ferdinand, pour faire nommer son fils roi des Romains, accorde à la diète de Ratisbonne le licenciement d'une partie de ses troupes, et le renvoi de Wallenstein.

3° Période suédoise. 1630-1635.

Gustave-Adolphe, menacé par l'Empereur, et encouragé par la France, le prévient en envahissant l'Allemagne.—Supériorité morale des Suédois sur les troupes mercenaires de l'Allemagne. Tactique nouvelle. Guerre plus impétueuse. Il se rend maître des places fortes, en suivant le cours des fleuves; il enlève à la maison d'Autriche tous ses alliés, avant de l'attaquer elle-même. Il commence par lui fermer la Baltique, afin de mettre la Suède à l'abri d'une invasion. — Alliance avec l'Angleterre, qui rappelle bientôt ses troupes.

1630, Gustave débarque en Poméranie, s'empare des places fortes de la Poméranie et du Mecklembourg, et bat les Impériaux. Ces premiers succès lui valent l'alliance de la France, qui lui promet un subside, 1631, et celle des Hollandais (qui sauveront la Suède, en 1639, par leur victoire des Dunes).

Convention de Leipsick; troisième parti dans l'Empire. Ferdinand oppose Tilly à Gustave. Sac de Magdebourg. Le midi de l'Allemagne reste soumis à Ferdinand; le nord (Saxe, Brandebourg, Hesse-Cassel, etc.) s'allie à Gustave. Bataille de Leipsick ou de Breitenfeld. Gustave envahit les États des princes catholiques, tandis que l'électeur de Saxe doit attaquer la Bohême. Il bat le duc de Lorraine, pénètre en Alsace, soumet les électorats de Trèves, de Mayence et du Rhin. 1632, Il envahit

la Bavière. Passage du Lech et mort de Tilly. — 1631-1632, Progrès des Saxons en Bohême. Wallenstein, rappelé par Ferdinand, les chasse de ce royaume.—Il secourt la Bavière. Siége de Nuremberg.—Il envahit la Saxe. Bataille de Lutzen; mort de Gustave-Adolphe, 1632.

1633-1634. La Suède continue la guerre sous la direction d'Oxenstiern. Il renouvelle l'alliance avec la France, rétablit le fils de l'électeur palatin, et se fait déclarer à Heilbron chef de la ligue des cercles de Franconie, de Souabe, du haut et du bas Rhin, 1633. —1634, Conduite équivoque de Wallenstein; ses projets ambitieux. Il est assassiné à Égra. Les Suédois battus par les Impériaux à Nordlingen. 1635, Paix de Prague entre l'Empereur et l'électeur de Saxe.

4e Période française. 1635-1648 [1].

Richelieu relève les Suédois, et divise les forces de la maison d'Autriche en déclarant la guerre à l'Espagne. Il veut : 1° partager avec la Hollande les Pays-Bas espagnols (1635, Traité de Paris avec les Provinces-Unies); 2° reprendre le Roussillon; 3° être maître des passages de l'Italie (traité de Rivoli avec les ducs de Savoie et de Parme); 4° acquérir l'Alsace et Philipsbourg (1636, Traité de Compiègne avec les Suédois). Le 2e, le 3e et le 4e objet seront atteints : le premier sera manqué par la mauvaise volonté des Hollandais. —Les principaux théâtres de la guerre sont les frontières des Pays-Bas, les bords du Rhin, où la France fait des conquêtes durables, et l'orient de l'Allemagne, où les Suédois en feraient, si la France ne refusait de joindre ses armées aux leurs. — La période française se subdivise en deux parties, 1635-1639, et 1646-1648.

Première partie de la période française, 1635-1639.

Pays-Bas. 1635, Victoire des Français à Aveiu. La dispersion de cette armée destinée à conquérir les Pays-Bas ouvre la Picardie aux Espagnols, tandis que les Impériaux envahissent la Bourgogne. Alarmes de Paris. Camp de Compiègne, et retraite des Espagnols, 1636. — 1637, Les Français prennent Landrecies et Maubeuge, pendant que le prince d'Orange s'empare de Breda. En 1638, il échoue devant Anvers, les Français devant Saint-Omer. 1639, Succès balancés sur terre : mais la marine espagnole est détruite à la bataille des Dunes.

Bords du Rhin. 1635, Les Espagnols surprennent Trèves, et taillent en pièces la garnison française. 1635-37, Succès divers en Lorraine, en Franche-Comté et dans l'électorat de Mayence. 1638, Bernard de Weimar (attaché à la France depuis 1635) prend les quatre villes forestières, Fribourg et Brisach; il remporte quatre victoires. sous les murs de Rhinfeldt et de Brisach. 1639, Il veut se former une souveraineté indépendante, et meurt. La France achète son armée.

Allemagne orientale. 1636, Bauner, vainqueur à Wistock, chasse les Impériaux en Westphalie, et s'établit en Saxe. 1637, Il prend Torgau, mais il est forcé de lever le siége de Leipsick, et d'opérer sa retraite en Poméranie.

Italie. Les Grisons implorent la protection de la France contre les Espagnols qui soutiennent la révolte de la Valteline. Succès du duc de Rohan dans la Valteline, sur les Allemands et les Espagnols, 1635; du duc de Savoie et des Français sur les Espagnols, aux bords du Tésin, 1636. 1637, La France perd ses alliés par la mort des ducs de Savoie et de Mantoue, et par la neutralité des Grisons et du duc de Parme. 1638, La guerre passe de la Valteline et du Milanais dans la Savoie, déchirée par les querelles de la régente et de ses beaux-frères. 1639, L'arrivée du duc d'Harcourt relève la régente; il ravitaille Casal, prend Chieri, et fait une glorieuse retraite.

Espagne. 1635, Les Espagnols prennent les îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat; 1636, s'emparent de Saint-Jean de Luz; 1637, sont repoussés devant Leucate, et perdent toutes leurs conquêtes. 1638, Ils délivrent Fontarabie, et battent les Français.

Seconde partie de la période française, 1646-1648.

Espagne. 1640, Le soulèvement de la Catalogne et la révolution de Portugal, réduisent l'Espagne à la guerre défensive. 1641-1642, Succès des Français. Les Espagnols vaincus à Llorens, 1645; repoussent, devant Lérida, le comte d'Harcourt, 1646, et le grand Condé, 1647; ils perdent Tortose, 1648. (*Voyez*, pour la fin de la guerre contre l'Espagne, le règne de Louis XIV.)

Italie. 1640-1642, Succès non interrompus des Français, qui prennent Turin, 1640. 1642, Les princes de Savoie traitent avec la France. Révolte de Naples, 1647-48. Victoire des Français à Crémone.

Pays-Bas. 1640, Prise d'Arras. 1643, Bataille de Rocroi. Prise de Thionville; 1644, de Gravelines. 1646, Prise de Courtray, de Mardik, de Dunkerque. 1647, Succès balancés.

Allemagne septentrionale et orientale. 1640, Banner reprend l'offensive, bat les Impériaux et envahit la Bohême. 1641, Il insulte Ratisbonne. — Torstenson lui succède; 1642, il entre en Bohême,

[1] L'histoire de cette période étant très-compliquée, on a cru devoir indiquer avec plus de détail les faits et les dates.

en Moravie, passe en Misnie. Bataille et prise de Leipsick. 1643, Torstenson envahit le Holstein. 1644, Il détruit les Impériaux à Juterbock. Paix de Bromsebro. 1645, Victoire de Torstenson à Jancowitz. Invasion de la Moravie et de l'Autriche par les Suédois et les Transylvains. L'Empereur gagne ces derniers. — 1646, Wrangel, successeur de Torstenson, veut envahir l'Autriche par la Bavière.

Allemagne occidentale. 1641, Guébriant se réunit deux fois aux Suédois près d'être accablés. — Victoire de Guébriant qui défend les lignes de Wolfenbuttel. Il force les Impériaux dans les retranchements de Kempen. 1643, Sa mort devant Rotweil. Déroute des Français à Dutlingen. 1644, Mercy prend Fribourg. Bataille de Fribourg. Le duc d'Enghien prend Philipsbourg. 1645, Turenne défait par Mercy à Mergentheim. Victoire de Condé à Nordlingen.

Négociations. L'avénement de Ferdinand III (1637) semble devoir les favoriser. Le pape, le roi de Danemark, et celui de Pologne, offrent en vain leur médiation (1636-1643). Celle du roi d'Angleterre, 1639, et celle de Venise ont trop peu de poids. — 1640, Diète de Ratisbonne. L'Empereur veut en vain armer l'Empire contre la France. 1641, La Suède rompt ses négociations particulières avec l'Empereur. Préliminaires de paix. 1642, Mort de Richelieu. 1643. Mort de Louis XIII. Espérances de la maison d'Autriche. Habileté de Mazarin. Premières conférences pour la paix. 1645, Les princes d'Empire obtiennent de l'Empereur que leurs députés seront admis aux conférences. L'électeur de Saxe, 1645, celui de Bavière, 1646, demandent un armistice.

1648, La prise de la petite Prague par les Suédois, la victoire de Turenne et des Suédois à Sommershausen, et celle de Condé à Lens, sont les derniers événements militaires de la guerre de Trente Ans.

Congrès de Munster et d'Osnabruck. Traité de Westphalie. Paix générale : la guerre ne continue qu'entre l'Espagne, la France et le Portugal. Principaux articles : 1° confirmation de la paix d'Augsbourg (1555); *annus normalis*, 1624. — 2° La souveraineté des divers États de l'Allemagne, dans l'étendue de leur territoire, est sanctionnée, ainsi que leurs droits aux diètes générales de l'Empire; ces droits sont garantis, *à l'intérieur*, par la composition de la chambre impériale et du conseil aulique, où les protestants et les catholiques entrent désormais en nombre égal; *à l'extérieur*, par la médiation de la France et de la Suède. — 3° Indemnités adjugées à plusieurs États; pour les former, un grand nombre de biens ecclésiastiques sont sécularisés. *La France* obtient l'Alsace, les trois évêchés, Philipsbourg et Pignerol, les clefs de l'Allemagne et du Piémont; *la Suède*, une partie de la Poméranie, Brême, Werden, Wismar, etc., trois voix aux diètes de l'Empire, et cinq millions d'écus; *l'électeur de Brandebourg*, Magdebourg, Halberstadt, etc.; *la Saxe*, *le Mecklembourg* et *Hesse-Cassel*, sont aussi indemnisés. — 4° Le fils de Frédéric V recouvre le bas Palatinat du Rhin (le haut Palatinat demeure à la Bavière); une huitième dignité électorale est créée en sa faveur. — 5° Les Provinces-Unies sont reconnues indépendantes de l'Espagne; les Provinces-Unies et les cantons suisses, de l'Empire germanique.

CHAPITRE XIV.

ÉTATS ORIENTAUX [TURQUIE ET HONGRIE, 1566-1648; POLOGNE ET RUSSIE, 1506-1648]. GUERRES GÉNÉRALES DE L'ORIENT ET DU NORD.

§ I. — Turquie, Hongrie, 1566-1648.

Turquie. Décadence rapide de cet empire, après la mort de Soliman. — 1566-1574, Sélim II. Il conclut une trêve avec l'Empereur. 1570-73, Guerre contre les Vénitiens; conquête de Chypre. 1571, Croisade de Pie V, de Philippe II et de Venise; bataille navale de Lépante.

1574-1595, Amurat III. Guerres de Hongrie et de Perse. Première révolte des janissaires. — 1595-1603, Mahomet III. Suite de la guerre de Hongrie. 1596-1600, Siéges d'Agria et de Canise. Campagne du duc de Mercœur. Depuis 1598, nombreuses révoltes. — 1603-1617, Achmet Ier. Les Turcs affaiblis ne profitent point des troubles de Hongrie (trêves, 1606, 1615), et sont humiliés par les Persans (1606-1611). —1617-1623, Mustapha et Othman mis à mort.

1623-1640, Amurat IV, *l'Intrépide*, envahit la Perse, 1624, 1630, 1638, et prend Bagdad. Il intervient dans les troubles de l'Inde. — 1640-1649, Ibrahim. 1645, Conquête de Candie sur les Vénitiens. Ibrahim mis à mort. — 1649, Mahomet IV.

Hongrie. État de ce royaume, partagé entre la maison d'Autriche et les Turcs, depuis 1562. De ce partage résulte une guerre continuelle. La suzeraineté de la Transylvanie est une autre cause de guerre entre l'Autriche et la Porte. — Troubles intérieurs. Les princes autrichiens espèrent augmenter leur pouvoir en ramenant la Hongrie à une croyance uniforme; ils persécutent les protestants et violent les priviléges de la nation. Soulèvements des Hongrois sous Rodolphe II, Ferdinand II et

Ferdinand III; les princes de Transylvanie, Étienne Botschkaï, Betlem Gabor, George Ragotzi, se donnent successivement pour chefs aux mécontents. Par les pacifications de Vienne, 1622, et de Lintz, 1645; par les décrets des diètes d'OEdenbourg, 1622, et de Presbourg, 1647, les rois de Hongrie sont forcés d'accorder l'exercice public de la religion protestante, et de respecter les priviléges nationaux.

§ II. — Pologne, Prusse, Russie, 1505-1648.

La Pologne prévaut sur l'ordre Teutonique, puissance allemande avancée hors de l'Allemagne au milieu des États slaves, et mal soutenue par l'Empire; mais en récompense, elle néglige de protéger les Bohémiens et les Hongrois dans leurs révoltes contre l'Autriche.

Les deux grands peuples d'origine slave avaient de fréquents rapports entre eux, mais en avaient peu avec les États scandinaves, avant que les révolutions de la Livonie les engageassent dans une guerre commune, vers le milieu du seizième siècle. La Livonie devint alors, pour le nord de l'Europe, ce qu'avait été le Milanais pour les États du Midi.

État de la Pologne et de la Russie, dans la première moitié du seizième siècle. Avénement de Wasili IV *Iwanowitch*, 1505, et de Sigismond Ier, 1506. Faible gouvernement de Wasili. Il rompt avec les Tartares de la Crimée. Il achève l'assujettissement de Plescof, enlève Smolensk aux Lithuaniens, mais il est battu par eux la même année, 1514. Il s'allie avec l'ordre Teutonique contre les Polonais, sans pouvoir empêcher la Prusse de se soumettre à la Pologne. 1525, Le grand maître Albert de Brandebourg embrasse le luthéranisme, sécularise la Prusse teutonique, et la reçoit en fief de Sigismond Ier.

1533, Avénement d'Iwan IV *Wasiliewitch*, en Russie; 1548, de Sigismond II, dit Auguste, en Pologne.

Pendant la minorité d'Iwan IV, le pouvoir passe des mains de la régente Hélène à plusieurs des grands qui se supplantent tour à tour. — 1547, Sous l'influence de la czarine Anastasie, Iwan IV modère d'abord la violence de son caractère. Il complète l'abaissement des Tartares par la réunion définitive de Kazan, et par la conquête d'Astrakan (1552-54).

1558-1583, *Guerre de Livonie.* Situation de ce pays. L'ordre des chevaliers Porte-Glaives, vainqueur des Russes, en 1502; indépendant de l'ordre Teutonique, depuis 1521. Introduction de la Réforme. Prétentions de toutes les puissances du Nord sur la Livonie.

1558, Invasion d'Iwan IV en Livonie. 1561, Traité de Wilna, qui réunit la Livonie à la Pologne, le grand maître Gotthard Kettler, duc de Courlande. Le roi de Danemark, Frédéric II, maître de l'île d'OEsel, et de quelques districts, et le roi de Suède Éric XIV, appelé par la ville de Revel et par la noblesse d'Estonie, prennent part à la guerre, qui se poursuit sur terre et sur mer. [1570, Paix de Stettin entre le Danemark et la Suède.] Revers d'Iwan. Après la mort d'Anastasie, il s'abandonne à ses penchants cruels.

1577, Union de la Pologne et de la Suède contre le czar. 1582-1583, Paix de la Russie avec la Pologne, à laquelle le czar abandonne la Livonie; trêve avec la Suède, qui reste en possession de la Carélie. — 1584, Mort d'Iwan IV.

Code d'Iwan IV, 1550, présentant un système de toutes les anciennes lois. Justice gratuite. Tous les possesseurs de terre assujettis au service militaire. Établissement d'une solde. Institution de la milice permanente des strélitz. — Commerce avec la Tartarie, la Turquie et la Lithuanie. Les guerres de Livonie et de Lithuanie fermant aux Russes la Baltique, ils ne communiquent plus avec le reste de l'Europe qu'en tournant la Suède par les mers du Nord. 1555, L'anglais Chanceller, envoyé par la reine Marie pour trouver un passage aux Indes par le Nord, aborde au lieu où l'on fonda depuis Archangel; commerce régulier entre la Russie et l'Angleterre jusqu'aux guerres civiles de la Russie, 1605. — 1577-81, Découverte de la Sibérie.

1572, Extinction de la dynastie des Jagellons, par la mort de Sigismond-Auguste, et de celle de Rurik, en 1598, par la mort du czar Fédor Ier, fils et successeur d'Iwan IV. De ces deux événements résultèrent, médiatement ou immédiatement, deux guerres longues et sanglantes, qui mirent de nouveau aux prises toutes les puissances du Nord; l'une eut pour objet la succession de Suède, l'autre celle de Russie. La première, qui dura soixante-sept ans (1593-1660), fut interrompue deux fois, d'abord par la seconde (1609-1619), ensuite par la guerre de Trente Ans (1629-1635).

Pologne. 1573, Le trône de Pologne devient purement électif. 1573-1575, Henri de Valois. *Pacta conventa.* — 1575-1587, Étienne Battoria, prince de Transylvanie. — 1587, Sigismond III, fils de Jean III, roi de Suède. 1592, Il succède à son père, mais il est supplanté en Suède, 1604, par son oncle Charles IX.

1593-1609, Commencement *de la guerre pour la succession de Suède.* La Pologne et la Suède tournent leur ambition du côté de la Russie.

Russie. 1598-1613. — 1598, Usurpation de Boris Godunow. 1605, Premier faux Démétrius. 1606-

1610, Wasili Schuisky. Autres faux Démétrius. 1609-1619, Intervention des Polonais et des Suédois, qui veulent ou démembrer la Russie, ou lui donner pour maître un de leurs princes. — 1613-1645, Micaïl Fédrowitsch, fondateur de la maison de Romanow. 1616-1618, La Russie cède à la Suède l'Ingrie et la Carélie russe; à la Pologne les territoires de Smolensko, de Tschernigow et de Nowgorod-Sewerskoi, et perd toute communication avec la Baltique.

Pologne. 1620-1629, Renouvellement de la guerre pour la succession de la Suède. Conquêtes de Gustave-Adolphe. 1629, Trêve de six ans, renouvelée en 1635 pour vingt-six ans.

Sous Sigismond III, et sous son successeur Wladislas VII (1632-1648), guerres contre les Turcs, les Russes, et les Cosaques de l'Ukraine.

La Pologne a cédé à la Suède le rôle de puissance dominante du Nord; mais elle conserve sa supériorité sur la Russie, dont le développement a été retardé par ses guerres civiles.

Prusse. 1563, Joachim II, électeur de Brandebourg, obtient du roi de Pologne l'investiture simultanée du fief de Prusse. 1618, A la mort du duc Albert Frédéric (fils d'Albert de Brandebourg), l'électeur Jean Sigismond, son gendre, lui succède. — 1614, 1666, La branche électorale recueille aussi une partie de la succession de Juliers, en vertu des droits d'Anne, fille du duc de Prusse, Albert-Frédéric, et femme de l'électeur de Brandebourg, Jean Sigismond.—Le fils de ce dernier, Frédéric-Guillaume, fonde la grandeur de la Prusse.

CHAPITRE XV.

DES LETTRES, DES ARTS ET DES SCIENCES, DANS LE SEIZIÈME SIÈCLE. LÉON X ET FRANÇOIS Ier.

Le quinzième siècle a été celui de l'érudition; l'enthousiasme de l'antiquité a fait abandonner la route ouverte si heureusement par Dante, Boccace et Pétrarque. Au seizième siècle, le génie moderne brille de nouveau pour ne plus s'éteindre.

La marche de l'esprit humain à cette époque présente deux mouvements très-distincts : le premier, favorisé par l'influence de Léon X et de François Ier, est particulier à l'Italie et à la France; le second est européen. — Le premier, caractérisé par les progrès des lettres et des arts, est arrêté en France par les guerres civiles, ralenti en Italie par les guerres étrangères; dans cette dernière contrée, le génie des lettres s'éteint sous le joug des Espagnols; mais l'impulsion donnée aux arts s'y prolonge jusqu'au milieu du siècle suivant. — Le second mouvement est le développement d'un esprit audacieux de doute et d'examen. Dans le dix-septième siècle, il doit être en partie arrêté par un retour aux croyances religieuses, en partie détourné vers les sciences naturelles; mais il reparaîtra au dix-huitième.

(Voir, pour les développements et les noms des hommes célèbres, tome II, le *Précis de l'histoire moderne*, chap. XVI, qui est textuellement le même que le chap. XV du *Tableau chronologique*.)

TROISIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LE TRAITÉ DE WESTPHALIE, JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE. 1648-1789.

PREMIÈRE PARTIE DE LA TROISIÈME PÉRIODE.

QUATRIÈME AGE DU SYSTÈME D'ÉQUILIBRE.

DEPUIS LE TRAITÉ DE WESTPHALIE JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIV.
1648-1715.

CHAPITRE XVI.

LOUIS XIV, 1643-1715. ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DE SON RÈGNE. SON ADMINISTRATION.

§ 1. — Événements politiques du règne de Louis XIV.

Division : I. 1643-1661, L'ouvrage de Richelieu semble détruit par les troubles de la minorité de Louis XIV, comme celui de Henri IV l'a été par les troubles de la minorité de Louis XIII ; il est conservé par l'adresse de Mazarin. — II. 1661-1678, La France développe ses ressources intérieures, s'agrandit et parvient à la suprématie.—III. 1678-1698, La France abuse de sa puissance, et arme l'Europe contre elle. Elle rend ses conquêtes, mais reste au premier rang. — IV. 1698-1715, La France descend du premier rang ; mais son territoire n'est pas entamé, et elle donne un roi à l'Espagne.

I. 1643-1661, Premières années de Louis XIV ; Anne d'Autriche se fait déférer la régence sans restriction par le parlement. Ministère de Mazarin. Cabale des *Importants*. Prétentions du parlement. Ambition du coadjuteur de Retz, du grand Condé, de Gaston, frère de Louis XIII, et des autres princes. 1648-1653, Troubles de *la Fronde*. 1648, *Barricades*. 1649, La cour sort de Paris. 1650, Arrestation des princes. Turenne se joint aux Espagnols. 1651, Mazarin quitte la France. Turenne opposé à Condé. Combat du faubourg Saint-Antoine. 1653, Mazarin rétabli. Condé à la tête des Espagnols. 1655, Alliance de la France avec Cromwell contre l'Espagne. Turenne échoue devant Valenciennes ; 1656, s'empare de Mardick, 1657. 1658, Bataille des Dunes. Prise de Dunkerque, Gravelines, Oudenarde, Ypres, etc. 1659, *Traité des Pyrénées ;* la France garde le Roussillon, l'Artois et plusieurs villes dans la Flandre, le Hainaut et le Luxembourg ; le duc de Lorraine rétabli. Louis XIV épouse l'infante Marie-Thérèse, qui renonce à tout droit sur la succession de son père. — Mort de Mazarin, 1661.

II. 1661-1678. — Louis XIV gouverne par lui-même. Coup d'œil sur l'état de l'Europe : épuisement des peuples, incapacité des princes ; l'Espagne occupée par la guerre de Portugal, l'Autriche par celle des Turcs ; la Hollande sans stathouder, et tout occupée de ses intérêts maritimes ; le roi d'Angleterre faible et vénal, etc. État formidable de la France ; Colbert (depuis 1661) et Louvois (depuis 1666) ; Turenne et Condé. Louis XIV fait reconnaître la prééminence de la France en Europe. 1662, Il achète Dunkerque et Mardick. Il donne des secours au Portugal, 1663 ; à l'Empereur, 1664 ; aux Provinces-Unies, 1665.

1667-1668. Mort de Philippe IV, roi d'Espagne. Louis XIV fait valoir le droit de dévolution. Conquête de la Flandre par Turenne, 1667, de la Franche-Comté par Condé, 1668. Triple Alliance de la Haye ; trois États protestants, la Hollande, l'Angleterre et la Suède, soutiennent l'Espagne contre Louis XIV. 1668, *Paix d'Aix-la-Chapelle ;* le roi rend la Franche-Comté, mais garde ses conquêtes en Flandre.

Ressentiment de Louis XIV contre la Hollande. 1670, Il détache l'Angleterre de cette république. Occupation de la Lorraine. 1672, Conquête des Provinces-Unies. Inondation de la Hollande. Massacre des frères de Witt. Guillaume III élevé au stathoudérat. — 1673, 1674, 1675, Ligue de l'Espagne, de l'Autriche, de l'Empire (et particulièrement du Brandebourg), et du Danemark ; la

France, abandonnée par l'Angleterre, n'a plus d'autre alliée que la Suède. 1673, Évacuation des Provinces-Unies. 1674, Nouvelle conquête de la Franche-Comté. Campagnes de Condé dans les Pays-Bas, de Turenne en Allemagne. Bataille de Senef. Turenne sauve l'Alsace par quatre victoires. Désolation du Palatinat. [Victoire de l'électeur de Brandebourg sur les Suédois, alliés de la France, à Fehrbellin.] 1675, Mort de Turenne et retraite de Condé, 1676-1677. — Succès de Créqui en Allemagne; de Luxembourg dans les Pays-Bas; de Duquesne dans les parages de Sicile. Mort de Ruyter. Occupation de Messine. 1678-79, *Paix de Nimègue.* La Hollande recouvre ce qu'elle a perdu, et fait un traité de commerce avantageux; l'Espagne cède à la France la Franche-Comté et douze places fortes des Pays-Bas; l'Empire lui abandonne Fribourg à la place de Philipsbourg. Le Danemark et l'électeur de Brandebourg sont obligés de rendre leurs conquêtes à la Suède, alliée de la France. Louis XIV arbitre de l'Europe.

III. 1678-1698. — De 1680 à 1684, Conquêtes en pleine paix. 1680, Chambres de réunion. 1681, Prise de Strasbourg. Acquisition de Casal. 1682-83, 1684, Bombardement d'Alger et de Gênes. Guerre contre l'Espagne. Invasion du duché de Luxembourg. 1684, Trêve de Ratisbonne; Louis garde Strasbourg, le duché de Luxembourg, et presque toutes ses conquêtes.

1685. Révocation de l'Édit de Nantes. 1685-1688, Intervention de Louis XIV dans les affaires de l'Empire. 1686, Ligue d'Augsbourg. [1688, Révolution d'Angleterre; Guillaume, prince d'Orange, devient roi d'Angleterre.] Louis XIV déclare la guerre à l'Empire, à l'Espagne, à la Hollande, à l'Angleterre, au pape. La Savoie et le Danemark entrent dans la ligue contre Louis XIV.

Angleterre : 1692, Efforts du roi de France pour rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre. Descente en Irlande. Siége de Londonderry. Bataille de la Boyne. Guerre navale. Défaite des Français à la Hogue, 1692.

Allemagne : 1689, Nouvelle dévastation du Palatinat. — Victoires de Luxembourg dans les *Pays-Bas*, et de Catinat dans le *Piémont;* le premier gagne les batailles de Fleurus, 1690, de Steinkerque, 1692, et de Neerwinden, 1693; le second celles de Staffarde, 1690, et de Marsaille, 1693. L'habileté de Guillaume empêche les Français de profiter des victoires de Luxembourg; celles de Catinat décident le duc de Savoie à négocier. 1696, Traité de Turin; le duc de Savoie se sépare de la coalition, recouvre tous ses États, marie sa fille au duc de Bourgogne, et promet de faire garantir la neutralité d'Italie. — 1698, *Paix* générale *de Ryswick*, la France reconnaît Guillaume III, rend à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Espagne et à l'Empire toutes ses conquêtes, excepté le Roussillon, l'Artois, la Franche-Comté et Strasbourg. Rétablissement du duc de Lorraine.

IV. 1698-1715. — Guerre de la succession d'Espagne. Situation de l'Espagne sous Charles II. Droits de Louis XIV, de l'empereur Léopold I[er], et du prince de Bavière. Deux traités de partage, du vivant de Charles II. 1700, Mort du roi d'Espagne, et avénement de Philippe V. 1701, Alliance de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Hollande, conclue à la Haye; la Prusse, le Portugal et la Savoie y accèdent; la France a pour elle les électeurs de Bavière et de Cologne. Eugène et Marlborough.

Italie : 1701-1702, Eugène, vainqueur de Villeroi, est arrêté par Vendôme. 1706, Bataille de Turin; les Français évacuent la Lombardie.

Allemagne : 1704-1705, Marlborough, vainqueur des Français à la bataille de Hochstedt (ou de Blenheim), est arrêté par Villars. La Flandre et l'Espagne deviennent le principal théâtre de la guerre.

Flandre : 1706-1708, Victoire de Marlborough à Ramillies, et conquête de la Flandre. Défaite des Français à Oudenarde. 1709, Louis XIV demande en vain la paix. Sanglante bataille de Malplaquet. Les alliés ne peuvent entamer la France.

Espagne : Philippe V y est rétabli deux fois par la victoire de Berwick à Almanza, 1707, et par celle de Vendôme à Villaviciosa, 1710.

1711, A la mort de son frère Joseph I[er], l'archiduc Charles prétendant à la succession d'Espagne, devient Empereur; 1712, chute et rappel de Marlborough. Ces deux événements préparent la paix; la victoire de Denain la décide. 1712-1713, *Paix d'Utrecht et de Rastadt :* Renonciation réciproque de Philippe V et des princes français aux couronnes de France et d'Espagne; la France reconnaît l'ordre de succession établi en Angleterre, comble le port de Dunkerque, cède l'Acadie, Terre-Neuve, etc. Elle renonce à tout privilége commercial dans les colonies espagnoles, et signe un traité de commerce avec l'Angleterre et la Hollande; elle reconnaît la Prusse comme royaume. — L'Espagne cède à l'Angleterre Gibraltar et Minorque, et lui accorde un privilége de commerce avec ses colonies; elle abandonne au duc de Savoie la Sicile; à l'Autriche le royaume de Naples, le Milanais, la Sardaigne et les Pays-Bas. (Par le traité de la Barrière conclu en 1715, les Provinces-Unies occupent plusieurs places des Pays-Bas, pour les défendre à frais communs avec l'Autriche.) Quant à l'état de l'Empire, on prend pour base la paix de Ryswick.

1715. Mort de Louis XIV.

§ II. — Administration de Louis XIV.

Grandeur de la France sous Louis XIV. Son influence politique sur l'Europe.

Unité du gouvernement. 1655 et 1667, Silence imposé au parlement.

Finances. Développement de la richesse nationale sous le ministère de Colbert, 1661-1683. Règlements multipliés. Encouragements donnés aux manufactures (draps, soieries, tapisseries, glaces, etc.). 1664-80, Canal du Languedoc. Embellissements de Paris. 1698, Description du royaume. — 1660, Entraves mises au commerce des grains. 1664, Retranchement des rentes. Vers 1691, dérangement des finances. 1695, Capitation. 1710, Dixième et autres impôts. 1715, La dette monte à deux milliards six cents millions.

Marine. Nombreuse marine marchande. Cent soixante mille marins. 1672, Cent vaisseaux de guerre; 1681, deux cent trente. 1692, Premier échec, à la Hogue.

Guerre. 1666-1691, Ministère de Louvois. Réforme militaire. Uniformes. 1667, Établissement des haras. 1671, Usage des baïonnettes. Compagnies de grenadiers. Régiments de bombardiers et de hussards. Corps des ingénieurs. Écoles d'artillerie. 1688, Milices. Service régulier des vivres. — Invalides. 1693, Ordre de Saint-Louis. — L'armée monte jusqu'à quatre cent cinquante mille hommes.

Législation. 1667, Ordonnance civile. 1670, Ordonnance criminelle. 1673, Code de commerce. 1685, *Code Noir.* Vers 1663, Répression du duel.

Affaires de religion. Querelles du jansénisme, qui se prolongent pendant tout le règne de Louis XIV. 1648-1709, Port-Royal des Champs. 1661, Formule rédigée par le clergé de France. 1613, Bulle *Unigenitus.* — 1673, Troubles au sujet de la régale. 1682, Assemblée du clergé de France. — 1685-1699, Quiétisme. — 1685, Révocation de l'édit de Nantes. 1701-1704, Révolte des Cévennes.

CHAPITRE XVII.

DES LETTRES, DES SCIENCES ET DES ARTS, AU SIÈCLE DE LOUIS XIV.

Le génie des lettres et des arts brille encore dans les États du Midi pendant la première moitié du dix-septième siècle. Le génie de la philosophie et des sciences éclaire les États du Nord, surtout dans la seconde. La France, placée entre les uns et les autres, réunit seule cette double lumière, étend sur tous les peuples policés la souveraineté de sa langue, et se place désormais à la tête de la civilisation européenne.

(Voir, pour les développements et les noms des hommes célèbres, tome II, le *Précis de l'histoire moderne,* chap. XX, qui est textuellement le même que le chap. XVII du *Tableau chronologique.*)

CHAPITRE XVIII.

RÉVOLUTIONS DE L'ANGLETERRE ET DES PROVINCES-UNIES, 1648-1715. — COLONIES DES EUROPÉENS PENDANT LE XVIIe SIÈCLE (POUR CELLES DES HOLLANDAIS AVANT LE TRAITÉ DE WESTPHALIE, VOYEZ LEURS GUERRES CONTRE LES ESPAGNOLS, CHAP. XII).

§ I. — Révolutions de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

Angleterre. Le gouvernement militaire du protectorat contraire aux habitudes de la nation. Les Stuarts indisposent les Anglais par la faveur qu'ils accordent aux catholiques, et par leur union avec Louis XIV. Guillaume et Anne gagnent les Anglais par une conduite opposée. Cependant l'union du prince et de la nation n'est complète que sous la maison de Hanovre.

IIIe Partie de la révolution d'Angleterre (voyez la Ire et la IIe au ch. XIII), 1649-1688. — 1649-1660, *République d'Angleterre.* Charles II proclamé roi en Écosse, et soutenu par les Irlandais. Cromwell soumet l'Irlande et l'Écosse. Batailles de Dunbar et de Worcester. — 1651, Acte de navigation. 1652-1654, Guerre contre la Hollande. — 1653, Cromwell chasse le parlement.

1653-1658, Cromwell Protecteur. Alliance avec la France contre l'Espagne. Dunkerque remis à Cromwell. Son gouvernement intérieur. 1658, Sa mort.

1658-1660, Richard Cromwell Protecteur. Son abdication. *Le Rump,* bientôt dissous. Monck. Rappel des Stuarts.

1660-1685, Charles II. 1660-1667, Ministère de Clarendon. Procès des régicides. Rétablissement de l'épiscopat. Bill d'uniformité. Déclaration de tolérance. Dunkerque vendu à la France. 1664-1667, Guerre contre la Hollande. Incendie de Londres, imputé aux catholiques. 1667, Disgrâce de Clarendon. Révolte des presbytériens d'Écosse.

1670-1685. *La Cabale.* Alliance secrète avec Louis XIV. 1672-1674, Guerre contre la Hollande. Bill du *Test.* Prétendue conspiration des catholiques. 1679, Le duc d'Yorck exclu de la succession au trône. Bill d'*Habeas corpus.* 1680, *Whigs* et *Torys.* 1681-1685, Charles II n'assemble plus

de parlement. 1683, Mort de Russel et de Sidney.

1685-1688, JACQUES II. Invasion et supplice d'Argyle et de Monmouth. Jefferies. Ambassade solennelle à Rome. Dispense du *Test*. Procès des évêques. —Politique de Guillaume, prince d'Orange. 1688, Il passe en Angleterre. Fuite de Jacques. (Voyez chapitre XVI.)

IV. 1689-1714, GUILLAUME III et MARIE II. 1689, Déclaration des droits. 1690-1691, Guerre d'Irlande. 1694, Parlement triennal. 1791, Acte de succession en faveur de la maison de Hanovre, limitation de la prérogative.

1702-1714, ANNA. 1706, L'Angleterre et l'Écosse réunies.

Provinces-Unies. 1647-1650, GUILLAUME II. 1650-1672, Vacance du stathoudérat, supprimé en 1667. Administration de Jean de Witt. 1652-1654, 1664-1667, 1672-1674, Guerres contre l'Angleterre; Tromp et Ruyter. 1672, Le stathoudérat rétabli en faveur de GUILLAUME III, à l'occasion de l'invasion de la Hollande par Louis XIV. (Pour les événements qui suivent, voyez chap. XVI.) 1702-1747, Seconde vacance du stathoudérat, depuis la mort de Guillaume III jusqu'à l'avénement de GUILLAUME IV. 1715, Traité de la Barrière.

§ II.—Colonies des Européens pendant le XVIIe siècle.

Au commencement du XVIIe siècle, les Hollandais et les Anglais ont enlevé à l'Espagne l'empire des mers; au milieu, ils se disputent eux-mêmes cet empire; à la fin, ils s'unissent contre la France, qui menace de le conquérir.

Les comptoirs hollandais sont désormais sans rivaux dans l'Orient, comme les colonies espagnoles dans l'Amérique méridionale. Mais deux puissances nouvelles, les Anglais et les Français, s'établissent sur le continent septentrional de l'Amérique et aux Antilles, et s'introduisent dans l'Inde.

Les colonies qui, au commencement du siècle, n'étaient guère que des spéculations particulières, autorisées par le gouvernement, prennent de plus en plus le caractère de provinces de la métropole. La guerre s'étend souvent des métropoles aux colonies, mais les colonies ne sont pas encore pour l'Europe des causes de guerre.

Colonies hollandaises. La puissance prépondérante du Mogol empêche les Hollandais de faire des établissements considérables sur le continent. — Maîtres des îles, ils s'occupent presque exclusivement du commerce des épiceries et des drogueries. — Point d'émigrations nationales comme en Angleterre; ce sont des comptoirs plutôt que des colonies.

Suite des conquêtes des Hollandais sur les côtes et dans les îles de l'Inde. 1653, Colonie du Cap de Bonne-Espérance. 1667, Conquête de Surinam. 1645-1661, Guerre contre les Portugais dans le Brésil.

Colonies anglaises. Politique invariablement favorable aux colonies, malgré les révolutions de la métropole.

Fondation des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale. [Expéditions de Raleigh depuis 1583.] 1606, Compagnies de Londres et de Plymouth pour le commerce de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre. Fondation de l'Etat de Massachuset; 1621; de la ville de Boston, 1627; des États du Maryland, 1632; de Rhode-Island, 1634; de New-York et de New-Jersey, 1635; de Connecticut, 1636; de la Caroline, 1663; de la Pensylvanie, 1682. — Vers 1610, pêche de Terre-Neuve et du Groënland. — 1625, 1632, Établissements aux Antilles. 1655, Conquête de la Jamaïque.

Première compagnie des Indes orientales, fondée dès 1600. 1623, Massacre d'Amboine. 1662, Acquisition de Bombay. Fondation de Calcutta. Vers 1690, Guerre contre Aureng-Zeb. — 1698, Seconde compagnie des Indes orientales. — Réunion des deux compagnies en 1702.

En Afrique, diverses compagnies privilégiées. Vers 1670-1690, Construction des forts de Saint-James et de Sierra-Leone.

Colonies françaises. Les Français suivent un système moins exclusif que les autres nations: mais leurs colonies principales ne sont que des pêcheries, des comptoirs pour le commerce des pelleteries, ou des plantations de denrées coloniales qui ne sont pas encore en Europe l'objet d'une consommation universelle.

1625-1635, Établissements particuliers aux Antilles, à Cayenne et au Sénégal. Colbert achète au nom du Roi tous les établissements des Antilles. 1630, Origine des boucaniers et des flibustiers. 1664. La France prend sous sa protection leur établissement à Saint-Domingue; cette partie de l'île lui reste à la paix de Ryswick, 1698. 1664-1674, Première compagnie privilégiée des Indes occidentales. 1661, L'Acadie, disputée par l'Angleterre à la France, reste à cette dernière jusqu'à la paix d'Utrecht. 1713. 1680, Entreprise sur la Louisiane.

1679, 1685, Compagnies d'Afrique. — 1664. Compagnies des Indes orientales. Tentatives sur Madagascar. 1675, Comptoir à Surate. 1679, Fondation de Pondichéry. Défense d'importer les produits industriels de l'Inde. Ruine de la compagnie.

Colonies danoises, peu importantes, à Tranquebar, vers 1620; et à Saint-Thomas, 1671.

CHAPITRE XIX.

ÉTATS MÉRIDIONAUX. EMPIRE D'ALLEMAGNE. 1648-1715.

§ I. — Portugal, Espagne, Italie.

Tous les États du Midi semblent frappés de langueur. Le Portugal a recouvré son indépendance; mais, abandonné par la France, il se dévoue à l'Angleterre, dont il sera de plus en plus dépendant. L'Espagne parvient au dernier degré de faiblesse, et se relève un peu sous une nouvelle dynastie. L'Italie semble encore soumise à l'Espagne; mais on y sent l'influence du roi de France et de l'Empereur, dont les familles rivales doivent bientôt se disputer la possession de cette contrée.

Portugal. 1656-1667, Alphonse VI, successeur de Jean IV. Il s'allie à l'Angleterre, 1661. 1663, 1665, Victoires de Schomberg sur les Espagnols. 1667, Alphonse obligé de nommer son frère régent. 1668, Paix avec l'Espagne qui reconnaît l'indépendance du Portugal. 1669, Paix avec les Provinces-Unies, qui conservent leurs conquêtes sur les Portugais dans les Indes orientales. — 1667-1706, Pierre II. 1703. Le Portugal accède à la grande alliance contre la France, et n'obtient à la paix d'Utrecht qu'une meilleure limitation pour ses colonies dans l'Amérique méridionale. 1703, Traité de commerce de *Methuen* avec l'Angleterre.

Espagne. 1665-1700, Charles II successeur de Philippe IV. Langueur de la monarchie espagnole, dépouillée successivement par la France. Extinction de la branche espagnole de la maison d'Autriche. — Avénement de la maison de Bourbon. 1700-1713, Guerre de la succession. (*Voy.* le règne de Louis XIV.) 1713, Convocation des cortès; abolition de *la succession castillane*.

Italie. L'affaiblissement de l'Espagne dans le XVIIe siècle semble devoir rendre quelque liberté aux petits princes italiens. Trop peu encouragés par la France, ils se tournent du côté de l'Empereur. Venise seule, dans ses guerres contre les Turcs, annonce encore quelque vigueur.

1647-1648, Révolte de Naples sous Masaniello et le duc de Guise; révolte de Palerme. 1674-1678, Révolte de Messine. Louis XIV proclamé roi de Sicile. — Le roi de France fait encore sentir trois fois sa suprématie en Italie. 1661, 1687, Insultes faites au pape. 1684, Bombardement de Gênes. — 1708, 1709, Les duchés de Mantoue et de la Mirandole confisqués par l'Empereur. — Grandeur de la maison de Savoie, sous Victor Amédée II, 1675-1730. L'Angleterre, pour assurer l'équilibre de l'Italie, lui fait accorder, par le traité d'Utrecht, 1713, la dignité royale et la possession de la Sicile.

§ II. — Empire, Hongrie et Turquie.

Empire. Les principaux événements qui ont lieu de 1648 à 1713 dans l'empire germanique semblent en préparer la dissolution. 1° Les divisions religieuses et politiques, que le traité de Westphalie est loin d'avoir fait cesser, amènent les protestants à une sorte de scission (création du *Corps évangélique*). 2° La France, en négociant avec chaque prince séparément, donne à tous les membres du corps germanique une importance individuelle. 3° L'élévation des électeurs de Saxe et de Hanovre (plus tard celle d'un prince de Hesse-Cassel) à des trônes étrangers engage l'Allemagne dans toutes les affaires de l'Europe. 4° La création du royaume de Prusse rompt l'unité de l'Empire.

L'Allemagne trouve cependant des principes d'union dans son état d'hostilité à l'égard des Français et des Turcs, et dans la fondation des *Diètes permanentes*.

L'Empire ne voit pas d'abord que l'ancien système n'existe plus, et regarde encore la France comme sa protectrice contre la maison d'Autriche. Les réunions d'Alsace lui ouvrent les yeux, et la maison d'Autriche se retrouve véritablement à la tête du corps germanique. Toute-puissante sous Joseph Ier, elle s'affaiblit de nouveau, malgré son agrandissement matériel, par l'incapacité de Charles VI, qui, ne songeant qu'à faire garantir sa pragmatique, sacrifie toujours le présent à l'avenir.

1648-1657, Fin du règne de Ferdinand III. 1654, Formation du *Corps évangélique*. 1656, Partage de la succession de Saxe. — 1658-1705, Léopold Ier élu de préférence à Louis XIV et à l'électeur de Bavière. 1658, Ligue du Rhin sous l'influence de la France. 1663, Diète perpétuelle de Ratisbonne. 1680, Réunions d'Alsace. 1685, Extinction de la branche palatine de Simmern. 1688, Élection de l'archevêque de Cologne. 1692, Création d'un neuvième électorat en faveur de la maison de Hanovre (agrandie récemment par la succession de Saxe-Lauenbourg). 1697, Auguste II, électeur de Saxe, élevé au trône de Pologne. 1700-1701, La Prusse érigée en royaume; Frédéric Ier. 1705, Confiscation de la Bavière.

1705-1711. Joseph Ier, Empereur. 1708, Rétablissement des électeurs-rois de Bohême dans les droits comitiaux. Réunion du Mantouan à l'Empire. — 1711-1740, Charles VI, Empereur. Capitulation perpétuelle. 1713, Pragmatique sanction de Charles VI. 1714, La maison de Hanovre appelée au trône d'Angleterre dans la personne de l'électeur George.

Hongrie et Turquie. La maison d'Autriche étouffe pour toujours la résistance de la Hongrie,

rend ce royaume héréditaire, et, depuis la réunion de la Transylvanie, n'a plus rien à craindre des Turcs. — La Turquie déploie encore quelque vigueur, mais elle est en proie à l'anarchie, elle éprouve les plus sanglantes défaites, et ne compense pas, par ses conquêtes sur les Vénitiens, les pertes qu'elle fait du côté de la Hongrie.

1655-1687, Léopold Ier. — 1648-1687, Mahomet IV. Mécontentement des Hongrois. Troubles de la Transylvanie. Conquêtes des Turcs arrêtés par la victoire de Montecuculli à Saint-Gothard, 1664. *Trêve de Temeswar;* les Turcs conservent leurs conquêtes. [1669, Candie, prise aux Vénitiens par les Turcs, après un blocus de vingt ans.]

Nouveaux troubles de Hongrie. Exécution des comtes Zrini, Frangepani, etc. Persécutions religieuses. Suppression de la dignité de palatin. 1677, Guerre civile. Tœkœli, soutenu par les Turcs. 1683, Vienne assiégée par le grand vizir Kara-Mustapha, et délivrée par Sobieski. Venise et la Russie prennent parti pour l'Autriche. Victoires de Charles de Lorraine, de Louis de Bade et du prince Eugène. 1686, Conquête de la partie de la Hongrie soumise aux Turcs, de la Transylvanie et de l'Esclavonie. 1687, Diète de Presbourg; le trône de Hongrie déclaré héréditaire.

1687-1740, Joseph Ier, Charles VI.—1687-1730, Soliman III, Achmet II, Mustapha II, Achmet III, —Les Autrichiens envahissent la Bulgarie, la Servie et la Bosnie, bientôt reprises par le grand vizir Mustapha Kiuperli. 1691, Défaite et mort de Kiuperli à Salankemen. 1697, Défaite du sultan Mustapha II à Zentha. 1699. *Paix de Carlowitz :* l'Empereur maître de la Hongrie (moins Temeswar et Belgrade), de la Transylvanie et de l'Esclavonie; la Porte cède la Morée aux Vénitiens, Kaminiec aux Polonais, Azow aux Russes.

1703, Soulèvement des Hongrois et des Transylvains, sous François Ragoczi, apaisé en 1711.

1715, La Morée reconquise sur les Vénitiens par les Turcs. L'Empereur Charles VI, le pape et le roi d'Espagne arment pour les Vénitiens. Siége de Corfou. 1716, Victoire du prince Eugène à Peterwaradin; 1717, devant Belgrade. 1718, *Paix de Passarowitz;* les Vénitiens perdent la Morée; l'Empereur gagne Temeswar, Belgrade et une partie de la Valachie et de la Servie.

CHAPITRE XX.

ÉTATS DU NORD. CHARLES XII ET PIERRE LE GRAND. 1618-1725.

La Suède, qui depuis Gustave-Adolphe joue un rôle au-dessus de ses forces réelles, à la suprématie, et tend à l'empire du Nord. Charles-Gustave, moins politique que guerrier, ne parvient qu'à lui assurer les côtes de la Baltique. Après lui, le sénat qui gouverne vend ses secours à la France, et compromet la gloire militaire de la Suède. — Réunie de nouveau sous le pouvoir monarchique, la Suède redevient conquérante, et réalise un moment, sous Charles XII, tous les projets de Charles-Gustave. Mais elle retombe, épuisée par ses efforts héroïques, à la place que sa faiblesse et la grandeur croissante de la Russie lui marquent désormais.

Le Danemark semble profiter moins que la Suède à l'établissement du pouvoir absolu. Il voit passer la suprématie du Nord, de la Suède à la Russie, comme auparavant de la Pologne à la Suède. Mais ce qui lui importe le plus, c'est que toute autre puissance que la Suède soit prépondérante dans la Baltique.

La Pologne reçoit dans sa constitution de nouveaux éléments d'anarchie. Elle a besoin d'un législateur; Jean Sobieski n'est qu'un héros. L'éclat nouveau dont elle brille sous lui, appartient tout entier au souverain. Avec le XVIIIe siècle, commence pour la Pologne un âge de dépendance des étrangers; les dissensions religieuses, qui s'y développent, doivent amener à la fin du siècle l'anéantissement de la Pologne, comme État indépendant.

La Russie, n'ayant pas encore une organisation régulière, ne peut agir puissamment au dehors. Elle cède d'abord à la Suède, mais prend sur la Pologne un ascendant qui doit toujours s'accroître. Le nivellement des rangs prépare l'établissement du pouvoir absolu, qui donnera à la Russie l'organisation intérieure et l'influence extérieure.—Sous Pierre le Grand, toutes les forces sont concentrées dans la main du prince; la Russie se fait jour jusqu'aux trois mers qui la bornent, et devient, dans l'espace d'un seul règne, une nation européenne et la puissance dominante du Nord.

§ 1. — États du Nord, dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Suède et Danemark. 1654, Abdication de Christine, fille de Gustave-Adolphe. 1654-1660, Charles-Gustave, Xe du nom. Il rompt la trêve avec la Pologne. 1656, Bataille de Varsovie. 1657, Le czar Alexis, l'empereur Léopold, le roi de Danemark, Frédéric III, et l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, se liguent contre la Suède. Charles-Gustave évacue la Pologne, et envahit le Danemark. 1658, Paix de Roskild, bientôt rompue par le roi de Suède. Il échoue devant Copenhague. Interven-

tion de la Hollande. 1660, Mort de Charles-Gustave; minorité de CHARLES XI.

1660, *Traité de Copenhague* : le Danemark cède à la Suède les provinces de Scanie, de Bleckingie, de Halland et de Bahus; *Traité d'Oliva* : le roi de Pologne renonce à ses prétentions à la couronne de Suède, et abandonne à cette puissance la Livonie et l'Esthonie; il reconnaît l'indépendance de la Prusse ducale; 1661, *Traité de Kardis* : la Russie rend à la Suède ses conquêtes en Livonie.

1675-1679, Revers de la Suède, alliée de Louis XIV. Supériorité du Danemark, allié de l'électeur de Brandebourg. 1679, La Suède recouvre ses provinces dans l'Empire, à la paix de Nimègue.

Les gouvernements de Danemark, 1660, et de Suède, 1680, deviennent, d'aristocratiques qu'ils étaient, purement monarchiques. 1660, Le roi de Danemark, déclaré par les états héréditaire et absolu. 1680, 1683, 1693, Le roi de Suède affranchi par les états de la domination du sénat, et déclaré absolu; réunion violente des domaines royaux. — 1680-1697, La Suède, sous Charles XI, augmente ses forces, comme pour se préparer à la guerre qu'elle doit soutenir au commencement du XVIIIe siècle. 1660-1669, La puissance du Danemark accrue de même par la nouvelle forme du gouvernement, sous FRÉDÉRIC III et CHRISTIERN V, est affaiblie par la querelle des deux branches de la famille royale (branche régnante, branche ducale de Holstein-Gottorp); cette querelle doit être l'occasion de la guerre générale du Nord.

Pologne. 1648-1674, Règnes malheureux de JEAN CASIMIR et de MICHEL WIESNIOWICKI. 1652, Origine du *liberum veto*. Casimir essaye en vain de se donner pour successeur le fils du grand Condé. 1647-1667, Soulèvement des Cosaques, soutenus par les Tartares et (depuis 1654) par les Russes. 1668, Abdication de Jean Casimir. 1671, Nouvelle guerre des Cosaques, soutenus par les Turcs. 1673, Victoire de Jean Sobieski sur les Turcs, à Chocaim.

1674-1696, JEAN SOBIESKI. Ce héros défend la Pologne contre les Turcs, délivre l'Autriche (voyez le ch. XIX); mais il est obligé, en 1686, d'acheter l'alliance des Russes contre les Ottomans, en leur cédant Smolensko, Tschernigow, Nowgorod-Severskoi, Kiovie, la petite Russie, et la suzeraineté des Cosaques *Zaporogues*. — 1697, Élection d'AUGUSTE II, électeur de Saxe.

Russie. 1645-1676, ALEXIS *Michaïlowitsch*. La Russie commence à s'agrandir aux dépens de la Pologne. Troubles intérieurs. — 1676-1682, FEDOR II *Alexiewitsch*. Abolition des rangs et prérogatives héréditaires de la noblesse. — 1682-1689, IWAN V et PIERRE Ier. Sophie, leur sœur, gouverne en leur nom. 1685, Révolte des Strélitz.

1689, PIERRE *le Grand* règne seul.

§ II. — États du Nord au commencement du XVIIIe siècle. Charles XII et Pierre le Grand.

1699, Alliance secrète du Danemark, de la Pologne et de la Russie, contre la Suède. 1700, Invasion du Sleswick par les Danois, de la Livonie par le roi de Pologne et par le czar. Charles XII débarque en Zélande, et, assisté des Anglais et des Hollandais, oblige Frédéric VI à signer la paix de Traventhal. Victoire du roi de Suède sur les Russes, à Narva. 1702-1706, Autres victoires sur les Polonais et les Saxons. Charles XII fait déposer Auguste, et élève au trône de Pologne Stanislas Lescainski. 1706, Invasion de la Saxe; Auguste renonce à la couronne de Pologne.

1708, Charles XII attaque Pierre le Grand, qui vient d'envahir une partie de l'Ingrie, de la Livonie, et de la Pologne. Il s'enfonce dans l'Ukraine. 1709, Défaite de Charles XII devant Pultawa. Renouvellement de l'alliance d'Auguste II, de Frédéric IV, et de Pierre le Grand, contre la Suède. Auguste II rétabli en Pologne. Invasion du Holstein et de la Scanie, des provinces de la Suède en Allemagne, et conquête définitive de l'Ingrie, de la Livonie et de la Carélie.

1709-1713, Charles XII, réfugié à Bender, excite les Turcs contre les Russes. Ses espérances trompées par le traité du Pruth. 1714, Retour de Charles XII en Suède. 1715, Ligue de la Russie, du Danemark et de la Pologne, avec la Prusse et l'Angleterre, contre la Suède. Ministère de Gœrtz. Négociations avec Pierre le Grand. 1718, Charles XII est tué devant Friedrichshall, en Norwége.

1719, 1720, 1721, *Traités de Stockholm et de Nystadt*. La Suède cède au Hanovre Brême et Verden; à la Prusse, Stettin et une partie de la Poméranie; elle reconnaît Frédéric-Auguste pour roi de Pologne; elle renonce, à l'égard du Danemark, à l'exemption des péages du Sund, et lui garantit la possession du Sleswick; enfin elle abandonne à la Russie, la Livonie, l'Esthonie, l'Ingrie et la Carélie.

Ces pertes immenses, et surtout l'affaiblissement du pouvoir royal, contre lequel a prévalu de nouveau l'aristocratie, ôtent à la Suède toute importance politique pour un demi-siècle.

1689-1725, *Règne de Pierre le Grand*. Grandes vues de ce prince, qui suit les plans d'Iwan III et d'Iwan IV : 1° il entreprend de civiliser la Russie à l'imitation des autres nations de l'Europe; il attire les étrangers, et fait lui-même de longs voyages; le premier, 1697, en Hollande et en Angleterre, pour s'instruire dans les arts mécaniques et dans la marine; le second, 1717, en Allemagne, en

Danemark et en France, pour mieux connaître les intérêts politiques de l'Europe; 2° il fait de la Russie une puissance maritime. Pour s'ouvrir la navigation de la mer Noire, il attaque les Turcs, et leur prend, en 1696, le port d'Azow, qu'il perd en 1711; pour s'ouvrir la navigation de la Baltique, il fait la guerre à la Suède, 1700-1721, et fonde, en 1703, Saint-Pétersbourg, qui devient la capitale de son empire. Vers le commencement de son règne, il donne une nouvelle importance au port d'Archangel, sur la mer Blanche, et vers la fin, 1722, il enlève aux persans Derbent, sur la mer Caspienne; 3° il renverse toutes les barrières qui pouvaient arrêter le pouvoir absolu; il casse la milice des Strélitz, 1698; il abolit la dignité patriarcale, 1721.

Organisation de l'armée; écoles; réforme des finances, de la législation, de la discipline ecclésiastique, du calendrier. Police. Manufactures; canaux; commerce de caravanes avec la Chine.

Le Fort; Menzikoff. Pierre épouse Catherine, 1707; fait condamner à mort son fils Alexis, 1718; prend le titre d'empereur, 1721; ordonne que les princes régnants puissent désigner leur successeur, 1722.

DEUXIÈME PARTIE DE LA TROISIÈME PÉRIODE.

CINQUIÈME AGE DU SYSTÈME D'ÉQUILIBRE.

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XIV JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.
1715-1789.

CHAPITRE XXI.

ÉTAT DE L'OCCIDENT APRÈS LA PAIX D'UTRECHT ET LA MORT DE LOUIS XIV. GUERRES ET NÉGOCIATIONS RELATIVES A LA SUCCESSION D'ESPAGNE. 1715-1738.

Le traité d'Utrecht n'a point satisfait les deux principales parties intéressées dans la guerre de la succession d'Espagne. Cependant l'union étroite de la France, de l'Angleterre et de la Hollande, empêche deux fois la guerre générale d'éclater (1720, 1727), et prolonge la paix pendant vingt ans (1715-1735).

L'élection de Pologne embrase enfin toute l'Europe. Les intérêts de la grande puissance orientale commencent à se mêler à ceux des États occidentaux; les Russes apparaissent la première fois sur le Rhin. La France ne parvient pas à donner un roi à la Pologne, malgré la Russie; mais l'Autriche, alliée de la Russie, fournit tous les dédommagements de la guerre : la France se fortifie par l'acquisition de la Lorraine; l'Espagne recouvre, pour un de ses princes, le royaume de Naples. L'Autriche rentre ainsi peu à peu dans ses anciennes limites, d'où la paix de Rastadt l'avait fait sortir.

Angleterre. 1714-1727, Avénement de la maison de Hanovre, dans la personne de GEORGE Ier. Ce prince entièrement livré aux whigs. L'Angleterre, toujours plus puissante depuis la paix d'Utrecht, exerce la même influence sur la Hollande, qui décline insensiblement.

France. 1715-1723, Minorité de LOUIS XV. Régence du duc d'Orléans. Ce prince, inquiété par le roi d'Espagne et par les princes légitimés, se lie étroitement avec l'Angleterre, qui de son côté craint les entreprises du prétendant.

Espagne. 1700-1746, PHILIPPE V. Il est gouverné d'abord par la princesse des Ursins, ensuite par sa seconde femme, Élisabeth de Parme. 1715-1719, Ministère d'Albéroni.

Autriche. 1711-1740, CHARLES VI. La maison d'Autriche est considérablement agrandie, mais non fortifiée par le traité d'Utrecht. Troubles religieux de l'Empire. Guerre civile de Hongrie. Guerre des Turcs.

Toutes les puissances, excepté l'Espagne, sont intéressées au maintien de la paix d'Utrecht, et s'efforcent pendant vingt ans de la prolonger par des négociations.

Vastes projets d'Albéroni, pour reconquérir les pays démembrés de la monarchie espagnole, pour dépouiller le duc d'Orléans de la régence, et pour rétablir le prétendant sur le trône d'Angleterre. Ses négociations avec Charles XII et Pierre le Grand. 1717, Triple alliance (le régent de France avec le roi d'Angleterre et la Hollande). 1717-1718, La Sardaigne et la Sicile reconquises par les Espagnols. Conspiration de Cellamare contre le régent.

1718, *Quadruple alliance* (la France, l'Angleterre et la Hollande, avec l'Empereur). L'Espagne est forcée d'y souscrire, 1720. L'Empereur renonce à l'Espagne et aux Indes; le roi d'Espagne à l'Italie et aux Pays-Bas; l'infant don Carlos reçoit l'investiture des duchés de Toscane, de Parme et de Plaisance, considérés comme fiefs de l'Empire, lesquels seront occupés provisoirement par des troupes neutres; l'Autriche prend pour elle la Sicile, et donne la Sardaigne en échange au duc de Savoie.

1721-1725, Congrès de Cambrai. Difficultés suscitées par l'Empereur et le roi d'Espagne, relativement à la forme des renonciations; par l'Empereur, relativement à l'acceptation de sa *pragmatique sanction*; par la Hollande et l'Angleterre, relativement à la compagnie d'Ostende; par les ducs de Parme et de Toscane, relativement aux investitures accordées à l'infant don Carlos.

1725, Rupture du congrès de Cambrai; le duc de Bourbon, premier ministre de France, décide cet événement en renvoyant l'infante pour faire épouser à Louis XV la fille du roi de Pologne fugitif, Stanislas Lesczinski. Paix de Vienne entre l'Autriche et l'Espagne; alliance défensive, à laquelle accèdent la Russie et les principaux États catholiques de l'Empire. Alliance de Hanovre entre la France, l'Angleterre et la Prusse, à laquelle accèdent la Hollande, la Suède et le Danemark.

Plusieurs causes préviennent la guerre générale prête à éclater : 1° la mort de Catherine Ire, impératrice de Russie; 2° le caractère pacifique des principaux ministres de France et d'Angleterre, le cardinal de Fleury (1726-1743), et Robert Walpole (1721-1742). Médiation du pape; préliminaires de Paris. 1728, Congrès de Soissons. 1729, Paix de Séville (entre la France, l'Angleterre et l'Espagne). 1731, *Traité de Vienne :* L'Angleterre et la Hollande garantissent la pragmatique de Charles VI; il renonce à faire le commerce des Indes par les Pays-Bas, et consent à l'occupation de Parme et de Plaisance par les Espagnols.

1733, Mort d'Auguste II, roi de Pologne. Deux prétendants à la couronne : Auguste III, électeur de Saxe, fils du feu roi, soutenu par la Russie et l'Autriche; Stanislas Lesczinski, beau-père de Louis XV, soutenu par la France, alliée à l'Espagne et à la Sardaigne. L'Angleterre et la Hollande restent neutres, malgré leur alliance avec l'Autriche. Stanislas est chassé par les Russes et les Saxons; mais la France et l'Espagne attaquent l'Autriche avec succès. Occupation de la Lorraine. Prise de Kehl. 1734, L'Empire se déclare contre la France. Prise de Philipsbourg. Conquête du Milanais par les armées sardes et françaises. Victoires de Parme et de Guastalla. — 1734-1735, Conquête du royaume de Naples et de la Sicile par les Espagnols. Victoires de Bitonto. L'infant don Carlos couronné roi des Deux-Siciles.

L'arrivée de dix mille Russes sur le Rhin, la médiation des puissances maritimes, et le désir de confirmer l'établissement des Bourbons d'Espagne en Italie, malgré la jalousie des Anglais, déterminent le cardinal de Fleury à traiter avec l'Autriche. 1738, *Traité de Vienne :* Stanislas reçoit, en dédommagement du trône de Pologne, la Lorraine, qui, à sa mort, doit passer à la France; François, duc de Lorraine, gendre de l'Empereur, reçoit en échange le grand-duché de Toscane, comme fief de l'Empire (le dernier Médicis étant mort sans postérité); les Deux-Siciles et les ports de Toscane sont assurés à l'infant don Carlos (CHARLES III); l'Empereur recouvre le Milanais, le Mantouan, Parme et Plaisance. Novarre, Tortone restent au roi de Sardaigne.

CHAPITRE XXII.

GUERRE DE LA SUCCESSION D'AUTRICHE, 1741-1748; ET GUERRE DE SEPT ANS, 1756-1763.

Le milieu du XVIIIe siècle est marqué par deux ligues européennes, tendant à l'anéantissement des deux grandes puissances germaniques. L'une de ces puissances, autrefois prépondérante, excite par sa faiblesse et son isolement l'ambition de tous les États; l'autre, par son élévation subite, allume leur jalousie. Chacune d'elles engage toute l'Europe dans la lutte qu'elle soutient contre sa rivale. Chacune d'elles se défend avec succès, heureusement pour les agresseurs eux-mêmes, dont l'imprudence allait rompre l'équilibre continental.

Les deux guerres n'en sont véritablement qu'une, séparée par une trêve de six ans. Quoiqu'elles aient la même durée, le nom de *Guerre de Sept Ans* est resté exclusivement à la seconde.

§ I. — Guerre de la succession d'Autriche, 1741-1748.

Prétentions contradictoires des princes alliés contre l'Autriche. Le roi de Prusse sait seul ce qu'il veut, et l'obtient.

D'abord (1741-1744), le but est d'anéantir l'Autriche; puis (1744-1745), de délivrer la Bavière. Jusqu'en 1744, l'Allemagne est le théâtre de la guerre; la Prusse et la France sont les parties principales contre l'Autriche. Dans le reste de la guerre, la France, devenue seule partie principale, combat surtout en Italie et dans les Pays-Bas.

L'Angleterre soutient l'Autriche par ses négociations et par ses armes; à cette occasion, commence ce système de subsides par lequel elle achète la direction de la politique continentale. L'Autriche subsiste, et ne perd que trois provinces; mais elle est profondément humiliée par la perte de la Silésie, et ne peut consentir à l'élévation du roi de Prusse, devenu, avec l'Angleterre, l'arbitre de l'Europe.

1740, Mort de l'empereur Charles VI, dernier mâle de la maison de Habsbourg-Autriche. Sa pragmatique sanction, garantie par tous les États de l'Europe, assure sa succession à sa fille aînée Marie-Thérèse, épouse de François de Lorraine, duc de Toscane, au préjudice des filles de Joseph Ier. Les époux de ces princesses, Charles Albert, électeur de Bavière (descendant de l'empereur Ferdinand Ier), et Auguste II, électeur de Saxe, roi de Pologne, font valoir leurs droits à la succession d'Autriche. Philippe V, roi d'Espagne, réclame la Bohême et la Hongrie; Frédéric II, roi de Prusse, une partie de la Silésie; Charles Emmanuel, roi de Sardaigne, le Milanais. La France, entraînée par

les frères de Belle-Isle, malgré le cardinal de Fleury, appuie les prétentions de ces diverses puissances.

Abandon de Marie-Thérèse ; l'Angleterre, encore sous le ministère de Walpole, et occupée d'une guerre contre l'Espagne ; la Suède, engagée par les intrigues de la France dans une guerre malheureuse contre la Russie. — 1740, 1741, Le roi de Prusse envahit la Silésie, et gagne la bataille de Molwitz. 1741, L'électeur de Bavière et les Français s'emparent de la haute Autriche, et envahissent la Bohême. 1742, L'électeur de Bavière élu Empereur sous le nom de CHARLES VII.

Héroïsme de Marie-Thérèse. Dévouement des Hongrois à sa cause. Elle reçoit des subsides de la Hollande et de l'Angleterre. 1742, Chute du ministre pacifique Walpole. La Sardaigne se déclare pour Marie-Thérèse. Une escadre anglaise force le roi de Naples à la neutralité. La médiation de l'Angleterre, et la défaite de Czaslau, décident Marie-Thérèse à céder la Silésie au roi de Prusse, qui se détache de la ligne; traité de Berlin. L'électeur de Saxe, roi de Pologne, suit l'exemple du roi de Prusse. 1743, L'armée *pragmatique* de George II victorieuse à Dettingen; traité de Worms (entre Marie-Thérèse et le roi de Sardaigne). Les Français évacuent la Bohême, l'Autriche, la Bavière, et sont repoussés en deçà du Rhin.

1744, La France déclare la guerre à la reine de Hongrie et au roi d'Angleterre. Union de Francfort, conclue entre la France, la Prusse, l'électeur palatin, le landgrave de Hesse et l'Empereur, pour faire reconnaître ce dernier, et le rétablir dans ses Etats héréditaires. Frédéric envahit la Bohême. Les Français rentrent en Allemagne. Les Impériaux reprennent la Bavière. 1745, Mort de Charles VII. Maximilien Joseph, son fils, traite avec la reine de Hongrie à Fuessen. Élection au trône impérial de FRANÇOIS I[er], époux de Marie-Thérèse.

Frédéric s'assure la possession de la Silésie par les victoires de Hohenfriedberg, de Sorr et de Kesselsdorf; et, par l'envahissement de la Saxe, force l'électeur et la reine à signer le traité de Dresde. — Les Français continuent la guerre avec succès; en Italie, 1745, secondés par les Génois, par le roi de Naples et par les Espagnols, ils établissent l'infant don Philippe dans les duchés de Milan et de Parme ; dans les Pays-Bas, sous le maréchal de Saxe, ils gagnent les batailles de Fontenoy, 1745, et de Raucoux, 1746. — 1745-1746, Expédition de Charles Édouard, fils du prétendant, qui force l'Angleterre de rappeler le duc de Cumberland des Pays-Bas. (Batailles de Preston-Pans et de Cullodeu.)

1746, Les Français et les Espagnols battus à Plaisance. L'armée espagnole rappelée par le nouveau roi, Ferdinand VI. Les Autrichiens chassent les Français de la Lombardie, s'emparent de Gênes, et envahissent la Provence. La révolution de Gênes les oblige à repasser les Alpes. — 1747, Conquête de la Flandre hollandaise par les Français. Le stathoudérat rétabli et déclaré héréditaire en faveur de Guillaume IV, prince de Nassau-Dietz. Victoire des Français à Lawfeld ; et prise de Berg-op-Zoom. 1748, Le siége de Maestricht décide la Hollande et l'Angleterre à traiter. La France y est décidée par l'arrivée des Russes sur le Rhin, par la destruction de sa marine, et la perte de ses colonies. (Voy. plus bas.)

Paix d'Aix-la-Chapelle : la France, l'Angleterre et la Hollande se rendent leurs conquêtes en Europe et dans les deux Indes; Parme, Plaisance et Guastalla sont cédés à don Philippe (frère des rois de Naples et d'Espagne, et gendre de celui de France); la pragmatique de Charles VI, la succession de la maison de Hanovre en Angleterre et en Allemagne, la possession de la Silésie par le roi de Prusse, sont confirmées et garanties.

§ II. — Guerre de Sept Ans, 1756-1763.

La jalousie de l'Autriche arme l'Europe contre un souverain qui ne menace point l'indépendance commune. L'Angleterre lutte en même temps contre la France et l'Espagne. Frédéric et William Pitt, unis d'intérêts, conduisent séparément la guerre continentale et la guerre maritime.

Supériorité de Frédéric; son génie militaire; discipline de ses troupes; habileté de ses lieutenants, le prince Henri, Ferdinand de Brunswick, Schwérin, Seidlitz, Schmettau, Keith. L'Autriche lui oppose, comme généraux, Brown, Dawn, Laudon, et comme négociateur, Kaunitz.

La France, en attaquant l'Angleterre dans le Hanovre, force ce royaume et les États voisins à devenir le rempart de Frédéric, et néglige la guerre maritime. — Le pacte de famille trop tardif pour être utile à la France.

Frédéric sort vainqueur de sa lutte contre l'Europe. La Prusse subsiste, et garde la Silésie. L'Angleterre atteint son but, la destruction de la puissance maritime de la France. Frédéric, quoique affaibli, partage toujours le premier rang avec l'Angleterre. Mais il ne désire plus la guerre, et l'union de la France et de l'Autriche promet une longue paix au continent.

Mésintelligence entre la France et l'Angleterre. 1754, Premières hostilités en Amérique. 1756, Alliance de l'Angleterre avec la Prusse, de la France avec l'Autriche. Partage projeté des États du roi de Prusse.

1756, Le roi de Prusse prévient ses ennemis en

attaquant la Saxe; il occupe Dresde, bat les Autrichiens à Lowositz, et fait poser les armes aux Saxons à Pirna. — La France s'empare de Minorque, et fait passer des troupes dans la Corse; mais bientôt elle néglige la guerre maritime pour attaquer l'Angleterre dans le Hanovre. 1757, Succès des Français. Victoire de Hastenbeck. Convention de Closterseven. La Suède, la Russie et l'Empire accèdent à la ligue contre le roi de Prusse. — Frédéric entre en Bohême, gagne la bataille de Prague; il est repoussé et défait à Kolin. Un de ses lieutenants est battu par les Russes à Jægerndorf. Danger de sa situation. Il évacue la Bohême, passe en Saxe, et bat les Français et les Impériaux à Rosbach.

Frédéric retourne en Silésie, et répare la défaite de Breslaw par la victoire de Lissa. Il envahit successivement la Moravie, la Bohême, empêche la jonction des Autrichiens avec les Russes. 1758, Il remporte sur ceux-ci la victoire longtemps disputée de Zorndorf. Il est surpris à Hochkirchen par les Autrichiens. 1759, Les Prussiens battus par les Russes à Palzig; par les Russes et les Autrichiens à Kunersdorf; par les Autrichiens à Maxen. Les vainqueurs ne profitent pas de leurs succès. Les Prussiens, battus de nouveau à Landshut, sont vainqueurs à Liegnitz et à Torgau, 1760. Ils reprennent la Silésie, et envahissent de nouveau la Saxe.

1758-1762, Campagnes malheureuses des Français. 1758, Ferdinand de Brunswick, les ayant chassés du Hanovre, passe le Rhin, et gagne la bataille de Crevelt. Les Français occupent la Hesse, et Ferdinand repasse le Rhin. 1759, Victoire de Broglie à Bergen. Défaite des Français à Minden. 1760, Victoires des Français à Corback, et à Clostercamp; dévouement du chevalier d'Assas. 1761, Les Français vainqueurs à Grunberg, vaincus à Fillingshausen.

1759, Mort du roi d'Espagne, Ferdinand VI; il a pour successeur son frère, le roi de Naples, Charles III, qui laisse le trône de Naples à son troisième fils, Ferdinand IV. 1761, *Pacte de famille*, négocié par le duc de Choiseul entre les diverses branches de la maison de Bourbon (France; Espagne, Naples, Parme). L'Espagne déclare la guerre à l'Angleterre et au Portugal. — 1760, Mort du roi d'Angleterre, George II. George III, 1762, Démission de Pitt. — 1762, Mort d'Élisabeth, impératrice de Russie. Pierre III. Catherine II rappelle les troupes russes de la Silésie, et se déclare neutre.

1762, *Paix de Hambourg* entre la Prusse et la Suède. *Paix de Paris* entre la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Le roi de Prusse, par la victoire de Freyberg et la prise de Schweidnitz, décide l'impératrice et le roi de Pologne, électeur de Saxe, à signer la *paix à Hubertsbourg*. Le premier et le dernier traité rétablissent les choses en Allemagne dans l'état où elles étaient avant la guerre. Pour la *Paix de Paris* et celle de *Saint-Pétersbourg*, *voyez* les chapitres XXIII et XXV.

CHAPITRE XXIII.

COLONIES DES EUROPÉENS PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE.

Grandeur croissante des colonies, surtout des anglaises et des françaises, à la faveur du calme dont elles jouissent au commencement du dix-huitième siècle. Immense accroissement du débit des denrées coloniales. Relâchement du système de monopole, surtout en Angleterre depuis l'avénement de la maison de Hanovre. — Les colonies deviennent pour l'Europe une cause de guerres fréquentes, jusqu'à ce que les principales se séparent de leurs métropoles.

La prépondérance maritime est assurée à l'Angleterre par l'abaissement de la France (traité d'Utrecht), et surtout par l'ascendant qu'elle a pris sur la Hollande. Cependant la lutte recommence bientôt entre la France et l'Angleterre. Le théâtre de cette lutte est le nord de l'Amérique, les Antilles et les Indes orientales, où la chute de l'empire du Mogol ouvre un vaste champ aux Européens. La France succombe d'abord dans l'Amérique septentrionale. Mais les colonies anglaises, n'ayant plus à craindre le voisinage des Français ni des Espagnols, s'affranchissent, avec le secours des premiers, du joug de l'Angleterre. Celle-ci trouve une compensation dans les établissements indiens des Hollandais auxquels elle succède, et dans la conquête du continent de l'Inde.

Division : I. 1715-1739, Histoire des colonies, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la première guerre. — II. 1739-1765, Guerres des métropoles, à l'occasion de leurs colonies. — III. 1765-1783, Première guerre des colonies contre leurs métropoles. — IV. 1739-1789, Fin de l'histoire des colonies, dans le XVIII[e] siècle.

I. 1715-1739, Histoire des colonies, depuis la paix d'Utrecht jusqu'à la première guerre. — Commerce de contrebande des Français, et surtout des Anglais, entre eux, et avec les colonies espagnoles. — Nouvelle liberté de commerce accordée aux colonies, par l'Angleterre, 1739, 1752; et par la France, 1717. — Introduction de la culture du café, à Surinam, 1718; à la Martinique, 1728; dans l'île de France et dans l'île de Bourbon, vers

1736; dans les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, 1732.

1711, Compagnie *anglaise* de la mer du Sud. 1732, Formation de la province de Géorgie.—Nouvelle importance des Autilles *françaises*. 1717, Compagnie française du Mississipi et d'Afrique, à laquelle on réunit celle des Indes orientales. 1720, Les Français acquièreut l'île de France et l'île de Bourbou. 1736, La Bourdonuaie en est nommé gouverneur. 1722-1733, Différeuds entre les Français et les Anglais, au sujet des îles *neutres*. — Décadence des colonies orientales des *Hollandais*. Prospérité de Surinam. — Riches produits de la colonie *portugaise* du Brésil. — 1719, 1733, Agrandissement des possessions *danoises* dans les Antilles. 1734, Fondation d'uue compagnie danoise des Indes occidentales. — 1731, Commerce de la *Suède* avec la Chine.

II. 1739-1765, Premières guerres des métropoles à l'occasiou des colonies. — 1739, Guerre entre l'Espagne et l'Aogleterre, à l'occasion du commerce de coutrebande que faisait cette dernière puissance avec les colonies espaguoles. Les Anglais prennent Porto-Bello, et assiégent Carthagène. Cette guerre se mêle à celle de la succession d'Autriche. 1740, Expédition de l'amiral Auson. 1745, Prise de Louisbourg. — 1746-1748, Succès des Français aux Indes. La Bourdonnaie prend Madras aux Anglais; Dupleix les repousse de Pondichéry. 1748, Restitutiou mutuelle des conquêtes, au traité d'Aix-la-Chapelle. — Nouvelles conquêtes de Dupleix.

Différends qui subsistent au sujet des limites de l'Acadie et du Canada, et relativement aux îles *neutres*. 1754, Assassinat de Jumonville, et prise du fort de la Nécessité. 1758, Bataille de Québec; mort de Wolf et de Montcalm. Perte du Cauada; des Antilles; des possessions dans les Indes orientales. 1762, Par le traité de Paris, la France recouvre ses colonies, excepté le Canada et ses dépendances, le Sénégal, et quelques-unes des Antilles; elle s'engage à ne plus entreteuir de troupes au Bengale; l'Espagne cède la Floride à l'Angleterre, et la France dédommage l'Espagne par la cession de la Louisiane.

1757-1765, Conquêtes de lord Clive, dans les Indes orientales. Acquisition du Bengale, et fondation de l'empire anglais dans les Indes.

III. 1765-1783, Première guerre des colonies contre leurs métropoles. — Étendue, population et richesses des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Leurs coustitutions démocratiques. Elles sentent moins le besoin de la protection de la métropole, depuis que le Canada n'appartieut plus aux Français, ni la Floride aux Espagnols. Leur assujettissement au monopole britannique. Le gouvernement anglais entreprend d'iotroduire des taxes dans ces colonies.

1765, Acte du timbre. 1766, *Bill déclaratoire*. 1767, 1770, Impôt sur le thé. 1773, Insurrection de Boston. Acte coercitif. 1774, Congrès de Philadelphie. 1775, Commencement des hostilités. Washington, général en chef des troupes américaines. 1776, Déclaration d'indépendance. Établissement du gouvernement fédératif des *États-Unis d'Amérique*. 1777, Capitulation de Saratoga.

Ambassade de Franklin. 1778, La France s'allie aux Américains; guerre entre la France et l'Angleterre. La France met dans ses intérêts l'Espagne et la Hollande. 1780, *Neutralité armée*. L'Angleterre déclare la guerre à la Hollande. — 1778, Combat d'Ouessant. Les Français s'emparent de plusieurs des Antilles anglaises, et du Sénégal; les Anglais, de plusieurs des Antilles françaises et hollandaises, et des possessions hollandaises à la Guyane. 1779-1782, L'Espagne prend Minorque et la Floride occidentale; mais assiége inutilement Gibraltar. 1782, Victoire de Rodney sur le comte de Grasse, dans les Antilles. — 1779-1783, Les Anglais s'emparent des possessions françaises et hollandaises, sur le continent de l'Inde. Victoires de Suffren.

1777-1781, Campagnes peu décisives des Anglais et des Américains, secourus par les Français. 1781, Capitulation de Cornwallis, dans York-Town. — [1782, Ministère de Fox, en Angleterre.] 1783-1784, *Traités de Versailles et de Paris:* l'indépendance des États-Unis d'Amérique est reconnue par l'Angleterre; la France et l'Espagne recouvrent leurs colonies, et gardent, la première le Sénégal, et les îles de Tabago, Sainte-Lucie, Saint-Pierre et Miquelon; la seconde, Minorque et les Florides. La Hollande cède aux Anglais Négapatnam, et leur assure la libre navigation dans les mers de l'Inde.

IV. 1739-1789. Fin de l'histoire des colonies dans le XVIIIe siècle. — Progrès des *Anglais* dans les Indes orientales. 1767-1769, et 1774-1784, Leurs guerres contre les sultans de Mysore, Hyder-Aly et Tippoo-Saëb, et contre les Marattes.—1773 et 1784, Nouvelle organisation de la compagnie des Indes orientales, tendant à donner plus d'unité à l'administration, et à la rendre plus dépendante du gouvernement anglais.

1768-1780, Voyages du capitaine Cook.—1786, Colonie de nègres libres à Sierra-Leone. — 1788, Colonie de Sidney-Cove, dans la Nouvelle-Galles.

Colonies espagnoles. Prise de Porto-Bello par les Anglais, 1740, et de la Havane, 1762. 1764, Acquisition de la Guyane française, et de la Louisiane, cédées par la France; et, en 1777, des îles d'Annobon et de Fernand del Po, cédées par le Portugal. — Nouvelle organisation de l'Amérique espagnole

1776, Quatre vice-royautés, et huit capitaineries indépendantes. 1748, 1784, Relâchement successif du système de monopole. 1785, Compagnie des Philippines.

Colonies françaises. 1763, Tentatives de colonisation à Cayenne. Prospérité de Saint-Domingue. Poivre importe la culture des épices à l'île de France, 1770. — *Colonies hollandaises.* Leur décadence, depuis le commencement du siècle dans les Indes orientales, depuis la guerre d'Amérique dans les Indes occidentales. — *Colonies portugaises.* 1777, Guerre entre le Portugal et l'Espagne, qui s'empare de San-Sacramento. Division du Brésil en neuf gouvernements. 1755, 1759, Le marquis de Pombal enlève le commerce aux jésuites, et le met entre les mains de plusieurs compagnies privilégiées. 1755, Émancipation des indigènes du Brésil.

Colonies danoises. 1764, Le commerce des Indes occidentales devient libre par la dissolution de la compagnie. 1777, La compagnie des Indes orientales cède au gouvernement ses possessions. — *Colonies suédoises.* 1784, Acquisition de Saint-Barthélemi. — 1762, Liberté du commerce *russe* avec la Chine. 1787, Compagnie russe, pour le commerce de pelleterie, dans l'Amérique septentrionale.

CHAPITRE XXIV.

HISTOIRE INTÉRIEURE DES ÉTATS OCCIDENTAUX. 1715–1789.

France. I. 1715-1743. Avènement de Louis XV, en 1715. Testament de Louis XIV, cassé par le parlement. Philippe d'Orléans, régent, 1715-1723. Prétentions du parlement, des princes légitimés, des ducs et pairs. Intrigues de l'Espagne. 1718, Conspiration de Cellamare, et révolte de Bretagne. — 1716, Refonte des monnaies, et *visa.* 1717-1721, Système de Law.

1723-1726, Ministère du duc de Bourbon. Impôt universel du cinquantième. Edit contre les protestants.

1726-1743, Ministère du cardinal de Fleury. D'Aguesseau. Économie de Fleury. Retranchement des rentes. Marine négligée. 1727-1732, Troubles du jansénisme.

II. 1743-1774, Plusieurs ministres se succèdent. Machault et d'Argenson, Bernis, Silhouette, etc. Désordre des finances. 1749-1759, Nouveaux troubles du jansénisme. 1757, Assassinat de Louis XV. — 1758-1770, Ministère du duc de Choiseul. 1764, Expulsion des jésuites. Le duc de Choiseul relève la marine française. — 1770-1774, Ministère de Terray, Maupeou, etc. 1771, Dissolution du parlement.

III. 1774-1789. Louis XVI. Rétablissement du parlement. Ministère de Maurepas, Turgot, Malesherbes, Saint-Germain et Vergennes. 1776-1781, Ministère de Necker. 1783-1787, Ministère de Calonne. 1787, Assemblée des notables. 1787-1788, Ministère de Loménie de Brienne. 1788, Rappel de Necker. 1789, *États généraux.*

Italie. Dans la première moitié du XVIIIe siècle, comme dans la première moitié du XVIe, les Français, les Espagnols et les Allemands se disputent l'Italie. Mais les guerres du XVIe siècle avaient changé les principaux États italiens en provinces de monarchies étrangères; celles du XVIIIe leur rendent des souverains nationaux. — Administration bienfaisante des princes de la maison de Lorraine, en Toscane. 1765-1790, Pierre Léopold. — 1730, Abdication de Victor Amédée II, roi de Sardaigne, en faveur de Charles Emmanuel III. Captivité du vieux roi. La maison de Savoie perd son éclat, sous Victor Amédée III, 1773-1796. — Les Deux-Siciles reprennent quelque vie, sous les princes de la maison de Bourbon. Charles Ier, 1734-1759, et Ferdinand IV, 1759-1824.

Corse. Soulèvement de cette île contre les Génois, dans le commencement du XVIIIe siècle. 1731, Les Génois implorent les secours de l'Empereur. 1734, La Corse se déclare république indépendante. 1736, Le roi Théodore. 1737, Les Génois appellent les Français. 1755, Pascal Paoli. 1768, Gênes cède la Corse à la France.

Suisse. Sa neutralité. Troubles intérieurs. 1712-19, Guerre des cantons protestants de Berne et Zurich contre l'abbé de Saint-Gall, soutenu par les cantons catholiques d'Uri, Zug, Schwitz, Unterwalden.

Genève. 1768, Intervention de la France dans les troubles de cette république. 1782, Nouveaux troubles. Médiation armée des trois puissances voisines. 1789, Nouvelle constitution.

Espagne. Sa faiblesse, malgré l'établissement de la famille royale en Italie. 1724, Abdication momentanée de Philippe IV, en faveur de Louis Ier. 1746-1759. Ferdinand VI. — 1759-1788, Charles III passe du trône de Naples à celui d'Espagne. Liaisons étroites avec la France. Ministère d'Aranda, de Campomanès, etc.

Portugal. Langueur de ce royaume sous Jean V, 1706-1750. — 1750-1777, Joseph Ier, Réforme universelle et violente du marquis de Pombal. Abaissement de la noblesse. 1759. Expulsion des jésuites. La révolution, opérée par Pombal, laisse peu de traces. 1777-1788, Pierre III et Marie.

Angleterre. Attachement de la nation pour la

maison de Hanovre. Tentatives du Prétendant. Accroissement de l'influence de la couronne dans le parlement. — Développement immense de l'industrie, et du commerce intérieur et extérieur. Système des emprunts. Accroissement effrayant de la dette. — 1714-1727, George Ier. — 1727-1760, George II. — 1760, George III. — 1721-1742, Ministère de Robert Walpole. 1756-1761, Ministère de William Pitt (lord Chatam). Rivalité de Fox et du second Pitt, qui commence son ministère en 1783.

Empire. Bouleversement momentané, à l'occasion de la succession d'Autriche. La conquête de la Silésie, en rendant irréconciliables la Prusse et l'Autriche, rompt pour jamais l'unité de l'Empire. Tandis que le lien politique se relâche, une sorte de lien moral se forme pour l'Allemagne, par le développement d'une langue, d'une littérature, d'une philosophie communes. — 1711-1740, Charles VI. 1742-1745, Charles VII. — 1745-1765, François Ier et Marie-Thérèse. — 1765-1790, Joseph II. Douceur du gouvernement de Marie-Thérèse, dans ses États héréditaires. Innovations de Joseph II. 1787, Soulèvement des Pays-Bas autrichiens.

Prusse. Elle double dans ce siècle d'étendue et de population. Force et unité du gouvernement. Trésor. Organisation toute militaire. — 1713-1740, Frédéric-Guillaume Ier. — 1740-1786, Frédéric II, dit *le Grand*. — 1786, Frédéric-Guillaume II.

Bavière. 1777, Extinction de la branche cadette de la maison de Wittelsbach, par la mort de l'électeur Maximilien Joseph. La succession doit revenir à l'électeur palatin. Prétentions de l'empereur Joseph II, et de Marie-Thérèse; de l'électrice douairière de Saxe, et des ducs de Mecklenbourg. 1778, Accord de la cour de Vienne avec l'électeur palatin. Le roi de Prusse soutient les réclamations du duc de Deux-Ponts, héritier de l'électeur palatin, et envahit la Bohême et la Silésie autrichienne. Intervention de la France et de la Russie. 1779, La succession de Bavière est assurée à l'électeur palatin, qui dédommage les autres prétendants.

Hollande. Elle s'affaiblit par sa longue dépendance de l'Angleterre. Formation du parti anti-anglais. 1747-1751, Rétablissement du stathoudérat en faveur de Guillaume IV, de la branche cadette de Nassau-Orange. — 1751-1795, Guillaume V. — 1781-1785, Démêlés des Hollandais avec Joseph II. — 1785-1788, Soulèvement contre le stathouder. Intervention des cours de Berlin et de Versailles. Une armée prussienne fait prévaloir le stathouder. La Hollande renonce à l'alliance de la France, pour celle de la Prusse et de l'Angleterre.

CHAPITRE XXV.

ÉTATS DU NORD ET DE L'ORIENT, 1725-1789.

§ I. — Affaires générales du Nord et de l'Orient. Révolutions de la Russie et de la Pologne.

L'impulsion donnée à la Russie par Pierre *le Grand*, dure jusqu'à l'avénement de Catherine *la Grande*, quoique ralentie pendant la période où les étrangers sont exclus du gouvernement (1741-1762). L'avénement de Catherine est une ère nouvelle pour la Russie.

Le développement de cette puissance est favorisé par la situation de ses voisins. Cependant la Suède est sauvée par une révolution intérieure; la Turquie, par la jalousie des États européens. La Russie, en se mettant à la tête d'une opposition contre la toute-puissance maritime de l'Angleterre, se rend incapable d'exécuter ses projets sur la Turquie. — Elle est plus heureuse du côté de la Pologne. La vigueur du caractère polonais s'est en partie énervée, sous Auguste II et Auguste III. La Pologne reçoit un prince de la Russie, est abandonnée de la France, secourue sans succès par la Turquie, et condamnée à garder sa constitution anarchique. Ceux qui étaient intéressés à son existence, la voyant perdue sans ressource, partagent avec la Russie. Ils acquièrent quelques provinces; mais ils introduisent les Russes jusqu'aux frontières de l'Allemagne.

1725-1727, Catherine Ire, veuve de Pierre *le Grand*. Ministère de Menzikoff. — 1727-1730, Pierre II, petit-fils de Pierre *le Grand*, par son fils Alexis. Menzikoff renversé par Dolgorouki. — 1730-1740, Anne *Iwanowna*, nièce de Pierre *le Grand*, veuve du duc de Courlande. Crédit de Biren, de Munich, et d'autres étrangers. La Russie étend de nouveau son influence au dehors. 1733, Affaires de Pologne. 1737, Biren, duc de Courlande. — 1736, Les Russes s'allient avec Thamas-Kouli-Kan contre les Turcs, dans le but de reprendre Azow, et de se rouvrir la mer Noire. 1737, L'Empereur s'allie aux Russes. Ceux-ci, sous Munich, prennent Azow, envahissent la Crimée, gagnent la bataille de Choczim, et s'emparent de la Moldavie; mais les Turcs chassent les Impériaux de la Valachie et de la Servie, et assiégent Belgrade. 1739, *Paix de Belgrade;* l'Autriche ne conserve que Témeswar, de toutes les conquêtes que lui avait assurées la paix de Passarowitz; la Russie rend aussi les siennes, et renonce à la navigation de la mer Noire.

1740-1741, Iwan VI, arrière-neveu de Pierre *le Grand*, fils d'Anne de Mecklenbourg, sous la ré-

gence de Biren, puis sous celle de sa mère. 1741, La Suède déclare la guerre à la Russie.—1741-1762, Élisabeth, deuxième fille de Pierre *le Grand*, renverse le jeune Iwan. Expulsion des étrangers. 1741-1743, Les Suédois battus près de Wilmanstraud, et forcés d'abandonner la Finlande. *Paix d'Abo:* une partie de la Finlande reste aux Russes. 1757-1762, Les Russes entrent dans la coalition européenne, contre le roi de Prusse. — 1762, Pierre III, petit-fils de Pierre *le Grand*, par sa mère, Anne-Petrowna, fils du duc de Holstein-Gottorp. Il s'allie avec la Prusse, et se prépare à attaquer le Danemark, de concert avec Frédéric.

1762-1796, Catherine II détrône Pierre III. Caractère de cette princesse. Situation de la Pologne sous Auguste III (1734-1763). 1764, Stanislas Poniatowski, élevé au trône de Pologne par l'influence de la Russie. 1768, Les *dissidents* rétablis dans leurs droits. Confédération de Bar.

La Porte se déclare contre la Russie. 1769-1770, Les Russes envahissent la Moldavie et la Valachie. Victoires du Pruth et do Kagul. La flotte russe pénètre dans la Méditerranée, soulève la Morée, et brûle la flotte turque dans l'Archipel. 1771, Dolgorouki envahit la Crimée. Intervention de l'Autriche. 1774, Les Turcs bloqués par Romanzow; *Paix de Kaynardgi*. Les Tartares de Crimée sont reconnus indépendants; la Russie rend ses conquêtes, excepté Asow et quelques places sur la mer Noire, et obtient la navigation libre dans les mers de la Turquie; l'Autriche obtient la Bukowine.

1773, *Premier démembrement de la Pologne*. La Russie, l'Autriche et la Prusse s'emparent des provinces limitrophes. —1780, *Neutralité armée*. La Russie, à la tête des puissances du Nord, fait respecter son pavillon de l'Angleterre et de la France. — 1775, Réduction des Cosaques Zaporogues.

1784, La Russie réunit la Crimée à son empire, du consentement de la Porte. 1787-1791, Guerre des Turcs contre les Russes. L'empereur Joseph II se déclare pour la Russie, le roi de Suède, Gustave III, pour la Porte. Ce dernier prince, attaqué par les Danois, alliés de la Russie, conclut la paix avec l'impératrice à Werela, 1790. Brillantes victoires des Russes sur les Turcs. 1791, *Paix de Sistowa* entre les Autrichiens et la Porte; *Paix de Yassy* entre les Russes et la Porte: Joseph II rend ses conquêtes, mais le Dniester devient la frontière des empires de Russie et de Turquie.

1788, 1791, Nouvelle constitution de Pologne. 1793, *Second démembrement*. 1795, *Partage définitif de la Pologne* entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. La Courlande se soumet à la Russie. [Révolutions de ce duché. 1737, Extinction de la maison des Kettlers, et avénement de Biren. 1759, Charles de Saxe, fils d'Auguste III, roi de Pologne. 1762, Rétablissement de Biren. Son fils Pierre, après vingt-cinq ans de règne, abdique en faveur de l'impératrice de Russie.]

1796, Mort de Catherine *la Grande*. Sa brillante administration. Législation. Écoles. Fondation de Cherson, 1778; et d'Odessa, 1796. Manufactures. Commerce de caravanes avec la Perse et avec la Chine. Essor du commerce de la mer Noire. Entreprise d'un canal entre la Baltique et la Caspienne. Voyages de découvertes, etc.

§ II. — Suède et Danemark. — Turquie.

Suède. 1719, 1720-1751, Ulrique Éléonore, sœur de Charles XII (au préjudice du duc de Holstein-Gottorp, fils d'une sœur aînée de ce prince), et Frédéric Ier, de Hesse-Cassel. Le gouvernement, monarchique de nom, devient aristocratique. Faiblesse du gouvernement. Les deux partis de la guerre et de la paix, de la France et de la Russie, *des Chapeaux et des Bonnets*.

1743, Pour condition de la paix d'Abo, la Russie fait désigner à la succession de Suède Adolphe-Frédéric de Holstein-Gottorp, évêque de Lubeck (oncle du nouveau grand-duc de Russie), de préférence au prince royal de Danemark, dont l'élection eût renouvelé l'ancienne union des trois royaumes du Nord. — 1751-1771, Adolphe-Frédéric II. Nouvel affaiblissement du pouvoir royal.

1771, Gustave III. Caractère de ce prince. 1772, Rétablissement de l'autorité royale. La nouvelle constitution maintient tous les droits des états; mais le sénat n'est plus que le conseil du roi. Vigueur du gouvernement. La Suède, soustraite à l'influence de la Russie, reprend son ancien système d'alliance avec la France et la Turquie. 1792, Assassinat de Gustave III.

Danemark. Calme et bonheur au dedans. Les révolutions du palais ne troublent point la nation. — Funeste rivalité de la branche régnante avec la branche de Holstein-Gottorp.

1730, Mort de Frédéric IV.—1730-1746, Christiern VI. 1740, Acquisition du Sleswick. — 1746-1766, Frédéric V. 1762, Guerre imminente avec la Russie. 1767, Arrangement relatif au Sleswick et au Holstein. — 1766, Christiern VII. Chute et exécution de Struensée. 1784-1808, Régence du prince royal, depuis Frédéric VI.

Turquie. Elle n'a plus à craindre l'Empire. Elle oppose à la Russie une résistance inattendue; cependant la perte de la Crimée et l'établissement de la Russie sur la mer Noire, ouvrent la Turquie à toutes les attaques de son ennemi.

1703-1754, ACHMET III, MAHMOUD Ier. Guerres contre la Perse. 1721-1727, Les Turcs regagnent vers l'Orient ce qu'ils viennent de perdre du côté de l'Occident. 1730-1736, Thamas Kouli-Kan les dépouille de leurs conquêtes. Mais ils reprennent à l'Empereur les provinces qu'ils lui ont cédées par le traité de Passarowitz. 1743-1746, Nouvelle guerre désavantageuse contre Thamas Kouli-Kan. — 1754-1789, OTHMAN III, MUSTAPHA III, ABDUL-HAMID. Guerres malheureuses contre la Russie.

TABLEAUX SYNCHRONIQUES

DE

L'HISTOIRE MODERNE.

TABLEAUX SYNCHRONIQUES

DE

L'HISTOIRE MODERNE.

Les tableaux *synchroniques* forment le complément du tableau *chronologique*.

La forme et la composition des *Tableaux synchroniques* exigent un mot d'explication.

Les dates y sont multipliées bien au delà de ce que semble comporter un enseignement élémentaire. C'est que tel fait peu important en lui-même le devient souvent par ses effets. On pourrait croire peu nécessaire de savoir la date précise de la naissance du Dauphin, depuis Charles VIII (1470). Cependant cet événement ôte toute espérance légitime au duc de Guienne, jusqu'alors héritier présomptif de la couronne, et détermine la formation d'une coalition générale contre Louis XI.

On a cru aussi devoir donner les dates non-seulement des années, mais encore des mois et des jours. Si l'on ne connaît la chronologie intérieure d'une année, on regardera comme simultanés des événements qui se sont succédé à peu de distance, ou l'on établira entre eux un ordre artificiel, au risque de prendre les effets pour les causes. L'année 1547 peut servir d'exemple. Qu'on place après la bataille de Mulhberg, la mort de François Ier et de Henri VIII, il devient impossible de comprendre pourquoi Charles-Quint différa si longtemps d'attaquer les membres de la confédération protestante, dissoute l'année précédente. Au contraire, la date exacte des faits suffit pour expliquer le délai de l'Empereur. Au commencement de cette année, Charles-Quint se voit entouré de dangers. François Ier, réconcilié avec Henri VIII, songe à secourir les protestants d'Allemagne; la conjuration de Fiesque a failli soustraire la république de Gênes à l'influence espagnole, 2 janvier; les Bohémiens refusent de s'armer contre les confédérés, 12 janvier; enfin, le pape abandonne le parti impérial, et transfère le concile de Trente à Bologne, 11 mars. Mais la mort de Henri VIII et de François Ier, 28 janvier, 31 mars, ôte toute crainte à l'Empereur, qui marche contre l'électeur de Saxe, et le défait à Mulhberg, 24 avril.

Ces tableaux ne pouvaient comprendre le même nombre d'années. Une régularité parfaite de division eût été une irrégularité réelle, puisqu'elle eût à chaque instant rompu la liaison naturelle des faits.

Ils embrassent pour la plupart au moins huit ou dix ans. Rarement une période plus courte réunit assez d'événements décisifs pour changer la face de l'Europe. Il sera d'ailleurs facile d'extraire d'un tableau les faits qui caractérisent l'une des époques indiquées ci-dessous, ou toute autre qu'on voudrait choisir.

1453, Prise de Constantinople, etc.

1481-83, Mort de Mahomet II, de Louis XI, d'Édouard IV, etc.

1492, Découverte de l'Amérique, prise de Grenade, etc.

1498, Voyage de Vasco de Gama, découverte des continents méridional et septentrional de l'Amérique, avénement de Louis XII.

1508, Ligue de Cambrai, etc.

1515-16, Avénement de François Ier, de Charles-Quint et de Léon X, etc.

1517, Réforme de Luther, etc.

1521, Première guerre de François Ier et de

Charles-Quint, prise de Belgrade par Soliman, de Mexico par Cortez, etc.

1525-26, Batailles de Pavie, de Mohatz, guerre des anabaptistes, etc.

1529-30, Paix de Cambrai, ligue de Smalkalde, etc.

1547, Mort de François Ier et de Henri VIII, bataille de Mulhberg, etc.

1555-56, Paix de religion, abdication de Charles-Quint, etc.

1558-60, Paix de Cateau-Cambrésis, avénement d'Élisabeth, commencement des troubles de religion.

1571-72, Bataille de Lépante, Saint-Barthélemi, etc.

1585-88, Flotte *invincible*, mort de Marie Stuart et de Henri de Guise, etc.

1598, Paix de Vervins, mort de Philippe II, etc.

1609-10, Trêve entre l'Espagne et les Pays-Bas, ouverture de la succession de Clèves, mort de Henri IV, etc.

1617-18, Commencement de la guerre de Trente Ans.

1629-30, Richelieu principal ministre, Gustave-Adolphe entre en Allemagne, etc.

1638-48, Covenant d'Écosse, révolution de Portugal, soulèvement de Catalogne, conquête de l'Alsace et prépondérance décidée de la France.

1648, Traité de Westphalie, etc., etc., etc.

PREMIÈRE PÉ[RIODE]

PREMIER TABL[EAU]

Constantinople succombe (1453); la civilisation antique, qui s'était survécue dans l'empire grec pendant tout le moyen âge, achève de disparaître. La civilisation moderne est elle-même en péril ; les Turcs envahissent l'Europe, comme les chrétiens ont envahi l'Asie plusieurs siècles auparavant.

En vain les papes veulent arracher les princes à leurs querelles particulières pour les occuper du danger commun (1451, 59, 64). Chaque État est encore déchiré par des guerres de succession, qui prolongent le règne de la féodalité. La lutte cesse à peine entre les deux branches régnantes d'Angleterre et de France (1453), qu'elles sont attaquées par les branches rivales d'Yorck et de Bourgogne (1455, 1464). Les maisons d'Anjou et d'Aragon se disputent le royaume de Naples. Celle de Habsbourg revendique la Hongrie et la Bohême (1458). En Navarre, le père dépossède le fils (*depuis* 1441); en Autriche, en Castille et en France, le frère veut détrôner le frère (1463, 1464). Si l'on excepte la guerre de la Suède contre le Danemark, ce ne sont partout que des guerres de famille, sans gloire, sans conquêtes. Les Hongrois et les Vénitiens soutiennent seuls la guerre européenne.

Huniade et son vaillant fils ont opposé un obstacle invincible à l'impétuosité des barbares (1456, 63). Repoussés au Nord, ils s'avancent vers l'Occident, et menacent le siége principal du christianisme et de la civilisation (1465). L'Italie pacifiée

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1453. Bordeaux repris (*expulsion définitive des Anglais*), 19 octobre. — Premier traité avec les Suisses, novembre.	Conjuration de Porcaro, 5 janvier.	L'infant de Castille répudie Blanche de Navarre. — Alvare de Luna décapité.	Naissance du prince de Galles, 23 octobre.	. . . .
1454. Ordonnance pour la rédaction des coutumes, avril.	Paix de Lodi, 9 avril. — Le roi de Naples accède à la paix de Lodi, 17 juillet.	Henri IV, roi de Castille, 21 juillet.	. . . .	. . . .
1455.	Mort de Nicolas V, 24 mars. CALIXTE III, 8 avril.	Henri IV épouse Jeanne de Portugal. — Don Carlos, battu par son père (*le roi de Navarre*), se retire en France.	Affaire de Saint-Albans (*commencement des guerres des Roses*), 31 mai.	. . . .
1456. Retraite du Dauphin en Bourgogne	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
1457. Première alliance avec le Danemark (contre l'Angleterre). — Les Français pillent Sandwich, 28 août.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
1458. Condamnation du duc d'Alençon, 10 octobre.	Jean de Calabre entre dans Gênes, 11 mai. — FERDINAND Ier, roi de Naples, 27 juin. — Mort de Calixte III, 8 août. — PIE II, 27 août	Mort d'Alphonse *le Magnanime*, 27 juin ; JEAN II, roi d'Aragon.	Accommodement momentané entre les partis de Lancastre et d'Yorck.	. . . .
1459	Congrès de Mantoue, mai-décembre.	Expédition heureuse d'Alphonse V, roi de Portugal, en Afrique.	. . . .	. . . .
1460	Victoire de Jean de Calabre à Sarno, 7 juillet.	. . . .	Victoire de Warwick à Northampton, 19 juillet ; de Marguerite d'Anjou à Wakefield, 24 décembre.	Invasion en Angleterre. Mort de Jacques II, 3 août. — JACQUES III.
1461. LOUIS XI, 22 juillet. — Suppression de la pragmatique, 27 novembre.	Les Génois chassent les Français, mars, et battent René d'Anjou, 17 juillet.	Mort de don Carlos, 23 septembre. — Gibraltar pris aux Mores par les Castillans.	Seconde bataille de Saint-Albans, 15 février. — ÉDOUARD IV, 8 mars. — Bataille de Touton, 22 mars.	Marguerite d'Anjou achète les secours de l'Écosse par la cession de Berwick.
1462. LOUIS XI secourt le roi d'Aragon, et reçoit en gage le Roussillon et la Cerdagne, 12 avril. — Établissement du parlement de Bordeaux, juin.	Défaite de Jean de Calabre à Troia, 18 août.	. . . .	. . . .	Le *Lord des îles* se reconnaît vassal d'Édouard IV.
1463. Le roi de France pris pour arbitre par ceux de Castille et d'Aragon, avril. — Il essaye d'établir la gabelle en Bourgogne, rachète les villes de la Somme, et menace la Bretagne.	Alliance de Venise avec le roi de Hongrie, septembre.	. . . .	Bataille décisive d'Exham.	. . . .
1464 Ligue du *bien public*	Jean de Calabre quitte le royaume de Naples. — Mort de Côme de Médicis, 1er août ; de Pie II, 16 août. PAUL II, 31 août	Conspiration en faveur de don Alphonse, infant de Castille. — Mort de Blanche (*héritière de Navarre*), 2 décembre.	. . . .	. . . .
1465. Bataille de Montlhéry, 16 juillet. — Reddition et massacre de Dinant, 25 août. — Traités de Conflans et de Saint-Maur, 5 et 29 octobre.	. . . .	L'infant de Portugal débarque en Catalogne, 5 janvier. — Déposition du roi de Castille, 8 juin.	Ambassade de Warwick en France — Édouard épouse Élisabeth Gray.	. . . .
1466. Le roi reprend la Normandie à son frère, janvier et février.	Mort de François Sforza, 8 mars ; GALÉAS SFORZA.	. . . .	. . . .	. . . .

\U. 1453-1466.

semble prête à soutenir les efforts de Pie II (1464). Il vole à Ancône, mais c'est pour y mourir, à la vue des galères vénitiennes qui allaient le porter en Grèce. Côme de Médicis l'a précédé (*mort le même mois*); François Sforza doit bientôt les suivre. L'énergie de la nation semble avoir péri avec ces trois grands hommes. L'Italie attend désormais un conquérant; et Mahomet II, enfin délivré de Scanderberg (1466), apparaît de l'autre côté de l'Adriatique.

C'est aux peuples d'origine slave, placés sur la route des barbares de l'Asie, qu'il appartient de leur fermer l'Europe, ou du moins de les arrêter par de puissantes diversions. La Russie, qui a déjà épuisé la fureur des Tatars au quatorzième siècle, va leur redevenir formidable sous Iwan III (1462). Contre l'invasion des Turcs, une première ligue, composée des Hongrois, Valaques et Moldaves, couvre l'Allemagne et la Pologne, qui forment comme la réserve de l'armée chrétienne. La Pologne, plus forte que ja mais, n'a plus d'ennemis derrière elle; elle vient de soumettre la Prusse et de pénétrer jusqu'à la Baltique (1454, 66).

A l'autre extrémité de l'Europe, le Portugal, adossé à l'Espagne qui l'isole de tout l'ancien monde, ne regarde que l'Océan, et porte au delà toutes ses espérances (1459, 1460).

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
L'Autriche érigée en archiduché, 6 janvier.	Retour de Ladislas *le Posthume* en Hongrie, 13 février, et en Bohême, octobre.	. . . .	. . . .	Siége et prise de Constantinople, 2 avril-29 mai.	. . . .
. . . .	. . . .	Les Prussiens, révoltés contre l'ordre Teutonique, se donnent à la Pologne, 6 mars, 15 avril.	. . . .	Traité secret avec Venise, 18 avril.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Réclamations des Électeurs contre l'inaction de Frédéric III.	Siége de Belgrade, levé le 22 juillet. Mort de Jean Huniade, 10 septembre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Partage de l'Autriche entre Frédéric III, Albert et Sigismond.	Mort de Ladislas *le Posthume*, 23 novembre.	. . . .	Charles Canutson chassé de Suède.	. . . .	. . . .
. . . .	MATHIAS CORVIN, roi de Hongrie, 24 janvier.— PODIEBRAD, roi de Bohême, 2 mars.	. . . .	. . . .	Conquête du royaume de Servie, de la Morée et du duché d'Athènes.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	Réunion du Slesvic et du Holstein au Danemark.	. . . .	. . . .
Les Suisses enlèvent à Sigismond d'Autriche l'Argaw et le Turgaw.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Les Portugais découvrent les îles du Cap-Vert et le Sénégal.
Frédéric *le Victorieux*, électeur palatin, entreprend de faire déposer l'Empereur.	. . . .	. . . .	. . . .	Destruction de l'empire de Trébizonde.	. . . .
Victoires du palatin et duc de Bavière sur les Impériaux.	Mathias Corvin envahit l'Autriche.	IWAN III, grand-duc de Moscou, 28 mars.	. . . .	Surprise de Lesbos.	. . . .
L'Empereur assiégé par son frère Albert. — Mort d'Albert, 3 décembre.	Le roi de Bohême excommunié par le pape, 29 mars. — Mathias chasse les Turcs de Jaicza, 16 déc.	. . . .	Christiern Ier emprisonne l'archevêque d'Upsal.	Conquête de la Bosnie. — Guerre contre les Vénitiens, mai. — Scanderberg reprend les armes, mai.	. . . .
Division de la maison de Saxe en branches Ernestine et Albertine.	. . . .	. . . .	Le clergé et le peuple rappellent Ch. Canutson en Suède.	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	Alliance du grand-duc de Moscou avec la république de Pleskow.	L'archevêque d'Upsal, relâché par Christiern Ier, force Ch. Canutson à renoncer au trône de Suède.	Scanderberg délivre Croia.	. . . .
. . . .	. . . .	Traité de Thorn, 18 octobre. — *Nonces terrestres.*	Eric Axelson (*gendre de Canutson*) prévaut sur le parti danois.	Mort de Scanderberg, 17 janvier. — Réduction de l'Albanie (excepté Croia).	. . . .

DEUXIÈME TABI

Deux faits dominent l'histoire de cette période. La puissance des ducs de Bourgogne, entre les mains du plus entreprenant des souverains (1467-1477), menace la France et tout l'Occident. Le roi de Hongrie, non moins redoutable aux États orientaux, tourne ses armes contre ses alliés naturels (1468). — Mais toute la puissance du Téméraire vient échouer contre la valeur des Suisses. Les Polonais et les Autrichiens s'unissent aux Bohémiens pour réprimer l'ambition des Hongrois. — La maison d'Autriche recueille par un mariage l'héritage de Charles le Téméraire, au moment même où ses États héréditaires sont envahis par Mathias Corvin (1477).

Pendant que le roi de Hongrie fait une croisade contre la Bohême, Mahomet II a juré solennellement de détruire le christianisme (1469). L'Italie épouvantée donne le premier exemple d'une alliance avec les peuples de l'intérieur de l'Asie (1471). Mahomet II bat les Persans, impose un tribut aux Vénitiens, attaque Rhodes, et s'empare d'Otrante. La mort du conquérant peut seule sauver l'Italie (1481). L'invasion mahométane n'aura plus désormais la même impétuosité; le fils pacifique du terrible Mahomet trouve assez d'ennemis dans son empire, et la chrétienté peut profiter à son tour des divisions de ses ennemis (1481-1482). — En même temps, la Russie, opposant les Tartares de Crimée à la Grande Horde, s'est soustraite au joug des infidèles (1471).

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1467. Mort de Philippe le Bon, 15 juin; Charles *le Téméraire* lui succède, et réprime les Liégeois, octobre, novembre.	Concordat milanais avec les Suisses.	Jean de Calabre en Catalogne. — Bataille de Médina-del-Campo, 21 août.	. . . .	. . . .
1468. États de Tours, avril. — Charles *le Téméraire* épouse Marguerite d'York, 3 juill. — Traité d'Ancenis, 10 sept. — Traité de Péronne, 14 oct. — Sac de Liége, 30 oct.	. . . .	Mort de l'infant don Alfonse, 5 juillet; Isabelle, *princesse des Asturies*.	. . . .	. . . .
1469. Le duc de Bourgogne achète l'Alsace, etc., 21 mars. — Institution de l'ordre de Saint-Michel, 1er août.	Invasion des Turcs en Croatie. — LAURENT et JULIEN de Médicis, 2 décembre.	Mariage de Ferdinand et d'Isabelle, 18 octobre.	Édouard défait à Banbury, 26 juillet,	Tentative de Jacques III pour détruire le pouvoir du parlement.
1470. Naissance du Dauphin (*Charles VIII*), 30 juin.	Renouvellement de la ligue défensive des puissances italiennes, 22 décembre	Mort de Jean d' bre, 16 décembre.	et à Nottingham, mars. Il se retire chez le duc de Bourgogne.	. . . .
1471. Invasion du duc de Bourgogne en Picardie. — Le Roi se ligue contre lui avec le canton de Berne.	Traité du pape et de Venise avec Ussum Cassan, shah de Perse. — Mort de Paul II, 28 juillet; SIXTE IV, 9 août.	Les Portugais s'emparent d'Arzile, 24 août, et de Tanger, en Afrique.	Retour d'Édouard. — Dernières défaites du parti de Lancastre à Barnet, 14 avril; à Tewkesbury, mai. — M. de Henri VI, 21 mai.	. . . .
1472. Mort du frère du Roi, 28 mai; réunion de la Guyenne. — Siége de Beauvais, 27 juin-10 juillet. — Le duc de Bourgogne achète le comté de Gueldre.	Les Turcs pénètrent dans le Frioul.	Reddition de Barcelone, 17 octobre, et réduction des Catalans.	. . . .	. . . .
1473. Invasion des Aragonais. — Massacre de Lectoure, 6 mars. — Siége et traité de Perpignan, 10 novembre.	Chypre soumise aux Vénitiens (sous le nom de Catherine Cornaro).	. . . .	. . . .	. . . .
1474. Ligue du duc de Bourgogne avec le roi d'Angleterre, 25 juillet; de Louis XI avec les Suisses, 26 octobre.	. . . .	Mort d'Henri IV, 12 décembre; FERDINAND et ISABELLE, rois de Castille.	Mariage projeté d'une fille d'Édouard IV avec le prince royal d'Écosse.	. . . .
1475. Le Roi reprend les villes de la Somme. — Traité de Péquigni, 29 août. — Charles *le Téméraire* prend Nanci, 30 novembre. — Supplice de Saint-Pol, 19 décembre.	. . . .	Reddition de Perpignan aux Français, 15 mars.	. . . .	. . . .
1476. Défaite de Charles *le Téméraire* à Granson, 3 mars; à Morat, 22 juin.	Assassinat de Galéas Sforza, 26 décembre.	Le roi de Portugal battu à Toro, 1er mars. — Son voyage en France, et son retour, 15 novembre.	. . . .	Soumission et affaiblissement du *Lord des îles*.
1477. Mort de Charles *le Téméraire* devant Nanci, 5 janvier. — Réunion de la Bourgogne et de l'Artois. — Supplice du duc de Nemours, 4 août. — Mariage de Maximilien d'Autriche avec Marie de Bourgogne, 18 août.	Les Turcs pénètrent jusqu'aux environs de Venise.		. . . .	. . . .
1478. Paix avec la Castille, 8 novembre.	Conjuration des Pazzi, 26 avril. — Guerre entre les ligues du Nord et du Midi — Sixte IV appelle les Suisses en Italie.	. . . .	Mort tragique du duc de Clarence.	. . . .
1479. Guerre contre Maximilien, avril. — Bataille de Guinegate, 4 août.	Paix de Venise avec les Turcs, 26 janvier.	FERDINAND et ISABELLE, rois d'Aragon (et de Castille), 19 janvier. — Paix avec le Portugal, 24 septembre.	. . . .	Le comte de Mar mis à mort. — Fuite du duc d'Albany.
1480. Le Roi substitue des troupes suisses aux francs archers. — Établissement en Bourgogne du parlement, institué le 8 mars 1477.	Prise d'Otrante par les Turcs, 11 (ou 21 août). — Louis-le-More s'empare de l'autorité à Milan, 7 octobre.	États de Tolède. Établissement de l'inquisition.	. . . .	. . . .
1481. Réunion de l'Anjou, du Maine et de la Provence, 12 décembre.	Otrante reprise, 10 août.	JEAN II *le Parfait*, roi de Portugal, 28 août.	. . . .	. . . .
1482. Traité d'Arras, 23 décembre.	Guerre de Ferrare.	Prise d'Alhama sur les Mores, 27 février. — Diète d'Évora (qui restreint les priviléges des nobles portugais).	. . . .	Supplice des favoris, juill. — Berwick rendu aux Anglais. — Le duc d'Albany gouverne le royaume.
1483. CHARLES VIII, 30 août. — Rivalité de la Régente et de Louis d'Orléans.	Congrès de Crémone, février.	CATHERINE, reine de Navarre, 30 janvier (ou 3 février). — Mort des ducs de Bragance, 21 juin, et de Viseu.	ÉDOUARD V, 9 avril. — RICHARD III, 22 juin. — Révolte de Buckingham.	Fuite du duc d'Albany.

·AU. 1467-1483.

Depuis le milieu de cette période, l'Europe semble tendre au repos. Les victoires des Sture découragent l'ambition des Danois (1470-1483). La paix est rendue à l'Aragon, par la soumission de Barcelone (1472); à la Castille, par l'avénement de Ferdinand et d'Isabelle, et par la défaite des Portugais (1474-1476). La mort du frère de Louis XI détruit le prétexte le plus dangereux des guerres civiles, et dissout une confédération menaçante (1472). L'abaissement de la grande féodalité, commencée en Espagne, s'achève bientôt en France (1472-77-81-82-91).

De 1479 à 1483, une génération de princes disparaît à la fois.

La chute du duc de Bourgogne a fixé tous les regards sur un phénomène nouveau. Au milieu de l'Europe monarchique et féodale, il s'est élevé une république, non pas commerçante, comme celles du moyen âge, mais essentiellement guerrière, comme celles de l'antiquité. Les victoires de Granson et de Morat font reconnaître la puissance de l'infanterie. Les Suisses, placés entre les principaux États de l'Occident et à la porte de l'Italie, sont courtisés par tous les souverains (1467-71-74-78). Le système des troupes mercenaires va être adopté par les grandes monarchies (1480).

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
Diète de Nuremberg; double croisade proposée par Paul II, contre les Turcs et contre les Hussites.	Mathias ramène la Moldavie et la Valachie sous la dépendance de la Hongrie.	Alliance du grand-duc de Moscou avec les Tartares de Crimée (contre Kasan et la Grande Horde).	Ch. Canutson rétabli, 12 novembre.	. . . .	. . . .
. . . .	Le roi de Hongrie envahit la Bohême.	. . . .	. . . .		. . . .
. . . .	Podiebrad fait assurer la succession de Bohême au fils du roi de Pologne, 19 juillet.	Le grand-duc de Moscou impose un tribut au tzar de Kasan,	Invasion de Christiern en Suède.—Il cède les Orcades et les Schetland à l'Écosse, 20 mai.	Mahomet II fait vœu de détruire le christianisme, 2 août.	. . . .
. . . .	. . . .	et procure l'assujettissement de Novogorod.	Mort de Ch. Canutson, 15 mai.—STENON STURE Ier *administrateur*, repousse les Danois.	Prise de Négrepont, 12 juillet.	. . . .
Diète de Ratisbonne, juin (Projet de croisade).	M. de Podiebrad, 22 mai, WLADISLAS II (*fils du roi de Pologne*).—Mathias chasse de Hongrie Casimir, frère de Wladislas.	Il refuse le tribut aux Tartares de la Grande Horde,	. . . .	. . . .	Les Portugais passent la ligne et découvrent les Açores.
. . . .	. . . .	et enlève la Permie à Novogorod.	. . . .	Les Vénitiens ravagent les côtes de l'Anatolie.	San Thomé et Annebon.
Entrevue de l'Empereur et de Charles *le Téméraire*.	. . . .	. . . .	. . . .	Défaite d'Usum Cassan.	. . . .
Charles *le Téméraire* intervient dans l'élection de Cologne, et assiége Nuitz, 31 juillet. Il lève le siége, mai.	Mathias bat les Polonais et Bohémiens, contient les Hongrois, et secourt la Valachie.	Alliance d'Iwan III avec le nouveau khan de Crimée, Mengli-Ghirei.	. . . .	. . . .	. . . .
	Convention entre les rois de Hongrie et de Bohême, 12 février.	. . . .	. . . .	Prise de Caffa, juin, et conquête de la Crimée. — Défaite des Turcs en Valachie.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Invasion de l'Autriche par Mathias Corvin.—L'Empereur achète la paix, 21 décembre.	. . . .	Réduction définitive de Novogorod, décemb.	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	La convention des rois de Hongrie et de Bohême confirmée à Olmutz, 7 décembre.	. . . .	. . . .	Reddition de Croia, 15 juin.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	Destruction de la Grande Horde.	. . . .	Siége de Rhodes, 23 mai, 17 août.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	JEAN II, roi de Danemark, 22 mai.	Mort de Mahomet II, 3 mai (ou 2 juillet); BAJAZET II.	. . . .
. . . .	. . . .	Victoires des Russes sur les Polonais.	. . . .	Défaites de Zizim. . .	Établissement des Portugais en Guinée.
. . . .	. . . .	. . . .	JEAN II est reconnu roi de Suède, 14 août, et de Norwége.	Le visir Achmet mis à mort.	Conquête de la grande Canarie par les Castillans.

Au milieu des troubles et des guerres intérieures qui occupent encore l'Espagne, le Portugal, la France et l'Angleterre (1483-92), ces quatre puissances ne laissent pas de prendre une force qui se produira bientôt au dehors.

L'Italie, dans une situation bien différente, prépare la perte de son indépendance. Tout équilibre y est rompu. Une politique sans principes attaque tour à tour le faible par avidité (*guerre contre Ferrare*), le fort par jalousie; la ligue italienne contre Venise (1483) offre le modèle de la ligue européenne de Cambrai. Le royaume de Naples s'affaiblit par la guerre civile (1485), et par une paix sanglante (1486), dont les enfants de Ferdinand *le Bâtard* recueilleront bientôt les fruits.

L'Angleterre, la France et l'Espagne atteignent enfin l'unité monarchique. La victoire de Bosworth et le mariage d'Henri VII (1485-6) réconcilient les partis d'Yorck et de Lancastre. La victoire de Saint-Aubin et le mariage de Charles VIII abattent le parti d'Orléans, et réunissent la Bretagne à la couronne de France (1488-91). Enfin, les armes de Ferdinand ayant forcé les Mores dans leur dernier asile, l'Espagne ne reconnaît plus qu'un maître, qu'une religion (*prise de Grenade*), (1492).

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1484. États de Tours, 15 janvier, 14 mars.	Paix de Bagnolo, 7 août. — Mort de Sixte IV, 13 août; INNOCENT VIII, 29 août.	Catherine de Navarre mariée à JEAN d'ALBRET, 14 juin.	. . . .	. . . .
1485. Louis d'Orléans prend les armes. Il se retire en Bretagne, et appelle Maximilien.	Révolte des barons de Naples.	Prise de Ronda (23 mai) et de Loxa sur les Mores.	Bataille de Bosworth, 22 août. — HENRI VII (branche des TUDORS).	. . . .
1486. La Guyenne réduite; la Bretagne intimidée.	Traité de Rome, 11 août.	. . . .	Mariage de Henri VII (*union d'Yorck et de Lancastre*), 18 janv. — Imposture de Lambort Simnel.	. . . .
1487. Invasion de la Bretagne et de la Flandre. — Siége de Nantes, juin-juillet.	Le duc de Milan redevient maître de Gênes.	Prise de Malaga, 18 août.	Défaite du parti de Simnel, 6 juin.	. . . .
1488. Bataille de Saint-Aubin, 28 juillet. — Mort du duc de Bretagne, 29 septembre.	. . . .	Ferdinand réunit les trois grandes maîtrises.	. . . .	Révolte des nobles. — Défaite et mort de Jacques III, 11 juin. — Jacques IV.
1489. Maximilien épouse par procureur Anne de Bretagne.	Chypre réunie aux possessions vénitiennes, février.	Prise de Baça, 8 décembre.	. . . .	. . . .
1490.	Zizim remis au pape par le roi de France et les chevaliers de Rhodes, mars. — Banqueroute de Florence, 13 août.	. . . .	. . . .	. . . .
1491. Charles délivre Louis d'Orléans. — Mariage du roi, et réunion de la Bretagne, 6 décembre.	. . . .	Le siége mis devant Grenade, 23 avril.	. . . .	. . . .
1492. Le roi dissout la ligue formée contre lui (par Maximilien, Henri VII et Ferdinand *le Catholique*). — Traité d'Étaples, 3 novembre.	Mort de Laurent de Médicis, 8 avril; PIERRE de Médicis. — Mort d'Innocent VIII, 25 juill.; ALEXANDRE VI, 11 août.	Prise de Grenade, 2 janvier. — Fuite des Juifs et des Mores.	Imposture de Perkin. — Expédition de France, octobre, novembre.	. . . .
1493. Traités de Narbonne, 18 janvier; de Senlis, 23 mai.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

Ce moment (1491-93) contient en germe tout le demi-siècle des guerres d'Italie. L'Italie, ouverte par l'inimitié de Louis *le More* et du roi de Naples, ne peut plus opposer aux armes des étrangers la politique de Florence (*mort de Laurent de Médicis*, 1492). Des deux puissances rivales qui doivent se disputer cette malheureuse contrée, l'Espagne vient d'acquérir, par la découverte de l'Amérique (12 octobre 1492), la source des richesses qui contribueront à assurer sa prépondérance au seizième siècle. Mais la France est prête la première; elle dissout à tout prix la ligue qui se forme contre elle, et cède des conquêtes assurées, afin de pouvoir faire celle de Naples (1492-1495).

La mort presque simultanée de Mathias Corvin, de Frédéric III et de Casimir IV (1490-3), met fin à la prépondérance de la Hongrie, relève la maison d'Autriche, et affaiblit la Pologne par la séparation de la Lithuanie. Ces deux États, la Hongrie et la Bohême, soumis tous les quatre à une même famille (celle des Jagellons), n'en sont pas moins exposés aux ravages des Turcs, des Tatars et des Russes.

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Les Portugais découvrent le Congo.
Mathias Corvin s'empare de l'Autriche. — Prise de Vienne, 1er juin.	Accord entre les catholiques et les calixtins de Bohême.	Tver et Véréia conquis par le grand-duc de Moscou.	. . . .	. . . .	Voyage de Covilham et de Payva.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Les Turcs soumettent la Moldavie,	Barth. Diaz touche le cap de Bonne-Espérance.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	et la Caramanie . . .	. . . .
Ligue de Souabe. — Captivité de Maximilien en Flandre, février-mai.	Les Hongrois battus par les Turcs en Croatie.	Iwan donne un kan aux Kazanais.	1488-97, alliance du roi de Danemark avec les Russes, de Stenon Sture avec Lubeck et avec les chevaliers de Livonie.	Les Turcs défaits par les Mamelucks, à Issus. — Succès des Persans.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	Mort de Mathias Corvin, 6 avril; WLADISLAS VI, roi de Hongrie (et de Bohême) 15 juillet.	Conquêtes des Russes jusqu'en Finlande.	Le Slesvic et le Holstein partagés entre le roi de Danemark et son frère Frédéric.	. . . .	Commerce immédiat des Européens avec la Chine (par l'isthme de Suez).
Les princes autrichiens recouvrent leurs États.	Traité de succession éventuelle pour la Hongrie, 7 novembre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	Mort de Casimir IV, 7 juin; JEAN ALBERT, roi de Pologne. — Victoire des Russes sur les Livoniens. — Fondation d'Iwangorod.	. . . .	. . . .	Découverte de l'Amérique, 12 octobre (les Lucayes, Haïti, Cuba).
Mort de Frédéric III, 19 août; MAXIMILIEN Ier.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Découverte de plusieurs des Antilles. — Ligne de *démarcation*.

Une ère nouvelle est venue. Les parties les plus éloignées du monde sont rapprochées par la navigation. Les parties de l'Europe semblent se rapprocher elles-mêmes par des communications de tout genre, et principalement par la guerre.— Des États jusqu'alors importants prennent tout à coup un rang secondaire. Des puissances colossales, l'Espagne, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, descendent sur le champ de bataille.

Ce champ, c'est l'Italie. Avec les Français, entrent dans la vieille Italie (1494), non plus la guerre pacifique des Condottieri, mais une conquête foudroyante, une révolution soudaine, universelle. — L'Europe s'étonne, et sent pour la première fois la nécessité de s'unir contre une puissance démesurée (1495). Le système d'équilibre, essayé jusque-là dans l'enceinte de l'Italie et de chacune des grandes monarchies, s'établit désormais entre les monarchies elles-mêmes.

L'Italie se croit délivrée, mais le chemin de l'invasion est resté ouvert, et le prestige de la civilisation et de l'opulence italiennes n'impose plus aux *barbares*. Les Français reviennent camper aux deux extrémités de la Péninsule, et les Espagnols, qui partagent avec eux, la menacent d'une servitude plus durable (1499-1501).

Cependant l'audace de Colomb et de Gama prépare bien d'autres conquêtes à l'ambition, au zèle religieux, à la science (1498). D'intrépides aventuriers courent la carrière divisée par Alexandre VI (1493-4). L'Espagne et le Portugal vont soumettre deux

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1494. Départ de Charles VIII pour l'expédition de Naples, septembre.	ALPHONSE II, roi de Naples, 23 janvier. — LOUIS *le More*, duc de Milan, 30 octobre. — Florence s'affranchit de Médicis, et Pise de Florence, 9 novembre.	. . . .	. . . .	. . . .
1495. Charles VIII rentre en France, octobre.	FERDINAND II, roi de Naples, 23 janvier. — Séjour de Charles VIII à Naples, 22 février-20 mai. — Ligue de Venise, 30 mars. — Bataille de Fornoue, 6 juillet.	EMMANUEL *le Fortuné*, roi de Portugal, 14 septembre (ou 25 octobre).	. . . .	. . . .
1496. Les Espagnols repoussés du Languedoc.	Les Français chassés du royaume de Naples, août. — FRÉDÉRIC III, roi de Naples, 5 septembre.	Philippe *le Beau* épouse Jeanne *la Folle* (héritière de la monarchie espagnole), 21 octobre.	Invasion des Écossais et de Perkin, septembre.	. . . .
1497. Rédaction des coutumes commencée.	. . . .	. . . .	Défaite des révoltés de Cornouailles, 22 juin.	Trêve avec l'Angleterre, 30 septembre.
1498. LOUIS XII, 7 avril (branche d'ORLÉANS). — Son divorce.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
1499. Création du parlement de Normandie, 20 mars.	Le Milanais conquis par les Français, octobre.	Persécution et révolte des Mores de Grenade.	Mort de Perkin, Wilford et du comte de Warwick.	. . . .
1500. Ligue avec Ferdinand *le Catholique* contre le roi de Naples, 11 novembre.	Le Milanais repris par les Français, avril.	Naissance de Charles-Quint, 25 février. — Le roi de Portugal épouse Marie de Castille (aïeule de Philippe II par sa fille), 30 octobre.	. . . .	. . . .
1501. Création du parlement d'Aix, juillet.	Conquête du royaume de Naples par les Français et les Espagnols; de la Romagne, par César Borgia.	. . . .	. . . .	. . . .

mondes. Mais une maison étrangère a conquis d'avance par un mariage le fruit de tant d'efforts (1496), et l'heureux Charles-Quint naît avec le siècle qu'il doit effrayer de sa grandeur (1500).

La maison d'Autriche est moins heureuse dans l'Allemagne que dans les pays étrangers. L'Empire, en vain sollicité par Maximilien, refuse de se souvenir de ses anciens droits sur l'Italie; il s'occupe d'intérêts plus présents. Un tribunal suprême, désormais permanent (1495), doit faire cesser les guerres privées, et substituer un état de droit à l'état de nature qui règne encore parmi les membres du corps germanique. La division des cercles doit faciliter l'exercice de cette juridiction; un conseil de régence est destiné à surveiller et suppléer l'Empereur (1500). Les Électeurs refusent d'entrer dans cette organisation nouvelle. L'Empereur oppose le conseil aulique à la chambre impériale (1501), et ces institutions tombent, dès leur naissance, en désuétude.

Le Danemark ressaisit un instant la Suède pour la perdre de nouveau (1497-1502). La Russie s'étend jusqu'aux monts Ourals (1499).— Les Turcs, délivrés par la mort de Zizim (1495) de la crainte d'une guerre intérieure, attaquent les Vénitiens dans le Péloponèse, et menacent l'Italie (1499-1503); mais la Hongrie, la Bohême et la Pologne se mettent en mouvement, et l'avènement des Sophis renouvelle et régularise, par l'opposition religieuse, la rivalité politique des Turcs et des Persans (1501).

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
. . . .	. . . .	Paix entre les Russes et les Lithuaniens.	. . . .	. . . .	Ligne de *démarcation*. — Découverte de la Jamaïque.
Création de la *Chambre impériale* (permanente).	. . . .	Novogorod perd ses relations commerciales avec la Hanse.	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	Guerre des Lithuaniens et des Polonais contre les Valaques, alliés des Russes (jusqu'en 1499).	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	Stenon Sture forcé de renoncer à l'*administration*.	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	Invasion des Turcs et des Valaques en Pologne.	. . . .	. . . .	Voyage de V. de Gama aux Indes orientales. — Colomb découvre le continent méridional de l'Amérique; Cabot, le septentrional.
Maximilien battu par les Suisses.	. . . .	Iwan étend son empire jusqu'aux monts Ourals.	. . . .	Guerre contre Venise.	. . . .
Organisation de l'Empire en six cercles. — Conseil de régence.	. . . .	La Lithuanie envahie par les Russes, les Turcs et les Tatars de Crimée — Victoire des Russes,	Victoire sanglante des Dithmarses sur le roi de Danemark.	. . . .	. . . .
Conseil aulique.	. . . .	qui sont défaits par les chevaliers de Livonie. — Mort de J. ALBERT, 17 juin; ALEXANDRE, roi de Pologne et duc de Lithuanie.	. . . .	*Ismaël Sophi, roi de Perse*.	Découverte du Brésil par les Espagnols et les Portugais.

CINQUIÈME TABL

C'est le premier âge de la diplomatie européenne. Les puissances occidentales commencent à multiplier les congrès. Les nombreux mariages qui sont conclus ou projetés semblent pouvoir concilier d'une manière pacifique les prétentions rivales ; mais la politique, encore dans son enfance, prend la perfidie pour le premier moyen de succès. En dépit de tous ces calculs étroits, la force des choses l'emporte : le héros de Machiavel est lui-même dépouillé, la sage Venise résiste à l'Enrope, et la nation qui diffère le moins de l'italienne, par la langue et par les mœurs, prévaut à la longue dans la Péninsule.

Au commencement de cette période (1502-6), les puissances, naguère prépondérantes, faiblissent tout à coup ; les Français sont chassés de Naples par leurs alliés, les Danois de la Suède par le parti du peuple. L'Espagne victorieuse est troublée par la mort d'Isabelle, dont l'époux et le gendre se disputent la Castille. Les Turcs, attaqués par les Persans, sont forcés de faire la paix avec Venise. Le Tzar vieilli perd son ascendant ; ses défaites de Livonie, sa mort et l'avénement de Sigismond Ier, rendent à la Pologne la suprématie du Nord.

Cependant la grande querelle de l'Occident semble un instant changer d'objet. Les conquérants du Milanais et de Naples s'indignent de voir encore une république puissante en Italie ; et Jules II, emporté tour à tour par l'intérêt et le patriotisme, excite les barbares, dans le vain espoir de les détruire ensuite les uns par les autres. La ligue de Cambral est la croisade des nations, encore pauvres et déjà avides de jouissances, contre l'opulence industrieuse (1508). Venise, dépouillée par les Turcs dans le Levant, vaincue aux Indes par les Portugais, arrête les princes chrétiens comme elle a arrêté les infidèles, et ne laisse à ses ennemis que le regret d'avoir affaibli l'État le plus nécessaire à l'équilibre européen et à la défense de la chrétienté.

Jules II se repent le premier, et tourne sa politique impétueuse contre les ennemis de l'Italie ; mais il ne peut chasser les

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1502.	Guerre entre les conquérants de Naples, 19 juin. — Nouvelles conquêtes de C. Borgia. — Massacre de Sinigaglia, 31 décembre.			
1503. Louis XII livre aux Suisses Bellinzona, avril.	Bataille de la Cérignole, avril. Mort d'Alexandre VI, 18 août ; Jules II, 31 octobre. — Bataille du Garillan, 27 décembre.		Mariage de Marguerite d'Angleterre avec le roi d'Écosse ; du prince de Galles avec Catherine d'Aragon, 14 novembre.	
1504. Traité de Blois avec Maximilien et Philippe *le Beau*, 22 septembre,		Mort d'Isabelle, 26 nov. — Jeanne et Philippe, rois de Castille.		La justice royale établie dans les montagnes et dans les îles.
1505. et avec Ferdinand *le Catholique*, 12 octobre.		Conquêtes des Espagnols en Afrique.		
1506. Germaine de Foix donnée en mariage au roi d'Espagne, 15 mars. — États de Tours, mai.	Jules II se rend maître de Pérouse, septembre ; et de Bologne, novembre.	Ferdinand *le Catholique* traite avec Philippe *le Beau*, 27 juin. — Mort de Philippe, 25 septembre. — Massacre des juifs de Lisbonne.		
1507. Soulèvement de Gênes réprimé, 29 avril.		Ministère de Ximenès.		
1508. Ligue de Cambral, 10 décembre. . . .		Ferdinand obtient du pape la disposition des bénéfices en Amérique.		
1509.	Bataille d'Agnadel, 14 mai. — Pise soumise aux Florentins, 8 juin. — Siége de Padoue, 15 sept. - 5 octobre.	Prise d'Oran par Ximenès. — Bulle de la Cruzade.	Henri VIII, 22 avril.	
1510. Mort du cardinal d'Amboise, 25 mai . .	Le pape absout Venise, 24 février, et arme les Suisses contre la France.	Alger, Tunis, Tripoli, etc. conquises par les Espagnols. — Tolérance accordée aux Mores de Valence.		
1511.	Concile de Pise, 1er sept. — *Sainte Ligue*, 5 oct.		Ligue avec Ferdinand *le Catholique*, contre la France.	
1512.	Gaston de Foix secourt Bologne, 7 février, reprend Brescia, 19 fév., et périt à Ravenne, 11 avril. — Concile de Latran, 3 mai. — Florence soumise aux Médicis, 2 septembre. — Max. Sforza, duc de Milan, 29 décemb.	Ferdinand s'empare du royaume de Navarre.		Ligue avec la France contre l'Angleterre, 23 mai.
1513. Alliance avec Venise, 24 mars. — Trève avec l'Espagne, 1er avril. — Défaite de Guinegate, 16 août. — Dijon assiégée par les Suisses, septembre.	Mort de Jules II, 21 février ; Léon X, 11 mars. — Bataille de Novare, 6 juin.			Bataille de Flowden. — Mort de Jacques IV, 9 sept. — Jacques V.
1514. Paix avec l'Angleterre, 14 septembre.			Ministère de Wolsey.	La régence passe de la reine mère (Marguerite d'Angleterre) au duc d'Albany.

uns qu'en affermissant les autres. Les Suisses dont il croit avoir fait la milice du saint-siége, Henri VIII qu'il choisit pour champion de l'Église, ne font que fortifier les Espagnols. La lutte devient trop inégale. La France, attaquée de front par les Espagnols et par les Suisses, prise à dos par les Anglais, voit ses deux alliés d'Écosse et de Navarre vaincus ou dépouillés (1513-14).

Dès lors, la guerre n'a plus d'objet. Les Suisses règnent à Milan sous le nom de Maximilien Sforza, la France et Venise sont abaissées, l'Empereur épuisé, Henri VIII découragé par la perfidie de son beau-père, Ferdinand satisfait par la conquête de la Navarre, qui découvre la frontière de France. Le nouveau pontife sent que les Espagnols et les Turcs sont désormais les ennemis les plus à craindre pour l'Italie; et, de concert avec l'Empereur, il presse les princes chrétiens de se réunir contre un nouveau Mahomet II. Mais les guerres d'Italie sont loin d'être terminées. Le triomphe de l'unité monarchique sur le système féodal a provoqué dans tous les États, et surtout dans la France, le développement d'immenses ressources, dont la guerre et la conquête semblent encore l'emploi le plus glorieux.

Dans cette période, le monde colonial se forme et s'agrandit. Les Espagnols s'établissent dans les Antilles (1511), reconnaissent le golfe du Mexique, et aperçoivent la mer du Sud (1513). — Les Portugais, sous Almeyda et Albuquerque, étendent une ligne de comptoirs et de forteresses sur les côtes de l'Afrique et de l'Asie (1503, 8; 1510, 11). Les chrétiens succèdent aux mahométans dans les mers de l'Inde, et, pour la première fois, l'intérêt commercial porte la guerre dans ces parages éloignés (1508). — Les Portugais et les Espagnols poursuivent avec moins d'ardeur la conquête d'un monde colonial bien plus voisin, non moins riche, mais moins inconnu (*Oran*, 1509; *Alger, Tunis, Tlemecen, Tripoli*, etc., 1510).

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
Union électorale, 2 juin.	. . . .	Brillante victoire de Plettemberg sur les Russes à Plescow, 13 septembre.	Stenon Sture chasse les Danois, 27 mai.	. . . .	. . . .
Guerre de la succession de Bavière.	. . . .	Trêve entre les Russes, les Lithuaniens et les porte-glaives.	Mort de Stenon Sture Ier, 13 décemb. — SWANTE STURE, administrateur de Suède.	. . . .	Premier établissement des Portugais aux Indes.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Fin de la guerre de la succession de Bavière.	. . . .	Révolte de Kazan. — Mort d'Iwan III, 7 octobre; WASSILI IV.	. . . .	. . . .	Almeyda, premier vice-roi des établissements portugais.
. . . .	. . . .	Mort d'Alexandre, 19 août; SIGISMOND Ier, roi de Pologne, 20 octobre. — Échec des Russes devant Kazan.	. . . .	. . . .	Victoires et établissements d'Almeyda.
. . . .	Wladislas fait assurer la succession de Bohême à son fils Louis.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	Guerre entre les Russes et les Polonais.	. . . .	. . . .	Prise d'Ormus. — Ligue de Venise, du S. d'Ég. et du Zamorin contre les Portugais.
. . . .	. . . .	Les Russes font la paix avec la Pologne, et avec la Livonie.	. . . .	Le sultan offre ses secours aux Vénitiens.	. . . .
. . . .	. . . .	Assujettissement de Plescow, janvier.	. . . .	Troubles excités dans l'Anatolie par les sectateurs d'Ali.	Prise de Goa.
L'Empereur veut se faire élire pape.	. . . .	Rupture entre les Russes et les Tatars de Crimée.	. . . .	Révolte et défaite de Sélim, août (ou sept.).	Conquête de Malaca par les Portugais — Conquête de Cuba par les Espagnols. — Établissement du conseil des Indes.
Division de l'Empire en dix cercles.	. . . .	Nouvelle guerre entre les Russes et les Polonais.	Mort de Swante Sture, 2 janvier; STENON STURE II, administrateur. — Paix entre le Danemark et la Hanse.	Avénement de SÉLIM Ier, 5 mai, et mort de Bajazet.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	CHRISTIERN II, roi de Danemark, 21 février.	Victoire de Sélim sur son frère Achmet.	Découverte de la mer du Sud.
Les chevaliers de Livonie reconnus indépendants par l'Ordre Teutonique.	Croisade publiée en Hongrie. — Révolte des paysans.	Smolensk se rend aux Russes, 1er août. — Victoire des Lithuaniens sur les Russes à Orscha, 8 octobre.	. . . .	Victoire sur les Persans, 26 août. — Prise de Tauris.	. . . .

DEUXIÈME PÉI

SIXIÈME TABLE

Les noms de François Ier, de Charles-Quint et de Soliman annoncent la lutte politique qui va remplir quarante années. Celui de Luther marque le principe de la lutte religieuse qui caractérise tout le seizième siècle.

Les deux grandes puissances occidentales s'observent et se préparent.

François Ier devance son rival, et va l'attendre en Italie (*bataille de Marignan*, 1515). Charles-Quint, avec moins d'éclat, assemble par des successions les parties dispersées de son vaste empire (1506, 16, 19). Entre les deux rivaux qui marchandent l'appui de son favori, le capricieux Henri VIII rêve la suprématie de l'Europe, la couronne impériale, la conquête des provinces occidentales de la France, et promet sa fille au roi d'Écosse, au Dauphin et à Charles-Quint (1518-1521).

A la fin de cette période, Charles-Quint semble avoir déjà la prépondérance. Il est le maître des pays les plus industrieux de l'Europe; l'Espagne pacifiée va employer à son profit l'énergie qu'elle a déployée d'abord contre lui; l'alliance de l'Angleterre lui est vendue par Wolsey (1521-22). Son élection à l'Empire, et l'élévation d'un de ses ministres à la papauté, arment cette puissance menaçante de droits universels (1519, 22). Mais il va trouver deux résistances qui l'empêcheront

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1515. FRANÇOIS Ier, 1er janvier. — *Concordat*, 14 décembre.	François Ier passe les Alpes, août. — Bataille de Marignan, 14 septembre. — Entrée de François Ier à Milan, 23 octobre.	. . . .	Défense d'exporter la laine non travaillée. — Henri prend le titre de *Protecteur d'Écosse*.	Arrivée du duc d'Albany, mai.
1516. Traité de Noyon, 13 août. — Traité avec les Suisses, 29 novembre. — Tournai racheté. — Fondation du Havre.	. . . .	CHARLES-QUINT, roi d'Espagne, 23 janvier. — Administration de Ximenès.	Ligue de Londres avec Maximilien et Charles-Quint, 29 octobre	Alliance avec la France, 2 janvier. — Entreprise inutile de Henri VIII.
1517.	Guerre d'Urbin, fév.-août. — Conspiration contre Léon X, juin. — Venise perd son commerce d'Espagne, de Barbarie et d'Égypte.	. . . .	. . . .	Le régent passe en France.
1518.	Le pape sollicite une croisade.	Gouvernement des Flamands — Agitation de l'Espagne.	Mariage projeté de la princesse Marie avec le Dauphin, 11 octobre.	. . . .
1519. François Ier brigue l'Empire	Urbin	Le roi de Portugal épouse Éléonore, sœur de Charles-Quint. — Confédération du peuple de Valence contre la noblesse.	Henri VIII brigue l'Empire.	Le duc d'Albany retenu en France, à la prière de Henri VIII.
1520. Entrevue du *camp du drap d'or*, 7-24 juin.	et Pérouse réunis à l'Église.	Départ de Charles-Quint, 22 mai. — Révolte de la Castille; *Sainte-Junte*.	Charles-Quint en Angleterre, 26 mai. — Son entrevue avec Henri VIII, à Gravelines, 10 juill. — Ligue de Bruges, 24 novembre.	. . . .
1521. Premières rentes perpétuelles sur l'hôtel de ville. — Traité avec les Suisses. — Guerre contre Charles-Quint en Navarre, en Castille et aux Pays-Bas. — Siége de Mézières.	Les Français perdent presque tout le Milanais. — FRANÇOIS SFORZA, duc de Milan, novembre. — Mort de Léon X, 1er décembre.	Défaite de Padilla, 23 avril. — Reddition de Tolède, 26 octobre. — JEAN III, roi de Portugal, 13 décembre.	Livre de Henri VIII contre Luther.	Retour du duc d'Albany, 19 novembre. — Il gouverne avec la reine mère.
1522. Embarras des finances. — Débarquement des Anglais en Bretagne.	ADRIEN VI, 9 janvier. — Bataille de la Bicoque, 22 avril. — Sac de Gênes, 30 mai.	Charles-Quint obtient du pape l'administration perpétuelle des grandes maîtrises, et le droit de présentation aux évêchés.	Charles-Quint en Angleterre. — Traité de Windsor, fin de mai. — La guerre déclarée à la France, juin.	Trêve avec l'Angleterre. — Le duc d'Albany repasse en France.

IODE. 1517-1648.

AU. 1515-1522.

d'user de tous ces avantages contre son rival : l'une négative, morale, dans la fermentation de l'Allemagne ; l'autre positive, matérielle, dans les invasions des Turcs, qui, depuis l'avénement de Soliman, unissent à l'impétuosité des barbares l'organisation qui fait la force des peuples civilisés (1520, 1523).

Les libertés du moyen âge, attachées à des intérêts très-divers et purement locaux, ne se présentent plus que comme des irrégularités dans le grand système des monarchies modernes. L'Espagne et l'Autriche défendent leurs priviléges contre Charles-Quint (1519-21); mais elles accepteront bientôt en dédommagement la domination du nouveau monde et de l'Italie, de la Hongrie et de la Bohême. Le beau-frère de Charles-Quint essaye avec moins de succès de dépouiller la noblesse danoise de ses priviléges, en même temps qu'il soumet la Suède (1520).

Les souverains essayent de transporter violemment des républiques du moyen âge à leurs États les avantages du commerce. C'est l'esprit de la ligue de Cambrai sous des formes moins hostiles (1517). — L'Égypte est fermée aux Vénitiens (1517), comme la Russie l'a été à la ligue Hanséatique (1495).

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
. . . .	Mort de Wladislas, 4 (ou 13) mars.—Louis II.	Alliance de l'Empereur avec Sigismond (*double mariage*).	Christiern II épouse Isabelle, sœur de Charles-Quint, 12 août.	. . . .	Rappel et mort d'Albuquerque.
Premières prédications de Zuingle.	. . . .	. . . .	Gustave Troll, archevêque d'Upsal; il se ligue avec les Danois.	Soumission du Diarbékir.— Défaite des Mameloucks, près d'Alep, 24 août.	. . . .
Luther attaque les indulgences.	. . . .	Alliance du grand-duc de Moscou avec le Danemark contre la Pologne et la Suède, — avec l'Ordre Teutonique.	*L'administrateur* excommunié par le pape. — Christiern II restreint les priviléges commerciaux de la Hanse en Danemark.	Seconde défaite et massacre des Mameloucks. — Prise du Caire, 13 avril.	Première ambassade des Portugais en Chine. — Réglements de Ximenès en faveur des Indiens.
Luther condamné par le pape, 9 décembre.	. . . .	. . . .	Expédition des Danois en Suède.	Guerre heureuse contre les Persans.	Cortez part de Cuba pour la conquête du Mexique, 18 novembre;
Mort de Maximilien, 12 janvier. — CHARLES-QUINT, 28 juin.— 1re *capitulation*. — Confédération des États entre eux pour le maintien de leurs priviléges.	. . . .	Guerre de la Pologne contre l'Ordre Teutonique.	. . . .	. . . .	arrive à Mexico, fin d'octobre;
Luther brûle la bulle de condamnation, et publie la *Captivité de Babylone*.	. . . .	. . . .	Bataille de Bogesund, janvier. — G. Wasa rentre en Suède, mai. — Reddition, massacre de Stockholm, 7 septembre, 8 nov.	SOLIMAN II, 22 septembre.— Révolte du pacha de Damas.	bat l'armée envoyée par Vélasquez, juin; et les Mexicains à Olumba, 7 juillet.
Luther à la diète de Worms, avril.—Union électorale.—Charles-Quint cède à son frère les États héréditaires de la maison d'Autriche.	Prise de Belgrade par Soliman, 9 (ou 20) août.	Révolte de Kazan.—Les Tatars de Kazan et de Crimée attaquent Moscou.	. . . .	. . . .	Siége de Mexico, 28 avril - 13 août.— Départ de Magellan, 10 août.
La diète de Nuremberg demande un concile général.	. . . .	. . . .	Gustave Wasa *administrateur*.	Siége et prise de Rhodes, fin de mai - 22 décembre.	. . . .

Les révolutions éclatantes de l'Italie attirent tous les regards, et cependant la grande révolution religieuse s'étend et gagne de proche en proche.

Le roi de France, d'abord l'objet de la jalousie de l'Europe, perd et recouvre Milan pour le perdre de nouveau (1522-4-5); et Charles-Quint, qui combat de son cabinet, voit trois souverains dans ses fers. François I[er], vaincu à Pavie (1525), ne recommence la guerre que pour modifier le traité de Madrid (1526). L'Italie, sacrifiée par son allié, est en proie à des armées sans patrie, sans loi, sans religion. Des chrétiens violent le sanctuaire de la chrétienté (1527), tandis que d'autres chrétiens appellent contre leurs frères les hordes des infidèles.

La Réforme, divisée dans son berceau, se répand à travers l'Europe sous cent formes diverses. Repoussée en Italie, en Espagne, en Portugal (1526), en Pologne (1523), elle s'établit en Bohême à la faveur des priviléges des Calixtins, elle s'appuie, en Angleterre, des souvenirs de Wiclef; elle va se proportionnant à tous les degrés de civilisation, se conformant aux besoins politiques de chaque pays. Démocratique en Suisse (1523), aristocratique en Danemark (1527, *voyez* 1534), elle s'associe, en Suède, à l'élévation du pouvoir royal (1529); dans l'Empire, à la cause des libertés germaniques. Étonnée de ses métamorphoses, elle prétend se fixer en dépit de son principe, et constate ses divisions (*confession d'Augsbourg*, 1530).

Deux événements lui donnent en Allemagne le caractère le plus menaçant : la sécularisation de la Prusse porte la première atteinte à la propriété ecclésiastique (1525); la révolte des paysans anabaptistes (1526) offre l'aspect d'une guerre contre la société. Les deux opinions averties deviennent deux partis, deux ligues. L'Empereur observe le moment d'accabler l'une par l'autre, et d'asservir à la fois les catholiques et les protestants.

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1523. Débarquement des Anglais en Normandie. — Défection du connétable de Bourbon. — Les Anglais et les Impériaux repoussés de la Picardie.	Mort d'Adrien VI, 14 septembre. — CLÉMENT VIII, 19 novembre.	. . . .	Premières tentatives pour dominer le parlement.	Le duc d'Albany est rappelé par une invasion des Anglais. — Nouvelle trêve.
1524. Fontarabie se rend aux Espagnols, janvier. — Siége de Marseille, août-septembre.	Retraite de la Biagrasse, et mort de Bayard, avril.	. . . .	. . . .	. . . .
1525. Ligue avec Henri VIII, 30 août. — Premières négociations avec Soliman.	Bataille de Pavie, 24 février. — Le duc de Milan assiégé par les Impériaux, octobre,	. . . .	Tentative pour lever de l'argent sans l'autorisation du parlement.	. . . .
1526. Traité de Madrid, 14 janvier. — Ligue avec le pape, Venise, Florence, les Suisses et l'Angleterre, 22 mai. — Assemblée des notables, septembre.	capitule, 24 juillet . .	Charles-Quint épouse Isabelle de Portugal, 10 janvier. — L'inquisition introduite en Portugal. — Édit contre les Mores d'Espagne, 7 décembre.	. . . .	. . . .
1527.	Sac de Rome, 6 mai. — Florence affranchie, 16 mai. — Captivité du pape, 5 juin-9 décembre.	Révolte, soumission et baptême de tous les Mores d'Espagne.	Henri VIII sollicite du pape son divorce.	. . . .
1528.	Siége de Naples, 29 avril-29 août. — Sac de Pavie, 19 septembre.	. . . .	. . . .	Jacques V gouverne par lui-même. — Trêve avec l'Angleterre, 14 décembre.
1529. Traité de Cambrai, 3 août.	Traité de Barcelonne, 26 juin.	. . . .	Le jugement du divorce évoqué à Rome, 15 juillet. — Wolsey accusé, 9 octobre.	. . . .
1530.	Charles-Quint couronné Empereur et roi de Lombardie, 22 fév., 24 mars. — Florence capitule, 12 août.	. . . .	Les universités consultées. — Défense de recevoir des bulles, etc.	. . . .

XU. 1525-1530.

Il croit l'avoir trouvé après le traité de Madrid (1526); vainqueur de la France, arbitre de l'Italie, assuré par un double mariage de l'amitié du Portugal (1519-26), il a reçu les prémices des trésors du Mexique (1522), et son frère réunit aux États d'Autriche ceux de Bohême et de Hongrie (1526-27). Mais voilà qu'à l'Occident une ligue universelle se forme contre lui (1526); à l'Orient, la Hongrie repousse le joug allemand, et le terrible Soliman vient camper devant Vienne (1529). La retraite des Turcs et l'asservissement définitif de l'Italie (1529-30) semblent amener le moment décisif, et la ligue protestante s'arme et s'organise à Smalkalde (1530).

L'Europe présente alors un tableau régulier; c'est l'opposition politique et religieuse du Midi et du Nord. L'Allemagne, État central, en offre le modèle en petit, et doit en être le premier champ de bataille.—A la tête du parti méridional et catholique, se place la maison d'Autriche.— Le parti du Nord n'a point cette unité : il présente d'abord l'Allemagne protestante, qui cherche dans ses libertés politiques la garantie de son indépendance religieuse, tandis que le Danemark et la Suède confirment leur révolution politique par l'adoption de la Réforme. Les autres éléments de ce parti sont hétérogènes; ce sont la France et la Pologne, puissances catholiques, qui repoussent elles-mêmes la Réforme, et la protégent en Allemagne; l'Angleterre, qui essayera bientôt de n'être ni catholique, ni protestante. Les Turcs, puissance méridionale, se rattachent au même parti par leurs liaisons avec la France. Jusque-là, la Turquie n'avait que des rapports hostiles avec la chrétienté; elle entre à cette époque dans le système d'équilibre. — La Russie reste encore isolée du reste de l'Europe, autant par sa religion que par sa situation géographique.

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIA.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
Zurich adopte la réforme de Zuingle. — Conférence entre les princes luthériens.	. . . .	En Pologne, édit contre le luthéranisme.—Les Tatars de Crimée s'emparent d'Astrakan.	FRÉDÉRIC Ier, roi de Danemark, janvier. — Fuite de Christiern II, 24 avril. — GUSTAVE WASA, roi de Suède, 6 juin.	Règlements relatifs à la justice et aux finances. — Révolte en Égypte.	Retour du dernier vaisseau de Magellan, janvier.
Ligue catholique de Ratisbonne.	. . . .	. . . .	Copenhague et Malmœ se rendent à Frédéric Ier, février.	. . . .	Charles-Quint cède aux Portugais ses droits sur les Moluques.
Ligue catholique de Dessau, mai. — Révolte des paysans en Souabe. — Guerre des anabaptistes, en Thuringe.	. . . .	La Prusse ducale sécularisée devient un fief de la Pologne, 9 avril.	. . . .	. . . .	Pizarre aborde au Pérou.
Diète de Spire (tolérance temporaire).—Ligue luthérienne de Torgau, 12 mai.	Bataille de Mohatz, 29 août. — JEAN ZAPOLSKI, roi de Hongrie, 11 novembre. — FERDINAND Ier, roi de Bohême, décembre,	. . . .	Soulèvement des paysans suédois.	Soliman rappelé de Hongrie par la guerre de Caramanie.	. . . .
Ligue catholique de Breslau.	et de Hongrie. . . .	. . . .	Le roi de Danemark permet le mariage des prêtres et la sécularisation des moines.	Soulèvement et défaite des fanatiques de l'Anatolie.	Fondation de Vénéuéla.
. . . .	Zapolski s'enfuit en Pologne. Il appelle les Turcs en Hongrie.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Diète de Spire, avril; *protestation* des luthériens.	Soliman assiége Vienne, 26 septembre - 14 octobre.	. . . .	La religion catholique abolie en Suède.	. . . .	. . . .
Diète d'Ausbourg, juin-novembre, *confession d'Ausbourg*. — Ligue de Smalkalde, 31 décembre.	. . . .	Les Russes donnent un Khan aux Kazanais, juillet.	. . . .	. . . .	. . . .

Divers obstacles reculent de quinze ans la lutte imminente de la maison d'Autriche contre les protestants d'Allemagne.

Nulle guerre décisive. Partout la résistance est plus forte que l'action. Les deux grands monarques de l'Orient et de l'Occident, Soliman et Charles-Quint, placés, le second entre les Turcs et les protestants, le premier entre les chrétiens et les Persans, sectateurs d'Ali, divisent leur activité et leurs efforts.

Au moment même où ses menaces viennent de déterminer la formation de la ligue de Smalkalde, Charles-Quint, toujours partagé entre l'intérêt impérial et l'intérêt autrichien, est obligé d'implorer la diète pour repousser le superbe Soliman, qui s'avance en Hongrie à la tête de trois cent mille Turcs (1532). — Le sultan arrêté par la masse du corps germanique, veut en quelque sorte tourner la chrétienté par l'Occident et le Midi. En même temps qu'il se ligue avec François I[er] (1534), il établit en face de Malte les puissances barbaresques (1516-1535), enfants perdus de l'empire ottoman, qui doivent occuper la marine de Charles-Quint, isoler ses États entre eux, et dépeupler les côtes méridionales de l'Italie, que les Français attaquent par le nord.

Vainqueur en Afrique (1535), Charles-Quint revole en Europe, et renvoie la guerre d'Italie en France. Rien ne semble pouvoir l'arrêter : Soliman est allé perdre ses janissaires dans les plaines sans bornes de la Perse (1534-1535), et travaille ensuite à l'abaissement de Venise, c'est-à-dire à l'affermissement de l'Empereur en Italie (1537-40). Mais les Français opposent un désert aux Impériaux (1536), et les deux partis également épuisés s'accordent pour respirer un moment (1538). — Dans la dernière lutte de François I[er] et de Charles-Quint, ceux mêmes qui jusqu'ici ont favorisé le premier, ferment les yeux sur l'intérêt de l'Europe pour s'unir à l'Empereur. Henri VIII veut combattre l'Écosse en France (1543); l'Empire se déclare contre l'allié des Turcs. La France, seule contre tous, déploie une vigueur inattendue; elle combat avec cinq armées, et étonne les confédérés par une brillante victoire (1544), tandis que Soliman soumet la Hongrie, et que la flotte turque bombarde Nice. L'Empereur, mal secondé par les Anglais, signe à treize lieues de Paris un traité, où les deux partis s'abandonnent enfin leurs prétentions réciproques (1544).

A ces événements politiques se lie étroitement le développement de la grande révolution religieuse.

Combattue en Allemagne par l'Empereur, la Réforme est établie en Angleterre par le souverain lui-même. Henri VIII, en

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1531.	Alexandre de Médicis entre à Florence, 5 juillet.	. . . .	Le Roi déclaré *chef de l'Église* d'Angleterre, 18 janvier.	. . . .
1532. Alliance avec la ligue de Smalkalde. — Entrevue avec Henri VIII, octobre.	. . . .	. . . .	Henri VIII épouse Anne Boleyn, 14 novembre.	. . . .
1533. Mariage du prince Henri avec Catherine de Médicis, 28 octobre.	. . . .	Les Mores prennent aux Portugais Santa-Cruz (en Afrique).	Le parlement défend les appels à Rome, 30 mars.	. . . .
1534. Ligue avec Soliman. — *Légions provinciales*.	Ravages des Barbaresques. — Mort de Clément VII, 26 septemb. PAUL III, 13 octobre.	. . . .	Le Roi excommunié par le pape, 23 mars. — L'autorité de l'Église catholique abolie, 15 janvier-30 mai.	. . . .
1535.	Mort de François Sforza, 24 octobre. Le Milanais réuni à l'Empire.	Expédition de Tunis, 30 mai - 17 août.	Supplice de Th. Morus, 6 juillet. — Négociation avec la ligue de Smalkade.	. . . .
1536. Siége de Marseille, août-11 septembre. — Mort du Dauphin, 12 août. — Les Impériaux repoussés de Péronne, août.	Les Français en Italie, janvier. — Ravages des Barbaresques. — Concile général indiqué à Mantoue.	. . . .	Mort d'Anne Boleyn, 19 mai. — Trois cent soixante-seize monastères supprimés, 8 juin. — Soulèvement des catholiques (du Nord).	Le Roi épouse Madeleine de France, 1[er] janvier.
1537. Trêve de dix ans pour la Picardie et les Pays-Bas, 10 juillet.	Alex. de Médicis assassiné, 8 janv. — CÔME. — Le Pas de Suze forcé, oct. — Trêve gén., 16 nov. — Ravages des Barbaresq.	. . . .	Le pays de Galles soumis aux lois anglaises. — Révolte dans le Nord.	. . . .
1538. Montmorency connétable, 10 février. — Trêve de Nice, 18 juin. — Entrevue d'Aigues-Mortes, 14-17 juillet.	. . . .	Cortès de Castille (les nobles et prélats refusent l'impôt, et ne sont plus convoqués).	. . . .	Mort de la Reine mère, juillet. — Le Roi épouse Marie de Lorraine.
1539.	Mutinerie des troupes impériales en Lombardie, en Sicile (et en Afrique).	Révolte de Gand. . .	Loi *des six articles*. — Proclamations du Roi égalées aux actes du parlement.	. . . .
1540. Passage de Charles-Quint à Paris, 1-8 janvier. — Arrêt du parlement d'Aix contre les Vaudois, 18 novembre.	. . . .	. . . .	Henri VIII épouse A. de Clèves, 6 janv.; déclare reine Cather. Howard, 8 août. — Le parlement approuve tout ce que le Roi *ordonnera* sur la religion.	. . . .
1541. Alliance avec le Danemark, 29 novembre. — Traité de commerce avec la Suède.	Assassinat des ambassadeurs franç. — Succès de Doria contre Dragut.	Expédition malheureuse contre Alger.	. . . .	Le Roi refuse l'entrevue proposée par Henri VIII.
1542. Les Français envahissent le Roussillon (août), et le Luxembourg.	. . . .	Charles-Quint prononce l'affranchissement des Indiens.	Supplice de Catherine Howard, 13 février. — Invasion en Écosse.	Défaite et mort de Jacques V, 13 décembre. — MARIE STUART.
1543. Guerre aux Pays-Bas, en Picardie et au Piémont. — Nice bombardée par les Français et les Turcs.	Reggio (de Calabre) brûlé par les Barbaresques.	Mariage de l'infant d'Espagne (*Philippe II*) avec Marie de Portug., 13 nov.	Ligue avec l'Empereur, 8 avril. — Henri VIII épouse Cat. Parr, 12 juill.	Paix avec l'Angleterre, 1[er] juill. — Le parti français l'emporte, sept.
1544. Bataille de Cérisoles, 14 avril. — Boulogne pris par les Anglais, 14 septembre. — Paix de Crépy, 17 septembre.	. . . .	. . . .	Invasion en Écosse; — en France.	. . . .

devenant chef de l'Église anglicane (1531), couronne l'édifice du pouvoir absolu, que les Anglais ont laissé élever depuis l'avénement des Tudors en haine de l'anarchie des Roses. Lorsqu'il a surpris ce titre au clergé, il jouit jusqu'au bout de sa victoire; il exerce une tyrannie légale sur la nation et sur sa famille, et poursuit les catholiques et les protestants avec une impartiale intolérance, jusqu'à ce qu'enfin il fasse reconnaître par le parlement sa toute-puissance politique et son infaillibilité religieuse (1539-1540). La guerre contre l'Église terminée, il tourne son activité au dehors, entreprend la réunion religieuse et politique de l'Écosse (1542), et attaque la France qui y met obstacle (1543-46).

En Allemagne, les protestants obtiennent un commencement d'état légal par leur admission dans la chambre impériale (1544); mais en même temps plusieurs causes augmentent l'autorité de l'Empereur (1531, 32, 33, 45). — Dans la période précédente, les protestants récusaient le pape; dans celle-ci, ils récusent le concile (1537, 1545); les armes seules décideront. Déjà les protestants ont préludé au combat par les petites guerres du Wurtemberg et de Brunswick (1534, 1542).

Dans le Nord, l'existence des nouvelles dynasties, liée à la cause de la Réforme, est menacée par la révolte des Dalécarliens (1533), par la descente de Christiern II en Norwége (1531), et surtout par la guerre civile de Danemark (1533-36). Le Danemark accède à la ligue de Smalkalde (1538), et entre, ainsi que la Suède, dans le système de l'équilibre européen en s'alliant à François Ier contre l'Empereur (1541-43). — La Pologne, victorieuse des Valaques et des Russes (1531, 34), perd l'occasion de ressaisir son influence sur la Hongrie. — La Russie, sous un enfant, est le jouet de l'ambition des Boyards.

Considérée sous le rapport financier, l'Europe présente un phénomène tout nouveau; c'est la disproportion subite des besoins et des ressources. Les princes protestants envahissent violemment les biens ecclésiastiques, et sécularisent des États entiers. Henri VIII dépense un milliard en deux années (1539-40). — Charles-Quint n'a point de telles ressources. Ses sujets castillans et flamands refusent de payer des guerres qui leur sont étrangères (1538-39). Ses troupes se révoltent à la fois en Afrique, en Italie, en Sicile (1539). Il nuit lui-même au commerce des Pays-Bas par ses guerres de France; à celui d'Italie et d'Espagne, en trahissant dans le Levant les intérêts de Venise, de toutes les puissances la plus capable d'arrêter les Barbaresques. Le Mexique n'est point organisé; le Pérou n'appartient encore qu'à ceux qui l'ont conquis, et qui le désolent par leurs guerres civiles (1537-46).

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
Ferdinand, *roi des Romains*, 5 janvier. — Bataille de Capelle.	. . . .	Victoire des Polonais sur les Valaques.	Descente de Christiern II en Norwége.	. . . .	Pizarre part de Panama pour la conquête du Pérou, février;
Diète de Noremberg, 23 juillet - 3 août.	Soliman échoue devant Guntz et Strigonie.	. . . .	Captivité de Christiern II.	André Doria menace Constantinople.	il se rend maître de la personne de l'Inca, 16 novembre.
Dissolution de la ligue de Souabe.	. . . .	IWAN IV, grand-duc de Moscou, 4 déc. — Régence d'Hélène Glinski.	Révolte des Dalécarliens. — Mort de Frédéric Ier, 3 av. Guerre civ.	. . . .	. . . .
Les anabaptistes maîtres de Munster, fév. — Les Autrichiens chassés du Wurtemberg, mai. — Accommodement, 29 juillet.	. . . .	Guerres des Russes contre les Lithuaniens, alliés des Tatars de Crimée.	CHRISTIERN III, roi de Danemark, 4 juillet.	Prise de Tauris et de Bagdad.	Premier voyage des Français au Canada
Prise de Munster, 14 juin. — La religion catholique abolie à Genève, 27 août.	. . . .	. . . .	Soumission de la Scanie et de la Fionie.	Soliman défait par les Persans. — Doria prend Coron et Patras.	Fond. de Lima, 18 janvier; de Buenos-Ayres. — Invasion du Chili.
. . . .	Traité entre Ferdinand et Jean Zapolski.	Forteresses élevées par les Russes en Lithuanie.	Traité entre le Danemark et Lubeck, 14 fév. — Reddition de Malmæ, 6 avril; de Copenhague, 29 juill. — La religion catholique abolie en Danemark, 30 octobre.	. . . .	Établissement dans la province de Grenade — Cortès découvre la Californie. — Révolte des Péruviens.
Les protestants récusent le concile projeté, 25 février.	. . . .	Les Russes concluent la paix avec la Suède, une trêve avec la Lithuanie.	La Norwége devient une prov. du Danemark.	Guerre contre Venise.	Guerre entre les conquérants du Pérou.
Ligue sainte. — Prolongation de la pacification de Nuremberg, 19 avril.	. . . .	Mort de la régente Hélène, 3 avril. — Gouvernement des Schouisky.	Le roi de Danemark accède à la ligue de Smalkalde.	Conquête de l'Yémen.	Défaite d'Almagro, 26 avril.
. . . .	. . . .	Alliance des Russes avec la Danae, avec Astrakan.	. . . .	. . . .	Les Turcs assiégent les Portugais dans Diu.
. . . .	Zapolski épouse la fille du roi de Pologne; sa mort, 21 juillet. — JEAN SIGISMOND.	Gouvernement de Jean Belzki, en Russie;	. . . .	Paix avec Venise, 20 octobre.	L'Amérique méridionale traversée. — Sant-Iago.
Conférences de Ratisbonne, 25 juin - 28 juillet.	Soliman vainqueur devant Bude juil., s'empare de la basse Hongrie.	. . . .	. . . .	. . . .	Pizarre assassiné, 26 juin.
Le concile indiqué à Trente, 22 mai — Le duc de Brunswick dépouillé.	. . . .	— des Schouisky.	. . . .	. . . .	Les Portug. au Japon. — Mission de St. Franç.-Xavier. — Défaite du jeune Almagro, 16 sept.
. . . .	Testament de Ferdinand (*voyez* 1740).	. . . .	Traité du Danemark avec l'Empereur.	. . . .	. . . .
Les luthériens admis dans la chambre impériale.	Soliman envahit la haute Hongrie, et ravage l'Autriche, la Silésie et la Moravie.	Chute des Schouisky, 29 décembre. — Les Glinsky leur succèdent.	États de Westeras (*union hérédit.*). — Traité de partage entre le roi de Danem. et ses frères.	. . . .	Révolte du Pérou sous Gonzalo Pizarre. — Jean de Castro, vice-roi des Indes orient.

NEUVIÈME TABL

La paix de Crépy, suivie bientôt de la mort de François Ier, et d'Henri VIII (1544-1547), laisse Charles-Quint libre d'employer la force contre les protestants. Mais il ne peut obtenir une victoire durable : à des fanatiques, il n'oppose que des mercenaires. Les catholiques allemands voient bientôt que c'est moins la guerre de la religion catholique contre le protestantisme, que celle de l'Empereur contre l'Empire.

Avant la bataille de Mulhberg (1547), Charles-Quint apparaît comme le vengeur, depuis comme le violateur de la constitution germanique. Par cette victoire, il ne fait que transporter à un prince plus habile la place de chef des protestants d'Allemagne. Par l'*intérim* (1548), il se sépare des catholiques pour devenir l'adversaire des deux partis. Par son projet de transférer de son frère à son fils la surveillance de l'Empire (1551-52), il s'isole dans sa propre famille, et ne peut plus s'appuyer sur les États allemands de la maison d'Autriche.

Ferdinand s'est fait le tributaire de Soliman en Hongrie (1545), et s'occupe ensuite d'ôter aux Bohémiens leurs privilèges (1547); mais l'assassinat de Martinuzzi soulève toute la nation hongroise (1551). Dans un même moment, l'armée de Ferdinand évacue la Hongrie, et Charles-Quint, surpris par Maurice, évite à peine de tomber entre les mains des protestants (1552). Les nouveaux revers de l'Empereur en France déterminent la paix de religion (1555).

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1545. Victoire navale sur les Anglais, 6 juillet. Mort du second Dauphin (*duc d'Orléans*), 8 novembre.—Massacre des Vaudois.	PIERRE-LOUIS FARNÈSE, duc de Parme et de Plaisance, août.		Le Roi s'empare des biens des chapellenies, des hôpitaux et des universités	
1546. Mort du duc d'Enghien, 23 février. — Paix avec l'Angleterre, 7 juin.			Le Roi s'empare des ornements des églises.	Assassinat du cardinal Beaton, 29 mai.
1547. Mort de François Ier.— HENRI II, 31 mars. — Duel de Jarnac et de la Châtaigneraie, 10 juillet.	Conjuration de Fiesque, 2 janvier. — Concile transféré à Bologne, 11 mars.—Farnèse assassiné, 10 septembre.		Mort d'Henri VIII. — ÉDOUARD VI, 29 janvier. — Établissement du protestantisme.	Premières prédications de Knox.—Invasion et victoire des Anglais, 10 septembre.
1548. Révolte de Guyenne, juillet-août.— Punition de Bordeaux, octobre.				Marie conduite en France.
1549. Expédition de Boulogne, mi-août	Mort de Paul III, 10 novembre.		Warwick succède au protecteur, mi-octobre.	
1550. Traité avec l'Angleterre (mariage projeté), 24 mars. — Reddition de Boulogne.	JULES III, 8 février.		Le parlement sanctionne la nouvelle liturgie, février.	
1551. Traité avec les protestants d'Allemagne, 5 octobre. — Édit de Châteaubriant. — Protestation contre le concile de Trente.	Octave Farnèse revendique Parme et Plaisance, avec le secours des Français, 27 mai.			
1552. Traité avec les protestants d'Allemagne, ratifié à Chambord, 6 janvier. — Envahissement de la Lorraine et des trois évêchés.	Sienne chasse les Espagnols, 26 juillet, et reçoit les Français, 11 août.	Voyage de l'infant Philippe en Allemagne.	Le protecteur décapité, 22 janvier.	
1553. Siége de Metz, 31 octobre - 20 janvier. — Destruction de Térouenne, 20 juin, et Prise d'Hesdin par les Impériaux.			MARIE, 6 juillet.	
1554. Affaire de Renti, 13 août.	Invasion du Siennois par les Florentins et Impériaux, 26 janvier. — Défaite des Français, 3 août.		Mort de Jeanne Gray, 12 février. — Marie épouse l'infant d'Espagne, 25 juillet. — Rétablissement de la reine Catherine.	La Reine mère obtient la régence, 10 avril.
1555. Création du parlement de Bretagne, mars. — Ligue avec Paul IV, 15 décembre. — Premières églises réformées (à Paris).	Mort de Jules III, 23 mars. — Sienne capitule, 2 avril. — MARCEL II, 9 avril. — PAUL IV, 23 mai.	Charles-Quint abdique la souveraineté des Pays-Bas, 25 octobre.		

AU. 1545-1555.

La France prend, à cette époque, son véritable rôle politique, celui de protectrice de l'Italie et de l'Allemagne contre la maison d'Autriche. L'Empire paye cette protection par la perte d'une province située au delà de ses limites naturelles (1552-59). — La France prévaut sur l'Angleterre, et par la reprise de Boulogne (1550), et par son influence sur l'Écosse, où elle obtient la jeune reine pour le Dauphin (1548). Mais cet avantage est plus que compensé par le mariage de l'infant d'Espagne avec la reine d'Angleterre (1554).

L'Angleterre poursuit sa révolution religieuse sans pouvoir se fixer encore. Les deux croyances qu'Henri VIII a persécutées, détruisent chacune à leur tour l'édifice qu'il vient d'élever (1547-1554). L'Angleterre affaiblie sous Édouard VI par les rivalités de ses tuteurs, l'est sous Marie par son union avec l'Espagne.

La Suède et le Danemark sont immobiles. — La Russie remonte au rang où l'avait placée Iwan III, et complète l'abaissement des Tatars par la réduction définitive de Kazan, et par la conquête d'Astrakan (1552-54). Appuyée désormais contre l'Asie, elle va menacer l'Europe. — Soliman profite peu des troubles qui lui ouvrent la Hongrie et l'Allemagne vers la fin de cette période (1551-52); les forces des Turcs sont détournées (*vers la Perse*, 1548), ou condamnées à l'inaction par l'influence d'un gouvernement de sérail (1552-57).

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
Ouverture du concile de Trente, 13 décembre.	Ferdinand se déclare souverain héréditaire de Bohême.	. . . .	. . . .	Ferdinand d'Autriche devient feudataire des Turcs, août.	Mines d'argent découvertes à Potose.
Déposition de l'archevêque de Cologne. — Les confédérés de Smalkalde mis au ban de l'Empire, 20 juillet.	Les Bohémiens refusent de combattre les protestants d'Allemagne.	. . . .	. . . .	Soliman envoie des secours aux Indiens contre les Portugais.	Diu assiégé par les Indiens.
Bataille de Mulhberg, 24 avril. — Le landgrave de Hesse retenu prisonnier, 19 juin.	Ferdinand veut lever des troupes sans l'autorité des États, 12 janvier. — Les Bohémiens se soumettent, juillet.	Mariage d'Iwan IV, 13 février. — Moscou incendiée, 12 avril.	. . . .	. . . .	Défaite de Gonzalo Pizarre, 9 avril, et fin des guerres civiles du Pérou.
Maurice électeur de Saxe, 24 février. — L'*intérim* publié dans la diète d'Ausbourg, 15 mai.	Succession héréditaire de Bohême.	Mort de Sigismond Ier, 1er avril, et avénement de SIGISMOND II (Auguste).	. . . .	Nouvelle guerre contre la Perse, et victoire des Turcs à Van, en Arménie.	. . . .
. . . .	. . . .	Renouvellement de la trêve entre la Russie et la Lithuanie.	. . . .	. . . .	San-Salvador.
. . . .	Martinuzzi fait transporter à Ferdinand les droits de Jean Sigismond sur la Hongrie et la Transylvanie.	Code d'Iwan IV. — Expédition de Kazan.	. . . .	Dragut prend Africat, bientôt reprise par les chevaliers de Malte.	La Conception.
La diète reconnaît l'autorité du concile, 13 février. — Le concile rouvert, 1er mai. — Reddition de Magdebourg, 13 décembre.	Les Turcs repoussés devant Temeswar. — Assassinat de Martinuzzi, 18 décembre.	. . . .	. . . .	Sinan Pacha enlève Tripoli à l'Ordre de Malte.	. . . .
Fuite de Charles-Quint. — Nouvelle suspension du concile, avril. — Transaction de Passau, 15 août.	Les Turcs prennent Temeswar, et échouent devant Agria.	Réponse des Cosaques du Don. — Siége et prise de Kazan, 16 août - 1er octobre.	. . . .	Toute-puissance de Roxelane; mort des fils de Soliman.	. . . .
Défaites d'Albert de Brandebourg, 9 juin (Mort de Maurice), 12 septembre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	Jean Sigismond rétabli en Transylvanie.	Prise d'Astrakan, 2 juin.	. . . .	. . . .	. . . .
Diète d'Ausbourg (close le 25 septembre), et *paix de religion*.	. . . .	Commerce des Russes avec l'Angleterre (1555-87).	Les Suédois attaquent les Russes.	. . . .	Carthagène et Porto-Bello. — Protestants français au Brésil.

DIXIÈME TABL

L'abdication de Charles-Quint ouvre la période où les intérêts politiques se mêleront plus intimement aux intérêts religieux (1555-56). Pendant que le concile de Trente, rouvert pour la dernière fois, resserre l'unité du gouvernement de l'Église et confirme la foi catholique (1561-63), il se forme un nouveau système politique; les éléments analogues se cherchent, s'attirent, et au bout de quelques années, la seconde lutte de la Réforme sera régularisée.

Au commencement de cette période, le système présente encore deux irrégularités accidentelles : le pape contre l'Espagne, et l'Angleterre pour elle. Mais Philippe II se hâte de se réconcilier avec le saint-siége (1557), et la mort de Marie rend l'Angleterre au parti protestant (1558). L'Écosse protestante unie à la France serait une troisième anomalie; mais son changement de religion la rattache à l'Angleterre d'une manière durable.

La paix de Cateau-Cambrésis (1559), qui fait rentrer la France dans ses limites naturelles, n'est pour l'Espagne qu'un point de départ. Sûre de l'Italie et du Portugal, elle tourne contre le Nord toutes les forces du Midi. Unie de croyance et de gouvernement, lorsque tous les États sont divisés, subitement enrichie par ses colonies, lorsque tous les peuples attendent les lents bénéfices d'une industrie naissante, elle croit pouvoir acheter ou dompter le monde.

Mais Philippe II rencontre des obstacles imprévus. Les ennemis de l'Espagne trouvent un centre, un appui dans Élisabeth.

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	ANGLETERRE.	ÉCOSSE.
1556. Trêve de Vaucelles, 5 février, rompue en novembre.	Guerre de Paul IV contre Philippe II; le duc de Guise secourt en vain le pape. — Plaisance rendu à Octave Farnèse, 15 septembre.	Charles-Quint abdique la couronne d'Espagne, 16 janvier, 5 février. — PHILIPPE II.	. . . .	. . . .
1557. Défaite de Saint-Quentin, 10 août. — Prise de Saint-Quentin par les Espagnols, 27 août.	Sienne annexée aux États florentins, 19 juillet. — Philippe II se soumet au pape, 14 septembre.	SÉBASTIEN, roi de Portugal, 7 juin. Régence de son aïeule Catherine.	Philippe II en Angleterre, 20 mai. — Huit mille Anglais envoyés en France, 17 juin.	. . . .
1558. Calais emporté par Fr. de Guise, 1-10 janvier. — Prise de Thionville, 23 juin; de Dunkerque, 8 juillet.— Défaite de Gravelines, 13 juillet.	. . . .	Mort de Charles-Quint, 21 septembre.	ÉLISABETH, 17 novemb.	Mariage de Marie Stuart avec le Dauphin, 24 avril.
1559. Paix de Cateau-Cambrésis, 2 avril. — FRANÇOIS II, 10 juillet.— Mort d'Anne du Bourg, 23 décembre.	Mort de Paul IV, 18 août. — Pie IV, 26 décembre.	Marguerite de Parme gouvernante des Pays-Bas. — Guerre contre les Barbaresques.	Établissement de la religion anglicane.	Persécution et révolte des protestants.
1560. Défaite des conjurés d'Amboise, 15 mars. Édit de Romorantin, mai. — L'Hôpital chancelier, 30 juin.—Condé arrêté, 31 octobre. — CHARLES IX, 5 décembre. — États-généraux d'Orléans, 13 décembre.	. . . .	1560 - 81, persécution des protestants en Espagne, à Naples, et dans le Milanais.	Traité avec les mécontents d'Écosse, 27 février.	Traité d'Édimbourg, 30 juill. — Le parlement abolit la religion catholique, août.
1561. Édit de Saint-Germain, 31 juillet.— Révolte des calvinistes du Languedoc.— Colloque de Poissi, 9 septembre.	. . . .	. . . .	. . . .	Retour de Marie Stuart en Écosse, 21 août.
1562. Édit de janvier. — Massacre de Vassi, 1er mars. — Condé s'empare d'Orléans, 2 avril — Rouen pris le 26 octobre. — Bataille de Dreux, 19 décembre.	. . . .	Régence du cardinal D. Henri, en Portugal.	Élisabeth encourage les protestants de France et des Pays-Bas.— Les Anglais maîtres du Havre.	. . . .
1563. Fr. de Guise assassiné, 18 février.—Pacification d'Amboise, 19 mars. — Le Havre repris, 28 juillet.	. . . .	Granvelle rappelé des Pays-Bas.	. . . .	. . . .
1564. *Édit de Roussillon*, 4 août	1564-68, soulèvement de la Corse contre Gênes.	. . . .	Paix avec la France, 9 avril.	. . . .
1565. Entrevue de Catherine de Médicis avec le duc d'Albe, à Bayonne, mai.	La Sicile menacée par la flotte ottomane. — Mort de Pie IV, 8 décembre.	Édit contre les Morisques, et contre les protestants des Pays-Bas.	. . . .	Marie Stuart épouse son cousin Darnley, 19 juillet.
1566. Assemblée des notables à Moulins, février.	Pie V, 7 janvier . . .	Compromis de Breda; *gueuserie*.	. . . .	Meurtre de Rizzio, 9 mars.
1567. Condé et Coligni veulent s'emparer du Roi, 29 septembre — Prise d'Orléans, 28 septembre. — Bataille de Saint-Denis, 25 octobre. — Assemblée du clergé, sept.	. . . .	Arrivée du duc d'Albe à Bruxelles, 16 août. — Départ de Marguerite de Parme, 30 déc	. . . .	Mort de Darnley, 10 fév. — Marie épouse Bothwel, 15 mai; résigne la couronne à son fils.

AU. 1556-1567.

Ses partisans en France et en Écosse perdent leur chef le plus habile dans la personne de François de Guise (1563), et ce dernier royaume tombe bientôt dans la dépendance de l'Angleterre (1567). Enfin les Pays-Bas opposent à Philippe II la triple résistance des priviléges provinciaux, de l'influence des grands, et de l'esprit turbulent du peuple. Il est forcé de céder un instant (1563), mais l'arrivée du duc d'Albe annonce aux Pays-Bas ce qu'ils doivent attendre (1567).

La branche allemande de la maison d'Autriche ne seconde point celle d'Espagne. Son intérêt la conduit dans une route opposée; c'est par la tolérance religieuse qu'elle s'affermit sur le trône impérial, et qu'elle obtient les secours nécessaires pour défendre la Hongrie. Le roi de Pologne, allié à la famille de l'Empereur (1543), imite sa conduite à l'égard des dissidents (1563).

En même temps que le Danemark et la Suède renouvellent leur ancienne querelle (1563), l'État le plus opulent et le plus industrieux du Nord, la Livonie devient un objet de discorde pour tous ses voisins. Le Tzar l'envahit le premier (1558); mais bientôt la Pologne, le Danemark et la Suède lui disputent cette riche proie, et les États slaves et scandinaves, groupés autour de la Baltique, vont former un nouveau système d'États parallèle à l'ancien. La Turquie semble vieillir avec Soliman. Le dernier effort de ce monarque si redouté est peu glorieux (1565-66). A sa mort commence la longue décadence de l'empire Ottoman.

EMPIRE ET SUISSE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	DÉCOUVERTES ET COLONIES.
Charles-Quint abdique l'Empire, 7 septemb.	. . . . . .	Sigismond secourt en Livonie l'archevêque de Riga contre le grand maître.	. . . . . .	. . .	. . .
. . . . . .	. . . . . .	Paix entre la Suède et la Russie.	. . . . . .	. . .	. . .
Ferdinand reconnu Empereur, 12 mars. — Protestation du pape.	. . . . . .	Guerre de Livonie, 22 janvier. — Incursion des Tauriens, décembre. — Première irruption des Russes en Tauride.	. . . . . .	Révolte et défaite de Bajazet, fils de Soliman.	. . .
. . .	Renouvellement de la guerre de Hongrie.	Les Russes dépeuplent la Livonie. — Alliance entre la Livonie et la Pologne.	Frédéric II, roi de Danemark, 1er janvier. Réduction des Dithmarses.	Guerre d'Afrique. . .	. . .
Assemblée de Naumbourg (l'électeur palatin veut rapprocher le luthéranisme du calvinisme.	. . . . . .	. . . . . .	Mort de Gustave Wasa, 29 sept. — Éric XIV, roi de Suède.	. . . . . .	. . .
Le concile de Trente rouvert.	. . . . . .	Gothard Kettler cède la Livonie à la Pologne.	L'Esthonie appelle les Russes contre les Suédois.	. . .	. . .
L'archiduc Maximilien élu roi des Romains, 24 novembre.	Trêve entre Ferdinand, Jean Sigismond et Soliman.	. . . . . .	Le prince Jean (de Suède) épouse la fille du roi de Pologne.	. . . . . .	. . .
. . .	Ferdinand fait passer la couronne de Hongrie à son fils Maximilien, 8 septembre.	Mort de la tzarine. — Les Polonais dissidents admis aux charges.	Éric fait son frère Jean prisonnier. — Le Danemark déclare la guerre à la Suède.	. . . . . .	. . .
Clôture du concile de Trente, 4 décembre.	. . . . . .	1564-8. Guerre malheureuse des Russes contre la Pologne.	. . . . . .	. . . . . .	. . .
Maximilien II, 25 juill.	. . . . . .	. . .	. . .	Siége de Malte, 24 mai-11 septembre	. . .
. . .	Invasion des Turcs en Hongrie; ils s'emparent de Zigeth, 4 septembre.	. . . . . .	. . .	Scio enlevée aux Génois. — Selim II, 30 août (ou 14 sept.).	. . .
. . .	États de Prague; abolition des pactes de religion.	. . .	Cruautés et folie d'Éric.	. . .	. . .

L'horreur de la Saint-Barthélemi (1572) crée le parti des *Politiques*, et les donne pour auxiliaires aux protestants. Le traité honteux qu'ils imposent au roi détermine la formation de la *Ligue* (1577). Ainsi la cour se fait des ennemis irréconciliables, d'abord des protestants, et ensuite des catholiques. — De 1569 à 1576, les protestants n'étant plus commandés par un prince du sang (*Henri de Bourbon est encore enfant*), prennent un esprit républicain, qui eût peut-être amené le démembrement de la France, si la Rochelle eût été moins éloignée de l'Allemagne et des Pays-Bas. Ces différences de position expliquent le succès différent du prince d'Orange et de Coligni, malgré l'analogie de leurs caractères.

Il existait deux moyens de rendre la révolte des Pays Bas commune aux catholiques et aux protestants, aux nobles et aux bourgeois, aux Belges et aux Bataves; c'était d'établir des impôts vexatoires (1569), ou de laisser le soldat mal payé rançonner les habitants (1576). Philippe II fit l'un et l'autre. La révolution, qui n'aurait armé qu'un parti si elle n'eût été que religieuse, les arma tous deux, parce qu'elle fut en même temps financière. Elle se caractérisa fortement en acceptant le surnom de *gueuserie* (1566).

C'est aussi par des mesures financières qu'Élisabeth fait la guerre à Philippe II. En même temps qu'elle retient l'argent qui devait payer les troupes du duc d'Albe (1568), elle en prete aux protestants de France et des Pays-Bas (1568-1576). Elle

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	PAYS-BAS.	ANGLETERRE ET ÉCOSSE.
1568. Association catholique de Toulouse, 12 mars. — Paix de Lonjumeau, 27 mars. — La guerre recommence, septembre.	. . . .	Mort de l'infant D. Carlos, 24 juillet; et de la reine Élisabeth (de France), 3 octobre.	Victoire de L. de Nassau, fin d'avril. — Supplice des comtes d'Egmont et de Horn, 5 juin. — Défaite de L. de Nassau.	Marie se réfugie en Angleterre. — Élizabeth envoie de l'argent aux protestants de France et retient celui que Philippe II envoie aux Pays-Bas.
1569. Bataille de Jarnac, 13 mars. — Coligni lève le siége de Poitiers, 7 septembre. — Bataille de Moncontour, 3 octobre. — Prise de Saint-Jean-d'Angely, 2 décembre.	Le titre de grand-duc de Toscane donné à Côme I[er] par le pape (confirmé par l'Empereur, le 2 nov. 1575).	Révolte des Moresques.	Amnistie. — Nouveaux impôts. — Résistance des états d'Utrecht.	Révolte contre Élizabeth.
1570. Troisième paix (à Saint-Germain-en-Laye), 15 août.	. . . .	. . . .	. . . .	Murray assassiné. — Le comte de Lenox lui succède.
1571. Le mariage du prince de Béarn et de Marguerite de Valois, signé le 11 avril.	. . . .	Réduction des Moresques.	. . . .	Lenox assassiné. — Le comte de Marr lui succède.
1572. Mort de la reine de Navarre, 10 juin. — Mariage du prince de Béarn et de Marguerite de Valois, 18 août. — Coligni blessé, 22. — Massacre de la Saint-Barthélemi, 24. — Lit de justice, 26.	Mort de Pie V, 1[er] mai. — GRÉGOIRE XIII, 13 mai.	. . . .	Prise de Briel, avril. — Massacre de Rotterdam. — Révolte de la Zélande et Hollande. — Mons repris par le duc d'Albe, 19 sept. — Massacre de Naerden.	Supplice du duc de Norfolk, 8 mai. — Mort subite du comte de Marr, Morton lui succède.
1573. Siége de la Rochelle, mars-24 juin. — Édit de pacification, 6 juillet. — Reddition de Sancerre, 19 août. — Départ du duc d'Anjou, 28 septembre.	. . . .	Don Juan d'Autriche donne un Roi à Tunis.	Reddition et massacre de Harlem, 13 juillet. — Défaite de la flotte espagnole. — Requesens succède au duc d'Albe, 17 novembre.	Prise du château d'Édimbourg. — La paix rétablie en Écosse.
1574. Captivité du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Mort de Charles IX, 30 mai; HENRI III. — Le Roi rentre en France, septembre.	. . . .	Expédition heureuse du roi de Portugal en Afrique.	Prise de Middelbourg. — Mort de L. de Nassau à Mocker. — Anvers mis à contribution. — Destruct. de la flotte espagnole.	. . . .
1575. Conspiration en faveur du duc d'Alençon, janvier. — Évasion du duc d'Alençon, 15 septembre. — Trêve avec les huguenots, 22 novembre.	. . . .	. . . .	Conférences de Breda, 14 mars-31 mai. — Invasion de la Zélande et de la Hollande. — Siége de Ziric-Zée.	. . . .
1576. Le duc d'Alençon à la tête des huguenots, mars. — Paix avec les princes et les huguenots, 10 mai. — États de Blois, 6 décembre.	. . . .	Philippe II parcourt l'Espagne.	Mort de Requesens, 5 mars. — Pillage d'Anvers et arrivée de Don Juan d'Autriche, 4 novembre. — Pacification de Gand, 8 nov.	. . . .
1577. Association catholique de Péronne, 15 février. — Formation de la Ligue. — Clôture des états de Blois, mars. — Le Roi se déclare chef de la Ligue. — La guerre recommence, avril. — Sixième paix, 17 sept.	. . . .	. . . .	La *pacification* renouvelée, 5 janvier. — *Edit perpétuel*, 12 mars. — Don Juan surprend Namur, 24 juill.	. . . .

combat plus directement daus l'Écosse les intrigues du roi d'Espagne en faveur de Marie Stuart; et dans quelque main que tombe la régence (1568,70,71,72), elle maintient ce royaume sous l'influence anglaise.

Les révolutions intérieures de la Suède (1568), et la lassitude du Danemark, terminent cette longue querelle qui durait depuis la rupture de l'union de Calmar (1448-1570). La paix de Stettin commence une ère nouvelle pour le Nord. — Mais la Livonie est le théâtre d'une lutte plus générale. Iwan IV rencontre deux obstacles : la jalousie des Russes contre les étrangers qu'il leur préfère, et la crainte que sa cruauté inspire aux Livoniens. Il écrase tout ce qui peut résister parmi ses sujets dans la bourgeoisie commerçante et dans la noblesse (1570), et envahit ensuite la Livonie au nom d'un frère du roi de Danemark (1575). — L'extinction de la dynastie des Jagellons (1572) rend la couronne de Pologne purement élective. L'avénement d'un vaillant prince de race et de langue slave, diffère le moment où elle perdra sa prépondérance (*Étienne Batthori*, 1575). — Les Turcs prennent encore Chypre à la faible Venise; mais leur défaite à Lépante (1571) rassure toutes les côtes de la Méditerranée, qui n'ont plus désormais à craindre que les courses des Barbaresques. Les Moresques implorent les secours de Sélim aussi inutilement que les Grecs ceux de Philippe II (1569-1571).

ALLEMAGNE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	COLONIES.
Les calvinistes du Palatinat secourent ceux de France, février.	…	Feinte abdication du Tzar.	Éric emprisonné par ses frères; JEAN III, 30 septembre	Trêve avec l'Empereur pour huit ans, janv.	…
…	…	Sigismond Auguste consolide l'union de la Lithuanie avec la Pologne, en abdiquant les droits des Jagellons.	…	Les Russes empêchent les Turcs d'unir par un canal le Don au Volga.	1569-71. Conquêtes des Philippines par les Espagnols.
…	…	Massacre de Novogorod, janvier, de Tver et de Moscou. — Magnus, roi de Livonie.	Paix de Stettin, novembre.	Guerre de Chypre contre les Vénitiens.	…
…	Mort de Jean Sigismond. — E. Batthori, wayvode de Transylvanie, 16 mars.	Trêve entre la Pologne et la Russie. — Les Tatars de Crimée brûlent les faubourgs de Moscou; leur défaite.	…	Prise de Famagouste, 2 août. — Bataille de Lépante, 7 octobre. — Les Grecs appellent en vain Don Juan.	…
…	*Rodolphe*, roi de Hongrie, 2 février.	Mort de Sigismond Auguste, 7 juillet.	La Finlande envahie par les Russes.	Tunis prise et perdue par Don Juan.	…
…	…	*Henri* de Valois, 9 mai. — *Pacta conventa* signés à Paris, 10 septembre.	Victoire des Suédois sur les Russes, à Revel.	Paix avec les Vénitiens, mars. — Guerre de Moldavie.	…
…	…	Henri s'évade, 18 juin.	…	Mort de Sélim, 13 déc. — AMURAT III.	…
Rodolphe, roi des Romains, 27 octobre.	RODOLPHE, roi de Bohême, 22 septembre.	Le trône déclaré vacant, 15 juillet. — ÉTIENNE BATTHORI, 15 décembre. — La Livonie envahie par les Russes.	Trêve entre la Suède et la Russie pour la Finlande.	…	…
Mort de Maximilien II, 12 octobre. — RODOLPHE II.	…	…	…	…	…
…	…	Découverte et conquête de la Sibérie, entreprise par le Cosaque Jermak.	…	…	…

DOUZIÈME TABL

C'est l'apogée de la puissance espagnole, et pour la France le dernier degré de l'affaiblissement. Mais l'Espagne s'exagère sa puissance, et partage ses forces. Elle n'acquiert avec le Portugal qu'un peuple à contenir, et l'immense embarras d'un système colonial en décadence (1580).

En France, le trône isolé entre deux factions se trouve également en butte à leurs attaques. — Mais le parti protestant devient le parti de Henri de Bourbon. Le caractère de Henri adoucit la guerre, en même temps que sa position la légitime : roi de Navarre, il a le droit de faire la guerre au roi de France ; prince du sang de France, il doit combattre dans les ligueurs les alliés de l'Espagne.

La révolution des Pays-Bas se consolide en se concentrant dans le Nord par l'union d'Utrecht (1579). La population batave, toute protestante, toute allemande de caractère et de langue, toute composée de bourgeois livrés au commerce maritime, attirera ce qui lui est analogue dans les provinces du Midi. Le prince de Parme pourra reconquérir dans la Belgique les murs et le territoire, mais non pas les habitants (1578-85) — L'Espagne craint un instant l'étroite union des Pays-Bas avec la France et l'Angleterre (1580-84); le caractère du duc d'Anjou, et surtout la position de son frère maîtrisé par la Ligue, rendent cette union impossible. La mort du duc d'Anjou et du prince d'Orange (1584, 10 *juin*, 10 *juillet*) produit deux effets importants : l'Angleterre est obligée de prendre une part directe à la lutte pour empêcher les Provinces-Unies de succomber, et la succession de France présente une distraction puissante à l'ambition de Philippe II.

La crise a lieu de 1585 à 1588. Elle semble devoir être favorable à l'Espagne : la prise d'Anvers complète la réduction de la

	FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	PROVINCES-UNIES.	ANGLETERRE ET ÉCOSSE.
1578.	Nouveaux impôts, 9 septembre. — Institution de l'Ordre du Saint-Esprit, décemb.	.	Projet de faire révolter l'Irlande. — Défaite et mort de Sébastien, 4 août. — Henri Ier.	L'archiduc Mathias gouverneur général. — Bat. de Gembloux, 31 janvier. — Amsterdam accède à la confédération. — Mort de Don Juan, 7 octobre.	Élisabeth s'allie avec les Hollandais, 7 janvier. — Jacques VI sort de la tutelle de Morton.
1579.	Septième paix conclue à Nérac, février. — Ordonnance de Blois, mai.	. .		*Union d'Utrecht*, 29 janvier. — Siége de Maestricht, mars-29 juin. — Soumission des provinces wallones, 17 mai.	. . . . .
1580.	Septième guerre. — Prise de Cahors par le roi de Navarre, 5 mai. — Siége et prise de la Fère par les catholiques, juin-12 septembre. — Septième paix, 26 novembre.	Mort de Philibert Emmanuel, 30 août. — CHARLES EMMANUEL le Grand, duc de Savoie.	Mort du roi de Portugal, 31 janvier. — Don Antoine proclamé roi, juin. — Victoire du duc d'Albe, 25 août.	Le prince d'Orange proscrit, 18 mars. — Le duc d'Anjou souverain des Provinces-Unies, 29 septembre.	Descente des Espagnols en Irlande.
1581.	Septième édit de pacification, janvier. — Le duc d'Anjou (appelé duc d'Alençon jusqu'au 10 mai 1576), passe dans les Pays-Bas, octobre.	. . . .	Défaite de Don Antoine et de la flotte française, 26 juillet. — Entrée de PHILIPPE II à Lisbonne, 29 juin.	Les Provinces-Unies renoncent à l'obéissance de Philippe II, 26 juillet. — Le duc d'Anjou passe en Angleterre, novembre.	Morton décapité. — Mariage projeté avec le duc d'Anjou, novembre-décembre.
1582.	Rivalité de Montmorency et de Joyeuse dans le Languedoc.	. . . .	. . . .	Retour du duc d'Anjou, février ; couronné duc de Brabant, 19.	Lois contre les catholiques anglais. — Les favoris de Jacques chassés par Ruthwen.
1583.	Retour du duc d'Anjou, juin	. . . .	Conspiration de Lisbonne contre Philippe II. — Il offre des secours au roi de Navarre.	Le duc d'Anjou essaye de surprendre Anvers, janvier. — Le prince d'Orange se retire de Flandre en Zélande, 22 juillet.	Négociation avec Marie Stuart. — Le comte d'Aran redevient maître du gouvernement en Écosse.
1584.	Mort du duc d'Anjou, 10 juin	. . . . . .	. . . . . .	Farnèse prend Ypres, 8 avril; Bruges, 20 mai. — Assassinat du prince d'Orange, 10 juillet. — Soumission de la Flandre et du Brabant.	Conspiration contre Élisabeth. — Association pour défendre la Reine.
1585.	Manifeste du cardinal de Bourbon, 31 mars; du roi de Navarre, 10 juin. — Traité de Nemours, 7 juillet. — Nouvelle guerre.	Parme rendu à Al. Farnèse. — Mort de Grégoire XIII, 10 avril. — SIXTE-QUINT, 24.	Deux imposteurs prennent le nom du roi Sébastien.	Reddition d'Anvers, 17 août. — Les Provinces-Unies s'offrent au roi de France et à Élisabeth, qui leur envoie des troupes.	Nouvelle conspiration. — Les seigneurs fugitifs se rendent maîtres du roi d'Écosse.
1586.	*Guerre des trois Henri* . .	. .	. . . .	Venloo, Nuys, Grave, se rendent au prince de Parme, 7 juin. — Il fait lever le siége de Zutphen, 12 octobre.	Ligue offensive et défensive entre l'Angleterre et l'Écosse, juillet. — Leicester retourne en Angleterre, novembre.
1587.	Bataille de Coutras, 20 octobre. — Henri de Guise défait les Allemands, 27 octobre et 24 novembre.	Mort de François de Médicis, 19 octobre. — FERDINAND grand-duc de Toscane.	. . . .	Places livrées par les Anglais, février. — Siége de l'Écluse, juin. — Leicester abdique, décembre.	Mort de Marie Stuart, 18 février. — Expédition de Drake contre Gibraltar.
1588.	Retour de Guise à Paris, 9 mai. — *Barricades*, 12 mai. — Le Roi sort de Paris, 13. — *Édit de réunion*, 21 juillet. — États de Blois, 16 octobre. — Guise assassiné, 23 décembre.	Le duc de Savoie s'empare du marquisat de Saluces, octobre.	La flotte *invincible* sort du Tage, 3 juin ; de la Corogne, 12 juillet.	Le duc de Parme échoue devant Berg-op-Zoom, octobre-novembre.	Premier combat de la flotte *invincible*, 24 juillet ; sa déroute dans la Manche, juillet-août ; nouveaux désordres sur les côtes d'Irlande, septembre.

AU. 1578-1588.

Belgique (1585); le roi de France est obligé de se mettre à la discrétion des Guises (1585), et la Ligue prend pour foyer une ville immense, où le fanatisme religieux se fortifie du fanatisme démocratique (1588). — Mais le roi de Navarre résiste contre toute vraisemblance aux forces réunies des catholiques (1586-87); Élisabeth donne une armée aux Provinces-Unies (1585), de l'argent au roi de Navarre (1585); elle déjoue toutes les conspirations (1584-85-86), et frappe l'Espagne et les Guises dans la personne de Marie Stuart (1587). La crise est terminée par deux événements simultanés : la déroute de la flotte *invincible*, et la mort du duc de Guise (*juillet-septembre*, 1588, et 23 *décembre*). Le premier commence les revers de l'Espagne et la grandeur maritime de l'Angleterre; le second ôte l'unité au parti de la Ligue : dès lors Henri de Bourbon doit vaincre tôt ou tard. — Ces deux événements font aussi le salut des Provinces-Unies; la conquête de la France devient la passion de Philippe II.

L'Allemagne ne prend part à ces querelles qu'en fournissant des troupes aux deux partis. — Les luthériens s'y distinguent plus fortement des calvinistes (1580). Ils ne veulent les secourir ni aux Pays-Bas, ni en France, ni même dans l'Empire (1583-84).

L'intrépide roi de Pologne contient ses sujets (*Dantzic*, 1578; *Riga*, 1586), et humilie la Russie et le Danemark 1582-83); mais la Russie regagne à l'Orient plus qu'elle ne perd à l'Occident : l'audace d'un aventurier lui ouvre un nouveau monde; (*Sibérie*, 1577-81). — La Suède, délivrée des troubles politiques par la mort d'Éric (1578), est en même temps plongée dans des troubles religieux. — L'élection du fils de Jean au trône de Pologne, doit bientôt compliquer la politique du Nord (9 août 1587).— La Turquie accorde une trêve aux Espagnols ses vainqueurs (1578), et tourne ses armes contre les Persans (1578-89).

ALLEMAGNE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	COLONIES.
. . .	. . .	Réduction de Dantzic. — Captivité de Ragnus.	Éric empoisonné, 22 février.	Guerre contre la Perse. — Philippe II obtient des Turcs une trêve de trois ans.	Première tentative des Anglais pour s'établir dans l'Amérique septentrionale.
Conférences de Cologne.	Guerre des Turcs .	Étienne Bathori attaque les Russes.	. . .	. . .	. . .
Formule de concorde dressée par les luthériens de Saxe et de Wurtemberg (pour se distinguer des calvinistes).	. . .	Ligue de la Pologne avec la Suède contre la Russie. — Succès des Polonais contre les Russes.	Mort de Jean, duc de Slesvic et de Holstein. — Partage de la succession entre le roi de Danemark et son oncle Adolphe.	. . .	. . .
Troubles d'Aix-la-Chapelle.	. . .	Jermak fait hommage au Tzar de ses conquêtes en Sibérie.	. . .	. . .	. . .
L'Empereur excite en vain la diète contre les Provinces-Unies.	. . .	Trêve entre la Pologne et la Russie, 15 janv. — Le Tzar tue son fils.	Les états de Suède sanctionnent la nouvelle liturgie (conciliatrice des deux croyances).	. . .	. . .
L'électeur de Cologne veut séculariser son archevêché,	Trêve avec les Turcs.	. . .	Mort de la reine Catherine. — Jean III retourne au luthéranisme.	. . .	. . .
et en est chassé . . .	. . .	Mort d'Iwan IV, 19 mars. — FÉDOR Ier.	. . .	. . .	Première colonie Anglaise en Amérique (*Virginie*), bientôt abandonnée.
. . .	. . .	Traité entre la Pologne et le Danemark (qui ne garde en Livonie que l'île d'Oësel).	. . .	. . .	. . .
Théodore de Bèze détermine les calvinistes allemands à secourir le roi de Navarre.	. . .	Soulèvement de Riga. — Mort d'Étienne Bathori, 13 décembre — Érection du patriarcat de Moscou. — Fondation de Tobolsk.	. . .	. . .	Détroit de Davis découvert. — Les Anglais s'emparent d'une des îles du cap Vert, et de la capitale d'Hispaniola.
. . .	Défaites des Turcs . .	SIGISMOND III (de Suède), roi de Pologne, 9 août.	. . .	. . .	. . .
. . .	. . .	Il bat l'archiduc Maximilien, 22 janvier, et le fait prisonnier.	Mort de Frédéric II, 4 avr. — CHRISTIERN IV, roi de Danemark; gouvernement du sénat pendant la minorité.	. . .	Course de Cavendish sur les côtes du Chili et du Pérou.

L'Espagne et l'Angleterre s'attaquent par leurs côtés vulnérables, le Portugal et l'Irlande. Élisabeth poursuit sur toutes les mers, et jusque dans le port de Cadix, sa victoire sur la marine espagnole (1589,92,95,96). Elle empêche les Espagnols de s'établir dans les provinces maritimes de France (1592,93,96), continue ses secours aux Provinces-Unies, et retient le roi d'Écosse dans sa dépendance (1593-94). — Elle commence à vouloir réprimer le génie dangereux des puritains (1593), qu'elle avait ménagés tant que l'Espagne lui donnait des craintes sérieuses.

La mort du prince de Parme, la licence et les révoltes des troupes espagnoles (1592,94), et surtout leurs incursions en France, assurent l'avantage aux Provinces-Unies. Les deux branches de la maison d'Autriche se rapprochent; plusieurs frères de l'Empereur sont chargés, par Philippe II, du gouvernement des Pays-Bas; mais ce changement a lieu à l'époque où les troubles de l'Empire vont rendre la branche allemande incapable de seconder l'autre.

En France, règne de la Ligue (1589-95). Le lien de ce parti est la haine du roi; il prépare sa propre dissolution en l'assassinant (1589). Il se divise alors en deux factions principales : celle des Guises, appuyée surtout par la noblesse et le parlement; et celle de l'Espagne, soutenue par d'obscursdémagogues. La seconde, concentrée dans les grandes villes, et sans esprit militaire, se caractérise par la persécution des magistrats (1589-91); Mayenne la réprime (1591), mais en ôtant à la Ligue son énergie démocratique. Cependant les Guises, deux fois battus, deux fois bloqués dans Paris, ne peuvent se soutenir sans l'appui de ces mêmes Espagnols dont ils proscrivent les agents. Les divisions éclatent aux états de Paris (1593); Mayenne y

	FRANCE.	ITALIE.	.ESPAGNE ET PORTUGAL.	PROVINCES-UNIES.	ANGLETERRE ET ÉCOSSE.
1589.	Les Seize *épurent* le parlement, 16 janv. — Arrivée de Mayenne à Paris, 12 fév. — Entrevue des rois de France et de Navarre, 30 avril. — Henri III assassiné, 1er août. — HENRI IV. — Combat d'Arques, 21 sept. — Prise des faubourgs de Paris, 1er nov. — Le cardinal de Bourbon proclamé roi, 21 nov.	. . . .	. . . .	Gertrudemberg livré aux Espagnols.	Invasion des Anglais en Portugal. — Conspiration contre le roi d'Écosse.
1590.	Arrivée du Légat, janvier. — Bataille d'Ivry, 14 mars. — Blocus de Paris, 7 mai. — Mort du cardinal de Bourbon, 9 mai. — Prise des faubourgs de Paris, 27 juillet. — Le duc de Parme jette des vivres dans Paris, 24 septembre.	Mort de Sixte-Quint, 27 août. — URBAIN VII, 15 septembre. — Le duc de Savoie entre à Aix, 11 novembre. — GRÉGOIRE XIV, 5 déc.	. . . .	Maurice surprend Breda, février.	. . . .
1591.	*Journée des farines*, janvier. — Siége et prise de Chartres, 9 février - 19 avril. — Mort du président Brisson, 16 novembre. — Mayenne fait pendre trois des Seize, 4 déc. — Rouen assiégé par le roi, 11 nov.	Mort de Grégoire XIV, 15 octobre. — INNOCENT IX, 29 octobre - 30 décembre.	Soulèvement des Aragonais. — Le Justiza mis à mort par ordre du roi.	Maurice prend Zutphen, Deventer, Hulst et Nimègue.	Trois mille Anglais envoyés en France.
1592.	Rouen secouru, février. — Affaire d'Aumale, avril. — Les Lorrains repoussés, octobre.	CLÉMENT VIII, 30 janvier. — Lesdiguières envahit la Savoie, septembre.	. . . .	Mort du prince de Parme, 3 déc. — Le comte de Mansfeldt lui succède. — Licence des troupes espagnoles.	Deux mille Anglais envoyés en France, puis quatre mille. — Expédition de Raleigh.
1593.	États de Paris, 26 janvier. — Conférences de Surène, 29 avril - 17 mai. — Prise de Dreux, 7 juin - 18. — Arrêt du parlement pour la loi salique, 28 juin. — Abjuration de Henri IV, 25 juillet. — Amnistie, 27 décembre.	. . . .	. . . .	Maurice regrend Gertrudemberg.	Statut contre les catholiques et les puritains. — Ligue avec Henri IV, oct. — Complot des Espagnols. — Troubles d'Écosse.
1594.	Lyon abandonne la Ligue, février. — Sacre de Henri IV, 27 février. — Le roi entre à Paris, 22 mars. — Reddition de Laon, 2 août. — Création du conseil des finances, octobre. — Le roi assassiné par Jean Châtel, 27 décembre.	. . . .	Un imposteur prend le nom du roi Sébastien.	L'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas. — Groningue se rend à Maurice, 24 juillet. — Révolte des troupes espagnoles.	Conspirations contre Élisabeth. — Nouveaux troubles excités par l'Angleterre en Écosse.
1595.	La guerre déclarée à l'Espagne, 27 janvier. — Combat de Fontaine-Française, 5 ou 30 juin. — Reddition de Cambrai aux Espagnols, 9 octobre.	Clément VIII absout Henri IV, 17 septembre.	. . . .	Mort de l'archiduc Ernest, 21 février. — Le comte de Fuentès lui succède.	Révolte d'Irlande. — Seconde expédition de Raleigh; autre de Drack et Hawkins.
1596.	Mayenne se soumet, janvier. — Reddition de Marseille, 17 février. — La Fère prise par le roi, 22 mai. — Calais et Ardres pris par les Espagnols, avril - 23 mai. — Assemblée des notables de Rouen, 4 novembre.	. . . .	Prise de Cadix par les Anglais, juillet.	L'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas.	Départ de l'expédition contre Cadix, juin. — Ligue avec la France.
1597.	Amiens surpris par les Espagnols, 11 mars. — Amiens repris, mai - 25 septembre.	. . . .	Armement contre l'Angleterre détruit par les tempêtes.	Victoire de Maurice à Turnhout, 8 janvier.	. . . .
1598.	Soumission de Mercœur et de la Bretagne, février - mars. — Édit de Nantes, avril. — Paix de Vervins, 2 mai.	Ferrare réunie aux États du saint-siége, 3 mai.	Mort de Philippe II, 13 septembre. — PHILIPPE III.	Philippe II transfère la souveraineté des Pays-Bas à sa fille et à son gendre l'archiduc Albert, 6 mai.	Élisabeth resserre son alliance avec les Provinces-Unies. — Progrès de la révolution en Irlande.

fait échouer les prétentions de Philippe II, mais non pas à son profit. La Ligue, véritablement dissoute dès ce moment, perd son prétexte par l'abjuration, et surtout par l'absolution d'Henri IV (1593-95); son principal point d'appui, par l'entrée du roi dans la capitale; son chef, par la soumission de Mayenne; son dernier poste, par la réduction de la Bretagne (1594.96,98).— Dès 1595, la guerre civile fait place à la guerre étrangère. Henri IV tourne contre les Espagnols l'ardeur militaire de la nation.

Dans la mémorable année 1598, Philippe II fléchit enfin; tous ses projets ont échoué, ses trésors sont épuisés, sa marine presque ruinée. Il renonce à ses prétentions sur la France (2 *mai*), et transfère les Pays-Bas à sa fille (6 *mai*). Élisabeth et les Provinces-Unies s'alarment de la paix de Vervins, et resserrent leur alliance; Henri IV a mieux vu qu'ils n'ont plus rien à craindre de Philippe II (*qui meurt le* 13 *septembre*). — Le roi de France termine les discordes intérieures en même temps que la guerre étrangère, en accordant la tolérance religieuse et des garanties politiques aux protestants (*Édit. de Nantes, avril*). — C'est encore dans cette année que se préparent les révolutions prochaines de l'Empire et du Nord (*Ligue des protestants d'Allemagne. — Extinction de la dynastie de Rurik, 7 janvier*).

Sigismond, roi de Pologne, montant sur le trône de Suède (1592), se trouve dans une position difficile : la Suède est protestante, la Pologne catholique; toutes deux réclament la Livonie. L'oncle de Sigismond, chef du parti luthérien en Suède, prévaut contre lui et par la politique (1595), et par les armes (1598). — Dans l'orient de l'Europe, des sultans peu belliqueux occupent contre la Hongrie l'esprit turbulent des janissaires (*depuis* 1592).

ALLEMAGNE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	COLONIES.
. . . .	. . . .	L'archiduc en liberté, 28 juillet. — Victoire des Polonais et des Cosaques sur les Tatars.	. . . .	Paix avec les Persans.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	Guerre entre la Suède et la Russie.	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	Traité des Polonais avec les Tatars.—Le Tzarévitsch Dimitri assassiné, 15 mai.	. . . .	. . . .	. . . .
Partage des terres et revenus de l'évêché de Strasbourg entre les catholiques et les luthériens.	Invasion des Turcs en Croatie.	Sigismond épouse Anne d'Autriche.	Mort de Jean III, 17 nov. — SIGISMOND, roi de Suède; opposition de son oncle Charles, chef du parti luthérien.	Révolte des janissaires. — Guerre de Hongrie.	. . . .
. . . .	Défaite des Turcs, 9 juin; ils s'emparent de Sissek, 24 août; sont défaits, 24 octobre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	Novigrad enlevé aux Turcs, mars, qui s'emparent de Javarin (ou Raab), 17 septembre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	. . . .	Paix de la Russie avec la Suède.	Le duc Charles élu gouverneur du royaume de Suède — Révolte de la Finlande contre Sigismond.	Mort d'Amurat III, 17 janv. — MAHOMET III.	Première expédition des Hollandais aux Indes orientales.
. . . .	Rodolphe reconnait l'indépendance de la Transylvanie (qui doit être réunie à la Hongrie à l'extinction des Batthori).	. . . .	. . . .	Le sultan s'empare d'Agria, 13 octobre. — Victoire des Turcs, 26 octobre.	. . . .
. . . .	. . . .	. . . .	Charles, abandonné par le sénat, maintient son autorité à main armée.	. . . .	. . . .
Alliance offensive et défensive des protestants — Le calvinisme abrogé à Aix-la-Chapelle.	Javarin repris aux Turcs par les Autrichiens et les Français, 29 mars.	Mort de Fédor (*extinction de la dynastie de Rurik*), 7 janvier, BORIS GODUNOF.	Sigismond passe en Suède, est battu par son oncle.	Rébellion de Scrivan, pacha de Caramanie — Révolte des Spahis à Constantinople.	. . . .

Révolutions sanglantes dans le Nord. — Paix agitée dans l'Occident. Les Pays-Bas font seuls exception; mais ce n'est plus une guerre civile, c'est une guerre régulière, une guerre savante, une école pour les militaires de toute l'Europe. L'essor maritime de l'Angleterre s'arrêtant, les Hollandais succèdent à l'Espagne dans la domination des mers.

La France et l'Angleterre présentent une opposition remarquable. La fermentation, qui diminue dans la première, commence dans la seconde. Le pouvoir royal s'affaiblit entre les mains de Jacques Ier, tandis qu'il est relevé par Henri IV. Ces deux princes, si différents dans tout le reste, se rapprochent en un point : leur impartialité même les met en butte aux complots des factions opposées. En France, les Espagnols conspirent, ne pouvant plus combattre.

L'Angleterre, entravée plutôt que fortifiée par son union avec l'Écosse, cède à la France le rôle de principal adversaire de la maison d'Autriche. Le moment des représailles semble être venu : la branche espagnole avoue son épuisement par la trêve avec les Pays-Bas, et l'augmente encore par l'expulsion des Mores (1609); la branche autrichienne s'affaiblit, et par ses

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	PROVINCES-UNIES.	ANGLETERRE ET ÉCOSSE.
1599. Sulli surintendant des finances	. . . .	Le roi épouse Marguerite d'Autriche, 18 avril.	Prise de Rhinberg par les Espagnols, oct. — Confédération des Allemands contre les Espagnols.	Essex, vice-roi d'Irlande.
1600 Guerre déclarée à la Savoie, juillet. — Henri IV épouse Marie de Médicis, 10 décembre.	. . . .	Ordonnance qui prescrit un inventaire général de la vaisselle d'or et d'argent.	Maurice investit Nieuport, 1er juin. — Bataille de Nieuport, 2 juillet. — Il assiége Bois-le-Duc, novembre.	. . . .
1601 Sulli grand maître de l'artillerie — Voyage du roi à Calais, août. — Naissance du Dauphin, 27 septembre.	Paix entre la France et la Savoie, 17 janvier.	. . . .	L'archiduc met le siége devant Ostende, 5 juillet. — Rhinberg repris par Maurice.	Essex décapité, 27 février. — Sulli en Angleterre. — Ambassade de Biron. — La plupart des monopoles abolis, vers octobre.
1602 Biron arrêté, 15 juin; exécuté, 31 juillet. — Alliance des Suisses renouvelée, 20 octobre. — Sulli gouverneur de la Bastille, et surintendant des fortifications	. . . .	Échecs devant Alger et en Irlande.	Assaut d'Ostende, 7 janvier. — Secours de France et d'Angleterre. — Prise de Grave par Maurice, 19 septembre.	Expédition contre la marine espagnole. — Soumission du comte de Tyrone.
1603. Nouveaux complots — Fuite du duc de Bouillon. — Rappel des jésuites, septembre.	Entreprise du duc de Savoie sur Genève, 22 décembre.	. . . .	Défaite navale des Espagnols, mai. — Les troupes révoltées s'emparent de Hochstrate.	Mort d'Élisabeth, 3 avril. — JACQUES Ier, roi de la Grande-Bretagne. — Ambassades des Provinces-Unies, de France et d'Espagne.
1604 Conspiration des comtes d'Auvergne et d'Entragues,	. . . .	. . . .	Siége et prise de l'Écluse par Maurice, mai-août. — Spinola prend Ostende, 19 septembre.	Conférence de Hamptoncourt, janvier. — Premier parlement prorogé, 7 juillet. — Paix avec l'Espagne, 18 août.
1605. condamnés, 1er février.	Mort de Clément VIII, 5 mars. — LÉON XI, 1-27 avril. — PAUL V, 16 mai.	. . . .	Il transporte la guerre au delà du Rhin et prend Lingen. — Combat de Mulleim.	*Conspiration des poudres*, découverte le 5 novembre.
1606. Retour et soumission du duc de Bouillon, 6 avril. — Traité avec le Grand Seigneur.	Bulle monitoriale adressée à la république de Venise, 17 avril.	. . . .	Spinola s'empare de Groll, 14 août, et de Rhinberg, 1er octobre. — Négociations.	Serment d'*allégeance*. — L'union des deux royaumes rejetée par le parlement.
1607.	Venise réconciliée avec le pape par Henri IV, 21 avril.	. . . .	Trêve de huit mois, 4 mai. — Victoire navale d'Heemskirk devant Gibraltar, avril	Monopoles . . . .
1608	. . . .	. . . .	Ouverture des conférences pour la paix, 6 février.	. . . .
1609 Fuite du prince de Condé	. . . .	Expulsion des Mores de Valence, 9 décembre.	Trêve de douze ans (ménagée par Henri IV), 9 avril.	. . . .
1610. Couronnement de la reine, 13 mai. — Assassinat d'Henri IV, 14 mai — LOUIS XIII. — Confirmation de l'édit de Nantes, 22 mai	Ligue de la France et de la Savoie, 25 avril.	. . . .	. . . .	Dissolution du premier parlement, 31 décembre.

divisions intérieures (1607, 11), et par sa partialité dans les troubles de l'Empire (1606, 9). La France, au contraire, acquiert d'immenses ressources sous une administration bienfaisante, et ne conserve des guerres civiles qu'un esprit belliqueux. L'Allemagne protestante, déjà tout en armes, attend le secours des Français. La mort d'Henri IV sauve la maison d'Autriche, et ajourne la grandeur de la France (1610).

La révolution de Suède se consomme (1604), et presque en même temps éclatent les troubles de la Russie (1605). La fidélité opiniâtre des Russes envers une dynastie éteinte, encourage l'imposture et l'usurpation. Les Polonais et les Suédois prennent la Russie pour champ de bataille.

L'empire turc, sur le point de se dissoudre dans sa partie asiatique, reprend quelque force par la guerre étrangère (*contre les Hongrois et contre les Persans*).

ALLEMAGNE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	COLONIES.
Le Wurtemberg indépendant de l'Autriche, 24 janvier.	. . . .	. . . .	Les états de Suède offrent la couronne à Wladislas, fils de Sigismond. — Alliance du duc Charles avec le Tzar contre la Pologne.	La révolte des Spahis réprimée par les janissaires.	. . . .
. . . .	Canise emportée par les Turcs, malgré le duc de Mercœur, 22 octobre. — Bataille indécise.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	Albe-Royale reprise aux Turcs.	. . . .	. . . .	. . . .	Tentatives des Hollandais pour pénétrer à la Chine.
. . . .	Albe-Royale reconquise par les Turcs, 19 août.	. . . .	. . . .	Soumission de Scrivan.	Compagnie hollandaise des Indes orientales.
Le landgrave de Hesse-Cassel envoyé en France par les princes protestants.	. . . .	. . . .	Le roi de Danemark et le duc de Holstein reçoivent l'hommage de Hambourg.	Mort de Mahomet III, 21 déc. — ACHMET Ier.	. . . .
Opposition du landgrave de Hesse-Darmstadt et du landgrave de Hesse-Cassel, au sujet de l'hérédité du landgrave de Hesse-Marpourg.	. . . .	. . . .	Sigismond déposé, 6 février: CHARLES IX, roi de Suède. — Nouveau code de Danemark.	Répression des brigands de l'Anatolie, qui excitent les Persans à la guerre.	Les Hollandais s'emparent d'une partie des Moluques, et y établissent leur compagnie des Indes orientales.
. . . .	. . . .	Mort de Boris, 23 avril. — Premier faux DMITRI (Otrepief).	Le roi de Suède défait par les Polonais en Livonie.	. . . .	Les Danois retrouvent le Groënland.
Troubles de Donawerth (dont s'empare le duc de Bavière).	L'Empereur accorde aux Hongrois la pacification de Vienne, 23 juin. — Trêve de vingt ans avec les Turcs, 9 novembre.	Il épouse la fille du palatin de Sandomir, 3 mai. — Chute du faux Dmitri, 17 mai. — WASSILI SCHOUISKI.	. . . .	Soumission de l'Anatolie. — Les Turcs repoussés de Revan par les Persans.	Jacques Ier partage l'Amérique septentrionale entre les compagnies de Londres et de Plymouth.
Mathias déclaré par les princes autrichiens chef de leur maison.	Mathias promet la tolérance aux protestants de Hongrie. — MATHIAS, élu roi de Hongrie, 14 octobre.	Schouiski réprime l'imposteur Pierre.	. . . .	. . . .	Les Hollandais tentent de pénétrer en Chine. — Fondation de James-Town.
Diète orageuse de Ratisbonne.	L'Empereur ratifie l'élection de Mathias, 27 juin.	. . . .	Droit de primogéniture substitué à celui d'élection par l'Empereur, pour le Holstein.	. . . .	Ambassade du Congo à Rome.
Mort de J. Guillaume, dernier duc de Clèves, 25 mars. — Accord de l'électeur de Brandebourg et du duc de Neubourg, 31 mai.	Révolte de la Bohême. *Lettre de majesté.*	Victoire des Polonais et des Cosaques. — La Sévérie conquise sur les Russes, Schouiski appuyé par la Suède.	. . . .	. . . .	Les Hollandais au Japon. — Ils supplantent les Anglais à Java. — Les Anglais découvrent les Bermudes.
Union de Halle (à laquelle accède le roi de France). — *Ligue* de Wurtzbourg.	. . . .	Chute de Schouiski. — Wladislas, fils de Sigismond, appelé à la couronne de Russie, 11 septembre.	Guerre entre le Danemark et la Suède. — Le second fils du roi de Suède appelé à la couronne de Russie.	. . . .	. . . .

Le repos de l'Europe se prolonge. Pour être différée, la guerre de Trente Ans n'en sera que plus terrible.

La faiblesse de tous les gouvernements rend à celui de l'Espagne une force apparente. Elle domine la France, étend son influence sur l'Angleterre, intervient dans les affaires d'Allemagne. Mais, en même temps, elle perd son ascendant sur l'Italie ; un duc de Savoie brave sa puissance, et Venise déjoue ses complots (1618).

La France et l'Angleterre supportent avec peine le gouvernement des étrangers (*Italiens et Écossais*). En Anglerre, opposition croissante du Parlement ; en France, inutilité des derniers états généraux (1614). Fréquentes révoltes des grands appuyés par les protestants. Le midi de la France redevient à peu près indépendant, et Lesdiguières suit, malgré la cour, la politique d'Henri IV.

La trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies n'a fait que transporter le théâtre de la guerre en Allemagne. C'est le

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	PROVINCES-UNIES.	ANGLETERRE ET ÉCOSSE.
1611. Faveur de Concini. — Retraite de Sulli. — Nouvelle confirmation de l'édit de Nantes, 25 juillet.	. . . .	Traité avec la France pour un double mariage.	Le roi d'Angleterre intervient dans la querelle des Gomaristes et des Arminiens.	Faveur de Robert Carr (Écossais), depuis duc de Sommerset.
1612. Défense aux protestants de s'assembler, 15 décembre.	. . . .	. . . .	. . . .	Mort du prince de Galles, 13 novembre.
1613.	Le duc de Savoie envahit le Montferrat.	. . . .	. . . .	Mariage de la princesse Élisabeth avec l'électeur palatin, 14 févr.
1614. Révolte des princes. — Traité de Sainte-Menehould, 15 mai. — Le roi majeur, 2 octobre. — États généraux, 27 octobre.	Le duc de Savoie humilié par les Espagnols.	. . . .	Les Hollandais accèdent à l'union de Halle.	Parlement ouvert, 1er avril ; cassé, 7 juin. — Première *benevolence* exigée par Jacques Ier.
1615. Révolte du prince de Condé, juillet. — Le roi épouse Anne d'Autriche, 25 octobre. — Le prince de Condé s'unit aux réformés, novembre.	. . . .	. . . .	. . . .	Faveur de Villers (depuis duc de Buckingham).
1616. Édit de pacification, mars. — Le prince de Condé arrêté, 1er septembre.	. . . .	. . . .	Le roi d'Angleterre rend aux États les villes hypothéquées.	Premières négociations avec l'Espagne pour le mariage du prince de Galles avec l'infante.
1617. Concini assassiné, 24 avril. — La reine mère se retire à Blois, 3 mai. — Supplice d'Éléonore Galigaï, 8 juillet. — Assemblée des notables de Rouen, novembre-décembre.	Le duc de Savoie secouru par Lesdiguières. — Siége de Verceilles. — Le roi de France intervient.	. . . .	Alliance avec Venise.	Tentative pour établir en Écosse la religion anglicane. — Parlement ouvert le 10 janvier. — Procès de Bacon. — Mort de Raleigh.

AU. 1611-1617.

caractère de la guerre européenne qui va éclater, d'attirer et d'absorber toutes les autres. La rupture des princes co-partageants (1611) qui a occasionné cette intervention étrangère, rattache l'affaire de la succession de Juliers à la lutte des catholiques et des protestants. Il faut que la maison d'Autriche tombe, ou qu'elle se livre entièrement à l'un des deux partis. L'agitation est portée au comble, lorsque Mathias, dont le caractère indécis laissait quelque espérance aux protestants (cède la Bohême et la Hongrie à Ferdinand II (1617-18).

Les Russes se réunissent contre les étrangers, et conservent au prix de leurs conquêtes l'intégrité de leur empire (1616-18). — La Suède, sous Gustave-Adolphe, accorde une trêve à la Russie (1614), obtient la paix du Danemark (1613), et s'efforce de l'imposer à la Pologne. Tandis que la Pologne s'attache au parti de l'Empereur, la Suède et le Danemark se lient entre eux et au parti protestant d'Allemagne. — Révolutions rapides du sérail (1617).

ALLEMAGNE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	COLONIES.
. . . .	Mathias, roi de Bohême.	Prise de Smolensk, 13 juillet. — Massacre de Moscou. — Les Suédois s'emparent de Novogorod.	Mort de Charles IX, 8 novembre — GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suède.	Traité avec les Persans (qui gardent leurs conquêtes.)	. . . .
Mort de Rodolphe, 20 janvier. — MATHIAS, 13 juin.	. . . .	Les Polonais chassés de Moscou.	. . . .	Traité de commerce avec les Hollandais.	. . . .
. . . .	. . . .	MICHEL ROMANOF, fin de février.	Paix entre le Danemark et la Suède, 28 janv.	. . . .	Les Hollandais chassent les Portugais de Timor.
Rupture de l'électeur de Brandebourg et du duc de Neubourg — Intervention des Espagnols et des Hollandais.	. . . .	Trêve entre la Russie et la Suède (qui rend Novogorod.)	Traité entre la Suède et les Provinces-Unies.	Révolte de la Moldavie, bientôt réprimée.	Colonie de la Nouvelle-Angleterre.
. . . .	Renouvellement de la trêve avec les Turcs.	Le gouverneur de Livonie livre ses places principales aux Polonais.	. . . .	. . . .	Les Hollandais découvrent le détroit de Lemaire.
Mathias adopte son cousin Ferdinand.	. . . .	Traité entre la Russie et la Suède, 26 janv. (Les Russes perdent leurs possessions sur la Baltique.	. . . .	Guerre et victoire des Persans.	Compagnie danoise des Indes orientales.
. . . .	FERDINAND, roi de Bohême, 29 juin.	. . . .	. . . .	Mort d'Achmet, 15 novembre. — MUSTAPHA Ier; déposé le 17 mars 1618. — OTHMAN II.	Expédition de Raleigh à la Guyane.

L'Allemagne voit enfin éclater la guerre de Trente Ans (1618).

Ferdinand doit l'emporter dans les deux premières périodes : dans la période palatine (1618-23), parce que les luthériens soutiennent mal un chef calviniste, et que la France et l'Angleterre sont encore sous l'influence de l'Espagne ; dans la période danoise (1625-29), parce que la France et la Suède combattent la maison d'Autriche en Italie et en Pologne, avant de l'attaquer dans l'Empire. Aucun parti ne peut plus faire obstacle à Ferdinand : les calvinistes ont été vaincus avec l'électeur palatin, les luthériens avec le roi de Danemark ; les catholiques sont sans force depuis que leur chef (*le duc de Bavière*) est lié à la maison d'Autriche par son nouvel électorat (1623). L'Empereur, ne ménageant plus rien, entreprend de bouleverser toute la propriété en Allemagne (1629), et ne craint point d'avouer la dévastation systématique des États alliés, en élevant au rang de prince d'Empire (1628) ce Wallenstein, dans lequel se trouve personnifié l'esprit révolutionnaire de la guerre de Trente Ans. Du Mecklembourg, le nouvel *amiral de la Baltique* menace tout le Nord.

Quelle que soit la fermentation religieuse qui agite encore l'Europe, le caractère des trois ministres qui gouvernent les principaux États de l'Occident (*Richelieu*, *Buckingham*, *Olivarès*), indique que les intérêts politiques commencent à prévaloir. Le ministre du roi catholique donne des secours d'argent aux calvinistes de France (1625) ; celui du roi d'Angleterre (ainsi que les Hollandais) fournit des vaisseaux à Louis XIII contre la Rochelle (1625), tandis que le cardinal de Richelieu chasse les troupes du pape de la Valteline, en faveur des Grisons protestants (1624).

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	PROVINCES-UNIES.	ANGLETERRE ET ÉCOSSE.
1618.	Guerre de Venise contre les Uscoques, soutenus par les Espagnols. — Les Espagnols conspirent contre Venise	Disgrâce du duc de Lerme, 4 octobre.	Synode de Dordrecht. — Arrestation de Barnevelt.	. . . .
1619. La reine mère s'évade de Blois, 22 février. — Entrevue du roi et de sa mère, 6 septembre. — Élargissement du prince de Condé, 20 octobre.	Les Vénitiens s'allient aux Grisons	. . . .	Barnevelt décapité, 12 mai.	. . . .
1620. Révolte de la reine mère et des grands ; — défaite au pont de Cé, 7 août. — Réconciliation, 13 août. — Établissement du parlement de Pau, octobre.	Le gouverneur espagnol du Milanais fait soulever la Valteline contre les Grisons.	. . . . . .	. . . .	. . . .
1621. Les protestants s'emparent de Privas, 8 février. — De Luynes connétable, 2 avril. — Les protestants s'organisent en huit cercles, 10 mai. — Siége de Montauban, 17 août-17 novembre. — Mort du connétable de Luynes, 15 décembre.	Mort de Paul V, 28 janvier. — GRÉGOIRE XV, 8 février.	Mort de Philippe III, 31 mars. — PHILIPPE IV	Expiration de la trêve, 10 avril. — Mort de l'archiduc Albert, 13 juillet. — Gouvernement de l'archiduc. — ISABELLE.	Troisième parlement convoqué, 20 janvier ;
1622. Succès de l'armée royale, mars-août. — Lesdiguières connétable, 16 juillet. — Siége de Montpellier, 2 septembre, 19 octobre.	. . . .	. . . .	Maurice délivre Berg-op-Zoom, octobre.	cassé, 6 janvier.
1623. Ligue avec Venise et le duc de Savoie, janvier.	Mort de Grégoire XV, 8 juill. — URBAIN VIII, 6 août.	Édit pour encourager la population	Conspiration contre Maurice.	Voyage du prince de Galles en Espagne, février-octobre.
1624. Richelieu entre au conseil, avril. — Traité (de mariage) avec l'Angleterre, 10 novembre.	La Valteline rendue aux Grisons.	Les flottes espagnoles défaites par les Hollandais près de Calais et près de Lima.	Spinola met le siége devant Breda, août.	Quatrième parlement, 29 février.
1625. Les huguenots reprennent les armes, 18 janvier. — L'armée royale les chasse des îles de Ré et d'Oléron, 15-20 septembre. — Trois millions prêtés aux Hollandais.	. . . .	. . . .	Mort de Maurice, 23 av. — FRÉDÉRIC-HENRI, stadthouder. — Spinola prend Breda, 2 juin. — Ligue avec l'Angleterre et le Danemark, août.	Mort de Jacques Ier, 27 mars. — CHARLES Ier. — Il épouse Henriette de France, 11 mai. — Premier parlement, 18 juin, 12 août
1626. Paix avec les protestants, 5 février. — Conspiration contre le cardinal ; supplice de Chalais, 19 août. — Assemblée des notables.	Urbin, Montefeltro, etc, réunis aux domaine du saint-siége. — Paix de la Valteline, 5 mars	. . . .	. . . .	Deuxième parlement, 6 février, 15 juin.
1627. Suppression des charges de connétable et de grand amiral, janvier. — Richelieu surintendant général du commerce et de la navigation. — La Rochelle assiégée, 10 août. — Digue commencée, 28 nov.	Mort de Vincent II, duc de Mantoue, 8 décembre. — CHARLES (duc de Rethel).	. . . .	. . . .	Expédition de France, juillet-octobre.
1628. Reddition de la Rochelle, 28 octobre.	. . . .	La flotte espagnole enlevée près de Cuba.	Prise de Bois-le-Duc par Frédéric-Henri, 14 septembre.	Troisième parlement convoqués, 17 mars. — Pétition des droits, 2 juin. — Buckingham assassiné, 23 août.
1629. Guerre d'Italie, janvier. — Prise de Privas, 27 mai. — Traité avec les protestants, 27 juin. — Richelieu principal ministre, 21 novembre.	Le Pas de Suze forcé, 6 mars. — Le duc de Savoie obtient la paix, 11 mars.	Les Espagnols accèdent au traité du duc de Savoie avec la France	. . . .	Le parlement dissous, 10 mars. — Paix avec la France, 14 avril.

AU. 1618-1629.

Richelieu reprend le système de Henri IV, avec eet avantage qu'aueun engagement antérieur, aueun motif de reconnaissance, ne l'oblige d'avoir pour les ealvinistes de dangereux ménagements. La prise de la Rochelle (1628) leur ôte toute importance politique, et laisse ia France libre de tourner ses forces contre la maison d'Autriche.

L'Angleterre s'unit un moment à la France (1624-27), mais l'intérêt protestant les divise bientôt. Les secours tardifs et inutiles que la Rochelle reçoit des Anglais (1627) ne seront que trop vengés. — La révolution d'Angleterre a déjà marqué dans la *pétition des droits* (1628) le but qu'elle duit atteindre à travers uu demi-siècle d'agitatioo et de guerres civiles (*déclaration des droits*, 1689). — La liberté hollandaise, à peine conquise, est déjà ensanglantée par la lutte du parti de la guerre et de celui de la paix, du pouvoir militaire et de la liberté eivile. Le besoin de la défeose nationale assure ia victoire au premier des deux partis (1619).

Les États du Nord preunent une importance toute nouvelle sous l'administrateur le plus aetif, et sous le plus rapide des conquérauts (*Christiern IV et Gustave-Adolphe*).

La chrétienté, malgré ses discordes, n'a rien à craindre des Turcs. L'Empire ottoman tombe du despotisme des sultans sous celui de la milice. Le sang des sultans est versé pour la première fois par les soldats, mais les Timariots d'Asie refusent d'obéir aux trnupes régulières renfermées dans Constantinople. L'Empire n'échappe à sa destruction que par l'énergie conquérante qu'il conserve encore.

ALLEMAGNE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	COLONIES.
Hambourg déclarée par la chambre impériale, ville libre (et indépendante du Holstein).	Révolte des Bohémiens, 23 mai. — FERDINAND II, roi de Hongrie, 1er juillet.	Trêve de quatorze ans, décembre.	. . . .	. . . .	Expédition danoise dans l'Inde; acquisition de Tranquebar.
Mort de Mathias, 20 mars. — FERDINAND II, 28 août. — La Ligue catholique embrasse la cause de Ferdinand.	Les Bohémiens élisent roi l'électeur palatin, FRÉDÉRIC V, 5 sept.	Sigismond secourt l'Empereur contre Betlem Gabor.	. . . .	Succès contre les Persans,	Fondation de Batavia. — Première assemblée représentative dans l'Amérique anglaise.
L'*union* abandonne le palatin, 3 juillet — Les Espagnols envahissent le Palatinat.	BETLEM GABOR élu roi de Hongrie. — Bataille de Prague, 8 nov.	. . . .	Gustave-Adolphe épouse la fille de l'électeur de Brandebourg; — s'empare de Riga et de Mittau.	qui demandent la paix.	Les puritains fondent l'État de Massachusets.
L'électeur palatin mis au ban de l'Empire.	. . . .	Guerre contre les Turcs, terminée par un traité le 29 octob.	Fondation de Gluckstadt;	Expédition inutile en Moldavie; paix avec la Pologne.	Les Portugais et Espagnols chassés des Moluques par les Hollandais.
Spinola prend Juliers, février.	. . . .	. . . .	de Kongsberg; . . .	Révolte des janissaires, 10 mai; mort d'Othman. — MUSTAPHA rétabli.	Schah Abbas chasse les Portugais d'Ormus.
La Bavière érigée en électorat.	. . . .	. . . .	de Christiershafen; . .	Révolte des pachas d'Asie — Mustapha déposé, 10 septembre. — AMURAT IV.	. . . .
. . . .	Paix avec la Transylvanie, 8 mai.	Sigismond obtient une trêve de Gustave-Adolphe.	de Christiania sur l'emplacement d'Opslo (incendiée.)	Les Turcs attaquent les Persans, et assiègent en vain Bagdad.	Conquêtes des Hollandais dans le Brésil. — Ils s'établissent à Formose.
Le roi de Danemark à la tête des protestants du nord de l'Allemagne, 25 mars.	FERDINAND III, roi de Hongrie, 8 décembre.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Victoire de Wallenstein sur Mansfeld, 25 avril; de Tilly sur le roi de Danemark à Lutter, 27 août.	. . . .	Gustave-Adolphe envahit la Prusse polonaise.	. . . .	. . . .	. . . .
Les Danois défaits par Wallenstein, 25 sept.	FERDINAND III reconnu roi de Bohême, 25 novembre.	Il ne peut s'emparer de Dantzic.	. . . .	Soumission du pacha d'Erzerum.	. . . .
Wallenstein investi du Mecklembourg; amiral de l'Empire dans la Baltique. — Siége de Stralsund.	. . . .	Secours de l'Empereur.	. . . .	Le muphti étranglé.	. . . .
Edit de restitution, 6 mars. — Paix de Lubeck, 27 mai.	. . . .	Victoire de Gustave sur les Polonais et les Impériaux. — Trêve de 6 ans avec la Suède, sous la médiation de la France.	. . . .	. . . .	. . . .

Forcé de devenir conquérant pour sa défense, Gustave-Adolphe apparait en Allemagne comme un libérateur, rend impuissantes les jalousies du Danemark et de la Saxe, déconcerte, par une tactique nouvelle, la routine des armées mercenaires, met de tous côtés à découvert les possessions autrichiennes, et meurt à temps pour sa gloire (1630-32). — Presque en même temps finissent la dictature et la vie de Wallenstein. Cette puissance destructive périt dès qu'elle veut fonder (1634). Dans le parti opposé, Weimar ne doit pas être plus heureux (1639).

Le parti protestant a perdu son unité avec Gustave. La Saxe, en se réunissant à l'Autriche, force les Suédois de se jeter dans les bras de la France (1635). Richelieu, vainqueur des protestants dans la période précédente, a dompté dans celle-ci les grands, la mère et le frère du roi. Il veut honorer sa victoire sur les ennemis intérieurs par des conquêtes sur l'étranger. —

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	PROVINCES-UNIES.	ANGLETERRE ET ÉCOSSE.
1630. Prise de Pignerol, 22 mars. — Montmorenci défait les Espagnols, 10 juillet. — Prise de Saluces, 21 juillet. — Traité avec l'Empire, 13 octobre; Casal délivré, 26; le duc de Nevers établi à Mantoue. — *Journée des dupes*, 11 octobre.	Surprise de Mantoue, 18 juillet. — Mort de Charles Emmanuel Ier, 26 juillet. — VICTOR AMÉDÉE Ier, duc de Savoie.	. . . .	. . . .	Paix avec l'Espagne, 8 novembre. — Troupes envoyées à Gustave-Adolphe,
1631. Monsieur se retire à Orléans, 30 janvier. — La reine mère retenue à Compiègne, 23 février; s'enfuit à Bruxelles, 18 juillet. — Monsieur épouse la sœur du duc de Lorraine.	Traité de Cherasco 6 avril.	. . . .	Bataille navale de Berg-op-Zoom, 12 sept.	bientôt rappelées.
1632 Soumission du duc de Lorraine, 6 janvier. — Monsieur se retire à Bruxelles, 28 janv. Marillac, décapité, 10 mai — Monsieur entre en Champagne, 13 juin. — Soumission du duc de Lorraine, 26 juin — Combat de Castelnaudari, 1er septembre. — Montmorenci décapité, 30 octobre.	. . . .	. . . .	Prise de Maestricht, 22 août.	. . . .
1633. Parlement de Metz, janvier. — Amnistie, mars. — Alliance avec la Suède renouvelée, mars. — Feinte soumission du duc de Lorraine, 20 septembre.	. . . .	. . . .	. . . .	Le roi fait ordonner par le parlement d'Écosse l'adoption du culte anglican.
1634. Guerre de Lorraine. — Le parlement annule le mariage de Monsieur, 5 septembre. — Retour de Monsieur, 21 octobre.	. . . .	. . . .	. . . .	Taxe des vaisseaux.
1635. Guerre déclarée à l'Espagne. — Victoire d'Avein (dans le Luxembourg), 20 mai. — Levée du siége de Louvain, 5 juillet.	Les Français occupent la Valteline, 13 avril. — Ligue de Rivoli (entre la France et les ducs de Savoie et de Parme), 11 juillet.	. . . .	Ligue avec la France contre l'Espagne, 8 février.	. . . .
1636. Les Espagnols envahissent la Picardie. — Corbie perdue, 15 août, et reprise, 14 novembre. — Complot contre le cardinal. — Invasion des Impériaux en Bourgogne, septembre-octobre.	. . . .	. . . .	. . . .	Procès d'Hampden.
1637. La Valteline rendue aux Grisons par le duc de Rohan 26 mars. — Succès en Picardie et sur la frontière d'Espagne, juillet-octobre.	Mort de Victor Amédée Ier. — Minorité de CHARLES-EMMANUEL II. — Troubles de la Savoie.	. . . .	Siége et prise de Breda, 21 juin-7 octobre.	Révolte d'Édimbourg contre l'établissement de la liturgie anglicane, 23 juillet.
1638. Traité de Hambourg avec la Suède, 6 mars. — Naissance du Dauphin (Louis XIV), 5 septembre Levée du siége de Fontarabie, 7 septembre.	. . . .	Gallons coulés à fond par la flotte française. 22 août.	. . . .	*Covenant*, mars. — Paix avec les Covenantaires, 17 juin.
1630. Les Français battus devant Thionville, 7 juin. — Prise d'Hesdin, 30 juin. — Mort du duc de Weimar, 18 juillet. — Son armée s'engage au service de la France, 9 octobre. — Guerre de Piémont en faveur de la duchesse douairière. — Turin surpris par les Espagnols, 26 août. — Sédition de Normandie.	. . . .	Alliance avec les Grisons. — Priviléges des provinces suspendus. — Révolte des Catalans. — Révolution du Portugal, 1er décembre. — JEAN IV.	Bataille des Dunes, 20 octobre.	. . . .

LEAU. 1630-1639.

Mais, malgré une si puissante diversion, les Impériaux contiennent Banner dans le nord de l'Allemagne, les Espagnols reprennent l'avantage en Italie et du côté des Pays-Bas, la France, qui voulait les conquérir, est entamée elle-même (1636). Plus heureuse sur le Rhin, elle soumet l'Alsace par l'épée d'un étranger (1638).— Les succès sont trop balancés pour qu'aucun parti songe à la paix. Le pape, Venise, et les rois de Danemark, de Pologne et d'Angleterre, offrent en vain leur médiation

L'Angleterre, immobile en apparence, couve sa révolution (1630-37). Mais Charles Ier poursuit le presbytérianisme jusque dans l'Écosse, où il a si longtemps régné sur les rois; l'Angleterre refuse pour la première fois de combattre les Écossais, et la révolution a éclaté (1637).

L'empire ottoman, étranger à l'Europe dans cette période, tourne ses forces contre l'Asie, avec plus de gloire que d'avantage réel.

ALLEMAGNE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	COLONIES.
Gustave-Adolphe entre en Allemagne, 24 juin.	. . . .	. . . .	Assemblée solennelle des états de Suède, 20 mai.	Les Turcs assiégent Bagdad. — Paix désavantageuse avec les Persans.	. . . .
Sac de Magdebourg, 9 mai. — Bataille de Leipsick, 7 sept.	. . . .	. . . .	Gustave-Adolphe se ligue avec la France, 23 janvier, et avec les Provinces-Unies.	Réduction des Druses.	. . . .
Passage du Lech, 5 avril. — Campement de Nuremberg, juin-8 août. — Bataille de Lutzen, et mort de Gustave-Adolphe, 16 novemb	. . . .	Mort de Sigismond III, 29 avril. — WLADISLAS VII, 13 novembre. — Il fait lever aux Russes le siége de Smolensk.	. . . .	Paix avec la Pologne	. . .
Ligue d'Heilbronn.	. . . .	. . . .	Mort de Gustave-Adolphe, 16 novembre. — CHRISTINE, reine de Suède.	. . . .	. . . .
Les Suédois prennent Philipsbourg, 15 janvier. — Wallenstein assassiné, 25 février. — Les Suédois défaits à Nordlingen, 6 septembre.	. . . .	Les Russes rendent leurs conquêtes aux Polonais.	. . . .	. . . .	Fondation de l'État de Rhode-Island:
Les Autrichiens reprennent Philipsbourg, 26 janvier; les Espagnols surprennent Trèves, 26 janvier. — Paix de Prague, 30 mai	. . . .	. . . .	Trêve entre la Suède et la Pologne (ménagée par la France).	Nouvelle guerre de Perse; prise d'Érivan.	. . . .
Victoire des Suédois à Wistock, 4 octobre — Ferdinand III, roi des Romains, 22 décemb.	. . . .	. . . .	Traité de Wismar entre la France et la Suède, 20 mars.	. . . .	— de Connecticut
Mort de Ferdinand II, 13 février. — FERDINAND III.	Soulèvement des protestants de Hongrie.	Guerre contre les Cosaques de l'Ukraine.	Ligue du roi de Danemark et du duc de Holstein avec l'Espagne, contre la Suède et les Provinces-Unies.	. . . .	. . . .
Victoires de Weimar qui prend Rhinfeld, 24 mars, s'empare de Fribourg, 27 mars, et de Brisach, 19 décem.	. . . .	. . . .	. . . .	Amurat emporte d'assaut Bagdad.	Les Portugais exclus du Japon.
Victoire des Impériaux sur les Français devant Thionville, 7 juin.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .

612

La guerre, de plus en plus dégagée de passions religieuses, prend un caractère entièrement politique. Elle n'est plus guère alimentée que par des subsides; l'Allemagne, désormais incapable de nourrir ceux qui la désolent, absorbe à son tour les trésors des pays jusque-là étrangers à la guerre. — Dans cette période, les opérations militaires se lient étroitement aux négociations.

Le génie de Richelieu triomphe. La France succède à la prépondérance politique des Espagnols, en même temps qu'à leur réputation militaire. Vaincue en Italie et aux Pays-Bas, frappée au cœur par le soulèvement de la Catalogne et par la révolution du Portugal, l'Espagne rappelle ses troupes de l'Allemagne et de l'Italie (1640). Les Suédois reprennent l'offensive; mais les Français, satisfaits d'avoir conquis la Lorraine et l'Alsace, ne veulent pas quitter les bords du Rhin pour donner à Banner une victoire trop complète. Leurs succès en Espagne, en Italie, en Allemagne, décident la signature des préliminaires (1641).

La mort de Richelieu et de Louis XIII (1642,43) rend un moment l'espoir aux ennemis de la France. Cependant Condé ouvre par la victoire de Rocroi le règne de Louis XIV, Mazarin continue (*pour la politique extérieure*) le ministère de Richelieu, et tous les alliés de l'Autriche posent successivement les armes (*Brandebourg*, 1643; *Saxe*, *vers* 1644; *Bavière*, 1647). Plus heureux que Banner, Torstenson obtient du Transylvain la diversion que la France lui refuse (1644), frappe dans les

FRANCE.	ITALIE.	ESPAGNE ET PORTUGAL.	PROVINCES-UNIES.	ANGLETERRE ET ÉCOSSE.
1640 Le parlement de Rouen interdit (pour un an), 2 janvier. — Prise d'Arras, 13 juin. — Turin pris par les Français, 24 sept.	. . . .	Priviléges des provinces suspendus. — Révolte des Catalans — Révolution du Portugal, 1er déc. — JEAN IV.	. . . .	Quatrième parlement. — Les Écossais passent la Tyne, 27 août. — Ouverture du *long* parlement, 5 novemb.
1641. Le duc de Lorraine recouvre ses États, 2 avril. — Victoire et mort du comte de Soissons, près de Sedan, 6 juillet. — Pouvoir du parlement restreint.	Guerre entre le pape et le duc de Parme.	Les cortès de Portugal confirment la révolution, 18 janvier. — Les Catalans se mettent sous la protection de la France, 20 février.	. . . .	Supplice de Strafford, 12 mai. — Traité avec les Écossais, 7 août. — Massacre d'Irlande, 13 octobre.
1642. Conspiration de Cinq-Mars, et de Monsieur qui traite avec l'Espagne, 13 mars. — Cinq-Mars décapité, 12 septembre. — Reddition de Perpignan aux Français, 29 août. — Mort de Richelieu, 4 décembre.	. . . .	Amnistie (inutile) accordée aux Catalans. — Victoire des Français à Lérida.	. . . .	Le roi quitte Londres, 10 janvier. — Bataille de Kingston, 23 octob.
1643. Mort de Louis XIII, 14 mai. — LOUIS XIV. — La reine se fait déférer la régence par le parlement, 18 mai. — Victoire de Rocroi, 19 mai. — Turenne à la tête de l'armée d'Allemagne, décembre. — Mazarin premier ministre, décembre.	. . . .	Chute d'Olivarès.	. . . .	Bataille de Newbury, 26 septembre — Parlement d'Oxford.
1644.	Mort d'Urbain XIII, 20 juillet. — INNOCENT X, 15 septembre.	. . . .	Prise de Sulst, 4 novembre	Le prince Robert délivre Newarck, 21 avril et Yorck. — Bataille de Marstonmoore, 3 juill
1645	. . . .	. . . .	. . . .	Supplice de Laud, 4 janvier — Bataille de Naseby, 14 juin. — Reddition de Bristol.
1646. Prise de Courtrai, 28 juin; de Dunkerque, 10 octobre.	Siége d'Orbitello, délivré par la flotte espagnole, juin. — Prise de Piombino par les Français, 9 octobre.	Prise de Roses, 26 mai. — Bataille de Llorens, 22 juin.	. . . .	Le roi sort d'Oxford pour se livrer aux Écossais, 7 mai.
1647. Mort de Gassion, 2 octobre. — Turenne rappelé d'Allemagne pour le remplacer en Flandre.	Révolution de Palerme, 20 mai; de Naples, 7 juillet, qui appelle les Français, octobre. — Le duc de Guise à Naples, 15 novembre.	Condé échoue devant Lérida, 28 mai, 17 juin.	Mort de Frédér ic-Henri, 14 mars. — GUILLAUME II.	Les Écossais livrent le roi aux parlementaires, 20 janvier.
1648. Troubles de la *Fronde*. — *Arrêts d'union*, 13 mai, 15 juin. — Bataille de Lens, 20 août. — *Barricades*, 26 août.	Don Juan d'Autriche reprend Naples, 6 avr. — Victoire des Français à Crémone, 30 mai	Tortose emporté par Schomberg, 12 juin	. . . .	. . . .

Danois les secrets amis de l'Empereur, et reporte dans l'Autriche la guerre dont elle a si longtemps promené les ravages par toute l'Allemagne (1645). Une seconde invasion des Suédois, signalée par la prise de la petite Prague, lasse enfin l'obstination de l'Empereur (1648). La France victorieuse n'a pas moins besoin de la paix. L'Espagne seule, malgré la défaite de Lens, prolonge la guerre au delà de ses forces, plutôt que de descendre la première de la place qu'elle a occupée jusqu'ici entre les puissances. (*Voyez sur le traité de Westphalie le Tableau chronologique.*)

Pendant que la guerre européenne approche de son terme, les guerres civiles qui éclatent, semblent un instant compromettre le triomphe du pouvoir monarchique dans la plupart des États occidentaux. Mais, à la différence de ceux du seizième siècle, les mouvements qui troublent le milieu du dix-septième, sont isolés et très-divers dans leurs principes. Le Portugal veut un roi Portugais; la Catalogne veut obéir à tout autre maître qu'aux Castillans; les Napolitains et Siciliens veulent seulement que le fier Espagnol leur permette de vivre (*révolte à l'occasion des taxes sur la farine et les fruits*); la France, sans bien savoir ce qu'elle veut, s'agite un moment entre le règne de Richelieu et celui de Louis XIV.

L'Angleterre a un but plus précis, mais elle le passe avant de l'atteindre. Le *long parlement* usurpe sur le roi tous les pouvoirs de la royauté, pour se les voir enlever par les *indépendants*. Ceux-ci hâtent la mort du roi dans laquelle ils voient le dénoûment de la révolution, et préparent seulement le trône de Cromwell.

ALLEMAGNE.	HONGRIE ET BOHÊME.	POLOGNE ET RUSSIE.	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÉGE.	EMPIRE OTTOMAN.	COLONIES.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	Mort d'Amurat IV, 8 février. — IBRAHIM	. . . .
Mort de Banner, 20 mai. — Bataille de Woltenbuttel, 25 juin. — Traité préliminaire entre l'Empereur, la France et la Suède, 25 décembre.	. . . .	. . . .	. . . .	Azof enlevé aux Cosaques.	Les Hollandais admis à commercer avec le Japon (sans pénétrer dans le pays) ils chassent les Portugais de Malaca.
Victoire de Guébriant à Kempen, 17 janvier. — Victoire de Torstenson, 13 octobre, qui prend Leipsick.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Mort de Guébriant, 24 nov. — Les Français surpris à Dutlingen, 25 novembre.	. . . .	. . . .	Guerre du Danemark contre la Suède. — Succès des Suédois sur terre,	. . . .	. . . .
Bataille de Fribourg, août. — Le camp de Merci forcé, 3, 5, 9 août. — Reddition de Philipsbourg, sept. de Mayence, 17.	Georges Racocai, prince de Transylvanie, à la tête des mécontents de Hongrie.	. . . .	et sur mer, 23 octobre.	. . . .	. . . .
Ouverture du congrès de Westphalie, 10 avr. — Turenne surpris à Mariendal, 5 mai. — Bataille de Nordlingen, 3 août.	Victoire de Torstenson à Jancowitz, 6 mars.	Mort de Michel Romanof, 12 juillet. — ALEXIS.	Paix entre le Danemark et la Suède (sous la médiation de la France), 23 août.	Guerre contre Venise, et invasion de Candie. — Prise de la Canée, 8 août.	. . . .
Wrangel entreprend de pénétrer en Autriche par la Bavière.	FERDINAND IV, roi de Bohême, 5 août.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
. . . .	FERDINAND IV, roi de Hongrie, 16 juin.	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
Traité de Munster, 30 janvier. — Victoire de Turenne et des Suédois à Sommershausen, 7 mai. — Traité d'Osnabruch, 24 octobre.	Prise de la petite Prague, 26 juillet.	Mort de Wladislas VII, 19 mai. — Le czar aspire au trône de Pologne. — JEAN CASIMIR V, 20 novembre.	Mort de Christiern IV, 9 mars. — FRÉDÉRIC III, roi de Danemark.	. . . .	Les Portugais reprennent aux Hollandais Angola et l'île Saint-Thomas

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE UNIVERSELLE.

DISCOURS D'OUVERTURE

OEUVRES CHOISIES DE VICO.

SCIENCE NOUVELLE.
PRINCIPES DE LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE MODERNE.

FIN DU TOME PREMIER.



OEUVRES DE MICHELET.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE UNIVERSELLE, suivie du Discours d'ouverture prononcé à la Faculté des Lettres, le 9 janvier 1834. 1 vol. in-18.

OEUVRES CHOISIES DE VICO, contenant ses Mémoires, écrits par lui-même, la Science nouvelle, les Opuscules, Lettres, etc., précédées d'une Introduction sur sa vie et ses ouvrages, par *M. Michelet*. 3 vol. in-18.

HISTOIRE ROMAINE. *République*. 3 vol. in-18.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE MODERNE depuis la prise de Constantinople par les Turcs, jusqu'à la révolution française, 1453-1789; suivi de DIX-HUIT TABLEAUX SYNCHRONIQUES. 1 volume in-18 et 1 in-8°.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE MODERNE. Ouvrage adopté par le conseil royal de l'Université de France. 2 vol. in-18.

MÉMOIRES DE LUTHER, écrits par lui-même, traduits et mis en ordre par *M. Michelet*. 2 vol. in-18.

ORIGINES DU DROIT FRANÇAIS cherchées dans les symboles et formules du droit universel. 2 vol. in-18.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DE FRANCE jusqu'à la révolution française. 1 vol. in-18.

HISTOIRE DE FRANCE. 6 vol. in-18.

